

LA  
**SAINTE BIBLE**

**TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD**

**AVEC COMMENTAIRES**

**THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS  
TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.**

**ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE**

---

**LES LIVRES DES ROIS**

**INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES**

Par M. l'abbé CLAIR, prêtre du diocèse d'Autun

TRADUCTION FRANÇAISE par M. l'abbé BAYLE

Docteur en Théologie

Professeur d'Éloquence sacrée à la Faculté de Théologie d'Aix.

**TOME SECOND**

---

*Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.*  
S. Jérôme.



PARIS

**P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

**10. rue Cassette, 10**

1897

*(Tous droits réservés.)*





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.





LA  
SAINTE BIBLE



LES LIVRES DES ROIS

II

# IMPRIMATUR

† J. Hipp. Card. Guibert, archiepiscopus Parisiensis.

Parisius, die 29 maii 1870.

---

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ép. cxxxiv, n. 9) la protestation suivante :

*« Romanae praesertim Ecclesiae auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et caetera quae ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare. »*

---

PROPRIETE DE L'EDITEUR

# DEUXIÈME LIVRE DE SAMUEL

ou

# DEUXIÈME LIVRE DES ROIS

## CHAPITRE I

David revint à Siceleg après la mort de Saül, et le troisième jour de son arrivée, un homme venant du camp des Israélites lui annonça le désastre de l'armée, et la mort du roi et de Jonathas (vv. 1-4). — David interrogea cet homme, pour savoir comment il connaissait la mort du roi et de son fils, et cet homme qui était Amalécite, prétendit qu'il avait mis à mort lui-même Saül sur sa propre demande (vv. 5-10). — David alors déchira ses vêtements, et lui et ses gens pleurèrent et jeûnèrent jusqu'au soir (vv. 11-12). — Il demanda ensuite au messager de quelle nation il était, et ayant appris qu'il était Amalécite, il lui reprocha son crime et le fit mettre à mort (vv. 13-16). — David ensuite composa et chanta un hymne funèbre sur la mort de Saül et de Jonathas (vv. 17-27).

1. Factum est autem, postquam mortuus est Saul, ut David revertetur a cæde Amalec, et maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertia, apparuit homo veniens de castris Saul, veste concissa, et pulvere conspersus caput; et ut venit ad David, cecidit super faciem suam, et adoravit.

3. Dixitque ad eum David: Unde venis? Qui ait ad eum: De castris Israel fugi.

1. Or, quand Saül fut mort, il arriva que David revint après la défaite des Amalécites et demeura à Siceleg deux jours.

2. Et le troisième jour apparut un homme venant du camp de Saül, les vêtements déchirés, et la tête couverte de poussière, et dès qu'il fut parvenu jusqu'à David, il se prosterna la face contre terre et adora.

3. Et David lui dit: D'où viens-tu? Il lui dit: J'ai fui du camp d'Israël.

### TROISIÈME PARTIE

RÉCIT DE DAVID, II ROIS.

I. David retourne de Juda, Isboseth roi de Saül, I-IV.

A. David apprend la mort de Saül, I.

a. David apprend la mort de Saül, I, 1-16.

CHAP. I. — 1. — *Factum est autem...* Nous ferons remarquer ici que la division des Livres de Samuel en deux livres est tout à fait factice

et que ce présent chapitre est purement et simplement la continuation du récit commencé précédemment.

2. — *In die autem tertia.* C'est-à-dire le troisième jour après le retour de David. A en juger d'après l'ensemble, la bataille dans laquelle succomba Saül a dû coïncider avec la rentrée de David à Siceleg, ou peu s'en faut. — *De castris Saul.* Hébreu: du camp d'auprès de Saül », ce qui indique que cet homme avait assisté à la bataille, en quelque qualité

4. Et David lui dit : Qu'est-il arrivé? Apprends-le moi. Il dit : Le peuple a fui du combat et beaucoup sont tombés parmi le peuple et sont morts; et Saül et Jonathas, son fils, ont péri.

5. Et David dit au jeune homme qui lui donnait cette nouvelle : Comment sais-tu que Saül est mort, ainsi que Jonathas son fils?

6. Et le jeune homme qui lui donnait cette nouvelle lui dit : Je suis venu par hasard sur la montagne de Gelboé, et Saül s'était jeté sur sa lance; or, des chars et des cavaliers s'approchaient de lui.

7. S'étant retourné en arrière, il me vit et m'appela. Lorsque je lui répondis : Me voici!

8. Il me dit : Qui es-tu? Et je lui dis : Je suis Amalécite.

9. Et il m'a dit : Jette-toi sur moi et tue-moi, car les angoisses m'oppressent, et toute mon âme est encore en moi.

4. Et dixit ad eum David : Quod est verbum quod factum est? indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, et multi corruentes e populo mortui sunt; sed et Saul et Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad adolescentem, qui nuntiabat ei : Unde scis quia mortuus est Saul, et Jonathas filius ejus.

6. Et ait adolescens, qui nuntiabat ei : Casu veni in montem Gelboe, et Saul incumbebat super hastam suam; porro currus et equites appropinquabant ei,

7. Et conversus post tergum suum, vidensque me vocavit. Cui cum respondissem : Adsum,

8. Dixit mihi : Quisnam es tu? Et aio ad eum : Amalecites ego sum.

9. Et locutus est mihi : Sta super me, et interfice me, quoniam tenent me angustiae, et adhuc tota anima mea in me est.

que ce fût. — *Caridit super...* Ces marques de respect s'adressent à David en tant que roi et successeur de Saül.

4. — *Quod est verbum...* Que s'est-il passé? ou : comment les choses se sont-elles passées?

6. — *Casu veni.* Au milieu du désordre de la fuite. C'est au moins ce qu'il veut faire entendre; mais il se pourrait qu'il en fût autrement et qu'il fût venu tout simplement le lendemain pour piller les morts. Même en admettant qu'il ait assisté à la bataille dans les rangs des Israélites, on comprendrait facilement que sa qualité d'étranger lui eût été une sauvegarde et lui eût permis de reparaître sur le théâtre de l'action. — *Porro currus et equites...* Ici commence l'in vraisemblance. Nous avons vu précédemment xxxi, 3 et suiv., que les choses ne se sont pas passées ainsi, puisqu'il est question des archers et nullement des chars de guerre et des cavaliers qui auraient eu quelque peine à poursuivre les Israélites dans la montagne. Au surplus, au moment où les Philistins atteignent l'armée israélite, Saül n'était pas seul. L'Amalécite a donc composé un récit de fantaisie, dans le but d'obtenir une récompense de David, car il est impossible de concilier ces détails avec ceux du chapitre où la mort de Saül est racontée par l'historien. Ce

récit n'est donc point la continuation de celui du ch. xxxi du premier livre et, quoi qu'on en dise, il nous paraît en soi beaucoup plus naturel d'envisager la question comme nous le faisons que d'admettre que nous avons à faire à deux traditions, que le premier récit est extrait d'une histoire de Saül, et que le second appartenait primitivement à une histoire de David. Il n'est point vraisemblable qu'un auteur, soit même un rédacteur, selon le langage d'outre Rhin, se contredise à si courte distance. Dans le premier cas, nous avons donc le récit de la mort de Saül tel qu'il était connu de l'historien et présentement le même historien nous fait connaître comment David apprit la fin de son persécuteur. Il y a là, non pas deux traditions, mais deux points de vue ou plutôt deux épisodes bien différents.

7. — *Vidensque me vocavit.* C'est encore une invention de l'Amalécite. Cfr. I Rois, xxxi, 4 et 5.

9. — *Quoniam tenent me angustiae.* Le sens du mot שָׁבַץ, *schabatz*, n'est pas bien déterminé. Les uns le traduisent par *crampe*, les autres par *vertige, étourdissement*. En résumé, Saül, au dire de l'Amalécite, aurait été dans un tel état qu'il lui eût été impossible de se défendre.

10. Stansque super eum, occidi illum; sciebam enim quod vivere non poterat post ruinam; et tuli diadema quod erat in capite ejus, et armillam de brachio illius, et attuli ad te dominum meum huc.

11. Apprehendens autem David vestimenta sua scidit, omnesque viri qui erant cum eo;

12. Et planxerunt, et fleverunt, et jejunaverunt usque ad vesperam, super Saul, et super Jonatham filium ejus, et super populum Domini, et super domum Israel, eo quod corruissent gladio.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Unde es tu ? Qui respondit : Filius hominis adventæ Amalecitæ ego sum.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres christum Domini ?

Ps. 104, 15.

15. Vocansque David unum de pueris suis, ait : Accedens irrué in eum. Qui percussit illum et mortuus est.

16. Et ait ad eum David : San-

10. Et me jetant sur lui, je l'ai tué; car je savais qu'il ne pouvait pas vivre après sa ruine. Et j'ai pris le diadème qui était sur sa tête, et le bracelet de son bras, et je les ai apportés ici à vous, mon Seigneur.

11. Or, David saisit ses vêtements et les déchira, et tous les hommes qui étaient avec lui,

12. Et ils gémirent, et ils pleurèrent, et ils jeûnèrent jusqu'au soir, sur Saül et sur Jonathas son fils, et sur le peuple du Seigneur, et sur la maison d'Israël, parce qu'ils étaient tombés sous le glaive.

13. Et David dit au jeune homme qui lui avait donné cette nouvelle : Où es-tu ? Il répondit : Je suis le fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. Et David lui dit : Comment n'as-tu pas craint d'envoyer ta main pour tuer l'oint du Seigneur ?

15. Et David, appelant un de ses serviteurs, lui dit : Approche-toi, et jette-toi sur lui. Celui-ci le frappa et il mourut.

16. Et David lui dit : Que ton

40. — *Occidi illum.* Il est plus que probable que le fait n'est pas vrai, Cfr. I Rois, xxx, 5. Cet homme a-t-il même assisté aux derniers moments de Saül ? c'est au moins douteux. Ce qui est certain c'est qu'il a vu le cadavre de Saül ou tout au moins qu'il a visité l'emplacement où ce malheureux prince avait succombé; mais ce qui paraît indubitable, c'est qu'il avait l'intention de se faire récompenser par David, soit pour avoir achevé son ennemi, soit pour lui avoir rapporté le diadème et le bracelet de Saül. Ed. Reuss convient que le récit de l'Amalécite est un peu embrouillé, mais il s'en tire de la façon dégagee que voici : « La tradition disait que Saül, blessé grièvement... se fit donner la mort par quelqu'un qui se trouvait près de lui. C'était son écuyer, disaient les uns; c'était un étranger, disaient les autres. Sur cette dernière donnée est fondé le récit d'une des sources auquel le rédacteur des livres de Samuel a puisé. » Or, nous avons déjà fait remarquer qu'une pareille conception était fautive; nous nous contenterons donc ici d'ajouter que la précision et la netteté des deux

récits que l'on veut mettre en parallèle prouvent manifestement qu'ils n'ont pas pour origine des *on dit*, c'est-à-dire les données vagues et incertaines d'une tradition éloignée. — *Post ruinam.* Saül n'aurait pu survivre à la honte de sa défaite et de toute manière sa mort était inévitable.

12. — *Et super populum Domini, et...* Double sujet de tristesse, car ceux qui étaient tombés étaient non-seulement des compatriotes, mais faisaient aussi partie du peuple de Dieu. Les Israélites sont donc envisagés ici à un double point de vue et comme nation et comme peuple élu de Dieu et devenu sa propriété.

14. — *Quare non timuisti...* Cette question fait supposer que l'Amalécite était au courant des lois et des usages des Israélites et que par conséquent il était domicilié dans le pays et naturalisé.

16. — *Sanguis tuus super caput tuum.* C'est-à-dire, tu t'es condamné toi-même. — *Os enim tuum locutum est...* David considère que le témoignage de l'Amalécite suffit pour le condamner, sans qu'il soit besoin de cor-

sang soit sur ta tête; car ta bouche a parlé contre toi, disant: J'ai tué l'oint du Seigneur.

17. Or, David soupira cette plainte funèbre sur Saül et sur Jonathas son fils,

18. (Et il ordonna d'enseigner l'arc aux enfants de Juda, comme il est écrit dans le livre des justes). Et il dit: Israël, pense à ceux qui sont morts de leurs blessures sur tes montagnes.

19. Les plus nobles, ô Israël, ont

guis tuus super caput tuum; os enim tuum locutum est adversum te, dicens: Ego interfeci christum Domini.

17. Planxit autem David planctum hujusmodi super Saul, et super Jonatham filium ejus,

18. (Et præcepit ut docerent filios Juda arcum, sicut scriptum est in libro Justorum) et ait: Considera Israel pro his, qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

19. Inclyti, Israel, super montes

trôler son récit, ce qui d'ailleurs n'eût guère été possible pour le moment. Il crut donc que celui qui, pour obtenir une récompense, prétendait avoir commis un si grand crime, en était capable; du reste le diadème et le bracelet prouvaient que Saül était réellement mort et que l'Amalécite avait mis la main sur lui, sinon pour le tuer, au moins pour le dépouiller. Enfin rien n'empêche absolument que David n'ait cru réellement ce que lui racontait l'Amalécite qui, d'ailleurs, avait entre les mains ce qu'il fallait pour appuyer la véracité de son récit. Nous ne sommes donc pas obligés de chercher à excuser la sévérité de David, en alléguant les usages et les idées du temps, ou en attribuant sa conduite à des considérations politiques. On pourrait dire, par exemple, qu'il ne voulait pas laisser impuni le meurtre de son ennemi et de son rival, parce que le peuple et ses ennemis auraient pu l'accuser d'avoir coopéré par lui-même ou par ses conseils à la mort de Saül. Mais il suffit de considérer les choses à leur véritable point de vue. Or, quand même Saül eût demandé à l'Amalécite de lui ôter la vie, c'était un crime de lui obéir, eût-il même été déjà blessé à mort. Le meurtre du roi, l'oint du Seigneur, était un crime de lèse-majesté divine et humaine et David, en qualité de roi et de successeur de Saül, était dans l'obligation d'en châtier l'auteur. Celui qui spontanément fait l'aveu d'un crime peut légitimement être considéré comme coupable et traité en conséquence.

b. *Élégie de David sur la mort de Saül et de Jonathas, 17-27.*

47. — *Planxit autem David...* Ce chant est certainement l'œuvre de David, car il est évident qu'il n'a pas été composé après coup. Toute la conduite de David en cette occasion témoigne des plus nobles sentiments et montre une âme vraiment royale. Certes la tentation

était grande et, jusqu'à un certain point, il eût été excusable de se réjouir de la mort de celui qui l'avait persécuté avec acharnement et dont la disparition lui ouvrait le chemin du trône. Tout au contraire nous voyons David manifester la plus vive douleur, s'oublier lui-même et ne penser qu'à la catastrophe terrible qui a causé la mort de tant de braves et humilié son peuple. Bien plus, il pleure en termes émus et éloquents le trépas funeste de Saül en qui il ne voit que l'oint du Seigneur, le héros chargé de conduire le peuple de Dieu et de le défendre. Non-seulement il abdique tout sentiment de vengeance, mais il fait abnégation de tout intérêt propre et, loin de penser aux avantages qui résultent pour lui du triste événement qu'il déplore, il ne voit que l'honneur de son Dieu, il n'a souci que de sa gloire, ainsi que de celle de sa nation. Ne sont-ce pas les pensées et les sentiments d'un grand cœur, d'une âme toute royale?

48. — *Arcum.* Les interprètes modernes font de קשת, *kascheth*, « l'arc ». L'arc était l'arme principale des guerriers de ce temps et les Benjaminites, les compatriotes de Saül, étaient particulièrement habiles à s'en servir, Cfr. I Paral., VIII, 40, XII, 2; II Paral., XIV, 7, XVII, 47. L'élegie de David sur la mort de Saül et de Jonathas peut se diviser en trois strophes. La première comprend l'éloge des héros, 19-24; la seconde célèbre l'amitié de David pour Jonathas 25-26; enfin la troisième n'est qu'un dernier gémissement, 27. — *In libro justorum.* C'était apparemment un recueil de chants, V. Jos., X, 13. — *Considera Israel, pro his...* La fin de ce verset est empruntée aux Septante, V. verset suivant.

49. — *Inclyti, Israel.* Hébreu. « L'honneur d'Israël ». Il s'agit de Saül et de Jonathas qui faisaient l'ornement d'Israël par leur valeur. Ewald traduit צבי, *tsabi*, par gazelle et

tuos interfecti sunt; quomodo ceciderunt fortes?

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Ascalonis; ne forte lætentur filiae Philisthiim, ne exultent filiae incircumcisorum.

21. Montes Gelboe, nec ros nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum; quia ibi abjectus est clypeus fortium, clypeus Saul, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab

été tués sur tes montagnes, comment sont tombés les forts?

20. Ne l'annoncez pas à Geth, ne l'annoncez pas dans les carrefours d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne se réjouissent, de peur que les filles des incircumcis ne tressaillent.

21. Montagnes de Gelboé, que ni la rosée ni la pluie ne descendent sur vous, que jamais vos champs n'aient des prémices; car c'est là qu'a été rejeté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût pas été oint de l'huile sainte.

22. La flèche de Jonathas, plongée

veut qu'il soit question de Jonathas; mais tout s'oppose à cette conjecture, tant le parallélisme que l'ensemble du texte où l'on ne voit aucune allusion à la gazelle. — *Super montes tuos interfecti sunt.* Ces montagnes, c'est le Gelboé. A la place de cette première partie du verset, on lit dans les Septante ce que le traducteur latin a inséré au verset précédent, c'est-à-dire, « fais attention, Israël, à ceux qui sont morts blessés sur les hauteurs », στήλωσον, Ἰσραὴλ, ὑπὲρ τῶν τεθνηκότων ἐπὶ τα ὄρη σου τραυματῶν.

20. — *Nolite annuntiare...* Geth et Ascalon représentent ici tout le pays des Philistins. David souhaite, si cela était possible, que la défaite des Israélites reste à jamais ignorée dans le pays des Philistins. Une première honte c'est d'avoir été vaincu; la seconde serait la joie de l'ennemi. Dans le fait, il était impossible que la défaite fût longtemps cachée aux ennemis et à l'heure actuelle elle devait être connue dans toute la contrée, V. I Rois xxxi, 9. Il ne faut donc voir là que l'expression poétique de la douleur de David.

21. — *Nec ros nec pluvia...* David voudrait que la nature elle-même s'associât au deuil d'Israël, et que les montagnes où sont tombés les héros, soient désormais infertiles et le monument éternel destiné à rappeler les tristes événements qui s'y sont passés. La poésie ici n'ôte rien au sentiment. — *Neque sint agri primitiarum.* Que sur ces montagnes où la pluie et la rosée ne devraient plus tomber, ne se trouvent pas de champs où désormais on récolte des fruits assez beaux pour les offrir comme prémices. C'est dans les meilleurs terrains que se font les plus belles récoltes et où par conséquent l'on choisissait les fruits des prémices. — *Abjectus est.* Parmi

les modernes un grand nombre traduisent גָּגַל, *nigal*, par « il fut souillé », sens qui nous semble d'ailleurs se concilier plus aisément avec la suite du texte hébreu. Le bouclier de Saül a été souillé par le sang de celui qu'il devait protéger, souillé par la poussière du champ de bataille. C'était une honte d'abandonner son bouclier; par conséquent pour Saül, dont la valeur ne s'était pas démentie, la perte de son bouclier indiquait l'immensité du désastre dans lequel il avait été enveloppé. — *Quasi non esset unctus oleo.* Dans la Vulgate ces mots se rapportent à Saül tandis que l'hébreu « sans avoir été oint d'huile » se rapporte évidemment au bouclier. Il n'a pas été oint d'huile, c'est-à-dire, il n'a pas été nettoyé. C'est le symbole de la détresse dans laquelle s'est trouvé Israël; c'est aussi le symbole de la ruine de son honneur. Si le bouclier, l'ornement du guerrier, et figure, ici, de l'ornement d'Israël, a été souillé, qu'ainsi tes champs, ô mont de Gelboé, restent incultes et déserts. La fin du verset justifie donc, ce nous semble, le sens que nous avons donné à גָּגַל. Il est difficile en effet de le traduire par *abjectus est*, comme dans la Vulgate. Dans les Septante on lit : « parce que là a été méprisé le bouclier des forts : le bouclier de Saül n'a pas été oint d'huile. » A peu de chose près le sens est, le même que dans l'hébreu, car si le bouclier de Saül a été méprisé, c'est sans doute parce que l'état dans lequel il se trouvait le rendait méconnaissable et lui ôtait toute sa valeur. En résumé, la leçon de l'hébreu nous paraît donc préférable, bien que le verbe גָּגַל, *ganal*, qui signifie primitivement *avoir du dégoût*, puisse avoir par dérivation le sens de *rejeter*.

22. — *Sagitta Jonathæ...* Telle honte est arrivée à des héros dont la flèche et l'épée se

dans le sang des morts et dans la graisse des vaillants, n'est jamais retournée en arrière, et le glaive de Saül n'est jamais revenu impuisant.

23. Saül et Jonathas, aimables et beaux pendant leur vie, n'ont pas été séparés, même dans la mort, eux plus rapides que les aigles, plus courageux que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül qui vous revêtait de pourpre, vos délices, qui fournissait des ornements d'or à votre parure.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? Jonathas a été tué sur vos montagnes!

26. Je pleure sur toi, Jonathas, mon frère, si beau et plus aimable que l'amour des femmes. Comme

adipe fortium, sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum, et gladius Saul non est reversus inanis.

23. Saul et Jonathas amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi; aquilis velociore, leonibus fortiores.

24. Filiae Israel, super Saul flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

25. Quomodo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

26. Doleo super te, frater mi Jonathas, decore nimis, et amabilis super amorem mulierum. Sicut mater uni-

rassassiaient habituellement du sang et de la chair des ennemis. Cette figure suppose que la flèche boit le sang, que l'épée mange la chair, Cfr. Deut., xxxii, 42; Is., xxxii, 5 et suiv.; Jer., xlvi, 40. Ces héros vaillants avaient l'habitude de combattre jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la victoire et qu'ils eussent tout anéanti. L'arc et l'épée sont les deux principales armes offensives de l'époque et si l'une est attribuée à Jonathas, l'autre à Saül. Cette attribution est toute poétique.

23. — *Amabiles et decori*. Ces qualités conviennent particulièrement à Jonathas; cependant Saül avait mérité le même éloge dans les premières années de son gouvernement. David oublie la haine dont Saül l'a poursuivi, ses souffrances qu'il lui a fait endurer, pour ne se rappeler que les vertus qui le distinguaient. — *In morte quoque non sunt divisi*. On peut rapprocher de ces paroles ces autres que nous lisons dans l'office des apôtres Pierre et Paul : « *Gloriosi principes terræ, in morte sua non sunt separati.* » Ces deux héros inséparables dans la vie, l'ont été aussi dans la mort. David rend ainsi témoignage à l'affection mutuelle que Saül et Jonathas avaient l'un pour l'autre. Nous voyons en effet en plusieurs passages que Saül aimait son fils, I Rois xix, 6, xx, 2, bien que le mauvais esprit l'ait parfois irrité contre lui, I Rois xx, 30 et suiv. Quant à Jonathas, sa piété filiale a résisté à tout. Il n'a pas quitté son père, il s'est attaché à lui jusqu'à la fin, bien que la haine injuste de Saül pour son

ami eût pu le détourner de remplir ses devoirs de fils. — *Aquilis velociore, leonibus fortiores*. La rapidité de l'aigle et le courage du lion étaient dans l'antiquité les deux principales qualités des héros, Cfr. xvii, 40; Is., xl, 34; Jer., iv, 43; et Habac. i, 8.

24. — *Filiae Israel...* Les femmes d'Israël qui avaient autrefois célébré les triomphes et la gloire de Saül sont invitées à pleurer sa défaite et sa mort. Ce n'est pas seulement une heureuse invention poétique, c'est aussi la peinture fidèle de ce qui dut se passer. Lors que Jésus-Christ était conduit au lieu de sa Passion, il était suivi, nous dit l'Évangéliste, par une foule de femmes qui pleuraient et se lamentaient sur son sort. Mais Notre Sauveur, dont la défaite devait se changer en triomphe, et le triomphe le plus éclatant; leur adressa ces paroles remarquables : « *Filiae Jerusalem. nolite flere super me, sed super vos ipsas flete et super filios vestros* », Luc, xxiii, 27 et 28. Mais il n'en était pas de même pour Saül, et c'est à bon droit que David invite les filles de Jérusalem à déplorer le trépas du héros. — *In deliciis*. C'est-à-dire, avec grâce. Les femmes d'Israël doivent aussi regretter Saül, parce qu'il les revêtait des dépouilles prises sur l'ennemi.

25. — *Quomodo ceciderunt fortes...* La répétition de cette idée, vv. 19, 25, 27, convient parfaitement à la nature de l'épigramme, dont le caractère est d'insister sur ce qui fait le sujet de la tristesse et des regrets du poète.

26. — *Et amabilis super amorem mulierum*. Hébreu : « Plus considérable (litt. plus éton-



cum amat filium suum, ita ego te diligebam.

27. Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica?

une mère aime son fils unique, ainsi je te chérissais.

27. Comment sont tombés les forts? Comment ont péri les armes guerrières?

## CHAPITRE II

Après avoir consulté le Seigneur, David se rend à Hébron avec ses deux femmes, ses hommes et leurs familles (vv. 1-3). — C'est alors que la tribu de Juda l'accepte pour roi, et qu'ayant appris l'action des habitants de Jabès, il les en remercie et leur souhaite d'en être récompensés (vv. 4-7). — Or, Abner, fils de Ner, fit reconnaître Isboseth, le fils de Saül, sur tout Israël, à l'exception de la tribu de Juda (vv. 8-9). — Isboseth régna deux ans sur Israël, et David sept ans et six mois à Hébron, sur Juda (vv. 10-14). — Or, Abner, le général d'Isboseth, et Joab, le général de David, s'étant rencontrés avec leurs armées près de Gabaon, firent d'abord combattre douze guerriers de chaque parti, lesquels se donnèrent mutuellement la mort (vv. 12-16). — Le combat devint ensuite général, et Abner fut mis en fuite (v. 17). — Poursuivi avec acharnement par Asaël, l'un des frères de Joab, il l'engagea à plusieurs reprises à se retirer, et finit par le percer de sa lance (vv. 18-23). — La nuit survint sur ces entrefaites, et Abner, prenant position sur une colline avec ses troupes, demanda à Joab d'empêcher ses gens de poursuivre leurs frères (vv. 24-26). — Joab y consentit et fit arrêter son armée, tandis qu'Abner, marchant toute la nuit avec les siens, traversa le Jourdain et revint dans son camp (vv. 27-29). — Or, Joab constata qu'il n'avait perdu que dix-neuf hommes, sans compter Asaël, tandis que du côté d'Abner, il en était tombé trois cent soixante (vv. 30-34). — Quant à Asaël, il fut enseveli à Bethléhem dans le tombeau de son père (v. 32).

1. Igitur post hæc consuluit David Dominum, dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixit-

1. Après cela David consulta donc le Seigneur et dit : Monterai-je dans une des villes de Juda? Et le Seigneur lui dit : Monte. Et David dit :

nant) que ton amour pour moi, que l'amour des femmes. » David avait pour Jonathas plus d'amour que l'on ne peut en avoir pour une mère ou une épouse. — *Sicut mater unicum...* David nous dépeint ici l'idéal de l'amitié.

27. — *Arma bellica*. L'hébreu כלי מלחמה, *kelé milkhamah*, « instruments de guerre », semble désigner encore Saül et Jonathas, car regretter la perte des armes et du matériel de guerre, est une idée qui paraît peu en rapport avec la grandeur des sentiments qui distinguent ce chant poétique. Rien n'empêche, croyons-nous, d'interpréter de même la traduction de la Vulgate, dont le sens précis ne peut souvent être saisi qu'en lui comparant le texte hébreu. Nous terminerons par la citation d'un passage de S. Ambroise, Apolog. Davidis, c. vi : « Inimici ultus est David mortem, flebiliter satis deploravit interitum ;

et debitum sibi imperium diu distulit, quod sciebat Deo auctore deberi. Quo solo docuit homines ad non præripiendum regnum, etiamsi debeatur, sed expectandum ut suo tempore deferatur. »

B. Lutte entre David, roi de Juda, et Isboseth roi d'Israël, II-IIII, 39.

a. David est sacré roi de Juda et fixe sa résidence à Hébron, II, 1-7.

CHAP. III. — 1. — *Num ascendam*. Après la mort de Saül, David ne pouvait plus rester dans le pays des Philistins ; mais comme ceux-ci occupaient une grande partie du territoire d'Israël, il ne devait pas songer à revenir ailleurs que dans la tribu de Juda, sa patrie où il avait autrefois trouvé un refuge, I Rois, XXII, 5, et où il avait certainement des adhérents, « qui le mettraient en état de résister aux attaques des partisans de Saül

Où monterai-je? Et il lui répondit : A Hébron.

2. David monta donc ainsi que ses deux femmes, Achinoam de Jezraël et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel.

3. Mais David amena aussi les hommes qui étaient avec lui, chacun avec sa famille, et ils demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Et les hommes de Juda y vinrent et oignirent David pour qu'il régnât sur la maison de Juda. Et on annonça à David que les hommes de Jabès Galaad avaient enseveli Saül.

5. David envoya donc des messagers aux hommes de Jabès Galaad et leur dit : Bénis soyez-vous par le Seigneur, vous qui avez fait cette miséricorde envers votre maître Saül, et qui l'avez enseveli.

6. Et maintenant, le Seigneur sans doute vous le rendra miséri-

que David : Quo ascendam? Et respondit ei : In Hebron.

2. Ascendit ergo David, et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, et Abigail uxor Nabal Carmeli;

3. Sed et viros, qui erant cum eo, duxit David singulos cum domo sua; et manserunt in oppidis Hebron.

4. Veneruntque viri Juda, et unxerunt ibi David, ut regnaret super domum Juda. Et nuntiatum est David, quod viri Jabes Galaad sepelissent Saul.

*I Mach. 2, 57; Infr. 5, 3.*

5. Misit ergo David nuntios ad viros Jabes Galaad, dixitque ad eos. Benedicti vos Domino, qui fecistis misericordiam hanc cum Domino vestro Saul, et sepelistis eum.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et ve-

et de sa famille. Mais comme la guerre civile était à craindre, il commence par consulter le Seigneur. Avant comme après la mort de Saül, David reste soumis à la volonté divine, toujours prêt à suivre la voie qui lui est indiquée. — *In Hebron*. Par sa position au centre de la tribu de Juda, et grâce aux souvenirs des patriarches, cette ville était propre à devenir, momentanément du moins, la capitale du nouveau royaume. C'était, en outre, une ville sacerdotale. Jos., XXI. 44. Hébron s'appelle aujourd'hui el Khalil, Cfr. Jos., x, 3.

2. — *Et duæ uxores ejus*. Voir I Rois, xxv, 42 et 43.

3. — *In oppidis Hebron*. C'est-à-dire dans les localités de la dépendance d'Hébron. Ce fut donc une véritable colonisation. Cette expression semble d'ailleurs indiquer que la ville d'Hébron avait donné son nom à tout un district. Il en fut de même de Samarie, car il est parlé III Rois, XIII. 32, des villes de Samarie.

4. — *Et unxerunt ibi David*. Une première fois David avait été consacré; mais c'était d'après l'ordre de Dieu qui l'avait élu et qui voulait indiquer de la sorte ses secrets desseins, I Rois, xvi. Quant à cette seconde consécration par les anciens d'Israël, c'était l'installation publique et solennelle du nou-

veau roi, l'accomplissement des projets du Seigneur. De même Saül avait d'abord été sacré par Samuel, I Rois, x, 4, puis ensuite fait roi par tout le peuple à Galgala, xi, 44, 45. — *Et nuntiatum est...* Il n'est guères admissible que David ait appris seulement par occasion que les habitants de Jabès Galaad avaient rendu les derniers devoirs à Saül. Au contraire, tout porte à croire que celui qui fut si attristé de la mort de Saül et de Jonathan et qui se répandit en plaintes si éloquentes, se mit promptement en devoir de s'informer si les corps des deux héros étaient restés au pouvoir des incirconcis, ou si des mains pieuses leur avaient rendu les honneurs funèbres.

5. — *Benedicti vos a Domino*. En remerciant les habitants de Jabès, c'était implicitement reconnaître le roi défunt, par conséquent protester contre toute accusation de révolte et de cette sorte les disposer à rendre foi et hommage au nouveau souverain.

6. — *Sed et ego reddam gratiam*. Déjà il leur faisait l'honneur de leur envoyer un message solennel, pour les remercier et leur notifier son avènement au trône. Plus tard, sans doute, il aurait l'occasion de les récompenser encore.

7. — *Confortentur manus vestrae*. Il fallait

ritatem; sed et ego reddam gratiam, eo quod fecistis verbum istud.

7. Confortentur manus vestræ, et estote filii fortitudinis; licet enim mortuus sit dominus vester Saul, tamen me unxit domus Juda in regem sibi.

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitus Saul, tulit Isboseth filium Saul, et circumduxit eum per castra.

9. Regemque constituit super Galaad et super Gessuri, et super Jezrahel, et super Ephraïm, et super Benjamin, et super Israel univsum.

cordieusement, et véritablement; mais moi aussi je vous rendrai grâce, parce que vous avez fait une telle action.

7. Que vos mains se fortifient, et soyez pleins de courage, car quoique Saül votre maître soit mort, cependant la maison de Juda m'a oint pour être son roi.

8. Mais Abner, fils de Ner, chef de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül, et le conduisit autour du camp,

9. Et l'établit roi sur Galaad et sur Gessuri, et sur Jezrahël et sur Ephraïm et sur Benjamin et sur tout Israël.

du courage pour se déclarer en faveur de David, car Abner s'était retiré avec son armée dans le pays de Galaad et pouvait y mettre opposition. Au reste, il semble qu'en ce moment Isboseth n'avait pas encore été proclamé roi, ou que du moins la nouvelle n'en était pas encore parvenue à David.

b. *Isboseth est établi roi d'Israël par Abner, 8-11.*

8. — *Tulit.* Cette expression montre suffisamment que le fils de Saül ne fut qu'un instrument dans la main d'Abner, et qu'il était loin d'avoir les qualités de son père — *Isboseth.* Très-probablement il n'avait pas assisté à la défaite du mont Gelboé, puisqu'il est dit que Saül y périt avec toute sa maison, ou toute sa famille, xxxi, 6. Quoi qu'il en soit, il dut rejoindre au-delà du Jourdain les débris de l'armée. Il est appelé ailleurs, I Paral., viii, 33, ix, 39, *Eschbaal*, אֶשְׁבַּע « le feu de Baal », ou peut-être, « le destructeur de Baal », en latin *Esbaul*. Il est à croire que c'était là son véritable nom qui fut plus tard transformé en *Isboseth* ou *Ischboscheth*, אֶשְׁבֹּשֶׁת « le fils de la honte », par la raison que la maison de Saül eut en lui une fin misérable. On doit cependant remarquer que בשת, *boscheth*, est employé dans Osée, ix, 40 et Jérémie, iii, 24, comme synonyme et qu'un peu plus loin, II Rois, xi, 24, le mot *Jéroboal*, le surnom de Gédéon, se trouve aussi changé en *Jéroubbescheth*, יְרוּבֶשֶׁת. Il n'est pas d'ailleurs admissible, comme le prétend Ewald, *Geschichte des Volkes*, etc., II, 437 que בשת, comme αἰδώς, puisse être pris en bonne part. — *Et circumduxit eum.* Hébreu : « Et il le fit passer. » — *Per castra.* Hébreu. « et Mahanaïm. » Il est vrai que

מַחֲנֵיִם signifie les deux camps, mais il est évident que ce mot est un nom propre, et que la Vulgate n'en donne que la traduction, Cfr. Gen., xxxii, 2. Cette ville se trouvait près des gués du Jaboc, Gen., xxxvii, 2 et suiv., et c'est pour cette raison que Porter, *Murray's Hand book*, l'identifie avec Gêrasa. Cependant d'autres proposent les ruines de Mahuch, peut-être avec moins de probabilité, malgré la ressemblance du nom, puisqu'elles sont un peu trop éloignées du torrent précité. Mahanaïm fut d'abord attribué à la tribu de Gad et se trouvait sur la frontière du côté de la tribu de Manassé sur le Jaboc, Jos., xiii, 26.30. Cette ville fut cédée aux lévites, Jos., xxi, 38. C'est là que David se réfugia quand il fuyait devant Absalon, xviii, 24.

9 — *Super Galaad.* Le pays de Galaad, c'est toute la contrée à l'est du Jourdain. Cfr. Jos., xxii, 9, 43, 45, 32, Jug., v, 47, xx, 4. — *Et super Gessuri.* Dans l'hébreu on lit : « Et sur les Asurites », וְאֶל-אֲשׁוּרֵי, *vél aschouri*, ce qui est évidemment une leçon fautive, puisqu'il ne peut être question ni de l'Assyrie, ni de la peuplade arabe des Asurim, Gen., xxv, 3. La leçon Ἐσσυρίη des Septante n'est pas meilleure que celle de l'hébreu. Par conséquent, on doit donner la préférence à celle de la Vulgate, bien que tous les doutes ne soient pas dissipés. Cette contrée ne peut être le royaume de Gessuria qui appartenait à la Syrie, xv, 8 et formait un état indépendant, iii 3, xiii, 37, xiv, 23, mais bien un territoire du même nom qui, avec le pays de Machati, formait à l'est la frontière du royaume de Basan et confinait à Galaad, Deut., iii, 44 et suiv.; Jos., xii, 5 et suiv. Le pays de Gessuri nommé avec Galaad,

10. Isboseth, fils de Saül, était âgé de quarante ans, lorsqu'il commença à régner sur Israël, et il régna deux ans. Or, la maison de Juda suivait seule David.

11. Et le nombre des jours que David demeura à Hébron, régnant sur la maison de Juda, fut de sept ans et six mois.

12. Et Abner, fils de Ner, avec les serviteurs d'Isboseth, fils de Saül, vint du camp à Gabaon.

13. Or, Joab, fils de Sarvia, et les serviteurs de David montèrent et les rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Et lorsqu'ils se furent rapprochés, ils campèrent les uns en face des autres, les uns d'un côté de la piscine, les autres de l'autre.

10. Quadraginta annorum erat Isboseth filius Saul, cum regnare cœpisset super Israel, et duobus annis regnavit : sola autem domus Juda sequebatur David.

11. Et fuit numerus dierum, quos commoratus est David, imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum, et sex mensium.

12. Egressusque est Abner filius Ner, et pueri Isboseth filii Saul, de castris in Gabaon.

13. Porro Joab filius Sarviæ, et pueri David egressi sunt, et occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cum in unum convenissent e regione sederunt, hi ex una parte piscinæ, et illi ex altera.

Machati et le mont Hermon, Jos., XIII, 42 s'étendait peut-être sur les deux rives du Jourdain. Quoiqu'il en soit, le v. 43 du c. XIII de Josué : « Nolueruntque disperdere filii Israel Gessuri et Machati », prouve évidemment qu'il ne faut pas confondre ce district avec le royaume de Gessuri de même nom. — *Et super Jezrahel.* Il s'agit non pas seulement de la ville de Jezrahel, mais de toute la plaine qui l'entoure et qui est aussi appelée τὸ μέγα πεδίον. « la grande plaine », I Macc. XII, XII, 49. — *Et super Israel universum.* A l'exception, bien entendu, de la tribu de Juda.

10. — *Et duobus annis regnavit.* Il faut entendre par là que le fils de Saül ne fut vraiment roi sur Israël que pendant deux ans. Sans doute il fut proclamé immédiatement après la mort de son père, mais son autorité ne put s'étendre que peu à peu sur l'ensemble du territoire dont il hérita, et il n'est pas étonnant qu'il ait fallu cinq ans et demi à Abner pour reconquérir ce dont les Philistins s'étaient emparés après leur victoire. C'est la meilleure solution que l'on puisse trouver à la difficulté qui se présente ici. Autrement on ne comprendrait pas qu'Isboseth n'eût régné que deux ans, tandis que David a régné sept ans et demi à Hébron, et il faudrait de toute nécessité supposer que le texte est corrompu. On ne saurait dire, par exemple, que le rival de David fut assassiné après deux ans de règne, ou que les années de son règne ne sont plus comptées à partir de sa lutte avec David, parce que, depuis lors, Abner joua le rôle principal. En effet, d'après les ch. III à V, il est bien certain qu'Isboseth était encore roi après le meurtre

d'Abner, et que David ne fut reconnu à Hébron par toutes les tribus qu'après la mort du malheureux prince. Le v. suivant dit d'ailleurs expressément que, pendant sept ans et demi, David ne régna que sur la tribu de Juda. Au reste si l'on mentionne l'avènement au trône d'Isboseth avant celui de David, il ne faut pas en conclure avec Ewald, Geschichte, etc., III, 449, qu'un premier historien considérait Isboseth comme le roi légitime proprement dit, et David comme son rival. En effet, le contraire est prouvé par les versets 4, 8 et suiv. du présent chapitre. Si l'on nomme Isboseth avant Saül, c'est d'après la méthode constamment usitée dans la Genèse, où l'on mentionne d'abord les branches collatérales, ou les personnages secondaires, pour pouvoir ensuite s'étendre au long sur la branche principale, ou poursuivre sans interruption l'histoire du personnage le plus important.

c. *Lutte entre les partisans de David et les partisans d'Isboseth*, II, 12-III, 6.

12. — *Egressusque est Abner.* Abner, comme on le doit présumer avec quelque raison, ne fit la guerre à David qu'après avoir soumis tout Israël à Isboseth et terminé la guerre avec les Philistins. Il est à remarquer que David ne commença pas lui-même les hostilités; il fut attaqué par Abner et n'eut qu'à se défendre. — *De castris Gabaon.* Hébreu : « De Mahanaïm vers Gabaon », Voir, v. 8. D'après ce passage, il semblerait que Mahanaïm fut la capitale d'Isboseth. Gabaon est aujourd'hui El-Djib à deux lieues au nord de Jérusalem, Cfr. Jos., IX, 3.

13. — *Et occurrerunt eis.* David, obligé de

14. Dixitque Abner ad Joab : Surgant pueri, et ludant coram nobis. Et respondit Joab : Surgant.

15. Surrexerunt ergo, et transierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth filii Saul, et duodecim de pueris David.

16. Apprehensoque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, et ceciderunt simul; vocatumque est nomen loci illius: ager Robustorum, in Gabaon.

17. Et ortum est bellum durum satis in die illa; fugatusque est Abner, et viri Israel a pueris David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviae, Joab, et Abisai, et Asael. Porro Asael cursor velocissimus fuit, quasi unus de capreis quæ morantur in silvis.

19. Persequabatur autem Asael Abner, et non declinavit ad dexteram neque ad sinistram omittens persequi Abner.

20. Respexit itaque Abner post tergum suum, et ait : Tune es Asael? Qui respondit : Ego sum.

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dexteram, sive ad sinistram, et ap-

14. Et Abner dit à Joab : Que des jeunes gens se lèvent et joutent devant nous. Et Joab répondit : Qu'ils se lèvent.

15. Il se leva donc et se présenta douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth, fils de Saül, et douze serviteurs de David.

16. Et chacun, saisissant la tête de son adversaire, lui plongea le glaive dans le flanc opposé, et ils tombèrent ensemble. Et ce lieu fut appelé du nom de champ des vaillants, à Gabaon.

17. Et il se leva une guerre très dure, ce jour-là; et Abner et les hommes d'Israël furent mis en fuite par les serviteurs de David.

18. Or, il y avait là les trois fils de Sarvia, Joab et Abisai et Asaël. Et Asaël était un coureur très agile, comme un des chevreuils qui demeurent dans les bois.

19. Et Asaël poursuivit Abner et ne se détourna ni à droite ni à gauche, ne cessant de poursuivre Abner.

20. Abner regarda donc derrière lui et lui dit : Es-tu Asaël? Il répondit : Je le suis.

21. Et Abner lui dit : Vas à droite ou à gauche, et saisis un des jeu-

se défendre, fait avancer ses troupes sous la conduite de Joab, voulant prévenir l'ennemi et ne pas attendre qu'il eût pénétré sur le territoire de Juda. — *Juxta piscinam Gabaon.* La piscine de Gabaon est probablement l'Ain el-Djib, source abondante qui se trouve à proximité d'El-Djib, l'ancienne Gabaon.

14. — *Surgant pueri.* Abner avait sans doute l'intention de terminer la querelle par un combat singulier, afin d'épargner le sang du peuple; mais le résultat fut contraire à ce qu'on aurait pu en attendre et rien ne fut décidé. — *Et ludant.* C'est-à-dire qu'ils luttent, pour rendre le sens plus exactement, car en réalité, il ne s'agissait pas d'un jeu.

16. — *Apprehensoque unusquisque.* Chacun chercha d'abord à étourdir son adversaire en le frappant et en le saisissant à la tête. — *Defixit gladium.* Dans l'hébreu le verbe manque; mais le sens y supplée facilement.

Les Septante portent ἐνεπηξαν « ils enfoncèrent. » C'est la preuve que ces jeunes gens combattirent avec bravoure et que l'animosité était grande. — *Ager robustorum.* L'hébreu קלכת הצרור *kheilkath hatsourim* ne peut guères être traduit autrement que par « champ des coutraux », dénomination qui rappelle à l'esprit ce qui s'était passé en cet endroit. Le traducteur de la Vulgate a du lire comme nous, et il a traduit *ager robustorum*, c'est que le mot צור, *tsou*, signifiant aussi *pierre*, *rocher*, il lui a donné par dérivation le sens de *force*. Quant à la leçon des Septante μερικ τῶν ἐπιβούλων « la partie (le champ) des insidieux », elle ne paraît pas devoir être adoptée vu l'unanimité des autres versions. Dans Aquila et Symmaque on lit : κληροι τῶν στερεῶν « les parts des forts. »

21. — *Et apprehende unum de adolescentibus.* C'est-à-dire, saisis l'un des guerriers du

nes gens, et prends pour toi ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut pas cesser de le poursuivre.

22. Et de nouveau Abner dit à Asaël : Retire-toi, ne me suis pas, de peur que je ne sois forcé de te transpercer contre terre et je ne pourrai lever ma face devant Joab ton frère.

23. Il dédaigna d'entendre, et ne voulut pas se détourner. Abner le frappa donc dans l'aine de la partie inférieure de la lance, et le transperça, et il mourut en ce même lieu, et tous ceux qui passaient par ce lieu, où était tombé Asaël et où il était mort, s'arrêtaient.

24. Mais pendant que Joab et Abisai poursuivaient Abner fugitif, le soleil se coucha, et ils vinrent jusqu'à la colline de l'aqueduc, qui est vis-à-vis la vallée sur le chemin du désert de Gabaon.

25. Et les enfants de Benjamin se réunirent à Abner, et ramassés en une seule armée, ils restèrent sur le sommet d'un tertre.

26. Et Abner cria vers Joab et lui dit : Est-ce que ton glaive sévira jusqu'à l'extermination? Ignores-tu

prehende unum de adolescentibus, et tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asael omittere quin urgeret eum.

22. Rursumque locutus est Abner ad Asael : Recede, noli me sequi. ne compellar confodere te in terram, et levare non potero faciem meam ad Joad fratrem tuum.

23. Qui audire contempsit, et noluit declinare; percussit ergo eum Abner aversa hasta in inguine, et transfodit et mortuus est in eodem loco; omnesque qui transibant per locum illum, in quo ceciderat Asael, et mortuus erat, subsistebant.

24. Persequentibus autem Joab et Abisai fugientem Abner, sol occubuit, et venerunt usque ad collem Aquæductus, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.

25. Congregatique sunt filii Benjamin ad Abner; et conglobati in unum cuneum, steterunt in summitate tumuli unius.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, et ait : Num usque ad internecionem tuus mucro desæviet? an igno-

commun, si tu désires beaucoup faire un prisonnier et lui enlever ses armes. Evidemment Abner n'était point désireux de tuer Asaël qui peut-être n'était qu'un jeune homme, puisqu'il était le neveu de David, et par conséquent n'était pas un antagoniste digne du général d'Isboseth. Mais nous supposerions plus volontiers qu'Abner cherchait à épargner Asaël, parce qu'il méditait de se réconcilier avec David, et qu'il craignait de s'attirer son ressentiment, et surtout de se faire de Joab un ennemi irréconciliable. — *Spolia ejus*. Ses armes, car le mot *חֲבוּטָתוֹ* *kkabitsatho* signifie proprement « son équipement. »

22. — *Ne compellar*. Ce qu'Abner craignait avant tout, c'était d'avoir en Joab un ennemi personnel, car sans doute il connaissait son caractère irascible et vindicatif. Dans l'hébreu on lit : « Pourquoi te frapperai-je à terre, et comment... ? »

23. — *Aversa hasta*. Hébreu . « avec la

partie postérieure de la lance. » On peut supposer que le manche de la lance était terminé par une pointe en fer qui servait à la fixer en terre, Cfr. I Rois. xxvi, 7. Peut-être aussi Abner, en frappant de la sorte Asaël, ne voulait que l'étourdir et non pas le blesser mortellement. — *Omnes qui transibant...* Le lieu où était tombé Asaël devint célèbre et se conserva dans la mémoire des hommes.

24. — *Usque ad collem aquæductus*. Hébreu : « Jusqu'à la colline d'Ammah. » — *Qui est ex adverso...* Hébreu : « Qui est en face de Giak, sur le chemin du désert de Gabaon. » Les localités mentionnées dans le texte hébreu sont restées inconnues.

25. — *Steterunt in summitate...* C'était pour repousser plus facilement les attaques de leurs adversaires et protéger Abner.

26. — *Num usque ad internecionem...* Hébreu : « L'épée dévorera-t-elle toujours? » — *An ignoras...* Hébreu « Ne sais-tu pas que

ras quod periculosa sit desperatio? usquequo non dicis populo ut omitat persequi fratres suos?

27. Et ait Joab : Vivit Dominus ! si locutus fuisses mane, recessisset populus persequens fratrem suum.

28. Insonuit ergo Joab buccina, et stetit omnis exercitus, nec persecuti sunt ultra Israel neque iniere certamen.

29. Abner autem et viri ejus abierunt per campestria, tota nocte illa; et transierunt Jordanem, et, lustrata omni Bethoron, venerunt ad castra.

30. Porro Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum : et defuerunt de pueris David decem et novem viri, excepto Asaele.

31. Servi autem David percusserunt de Benjamin, et de viris qui erant cum Abner trecentos sexaginta, qui et mortui sunt.

que le désespoir est dangereux? Jusques à quand ne diras-tu pas au peuple de cesser de poursuivre ses frères?

27. Et Joab dit : Vive le Seigneur? Si tu avais parlé ce matin, le peuple aurait cessé de poursuivre son frère.

28. Joab sonna donc du buccin, et toute l'armée s'arrêta et ils ne poursuivirent pas davantage Israël et ils n'engagèrent pas de combat.

29. Mais Abner et ses hommes s'en allèrent à travers les plaines toute cette nuit, et ils passèrent le Jourdain, et, après avoir parcouru tout Béthoron, ils vinrent au camp.

30. Or, Joab, de retour, laissant Abner, rassembla tout le peuple, et parmi les serviteurs de David manquèrent dix-neuf hommes, sans compter Asaël.

31. Mais les serviteurs de David frappèrent trois cent soixante hommes qui moururent, parmi ceux de Benjamin et ceux qui étaient avec Abner.

l'amertume viendra à la fin? » Abner veut faire comprendre que prolonger le combat, c'est risquer de réduire ses partisans au désespoir, et par conséquent d'envenimer la querelle et de provoquer une plus grande effusion de sang humain.

27. — *Si locutus fuisses mane...* C'est-à-dire, si tu avais parlé ainsi le matin, le peuple eût cessé dès ce moment la poursuite. Le sens de l'hébreu est tout autre, car on peut traduire ainsi : « Si tu n'avais pas parlé, dès le matin le peuple se serait retiré chacun derrière son frère. » Joab reprocherait ainsi à Abner d'avoir proposé le combat singulier dont l'issue funeste a provoqué les deux armées à se livrer un combat acharné. Autrement chaque parti se serait retiré dès le matin l'un après l'autre, Joab suppose donc que le combat aurait pu être évité, si Abner n'avait pas donné le signal des hostilités, d'autant plus que l'armée de David, se conformant sans doute aux intentions de son chef suprême, s'avancait pour défendre le territoire menacé, et non pour attaquer.

29. — *Per campestria.* Par la plaine du Jourdain, en hébreu *par l'Araba*. Dans les livres historiques l'expression הערבה *haarabah* avec l'article désigne généralement le

désert qui s'étend le long de la vallée du Jourdain, depuis la mer Morte jusqu'au lac de Génésareth. Cfr. Deut., III, 47, IV, 49, XI, 30; Jos., III, 46, etc. — *Tota nocte illa.* S'ils marchèrent toute la nuit, ce n'était probablement pas par crainte d'être poursuivis, mais pour éviter la chaleur. — *Omni Bethoron.* Il ne peut nullement être question de la ville de Béthoron qui était à l'ouest du fleuve. Aussi le texte hébreu porte « tout Bithoron » כל-הבתרון *col-habbitron*. L'adjectif « tout » indique d'ailleurs qu'il ne s'agit ni d'une ville, ni d'un village, mais bien d'un district quelconque, peut-être d'un ravin ou d'une vallée dans le voisinage de Jabès, puisque בתרון *bithron*, signifie *coupure, incision*. — *Ad castra.* Hébreu : « A Mahonaim. »

31. — *Trecentos sexaginta.* La disproportion des pertes peut s'expliquer aisément. En effet, l'armée de David était composée en partie de guerriers exercés de longue main à la fatigue et au métier des armes, tandis que celle d'Abner était formée des débris de l'armée qui avait été défaite sur le mont Gelboé. De plus, on peut encore supposer que les partisans d'Isboseth avaient contre eux le désavantage du terrain. — *Qui et mortui sunt.* Les blessés tout naturellement durent

32. Et ils prirent Asaël, et ils l'ensevelirent dans le sépulcre de son père à Bethléhem. Et Joab et les hommes qui étaient avec lui montèrent toute la nuit, et au crépuscule ils arrivèrent à Hébron.

32. Tuleruntque Asael, et sepe-  
lierunt eum in sepulchro patris sui  
in Bethlehem; et ambulaverunt tota  
nocte Joab et viri qui erant cum eo,  
et in ipso crepusculo pervenerunt  
in Hebron.

## CHAPITRE II

La lutte fut longue entre la maison de Saül et celle de David, mais la dernière alla toujours en croissant (v. 1). — Pendant ce temps, il naquit six fils à David, tandis qu'il était à Hébron (vv. 2-4). — Or, Abner était le principal soutien de la maison de Saül; mais Isboseth lui ayant reproché d'avoir pris pour lui une concubine de son père, Abner l'accusa d'ingratitude, et le menaça de transférer son royaume à David (vv. 5-11). — Abner fit donc des ouvertures à David, qui tout d'abord se fit rendre son épouse, Michol, la fille de Saül (vv. 12-15). — Phaltiel, son époux, la suivit jusqu'à Bahurim, puis s'en retourna sur l'ordre d'Abner (v. 16). — Or, Abner parla d'abord aux anciens d'Israël, puis à la tribu de Benjamin, puis s'en alla à Hébron pour communiquer à David les résolutions qui avaient été prises (vv. 17-19). — David l'accueillit avec bienveillance, en reçut les promesses qu'il lui ramènerait tout le peuple, puis le congédia (vv. 20-24). — Peu après Joab revint d'une expédition, et reprocha à David d'avoir laissé partir Abner (vv. 25-27). — Il fit ensuite revenir Abner à Hébron, et le tua par trahison pour venger son frère Asaël (vv. 28-29). — A cette nouvelle, David se déclara innocent du meurtre d'Abner, et appela la malédiction de Dieu sur Joab et sa famille (vv. 30-31). — Ensuite il fit prendre le deuil à tout le peuple, même à Joab et à son frère Abisai, fit ensevelir Abner à Hébron, et fit son éloge (vv. 32-34). — De plus, il jura de ne prendre aucune nourriture avant le coucher du soleil, et le peuple l'approuva (vv. 35-36). — Tout Israël sut donc que David n'avait point participé au meurtre d'Abner (v. 37). — Enfin David fit de nouveau l'éloge d'Abner, et de nouveau appela la malédiction divine sur la tête des fils de Sarvia (vv. 38-39).

1. Et il y eut une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David, David progressant toujours et toujours plus fort que lui-même, et la maison de Saül décroissant chaque jour.

1. Facta est ergo longa concertatio inter domum Saul, et inter domum David; David proficiscens, et semper seipso robustior, domus autem Saul decrescens quotidie.

être beaucoup plus nombreux. Dans l'hébreu le relatif *qui* manque, mais on doit le suppléer.

32. — *Tota nocte.* La distance de Gabaon à Hébron, n'est pas telle que Joab et les siens, n'aient pu la franchir en une nuit, même en admettant qu'ils aient enseveli Asaël en passant, cérémonie qui d'ailleurs ne demandait pas beaucoup de temps. Toutefois, le texte pourrait supporter une autre interprétation, car il n'est pas dit que ce fut cette nuit là même qu'on ensevelit Asaël. Selon Josèphe, Ant. J. l. VII, c, § 3, Joab passa la nuit sur le champ de bataille, le lendemain compta

les morts, puis se mit en marche pour Bethléem et n'arriva ainsi à Hébron que le surlendemain. Mais le texte nous semble se concilier difficilement avec cette manière de voir.

CHAP. III. — 1. — *Longa concertatio.* La lutte fut longue, ce qui ne signifie pas absolument que l'on eut de nouveau recours à la force des armes. Rien ne prouve que David ait attaqué son rival et nous avons vu qu'Abner devait être peu disposé à la guerre, vu les sentiments qu'il avait pour Joab, II, 22. Isboseth de son côté manquait de l'énergie nécessaire pour engager directement la lutte.



2. Natiq̄ue sunt filii David in Hebron; fuitque primogenitus ejus Amnon de Achinoam Jezraelitide.

I Par. 3, 1.

3. Et post eum Cheleab de Abigail uxore Nabal Carmeli; porro tertius Absalom filius Maacha filiae Tholmai regis Gessur.

4. Quartus autem Adonias, filius Haggith; et quintus Saphathia, filius Abital.

5. Sextus quoque Jethraam de Eglâ uxore David: hi nati sunt David in Hebron.

6. Cum ergo esset praelium inter domum Saul et domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

7. Fuerat autem Saul concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Isboseth ad Abner:

8. Quare ingressus es ad concubinam patris mei? Qui iratus nimis propter verba Isboseth, ait: Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie, qui fecerim misericor-

2. Et des enfants naquirent à David à Hébron. Et son premier-né fut Amnon, d'Achinoam la Jezraélite.

3. Et après lui Chéléab, d'Abigail, veuve de Nabal, du Carmel; et le troisième fut Absalon, fils de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur.

4. Le quatrième fut Adonias, fils d'Haggith, et le cinquième Saphathia, fils d'Abital;

5. Et le sixième fut Jethraam, d'Eglâ femme de David. Ils naquirent à David, à Hébron.

6. Donc pendant qu'il y avait guerre entre la maison de Saül et la maison de David, Abner, fils de Ner, gouvernait la maison de Saül.

7. Or, Saül avait eu une concubine nommée Respha, fille d'Aïa, et Isboseth dit à Abner:

8. Pourquoi t'es-tu approché de la concubine de mon père? Celui-ci, très irrité des paroles d'Isboseth, lui dit: Est-ce que je suis une tête de chien contre Juda, aujourd'hui,

— *David proficienscens.* La famille de David s'accroissait tout aussi bien que sa puissance, 17. 2 et suiv. — *Domus autem Saul...* La famille de Saül perdait chaque jour de sa considération et de son autorité. L'incapacité d'Isboseth en était la cause principale; mais il faut y ajouter en seconde ligne les dispositions nouvelles d'Abner, 7. 8, le seul qui fût en état de soutenir la maison de Saül, 7. 6.

2. — *Natiq̄ue sunt...* La notice sur la famille de David est ici bien à sa place, car c'était l'habitude, au commencement d'un règne ou d'une période, d'entrer dans quelques détails sur la famille du roi et l'état de sa maison, Cfr. I Rois xiv, 49-51; II Rois v, 33 et suiv., III Rois iii, 4, xiv, 24, xv, 29. Mais en même temps, cette énumération est elle-même la preuve matérielle et directe de l'accroissement de la maison de David. La même liste est reproduite I Paral., iii, 4-3.

3. — *Cheleab.* Ailleurs il est appelé Daniel, I Paral., iii, 4, ce qui indiquerait qu'il avait deux noms. Cependant il ne serait pas improbable que כִּלְעָב, *Kileab*, fut le résultat d'une erreur de transcription, car il est à remarquer que le mot suivant commence par

כִּלְעָב, *leab*. Le nom de Daniel, qui signifie *Dieu est mon juge*, serait donc le vrai nom et lui aurait peut-être été donné en souvenir de la mort de Nabal, I Rois xxv, 39. — *Regis Gessur.* Le royaume de Gessur était un royaume indépendant faisant partie de la Syrie, V. xv, 8 et Cfr. ii, 9. Le mariage de David avec une étrangère avait peut-être été déterminé par des raisons politiques.

4. — *De Eglâ uxore David.* Si Eglâ est ainsi distinguée des autres, ce n'est pas qu'elle fût la principale épouse de David. On ne saurait d'ailleurs expliquer autrement cette particularité qu'en supposant que l'auteur a voulu compléter ainsi l'énumération des six femmes de David.

d. *Abner se sépare d'Isboseth. Chute de la maison de Saül*, iii, 7-21.

8. — *Quare ingressus es...* L'acte d'Abner, dans les idées des Israélites, xvi, 24, III Rois ii, 24 et des Orientaux en général, accusait par lui-même des prétentions au trône, Cfr. Herod. iii, 68; Justin, x, 2. Abner sans doute n'avait pas tardé à se rendre compte de l'incapacité d'Isboseth qu'il n'avait

moi qui ai fait miséricorde à la maison de Saül ton père, et à ses frères, et à ses proches, et ne t'ai point livré entre les mains de David, et tu as cherché en moi de quoi m'adresser un reproche pour une femme, aujourd'hui!

9. Que Dieu fasse ceci à Abner, et lui ajoute cela, si je n'agis pas avec David selon ce que le Seigneur lui a juré.

10. De sorte que le royaume soit transféré de la maison de Saül et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda depuis Dan jusqu'à Bersabée.

11. Et il ne put rien lui répondre, parce qu'il le craignait.

diam super domum Saul patris tui, et super fratres et proximos ejus, et non tradidi te in manus David, et tu requisisti in me quod argueres pro muliere hodie?

9. Hæc faciat Deus Abner, et hæc addat ei, nisi quomodo juravit Dominus David, sic faciam cum eo,

10. Ut transferatur regnum de domo Saul, et elevetur thronus David super Israel, et super Judam, a Dan usque Bersabee.

11. Et non potuit respondere ei quidquam, quia metuebat illum.

élevé à la royauté que pour ne pas se soumettre à David, ou peut-être pour se frayer à lui-même la voie au souverain pouvoir. Peu à peu il dut reconnaître que la maison de Saül ne pourrait pas se soutenir en face de David, et il fut ainsi conduit à faire reconnaître le rival d'Isboseth par tout Israël, probablement dans l'espérance de conserver une position influente dans les conseils de son nouveau maître. La première occasion devait lui tenir lieu de prétexte. — *Adversum Judam*. S. Jérôme interprète ainsi ce passage : « Propter te et propter domum patris tui, dicor caput esse contra Judam, eo quod non reducam domum Israel ad David quem scio unctum esse regem, et regnaturum super universum Israel. » Cependant le sens naturel paraît être celui-ci : « Est-ce que je suis une tête de chien contre Juda... » c'est-à-dire est-ce que les services que j'ai rendus contre Juda, sont aussi peu importants que ceux d'un chien, moi qui etc. L'hébreu לְיָדָי לְיָדָי אֲשֶׁר לְיָדָי, *ascher lihoudah*, litt. « qui a Juda » doit s'interpréter : « qui appartienne », ce « qui soit du parti de Juda », c'est-à-dire, suis-je un chien qui soit du parti de Juda contre toi, moi qui... Isboseth a pu soupçonner Abner d'avoir l'intention de le supplanter ; toutefois, si Abner avait eu cette pensée, il serait difficile d'expliquer sa conduite envers David, v. 9 et suiv. En tout cas, Abner proteste hautement et reproche à Isboseth de le traiter comme un homme méprisable, comme s'il n'était rien et comme s'il était tout dévoué à son rival et à la tribu de Juda, tandis que de tout temps il a rendu de signalés services à la maison de Saül. — *Hodie, qui fecerim...* Hébreu : « Maintenant je témoigne mon ami-

tié... » Voici donc le sens de tout le passage dans le texte original : « Est-ce que je suis une tête de chien (qui appartient) à Juda ? Maintenant je témoigne mon amitié à la maison de Saül ton père... et je ne t'ai pas livré aux mains de David, et tu me reproches une faute aujourd'hui pour cette femme ? » — *Et non tradidi te...* Abner fait valoir ses services avec force, et dans ses paroles on sent percer le mépris.

9. — *Nisi quomodo juravit Dominus*. Nulle part il n'est question d'un serment de ce genre ; mais la promesse que Dieu avait faite à David était quelque chose d'équivalent, car Dieu est la vérité même, V. I Rois xv, 29 et Nomb. xxiii, 19. Les paroles d'Abner supposent d'ailleurs que les promesses faites à David étaient connues de tout Israël. — *Sic faciam cum eo*. Abner ne se considère point ici comme l'instrument de la Providence, pour l'accomplissement de ses desseins en faveur de David. Sans doute il comprend qu'il soutient une cause perdue d'avance, mais en même temps on voit en lui un homme autoritaire et orgueilleux qui estime que ses mérites et ses services ne sont pas convenablement reconnus. On ne saurait dire au juste quelles étaient ses vues en soutenant dès le principe la maison de Saül, mais il est certain qu'il connaissait la vocation de David, qu'il résista donc en connaissance de cause à la volonté divine, et que ce fut seulement après avoir été défait 11, 12 et suiv., après s'être convaincu de l'incapacité d'Isboseth, et après avoir été blessé dans son orgueil qu'il prit la résolution de passer du côté de David. On ne peut distinguer jusqu'à quel point sa raison d'une sage politique influença ses

12. Misit ergo Abner nuntios ad David pro se dicentes : Cujus est terra? Et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, et erit manus mea tecum, et reducam ad te universum Israel.

13. Qui ait : Optime : ego faciam tecum amicitias : sed unam rem peto a te, dicens : Non videbis faciem meam, antequam adduxeris Michol, filiam Saul; et sic venies, et videbis me.

14. Misit autem David nuntios ad Isboseth filium Saul, dicens : Redde uxorem meam Michol quod respondi mihi centum præputiis Philistiim.

*I Reg. 18, 27.*

15. Misit ergo Isboseth, et tulit eam a viro suo Phaltiel, filio Laïs.

16. Sequebaturque eam vir suus,

12. Abner envoya donc des messagers à David, pour lui dire de sa part : A qui est la terre? Et pour ajouter : Fais amitié avec moi et ma main sera avec toi, et je te ramènerai tout Israël.

13. David dit : Très bien ! Je ferai amitié avec toi, mais je te demande une chose et je dis : Tu ne verras pas ma face avant que tu aies amené Michol, fille de Saül; c'est ainsi que tu viendras, et que tu me verras.

14. Or, David envoya des messagers à Isboseth, fils de Saül, pour lui dire : Rends Michol, ma femme, que j'ai acquise avec cent prépuces de Philistins.

15. Isboseth l'envoya donc et la prit à son mari Phaltiel, fils de Laïs.

16. Et son mari la suivit en pleu-

décisions, mais il est assez difficile de croire qu'il ait agi avec un désintéressement complet et qu'il n'ait pas espéré acquérir auprès de David, l'influence due à ses talents et à ses services.

12. — *Pro se.* En son nom. Cependant l'hébreu תורתו, *thakhtav*, est aussi traduit par *sur-le-champ*, παράχρημα, comme l'on fait les Septante, sens qui d'ailleurs répond bien à la situation morale d'Abner. — *Cujus est terra?* Selon les uns : « A quel autre qu'à toi appartient le pays ? » selon d'autres : « n'est-ce pas à moi qu'appartient le pays ? » interprétation qui nous semble préférable, parce qu'elle est plus conforme à la réalité des choses et aux sentiments d'Abner. En effet, tout Israël, sauf Juda, était sous la main du général d'Isboseth, et les paroles qui suivent montrent bien qu'Abner avait conscience de son importance. — *Fac mecum amicitias.* Abner traite d'égal à égal avec David, parce qu'il était maître de la situation, c'est-à-dire, en état de ramener au roi légitime la plus grande partie de la nation.

13. — *Non videbis faciem meam...* David ne consent à entrer en pourparlers et à conclure l'alliance proposée qu'à la condition indiquée ici. Il avait le droit de réclamer Michol, puisqu'elle était son épouse légitime, I Rois xviii, 27, xix, 44 et suiv. et qu'elle lui avait été injustement enlevée, ibid. xxv, 44. De son côté, Isboseth ne pouvait se refuser à la lui renvoyer. David avait d'ailleurs des motifs sérieux de redemander Michol. Tout

d'abord on doit supposer qu'il avait une réelle affection pour celle qui jadis lui avait sauvé la vie, I Rois xix, 44 et suiv. De plus, il désirait, comme on le conçoit, effacer l'injure qui lui avait été faite. Enfin les considérations politiques purent ne pas être étrangères à sa résolution, car la présence à la cour de la fille de Saül pouvait avoir une heureuse influence sur les partisans de la famille du feu roi.

14. — *Ad Isboseth.* Non point à Abner, car le traité qui venait d'être conclu devait rester secret. En même temps c'était se conformer à toutes les règles du droit. Le roi avait enlevé à David son épouse, le roi devait la lui rendre. David savait bien d'ailleurs que le malheureux prince était tout aux ordres d'Abner.

15. — *Misit ergo Isboseth.* C'est-à-dire, Isboseth envoya à Gallim où habitait Phaltiel, I Rois xxv, 44. Selon toute vraisemblance, ce fut Abner lui-même qui fut chargé de cette mission, γ. 16.

16. — *Usque Bahurim.* Bahurim en hébreu בִּהוּרִים, *Bakhourim*, en grec Βορὰξίμ Βαουρηίμ, Βαουρηίμ, Βαχουρηίς et Βαουρηίμ, est identifiée avec grande probabilité par plusieurs voyageurs avec le village actuel d'Abou-Dis. En effet, Joseph. Ant. j. l. vii, c. ix, § 7, place Bahurim près de Jérusalem et Abou-Dis se trouve en réalité à 5 kil. de cette ville et près de la route qui conduit de Jérusalem à Jéricho. Bahurim était la patrie de Seinéi qui outragea David et l'assailit de pierres, lors-

rant jusqu'à Bahurim et Abner lui dit : Vas, et retourne. Et il retourna.

17. Et Abner adressa un discours aux anciens d'Israël et leur dit : Tant hier qu'avant hier, vous cherchiez David pour qu'il régnât sur vous.

18. Faites-le donc maintenant, puisque le Seigneur a parlé à David et a dit : Par la main de mon serviteur David, je sauverai Israël, mon peuple, de la main des Philistins et de tous ses ennemis.

19. Et Abner parla aussi à Benjamin, et il alla dire à David, à Hébron, tout ce qui avait plu à Israël, et à tout Benjamin.

20. Et il vint à David, à Hébron, avec vingt hommes. Et David fit un festin à Abner, et à ses hommes qui étaient venus avec lui.

21. Et Abner dit à David : Je me lèverai pour rassembler autour de

plorans usque Bahurim : et dixit ad eum Abner : Vade, et revertere. Qui reversus est.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israel, dicens : Tam heri quam nudiustertius quærebatis David, ut regnaret super vos.

18. Nunc ergo facite : quoniam Dominus locutus est ad David, dicens : In manu servi mei David salvabo populum meum Israel de manu Philisthim, et omnium inimicorum ejus.

19. Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris ; et fecit David Abner, et viris ejus qui venerant cum eo, convivium.

21. Et dixit Abner ad David : Surgam, ut congregem ad te, domi-

que le saint roi fuyait son fils Absalon, xvi, 5 et suiv. Or David se dirigeait alors vers le Jourdain et passa près de la montagne des Oliviers, ce qui prouve que Bahurim était à l'est de cette montagne et près du chemin de Jéricho. Or, telle est précisément la position d'Abou-Dis, Cfr. Guérin, Sam. I, 160 et suiv. C'est là que se réfugièrent Jonathas, fils d'Abiathar, et Achumaas, fils de Sadoc, chargés d'une mission par David, mais qui furent découverts et poursuivis, xvii 17-21.

17. — *Tam heri quam nudiustertius.* C'est-à-dire, depuis longtemps. — *Quærebatis David...* C'est la preuve manifeste qu'en dehors de Juda un fort parti penchait pour David. Abner sans doute avait eu quelque peine à le comprimer. Cette affirmation est d'ailleurs en concordance avec d'autres passages, Cfr. 7. 1. et 36; I Rois xviii, 5; I Paral., xi. Abner dut avoir cet entretien avec les anciens d'Israël avant de ramener Michol à David.

18. — *Nunc ergo facite.* Faites selon vos désirs, reconnaissez David pour roi. — *In manu servi mei.* On ne voit pas dans l'histoire de David que Dieu lui ait parlé ainsi. Abner fait donc allusion, soit à la parole d'un prophète, soit aux promesses que Dieu avait faites en faveur de Saül, ix, 18, promesses qui devaient se réaliser en son successeur.

19. — *Locutus est... ad Benjamin.* Si Abner entame des négociations avec la tribu de Benjamin, c'est qu'il y avait à craindre qu'elle ne fit opposition à ses projets, attendu qu'elle avait eu l'honneur de fournir la maison royale et qu'elle avait dû et devait encore en retirer quelque avantage. — *Omnia quæ placuerant...* C'est-à-dire, les résolutions adoptées par Israël et la tribu de Benjamin et non pas les conditions à imposer à David pour faire reconnaître son autorité. En effet, l'ensemble montre plutôt qu'Abner venait pour annoncer à David qu'on était prêt à se ranger sous ses lois.

20. — *Cum viginti viris.* C'étaient les représentants des tribus séparées et ils avaient sans doute la mission de confirmer les déclarations d'Abner.

21. — *Surgam, ut congregem...* La promptitude et l'énergie, telles sont les qualités qui paraissent avoir caractérisé Abner. — *Et ineam tecum factus.* Il faut sous-entendre : au nom du peuple que je représente. Hébreu. « Et qu'ils fassent alliance avec toi », c'est-à-dire, pour qu'ils te promettent de t'obéir comme au roi que Dieu leur a donné et que, de ton côté, tu leur promettes de les gouverner selon les vues que le Seigneur a eues en l'instituant pour régner sur son peuple. —

num meum regem, omnem Israel, et ineam tecum foedus, et imperes omnibus, sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner, et ille isset in pace,

22. Statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum præda magna nimis : Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum, et profectus fuerat in pace ;

23. Et Joab, et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt ; nuntiatum est itaque Joab a narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad regem, et ait : Quid fecisti ? Ecce venit Abner ad te ; quare dimisisti eum, et abiit et recessit ?

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis ?

toi, mon Seigneur et roi, tout Israël, et je ferai alliance avec toi, et tu commanderas à tous, comme le désire ton âme. Et lorsque David eut reconduit Abner, et qu'il s'en fut allé en paix,

22. Les serviteurs de David et de Joab vinrent aussitôt avec un très grand butin pris sur des brigands taillés en pièces. Or, Abner n'était plus à Hébron avec David qui déjà l'avait laissé partir et il s'en était allé en paix.

23. Et Joab vint ensuite avec toute l'armée qui était avec lui. Et on donna cette nouvelle à Joab et on lui fit ce récit : Abner, fils de Ner, est venu vers le roi qui l'a laissé partir, et il s'en est allé en paix.

24. Et Joab entra chez le roi et lui dit : Qu'avez-vous fait ? Voilà qu'Abner est venu auprès de vous. Pourquoi l'avez-vous laissé partir, et il s'en est allé et il s'est éloigné ?

25. Ignorez-vous ce qu'est Abner, fils de Ner, et qu'il est venu vers vous pour vous tromper, et connaître votre entrée et votre sortie, et savoir tout ce que vous faites ?

*Sicut desiderat anima tua.* Hébreu : « En tout ce que désire ton âme », c'est-à-dire, selon la volonté et les desseins du Seigneur, car David en plus d'une occasion avait manifesté les désirs de son âme, particulièrement aux habitants de Jabès Galaad. — *Et ille isset in pace.* Cette remarque n'est pas destinée à faire comprendre que David aurait eu raison de se venger d'Abner et en avait quelque peu l'intention, mais pour pré luder à ce qui va suivre. David d'ailleurs ne pouvait songer raisonnablement à traiter Abner en ennemi, puisque celui-ci avait fait taire son opposition et lui ramenait tout Israël. A la vérité, Abner avait soutenu Isboseth et par cela même résisté à la volonté de Dieu, qui avait appelé David à régner sur son peuple et l'avait fait sacrer par Samuel. Toutefois il était difficile de le considérer comme un révolté, car Dieu n'avait pas fait installer sur le trône le roi de son choix, et David lui-même, après la mort de Saül, au lieu de réclamer, comme sa propriété, le royaume qui lui avait été promis, s'était contenté d'attendre

en paix que le Seigneur le fit régner sur son peuple.

e. *Abner est assassiné par Joab, général de David,* 37. 22-39.

23. — *Cæsis latronibus.* Hébreu : « D'une excursion. » Cette expédition avait sans doute été dirigée contre les peuplades de pillards qui avoisinaient la Palestine. Du reste, ces sortes d'entreprises devaient être nécessaires pour l'entretien de l'armée, car David, à cette époque, n'avait encore pu organiser sa cour, comme il le fit plus tard. Cependant il y a loin de là à comparer ces expéditions à des courses de flibustiers, comme le fait Ed. Reuss, car, si le pittoresque peut y gagner, la vérité peut y perdre. Il n'est pas douteux en effet que David avait fort à faire pour protéger ses frontières contre les incursions des nations voisines.

25. — *Ut deciperet te.* Joab cherche à faire soupçonner Abner de trahison, afin de pouvoir lui-même assouvir impunément sa haine. — *Exitum tuum et introitum tuum.* C'est-à-

26. Et Joab, ayant quitté David, envoya des messagers après Abner, et le ramena de la citerne de Sira, à l'insu de David.

27. Et lorsqu'Abner fut revenu à Hébron, Joab, l'amena à part au milieu de la porte pour lui parler en trahison, et là il le frappa dans l'aine, et le fit mourir pour venger le sang d'Asaël son frère.

28. Lorsque David eut appris ce fait déjà accompli, il dit : Je suis pur, ainsi que mon royaume, devant le Seigneur, à tout jamais, du sang d'Abner, fils de Ner.

29. Qu'il retombe sur la tête de Joab, et sur toute la maison de son père; et qu'il ne manque jamais dans la maison de Joab gens souffrant d'un flux de semence, lépreux, tenant le fuseau, tombant sous le glaive et manquant de pain.

30. Joab et Abisaï son frère tuèrent donc Abner, parce qu'il avait tué Asaël leur frère, à Gabaon dans le combat.

26. Eggressus itaque Joab a David, misit nuntios post Abner, et reduxit eum a cisterna Sira, ignorante David.

27. Cumque redisset Abner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei in dolo, et percussit illum in inguine, et mortuus est in ultionem sanguinis Asael fratris ejus.

III Reg. 2, 5.

28. Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, a sanguine Abner filii Ner;

29. Et veniat super caput Joab, et super omnem domum patris ejus; nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens; et leprosus, et tenens fusum, et cadens gladio, et indigens pane.

30. Igitur Joab et Abisai frater ejus interfecerunt Abner, eo quod occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon, in prælio.

dire, toutes les démarches, toutes les entreprises. — *Et nosset omnia quæ agis.* Pour connaître tous tes desseins.

26. — *Et reduxit eum.* Probablement en abusant du nom de David, et sous prétexte que ce dernier avait encore quelques communications à lui faire. — *A cisterna Sira.* Cette localité n'est pas connue. Josèphe la place à vingt stades d'Hébron et la nomme Βησιρά, Ant. j. l. vii, c. 1, § 5.

27. — *Ad medium portæ.* Joab ne pouvait pas se placer sur le chemin par où passaient les allants et venants. Il attirait donc Abner de côté, probablement à l'endroit où se trouvait un emplacement où l'on s'assemblait, selon la coutume orientale, pour le règlement des affaires privées et des affaires publiques. On peut alors supposer qu'il y avait deux passages séparés l'un de l'autre par des piliers. On devait être là moins observé par les passants. — *In ultionem...* Abner n'avait tué Asaël que pour pourvoir à sa propre défense, à regret et peut-être même sans le vouloir II, 49 et suiv. Par conséquent la vengeance n'était qu'un prétexte pour Joab qui cherchait ainsi à couvrir son ambition et sa ja-

lousie et avait surtout à cœur de se débarrasser d'un rival.

29. — *Et veniat...* Le sens général du verbe est que le meurtre d'Abner amènera sur la famille de Joab les maladies, la mort violente, la pauvreté. — *Et tenens fusum.* מַחֲזִיק בַּפֶּלֶק, *makhazik bappeleke*, est entendu de deux manières. Les uns adoptent la traduction de la Vulgate, les autres celle des Septante κρατῶν στυράλης « tenant le bâton », c'est-à-dire boiteux ou estropié, ce qui, à la vérité, semble se concilier moins bien avec le contexte. Le mot מַחֲזִיק signifie cependant à la fois bâton et fuseau, et primitivement avait le sens de cercle, de rond. On ne voit pas d'ailleurs dans l'écriture qu'un homme efféminé ait jamais été désigné comme tenant le fuseau.

30. — *Eo quod occidisset...* Le meurtre d'Abner fut à proprement parler un assassinat, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Joab fut donc guidé, non par le désir de la vengeance, mais principalement, sinon uniquement, par la jalousie, car il craignait sans doute de perdre une partie de son influence, si Abner entraînait en faveur auprès de David.

31. Dixit autem David ad Joab, et ad omnem populum, qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra, et accingimini saccis, et plangite ante exequias Abner; porro rex David sequebatur feretrum.

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, et flevit super tumulum Abner; flevit autem et omnis populus.

33. Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt, et pedes tui non sunt compedibus aggravati; sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruisti. Congeminausque omnis populus flevit super eum.

35. Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die juravit David, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam.

36. Omnisque populus audivit, et

31. Mais David dit à Joab et à tout le peuple qui était avec lui : Déchirez vos vêtements et couvrez-vous de sacs et pleurez devant les dépouilles d'Abner. Or, le roi David suivait le cercueil.

32. Et lorsqu'on eut enseveli Abner à Hébron, le roi David éleva sa voix et pleura sur le tombeau d'Abner et tout le peuple aussi pleura.

33. Et le roi, gémissant et pleurant Abner, dit : Ce n'est pas comme les lâches ont coutume de mourir, qu'Abner est mort.

34. Tes mains n'ont pas été liées et tes pieds n'ont pas été chargés d'entraves; mais comme on a coutume de tomber devant les fils de l'iniquité, ainsi es-tu tombé. Et tout le peuple recommençant pleura sur lui.

35. Et lorsque toute la multitude vint prendre de la nourriture avec David, le jour étant haut encore, David jura et dit : Que Dieu me fasse ceci, et ajoute cela, si avant le coucher du soleil je goûte du pain ou quelque autre chose.

36. Et tout le peuple l'entendit et

31. — *Saccis*. On désigne ainsi des habits d'une étoffe rude et grossière, faite ordinairement de poils d'animaux. — *Ante exequias Abner*. Hébreu : « Devant Abner ». Les courtisans et les guerriers revenus avec Joab durent sans doute passer devant le corps d'Abner et l'accompagner jusqu'au lieu de sa sépulture. — *Sequebatur feretrum*. Le chagrin que ressentit David, les honneurs qu'il rendit à Abner, tout nous prouve et devait prouver au peuple, qu'il était innocent du meurtre commis par Joab.

33. — *Plangensque rex*... Les paroles de David sont l'expression de la douleur la plus vive et la plus sincère. Ses ennemis ne pouvaient plus dès-lors le soupçonner d'avoir trempé dans le meurtre d'Abner. — *Nequaquam ut mori solent*... Hébreu : « Abner devait-il mourir comme meurt un impie », litt. « un insensé? » On remarquera sans peine que le sens est beaucoup plus en harmonie avec le verset suivant. Les Septante ont fait de נָבָל, *nabal*, (insensé, impie) un

nom propre et ont traduit : « Abner devait-il mourir de la mort de Nabal? »

34. — *Manus tuæ*... C'est-à-dire, tu n'avais commis aucun crime, pour mériter d'être enchaîné comme un malfaiteur et tu as été assassiné traitreusement, ou encore : tes mains et tes pieds étaient libres et tu aurais pu te défendre ou t'échapper; mais, ne soupçonnant rien, tu es tombé victime de la trahison. Le premier sens nous plaît davantage car il nous semble que David veut faire ressortir l'innocence d'Abner et par conséquent l'injustice de sa mort.

35. — *Cibum capere cum David*. Hébreu. « Pour exhorter David à manger du pain. » Il n'est pas possible en effet de traduire להברות להם, *lehaberoth lékhem*, par « donner à manger » comme au ch. XIII, v. 5, puisqu'il n'est pas admissible que tout le peuple ait apporté à manger à David. Nous ferons remarquer en passant que les repas funèbres étaient aussi en usage chez les Juifs, comme nous le voyons par le livre de Tobie, IV, 8.

ils furent satisfaits de tout ce que le roi fit en présence de tout le peuple.

37. Et tout le peuple, et tout Israël connut ce jour-là que le roi n'avait rien fait pour qu'Abner fils de Ner fût tué.

38. Et le roi dit à ses serviteurs : Est-ce que vous ignorez qu'un prince et un très grand prince est tombé aujourd'hui en Israël ?

39. Pour moi je suis encore un roi faible et oint récemment ; or, ces hommes, fils de Sarvia, sont durs pour moi. Que le Seigneur traite celui qui fait le mal selon sa malice.

placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et cognovit omne vulgus et universus Israel in die illa, quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Dixit quoque rex ad servos suos : Num ignoratis quoniam princeps et maximus cecidit hodie in Israel ?

39. Ego autem adhuc delicatus et unctus rex ; porro viri isti filii Sarviæ duri sunt mihi ; retribuatur Dominus facienti malum juxta malitiam suam.

36. — *Omnisque populus audivit.* Tout le monde comprit la douleur de David et s'y associa. — *Et placuerunt eis...* Hébreu : « Et il leur plut comme tout ce qu'avait fait le roi (plut) à tout le peuple. »

37. — *Et cognovit omne vulgus...* Dans le commencement les gens mal intentionnés avaient pu accuser David de complicité dans le meurtre commis par Joab, car sans doute Joab avait fait revenir Abner au nom du roi ; mais la douleur du roi parut si sincère qu'elle dut à bon droit écarter tout soupçon.

38. — *Et maximus,* Hébreu : « Et un grand », c'est-à-dire un grand personnage. David reconnaissait volontiers les qualités de ses adversaires et il était loin, comme on le voit de considérer Abner comme un traître, parce qu'il avait abandonné Isboseth.

39. — *Ego autem adhuc delicatus, et unctus rex.* Selon les uns, David veut faire entendre qu'il ne peut punir Joab comme il le mérite, parce qu'il n'en a pas le pouvoir, parce qu'il est encore faible et qu'il vient d'être sacré. Il doit donc se contenter de maudire le criminel et de le dénoncer à la justice divine. Selon d'autres, David ne parlerait pas ici de sa faiblesse, c'est-à-dire de son impuissance, mais bien de sa douceur et de sa condescendance, en comparaison du caractère altier et emporté de Joab. On peut en effet faire remarquer qu'il eût été souverainement impolitique pour David d'avouer tout haut sa fai-

blesse et que des paroles et des sentiments de ce genre ne conviennent pas à un roi dont le courage et l'intrépidité sont hors de doute. De plus, il n'est point exact de soutenir que David fût ainsi réduit à l'impuissance, puisqu'il avait à ses ordres une armée permanente et jouissait de la faveur du peuple. Pour nous, nous nous permettrons d'ouvrir un autre avis et de supposer que David avait encore besoin des services de Joab et que cette raison seule était suffisante pour l'obliger à remettre à d'autres temps la punition du coupable. Enfin, il faut encore considérer que Joab lui avait déjà été fort utile et qu'il avait à acquitter envers lui une dette de reconnaissance. — *Duri sunt mihi.* Hébreu : « Sont plus puissants que moi », selon les partisans de la première opinion ; « sont plus durs que moi », d'après les partisans de la seconde. Mais en suivant le sens que nous avons adopté de préférence, nous dirions : « me sont à charge », à cause de leur orgueil et de leur caractère indomptable. L'attitude de Joab pendant la cérémonie a pu fournir à David l'occasion de prononcer ces paroles et leur donner une actualité saisissante. Quant au texte des Septante, il est évidemment fautif pour la première partie du v. où on lit : *Και ὅτι ἐγὼ συγγενὴς σημερον και καθεστημένος ὑπὸ βασιλείως* ; « (ne savez-vous pas) que je suis parent aujourd'hui, et établi par le roi ? »



## CHAPITRE IV

Isboseth et tout Israël furent découragés par la mort d'Abner, (v. 1). — Or, auprès d'Isboseth se trouvaient deux chefs de voleurs, Baana et Réchab, de Béroth, dont les habitants s'étaient réfugiés à Gethaïm (vv. 2-3). — Jonathas avait laissé un fils nommé Miphiboseth, lequel était boiteux (v. 4). — Or, Réchab et Baana pénétrèrent dans la demeure d'Isboseth, pendant qu'il dormait, l'assassinèrent et portèrent sa tête à David à Hébron (vv. 5-8). — Mais David, au lieu de les récompenser, les fit mettre à mort, et leur fit couper les mains et les pieds; quant à la tête d'Isboseth, il la fit ensevelir dans le tombeau d'Abner (vv. 9-12).

1. Audivit autem Isboseth filius Saul, quod cecidisset Abner in Hebron; et dissolutæ sunt manus ejus; omnisque Israel perturbatus est.

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul, nomen uni Baana, et nomen alteri Rechab, filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin; siquidem et Beroth reputata est in Benjamin.

3. Et fugerunt Berothitæ in Gethaim, fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud.

1. Or, Isboseth, fils de Saül, apprit qu'Abner avait succombé à Hébron, et ses mains défailirent et tout Israël fut troublé.

2. Et il y avait deux hommes chefs de voleurs, près du fils de Saül, l'un nommé Baana, et l'autre nommé Réchab, fils de Remmon de Béroth, des fils de Benjamin; car Béroth aussi a été attribuée à Benjamin.

3. Et les Bérothites avaient fui à Géthaim, et y demeurèrent comme étrangers jusqu'à ce temps-ci.

C. David devient roi de tout Israël, iv-v, 5.

a. Assassinat d'Isboseth, iv, 1-12.

CHAP. IV. — 1. — *Omnisque Israel perturbatus est.* Tout le monde étant convaincu de l'incapacité et de la faiblesse d'Isboseth, ses partisans se trouvèrent dans un grand embarras. On pouvait avoir à craindre la colère de David, car dans le premier moment on dut croire qu'il était l'auteur de la mort d'Abner et qu'il avait dessein de poursuivre ses vengeances.

2. — *Duo autem viri...* Baana et Réchab paraissent avoir été de véritables chefs d'aventuriers. Leur conduite, comme celle d'Abner, tendrait à prouver que la forte discipline établie par Saül s'était beaucoup relâchée, et que l'armée s'était morcelée en plusieurs bandes qui obéissaient à des chefs à peu près indépendants. — *Filio Saul.* Isboseth, on le remarquera, est appelé *fils de Saul*, mais jamais *l'oint du Seigneur*. — *De filiis Benjamin.* Les deux assassins étaient de la même tribu que la famille de Saül, ce qui ajoute encore à l'horreur de leur crime. — *Siquidem et Beroth...* Béroth était une des villes des Gabonites, et d'après Jos., ix, 47, elle aurait dû être occupée par des Chananéens. Si l'on fait

cette remarque, c'est donc soit pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la nationalité des deux meurtriers, soit pour faire entendre que Béroth était une ville de Benjamin, bien qu'elle fût habitée par une population étrangère. L'expression de *filiis Benjamin* serait encore suffisamment exacte... Béroth ou Bééroth est aujourd'hui el-Birch, V. Jos. ix, 47.

3. — *Et fugerunt Berothitæ.* Il faut traduire par le plus-que-parfait. On ignore d'ailleurs pour quelle raison les habitants de Béroth avaient abandonné leur ville. Peut-être les Philistins s'en étaient-ils emparés. Plus probablement encore la fuite des Bérothites avait-elle eu lieu à l'époque où Saül attaqua et traita si cruellement les Gabonites, V. II Rois, xxi, 4, 2. S'il en était ainsi, il serait encore possible que Baana et Réchab, quoique qualifiés de *fils de Benjamin*, eussent été d'origine étrangère et eussent voulu venger sur le fils de Saül le sang de leurs compatriotes. — *In Gethaim.* Cette localité est restée inconnue. Elle est mentionnée parmi celles qui furent occupées par les Benjaminites au retour de l'exil, xi, 33, ce qui ne prouve pas qu'elle appartenait auparavant à la tribu de Benjamin. — *Advenæ.* Cette expression donnerait à entendre que la

4. Or, Jonathas, fils de Saül, avait un fils aux pieds débiles. Car il avait cinq ans lorsque vint, de Jezraël, la nouvelle touchant Saül et Jonathas. Sa nonrrice donc le prit et s'enfuit; et comme elle se hâtait pour fuir, il tomba et devint boiteux, et il fut appelé Miphiboseth.

5. Les fils de Remmon de Béroth, Rechab et Baana, vinrent donc et entrèrent, pendant la chaleur du jour, dans la maison d'Isboseth. Il dormait sur son lit, vers midi, et la portière de la maison s'était endormie en nettoyant du blé.

6. Et ils entrèrent dans la maison secrètement, prenant des épis de blé. Et Rechab et Baana son frère, le frappèrent dans l'aîne et s'enfuirent.

7. Car lorsqu'ils entrèrent dans la maison, il dormait sur son lit, dans sa chambre; et ils le frappèrent et

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus; quinquennis enim fuit, quando venit nuntius de Saul et Jonatha ex Jezrael; tollens itaque eum nutrix sua, fugit; cumque festinaret ut fugeret, cecidit, et claudus effectus est habitusque vocabulum Miphiboseth.

5. Venientes igitur filii Remmon Berothitæ, Rechab et Baana, ingressi sunt fervente die domum Isboseth: qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domus purgans triticum, obdormivit.

6. Ingressi sunt autem domum latenter assumentes spicas tritici, et percusserunt eum in inguine Rechab et Baana frater ejus, et fugerunt.

7. Cum autem ingressi fuissent domum, ille dormiebat super lectum suum in conclavi, et percutien-

population à laquelle étaient venus se mêler les Berothites, n'appartenait pas à la nation israélite. ou qu'eux-mêmes étaient d'origine chananéenne. Peut-être Gethaïm était-il devenu le refuge des restes Amorrhéens qui occupaient primitivement Gabaon et les localités environnantes. — *Usque ad tempus illud.* Jusqu'à l'époque où écrivait l'auteur.

4. — *Erat autem Jonathæ...* avant de raconter l'entreprise de Baana et de Réchab, l'auteur insère cette notice pour faire comprendre que la royauté devait forcément s'éteindre dans la famille de Saül. puisque son rejeton était un enfant infirme. De plus, c'est préparer le lecteur à ce qui sera raconté plus tard, IX, XVI, XIX. 25 et suiv. — *Ex Jezrahel.* V. Jos., xv. 57. — *Vocabulum Miphiboseth.* Le mot מפיבשת est peut-être pour מפיבשת טפאח *maphph boscheth* et signifierait *exterminans idolum* ou *Baal*, en supposant qu'on ait remplacé בעל *Baal*, par בשת, *boscheth*, comme cela a eu lieu pour Isboseth dont le nom primitif aurait été Eschbaal, V. II, 8. Miphiboseth est aussi appelé I Paral., VIII, 34, IX, 40. *Méribbaal*, כר״ב בעל, « combattant Baal », ou « vainqueur de Baal. »

5. — *Venientes igitur...* Ils viennent trouver Isboseth à Mahanim, II, 8. — *Fervente die.* C'est à dessein que Baana et Réchab choisissent le milieu du jour, le moment de

la sieste, pour tenter leur entreprise. — *Et ostiaria domus purgans triticum obdormivit.* Cette phrase paraît être une glose tirée directement de la version italique et ajoutée après coup à la traduction de S. Jérôme. Ce qui le prouve positivement c'est que S. Jérôme a suivi le texte massorétique dans le v. 6 et non point celui des Septante qui a été le point de départ de l'explication adoptée par la version italique. Ce passage manque d'ailleurs dans plusieurs manuscrits.

6. — *Assumentes spicas tritici.* Hébreu : Prenant du blé », c'est-à-dire sous le prétexte d'aller chercher du blé, apparemment pour les besoins de leur troupe. Les Septante, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, ont cherché à expliquer comment Baana et Réchab avaient pu pénétrer dans la demeure d'Isboseth. Voici d'ailleurs le verset tout entier de la traduction grecque : Καὶ ἰδοὺ ἡ θυρωρὸς τοῦ οἴκου ἐκάθαιρε πυρὸς, καὶ ἐνύστασε, καὶ ἐκαθεύδει· καὶ Ῥεχαβ, καὶ Βαανὰ οἱ ἀδελφοὶ διέλαθον, « et la portière de la maison nettoyait le froment, et elle s'était inclinée et elle dormait; et Réchab et Baana, les frères, échappèrent », c'est-à-dire, entrèrent sans être vus.

7. — *Et percutientes interfecerunt eum.* L'auteur ne dit point quel fut le mobile des assassins. On pourrait supposer, comme nous l'avons insinué, v. 3, qu'ils furent guidés par des idées de vengeance; mais la suite du

tes interfecerunt eum; sublatoque capite ejus, abierunt per viam deserti tota nocte.

8. Et attulerunt caput Isboseth ad David in Hebron; dixeruntque ad regem: Ecce caput Isboseth filii Saul inimici tui, qui quærebat animam tuam; et dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul, et de semine ejus.

9. Respondens autem David Rechab et Baana fratri ejus, filiis Remmon Berothitæ, dixit ad eos: Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia!

10. Quoniam eum, qui annuntiaverat mihi, et dixerat: Mortuus est Saul: qui putabat se prospera nuntiare, tenui, et occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio.

*Supr. 1, 14.*

11. Quanto magis nunc, cum homines impii interfecerunt virum innocuum, in domo sua, super lectum suum, non quæram sanguinem ejus de manu vestra, et auferam vos de terra?

le tuèrent. Et ils prirent sa tête et s'en allèrent par le chemin du désert toute la nuit.

8. Et ils portèrent la tête d'Isboseth à David, à Hébron, et ils dirent au roi: Voilà la tête d'Isboseth, fils de Saül ton ennemi, qui cherchait à t'ôter la vie. Et le Seigneur a vengé aujourd'hui le roi mon Seigneur de Saül et de sa race.

9. Et David répondant à Rechab, et à Baana son frère, fils de Remmon de Béroth, leur dit: Vive le Seigneur qui a délivré mon âme de toute angoisse!

10. Puisque celui qui est venu m'annoncer et me dire: Saül est mort, et qui croyait annoncer une heureuse nouvelle, je l'ai suivi et l'ai fait périr à Siceleg, lorsqu'il fallait lui donner une récompense pour la nouvelle,

11. Combien plus maintenant que des hommes impies ont tué un homme innocent dans sa maison, sur son lit, ne demanderai-je pas son sang à vos mains, et ne vous ôterai-je pas de la terre!

récit ferait plutôt penser qu'ils espéraient être récompensés par David. — *Per viam deserti*. C'est-à-dire, par la vallée du Jourdain, la plaine de l'Araba, V. II, 29.

8. — *Qui quærebat animam tuam*. Ils cherchent à se justifier en accusant Isboseth d'avoir comploté la mort de David; mais évidemment c'était une calomnie, car nous ne voyons rien qui puisse donner prise à de semblables insinuations. Pour mieux se recommander auprès de David, ils osent représenter leur crime comme un acte de la justice divine et se donner comme les exécuteurs des volontés de Dieu. Dans le fait, il est bien vrai que la triste fin d'Isboseth fut la conséquence naturelle de la condamnation prononcée contre la maison de Saül et de plus le châtement de la propre faute de ce malheureux prince, qui avait consenti à se poser en rival de David, le roi légitime, l'élu de Dieu; mais Baana et Réchab n'avaient point reçu mission de se faire les instruments des desseins de la Providence.

9. — *Qui eruit animam meam*... David ne confirme point l'assertion des deux frères,

mais leur fait comprendre qu'il n'avait pas besoin d'être délivré de son rival par un crime.

10. — *Cui oportebat*... Hébreu: « Pour le récompenser de sa bonne nouvelle. »

11. — *Virum innocuum*. David rend ici hommage au caractère honnête et loyal d'Isboseth. En effet, d'après les données que nous fournit la Bible, ce prince était tout à fait inoffensif. Il avait certainement commis une faute en acceptant la royauté après la mort de Saül, mais il serait difficile d'apprécier jusqu'à quel point il en eut conscience, et eut-il été gravement coupable, ses meurtriers n'avaient point qualité pour le châtier. Le sens général est celui-ci: si j'ai fait mourir celui qui sur un champ de bataille et après en avoir reçu l'ordre, a mis à mort Saül, mon ennemi, aux persécutions duquel je n'ai échappé qu'avec le secours de Dieu, à combien plus forte raison dois-je venger le sang d'un homme innocent, que vous avez traitreusement assassiné?

12. — *Præcidentesque manus et pedes eorum*. Leurs mains avaient commis le crime

12. David donna donc un ordre à ses serviteurs, et ils les tuèrent. Leur ayant coupé les mains et les pieds, ils les suspendirent au-dessus de la piscine à Hébron. Et ils prirent la tête d'Isboseth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

12. Præcepit itaque David pueris suis, et interfecerunt eos; præcidentesque manus et pedes eorum, suspenderunt eos super piscinam in Hebron; caput autem Isboseth tulerunt, et sepelierunt in sepulchro Abner in Hebron.

## CHAPITRE V

Après la mort d'Isboseth, toutes les tribus d'Israël viennent à Hébron reconnaître l'autorité de David (vv. 1-3). — Or, David commença à régner à l'âge de trente ans, et il régna quarante ans en tout (vv. 4-5). — Bientôt après il s'empara de la citadelle de Sion occupée par les Jébuséens, et l'appela la citée de David (vv. 6-9). — Et sa puissance allait en augmentant, et le Seigneur était avec lui (v. 10). — Aussi Hiram lui envoya des ouvriers pour construire un palais (v. 11). — David comprit donc que Dieu avait consolidé son trône (v. 12). — Il prit plusieurs femmes et concubines, après son arrivée à Jérusalem et eu eut plusieurs fils et plusieurs filles (vv. 13-16). — Or, les Philistins vinrent l'attaquer et se répandirent dans la vallée des Raphaim; il consulta donc le Seigneur qui lui promit de les lui livrer (vv. 17-19). — En conséquence il les attaqua et les vainquit à Baal Pharasim, et s'empara de leur idole (vv. 20-21). — Mais les Philistins revinrent de nouveau occuper la vallée des Raphaim et David ayant encore consulté le Seigneur, reçut ordre de les attaquer par derrière (vv. 22-24). — Il fit ainsi et frappa les ennemis Gabaa jusqu'à Gezer (v. 25).

1. Et toutes les tribus d'Israël, vinrent à David à Hébron et dirent : Nous voilà, nous sommes vos os et votre chair.

2. Car hier et avant hier, lorsque Saül régnait sur nous, vous con-

1. Et venerunt universæ tribus Israel ad David in Hebron dicentes : Ecce nos, os tuum, et caro tua sumus.

*I Par. 11, 1.*

2. Sed et heri et nudiustertius, cum esset Saul rex super nos, tu

et leurs pieds avaient couru pour aller recevoir la récompense. — *Suspenderunt eos...* On les suspendit dans un endroit où tout le monde pouvait facilement les voir. C'est ainsi que David montre qu'il n'avait ni suggéré ni approuvé ce meurtre d'Isboseth et qu'il avait horreur de crimes semblables.

b. *David est sacré roi sur tout Israël, v. 1-5.*

CHAP. V. — 1. — *Et venerunt universæ tribus.* Les deux événements précédents, c'est-à-dire la mort d'Abner et celle d'Isboseth, durent précipiter le mouvement et achever ce qui était déjà préparé et commencé, d'autant plus que le peuple était déjà par avance et depuis longtemps bien disposé pour David. Tout indique que la mort d'Isboseth suivit

de près celle d'Abner et que les tribus d'Israël conférèrent presque aussitôt la royauté à David. C'était d'ailleurs l'intérêt de la nation de remettre la conduite des affaires en des mains vaillantes et expérimentées. David se trouvait donc tout naturellement désigné, puisqu'il n'y avait plus personne dans la lignée de Saül qui fût capable de porter le fardeau de la royauté et de défendre le peuple contre les attaques des Philistins qui étaient toujours menaçants. — *Os tuum et caro tua sumus.* Toutes les tribus et tous les Israélites avaient en réalité la même origine.

2. — *Tu eras educens et reducens Israel.* C'est-à-dire, tu guidais le peuple d'Israël dans ses entreprises guerrières, V. I Rois, xviii, 5, 16. — *Tu pasces populum...* Nous ne

eris educens et reducens Israel : Dixit autem Dominus ad te : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris dux super Israel.

3. Venerunt quoque et seniores Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis rex David fœdus in Hebron coram Domino; unxeruntque David in regem super Israel.

*Supr. 2. 4.*

4. Filius triginta annorum erat David, cum regnare cœpisset, et quadraginta annis regnavit.

*III Reg. 2, 11.*

5. In Hebron regnavit super Judam septem annis et sex mensibus; in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israel et Judam.

6. Et abiit rex, et omnes viri qui erant cum eo, in Jerusalem, ad Jebuseum habitatorem terræ; dictum-

duisiez et rameniez Israël. Or, le Seigneur vous a dit : Tu paîtras mon peuple Israël et tu seras chef sur Israël.

3. Et les anciens d'Israël vinrent aussi au roi à Hébron, et le roi David contracta avec eux une alliance à Hébron, devant le Seigneur. Et ils oignirent David comme roi sur Israël.

4. David était âgé de trente ans, lorsqu'il commença à régner, et il régna quarante ans.

5. A Hébron il régna sur Juda sept ans et six mois, et à Jérusalem il régna trente trois ans sur tout Israël et Juda.

6. Et le roi, avec tous les hommes qui étaient avec lui, alla vers Jérusalem, contre les Jebuséens ha-

voyons pas que Dieu ait adressé ces paroles à David, et il faut sans doute les expliquer comme celles d'Abner, III, 9, 18. Peut-être est-ce une allusion à ce que dit le Seigneur à Samuel, lorsqu'il choisit David pour roi, I Rois, XVI, 4, 12. Les tribus invoquent trois motifs : la parenté, les fonctions que David avait remplies sous le roi précédent, enfin la mission que Dieu lui-même lui avait confiée.

3. — *Venerunt quoque et seniores...* C'est la répétition de ce qui précède, car évidemment ce n'étaient pas toutes les tribus qui s'étaient rassemblées à Hebron, mais seulement leurs représentants. Aussi le mot *quoque* n'est pas représenté dans le texte hébreu. — *Et percussit cum eis rex...* Le peuple par ses représentants promet d'obéir à David comme au roi que le Seigneur lui avait donné, et de son côté David promet de régner conformément à la volonté de Dieu qui l'avait choisi et appelé. Il ne peut être question bien entendu ni de charte, ni de constitution, ni de ce que nous appellerions des garanties réciproques. — *Super Israel.* L'auteur des Paralipomènes, I Paral., XI, 3, a ajouté : « juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel. » Il a voulu faire entendre que l'ordre donné à Samuel, de consacrer David roi sur Israël, I Rois, XVI, 4, 12, reçut alors son entier accomplissement.

4. — *Triginta annorum...* « Quod David, dit Angelomus, triginta annorum regnare cœpit, præfigurabat quod Dominus noster

triginta annorum venit ad baptismum, et incipiebat Evangelium regni prædicare; cuius regnum sempiternum et potestas ejus alteri non dabitur. » L'âge de David montrerait que les premières années du règne de Saül ont été plus ou moins passées sous silence et que les événements racontés depuis I Rois. XIII, jusqu'à la fin du livre sont renfermés dans un espace de dix années. On peut en effet admettre que David avait vingt ans à l'époque où il vainquit Goliath, qu'il servit Saül quatre ans environ, et fut réduit à errer de place en place pendant quatre ans à cinq ans. Si nous y ajoutons les quelques mois qu'il passa dans le pays des Philistins, nous obtenons les dix années en question.

## II. David roi sur tout Israël.

v, 6-XXIV.

1° La royauté de David dans toute sa puissance et dans tout son éclat, v, 6-ix.

A. Affermissement du royaume de David, v, 6-vi.

a. Prise de la citadelle de Sion par les Jebuséens; Jérusalem devient la capitale du royaume, v, 6-16.

6. — *Et abiit rex.* Cfr. I Paral., XI, 4-9. Le passage parallèle des Paralipomènes concorde avec celui-ci pour les faits principaux et tout naturellement les deux se complètent mutuellement pour les détails. Il est donc très-probable que les auteurs ont puisé à la même source, ont eu recours aux mêmes documents. — *Et omnes viri qui erant cum eo.*

bitants de cette terre. Et ils dirent à David : Tu n'entreras pas ici à moins que tu n'enlèves les aveugles et les boiteux. Ils disaient par là : David n'entrera jamais ici.

7. Or, David prit la forteresse de Sion, c'est la ville de David.

8. Car David ce jour-là avait proposé une récompense à celui qui battrait les Jébuséens, et toucherait les canaux des toits, et enlèverait les aveugles et les boiteux qui haïssaient la vie de David. De là vient

que est David ab eis : Non ingredieris huc, nisi abstuleris cæcos et claudos dicentes : Non egredietur David huc.

7. Cepit autem David arcem Sion, hæc est civitas David.

8. Proposuerat enim David in die illa præmium, qui percussisset Jebusæum, et tetigisset domatum fistulas, et abstulisset cæcos et claudos odientes animam David ; idcirco dicitur in proverbio : Cæcus

C'est-à-dire, avec tous ses guerriers. Dans les Paralipomènes on lit : « avec tout Israël », c'est-à-dire avec tous les hommes en âge de porter les armes. — *In Jerusalem.* Cette expédition dut avoir lieu immédiatement après la reconnaissance de David par toutes les tribus, puisqu'il est dit au v. précédent qu'il régna trente-trois ans sur Jérusalem, autant que sur tout Israël. Probablement David voulut signaler son avènement par quelque entreprise qui le rendit populaire et justifiait le choix qu'on avait fait de lui. D'autre part, on ne peut douter qu'il n'ait compris l'avantage qu'il y aurait à faire de Jérusalem la capitale de son royaume, puisque cette ville appartient à la fois à Juda et à Benjamin, et devait attirer l'attention par sa forte position... Naturellement il fallait commencer par en chasser les Jébuséens. On remarquera enfin que le nom de Jérusalem est ici par anticipation. — *Ad Jebusæum.* Les Jébuséens appartenaient à la race des Chananéens, I Gen. x, 7, et au moment de la conquête de la Palestine, ils habitaient à côté des Israélites sur la montagne de Juda avec les Amorrhéens et les Héthéens. Nomb. xiii, 30 ; Jos., xi, 3. Plusieurs fois ils avaient été vaincus, Jos., xi, 3 et suiv. ; Jug., i, 8 ; mais jusqu'à l'époque actuelle la citadelle de Sion était restée en leur pouvoir. Il était naturellement impossible de faire de la ville de Jérusalem la capitale du royaume, avant de les avoir chassés de leur forteresse. — *Nisi abstuleris cæcos et claudos dicentes.* Hébreu : « Mais les aveugles et les boiteux te chasseront, pour dire... » c'est-à-dire, afin de pouvoir dire... Les Jébuséens étaient pleins de confiance dans la force de leur citadelle entourée de trois côtés par de profondes vallées ou plutôt des ravins, ce qui la rendait à peu près inexpugnable. Ils pensaient donc que les aveugles et les boiteux suffiraient pour repousser les attaques de l'armée de David, ou plutôt ils le disaient par manière de

raillerie. Josèphe prétend même que les Jébuséens, pour se moquer de David, placèrent réellement sur les murailles les aveugles, les boiteux et les infirmes, Ant. J. l. VII, c. iii, § 4.

7. — *Arcem Sion.* Le mot צִיּוֹן, *tsiôn*, dérive de צִיָּה, *tsaiâh* « être sec » et signifierait par conséquent la montagne ou la colline desséchée. Il s'agit de la partie haute de Jérusalem qui était au sud et était restée au pouvoir des Jébuséens, tandis que la partie basse de la ville située au nord avait été déjà conquise peu après la mort de Josué, Jug. i, 8. — *Hæc est civitas David.* C'est le nom qui lui fut donné, après que David y eut fixé sa résidence, V. v. 9.

8. — *Proposuerat enim David...* Hébreu : « Et David dit en ce jour : que tout homme qui frappera un Jébuséen, le précipite dans l'abîme, aussi bien les boiteux que les aveugles qui sont odieux à l'âme de David. » Ce passage difficile à comprendre, est maintenant généralement entendu comme ci-dessus. So conformant au langage des Jébuséens, David désigne sous le nom de boiteux et d'aveugles tous les défenseurs de la citadelle. Le mot צִיָּה, *tsinnor*, que nous avons traduit par abîme, signifierait plutôt cataracte, chute d'eau, a en juger par le seul autre passage où il soit encore employé Ps. xli, 8 (hebr.) Il faut aussi remarquer qu'au lieu de וַיִּגַּע *veigga* (atteindre), il faut lire *veïagga* (précipiter) à la forme hiphil, afin de pouvoir interpréter comme nous l'avons fait. Il est bien possible en effet que la conclusion massorétique soit le résultat d'une fausse interprétation. On doit donc supposer que sur l'une des pentes se trouvait une cascade dont l'eau tombait peut-être dans la fontaine de Siloé. Dans l'état actuel de la localité, il est impossible d'arriver à quelque chose de certain. On ne connaît guère au juste quelle était la position de la citadelle des Jébuséens et quant à la montagne de Sion, elle a dû subir dans le cours des âges bien des transformations. Les Septante

et claudus non intrabunt in templum.

9. Habitavit autem David in arce, et vocavit eam : Civitatem David; et ædificavit per gyrum a Mello et intrinsecus.

I Par. 11. 8.

10. Et ingrediebatur proficiens atque succrescens, et Dominus Deus exercituum erat cum eo.

11. Misit quoque Hiram, rex Tyri,

qu'on dit en proverbe : L'aveugle et le boiteux n'entreront pas dans le temple.

9. Or, David habita dans la forteresse et l'appela ville de David. Et il fit bâtir à l'entour depuis Mello, et intérieurement.

10. Et il allait progressant et croissant, et le Seigneur Dieu des armées était avec lui.

11. Hiram roi de Tyr envoya

ont traduit **וְיִגַּע בְּעֶנְוֹר**, par ἀπέσθω ἐν παραφῶδι, « qu'il le touche avec le poignard » comme s'ils avaient lu **צַנְנָה**, *tsinnah* au lieu de **עֶנְוֹר**, *tsinnor*. Dans les Paralipomènes il n'est pas question de cette circonstance, mais on y lit seulement que David promit de nommer chef et prince, celui qui le premier frapperait les Jébuséens et que ce fut Joab qui remporta le prix, détail confirmé par l'historien Josèphe, Ant. J. l. VII, c. III, § 4. — *Cæcus et claudus non intrabunt in templum*. C'est-à-dire, on n'entretient pas de relations avec des personnes désagréables et odieuses, comme l'étaient les Jébuséens à David. Il semble difficile de l'entendre autrement et il n'est guère permis de supposer qu'il était défendu aux aveugles et aux boiteux d'entrer dans le temple, malgré un passage des Actes, III, 2 et un autre de S. Jean, IX, 4, sur lesquels on pourrait s'appuyer. Il est donc très-probable que le mot **בַּיִת**, *baïth* signifie ici *maison* et non pas *temple*. Le sens de l'hébreu serait alors celui-ci : « l'aveugle et le boiteux n'entreront pas dans la maison. » Cependant on pourrait encore penser que David défend aux Jébuséens d'entrer dans le temple, hypothèse qui nous paraît moins probable d'autant plus que le temple n'existait pas encore.

9. — *Habitavit autem David in arce*. David choisit la citadelle de Sion pour sa résidence, évidemment en raison de sa forte position. C'était en même temps faire de Jérusalem la capitale du royaume, ce qui était assez judicieux, puisque cette ville se trouvait sur la frontière de Juda et de Benjamin, par conséquent au centre du pays. — *Civitatem David*. Dans les livres historiques cette expression désigne toujours la partie haute de la ville, de même que Sion s'emploie pour indiquer la montagne où s'élevait la cité de David. Mais dans les prophètes et en poésie Sion est la même chose que Jérusalem et représente habituellement la demeure et le trône de Dieu. — *Ædificavit*. C'est-à-dire, il fortifia. — *Per gyrum a Mello et intrinsecus*.

Hébreu : « Autour, depuis Mello jusqu'à l'intérieur », c'est-à-dire, jusqu'au mur d'enceinte situé vis-à-vis Mello, ce qui revient au même. Cette fortification à l'intérieur consista évidemment à entourer d'un mur solide la montagne de Sion du côté de la ville basse, afin de mettre la résidence royale à l'abri d'une attaque du côté où elle n'était pas défendue par la nature. Quant à Mello, en hébreu **מִלּוֹ**, *Millo*, c'était peut-être une tour ou un château-fort appuyé au mur d'enceinte. Le mot **מִלּוֹ** signifiant *plenitude*, on a peut-être appelé ainsi cet ouvrage parce qu'il complétait les défenses de la place. L'emploi de l'article indiquerait que c'était une construction bien connue et existant déjà du temps des Jébuséens. Quant à la position de Mello on ne saurait la déterminer avec précision; mais on peut cependant supposer que cette tour ou ce château se trouvait au nord-est ou au nord-ouest, à l'endroit le moins élevé et le plus accessible. C'est ce que nous ferait comprendre un autre passage, III Rois. XI, 27, où il est dit que Salomon, en bâtissant (en fortifiant) Mello, ferma la déchirure de la cité de David, *coæquavit voraginem*, dit la Vulgate.

11. — *Misit quoque Hiram*. Hiram en hébreu **חִירָם**, *Khiram*, **חִירוֹם**, *Khiron*, III Rois. V, 32 **חִוּרָם**, *Khouram* II Paral., II, 2. **Χειράμ** dans les Septante, **Εἰρωμος** et **Εἰρωμος** dans Josèphe, est le même qui fut lié d'amitié avec Salomon, Cfr. III Bois, V, 24 et suiv., II Paral., II, 3 et suiv. Il était donc encore roi la 24<sup>e</sup> année de Salomon, puisque ce dernier, après avoir achevé la construction du temple, lui donna vingt villes dans la Galilée, III Rois, IX, 40 et 42, et devait régner depuis près de 50 ans, puisqu'il avait déjà fourni des bois à David pour bâtir son palais. Par conséquent, il avait commencé à régner peu d'années après que David se fut emparé de la citadelle de Sion. Il n'est pas nécessaire en effet de supposer que l'ambassade d'Hiram eut lieu immédiatement après cette conquête, car on s'aperçoit aisément que l'ordre chro-

aussi des ambassadeurs à David, et du bois de cèdre et des ouvriers en bois, et des ouvriers en pierres, pour les murs, et ils bâtirent la maison de David.

12. Et David reconnut que le Seigneur l'avait confirmé roi sur Israël et qu'il avait exalté son règne sur son peuple Israël.

nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices lignorum et artifices lapidum ad parietes; et ædificaverunt domum David.

I Par. 14, 1.

12. Et cognovit David quoniam confirmasset eum Dominus regem super Israel, et quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israel.

nologique n'a pas été suivi avec exactitude. Ainsi, par exemple, la première guerre, au moins avec les Philistins, a précédé la construction du palais de David et des fortifications de la citadelle, peut-être même la conquête de Sion, puisque les Philistins se mirent en marche aussitôt qu'ils apprirent que David avait été élu roi par tout Israël, v. 17. L'historien a donc rattaché à la prise de la citadelle de Sion, ce que David fit peu à peu pour embellir et fortifier sa capitale; de plus, il a profité de l'occasion pour nous parler des femmes de David et des enfants qui lui naquirent à Jérusalem. Ceci posé, Hiram n'envoya donc pas ses ambassadeurs pour féliciter David à son avènement au trône, mais plutôt pour établir des rapports d'amitié avec un puissant voisin, au moment où lui-même prenait possession du pouvoir. David s'empressa d'accueillir les ouvertures qui lui furent faites et profita des bonnes dispositions d'Hiram, pour lui demander du bois de cèdre et des ouvriers. Il paraît plus naturel de se représenter ainsi les choses que de supposer que David avait fait les premières avances. Selon Ménandre d'Ephèse cité par Josèphe, Contr. Ap. 1, 18, *Hiram* (Ἱριμωσ) fils et successeur d'Alibal, aurait régné 34 ans et en aurait vécu 53. Par conséquent, d'après ce que nous avons dit un peu plus haut, il serait devenu roi la 34<sup>e</sup> année du règne de David. La construction du palais de David devrait donc être reculée jusqu'aux huit dernières années de ce roi. De son côté Josèphe lui-même affirme l. c. et Ant. J. l. VIII c. III, § 4 que Salomon commença la construction du temple la douzième année du règne d'Hiram. Par suite, Hiram ne serait monté sur le trône que 7 ans avant la mort de David, la construction du palais de David ne viendrait qu'après, et la résolution du saint roi d'élever un temple, VII, 2 aurait précédé de peu ses derniers moments. Or, en premier lieu, l'identité d'Hiram, l'allié de Salomon, avec le contemporain et l'ami de David est incontestable, Cfr. III Rois, v, 15 et II Paral., II, 2, ce qui réduit à néant plusieurs hypothèses imaginées pour concilier les données de la Bible avec

celles de Josèphe. D'autre part, s'il paraît certain que l'auteur sacré n'a pas suivi rigoureusement l'ordre chronologique, il est non moins certain que ce n'est pas dans les dernières années de sa vie que David conçut le projet de bâtir un temple, puisque les passages suivants VII, 12 et I Paral. XXII, 9 supposent manifestement que Salomon n'était pas encore né! Ajoutons que c'est du toit de son palais que David vit Bethsabée, XI, 2, dont il eut deux ans plus tard celui qui fut son successeur. Enfin, rien dans le ch. VII, n'indique que David fût déjà arrivé à la vieillesse, et tout au contraire, il semble qu'il était alors dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de son règne. Hiram a donc régné plus longtemps que ne le prétendait Ménandre, et Josèphe après lui. Si ce dernier fait commencer la construction du temple la onzième ou la douzième année d'Hiram, ce n'est pas d'après les sources phéniciennes, puisque les extraits qu'il cite n'en disent rien, Ant. J. l. VIII, c. v, contr. Ap. l. l. c. XVII, § 48, mais d'après ses calculs particuliers. Il a pu se tromper à ce sujet comme il s'est trompé en fixant la date de la construction du temple 592 ans après la sortie d'Egypte, au lieu de 480, et 4020 ans au lieu de 4125 après la migration d'Abraham en Chanaan, Ant. J. l. VIII, c. III, § 4. Quant à la durée du règne d'Hiram, il l'emprunte à Ménandre; mais là encore il doit y avoir erreur, comme pour Balmézor et Mython, les successeurs d'Hiram, dont les années du règne sont manifestement fausses et doivent être corrigées d'après Eusèbe et le Cymello, ainsi que Moavers le reconnaît lui-même.

12. — *Et cognovit David...* L'heureuse issue de toutes ses entreprises et l'amitié d'un roi puissant firent comprendre à David que Dieu l'avait confirmé comme roi sur Israël. — *Super populum suum Israel.* Hébreu : « A cause de son peuple d'Israël », c'est-à-dire, parce que Dieu avait choisi Israël pour son peuple et lui avait promis de le rendre puissants et glorieux.

13. — *Acceptit ergo David...* La Loi défendait au roi de prendre beaucoup de femmes,



13. Accepit ergo David adhuc concubinas et uxores de Jerusalem, postquam venerat de Hebron nati que sunt David et alii filii et filiae :

I Par. 3, 1, 2.

14. Et hæc nomina eorum, qui nati sunt ei in Jerusalem, Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon.

15. Et Jebahar, et Elisua, et Nephég,

16. Et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphaleth.

17. Audierunt ergo Philistiim quod unxissent David in regem super Israel; et ascenderunt universi ut quærerent David. Quod cum audisset David, descendit in præsidium.

13. David prit donc encore des concubines et des femmes de Jerusalem, après qu'il fut venu d'Hébron, et d'autres fils et d'autres filles naquirent à David.

14. Et voici les noms de ceux qui lui naquirent à Jérusalem : Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,

15. Et Jebahar, et Elisua, et Nephég.

16. Et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphaleth.

17. Les Philistins apprirent donc qu'on avait oint David roi sur Israël, et ils montèrent tous pour chercher David. Lorsque David l'eut appris, il descendit dans un lieu fortifié.

Deut., xv, 47. Toutefois David se laissa aller en quelque sorte à suivre les usages des peuples orientaux et à se composer une espèce de harem. Plus tard il eut lieu de s'en repentir, et peut-être cette conduite imprudente fut-elle cause de sa chute. Les concubines sont mentionnées avant les femmes, apparemment parce qu'il les prit avant elles. Dans les Paralipomènes il n'en est point parlé, probablement parce que cela était inutile à la narration, attendu qu'il n'est fait aucune distinction entre les enfants des unes et des autres. — *De Jerusalem...* C'est-à-dire, dans la ville de Jérusalem, comme il est dit dans les Paralipomènes. — *Nati que sunt David alii filii...* Les fils de David sont encore énumérés en deux endroits, I Paral. III, 5-8, XIV, 5-7.

14. — *Samua*. En hébreu שמוע, *Schammoua* et dans les Paralipomènes, *Schimea*, שמוע, I Paral., III, ce qui s'explique par une différence de prononciation. Samua, Sobab, Nathan et Salomon étaient les fils de Bethsabée, l. c.

15. — *Elisua*. Elisama dans les Paralipomènes, I Paral., III, 6, sans doute par suite d'une faute de transcription et de la transformation d'אלישוע en אלישמע. On trouve encore I Paral., III, 6 et suiv., XIV, 6 et suiv., deux autres noms, Eliphaleth et Nogé. Si ces deux fils de David ne sont pas mentionnés ici, c'est sans doute parce qu'ils sont morts dans leur première jeunesse. On s'explique alors pourquoi le nom d'Eliphaleth revient à la fin de l'énumération. On aura voulu conserver ce nom dans la famille en le donnant plus tard à un autre enfant. On ne doit donc pas admettre que le texte soit dé-

fectueux en cet endroit, ou que dans les Paralipomènes il ait subi quelque addition.

16. — *Et Elioda*. Elioda en hébreu אליודע, est appelé aussi *Baaliada*, en hébreu בעליודה, ביעליודע, par le changement de אל et en בעל, *baal*. David eut donc dix-neuf fils, dont six naquirent à Hébron, III, 2 et suiv., et treize à Jérusalem. Quant aux filles, elles ne sont point nommées dans les tables généalogiques, car ordinairement on ne mentionnait que celles qui devaient recevoir l'héritage de la famille, ou que les circonstances de leur vie ont rendues célèbres. Plus loin cependant, il est question de Tamar, l'une des filles de David, XIII, 4.

b. *Victoire de David sur les Philistins, v, 17-25.*

17. — *Audierunt ergo Philistiim...* Le Dr Keil suppose que cette guerre eut lieu immédiatement après que David eut été reconnu roi par toutes les tribus et avant la conquête de la citadelle de Sion. La chose en soi n'est pas impossible, mais toutefois cette hypothèse ne semble pas appuyée sur des preuves suffisamment solides. Rien par conséquent ne nous oblige à intervertir l'ordre des faits. Nécessairement il a fallu un certain temps aux Philistins pour prendre leurs dispositions avant de se mettre en marche, et c'est dans cet intervalle que David aurait attaqué et pris la citadelle de Sion. — *Et ascenderunt*. Ils montèrent des plaines de Juda qu'ils occupaient déjà ou de leur pays dans la montagne. — *Ut quærerent David*. Afin de l'attaquer et de le vaincre. — *Descendit in præsidium*. L'expression *descendit* ne prouve pas par elle-même qu'il ne s'agit pas de la citadelle de Sion, attendu que Da-

18. Or, les Philistins vinrent et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

19. Et David consulta le Seigneur disant : Monterai-je contre les Philistins et les livrerez-vous entre mes mains ? Et le Seigneur dit à David : Monte, parce que je livrerai entre tes mains les Philistins.

20. David vint donc à Baal Pharasim et là il les battit et dit : Le Seigneur a dispersé devant moi mes ennemis comme sont dispersées les eaux. C'est pourquoi ce lieu fut appelé du nom de Baal Pharasim.

18. Philisthiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.

I Par 14, 9.

19. Et consuluit David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philisthiim ? et si dabis eos in manu mea ? Et dixit Dominus ad David : Ascende, quia tradens dabo Philisthiim in manu tua.

20. Venit ergo David in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi, et dixit : Divisit Dominus inimicos meos coram me, sicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum est nomen loci illius, Baal-Pharasim,

Isai. 28, 21.

vid pouvait avoir son habitation sur le point le plus élevé. Il fallait donc descendre pour aller dans la forteresse, qui peut-être était Mello, ce château-fort élevé, paraît-il, sur la pente, du côté de la ville, et que David répara plus tard et fortifia à nouveau. Au reste, il n'est fait mention d'aucune autre forteresse dans le récit. En tout cas, il n'est point probable qu'il s'agisse de la forteresse du désert de Juda où David s'était autrefois retiré devant Saül, I Rois, xxiii, 14. I Paral., xii, 8. En ce cas les Philistins ne seraient pas venus camper dans la vallée des Raphaïm, qui est tout auprès de Jérusalem. Heureusement un autre passage vient nous tirer d'incertitude. Nous voyons en effet, xxiii, 13, et suiv., que David s'était retiré dans une forteresse, près de la caverne d'Odollam. Cette forteresse était très-probablement une position stratégique importante et d'un accès difficile, défendue sans doute par quelques ouvrages d'art, par exemple une citadelle. C'est là que David concentra son armée et prit toutes ses dispositions pour aller attaquer les Philistins. On peut encore supposer, en effet, qu'il n'avait pas eu le temps de compléter les défenses de la montagne de Sion, et que pour cette raison il prit la résolution de gagner un endroit plus sûr, dont il connaissait déjà les avantages.

18. — *In valle Raphaim.* C'est aujourd'hui la vallée d'El-Bekaah, au sud de Jérusalem, Cfr. Jos., xv, 8.

19. — *Si ascendam.* Cette expression serait encore suffisamment justifiée, même en admettant que David se trouvât alors dans sa forte position aux environs d'Odollam, car on sait que Jérusalem est le point culminant du pays. Comme la vallée des Raphaïm était située tout auprès de cette ville. V. Jos., xv, 8; il fallait nécessairement monter pour

aller livrer bataille aux Philistins. D'ailleurs il n'est point invraisemblable que David, en ce moment, eût quitté les hauteurs, où d'ailleurs il lui eût été difficile de pourvoir à l'entretien de son armée, et en tout cas, les collines d'Odollam, plus rapprochées de la Chéphélah, n'étaient certainement pas à la même altitude que la vallée des Raphaïm.

20. — *In Baal Pharasim.* L'hébreu בעל פריצום signifie *possesseur des irruptions*. Isaié xxviii, 20 semble nous dire que cette localité était proche de la vallée de Gabaon, Les Septante qui ont traduit ἐπάνω διακοπῶν « au-dessus des séparations » ont considéré que בעל, baal était composé de la particule ב et de על, al « sur ». — *Sicut dividuntur aquæ* L'hébreu כפרץ כים, *keperets maïm* paraît devoir être traduit : « comme l'irruption des eaux. » De même qu'un torrent renverse tout sur son passage, de même David s'est précipité sur ses ennemis et les a dispersés. Peut-être aurait-il débouché sur eux à l'improviste par l'un des ravins ou oueds qui aboutissent à la plaine des Raphaïm. Nous avons dit précédemment que, d'après un passage d'Isaïe, la localité, qui fut dénommée Baal Pharasim, semblerait être voisine de la vallée de Gabaon; mais il paraîtrait plus vraisemblable de la placer près de la vallée des Raphaïm, à moins de supposer que les Philistins avaient abandonné cette dernière pour se porter au nord de Jérusalem, ce que le texte n'autorise guères.

21. — *Sculptilia sua.* Les Philistins avaient emporté les idoles de leurs dieux, comme pour se mettre sous leur protection, peut-être à l'imitation des Israélites qui parfois emmenaient avec eux l'Arche d'alliance. Dans les Paralipomènes on lit : « leurs dieux ». — *Quæ tulit David.* Nous apprenons par les

21. Et reliquerunt ibi sculptilia sua; quæ tulit David et viri ejus.

22. Et addiderunt adhuc Philisthim ut ascenderent, et diffusi sunt in valle Raphaim

23. Consuluit autem David Dominum : Si ascendam contra Philisthæos, et tradas eos in manus meas? Qui respondit : Non ascendas contra eos, sed gyra post tergum eorum, et venies ad eos ex adverso pyrorum.

24. Et cum audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium; quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat castra Philisthim.

25. Fecit itaque David sicut præceperat ei Dominus, et percussit Philisthim de Gabaa, usque dum venias Gezer.

21. Et ils laissèrent là leurs idoles sculptées, que David et ses hommes emportèrent

22. Et les Philistins montèrent de nouveau et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. Or, David consulta le Seigneur : Monterai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Il répondit : Ne monte pas contre eux, mais tourne derrière eux et marche vers eux du côté des poiriers.

24. Et quand tu entendras le bruit de quelqu'un marchant sur les cimes des poiriers tu engageras le combat, parce qu'alors le Seigneur marchera devant ta face pour frapper le camp des Philistins.

25. David fit donc comme le Seigneur lui avait prescrit, et il battit les Philistins depuis Gabaa jusqu'à l'entrée de Gézer.

Paralipomènes que David les fit brûler, conformément d'ailleurs aux prescriptions du Deutéronome, VII, 5, 25. C'est ainsi que David vengea la prise de l'Arche sous Héti.

22. — *Et addiderunt Philisthim.* Malgré leur défaite les Philistins recourent à la charge, peut-être parce que David avait été empêché de poursuivre sa victoire pour des raisons que nous ignorons.

23. — *Non ascendas contra eos.* C'est-à-dire, ne les attaque pas en face. — *Ex adversa pyrorum.* S. Jérôme a suivi les Septante qui ont traduit בכאים, *becaïm*, par κελου; mais les rabbins rendent ce mot par *muriers*. Selon Abailfad, le mot בכא, serait le nom d'un arbuste semblable à celui qui produit l'encens, orné de longues feuilles d'où découle, quand on les brise, un suc blanc et âcre sous forme de larmes, ce qui expliquerait l'origine de בכה qui dérive des בכום, *bacah* « pleurer » et signifie *pleurs, gémissements*, Cfr. Cels. Hierob. I, p. 338 et suiv., et Gesen. thes. p. 205.

24. — *Sonitum gradientis.* C'est-à-dire, comme le bruit d'une armée en marche, sym-

bole de l'approche de l'armée du Seigneur qui vaincra ses ennemis et ceux de son serviteur David. On peut comparer la vision de Jacob et celle d'Elisée, Gen., XXXII, 2, 3; IV Rois, VI, 47. — *In cacumine pyrorum.* Le sommet de ces arbres sera agité par le vent et le bruit de leurs feuilles imitera celui du passago d'une armée. — *Tunc inibis prælium.* Hébreu : « Sois prompt. » Les Paralipomènes dans le texte hébreu sont conformes à la Vulgate en cet endroit.

25. — *De Gabaa.* Plusieurs interprètes supposent qu'il faut lire מגבון, *miggibon* « de Gabaon » comme I Paral., XIV, 46 au lieu de מגבה, *miggeba*, « de Géba », et il est très probable que c'est la vraie leçon. Il n'est pas vraisemblable en effet que les Philistins se soient enfuis dans la vallée des Raphaïm dans la direction de Djéba, l'ancienne Gabaa, vers le nord-est, tandis qu'il est tout naturel qu'ils aient pris le chemin de Gabaon, aujourd'hui el-Djib, au nord-ouest de Jérusalem. Pour Gabaa, V. Jos., IX, 9. — *Usque dum venias Gezer.* Dans la direction de Gezer ou Gazer, V. Jos., X, 3.

## CHAPITRE VI

Or, David s'en alla avec une armée et tout le peuple pour ramener l'Arche ; on la mit sur un char conduit par Oza et précédé par Ahio (vv. 1-4). — Pendant la marche, on jouait des instruments (v. 5). — Près de l'aire de Nachon, Oza fut frappé pour avoir porté la main à l'Arche, et David, contristé et effrayé, la fit déposer dans la maison d'Obédédom, où elle resta trois mois (vv. 6-11). — Mais David, ayant appris que Dieu avait béni la maison d'Obédédom, fit transporter l'Arche dans la cité de David, avec une grande pompe, aux cris de joie du peuple et au son des instruments (vv. 12-15). — Mais Michol, ayant vu David danser devant l'Arche, le méprisa en son cœur (v. 16). — L'Arche fut ensuite déposée dans le Tabernacle ; David offrit des holocaustes et des victimes, et bénit le peuple au nom du Seigneur (vv. 17-18). — Il fit en même temps distribuer des vivres à la multitude (v. 19). — A son retour, Michol le railla sur sa conduite ; mais David lui répliqua qu'il ne rougirait pas de s'humilier davantage devant celui qui l'avait élu (vv. 20-22). — Depuis ce jour, Michol n'enfanta plus de fils (v. 23).

1. Or, David rassembla de nouveau trente mille hommes, toute l'élite d'Israël.

1. Congregavit autem rursum David omnes electos ex Israel triginta millia.

16 L'Arche d'alliance est transportée dans la citadelle de Sion, VI.

CHAP. VI. — 1. — David avait fondé l'unité politique en choisissant Jérusalem pour sa capitale. Pour achever son œuvre, il lui restait à établir l'unité religieuse en faisant transporter l'Arche au siège de sa puissance et à réorganiser le culte qui avait été fort négligé pendant le règne de Saül. Il convenait éminemment que la capitale devint le centre du culte divin, puisque David était le représentant de Dieu en Israël. On peut se demander pourquoi il ne fit pas transporter le Tabernacle dans la cité de Sion et ne rétablit pas les choses dans leur premier état. On ne le sait trop au juste ; cependant il est bon de remarquer que depuis l'époque où l'Arche était restée séparée du Tabernacle, il y avait deux grands-prêtres. L'un était à Gabaon auprès du Tabernacle, et l'autre, c'est-à-dire Abiathar, celui qui avait échappé au massacre de Nobé, s'était réfugié auprès de David, et avait rempli auprès de lui les fonctions du souverain pontificat. David ne pouvait pas déposer Abiathar d'un emploi dont il l'avait revêtu, et pas davantage Sadoc, de la descendance d'Éléazar, lequel était grand-prêtre à Gabaon. Ainsi donc David devait considérer la réorganisation actuelle du culte comme provisoire, en attendant qu'il pût élever, après avoir consolidé son royaume, un monument durable pour servir à Dieu de demeure. Il supposait que le Seigneur supprimerait un jour le double pontificat ou ferait connaître sa volonté à cet égard.

1. — *Rursum*. L'auteur fait-il allusion à la

réunion générale de la nation, dans laquelle David fut reconnu roi par tout Israël, v, 1, 3, ainsi que le supposent certains auteurs ? Nous ne le croyons pas, et il nous semble plus naturel d'admettre que le premier rassemblement fut celui que fit David au moment où les Philistins vinrent l'attaquer, d'autant plus que ce n'était pas lui qui avait convoqué le peuple à Hébron. Cette circonstance seule suffisait pour faire rejeter l'opinion précitée, qui est celle de Dr Keil, ainsi que l'interprétation tout entière du verset, telle que cet auteur la donne. — *Omnes electos*. L'expression כָּל־בְּרוּר, *col-bakhour*, plusieurs fois employée s'applique toujours aux gens de guerre, Jug., xvi, 34, xx, 45 ; I Rois, xxiv, 3. Il ne s'agit donc pas, ce nous semble, des représentants de la nation, des chefs de famille. Il est vrai que l'auteur des Paralipomènes, I Paral., xiii, 4-5, nous apprend que David délibéra avec les tribus, les centuries et les princes et fit ensuite appel à toute la nation. Mais il n'y a pas contradiction entre les deux passages ; l'un complète l'autre et rien de plus. Il est d'ailleurs assez naturel que David, voulant donner à la cérémonie le plus d'éclat possible, ait songé à se faire accompagner d'une forte escorte, ou plutôt de tout une armée. Cette élite des guerriers méritait bien d'escorter l'Arche, puisque c'était grâce à leurs exploits que la translation était devenue possible. Enfin on peut encore supposer que la prudence ordonnait de prendre des précautions en cas d'attaque de la part des Philistins. — *Triginta millium*. Les Septante ont écrit 70,000, sans doute avec intention.

2. Surrexitque David, et abiit, et universus populus, qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent Arcam Dei, super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in cherubim super eam.

I Par. 13, 5.

3. Et imposuerunt Arcam Dei super plaustrum novum; tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa; Oza autem et Ahio, filii Abinadab, minabant plaustrum novum.

et parce que le nombre des hommes en état de porter les armes était de beaucoup supérieur à trente mille.

2. — *De viris Juda.* L'hébreu מבעלי, *mib-baalé*, offre matière à difficulté à cause de la préposition ב, car il faudrait l'accusatif avec le ה local, comme dans les Paralipomènes où on lit בעלתה, *baallah*. Il n'est point douteux en effet que בעל, *haal* ne soit un nom propre et qu'il ne s'agisse de Baala, autrement nommée Cariathiarim V. Jos., ix, 17. Baala était sans doute le nom chananéen qui dut se perpétuer concurremment avec celui que les Israélites imposèrent à la ville après la conquête. Si on l'appelle ici Baala de Juda c'est pour la distinguer des autres cités de même nom, Jos., xix, 8, 44; I Paral. iv, 33. Quant à la préposition ב, on ne peut guère l'expliquer que par une faute de copie, à moins de supposer que la construction soit irrégulière et que l'écrivain, omettant l'arrivée de David, ne mentionne que son départ. Il faudrait alors traduire avec Rabbi Kimchi : « Et ivit David et omnis populus qui cum eo erat, ex Baala Juda, quo ascenderunt ut adducerent inde Arcam Dei. » Pour éviter la difficulté, les Septante ont fait de בעלי un nom commun et ont traduit ἀπὸ τῶν ἀρχόντων Ἰουδά, ce qui nous montre qu'ils avaient sous les yeux le même texte que nous. S. Jérôme les a suivis mais incomplètement. — *Ut adducerent arcam Dei.* Les réflexions que nous avons placées en tête du chapitre se rapportent particulièrement à ce passage. Ici, nous ajouterons que le récit des Paralipomènes, I Paral., xiii, xv, et xvi concorde avec celui-ci dans les points essentiels et que le Ps., xxiv est consacré à célébrer cet événement. — *Super quam invocatum est nomen;* L'hébreu אשר נקרא שם שם, *ascher nikra schem schem* est interprété diversement; mais il nous semble que le mieux est d'adopter la traduction de la Vulgate en changeant la voyelle du premier ש et en lisant *schem* (ibi)

2. Et David se leva et alla avec toute la multitude des hommes de Juda qui était avec lui, pour amener l'Arche du Seigneur, sur laquelle fut invoqué le nom du Seigneur des armées, siégeant sur elle entre les chérubins.

3. Et ils placèrent l'Arche du Seigneur sur un chariot neuf et ils l'emmenèrent de la maison d'Abinadab qui était à Gabaa; et Oza et Ahio, fils d'Abinadab, menaient le chariot neuf.

au lieu de *schem* (nomen), il est bien vrai qu'on n'invoquait pas le Seigneur au-dessus de l'Arche, puisqu'il n'était pas permis de l'approcher, sauf au grand-prêtre et une fois seulement dans l'année. Toutefois l'endroit où se trouvait l'Arche était un lieu de prières, un lieu où le nom du Seigneur était invoqué. Quelques commentateurs, en particulier le Dr Keil et l'auteur du *Speaker's Commentary*, interprètent ainsi : « Sur laquelle (arche) le nom du Seigneur est nommé », c'est-à-dire, sur laquelle le Seigneur révèle sa gloire à son peuple et se manifeste à Israël par sa grâce. Mais, croyons-nous, cette explication est trop subtile pour être vraie, d'autant plus qu'elle semble faire violence au texte. — *Super eam.* Ces mots se rapportent à *sedentis*.

3. — *Super plaustrum novum.* On se servit d'un chariot neuf, parce que l'Arche ne pouvait pas être mise en contact avec ce qui avait été profané par des usages vulgaires. D'après la Loi, Nomb. vii, 9, elle devait être portée par les Lévités; mais en cette circonstance les Israélites imitèrent les Phéniciens qui paraissent avoir eu des chars sacrés sur lesquels ils transportaient leurs dieux, Münter, *Religion der Karthager*, 15. — *In Gabaa.* En hébreu « sur la colline », car il n'est pas probable que גבעה, *Gibeah* doive être pris pour un nom propre, V. I Rois, vii, 1. *Oza autem et Ahio filii Abinadab.* L'Arche paraît être restée 70 ans dans la maison d'Abinadab, si l'on place la translation vers la dixième année de David et si l'on attribue une durée de 4 ans aux deux gouvernements de Samuel et de Saül, car il s'était écoulé tout d'abord vingt ans depuis sa prise par les Philistins jusqu'à la victoire d'Héliézer, I Rois, vii, 1 et suiv. On comprend par conséquent comment ce furent les fils d'Abinadab qui conduisirent le char. Cependant sous le nom de *fils* on désigne peut-être les petits-fils.

4. — *Eamque tulissent... in Gabaa.* Les Septante ne contiennent pas ce passage qui n'est

4. Et lorsqu'ils l'eurent emmenée de la maison d'Abinadab, qui était à Gabaa, Ahio garda l'Arche du Seigneur et marcha devant elle.

5. Or, David et tout Israël jouaient devant le Seigneur avec toute sorte d'instruments en bois, et des cithares et des lyres, et des tympanons et des sistres et des cymbales.

6. Mais lorsqu'ils furent arrivés à l'aire de Nachon, Oza étendit la main vers l'Arche de Dieu et la retint, car les bœufs récalcitrants l'avaient fait pencher.

7. Et le Seigneur s'irrita et s'indigna contre Oza et il le frappa à

4. Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa custodiens Arcam Dei, Ahio præcedebat Arcam.

*1 Reg. 7, 1.*

5. David autem, et omnis Israeludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, et citharis, et lyris, et tympanis, et sistris, et cymbalis.

6. Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam; quoniam calcitrabant boves, et declinaverunt eam.

7. Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit,

que la répétition de ce qui précède. C'est apparemment l'erreur d'un copiste qui trompé par la répétition de אֶת־הָאֵרֶץ הַזֶּה, *et huaglah Khadaschab*, a reproduit textuellement ce qui suivait ces mots dans le v. 3. Si au lieu de *tuleruntque, eam*, S. Jérôme a traduit *cum tulissent...*, c'est que, cette répétition l'ayant frappé, il a cherché à résoudre ainsi la difficulté.

5 — *In omnibus lignis fabrefactis.* Hébreu : « Avec toute espèce de bois de cyprès ». בכל־עצי ברזים, *becol halsé beroschim*. Il s'agit donc d'instruments fabriqués avec du bois de cyprès, mais toutefois cette expression paraît singulière. Il est probable que l'on doit corriger le texte d'après le passage parallèle des Paralipomènes I Paral. xiii, 8, où on lit : בכל־עז בשורים, *becol oz oubeschirim* « de toutes leurs forces et avec des chants. » Les Septante offrent les deux leçons réunies, ἐν ὄργάνοις ἡρμουςμένοις ἐν ἰσχυρίαι ἐν ὠδαίς, « avec des instruments harmonisés, avec force et avec des chants. » Les chants ne devaient pas manquer, d'autant plus que deux des instruments mentionnés ici, le cinnor et le nable, (la cithare et la lyre de la Vulgate). V. I Rois, x, 5, servaient particulièrement à accompagner le chant. — *Et citharis et lyris.* Hébreu : « Et avec des cinnors et avec des nables », Cfr. l. c. — *Et sistris.* Le sistre, en hébreu כֹּנַעֲנַעִים *menaanim*, comme l'indique le verbe כֹּנַעַת, *noua* (secouer) dont il dérive, était un instrument qui rendait des sons en l'agitant, comme on ferait, par exemple, avec des tiges de bronze ou d'acier garnies d'anneaux. Dans les Paralipomènes, I Paral. viii, 4, au lieu de כֹּנַעֲנַעִים on lit חֲצֹצְרוֹת, *khatsozseroth* « trompettes », apparemment parce que l'on sonnait de la

trompette en même temps qu'on jouait du sistre. Les deux récits se complètent.

6. — *Ad aream Nachon.* En hébreu גֹּרֵן נַחֲוֹן, *goren Nachon*, ce qui pourrait se traduire *l'aire du coup*, attendu que נַחֲוֹן dérive du verbe נָכַח, *nachah* « frapper ». Dans les Paralipomènes on lit גֹּרֵן חִידוֹן, *goren chidón*, « l'aire de l'accident » ou « du malheur », par où l'on voit que נַחֲוֹן n'est que l'interprétation de חִידוֹן. Cet *aire* n'est donc pas désignée par le nom de son propriétaire, mais par un mot qui rappelle l'accident qui y arriva pendant le transport de l'Arche. Toutefois l'appellation de *percussio Oza*, en hébreu « Pérés Ozza », prévalut dans la suite. On ne connaît pas d'ailleurs la position de cette localité qui ne devait pas être éloignée de la maison d'Obédédom. — *Et tenuit eam.* Il la retint pour l'empêcher de tomber. — *Quoniam calcitrabant boves.* On donne généralement au verbe שָׁחַט le sens de *frapper*. C'est donc en frappant le chariot à coups de pied que les bœufs menacèrent de faire tomber l'Arche et c'est ce que S. Jérôme a voulu expliquer en ajoutant *et declinaverunt eam*. Nous ne voyons donc pas qu'il soit nécessaire d'abandonner l'opinion commune et de traduire שָׁחַט par *glisser*, comme le fait le Dr Keil. Toutefois, nous ferons remarquer que Josèphe, en parlant de cet événement, dit que les bœufs s'étaient inclinés, τῶν βοῶν γὰρ ἐπινευσάντων, c'est-à-dire avaient manqué s'abattre, Ant J. l. VII, c. iv, § 2.

7. — *Super temeritate.* On lit dans les Paralipomènes : « Parce qu'il avait été du la main vers l'Arche. » Un zèle imprudent fut la cause de la perte d'Oza, car il n'était permis qu'aux prêtres de toucher l'Arche. « Oza, dit Salvien, de Provident., ille Levites

eum super temeritate ; qui mortuus est ibi juxta Arcam Dei.

8. *Contristatus est autem David, eo quod percussisset Dominus Ozam, et vocatum est nomen loci illius, Percussio Ozæ, usque in diem hanc.*

*I Par. 13, 11.*

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens : Quomodo ingredietur ad me Arca Domini ?

10. Et noluit divertere ad se Arcam Domini in civitatem David ; sed divertit eam in domum Obedom Gethæi.

11. Et habitavit Arca Domini in domo Obedom Gethæi tribus mensibus ; et benedixit Dominus Obedom, et omnem domum ejus.

cause de sa témérité, et il mourut là près de l'Arche du Seigneur.

8. Et David fut contristé de ce que le Seigneur avait frappé Oza, et ce lieu a été appelé du nom de châ-timent d'Oza, jusqu'à ce jour.

9. Et David redouta le Seigneur ce jour-là, et dit : Comment l'Arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi ?

10. Et il ne voulut pas amener chez lui l'Arche du Seigneur dans la cité de David, mais il l'amena dans la maison d'Obédédôm le gé-théen.

11. Et l'Arche du Seigneur habita trois mois dans la maison d'Obédédôm le Géthéen, et le Seigneur bénit Obédédôm et toute sa maison.

Dei in officio inofficiosus fuit, qui injussa præsumpsit. » On doit apprendre par là qu'il faut approcher de l'Eucharistie avec le plus profond respect, ainsi que nous l'enseigne S. Pacien, in Parænes : « Vos appello qui criminibus admissis pœnitentiam recusatis, vos, inquam, post impudentiam timidos, post peccata verecundos, qui cum mala conscientia Dei sancta contingistis et altare Domini non timetis, qui ad manus sacerdotis in conspectu angelorum sub fiducia innocentiae accedentis, etc.. tanta infuit cura divinæ providentiæ ut audaces manus, nec ob auxilium sustineret. »

8. — *Contristatus est autem David.* Hébreu : « Et David s'irrita », car le sens propre de קָרַח *Kharah* n'est point être affligé, mais être en colère, être irrité. Sans doute, David ne s'irrita pas contre Dieu, mais contre lui-même, car c'était lui qui avait décidé la translation de l'Arche et avait déterminé le mode de transport. Il pouvait donc jusqu'à un certain point s'attribuer la responsabilité de l'accident, qui l'irrita, c'est-à-dire lui causa une vive émotion mêlée de dépit. Dans le premier moment de trouble, il put ne pas saisir le motif pour lequel Dieu avait frappé Oza, dont la faute consistait à avoir porté une main sacrilège sur l'Arche, tout en étant animé d'excellentes intentions. L'Arche, en effet, était le trône de la gloire de Dieu ; le gage de sa présence et y toucher c'était attenter à la majesté divine. David sans doute ne tarda pas à comprendre quelle était la faute d'Oza et pourquoi Dieu l'avait frappé. D'a-

près la loi en effet, Nomb., iv, 45, l'Arche ne pouvait être portée que par les lévites, et il leur était même défendu d'y toucher sous peine de mort. Or, en cette circonstance, on avait négligé de suivre les prescriptions de la loi et on avait déposé l'Arche sur un chariot, pour la transporter en imitation sans doute de ce qu'avaient fait autrefois les Philistins. Oza, chargé de la conduite de l'attelage, n'ayant pas tenu compte de l'inviolabilité de l'Arche, fut frappé à mort pour donner un avertissement à tout Israël.

9. — *Quomodo ingredietur...* La surprise de David se changea bientôt en terreur. En voyant comment Dieu avait puni celui qui avait touché l'Arche, il craignait d'avoir près de lui le sanctuaire de la divinité et peut-être s'en jugea indigne.

10. — *In domum Obedom Gethæi.* Obédédôm était un lévite de la descendance de Caath et de la famille de Coré, Cfr. Ex., vi, 24, xviii, 16, et I Paral. xxvi, 4. Il appartenait à la section des portiers, et on lui confia conjointement avec d'autres le soin de la garde de l'Arche auprès du Tabernacle, I Paral., xv, 18, 24. Il est nommé Géthéen, parce qu'il était de la ville de Gethremmon dans la tribu de Dan, V. Jos., xxi, 24.

11. — *Et benedixit Dominus...* Dieu augmenta l'avoir d'Obédédôm et de sa maison. C'était pour prouver que la présence de l'Arche n'était pas par elle-même une cause de malheurs, mais plutôt une source de béné-dictions.

12. — *Et adduxit arcam Dei.* Cette fois

12. Et on annonça au roi David que le Seigneur avait béni Obédédom et tout ce qui lui appartenait à cause de l'Arche du Seigneur. David alla donc et amena l'Arche du Seigneur avec joie de la maison d'Obédédom dans la ville de David, et il y avait avec David sept chœurs et pour victime un veau.

13. Et lorsque ceux qui portaient l'Arche du Seigneur avaient fait six pas, il immolait un bœuf et un bélier.

14. Et David dansait de toutes ses forces devant le Seigneur. Or, David était ceint d'un Ephod de lin.

12. Nuntiatumque est regi David quod benedixisset Dominus Obededom, et omnia ejus propter arcam Dei. Abiit ergo David, et adduxit Arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio; et erant cum David septem chori, et victima vituli.

*1 Par. 15, 25.*

13. Cumque transcendissent qui portabant Arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem.

14. Et David saltabat totis viribus aute Dominum; porro David erat accinctus ephod lineo.

David s'en tint aux prescriptions de la Loi, comme nous l'apprenons par les Paralipomènes. Non seulement il réunit tout Israël pour cette cérémonie, mais il convoqua les prêtres et les lévites et leur ordonna de se sanctifier et de porter l'Arche, *sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini*. I Paral., xv, 2, 3, 14, 15. Nous voyons ici même, au v. 13, que l'Arche fut portée sur les épaules des lévites et non sur un char. David avait donc reconnu la faute qu'il avait commise en premier lieu. — *Cum gaudio*. C'est-à-dire, solennellement, avec un cortège rangé en ordre de procession. — *Et erant cum David...* C'est une glose de la version italique qui a passé dans le texte de S. Jérôme, puisque ce passage ne se trouve pas dans les manuscrits les plus importants. Elle a été tirée originairement de la version des Septante où on lit : *καὶ ἦσαν μετ' αὐτοῦ ἄλφοντες τὴν κιβωτὸν ἑπτὰ χοροὶ καὶ θῆμα μόσχος καὶ ἄρνες* : « avec David étaient les porteurs de l'Arche, sept chœurs et l'offrande d'un veau et d'agneaux ». ce qui est d'ailleurs, peu intelligible.

13. — *Immolabat bovem et arietem*. On comprend généralement que ce sacrifice se renouvelait tous les six pas, et la chose est en elle-même possible, d'autant plus que la maison d'Obédédom pouvait n'être pas très-éloignée de Jérusalem, et peut-être dans la ville même; mais il n'est pas nécessaire d'admettre en même temps que le cortège s'arrêtait chaque fois. Il pouvait continuer sa marche pendant que le sacrifice s'achevait. Toutefois le texte n'étant point précis, il n'est pas défendu de penser qu'il n'y eut qu'un seul sacrifice, lequel se fit lorsque les porteurs eurent avancé de six pas, et dans le but d'implorer la bénédiction

du Seigneur pour que la cérémonie s'achevât sans accident. Dans les Paralipomènes. I Paral. xv, 27, tous ces détails ont été omis, et il est dit seulement qu'on immola sept taureaux et sept béliers, parce que le Seigneur avait aidé les lévites qui portaient l'Arche, c'est-à-dire avait permis qu'ils la transportassent sans accident jusqu'au lieu qui lui était destiné. Il n'y a point contradiction entre les deux passages; ils se complètent mutuellement.

14. — *Et David saltabat*. Les danses étaient usitées de toute antiquité dans les grandes circonstances et particulièrement lorsqu'on avait à remercier Dieu d'un quelconque bienfait. Ex., 20; Jug., xi, 34, xx, 49; I Rois, xviii, 6. L'acte de David n'est point à apprécier d'après nos idées modernes. Les SS. Pères nous apprennent qu'elle en est la signification. « Hic humilitas approbata, dit S. Eucher, superbia damnata et temeritas vindicata monstratur; quia et ille David coram arca Domini humiliter saltando non erubuit, mox promissionem Filii Dei ex sua stirpe nascituri suscipere promeruit, et conjux quæ eam dem illius humilitatem despexit, ejus semine secundari non merita, perpetuæ sterilitatis pœnam luit. » S. Ambroise, Apol. David, l. I, c. vi, parle à peu près dans le même sens : « Docuit David contutum regalis potentie non habendum, ubi religione exhibetur officium. Honestum est enim pro religione facere, etsi incongruum sit potestati. » Ailleurs, Serm. xxv de Sanctis, le même Père considère l'Arche comme étant la figure de la Vierge Marie : « Elatus gaudio in saltationem prorupit. Prævidebat enim in Spiritu Mariam de germine suo Christi thalamo sociandam. Unde ait : Et ipse tanquam sponsus



15. Et David, et omnis domus Israël ducebant Arcam testamenti Domini in jubilo et in clangore buccinæ.

16. Cumque intrasset Arca Domini in civitatem David, Michol filia Saul, prospiciens per fenestram, vidit regem David subsilentem, atque saltantem coram Domino; et desepexit eum in corde suo.

17. Et introduxerunt Arcam Domini, et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David, et obtulit David holocausta; et pacifica coram Domino.

18. Cumque complisset offerens holocausta, et pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

19. Et partitus est universæ multitudini Israel tam viro quam mu-

15. Et David et toute la maison d'Israël conduisaient l'Arche du Testament du Seigneur dans la jubilation, et au son de la trompette.

16. Et lorsque l'Arche du Seigneur fut entrée dans la cité de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le roi David danser et sauter devant le Seigneur et elle le méprisa dans son cœur.

17. Et on introduisit l'Arche du Seigneur et on la posa à sa place au milieu de la tente que David lui avait dressée, et David offrit des holocaustes et des hosties pacifiques devant le Seigneur.

18. Et lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes et les hosties pacifiques, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées.

19. Et il distribua à tout le peuple d'Israël, tant aux hommes qu'aux

procedens de thalamo suo... Ergo saltabat propheta David ante arcam. Arcam autem quid nisi sanctam Mariam dixerimus? Siquidem arca intrinsecus portabat testamenti tabulas, Maria autem ipsius testamenti gestabat hæredem. Illa intra semet legem, hæc Evangelium retinebat. Illa Dei vocem habebat, hæc verbum. Verumtamen arca intus forisque auri nitore radiabat, sed et Sancta Maria intus forisque virginitalis splendore fulgebat. Illa terreno ornabatur auro, ista cælesti. » — *Ante Dominum*. Devant l'Arche, le symbole de la présence du Seigneur. — *Accinctus ephod lineo*. L'éphod était le vêtement distinctif et caractéristique des Lévites. Si donc en cette circonstance David en était revêtu, c'est que la royauté en lui et en Salomon avait un caractère sacerdotal, et que de plus il remplissait alors les fonctions de prêtre, puisqu'il bénit le peuple et régla tous les détails de la marche. L'auteur des Paralipomènes décrit plus au long l'habillement de David et des Lévites, mais ne mentionne pas la danse de David, non pas que le fait lui ait paru choquant, mais parce qu'il avait particulièrement à cœur de faire ressortir tout ce qui concernait le culte divin.

15. — *In Jubilo, et in clangore buccinæ*. Dans les Paralipomènes, I Paral., xv, 28 les instruments de musique sont tous désignés par leurs noms. S. Eucher voit dans la translation de l'Arche, la figure de la conversion des Juifs à la fin du monde. « David arcam

in civitatem David induxit; quia Dominus, Henoeh et Elia prædicantibus, convertit corda patrum in filios, boves et arietes immolans, hoc est, eos qui arcam Domini triturant, et verum ejus ducatum gerunt, martyrii sanguine coronans, et ipse quoque suæ incarnationis et passionis exemplum eatenus Judæis non creditum palam manifestans. »

16. — *Cumque intrasset*. Lorsque l'Arche était déjà à l'intérieur de la cité de David. — *Michol filia Saul*. C'est avec intention que Michol est appelée *fille* de Saül, car en cette occasion elle montra des sentiments plus conformes à ceux de son père qu'à ceux de son mari. Du temps de Saül, on s'occupait peu de l'Arche, I Paral., xiii, 3, le culte était négligé et la piété n'était pas en honneur dans la maison de ce roi. Aussi Michol fut choquée de ce que David s'était humilié et s'était mis au niveau du peuple.

17. — *Quod tetenderat*. Il est probable que ce tabernacle nouveau avait été fait sur le modèle du tabernacle mosaïque. — *Et obtulit*. Par le ministère des prêtres.

18. — *Benedixit populo*. Il ne s'agit point de la bénédiction solennelle que le grand-prêtre pouvait seul donner, Nomb., vi, 22 et suiv., mais simplement des vœux que fit David pour le bonheur du peuple, dans le discours qui clôtura la cérémonie.

19. — *Collyridam panis unam*. L'expression חלת לחם, *Khallath lêkem* doit être synonyme de ככר לחם, *Kikar lêkhem*, I Paral.,

femmes, un gâteau de pain, et un morceau de bœuf roti, et une friture de farine et d'huile, et tout le peuple s'en alla chacun dans sa maison.

20. Et David revint pour bénir sa maison et Michol, fille de Saül, sortit à la rencontre de David et dit : Combien a été glorieux aujourd'hui le roi d'Israël, en se découvrant devant les servantes de ses serviteurs, et il s'est dépouillé comme se dépouillerait un des bouffons.

21. Et David dit à Michol : Devant le Seigneur qui m'a choisi plutôt que ton père, et que toute sa maison, et qui m'a ordonné d'être roi sur le peuple du Seigneur en Israël,

22. Et je danserai, et je me ferai plus chétif que je ne me suis fait ; et je serai humble à mes yeux, et je paraîtrai plus glorieux devant les servantes dont tu as parlé.

lieri, singulis collyridam panis unam, et assaturam bubulæ carnis unam, et similam frixam olei ; et abiit omnis populus, unusquisque in domum suam.

20. Reversusque est David ut benediceret domui suæ, et egressa Michol filia Saul in occursum David, ait : Quam gloriosus fuit hodie rex Israel, discooperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris.

21. Dixit David ad Michol : Ante Dominum, qui elegit me potius quam patrem tuum, et quam omnem domum ejus, et præcepit mihi utessem dux super populum Domini in Israel,

22. Et ludam, et vilior fiam plus quam factus sum ; et ero humilis in oculis meis ; et cum ancillis, de quibus locuta es, gloriosior apparebo.

xvi, 3, comme on peut l'inférer de la comparaison d'un passage de l'Exode, xix, 23, avec un autre du Lévitique, viii, 26, et désigne un gâteau rond (litt. un rond de pain) spécialement confectionné pour les repas qui suivaient les offrandes. = *Assaturam bubulæ carnis*. La signification du mot אשפר, *eschpar* est assez incertaine. Les rabbins en font un mot composé de אש *esch*, « feu » et de פר *par* « taureau » et pensent comme S. Jérôme qu'il s'agit d'un morceau de viande quelconque ou de rôti. D'autres, le faisant dériver de l'éthiopien שפר, *schapar* « mesure », traduisent par *mesure de vin*. — Et *similam frixam olei*. Le sens du mot אשפוחה, *aschis-ohah* est déterminé par deux autres passages, Cant., ii, 6 ; Os., iii, 4. Il s'agit de gâteaux de raisins secs. Dans tout ce passage, S. Jérôme a suivi la traduction de Septante.

29. — *Discooperiens se...* Selon Michol, David s'est abaissé, a oublié sa dignité en échangeant les vêtements royaux avec l'habillement des prêtres et en se mêlant au commun du peuple. Comme l'éphod était d'ailleurs un vêtement assez court, elle en prend occasion pour taxer d'inconvenante la danse de Saül.

21. — *Potius quam patrem tuum*. David humilié accuse Michol d'orgueil.

22. — *Et ludam*. Hébreu « Et je jouerai

en présence du Seigneur. » Cette répétition *en présence du Seigneur* fait davantage ressortir à quel point de vue élevé David se place pour envisager les choses, et contraste avec les pensées profanes de Michol. — *In oculis meis*. C'est-à-dire, à mon propre jugement. Je veux m'humilier plus que je ne l'ai fait, autant que je pourrai en juger. S. Grégoire, Moral., xxvii, c. ult. développe ainsi les sentiments de David : « *Viloscero coram hominibus appeto, quia servare me coram Domino ingenuum per humilitatem quæro. Sunt vero nonnulli, qui de semetipsis humilia sentiunt, quia in honoribus positi nil se esse nisi pulvorem favillamque perpendunt ; sed tamen coram hominibus despecti apparere refugiunt, et contra hoc quod de se interius cogitant, quasi rigida exterius venustate palliantur... Quia enim de semetipso interius humilia sentiens (David) honorem exterius non quærit, insinuat dicens : Ludam et vilior fiam. Et quia per hoc quod vilem se exterius præbuit, nequaquam interius intumescat, adjungit : Eroque humilis in oculis meis ; ac si dicat : Qualem me exterius despiciens exhibeo, talem me et interius attendo ». A ce sujet S. Bernard fait les réflexions suivantes : « *Ludam ut illudat. Bonus ludus quo Michol irascitur et Deus delectatur. Bonus ludus, qui hominibus quidem ridicu-**

23. Igitur Michol filiæ Saul non est natus filius usque in diem mortis suæ.

23. Voilà pourquoi aucun fils ne naquit à Michol, fille de Saül, jusqu'à sa mort.

## CHAPITRE VII

David, ayant achevé son palais, eu la pensée d'élever un temple au Seigneur, et parla de son projet au prophète Nathan qui l'encouragea (vv. 1-3). — Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan et lui ordonna de rappeler à David que jusque là le Seigneur s'était contenté d'habiter sous une tente, et qu'il l'avait choisi parmi les pasteurs pour gouverner son peuple qui désormais ne serait plus affligé par ses ennemis, et lui enjoignit d'annoncer au roi qu'après lui son fils et son successeur édifierait un temple, que le Seigneur affermirait son royaume, le traiterait comme un fils et ne l'abandonnerait pas comme Saül (4-15). — Nathan répéta fidèlement ces paroles à David qui s'humilia devant le Seigneur, le remercia de tous les bienfaits qu'il avait accordés à son serviteur et à tout son peuple, et termina sa prière en lui demandant de bénir sa maison et sa postérité (vv. 17-29).

1. Factum est autem cum sedisset rex in domo sua, et Dominus dedisset ei requiem undique ab universis inimicis suis,

2. Dixit ad Nathan prophetam : Videsne quod ego habitem in domo cedrina, et arca Dei posita sit in medio pellium ?

I Par. 17, 1.

1. Or, il arriva que lorsque le roi fut assis dans sa maison et que le Seigneur lui eut donné la paix de tout côté avec tous ses ennemis,

2. Il dit au prophète Nathan : Ne vois-tu pas que j'habite dans une maison de cèdre et que l'Arche du Seigneur est placée au milieu de peaux ?

lum. sed angelis pulcherrimum spectaculum præbet. Bonus, inquam, ludus quo efficitur opprobrium abundantibus et despectio superbis. Nam revera quid aliud sæcularibus, quam ludere videamur, cum quod ipsi appetunt in hoc sæculo, nos per contrarium fugimus ; et quod ipsi fugiunt nos appetimus », Ep. LXXXVII ad Ogerum. — *Et cum ancillis.* C'est-à-dire, David sera honoré devant Dieu en leur compagnie, et non pas, sera honoré par elle. Ce dernier sens en effet ne concorde pas avec les sentiments d'humilité que manifeste en ce moment David, et à son mépris pour la gloire terrestre.

B. David fait le projet de bâtir un temple. Confirmation de la royauté dans la maison de David, VII.

a. Projets de David, VII, 1-3.

CHAP. VII. — 1. — *Et Dominus dedisset ei requiem...* Ces paroles montrent que ce ne fut pas dans les premières années qui suivirent la conquête de Sion et la construction

de son palais que David prit la résolution de construire un temple. Cependant elles ne supposent pas que ce fut à la fin de toutes ses grandes guerres, car il n'est pas dit que ce repos fut définitif. Mais d'autre part, il ne paraît pas admissible qu'il soit fait simplement allusion aux deux victoires remportées sur les Philistins, car ce verset et le v. 9 s'y opposent formellement. En effet les paroles *et interfieri universos inimicos tuos a facie tua*, montrent que David avait combattu avec tous les ennemis qui l'entouraient et les avait tous humiliés. Or, comme les principales guerres de David sont racontées dans les ch. VII à X, il ne peut être douteux que l'ordre chronologique n'a pas été observé rigoureusement.

2. — *Ad Nathan.* C'est la première fois qu'il est fait mention du prophète Nathan qui joua un grand rôle sous le règne de David dont il écrivit l'histoire ainsi que celle du règne de Salomon, au moins en partie, I Paral. XXIX, 29 ; II Paral. IX, 29. En tout cas il n'y

3. Et Nathan dit au roi : Va, fais tout ce qui est dans ton cœur, parce que le Seigneur est avec toi.

4. Or, il arriva cette même nuit, que la parole du Seigneur s'adressa à Nathan et lui dit :

5. Va et parle à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce que tu me bâtiras une maison pour que j'y habite ?

6. Car je n'ai pas habité dans une maison depuis le jour où j'ai emmené les enfants d'Israël de la terre d'Égypte jusqu'à ce jour. Mais je marchais dans un pavillon et dans une tente.

7. Dans tous les lieux que j'ai traversés avec tous les enfants d'Israël, ai-je adressé une parole à une des tribus d'Israël, à qui j'ai prescrit de paître mon peuple Israël, et lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous pas bâti une maison de cèdre ?

3. Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo, vade, fac; quia Dominus tecum est.

4. Factum est autem in illa nocte; et ecce sermo Domini ad Nathan, dicens :

5. Vade, et loquere ad servum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum ?

6. Neque enim habitavi in domo, ex die illa qua eduxi filios Israel de terra Ægypti, usque in diem hanc; sed ambulabam in tabernaculo, et in tentorio.

7. Per cuncta loca, quæ transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de tribubus Israel, cui præcepi, ut pasceret populum meum Israel, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

a aucune raison de l'assimiler à Nathan, le fils de David. — *In medio pellium*. C'est-à-dire, sous une tente. Hébreu : « Au milieu des tapis ». Nous savons que le tabernacle était recouvert à l'intérieur d'une tapisserie qui est désignée ici et dans l'Exode par le singulier *הַרְרִיקָה*, *hairiah*, bien qu'elle fût composée de plusieurs morceaux, V. Ex. xxvi, 2 et suiv.

3. — *Omne quod est...* Nathan répond ainsi de son propre mouvement et avant d'avoir reçu du Seigneur aucune communication

b. *Révélation et promesses divines*, vii, 4-17.

4. — *In illa nocte*. La nuit qui suit l'entretien que Nathan avait eu avec David.

5. — *Numquid ædificabis...* Cette interrogation renferme implicitement une négation. Aussi nous lisons I Paral. xvii, 4 : « Non ædificabis tu mihi... » Nous apprenons aussi par le même livre I Paral. xxii, 8, que Dieu ne permit pas à David de lui élever un temple parce qu'il avait répandu le sang dans les nombreuses guerres qu'il avait soutenues. Il convenait que cet honneur fût réservé à Salomon, le roi pacifique, image du Sauveur qui s'est dit lui-même doux et humble de cœur.

6. — *Neque enim habitavi...* La première raison pour laquelle le Seigneur ne permet pas à David de lui élever un temple, c'est

que jusque-là il a habité sous la tente, ce qui revient à dire que le moment n'est pas encore venu. — *Sed ambulabam*. Le tabernacle, la demeure de l'arche, symbole de la présence de Dieu, suivait dans le désert tous les mouvements des Israélites et, plus tard dans le pays de Chanaan, changea encore plusieurs fois de place. Donc, tant que la tente, qui est l'habitation du voyageur, fut la demeure de Dieu, Dieu sembla voyager et passer d'un lieu à un autre.

7. — *Per cuncta loca quæ transi*. Hébreu : « En tout ce que j'ai voyagé », c'est-à-dire, pendant tout le temps que j'ai voyagé. — *Ad unam de tribubus Israel*. Cette expression paraît un peu extraordinaire, car nous ne voyons pas que l'une des tribus ait été jamais chargée de gouverner les autres... Aussi, dans les Paralipomènes, au lieu de *שֹׁפְטֵי* *schibthé* (tribus) on lit *שֹׁפְטֵי* *schophthé* (juges), ce qui ne prouve point que la leçon soit ici fautive, mais nous sert à l'expliquer. La conduite du peuple est donc attribuée aux tribus d'où sont sortis les Juges. En confirmation de cette interprétation, nous remarquerons que Ps., lxxvii, vv. 6, 7 et suiv., le choix de David comme roi et celui de Sion comme emplacement du sanctuaire, sont représentés comme l'élection de la tribu de Juda et la réprobation d'Ephraïm. — *Quare non ædificastis*. Le Seigneur fait en second lieu remarquer à

8. Et nunc hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de pascuis sequentem greges, ut esses dux super populum meum Israel.

*1 Reg. 27, 22; Ps. 23, 14.*

9. Et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, et interfeci universos inimicos tuos a facie tua ; fe-cique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui sunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo, et non turbabitur amplius ; nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut prius,

11. Ex die qua constitui iudices super populum meum Israel : et requiem dabo tibi ab omnibus inimi-

8. Et maintenant tu diras ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je t'ai pris au milieu des pâturages où tu suivais les troupeaux, afin que tu fusses chef sur mon peuple Israël.

9. Et j'ai été avec toi dans tous les lieux où tu as marché et j'ai exterminé tous tes ennemis devant ta face, et je t'ai fait un grand nom, semblable au nom des grands qui sont sur la terre.

10. Et je fixerai un lieu pour mon peuple Israël, et je l'enracinerai et il y habitera, et il ne sera plus troublé, et les fils de l'iniquité ne continueront pas à l'affliger comme auparavant,

11. Depuis le jour où j'ai établi des juges sur mon peuple Israël. Et je te donnerai la paix avec tous tes

David qu'il n'a pas demandé à ceux qui ont gouverné son peuple avant lui de lui élever un temple. Mais ces paroles ne contiennent pas un blâme à l'adresse du saint roi, comme si son projet eût été entaché d'orgueil et de présomption, pour ne pas avoir attendu l'ordre du Seigneur, non plus qu'à l'adresse des autres chefs, comme s'ils eussent été coupables de négligence.

10. — *Et ponam.* Dans l'hébreu, « j'ai placé », car le sens indique bien clairement que la particule  $\eta$  n'a pas la force du  $\eta$  *vav* conversif. Dans le moment, en effet, c'était chose déjà faite. Il faut faire la même remarque à propos des deux verbes suivants. — *Locum.* En donnant au peuple d'Israël la victoire sur ses ennemis, c'était naturellement lui donner de la place pour s'étendre. — *Sub eo.* C'est-à-dire, dans les limites du territoire que Dieu lui a assuré.

11. — *Prædixitque tibi Dominus, quod domum...* C'est le complément des grâces du Seigneur envers David et par cela même envers le peuple. Voici comment on peut formuler la réponse du Seigneur : de même que le Seigneur ne pouvait avoir d'habitation fixe parmi son peuple, tant que celui-ci était voyageur en dehors du pays de Chanaan, ou tourmenté par ses ennemis sur son propre territoire, de même la domination de David, malgré ses victoires, n'était pas encore assez bien établie et assez tranquille du côté des ennemis qu'il était appelé à combattre, pour assurer dans l'avenir une existence durable à

Israël ; l'habitation du Seigneur parmi son peuple ne devait donc pas avoir d'autre forme que celle d'une tente. Mais l'établissement fixe de cette tente présageait que, grâce aux combats et aux victoires de David, les voyages et les inquiétudes du peuple approchaient de leur fin. David avait formé le projet de construire une maison au Seigneur, mais il ne pouvait et ne devait le mettre à exécution avant que Dieu eût mis le comble à ses bienfaits et réalisé son plan, lequel consistait à consolider la royauté dans la famille de David dans le but de procurer le salut du peuple. Jusqu'à présent, ce que le Seigneur avait fait pour David et son peuple n'était que le commencement de l'affermissement du royaume ; mais, en fixant pour l'avenir la royauté dans la descendance de David, c'était poser une base solide pour la paix et le repos d'Israël. L'œuvre de la construction du temple devait en être le gage et mettre le sceau à cette espèce de contrat. Le Seigneur dit donc à David : Tu ne peux me construire une maison, car je dois d'abord t'en édifier une, avant qu'il soit possible d'édifier la mienne. Dieu doit d'abord élever la maison de l'homme, et l'homme ensuite pourra lui en élever une. Tant que son peuple a été tenu en échec par ses ennemis, le Seigneur s'est contenté de l'habitation du voyageur ; mais David affermit le royaume d'Israël et lui procura le repos, lorsque Dieu eut soumis ses ennemis et lui eut promis que la royauté passerait en héritage à sa postérité. Ce fut seulement alors

ennemis. Et le Seigneur te prédit que le Seigneur te fera une maison.

12. Et lorsque tes jours seront accomplis et que tu dormiras avec tes pères, je susciterai après toi ta postérité qui sortira de ton sein et j'affermirai son règne.

13. Il bâtira une maison à mon nom, et je rendrai stable le trône de son royaume jusques dans l'éternité.

14. Je serai pour lui un père et il sera pour moi un fils. S'il fait quelque iniquité, je le punirai avec la verge des hommes et avec les plaies des enfants des hommes.

15. Mais je ne lui retirerai pas ma miséricorde, comme je l'ai retirée à Saül que j'ai rejeté de ma face.

cis tuis; prædicitque tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus.

12. Cumque completi fuerint dies tui, et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus.

III Reg. 8, 19.

13. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

III Reg. 5, 5.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium; qui si inique aliquid gesserit, arguam eum in virga virorum, et in plagis filiorum hominum.

I Par. 22, 40; Heb. 4, 5.

15. Misericordiam autem meam, non auferam ab eo, sicut abstuli a Sauli, quem amovi a facie mea.

Ps. 88, 4, 37.

que le temple put être construit. Cependant le motif précis pour lequel David ne devait pas avoir l'honneur d'édifier le temple, ne nous est pas indiqué en cet endroit, mais dans les Paralipomènes. David lui-même nous le fait connaître en ces termes : « Deus autem dixit mihi : Non ædificabis domum nomini meo, eo quod sis vir bellator et sanguinem fuderis », I Paral. xxviii, 3. Il fit d'ailleurs la même déclaration à son fils Salomon, I Paral. xxii, 8, et celui-ci paraît y avoir fait allusion quand il envoya son ambassade à Hiram, roi de Tyr. III Rois v, 3. Il est possible que David n'apprit que plus tard le motif réel pour lequel Dieu ne lui permit pas de construire le temple; mais quoi qu'il en soit, cette prohibition ne renferme aucun blâme et ce n'est point une exclusion pour cause d'indignité personnelle, car David fut plus fidèle à Dieu que Salomon et les guerres qu'il soutint étaient les guerres du Seigneur, I Rois xxv, 28, et avaient pour but le rétablissement et l'affermissement de la théocratie ou plutôt du royaume divin en ce monde... Mais ces guerres inévitables en elles-mêmes étaient la preuve matérielle que la royauté de David n'était pas solidement assise, que le repos et la paix n'étaient pas encore assurés, et par conséquent que le moment de construire le temple n'était pas encore venu. Le temple devait symboliser la paix du royaume de Dieu, dont il était l'image, et c'est pourquoi ce n'est pas à David, l'homme

de la guerre, mais à Salomon, l'homme de la paix, la figure du prince de la paix, Is. ix, 5, qu'était réservé l'honneur de mener à bien cette grande entreprise.

12. — *Suscitabo*. C'est-à-dire, j'élèverai au trône. — *Quod egredietur...* Salomon n'était donc pas né, ce qui ne contredit aucune des données que nous possédons, car rien ne nous indique que ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que David eut la pensée de bâtir un temple. Il n'y a donc pas lieu de remplacer le futur נָשָׂא, *ietsé*, par le préterit *ietsa*, en changeant les voyelles, ainsi que le font quelques critiques.

13. — *Nomini meo*. Non pas seulement à mon honneur, mais pour que mon nom se perpétue en ce lieu.

14. — *Ego ero ei in patrem...* La royauté du père est éternelle, celle du fils le sera aussi. Ces paroles s'appliquent donc allégoriquement à Jésus-Christ. — *In virga virorum, et in plagis filiorum hominum*. C'est-à-dire, non pas par des châtimens modérés, comme en usent les parents à l'égard de leurs enfants, mais comme sont punis les hommes qui manquent à leurs devoirs et se mettent en faute. Toutes ces promesses, remarquons-le, se sont réalisées en Salomon. Après la mort de David, il est monté sur le trône et Dieu l'a affermi contre les machinations d'Adonias, III Rois ii, 42. Il a construit le temple, III Rois v, vi, viii, 45 et suiv.; mais ayant eu le malheur, dans ses dernières années, de tomber

16. Et fidelis erit domus tua, et regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, et thronus tuus erit firmus jugiter.

Heb. 18.

17. Secundum omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

18. Ingressus est autem rex David, et sedit coram Domino, et dixit: Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, quia adduxisti me hucusque?

16. Et ta maison sera fidèle, et ton royaume sera jusques dans l'éternité devant ta face, et ton trône sera ferme toujours.

17. Selon toutes ces paroles, et selon toute cette vision, Nathan parla à David.

18. Or, le roi David entra, et s'assit devant le Seigneur et dit : Qui suis-je, Seigneur Dieu, et qu'est-ce que ma maison, pour que vous m'ayez amené jusqu'ici ?

dans l'idolâtrie, il en a été puni dans son fils, III Rois xi, 9 et suiv. ; Dieu cependant ne lui a point retiré ses faveurs, ne l'a point rejeté et sa postérité a continué à régner.

16. — *Et regnum tuum usque in æternum.* Les générations et les dynasties disparaissent comme les individus et les royaumes de ce monde se succèdent l'un à l'autre. On ne peut donc entendre les mots *usque in æternum* dans leur sens propre que si on les fait rapporter non à la postérité de David, mais à une personne qui vivra éternellement, c'est-à-dire à Jésus, et qui vit de toute éternité et dont le règne n'aura pas de fin. Mais si le royaume est éternel, l'habitation du Seigneur le sera aussi, comme le dit Salomon lui-même ; III Rois viii, 13 : « ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmisimum solium tuum in sempiternum. » Or on ne peut l'entendre à la lettre du temple de Salomon, qui sera renversé une première fois, sera reconstruit à la même place et cependant finira par disparaître. Mais Dieu n'habite pas essentiellement et exclusivement des maisons de pierre et de bois, car il réside particulièrement là où il se manifeste et se révèle, c'est-à-dire parmi son peuple. Or Dieu s'est manifesté en Jésus-Christ et le Verbe a fait de la nature humaine son habitation, « et habitavit in nobis » ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν, Jean I, 14. Aussi le Seigneur a pu dire aux Juifs : « Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud » Joan. ii, 19. Par sa résurrection. Jésus-Christ a relevé le temple de son corps et il continue d'habiter avec son Père dans le cœur des fidèles, Jean xiv, 23 ; I Cor. vi, 19. C'est pourquoi l'Eglise est le temple de Dieu bâti avec des pierres vivantes, I Tim. iii, 15 ; I Petri ii, 5 ; Cfr. II Cor. vi, 16 ; Hebr. iii, 6 et qui, à la fin des temps, sera la nouvelle Jérusalem, l'habitation de Dieu parmi les hommes, Apoc. xxi, 1-3. Mais, de même que la construction du temple n'a été parachevée qu'en Jésus-Christ, de même cette parole

« ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium », ne s'est réalisée dans toute sa vérité que dans le Messie. La race de David a été châtiée et humiliée à cause de ses fautes et sa royauté terrestre a disparu ; pourtant la grâce de Dieu ne l'a pas abandonnée, car le Christ est né de David selon la chair pour relever le trône de son père et pour régner éternellement sur la maison de Jacob, Luc. i, 32 et suiv., et pour affermir à jamais la maison de David. — *Ante faciem tuam.* David est représenté comme voyant en esprit passer devant lui tous ses successeurs, ou continuant à vivre dans sa postérité.

17. — *Et juxta universam visionem istam.* C'est dans une vision que Dieu révéla ces choses à David et non point en rêve, car le mot חִזְיוֹן, *khizzaïon*, « vision », est toujours distingué de חִלּוּם, *khaloin*, « songe », ou « révélation par les songes ».

c. *Cantique d'actions de grâces de David*, vii, 18-29.

18. — *Ingressus est...* David alla dans le sanctuaire qu'il avait fait élever sur la montagne de Sion. — *Et sedit.* C'est-à-dire il s'arrêta, car il ne paraît pas qu'on dût s'asseoir pendant la prière dans le sanctuaire, et d'ailleurs, en plusieurs passages, Gen., xxiv, 55. xxix, 19, etc., יָשָׁב, *iaschab*, a bien le sens que nous lui donnons ici. L'exemple de Moïse ne saurait être invoqué pour la circonstance, Cfr. Ex., xvii, 12. S. Augustin fait remarquer que rien n'avait été prescrit par la loi, quant à la tenue à avoir devant l'arche ou dans le temple. Il était donc libre à chacun de suivre ses propres inspirations. Lib. II ad Simplic. Quæst. iv. Enfin on peut bien supposer que David resta un certain temps dans le temple pour méditer et qu'il dut prendre successivement diverses attitudes. — *Et dixit.* David remercie Dieu des faveurs et des promesses qu'il lui a faites tout en confessant son indignité, 18-20 ; il le loue d'avoir fait tout cela pour prouver qu'il

19. Mais cela même a paru peu de chose en votre présence, Seigneur Dieu, si vous ne parliez aussi de la maison de votre serviteur pour un long avenir; car c'est la loi d'Adam, Seigneur Dieu.

20. Que pourra donc ajouter encore David pour vous parler? Car vous connaissez votre serviteur, Seigneur Dieu.

21. A cause de votre parole et selon votre cœur, vous avez fait toutes ces grandes choses, et vous l'avez fait connaître à votre serviteur.

22. C'est pourquoi votre grandeur

19. Sed et hoc parvum visum est in conspectu tuo, Domine Deus, nisi loquereris etiam de domo servi tui in longinquum; ista est enim lex Adam, Domine Deus.

20. Quid ergo addere poterit adhuc David, ut loquatur ad te? tu enim scis servum tuum, Domine Deus.

21. Propter verbum tuum, et secundum cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo.

22. Idcirco magnificatus es, Do-

est le vrai Dieu et pour glorifier son nom parmi son peuple, 21-24; enfin il lui demande d'accomplir ce qui lui a été promis, 25-29. — *Quis ego hunc...* David se reconnaît indigne des grâces qu'il a reçues, afin d'en reporter tout l'honneur à Dieu, Cfr. Ps. VIII, 5 et CXLIII, 3. — *Quin adduxit me...* David reconnaît humblement que c'est Dieu qui l'a conduit et dirigé.

19. — *Ista est enim lex Adam.* Nous ferons d'abord remarquer que si le mot אָדָם, *adam*, doit être considéré comme un nom propre et non pas être traduit par *homme*, il est en tout cas synonyme d'*humanité*. Ceci posé, il reste à expliquer ce passage. Au premier abord on serait tenté d'interpréter ainsi : tu agis avec moi, qui suis si au-dessous de toi, à la manière de l'homme, c'est-à-dire aussi amicalement que les hommes font entre eux et d'égal à égal. Mais cette explication, quoique assez naturelle, n'est peut-être pas assez en rapport avec la pensée fondamentale qui domine en cet endroit. En voici une autre empruntée au D. Keil : c'est la loi qui règle la conduite de l'homme, c'est-à-dire tu as suivi la loi que les hommes doivent observer entre eux, laquelle loi est l'amour du prochain, Lect., XIX, 18; Mich., VI, 8. Sans la rejeter absolument nous permettrons de dire qu'elle nous paraît un peu subtile et que l'ensemble du texte ne lui est pas favorable. En effet, ce dont, d'après notre verset, David remercie et loue le Seigneur, ce n'est pas de ce que le Seigneur s'est abaissé jusqu'à lui pour lui faire une révélation, mais de ce qu'il lui a parlé de l'avenir de sa maison et lui a fait des promesses à ce sujet. Cette loi qui doit s'appliquer à un homme faible et à sa race, c'est le décret par lequel Dieu veut que la royauté reste attachée à la famille de David et s'y perpétue éternellement. Il semble bien

que David en cet endroit exprime son étonnement qu'une telle promesse lui ait été faite. Nous préférons donc cette dernière interprétation à la suivante qui est de Corn. Lap. : « Seigneur, tu as condescendu à mes vœux et même tu les as prévenus. C'est une loi que personne ne se croit suffisamment heureux, malgré tous les biens et les honneurs, s'il ne pense que ses enfants seront aussi dans la prospérité. Or, Seigneur tu viens de me promettre que la royauté se perpétuerait dans ma maison. » Malgré l'autorité du célèbre commentateur il nous semble que le sens qu'il donne à *ista est enim lex Adam* est un peu forcé.

20. — *Quid adhuc addere...* David n'a pas assez de paroles pour exprimer sa reconnaissance, ou plutôt la parole humaine est impuissante à peindre ses sentiments. Dieu d'ailleurs, qui connaît tout, voit le fond de son cœur.

21. — *Propter verbum tuum.* A cause de la promesse que tu as faite à ton serviteur, parce que tu m'as choisi pour roi, ainsi que le passage parallèle des Paralipomènes, I Paral., XVII, 19, peut le donner à entendre. Il s'agissait alors de la parole que Dieu adressa à Samuel : « Et surge, unge eum, ipse est enim », I Rois, XVI, 12. Mais peut-être David fait allusion aux promesses concernant le Messie, et indirectement la tribu de Juda et la famille royale qui devait en sortir. Gen., XLIX, 10, car un passage des Paralipomènes, I Paral., XXVIII, 4, montre qu'il connaissait le rapport qui existait entre la promesse que Nathan lui avait communiquée et la prophétie de Jacob. — *Et secundum cor tuum.* C'est-à-dire selon ton amour et ta miséricorde, Cfr. Ex., XXXIV, 6; Ps., CII, 8.

22. — *Quia non est similis tui, neque est...* Dieu se montre incomparable en prodiguant



mine Deus, quia non est similis tui, neque est Deus extra te, in omnibus quæ audivimus auribus nostris.

23. Quæ est autem, ut populus tuus Israel, gens in terra, propter quam ivit Deus, ut redimeret cam sibi in populum, et poneret sibi nomen faceretque eis magnalia, et horribilia super terram, a facie populi tui, quem redemisti tibi ex Ægypto, gentem, et deum ejus.

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israel in populum sempiternum; et tu, Domine Deus, factus es eis in Deum.

25. Nunc ergo, Domine Deus, verbum quod locutus es super servum tuum, et super domum ejus, suscita in sempiternum, et fac sicut locutus es,

26. Ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, atque dicatur: Dominus exercituum, Deus super Israel. Et domus servi tui David erit stabilita coram Domino.

27. Quia tu, Domine exercituum, Deus Israel, revelasti aurem servi

a été glorifiée, Seigneur Dieu, car personne n'est semblable à vous, et il n'y a pas d'autre Dieu que vous, dans toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles.

23. Et quelle est la nation sur la terre comme votre peuple Israël, près de qui Dieu est allé pour le racheter et en faire son peuple, et y mettre son nom et y faire de grandes et terribles choses sur la terre, devant votre peuple que vous avez racheté pour vous de l'Égypte et de son peuple et de son dieu?

24. Car vous avez affermi pour vous Israël votre peuple, pour qu'il soit un peuple éternel, et vous êtes, Seigneur Dieu, devenu leur Dieu.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu, accomplissez éternellement la parole que vous avez prononcée touchant votre serviteur et touchant sa maison, et faites comme vous avez dit,

26. Afin que votre nom soit glorifié jusques dans l'éternité et que l'on dise: Le Seigneur des armées est Dieu sur Israël. Et la maison de votre serviteur David demeurera stable devant le Seigneur;

27. Parce que, Seigneur des armées, Dieu d'Israël, vous avez ou-

ses grâces aux hommes, et en les forçant à les confesser; c'est en cela qu'il prouve qu'il est le vrai Dieu, Cfr. Ps., LXXXV, 8-10, LXXI, 19, XLIV, 1.

23. — *Et redimeret eum...* Par la sortie d'Égypte, Dieu s'est montré incomparable et a prouvé matériellement qu'il était le vrai Dieu. — *Eis.* Hébreu: לכם, *lachem*, « pour nous. » — *Super terram.* Hébreu: לארץ, *lear-tseka*, « dans ton pays », ce qui s'explique difficilement. Aussi plusieurs pensent que le texte est fautif et qu'il faut le corriger d'après les Paralipomènes, I Paral., XVII, 24, où on lit לגרש, *legaresch*, « pour chasser. » Ce sentiment est favorisé par les Septante qui portent τοῦ ἐμβαλεῖν αὐ. Il faudrait alors traduire avec l'hébreu: « Pour chasser devant ton peuple que tu l'es racheté d'Égypte, les pays et leurs dieux. » Si l'on n'adopte pas cette hypothèse, il faut, en ce cas, faire de

גוים יאלהו, *goïm veélohav*, à מוכזרים, *mim-milseraïm* et interpréter ainsi: « Que tu as délivré de l'Égypte, de ses peuples et de ses dieux. Mais cette apposition n'est guère admissible à cause du pluriel גוים *goïm* « peuples », qui ne convient pas à l'Égypte.

24. — *Firmasti enim tibi...* Ces paroles comprennent tout ce que Dieu a fait pour établir son peuple depuis Moïse jusqu'à David. Mais ce peuple, Dieu peut le revendiquer pour sa propriété, vu tout ce qu'il a fait pour lui; il lui appartient complètement et par conséquent a le devoir de lui rester fidèle et de le servir. — *In populum sempiternum.* Toujours le Seigneur aura un peuple qui lui appartiendra en propre. — *Et tu, Domine, Deus factus es...* Dieu a prouvé par ses actes qu'il était le Dieu véritable.

26. — *Ut magnificetur nomen tuum...* Avant tout, David considère la gloire de Dieu.

vert l'oreille de votre serviteur et lui avez dit : Je te bâtirai une maison; voilà pourquoi votre serviteur a retrouvé son cœur pour vous supplier par cette prière.

28. Maintenant donc, Seigneur Dieu, vous êtes Dieu et vos paroles seront vraies, car vous avez annoncé à votre serviteur ces biens.

29. Commencez donc, et bénissez la maison de votre serviteur pour qu'elle soit éternellement devant vous, parce que vous l'avez dit, Seigneur Dieu, et la maison de votre serviteur sera bénie de votre bénédiction éternellement.

tui, dicens : Domum ædificabo tibi, propterea invenit servus tuus consuum ut oraret te oratione hac.

28. Nunc ergo, Domine Deus, tu es Deus, et verba tua erunt vera; locutus es enim ad servum tuum bona hæc.

20. Incipe ergo, et benedic domui servi tui, ut sit in sempiternum coram te : quia tu, Domine Deus, locutus es, et benedictione tua benedicetur domus servi tui in sempiternum.

## CHAPITRE VIII

David frappa ensuite les Philistins et les humilia (v. 1). — Il vainquit aussi les Moabites qu'il rendit tributaires, et Adarézér, roi de Soba, auquel il fit de nombreux prisonniers (vv. 2-4). — Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézér, mais David les vainquit et les assujettit au tribut (vv. 5-6). — Il rapporta à Jérusalem les armures d'or des serviteurs d'Adarézér et une grande quantité d'airain (vv. 7-8). — Le roi d'Emath, ennemi d'Adarézér, envoya ses fils pour féliciter David et lui fit apporter de riches présents, que David sanctifia avec tout l'or, l'argent et l'airain qu'il avait conquis sur ses ennemis (vv. 9-12). — En revenant de son expédition contre la Syrie, David battit les Iduméens dans la vallée des Salines, mit des garnisons dans leur pays et les rendit tributaires (vv. 13-14). — Et il fut roi sur tout Israël et rendit la justice à son peuple (v. 15). — Joab commandait l'armée, Sadoc et Achimélech étaient grands prêtres, et Banafas était à la tête des Céréthides et des Phéléthites (v. 16).

1. Ensuite il arriva que David batit les Philistins et les humilia, et Da-

1. Factum est autem post hæc, percussit David Philisthim, et hu-

27. — *Revelasti aurem servi tui.* C'est-à-dire, tu as révélé par la parole, tu as fait une révélation à ton serviteur.

C. Guerres et victoires de David. Ses principaux officiers, VIII.

a. Soumission des Philistins et des Moabites, VIII, 1-2.

CHAP. VIII. — 1. — *Post hæc.* Cette expression n'indique nullement que les événements contenus dans ce chapitre sont postérieurs à ceux du précédent. C'est une simple formule de transition qui sert à relier ce qui suit à ce qui précède. Elle se retrouve au ch. x et cependant là sont racontées de nouveau

les guerres dont on nous expose ici le commencement et les résultats. — *Frenum tributi.* Hébreu : « le frein de la mère », מַחְוֵה מַחְוֵה, *melheg haammah.*, expression évidemment très singulière; mais nous lisons I Paral., XVIII, 4 : « Geth et ses filles », ce qui nous en donne l'explication. Sous le nom de *mère* on désigne fréquemment en arabe et en phénicien, la capitale d'un pays. Cfr. Gesen. Thes., p. 112; ses filles ce sont les villes qui en dépendent. Cfr. Jos., xv, 45, 45. Geth, une des cinq satrapies philistines et, du temps de Saül, siège d'un roi qui paraissait avoir le pas sur les autres, I Rois, vi, 46, 47, xxvii, 2 xxix, 2 et suiv., avait rang de capitale et

miliavit eos, et tulit David frenum tributi de manu Philisthiim.

*I Par. 18, 1.*

2. Et percussit Moab, et mensus est eos funiculo, cœquans terræ; mensus est autem duos funiculos, unum ad occidendum, et unum ad vivificandum; factusque est Moab David serviens sub tributo.

3. Et percussit David Adarezer filium Rohob, regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphratem.

*Ibid. 3.*

vid prit le frein de tribut des mains des Philistins.

2. Il frappa aussi les Moabites et les mesura au cordeau après les avoir abattus contre terre. Il mesura deux cordeaux, l'un pour donner la mort, l'autre pour donner la vie; et Moab devint serviteur de David et paya tribut.

3. Et David batit Adarezer, fils de Rohob, roi de Soba, lorsqu'il partit pour aller dominer sur le fleuve de l'Euphrate.

étendait sa domination sur les villes de son voisinage, leur imposait son frein. David enleva donc à Geth sa puissance, la soumit et la rendit tributaire avec les villes qui en dépendaient. La métropole ou la mère n'eut plus d'action sur ses filles. Nous voyons en effet que sous Salomon, III Rois, II, 39. le roi de Geth était un des rois tributaires parmi ceux qui lui étaient soumis depuis l'Euphrate jusqu'à Gaza, III Rois, IV, 24. La traduction de la Vulgate est équivoque et pourrait faire croire que jusqu'alors les Israélites avaient été tributaires des Philistins. Celle des Septante, τὴν ἀπωρισμένην, « la (contrée) délimitée », donnerait à penser que le texte a subi quelque altération et qu'il contenait la délimitation exacte du territoire enlevé aux Philistins. Toutefois le sens revient au même.

2 — *Duos funiculos, unum ad...* Hébreu : « Deux mesures pour tuer... », ce qui aggrave encore le châtement. David fit donc croucher à terre et en rang tous les hommes en état de porter les armes. fit passer sur eux le cordeau et, d'après le texte hébreu, en aurait fait mourir les deux tiers. « Tanta erat vis victoriæ, dit Théodoret, Quæst. 23, et tanta erat multitudo eorum qui capti erant viri, ut eos numerare non permetteret. Quare jussit eos pronos dejici in terram divisos trifariam, et duas quidem partes occidit, unam vero vivam reservavit. » Nous ne savons pas autre chose sur cette guerre, sinon que Banatas tua deux fils du roi de Moab, I Paral., XI, 22. Autrefois David avait trouvé chez les Moabites un accueil bienveillant, I Rois, XX, 3, 4; il faut donc que plus tard ils l'aient grièvement offensé, pour qu'il ait cru devoir se venger d'une si terrible manière. Le Ps. LIX pourrait donner à entendre qu'il avait éprouvé quelque revers dans son expédition contre les Syriens. On pourrait alors supposer que les Moabites

avaient profité de l'occasion pour l'attaquer et pour lui couper la retraite.

b. *Soumission du roi de Soba et des Syriens de Damas, VIII, 3-14.*

3. — *Regem Soba.* La ville de Soba ne peut être ni l'ancienne Nisibe, ni Alep, car l'une est trop au nord, et l'autre est tout à fait en dehors des peuples et des villes avec lesquelles elle est nommée Soba ou Aram Soba, X, 16, Ps. LIX, 6 (Vulg. Syram Soba) était évidemment dans le voisinage des Israélites. Cfr. V, 12 et I Rois, XIV, 47 et aussi, d'après les VV. 3, 5 et 9 du présent chapitre, non loin de Damas et d'Einath. Par conséquent il faudrait la chercher au nord-est de Damas et au sud d'Einath, entre l'Oronte et l'Euphrate, car son territoire s'étendait jusqu'à ce dernier fleuve, V, 5 et même au-delà par ses vassaux, X, 16. Pour cette raison Ewald, *Geschichte des Volkes...* III, p. 207 et suiv. assimile Soba, la capitale du royaume de ce nom à la Sabé de Ptolémée, V, 19, qui était à la même latitude que Damas, mais plus rapprochée de l'Euphrate. Le roi de Soba est appelé dans ce passage Adadézer, אדדער, « dont le secours est Hadad. » Partout ailleurs on lit *Adarézer*. Mais il est à peu près certain que la première forme est la forme originale, car Hadad était le nom du dieu-soleil chez les Syriens, lequel nom se retrouve fréquemment parmi les noms propres, Cfr. *Movers Phœnic.*, I, 49 et suiv. — *Ut dominaretur.* L'hébreu להשיב ידו, *lehaschib iado*, litt. « pour ramener sa main », est généralement traduit : « pour rétablir sa puissance. » Le sujet ne peut être qu'Adarézer, car jusqu'alors David n'avait jamais étendu sa domination jusqu'à l'Euphrate. C'est donc pendant que le roi de Soba allait rétablir sa puissance ébranlée que David l'attaqua et le vainquit. Comment sa

4. Et après lui avoir pris dix sept cents cavaliers et vingt mille fantassins, il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chars ; il n'en épargna que pour cent chars.

5. Les Syriens de Damas vinrent aussi pour porter secours à Adarézzer, roi de Soba, et David tua aux Syriens vingt-deux mille hommes.

6. Et David plaça une garnison dans la Syrie de Damas, et la Syrie fut assujétie à David, et paya tribut. Et le Seigneur préserva David en tout et partout où il alla.

7. Et David prit les armes d'or

4. Et captis David ex parte ejus mille septingentis equitibus, et viginti millibus peditum, subnervavit omnes jugales curruum; dereliquit autem ex eis centum currus.

5. Venit quoque Syria Damasci. ut præsidium ferret. Adarezer regi Soba; et percussit David de Syria viginti duo millia virorum.

6. Et posuit David præsidium in Syria Damasci, factaque est Syria David serviens sub tributo; servavitque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

7. Et tulit David arma aurea,

puissance avait-elle été ébranlée, c'est ce que nous allons examiner. — On reconnaît généralement que la guerre contre Adarézzer et les Syriens du ch. x est la même que celle-ci. En effet, la guerre présente se termina par la soumission complète des rois de Syrie et nous ne voyons pas qu'une révolte ait obligé David de marcher de nouveau contre eux. Les rois syriens vaincus sont d'ailleurs les mêmes, Cfr. 7. 4 et x, 18. Il paraît donc certain que la guerre dans laquelle furent défaits les Syriens que les Ammonites avaient appelés à leur secours, x, est identique à celle dont les résultats seuls ont été mentionnés dans le chapitre présent, et, de plus, que toutes les guerres de David contre les Syriens et les Iduméens, 13 et suiv., sont la suite de celles qu'il soutint contre les Ammonites, puisque ceux-ci avaient pris à leur solde les rois de Syrie pour le combattre, x, 6. Or, nous allons comprendre maintenant pourquoi Adarézzer alla rétablir sa puissance du côté de l'Euphrate. Battu une première fois par Joab, x, 13 et suiv., son autorité fut sans doute fortement ébranlée et c'est pour la relever qu'il fit venir de Mésopotamie des troupes auxiliaires. Mais il fut battu une seconde fois et fut obligé de se soumettre à David, x, 17. C'est dans cette seconde expédition que David s'empara des provinces dont il est parlé au verset suivant. La bataille décisive eut lieu d'après I Paral., xviii, 3, près d'Emath. c'est-à-dire, Epiphanie sur l'Oronte, auprès d'Hélam, est-il dit au chapitre suivant, 7. 18. Cette différence s'explique aisément, car Hélam était sans doute une localité maintenant inconnue, située dans le voisinage d'Emath.

4. — *Mille septingentibus*. On lit, I Paral., xviii, 4 : « Mille chars et sept mille cavaliers. » On peut donc supposer que le mot רכב, *rékel* (chars), aura disparu ici après חיל, *éleph*

(mille) et que le signe 7 (mille) aura été transformé en 7 (cent). En effet, le chiffre de 7000 cavaliers correspond bien à celui de 20,000 fantassins et la mention des chars de guerre est d'accord avec le contexte, puisqu'il en est parlé plus loin. — *Jugales curruum*. En hébreu « toute la cavalerie », car le mot רכב, *réheb*, désigne les chevaux de guerre en général. Un passage d'Isaïe, xxi, 7, prouve avec évidence qu'il signifie aussi cavalerie. C'est pour rendre les chevaux impropres à tout usage que David leur fait couper les tendons des jambes de derrière. — *Centum currus*. C'est-à-dire, cent attelages de chars.

5. — *Syria Damasci*. Hébreu : « Aram Damas » ארם דמשק, c'est-à-dire les Araméens ou les Syriens, dont la capitale était Damas, ville encore importante de la Turquie d'Asie, située sur le Chrysorroas, aujourd'hui le Nahr Barada Amana. Selon Nicolas de Damas, cité par Josèphe, Anr. j. l. VII, c. v, § 2, le roi de Damas avait nom Hadad et sa postérité occupa le trône de Syrie pendant dix générations.

7. — *Arma aurea*. En hébreu « les boucliers d'or », car on convient que le mot חלש, *schéleth*, signifie *bouclier*. On le fait dériver d'une racine arabe qui signifie « être dur. » Il est encore employé en six autres passages, IV Rois, xi, 10; I Paral., xviii, 7; II Paral., xxiii, 9; Jer., li, 2; Ezech., xxvii, 14; Cant., iv, 4. — *Servi Adarezer*. C'est-à-dire, les généraux et les principaux personnages de son entourage, peut-être aussi les princes ses vassaux. — *In Jerusalem*. Les Septante contiennent en plus : και έλαβεν αυτά Σουσακίμ βασιλεύς Αιγύπτου, εν τω αναβησαι αυτον εις Ιερουσαλήμ εν ημέροις Ροβοάμ υιού Σαλωμονος « et le prit Sésac, roi d'Egypte, quand il monta à Jérusalem dans les jours de Roboam, fils de Salomon. » Mais cette addition,

quæ habebant servi Adarezer, et detulit ea in Jerusalem.

8. Et de Bete et de Beroth civitatibus Adarezer tulit rex David æs multum nimis.

9. Audivit autem Thou, rex Emath, quod percussisset David omne robur Adarezer.

10. Et misit Thou Joram filium suum ad regem David, ut salutaret eum congratulans, et gratias ageret; eo quod expugnasset Adarezer, et percussisset eum. Hostis quippe erat Thou Adarezer, et in manu ejus erant vasa aurea, et vasa argentea, et vasa ærea;

11. Quæ et ipsa sanctificavit rex David Domino cum argento et auro, quæ sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat.

12. De Syria et Moab, et filiis Ammon, et Philisthim, et Amalec, et

qu'avaient les serviteurs d'Adarézér et les porta à Jérusalem.

8. Et de Bété et de Béroth, villes d'Adarézér, le roi David emporta une immense quantité d'airain.

9. Or Thoü, roi d'Emath, apprit que David avait abattu toute la force d'Adarézér.

10. Et Thoü envoya Joram son fils au roi David pour le saluer et le féliciter et lui rendre grâces, de ce qu'il avait vaincu Adarézér et l'avait battu; car Thoü était ennemi d'Adarézér. Et il y avait dans les mains de Joram des vases d'or, des vases d'argent, et des vases d'airain.

11. Et le roi David les consacra aussi au Seigneur, avec l'argent et l'or qu'il avait consacré, fourni par toutes les nations qu'il avait soumises,

12. Par la Syrie, et Moab, et les fils d'Ammon, et les Philistins et les

qui ne se trouve dans aucune autre version, est évidemment le résultat d'une erreur. En effet, les boucliers que Sésac emporta étaient ceux qu'avait fait faire Salomon pour les gardes de son palais, III Rois, x, 16 et xiv, 25-28. De plus, il faut remarquer que David sanctifia ses boucliers, 7. 44 et I Paral., xviii, 44, c'est-à-dire les mit dans le trésor du Sanctuaire avec tout l'or, l'argent et l'airain qu'il avait conquis, pour servir à la construction du temple, et légua à Salomon, son successeur, toutes les richesses qu'il avait amassées dans ce but, I Paral., xxii, 44 et suiv., xxix, et suiv.

8. — *Et de Bete.* Bété en hébreu בֵּתֵיךְ, *bethakh*, est aussi appelé *Thibekhath*, תִּיבְכַחַת, Paral., xviii, 8 et Μεταβόχ, dans les Septante.

Cette ville est restée inconnue, et par conséquent il est difficile de savoir la vraie leçon. On peut remarquer toutefois que Tebach était le nom d'un des fils de l'araméen Nachor, Gen., xxii, 24; mais on ne voit pas qu'il soit devenu le chef d'une race ou d'un peuple. — *Béroth.* Béroth, en hébreu Βέροθαι, est assimilée par Ewald, *Geschichte des Volkes*, III, 208, à la Barathéna de Ptolémée, Ptolem., v, 49, située dans le voisinage de Sabé. La chose est en elle-même possible. Dans les Paralipomènes l. c., cette ville est appelée כִּיִּן *Choun* (Vulg. Chun). — *Æs multum nimis.*

L'auteur des Paralipomènes, I Paral., xviii, 8, nous apprend à quoi l'employa Salomon.

9. — *Rex Emath.* D'après I Paral., xviii, 3, le territoire du roi d'Emath confinait au royaume d'Adarézér et il est vraisemblable que ce dernier avait tenté d'assujétir son voisin.

10. *Joram.* — Il est appelé Adoram dans les Paralipomènes, I Paral., הַדּוֹרָאִים, Hadoram, Ἰδδουράμ dans les Septante, Ἰδδουράμ; dans Josèphe, Ant. j. l., VII, c. v, § 4. Joram n'étant pas un mot araméen, Adoram doit être la vraie leçon, et d'autant plus qu'un peuple de ce nom est mentionné parmi les Arabes, I Paral., i, 24. — *Hostis quippe erat Thou Adarezer.* Hébreu: « Car un homme des guerres de Thoü (était) Adarézér », c'est-à-dire, Thoü ou Thoü était continuellement en guerre avec Adarézér.

11. — *Quæ et ipse sanctificavit.* Il les déposa dans le trésor du sanctuaire. Les guerres de David étaient les guerres du Seigneur, parce qu'il combattait en son nom les ennemis de son peuple. Aussi David ne voulut pas employer à des usages profanes le butin qu'il avait conquis et qui appartenait à celui qui lui avait donné la victoire.

12. — *De Syria.* Le passage parallèle des Paralipomènes, I Paral., xviii, 4, porte מֵעֵדוֹם, *meedom* (de Idumæa), au lieu de

Amalécites, et par les dépouilles d'Adarézer fils de Rohob, roi de Soba.

13. Et David se fit aussi un nom lorsqu'il revint, après avoir pris la Syrie, dans la vallée des salines, et défit dix-huit mille hommes.

14. Et il mit des gardes dans l'Idumée et y établit une garnison, et toute l'Idumée fut assujétie à David; et le Seigneur préserva David en tout et partout où il alla.

15. Et David régna sur tout Israël et David jugeait tout son peuple selon le droit et la justice.

16. Et Joab fils de Sarvia était chef de l'armée, et Josaphat fils d'Ahilud était chargé des mémoires.

de manubiis Adarezer filii Rohob regis Soba.

13. Fecit quoque sibi David nomen, cum reverteretur capta Syria in valle Salinarum, cæsis decem et octo millibus.

14. Et posuit in Idumæa custodes, statuitque præsidium; et facta est universa Idumæa serviens David; et servavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

15. Et regnavit David super omnem Israel: faciebat quoque David iudicium et justitiam omni populo suo.

16. Joab autem filius Sarviæ erat super exercitum; porro Josaphat filius Ahilud erat a commentariis;

מֵאֲרָם, *méaram* (de Syria). Il est probable que l'auteur des Paralipomènes a passé la Syrie sous silence, parce qu'il en avait parlé avant, *ibid.* v. 6, et que le nôtre a omis l'Idumée, parce qu'il n'en est question que plus bas. Il ne semble donc pas nécessaire de supposer, avec le Dr Keil, que les deux textes sont défectueux et qu'il faut compléter l'un par l'autre.

13. — *Capta Syria*. Hébreu: « de la Syrie », litt. de l'Aramée. — *In valle Salinarum*. La vallée des Salines doit être nécessairement la plaine appelée aujourd'hui le Ghor au sud de la mer Morte, et qui séparait en réalité le territoire d'Israël de celui de l'Idumée. Plus tard Amasias y battit encore les Iduméens, IV Rois, ix, 7. En cette circonstance il s'agit aussi du même peuple, bien que le texte ne le dise pas, car les Syriens furent battus, soit à Hélam, x, 47, soit à Médala, I Paral. xix, 7, ou tout au moins dans leur pays qui était bien éloigné de la vallée des Salines. Aussi on pense que le texte original doit être complété de cette façon: וַיִּכּוּ אֶת-אֲדָמִים, *vainke-eth Edom* « et il frappa les Iduméens », ἐπάταξε τὴν Ἰδουμαίων, comme portent les Septante. Voici comment on peut se représenter la suite des événements. Pendant que David était occupé à faire la guerre aux Ammonites et aux Syriens, les Iduméens crurent le moment favorable pour envahir le territoire d'Israël et s'avancèrent jusqu'à la mer Morte. Mais David n'eut pas plus tôt vaincu et soumis les Araméens qu'il marcha contre les agresseurs et les défit au lieu précité. D'après I Paral., xviii, 42, ce fut Abisai qui fut le vainqueur,

d'après le Ps., lxx, v. 2. Joab et d'après notre verset, David; mais ces différences s'expliquent d'elles-mêmes. En effet Abisai était sous les ordres de Joab, le général en chef, et Joab était lui-même sous l'autorité de son roi. Abisai qui était déjà à la tête d'un corps d'armée dans la guerre contre la Syrie, x, 40 et suiv., fut le vainqueur des Iduméens; mais Joab avait le commandement suprême et David dirigeait toute l'expédition. — *Decem et octo millibus*. Dans le Ps. lxx, v. 2 on lit 42,000. Mais cette différence s'explique aisément. Nous avons là des évaluations par à peu près, car en général il n'est pas facile d'avoir le chiffre exact de ceux qui ont succombé dans une bataille. Il y avait évidemment des variantes dans les récits concernant cette guerre.

14. — *Facta est universa Idumæa...* Ainsi fut réalisée la prophétie d'Isaac, Gen. xxvii, 29: « Esto Dominus fratrum tuorum, et incurventur ante te filii matris tuæ. »

c. *Liste des grands officiers de la couronne*, viii, 15-18.

15. — *Faciebat quoque David...* David s'occupait de faire régner la justice dans son royaume.

16. — *Erat super exercitum*. Il était à la fois général en chef et ministre de la guerre. — *Josaphat*. Ce personnage n'est point autrement connu. D'après la Vulgate et les Septante (ἐπὶ τῶν ὑπομνημάτων) Josaphat n'aurait été qu'un simple annaliste, chargé du soin de recueillir par écrit les plus importants événements du règne. Cependant le mot כּוּזָרִי

17. Et Sadoc filius Achitob, et Achimelec filius Abiathar, erant sacerdotes; et Saraias, scriba;

18. Banaias autem filius Joiadæ,

17. Et Sadoc fils d'Achitob, et Achimélech, fils d'Abiathar, étaient prêtres, et Saraias était scribe.

18. Et Banaïas fils de Joïada était

qui dérive de זָכַר, *zakar*, « se souvenir », fait penser que l'employé ainsi désigné aurait peut-être plus d'analogie avec le *magister memoriæ*, Noti. dignit., des empereurs romains et serait mieux traduit par *chancelier*, personnage important dont la fonction aurait été de provoquer les ordonnances royales et de veiller à leur publicité et à leur enregistrement dans les annales du royaume.

17. — *Et Sadoc filius Achitob.* Sadoc, de la descendance d'Éléazar, I Paral., v, 34, vi, 37 et suiv., s'acquittait de ses fonctions à Gabaon, I Paral., xvi, 39. — *Et Achimelech filius Abiathar.* Ailleurs, I Rois, xxii, 20, Abiathar est dit au contraire fils d'Achimélech. Pour résoudre cette difficulté, plusieurs pensent qu'en cet endroit et en un autre, I Paral., xxiv, 3, 6, il y a eu interversion et qu'il faudrait lire : Abiathar, fils d'Achimélech. Cependant, il serait assez étrange que cette interversion se fût renouvelée. D'autres supposent que le grand-prêtre Abiathar, fils d'Achimélech, avait un fils de même nom que lui, et que ce fils remplissait conjointement avec lui et parfois à son défaut, pour des raisons qu'on ignore, les fonctions sacerdotales. A vrai dire, rien ne contredit formellement cette hypothèse, mais rien non plus ne la confirme. Il paraît donc plus simple de supposer qu'il y a là une erreur de copiste; mais on peut encore admettre qu'Achimélech avait deux noms et qu'on le désignait tantôt par celui d'Achimélech, tantôt par celui d'Abiathar. N. T., S. Marc le nomme Abiathar. Mais nous ne supposons pas avec le Dr Erdman que l'auteur se soit trompé et soit lui-même la cause de l'erreur. — *Et Saraias.* Saraias, en hébreu שְׂרַיָה, *Seraïah*, est aussi appelé שׁוֹשָׁא, *Schavscha* (Vulg. Susa) et שׁוֹיָא, *Scheïa* (Vulg. Siva), I Paral., xviii, 16; II Rois, xx, 25. Ce dernier nom est l'abréviation de שׁוֹשָׁא, ou de שׁוֹיָא, *Schischa*, autre forme que l'on rencontre aussi, III Rois, iv, 3. Le même homme avait donc deux noms, et il ne faut pas penser à une faute de copiste. — *Scriba.* C'est-à-dire, secrétaire d'Etat, et non point l'employé militaire qui dressait les rôles et passait en revue les gens de guerre, car ce dernier était désigné par פָּקֵד, *pakad* et non par סָפֵר, *saphar*, comme ici, Voir xxiv, 2, 4, 9.

18. — *Banaias.* V. xxiii, 20 et suiv. — *Super Cerethi et Phelethi.* Dans l'hébreu la préposition עַל, *al* (super) fait défaut; mais il faut évidemment la suppléer, comme le mon-

trent les passages parallèles, xx, 23, et I Paral., xviii, 17. Ces deux noms désignent les gardes du corps de David, *σωματοφυλακες*, comme le dit Josèphe, Ant. J. I VII, c. v, § 4. Le mot כֶּרֶתִי, *Cerethi* paraissant dériver de כָּרַת, *carath* « couper », il pourrait signifier *confessor* (bourreau), car les gardes du roi en Palestine, comme dans tout l'Orient, étaient chargés d'exécuter les criminels, Cfr. III Rois, ii, 25. Quant à פֶּלֶתִי, *peléthi*, on suppose qu'il a pour racine le verbe arabe פָּלַת, *palath* « fuir » et signifie « coureur. » C'étaient des gardes, en effet, qui remplissaient la fonction des ἀγγαροι des Perses et servaient de courriers pour porter les ordres du roi, Cfr. ii, Paral., xxx, 6. Ce qui confirme ces explications et ces étymologies, c'est que les gardes du roi sont aussi nommés *haccari* et *haratsim*, הַרְצִים, הַכָּרִי, Or, *ratsim*, רָצִים, signifie « coureurs » et *cari*, כָּרִי, dérive de כָּוַר, *cour*, « percer », « transpercer » et doit avoir un sens qui soit en rapport avec sa racine. Toutefois un grand nombre d'autres parmi les modernes traduisent כֶּרֶתִי ou כָּרִי, par Crétois ou Cariens et פֶּלֶתִי, par Philistins. On voit, en effet, que les Philistins sont aussi appelés כֶּרֶתִי et כְּרֶתִים, *Créthi* et *Créthim*, I Rois, xxx, 44; Soph., ii, 5; Ezech., xxv, 16. Mais on fait remarquer que, dans les passages cités des deux prophètes, il y a une espèce de jeu de mots et que dans l'emploi de כֶּרֶתִי, *Créthim*, il est fait allusion à la signification de *détruire, extirper*, qui est celle du verbe racine. Aussi S. Jérôme a-t-il traduit הכְּרֶתִי אֶת־הַכְּרֶתִים, *hieréthi eth créthim* du prophète Ezéchiel par *interficiam interfectores*. Comme les deux prophètes cités désignent en même temps les Philistins par leur nom habituel, il est difficile de savoir s'ils ont voulu faire de Créthim un nom propre. D'autre part, il n'est pas probable que פֶּלֶתִי, *peléthi* soit l'abréviation de פֶּלֶשְׁתִּים, *pelischthim*, car il n'y a pas d'exemple d'une contraction de ce genre, et il y en a encore moins qu'on ait employé deux mots synonymes pour désigner la garde royale. Enfin un passage des Rois, IV Rois, i, 4, 18 contient au lieu de פֶּלֶתִי, *peléthi* le mot רָצִים, *ratsim*, « coureurs » dont le sens est bien déterminé et qui ne peut être le nom d'une peuplade. Au reste, il n'est rien moins qu'avéré que les Philistins sont originaires de l'île de Crète, ainsi qu'on voudrait le conclure de ce passage un peu vague de Tacite, hist. v, 3. : « Judæos Creta insula profugos novissima

chef des Cerethi et des Phéléthi; et les enfants de David étaient prêtres. super Cerethi et Phelethi; filii autem David sacerdotés erant.

## CHAPITRE IX

David s'étant informé s'il restait quelqu'un de la maison de Saül, afin de lui témoigner sa reconnaissance en souvenir de Jonathas, Siba, un des serviteurs de cette famille, lui indiqua la demeure de Miphiboseth (v. 4-4). — David envoya donc chercher ce prince, lui promit de lui rendre les propriétés de Saül, et de l'admettre à sa table (v. 5-8). — Alors le roi fit appeler Siba et lui donna la charge de cultiver les terres qu'on rendait à Miphiboseth (v. 9-10). — Siba promit d'obéir, et lui et toute sa famille restèrent au service de Miphiboseth, lequel demeurait à Jérusalem et était servi à la table du roi (v. 11-13).

1. Et David dit : Pensez-vous qu'il reste quelqu'un de la maison de Saül, afin que je lui fasse miséricorde à cause de Jonathas?

2. Or, il y avait un serviteur de la maison de Saül nommé Siba. Lorsque le roi l'eut appelé auprès de soi il lui dit : Es-tu Siba? Et il répondit : Je suis votre serviteur.

3. Et le roi dit : Reste-t-il quelqu'un de la maison de David pour que j'exerce envers lui la miséricorde de Dieu? Et Siba dit au roi : Il reste le fils de Jonathas, faible des pieds.

1. Et dixit David : Putasne est aliquis qui remanserit de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam propter Jonathan?

2. Erat autem de domo Saul, servus nomine Siba; quem cum vocasset rex ad se, dixit ei : Tunc es Siba? et ille respondit : Ego sum servus tuus.

3. Et ait rex : Numquid superest aliquis de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam Dei? Dixit Siba regi : Superest filius Jonathæ, debilis pedibus.

Libyæ insedissem memorant. » Pour terminer, et ce n'est point ce semble un argument de médiocre valeur, on peut encore faire remarquer qu'il n'est point vraisemblable que David ait pris, pour composer sa garde particulière, un corps d'étrangers et surtout de Philistins, les ennemis du peuple de Dieu. — *Sacerdotes*. Il est impossible de prendre le mot *sacerdotes*, en hébreu כהנים, *cohanim*, dans son sens ordinaire, mais bien dans celui de conseillers intimes, « *primi ad manum regis* », comme il est dit. I Paral. xviii, 18. D'ailleurs, dans un autre passage, III Rois, iv, 5, *sacerdos*, כהן, est expliqué par *amicus regis*, רעה המלך, *reeh hammeléke*.

D. Conduite miséricordieuse de David envers la maison de Saül, dans la personne de Miphiboseth, ix.

CHAP. IX. — 1. — *Et dixit David*. Nous allons voir en ce chapitre comment David se montra généreux et reconnaissant envers les

restes de la maison de Saül. Il n'est pas possible de fixer exactement la date à laquelle il appela Miphiboseth à sa cour; mais, comme ce dernier, à la mort de Saül, n'était âgé que de cinq ans, iv, 4, et qu'il avait en ce moment un jeune fils, v, 12, on est forcé de convenir que ce fut vers le milieu de son règne, et non pas immédiatement après le meurtre d'Isboseth ou la prise de Sion. David avait donc achevé la plupart de ses guerres et jouissait du repos, lorsqu'il lui vint à la pensée de rechercher les descendants de Saül. On comprend aisément pourquoi il ne le fit pas plus tôt. Cet épisode se trouve donc suffisamment à sa place. — *Putasne...* Peut-être David avait-il déjà fait quelques recherches et obtenu des renseignements qu'il voulait contrôler et faire confirmer. — *Ut faciam cum eo...* Ces paroles font penser à celles de Jonathas, I Rois, xx, 14, 15, et peut-être y font-elles allusion.

3. — *Misericordiam Dei*. La pitié et la



4. Ubi, inquit, est? Et Siba ad regem : Ecce, ait, in domo est Machir filii Ammiel in Lodabar.

5. Misit ergo rex David, et tulit eum de domo Machir filii Ammiel de Lodabar.

6. Cum autem venisset Miphiboseth filius Jonathæ filii Saul ad David, corruit in faciem suam, et adoravit. Dixitque David : Miphiboseth? Qui respondit : Adsum servus tuus.

7. Et ait ei David : Ne timeas, quia faciens faciam in te misericordiam propter Jonathan patrem tuum, et restituam tibi omnes agros Saul patris tui, et tu comedes panem in mensa mea semper.

8. Qui adorans eum, dixit : Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei?

9. Vocavit itaque rex Siba puerum Saul, et dixit ei : Omnia quæcumque fuerunt Saul, et universam domum ejus, dedi filio domini tui.

10. Operare igitur ei terram tu, et

4. Il demanda : Où est-il? Et Siba dit au roi : Voilà qu'il est dans la maison de Machir, fils d'Ammiel, à Lodabar.

5. Le roi David envoya donc et le fit venir de la maison de Machir fils d'Ammiel de Lodabar.

6. Et lorsque Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, fut venu auprès de David, il se prosterna la face contre terre et adora. Et David dit : Miphiboseth! Il répondit : Me voici votre serviteur.

7. Et David dit : Ne crains pas; car, assurément, je te ferai miséricorde à cause de Jonathas ton père, et je te rendrai tous les champs de Saül ton père, et tu mangeras ton pain à ma table toujours.

8. Il l'adora et dit : Qui suis-je, moi, votre serviteur, pour que vous regardiez un chien mort, tel que moi?

9. Le roi appela donc Siba, serviteur de Saül, et lui dit : J'ai donné au fils de ton maître tout ce qui était à Saül et toute sa maison.

10. Cultive-lui donc sa terre, toi

charité doivent s'exercer en Dieu, en son nom, et à l'exemple de ce qu'il a fait pour nous. Jonathas avait employé la même expression. I Rois, xx, 44

4. — *Machir*. Machir devait être un homme riche et puissant, xviii, 27 et suiv.; après la mort de Saül et de Jonathas, il avait reçu chez lui Miphiboseth. Plus tard David fut récompensé de sa bonne action, car, lorsqu'il fuyait devant Absalon, Machir fut un de ceux qui lui fournirent le plus libéralement les armes et les provisions. — *Filii Ammiel*. Le père de Bethsabée s'appelait aussi Ammiel. I Paral., iii, 8, lequel nom a été transformé en Eliam, xi, 3, par la transposition des lettres qui le composent. S'il s'agit d'une seule et unique personne, Machir aurait été le frère de Bethsabée, mais la chose est au moins douteuse, car le nom d'Ammiel n'était pas précisément rare, Cfr. Nomb., xiii, 42; I Paral., xxvi, 5, etc. — *In Lodabar*. La ville de Lodabar dont le nom est écrit en deux mots dans le texte hébreu, par suite d'une erreur des Massorètes, devait se trouver dans les en-

virons de Rabbath Ammon, aujourd'hui Ammam, xvii, 27.

6. — *Miphiboseth*. Cfr. iv, 4.

7. — *Ne timeas*. Peut-être Miphiboseth craignait-il d'être traité selon les usages de l'Orient où les usurpateurs ne manquaient pas de mettre à mort tous les rejetons de la dynastie qui les avait précédés. — *Et restituam tibi...* Ces paroles montrent que les biens de Saül avaient été dévolus à David comme biens de la couronne, ou que des parents éloignés s'en étaient emparés; mais rien n'indique que ce fût Siba lui-même qui avait usurpé les propriétés dont il aurait été le fermier, ainsi que le prétend Ed. Reuss qui fait de ce récit un compte-rendu tout fantaisiste. — *Et tu comedes panem...* C'est-à-dire, tu vivras toute ta vie à ma table, ou de ce que l'on sert à ma table.

8. — *Super canem mortuum*. La réponse de Miphiboseth respire l'humilité la plus profonde. Cette expression, en particulier, ne s'emploie que pour exprimer le mépris le plus exagéré, V. I Rois, xxiv, 45.

et tes fils, et tes serviteurs, et présente au fils de ton maître des aliments pour qu'il se nourrisse. Mais Miphiboseth, le fils de ton maître, mangera toujours le pain sur ma table. Or, Siba avait quinze fils et vingt serviteurs.

11. Et Siba dit au roi : Comme vous avez commandé à votre serviteur, Seigneur mon roi, ainsi fera votre serviteur; et Miphiboseth mangera à ma table comme un des fils du roi.

12. Or, Miphiboseth avait un fils tout petit nommé Micha, et toute la parenté de la maison de Siba servait Miphiboseth.

13. Et Miphiboseth habitait à Jérusalem, car il mangeait toujours à la table royale et il était boiteux de l'un et de l'autre pied.

fili tui, et servi tui; et inferes filio domini tui cibos ut alatur; Miphiboseth autem filius domini tui comedet semper panem super mensam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii, et viginti servi.

11. Dixitque Siba ad regem: Sicut jussisti, domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus, et Miphiboseth comedet super mensam meam, quasi unus de filiis regis.

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum nomine Micha; omnis vero cognatio domus Sibæ serviebat Miphiboseth.

13. Porro Miphiboseth habitabat in Jerusalem; quia de mensa regis jugiter vescebatur; et erat claudus utroque pede.

40. — *Et inferes...* Ces paroles ne sont en contradiction ni avec ce qui suit, *Miphiboseth autem...* ni, avec ce qui précède, *et tu comedes...*, v, 7, car Miphiboseth, tout en étant l'hôte du roi, avait à pourvoir à l'entretien de sa maison. — *Erant autem Sibæ...* Siba était donc en état de cultiver les propriétés de Saül; on peut même supposer qu'il était fixé depuis longtemps à Gabaa, et que jadis il avait eu la surveillance de ces mêmes biens. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, rien ne donne à penser qu'il se fût rendu usurpateur.

41. — *Et Miphiboseth comedet...* Il est difficile de mettre ces paroles dans la bouche de David, car cette répétition paraîtrait singulière. On peut donc supposer que Siba, après avoir promis de cultiver les champs de

la famille de Saül répète ce qu'avait dit David. Il exprime son étonnement que Miphiboseth soit admis à la table du roi « quasi filius regis. » Les Septante portent ἐπὶ τῆς τραπέζης Δαυὶδ « à la table de David » et, c'est dans ce sens que plusieurs voudraient corriger le texte hébreu et traduire : « Et Miphiboseth mangeait à la table de David. » Toute difficulté disparaît ainsi et la phrase se relie mieux avec le contexte; mais il faut éviter de changer le texte sans nécessité. David recevant Miphiboseth est la figure du Christ qui *a choisì les faibles pour combattre les forts*, « et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, I Cor., I, 27. »

42. — *Omnis vero cognatio...* Les fils de Siba et ses serviteurs étaient au service de Miphiboseth, c'est-à-dire lui cultivaient ses champs.

## CHAPITRE X

Le roi des Ammonites étant mort, David envoie une ambassade à son fils Hanon pour lui offrir ses consolations ; mais Hanon, sur le conseil des princes d'Ammon, fit raser la moitié de la barbe aux envoyés de David, et déchirer leurs habits (vv. 1-4). — A cette nouvelle, David fit dire à ses ambassadeurs d'attendre à Jéricho que leur barbe eût repoussé (v. 5). — Or, les enfants d'Ammon appellent à leur secours les rois de Syrie, et David envoie contre eux Joab avec une armée (vv. 6-7). — Joab, au moment d'engager la lutte, confie un corps d'armée à Abisai, pour combattre les Ammonites, tandis que lui-même livrerait bataille aux Syriens (vv. 8-10). — Ils devaient se porter mutuellement secours en cas de besoin (v. 11). — Joab engagea ensuite son frère à faire son devoir, et d'ailleurs à s'en remettre à la conduite de Dieu (v. 12). — Or, ayant attaqué les Syriens, il les mit en fuite, ce que voyant, les Syriens se dispersèrent, et il revint à Jérusalem (vv. 13-14). — Mais les Syriens se rassemblèrent de nouveau, et Adarézér fit venir des troupes auxiliaires d'au-delà de l'Euphrate (vv. 15-16). — David l'ayant appris, réunit son armée, défit complètement les Syriens à Hélam, et alors les rois qui étaient venus au secours d'Adarézér, furent épouvantés, firent la paix et devinrent tributaires (vv. 17-19).

1: Factum est autem post hæc, ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas, sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergo David, consolans eum per servos suos super patris interitu. Cum autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,

3. Dixerunt principes filiorum

1. Or ensuite, il arriva que le roi des Ammonites mourut et qu'à sa place régna son fils Hanon,

2. Et David dit : J'agirai miséricordieusement avec Hanon, fils de Naas, comme son père a agi miséricordieusement avec moi. David lui envoya donc ses serviteurs pour le consoler de la mort de son père. Et lorsque les serviteurs de David furent venus dans la terre des fils d'Ammon,

3. Les princes des fils d'Ammon

2<sup>e</sup> Décadence du royaume de David, x-xi.

## A. Guerre contre les Syriens et les Ammonites, x.

## a. Causes de la guerre contre les Ammonites, x, 1-5.

Pendant la première moitié de son gouvernement, David affermit le royaume d'Israël au-dedans et au dehors et parvint à humilier tous ses ennemis ; mais dans la seconde moitié, une série de calamités vinrent fondre sur lui et obcurcirent la gloire de son règne. Ce furent ses propres fautes qui attirèrent sur sa tête les justices et les châtiments du Seigneur. Lorsqu'il était à l'apogée de sa puissance, l'excès de la prospérité fut pour lui une tentation ; il se rendit coupable d'adultère et de meurtre et tomba d'autant plus bas que le Seigneur l'avait élevé plus haut.

CHAP. X. — 4. — *Post hæc*. V. VIII, 4, la remarque faite au sujet de cette expression. — *Per filiorum Ammon*. Il se nommait Naas, I Paral., XIX, et était peut-être le même que

celui que Saül avait battu à Jabès, I Rois, XI. — *Hanon*. C'est l'équivalent du mot carthaginois Hannon.

2. — *Sicut fecit pater ejus...* On ne sait quels services Naas avait pu rendre à David. Peut-être l'avait-il assisté quand il fuyait devant Saül. En tout cas, ils étaient en rapport d'amitié. S. Jérôme, in Tradit., affirme que David en quittant la cour d'Achis, I Rois, XXI, 45, se réfugia auprès de Naas, le roi des Ammonites : « Quando fugit David a facio Achis regis Geth, venit ad Naas regem Ammon, qui fecit cum eo misericordiam, multa impertiens ei bona. De Naas itaque venit in speluncam Odollam; ubi venerunt ad eum pater ejus et mater, et omnis domus ejus. Inde venit ad Noab, et dimisit apud eum patrem et matrem, et omnem domum suam. »

3. — *Putas quod... miserit...* Hébreu : « E-t-ce que David honore ton père à ses yeux, parce qu'il a envoyé !... » Cette inter-

dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que c'est pour honorer votre père que David a envoyé vers vous des consolateurs, et n'est-ce pas pour examiner et explorer la ville et la détruire que David a envoyé vers vous ses serviteurs?

4. Hanon prit donc les serviteurs de David et rasa la moitié de leur barbe et coupa leurs vêtements jusqu'au milieu du corps et les renvoya.

5. Lorsqu'on l'eut annoncé à David, il envoya au devant d'eux, car c'étaient des hommes très honteusement outragés; et David leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho jusqu'à ce que votre barbe ait crû, et alors revenez.

6. Or, les fils d'Ammon voyant qu'ils avaient fait injure à David, ils envoyèrent et enrolèrent à prix d'argent les Syriens de Rohob et les Syriens de Soba, vingt mille fantas-

Ammon ad Hanon dominum suum : Putas quod propter honorem patris tui miserit David ad te consolatores, et non ideo ut investigaret, et exploraret civitatem, et everteret eam, misit David servos suos ad te?

4. Tulit itaque Hanon servos David, rasi que dimidiam partem barbæ eorum, et præscidit vestes eorum medias usque ad nates, et dimisit eos.

5. Quod cum nunciatum esset David, misit in occursum eorum; erant enim viri confusi turpiter valde, et mandavit eis David : Manete in Jericho, donec crescat barba vestra, et tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quod injuriam fecissent David, miserunt et conduxerunt mercede Syrum Rohob, et Syrum Soba, viginti millia peditum, et a rege Maacha

rogation suppose une réponse négative et on remarque l'emploi de la particule *hā*; elle paraît en même temps renfermer un reproche à l'adresse d'Hanon. La haine nationale suffisait pour suggérer des soupçons de ce genre aux princes d'Ammon; mais peut-être aussi étaient-ils mis en défiance par ce traitement qui venait d'être infligé aux Moabites, viii, 2.

4. — *Rasitque dimidiam partem...* C'est-à-dire, leur fit raser la barbe d'un seul côté. Chez les Hébreux, comme chez tous les Orientaux, un traitement de ce genre devait passer pour le plus sanglant des outrages. — *Et præscidit eorum vestes medias...* L'outrage fut encore accru par ce traitement qui était d'autant plus ignominieux que par dessous leurs longs vêtements, les Hébreux n'en portaient pas d'autres.

▲ *Victoire de Joab sur les Syriens et les Ammonites confédérés, x, 6-14.*

6. — *Mercede.* Moyennant mille talents, selon nous, I Paral., xix, 5. — *Syrum Rohob.* Hébreu : *Aram-Beth-Rerhob.* Roob ou Beth Rohob est vraisemblablement la même que celle mentionnée dans les Nombres, xiii, 21, et dans les Juges, xviii, 28. Elle était au sud d'Emath, mais sa position n'a pas été retrouvée. Dans les Paralipomènes on lit : *Aram Naharaim* (Vulg. Mesopotamia).

lit. « Aram des deux fleuves, » I Paral., xix, 6, ce qui l'a fait identifier par plusieurs avec Rohobath. Gen., xxxvi, 37, ville des bords de l'Euphrate, laquelle se serait conservée dans la localité appelée Rachabé. — *Syrum Soba,* V. viii, 3. — *Maacha.* V. Jos., xii, 45. — *Istob* Hébreu : *Isch-Tob*, איש-טוב « les hommes de Tob » expression qui désigne le pays de Tob lui-même. Une contrée de ce nom se trouvait dans le voisinage des Ammonites, Jug., xi, 5, mais on n'en connaît pas la position. Le texte des Paralipomènes, I Paral., xix, 6 et 7 est plus complet, mais s'écarte de celui-ci en plus d'un point. Ainsi, au lieu de Aram Rohob ou Syrum Rohob, on lit Aram Naharaim (la Syrie des deux fleuves, Vulg., *Mesopotamia*) et il n'est point parlé du pays de Tob. Mais on peut supposer que l'auteur n'a point mentionné les deux petits Etats de Rohob et de Tob, à cause de leur faible importance, et qu'il a parlé de la Mésopotamie, parce que les Syriens, après leur défaite, y vinrent chercher des secours. Dans les Paralipomènes. l. c., il est encore dit que les troupes auxiliaires des Ammonites consistaient en chars et en cavalerie, tandis qu'ici il n'est question que d'infanterie, ce qui démontrerait que les deux textes sont défectueux. En effet, l'armée indienne comprenait à la fois des chars, de la cavalerie et

mille viros, et ab Istob duodecim millia virorum.

7. Quod cum audisset David, misit Joab et omnem exercitum bellatorum.

8. Egressi sunt ergo filii Ammon, et direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ : Syrus autem Soba, et Rohob, et Istob et Maacha, seorsum erant in campo.

9. Videns igitur Joab quod præparatum esset adversum se prælium, et ex adverso et post tergum, elegit ex omnibus electis Israël, et instruxit aciem contra Syrum;

10. Reliquam autem partem populi tradidit Abisai fratri suo, qui direxit aciem adversus filios Ammon.

11. Et ait Joab : Si prævaluerint adversum me Syri, eris mihi in adiutorium; si autem filii Ammon prævaluerint adversum te, auxiliabor tibi.

12. Esto vir fortis, et pugnemus pro populo nostro, et civitate Dei

sins, et mille hommes du roi de Maacha, et douze mille d'Istob.

7. David l'ayant appris envoya Joab et toute l'armée des combattants.

8. Les fils d'Ammon sortirent donc et déployèrent leur armée devant l'entrée même de la porte; et les Syriens de Soba, de Rohob, d'Istob et de Maacha étaient a part dans la plaine.

9. Or, Joab voyant que le combat était préparé contre lui de front et par derrière, choisit l'élite de tout Israël et dirigea son armée contre les Syriens.

10. Il donna le reste du peuple à son frère Abisaï, qui dirigea son armée contre les fils d'Ammon.

11. Et Joab dit : Si les Syriens l'emportent sur moi, tu viendras à mon aide, et, si les fils d'Ammon l'emportent sur toi, je te secourrai.

12. Sois un homme valeureux et combattons pour notre peuple et

de l'infanterie, comme le prouvent, outre le v. 18, deux autres passages, VIII, 4 ; I Paral. XVIII, 4. Evidemment, dans chaque bataille les Syriens combattaient avec les trois armes précitées. D'après les Paralipomènes enfin, les ennemis campèrent près de Médaba, ville qui est identifiée avec la localité de même nom situé à deux heures au sud-est d'Hésébon, V. Jos., XIII, 9.

7. — *Exercitum bellatorum.* Dans l'hébreu le mot הגבורים, *haggiborim*, « les braves » est en apposition avec כל-הצבא, *col-hatsaba*, « toute l'armée (c'est-à-dire), les braves », évidemment les troupes d'élite. L'envoi de Joab et de l'élite de l'armée indique suffisamment que la ligue des Syriens et des Ammonites faisait courir un grand danger au royaume d'Israël.

8. — *Ante ipsum introitum portæ.* C'est-à-dire, aux portes de Rabba, la capitale des Ammonites. — *In campo.* Les Syriens s'étaient rangés dans la plaine qui s'étend autour de Médaba.

9. — *Et ex adverso et post tergum.* Les Ammonites se tenant en arrière devant Rabba, et les Syriens par devant, près de Médaba,

Joab se trouvait attaqué de deux côtés à la fois. Il partagea donc son armée en deux corps pour faire face en même temps à chacun des armées ennemies. — *Elegit ex omnibus electis Israël.* Joab fit un choix parmi les guerriers, c'est-à-dire réunit une troupe d'élite pour livrer bataille aux Syriens qui apparemment formaient l'armée principale, tandis que les Ammonites se contentaient de couvrir leur capitale.

11. — *Si prævaluerint...* Les deux corps d'armée Israélites ne devaient pas engager le combat en même temps. Joab projetait de commencer l'attaque contre les Syriens, pendant que son frère Abisaï le protégerait contre tout mouvement offensif de la part des Ammonites. Toutefois les ennemis pouvaient engager l'action simultanément; aussi il importait d'agir promptement et vigoureusement, et c'est dans ce sens, sans doute, que Joab fit ses recommandations à Abisaï.

12. — *Et civitate Dei nostri.* Il s'agit des villes d'Israël en général, lesquelles étaient, comme tout le pays, la propriété du Seigneur, ou peut-être seulement de celles où le service divin était organisé. En s'emparant de ces

pour la cité de notre Dieu. Mais le Seigneur fera ce qui est bon à ses yeux.

13 Joab avec le peuple qui était avec lui engagea donc le combat contre les Syriens qui aussitôt fuirent devant sa face.

14. Et les fils d'Ammon, voyant que les Syriens fuyaient, s'enfuirent eux-mêmes devant Abisai et entrèrent dans la ville. Et Joab s'éloigna des fils d'Ammon et revint à Jérusalem.

15. Or les Syriens, voyant qu'ils avaient succombé devant Israël, se réunirent tous ensemble.

16. Et Adarézer envoya et fit venir les Syriens qui étaient de l'autre côté du fleuve et amena leur armée. Et Sobach, maître de la milice d'Adarézer, était leur chef.

17. Lorsqu'on l'eût annoncé à David, il rassembla tout Israël et passa le Jourdain et vint à Hélam. Et les Syriens déployèrent leur armée devant David et combattirent contre lui.

18. Et les Syriens fuirent devant Israël, et David tua aux Syriens sept

nostri; Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

13. Iniit itaque Joab, et populus qui erat cum eo, certamen contra Syros, qui statim fugerunt a facie ejus.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri fugerunt et ipsi a facie Abisai, et ingressi sunt civitatem : reversusque est Joab a filiis Ammon, et venit Jerusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israël, congregati sunt pariter.

16. Misitque Adarezer, et eduxit Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum : Sobach autem, magister militiæ Adarezer, erat princeps eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, contraxit omnem Israel, et transivit Jordanem, venitque in Helam; et direxerunt aciem Syri ex adverso David, et pugnauerunt contra eum.

18. Fugeruntque Syri a facie Israel, et occidit David de Syris

villes, l'enneini se serait emparé des propriétés mêmes de Dieu, et aurait détruit le culte légitime pour y substituer celui des idoles. Les intérêts les plus sacrés étaient en jeu; l'existence même de la nation était en péril.

13. — *Dominus autem faciet...* Ces paroles sont l'expression d'une confiance sans bornes dans le Seigneur, et d'une soumission complète à ses volontés.

14. — *Et venit Jerusalem.* Si Joab retourne à Jérusalem et interrompt la campagne, c'est peut-être parce que la saison était trop avancée pour entreprendre le siège de Rabba, ville trop bien fortifiée pour pouvoir être enlevée par surprise, V. xi, 4.

c. Victoire de David sur les Syriens, x, 15-19.

15. — *Congregati sunt pariter.* Les Syriens avaient été vaincus et dispersés, mais n'avaient pas subi une de ces défaites qui sont irréparables. C'est peut-être pour cette raison que David n'osa pas entreprendre le siège de la capitale des Ammonites.

16. — *Et eduxit Syros...* Une partie au

moins de la Mésopotamie était sous la dépendance d'Adarézer. Nous voyons de plus que Sobach, son général, commandait les troupes venues de ce pays et que les autres rois de Syrie sont désignés comme ses vassaux. —

*Et adduxit eorum exercitum.* Le mot *וְיָבִיא*, *Helam*, paraît être l'abréviation de *הֶלָאֵם* et peut être considéré comme un nom propre, ainsi que l'ont fait les Septante. Il faudrait dire alors : « Et il les conduisit à Helam. » La position de cette localité est d'ailleurs inconnue. Il paraîtrait qu'elle se trouvait dans le voisinage d'Emath, VIII, 4, et I Paral., XVIII, 3. Dans les Paralipomènes I Paral., XIX, 47 on lit : « David mit a eux (aux Syriens). L'auteur aura passé sous silence la localité mentionnée ici, ou bien le mot *וְיָבִיא*, *Helam*, aura été transformé en *אֲלֵיהֶם*, *alihem*, (a eux), par une faute de copiste.

18. — *Fugeruntque Syri.* Les chiffres qui suivent montrent que la bataille fut décisive et que les Syriens furent complètement défaits. — *Septingentos currus.* Dans les Paralipomènes I Paral., XIX, 48, sept mille chars.

septingentos currus, et quadraginta millia equitum; et Sobach principem militiæ percussit; qui statim mortuus est.

19. Videntes autem universi reges, qui erant in præsidio Adarezer, se victos esse ab Israel, expaverunt et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel, et servierunt eis, timueruntque Syri auxilium præbere ultra filiis Ammon.

cents chars, et quarante mille fantassins, et il frappa Sobach, prince de la milice qui mourut aussitôt.

19. Or tous les rois qui étaient venus au secours d'Adarézzer, voyant qu'ils avaient été vaincus par Israël, eurent peur et s'enfuirent avec cinquante huit mille hommes devant Israël. Et ils firent la paix avec Israël et lui furent soumis; et les Syriens craignirent par la suite de prêter secours aux fils d'Ammon.

## CHAPITRE XI

L'année suivante, David envoie Joab assiéger Rabba, tandis qu'il reste à Jérusalem (v. 1). — Or, un jour se promenant sur la terrasse de son palais, il aperçut une femme dont la beauté le frappa, et qui était Bethsabée, femme d'Urie; il la fit venir, et apprit ensuite qu'elle avait conçu (vv. 2-5). — Il demanda alors à Joab de lui envoyer Urie, lequel passa la nuit devant la porte du palais (vv. 6-9). — Le lendemain, comme Urie refusait d'aller dans sa maison, parce que l'armée était sous la tente, David lui promit de le renvoyer le jour suivant, puis il le fit manger et boire, jusqu'à ce qu'il se fut enivré; mais Urie ne descendit point chez lui pour y passer la nuit et le matin David lui donna congé en lui remettant une lettre par laquelle il recommandait à Joab d'exposer Urie aux coups de l'ennemi (vv. 10-15). — Joab se conforma aux instructions du roi, et Urie succomba dans une sortie (vv. 16-17). — Joab expédia ensuite un message à David et lui expliqua comment il devait apprendre au roi la mort d'Urie (vv. 18-21). — L'envoyé s'acquitta fidèlement de son message, et David fit dire à Joab de ne pas se décourager, mais d'exhorter ses compagnons afin de prendre la ville (vv. 22-25). — La femme d'Urie pleura son mari, et, son deuil passé, devint l'épouse de David et lui enfanta un fils; mais l'indigne conduite de David irrite le Seigneur (vv. 26-27).

1. Factum est autem, vertente anno, eo tempore quo solent reges

1. Or, il arriva qu'au retour de l'année, au temps où les rois ont

Les chiffres présents concordent à peu près avec ceux des ch. VIII, v. 4 et de I Paral., XVIII, 4, 5, autant que la chose est possible, vu la corruption du texte, V. v. 6. Les nombres sont les mêmes que dans le ch. VIII, mais la guerre contre les Syriens est racontée ici avec plus de détails.

19. — *Qui erant in præsidio Adarezer.* Hébreu : « Serviteurs d'Adarézzer », c'est-à-dire ses vassaux. — *Expaverunt et fugerunt... coram Israel.* Ce passage ne se trouve pas dans l'hébreu et paraît être une addition faite au texte. — *Timueruntque Syri...* Ces paroles sembleraient prouver qu'Adarézzer fit aussi la

paix avec David. La première partie du verset, au contraire, tendrait à montrer que ses vassaux seuls traitèrent avec le roi d'Israël.

B. Les fautes de David et de ses fils, XI-XIV.

a. Siège de Rabba. Adultère de David, XI.

CHAP. XI. — 1. — *Vertente anno.* C'est-à-dire, au commencement de l'année, ou au commencement du printemps, car l'année et le printemps commençaient au mois de Nisan ou Abib. Les Ammonites battus s'étaient réfugiés dans leur capitale, x, 14 et Joab était rentré à Jérusalem, parce qu'on était à l'en-

coutume d'aller à la guerre, David envoya Joab et avec lui ses serviteurs et tout Israël et ils dévastèrent les fils d'Ammon et ils assiégèrent Rabba. Et David resta à Jérusalem.

2. Pendant que ces choses se passaient, il advint que David se leva de son lit après midi et se promena sur la terrasse de la maison royale. Et il vit une femme qui se lavait vis-à-vis sur sa terrasse, et cette femme était très belle.

3. Le roi envoya donc demander quelle était cette femme; et on lui apprit que c'était Bethsabée, fille d'Eliam, femme d'Urie l'Héthéen.

ad bella procedere, misit David Joab, et servos suos cum eo, et universum Israel, et vastaverunt filios Ammon, et obsederunt Rabba: David autem remansit in Jerusalem.

I Par. 20, 1.

2. Dum hæc agerentur, accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, et deambulet in solario domus regiæ; viditque mulierem se lavantem, ex adverso super solarium suum; erat autem mulier pulchra valde.

3. Misit ergo rex, et requisivit quæ esset mulier. Nuntiatumque est ei, quod ipsa esset Bethsabæe filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

trée de l'hiver, mais il repartit au printemps pour faire le siège de la ville. C'est ainsi que l'historien Josèphe nous explique la suite des événements, Ant. j. l. vii, c. vi, § 3. — *Qua solent reges...* A l'époque où les rois qui sont engagés dans une guerre se mettent habituellement en campagne. — *Et servos suos.* Non pas les soldats, mais les officiers de tout grade et les employés de tout genre. — *Et universum Israel.* C'est l'armée proprement dite. — *Et vastaverunt filios Ammon.* Ils dévastèrent le pays des Ammonites comme le portent les Paralipomènes. — *Rabba.* Rabba ou Rabbath est aujourd'hui Rabbath-Amman, sur le Nahr Amman, V. Jos., XIII, 25. — *David autem...* Cette réflexion sert d'introduction à ce qui va suivre. « David, dit Théodoret. Quæst., xxv, cum esset in acie, mentemque exercebat in belli cura, ex legibus divinis vitam suam administrabat; parvas autem associatus inducias, passus est lapsus. »

2. — *Dum hæc agerentur...* La faute dans laquelle tomba David fait époque dans sa vie et dans son règne. Elle fut la source d'autres fautes et de grands malheurs. Si l'on en recherchait les causes éloignées, on pourrait peut-être les trouver dans la transgression de la défense faite aux rois de prendre beaucoup de femmes et dans l'orgueil que durent inspirer à David les succès éclatants qu'il avait remportés. — *Post meridiem.* C'est-à-dire, après la sieste. — *Viditque mulierem...* La chute de David est un exemple frappant de la fragilité humaine, et doit apprendre à chacun combien il faut se tenir sur ses gardes et éviter les occasions de péché. « Sit casus majorum, dit S. Augustin. hom. XXI, tremor minorum etc. Boni viri, Ecclesiæ filii, et in Christi amore perfecti, audientes tam

sancti viri ruinam, abstinent oculos, non eos desigunt in pulchritudine carnis alienæ... De longo vidit illam David, de qua captus: mulier longo, libido prope: numquid tu fortior Davide, Salomone sapientior? Si illos tam sanctos viros incauta familiaritas mulierum, et perniciose blandimenta vicerunt; quid de se cogitant illi qui cum extraneis mulieribus, non solum conversari, sed in eadem domo manere nec metuunt, nec erubescunt. » etc. — *Ex adverso super solarium suum.* C'est une addition explicative au texte hébreu et que les Septante ne contiennent pas. Il serait peut-être plus vraisemblable de penser que cette femme était dans la cour de sa maison, cour où devait se trouver une fontaine, selon les usages orientaux. En tout cas, comme le palais de David était construit sur la montagne de Sion et probablement sur les bords de la pente, la vue pouvait plonger sur les terrasses et dans les cours des maisons de la ville basse où était la demeure d'Urie, 7. 9.

3. — *Bethsabæe filia Eliam.* Bethsabée, en hébreu *Bath-Schéba* בת-שבא, « la fille du serment », est aussi appelée *Bath-Scheva* בת-שבע, I Paral., III, 5; mais tous les autres passages confirment la première leçon. *Scheva* שבע, n'est donc que la corruption de *Scheba* שבא, par la transformation de ב en פ. Dans le passage cité Bethsabée est dite fille d'Ammiel, nom qui serait une autre forme, l'anagramme d'Eliam; mais il est tout aussi probable qu'Eliam est l'anagramme d'Ammiel qui serait alors la forme primitive, V, IX 4. — *Uriæ Hethæi.* Les Héthéens déjà fixés en Palestine du temps d'Abraham, Gen., xv, 20, étaient établis à Hébron et dans les environs, Gen., xxiii, 7 et suiv. et plus tard à Béthel, Jug. I, 24 et suiv. Salomon assujettit au-



4. Missis itaque David nuntiis, tulit eam; quæ cum ingressa esset ad illum, dormivit cum ea, statimque sanctificata est ab immunditia sua.

*Lev. 15, 48.*

5. Et reversa est in domum suam concepto foetu. Mittensque nuntiavit David, et ait : Concepi.

6. Misit autem David ad Joab dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Quæsitque David quam recte ageret Joab, et populus, et quomodo administraretur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, et lava pedes tuos.

4. Et David envoya des messagers et la fit prendre. Et, lorsqu'elle fut entrée chez lui, il dormit avec elle et aussitôt elle fut purifiée de son impureté.

5. Et elle retourna dans sa maison après avoir conçu et elle le fit annoncer à David et lui dit : J'ai conçu.

6. Et David manda dire à Joab : Envoie vers moi Urie l'Héthéen ; et Joab envoya Urie vers David.

7. Et Urie vint auprès de David, et David lui demanda si Joab et le peuple se comportaient bien et comment la guerre était conduite.

8. Et David dit à Urie : Va dans ta maison et lave tes pieds. Et Urie

tribut les restes de ce peuple. Urie faisait partie des Gibborim, des héros de David, xxiii, 39.

4. — *Tulit eam.* Rien n'indique que David ait employé la force ou la ruse pour amener Bethsabée dans son palais. Il est assez probable qu'elle suivit volontairement les envoyés et n'opposa aucune résistance aux désirs du roi. Par conséquent sa culpabilité semble hors de doute. Peut-être même pourrait-on l'accuser d'imprudencé pour s'être baignée dans un endroit découvert, où elle pouvait être vue facilement ; mais rien n'autorise à penser qu'elle le faisait avec intention, ni à se permettre de la traiter d'intrigante, comme ne manque pas de le faire Ed. Reuss. Toutefois le plus coupable est David, qui, malgré les grâces dont le Seigneur le comblait, ne sut pas résister à la tentation et envoya chercher Bethsabée. — *Statimque sanctificata est...* Cette sorte d'impureté légale durait jusqu'au soir. Lect., xv, 48. Ce ne fut qu'après s'être purifiée de toute souillure que Bethsabée retourna chez elle. Elle resta fidèle à l'accomplissement de la loi, tandis qu'elle ne craignit pas de commettre l'adultère. Nous ne dirons donc pas comme le fait l'auteur précité, que « les rites observés, le péché ne comptait pas. » Rien ne donne même un semblant de vérité à cette interprétation de haute fantaisie.

5. — *Nuntiavit David, et ait : Concepi.* L'adultère était puni de mort, Lcut., xx, 40 ; c'est pourquoi Bethsabée avertit aussitôt David, afin qu'il puisse prendre ses précautions. « Conçoit mulier, dit S. Chysostôme, hom. i in Psalm. L, et rex putabat posse latere : nam etsi propheta erat, tamen concu-

piscentia obsecraverat eum. Prægnans ergo facta mulier vadit ad regem, et dicit ei : O rex, perii. Et ille ait : Quid habes ? Prægnans, inquit, sum. Peccati mei pullulat fructus, accusatorem intrinsecus habeo, et in ventre profero proditorem. Si venerit, et viderit vir meus, quid dicam ? quid loquar ? quam excusationem prætendam ? Inveniet me gravidam, et occidet me accusatore clamante. Videte, et admiramini, fratres, quantum malum sit delictis et peccatis obnoxium fieri ; rex militem timet, et formidat subditum. Imperator coronam capite gestabat et confusionis opprobria metuebat. Nonne tu imperator ? nonne gladii potestatem habes ? Habeo, inquit, sed conscientiam peccati mei timeo formidinis matrem. »

6. — *Mitte ad me...* David se fit envoyer Urie sous un prétexte quelconque, par exemple pour se faire donner des nouvelles de l'armée. Josephé prétend qu'Urie était l'écuier de Joab ; mais rien ne confirme cette assertion. Il est plus probable qu'il avait un commandement, et même un commandement supérieur, ce qui le mettait à même de comprendre les opérations militaires. C'est ce que fait entendre la question que lui pose David « et quomodo administraretur bellum », v. 7.

7. — *Quæsitque David...* David a recours à la ruse et à la dissimulation, première conséquence de sa faute.

8. — *Vade in domum tuam.* David désirait qu'Urie s'en allât dans sa maison et passât une nuit auprès de sa femme, afin qu'il pût être considéré comme le père de l'enfant conçu dans l'adultère. — *Et lava pedes tuos.* Les Israélites avaient l'habitude de se laver les pieds en sortant de travail ou en arrivant de

sortit de la maison du roi et une nourriture royale le suivit.

9. Et Urie dormit devant la porte de la maison royale avec les autres serviteurs de son maître et il ne descendit pas dans sa maison.

10. Et on l'annonça à David et on lui dit : Urie n'est pas allé dans sa maison. Et David dit à Urie : Est-ce que tu ne viens pas de voyage ? Pourquoi n'es-tu pas descendu dans ta maison ?

11. Et Urie dit à David : L'Arche du Seigneur, et Israël, et Juda habitent sous des tentes ; et mon maître Joab et les serviteurs de mon maître reposent sur la face de la terre, et moi j'entrerais dans ma maison pour manger et boire et dormir avec ma femme ? Par votre salut et par le salut de votre âme, je ne ferai pas chose pareille.

12. David donc dit à Urie : Demeure ici aujourd'hui encore et demain je te laisserai partir. Urie demeura à Jérusalem ce jour là et le suivant.

13. Et David l'appela pour qu'il mangeât et bût devant lui, et il l'enivra. Etant sorti le soir il dormit sur

Et egressus est Urias de domo regis, secutusque est eum cibus regius.

9. Dormivit autem Urias ante portam domus regie cum aliis servis domini sui, et non descendit ad domum suam.

10. Nuntiatumque est David a dicentibus : Non ivit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via venisti ? quare non descendisti in domum tuam ?

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus, et dominus meus Joab, et servi domini mei super faciem terræ manent ; et ego ingrediar domum meam, ut comedam et bibam, et dormiam cum uxore mea ? per salutem tuam, et per salutem animæ tuæ non faciam rem hanc.

12. Ait ergo David ad Uriam : Mane hic etiam hodie, et cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illa et altera.

13. Et vocavit eum David ut comederet coram se et biberet, et inebriavit eum, qui egressus vespere,

voyage, précaution que leur mode de chausure rendait presque nécessaire. — *Cibus regius*. Le mot *בִּישָׁאָר*, *maceth*, signifie proprement « enlèvement » (sublatio) et par extension « présent ». Ce présent provenait de la table du roi ; par conséquent l'interprétation *cibus regius* est exacte.

9. — *Dormivit autem Urias...* Peut-être Urie avait-il quelques soupçons, et avait-il entendu parler des rapports de sa femme avec David. Cependant rien n'empêche qu'il ait agi ainsi uniquement par zèle pour le service du roi. — *Ante portam domus regie*. C'est-à-dire, dans la cour, ou dans les dépendances du palais, qui servaient de résidence aux officiers et aux employés de l'entourage de David.

10. — *Quare non descendisti...* ? La conduite d'Urie pouvait paraître étrange ; mais aussi on remarquera que le langage de David indique un certain mécontentement.

11. — *Arca Dei et Israel...* Pendant que l'Arche où Dieu réside, ainsi que toute l'armée campent dans les champs, Urie ne veut pas goûter le repos de sa maison et les douceurs du foyer domestique. Ces sentiments sont bien dignes de celui qui combat pour la cause de Dieu, et David aurait dû en être touché. Mais, préoccupé de chercher à se justifier aux yeux du monde, il ne sent pas l'aiguillon du remords et fait une nouvelle tentative pour parvenir à son but. On peut être surpris de voir que l'Arche se trouvait au milieu de l'armée. Peut-être voulait-on par là exciter l'enthousiasme du peuple et en même temps avoir sous la main les moyens d'interroger le Seigneur. En tout cas, la mention de ce fait sans autre explication prouve la sincérité de l'historien.

13. — *Et inebriavit eum*. David espérait qu'Urie descendrait ensuite à sa maison ; mais il fut trompé dans son attente, car Dieu

dormivit in strato suo cum servis domini sui, et in domum suam non descendit.

14. Factum est ergo mane, et scripsit David epistolam ad Joab; misitque per manum Uriæ.

15. Scribens in epistola : Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prælium; et derelinquite ut percussus intereat.

16. Igitur cum Joab obsideret urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.

17. Egressique viri de civitate, bellabant adversum Joab, et ceciderunt de populo servorum David, et mortuus est etiam Urias Hethæus.

18. Misit itaque Joab, et nuntiavit David omnia verba prælii :

sa couche avec les serviteurs de son maître et ne descendit pas dans sa maison.

14. Le matin donc arriva, et David écrivit une lettre à Joab et l'envoya par la main d'Urie.

15. Il écrivit dans la lettre : Mettez Urie en tête de l'armée, là où le combat est le plus acharné, et abandonnez-le de sorte qu'il soit frappé et périsse.

16. Joab donc, lorsqu'il fit l'assaut de la ville, plaça Urie en un lieu où il savait que les hommes étaient très vaillants.

17. Les hommes sortirent de la ville et combattirent contre Joab et tuèrent quelques-uns des serviteurs de David, et Urie l'Héthéen mourut aussi.

18. Joab envoya donc et fit savoir à David tous les détails du combat.

sans doute voulait l'humilier. Il commit de la sorte une nouvelle faute; car, comme le dit S. Augustin, serm. 234 de Temp « qui alterum cogit, ut se quam opus est, bibendo imbuet; minus malum ei erat, si carnem ejus vulneraret, quam ejus animæ per ebrietatem noceret. »

14. — *Misitque per manum Uriæ.* « Tulit David uxorem Uriæ Hethæi, ipsumque Uriam fecit occidi ferentem in manu sua scriptam mortis suæ sententiam; grave quidem committens piaculum secundum rem gestam, sed grande præsignans mysterium per Christum regem vitæ, manu fortem atque desiderabilem, suo tempore peragendum », etc, Rupert. l. XI, De Divin. offic. c. 1.

15. — *Et derelinquit eum, ut...* Voyant tous ses calculs déjoués, David ne craint point d'avoir recours au meurtre. On voit jusqu'où peut tomber celui qui abandonne Dieu et se soustrait à sa conduite. Celui qui autrefois, dans les jours de la persécution, ne voulut pas employer de moyens illicites pour sa propre défense, ne rougit pas maintenant de commettre un crime odieux pour cacher sa propre faute.

16. — *Posuit Uriam in loco...* Joab exécute ponctuellement les ordres de son maître, sans s'informer des motifs qui le font agir ainsi. En homme habitué à ne pas ménager la vie de ses semblables, il n'hésite pas à sacrifier un des plus braves guerriers de l'ar-

mée. A la rigueur, il pouvait croire que le malheureux Urie avait mérité la disgrâce du roi; cependant les instructions qu'il donna à son messenger, v. 24, permettent de supposer qu'il avait au moins quelques soupçons.

17. — *Et mortuus est etiam Urias.* La double faute de David inspire à S. Ambroise les réflexions suivantes : « Non te vincat concupiscentia formæ, si non vis vinci; non congregiario peccatis, ne do te vitia coronentur; neque capiaris oculis, neque abripiaris palpebris. Vilis tibi mulier ad pretium, sed fortis ad vitium : quæ virorum pretiosas animas capit. Ligabit quis ignem in sinu, vestimenta autem non comburet? Vel ambulabit quis super carbones ignis, pedes autem non comburet? (Prov. vi, 23 et seqq.) Cave ergo et tu ne intra sinum tuæ mentis ignem libidinis et amorem accendas. Si David infirmus, tu fortis? Si Salomon lapsus est, tu immobilis? Si Paulus primus peccatorum, tu potes primus esse sanctorum? » Apolog. II, David, c. III. Toutefois l'exemple de David montre que celui qui est tombé doit avoir recours au repentir. « Multi cadere volunt cum David, dit S. Augustin, hom. XXI, et nolunt surgere cum David... Audiant qui non ceciderunt, ne cadant : audiant qui ceciderunt, ut surgant. » D'autre part, nous devons apprendre par là à redouter la prospérité, plus que l'adversité, ainsi que nous l'enseigne S. Prosper : « David positus est in exemplum

19. Et il donna cet ordre à l'envoyé : Lorsque tu auras achevé de parler de la guerre au roi,

20. Si tu le vois s'indigner, et s'il dit : Pourquoi vous êtes-vous approchés du mur pour combattre? Est-ce que vous ignoriez que beaucoup de traits sont lancés du haut d'un mur?

21. Qui frappa Abimélech fils de Jérobaal? N'est-ce pas une femme qui envoya sur lui un fragment de meule du haut d'un mur et le tua à Thèbes? Pourquoi vous êtes-vous approchés près du mur? Tu diras : Votre serviteur Urie l'Héthéen a succombé aussi.

22. Le messenger alla donc et vint et raconta à David tout ce que Joab lui avait prescrit.

23. Et le messenger dit à David : Les ennemis ont prévalu contre nous et sont sortis vers nous dans la campagne, mais nous leur avons résisté impétueusement et nous les avons poursuivis jusqu'à la porte de la ville.

24. Et les archers ont dirigé leurs traits vers vos serviteurs du haut du mur et plusieurs de vos serviteurs sont morts et même votre serviteur Urie l'Héthéen est mort aussi.

19. Præcepitque nuntio, dicens : Cum compleveris universos sermones belli ad regem,

20. Si eum videris indignari et dixerit : Quare accessistis ad murum, ut præliaremini? an ignorabatis quod multa desuper ex muro tela mittantur?

21. Quis percussit Abimelech filium Jerobaal? nonne mulier misit super eum fragmen molæ de muro, et interfecit eum in Thebes? quare juxta murum accessistis? dices : Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

*Jud. 9, 53.*

22. Abiit ergo nuntius, et venit, et narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt adversum nos viri, et egressi sunt ad nos in agrum : nos autem, facto impetu, persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

24. Et direxerunt jacula sagittarii ad servos tuos ex muro desuper; mortuique sunt de servis regis, quin etiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

fidelibus ut discant magis timere prospera, quam formidare adversa », De Prædict. l. II, c. xxvi.

20. — *Quare accessistis...* D'après ces paroles, on peut supposer que Joab commença l'attaque et fit approcher ses gens des murailles, comme pour donner l'assaut et dans le but de provoquer les assiégés au combat, ce que voyant, ceux-ci auraient fait eux-mêmes une sortie. C'est ce que le v. 23 semble affirmer. Plus tard, pendant la lutte, les guerriers israélites se seraient avancés de nouveau jusqu'au pied des remparts, et c'est alors qu'Urie aurait succombé. Toutefois, comme le récit a été arrangé d'avance, il se peut qu'il ne soit pas véridique dans toutes ses parties. Quoiqu'il en soit, Joab suppose que David s'irritera en apprenant qu'on a été imprudent, et c'est pour l'apaiser que le messenger annoncera en dernier lieu la mort d'U-

rie. — *Etiam servus tuus...* Il est possible que le messenger eût reçu quelque confiance, et c'est ce que le texte donnerait à penser. Il ne paraît donc pas que Joab ait cherché à éloigner de la sorte les soupçons du messenger et à lui laisser ignorer que la mort d'Urie était agréable au roi et qu'elle était la conséquence de ses ordres. Tout au plus, pourrait-on admettre que Joab lui fait la leçon, sans l'instruire autrement, et sans s'inquiéter de ce qu'il en pensera. Ce serait assez dans les usages de l'Orient ou l'obéissance muette et passive est chose toute naturelle.

22. — *Omnia quæ præceperat ei Joab.* Les Septante contiennent une longue addition à ce verset; mais il n'en faudrait pas conclure qu'il y ait là une lacune dans le texte. Il est tout naturel que l'auteur ne se soit pas cru obligé de reproduire le discours de Joab. Il n'est d'ailleurs pas vraisemblable que David

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dices Joab : Non te frangat ista res : varius enim eventus est belli ; nunc hunc, et nunc illum consumit gladius ; conforta bellatores tuos adversum urbem, ut destruas eam, et exhortare eos.

26. Audivit autem uxor Uriæ, quod mortuus esset Urias vir suus, et planxit eum.

27. Transacto autem luctu, misit David, et introduxit eam in domum suam, et facta est ei uxor, peperitque ei filium ; et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

25. Et David dit au messenger : Tu diras ceci à Joab : Que cet événement ne t'abatte pas, car les accidents de la guerre sont variés. Le glaive dévore tantôt celui-ci et tantôt celui-là. Fortifie tes guerriers contre la ville afin de la détruire et exhorte-les.

26. Or, la femme d'Urie apprit qu'Urie, son mari, était mort et elle le pleura.

27. Lorsque le temps du deuil fut passé, David envoya vers elle, et il l'introduisit dans sa maison, et elle devint sa femme, et elle lui enfanta un fils. et cette action que David avait faite déplut au Seigneur.

ait répété mot pour mot, les paroles que son général lui avait attribuées par avance.

25. — *Non te frangat ista res.* La réponse de David tend à faire croire au messenger qu'il s'agit simplement d'un accident de guerre. Hébreu : « Que cette chose ne soit pas mauvaise à tes yeux. » — *Varius enim eventus est belli.* David affecte d'apprendre avec indifférence la mort d'un de ses plus braves guerriers, comme un homme qu'une mauvaise nouvelle de ce genre ne saurait ni surprendre ni émouvoir. — *Et exhortare eos.* Hébreu ; « Et fortifie-le », c'est-à-dire, Joab. Il n'est point étrange que David parle ainsi à l'envoyé ; car sans doute ce n'était pas un simple soldat.

26. — *Planxit eum.* Il s'agit probablement du deuil officiel et des funérailles.

27. — *Transacto autem luctu.* Le deuil ordinaire était de sept jours, Levit., I, 40 ; I Rois, xxxi, 42. Mais on ne sait pas si celui des veuves était plus long. S'il ne durait que huit jours, et si David a pris Bethsabée pour femme aussitôt après son expiation, l'enfant conçu dans l'adultère pouvait passer pour être issu d'un légitime mariage. — *Et displicuit verbum...* C'est la condamnation de la conduite de David et en même temps l'introduction à ce qui va suivre. Un semblable mariage était défendu et nous voyons Nathan le reprocher à David, xii, 9 et 40, mais il n'était pas nul pour cela.

## CHAPITRE XII

Le Seigneur envoie donc à David le prophète Nathan, lequel expose au roi la parabole de l'homme riche, qui prend la brebis du pauvre son voisin, pour traiter son hôte (vv. 1-4). — David s'étant irrité de la conduite de ce riche, Nathan lui dit : Tu es cet homme ; puis il lui rappelle, de la part du Seigneur, tous les dons qu'il avait reçus, lui reproche son crime, et lui annonce qu'il sera châtié et humilié devant tout le peuple (vv. 5-12). — David ayant avoué sa faute, le prophète lui dit que Dieu lui avait pardonné, mais en même temps, lui révéla que l'enfant de Bethsabée mourrait (vv. 13-14). — Nathan s'en retourna, et l'enfant fut frappé par le Seigneur d'une maladie mortelle, pendant laquelle David pria, et jeûna, ne voulant prendre aucune nourriture (vv. 15-17). — Le septième jour, l'enfant étant mort, David, à cette nouvelle, se leva de terre, changea d'habits, alla adorer le Seigneur, et revint chez lui demander à boire et à manger (vv. 18-20). — Ses serviteurs parurent étonnés, mais il leur expliqua la raison de sa conduite (vv. 21-23). — Il consola ensuite Bethsabée, qui lui donna un second fils qu'il appela Salomon (vv. 24-25). — Or, Joab continuait à assiéger Rabbath ; mais au moment de livrer l'assaut, il demanda à David de venir avec une armée (vv. 26-28). — David partit donc, et s'empara de Rabbath et d'un riche butin (vv. 29-30). — Quant au peuple des Ammonites, il le fit périr dans les supplices, puis retourna à Jérusalem (v. 34).

1. Le Seigneur envoya donc à David Nathan qui lui dit, lorsqu'il fut venu vers lui : Il y avait deux hommes dans une ville, l'un riche et l'autre pauvre.

2. Le riche avait un grand nombre de brebis et de bœufs.

3. Mais le pauvre n'avait absolument rien, excepté une petite brebis qu'il avait achetée et nourrie, et qui avait grandi chez lui, en

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David; qui cum venisset ad eum, dixit ei : Duo viri erant in civitate una, unus dives, et alter pauper.

2. Dives habebat oves et boves plurimos valde.

3. Pauper autem nihil habebat omnino, præter ovem unam parvulam, quam emerat et nutrierat, et quæ creverat apud eum, cum filiis

b. Nathan reproche à David sa conduite, XII, 1-14.

CHAP. XII. — 1. — *Misit Dominus Nathan.* Ce ne fut qu'après la naissance de l'enfant et peut-être près d'un an après le crime, Cfr. v. 14, et XI, 27 que le Seigneur envoya son prophète. S'il attendit si longtemps avant de menacer David des châtimens de sa justice, c'était pour lui laisser le temps de rentrer en lui-même et de comprendre sa faute. C'est ce qui ressort du Ps. XXI, où le roi-prophète nous dépeint avec énergie les tourmens de son âme, pendant qu'il vécut dans son péché, mais en même temps célèbre le bonheur du pécheur réconcilié avec son Dieu. « Beati, s'écrie-t-il, quorum remissæ sunt iniquitates : et quorum lecta sunt peccata », l. c. v. 1. Ces paroles sont un éternel enseignement ainsi que ces autres : « Multa flagella peccatoris, sperantem autem in Domino misericordia circumdabit », ibid. v. 40. Jusqu'alors David avait gardé le silence, n'avait pas

avoué sa faute, mais cependant la voix de sa conscience s'était déjà fait entendre, ainsi que nous l'indique le Psalmiste lui-même en ces termes éloquents : « Quoniam die ac nocte gravata est super me manus tua : conversus sum in ærumna mea, dum configitur spina », ibid., v. 4. — *Duo viri erant...* L'emploi de cette parabole dont l'application est facile, avait pour but de ménager David, et en même temps de l'amener à se condamner lui-même. C'était prudent et habile. L'usage des paraboles a, d'ailleurs, toujours été fréquent et général chez les Orientaux. « Familiare est, dit S. Jérôme, Comment. in Matth. I. III, Syris et maxime Palæstinis ad omnem sermonem suum parabolas jungere, ut quod per simplex præceptum teneri ab audientibus non potest, per similitudinem exemplaque teneatur. »

3. — *Eratque illi sicut filium.* Il la chérissait d'autant plus qu'elle était son unique avoir. Toutes ces circonstances sont bien

ejus simul, de pane illius comedens, et de calice ejus bibens, et in sinu illius dormiens; eratque illi sicut filia.

4. Cum autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus et de bobus suis, ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, et præparavit cibos homini qui venerat ad se.

5. Iratus autem indignatione David adversus hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus ! quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplum, eo quod fecerit verbum istud, et non pepercerit.

*Exod. 22, 4.*

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Israël : Ego unxi te in regem super Israël, et ego erui te de manu Saul.

8. Et dedi tibi domum domini tui, et uxores domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israel et Juda ; et si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora.

même temps que ses enfants, mangeant de son pain, buvant à sa coupe et dormant dans son sein, et elle était pour lui comme une fille.

4. Or, comme un étranger vint chez le riche, évitant de toucher à ses brebis et à ses bœufs pour offrir un festin à cet étranger qui était venu chez lui, il prit la brebis du pauvre homme et en prépara des aliments à l'homme qui était venu chez lui.

5. Et David indigné s'irrita à l'excès contre cet homme et dit à Nathan : Vive le Seigneur, car celui qui a fait cela est fils de la mort.

6. Il rendra la brebis au quadruple parce qu'il a fait cette action et n'a pas eu pitié.

7. Or, Nathan dit à David : Tu es cet homme. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je t'ai sacré roi sur Israël et je t'ai délivré des mains de Saül.

8. Et je t'ai donné la maison de ton maître et les femmes de ton maître en ton sein, et je t'ai donné la maison d'Israël et de Juda, et, si ces bienfaits sont petits, j'en ajouterai de beaucoup plus grands.

faites pour exciter la pitié en faveur du pauvre et pour faire ressortir l'indignité de la conduite du riche.

5. — *Iratus autem indignatione...* Cette parabole a un tel air de vérité que David crut d'abord que le fait était réellement arrivé. Aussi sa générosité naturelle lui fit aussitôt prendre fait et cause pour la victime et contre le spoliateur avec la vivacité qui lui était habituelle. Cfr. I Rois, xvi, 43, 22, 35. — *Filius mortis.* Le rapt avec violence de cette brebis que le pauvre aimait comme sa fille équivalait presque au rapt d'une personne.

6. — *In quadruplum.* C'était conforme aux prescriptions de la Loi. Ex., xxi, 37, et c'est ce que Zachée promet de faire, Luc, xix, 8.

7. — *Tu es ille vir.* La parabole était si bien choisie que David était loin de soupçonner qu'il s'agissait de lui. Les paroles du prophète furent pour lui comme une révéla-

tion et tombèrent sur lui comme un coup de foudre. Le riche de la parabole avait péché par avarice, par un insatiable désir des richesses, et le prophète fait de même comprendre à David que la cause de sa faute c'est l'amour immodéré des plaisirs. On doit d'ailleurs admirer la hardiesse de Nathan qui ne craint pas d'affronter la colère d'un roi tout puissant, et qui sut allier si heureusement la prudence et la force.

8. — *Et uxores domini tui in sinu tuo.* D'après les usages orientaux, les femmes, ou si l'on veut, le harem du roi défunt, passaient à son successeur à son avènement au trône. David était donc libre de s'approprier les femmes de son prédécesseur, mais il ne s'en suit pas qu'il l'ait fait ; la chose n'est pas vraisemblable puisque Saül n'avait qu'une femme et une concubine, I Rois, xiv, 50 ; II Rois, iii, 7, et qu'Abner s'empara de cette

9. Pourquoi donc as-tu méprisé la parole du Seigneur jusqu'à faire le mal en ma présence. Tu as frappé du glaive Urie l'Héthéen et tu as pris pour femme sa femme et tu l'as tué avec le glaive des fils d'Ammon.

10. C'est pourquoi le glaive ne s'éloignera jamais de ta maison parce que tu m'as méprisé et que tu as pris la femme d'Urie l'Héthéen pour qu'elle soit ta femme.

11. Le Seigneur donc dit ceci : Voila que je susciterai de ta maison le mal sur toi et je prendrai tes femmes à tes yeux et je les donnerai à ton prochain et il dormira avec elles aux yeux de ce soleil.

12. Car toi tu as agi en te cachant, mais moi j'accomplirai cette parole en présence de tout Israël et en présence du soleil.

13. Et David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur. Et Nathan

9. Quare ergo contempsisti verbum Domini, ut faceres malum in conspectu meo? Uriam Hothæum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti in uxorem tibi, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon.

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum, eo quod despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ Hethæi, ut esset uxor tua.

11. Itaque hæc dicit Dominus : Ecce, ego suscitabo super te malum de domo tua et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.

*Infr. 16, 22.*

12- Tu enim fecisti abscondite; ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel et in conspectu solis.

13. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan

dernière. Il faut d'ailleurs remarquer que les prophètes, en pareille matière, conformaient parfois leur langage aux idées reçues, plutôt qu'à la rigueur de la loi, Cfr. Matth., XIX, 4-9. — *Dominum Israel et Juda*, David pouvait choisir les femmes parmi les jeunes filles d'Israël et de Juda.

9. — *Gladio filiorum Ammon*. C'était déjà un crime d'avoir fait périr Urie, mais ce qui en augmenta encore la gravité et l'horreur c'est de l'avoir livré au glaive des Ammonites.

10. — *Usque in sempiternum*. C'est-à-dire jusqu'à la mort de David. L'accomplissement de cette menace commença à se réaliser par le meurtre fratricide d'Ammon, XIII, 29, se continua par celui du rebelle Absalom, XVIII, 44, et s'acheva par l'exécution d'Adonias, III Rois, II, 24. — *Eo quod despexeris me, et tuleris...* Dieu condamne donc non seulement l'adultère et le meurtre, mais aussi le mariage qui en fut la cause. « Tacite significat oratio, dit Théodoret, Quæst., 14, quod Deus majus succensuit, ob matrimonium quam ob prius admissum adulterium. Nam illud quidem erat vehementissime cupiditatis, quæ rationi torporem induxerat; hoc autem habet etiam assensum rationis, quam post iniquam cædem oportebat lamentari ac lugere, non nefario assentiri matrimonio. »

11. — *Ego suscitabo...* A la double faute de David correspondra un double châtement. Le meurtre d'Urie sera puni par la mort violente de trois de ses fils et l'adultère par le viol de ses concubines. David sera puni par où il a péché. Sa faute avait commencé par l'adultère et s'était terminée par le meurtre; de même, par un juste retour, l'expiation commença par l'inceste d'Ammon, continua par la révolte d'Absalon qui viola les concubines de son père et finit par la mort d'Adonias qui porta ses désirs sur Abisag la Sunamite, I Rois, II, 23. — *In oculis solis hujus*. C'est-à-dire, en présence de tout Israël.

13. — *Peccavi Domino*. Les paroles du prophète touchèrent David au cœur, et il avoua alors sa faute. Il ne se répand pas en longs discours, il ne dit que peu de paroles, comme le centenier de l'Évangile, Luc, XVIII, 3, mais c'est précisément le signe de la vraie contrition et du repentir sincère. Il ne cherche ni à s'excuser ni à diminuer sa faute; il n'a recours à aucun prétexte et ne fait même pas valoir la fragilité humaine. Sa confession est libre, simple, sincère et dénuée d'artifices. David ne voit que sa faute et non pas les maux qui en résulteront, et il comprend que c'est contre Dieu qu'il a péché, « tibi soli peccavi, et malum coram te feci », ainsi qu'il le proclame dans le Ps. L composé à cette occa-



ad David : Dominus quoque transtulit peccatum tuum; non morieris.

*Ecti. 47, 13.*

14. Verumtamen, quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, qui natus est tibi, morte morietur.

15. Et reversus est Nathan in domum suam. Percussit quoque Do-

dit à David : Le Seigneur aussi a transféré ton péché, tu ne mourras pas.

14. Cependant parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur, à cause de cette action, le fils qui t'est né mourra de mort.

15. Et Nathan retourna dans sa maison. Et le Seigneur frappa l'en-

sion. S. Basile in Psalm. L, fait remarquer que David a surtout péché contre Dieu : « Cum multis ac maximis donis tuis sum potitus », fait-il dire au roi pénitent, « contraria tamen rependi. » Il poursuit ensuite en ces termes : « Non enim hoc dicit (David), quod in Uriam non deliquerit : deliquit quidem et in illum et in uxorem ejus; verum maxima hæc prevaricatio adversus Deum præcipue fuerat commissa, qui ipsum elegerat et regem constituerat. » S. Chrysostôme, hom. II in Psalm. L, expose que David ne s'excuse pas : « Illo velociter rediens ad conscientiam tanquam fidelis et idoneus servus culpam simpliciter confitetur, et dicit : Peccavi Domino. Vide et in dolore ingenuitatem animi. Nec dicit ad eum : O, ille tu, cur non consideras fragilitatem humanam?... » Enfin S. Ambroise, Apol. 1, fait ressortir que si David a péché comme d'autres rois, du moins il a fait pénitence : « Peccavit David, quod solent reges; sed penitentiam gessit, flevit, ingemuit, quod non solent reges. Confessus est culpam, obsecravit indulgentiam, humi stratus deploravit ærumnam, jejunavit, oravit, confessionis suæ testimonium in perpetua sæcula vulgato dolore transmisit. » — *Dominus quoque...* Grâce à cette confession humble et sincère, le Seigneur pardonne à David, et fait passer sa faute devant lui pour ne plus la voir, c'est-à-dire pour ne plus la lui imputer. — *Non morieris.* David avait mérité la mort et comme adultère et comme assassin, et, d'ailleurs, avait prononcé lui-même sa propre sentence, v. 5; mais le Seigneur lui remit cette peine, non pas tant à cause de sa pénitence, que par grâce et par compassion, en vue des promesses qu'il lui avait faites, VIII, 44 et suiv., promesses qui supposaient que David ne perdrait jamais la faveur de Dieu, ne commettrait pas de crime digne de mort, enfin se relèverait toujours de ses chutes et reviendrait à Dieu. Voilà pourquoi David dut être châtié comme il a été dit. Quoiqu'il en soit, l'annonce du pardon rendit la force et l'espérance au coupable, et il se sentit plus en état de travailler à réparer sa faute et à fortifier son cœur. S. Chrysostôme nous enseigne, à

cette occasion, qu'il ne faut jamais désespérer du pardon : « Ne tantum itaque quod peccavit, aspicias, verum etiam quod peccatum abstersit. Propter hoc enim historiam illam descripsit, non ut lapsum consideres, sed ut surgentem admireris : ut discas, cum cecideris, quomodo surgere conveniat... Videamus igitur, qualiter et infirmatus est, qualiter et illico resurrexit. » Homil. 77 ad Popul.

14. — *Quoniam blasphemare fecisti.* Les Israélites avaient pour mission d'honorer la souveraineté et le gouvernement de Dieu par leur obéissance à ses ordres. Quand le roi lui-même les transgressait, les païens devaient être portés à en faire rejallir la honte sur le peuple et sur son Dieu. Sabaren, de Gubernat. Dei, l. IV, fait à propos de ce texte les réflexions suivantes : « Deposito diademate, projectis genibus... cum..., cinere sordatus, vitam parvuli sui tot lamentationum suffragiis peteret (David)..., sic rogans et obsecrans obtinere non potuit... Ex quo intelligi potest, quod nullum penitus majoris piaculi crimen est, quam blasphemandi causam gentibus dare. Quicumque enim sine blasphemia aliorum graviter erraverit, sibi tantum affert damnationem; qui autem alios blasphemare fecerit, multos secum præcipitat in mortem... Qui vero blasphemare alios peccans fecerit, necesse est peccatum hujus supra criminis humani esse mensuram; quia per convicia plurimorum inæstimabilem Deo facit injuriam. Hoc autem, ut dixi, malum peculiariter Christianorum est, quia per eos tantum blasphematur Deus qui bona dicunt, et mala faciunt : qui, ut scriptum est, Deum verbis confitentur, et factis negant. » — *Morte morietur.* David et Bothsabée seront punis par la mort de leur enfant, ce qui ôtera tout prétexte aux blasphémateurs en leur montrant que Dieu exerce sévèrement la justice.

c. *Pénitence de David*, XII, 15-25.

15. — *Et desperatus est.* Hébreu : « Et il fut gravement malade. » La traduction *desperatus est* s'explique par ce fait que S. Jérôme

fant que la femme d'Urie avait engendré à David, et il fut désespéré.

16. Et David pria le Seigneur pour l'enfant et David jeûna et il se retira à l'écart et il se jeta contre terre.

17. Et les anciens de sa maison vinrent pour le forcer à se lever de terre; il ne voulut pas et ne mangea point de nourriture avec eux.

18. Or, il arriva que le septième jour l'enfant mourut; et les serviteurs de David craignirent de lui annoncer que l'enfant était mort, car ils se disaient : Lorsque l'enfant vivait encore nous lui parlions et il n'écoutait pas notre voix, combien plus s'affligera-t-il si nous lui disons : L'enfant est mort!

19. Mais lorsque David vit murmurer ses serviteurs, il comprit que l'enfant était mort, et il dit à ses serviteurs : Est-ce que l'enfant est mort? Ils lui répondirent : Il est mort.

20. David se leva donc de terre, se lava et s'oignit, et lorsqu'il eut changé ses vêtements, il entra dans la maison du Seigneur et adora; et il vint dans sa maison et demanda qu'on lui apportât du pain et mangea.

21. Mais ses serviteurs lui dirent : Que signifie ce que vous avez fait? A cause de cet enfant, lorsqu'il vivait encore, vous jeûniez et vous pleuriez, et, l'enfant étant mort, vous vous êtes levé et vous avez mangé du pain.

22. Il dit : J'ai jeûné et j'ai pleuré pour l'enfant, pendant qu'il vivait

minus parvulum, quem pepererat uxor Uriæ David, et desperatus est.

16. Deprecatusque est David Dominum pro parvulo; et jejunavit David jejunio, et ingressus seorsum, jacuit super terram.

17. Venerunt autem seniores domus ejus cogentes eum ut surgeret de terra; qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die septima ut moreretur infans; timueruntque servi David nuntiare ei quod mortuus esset parvulus; dixerunt enim: Ecce cum parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, et non audiebat vocem nostram; quanto magis si dixerimus: Mortuus est puer, se affliget?

19. Cum ergo David vidisset servos mussitantes, intellexit quod mortuus esset infantulus; dixitque ad servos suos: Num mortuus est puer? Qui responderunt ei: Mortuus est.

20. Surrexit ergo David de terra; et lotus unctusque est; cumque mutasset vestem, ingressus est domum Domini, et adoravit; et venit in domum suam; petivitque ut ponerent ei panem et comedit.

21. Dixerunt autem ei servi sui: Quis est sermo, quem fecisti? propter infantem, cum adhuc viveret, jejunasti et flebas; mortuo autem puero, surrexisti et comedisti panem.

22. Qui ait: Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi et fle-

aura lu וַאֲנִי, *noasch*, au lieu de וַאֲנִי, *ténasch*.

46. — *Et ingressus seorsum*. Hébreu : « Il vint », c'est-à-dire, il se retira dans une chambre de son palais, pour répandre en liberté son âme devant Dieu.

47. — *Seniores domus ejus*. Les anciens de la maison de David, ce sont ses serviteurs les plus âgés et les plus fidèles.

20. — *Petivitque...* David se conduit tout autrement que ne l'auraient pensé ses serviteurs; mais plus tard il leur révélera le mot de l'énigme. On peut aussi penser qu'en s'humiliant sous la main de Dieu, il reçut la force de supporter son malheur et même avec une joyeuse résignation.

22. — *Quis scit si forte...* Tant que l'enfant vécut, David chercha à détourner le coup qui

vi : dicebam enim : Quis scit si forte donet eum mihi Dominus, ut vivat infans?

23. Nunc autem quia mortuus est, quare jejunem? Numquid potero revocare eum amplius? ego vadam magis ad eum; ille vero non revertetur ad me.

24. Et consolatus est David Bethsabée uxorem suam, ingressusque ad eam, dormivit cum ea : quæ genuit filium, et vocavit nomen ejus Salomon, et Dominus dilexit eum.

25. Misitque in manu Nathan prophetæ, et vocavit nomen ejus : Amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, et expugnabat urbem regiam.

I Par. 20, 1.

encore, car je disais : Qui sait si par hazard le Seigneur me le donnera et si l'enfant vivra.

23. Mais maintenant puisqu'il est mort, pourquoi jeûnerais-je? Est-ce que je pourrai encore le rappeler? C'est plutôt moi qui irai vers lui, mais lui ne retournera pas vers moi.

24. Et David consola Bethsabée, sa femme, et il s'approcha d'elle et dormit avec elle. Elle engendra un fils et l'appela du nom de Salomon, et le Seigneur l'aima,

25. Et il envoya le prophète Nathan et il l'appela du nom d'Amable au Seigneur, parce que le Seigneur l'aimait.

26. Joab donc combattait contre Rabbath, des fils d'Ammon, et il assiégeait la ville royale.

le menaçait et qu'il regardait sans doute comme le signe de la colère céleste, tandis que la guérison aurait été pour lui la preuve qu'il était rentré en grâce avec Dieu. Mais, l'enfant mort, il se soumet à la volonté divine et ne se répand point en plaintes inutiles.

23. — *Quare jejunem?* C'est-à-dire, je ne puis ni le faire revenir, ni même le secourir dans l'autre vie, puisqu'il est mort dans son innocence. Absalom, au contraire, étant mort dans son crime, David le pleura longtemps et fut inconsolable de sa perte, S. Jérôme, Ep. 24. — *Ego vadam...* Ces paroles supposent que le père et le fils seront un jour réunis, par conséquent que l'âme est immortelle.

24. — *Salomon.* L'hébreu *Schelomah*, שלמה signifie *pacifique, homme de paix*. Il fut appelé ainsi parce que le Seigneur devait lui accorder la paix pendant son règne, I Paral., xxii, 9. David au reste put considérer la naissance de cet enfant comme le gage que Dieu avait fait la paix avec lui. Il serait donc faux de dire que ce nom significatif de Salomon fut donné à l'enfant, parce que la guerre contre les Ammonites était terminée et que la paix régnait alors. Il est cependant vraisemblable que Salomon naquit après la prise de Rabbath, car le siège de cette ville ayant commencé avant que le premier enfant de Bethsabée fût conçu, il aurait duré deux ans si le second enfant fut né avant la fin, chose peu vraisemblable. Au reste, cette naissance

est rapportée en cet endroit, parce qu'elle se rattache aux événements précédents.

25. — *Misitque in manu prophetæ.* Le Seigneur envoya le prophète Nathan, car David ne peut être le sujet de *misit*. — *Et vocavit nomen ejus.* C'est Nathan qui impose le nom nouveau de la part du Seigneur. — *Amabilis Domino.* C'est la traduction du mot hébreu ידידא, *Iedidah*. Par ce nom Dieu déclarait lui-même qu'il aimait Salomon et qu'il avait béni le mariage de David et de Bethsabée. Aussi ce nom nouveau n'était point le vrai nom de Salomon et ne remplaça pas celui que ses parents lui avaient donné. — *Eo quod diligeret eum Dominus.* L'hébreu « à cause de Dieu » n'a pas d'autre sens et a été judicieusement interprété par S. Jérôme.

d. *Conquête de Rabbath, et punition des Ammonites.* xii, 26-30.

26. — *Et expugnabat urbem regiam.* Hébreu : « Et il s'empara de la ville royale. » Selon le D. Keil et le Speaker's Commentary, *la ville royale* est la même chose que *la ville des eaux*, par quoi il faudrait entendre la ville basse située près du torrent, à l'exception de la citadelle. Cependant il se peut aussi que l'auteur mentionne d'abord la prise de la ville tout entière, qu'il indique le résultat et qu'ensuite il revient sur les détails. Toutefois, en suivant la Vulgate, il n'y a pas lieu d'admettre la première hypothèse, car les expressions *civitas regia, urbs aquarum*, désignent

27. Et Joab envoya des messagers à David, pour lui dire : J'ai combattu contre Rabbath et la ville aux eaux va être prise.

28. Maintenant donc rassemblez le reste du peuple et assiégez la ville et prenez-la, afin que, lorsque la ville aura été détruite par moi, la victoire ne soit pas inscrite sous mon nom.

29. David rassembla donc tout le peuple et marcha contre Rabbath, et, après avoir combattu, il la prit.

30. Et il ôta de la tête de leur roi le diadème, du poids d'un talent d'or, ayant des pierres très précieuses, et il fut placé sur la tête de David. Il emporta aussi de la ville un butin très considérable.

31. Et il en fit sortir le peuple et il le scia, et il fit passer sur lui des chars aux roues de fer et le partagea avec des couteaux et le jeta dans des fours à briques. Ainsi fit-il

27. Misitque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversum Rabbath, et capienda est urbs aquarum.

28. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem, et cape eam, ne, cum a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem populum et profectus est adversum Rabbath; cumque dimicaret, cepit eam.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas, et impositum est super caput David. Sed et prædam civitatis asportavit multam valde.

31. Populum quoque ejus adducens serravit, et circumegit super eos ferrata carpenta; divisitque cultris, et traduxit in typo laterum; sic fecit universis civitatibus filio-

la capitale des Ammonites sans aucune distinction.

27. — *Capienda est urbs aquarum.* Hébreu : « Même j'ai pris la ville des eaux. » Les ruines d'Amman, l'ancienne Rabbath, sont situées sur les deux rives de l'Oued Amman, dans une étroite vallée resserrée entre des collines dénudées et médiocrement élevées. Au nord-ouest, un château qui est l'ancienne acropole domine toute la ville. Dans l'hébreu il s'agirait donc de la ville basse seulement, dont le nom se comprend aisément. Joab, après s'en être emparé, voulait laisser à David l'honneur de prendre la citadelle, afin que la conquête de toute la ville pût lui être attribuée.

28. — *Reliquam partem populi.* Joab avait besoin de renforts pour livrer l'assaut définitif. — *Et obside civitatem.* D'après l'hébreu on doit entendre qu'il s'agit simplement de la citadelle. — *Ne cum a me vastata fuerit urbs.* Hébreu : « De peur que je ne prenne la ville.

29. — *Omnem populum.* Tous les guerriers qui étaient restés dans le pays. On peut conjecturer par là que l'armée des Israélites s'était considérablement affaiblie pendant le siège.

30. — *Pondo auri talentum.* Le talent hébreu valait trois mille sicles. Par conséquent

cette couronne devait être d'un poids assez lourd, bien qu'on ne puisse pas l'évaluer exactement. Assurément un homme comme David pouvait la mettre sur sa tête et l'y garder quelque temps, bien qu'elle pesât environ cent livres, selon l'estimation commune; mais il n'est pas nécessaire d'entendre le texte à la lettre, car il se pourrait très bien que la couronne précitée eut la valeur et non pas le poids d'un talent d'or.

31. — *Serravit.* Hébreu : « Les plaça sur des scies », ce qui ne se comprend guère; aussi on convient généralement qu'il faut lire וישר, *vaiacar*, « il scia », comme dans les Paralipomènes, au lieu de וישם, *vaiacem*. — *Et circumegit super eos ferrata carpenta.* Hébreu : « Et avec des traîneaux de fer. » — *Divisitque cultris.* Hébreu : « Et avec des haches. » S. Jérôme, in Tradit., explique ainsi ce texte : « Divisit eos cultris, sicut lateres dividi solent, qui ex paleis et luto conficiuntur. » — *In typo laterum.* Hébreu : « Dans des fours à briques. » Plusieurs préfèrent la leçon du Chétib במלכן, *bamalken*, qu'ils transforment en במלכום, *bamalkom*, et ils supposent que David les fit passer par Moloch, c'est-à-dire par l'endroit où les Ammonites immolaient leurs enfants en l'honneur de Moloch. Mais rien n'autorise à changer

rum Ammon. Et reversus est David,  
et omnis exercitus in Jerusalem.

à toutes les villes des fils d'Ammon.  
Et David avec toute l'armée re-  
tourna à Jérusalem.

### CHAPITRE XIII

Or, Amnon, fils de David, aima sa sœur Thamar, de façon à en être malade (vv. 1-2). — Un ami lui conseilla de simuler une maladie, et de demander à son père de lui envoyer Thamar, pour lui porter à manger (vv. 3-5). — Amnon fit donc ainsi, et Thamar étant venu, lui prépara ce qu'il demandait; mais il ne voulut pas manger, et fit sortir tous les assistants (vv. 6-9). — Il pria alors sa sœur de lui apporter à manger elle-même, puis il lui demanda de prendre place à côté de lui, et comme elle refusait avec horreur, il lui fit violence (vv. 8-14). — Aussitôt après, il la prit en haine, et la fit mettre dehors, malgré ses représentations (vv. 15-18). — Thamar alors fut saisie du plus violent désespoir; mais Absalom l'engagea à se taire, et la garda chez lui (vv. 19-20). — David fut vivement affligé, mais ne voulut pas contrister Amnon, parce qu'il était son premier-né (v. 24). — Absalom dissimula sa haine, mais, deux ans après, il invita son père à un festin, et celui-ci, ayant refusé d'y aller, lui promit, sur sa demande, de lui envoyer ses autres fils, y compris Amnon (vv. 22-27). — Or, Absalom fit tuer Amnon pendant le repas, et les autres fils du roi s'enfuirent (vv. 28-29). — Avant leur retour, on annonça à David qu'Absalom avait tué tous ses fils; alors il déchira ses vêtements, et se jeta à terre (vv. 30-34). — Mais Jonadab fit comprendre à David qu'Amnon seul était mort (vv. 32-33). — On aperçut ensuite une troupe nombreuse, et bientôt apparurent les filles du roi qui se répandirent en gémissements, ainsi que David et ses serviteurs (vv. 34-36). — Or, Absalom s'enfuit dans le pays de Gessur, où il resta trois ans; et le roi cessa de le poursuivre, parce qu'il s'était consolé de la mort d'Amnon (vv. 37-29).

1. Factum est autem post hæc, ut Absalom filii David sororem speciosissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David.

2. Et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrotaret: quia cum esset virgo, difficile ei vi-

1. Or, il arriva ensuite qu'Amnon, fils de David, aima une sœur d'Absalom, fils de David, très belle, nommée Thamar.

2. Et il dépérissait pour elle, de sorte que son amour le rendait malade; car, comme elle était vierge,

ainsi arbitrairement le texte. On remarquera qu'il n'est pas dit que tous les habitants de la ville furent ainsi traités. Il est donc probable qu'il ne s'agit que des hommes de l'armée et tout au plus de la population mâle. David en usa envers les Ammonites comme ceux-ci en usaient envers leurs ennemis. Le prophète Amos, I, 43, nous dit qu'ils ouvraient le ventre des femmes enceintes et nous avons vu que Naas, leur roi, ne voulait faire la paix avec les habitants de Jabès qu'à condition de leur arracher l'œil droit. On peut donc penser légitimement que les Ammonites avaient l'intention d'exterminer les Israélites, et le châtement qui les atteignit était tout à fait mérité. — *Et reversus est David.* La guerre contre les Syriens et les Ammonites fut la

plus difficile que David eut à soutenir; mais ce fut aussi la dernière.

e. *Incesto d'Amnon, XIII, 1-21.*

CHAP. XIII. — 1. — *Post hæc.* Les événements qui suivent eurent lieu après la guerre contre les Ammonites, c'est-à-dire vers la vingtième année du règne de David, mais pas avant, car il n'avait épousé Maacha, la mère d'Absalom, qu'après son arrivée à Hébron, III, 3. — *Amnon filius David.* Amnon avait pour mère Achinoam et était l'aîné des fils de David, III, 2.

2. — *Difficile ei videbatur...* Hébreu: « Et il lui paraissait difficile de faire quelque chose ». Amnon ne pensait pas que Thamar voudrait consentir à ses désirs, d'autant plus.

Il lui paraissait difficile de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Mais Amnon avait un ami nommé Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, homme très rusé.

4. Qui lui dit : Pourquoi, ô fils du roi, devenez-vous de jour en jour plus maigre ? Pourquoi ne m'en dites-vous pas la cause ? Et Amnon lui dit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui répondit : Couchez-vous sur votre lit et simulez une maladie. Et lorsque votre père viendra vous visiter, dites-lui : Je vous en prie, que ma sœur Thamar vienne pour me donner de la nourriture et me faire un plat que je mangerai de sa main.

6. Amnon se coucha donc et commença à feindre d'être malade. Et lorsque le roi fut venu le visiter, Amnon dit au roi : Je vous en prie, que ma sœur Thamar vienne, afin qu'elle fasse sous mes yeux deux petits plats et que je prenne de la nourriture de sa main.

7. David envoya donc à la maison de Thamar et lui fit dire : Viens à la maison d'Amnon ton frère et fais lui un plat.

8. Et Thamar vint dans la maison d'Amnon son frère, et il était couché. Elle prit de la farine, la mêla, la délaya et fit cuire sous ses yeux deux petits plats.

debatur ut quippiam inhoneste ageret cum ea.

3. Erat autem Amnon amicus, nomine Jonadab, filius Semmaa, fratris David, vir prudens valde.

4. Qui dixit ad eum : Quare sic attenuaris macie, fili regis, per singulos dies ? Cur non indicas mihi ? Dixitque ei Amnon : Thamar sororem fratris mei Absalom amo.

5. Cui respondit Jonadab : Cuba super lectum tuum, et languorem simula ; cumque venerit pater tuus ut visitet te, dic ei : Veniat, oro, Thamar soror mea, ut det mihi cibum, et faciat pulmentum ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, et quasi ægrotare cœpit ; cumque venisset rex ad visitandum eum, ait Amnon ad regem : Veniat, obsecro, Thamar soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, et cibum capiam de manu ejus.

7. Misit ergo David ad Thamar in domum dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, et fac ei pulmentum.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris sui ; ille autem jacebat ; quæ tollens farinam commiscuit ; et liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.

qu'elle était vierge. — *Cum esset virgo.* Comme telle, elle était tenue renfermée dans le gynécée, en l'appartement des femmes.

3. — *Prudens valde.* La prudence de Jonadab n'est point vertu, mais plutôt ruse et malice.

4. — *Fili regis.* Il paraît étonnant à Jonadab qu'un fils de roi soit dans un tel état de maigreur.

5. — *Languorem simula.* Le conseil était avisé, car Amnon, dans l'état où il était, avait sans doute tout l'air d'un malade. D'autre part, tout portait à croire que David, en père affectueux, ne rejeterait pas la demande qui lui serait faite, quelque surpre-

nante qu'elle pût paraître, car on sait que les malades ont parfois des fantaisies singulières.

6. — *Ad visitandum eum.* On voit par ce verset et les suivants que les enfants du roi avaient leur habitation à part. Peut-être chaque épouse du roi occupait-elle avec ses enfants une partie réservée du palais. En outre, chaque enfant devenu grand pouvait avoir un appartement distinct, 7, 20. — *Duas sorbitiunculas.* Quelque chose ressemblant à des beignets. L'hébreu *lebiboth*, לֵבִיבוֹת, désigne des gâteaux cuits dans la poêle. Thamar était peut-être connue pour son habileté à préparer ces sortes de mets.

9. Tollensque quod coxerat, effudit, et posuit coram eo, et noluit comedere; dixitque Amnon : Ejicite universos a me. Cumque ejicissent omnes;

10. Dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave, ut vescar de manu tua. Tulit ergo Thamar sorbitiunculas, quas fecerat, et intulit ad Amnon fratrem suum in conclave.

11. Cumque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, et ait : Veni, cuba mecum, soror mea.

12. Quæ respondit ei : Noli, frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas est in Israël; noli facere stultitiam hanc.

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum et tu eris quasi unus de insipientibus in Israël; quin potius loquere ad regem, et non negabit me tibi.

14. Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed prævalens viribus oppressit eam, et cubavit cum ea.

15. Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis; ita ut majus esset odium quo oderat eam, amore quo ante dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge, et vade.

9. Prenant ce qu'elle avait fait cuire, elle le versa et le plaça devant lui, et il ne voulut pas manger. Et Amnon lui dit : Eloignez de moi tout le monde. Et lorsque tout le monde se fut éloigné,

10. Amnon dit à Thamar : Apporte la nourriture dans la chambre, pour que je mange de ta main. Thamar prit donc les petits plats qu'elle avait faits et les porta à son frère Amnon dans la chambre.

11. Et pendant qu'elle lui offrait la nourriture il la saisit et dit : Viens, couche avec moi, ma sœur.

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, ne me fais pas violence, car ce n'est pas permis en Israël, ne fais pas cette folie;

13. Car je ne pourrai pas supporter mon opprobre et tu seras comme un des insensés en Israël. Parle plutôt au roi et il ne refusera pas de me donner à toi.

14. Mais il ne voulut pas acquiescer à ses prières, et abusant de ses forces, il lui fit violence et coucha avec elle.

15. Et Amnon conçut pour elle de l'horreur et une haine excessive, si bien que la haine dont il la haïssait était plus grande que l'amour dont il l'aimait auparavant. Et Amnon lui dit : Lève-toi et va-t-en.

9. — *Et noluit comedere.* Ce refus semblait indiquer que la maladie était grave. Il devait servir à expliquer pourquoi Amnon faisait sortir tout le monde. La comédie était habilement jouée.

12. — *Neque enim fas est in Israel.* Une pareille faute est en opposition complète avec la sainteté d'Israël, Cfr. Levit., xx, 8 et suiv. — *Stultitiam hanc.* Le mot נבולה, *nbalah*, est employé ailleurs dans le même sens, Gen., xxxiv, 9.

13. — *Ego enim... opprobrium meum.* Hébreu : « Où porterai-je ma honte ? » c'est-à-dire, partout où j'irai, la honte et le déshonneur m'y suivront. — *Et non negabit me tibi.* La Loi défendait de pareils mariages, Levit., xviii, 9, xx, 16, et il est très probable que

Thamar n'ignorait pas cette circonstance. Aussi, au premier abord, ses paroles pourraient faire penser que les infractions étaient nombreuses et que les prescriptions de la Loi n'étaient pas rigoureusement observées. Toutefois, mieux vaut supposer que Thamar parle ainsi, parce qu'elle cherche tous les moyens possibles pour échapper au danger qui la menace. L'historien Josèphe avait déjà fait la même réflexion : ταῦτα δὲ ἔλεγε, βουλομένη τὴν ὀργὴν αὐτοῦ τῆς ὀρέξεως πρὸς τὸ παρὸν διαφυγεῖν, « elle parlait ainsi, voulant pour le moment échapper à la violence de ses désirs ». Ant. j. l. viii, c. viii, § 4.

15. — *Et exosam habuit eam.* C'est un résultat psychologique qui est dans la nature des choses.

16. Elle lui répondit : L'outrage que tu me fais maintenant en me chassant, est plus grand que celui que tu m'as fait auparavant. Et il ne voulut pas l'écouter.

17. Mais appelant le domestique qui le servait, il lui dit : Jette-moi cette femme dehors et ferme la porte après elle.

18. Elle était vêtue d'une tunique traînante, car les vierges, filles du roi, usaient de pareils vêtements. Son serviteur la jeta donc dehors et ferma la porte après elle.

19. Elle répandit de la cendre sur sa tête, déchira sa tunique traînante, mit ses mains sur sa tête et s'en alla en poussant des cris.

20. Et Absalom, son frère, lui dit : Est-ce qu'Amnon ton frère a couché avec toi ? Mais maintenant, ma sœur, tais-toi ; c'est ton frère, n'afflige pas ton cœur pour cela. Thamar se désolant demeura donc dans la maison d'Absalom son frère.

21. Mais lorsque David eut appris ces choses, il s'attrista beaucoup et il ne voulut pas contrister l'esprit d'Amnon son fils, car il l'aimait parce que c'était son premier-né.

16. Quæ respondit ei : Majus est hoc malum quod nunc agis adversum me, quam quod ante fecisti, expellens me. Et noluit audire eam :

17. Sed vocato puero, qui ministrabat ei, dixit : Ejice hanc a me foras, et claude ostium post eam.

18. Quæ induta erat talari tunica; hujuscemodi enim filiæ regis virgines vestibus utebantur. Ejecit itaque eam minister illius foras; clausitque fores post eam.

19. Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissa talari tunica, impositisque manibus super caput suum, ibat ingrediens, et clamans.

20. Dixit autem ei Absalom frater suus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum ? sed nunc, soror, tace, frater tuus est; neque affligas cor tuum pro hac re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.

21. Cum autem audisset rex David verba hæc, contristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum quia primogenitus erat ei.

46. — *Majus est hoc malum...* Le mal était plus grand, car, par cette expulsion, la honte de Thamar, qui pouvait rester secrète, devenait publique. En outre, les soupçons se portaient alors sur elle et non sur Amnon. Les uns ajoutent תהי *tehi*, au texte original, lisent אל *al*, au lieu de *et* et traduisent : « Ne sers pas la cause d'un mal plus grand que l'autre que tu m'as fait, en me renvoyant », interprétation qui se rapproche assez de la Vulgate et des Septante. Le D. Erdmann suppose qu'Amnon interrompt la phrase et traduit ainsi sans rien changer au texte : « A cause du mal qui est plus grand, que celui que tu m'as fait, pour que tu me repousses... » Mais cette hypothèse ne semble point suffisamment justifiée.

47. — *Et claude ostium post eam.* C'était donner à entendre que Thamar avait commis quelque faute honteuse, lui avait fait quelque proposition outrageante. Le mal était donc pire que le premier.

48. — *Talari tunica.* L'hébreu כתנת פסים,

*ketoneth passim*, désigne, pense-t-on, une tunique longue à manches que les filles du roi qui étaient vierges portaient par exception, à la place du manteau sans manches appelé כרעול *meil*. Malgré cet habillement qui faisait reconnaître Thamar pour la fille du roi, Amnon la traita comme une courtisane qu'on chasse de la maison.

49. — *Impositisque manibus.* En signe de douleur pour la honte qui rejaillissait sur sa tête, ou comme si la main de Dieu se fût appesantie sur elle, Cfr. Jer. II, 36.

20. — *Numquid Amnon...* Hébreu : « Es-ce qu'Amnon a été auprès de toi ? » C'est un euphémisme. — *Sed nunc, soror, tace.* Absalom cherche à tranquilliser sa sœur parce qu'il était résolu à la venger; mais il voulait avant tout cacher son plan.

24. — *Et noluit contristari...* Tout le reste du verset est emprunté aux Septante où on lit : καὶ οὐκ ἐλήθησε τὸ πνεῦμα Ἀμων τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ διὰ ἡγάπην αὐτὸν διὰ πρωτότοκος αὐτοῦ ἦν. Il est infiniment probable que cette addition est



22. Porro non est locutus Absalom ad Amnon, nec malum nec bonum; oderat enim Absalom Amnon, eo quod violasset Thamar sororem suam.

23. Factum est autem post tempus biennii, ut tonderentur oves Absalom in Baalhasor, quæ est juxta Ephraim; et vocavit Absalom omnes filios regis.

24. Venitque ad regem, et ait ad eum: Ecce tondentur oves servi tui; veniat, oro, rex cum servis suis ad servum suum.

25. Dixitque rex ad Absalom: Noli, fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, et gravemus te. Cum autem cogeret eum, et nolisset ire, benedixit ei.

26. Et ait Absalom: Si non vis venire, veniat, obsecro, nobiscum saltem Amnon frater meus. Dixitque ad eum rex: Non est necesse ut vadat tecum.

27. Coegit itaque Absalom eum,

22. Or, Absalom n'adressa à Amnon aucune parole ni mauvaise, ni bonne; car Absalom haïssait Amnon parce qu'il avait violé Thamar sa sœur.

23. Mais il arriva deux ans après, que l'on tondit les brebis d'Absalom à Baalhasor qui est près d'Ephraïm, et Absalom invita tous les fils du roi.

24. Et il vint au roi et lui dit: Voilà que l'on tond les brebis de votre serviteur. Je vous en prie, que le roi avec ses serviteurs, vienne chez son serviteur.

25. Et le roi dit à Absalom: Non, mon fils, ne demande pas que nous venions tous et que nous te soyions à charge. Et comme il le pressait, et qu'il ne voulait pas y aller, il le bénit.

26. Et Absalom dit: Je vous en prie, si vous ne voulez pas venir, qu'au moins mon frère Amnon vienne avec nous. Et le roi lui dit: Il n'est pas nécessaire qu'il aille avec toi.

27. Cependant Absalom le força et

l'œuvre des traducteurs alexandrins, mais elle doit expliquer pourquoi David ne punit pas Amnon selon les prescriptions de la Loi Deut., xx, 47, d'après laquelle le coupable aurait dû être mis à mort. David fut donc faible en cette occasion et cette faiblesse eut des suites funestes, c'est-à-dire le meurtre d'Amnon et la révolte d'Absalom.

1. Absalom fait assassiner Amnon, XIII, 22-23.

22. — *Nec bonum nec malum.* C'est-à-dire, il ne lui adressa pas la parole, Cfr. Gen., xxiv, 50.

23. — *Ut tonderentur...* Cette opération était toujours accompagnée d'une fête, Voir I Rois xxv, 2, 8. — *In Baalhasor quæ est juxta Ephraim.* La position de Baalhasor n'est pas connue; cependant Robinson, Palest., II, 370, serait porté à l'identifier avec le Tell Asour. Quant à Ephraïm, il est probable que c'est la même chose qu'Ophéra que S. Jérôme nomme Effren et place à cinq milles à l'est de Béthel. D'autre part Eusèbe et S. Jérôme assimilent Ephron à Ephraïm et la placent au nord de Jérusalem à vingt milles de cette

ville, évaluation qui n'est peut-être pas exacte, puisque Thagebeh, identifiée par Robinson et V. Guérin avec Ophra, Ephra, Ephron et Ephraïm, n'est qu'à la distance de quinze milles. Dans le passage parallèle des Paralipomènes II Paral., XIII, 49, où il est parlé d'Ephron, עפרון, on lit au Keri עפרון, Ephraïm, ce qui s'éloigne de bien peu d'Ephraïm. En résumé, selon M. V. Guérin, Thagebeh (la bonne, l'agréable), qui a le même sens, sinon la même consonnance qu'Ephrata, Ephrem, Ephraïm et Ephron, répond bien par sa position aux indications que nous fournissent soit la Bible, soit Eusèbe et S. Jérôme, V. Jos., xviii, 23; Cfr. Guérin, Judée, III, 47 et suiv. — *Et vocavit Absalom...* Après que David eut refusé de venir.

25. — *Benedixit ei.* Fit des vœux pour le jour de la fête.

26. — *Non est necesse...* Était-ce par défiance? On ne saurait l'affirmer, vu ce qui suit.

27. — *Et dimisit cum eo...* Si David avait d'abord refusé, parce qu'il avait conçu quelques soupçons, il finit pourtant par céder aux

il laissa aller avec lui Amnon et tous les fils du roi. Et Absalom avait fait un festin comme un festin de roi.

28. Et Absalom avait donné un ordre à ses serviteurs et leur avait dit: Faites attention, lorsque Amnon sera troublé par le vin et que je vous dirai: Frappez-le et tuez-le; ne craignez rien, car c'est moi qui vous l'ordonne. Ayez de la vigueur et soyez des hommes forts.

29. Les serviteurs d'Absalom firent donc à l'égard d'Amnon ce qu'Absalom leur avait commandé. Et tous les fils du roi se levèrent et montèrent chacun sur ses mules et s'enfuirent.

30. Et pendant qu'ils poursuivaient leur chemin, un bruit arriva jusqu'à David, disant: Absalom a tué tous les fils du roi et il n'en reste pas un seul.

31. Le roi se leva donc et déchira ses vêtements, et il se jeta par terre, et tous ses serviteurs qui étaient auprès de lui déchirèrent leurs vêtements.

32. Mais Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, répondit et dit: Que le roi mon seigneur, ne croie pas que tous les fils du roi ont été tués; Amnon seul est mort, car il était dé-

et dimisit cum eo Amnon et universos filios regis.

28. Præceperat autem Absalom pueris suis, dicens: Observate cum temulentus fuerit Amnon vino, et dixero vobis: Percutite eum, et interficite; nolite timere; ego enim sum qui præcipio vobis; roboramini; et estote viri fortes.

29. Fecerunt ergo pueri Absalom adversum Amnon, sicut præceperat eis Absalom. Surgentesque omnes filii regis, ascenderunt singuli mulas suas, et fugerunt.

30. Cumque adhuc pergerent in itinere; fama pervenit ad David, dicens: Percussit Absalom omnes filios regis, et non remansit ex eis saltem unus.

31. Surrexit itaque rex, et scidit vestimenta sua, et cecidit super terram; et omnes servi illius, qui assistebant ei, sciderunt vestimenta sua.

32. Respondens autem Jonadab filius Semmaa fratris David, dixit: Ne aestimet dominus meus rex, quod omnes pueri filii regis occisi sint: Amnon solus mortuus est, quoniam

instances d'Absalom, car il s'était déjà écoulé un certain temps depuis le crime d'Amnon. Or, jusque là Absalom n'avait point témoigné le désir de se venger et, par conséquent, David pouvait penser qu'il n'y avait plus rien à craindre. Mais précisément c'est bien dans l'esprit et dans les habitudes des Orientaux de dissimuler et de différer longtemps la vengeance pour réussir plus sûrement à la satisfaire. — *Feceratque Absalom...* C'est une addition provenant des Septante, une glose empruntée à un passage du premier livre des Rois, xxv, 35.

28. — *Percutite eum.* Absalom crut peut-être de son devoir de venger le crime que la faiblesse de David avait laissé impuni; mais il est plus probable que la haine fut le mobile de sa conduite. On pourrait encore supposer que l'ambition n'y fut pas étrangère. Absalom avait bien encore un frère plus âgé

que lui, c'est-à-dire Chéléab, III, 3, mais sa conduite postérieure xv, 4-6 donnerait à penser que ce frère était mort à cette époque. En ce cas, il pouvait prétendre à la succession de son père, s'il parvenait à écarter de son chemin le véritable héritier du trône. L'occasion eût donc été très favorable. — *Ego enim sum...* Absalom prend sur lui toute la responsabilité.

29. — *Mulas suas.* Il était défendu aux Hébreux de faire l'élevage des mulets, Levit., XIX, 49.

30. — *Fama pervenit ad David.* David sans doute reçut la nouvelle par quelques serviteurs qui s'étaient enfuis au premier moment et avaient devancé ses fils.

31. — *Et omnes servi illius, qui...* Hébreu: « Et tous ses serviteurs se tinrent avec leurs habits déchirés, immobiles devant lui. »

32. — *In ore Absalom erat positus.* On pou-

in ore Absalom erat positus, ex die qua oppressit Thamar sororem ejus.

33. Nunc ergo ne ponat dominus meus rex super cor suum verbum istud, dicens : Omnes filii regis occisi sunt; quoniam Amnon solus mortuus est.

34. Fugit autem Absalom; et elevavit puer speculator oculos suos, et aspexit; et ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

35. Dixit autem Jonadab ad regem : Ecce filii regis adsunt; juxta verbum servi tui sic factum est.

36. Cumque cessasset loqui, apparuerunt et filii regis; et intrantes levaverunt vocem suam, et fleverunt; sed et rex et omnes servi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

37. Porro Absalom fugiens, abiit ad Tholomai, filium Ammiud regem Gessur. Luxit ergo David filium suum cunctis diebus.

38. Absalom autem cum fugisset, et venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.

39. Cessavitque rex David perse-

signé dans la pensée d'Absalom depuis le jour où il a fait violence à Thamar sa sœur.

33. Maintenant donc que le roi mon seigneur ne fixe pas son cœur sur cette parole, en disant : Tous les fils du roi ont été tués, car Amnon seul est mort.

34. Or Absalom s'enfuit. Et le serviteur qui était en sentinelle éleva les yeux et regarda, et voilà qu'un peuple nombreux venait par un chemin détourné sur le flanc de la montagne.

35. Et Jonadab dit au roi : Voici que les fils du roi sont là. Tout s'est passé comme l'a dit votre serviteur.

36. Et lorsqu'il eut cessé de parler, les fils du roi se montrèrent. Et en entrant ils élevèrent leur voix et pleurèrent. Et le roi et tous ses serviteurs pleurèrent et sanglotèrent extrêmement.

37. Or, Absalom prenant la fuite, alla chez Tholomai, fils d'Ammiud, roi de Gessur. David pleura donc son fils tous les jours.

38. Mais lorsque Absalom eut pris la fuite et fut venu à Gessur il y demeura trois ans.

39. Et David cessa de poursuivre

vait voir qu'Absalom avait résolu la mort d'Amnon.

g. Fuite d'Absalom, XIII, 36-39.

33. — *Nunc ergo ne ponat...* C'est-à-dire que David ne le prenne pas à cœur, si l'on dit que tous les fils du roi ont été tués, car il n'en est pas ainsi. Jonadab en parle comme d'une chose dont il est sûr.

34. — *Fugit autem Absalom.* L'auteur a d'abord mentionné la fuite des fils du roi et tout ce qui s'y rattache immédiatement; maintenant il revient sur ses pas et nous fait connaître qu'Absalom s'enfuit de son côté après le meurtre de son frère. Il profita sans doute du premier moment de trouble et de confusion pour s'échapper et gagner de l'avance. Si ce fait est mentionné en cet endroit où il ne paraît pas à sa place, c'est qu'il a précédé l'arrivée des autres fils du roi. — *Puer speculator.* C'est l'homme placé en sentinelle pour annoncer le retour de ceux qui

avaient été invités à la fête. — *Per iter devium.* Hébreu : « Derrière lui », *δπισθεν αὐτοῦ*, comme ont traduit les Septante, c'est-à-dire, apparemment à l'ouest de l'observateur. Au reste, le passage est assez obscur, et l'on ne comprend guères de quel côté venait la troupe, attendu que la position dudit observateur n'est point connue. — *Ex latere montis.* Peut-être faut-il entendre par là la montagne de Sion.

36. — *Et fleverunt.* En racontant ce qui était arrivé.

37. — *Porro Absalom...* Cette notice sur la fuite d'Absalom forme une sorte de parenthèse. L'auteur veut faire remarquer que tous les fils du roi étaient présents, sauf Absalom qui avait fui. — *Tholomai.* C'était le père de Maacha, la mère d'Absalom; aussi les Septante ont ajouté *εἰς γῆν Χαμαχαὰδ* « dans la terre de Chamachaad (Maacha) ».

39. — *Cessavitque rex...* La forme féminine *כָּלַת, tecal*, ne permet pas de prendre

Absalom, parce qu'il était consolé  
touchant la mort d'Amnon.

qui Absalom, eo quod consolatus  
esset super Amnon interitu.

## CHAPITRE XIV

Joab, comprenant que le cœur du roi était revenu à Absalom, se servit d'une femme de Thécua pour engager David à rappeler son fils (vv. 1-3). — Cette femme se présenta devant le roi et lui raconta, qu'étant veuve, l'un de ses deux fils aurait tué son frère dans une querelle, et que maintenant toute la famille voulait mettre à mort le meurtrier, ce qui la laisserait sans appui et éteindrait le nom de son mari (vv. 4-7). — Le roi la rassura, mais comme elle insistait encore, il lui promit par serment qu'on ne toucherait pas à son fils (vv. 8-11). — Alors cette femme demanda à David la permission de lui parler encore, lui fit entendre qu'elle avait un secret à lui découvrir, enfin lui révéla qu'il s'agissait d'Absalom et de son pardon (vv. 12-17). — Le roi l'interrogea, et lui fit avouer qu'elle avait agi d'après les conseils de Joab (vv. 18-20). — Il ordonna ensuite à ce dernier, d'aller chercher Absalom, et Joab partit pour le ramener; mais David ne voulut pas voir son fils (vv. 21-24). — Or, Absalom était le plus beau des Israélites, et sa chevelure d'une abondance extraordinaire (vv. 25-26). — Et il eut trois fils et une fille, et pendant deux ans il ne vit pas le roi (vv. 27-28). — Il demanda donc à Joab de venir l'introduire auprès de son père, mais Joab ne l'ayant pas fait, il s'en vengea en faisant incendier un champ d'orge qui lui appartenait (vv. 29-30). — Joab accourut lui demander raison de sa conduite, et Absalom lui révéla qu'il désirait paraître devant le roi, fut-ce au péril de sa vie (vv. 31-32). — Joab rapporta tout à David, qui appela Absalom, et se réconcilia avec lui (v. 33).

1. Or, Joab fils de Sarvia, comprenant que le cœur du roi était tourné vers Absalom,

2. Envoya à Thécua et fit venir une femme sage et lui dit : Feins

1. Intelligens autem Joab filius Sarviæ, quod cor regis versum esset ad Absalon,

2. Misit Thecuam, et tulit inde mulierem sapientem; dixitque ad

David pour sujet du verbe. Aussi, les modernes donnent-ils à ce verbe la signification de כָּלַל, *cala*, « empêcher », car ces deux verbes échangent souvent leurs formes, et traduisent par l'impersonnel : « Et cela empêcha David le roi... » Il faut remarquer en effet que David cessa de poursuivre Absalom, non parce qu'il s'était réfugié dans le pays de Gessur, mais parce que le temps avait calmé ses regrets au sujet de la mort d'Amnon.

h. Retour d'Absalom et sa réconciliation avec son père, xiv.

α. Ruse de Joab; la femme de Thécua, xiv, 1-20.

CHAP. XIV. — 1. — *Versum esset ad Absalom*. L'hébreu עַל־אַבְשָׁלוֹם, *al-Abschalom*, peut aussi se traduire « contre Absalom », et c'est ainsi que les modernes l'entendent généralement. Nous sommes obligés d'avouer que ce sens est beaucoup plus en rapport avec le contexte que celui de la Vulgate.. En effet, si

l'affection de David s'était de nouveau tournée vers Absalom, il semble que Joab n'aurait pas eu besoin d'avoir recours à la ruse. D'autre part, nous voyons qu'Absalom fut deux ans sans pouvoir paraître devant son père, ce qui indique bien les véritables sentiments de ce dernier à son égard. On peut cependant expliquer la traduction de la Vulgate en disant que Joab avait remarqué que le ressentiment du roi s'était un peu calmé, et qu'il résolut, en conséquence, de profiter de la circonstance pour faire la tentative dont il est parlé. Malgré ses dispositions plus favorables en faveur de son fils, David, après avoir permis le retour de ce fils, serait resté deux ans sans le voir et n'y aurait consenti que sur de nouvelles instances. On voit d'ailleurs assez qu'il est impossible de prendre *versum esset ad Absalom*, dans son sens rigoureux.

2. — *Thecuam*. Thécua, aujourd'hui le Khirbet Thékouah, n'était qu'à deux heures

*eam* : Lugere te simula, induere veste lugubri, et ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum.

3. Et ingredieris ad regem, et loqueris ad eum sermones hujusmodi. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cum ingressa fuisset mulier Thecuitis ad regem, cecidit coram eo super terram, et adoravit, et dixit : Serva me, rex.

5. Et ait ad eam rex : Quid causæ habes ? Quæ respondit : Heu ! mulier vidua ego sum ; mortuus est enim vir meus.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii ; qui rixati sunt adversum se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset ; et percussit alter alterum, et interfecit eum.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversum ancillam tuam, dicit : Trade cum qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro anima fratris sui quem interfecit, et deleamus hæredem ; et quærunt extinguere scintillam meam, quæ relicta est, ut non supersit viro meo nomen, et reliquiæ super terram.

8. Et ait rex ad mulierem : Vade in domum tuam, et ego jubebo pro te.

d'être dans le deuil et revêts-toi d'habits lugubres et ne te parfumes pas avec de l'huile et sois comme une femme qui depuis longtemps pleure un mort.

3. Et présente-toi au roi et parle lui de cette manière. Et Joab mit les paroles dans sa bouche.

4. Donc lorsque cette femme de Thécua se fut présentée au roi, elle se jeta contre terre devant lui et adora et dit : Roi, sauvez-moi.

5. Et le roi lui dit : Quelle affaire avez-vous ? Elle répondit : Hélas ! je suis une femme veuve, car mon mari est mort.

6. Et votre servante avait deux fils qui se sont querellés dans la campagne, et il n'y avait personne qui put les empêcher, et l'un a frappé l'autre et l'a tué.

7. Et voilà que toute la famille, se levant contre votre servante, lui dit : Livre celui qui a frappé son frère, afin que nous le mettions à mort, pour l'âme de son frère, qu'il a tué, et que nous détruisions l'héritier. Et ils veulent éteindre l'étincelle qui m'est restée, pour qu'il ne survive aucun nom et aucune postérité à mon mari sur la terre.

8. Et le roi dit à la femme : Va dans ta maison et je donnerai des ordres pour toi.

au sud de Bethléhem, la patrie de Joab. Il n'est pas étonnant que ce dernier ait eu des relations dans cette localité, Cfr. Jos., xv, 59.

4. — *Itaque cum ingressa fuisset...*, *cecidit...* Hébreu : « Et la femme de Thécua dit au roi, et elle tomba... » Cependant plusieurs manuscrits, au lieu de וְתַחֲמוֹר, *vato-mer*, « elle dit », portent וְתָבָא, *vatabo* « elle vint », et il est possible que cette dernière leçon, qui a été suivie par toutes les anciennes versions, soit la véritable. En adoptant celle du texte hébreu actuel, on ne peut guères l'expliquer qu'en supposant que l'auteur voulait d'abord reproduire ce que la femme devait dire au roi, d'après la recommandation de Joab, mais qu'il s'est inter-

rompu parce qu'il a cru nécessaire de mentionner en premier lieu ce qu'elle avait fait.

7. — *Et quærunt extinguere scintillam meam.* Cette histoire ne ressemble à celle d'Absalom, que parce qu'il s'agit d'un meurtre à venger. Mais il fallait déguiser la chose pour que David écoutât la veuve avec compassion, sans se douter de rien, et prononçât un jugement qu'on pourrait retourner contre lui. Au reste, les paroles que nous venons de citer se rapportaient suffisamment au cas d'Absalom, et étaient de nature à faire impression sur l'esprit du roi, lorsqu'il aurait compris plus tard de quoi il était question.

8. — *Et ego jubebo pro te.* C'est-à-dire, je donnerai des ordres pour protéger ton fils

9. Et la femme de Thecua dit au roi : Que l'iniquité soit sur moi, ô roi mon Seigneur, et sur la maison de mon père, mais que le roi et son trône soient innocents.

10. Et le roi dit : Celui qui te contredira amène le moi, et il ne continuera plus à t'inquiéter.

11. Elle dit : Que le roi se souvienne du Seigneur son Dieu, afin que les parents vengeurs du sang ne soient pas trop nombreux et qu'ils ne puissent pas tuer mon fils. Il dit : Vrai comme vit le Seigneur, il ne tombera pas sur la terre un cheveu de ton fils.

12. La femme dit alors : Votre servante dira-t-elle un mot au roi mon Seigneur? Il lui dit : Parle.

13. Et la femme dit : Pourquoi avez-vous pensé pareille chose contre le peuple de Dieu, et pourquoi le roi a-t-il dit cette parole, de telle sorte qu'il pêche et ne rappelle pas son exilé?

14. Nous mourons tous et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus; et

9. Dixitque mulier Thecuitis ad regem : In me, domine mi rex, sit iniquitas, et in domum patris mei; rex autem et thronus ejus sit innocens.

10. Et ait rex : Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, et ultra non addet ut tangat te.

11. Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei sui, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus! quia non cadet de capillis filii tui super terram.

12. Dixit ergo mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. Dixitque mulier : Quare cogitasti hujusmodi rem contra populum Dei, et locutus est rex verbum istud, ut peccet, et non reducat ejectionem suam?

14. Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur : nec vult Deus perire ani-

contre ceux qui veulent le mettre à mort dans le but de venger son frère. David prononça ainsi selon la justice, car le meurtre ayant eu lieu dans la chaleur d'une dispute, on ne pouvait penser qu'il eût été volontaire. Toutefois, il est évident qu'on ne saurait en dire autant du meurtre d'Amnon par Absalom.

9. — *In me*. C'est-à-dire, s'il y a injustice à ce que le meurtre ne soit pas puni, que la faute retombe sur moi et sur ma famille. — *Et thronus ejus*, c'est-à-dire son gouvernement.

10. — *Qui contradixerit tibi*. Celui qui réclamera encore ton fils. Cette femme désirait une réponse précise, et elle l'obtint de la sorte.

11. — *Ut non multiplicentur... ad ulciscendum*. Hébreu : « Que le vengeur ne détruise plus. » Elle n'est pas encore satisfaite, et elle cherche à se faire promettre par serment qu'il ne sera pas fait de mal à son fils, afin d'obtenir une sécurité encore plus grande.

12. — *Loquatur ancilla tua...* Avant ob-

tenu ce qu'elle voulait, elle se prépare à arriver au fait.

13. — *Quare cogitasti hujusmodi rem...* Les paroles de la femme de Thécua sont vagues; elle cherche plutôt à faire naître des soupçons qu'à exprimer clairement sa pensée. Les mots *hujusmodi rem* se rapportent à ce qui suit, c'est-à-dire à la résolution où est le roi de ne pas rappeler son fils. — *Contra populum Dei*. David agit contre les intérêts du peuple de Dieu, puisque son fils Absalom doit un jour lui succéder. — *Et locutus est rex...* Hébreu : « Et le roi ayant dit cette pensée, il est comme un pécheur, parce que le roi ne veut pas ramener celui qui a été repoussé. »

14. — *Quæ non revertuntur*. Hébreu : « Qui ne sont pas rassemblées de nouveau ». c'est-à-dire, qui ne peuvent l'être. La pensée est voilée; mais cependant la signification de ces paroles se laisse reconnaître assez facilement. Nous mourons tous, et celui qui est mort ne revient pas; tu peux donc survivre à Absalom, si tu le laisses dans le bannissement. Dieu ne se conduit pas ainsi, mais il

mam, sed retractat cogitans ne peritus pereat qui abjectus est.

*Ezech. 18, 32 et 33, 41.*

15. Nunc igitur veni, ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præsentate populo. Et dixit ancilla tua : Loquar ad regem, si quo modo faciat rex verbum ancillæ suæ.

16. Et audivit rex, ut liberaret ancillam suam de manu omnium, qui volebant de hæreditate Dei delere me, et filium meum simul.

17. Dicat ergo ancilla tua, ut fiat verbum domini mei regis sicut sacrificium. Sicut enim angelus Dei, sic est dominus meus rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur; unde et Dominus Deus tuus est tecum.

*1 Reg. 20, 9.*

18. Et respondens rex, dixit ad mulierem : Ne abscondas a me verbum, quod te interrogo. Dixitque ei mulier : Loquere, domine mi rex.

19. Et ait rex . Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis? Respondit mulier, et ait : Per salutem animæ tuæ, domine mi rex, nec

Dieu ne veut pas qu'une âme périsse, mais il réfléchit et pense pour que celui qui a été rejeté ne périsse pas entièrement.

15. Maintenant donc je suis venue pour dire cette parole au roi mon Seigneur, en présence du peuple. Et votre servante a dit : Je parlerai au roi, et peut-être que le roi accomplira la parole de sa servante.

16. Et le roi a écouté, pour délivrer sa servante de la main de tous ceux qui voulaient effacer en même temps moi et mon fils de l'héritage du Seigneur.

17. Que votre servante donc puisse dire que la parole du roi mon maître sera comme un sacrifice. Car tel qu'un ange de Dieu est le roi mon Seigneur, de sorte qu'il n'est ému ni par la bénédiction ni par la malediction, aussi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

18. Et le roi, en répondant, dit à cette femme : Ne me cache pas la parole que je te demande. Et la femme dit : Parlez, Seigneur mon roi.

19. Et le roi dit : Est-ce que la main de Joab n'est pas avec toi en toutes ces choses? La femme répondit et dit : Par le salut de votre âme,

est miséricordieux et ne repousse pas. La femme rappelle à David la fragilité de la vie humaine, pour lui faire comprendre qu'Absalom peut subir le sort commun des mortels, et qu'alors il aura des regrets de ne lui avoir pas pardonné pendant sa vie, ou que lui-même peut mourir avant de s'être réconcilié avec son fils. Il ne doit donc pas tarder plus longtemps. — *Sed retractat cogitans...* Hébreu : mais il pense à ne pas repousser de lui le repoussé. »

15. — *Præsentate populo.* Hébreu : « Parce que les gens m'ont effrayée », c'est-à-dire, en réclamant mon fils. Il faut remarquer en effet, que יִרְאָנִי, *ierani*, n'est pas le futur de רָאָה, *raah* « voir », mais le passé de יָרָא, *iaré*, « craindre ». La femme revient de nouveau à l'objet de sa demande et cherche à feindre qu'il ne s'agit que d'elle et de son fils.

16. — *De manu omnium...* Hébreu : « De la main de l'homme (qui veut) me détruire

et mon fils en même temps de l'héritage du Seigneur. » — *De hæreditate Dei.* L'extinction d'une famille était un affreux malheur, car c'était la destruction de la propriété du Seigneur, c'est-à-dire, du peuple lui appartenant.

17. — *Dicat ergo... sicut sacrificium.* Hébreu : « Et ta servante s'est dit : que la parole de mon maître le roi soit pour le repos », c'est-à-dire, me tranquillise. Au lieu de מִנְחָה, *menukah*, S. Jérôme aura lu *minkhah* « offrande ». — *Angelus Dei.* L'ange de Dieu, c'est l'ange de l'alliance, le médiateur de Dieu auprès de son peuple. — *Ut nec benedictione... nec... moveatur.* Hébreu : « Pour entendre et le bien et le mal. » Le roi écoute les justes plaintes de ses sujets et porte secours aux opprimés : — *Unde et Dominus...* Hébreu : « Et quo le Seigneur Dieu soit avec toi. »

18. — *Ne abscondas a me verbum.* Cette femme parle d'une manière si droite et si pra-

Seigneur mon roi, rien n'est allé à droite ni à gauche de tout ce qu'a dit le roi mon Seigneur. Car votre serviteur Joab lui-même m'a commandé et il a mis dans la bouche de votre servante toutes ces paroles.

20. Votre serviteur Joab m'a commandé de tourner ainsi la forme de ce discours. Mais vous, seigneur mon roi, vous êtes sage comme est sage un ange de Dieu et vous comprenez tout sur la terre.

21. Et le roi dit à Joab : Voilà que je suis apaisé et que j'agis selon ta parole. Va donc, et rappelle mon fils Absalom.

22. Et Joab, tombant prosterné contre terre, adora et bénit le roi. Et Joab dit : Aujourd'hui votre serviteur a compris que j'ai trouvé grâce à vos yeux, seigneur mon roi, car vous avez fait ce qu'a dit votre serviteur.

23. Joab se leva donc et alla à Gessur et amena Absalom à Jérusalem.

24. Mais le roi dit : Qu'il retourne dans sa maison et qu'il ne voie pas ma face. Absalom retourna donc dans sa maison et ne vit pas la face du roi.

25. Or, il n'y avait pas dans tout Israël un homme beau comme Absalom; il était extrêmement gra-

ad sinistram, nec ad dexteram est, ex omnibus his quæ locutus est dominus meus rex; servus enim tuus Joab, ipse præcepit mihi, et ipse posuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

20. Ut verterem figuram sermonis hujus, servus tuus Joab præcepit istud; tu autem, domine mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.

21. Et ait rex ad Joab : Ecce placatus feci verbum tuum; vade ergo, et revoca puerum Absalom.

22. Cadensque Joab super faciem suam in terram, adoravit, et benedixit regi; et dixit Joab : Hodie intellexit servus tuus, qui inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex; fecisti enim sermonem servi tui.

23. Surrexit ergo Joab et abiit in Gessur, et adduxit Absalom in Jerusalem.

24. Dixit autem rex : Revertatur in domum suam, et faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, et faciem regis non vidit.

25. Porro sicut Absalom vir non erat pulcher in omni Israel, et decorus nimis, a vestigio pedis usque

dente que le roi ne sait où elle veut en venir, mais comprend cependant qu'elle n'est que l'instrument d'un autre.

19. — *Nec ad sinistram, nec...* C'est-à-dire, le roi a touché juste, a deviné la vérité.

20. — *Ut verterem figuram sermonis hujus.* C'est-à-dire, pour désigner ainsi la chose. — *Ut intelligas omnia...* Par ces paroles flatteuses elle cherche à bien disposer l'esprit du roi.

6. Retour d'Absalom à Jérusalem, grâce à l'influence de Joab, XI, 21-28.

24. — *Feci verbum tuum.* J'ai fait selon tes désirs, j'ai décidé le rappel d'Absalom.

22. — *Hodie intellexit...* Les paroles de Joab donnent à entendre qu'il avait déjà souvent demandé la grâce d'Absalom, sans pou-

voir l'obtenir. Probablement ce fut pour cette raison que David soupçonna que Joab avait inspiré la femme de Thécua.

23. — *In Gessur...* V. XIII, 37.

24. — *Et faciem meam non videat.* La grâce d'Absalom n'était pas complète, et la colère du roi n'était pas entièrement calmée. On peut d'ailleurs présumer que le coupable ne montra pas beaucoup de repentir, et ne chercha guère à obtenir son pardon. En tout cas, la conduite de David, en cette occasion, peut être taxée d'imprudente et devait avoir les résultats les plus funestes. — *In domum suam.* Ces paroles peuvent donner à penser qu'Absalom ne jouissait pas d'une liberté pleine et entière, et dut vivre retiré dans sa maison.

25. — *Et decorus nimis.* Hébreu : « A louer



ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Et quando tondebat capillum (semel autem in anno tondebatur, quia gravabat cum cæsaries) ponderabat capillos capitis sui ducentis siclis, pondere publico.

27. Nati sunt autem Absalom filii tres; et filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, et faciem regis non vidit.

29. Misit itaque ad Joab, ut mitteret eum ad regem; qui noluit venire ad eum. Cumque secundo misisset, et ille noluisset venire ad eum,

30. Dixit servis suis: Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei; ite igitur, et succendite eum igni. Succenderunt ergo servi Absalom segetem igni. Et venientes servi Joab scissis vestibibus suis dixerunt: Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

cieux. et, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête il n'y avait en lui aucune tache.

26. Et quand il tondait ses cheveux (et il les tondait une fois l'an, parce que sa chevelure le fatiguait), les cheveux de sa tête pesaient deux cents sicles d'après le poids public.

27. Trois fils naquirent à Absalom et une fille nommée Thamar, d'une forme élégante.

28. Et Absalom demeura deux ans à Jérusalem et ne vit pas la face du roi.

29. Il manda donc vers Joab pour l'envoyer vers le roi. Joab ne voulut pas venir vers lui. Et lorsqu'il eut mandé une seconde fois et qu'il ne voulut pas venir vers lui,

30. Il dit à ses serviteurs: Vous connaissez près de mon champ le champ de Joab qui a une moisson d'orge. Allez donc et livrez-le aux flammes. Les serviteurs d'Absalom consumèrent donc la moisson par le feu. Et les serviteurs de Joab, accourant, déchirèrent leurs vêtements et dirent: Les serviteurs d'Absalom ont livré aux flammes une partie du champ.

« beaucoup »; Sept. : αἰετὸς σφοδρα. — *Ulla macula*. Aucun défaut corporel.

26. — *Quando tondebat capillum*. L'abondante chevelure d'Absalom était un signe de force et de virilité, et en même temps ajoutait à sa beauté. — *Ducentis siclis, pondere publico*. Nous ne savons au juste qu'elle était la valeur du sicle; mais on suppose généralement qu'il y a une erreur dans l'indication du nombre, sans qu'on puisse savoir pourtant comment la corriger, puisque toutes les anciennes versions sont conformes à notre texte. Nous croyons donc inutile d'énumérer et d'examiner les hypothèses des auteurs anciens à ce sujet. Le poids public est appelé dans l'hébreu, *poids royal*.

27. — *Filii tres*. Les fils d'Absalom ne sont pas nommés, apparemment parce qu'ils moururent en bas âge, et c'est peut-être pour ce motif qu'il érigea un monument dans le but de perpétuer son nom, XVIII, 18. — *Nomine Thamar*. Probablement, Absalom l'avait ainsi nommée en l'honneur de sa sœur qu'il affect-

tionnait et qu'Amnon avait déshonorée. Les Septante ont ajouté : καὶ γίνεται γυνὴ Ῥοβοὰμ υἱῷ Σαλωμών καὶ τίθει αὐτῷ τὸν Ἄβια, « et elle devint la femme de Roboam, fils de Salomon, et lui enfanta Abia. » Mais, en cette circonstance, les traducteurs grecs, en voulant éclaircir le texte, ont fait une confusion, car la fille d'Absalom qui plus tard fut l'épouse de Roboam s'appelait Maacha et non point Thamar, III Rois, xv, 2.

x. Absalom oblige Joab à le réconcilier avec son père, xv, 29-33.

30. — *Juxta agrum meum*... Hébreu : « A ma main », c'est-à-dire, près de mon bien. — *Et succendite eum igni*. Probablement Absalom voulait ainsi obliger Joab à venir le trouver, parce qu'il savait bien que ce dernier ne supporterait pas cette injure sans se plaindre. Cependant, vu le caractère violent et hautain d'Absalom, on peut aussi voir là un acte inspiré par la colère et la vengeance. — *Et venientes*... Le reste du verset ne se

31. Et Joab se leva et alla trouver Absalom dans sa maison et dit : Pourquoi tes serviteurs ont-ils livré aux flammes ma moisson ?

32. Et Absalom répondit à Joab : J'ai mandé vers toi, te priant de venir chez moi, pour t'envoyer auprès du roi et lui dire : Pourquoi suis-je venu de Gessur ? Il valait mieux pour moi rester là. Je demande à voir la face du roi. Que s'il se souvient de mon iniquité, qu'il me tue.

33. Joab entra donc chez le roi et lui raconta tout. Et Absalom fut appelé, et il entra chez le roi, et il adora, prosterné contre terre devant lui, et le roi embrassa Absalom.

31. Surrexitque Joab, et venit ad Absalom in domum ejus, et dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni ?

32. Et respondit Absalom ad Joab : Misi ad te obsecrans ut venires ad me, et mitterem te ad regem, et diceres ei : Quare veni de Gessur ? melius mihi erat ibi esse ; obsecro ergo ut videam faciem regis ; quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.

33. Ingressus itaque Joab ad regem, nuntiavit ei omnia ; vocatusque est Absalom, et intravit ad regem, et adoravit super faciem terræ coram eo, osculatusque est rex Absalom.

---

trouve pas dans le texte hébreu, qui peut-être est défectueux en cet endroit. Les Septante sont conformes à la Vulgate.

31. — *In domum ejus.* Absalom semble donc consigné dans sa maison.

32. — *Quod si memor est iniquitatis meæ.* Hébreu : « S'il y a en moi un crime. » Il ne semble pas qu'Absalom convienne de sa faute et s'en repente ; toute sa conduite dénote plutôt la fierté et l'orgueil. S'il parle ainsi, ce

n'est pas qu'il reconnaisse ses torts, mais c'est parce qu'il croit que son père ne peut manquer de lui pardonner, puisqu'il a été si indulgent pour Amnon, et aussi parce qu'il compte sur sa faiblesse. En tout cas, la grâce incomplète qui avait été accordée à Absalom, n'avait fait qu'aigrir son caractère. Peut-être aussi se sentait-il soutenu par un parti puissant. — *Et adoravit...* Non point en signe de repentir, mais seulement comme marque de respect

---

## CHAPITRE XV

Absalom se fit faire ensuite des chars, et se fit précéder par cinquante coureurs, et il cherchait à persuader à ceux qui venaient au jugement du roi que personne n'était constitué pour les entendre, et qu'il y aurait avantage à ce qu'il jugeât le peuple (vv. 4-4). — En même temps, il accueillait très amicalement ceux qui s'approchaient de lui, et en usait ainsi avec tous ceux qui venaient au tribunal du roi (vv. 5-6). — Or, un jour il demanda à son père la permission d'aller à Hébron, pour s'acquitter d'un vœu, et il l'obtint (vv. 7-9). — En même temps, il envoyait des émissaires dans tout le pays, pour faire connaître à quel moment il serait proclamé roi à Hébron (v. 10). — Il emmena avec lui deux cents hommes de Jérusalem, et Achitophel, conseiller de David; et pendant le sacrifice, il y eut conjuration, et le peuple se joignit à Absalom (vv. 11-12). — A cette nouvelle, David conseilla à ses serviteurs de prendre la fuite, puis il sortit lui-même avec toute sa famille, accompagné de ses serviteurs, et précédé de ses gardes (vv. 13-18). — Or, il engagea Ethai, de Bethléhem, à retourner chez lui, mais cet homme jura de le suivre jusqu'à la mort (vv. 19-21). — David lui permit donc de se joindre aux siens, puis il traversa le torrent de Cédron, se dirigeant du côté du désert (vv. 22-23). — Or, Sadoc était avec les Lévites et l'Arche, ainsi qu'Abiathar, mais David dit à Sadoc de remporter l'Arche et de s'en retourner à la ville avec Achinaas, son fils, et Jonathas, fils d'Abiathar, tandis qu'il se retirerait dans le désert, et y resterait jusqu'après avis de leur part (vv. 24-28). — Sadoc et Abiathar rapportèrent donc l'Arche à Jérusalem et y demeurèrent (v. 29). — David montait la montagne des Oliviers en pleurant, et les pieds nus, et il demanda à Dieu de confondre les conseils d'Achitophel, qui était avec Absalom (vv. 30-31). — Il engagea Chusai, qui était venu à sa rencontre, à rentrer à Jérusalem, pour combattre l'influence du traître, et pour annoncer à Sadoc et à Abiathar tout ce qu'il saurait, tandis que les fils des deux grands-prêtres seraient chargés de communiquer avec lui (vv. 32-36). — Chusai alla donc à Jérusalem, et Absalom y entra aussi (v. 37).

1. Igitur post hæc fecit sibi Absalom currus, et equites, et quinquaginta viros, qui præcederent eum.

2. Et mane consurgens Absalom, stabat juxta introitum portæ, et omnem virum, qui habebat negotium ut veniret ad regis judicium, vocabat Absalom ad se, et dicebat: De qua civitate es tu? Qui respondens aiebat: Ex una tribu Israël ego sum servus tuus.

3. Respondebatque ei Absalom:

1. Or, Absalom ensuite se donna des chars et des cavaliers et cinquante hommes qui marchaient devant lui.

2. Et Absalom, se levant le matin, se tenait à l'entrée de la porte. Et tout homme qui avait une affaire et venait demander justice au roi, Absalom l'appelait à soi et lui disait: De quelle ville es-tu? Il répondait: Je suis votre serviteur, de telle tribu d'Israël.

3. Et Absalom lui répondait: Tes

## C. La révolte d'Absalom, xv-xviii.

a. Absalom se révolte contre son père et usurpe l'autorité royale, xv, 1-13.

CHAP. XV. — 1. — *Post hæc*. Bientôt après, ainsi que l'indique l'expression כַּחֲרֵי כֵן, *méakharé-ken*, employée ici de préférence à כִּי אַחֲרָי, *akharé-ken*. — *Currus*. Hébreu: « Un char », c'est-à-dire, un char de souverain. Cfr. I Rois, VIII, 11. — *Et equites*. Hébreu: « Et des chevaux. » — *Qui præcede-*

*rent eum*. Hébreu: « Coureurs devant lui. » Avec cette pompe quasi royale, Absalom cherchait à attirer les regards sur sa personne déjà remarquable à plus d'un titre. Adonias se conduisit absolument de même, III Rois, I, 5.

2. — *Juxta introitum portæ*. Non pas à l'entrée de la ville, mais à l'entrée du palais du roi. — *Ad regis judicium*. C'est-à-dire pour recevoir une décision.

3. — *Videntur mihi sermones tui boni et*

paroles me semblent bonnes et justes, mais il n'y a personne qui soit établi par le roi pour t'écouter. Et Absalom disait :

4. Qui m'établira juge sur le pays, afin que tous ceux qui ont une affaire viennent à moi et que je juge justement ?

5. Et lorsqu'un homme s'approchait de lui pour le saluer, il étendait sa main et, le saisissant, il le baisait.

6. Et il faisait cela à tout Israélite qui venait au jugement pour être écouté par le roi ; et il sollicitait les cœurs des hommes d'Israël.

7. Or, après quarante ans, Absalom dit au roi David : J'irai et j'accomplirai mes vœux que j'ai voués au Seigneur, à Hébron ;

8. Car votre serviteur a fait un vœu, lorsqu'il était à Gessur de Syrie, disant : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je sacrifierai au Seigneur.

Videntur mihi sermones tui boni et justii. Sed non est qui te audiat constitutus a rege ; dicebatque Absalom :

4. Quis me constituat judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, et juste judicem ?

5. Sed et cum accederet ad eum homo ut salutaret illum, extendebat manum suam, et apprehendens osculabatur eum.

6. Faciebatque hoc omni Israël venienti ad judicium, ut audiretur a rege, et sollicitabat corda virorum Israël.

7. Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad regem David : Vadam, et reddam vota mea quæ vovi Domino in Hebron.

8. Vovens enim vovit servus tuus, cum esset in Gessur Syriæ, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.

*justi.* Hébreu : « Vois, tes paroles sont bonnes et justes », ou plutôt, « ton affaire est bonne et juste. » Avant d'avoir étudié la question, Absalom prononce un jugement favorable, afin de se concilier la faveur du plaignant. Ton affaire est bonne et tu obtiendrais certainement gain de cause si elle était examinée, mais personne n'est chargé de ce soin. — *Sed non est qui te audiat...* C'est-à-dire, il n'y a personne pour recevoir ta plainte. Evidemment le roi ne pouvait donner audience à tout le monde. Il y avait donc un employé spécial chargé d'écouter les réclamations, d'examiner les causes et d'en faire son rapport au roi pour en obtenir une décision. Ces paroles feraient supposer que le service était fait négligemment et que l'employé remplissait mal son devoir. Absalom, on le remarquera, se garde bien d'accuser le roi d'injustice, car il eût pu éveiller les soupçons, mais il se contente d'inspirer des doutes sur la manière dont la justice est rendue.

6. — *Et sollicitabat corda...* Hébreu : « Et il volait les cœurs... », c'est-à-dire, il détournait le peuple de son père et le gagnait à sa cause.

7. — *Post quadraginta annos.* Ce chiffre qui se trouve aussi dans l'hébreu, et dans la plupart des versions est fautif. Il ne peut conve-

nir en effet ni à l'âge d'Absalom, qui était né à Hébron pendant le règne de son père, ni au règne de David, puisque ces faits n'eurent évidemment pas lieu dans les dernières années de son gouvernement. On devrait donc lire ארבע, *arba* « quatre », au lieu de ארבים, *arbaïm* « quarante. » C'est en effet le nombre qu'on lit dans Josèphe, Ant. j. l. VII, c. ix, § 4 et dans la version syriaque et la version arabe. Ces quatre années peuvent dater soit du retour d'Absalom du pays de Gessur, soit de sa réconciliation avec son père, soit enfin de l'époque où il commença à préparer les voies à sa conspiration, v. 4, ce que le contexte rend plus vraisemblable. — *In Hebron.* Absalom voulait accomplir son vœu à Hébron, on apparence parce que c'était le lieu de sa naissance, en réalité parce qu'il pensait que l'endroit était favorable pour s'y faire proclamer roi. C'était d'ailleurs un centre et les habitants de cette ville pouvaient regretter que la capitale eût été transférée à Jérusalem. Bref, pour une raison ou pour une autre, Absalom espérait y trouver des partisans et d'avance il savait sans doute à quoi s'en tenir.

8. — *Sacrificabo Domino.* C'est l'interprétation de l'hébreu, « Je servirai le Seigneur. » C'est déjà ainsi que Josèphe l'avait compris, Ant. j. l. VIII, c. ix, § 4. Si David ne soup-

Dixitque ei rex David : Vade in pace. Et surrexit, et abiit in Hebron,

10. Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israël, dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Absalom in Hebron.

11. Porro cum Absalom ierunt ducenti viri de Jerusalem vocati, euntes simplici corde, et causam penitus ignorantes.

12. Accersivit quoque Absalom Achitophel Gilonitem, consiliarium David, de civitate sua Gilo. Cumque immolaret victimas, facta est conjuratio valida, populusque concurrens augebatur cum Absalom.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens : Toto corde universus Israel sequitur Absalom.

9. Et le roi David lui dit : Va en paix. Et il se leva et alla à Hébron.

10. Mais Absalom envoya dans toutes les tribus d'Israël des émissaires disant : Aussitôt que vous aurez entendu le son du buccin, dites : Absalom a régné à Hébron.

11. Or, deux cents hommes de Jérusalem allèrent avec Absalom, appelés par lui; ils allaient dans la simplicité de leur cœur, ignorant entièrement pourquoi.

12. Et Absalom fit venir aussi, de sa ville de Gilo, Achitophel le Gilonite, conseiller de David. Et pendant qu'il immolait les victimes, il se fit une conjuration puissante et le peuple accourant s'accroissait autour d'Absalom.

13. Un messenger vint donc à David et lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur.

onna rien, c'est qu'à cette époque on ne connaissait guère ce que nous appelons aujourd'hui la police. D'ailleurs on ne saurait le blâmer en pareil cas de son imprévoyance, et il y aurait plutôt lieu d'admirer la noble confiance qu'il avait en son fils, son futur successeur et auquel il avait rendu toute son affection, malgré les torts qu'avait eus celui-ci.

40. — *Misit autem...* Absalom envoya ses émissaires au moment même où il parlait pour Hébron. Ils devaient d'abord sonder le terrain avant de remplir la mission qui leur avait été confiée. On peut d'ailleurs supposer que le terrain avait été préparé d'avance, par les partisans qu'il s'était faits soit grâce à ses manières, soit par des tentatives directes. En tout cas ses émissaires devaient se répandre dans toutes les tribus, parce que partout Absalom avait des adhérents et ils devaient faire éclater la révolte partout à la fois. Selon S. Chrysostôme, Absalom en vint à ces excès, parce que l'indulgence de David lui permettait de tout oser. « Offendit David filium, quia fratris in illum noluit ulcisci parricidium : semper enim scelera, dum non resecantur, increscunt, et in argumentum facinorum prohibetur, quoties secunda impunitate peccatur. Dum enim in Absalom fratris occisi facinus non vindicatur, in parricidium patris recidivum facinus iteratur ». Homil. de Absalom. On peut citer à cette occasion les paroles

suyvantes de l'Ecclésiastique, xxx, 9 : « Lacta filium et paventem te faciet : iude cum eo et contristabit te. »

41. — *Ducenti de Jerusalem vocati.* Ils avaient été invités à la fête et devaient faire partie du cortège habituel de la cour. Dans leurs voyages, le roi et ses fils emmenaient nécessairement avec eux une suite plus ou moins nombreuse. On comprend donc que personne ne fut étonné de voir partir ces deux cents hommes. — *Et causam penitus ignorantes.* On voit par là combien le complot avait été tenu secret.

42. — *Achitophel.* Cet homme, conseiller intime de David, était déjà, paraît-il, gagné à la cause d'Absalom, et probablement s'en alla aussi à Hébron pour pouvoir se déclarer plus facilement en sa faveur, car habituellement sa position devait le retenir à Jérusalem. — *Gilo.* Cette ville était au sud d'Hébron, V. Jos., xv, 51. — *Facta est conjuratio valida.* Il est assez singulier que la révolte ait eu lieu dans la tribu de Juda elle-même. On en peut toutefois trouver les raisons dans la faiblesse de David envers ses fils, dans ses propres fautes, et aussi dans les imperfections inévitables de son administration.

43. — *Toto corde...* Hébreu : « Le cœur des hommes d'Israël est après Absalom », c'est-à-dire, les hommes d'Israël le reconnaissent pour roi.

14. Et David dit à ses serviteurs qui étaient avec lui à Jérusalem : Levez-vous, fuyons; car nous n'aurons pas de refuge devant Absalom. Hâtez-vous de sortir, de peur qu'il ne vienne et ne s'empare de nous, et qu'il ne fasse tomber sur nous la ruine, et qu'il ne frappe la ville du tranchant du glaive.

15. Et les serviteurs du roi lui dirent : Tout ce que le roi, notre maître, nous commandera, nous, vos serviteurs, l'exécuterons volontiers.

16. Le roi sortit donc à pied avec toute sa maison. Et le roi laissa dix femmes concubines pour garder la maison.

17. Et le roi étant sorti à pied avec tout Israël, s'arrêta loin de la maison.

18. Et tous ses serviteurs marchaient près de lui. Les légions des Córéthiens et des Phéléliens, et tous les Géthéens, vaillants guerriers, au nombre de six cents fantassins, qui l'avaient suivi de Geth, marchaient devant le roi.

14. Et ait David servis suis, qui erant cum eo in Jerusalem : Surgite, fugiamus; neque enim erit nobis effugium a facie Absalom; festinate egredi, ne forte veniens occupet nos, et impellat super nos ruinam, et percutiat civitatem in ore gladii.

15. Dixeruntque servi regis ad eum : Omnia quæcumque præceperit dominus noster rex, libenter exequemur servi tui.

16. Egressus est ergo rex, et universa domus ejus, cœdibus suis; et dereliquit rex decem mulieres concubinas ad custodiendam domum.

17. Egressusque rex et omnis Israel pedibus suis stetit procul a domo.

18. Et universi servi ejus ambulabant juxta eum, et legiones Cereothi et Phelothi, et omnes Gethæi, pugnatores validi, sexcenti viri, qui secuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

#### b. Fuite de David devant Absalom, xv, 14-xvi.

##### α. David s'enfuit de Jérusalem, xv, 14-21.

14. — *Surgite, fugiamus.* On ne saurait attribuer la fuite précipitée de David à la pusillanimité et à une terreur vulgaire, bien que cette résolution soudaine ait eu de quoi le surprendre et le déconcerter; mais il est de beaucoup plus probable, sinon certain, que le saint roi reconnut alors que les menaces du prophète Nathan xii, 40 et suiv., allaient se réaliser, et qu'il ne pourrait se soustraire à sa destinée, c'est-à-dire au châtement qu'il avait mérité. Il put craindre aussi que Jérusalem ne tombât par trahison au pouvoir d'Absalom et qu'elle ne subit les horreurs d'un assaut. De plus, il devait avoir pour but, en agissant ainsi, de donner à ses partisans le temps de se réunir. La question importante était, en effet, de gagner du temps, car le premier moment de surprise passé, les gens sensés ne tarderaient pas à envisager la situation avec plus de réflexion et sous un autre jour. C'est en punition de ses fautes, nous dit S. Jean Chrysostôme, que David était réduit à fuir

devant son fils. « Fugiebat David filium suum, quoniam castitatem fugerat; fugiebat filium, quoniam legem Dei, quæ dicit : Non occides, Non adulterabis, fugerat. Quoniam enim alienam agnam in domum suam introduxerat, et ejus pastorem interfecerat, qui erat e domo sua agnus, pastorem cornu petebat. Alienæ domui bellum intulit, sed ex domo sua in ipsum bellum incitatur, etc. »

17. — *Et omnis Israel.* Il s'agit de la famille de David, des serviteurs du palais et de tous ceux qui faisaient partie de la cour. — *Procul a domo.* Hébreu : « Près de la maison éloignée. » C'était probablement une des dernières maisons de la ville, et qui portait ce nom parce qu'elle était en dehors de l'enceinte.

18. — *Et universi servi ejus.* Tous les employés de la cour. Arrivé en dehors de la ville, David fit faire halte et rangea son monde en ordre. Près de lui restèrent ses serviteurs et en avant marchaient les guerriers qui formaient sa garde. — *Et legiones Cereothi et Phelothi.* V. viii, 18. — *Et omnes Gethæi.* Les six cents hommes désignés sous ce nom ne sont pas des Philistins, mais évi-

19. Dixit autem rex ad Ethai Gethæum : Cur venis nobiscum? revertere, et habita cum rege, quia peregrinus es, et egressus es de loco tuo.

20. Heri venisti, et hodie compelleris nobiscum egredi? ego autem vadam quo iturus sum; revertere, et reduc tecum fratres tuos et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem.

21. Et respondit Ethai regi, dicens : Vivit Dominus, et vivit dominus meus rex! quoniam in quocumque loco fueris, Domine mi rex, sive in morte, sive in vita, ibi erit servus tuus.

22. Et ait David Ethai : Veni, et transi. Et transivit Ethai Gethæus, et omnes viri qui cum eo erant, et reliqua multitudo.

23. Omnesque flebant voce mag-

19. Et le roi dit à Ethai le Géthéen : Pourquoi viens-tu avec nous? Retourne et habite avec le roi, car tu es étranger et tu es sorti de ton pays.

20. Hier tu es venu, et aujourd'hui tu serais forcé de sortir avec nous? Pour moi, j'irai où je dois aller. Retourne et ramène avec toi tes frères, et le Seigneur te traitera selon sa miséricorde et sa vérité, parce que tu as montré ton amour et ta fidélité.

21. Et Ethai répondit au roi, et dit : Vrai comme vit le Seigneur et vit le roi mon maître, en quelque lieu que vous soyez, seigneur mon roi, soit dans la mort, soit dans la vie, votre serviteur y sera.

22. Et David dit à Ethai : Viens et passe. Et Ethai le Géthéen, et tous les hommes qui étaient avec lui, et le reste de la multitude passèrent.

23. Et tous pleuraient à haute

demment les anciens compagnons d'armes de David, lesquels jadis s'étaient joints à lui pendant sa fuite, I Rois, xxvii, 2 et l'avaient accompagné à Geth, puis avaient habité à Siceleg, I Rois, xxvii, 8, xxix, 2, xxx, 4, 3, enfin l'avaient suivi à Hébron et à Jérusalem, II, 3, v, 6. Ils étaient sans doute cantonnés dans la capitale et formaient un corps de vétérans ou de gardes du corps. Ce sont sans doute les mêmes qui sont appelés *Gibborim* en hébreu, Cfr. xx, 7, xxiii, 7 et suiv.

19. — *Ad Ethai Gethæum.* C'était un philistin qui s'était joint à David dès le principe, et qui occupait une position élevée, puisque plus loin nous le voyons à la tête du tiers de l'armée xviii, 2 et placé au même rang que Joab et Abisai. Ce n'est pas le premier étranger que nous voyons pourvu d'un emploi dans l'armée, car Urie était Héthéen, xi, 3. Ethai avait avec lui sa famille, v. 22. — *Cum rege.* Aux yeux de David, Absalom était roi de fait; ce n'est donc de sa part ni une ironie, ni la reconnaissance de l'usurpateur. Il considère l'usurpation de son fils rebelle comme un acte de la volonté divine et il se soumet humblement aux dispositions de la Providence. C'est à ce point de vue qu'il traite Absalom de roi. — *Quia peregrinus es...* David conseille donc simplement à Ethai de s'en retourner chez lui, parce que, en sa qualité d'étranger il n'a à se décider ni pour l'un ni

pour l'autre. Hébreu : « Car tu es étranger et même émigré en ton lieu », c'est-à-dire, tu n'as pas encore de patrie. Le grec des Septante *καὶ ὅτι μετὰ τῆς αὐτοῦ ἐκ τοῦ τόπου σου* offre le même sens que le latin de la Vulgate, mais pour traduire ainsi il faudrait lire *במקומך*, *mimmkoméka*, (e loco tuo) au lieu de *למקוםך*, *limkoméka*, (in locum tuum). Plusieurs auteurs supposent qu'Ethai était détenu à Jérusalem comme otage, mais rien ne vient appuyer cette hypothèse.

20. — *Quo iturus sum.* C'est-à-dire, au lieu que j'ignore. — *Et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem.* L'hébreu *עֲמֵךְ חֶסֶד וְאֱמֶת*, *imake khésed veémeth*, peut se traduire de deux manières : « avec toi en grâce et en vérité », en tenant compte de l'accentuation ou de l'enchaînement des pensées, ou : « qu'avec toi soit la grâce et la vérité. » La traduction latine n'est qu'une paraphrase et il en est de même de celle des Septante. Il semble que ce soit une réminiscence du ch. II, vv. 5 et 6. — *Quia ostendisti gratiam et fidem.* Ce passage manque dans l'hébreu et les Septante.

6. David traverse le Cédron et renvoie à Jérusalem les prêtres avec l'Arche, xv, 22-29.

23. — *Omnesque.* Hébreu : « Et toute la terre », c'est-à-dire les habitants de toutes les localités où David passait avec sa troupe.

voix, et tout le peuple passa, et le roi aussi passa le torrent de Cédron; et tout le peuple marcha, suivant le chemin qui regarde le désert.

24. Mais le prêtre Sadoc, et avec lui tous les lévites, vinrent, portant l'Arche de l'alliance de Dieu. Et Abiathar monta, jusqu'à ce que tout le peuple qui était sorti de la ville fût passé.

25. Et le roi dit à Sadoc : Reporte l'Arche de Dieu dans la ville; si je trouve grâce aux yeux du Seigneur, il me ramènera et il me la montrera ainsi que son tabernacle.

26. Mais s'il me dit : Tu ne me plais pas; je suis prêt, qu'il fasse ce qui est bon devant lui.

27. Et le roi dit au prêtre Sadoc : O voyant, retourne en paix dans la ville, et qu'Achimaas, ton fils, et Jonathas, fils d'Abiathar, que vos deux fils soient avec vous.

28. Voilà que je serai caché dans les plaines du désert, jusqu'à ce que vienne de vous une parole me donnant une indication.

na, et universus populus transibát; rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, et cunctus populus incedebat contra viam, quæ respicit ad desertum.

24. Venit autem et Sadoc sacerdos, et universi levitæ cum eo, portantes arcam fœderis Dei, et deposuerunt arcam Dei; et ascendit Abiathar, donec expletus esset omnis populus, qui egressus fuerat de civitate.

25. Et dixit rex ad Sadoc : reporta arcam Dei in urbem; si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam, et tabernaculum suum.

26. Si autem dixerit mihi : Non places; præsto sum, faciat quod bonum est coram se.

27. Et dixit rex ad Sadoc sacerdotem : O videns ! revertere in civitatem in pace; et Achimaas filius tuus, et Jonathas filius Abiathar, duo filii vestri, sint vobiscum.

28. Ecce ego abscondar in campestribus deserti, donec veniat sermo a vobis indicans mihi.

— *Et universus populus.* Le peuple qui suivait David, ses serviteurs et ses gardes. — *Torrentem Cedron.* C'est le torrent qui est à l'est de Jérusalem entre la ville et le mont des Oliviers, dans la vallée de Josaphat et qui n'a de l'eau qu'en hiver. David est ici la figure de Jésus-Christ qui traverse le Cédron fuyant Judas et les Juifs. — *Quæ respicit ad desertum.* David cherchait à gagner la partie nord du désert de Juda, où passe la route de Jérusalem à Jéricho.

24. — *Et deposuerunt arcam Dei.* On dépose l'arche parce que le roi et ceux qui lui faisaient escorte s'étaient arrêtés, pour laisser au peuple qui suivait le temps de se joindre à la colonne principale. — *Et ascendit Abiathar.* Abiathar était resté dans la ville, jusqu'à ce que tout le monde fût sorti et comme il rejoignit David à la montée de la montagne des Oliviers, on a employé l'expression *ascendit*, en hébreu *יעל*, *iaal*, en grec *ἀνέβη*. — *Donec expletus esset.* C'est-à-dire, jusqu'à ce que le peuple eût fini de sortir, ou plutôt, après qu'il eut fini de sortir. Hébreu : « Jus-

qu'à ce que le peuple eût fini de sortir de la ville. »

25. — *Et tabernaculum suum.* Hébreu : « Et son habitation », c'est-à-dire, l'arche d'alliance, trône de la majesté divine, renfermée dans le tabernacle érigé pour elle. — *Faciat quod bonum est coram se.* David remet son sort entre les mains de Dieu, parce qu'il comprend que c'est lui qui le châtie en ce moment à cause de ses fautes.

27. — *O videns, revertere.* David appelle Sadoc voyant, c'est-à-dire prophète, parce que le grand-prêtre reçoit les révélations de Dieu au moyen de l'Urim et du Tummim. La particule *ה* *ha* dans *הרוואה*, *harveh*, n'est point le signe de l'interrogation, mais bien du vocatif. Sadoc devait en réalité remplir à Jérusalem le rôle de voyant, par rapport à David.

28. — *In campestribus deserti.* Le chétib dans le texte hébreu, porte : « Auprès des passages du désert » *בעברות מדבר*, *beabroth midbar*, c'est-à-dire auprès des endroits où l'on pouvait traverser le Jourdain, par conséquent auprès des gués... La leçon du ché-



29. Reportaverunt ergo Sadoc et Abiathar Arcam Dei in Jerusalem; et manserunt ibi.

30. Porro David ascendebat cli-vum Olivarum, scandens et flens, nudis pedibus incedens, et operto capite; sed et omnis populus, qui erat cum eo, operto capite, ascendebat plorans.

31. Nuntiatum est autem David, quod et Achitophel esset in conjuratione cum Absalom, dixitque David: Infatua, quæso, Domine, consilium Achitophel.

32. Cumque ascenderet David summitatem montis, in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai Arachites, scissa veste, et terra pleno capite.

33. Et dixit ei David: Si veneris mecum, eris mihi oneri;

34. Si autem in civitatem revertaris, et dixeris Absalom: Servus tuus sum, rex; sicut fui servus patris tui, sic ero servus tuus; dissipabis concilium Achitophel.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc l'Arche de Dieu à Jérusalem et y demeurèrent.

30. Or, David monta la colline des Oliviers et en montant, il pleurait. Il marchait pieds nus et la tête couverte; et tout le peuple qui était avec lui, montait, la tête couverte, et pleurait.

31. Or, on annonça à David qu'Achitophel était aussi dans la conjuration avec Absalom, et David dit: Rendez insensé, je vous en prie, Seigneur, le conseil d'Achitophel.

32. Et comme David gravissait le sommet de la montagne où il devait adorer le Seigneur, voilà qu'à sa rencontre vint Chusai l'Arachite, les vêtements déchirés et la tête couverte de terre.

33. Et David lui dit: Si tu viens avec moi, tu me seras à charge.

34. Mais si tu retournes dans la ville, et si tu dis à Absalom: Je suis ton serviteur, roi; comme j'ai été le serviteur de ton père, ainsi serai-je ton serviteur; tu dissiperas le conseil d'Achitophel.

tib, pourrait bien être la véritable plutôt que celle du kéri; cependant les anciennes versions ont suivi la dernière. En se réfugiant près de ces gués, David se serait ainsi réservé la facilité de passer sur l'autre rive, si quelque danger le menaçait.

x. Achitophel et Chusai, xv, 30-37.

30. *Clivum Olivarum.* « Cum Absalom, dit S. Cyrille de Jérusalem, Catech. II, de Pœnitent., adversus illum, id est Davidem, arma cepit; quamvis multæ illi ad fugam viæ paterent, per montem tamen Olivarum fugere maluit, firma invocans mente liberatorem illum qui istuic cœlo ascensus erat. — *Nudis pedibus incedens.* David comprenait qu'il fallait tout d'abord désarmer Dieu par le repentir et la pénitence. — *Et operto capite.* En signe de tristesse et de grande affliction, Cfr. Esth., vi, 12; Ezech., xxiv, 17.

34. — *Nuntiatum est autem David.* L'hébreu יודד הוגד, *ve David higgid*, est évidemment fautif, car David ne peut pas être le sujet du verbe. Aussi il est très probable qu'il faudrait lire הוגד, *houggid*, ou peut être הוגיד,

*houggad*, forme inusitée. Cette solution nous paraît plus simple que celle du D. Keil qui propose de changer דוד, *David*, en לדוד, *leDavid*, et de traduire הוגיד, *higgid*, par l'impersonnel, « on annonça. » — *Infatua.* Rends inutiles les conseils d'Achitophel.

32. — *Summitatem montis.* C'est le sommet du mont des Oliviers. — *In quo adoraturus erat Dominum.* L'hébreu peut aussi se traduire: « Où l'on avait coutume d'adorer le Seigneur ». En ce cas il faudrait supposer que sur le haut de la montagne, il se trouvait un lieu de prière du genre de ceux qu'on appelait des *bamoth*, בכורות, et qui, avant la construction du temple, devaient exister encore en plusieurs endroits. — *Chusai Arachites.* Chusai était l'ami, c'est-à-dire le conseiller intime de David, 1. 37, xvi, 16; I Paral., xxvii, 33. Le mot *Arachites*, en hébreu הארכי, *haarchi*, paraît être le nom d'une famille dont les possessions étaient situées entre Béthel et Atharoth, V. Jos., xv, 1, 2.

33. — *Eris mihi oneri.* Ces paroles donneraient à penser que Chusai était déjà âgé et qu'il eût été un embarras pendant la marche.

35. Tu as avec toi les prêtres Sadoc et Abiathar, et toutes les paroles que tu entendras, venant de la maison du roi, tu les feras connaître aux prêtres Sadoc et Abiathar.

36. Avec eux sont leurs deux fils, Achimaas, fils de Sadoc, et Jonathas, fils d'Abiathar, et tu me transmettras par eux, toutes les paroles que tu entendras.

37. Chusai, ami de David, rentra donc dans la ville, quand Absalom aussi entra dans Jérusalem.

35. Habes autem tecum Sadoc et Abiathar sacerdotes; et omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc et Abiathar sacerdotibus.

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, et Jonathas filius Abiathar; et mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Veniente ergo Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.

## CHAPITRE XVI

David, ayant dépassé le sommet de la montagne, rencontra Siba qui venait à sa rencontre avec des présents, et auquel il donna tous les biens des descendants de Saül, en apprenant que Miphiboseth était resté à Jérusalem (vv. 1-4). — Lorsqu'il arriva à Bahurim, Séméi, de la famille de Saül, sortit pour lui jeter des pierres et l'injurier (vv. 5-8). — Abisai voulait châtier cet homme, mais David l'en empêcha, et recommanda aux siens de laisser faire Séméi, espérant que Dieu lui tiendrait compte de cette humiliation (vv. 9-12). — Séméi continua donc à maudire le roi, et à lui jeter des pierres (v. 13). — Enfin, David et le peuple s'arrêtèrent pour se reposer (v. 14). — Or, Absalom entra à Jérusalem accompagné d'Achitophel, et Chusai ne tarda pas à se présenter au rebelle, lequel lui demanda pourquoi il n'avait pas suivi son ami; mais Chusai répondit qu'il serait du parti de celui que Dieu et le peuple avaient choisi, et qu'il obéirait au fils comme au père (vv. 15-19). — Absalom ayant ensuite interrogé Achitophel sur ce qu'il fallait faire, celui-ci lui conseilla d'entrer auprès des concubines du roi, et ce conseil fut aussitôt suivi, car en ces jours, l'influence d'Achitophel était grande, soit auprès de David, soit auprès d'Absalom (vv. 20-23).

1. Et lorsque Davit eut un peu dépassé le sommet de la montagne, Siba, serviteur de Miphiboseth, se montra au-devant de lui, avec deux ânes qui étaient chargés de deux cents pains, et de cent paquets de raisins secs, et de cent mesures de figues sèches et d'une outre de vin.

1. Cumque David transisset paululum montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboseth in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus, et centum alligaturis uvæ passæ, et centum massis palatharum, et utre vini.

Au contraire sa présence auprès d'Absalom pouvait être très utile à David, car il devait être ainsi à portée de combattre et d'annuler les conseils et les projets d'Achitophel.

37. — *Absalom quoque...* Absalom entra à Jérusalem en même temps que Chusai.

δ. Siba trahit Miphiboseth, XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1. — *Et centum massis palatharum.* Le mot קַיִתִּים, répond au grec δαμάρα,

« fruits d'été », comme l'ont traduit les Septante dans un autre passage, Jérem., XL, 10, 12. Ici ils l'ont rendu par φοίνικας « dattes », et peut-être ont-ils eu raison, car les gâteaux de figues sont exprimés par le mot דְּבִלִים *debélim*, I Rois xxv, 18. Maintenant encore on emporte, dans les voyages à travers les déserts, des dattes pressées en forme de gâteau.

2. — *Domesticis regis.* C'est-à-dire pour la

2. Et dixit rex Sibæ : Quid sibi volunt hæc ? Responditque Siba : Asini, domesticis regis ut sedeant; panes et palathæ, ad vescendum pueris tuis, vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

3. Et ait rex : Ubi est filius domini tui ? Responditque Siba regi : Remansit in Jerusalem, dicens : Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

*Infr. 19, 27.*

4. Et ait rex Sibæ : Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba : Oro, ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

5. Venit ergo rex David usque Bahurim; et ecce egrediebatur inde vir de cognatione domus Saul, nomine Semei, filius Gera, procedebatque egrediens, et maledicebat,

*III Reg. 2, 8.*

6. Mittebatque lapides contra David, et contra universos servos regis David; omnis autem populus, et universi bellatores, a dextro et a sinistro latere regis incedebant.

7. Ita autem loquebatur Semei

2. Et le roi dit à Siba : Dans quel but tout cela ? Et Siba répondit : Les ânes sont pour les domestiques du roi, afin qu'ils s'y asseoient; les pains et les figues pour nourrir vos serviteurs, et le vin pour que boive celui qui sera défaillant dans le désert.

3. Et le roi dit : Où est le fils de ton maître ? Et Siba répondit au roi : Il est resté à Jérusalem, en disant : Aujourd'hui la maison d'Israël me rendra le royaume de mon père.

4. Et le roi dit à Siba : Que tout ce qui était à Miphiboseth soit à toi. Et Siba dit : je vous en prie, que je trouve grâce devant vous, Seigneur mon roi.

5. Le roi David vint donc jusqu'à Bahurim, et voilà qu'il en sortit un homme de la maison de Saül, nommé Séméi, fils de Géra, et il s'avancait, et il maudissait,

6. Et il jetait des pierres contre David, et contre tous les serviteurs du roi David. Et tout le peuple, et tous les guerriers marchaient à côté du roi, à droite et à gauche.

7. Et Séméi parlait ainsi, en mau-

famille du roi. Siba voulait ainsi se concilier la faveur de David, et il était assez avisé pour prévoir que la révolte finirait par succomber.

3. — *Filius domini tui.* David veut parler de Miphiboseth, fils de Jonathas, lequel avait été le maître de Siba. — *Hodie restituit mihi...* Siba calomniait son maître et de plus contre toute vraisemblance. Son but était de se faire donner les biens de la famille de Saül dont il n'avait que l'administration, ix, 7 et suiv. Un passage du ch. xix, V. 27-29 le prouve avec évidence. Miphiboseth avait voulu se rendre auprès de David, mais son serviteur l'en avait empêché en lui prenant sa monture, Cfr. l. c. — *Regnum patris mei.* Jonathas, le père de Miphiboseth, était l'héritier de Saül.

4. — *Tua sint omnia...* David ajouta foi à la calomnie, malgré son invraisemblance, mais on peut s'expliquer pourquoi. D'une

part le trouble où l'avait jeté la révolte d'Absalom était bien capable d'altérer la rectitude de son jugement et de lui ôter le calme de la réflexion. D'autre part, il pouvait craindre avec quelque apparence de raison, surtout en un pareil moment, que le parti de Saül ne profitât de l'occasion pour chercher à rétablir la dynastie de ce roi dans la personne de son dernier rejeton.

e. Séméi injurie David, xvi, 5-14.

5. — *Bahurim.* V. III, 16.

7. — *Egredere.* Abandonne le trône, quitte le pays. — *Vir sanguinum.* Séméi appelle ainsi David, apparemment parce qu'il lui attribue le meurtre d'Isboseth et celui d'Abner, bien qu'il en fût innocent, iii, 27 et suiv., iv, 6 et suiv. Il considère ou feint de considérer le malheur qui atteint David comme un châtement que Dieu lui envoie, pour le punir d'avoir occupé le trône à la place des

dissant le roi : Va-t-en, va-t-en, homme de sang, et homme de Bélial.

8. Le Seigneur t'a rendu tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume à sa place, et le Seigneur a livré le royaume aux mains d'Absalom, ton fils, et voilà que tes maux t'accablent, parce que tu es un homme de sang.

9. Et Abisaï, fils de Sarvia, dit au roi : Pourquoi ce chien mort maudit-il le roi, mon Seigneur ? J'irai et je lui trancherai la tête.

10. Qu'y a-t-il à moi et à vous, fils de Sarvia ? Laissez-le maudire ; car le Seigneur lui a ordonné de maudire David, et qui est-ce qui osera dire : Pourquoi fait-il ainsi ?

11. Et le roi dit à Abisaï, et à

cum malediceret regi : Egredere, egredere vir sanguinum, et vir Belial.

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul ; quoniam invasisti regnum pro eo ; et dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui ; et ecce premunt temala tua, quoniam vir sanguinum es.

9. Dixit autem Abisai filius Sarviæ, regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi ? vadam, et amputabo caput ejus.

10. Et ait rex : Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ ? dimittite eum, ut maledicat ; Dominus enim præcepit ei ut malediceret David ; et quis est qui audeat dicere, quare sic fecerit ?

11. Et ait rex Abisai, et universis.

descendants de Saül. La haine et la violence de Séméï peuvent servir à nous indiquer quels étaient les sentiments de la famille de Saül, et peut-être même d'une partie notable de la tribu de Benjamin, envers David. C'est ce qui nous expliquerait encore pourquoi les assertions de Siba trouvèrent créance.

9. — *Canis hic mortuus*. V. IX, 8.

10. — *Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ ?* Apparemment Joab était du même avis que son frère Abisaï. Cette expression *quid mihi et vobis* indique qu'on ne partage pas les idées et les sentiments d'un autre. David en cette circonstance déclare à Joab et à Abisaï qu'il ne veut rien avoir de commun avec eux relativement aux pensées de vengeance dont ils sont animés. Il donne ensuite les raisons de sa détermination. La même expression se retrouve ailleurs, Cfr. III Rois XVIII, 48 ; Jos., XXII, 24 ; Luc., IX, 52-56 ; Joan., II, 4. — *Dimittite eum... Dominus enim...* Hébreu : « Qu'ainsi il maudisse, et ainsi Dieu lui a dit : maudis David. » Telle est du moins la leçon du kéri ; mais plusieurs donnent la préférence au chétib et proposent de lire כִּי *ki*, au lieu de כֹּה *koh*, leçon du kéri. Il faudrait alors traduire : « Quand il maudit et quand le Seigneur lui a dit : maudis David. » La correction des Massorètes pourrait bien, en effet, être fautive et provenir de ce que la particule וְ les a embarrassés. Au lieu de lui donner le sens causatif, il faut lui donner le sens relatif. David nous donne l'exemple du pardon des injures et c'est ce que les SS. Pères n'ont

pas manqué de faire ressortir, ainsi que l'utilité que l'on peut retirer des épreuves supportées avec résignation. « Quam moraliter docuit (David), dit S. Ambroise l. I de David. c. VI, quod injuriarum tempora examina probationum sunt. Exercetur bonus athleta conviciis, exercetur laboribus et periculis, ut dignus sit cui deferatur corona justitiæ. » Selon S. Bernard, serm., XXXIV la conduite de David a été vraiment selon le cœur de Dieu : « Parum est cum per seipsum humiliat nos Deus, si tunc libenter accipimus, nisi quando et per alium hoc facit sapiamus similiter. Quamobrem accipite hujus rei mirabile documentum de sancto David... O vere hominem secundum cor Dei, qui se ulciscenti, potiusquam exprobranti succensendum putavit... Et addit : Dominus misit illum ad maledicendum David. Rursus secundum cor Dei, qui de corde Dei ferebat sententiam. Sæviebat lingua maledica, et ille intendebat, quid in occulto ageret Deus. Vox maledicentis in auribus, et animus inclinabat se ad benedictionem. » Comme nous l'enseigne S. Grégoire Moral. l. XXXI, c. XVI, « tunc illata convicia bene toleramus, cum in secretis ad mala perpetrata recurrimus, et majora nos meritos videmus. » Enfin S. Augustin, De gratia et lib. arbitr. c. XX, nous explique en ces termes en quel sens Dieu a commandé à Séméï de maudire David : « Dixit Deus Semei, ut malediceret Davidi, id est cor ejus malum misit vel dimisit. »

11. — *Afflictionem meam*. Le kéri du texte-

servis suis : Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quærit animam meam; quanto magis nunc filius Jemini! dimittite eum, ut maledicat juxta præceptum Domini;

12. Si forte respiciat Dominus afflictionem meam; et reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna.

13. Ambulabat itaque David et socii ejus per viam cum eo. Semei autem, per jugum montis ex latere, contra illum gradiebatur, maledicens, et mittens lapides adversum eum, terramque spargens.

14. Venit itaque rex, et universus populus cum eo lassus, et refocillati sunt ibi.

15. Absalom autem et omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed et Achitophel cum eo.

16. Cum autem venisset Chusai Arachites, amicus David, ad Absalom, locutus est ad eum : Salve rex, salve rex.

17. Ad quem Absalom : Hæc est, inquit, gratia tua ad amicum tuum? quare non ivisti cum amico tuo?

18. Responditque Chusai ad Absalom : Nequaquam; quia illius ero, quem elegit Dominus, et omnis hic

tous ses serviteurs : Voilà que mon fils, qui est sorti de mon sein, demande ma vie, combien plus donc un fils de Jémini! Laissez-le maudire selon l'ordre du Seigneur.

12. Peut-être le Seigneur regardera-t-il mon affliction, et le Seigneur me rendra-t-il le bien pour cette malédiction d'aujourd'hui.

13. David poursuivait donc son chemin, et avec lui ses compagnons. Mais Séméi le poursuivait par le flanc, sur le sommet de la montagne, en maudissant, en jetant des pierres contre lui, et en répandant de la terre.

14. Le roi arriva donc, et avec lui tout le peuple fatigué, et là ils se réconfortèrent.

15. Mais Absalom et tout son peuple entrèrent à Jérusalem, et avec lui Achitophel.

16. Et Lorsque Chusai l'Arachite, ami de David, fut venu auprès d'Absalom, il lui dit : Salut, roi! salut, roi!

17. Absalom lui dit : C'est là ta reconnaissance pour ton ami? Pourquoi n'es-tu pas allé avec ton ami?

18. Et Chusai répondit à Absalom : Nullement, car je serai à celui que le Seigneur a choisi, ainsi que

massorétique porte בעיני, *beéni*, « mon œil », c'est-à-dire, mes larmes, mais on admet assez généralement que l'on doit préférer la leçon du chétib בעיני, *beavoni*, « ma faute ». Tout innocent qu'il soit des crimes que Séméi lui impute, David néanmoins se sent coupable et il défend de châtier le calomniateur, parce que, dans sa pensée, c'est Dieu qui par cet homme veut l'humilier. Mais tout en ayant conscience de sa faute, il a aussi la confiance que Dieu verra son expiation et le récompensera de sa résignation à supporter les malédictions qui lui sont adressées.

14. — *Lassus*. L'hébreu עיפים, *aiéphim*, est probablement le nom d'une localité, bien qu'il signifie aussi *fatigué*. Autrement le nom de l'endroit où s'arrêta David ne serait pas indiqué, et il est impossible de penser à Bahurim, car les fugitifs avaient certainement dépassé ce lieu. En effet, au chap. suivant,

¶ 18, nous voyons les fils des prêtres qui avaient été chargés de mettre le roi au courant de ce qui se passait à Jérusalem, obligés de se cacher dans une citerne à Bahurim, puis se remettre en route, pour s'acquitter de leur message. Il est vrai que nulle part ailleurs on ne mentionne une localité du nom d'Aiéphim, mais ce ne serait pas une raison suffisante pour douter de son existence.

¶. Entrée d'Absalom à Jérusalem; il suit le conseil d'Achitophel, xvi, 15-23.

17. — *Hæc est, inquit, gratia tua...* Absalom est très étonné de s'entendre ainsi salué par Chusai; mais, au lieu d'exprimer simplement la surprise, il répond par la raillerie, conformément à son caractère, aux ouvertures qui lui sont faites.

18. — *Quem elegit Dominus*. Je m'attache à celui qui est roi par le choix de Dieu, à en

tout ce peuple, et tout Israël, et je resterai avec lui.

19. Mais j'ajoute encore ceci : Qui servirai-je, n'est-ce pas le fils du roi ? comme j'ai obéi à votre père, ainsi vous obéirai-je à vous.

20. Et Absalom dit à Achitophel : Tenez conseil, que devons-nous faire ?

21. Et Achitophel dit à Absalom : Approchez-vous des concubines de votre père, qu'il a laissées pour garder la maison, afin que lorsque Israël apprendra que vous avez déshonoré votre père, leurs mains s'attachent à vous fortement.

22. On dressa donc à Absalom une tente sur la terrasse, et il s'approcha des concubines de son père devant tout Israël.

23. Or, un conseil que donnait Achitophel, en ce temps-là, c'était comme si quelqu'un avait consulté Dieu. Et tel était tout conseil d'A-

populus, et universus Israel, et cum eo manebo.

19. Sed ut et hoc inferam, cui ergo serviturus sum? nonne filio regis? sicut parui patri tuo, ita parebo et tibi.

20. Dixit autem Absalom ad Achitophel : Inite consilium quid agere debeamus.

21. Et ait Achitophel ad Absalom : Ingredere ad concubinas patris tui, quas dimisit ad custodiendam domum ; ut cum audierit omnis Israel quod fœdaveris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

22. Tetenderunt ergo Absalom tabernaculum in solario, ingressusque est ad concubinas patris sui coram universo Israel.

*Supr. 12, 11.*

23. Concilium autem Achitophel, quod dabat in diebus illis, quasi si quis consuleret Deum ; sic erat omne concilium Achitophel, et cum esset

juger d'après l'événement. Les réponses de Chusaï sont si habiles, et en apparence si sincères, qu'Absalom s'y laisse prendre et lui accorde toute sa confiance.

21. — *Ingredere ad concubinas patris tui.* Cet acte était la consommation de l'usurpation du trône, V. III, 7. Achitophel espérait, en donnant ce conseil, rendre désormais impossible la réconciliation entre le père et le fils et, par suite, décider les partisans d'Absalom à se déclarer résolument pour lui. Si la rupture ne devenait pas irrévocable, il pouvait toujours craindre que David ne pardonnât à son fils et, en ce cas, il était sûr d'être sévèrement châtié. Quoi qu'il en soit, Achitophel, sans le vouloir ni le savoir, contribuera à réaliser la menace qui avait été faite à David, XII, 8. On peut se demander comment David avait pu jusque là admettre Achitophel à ses conseils, mais Théodoret répond à cette question de la manière suivante : « Sceleratissimi dæmones celant suam nequitiam, conversantes cum bonis ; sed si invenerint aliquem qui eorum delectetur studiis, eam aperiunt, et ea loquuntur, quæ conferunt audientibus. Iste quoque erat talis. Nam et divino Davidi eas adhibebat suasiones et consilia, quæ optimo ejus scopo conve-

niunt, et ea Absalomi consulebat, quæ ejus congruebant moribus. » Quæst. 33.

22. — *In solario.* C'est-à-dire, sur le toit du palais, ou plutôt sur la terrasse qui en tenait lieu, afin de rendre cette action publique. — *Ingressus est...* « Impurior nescias, dit Salvien, de Frondent. lib. II, an cruentior filius : quia interficere patrem non potest parricidio, fœdat incestu, et quidem incestu præter incesti nefas, per industriam accumulandi sceleris elato ; cum utique facinus, quod etiam secreta abominabile facerent, persecutor parentis publice perpetravit... » S. Chrysostôme, hom. de Absal. patr. perseq., interpelle ainsi Absalom : « Quis te, o Absalom, in hoc facinus, prosilire, parricida teterrime, docuit ? Quis te furor audere tam immane facinus provocavit ! Si offendit, pater est ; si læsit, genitor. Quinimo neque offendit nec læsit... Bestiæ et mutæ pecudes pietatis jura conservant, et quibus natura denegat rationem, non tamen denegat pietatem. Innocentem perimere nefas est, patrem occidere scelus. »

23. — *Sic erat omne consilium Achitophel.* David et Absalom eurent l'un et l'autre trop de confiance en cet homme fourbe et méchant. Il faut se rappeler qu'Achitophel avait

cum David, et cum esset cum Absalom.

chitophel, soit lorsqu'il était avec David, soit lorsqu'il était avec Absalom.

## CHAPITRE XVII

Achitophel demanda ensuite à Absalom douze mille hommes, pour poursuivre David cette nuit même, dans l'espérance de dissiper son escorte et de l'atteindre lui-même (vv. 1-3). — Le conseil plut à Absalom, qui voulut avoir l'avis de Chusai (vv. 4-5). — Mais Chusai réprouva le conseil d'Achitophel, et représenta qu'il était dangereux de réduire David et les siens au désespoir, qu'une défaite découragerait les partisans d'Absalom (vv. 6-10). — Le mieux était de rassembler une armée, afin d'envelopper David de toute part, et de s'emparer de lui partout où il irait (vv. 11-13). — Absalom adopta le conseil de Chusai, et écarta celui d'Achitophel (v. 14). — Aussitôt après, Chusai informa Sadoc et Abiathar de ce qui s'était passé, et recommanda d'avertir David de passer le Jourdain sans retard (vv. 15-16). — Jonathas et Achimaas se mirent donc en route, pour aller trouver le roi, mais ils furent dénoncés, poursuivis et obligés de se réfugier à Bahurim, et de se cacher dans une citerne, dont une femme recouvrit l'ouverture (vv. 17-19). — Les serviteurs d'Absalom l'interrogèrent sans succès, et, ne trouvant rien, retournèrent à Jérusalem (v. 20). — Jonathas et Achimaas sortirent ensuite, et arrivèrent auprès de David qui se hâta de passer le Jourdain avec toute sa suite (vv. 21-22). — Or, Achitophel voyant que son conseil n'avait pas été suivi, s'en alla dans sa maison et se pendit (v. 23). — Absalom traversa à son tour le Jourdain avec son armée qui était commandée par Amasa, parent de Joab, et il campa dans la terre de Galaad (vv. 24-26). — C'est là que plusieurs personnages vinrent trouver David et lui offrir des présents, surtout des vivres en quantité pour lui et son peuple (vv. 27-29).

1. Dixit ergo Achitophel ad Absalom : Eligam mihi duodecim milia virorum, et consurgens persequar David hac nocte.

2. Et irruens super eum (quippe qui lassus est, et solutis manibus) percutiam eum; cumque fugerit omnis populus qui cum eo est, percutiam regem desolatum.

3. Et reducam universum popu-

1. Achitophel donc dit à Absalom : Je me choisirai douze mille hommes et me levant, je poursuivrai David cette nuit.

2. Et me jetant sur lui, (car il est fatigué et ses mains sont épuisées) je le battrai. Et, lorsque aura fui tout le peuple qui est avec lui, je frapperai le roi laissé seul.

3. Et je ramènerai tout le peuple

été le conseiller du roi, jusqu'au jour de la révolte d'Absalom. I Paral., xxvii, 33.

•. *Les mauvais conseils d'Achitophel sont annulés par ceux de Chusai, xvii.*

α. Chusai annule les conseils d'Achitophel, xvii, 1-14.

CHAP. XVII. — 1. — *Eligam mihi.* Selon les anciens interprètes, Achitophel avait à se venger de David, parce qu'il était le grand-père de Bethsabée; mais cette supposition est entièrement gratuite, car si Achitophel avait un fils du nom d'Eliam, xxiii, 34, il ne s'en suit nullement qu'il soit le même per-

sonnage que le père de Bethsabée, xi, 3. En tout cas, eût-il été le grand-père de Bethsabée, on devrait plutôt penser que cet homme ambitieux se fût trouvé très honoré de voir sa petite-fille sur le trône. — *Hac nocte.* Il s'agit de la nuit qui suivit le départ de David et l'entrée d'Absalom à Jérusalem. Le conseil était bon, car la petite armée de David devait être fatiguée et démoralisée par une fuite précipitée et n'était guère en état de résister à des forces supérieures. En pareil cas une surprise de nuit eût été désastreuse.

3. — *Et reducam universum populum.* Achitophel considère absalom comme le roi

comme un seul homme a coutume de retourner. Car tu ne cherches qu'un seul homme, et tout le peuple sera en paix.

4. Ce langage plut à Absalom et à tous les anciens d'Israël.

5. Et Absalom dit : Appelez Chusai l'Arachite et écoutons ce qu'il dira lui aussi.

6. Et lorsque Chusai fut venu auprès d'Absalom, Absalom lui dit : Achitophel a parlé de telle manière. Devons-nous faire ainsi ou non ? Quel conseil donnes-tu ?

7. Et Chusai dit à Absalom : Il n'est pas bon le conseil qu'Achitophel a donné cette fois.

8. Et Chusai dit encore : Vous savez que votre père et les hommes qui sont avec lui sont très vaillants et ont l'amertume au cœur, comme une ourse quand on lui a pris ses petits est en fureur dans le bois. Mais votre père est un homme de guerre et il ne s'atardera pas avec le peuple.

9. Maintenant il se cache peut-être dans des cavernes où en quel-

lum, quomodo unus homo reverti solet; unum enim virum tu quæris; et omnis populus erit in pace.

4. Placuitque sermo ejus Absalom, et cunctis majoribus natu Israël.

5. Ait autem Absalom : Vocate Chusai Arachiten, et audiamus quid etiam ipse dicat.

6. Cumque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum : Hujusmodi sermonem locutus est Achitophel; facere debemus an non; quod das consilium ?

7. Et dixit Chusai ad Absalom : Non est bonum consilium, quod dedit Achitophel hac vice.

8. Et rursus intulit Chusai : Tu nosti patrem tuum, et viros qui cum eo sunt, esse fortissimos et amaro animo, veluti si ursa raptis catulis in saltu sæviat; sed et pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.

9. Forsitan nunc latitat in foveis, aut in uno, quo voluerit, loco; et

légitime, et comme des rebelles ceux qu'il veut ramener à l'obéissance, ceux qui ont fui avec David. — *Quomodo unus homo reverti solet* : *unum enim virum tu quæris*. L'hébreu « comme le retour de la multitude, l'homme que tu cherches », a fourni matière à de nombreuses interprétations. Celle qui paraît la plus satisfaisante consiste à dire que le retour de tout le peuple à Absalom dépend d'un seul homme, de David; cet homme ayant une fois disparu, tous obéiront à Absalom. Le texte de la Vulgate peut être ramené au même sens. En effet, Absalom cherche à attirer à lui ceux qui ont suivi David. Or, ils sont représentés par un seul homme et s'identifient pour ainsi dire avec lui, et c'est pour cette raison qu'en réalité Absalom ne poursuit qu'un seul homme. Les Septante ont traduit : καθὼς ἐπιστρέφει ἡ νύμφη πρὸς τὸν ἄνδρα αὐτῆς « de la même manière que la fiancée retourne à son mari. » Or, il y a là une contradiction dans les termes, puisqu'une fiancée ne peut en aucun cas retourner à son mari, et l'expression de *mari* serait

tout à fait inexacte. Les traducteurs grecs auront lu הכלה איש, *hacallah isch* au lieu de הכל האיש *haccol haïsch*. De plus, c'est par pure conjecture et pour éclaircir le texte qu'ils auront ajouté πλὴν ψυχῆν ἀνδρὸς ἑνὸς αὐ ζῆταίς « tu ne cherches que la vie d'un seul homme », addition qui a passé dans la Vulgate et qui a été rendue par « unum enim virum tu quæris. » — *Et omnis populus erit in pace*. C'est-à-dire, le peuple viendra à toi facilement, si l'on admet l'interprétation donnée plus haut. Cependant, tout en l'adoptant, on pourrait encore dire qu'Achitophel conseille d'épargner le peuple et de se contenter de dissiper la troupe de David pour le frapper seul. Sa mort sera le retour de tous ceux qui l'accompagnent.

8. — *Nec morabitur cum populo*. C'est-à-dire, il ne passera pas la nuit avec le peuple, il veillera et ne se laissera pas surprendre.

9. — *In foveis*. C'est-à-dire, dans les ravins, retraite naturelle, d'où l'on peut non-seulement repousser une attaque, mais opérer une surprise à l'improviste. — *Aut in uno, quo*



cum ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicet : Facta est plaga in populo qui sequebatur Absalom.

10. Et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur; scit enim omnis populus Israël fortem esse patrem tuum, et robustos omnes qui cum eo sunt.

11. Sed hoc mihi videtur rectum esse consilium : Congregatur ad te universus Israël, a Dan usque Bersabee, quasi arena maris innumerabilis; et tu eris in medio eorum.

12. Et irruemus super eum in quocumque loco inventus fuerit; et operiemus eum, sicut cadere solet ros super terram; et non relinque-mus de viris, qui cum eo sunt, ne unum quidem.

13. Quod si urbem aliquam fuerit ingressus, circumdabit omnis Israël civitati illi funes, et trahemus eam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex ea.

14. Dixitque Absalom, et omnes

que lieu qu'il aura choisi. Et si quelqu'un succombe au commencement, chacun l'apprendra et dira : Il y a eu un grand désastre dans le peuple qui suivait Absalom.

10. Et le plus fort lui-même, dont le cœur est comme celui du lion, sera dissous par la peur; car tout le peuple d'Israël sait que votre père est vaillant et que tous ceux qui sont avec lui sont robustes.

11. Mais voici le conseil qui me paraît bon : Que tout Israël se rassemble autour de vous, depuis Dan jusqu'à Bersabée; comme le sable innombrable de la mer, et vous serez au milieu d'eux.

12. Et nous nous précipiterons sur lui en quelque lieu qu'il se rencontre, et nous le couvrirons comme la rosée a coutume de tomber sur la terre et nous n'épargnerons pas un seul des hommes qui sont avec lui.

13. Que s'il est entré dans quelque ville, tout Israël entourera cette ville de cordes et nous l'entraînerons dans le torrent pour qu'on n'en retrouve pas même une pierre.

14. Et Absalom et tous les hom-

*voluerit, loco.* Hébreu : « En l'un des lieux. » Ici le mot *בִּקְרָבוֹת*, *mkomoth*, par opposition à *פְּקָתַיִם*, *pkathim*, désigne probablement les endroits fortifiés par l'art. — *Et cum ceciderit unus quilibet in principio.* Hébreu : « Et lorsqu'il se jettera sur eux au commencement ». A la première attaque de David, on dira que l'armée d'Absalom a essuyé une défaite, et les plus vaillants seront découragés. Le sens de la Vulgate n'est pas au fond très-différent : au moindre échec, ou à la moindre perte, on dira, etc. Chusaf veut faire entendre de se saisir de David par surprise, et que la terreur de son nom et la renommée de bravoure de ses compagnons porteront à exagérer le moindre insuccès et suffiront à dissiper l'armée d'Absalom. On peut supposer d'après ces paroles, que le fils rebelle était loin d'égaliser son père en vaillance, et que Chusaf profite habilement de cette circonstance.

10. — *Cujus cor est quasi leonis.* Dont le courage est semblable à celui du lion. — *Scit enim omnis populus...* C'est pour cette raison

qu'une attaque de la part de David ferait répandre le bruit de la défaite de l'armée.

11. — *A Dan usque Bersabee.* Cfr. Jug., XXI. — *Et eris in medio eorum.* Hébreu : « Et personne marchant à la guerre », c'est-à-dire, tu feras la guerre en personne. Les Septante et S. Jérôme ont lu évidemment, *בְּקִרְבָּם*, *bkirbam* « au milieu d'eux », au lieu de *בְּקָרֵב*, *bakkrab*, « à la guerre ».

12. — *Et operiemus eum.* Le mot *נָחַו*, *nakhou*, n'est pas l'abrégé de *אֶנְחַוֵּי*, *anakhnou*, mais la pr. pers. pl. du passé de *נָחַו*, *nouakh*, verbe employé pour représenter une armée qui campe, Is., VII, 2, 19, et pour désigner les essaims de mouches et de sauterelles, Is., VII, 19; Ex., X, 44. Nous nous laisserons tomber sur lui lentement comme la rosée, sans qu'il s'en aperçoive, c'est-à-dire nous l'environnerons.

13. — *Et trahemus eum in torrentem.* Par cette hyperbole, Chusaf veut peindre d'une façon expressive la force irrésistible de l'armée qu'Absalom aura rassemblée autour de lui. L'expression *in torrentem* indique que

mes d'Israël dirent : Le conseil de Chusai l'Arachite est meilleur que le conseil d'Achitophel. Car, par la volonté du Seigneur, l'utile conseil d'Achitophel fut dissipé afin que le Seigneur fit tomber le malheur sur Absalom.

15. Et Chusai dit aux prêtres Sadoc et Abiathar : Achitophel a donné à Absalom et aux anciens d'Israël un conseil de telle et telle manière, et moi j'ai donné tel et tel conseil.

16. Maintenant donc envoyez promptement et annoncez-le à David et dites-lui : Ne restez pas cette nuit dans les plaines du désert, mais sans retard allez plus loin; afin que le roi ne soit pas écrasé avec tout le peuple qui est avec lui.

17. Or, Jonathas et Achimaas se tenaient près de la fontaine de Rogel. Et une servante y alla et les

viri Israel : Melius est concilium Chusai Arachitæ, consilio Achitophel; Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.

15. Et ait Chusai Sadoc et Abiathar sacerdotibus : Hoc et hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom, et senioribus Israel; et ego tale et tale dedi consilium.

15. Nunc ergo mittite cito, et nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere; ne forte absorbeatur rex, et omnis populus qui cum eo est.

17. Jonathas autem et Achimaas stabant juxta fontem Rogel; abiit ancilla et nuntiavit eis, et illi pro-

les places fortes étaient ordinairement près d'une rivière.

14. — *Melius est consilium Chusai Arachitæ.* Le plan de Chusai présenté avec tant d'art obtint le plein assentiment d'Absalom et de ses partisans. Ce qui était vrai et incontestable, c'est que la bravoure de David et des siens était éprouvée; mais ce qui l'était moins, ou plutôt, ce qui n'était nullement probable, c'est que tout le peuple d'Israël dut accourir à l'appel d'Absalom. Celui-ci ne prit pas le temps de réfléchir que ses adhérents ne formaient que la moindre partie de la nation et que, d'ailleurs, le premier moment de trouble et d'enivrement passé, beaucoup se rallieraient à David. Le conseil de Chusai plut sans doute à Absalom, parce qu'il lui parut plus sûr, et peut-être aussi parce que la pensée de rassembler une immense armée et de frapper un grand coup avait quelque chose de flatteur pour son imagination. Enfin, s'il nous est permis de hasarder une conjecture personnelle, ne pourrait-on pas supposer qu'Absalom était las de la tutelle d'Achitophel qui, jusque là, avait été l'âme et le principal soutien de la conjuration, et qu'il n'était pas fâché de lui faire comprendre que désormais il pourrait, à la rigueur, se passer de son appui. En tout cas, Chusai réussit à faire gagner du temps à David, qui, de son côté, put se mettre sur ses gardes, faire ses préparatifs pendant qu'Absalom poursuivait ses grands armements.

8. David est informé de ce qui se passe, fin terrible d'Achitophel, xvii, 45-23.

16. — *In campestribus deserti.* Hébreu : « Dans les passages du désert », V. xv, 28. — *Ne forte absorbeatur rex.* L'hébreu פן-יבולע למוך, *pen heboula lamméleke*, est rendu ainsi par quelques-uns : « De peur qu'il (le passage) ne soit fermé au roi »; mais cette traduction nous paraît peu justifiée par le contexte. Une autre plus plausible serait celle-ci : « de peur que cela (le malheur) ne soit absorbé par le roi », ou encore : « de peur que le malheur ne soit préparé au roi », ce qui se rapproche quant au sens du texte de la Vulgate. Chusai fait donner à David le conseil de passer le Jourdain parce qu'il connaît l'esprit versatile d'Absalom, et qu'il craint que l'avis d'Achitophel ne finisse par prévaloir.

17. — *Juxta fontem Rogel.* C'est probablement la fontaine de Job ou de Néhémie, Cfr. Jos. xv, 7. — *Ancilla.* Apparemment la servante d'un des grands-prêtres. — *Et illi profecti sunt.* Ceci est dit par anticipation. — *Non enim poterant videri.* C'est-à-dire, ils ne pourraient se laisser voir. D'après ce qui s'était passé, xv, 24 et suiv., Absalom ne pouvait se méprendre sur les vrais sentiments des deux grands-prêtres. C'est pour cette raison que leurs fils ne pouvaient entrer dans la ville, car leurs allées et venues n'auraient pas manqué d'éveiller les soupçons. La servante, au contraire, pouvait, sans danger,

fecti sunt, ut referrent ad regem David nuntium; non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Vidit autem eos quidam puer, et indicavit Absalom; illi vero concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo, et descenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, et expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas; et sic latuit res.

20. Cumque venissent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt: Ubi est Achimaas et Jonathas? Et respondit eis mulier: Transierunt festinanter, gustata paupulum aqua. At hi qui quærebant, qui cum non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

21. Cumque abiissent, ascenderunt illi de puteo, et pergentes nuntiaverunt regi David, et dixerunt: Surgite, et transite cito fluvium: quoniam hujuscemodi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David, et omnis populus qui cum eo erat, et transierunt Jordanem, donec dilucesceret; et ne unus quidem residuus fuit qui non transisset fluvium.

23. Porro Achitophel videns quod non fuisset factum consilium suum, stravit asinum suum, surrexitque

avertit, et ils partirent pour en porter la nouvelle à David, car ils ne pouvaient se faire voir et entrer dans la ville.

18. Mais un serviteur les vit et le fit savoir à Absalom. Eux, pressant le pas, entrèrent à Bahurim dans la maison d'un homme qui avait un puits dans son vestibule et ils y descendirent.

19. Et la femme prit un voile et l'étendit sur l'ouverture du puits, comme si elle eût fait sécher de l'orge mondé. Ainsi la chose resta cachée.

20. Et lorsque les serviteurs d'Absalom vinrent à la maison, ils dirent à la femme: Où sont Achimaas et Jonathas? Et la femme leur répondit: Ils s'en sont allés en toute hâte après avoir goûté un peu d'eau. Mais ceux qui cherchaient, n'ayant pas trouvé, retournèrent à Jérusalem.

21. Et lorsqu'ils s'en furent allés, eux sortirent du puits et, poursuivant leur route, ils avertirent le roi David et lui dirent: Levez-vous et passez promptement le fleuve, car Achitophel a donné contre vous tel conseil.

22. David se leva donc ainsi que tout le peuple qui était avec lui et ils passèrent le Jourdain jusqu'au point du jour, et il n'en resta pas un qui n'eût pas passé le fleuve.

23. Or, Achitophel, voyant que son conseil n'avait pas été exécuté, sella son âne et se leva et s'en alla

aller leur communiquer les oracles des grands-prêtres. Probablement même Jonathas et Achimaas étaient surveillés, ainsi que l'indiquerait le *v.* suivant.

18. — *Quidam puer.* Apparemment, un des espions chargés d'observer les démarches de Jonathas et d'Achimaas. — *Puteum.* C'est-à-dire, une citerne, qui pour le moment était à sec.

19. — *Velamen.* Hébreu: « Une couverture » *מַצָּה*, *maçake*. — *Quasi siccans ptisanas.* Hébreu: « Et elle socoua des grains concassés. »

20. — *Transierunt festinanter, gustata paululum aqua.* Hébreu: « Ils ont passé le petit ruisseau. » C'est de cette façon que cette femme égara les poursuites.

22. — *Donec dilucesceret.* Au jour tout le monde avait passé, et il ne restait plus personne sur la rive occidentale. Hébreu: « Jusqu'à la lumière du matin, jusqu'à un il ne resta qui n'eût passé le Jourdain », c'est-à-dire, il n'en resta pas un qui n'eût passé le Jourdain.

23. — *Suspendio interiiit.* Achitophel prévint qu'Absalom, en ne suivant pas son conseil,

dans sa maison et dans sa ville, et, après avoir disposé sa maison, il se pendit et mourut et fut enseveli dans le sépulcre de son père.

24. Mais David vint Aux camps, et Absalom passa le Jourdain et avec lui tous les hommes d'Israël.

25. Et Absalom établit chef de l'armée Amasa à la place de Joab. Or, Amasa était fils d'un homme qui s'appelait Jetra de Jezraël, qui s'était approché d'Abigaïl, fille de Naas, sœur de Sarvia qui fut mère de Joab.

26. Et Israël campa avec Absalom dans la terre de Galaad.

27. Et lorsque David fut venu Aux camps, Sobi, fils de Naas de Rabbath, ville des fils d'Ammon, et Machir, fils d'Ammihel de Lodabar, et Berzellai, Galaadite de Rogelim,

28. Lui offrirent des lits et des tapis, et des vases de terre, et du froment, et de l'orge, et de la farine, et des grains cuits, et des fèves, et des lentilles, et des poids torréfiés,

et abiit in domum suam, et in civitatem suam; et disposita domo sua, suspendio interiit, et sepultus est in sepulchro patris sui.

24. David autem venit in castra, et Absalom transivit Jordanem, ipse et omnes viri Israel cum eo.

25. Amasam vero constituit Absalom pro Joab super exercitum. Amasa autem erat filius viri, qui vocabatur Jetra de Jezraeli, qui ingressus est ad Abigail filiam Naas, sororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

26. Et castrametatus est Israel cum Absalom in terra Galaad.

27. Cumque venisset David in castra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, et Machir filius Ammihel de Lodabar, et Berzellai Galaadites de Rogelim,

28. Obtulerunt ei stratoria, et tapetia, et vasa fictilia, frumentum, et hordeum, et farinam, et polentam, et fabam, et lentem, et frixum cicer.

perdrait infailliblement sa cause, et c'est pourquoi il prévint le châtement qui l'attendait, mais en même temps tomba sous les coups de la justice divine. Ainsi fut exaucée la prière de David. L'historien Josèphe, Ant. J. l. VII, c. ix, § 8, explique comme nous le faisons la fin d'Achitophel.

d. La guerre civile, xvii, 24-xviii, 32.

α. Préparatifs de guerre, xvii, 24-xviii, 5.

23. — *In castra*. En hébreu : « à Mahanaïm », ville qui était probablement fortifiée et qui se trouvait à l'est du Jourdain, non loin d'un gué du Jaboc (Nahr Zerka), V. II, 8.

25. — *Amasa*. Amasa ne peut pas être identique à Amasai, dont il est parlé ailleurs, I Paral., xii, 48, car David, après sa défection, ne l'aurait sans doute pas reçu comme il le fit. — *De Jezraeli*. C'est la leçon des Septante, Ἰεζραήλτης, tandis que l'hébreu porte ישראלי, *Israéli* « Israélite », ce qui doit être une faute, attendu qu'une pareille remarque était inutile. Il faudrait probablement lire ישמעלי, *Ischmeéli*, « I-maélite », comme dans les Paralipomènes, où יתר, *Jéther* est la forme abrégée de יתרא, *Iethra*, I Paral., ii, 47.

Jezraël était la patrie d'Achinoam, femme de David, I Rois, xviii, 3.

27. — *In castra*. Hébreu : « A Mahanaïm », V. 7. 24. Ce qui suit prouve bien que David avait l'appui des personnages considérables du pays de Galaad. — *Sobi filius Naas*. Sobi était peut-être le fils de Naas, le roi des Ammonites et le frère d'Hanon que David avait vaincu, x, 4 et suiv., ou peut-être simplement un membre quelconque de la maison royale des Ammonites auquel David aurait fait grâce au moment de la prise de Rabbath. Cependant Sobi pouvait être aussi un Israélite domicilié à Rabbath qui était maintenant incorporé au royaume, car Naas est aussi un nom hébreu, V. 7. 25. — *De Lodabar*, V. ix, 4. — *De Rogelim*. Localité encore mentionnée xix, 32, et restée inconnue.

28. — *Obtulerunt*. Le verbe manque dans l'hébreu, mais les Septante y ont suppléé heureusement par ἤνεγκαν, « ils apportèrent. » — *Et tapetia*. Le mot ספיות, *sapoth*, signifie « bassins ». — *Et polentam*. Le mot קלי, *kâle*, deux fois employé dans cette phrase, a été traduit plus loin par *frixum cicer*, et avec raison, parce qu'on faisait torréfier non seulement les épis ou les grains de blé, Levit., ii, 14.

29. Et mel, et butyrum, oves et pingues vitulos; dederuntque David, et populo qui cum eo erat, ad vescendum, suspicati enim sunt, populum fame et siti fatigari in deserto.

29. Et du miel et du beurre, des brebis et des veaux gras. Et ils donnèrent à manger à David et à tout le peuple qui était avec lui. Car ils avaient soupçonné que le peuple était fatigué par la faim et la soif dans le désert.

## CHAPITRE XVIII

Or, David partagea son armée en trois corps, sous le commandement de Joab, d'Abisai et d'Ethai, et se proposa d'aller lui-même au combat; mais le peuple n'y consentit pas, et le roi, accédant à ce désir, se plaça à la porte, pour voir défilér ses troupes (vv. 1-4). — Et il recommanda à ses généraux d'épargner Absalom (v. 5). — Le combat eut lieu dans la forêt d'Ephraïm, et les révoltés furent défaits avec de grandes pertes (vv. 6-8). — Or, Absalom, fuyant sur sa mule, resta accroché à un chêne par les cheveux (v. 9). — Joab reprocha à celui qui lui annonça cette nouvelle de n'avoir pas transpercé Absalom, puis il courut lui-même frapper de trois javelots le fils rebelle, et ses écuyers l'achevèrent (vv. 10-15). — Il fit ensuite cesser la poursuite (v. 16). — Quant au cadavre d'Absalom, il fut jeté dans une fosse et recouvert de pierres (v. 17). — Absalom cependant s'était fait élever un monument pour perpétuer son nom (v. 18). — Achinaas voulait aller annoncer au roi la nouvelle de la victoire; mais Joab confia cette mission à Chusi (vv. 19-21). — Cependant Achinaas obtint de partir, et prenant un chemin détourné, dépassa Chusi (vv. 22-23). — Or, le guetteur annonça à David qu'il voyait un homme seul arriver en courant, ce que le roi considéra comme d'un heureux augure (vv. 24-25). — Bientôt le guetteur en vit un autre dépasser le premier, et reconnut Achinaas; et David le crut porteur d'une bonne nouvelle (vv. 26-27). — A son arrivée, Achinaas fit connaître au roi la défaite des rebelles, mais prétexta qu'il ne savait rien au sujet d'Absalom (vv. 28-30). — Bientôt Chusi vint confirmer l'heureuse nouvelle apportée par Achinaas, et interrogé sur le compte d'Absalom, fit entendre qu'il n'était plus (vv. 31-32). — Alors le roi fut contristé grandement, et pleura en appelant à haute voix son fils Absalom (v. 33).

1. Igitur considerato David populo suo, constituit super eos tribunos et centuriones.

2. Et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, et tertiam partem sub manu Abisai, filii Sarviæ, fratris

1. David, donc ayant inspecté son peuple, établit sur eux des tribuns et des centurions.

2. Et il mit sous la main de Joab un tiers du peuple et un tiers sous la main d'Abisai, frère de Joab, fils

mais aussi des légumes, comme les pois et les lentilles.

29. — *Et pingues vitulos.* L'hébreu שפוח בכר, *schepthoth bakar*, signifie, d'après le Chaldéen et les Rabbins, « fromage de vache », et peut-être un fromage d'une espèce particulière, comme on en fait encore dans le Nedjud, V. Burckhardt, p. 48. Les Septante ont traduit par σαρπὸς βοῶν, ce qui pourrait indiquer que שפוח, *schepthoth*, était le terme technique et d'autant plus que *fromage* s'exprime ordinairement par הריצי הלב, *kharitsé*

*khalab*. Théodotion au contraire a rendu notre expression par γαλαθηδα μοσχάρια, « veaux de lait ».

CHAP. XVIII. — *Considerato David populo suo.* C'est-à-dire, David ayant passé son armée en revue. Evidemment cette armée s'était beaucoup accrue depuis le passage du Jourdain, puisque David la partagea en trois corps.

2. — *Tertiam partem.* Cette disposition en trois corps paraît avoir été familière chez les Hébreux, V. Jug., VII, 46, IX, 43; I Rois

de Sarvia, et un tiers sous la main d'Ethai, qui était de Geth, et le roi dit au peuple : Je marcherai, moi aussi, avec vous.

3. Et le peuple répondit : Vous n'irez pas, car si nous fuyons, ils ne feront pas grand cas de nous ; si la moitié de nous succombe, ils s'en soucieront peu, parce que vous seul vous êtes compté pour dix mille : il vaut mieux donc que vous soyez dans la ville pour nous secourir.

4. Le roi leur dit : Je ferai ce qui vous paraît bon. Le roi se tint donc près de la porte, et le peuple sortait rangé en troupes, par cent et par mille.

5. Et le roi donna un ordre à Joab, et à Abisaï, et à Ethai, disant : Conservez-moi mon fils Absalom. Et tout le peuple entendait le roi donnant des ordres aux chefs touchant Absalom.

6. Le peuple sortit donc dans la

Joab, et tertiam partem sub manu Ethai, qui erat de Geth, dixitque rex ad populum : Egrediar et ego vobiscum.

3. Et respondit populus : Non exhibis ; sive enim fugerimus, non magno opere ad eos de nobis pertinebit ; sive media pars ceciderit e nobis, non satis curabunt ; quia tu unus pro decem millibus computaris ; melius est igitur ut sis nobis in urbe præsidio.

4. Ad quos rex ait : Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam ; egrediebaturque populus per turmas suas, centeni, et milleni.

5. Et præcepit rex Joab, et Abisai, et Ethai, dicens : Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat præcipientem regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est populus in

xI, 2 ; IV Rois xI, 5, 6 et usitée aussi chez les Philistins, I Rois xIII, 47. — *Sub manu*. Sous le commandement. — *Ethai*. V. xv, 24 et suiv.

3. — *Quia tu unus...* Car tu vaux dix mille d'entre nous. On convient généralement que l'hébreu est fautif et qu'il faut lire אַתָּה, *atha* (tu) au lieu אַתָּה (nunc). — *In urbe*. On voit donc que David ne se trouvait pas dans un camp, mais bien dans la ville de Mahanaïm, comme nous l'avons déjà fait remarquer, xvii. — *Præsidio*. Pour nous secourir en cas de besoin. David devait donc rester dans la ville avec l'arrière-garde pour parer à toute éventualité.

5. — *Servate mihi*. Hébreu : « Doucement pour moi, pour le jeune Absalom », c'est-à-dire : ménagez Absalom. — *Et omnis populus audiebat...* Cette réflexion sert à expliquer le v. 42.

6. Combat dans la forêt d'Éphraïm et mort d'Absalom, xviii, 6-18.

6. — *In saltu Ephraïm* Vu le nom qu'elle porte, cette forêt pourrait être identifiée avec celle dont il est parlé dans Josué, xvii, 45-48. On pourrait donc penser que la bataille se livra à l'ouest du Jourdain. Ce qui confirmerait cette opinion, c'est qu'Achimaas, pour porter la nouvelle de la victoire à David,

semble avoir suivi la vallée du fleuve. Toutefois la plupart des interprètes supposent que cette forêt d'Éphraïm se trouvait au-delà du Jourdain et devait apparemment son nom à la défaite des Éphraïmites sous Jephthé, Jug., xii, 4. On fait, à ce sujet, les remarques suivantes : 1<sup>o</sup> Absalom avait campé dans le pays de Galaad, xvii, 26 et il n'est point dit qu'il ait repassé le Jourdain ; 2<sup>o</sup> puisque David était resté dans la ville, pour porter secours à son armée en cas de besoin, il s'en suit que la bataille se livra près de Mahanaïm ; 3<sup>o</sup> après la victoire, l'armée de David revint à Mahanaïm, tandis que, si le combat avait eu lieu en deçà du fleuve, elle eût marché aussitôt sur Jérusalem. Mais nous avouerons sans peine que ces preuves sont loin d'être concluantes. En effet, premièrement, il n'était pas nécessaire d'aller assiéger Jérusalem immédiatement, car après la mort d'Absalom et la défaite de son armée qui se dispersa complètement v. 47 et xix, 9, la révolte était terminée et l'armée victorieuse n'avait plus qu'à aller chercher le roi à Mahanaïm pour le ramener dans sa capitale, où personne ne devait penser à organiser la résistance. Quant aux deux premières preuves, elles ne sauraient avoir de force que dans le cas où nous aurions le récit complet des faits qui se sont passés dans cette guerre. Le combat décisif

campum contra Israel, et factum est prælium in saltu Ephraim.

7. Et cæsus est ibi populus Israel ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illa, viginti millium.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terræ, et multo plures erant quos saltus consumpserat de populo, quam hi quos voraverat gladius in die illa.

9. Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo; cumque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum et magnam, adhæsit caput ejus quercui; et

plaine contre Israël, et il y eut un combat dans le bois d'Ephraïm.

7. Et là, le peuple d'Israël fut taillé en pièces par l'armée de David, et il y eut ce jour-là un grand massacre de vingt mille hommes.

8. Et le combat s'étendit là sur tout le pays, et ceux que le bois engloutit furent plus nombreux ce jour-là, que ceux que dévora le glaive.

9. Et il arriva qu'Absalom alla au devant des serviteurs de David, monté sur un mulet. Et, le mulet s'étant engagé sous un chêne vaste et touffu, sa tête s'attacha au

pourrait à la rigueur avoir été précédé de plusieurs autres, comme il arrive dans toutes les opérations militaires, et les mots *egressus est populus in campum* signifieraient uniquement que l'armée de David prit l'offensive. Ce serait alors à la suite de plusieurs échecs partiels qu'Absalom aurait repassé le Jourdain, et se serait réfugié dans une région d'un accès difficile, afin de résister avec avantage. Cependant on peut invoquer à l'appui de la seconde opinion, des arguments, croyons-nous, beaucoup plus décisifs. Ainsi nous voyons que c'est le jour même de la bataille que David a reçu la nouvelle du succès de ses armes, comme le montrent ces paroles de Joab : « non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia », 7. 20. De plus les deux messagers paraissent avoir franchi la distance du champ de bataille à la ville tout d'une traite, comme nous le dirions et même en courant, 7. 22 et suiv. Enfin David était assis entre les deux portes, 7. 24 et paraissait évidemment attendre le résultat de la bataille engagée ce jour-là. Or, s'il est une chose certaine, c'est que David était resté à l'est du Jourdain, XIX, 46 et suiv. Toutes ces circonstances démontrent donc que le combat eut lieu dans le voisinage de Mahanaim et non point à l'ouest du fleuve. La lecture seule du texte conduit d'ailleurs tout naturellement à cette conclusion. Pour terminer, nous ferons observer qu'il n'est point certain qu'Achimaas ait pris le chemin du Jourdain, car l'expression כרך דרך, *déréke kikar*, « chemin des cercles », traduite par *viam compendii* dans la Vulgate, 7. 23, est par elle-même assez obscure. Ce qui milite en faveur de la traduction ou plutôt de l'interprétation de la version latine, c'est que l'historien Josèphe a compris de même car il s'exprime ainsi en

cette occasion : Καὶ ἐπιτομωτέραν ἐκλαθὼν τῶν ὁδῶν « et ayant pris le plus court des chemins », puis il ajoute : καὶ γὰρ μόνος αὐτὴν ἐγίνωσκεν car seul il le connaissait », Ant. J. I. VII, c. X, § 4. On pourrait donc penser que *déréke kikar*, כרך דרך désigne un chemin connu sous ce nom et qui était plus court que le chemin ordinaire. Quant aux Septante, ils ont fait de כרך un nom propre sous la forme Κεχάρ.

8. — *Et multo plures erant...* Apparemment cette forêt était semée de précipices, de ravins ou de marais où les fuyards périrent en grand nombre. Le texte ne permet pas, ce semble, de dire qu'on tua plus de monde dans la poursuite que pendant la bataille.

9. — *Adhæsit caput ejus quercui.* Il n'est point dit qu'Absalom resta suspendu uniquement par ses cheveux; on peut supposer que sa chevelure s'embarassa dans l'arbre et qu'en même temps sa tête se trouva engagée entre deux grosses branches d'où il ne put se dégager, tout étourdi qu'il était par la violence du choc. C'était déjà l'opinion de Théodoret qui s'exprime ainsi, Quæst, xxv : « De illo scelerato Deus sumpsit pœnas. Efficit enim ut in querceto equitans veniret sub arborem, quæ ramos habebat inclinatos; ut qui obliquo germinarint, non multum inter se distantes. Illic cum venisset mulus, inter ramos quidam infixum est caput ejus, pependit autem totus. » Le texte ne s'oppose point à cette hypothèse, tandis qu'il contredit formellement celle de S. Chrysostôme d'après lequel Absalom eut été déjà mort à l'arrivée de Joab. « Inseritur ramis (Absalom), dit ce Père, hom. de Absalom., obligatur lignis. transfixo gutture colligatus. Pendens jam mortuus ab hominibus invenitur, quem jam nec cælum potuit conspiciere vivum, nec terra

chêne, et lorsqu'il fut suspendu entre le ciel et la terre, le mulet sur lequel il était assis, passa outre.

10. Quelqu'un le vit et l'annonça à Joab, en disant : J'ai vu Absalom suspendu à un chêne.

11. Et Joab dit à l'homme qui lui donna cette nouvelle : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas transpercé contre terre, et je t'aurais donné dix sicles d'argent et un baudrier ?

12. Il dit à Joab : Si vous chargez mes mains de mille pièces d'argent, je ne mettrais pas ma main sur le fils du roi, car nous avons entendu ce que le roi a prescrit à vous, à Abisaï et à Ethaï, disant : Conservez-moi mon fils Absalom.

13. Et si j'avais agi audacieusement contre mon âme, le roi n'aurait pas pu l'ignorer et vous même vous seriez contre moi.

14. Et Joab lui dit : Ce n'est pas comme tu veux, mais je l'attaquerai

illo suspenso inter cœlum et terram, mulus, cui insederat, pertransivit.

10. Vidit autem hoc quispiam, et nuntiavit Joab, dicens : Vidi Absalom pendere de quercu.

11. Et ait Joab viro qui nuntiaverat ei : Si vidisti, quare non confodisti eum cum terra? et ego dedissem tibi decem argenti siclos, et unum balteum?

12. Qui dixit ad Joab : Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequaquam mitterem manum meam in filium regis; audientibus enim nobis præcepit rex tibi, et Abisai, et Ethai, dicens : Custodite mihi puerum Absalom.

13. Sed et si fecissem contra animam meam audacter, nequaquam hoc regem latere potuisset, et tu stares ex adverso.

14. Et ait Joab : Non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te. Tulit

ulterius sustinere. O nefandum meritum patricidæ! Injuriam patris, non pugnantis gladius, non hostilis manus, non jaculantis ictus defendit, sed vindicant ligna, arbor ulciscitur, rami defendunt. » Et ailleurs : « Adest arbor in campo ramorum telis ornata, quæ te excipiat fugientem, propterantem rapiat, patris injuriam in parricidam defendat. Adest, inquam, arbor, quæ nec patrem, ut tibi parcat, audivit, et jussa Dei instanter implere contendit. » Cependant le même S. Chrysostôme parle autrement dans un passage que nous allons citer, lequel contient des réflexions remarquables : « Absalom Davidem agrossus est, occisus a Joab, et in alto ligno suspensus est, qui adversus patrem erigebatur; et ab arbore detinebatur, qui cum radice pugnabat; et vincus erat a ramo ramus, qui erat a paterna affectione abreptus, et capite tenebatur, qui genitoris caput a ferro contendeat; et tanquam fructus pendebat ab arbore, qui naturæ agricolam volebat excindere; et in corde jaculo confossus est, illic occisus, ubi cœdem parabat. Et tunc videri poterat spectaculum admirabile. Mulo enim equitans, ex pilorum coma, a coma arboris tenebatur, et coma tenebat coma tyrannum, illic eum contundens, ubi diadema paternum gestare contendeat », hom. in Psalm., VII.

14. — *Et unum balteum.* C'était un ornement guerrier, V. Ezsch., XXIII, 45.

12. — *Si appenderes...* Hébreu : « Et si je pesais dans ma main » ou en suivant la leçon du chétib et en lisant לֹא lo au lieu de לֹן lon : « Non, pesant dans ma main... »

13. — *Contra animam meam.* C'est-à-dire, contre ma conscience, et telle est la leçon du keri. Cependant celle du chétib נַפְשִׁי napscho donne, ce semble, un sens plus naturel : « Si j'avais agi contre son âme », c'est-à-dire, si je l'avais tué. — *Audacter.* Malgré les ordres du roi. Hébreu : « Avec tromperie », c'est-à-dire trompant les ordres du roi. — *Et tu stares ex adverso.* Tu m'accuserais devant le roi.

14. — *Non sicut tu vis, sed aggrediar coram te.* Hébreu : « Je ne t'attendrai pas », c'est-à-dire, je ne te laisserai pas ce soin. — *Tres lanceas.* Hébreu : « Trois bâtons », car il est impossible que שְׁבִיטִים shebatim, signifie épée ou javelot. Joab prit donc ce qu'il avait sous la main, c'est-à-dire trois bâtons pointus et les enfonça dans le cœur d'Absalom. Un seul coup d'épée eut suffi, tandis qu'Absalom survécut à ses trois blessures et dut être achevé par les écuyers de Joab. — *In corde Absalom.* « In cor excordis, dit S. Chrysostôme, hom. cit., tres sagittas infixit, illic eum feriens, ubi erat receptaculum iniquitatis, et



ergo tres lanceas in manu sua, et infixit eas in corde Absalom; cumque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. Cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, et percutientes interfecerunt eum.

16. Cecinit autem Joab buccina, et retinuit populum, ne persequeretur fugientem Israel, volens parcere multitudini.

17. Et tulerunt Absalom, et projecerunt eum in saltu, in foveam grandem, et comportaverunt, super eum acervum lapidum magnum nimis; omnis autem Israel fugit in tabernacula sua.

18. Porro Absalom erexerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in valle Regis; dixerat enim: Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur Manus Absalom. usque ad hanc diem.

devant toi. Il prit donc en sa main trois javelots et les planta dans le cœur d'Asalom. Et comme il palpitait encore, suspendu au chêne,

15. Dix jeunes écuyers de Joab coururent, le frappèrent et le tuèrent.

16. Et Joab sonna de la trompette et retint le peuple, afin qu'il ne poursuivît pas Israël en fuite, voulant épargner la multitude.

17. Et ils prirent Absalom et le jetèrent dans le bois, dans une grande fosse et ils entassèrent sur lui un très grand monceau de pierres; et tout Israël s'enfuit dans ses tentes.

18. Or Absalom, lorsqu'il vivait encore, s'était érigé un monument qui est dans la vallée du roi, car il avait dit: Je n'ai pas de fils, et ce sera là le souvenir de mon nom. Et il appela le monument de son nom, et jusqu'à ce jour il est appelé: La Main d'Absalom.

cum in arbore sublimis penderet. pulchrum epitaphium ei David cecinit: Vidi impium superexaltatum et elatum tanquam cedros Libani, et transivi et ecce non erat. » Absalom périt ainsi sous les coups de la justice divine. « Et ut scias, nous enseigne le même Père, *ibid.*, quod factum est, non fuisse humanæ industriæ, sed totum fuisse divini judicii, capelli et lignum eum alligaverunt, et brutum animal eum tradidit et profixe quidem coma, pro ligno autem arbor extitit. Pro milite autem eum adduxit mulus. »

15. — *Interfecerunt eum.* Ils agirent sans doute d'après l'ordre de Joab.

16. — *Volens parcere multitudini.* Joab mit à mort Absalom, non pour venger une injure personnelle, mais pour venger l'honneur du roi outragé, et surtout pour mettre fin à la guerre civile. Son acte n'en est pas moins répréhensible et l'indice d'une nature cruelle et indomptable.

17. — *Acervum lapidum.* C'était comme un monument destiné à rappeler le crime d'Absalom. Ainsi avait-on fait pour Achan, *Jos.*, VII, 26, et pour le roi de Hat, *Jos.*, VIII, 27. « Projectum eum in saltum Hebræi dicunt, rapporte S. Jérôme, in *Tradit.*, eo quod gladio præruptus lapidibus obrui deberet; quippe qui sceleratissimus erat, et gemine neci ob-

noxius; scilicet quia et patrem contra legis præceptum valde dehonorerat et turpitudinem ejus revelaverit. »

18. — *Titulum.* C'était un monument en pierre, ainsi que l'indique le mot מצבת, *matsebeth*, mais rien n'en fait deviner la forme. « Tradunt Hebræi, dit S. Jérôme in *Tradit.*, quod depositus de quercu, petierit sibi inducias, antequam perimeretur, ut faceret sibi titulum ob memoriam sui, eo quod non haberet filium talem, qui regno dignus esset; putabat enim filios suos non solum regno indignos, verum etiam ob peccatum suum, quod in patrem gesserat, præsentī vita indignos, in quo titulo manum dicitur defixisse, et figuram manus suæ expressisse, et de hoc, titulum hoc modo vocari. » Bien entendu, nous donnons ces assertions, ou plutôt ces rêveries pour ce qu'elles valent. — *In valle regis.* D'après Josèphe, *Ant. j. l. VII, c. X, § 3*, cette vallée était à deux stades de Jérusalem. Elle devait son nom aux événements qui s'y étaient passés du temps d'Abraham, *Gen.*, XIV, 47. On pense assez généralement qu'elle se trouvait dans la vallée du Cédron. Elle fut aussi appelée plus tard vallée de Josaphat. Le monument appelé tombeau d'Absalom et que l'on considérait au moyen-âge comme celui de ce prince, date de l'époque grecque. —

19. Et Achimaas, fils de Sadoc, dit : Je courrai et j'annoncerai au roi que le Seigneur lui a fait justice de la main de ses ennemis.

20. Joab lui dit : Tu ne seras pas messenger en ce jour, mais tu porteras les nouvelles un autre jour ; aujourd'hui, je ne veux pas que tu les portes, car le fils du roi est mort.

21. Et Joab dit à Chusi : Va et annonce au roi ce que tu as vu. Chusi se prosterna devant Joab et courut.

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit de nouveau à Joab : Qui empêche que je coure moi aussi après Chusi ? Et Joab lui dit : Pourquoi veux-tu courir, mon fils ? Tu ne seras pas porteur d'une bonne nouvelle.

23. Et il lui répondit : Mais, enfin, si je courais ? Et il lui dit : Cours. Achimaas donc, courant par un chemin plus court, dépassa Chusi.

24. Or, David était assis entre les deux portes. Mais la sentinelle, qui était sur le mur, au faite de la porte, élevant les yeux, vit courir un homme seul.

25. Et jetant un cri, il le montra au roi. Et le roi dit : S'il est seul, il y a une bonne nouvelle dans sa bouche. Tandis que celui-là se hâtait et s'approchait davantage.

19. Achimaas autem filius Sadoc, ait : Curram, et nuntiabo regi, quia iudicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum eius.

20. Ad quem Joab dixit : Non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia, hodie nolo te nuntiare, filius enim regis est mortuus.

21. Et ait Joab Chusi : Vade, et nuntia regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab, et cucurrit.

22. Rursus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab : Qui impedit si etiam ego curram post Chusi ? Dixitque ei Joab : Quid vis currere, filii mi ? non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui respondit : Quid enim si cucurrero ? et ait ei : Curre. Currens ergo Achimaas per viam compendii, transivit Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas ; speculator vero, qui erat fastigio portæ super murum, elevans oculos, vidit hominem currentem solum.

25. Et exclamans indicavit regi ; dixitque rex : Si solus est, bonus est nuntius in ore eius. Properante autem illo, et accedente proprius,

*Non habeo filium.* Cfr. xiv, 29. Les trois fils d'Absalom étaient donc déjà morts à l'époque où il éleva ce monument. — *Manus Absalom.* Un trophée rappelle un événement comme une main levée sur lui, et c'est peut-être par analogie que le monument d'Absalom reçut ce nom un peu singulier. Peut-être encore Absalom l'appela-t-il ainsi, parce qu'il l'avait fait élever lui-même.

x. David reçoit la nouvelle de la victoire et de la mort d'Absalom ; ses plaintes sur la mort de son fils, xviii, 19-33.

20. — *Hodie nolite nuntiare.* Joab craignait d'exposer Achimaas à la colère du roi, et de lui faire perdre sa faveur, car il comprenait que la nouvelle de la mort d'Absalom ne manquerait pas d'émouvoir David.

21. — *Chusi.* Le mot כושי est ici précédé de l'article et pourrait bien être un nom de

nation ; il serait alors synonyme de Couschite ou Ethiopien. C'était peut-être un esclave de Joab que celui-ci ne craignait pas d'exposer au mécontentement du roi

22. — *Non eris boni nuntii bajulus.* Hébreu, « Si tu vas, le message ne te procurera rien », c'est-à-dire, ce n'est pas un message qui puisse te profiter en quelque chose, ainsi que les Septante l'ont exprimé : καὶ σοὶ, οὐκ ἔστιν εὐαγγέλιον εἰς ὠφέλειαν πορεύομένῳ.

23. — *Per viam compendii.* V. 7. 6. note sub finem.

24. — *Sedebat inter duas portas.* C'est-à-dire, dans l'espace qui séparait la porte intérieure et la porte extérieure de la ville de Mahanaïm qui était une place forte. — *Qui erat in fastigio portæ super murum.* Hébreu : « Alla sur le toit de la porte sur le mur », c'est-à-dire au-dessus de la porte extérieure.

25. — *Si solus est, bonus est nuntius.* En

26. Vidit speculator hominem alterum currentem, et vociferans in culmine, ait : Apparet mihi alter homo currens solus. Dixitque rex : Et iste bonus est nuntius.

27. Speculator autem : Contemplor, ait, cursum prioris, quasi cursum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex : Vir bonus est, et nuntium portans bonum venit.

28. Clamans autem Achimaas, dixit ad regem : Salve rex. Et adorans regem coram eo pronus in terram, ait : Benedictus Dominus Deus tuus, qui conclusit homines qui levaverunt manus suas contra dominum meum regem.

29. Et ait rex : Estne pax puero Absalom? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum, cum mitteret Joab servus tuus, o rex ! me servum tuum ; nescio aliud.

30. Ad quem rex : Transi, ait, et sta hic. Cumque ille transisset, et staret,

31. Apparuit Chusi ; et veniens ait : Bonum apporto nuntium, domine mi rex ; judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.

32. Dixit autem rex ad Chusi :

26. La sentinelle vit courir un autre homme et jetant un cri d'en haut, il dit : Un autre homme courant seul se montre à moi. Et le roi dit : Celui-ci est aussi un bon messager.

27. Et la sentinelle dit : Je vois courir le premier comme court Achimaas, fils de Sadoc. Et le roi dit : C'est un homme bon et il vient porter une bonne nouvelle.

28. Et Achimaas jetant un cri, dit au roi : Salut, roi ! et se prosternant contre terre devant le roi, il dit : Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui a livré les hommes qui ont levé leurs mains contre le roi mon maître.

29. Et le roi dit : Mon fils Absalom est-il en paix? Et Achimaas dit : J'ai vu un grand tumulte lorsque Joab, votre serviteur, ô roi, m'a envoyé, moi votre serviteur, et je ne sais pas autre chose.

30. Le roi lui dit : Passe et tiens-toi là. Et lorsqu'il eut passé et se fut tenu là,

31. Chusi parut. Et en venant, il dit : J'apporte une bonne nouvelle, seigneur mon roi, car le Seigneur aujourd'hui a jugé en votre faveur contre la main de ceux qui se sont levés contre vous.

32. Et le roi dit à Chusi : Mon fils

cas de défaite, on eût aperçu un grand nombre de fuyards.

26. — *In culmine.* Hébreu : « Du côté de la porte » car *schoer*, שָׁוֵר est une mauvaise ponctuation et l'on doit lire *schaar*. Sept. πρὸς τῆ πόλῃ, « du côté de la porte. » Pour voir le guetteur, David s'était sans doute rapproché de la porte.

27. — *Quasi cursum Achimaas.* Le guetteur reconnu peut-être Achimaas à la rapidité de sa course. Achimaas était parti après Chusi, mais on comprend qu'il put arriver le premier, puisqu'il prit un chemin qui devait être plus court. C'était peut-être un coureur émérite et il eut d'autant moins de peine à devancer son concurrent que ce dernier ne soupçonnait pas qu'il était suivi. — *Et nuntium portavit bonum.* Joab ne pouvait envoyer

Achimaas que pour porter une bonne nouvelle.

28. — *Qui conclusit...* C'est-à-dire, qui a imposé par sa puissance des bornes à leur révolte, les a saisis et enfermés de manière qu'ils ne puissent ni avancer ni reculer.

29. — *Cum mitteret Joab...* Hébreu : « Lorsque le roi envoyait le serviteur du roi et ton serviteur. » *Le serviteur du roi*, c'est Chusi, et Achimaas se désigne par les mots *ton serviteur*. — *Nescio aliud.* Achimaas feint que le sort d'Absalom n'était pas décidé au moment où Joab l'a envoyé, ce qui était d'ailleurs absolument contraire à la vérité.

30. — *Transi.* Mets-toi de côté. C'était pour faire place au nouvel arrivant.

32. — *Fiant, inquit, sicut puer.* Chusi ne

Absalom est-il en paix? Chusi lui répondit : Qu'ils soient comme cet enfant, les ennemis du roi, mon maître, et tous ceux qui se lèvent contre lui pour le mal.

33. Et le roi contristé monta au cénacle de la porte et pleura. Et il allait, parlant ainsi : Mon fils, Absalom, Absalom, mon fils ! qui me donnera de mourir pour toi, Absalom, mon fils, mon fils, Absalom !

Estne pax puero Absalom? Cui respondens Chusi : Fiant, inquit, sicut puer, inimici domini mei regis, et universi qui consurgunt adversus eum in malum.

33. Contristatus itaque rex, ascendit cœnaculum portæ, et flevit. Et sic loquebatur, vadens : Fili mi, Absalom, Absalom, fili mi; quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom, fili mi, fili mi, Absalom?

*Infr.* 19. 4.

répond pas directement à la question qui lui est adressée; mais ses paroles ne pouvaient laisser aucun doute à David.

33. — *Contristatus itaque rex.* Hébreu : « Et le roi trembla », c'est-à-dire trembla de douleur tant il fut attristé par la nouvelle de la mort du fils qu'il aimait tendrement, malgré ses fautes. En même temps, il dut être très irrité qu'on eût méprisé ses ordres. « Absalom, dit S. Augustin, plus afflixit patrem mortuus quam vivus ». *Cont. Gaudact.* l. II, c. 14. — *Absalom, fili mi.* « David, dit S. Augustin, *De Doctr. christ.* l. III, c. XXI, cum hoc ab impio, atque immani filio passus esset, non solum ferocientem toleravit, sed etiam

planxit extinctum. Non enim carnali zelo irretitus tenebatur, quem nullo modo injuriæ suæ, sed peccata filii commovebant. Nam ideo, si vinceretur, eum occidi prohibuerat, ut edomito servaretur pœnitendi locus. Et quia non potuit, non orbitatem doluit in ejus interitu, sed quia noverat, in quales pœnas tam impie adultera et parricidalis anima pateretur. Nam qui alio prius filio, qui innocens erat, pro quo ægrotante affligebatur, moriente lætatus est. » Théodoret, *Quæst.* xxvi, exprime la même pensée : « Tanquam pium luxit eum qui non poterat amplius curari per pœnitentiam. Nam post mortem pœna peccati est immedicabilis. »

## CHAPITRE XIX

Or, on annonça à Joab que le roi pleurait son fils, et tandis que le peuple, respectant la douleur paternelle, évitait d'entrer dans la ville, Joab entra auprès de David, lui reprocha d'aimer ses ennemis et de sacrifier ses serviteurs, puis le pressa de sortir et d'aller parler aux siens, lui annonçant qu'autrement il serait abandonné de tout le monde dans cette nuit même (vv. 4-7). — Le roi alla donc s'asseoir à la porte, et le peuple se présenta devant lui (v. 8). — Or, parmi les tribus d'Israël, on se rappelait que David avait été le libérateur de son peuple, et on se demandait pourquoi on n'allait pas le chercher (vv. 9-10). — David, de son côté, demanda par Sadoc et Abiathar, aux anciens d'Israël, pourquoi ils étaient les derniers à venir au-devant de lui (vv. 11-12). — Il proposa même à Amasa de lui donner la place de Joab (v. 13). — Enfin la tribu de Juda tout entière pria le roi de revenir, et on alla à sa rencontre jusqu'à Galgala (vv. 14-15). — Séméï aussi se hâta d'aller au-devant du roi, et avec lui mille Benjaminites, et Siba, ses fils et ses serviteurs (vv. 16-18). — Séméï se jeta aux pieds du roi en implorant son pardon, et David lui laissa la vie pour ne pas attrister ce beau jour, malgré les représentations d'Abisaï (vv. 19-23). — Miphibosech, à son tour, vint avec les habitants de Jérusalem, et se disculpa de l'accusation portée contre lui, s'en remettant d'ailleurs à la volonté de David et protestant de sa reconnaissance (vv. 24-28). — Le roi alors lui dit de partager ses biens avec Siba, mais Miphibosech proposa de lui laisser le tout (vv. 29-30). — Berzellai accompagna le roi au-delà du Jourdain; mais David lui ayant proposé de se fixer à Jérusalem, il fit valoir son âge et demanda à retourner dans sa ville, lui proposant Chamaam, auquel le roi promit d'accorder de grands bienfaits (vv. 34-38). — Lorsque tout le peuple eût passé, David congédia Berzellai, mais Chamaam le suivit (vv. 39-40). — Or, les hommes d'Israël se plaignirent que leurs frères de Juda eussent ramené David; mais ceux-ci répliquèrent que le roi les touchait de plus près (vv. 41-42). — Les hommes d'Israël insistèrent, mais ceux de Juda leur répondirent très-doucement (v. 43).

1. Nuntiatum est autem Joab quod rex fleret et lugeret filium suum;

2. Et versa est victoria in luctum in die illa omni populo; audivit enim populus in die illa dici: Dolet rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem, quomodo declinare solet populus versus et fugiens de prælio.

4. Porro rex operuit caput suum, et clamabat voce magna: Fili mi, Absalom! Absalom, fili mi, fili mi!

5. Ingressus ergo Joab ad regem

1. Or, on annonça à Joab que le roi gémissait et pleurait son fils.

2. Et la victoire fut changée en deuil pour tout le peuple, ce jour-là; car le peuple entendit dire ce jour-là: Le roi pleure sur son fils.

3. Et le peuple se détourna ce jour-là à l'entrée de la ville, comme a coutume de se détourner un peuple battu et fuyant du combat.

4. Or, le roi se couvrait la tête et criait à haute voix: Mon fils, Absalom, Absalom, mon fils, mon fils!

5. Joab alla donc vers le roi dans

D. Rétablissement de l'autorité royale, XIX-XX.

a. David reprend possession de son royaume, XIX, 1-40.

α. Douleur de David; reproches de Joab, XIX, 4-8.

CHAP. XIX. — 1. — *Nuntiatum est autem Joab...* C'était lui expliquer pourquoi le roi ne venait pas au-devant des vainqueurs pour les féliciter. — *Et declinavit...* Hébreu: « Et le peuple en ce jour entra en cachette dans la

ville, comme entre en cachette le peuple couvert de confusion par sa fuite dans la guerre. » Au lieu d'entrer par troupes et en ordre de bataille, les gens de l'armée ne pénétraient dans la ville qu'un à un, comme s'ils avaient voulu n'être pas aperçus.

4. — *Et clamabat voce magna.* La douleur de David est si grande qu'elle lui fait oublier ce qu'il doit à son armée, à son peuple et même à la dignité dont il est revêtu.

la maison et lui dit : Vous avez couvert de confusion aujourd'hui le visage de tous vos serviteurs qui ont sauvé votre vie, et la vie de vos fils et de vos filles, et la vie de vos femmes, et la vie de vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment, et vous avez montré aujourd'hui que vous ne vous souciez pas de vos chefs et de vos serviteurs. Et vraiment je reconnais maintenant que, si Absalom vivait, et si tous nous avions succombé, vous seriez content.

7. Maintenant donc, levez-vous et allez, et par vos paroles satisfaites vos serviteurs ; car je vous jure par le Seigneur que, si vous ne sortez pas, pas un seul homme ne restera avec vous cette nuit et ce sera pire pour vous que tous les maux qui ont fondu sur vous depuis votre adolescence jusqu'à présent.

8. Le roi donc se leva et s'assit sur la porte ; et on annonça à tout le peuple que le roi était assis sur la porte. Et toute la multitude vint

in domum, dixit : Confudisti hodie vultus omnium servorum tuorum, qui salvam fecerunt animam tuam, et animam filiorum tuorum, et filiarum tuarum, et animam uxorum tuarum, et animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, et odio habes diligentes te ; et ostendisti hodie, quia non curas de ducibus tuis, et de servis tuis ; et vere cognovi modo, quia si Absalom viveret, et omnes nos occubuissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, et procede, et alloquens satisfac servis tuis ; juro enim tibi per Dominum, quod si non exieris, ne unus quidem remansurus sit tecum nocte hac ; et pejus erit hoc tibi, quam omnia mala quæ venerunt super te, ab adolescentia tua usque in præsens.

8. Surrexit ergo rex et sedit in porta ; et omni populo nuntiatum est quod rex sederet in porta ; venitque universa multitudo coram rege ;

5. — *Confudisti hodie...* Tu as trompé l'espérance de les serviteurs qui s'attendaient à un autre accueil. — *Et animam filiorum tuorum.* Si Absalom avait remporté la victoire, il est vraisemblable qu'il eût cherché à consolider son trône en mettant à mort tous ses compétiteurs, ce qui eût été conforme aux usages orientaux, V. Jug., ix, 5 ; III Rois, xv, 29, xvi, 11 ; IV Rois x, 7, 11, 47. Cependant Joab exagère un peu, car il n'est point aussi probable que les filles, les épouses et les concubines de David aient été sérieusement en danger.

6. — *Diligis...* Hébreu : « Pour aimer... et pour haïr », c'est-à-dire tandis que tu aimes... et que tu hais... — *Quia non curas...* Hébreu : « Que les chefs et les serviteurs ne sont pas pour toi », c'est-à-dire, sont pour toi comme s'ils n'existaient pas.

7. — *Surge.* C'est-à-dire, cesse tes plaintes et fais trêve à ton deuil. — *Et alloquens satisfac servis tuis.* Hébreu : « Parle au cœur de tes serviteurs », c'est-à-dire, parle-leur un langage qui leur soit agréable. — *Ne unus quidem*

*remansurus sit.* Joab ne menace pas le roi de le faire abandonner par ses serviteurs, mais il lui annonce que sa conduite a mécontenté son armée et que, s'il ne l'apaise pas, en se conduisant d'autre sorte, elle se débandera cette nuit même et le quittera. — *Usque in præsens.* Joab avait le droit et même le devoir dans l'intérêt de David de lui faire des représentations et de le presser de parler au peuple qui avait exposé pour lui sa vie. La conduite du roi pouvait en effet mécontenter le peuple ; et lui aliéner son affection, ce qui aurait eu les résultats les plus funestes ; mais d'autre part, il est certain que Joab ne prit pas assez de ménagements et dût blesser profondément son souverain.

8. — *Universa multitudo.* Toute l'armée. — *Coram rege.* Le roi témoignait sans doute son contentement par ses regards, ses gestes et ses paroles, bien que l'auteur ne le dise pas. Grâce à Joab, il échappa au danger de perdre le trône, dont il était menacé, malgré la défaite des insurgés. C'est sans doute en considération du service éminent qu'il lui

Israel autem fugit in tabernacula sua.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israel, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum, ipse salvavit nos de manu Philisthinorum et nunc fugit de terra propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus super nos, mortuus est in bello; usquequo siletis, et non reducit regem?

11. Rex vero David misit ad Sadoc et Abiathar sacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venistis novissimi ad ducendum regem in domum suam? (Sermo autem omnis Israel pervenerat ad regem in domo ejus.)

12. Fratres mei vos, os meum, et caro mea vos, quare novissimi reducit regem?

13. Et Amasæ dicite : Nonne os meum, et caro mea es? Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si non magister militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

14. Et inclinavit cor omnium vi-

devant le roi, mais Israël s'enfuit dans ses tentes.

9. Et tout le peuple disait à l'envi dans toutes les tribus d'Israël : Le roi nous a délivrés de la main de nos ennemis; il nous a sauvés de la main des Philistins et maintenant il fuit du pays à cause d'Absalom.

10. Et Absalom que nous avons oint pour qu'il régnât sur nous est mort dans le combat; jusques à quand gardez-vous le silence et ne ramenez-vous pas le roi?

11. Mais le roi David envoya dire aux prêtres Sadoc et Abiathar : Parlez aux anciens de Juda et dites-leur : Pourquoi venez-vous les derniers pour ramener le roi dans sa demeure? (Car le discours de tout Israël était parvenu au roi dans sa maison).

12. Vous, mes frères, vous, mes os et ma chair, pourquoi ramenez-vous le roi les derniers?

13. Et dites à Amasa : N'es-tu pas mes os et ma chair? Que Dieu me fasse ceci et ajoute cela, si tu n'es pas en tout temps maître de la milice devant moi à la place de Joab.

14. Et il inclina le cœur de tous

---

rendit que David supporta patiemment la conduite hautaine de Joab. — *Israel autem.* Il s'agit des partisans d'Absalom.

6. *Préparatifs pour la rentrée de David à Jérusalem,* XIX, 9-15.

9. — *Certabat.* On se faisait mutuellement des reproches. Le premier moment d'émotion passé, un revirement ne tarda pas à se produire dans les tribus d'Israël en faveur de David. On commençait à comprendre qu'on avait commis une injustice envers le libérateur du pays.

10. — *Usquequo siletis.* Jusques à quand vous tiendrez-vous tranquilles. On se reprochait de n'avoir encore rien fait pour ramener le roi.

11. — *Misit ad Sadoc...* C'est-à-dire, il leur envoya des messagers, mais il ne les envoya pas eux-mêmes, ainsi que le prétend Ewald, *Geschichte des Volkes*, etc. III, 257.

42. — *Fratres mei vos.* Vous êtes de la même tribu, vous êtes mes parents. Comme la révolte avait commencé dans la tribu de Juda et qu'Absalom avait été reconnu roi à Jérusalem, les hommes de cette tribu, on le comprend aisément, ne se hâtaient pas d'aller chercher le roi.

43. — *Et caro mea es.* David rappelle à Amasa leur parenté, *Cfr.* XVIII, 25. — *Si non magister...* En cela, comme le remarque Ewald, *Geschichte des Volkes*, etc., III, 258, David faisait preuve de sagesse et de modération, mais néanmoins ne se rendait coupable d'aucune injustice envers Joab, car ce dernier était connu pour sa rudesse, et, dans la dernière guerre, avait formellement et gravement désobéi au roi, ce qui ne laissait pas que de déconsidérer l'autorité souveraine.

44. — *Et inclinavit.* Le sujet ne peut être autre que David. C'était habile de la part de David d'inviter ses compatriotes à ne pas se

les hommes de Juda comme d'un seul homme. Et ils envoyèrent dire au roi : Revenez, vous et tous vos serviteurs.

15. Et le roi retourna, et il vint jusqu'au Jourdain et tout Juda vint jusqu'à Galgala pour aller au-devant du roi et le conduire au-delà du Jourdain.

16. Or, Séméi fils de Géra, fils de Jémini de Bahurim, se hâta et descendit avec les hommes de Juda, à la rencontre du roi David.

17. Et mille hommes de Benjamin, et Siba serviteur de la maison de Saül, et ses quinze fils, et vingt serviteurs étaient avec lui. Et ils firent irruption dans le Jourdain devant le roi.

18. Et franchirent les gués pour faire passer la maison du roi et exécuter tous ses ordres. Or, Séméi, fils de Géra, se prosterna devant le roi lorsqu'il eut passé le Jourdain,

19. Et lui dit : Mon Seigneur ne m'imputez pas mon iniquité et ne vous souvenez pas des injures de votre serviteur, le jour où vous êtes sorti de Jérusalem, Seigneur mon roi, et ne les gardez pas dans votre cœur, ô roi.

20. Car je reconnais mon péché,

rorum Juda, quasi viri unius; miseruntque ad regem, dicentes: Reverte tu, et omnes servi tui.

15. Et reversus est rex; et venit usque ad Jordanem, et omnis Juda venit usque in Galgalam, ut occurreret regi, et traduceret eum Jordanem.

16. Festinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, et descendit cum viris Juda in occursum regis David.

III Reg. 2, 8.

17. Cum mille viris de Benjamin, et Siba puer de domo Saul, et quindecim filii ejus, ac viginti servi erant cum eo, et irrumpentes Jordanem, ante regem,

18. Transierunt vada, ut traducerent domum regis, et facerent juxta jussionem ejus; Semei autem filius Gera prostratus coram rege, cum jam transisset Jordanem,

19. Dixit ad eum: Ne reputes mihi, domine mi, iniquitatem, neque memineris injuriarum servi tui in die qua egressus es, domine mi rex, de Jerusalem, neque ponas, rex, in corde tuo.

20. Agnosco enim servus tuus

laisser devancer par les autres tribus, car autrement il eût semblé que la tribu de Juda était mécontente de la victoire que le roi avait remportée.

15. — *Et traduceret eum Jordanem.* C'est-à-dire, pour l'escorter pendant le passage du fleuve.

x. Retour de David sous la conduite des hommes de Juda, avec trois épisodes, xix, 16-40.

1) Séméi obtient sa grâce, xix 16-23.

16. — *Et irrumpentes Jordanem, ante regem.* Hébreu : « Et ils passèrent à la hâte le Jourdain devant le roi. » Le roi qui se trouvait au-delà du fleuve, à l'est, fut témoin de leur hâte, hâte qui prouvait leur zèle.

18. — *Transierunt vada, ut...* Hébreu : « Et le lac était passé pour faire passer la maison du roi, et pour faire ce qui serait bon

à ses yeux », c'est-à-dire pour se mettre à la disposition de David.

19. — *Cum jam transisset Jordanem.* C'est-à-dire, au moment même où il eut traversé le Jourdain. A peine arrivé, il était aux genoux du roi. Il ne peut être question de David, car David n'avait pas passé le fleuve, V. 40, 41. D'autre part, il n'est pas possible de traduire : בעברו בירדן, *beabro bāšardēn*, par « lorsqu'il était sur le point de traverser le Jourdain », ainsi que le propose le Dr Keil. Cette expression indique plutôt la simultanéité et montre qu'au moment précis où Séméi finissait de traverser le fleuve, il se jetait aux pieds du roi,

19. — *Neque ponas, rex, in corde tuo.* C'est-à-dire, ne garde pas dans ton cœur le souvenir de mes injures.

20 — *De omni domo Joseph.* Par la maison-



peccatum meum; et idcirco hodie primus veni de omni domo Joseph, descendique in occursum domini mei regis.

21. Respondens vero Abisai filius Sarviæ, dixit : Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit christo Domini ?

22. Et ait David : Quid mihi et vobis, filii Sarviæ ? Cur efficimini mihi hodie in Satan ? ergone hodie interficietur vir in Israel ? an ignoro hodie me factum regem super Israel ?

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque filius Saul descendit in occursum regis, illotis pedibus, et intonsa barba, vestesque suas non laverat a die qua egressus fuerat rex, usque ad diem reversionis ejus in pace.

moi votre serviteur, et c'est pour quoi aujourd'hui je suis venu le premier de toute la maison de Joseph et je suis descendu au-devant du Seigneur mon roi.

21. Mais Abisai, fils de Sarvia, répondit : Est-ce que grâce à ses paroles Séméi ne sera pas tué, lui qui a maudit l'oint du Seigneur ?

22. Et David dit : Qu'y a-t-il à moi et à vous, fils de Sarvia ? Pourquoi remplissez-vous aujourd'hui envers moi l'office de Satan ? Est-ce qu'aujourd'hui un homme sera tué en Israël ? Est-ce que j'ignore qu'aujourd'hui j'ai été fait roi sur Israël ?

23. Et le roi dit à Séméi : Tu ne mourras pas. Et il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Saül, descendit aussi au-devant du roi, les pieds non lavés et la barbe non tondue, et il n'avait pas lavé ses vêtements depuis le jour où le roi était sorti jusqu'au jour où il revint en paix.

de Joseph on doit entendre toutes les tribus du Nord qui subissaient l'influence prépondérante de la tribu d'Éphraïm. Cette appellation était déjà ancienne et ne date nullement de la séparation du royaume en deux Etats, V. Jos., xvi, 4. La traduction des Septante, παντός Ἰσραὴλ καὶ δικού Ἰωσήφ, ne prouve point que le texte original doive être corrigé, mais seulement que les traducteurs ont cru nécessaire d'expliquer l'expression : *toute la maison de Joseph*. Les supplications de Séméi, pas plus que l'empressement avec lequel il était venu au devant du roi, ne sont un indice sûr que son repentir était sincère.

22. — *In Satan*. C'est-à-dire, en contradicteurs. Le mot שָׂטָן, *schathan* désigne, en effet, le contradicteur, celui qui met des obstacles sur le chemin, Nomb., xx, 22. David considère les fils de Sarvia comme des obstacles à la joie générale, des obstacles de nature à écarter du bien et à faire dévier du côté du mal. — *Ergone hodie...* Voilà pourquoi il est fait grâce à Séméi. Rien ne doit attrister le jour où David reprend possession de son royaume. Nous n'adopterons donc pas en ce point les idées de Keil, qui voit là une marque de faiblesse, parce que David, sur son lit de mort, recommanda à son successeur, de châtier Séméi; III Rois, II, 8. La

grâce du coupable n'était donc pas complète, et si David croit bon de laisser la vie à Séméi, il ne s'en suit nullement que son crime devait rester impuni. Un exemple était nécessaire, car il ne faut pas oublier qu'en outrageant la majesté royale, Séméi avait outragé la majesté divine elle-même dans son représentant. Nous ne voyons donc pas de contradiction entre ce passage et celui que nous avons mentionné. Remarquons-le bien, David déclare que personne ne sera mis à mort en ce jour, mais rien de plus : par conséquent le serment qu'il fait ensuite à Séméi, doit s'interpréter selon ces données et avoir une portée restreinte.

2) *Miphiboseth s'accuse*, XIX, 24-30

24. — *Filius Saul*, c'est-à-dire petit-fils de Saül, Cfr. 9, 6. — *Illotis pedibus, et intonsa barba*. Hébreu : « Et il n'avait pas fait ses pieds, et il n'avait pas fait sa barbe », c'est-à-dire, il n'avait pas lavé ses pieds, il n'avait pas arrangé sa barbe. Le verbo ἠψυε, *achah*, « faire », se prête à différents sens, V. Deut., XXI, 12. Septante : καὶ οὐκ ἐθεράπευσε τοὺς πόδας αὐτοῦ οὐδὲ ὠνυχίσαστο, οὐδὲ ἐποίησε τὸν μῆστρα αὐτοῦ « et il ne soigna pas ses pieds, et il ne se coupa pas les ongles, etc. » On voit que les traducteurs alexandrins ont ajouté au

25. Et lorsqu'il vint au-devant du roi à Jérusalem, le roi lui dit : Pourquoi n'es-tu pas venu avec moi, Miphiboseth ?

26. Et il répondit : Seigneur mon roi, mon serviteur m'a méprisé ; moi en effet, votre serviteur, je lui ai dit de me seller un âne pour y monter et aller avec le roi, car votre serviteur est boiteux.

27. Et, en outre, il m'a accusé, moi votre serviteur, auprès de vous, Seigneur mon roi. Mais vous, Seigneur mon roi, vous êtes comme un ange de Dieu, faites ce qui vous plaît.

28. Car, qu'a été la maison de mon père, sinon digne de mort devant le Seigneur mon roi ? Mais vous m'avez placé, moi votre serviteur, parmi les convives de votre table. Quel juste sujet de plainte ai-je donc et que puis-je encore murmurer auprès du roi ?

29. Le roi donc lui dit : Pourquoi parler davantage ? Ce que j'ai dit est immuable. Toi et Siba partagez les possessions.

25. Cumque Jerusalem occurrisset regi dixit ei rex : Quare non venisti mecum, Miphiboseth ?

26. Et respondens ait : Domine mi rex, servus meus contempsit me ; dixique ei ego famulus tuus, ut sterneret mihi asinum, et ascendens abirem cum rege, claudus enim sum servus tuus.

27. Insuper et accusavit me servum tuum ad te dominum meum regem ; tu autem, domine mi rex, sicut angelus Dei es, fac quod placitum est tibi.

*Supr. 16, 3 ; Supr. 16, 47 et 20.*

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo regi ; tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ ; quid ergo habeo justæ querelæ ? aut quid possum ultra vociferari ad regem ?

*I Reg. 29, 9.*

29. Ait ergo ei rex : Quid ultra loqueris ? fixum est quod locutus sum ; tu et Siba dividite possessiones.

texte une glose explicative. Tous ces détails prouvent, d'ailleurs, la bonne foi de Miphiboseth et son attachement pour la maison de David.

25. — *Jerusalem.* C'est-à-dire les habitants de Jérusalem, ou plutôt, une députation envoyée au-devant du roi et à laquelle Miphiboseth s'était joint. — *Quare non venisti mecum...* David était autorisé à lui faire cette question, vu ce que Siba lui avait dit auparavant, xvi, 3.

26. — *Dixique ei ego...* Hébreu : « car j'ai dit (moi), ton serviteur, je ferai seller mon âne, et je monterai dessus, et j'irai auprès du roi... » Le sens est au fond le même.

27. — *Insuper et accusavit me...* Hébreu : « Et il m'a calomnié ton serviteur... » Miphiboseth devait avoir appris depuis longtemps que Siba l'avait calomnié, car ce dernier n'avait pas tardé sans doute à faire valoir ses prétentions sur les biens de son maître, conformément à la promesse qui lui avait été faite. — *Sicut Angelus Dei es.* C'est-à-dire, tu connais les choses, comme elles sont dans la réalité.

28. — *Nisi morti obnoxia.* Tu pouvais faire périr toute ma famille. — *Aut quid possum ultra vociferari ad regem.* C'est-à-dire, comment puis-je encore avoir recours auprès du roi. Malgré son innocence, Miphiboseth renonce à faire valoir ses droits, parce qu'il est de la famille de Saül, et il se soumet à tout ce qu'ordonnera David, abdiquant même le droit de se plaindre. David reconnut alors que Siba l'avait trompé, et qu'il avait involontairement commis une injustice envers le maître au profit du serviteur.

29. — *Quid ultra loqueris ? Fixum est quod locutus sum.* Hébreu : « Pourquoi parles-tu encore de tes affaires ? J'ai dit : toi et... » — *Tu et Siba dividite possessiones.* Ces paroles ne sont point la révocation de la sentence portée plus haut, xvi, 4, ni le rétablissement des choses dans leur premier état, ix, 7-10, comme si David s'était exprimé ainsi : possédez les propriétés en commun de la même manière qu'auparavant. Le texte est clair par lui-même et nous voyons que David, pour réparer l'injustice commise envers Miphiboseth, lui rend la moitié de ses biens. Pour-

30. Responditque Miphiboseth regi : Etiam cuncta accipiat, postquam reversus est dominus meus rex pacifice in domum suam.

31. Berzellai quoque Galaadites, descendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam, ultra fluvium prosequi eum.

32. Erat autem Berzellai Galaadites senex valde, id est, octogenarius, et ipse præbuit alimenta regi, cum moraretur in castris; fuit quippe vir dives nimis.

*Supr. 17, 28; III Reg. 2, 7.*

33. Dixit itaque rex ad Berzellai : Veni mecum, ut requiescas securus mecum in Jerusalem.

34. Et ait Berzellai ad regem : Quot sunt dies annorum vitæ meæ, ut ascendam cum rege in Jerusalem?

35. Octogenarius sum hodie, numquid vigent sensus mei ad discernendum suave, aut amarum? aut delectare potest servum tuum cibus et potus : vel audire possum ultra vocem cantorum atque cantatricum? quare servus tuus sit oneri domino meo regi?

30. Et Miphiboseth répondit au roi : Qu'il reçoive même tout, maintenant que le roi mon Seigneur est retourné en paix dans sa maison.

31. Berzellai, le Galaadite, descendit aussi de Rogelim et accompagna le roi au Jourdain, prêt à le suivre même au-delà du fleuve.

32. Or, Berzellai de Galaad était très vieux, c'est-à-dire octogénaire, et il fournit des aliments au roi lorsqu'il était Aux camps, car il était fort riche.

33. Le roi donc dit à Berzellai : Viens avec moi, pour te reposer en sûreté avec moi à Jérusalem.

34. Et Berzellai dit au roi : Combien de jours ont encore les années de ma vie pour que je monte avec le roi à Jérusalem?

35. Je suis aujourd'hui octogénaire. Est-ce que mes sens ont assez de vigueur pour distinguer ce qui est doux et ce qui est amer? Est-ce que le manger et le boire peuvent délecter votre serviteur? ou puis-je encore entendre la voix des chanteurs et des chanteuses? Pourquoi votre serviteur serait-il à charge au roi mon Seigneur?

quoi ne lui a-t-il pas accordé complètement satisfaction? nous ne pouvons le savoir. Peut-être n'avait-il pas le courage d'avouer sa faute en revenant sur sa décision; peut-être craignait-il de se faire un ennemi de Siba et de sa famille, car on ne peut supposer qu'il ait pu douter un instant de l'innocence de Miphiboseth, après que celui-ci se fût si bien justifié. Mais ce qui nous semble le mieux expliquer la conduite de David en cette occasion, c'est la renonciation tout au moins implicite que Miphiboseth venait de faire de tous ses droits, ce qui permettait au roi d'en user à sa guise en toute sécurité de conscience.

50. — *Etiam cuncta accipiat.* En parlant ainsi, Miphiboseth ne murmure point contre la décision de David, mais tout au contraire y acquiesce pleinement. Il témoigne qu'il se soucie peu des biens qu'on lui a enlevés, et qu'il est satisfait de voir que le roi, dont il est l'hôte, est revenu dans sa maison.

3) *Berzellai vient saluer le roi au passage du Jourdain, XII, 34-40.*

34. — *Traduxit regem Jordanem.* Il accompagna le roi pendant le passage du Jourdain. — *Paratus etiam...* Ces paroles semblent être en contradiction avec ce qui suit; aussi l'hébreu לשלחו את־בִּירֵדךְ, *leschalko eth-ebaïarden*, ne peut recevoir ce sens et se traduit généralement : « Pour l'escorter l'espace du lit du Jourdain. »

32. — *Et ipse præbuit alimenta regi.* V. XVII, 27 et suiv.

34. — *Quot sunt dies...* Ai-je encore longtemps à vivre...?

35. — *Numquid vigent sensus mei...* Les sens de Berzellai sont trop émoussés, pour qu'il puisse goûter les plaisirs et les joies de la vie de la cour.

36. — *Paululum procedam...* Hébreu : « Un peu veut ton serviteur traverser le Jourdain »

36. Je marcherai quelque peu avec vous au-delà du Jourdain, moi votre serviteur, je n'ai pas besoin de ce changement.

37. Mais, je vous en prie, que je retourne, moi votre serviteur, et que je meure dans ma ville, et que je sois enseveli près du tombeau de mon père et de ma mère. Mais Chamaan est votre serviteur, que lui aille avec vous, Seigneur mon roi, et faites-lui tout ce qui vous semble bon.

38. Et le roi lui dit : Que Chamaan vienne avec moi et je ferai pour lui tout ce qui te plaira et il obtiendra tout ce que tu me demanderas.

39. Et lorsque tout le peuple et le roi eurent passé le Jourdain, le roi embrassa Berzellai et le bénit, et il retourna chez lui.

40. Le roi passa donc à Galgala et Chamaan avec lui. Et tout le peuple de Juda avait accompagné le roi, et la moitié seulement du peuple d'Israël était présente.

41. Tous les hommes d'Israël accourant donc vers le roi lui dirent : Pourquoi les hommes de Juda, vos frères, vous ont-ils enlevé, et ont-ils accompagné le roi et sa maison au-delà du Jourdain et avec lui tous les hommes de David.

42. Et chaque homme de Juda répondit aux hommes d'Israël : Parce

36. Paululum procedam famulus tuus ab Jordane tecum; non indigeo hac vicissitudine,

37. Sed obsecro ut revertar servus tuus, et moriar in civitate mea, et sepeliar juxta sepulchrum patris mei et matris meæ. Est autem servus tuus Chamaan, ipse vadat tecum, domine mi rex, et fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Dixit itaque ei rex : Mecum transeat Chamaan, et ego faciam ei quidquid tibi placuerit, et omne quod petieris a me, impetrabis.

39. Cumque transisset universus populus et rex Jordanem, osculatus est rex Berzellai, et benedixit ei; et ille reversus est in locum suum.

40. Transivit ergo rex in Galgalam, et Chamaas cum eo; omnis autem populus Juda traduxerat regem, et media tantum pars adfuerat de populo Israel.

41. Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem, dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres nostri viri Juda, et traduxerunt regem et domum ejus Jordanem, omnesque viros David cum eo ?

42. Et respondit omnis vir Juda ad viros Israel : Quia mihi prior

avec le roi ». c'est-à-dire je ne veux escorter le roi que pendant le passage du Jourdain.

37. — *Chamaan*. Nous savons par ailleurs III Rois II, 7; Jer., XLI, 47 qu'il accepta les offres du roi et qu'il s'établit près de Bethléhem. Il était fils de Berzellai, nous dit l'historien Josèphe, Ant. j. I. VII, c. XI, § 4.

4) *Mécontentement d'Israël et révolte de Séba*, XIX, 41-xx, 26.

a. Lutte entre Juda et Israël au sujet de la réception et du retour du roi, XIX, 41-44.

39. — *Osculatus est rex Berzellai*. C'était pour prendre congé de lui. On voit donc que Berzellai n'alla pas plus loin que le Jourdain

et que telle était son intention. Quant à l'entretien dont il est ici question, il semble plus naturel de penser qu'il a eu lieu avant et non pendant le passage du fleuve.

41. — *Omnes viri Israel*. C'est-à-dire, les députés des tribus d'Israël, lesquels vinrent trouver le roi à Galgala et non immédiatement après le passage du Jourdain. — *Quare te furati sunt...* Pourquoi sont-ils allés chercher le roi, sans nous prévenir de leur projet ? Ce reproche atteignait aussi David qui le premier avait entamé les négociations. — *Omnesque viros David*. Tous ceux qui avaient suivi David dans sa fuite au moment où il quitta sa capitale.

est rex cur irasceres super hac re? Numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data sunt?

43. Et respondit vir Israel ad viros Juda, et ait : Decem partibus major ego sum apud regem magisque ad me pertinet David quam ad te? cur fecisti mihi injuriam, et non mihi nuntiatum est priori, ut reducerem regem meum? Durius autem responderunt viri Juda viris Israel.

que le roi nous est plus proche, pourquoi vous irritez-vous de cela? Est-ce que nous avons mangé quelque chose du roi? Ou des présents nous ont-ils été donnés?

43. Et les hommes d'Israël répondirent aux hommes de Juda et dirent : Nous sommes dix fois plus grands auprès du roi, et David appartient plus à nous qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait injure et ne nous a-t-on pas averti les premiers de ramener notre roi? Et les hommes de Juda répondirent plus durement aux hommes d'Israël.

42. — *Numquid comedimus aliquid de rege.* Avons-nous tiré quelque avantage de sa parenté avec nous?

43. — *Decem partibus major ego sum apud regem.* Hébreu : « J'ai dix parts sur le roi. » Israel se composait de dix tribus, tandis que Benjamin et Juda étaient seuls de leur côté, car la tribu de Lévi n'est pas comptée. Depuis que Jérusalem était devenue la résidence du roi, les Benjaminites s'étaient rapprochés davantage de la tribu de Juda, d'autant plus que la nouvelle capitale se trouvait sur leur territoire. Comme le roi était pour tout le peuple, les dix tribus avaient donc dix parts sur lui. — *Magisque ad me...* Si j'ai dix parts sur le roi, quel qu'il soit, j'en ai autant sur David, bien qu'il soit de la tribu de Juda. Les Septante portent : καὶ πρωτότυχος ἐγὼ ἢ σὺ καὶ γὰρ ἐν τῷ Δαυὶδ εἰμι ἔμπροσθεν σου « je suis le premier-né, et j'ai plus de droits sur David que toi. » Mais cette traduction provient d'une fautive lecture. Au lieu de בְּדָוִד, *bedavid*, les traducteurs auront lu בְּכוֹר, *becor*. En effet bien que la primogéniture eût été enlevée à Ruben et donnée aux fils de Joseph, I Paral.,

v, 4, cependant les tribus d'Israël ne pouvaient pas la revendiquer contre Juda, puisqu' Joseph était un des plus jeunes fils de Jacob. L'historien Josèphe vient à l'appui des Septante car il fait dire aux tribus d'Israël : καὶ πρεσβύτεροι ἐσμὲν, « et nous sommes les plus âgés » ; mais son autorité est nulle ici comme en plus d'un endroit, attendu qu'il ne s'est servi que de la traduction grecque. — *Cur fecisti mihi injuriam.* Hébreu : « Pourquoi m'as-tu méprisé? » Israël se prétend méprisé, parce qu'il n'a pas été averti et invité. — *Et non mihi nuntiatum est...* Hébreu : « Et ma parole n'a-t-elle pas été la première pour ramener le roi », n'ai-je pas proposé le premier... *Durius autem...* A la suite de cette querelle on comprend que le chemin d'une révolution était tout préparé. « Hæc narratio, dit Com. Lap. sternit viam ad bellum, quod per Israel Seba movit contra Judam et David. Disce in hac superba Judæ cum Israele rixa, quam verum sit istud Proverb. c. xv, 4 : « Responsio molliis frangit iram, sermo durus suscitatur furorem. »

## CHAPITRE XX

Or, un homme de Benjamin, nommé Séba, entraîna tout Israël à la révolte, tandis que Juda resta attaché à David (vv. 1-2). — En arrivant dans sa maison, David avait renfermé les dix concubines qu'il y avait laissées, et ce fut jusqu'à leur mort (v. 3). — Amasa devait convoquer Juda pour le troisième jour, mais il s'attarda et alors, sur l'ordre de David, Abisai poursuivit Séba avec la garde royale et tous les hommes vaillants (vv. 4-7). — Amasa rencontra l'armée à Gabaon, mais là fut traîtreusement assassiné par Joab (vv. 8-10). — Ceux qui passaient, s'arrêtaient près du cadavre d'Amasa qui était resté sur la voie, jusqu'à ce que quelqu'un l'eût mis de côté et l'eût recouvert d'un vêtement (vv. 11-13). — Or Séba s'était réfugié à Abéla et à Bethmaacha, et pendant qu'on assiégeait la ville, une femme prudente fit appeler Joab et lui demanda pourquoi il voulait détruire l'héritage du Seigneur (vv. 14-19). — Joab nia que telle fût son intention, et exigea que Séba lui fût livré; alors la femme lui promett de lui faire jeter la tête du rebelle (vv. 20-24). — Cette femme alla donc parler au peuple, et bientôt la tête de Séba fut livrée à Joab; chacun ensuite s'en retourna chez soi (v. 22). — Suit la liste des grands officiers de la couronne (vv. 22-26).

1. Il arriva aussi qu'il y avait là un homme de Bérial, nommé Seba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin. Et il sonna de la trompette, et dit : Nous n'avons point de part avec David et point d'héritage avec le fils d'Isaï; retourne, Israël, dans tes tentes.

2. Et tout Israël se sépara de David et suivit Séba, fils de Bochri. Mais les hommes de Juda s'attachèrent à leur roi, depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Et lorsque le roi fut venu dans sa maison, à Jérusalem, il prit les

1. Accidit quoque ut ibi esset vir Belial, nomine Séba, filius Bochri, vir Jemineus; et cecinit buccina, et ait : Non est nobis pars in David, neque hæreditas in filio Isai; revertere in tabernacula tua, Israel.

2. Et separatus est omnis Israel a David, secutusque est Seba filium Bochri; viri autem Juda adhæserunt regi suo, a Jordane usque Jerusalem.

3. Cumque venisset rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mu-

## 6. Révolte de Séba, xx, 1-22.

CHAP. XX. — 1. — *Ut ibi esset.* Seba s'était trouvé à Galgala avec les autres. — *Filius Bochri.* La forme hébraïque בכרי *Bichri*, désigne peut-être plutôt un nom de famille qu'un nom propre. Un des fils de Benjamin s'appelait *Bécher*, ou *Bechor*, en hébreu בכר *Bécher*, Gen., XLVI, 24; I Paral., VII, 6-8. Séba aurait donc été de la descendance de *Beçer*. *Saïuel* était de la même famille, puisqu'il descendait d'*Aphia* I Rois IX, 4, ce qui doit être la même chose qu'*Abia*, lequel était fils de *Bécher* I Paral., VII, 8. — *Vir Jemineus.* Il est plus que probable que bon nombre de Benjaminites regrettaient que la royauté eût passé de leur tribu à celle de Juda. — *Non est nobis pars in David.* Nous n'avons rien de commun avec David. — *In filio Isai.* David

est nommé par mépris fils d'*Isaï* par opposition à *Saül*. — *In tabernacula tua.* Cette expression déjà employée ailleurs XVIII, 17, XIX, 9, est un souvenir du temps où les Israélites vivaient sous la tente.

2. — *Et separatus est...* Hébreu : « Et tous les hommes d'Israël montèrent d'auprès de David », c'est-à-dire, montèrent dans la montagne d'Ephraïm pour suivre Séba. — *A Jordane usque ad Jerusalem.* Les hommes de Juda escortèrent David depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem, c'est-à-dire depuis Galgala, qui n'était pas éloignée du fleuve. Il ne faudrait pas conclure, en effet, de cette expression que la rencontre avait eu lieu sur la rive même du Jourdain, aussitôt après le passage et non à Galgala. C'est à la suite de la querelle rapportée au chapitre précédent 41-43 qu'eut lieu la sédition.

lières concubinas, quas dereliquerat ad custodiendam domum, et tradidit eas in custodiam, alimenta eis præbens; et non est ingressus ad eas, sed erant clausæ usque in diem mortis suæ in viduitate viventes.

4. Dixit autem rex Amasæ : Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, et tu adæsto præsens.

5. Abiit ergo Amasa ut convocaret Judam, et moratus est extra placitum quod ei constituerat rex.

6. Ait autem David ad Abisai : Nunc magis afflicturus est nos Seba filius Bochri, quam Absalom; tolle igitur servos domini tui, et persequere eum, ne forte inveniatur civitates munitas, et effugiat nos.

7. Egressi sunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque et Phelethi; et omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba filium Bochri.

dix femmes concubines qu'il avait laissées pour garder la maison, et il les mit sous garde, leur fournissant des aliments; et il ne s'approcha plus d'elles, mais elles furent enfermées jusqu'au jour de leur mort, vivant dans la viduité.

4. Et le roi dit à Amasa : Convoque-moi tous les hommes de Juda pour le troisième jour, et toi, sois présent.

5. Amasa s'en alla donc pour convoquer Juda, et il resta plus que le temps que le roi lui avait fixé.

6. Et David dit à Abisaï : Maintenant, Séba, fils de Bochri, nous affligera plus qu'Absalom. Prends donc les serviteurs de ton maître et poursuis-le, de peur qu'il ne trouve des villes fortifiées et qu'il ne nous échappe.

7. Les hommes de Joab sortirent donc avec lui, ainsi que les Céréthiens et les Phélétiens. Et tous les plus vaillants sortirent de Jérusalem, afin de poursuivre Séba, fils de Bochri.

4. — *Convoca mihi...* David commençait ainsi à remplir la promesse qu'il avait faite à Amasa, XIX, 44. Il voulait, sans doute, lui donner le commandement de l'expédition contre Séba et, après la victoire, le mettre à la place de Joab. Peut-être était-ce une mesure imprudente, car c'était Amasa qui avait organisé et commandé l'armée d'Absalom et il semble qu'il n'était point tout à fait sage de lui accorder toute confiance. En second lieu, Joab, malgré sa cruauté et son indocilité, se recommandait par ses éminentes qualités d'homme de guerre et par une fidélité éprouvée. S'il n'y avait pas injustice à le déposséder de sa charge, ce pourrait être une faute dont les conséquences auraient peut-être été graves, car la tribu de Juda eût été en droit de s'étonner d'avoir à obéir au chef de la dernière révolte. — *Et tu adesto præsens.* A la fin de ces trois jours présente-toi devant moi.

5. — *Et moratus est extra placitum.* Peut-être parce que les hommes de Juda, se défiant de lui, ne se pressèrent pas d'obéir, peut-être aussi parce qu'il méditait quelque trahison, hypothèse qui toutefois semble peu probable.

6. — *Nunc magis afflictum est...* C'est-à-dire, la révolte de Séba prendra encore plus

d'extension que celle d'Absalom, si l'on n'y porte remède aussitôt. — *Servos domini tui.* C'est-à-dire, l'armée permanente, les guerriers qui se trouvaient à Jérusalem, par opposition à la levée en masse dont Amasa avait été chargé. — *Et persequere eum.* Il s'agissait de regagner l'avance que Séba avait prise. — *Et effugiat nos.* L'hébreu והציל עיננו, *vehilsil énénon*, est interprété de différentes manières. Ceux qui font dériver הציל *tsal*, de צל *natsal*, traduisent : « et qu'il ne détourne notre œil », c'est-à-dire, ne nous trompe, et par conséquent, ne nous échappe; ou encore : « qu'il ne nous arrache notre œil », interprétation qui paraît peu en rapport avec le contexte. D'autres, comme Ewald, *Geschichte* etc. III, 262, font venir הציל de צלל *tsalat*, et adoptent la leçon des Septante, και σκιασει τοὺς ὀφθαλμοὺς ἡμῶν « et qu'il ne nous ombre nos yeux », c'est-à-dire, ne nous trouble les regards en nous causant de l'ennui et de l'embarras. En se réfugiant dans les places fortes, il échappera à nos regards qui resteront pour ainsi dire voilés et hors d'état de surveiller ses entreprises.

7. — *Viri Joab.* C'est-à-dire, le corps qui était sous ses ordres et qui formait son escorte. — *Cerethi quoque, et...* V. VIII, 48. —

8. Et comme ils étaient près de la grande pierre qui est à Gabaon, Amasa vint et les rencontra. Or, Joab était vêtu d'une tunique étroite, à la mesure de sa taille et il était ceint par dessus d'un glaive dans son fourreau, pendant jusqu'à mi-corps et fabriqué de manière qu'avec un léger mouvement, il pouvait sortir et frapper.

9. Et Joab dit à Amasa : Salut, mon frère ! Et il prit de sa main droite le menton d'Amasa, comme pour le caresser.

10. Mais Amasa ne remarqua pas le glaive qu'avait Joab, qui le frappa au flanc, et répandit ses entrailles par terre, et n'ajouta pas une se-

8. Cumque illi essent juxta lapidem grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porro Joab vestitus erat tunica stricta ad mensuram habitus sui, et desuper accinctus gladio dependente usque ad ilia, in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat, et percutere.

9. Dixit itaque Joab ad Amasam : Salve, mi frater. Et tenuit manu dextera mentum Amasæ, quasi osculans eum.

III Reg. 2, 5.

10. Porro Amasa non observavit gladium quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, et effudit intestina ejus in terram, nec secun-

*Et omnes robusti.* C'étaient probablement les six cents vétérans de David, appelés en hébreu les *Gibborim*, גִּבּוֹרִים, V. xv, 48. Comme il y avait urgence à se presser, David recommanda de prendre ce que l'on avait sous la main.

8. — *Juxta lapidem grandem.* C'était probablement un rocher isolé. — *Occurrit eis.* C'est-à-dire, les rencontra. Amasa était en retard, parce qu'il avait dû passer de la tribu de Juda dans celle de Benjamin. C'est en revenant à Jérusalem, avec les troupes qu'il avait rassemblées, qu'il rencontra au nord-ouest de la capitale l'armée qui en était sortie. — *Porro Joab...* La présence de Joab paraît assez peu explicable. On peut supposer toutefois que David lui avait ordonné de suivre l'armée, ou qu'il avait recommandé à Abisaf de le prendre avec lui, car il ne serait pas étonnant que le récit fût incomplet. Mais il serait peut-être plus simple d'admettre que Joab était parti de son propre mouvement avec le corps dont il avait le commandement spécial, sans pour cela penser, avec Erdmann, qu'il se considérait encore comme le chef de la force militaire, malgré l'ordre qui avait été donné à Amasa, parce que le commandement supérieur ne lui avait pas encore été retiré... Quoi qu'il en soit, il paraît bien certain que Joab, en se mettant en route, avait le dessein de se défaire de son rival, et qu'il avait pris ses dispositions en conséquence, ainsi que la suite le fait voir. Il n'est donc pas nécessaire de remplacer le nom d'Abisaf par celui de Joab dans le v. 6, à l'exemple de Josephé, qui en cet endroit s'est livré à une simple conjecture pour éviter la difficulté. Il

serait bien étonnant qu'une faute de copiste eût mis un nom à la place de l'autre. D'ailleurs, toutes les versions, sauf la version syrienne, concordent avec le texte hébreu. — *Vestitus erat...* Hébreu : « Ceint de sa tunique (militaire), comme habit et par dessus la ceinture (laquelle épée était) assujettie sur ses hanches dans son fourreau et il (le fourreau) sortit, et (l'épée) tomba (à terre). On décrit ainsi minutieusement l'habillement de Joab, pour faire comprendre comment il assassina Amasa, sans que celui-ci pût deviner ses intentions. L'épée n'était donc pas suspendue à la ceinture comme d'habitude, mais était maintenue sur la hanche. Le fourreau tomba de lui-même, par un simple mouvement et en même temps l'épée. Les mots *accinctus gladio* de la Vulgate s'expliquent par ce fait que le traducteur aura lu, comme les Septante חַגוֹר *khagour* (*accinctus*), au lieu de חַגוֹר *khagor* (*ungulum*).

9. — *Mentum Amasæ.* Hébreu : « La barbe d'Amasa ». Cet usage s'est conservé chez les Arabes et les Turcs, comme marque d'accueil amical. C'est en s'approchant d'Amasa que Joab dut laisser tomber son épée comme par mégarde et qu'il la ramassa de sa main gauche, et non pas au moment où il prit le menton de son rival de la main droite. Amasa ne fut donc pas surpris de voir Joab s'avancer avec son épée à la main, ou peut-être même, ne prit-il pas garde à tout ce manège. Rien en ce moment ne pouvait lui inspirer le moindre soupçon. — *Qui percussit eum.* Sans contredit, ce fut par jalousie que Joab l'assassina.

11. — *Interea quidam...* Voici la traduc-



dum vulnus apposuit, et mortuus est. Joab autem et Abisai frater ejus, persecuti sunt Seba filium Bo-chri.

11. Interca quidam viri, cum stettissent juxta cadaver Amasæ, de sociis Joab, dixerunt : Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

12. Amasa autem conspersus sanguine, jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir quod subsisteret omnis populus ad videndum eum, et amovit Amasam de via in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent transeuntes propter eum.

13. Amoto ergo illo de via, transibat omnis vir sequens Joab, ad persequendum Seba filium Bo-chri.

14. Porro ille transierat per omnes tribus Israel in Abelam, et Bethmaacha, omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.

15. Venerunt itaque et oppug-

conde blessure, et il mourut. Et Joab et Abisai, son frère, poursuivirent Séba, fils de Bo-chri.

11. Cependant, quelques hommes de la suite de Joab, qui s'étaient arrêtés près du cadavre d'Amasa, dirent : Voilà celui qui a voulu être le compagnon de David à la place de Joab.

12. Mais Amasa, baigné de sang, gisait au milieu du chemin. Un homme remarqua que tout le peuple s'arrêterait pour le voir, et il éloigna Amasa du chemin dans un champ, et il le couvrit d'un vêtement, pour que les passants ne s'arrêtassent pas à cause de lui.

13. Lorsqu'il eut été écarté du chemin, tout le peuple passa et suivit Joab afin de poursuivre Séba, fils de Bo-chri.

14. Or, il s'était rendu à travers toutes les tribus d'Israël, à Abéla et à Bethmaacha, et tous les hommes d'élite s'étaient réunis à lui.

15. Ils vinrent donc et l'assié-

tion du verset selon l'hébreu : « Et un homme se tint auprès de lui (d'Amasa), des écuyers de Joab, et dit : Que celui qui a complaisance en Joab et est attaché à David, suive Joab. » C'est sans doute sur l'ordre exprès de Joab qu'un de ses écuyers se tenait là, pour inviter les guerriers convoqués par Amasa, à suivre le chef qui avait toujours été victorieux et dont le nom seul devait inspirer la confiance.

12. — *Amasa autem... in medio viae.* Hébreu : « Or Amasa (était) roulé dans le sang au milieu de la voie. » — *Vidit hoc quidam vir.* Hébreu : « Et l'homme vit », c'est-à-dire, l'écuyer dont il est parlé dans le texte hébreu au verset précédent. — *Operuitque eum vestimento.* C'était pour soustraire aux regards autant que possible le cadavre d'Amasa et pour empêcher qu'on ne s'arrêtât auprès, par suite pour éviter qu'on ne conçût de fâcheuses impressions à l'endroit de Joab. On comprend de reste que ceux qui accompagnaient Amasa devaient hésiter en passant devant le corps de leur chef à poursuivre leur chemin. — *Ne subsisterent...* Hébreu : « Parce que le voyaient tous ceux qui passaient auprès, et il resta là... » C'est une peinture vive et saisissante.

13. — *Transibat omnis vir...* Le corps d'Amasa écarté du chemin, les guerriers passaient alors sans s'arrêter et sans perdre de temps.

14. — *Porro ille transierat.* Le sujet est Joab. — *In Abelam.* Abéla ou Abel est aujourd'hui le village d'Abel el Kamb au nord-ouest du lac Bahr-Houleh. — *Bethmaacha.* Bethmaacha, dont le nom est toujours accolé à celui d'Abéla, devait être tout près de cette dernière ville et ne faire qu'un avec elle, Cfr. 7. 15 ; III Rois xv, 20 ; IV Rois xv, 29. Ces deux villes sont aussi désignées sous l'appellation d'Abel-Maïm, II Paral., xvi, 4. — *Omnesque viri electi.* Le mot הברים *habrim*, ne peut être le nom d'une localité. Aussi pense-t-on généralement qu'il y a là une faute de copiste et qu'il faudrait lire בחרים *bakhourim* (electi), et par conséquent admettre la leçon de la Vulgate.

15. — *Et obsessa est urbs.* Hébreu : « Et il (le retranchement) s'éleva contre le mur extérieur », car חל, *hal* représente ici les ouvrages avancés d'une place forte. — *Moliebatur destruere muros.* On veut voir ici une contradiction avec le 7. 20, et pour cette

gèrent à Abéla et à Bethmaacha, et ils environnèrent la ville de fortifications et la ville fut entourée. Et toute la troupe qui était avec Joab s'efforçait de détruire les murs.

16. Et une femme sage de la ville s'écria : Ecoutez, écoutez! dites à Joab : Approche ici et je te parlerai.

17. Lorsqu'il se fut approché d'elle, elle lui dit : Es-tu Joab? Et il répondit : Je le suis. Elle lui parla ainsi : Ecoute les paroles de ta servante. Il répondit : J'écoute.

18. Elle ajouta : Un ancien proverbe disait ce mot : Que ceux qui interrogent, interrogent à Abéla; et ainsi, on réussissait.

19. Ne suis-je pas celle qui dit la vérité en Israël, et tu veux détruire la cité et renverser une mère en Israël? Pourquoi ruines-tu l'héritage du Seigneur?

20. Et Joab répondit : Loin, loin de moi chose pareille; je ne ruine pas et je ne détruis pas.

21. Les choses ne sont pas ainsi; mais un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Séba, fils de Bochri, a levé sa main contre le roi David. Livrez-le lui seul et nous

nabant eum in Abela, et in Bethmaacha, et circumdederunt munitionibus civitatem; et obsessa est urbs; omnis autem turba, quæ erat cum Joab, moliebatur destruere muros.

16. Et clamavit mulier sapiens de civitate : Audite, audite, dicite Joab : Appropinqua huc et loquar tecum.

17. Qui cum accessisset ad eam, ait illi : Tu es Joab? Et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est : Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio.

18. Rursumque illa : Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela, et sic perficiebant.

19. Nonne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel, et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israel? Quare præcipitas hæreditatem Domini?

20. Respondensque Joab, ait : Absit, absit hoc a me; non præcipito, neque demolior.

21. Non sic se habet res, sed homo de monte Ephraim, Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum suam contra regem David : tradite illum solum, et recedemus a civi-

raison faire dériver מִשְׁחִיתִים, *maschkhithim* de שָׁחַת, *schakhath* « fossé », et traduire ainsi l'hébreu : « creusant un fossé pour renverser le mur. » Il est vrai que Josèphe, en parlant de Joab, s'exprime ainsi : καὶ ὑπορήσσειν ἐκέλευσε τὰ τεῖχη, « il ordonna de miner les murailles », Ant., J. I. VII. c. xi, § 7; mais c'est de sa part une simple paraphrase. En réalité la contradiction n'existe pas, car il n'est pas nécessaire de prendre חִשְׁחִיתִים, *hischkhith*, dans son sens rigoureux, et on peut dire que les gens de Joab faisaient leurs préparatifs pour renverser les murs.

16. — *Et exclamavit mulier.* Du haut des murailles.

18. — *Qui interrogant, interrogent...* Il y avait autrefois un proverbe ainsi conçu : « qu'on interroge à Abéla », parce que les habitants de cette ville avaient une grande réputation de sagesse. En cette occasion, on aurait donc

dû se mettre en rapport avec eux avant d'assiéger la ville, et l'on aurait obtenu ce qu'on voulait par rapport à Séba. La loi d'ailleurs ordonnait d'en user ainsi avec les villes étrangères et de les sommer de se rendre, avant d'en commencer le siège et de chercher à les emporter d'assaut, Deut., xx, 40 et suiv.

18. — *Nonne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel.* Hébreu : « Je suis des pacifiques, des fidèles d'Israël, » c'est-à-dire la ville d'Abéla est peuplée d'habitants paisibles et fidèles qui ne pensent pas à se révolter. Cette femme parle ainsi au nom de toute la ville et atteste indirectement que la population d'Abéla n'avait pas l'intention de favoriser la révolte de Seba; mais on ne peut savoir si c'était la menace d'un siège qui avait agi sur les dispositions des habitants. En tout cas cette femme, par sa prudence, sut détourner le malheur qui menaçait sa pa-

tate. Et ait mulier ad Joab : Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingressa est ergo ad omnem populum, et locuta est eis sapienter : qui abscissum caput Séba filii Bôchri projecerunt ad Joab ; et ille cecinit tuba, et recesserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua ; Joab autem reversus est Jerusalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab super omnem exercitum Israel : Banaias autem filius Joiadæ super Cerethæos et Phelethæos.

*Supr.* 8, 16.

24. Aduram vero super tributa ; porro Josaphat, filius Ahilud, a commentariis.

25. Siva autem, scriba : Sadoc vero et Abiathar, sacerdotes.

26. Ira autem Jairites erat sacerdos David.

nous éloignerons de la ville. Et la femme dit à Joab : Voilà que sa tête te sera envoyée par la muraille.

22. Elle alla donc trouver tout le peuple et leur parla sagement. Ils tranchèrent la tête de Séba, fils de Bôchri, et la jetèrent à Joab. Et lui, sonna de la trompette et ils s'éloignèrent de la ville, chacun dans sa tente. Et Joab retourna à Jérusalem auprès du roi.

23. Joab fut donc à la tête de toute l'armée d'Israël ; Banaias, fils de Joiada, à la tête des Céréthiens et des Phélétiens.

24. Aduram fut préposé aux tributs et Josaphat, fils d'Aliud, aux mémoires.

25. Siva était Scribe, et Sadoc et Abiathar étaient prêtres,

26. Et Ira, de Jaïr, était prêtre de David.

trie. — *Matrem in Israel.* Une métropole, une capitale.

22. — *Et locuta est eis sapienter.* Hébreu : « Avec sa sagesse. » L'explication de la Vulgate est des plus heureuses. — *Joab autem...* Joab, en somme, paraît avoir la part la plus importante dans l'expédition. Même en supposant que son frère Abisaï ait conservé, après la mort d'Amasa, le commandement de toutes les troupes envoyées à la poursuite de Séba, on s'expliquerait assez bien que, grâce à sa renommée militaire, il ait eu, par la force des choses, la direction générale. Il est probable qu'après la mort d'Amasa personne n'était en état de le remplacer, et qu'il reprit naturellement possession de ses fonctions.

x. Liste des grands officiers de la couronne, xx, 23-26.

23. — *Fuit ergo Joab...* Cette liste est à peu près semblable à celle du chap. VIII,

7. 46-48, sauf deux exceptions que nous signalerons plus loin.

24. — *Aduram.* Aduram, en hébreu Hadoram, paraît être la forme abrégée d'Adoniram. et désigne le même personnage qui, sous Salomon, remplit aussi les mêmes fonctions d'inspecteur du fisc, III Rois, iv, 6, v, 28, CII, 47 ; II Paral., xx, 48. S'il a exercé ses fonctions sous trois rois, il a dû entrer en charge dans les dernières années de David, car au ch. VIII, 46 et suiv., il n'est pas mentionné. Si ensuite il n'en est plus question qu'à l'événement de Roboam, il ne s'en suit pas qu'il ne soit pas resté en charge encore assez longtemps.

26. — *Ira autem Jairites.* Ce personnage n'est plus mentionné désormais. Au ch. VIII, 7. 48, on lit : « filii autem David.... » — *Sacerdos David.* C'est-à-dire, conseiller intime de David, V. VIII, 48.

## CHAPITRE XXI

Sous le règne de David, il y eut une famine de trois années, en punition, répondit le Seigneur, du massacre des Gabaonites par Saül (v. 1). — David demanda donc aux Gabaonites ce qu'il fallait faire pour les satisfaire, et ceux-ci réclamèrent seulement la faculté de se venger sur la race de Saül, et de crucifier sept de ses descendants (vv. 2-6). — Le roi épargna Miphiboseth, mais il livra aux Gabaonites deux fils de Respha, concubine de Saül, et cinq fils de Michol, sa fille, et les Gabaonites les crucifièrent sur la montagne (vv. 7-9). — Or, Respha se tint auprès des cadavres, et en écarta les oiseaux de proie et les animaux carnassiers (v. 10). — A cette nouvelle, David alla chercher à Jabès les ossements de Saül et de Jonathas, et les fit ensevelir avec les corps des suppliciés dans le tombeau de Cis, père de Saül; Dieu ensuite accorda son pardon au pays (vv. 11-14). — Une nouvelle guerre s'éleva entre Israël et les Philistins, et David faillit succomber dans un combat contre un géant et fut délivré par Abisaï; depuis lors, les hommes de David ne lui permirent pas de s'exposer (vv. 16-17). — Une seconde, une troisième et une quatrième guerre, avec les Philistins eurent lieu, et dans chacune un géant de force prodigieuse fut tué par les héros de David (vv. 18-22).

1. Il y eut aussi, aux jours de David, une famine pendant trois ans continus. Et David consulta l'oracle du Seigneur. Et le Seigneur dit: C'est à cause de Saül et de sa maison sanguinaire, parce qu'il a tué les Gabaonites.

2. Le roi donc, ayant appelé les Gabaonites, leur dit (Or, les Gabaonites n'étaient pas des enfants d'Israël, mais un reste d'Amorrhéens. Et les enfants d'Israël leur avaient juré, et Saul voulut les frapper avec fureur, comme pour les fils d'Israël et de Juda):

3. David donc dit aux Gabaonites:

1. Facta est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter; et consuluit David oraculum Domini. Dixitque Dominus: Propter Saul, et domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

2. Vocatis ergo Gabaonitis, rex dixit ad eos (Porro Gabaonitæ non erant de filiis Israel, sed reliquæ Amorrhæorum: filii quippe Israel juraverant eis, et voluit Saul percutere eos zelo, quasi pro filiis Israel et Juda):

Jos. 2, 55.

3. Dixit ergo David ad Gabaoni

### 3<sup>e</sup> Conclusion du règne de David, XXI-XXIV.

A. Famine et punition de la faute de Saül envers les Gabaonites; expiation, XXI, 1-14.

CHAP. XXI. — 1. — *In diebus David.* On ne sait à quelle époque du règne de David eut lieu cette famine. Ce qui est dit au v. 7 prouve toutefois que ce ne fut pas avant les événements racontés au ch. IX, puisque ce fut alors que David entendit, pour la première fois, parler de Miphiboseth. Peut-être faudrait-il la placer avant la révolte d'Absalom, car les reproches de Scméi semblent faire allusion au traitement infligé aux descendants de Saül, v. 9. Cependant la chose est fort douteuse et il se peut que ses paroles aient simplement rapport au meurtre d'Abner

et à celui d'Isboseth. — *Propter Saul.* La faute de Saül retombe sur toute la nation, car il y a solidarité entre le peuple et le roi, son représentant auprès de Dieu. — *Quia occidit Gabaonitas.* Nous n'avons pas sur ce fait d'autres données plus précises. Ce fut par un faux zèle pour le peuple que Saül chercha à détruire les Gabaonites, v. 2.

2. — *Sed reliquæ Amorrhæorum.* Josué leur avait promis par serment de leur conserver la vie, Jos., IX, 15 et suiv. Saül s'était donc rendu coupable d'un véritable parjure. Dans Josué, l. c. v. 1, ce peuple est appelé les Hévéens; mais s'il est désigné ici sous le nom d'Amorrhéens, c'est parce que c'était le nom générique de tous les peuples de race chananéenne, Gen., X, 16, xv, 16.

tas : Quid faciam vobis? et quod erit vestri piaculum, ut benedicatis hæreditati Domini?

4. Dixeruntquæ ei Gabaonitæ : Non est nobis super argento et auro quæstio, sed contra Saul, et contra domum ejus : neque volumus ut interficiatur homo de Israel. Ad quos rex ait : Quid ergo vultis ut faciam vobis?

5. Qui dixerunt regi : Virum, qui attrivit nos et oppressit inique, ita delere debemus, ut ne unus quidem residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel.

6. Dentur nobis septem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

Que ferai-je pour vous? Et quelle sera votre expiation, pour que vous bénissiez l'héritage du Seigneur?

4. Et les Gabaonites lui dirent : Il n'est pas question pour nous d'argent et d'or, mais de Saul et de sa maison; et nous ne voulons pas qu'un homme d'Israël soit tué. Le roi leur dit : Que voulez-vous donc que je fasse pour vous?

5. Ils dirent au roi : L'homme qui nous a broyés et opprimés injustement, nous devons l'exterminer, de telle sorte qu'il ne reste pas un seul rejeton de sa race dans toutes les frontières d'Israel.

6. Que sept de ses fils nous soient donnés, pour que nous les crucifions au Seigneur, à Gabaa de Saül, jadis élu du Seigneur. Et le roi dit : Je les donnerai.

3. — *Et quod erit vestri piaculum?* Comment pourrai-je apaiser le Seigneur irrité à cause de l'injustice qui vous a été faite?

4. — *Non est vobis...* Hébreu : « Il n'est pas à moi pour l'argent et l'or (à faire) avec Saül et sa maison », c'est-à-dire, nous ne demandons pas d'argent à Saül et à sa maison en compensation du sang qu'il a répandu. Cette réponse prouve par elle-même que la compensation en argent n'était point sans exemple, bien que la chose fût défendue par la Loi, Nomb., xxxv, 34, 32. — *Neque volumus...* Hébreu : « Et il n'est pas à nous de faire mourir quelqu'un en Israël », c'est-à-dire,

nous ne pouvons de notre propre autorité faire mourir qui que ce soit en Israël pour nous venger. C'était par le sang que l'injure faite aux Gabaonites devait être expiée, mais ceux-ci ne pouvaient rien sans l'ordre du roi.

6. — *Septem viri.* Le nombre sept est un nombre sacré, et il s'agirait ici d'une œuvre sainte à accomplir. — *Ut crucifigamus eos.* Avant d'attacher les criminels à la croix, on les faisait mourir, Nomb., xxv, 4. C'est ici la peine du talion, sang pour sang, Nomb., xxxv, 31. — *Domino.* Pour l'honneur de Dieu, pour apaiser sa colère. — *In Gabaa Saul.* Parce que c'était la patrie de Saül, le vrai coupable. — *Quondam electi Domini.* Ce n'est point là une ironie, car Saul avait été vraiment l'élu du Seigneur, mais avait mérité d'être rejeté à cause de ses crimes. Toutefois, l'addition de cette épithète en pareille occasion, n'en est pas moins quelque

peu singulière. Peut-être les Gabaonites s'attachent-ils à faire ressortir les titres de Saül, pour rehausser d'autant l'importance de la satisfaction qu'ils exigent. Quant au mot *quondam*, c'est une glose explicative du traducteur. — *Ego dabo...* D'après la Loi, Nomb., xxxv, 33, le meurtre commis dans le pays ne pouvait être expié que par le sang; mais il n'était pas permis d'engager la vengeance sur d'autres que sur la personne même du coupable, Deut., xxiv, 16. Il semblerait donc que David, en cette circonstance, n'était pas obligé d'accéder à la demande des Gabaonites, ou que la coutume basée sur les idées de solidarité de la famille avait modifié la loi. Toutefois, dans le cas présent, il n'y a pas lieu de se livrer à des considérations de ce genre. En effet, c'est Dieu qui, par l'envoi d'une famine et par sa réponse, fait connaître que la faute de Saül pesait sur le pays et doit être expiée. Or, Saül étant mort, on ne pouvait expier le meurtre des Gabaonites que dans le sang de ses descendants. Dieu lui-même demandait donc que la postérité de Saül périt, et il avait sans doute des raisons pour cela. Il voulait montrer combien l'oppression des Gabaonites lui avait déplu, combien Saül lui était devenu odieux, faire un exemple et empêcher que le tronc pût jamais être revendiqué. La loi n'avait donc pas sa propre application, et David n'avait pas le choix d'admettre ou de repousser la demande des Gabaonites; son devoir avant tout était de délivrer le pays de l'anathème qui pesait sur

7. Et le roi épargna Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, à cause du serment au Seigneur, qui avait existé entre David et entre Jonathas, fils de Saül.

8. Le roi prit donc les deux fils de Respha, fille d'Aïa, qu'elle enfanta à Saül, Armoni et Miphiboseth, et les cinq fils de Michol, fille de Saül, qu'elle avait enfantés à Hadriel, fils de Berzellai, qui était de Molathi,

9. Et il les livra aux mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur la montagne, devant le Seigneur. Et tous les sept moururent en même temps, dans les premiers jours de la moisson, lorsque la moisson de l'orge commençait.

10. Mais Respha, fille d'Aïa, prenant un cilice, l'étendit au dessous d'elle, sous un rocher, depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau tombât du ciel sur eux. Et elle ne laissa pas les oiseaux les déchirer pendant le jour, ni les bêtes féroces pendant la nuit.

7. Pepercitque rex Miphiboseth, filio Jonathæ, filii Saul, propter jusjurandum Domini quod fuerat inter David et inter Jonatham filium Saul.

*1 Reg. 18, 3.*

8. Tulit itaque rex duos filios Respha, filiæ Aia, quos peperit Sauli, Armoni, et Miphiboseth; et quinque filios Michol filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi.

9. Et dedit eos in manus Gabaonitarum; qui crucifixerunt eos in monte coram Domino; et ceciderunt hi septem, simul occisi in diebus messis primis, incipiente messione hordei.

10. Tollens autem Respha, filia Aia, cilicium, substravit sibi supra petram, ab initio messis, donec stillaret aqua super eos de cœlo; et non dimisit aves lacerare eos per diem, neque bestias per noctem.

lui. Ce qu'il put faire, ce fut d'épargner Miphiboseth, le fils de Jonathas, à cause du serment qu'il avait fait à son père, ( Rois, xviii, 3, xx, 8, 16.

7. — *Respha*. Respha était la concubine de Saül, Cfr. v. 44, et iii, 7. — *Et quinque filios Michol*. Ce n'est point Michol, mais bien Mérob, la fille aînée de Saül, qui avait été donnée en mariage à Hadriel de Molath, I Rois, xviii, 19. Il y a donc évidemment une faute de copiste dans le texte original, faute qui a été reproduite dans toutes les versions.

9. — *In monte*. C'est-à-dire sur la montagne qui était près de Gabaa. — *Hi septem*. Plusieurs interprètes préfèrent le cheuib, שבועתים, *schibataim*, au kéri, שבועת, *schibatam* « eux sept ». et traduisent « sept à la fois », ou « de la même manière », attendu que la forme du duel dans les noms de nombre exprime la simultanéité et la répétition. La peinture du fait est ainsi plus saisissante. — *Incipiente messione hordei*. C'est au milieu du mois Nisan, notre mois d'avril, que la moisson s'ouvrait par la récolte de l'orge. La mention de cette circonstance sert d'introduction et d'explication à ce qui va suivre.

10. — *Substravit sibi supra petram*. Le cilice ou sac fait de poils ou de crins, dont il est parlé, lui servit de couche. — *Donec stillaret...* C'est-à-dire, jusqu'à ce que la pluie eût tombé et fait cesser la sécheresse qui désolait le pays, après quoi les cadavres purent sans doute être détachés des croix et ensevelis. C'est ainsi que nous pouvons compléter le récit à l'aide de l'historien Josèphe. Toutefois, rien n'indique que Dieu envoya immédiatement la pluie, ainsi qu'il le prétend, Cfr. Ant., J. I. VII, c. xii, § 4. Or, en Palestine, comme nous l'avons déjà fait remarquer, I Rois, xii, 17, 18, la pluie est extrêmement rare pendant l'été, et ne commence à tomber qu'en automne, au mois d'octobre. Respha serait donc restée six mois auprès des cadavres des suppliciés. — *Et non dimisit aves...* Le plus grand outrage qu'on pût faire aux morts, c'était de laisser leurs cadavres sans sépulture, devenir la nourriture des oiseaux de proie et des bêtes sauvages, I Rois, xvii, 44. D'après le Deutéronome, xxi, 22 et suiv., les suppliciés ne devaient pas rester suspendus à la croix pendant la nuit, mais être détachés et ensevelis avant le soir. Toutefois, en cette circonstance, la loi

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha, filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, et tulit ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus, a viris Jabes-Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethsan, in qua suspenderant eos Philisthiim cum interfecissent Saul in Gelboe;

*I Reg. 31, 12.*

13. Et asportavit inde ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus; et colligentes ossa eorum qui affixi fuerant,

14. Sepelierunt ea cum ossibus Saul et Jonathæ filii ejus in terra Benjamin, in latere, in sepulchro Cis patris ejus; feceruntque omnia quæ præceperat rex, et repropitiatus est Deus terræ post hæc.

15. Factum est autem rursum prælium Philisthinorum adversum Israël, et descendit David, et servi ejus cum eo, et pugnabant contra Philisthiim. Deficiente autem David,

16. Jesbibenob, qui fuit de genere

11. Et on annonça à David ce qu'avait fait Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül.

12. Et David alla et prit les ossements de Saül et les ossements de Jonathas, son fils, aux hommes de Jabes Galaad, qui les avaient enlevés de la place de Bethsan, où les Philistins les avaient suspendus, lorsqu'ils avaient tué Saül à Gelboé.

13. Et il en apporta les ossements de Saül, et les ossements de Jonathas, son fils, et on recueillit les ossements de ceux qui avaient été crucifiés,

14. Et on les ensevelit, avec les ossements de Saül et de Jonathas, son fils, dans la terre de Benjamin, sur le côté, dans la sépulture de Cis, son père. Et on fit tout ce que le roi avait prescrit, et ensuite Dieu fut de nouveau propice au pays.

15. Mais il y eut une nouvelle guerre des Philistins contre Israël, et David descendit, et avec lui ses serviteurs, et ils combattirent contre les Philistins. Or, David étant fatigué,

16. Jesbibenob, qui était de la

ne pouvait recevoir son application, car il fallait que les victimes expiatoires restassent exposées devant Dieu, jusqu'à ce qu'il eût montré, en faisant cesser le fléau, que sa colère était apaisée.

11. — *Concubina Saul.* Les Septante contiennent la singulière addition que voici : καὶ ἐξελήθησαν, καὶ κατέλαβεν αὐτοὺς Δάν υἱὸς Ἰωὰ τῶν ἀπογόνων τῶν γιγάντων, « et ils furent détachés, et Dan, fils de Joa, de la race des géants, les prit. »

12. — *Qui furati fuerant ea.* Qui les avaient enlevés secrètement. — *De platea Bethsan.* Dans les villes d'Orient, la place du marché n'était pas au milieu de la ville, mais à côté de la porte ou en avant, Cfr. II Paral., xxii, 6, Neh., viii, 4, 3, 16. La place de Bethsan, le lieu des réunions des habitants, était l'endroit le plus convenable pour y exposer sur les murs les corps de Saül et de ses fils. Il n'y a donc pas contradiction avec le passage où il est dit que les Philistins les suspendirent aux murs, I Rois, xxxi, 40.

14. — *In latere.* L'hébreu צֶלַע, tséla, dé-

signe très probablement une ville ou une localité quelconque, d'ailleurs inconnue. C'est peut-être la même chose que Séla, Jos., xviii, 28. — *Et repropitiatus est...* Dieu fit cesser la famine.

B. Guerres contre les Philistins; exploits des héros de David, xxi, 15-22.

15. — *Factum est autem...* Les notices qui suivent sur les exploits de plusieurs héros, paraissent avoir été empruntées à une chronique des guerres de David. Elles fournissent la preuve matérielle de la protection que Dieu accorda à son élu, en le délivrant de ses ennemis, et servent pour ainsi dire d'introduction au cantique d'actions de grâces du ch. suivant. — *Adhuc.* Ce mot ne prouve point que les faits racontés présentement se rattachent chronologiquement à ce qui précède. Il indique que cette guerre fit suite à une autre, et peut-être que ce passage est l'extrait textuel d'une autre œuvre historique. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette dernière hypothèse, c'est que dans les Para-

race d'Arappa, dont le fer de lance pesait trois cents onces, et qui était ceint d'un glaive neuf, s'efforça de frapper David.

17. Et Abisaï, fils de Sarvia, vint à son secours, frappa le Philistin et le tua. Alors, les hommes de David jurèrent, et dirent : Désormais, vous ne marcherez plus avec nous au combat, afin que vous n'éteigniez pas le flambeau d'Israël.

18. Il y eut aussi à Gob une seconde guerre contre les Philistins, où Sobochaï, de Husati, tua Saph de la postérité d'Arappa, de la race des géants.

19. Et il y eut une troisième guerre à Gob, contre les Philistins, où Adéodat, fils de Saltus, tisseur d'étoffes à plusieurs couleurs, de

Arappa, cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat, et accinctus erat ense novo, nisus est percutere David.

*I Reg. 17, 7.*

17. Præsidioque ei fuit Abisai filius Sarviæ, et percussum Philisthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes : Jam non egredieris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israel.

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philisthæos : tunc percussit Sobochai de Husati, Saph, de stirpe Arappa de genere gigantum.

*I Par. 20, 4.*

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthæos, in quo percussit Adeodatus, filius Saltus, polymitarius Bethlehemites Goliath.

lipomènes, I Paral., xx, 4-6, trois des exploits mentionnés ici se trouvent dans le résumé des guerres de David.

46. — *Jeshibenob*. En hébreu, ישבן בנב, *Ischbobenob*, d'après le chétif, mot qui signifierait peut-être, « celui dont la demeure est sur la hauteur ». Peut-être habitait-il une sorte de château fort, d'un accès difficile. — *De genere Arappa*. De la race des Raphaïm, race des géants, dont il subsistait encore quelques familles, Deut., II, 44, III, 44, 43; Cfr. Gen., XIV, 5. — *Trecentas uncias*. Hébreu : « trois cents sicles », la moitié autant que le javelot de Goliath, I Rois, XVII, 7.

46. — *Ense novo*. L'adjectif féminin חדשה, *khadaschah*, indique certainement une arme nouvelle, sans qu'on puisse savoir de laquelle il s'agit. Peut-être est-ce le nom même d'une arme extraordinaire.

46. — *Tunc juraverunt viri David*. Ils lui attestèrent par serment qu'ils ne lui permettraient plus de s'exposer. — *Lucernam Israel*. David était la lumière d'Israël, parce que Dieu était sa lumière, XXII, 29, ou parce que Dieu avait éclairé sa lampe et dissipé ses ténèbres, Ps., XVII, 29, c'est-à-dire, l'avait tiré de sa bassesse pour l'élever aux honneurs. David s'exposait donc, en risquant sa vie dans les combats, à éteindre la lampe que le Seigneur avait allumée pour le bonheur d'Israël. D'après cette expression, *lucernam Israel*, on peut à bon droit supposer qu'il était reconnu roi de toute la nation.

46. — *In Gob*. Dans les Paralipomènes

I Paral. xx, 4, on lit : *in Gazer*, ce qui fait penser que Gobse trouvait dans le voisinage de cette ville, v. Jos. x, 33. On ne connaît point la position de cette localité. — *Sobochai*. Un des héros, des Gibborim de David, I, Paral. XI, 29, qui commandait la huitième division de l'armée, I Paral. XXVII, 4 : v. XXIII, 27. — *Husati*. En hébreu הוּסָתִי *hakhouschthi* avec l'article, nom patronymique de Hosa, en hébreu הוּשָׁה, *Khousché*, I Paral. IV, 4.

49. — *Adeodatus*. C'est la traduction du mot אֵלֶהָנָן *Elekhanan*. « Adeodatus, dit S. Jérôme, ipse est David. Idcirco dicitur Adeodatus, quia a Deo est electus in regnum. Filius Saltus, quia de saltu, ubi oves pascebat, est eductus. Polymitarius, quia de genere Be-sabel mater ejus fuit. Bethlehemites, quia Noemi et Ruth tempore ubertatis reversæ sunt in Bethlehem ». Mais cette opinion est tout à fait invraisemblable, car il est question des guerres que David fit après son avènement au trône, et même dans sa jeunesse. — *Filius saltus polymitarius*. Les mots « saltus polymitarius » sont une sorte de traduction de יַעֲרִי אֲרָגִים, *iaaré orgim* (silvæ textorum), ce que l'on doit regarder comme un nom propre, ainsi que l'on fait les Septante, en le reproduisant sous la forme Ἀριστοργίμ. Mais il est probable que le mot אֲרָגִים, qui se trouve encore à la fin du verset, a été écrit ici par mégarde et l'on adopte généralement la leçon des Paralipomènes, XX, 5 où on lit : « Fils de Jair (vulg. filius Saltus) de Zachm-



Gethæum; cujus hastile hastæ erat quasi liciatorium textentium.

20. Quartum bellum fuit in Geth: in quo vir fuit excelsus, qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est, viginti quatuor, et erat de origine Arapha.

21. Et blasphemavit Israel: percussit autem eum Jonathan, filius Samaa, fratris David.

22. Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, et ceciderunt in manu David, et servorum ejus.

Bethléhem, - tua Goliath de Geth, dont la hampe de lance était comme l'ensonple des tisserands.

20. Et il y eut une quatrième guerre à Geth, où vint un homme de haute taille qui avait six doigts aux mains et aux pieds, c'est-à-dire, vingt-quatre, et qui était de la race d'Arapha.

21. Et il insulta Israël, mais Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua.

22. Ils étaient issus tous les quatre d'Arapha, à Geth, et ils succombèrent sous la main de David et de ses serviteurs.

## CHAPITRE XXII

David loue d'abord le Seigneur de l'avoir délivré des embûches de Saül (vv. 1-4), — Dépeint, en un style figuré, la manière dont Dieu est venu à son secours (vv. 5-9), — Puis il en donne les raisons (vv. 20-28). — Dans la seconde partie de ce cantique, le Psalmiste parle de l'assistance que Dieu lui a fournie dans ses combats contre les ennemis de son royaume (vv. 29-46); — Et de nouveau glorifie les actes de la puissance divine (vv. 47-54).

1. Locutus est autem David Domino verba carminis hujus, in die qua liberavit eum Dominus de manu

1. Or, David adressa au Seigneur les paroles de ce cantique, le jour où le Seigneur le délivra de la main

(frappa) le frère de Goliath. » Il n'est guères probable, en effet, qu'il y ait eu deux géants du nom de Goliath. En ce cas, cet Elchanan (Adeodatus) serait différent de l'Elchanan de Béthléhem, xxiii, 24, et c'est apparemment à cause de la ressemblance des noms que l'on aurait transformé ici את־לחמי, *eth lakhmi*, en בוח־הלהמי, *beth-hallahmi*.

21. — *Filius Samaa fratris David* v. xiiii, 3.

22. — *De Arapha in Geth*. C'est-à-dire, de la race des Raphaim, dont les descendants subsistaient encore à Geth, ainsi que dans d'autres villes philistines. — *In manu David*. C'est une allusion au combat que David soutint en personne contre Jesbibeob.

C. David rend grâce à Dieu pour les victoires qu'il a remportées sur ses ennemis, xxii.

CHAP. XXII. — 1. — *Locutus est autem David...* Ce cantique est à peu de chose près identique au Ps. xvii et le titre même est

peu différent. Il est évident tout d'abord qu'il est l'œuvre de David, ainsi que l'auteur du livre le témoigne. Ce qui d'ailleurs dépose en faveur de sa haute antiquité, c'est qu'il a servi à la composition des Ps. cxv et cxliv, que le v. 31 est cité dans les Proverbes, xxx, 5, et le v. 34 dans Habacuc, iii, 9. Le sujet lui-même montre que c'est un roi puissant et redouté qui célèbre les victoires qu'il a remportées sur ses ennemis à l'aide de Dieu. Les idées et les traits caractéristiques sont en harmonie avec les Psaumes de David et au surplus, dans le v. 51, l'auteur a soin de se nommer lui-même. La place que le cantique occupe dans le livre lui convient du reste, car la fin du ch. précédent en est l'introduction naturelle, et le ch. suivant s'y rattache de près. Quand à la date précise de la composition le v. 54 ferait supposer que David avait déjà la certitude que son royaume était affermi, et que la

de tous ses ennemis et de la main de Saül.

2. Et il dit : Le Seigneur est mon rocher et ma force et mon Sauveur.

3. Dieu est ma force et j'espérerai en lui, il est mon bouclier et la corne de mon salut. C'est lui qui m'élève, en lui je me réfugie. Mon sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité?

4. J'invoquerai le Seigneur, digne de toute louange, et je serai délivré de mes ennemis.

5. Car les frayeurs de la mort

omnium inimicorum suorum, et de manu Saul :

2. Et ait : Dominus petra mea, et robur meum, et salvator meus.

Ps. 17, 3.

3. Deus fortis meus, sperabo in eum; scutum meum, et cornu salutis meæ; elevator meus, et refugium meum; salvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum; et ab inimicis meis salvus ero.

Ibid. 17, 4.

5. Quia circumdederunt me con-

royauté se perpétuerait dans sa maison, Ef. vii, 14 et suiv. Ces paroles du titre de *manu omnium inimicorum*, indiquent bien que David avait triomphé des ennemis du dehors et concordent bien avec la description des victoires contenue dans les *Ps.* 29-46. Vu le ton joyeux et l'allure vive du poème, il semblerait que sa composition a précédé la révolte d'Absalom et les complications qui en furent la suite, que, par conséquent, elle serait postérieure aux victoires remportées sur les Syriens et les Iduméens et racontées dans les ch. viii et x. Ce cantique daterait donc de l'époque la plus brillante du règne de David. — *Et de manu Saul*. Ce ne fut pas la dernière des délivrances de David, mais ce fut la plus extraordinaire et la plus difficile, celle qui eut les plus glorieux résultats. De la plus profonde misère, David passa à la puissance et à la magnificence.

2. *Et ait*. — Les trois premiers versets sont une sorte d'introduction au cantique et en contiennent le résumé. David y énumère d'après sa propre expérience les différentes manières par lesquelles Dieu est venu à son secours. Cette accumulation de substantifs attributs témoigne de la vivacité de la reconnaissance de David, et en même temps de ses espérances pour l'avenir. — *Et robur meum*. Hébreu : « Et ma citadelle ». Ces expressions *petra mea* et *robur meum* sont en rapport avec la nature du sol de la Palestine dont les rochers presque inaccessibles avaient souvent servi de refuge à David, au temps où Saül le poursuivait, I Rois xxiv, 23, xxii, 5. Mais tout en cherchant un abri dans les rochers et sur les hauteurs, il mettait son unique espérance en Dieu, le véritable rocher spirituel, et sa citadelle véritable.

3. — *Deus fortis meus*. Hébreu : אלהי צורי,

*élohè tsouri*, « le Dieu de mon rocher ». Moïse nomme Dieu *le rocher d'Israël*, Deut. xxxii, 4, à cause de sa fidélité immuable, car le rocher est le symbole de la fermeté et de la stabilité. Dans le Ps. xviii, v. 3 (hébr.) on lit אלהי צורי, *éli tsouri*, « mon Dieu (fort), mon rocher », deux synonymes qui sont ici réunis en un seul attribut. — *Scutum meum*. Le bouclier est le symbole de la protection divine contre les attaques de l'ennemi et contre tout danger. Dieu est le bouclier du secours pour le peuple d'Israël, Deut. xxxiii, 29. Cette image est souvent reproduite dans les Psaumes, Ps. iii, 4, vii, 11, xxvii, 7, lxx, 12, etc. — *Et cornu salutis meæ*. Dieu n'est pas seulement une protection dans le danger, il est aussi une arme pour combattre l'ennemi et pourvoir au salut de celui qui se confie en lui. La comparaison est empruntée au règne animal, et l'on sait que le bœuf a sa force principale, son arme la plus puissante, dans les cornes, V. I Rois II, 1. — *Elevator meus*. Hébreu : « Ma fermeté » litt. « ma hauteur ». — *De iniquitate*. C'est à dire de l'injustice et de la violence. La fin de ce verset manque dans le v. 3 du Ps. xvii. Toutefois cette addition n'est point le résultat de l'abondance du rythme, mais des circonstances historiques du moment.

4. — *Laudabilem invocabo Dominum*. Appuyé sur l'expérience, David résume pour ainsi dire tout le cantique dans ce présent verset dont le sens est celui-ci : quand j'invoque le Seigneur, je suis délivré. Plus loin, il confirmera la vérité de ce témoignage en célébrant les secours que Dieu lui a fournis en différentes circonstances. Le recours à Dieu suppose d'ailleurs une ferme confiance basée sur les attributs et les manifestations de Dieu, par lesquels il s'est révélé comme sauveur.

tritiones mortis; torrentes Belial ter-  
ruerunt me.

6. Funes inferni circumdederunt  
me; prævenerunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo  
Dominum, et ad Deum meum cla-  
mabo; et exaudiet de templo suo  
vocem meam, et clamor meus ve-  
niet ad aures ejus.

8. Commota est et contremuit  
terra; fundamenta montium con-  
cussa sunt, et conquassata, quoniam  
iratus est eis.

9. Ascendit fumus de naribus  
ejus, et ignis de ore ejus vorabit;  
carbones succensi sunt ab eo.

10. Inclinauit cœlos, et descen-  
dit: et caligo sub pedibus ejus.

m'ont environné, les torrents de Bé-  
lial m'ont épouvanté.

6. Les liens de l'enfer m'ont en-  
touré, les filets de la mort m'ont  
enveloppé.

7. Dans ma tribulation, j'invoque-  
rai le Seigneur, et je crierai vers  
mon Dieu. Et de son temple il en-  
tendra ma voix, et mon cri parvien-  
dra à ses oreilles.

8. La terre fut agitée et trembla,  
les fondements des montagnes fu-  
rent ébranlés et secoués parce qu'il  
fut irrité contre eux.

9. La fumée monta de ses narines  
et un feu dévorant sortit de sa bou-  
che; des charbons en furent allu-  
més.

10. Il inclina les cieus et il des-  
cendit et les ténèbres étaient sous  
ses pieds.

5. — *Contributiones mortis*. Hébreu : « Les flots de la mort ». David s'était souvent trouvé en danger de mort, soit pendant le cours de la persécution de Saül, soit au moment de la révolte d'Absalom, soit même dans ses guerres contre l'étranger, XXI, 46. Selon Keil, les vv. 5 et 6 sont le résumé de tous les dangers que David a courus; mais il semble plutôt qu'il n'y est question que de ses angoisses pendant la persécution de Saül, et des embûches auxquelles il a été en butte de la part de ce prince. L'expression « les flots de la mort » s'harmonise mieux avec cette autre « les torrents de Bélial ». Dans le Ps. XVII on lit : « les douleur de la mort ». — *Torrentes Belial*. Bélial, en hébreu בלעל, signifie *inutilité, indignité*. Les torrents de Bélial ou de la méchanceté sont les angoisses qui proviennent des méchants, des indignes. Le démon est aussi appelé Bélial, II Éz. VI, 45.

6. — *Funes inferni*. Dans ce verset, l'enfer et la mort sont comparés au chasseur qui cherche à enfermer sa proie dans ses filets.

7. — *In tribulatione mea...* C'est au milieu de ces dangers que David a eu l'inspiration d'invoquer le Seigneur. A cette occasion nous ferons remarquer que le sens exigerait l'emploi du parfait au lieu du futur. Toutefois le passé est le garant de l'avenir, et par conséquent il est certain que toutes les fois que David invoquera le Seigneur, il sera exaucé. — *De templo suo*. Ce temple, c'est le ciel, l'habitation de Dieu.

8. — *Commota est...* Comme autrefois, lors-

qu'il fit alliance avec son peuple, Ex. XIX, 46 et suiv., le Seigneur, pour délivrer son serviteur, descend du ciel au milieu des phénomènes terribles de la nature qui annoncent la colère du Tout-Puissant. Dans la réalité les délivrances de David ne furent point accompagnées d'apparitions aussi extraordinaires, mais toutefois la main de Dieu se montra si visiblement que le langage poétique autorise à dire que Dieu en personne s'est avancé pour prêter à son serviteur l'appui de sa puissance. — *Fundamenta montium*. Hébreu : « Les fondements des cieus », mais dans le Ps. XVIII (texte hébreu), « les fondements des montagnes » comme ici dans la Vulgate.

9. — *Ascendit fumus de naribus ejus*. La colère du Seigneur jette du feu et de la fumée, car la fumée est l'avant-couvreur du feu, Cf. Deut. XXIX, 19, XXXII, 22. Chez les hommes, la colère se manifeste par le gonflement des narines, ou par une violente respiration. — *Et ignis de ore ejus vorabit*. La flamme suit la fumée et dévore tout ce qui se trouve sur son passage, et la colère qui est dans le cœur sort de la bouche en paroles enflammées. — *Carbones succensi sunt ab eo*. Hébreu : « Les charbons ardents brûlaient de lui », c'est-à-dire, la flamme des charbons ardents sortait de lui comme d'une fournaise, Cf. Gen. XV, 47. Le Seigneur descendit de même sur le Sinaï, dans le feu et la fumée, Ex. XIX, 49.

10. — *Inclinauit cœlos*. Quand les nuages

11. Et il monta sur les chérubins et il vola et il fut emporté sur l'aile des vents.

12. Il mit les ténèbres autour de lui et s'y cacha, et, des nuées des cieux, cribla les eaux.

13. Par l'éclat de sa face des charbons de feu furent allumés.

14. Le Seigneur tonna dans le ciel et le Très-Haut fit entendre sa voix.

15. Il lança ses flèches, et il les dissipa; sa foudre, et il les consuma.

16. Les profondeurs des mers apparurent et les fondements de la terre furent dévoilés, par le grondement du Seigneur, par le souffle impétueux de sa fureur.

11. Et ascendit super cherubim : et volavit; et lapsus est super pennas venti.

12. Posuit tenebras in circuitu suo latibulum, cribrans aquas de nubibus cœlorum.

13. Præ fulgore in conspectu ejus, succensi sunt carbones ignis.

14. Tonabit de cœlo Dominus; et excelsus dabit vocem suam.

15. Misit sagittas, et dissipavit eos; fulgur et consumpsit eos.

16. Et apparuerunt effusiones maris, et revelata sunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inspiratione spiritus furoris ejus.

descendent près de terre, il semble que le ciel s'incline et s'abaisse, Cf. Ps. cxliii, 5; Is. lxiii, 49. — *Et descendit*. Après tous ces préparatifs, le Seigneur vient exécuter ses justices et délivrer David de ses ennemis. On représente aussi ailleurs de la même sorte Dieu descendant pour opérer ses vengeances. Gen. xi, 7, xviii, 24; Is. lxiv, 4. — *Et caligo sub pedibus ejus*. Pendant que Dieu descend, des nuages épais sont sous ses pieds, ce qui nous donne l'idée qu'il est descendu du ciel pendant la tempête. Les ténèbres sont le symbole de l'épouvante que la colère de Dieu porte avec elle. Ex. xix, 16, xx, 24; Deut. v, 49; Ps. ciii, 29.

14. — *Et ascendit super cherubim*. Les chérubins sont représentés comme supportant la majesté divine, parce que sur le propitiatoire de l'Arche d'alliance se trouvaient deux chérubins aux ailes étendus, Ex. xxv, 20 et suiv. Ils servent ici de trône au Seigneur. La nuée reposait sur les ailes des chérubins dont ils étaient le trône, Nomb. ix, 45 et suiv.; de même David représente le Seigneur porté sur les ailes des chérubins, pour exprimer qu'il descendit en qualité de juge et de sauveur dans toute la majesté de sa gloire. Déjà Moïse avait représenté le Seigneur descendant entouré de myriades d'anges, Deut. xxxiii, 2. Les trois versets 11, 12 et 13 sont le développement du v. 10. — *Et lapsus est super pennas venti*. Hébreu : « et il a paru sur les ailes des vents ». Dans le Ps. xvii (hébr. xviii) on lit : « il planait », par suite du changement de נדדו *vaira* en נדדו *vaiédé*.

12. — *Posuit tenebras*. Les nuages deviennent de plus en plus épais et l'obscurité plus profonde. — *Latibulum*. Hébreu : « des tentes ». Dieu fait des ténèbres sa tente. — *Cribrans aquas de nubibus cœlorum*. Hébreu : « Réunion d'eaux, épais nuages », mots qui sont en opposition avec *ténèbres*.

13. — *Præ fulgore in conspectu ejus*. Les flammes des éclairs symbolisent le feu de la colère, et les éclairs sont aussi comme des flèches. v. 15. L'éclat de la substance divine voilée par les nuages pénètre cette enveloppe épaisse en charbons ardents, lesquels sont les éclairs qui sortent des nuages en faisceaux.

15. — *Misit sagittas*. Dieu lance les éclairs comme des flèches sur ses ennemis avec accompagnement de violents coups de tonnerre et il disperse tous ses adversaires. — *Et consumpsit eos*. Hébreu : « Et il les a troublés ». C'est l'expression employée habituellement pour prendre l'anéantissement des ennemis de Dieu sous ses attaques. Cfr. Ex. xiv, 24, xxiii, 27; Jos., x, 40; Jug., iv, 45; I Rois, vii, 40.

16. — *Et apparuerunt effusiones maris*. Hébreu : « Et le lit des mers a apparu », c'est-à-dire le fond des mers s'est découvert, parce que l'eau a été enlevée. — *Fundamenta orbis*. Les profondeurs des abîmes et de l'enfer qui se trouve à l'intérieur de la terre s'ouvrirent pour laisser sortir celui qui y était tombé. Dans sa détresse; David avait été comme écrasé et recouvert par les flots; mais le Seigneur prépara sa délivrance en mettant à nu les profondeurs des mers où David s'était vu.

17. Misit de excelso, et assumpsit me et extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentissimo, et ab his qui oderant me; quoniam robustiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, et factus est Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem; liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam: et secundum munditiam manuum mearum reddet mihi.

22. Quia custodivi vias Domini, et non egi impie, a Deo meo.

23. Omnia enim judicia ejus in conspectu meo: et præcepta ejus non amovi a me.

24. Et ero perfectus cum eo; et custodiam me ab iniquitate mea.

17. Il a envoyé d'en haut, et il m'a soulevé, et il m'a retiré des eaux profondes.

18. Il m'a délivré de mon ennemi très-puissant, et de ceux qui me haïssent, parce qu'ils étaient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction et le Seigneur s'est fait mon ferme appui.

20. Et il m'a emmené au large, il m'a délivré parce que je lui ai plu.

21. Le Seigneur me rétribuera selon ma justice et il me rendra selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur et je n'ai point agi en impie contre mon Dieu.

23. Car tous ses jugements étaient devant moi, et je n'ai pas éloigné de moi ses préceptes.

24. Et je serai parfait devant lui, et je me tiendrai en garde contre mon iniquité.

englouti, et découvrit les abîmes de la terre par le vent et la tempête de sa colère.

17. — *Et assumpsit me.* Après avoir découvert les abîmes, le Seigneur étendit sa main d'en haut et en retira celui qui y était tombé.

— *Et extraxit.* Le verbe יִשְׁעוּ *iamscheni*, futur à la forme hiphil de מִשְׁחָה *maschah*, employé au sujet de Moïse, Ex. II, 10 et d'où dérive son nom, fait probablement allusion à la délivrance de ce grand personnage. De même que Moïse fut sauvé des flots du Nil, de même David fut retiré des grandes eaux de la tribulation. — *De aquis multis.* Ce ne sont pas les ennemis de David qui sont représentés par les eaux, mais bien ses angoisses et les dangers que ses ennemis lui ont fait courir, Cfr. V. 5; Ps. XXXI, 6, LXVI, 2, LIX, 2, 3; Is., XLIII, 2. — *Quoniam robustiores me erant.* L'assistance de Dieu était nécessaire, car David se voyait sur le point d'être vaincu par ses ennemis.

18. — *Prævenit me.* Hébreu : « Ils se sont jetés sur moi », c'est-à-dire, mes ennemis m'ont attaqué à l'improviste dans l'espérance de m'anéantir. — *In die afflictionis meæ.* Au temps où David fuyait devant Saül dans les déserts. C'est alors que Dieu fut son soutien, le bâton sur lequel il put s'appuyer, Cfr. Ps. XXII, 4.

20. — *Liberavit me.* C'est le résumé de tout ce que Dieu a fait en faveur de David. On voit qu'il y a progression constante : Dieu disperse les ennemis de David par ses traits et ses éclairs, écarte les flots, ouvre les abîmes, étend sa main, enfin met son serviteur au large et achève ainsi sa délivrance. — *Quia complacui ei.* La complaisance de Dieu en David contraste avec la colère qu'il ressent pour ses ennemis.

21. — *Et secundum munditiam...* David proteste de son innocence; mais s'il n'est pourtant pas parfait devant Dieu, tout au moins il s'efforce de marcher dans ses voies, ce que ne font pas ses contradicteurs et ses adversaires.

22. — *Et non egi impie a Deo meo.* C'est-à-dire, je ne me suis pas éloigné du Seigneur en faisant le mal.

23. — *Et præcepta ejus non amovi a me.* Ailleurs David s'est rendu témoignage à lui-même, I Rois XXVI, 5, témoignage que le Seigneur a confirmé, V. III Rois XIV, 8, xv, 5.

24. — *Et ero perfectus cum eo.* C'est-à-dire, je serai irréprochable. Les intentions de David sont droites, si ses œuvres n'ont pas toujours la perfection désirable, car l'intérêt propre s'y mêle souvent.

25. — *Et restituet mihi Dominus...* Dieu.

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté de mes mains devant ses yeux.

26. Vous serez saint avec le saint, et parfait avec le fort.

27. Vous serez élu avec l'élu, et pervers avec le pervers.

28. Et vous sauverez le peuple pauvre, et d'un clin d'œil, vous humilierez les superbes.

29. Car vous êtes mon flambeau, Seigneur, et vous illuminerez mes ténèbres, Seigneur.

30. Car avec vous, je courrai prêt à combattre, avec mon Dieu, je franchirai les murailles.

31. Dieu, sa voie est immaculée, la parole du Seigneur est éprouvée au feu. Il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Qui est Dieu, excepté le Seigneur, et qui est fort, excepté notre Dieu?

33. C'est Dieu qui m'a ceint de

25. Et restituet mihi Dominus secundum justitiam meam; et secundum munditiam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.

26. Cum sancto sanctus eris; et cum robusto perfectus.

27. Cum electo electus eris; et cum perverso perverteris.

28. Et populum pauperem saluum facies; oculisque tuis excelsos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea, Domine; et tu, Domine, illuminabis tenebras meas.

30. In te enim curram accinctus: In Deo meo transiliam murum.

31. Deus, immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum; scutum est omnium sperantium in se.

32. Quis est Deus præter Dominum; et quis fortis præter Deum nostrum?

33. Deus qui accinxit me fortitu-

rend à chacun selon ses œuvres. Cette vérité reçoit son développement dans les trois versets qui suivent.

26. — *Et cum robusto.* Hébreu : « Et avec le héros parfait », c'est-à-dire, le héros irréprochable.

27. — *Et cum perverso perverteris.* En présence des démonstrations de la justice divine, l'impie se figure que Dieu est injuste envers lui, parce qu'il ne veut pas reconnaître sa faute. Cfr. Levit., xxvi, 23, 24.

28. — *Populum pauperem.* Les pauvres, ce sont les hommes pieux et humbles. — *Oculisque tuis excelsos humiliabis.* Dieu abaisse et humilie les riches orgueilleux. Cfr. Prov. xi, 47, xxi, 4, xxx, 43; Ps. cxxx, 4 etc.

29. — *Quia.* Cette conjonction relie le verset au précédent et fait comprendre que David se met au rang des pauvres et des humbles. C'est ici que David commence à nous dépendre les secours que Dieu lui a accordés dans ses combats contre les ennemis du dehors; mais du passé son regard se porte sur le présent et sur l'avenir et l'assistance qu'il a reçue lui est un garant certain de la conduite présente et future du Seigneur à son égard. — *Tu lucerna mea, Domine.* De même que le Seigneur a délivré David des dangers qui le menaçaient, parce qu'il a mis en lui

sa complaisance, de même il lui donne la victoire sur ses ennemis, car il est sa lampe, c'est-à-dire, il l'a tiré de l'obscurité pour l'élever aux honneurs et à la gloire, V. xxi, 7. — *Et tu, Domine, illuminabis...* Les ténèbres sont le symbole de la misère et du malheur. Sans le secours de Dieu, David serait resté dans son abaissement; mais Dieu a illuminé et illuminera ses ténèbres en faisant luire devant lui et devant ses descendants la lumière du salut au milieu de l'obscurité du malheur et de la détresse.

30. — *In te enim curram accinctus.* Hébreu : « Par toi je traverserai les bataillons », c'est-à-dire, avec la force de Dieu, je traverserai les troupes ennemies et j'escaladerai les murs des places fortes, en un mot, je pourrai vaincre tous les obstacles que mes ennemis m'opposeront.

31. — *Deus immaculata via ejus.* La confiance de David se fonde sur cette vérité que Dieu est irréprochable dans sa conduite. — *Ignem examinatum.* La parole du Seigneur est comme l'airain ou l'argent qu'on a purifiés par le feu, Ps. xi, 7, Cfr. Prov. xxx, 5.

32. — *Quis est Deus...* C'est parce que Dieu est le Dieu unique et incomparable que ses voies sont parfaites, sa parole pure et sa protection assurée. — *Et quis fortis.* Hébreu :

dine; et complanavit perfectam viam meam.

34. Coæquans pedes meos cervis, et super excelsa mea statuens me.

35. Docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum brachia mea.

Ps. 143, 1.

36. Dedisti mihi clypeum salutis tuæ; et mansuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis gressus meos subtus me; et non deficient tali mei.

38. Persequar inimicos meos, et conteram : et non convertar donec consumam eos.

39. Consumam eos et confringam, ut non consurgant; cadent sub pedibus meis.

40. Accinxisti me fortitudine ad prælium; incurvasti resistentes mihi subtus me.

41. Inimicos meos dedisti mihi dorsum; odientes me, et disperdam eos.

42. Clamabunt, et non erit qui

force, et qui a aplani ma voie par-faite.

34. Il a égalé mes pieds à ceux des cerfs, et il m'a établi sur mes hauteurs.

35. Il a instruit mes mains au combat, et il a tendu mes bras comme un arc d'airain.

36. Vous m'avez donné le bouclier de votre salut, et votre douceur m'a grandi.

37. Vous avez élargi mes pas sous moi, et mes talons ne défailleront pas.

38. Je poursuivrai mes ennemis, et je les broierai, et je ne retournerai pas, jusqu'à ce que je les aie détruits.

39. Je les détruirai, et je les briserai pour qu'ils ne se relèvent pas; ils tomberont sous mes pieds.

40. Vous m'avez ceint de force pour le combat, vous avez courbé sous moi ceux qui me résistaient.

41. Vous avez mis en fuite mes ennemis; ceux qui me haïssaient, et je les disperserai.

42. Ils crieront, et il n'y aura

« Et qui est un rocher? » Cfr. v. 2. Il n'y a que le vrai Dieu qui puisse être secourable, Cfr. Deut. xxxii, 34 ; I Rois ii, 2.

33. — *Deus qui...* Hébreu : « Dieu est ma puissante forteresse, il conduit aux parfaits leurs voies », c'est-à-dire, il les dirige et leur sert de guide.

34. — *Coæquans pedes meos cervis.* Dieu a donné à mes pieds la rapidité de ceux du cerf, pour poursuivre mes ennemis. — *Et super excelsa statuens me.* Ces hauteurs, ce sont les hauteurs du pays que David garde en sa possession, et d'où il règne et étend son autorité sur toute la contrée.

35. — *Et componens...* Hébreu : « Et à mon bras à bander l'arc d'airain. » Les armes des Egyptiens étaient généralement en bronze. Bander l'arc d'airain, le plus puissant des arcs, c'est une preuve de grande force.

36. — *Clypeum salutis terræ.* En procurant le salut aux siens, Dieu les protège et les couvre comme d'un bouclier, Cfr. Eph. vi, 17. — *Et mansuetudo tua...* Hébreu : « Et ton exaudition (Sept. *ἰναξοῖ*) m'a fait grand. »

Dieu a exaucé les prières de David et l'a élevé au-dessus de ses ennemis.

37. — *Dilatabis gressus meos...* Dieu, en accordant son assistance, fournit à celui qui en a besoin un vaste espace pour se mouvoir librement, en écartant les obstacles qui le gênent. — *Et non deficient tali mei.* Hébreu : « Et nos talons n'ont pas chancelé. » David a la force de marcher d'un pas assuré pour poursuivre ses ennemis, v. 38.

38. — *Persequar inimicos meos.* On ne doit pas adopter l'opinion de ceux qui veulent remplacer le futur par le parfait ou l'imparfait, car la suite montre clairement que David ne parle pas seulement de ses propres victoires, mais aussi de celles du Messie, comme nous le ferons remarquer en son lieu.

39. — *Cadent sub pedibus meis.* Non pas parce qu'ils se soumettront, mais parce qu'ils seront renversés et foulés aux pieds dans le combat.

41. — *Dedisti mihi dorsum.* Tu les as fait fuir devant moi.

42. — *Clamabunt.* Hébreu : « Ils regarde-

personne pour les sauver; vers le Seigneur, et il ne les écouterait pas.

43. Je les dissiperai comme la poussière de la terre, je les écraserai et les briserai comme la boue des rues.

44. Vous me sauverez des contradictions de mon peuple, vous me garderez pour être la tête des nations; un peuple que j'ignore me servira.

45. Les enfants de l'étranger me résisteront; quand leur oreille m'entendra ils m'obéiront.

46. Les fils de l'étranger se sont dispersés, et ils seront pressés dans leurs étroits refuges.

47. Vive le Seigneur, et béni soit mon Dieu, et glorifié soit le Dieu fort de mon salut!

48. O Dieu, qui me donnez des vengeance et abattez les peuples sous moi,

49. Qui me délivrez de mes ennemis, et m'élevez au-dessus de ceux qui me résistent, vous me délivrez de l'homme injuste.

salvet; ad Dominum, et non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ; quasi lutum platearum comminuum eos atque confringam.

44. Salvabis me a contradictionibus populi mei : custodies me in caput gentium; populus, quem ignoro, serviet mihi.

45. Filii alieni resistent mihi, auditu auris obediunt mihi.

46. Filii alieni defluerunt, et contrahentur in angustiis suis.

47. Vivit Dominus, et benedictus Deus meus; et exaltabitur Deus fortis salutis meæ.

48. Deus, qui das vindictas mihi, et dejicis populos sub me.

49. Qui educis me ab inimicis meis, et a resistentibus mihi elevas me; a viro iniquo liberabis me.

Ps. 17, 49.

ront », ils jetteront leurs regards vers Dieu pour implorer son secours. Dans le Ps. xvii (heb. xviii) on lit : « ils crieront » comme ici dans la Vulgate. — *Ad Dominum*. Ils invoqueront le Seigneur, ou ils regarderont de son côté.

43. — *Delebo eos*. C'est-à-dire, je les briserai et les réduirai en poudre. — *Atque confringam*. Hébreu : « Et je les foulerai ». Dieu anéantira complètement les ennemis de David pour lui fonder son royaume et établir sa domination.

44. — *A contradictionibus populi mei*. Plusieurs veulent qu'il soit fait allusion aux luttes que David eut à soutenir à l'intérieur, c'est-à-dire à la guerre avec Ishobeth et aux révoltes d'Absalom et de Séba. Mais il faut le remarquer, avant et après ce verset il n'est question que de guerres étrangères; par conséquent les querelles du peuple de David peuvent aussi être les guerres qu'Israël, sous la conduite de son roi, soutint contre les ennemis du dehors. — *Custodies me in caput gentium*. Dans tous ces combats tu me protégeras de façon que je devienne le chef et le maître des peuples.

45. — *Filii alieni*. Les peuples étrangers. — *Resistent mihi*. Hébreu : « Me trompent », c'est-à-dire, feignent hypocritement d'être soumis; mais c'est la crainte qui les fait agir et, au dedans, ils sont remplis de haine. — *Auditu auris obediunt mihi*. Selon les uns : au seul bruit de mes victoires ils se montreront obéissants; selon d'autres : en entendant, ils seront obéissants.

46. — *Defluerunt*. Ils désespèrent de pouvoir me résister. — *Et contrahentur in angustiis suis*. Hébreu : « Et ils tremblent hors de leurs barrières », c'est-à-dire, ils craignent de sortir de leurs forteresses, car tout porte à croire qu'il faut lire יַחְרְוּנִי, *iakhregon*, au lieu de יַחְרְוּנִי, *iakhgeron*.

47. — *Vivit Dominus*... Ce n'est ni un souhait, ni un serment, mais l'énonciation pure et simple de la vérité, et l'éloge du vrai Dieu qui manifeste par ses actes son existence et sa toute-puissance.

49. — *Elevas me*. Tu m'éleves au-dessus de mes ennemis en me plaçant en lieu sûr. — *A viro iniquo*. Par cet homme injuste on entend généralement toute espèce d'ennemi; cependant il se pourrait qu'il soit fait allu-



50. Propterea confitebor tibi, Domine, in gentibus; et nomini tuo cantabo.

Rom. 15, 7.

51. Magnificans salutes regis sui, et faciens misericordiam christo suo David, et semini ejus in sempiternum.

50. C'est pourquoi je vous confesserai, Seigneur, au milieu des nations, et je chanterai votre nom;

51. Vous qui glorifiez le salut de votre roi, et faites miséricorde à son christ David et à sa race pour l'éternité.

## CHAPITRE XXIII

Dernières paroles de David (vv. 1-7). — Énumération des héros de David dont les trois premiers s'illustrèrent par des combats contre les Philistins (vv. 8-12). — Trois autres de ces héros traversèrent le camp des Philistins, pour aller chercher de l'eau de la fontaine de Bethléhem, lorsque David, étant dans la caverne d'Odollam, avait désiré en boire; ils lui apportèrent donc de cette eau, mais il ne voulut pas en boire et la répandit devant le Seigneur (vv. 13-17). — Abisai, frère de Joab, tua trois cents hommes, mais toutefois n'égala pas les trois premiers héros (vv. 18-19). — Banafas, fils de Joïada, tua plusieurs lions, et triompha d'un Egyptien sans autre arme qu'un bâton; il devint le conseiller de David (vv. 20-23). — Énumération des autres héros de David (vv. 24-39).

1. Hæc autem sunt verba David novissima. Dixit David filius Isai: Dixit vir, cui constitutum est de

1. Or, voici quelles sont les dernières paroles de David. David, fils d'Isaï a dit: L'homme qui fut établi

sion à Saül, l'homme injuste et violent, dont David a été délivré par l'assistance de Dieu. Quant à nous, il ne nous semble pas qu'il faille restreindre la pensée et nous admettrions plus volontiers que David veut parler de tous ses ennemis, Saül y compris, puisqu'il fut en réalité son ennemi le plus dangereux et le plus acharné.

50. — *In gentibus.* Les grâces que le Seigneur a accordées à David sont si grandes, que leur louange ne peut se borner au territoire d'Israël. La connaissance et l'éloge du Seigneur s'étendent à mesure que s'étend la puissance de David sur les nations. C'est la preuve que les païens sont aussi appelés à la connaissance des révélations qui ont été faites aux Israélites. Aussi S. Paul.; Ps. xv, 9, cite ce passage pour démontrer que les nations sont appelées à la foi. — *Et nomini tuo cantabo.* C'est-à-dire, je célébrerai les bienfaits qui illustrent ton nom.

51. — *Et semini ejus in sempiternum.* Ces bienfaits et ces merveilles se perpétueront dans la race de David, dont la plus haute expression se trouve dans le Messie. David était autorisé à louer ainsi le Seigneur, grâce aux promesses qu'il avait reçues, VII, 12-16.

D. Dernières paroles de David; énumération de ses héros, xxiii.

a. Dernières paroles de David, xxiii, 1-7.

CHAP. XXIII. — 1. — *Hæc autem...* Les dernières paroles de David ont évidemment un caractère prophétique. Après le cantique d'actions de grâces par lequel David remercie le Seigneur de ses bienfaits, suit, pour ainsi dire, son testament, testament dans lequel il expose la signification de son royaume pour l'avenir. Quant à la date de ce morceau, elle doit certainement être reculée vers la fin du règne de David; par conséquent elle s'éloigne très probablement beaucoup de l'époque de la composition du cantique précédent, auquel toutefois ce chapitre se rattache et par le sujet et par le mot *novissima*. Il faut remarquer cependant que cette expression n'indique pas que ce soit le dernier des psaumes de David; mais ce sont là les dernières paroles que ce roi ait prononcées sur la fin de sa vie, au sujet du royaume d'Israël, son dernier effort poétique, paroles qu'on a d'autant plus remarquées qu'elles sont comme les paroles d'un voyant. — *Dixit David filius Isai.* Hébreu: « Oracle de David, fils d'Isaï. »

pour être l'oïnt du Dieu de Jacob, l'illustre psalmiste d'Israël, a dit :

2. L'esprit du Seigneur a parlé par moi et sa parole par ma langue.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé, le fort d'Israël m'a dit : Un dominateur des hommes, un dominateur juste dans la crainte de Dieu.

4. Comme la lumière de l'aurore,

christo Dei Jacob, egregius psaltes Israel :

Act. 2, 30.

2. Spiritus Domini locutus est per me, et sermo ejus per linguam meam.

3. Dixit Deus Israel mihi, locutus est fortis Israel : Dominator hominum, justus dominator in timore Dei.

4. Sicut lux auroræ, oriente sole,

Le mot **אָנִי** *neoum*, est en effet généralement employé, pour désigner les révélations et les oracles du Seigneur, l'inspiration qu'il communique aux prophètes. David, toutefois, bien qu'il reçoive les communications d'en haut, ne s'en glorifie pas, non plus que de sa royauté, mais il s'intitule fils d'Isaï; et ne rougit pas de la bassesse de sa naissance. — *Dixit vir*. Hébreu : « Oracle de l'homme ». « Dixit David, cui facta est promissio de Messia, sive Christo ex se nascituro, qui est Christus Dei vivi quem coluit Jacob patriarcha, quia unctus est a Deo in summum mundi regem et pontificem; dixit David qui constitutus est ut esset Christus Dei, id est rex a Deo unctus, qui reget posteros Jacob, sive populum Israel. » Corn. Lap. — *Qui constitutum est de christo Dei Jacob*. Hébreu : « Haut placé, de l'oïnt du Dieu de Jacob. » Les mots **אָנִי הָאֵלֹהִים**, *houkum al* « haut placé », ne peuvent se reliaer à ce qui suit, et quant à la préposition **בְּ**, elle est ici entendue dans le sens adverbial. « Ceux au-dessus desquels David est placé, dit Mgr Meignan, ne sont pas désignés. L'Écriture veut exprimer ici la supériorité absolue, supériorité que David voyait moins en lui que dans le Messie dont il est la figure », Prophét. messian., les Prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois. David a été tiré de sa bassesse et élevé sur le trône; il est l'oïnt du Dieu de Jacob, le représentant de Jésus-Christ, puisqu'il a reçu la consécration royale. Les Septante ont traduit : *ὁ ἀνέστης Κυριος ἐπὶ Χριστὸν Θεοῦ Ἰακώβ*, « que le Seigneur a élevé par le christ du Dieu de Jacob ». — *Egregius psaltes*. Hébreu : « Et du gracieux dans les cantiques d'Israël. » En qualité d'oïnt du Seigneur, c'est-à-dire de roi, David a fondé le royaume de Dieu sur des bases solides, et comme poète des cantiques d'Israël, il a élevé l'édifice spirituel de ce royaume. Comme roi et comme auteur des chants d'Israël, il est également inspiré de l'Esprit de Dieu. Il est le représentant du peuple auprès du Seigneur, et comme tel revêtu de fonctions pour ainsi

dire sacerdotales, il développe la vie spirituelle en Israël, et provoque le peuple à adorer et à louer Dieu.

2. — *Spiritus Domini locutus est per me*. En cette circonstance, David n'est que l'organe de l'Esprit de Dieu, qui parle par sa bouche. Ainsi l'explique le mot **אָנִי**, *neoum*, « oracle », dont nous avons parlé plus haut.

3. — *Deus Israel*. Celui qui parle, c'est le Dieu qui a choisi Israël pour sa propriété, ce qui indique que les révélations suivantes concernent le peuple. — *Fortis Israel*. Hébreu : « Le rocher d'Israël », Dieu étant immuable dans ses résolutions, les promesses qu'il a faites à son peuple, recevront leur exécution. — *Dominator hominum*. Ces mots ne doivent pas être mis en apposition avec *Deus Israel*, comme la traduction ou plutôt la ponctuation de la Vulgate pourrait le faire croire; c'est une sentence qui, dans sa brièveté, porte le caractère d'un oracle. David est chef des peuples, sa royauté s'étend sur les fils des étrangers, mais son regard prophétique franchit les espaces, plonge dans l'avenir et embrasse tous les peuples du monde, qu'il voit renfermés dans le royaume de Dieu, dont il dépeint le souverain, qui sera le Dominateur des hommes, c'est-à-dire, de toute l'humanité. Cfr. Jér. xxii, 5; Zach., ix, 9; Ps. lxxi, 2. — *Justus Dominator in timore Dei*. Hébreu : « Juste, un dominateur dans la crainte de Dieu. » Ce souverain sera juste, parce que ses intentions et ses volontés seront pleinement conformes à la volonté de Dieu, et que sa justice sera fondée sur la crainte du Seigneur. Mais la crainte du Seigneur sera l'attribut, non-seulement du roi messianique, mais aussi de tout son royaume. Isafe, en parlant de ce souverain, s'exprime ainsi : « Et replebit eum spiritus timoris Domini », Is., xi, 3. Il s'agit donc évidemment du Christ, de Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

4. — *Sicut lux auroræ*. Ce verset, pour la reconstruction grammaticale, ne se rattache ni à celui qui précède ni à celui qui suit.

mane absque nubibus rutilat, et sicut pluvius germinat herba de terra.

5. Nec tanta est domus mea apud Deum, ut pactum æternum iniret mecum, firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim salus mea, et omnis voluntas; nec est quidquam ex ea quod non germinet.

6. Prævaricatores autem quasi

au lever du soleil, brille le matin sans nuages, et comme l'herbe germe de la terre sous les pluies.

5. Ma maison n'était pas tellement grande devant Dieu, qu'il dût contracter avec moi une alliance éternelle, ferme en toute chose et inébranlable; car il est tout mon salut et toute ma volonté, et il n'y a rien qui n'en germe.

6. Mais les prévaricateurs seront

C'est pour ainsi dire une phrase énigmatique, dont le sujet reste indéfini, car ce n'est pas le Messie, ainsi que le texte hébreu le montre avec évidence. On devrait donc interpréter : « c'est comme la lumière du matin, quand le soleil se lève », où : à son apparition est comme la lumière du soleil. » Par conséquent ce verset a pour but de dépeindre l'état du monde, au moment où paraîtra le Messie, pour faire contraste avec la misère et les ténèbres dans lesquelles il se trouvait plongé auparavant. Cfr. Ps., LVIII, 17. On peut voir ici l'image du Christ : « Christi enim ortus fuit ex cœlesti gratia Spiritus Sancti, eoque irrorante, B. Virgo concepit et peperit Christum juxta illud : « Virtus Altissimi obumbrabit tibi. » Et : « Visitavit nos Oriens ex alto » (Luc., 1.) Corn. Lap. — *Mane absque nubibus rutilat.* Hébreu : « Comme un matin sans nuages ». La lumière du soleil se levant dans un ciel sans nuages, c'est l'image du salut qui approche. Le soleil éveille les germes de vie renfermés dans le sein de la nature, et qui jusque-là sommeillaient dans l'obscurité de la nuit. Avant l'apparition du souverain, l'état du monde ressemblait à la nuit. — *Et sicut pulvis germinat herba de terra.* Hébreu : « De l'éclat de la pluie, la verdure, (sort) de terre ». Après la pluie de la nuit, le soleil fait croître les plantes et leur donne une nouvelle verdure. La pluie est l'image de la bénédiction, Is., XLIV, 3, et la verdure qui sort de terre après la pluie, le symbole des bienfaits et des faveurs que le Messie apportera avec lui, Is., XLIV, 4, XLV, 8. En parlant du Messie, le Psalmiste s'exprime ainsi : « Descendit sicut pluvia in vellus, et sicut stillicidia stillantia super terram ». Ps. LXXI, 6.

5. — *Nec tanta est...* Dans l'hébreu, la phrase peut être interrogative, si l'on admet que נל, lo, est pour נלל, halo, ce qui a lieu parfois au commencement des phrases, XIX, 23 et Deut., XX, 19, où l'interrogation n'est marquée que par le ton. Ex., VIII, 22; Lament., I, 12; Ps., XI, 5; Malach., II, 5. Le sens est alors tout différent, et l'on tra-

duirait : « Ma maison n'est-elle pas ainsi auprès de Dieu? », c'est-à-dire, n'est-ce pas de ma maison que sortira le souverain Juste, et avec lui le salut? En ce cas, il faudrait rendre le כו, Ki, suivant par car (onim) et non par ut. — *Ut pactum æternum iniret mecum.* D'après ce que nous venons de dire, on devrait traduire ainsi l'hébreu : « car il a fait avec moi un pacte éternel. » Voilà sur quoi se fondent les espérances de David pour l'avenir. Il appelle *pacta* les promesses qui lui ont été faites, VII, 12 et suiv., parce que, de leur côté, lui et sa race avaient en retour des obligations à remplir envers Dieu, c'est-à-dire, à lui élever un temple. — *Firmum in omnibus atque munitum.* Hébreu : « Pourvu de tout, et gardé. » Ce pacte est pourvu de tout, c'est-à-dire, garanti contre toutes les éventualités qui pourront survenir, car l'apostasie même n'empêcherait pas Dieu de le maintenir, VII, 14 et suiv. L'épithète *firmum* est donc bien justifiée, si elle n'est pas une traduction littérale. L'alliance est *gardée* et maintenue par la promesse que Dieu a faite de ne pas retirer sa grâce; elle est donc munie et fortifiée, c'est-à-dire, à l'abri de toute espèce de doute ou de danger. — *Cuncta enim salus mea, et omnes...* Hébreu : « Car tout mon salut et toute complaisance, ne le fera-t-il pas germer? » Appuyé sur les promesses divines, David a la confiance que le Seigneur fera germer le salut de sa maison renfermé dans cette alliance. Cette complaisance, ce ne sont pas les désirs de David, mais la complaisance de Dieu, c'est-à-dire, les conseils de salut annoncés dans cette alliance. Dieu ne peut manquer de développer les germes qu'il a déposés dans le sein de la maison de David. Cette expression, d'ailleurs, rappelle celle d'Isaïe : « Aperiatur terra, et germinet Salvatorem, Is., XLV, 8.

6. — *Prævaricatores autem...* Hébreu : « Mais les impies, comme des épines rejetées, ils sont tous ». Parallèlement au salut apporté par le futur souverain, se manifestera sa justice sur les impies. Pour qu'un champ porte

tous arrachés comme des épines qu'on ne prend pas avec les mains ;

7. Et si quelqu'un veut les toucher, il s'armera d'un fer et d'un bois de lance, et elles seront livrées au feu, et consumées, et réduites à rien.

8. Voici les noms des héros de David : Celui qui siège dans la chaire, le plus sage, le premier des trois. Il

spinæ evellentur universi : quæ non tolluntur manibus.

7. Et si quis tangere voluerit eas, armabitur ferro et ligno lanceato, igneque succensæ comburentur usque ad nihilum.

8. Hæc nomina fortium David : Sedens in cathedra sapientissimus princeps inter tres, ipse est quasi

des fruits, il faut en arracher les épines et les mettre de côté. David voit en esprit les ennemis du Messie, vaincus et traités comme des épines arrachées. — *Quæ non tolluntur manibus*. On se garde bien de les toucher avec la main, de peur de se blesser.

7. — *Ligno lanceato*. C'est-à-dire, avec le bois d'une lance. Nous apprenons par là, qu'il ne faut s'approcher des ennemis de Dieu et de l'Eglise qu'avec de grandes précautions, c'est-à-dire, avec les armes de la foi et de la charité. — *Comburentur*. Ce feu est le symbole de la colère divine. Les impies seront consumés comme les épines, par le feu, Cfr. Matth., xiii, 30. — *Usque ad nihilum*. L'hébreu בשבת, *baschabeth*, est interprété diversement. Les uns faisant dériver שבת, *scibeth*, de ישב, *uschab*, « habiter », traduisent : « à leur place », c'est-à-dire, à l'endroit où elles croissent. D'autres, au contraire, pensent que שבת, *schabath*, « cesser » est la racine du mot en question et, par conséquent, adoptent le sens de la Vulgate. Les épines sont brûlées jusqu'à ce qu'elles prennent fin, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il n'en reste rien. On ne voit pas d'ailleurs, pour quelle raison on les brûlerait sur place, et surtout en quoi cette explication est intéressante, tandis que l'on cherche à se débarrasser autant que possible de ce qui est inutile ou même nuisible.

b. Énumération des héros de David, xxiii, 8-39.

8. — *Hæc nomina fortium David*. La liste suivante se retrouve dans les Paralipomènes, mais augmentée à la fin de quinze noms. I Paral., 40-47. En outre, on y fait remarquer que ces héros, en hébreu, Gibborim, גבורים, ont aidé David à devenir roi de tout Israël, ibid. v. 40. Au reste, les deux listes s'accordent, sauf pour les noms qui, des deux côtés, ont été altérés. Ces héros sont divisés en trois classes : à la première appartiennent, Jesbaam, Elcazar et Semma, 8-12 ; à la seconde, Abisaï et Banaïas qui se sont aussi distingués par leurs faits d'armes, sans égaler les trois premiers, 18-23 ; et à la troisième, tous les autres, au nombre de trente-deux, dont les exploits ne sont pas mentionnés, 24-39. Douze

d'entre eux, c'est-à-dire les cinq des deux premières classes et sept de la troisième, reçurent chacun le commandement d'une des douze divisions de l'armée, I Paral., xxxii 2 et suiv. Ils devaient faire partie des six cents vétérans de David, et former un corps spécial d'officiers destinés au service du roi en qualité d'aide de camp. C'est pour cette raison qu'ils sont appelés *les trente*, v. 13 et 23, bien que leur nombre dépasse ce chiffre. Il est possible toutefois que, dans le commencement, ils n'aient été que trente ; mais on comprend que dans le cours des guerres que David eut à soutenir, plusieurs autres héros eurent l'occasion de se produire et furent à leur tour admis dans le corps privilégié. C'est ainsi que peut s'expliquer l'addition de seize noms dans les Paralipomènes. On peut donc supposer ou que l'auteur de ce livre n'aura pas eu sous les yeux la même liste, ou que le nôtre se sera contenté de nous représenter ce corps de héros dans son état primitif. Dans les Paralipomènes, au lieu de *hæc nomina*, on lit : *iste numerus*, variante qui peut s'expliquer, parce que ces héros formaient un corps désigné sous le nom des trente, v. 13 et 23, nombre qui dans le principe était le leur. — *Sedens in cathedra*. C'est la traduction de ישב בשבת, *ioscheb baschbeth*, ce qui est évidemment une leçon corrompue. La véritable est celle des Paralipomènes, ישבעם, *Iaschobam*, en latin, *Jesbaam*. Les deux dernières lettres de ce mot auront été par mégarde remplacées par celles de שבת du verset précédent. — *Sapientissimus*. L'hébreu תחכמוני, *Tèkhemoni*, est évidemment une faute pour בן-חכמוני, *ben-khamóni* « filius Hachamoni, I Paral., xi, 44. Jesbaam, fils, c'est-à-dire, descendant de la famille d'Achamoni, I Paral., xxvii, 32, pourrait bien être fils de Zabdiel, I Paral., xvii, 2. Il est vrai que חכמוני dérive de חכם, *Khacram*, et signifie aussi *sage*. — *Inter tres*. L'hébreu ראש השלשי, *rosch haschalischî*, paraît au premier abord difficilement explicable. Cependant, on considère assez généralement שלשי, *schalischî*, comme un nom ayant la forme adjective, et qui désignerait le corps d'officiers ou d'aides de camp

tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

I Par. 11, 10.

9. Post hunc, Eleazar filius patru ejus Ahohites inter tres fortes, qui erant cum David quando exprobraverunt Philisthim, et congregati sunt illuc in prælium.

10. Cumque ascendissent viri Israel, ipse stetit et percussit Philisthæos, donec deficeret manus ejus, et obrigesceret cum gladio; fecitque Dominus salutem magnam in die

est comme le très tendre vermisseau du bois qui tua huit cents d'une seule attaque.

9. Après lui, Eléazar l'Ahohite, fils de son oncle, du nombre des trois héros qui étaient avec David, lorsqu'ils insultèrent les Philistins et ils s'assemblèrent là pour le combat.

10. Et lorsque les hommes d'Israël furent montés, il s'arrêta et frappa les Philistins jusqu'à ce que sa main fût défaillante et roidie par le glaive. Et le Seigneur opéra un

qui, dans l'origine, étaient au nombre de trente. Jesbaam était donc en somme le chef du corps appelé *les trente*. On lit, en effet, dans les Paralipomènes : אש השלשים, *rosch hascluschim*, « chef des trente » (Vulg., *princeps inter trigenta*); mais il ne s'en suit pas nécessairement que le texte ait été corrompu ici, ainsi qu'il ressort des explications que nous avons données. — *Ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus*. L'hébreu הווא עדינו הרומעני, *hou adino hactzèno*, est inexplicable, et l'on convient communément que l'on doit rectifier le texte d'après le v. 18 et les Paralipomènes, de la manière suivante : הווא צודר את-החניתו, *hou orer eth-knetho*, « et il brandit sa lance. » Cette hypothèse est plus plausible que celle de Gésenius, qui veut reconnaître là le verbe עדין, *iddèn*, et le mot עצה, *etsen*, auquel il donne la signification de *la nce* ou *javelot*, attendu que ce verbe et ce nom ne se rencontrent nulle part dans la langue hébraïque. Notre interprétation est d'ailleurs confirmée par les Septante, où nous lisons : οὗτος ἐπάσαστο τὴν ῥομφαίαν, « il tira son épée. » Rupert, l. II, c. xxviii, voit ici la figure du Christ : « In Christo fuit Spiritus humilitatis, quasi tenerrimus ligni vermiculus, quo duce quasi vermem et non hominem, se conteri perpessus est : in hoc Verbum Dei est in unam eandemque personam unitum homini, quod et fortitudo ejus est, in qua percussit octingentos impetu uno; morius enim semel spoliavit inferos, et nunc sedens in cathedra omnes judicaturus est, vivos et mortuos. Quis omnium fortium angelorum aut hominum lucemque pervenit? Fuerunt post eum tres fortissimi, videlicet Apostoli primi prædicatores Trinitatis, quorum fortitudinem, et nominibus propriis tres illi primi ordinis fortes pulchre exprimunt. » Les trois Apôtres dont il est question sont S. Pierre, S. Jacques et S. Jean. — *Qui octingentes...* Hébreu : « (il brandit sa lance) sur huit cents égorgés à la

lois », ce qui ne veut point dire qu'il égorga ces huit cents hommes d'un seul coup, mais successivement, dans une seule bataille et sans interruption, *uno impetu*. Dans les Paralipomènes, on lit : *trois cents*, nombre qui se retrouve plus bas au v. 18, et qui peut-être aurait été emprunié à ce passage.

9. — *Post hunc*. Il venait après le premier, c'est-à-dire était le second par rang d'ordre. — *Filius patris ejus*. Hébreu : « Fils de Dodaï ». — *Ahohites*. C'est-à-dire, fils d'Ahohi, ainsi que le texte hébreu le dit expressément. — *Inter tres fortes*. Ces trois héros qui occupent le premier rang parmi les héros de David, v. 19, sont Jesbaam, Eléazar et Semmaa. — *Quando exprobraverunt Philistim*. Dans les Paralipomènes, au lieu de בחרפם, *beharpham* *baplischtim*, on lit : וּבפּלשְׁתִּים, *bapesdammim vehaplischtim*, « à Phasdammim », est évidemment pour Ephesdammim (Vulg. in finibus Dommim), I Rois, xvii, 4, l'endroit où étaient campés les Philistins lorsque Goliath raillait les Israélites. Il paraît donc, d'après ce texte, que, dans un combat postérieur, les Israélites rendirent aux Philistins raillerie pour raillerie, ou plutôt peut-être les châtièrent. — *Et congregati sunt*. Hébreu : « Ils se rassemblèrent là ». Il ne paraît pas nécessaire de corriger le texte d'après celui des Paralipomènes. Cependant, il est quelque peu étrange que la conjonction אשר, *ascher*, (qui) ne se trouve point avant נאספן, *naésphon*; mais il est impossible de s'y tromper, et on voit bien qu'il s'agit des Philistins.

10. — *Cumque ascendissent...* Dans l'hébreu, ces mots appartiennent au verset précédent : « Et les Israélites montèrent. » — *Ipse stetit*. Hébreu : « il se leva » — *Et obrigesceret cum gladio*. Hébreu : « Et qu'elle s'attachât à l'épée. » c'est-à-dire, qu'elle se roidit, et restât convulsivement attachée à l'épée. — *Et populus*. Hébreu : « Et le peuple revint après

grand salut ce jour-là. Et le peuple, qui fuyait, revint pour emporter les dépouilles des morts.

11. Et après lui, Semma, fils d'Agé d'Arari. Les Philistins s'étaient réunis dans une station, et il y avait là un champ plein de lentilles. Et comme le peuple fuyait devant les Philistins,

12. Il se tint au milieu du champ et le défendit, et battit les Philistins, et le Seigneur opéra un grand salut.

13. Et auparavant, les trois qui étaient les premiers entre les trente, étaient descendus et étaient venus au temps de la moisson vers David, dans la caverne d'Odollam. Or, le camp des Philistins était placé dans la vallée des géants.

14. Et David était dans son refuge. Et il y avait alors à Bethléhem, une garnison de Philistins,

15. Et David eut alors un désir, et dit : Oh ! si quelqu'un me donnait à

illa; et populus qui fugerat, reversus est ad cæsorum spolia detrahenda.

11. Et post hunc, Semma filius Age de Arari; et congregati sunt Philisthim in statione; erat quippe ibi ager lente plenus. Cumque fugisset populus a facie Philisthim,

12. Stetit ille in medio agri, et tuitus est eum; percussitque Philisthæos; et fecit Dominus salutem magnam.

13. Necnon et ante descenderant tres qui erant principes inter triginta, et venerant tempore messis ad David in speluncam Odollam: castra autem Philisthinorum erant posita in valle Gigantum.

*I Par. 11, 15.*

14. Et David erat in præsidio; porro statio Philisthinorum tunc erat in Bethlehem.

15. Desideravit ergo David, et ait: O si quis mihi daret potum aquæ de

lui seulement pour piller », c'est-à-dire, l'armée n'eut pas à combattre, et n'eût qu'à dépouiller ses ennemis, puisqu'un seul les avait mis en fuite.

11. — *De Arari.* L'hébreu *הררי*, *harari*, est probablement l'abréviation de *ההררי*, *hahari*, « le Hararite ». — *In statione.* L'hébreu *לחיה*, *lakhiah*, « en une troupe », n'offrant pas un sens admissible, on suppose qu'il faudrait lire : *לחיה*, *lakeiah*, « à Lachis », l'endroit où Samson s'était illustré par l'un de ses exploits, Jug. xv. 9 et suiv. — *Erat quippe ager lente plenus.* Les Philistins s'étaient rassemblés là parce qu'il y trouvaient des vivres. Dans les Paralipomènes on lit : « un champ d'orge », différence qui mérite à peine d'être relevée, car le même champ pouvait être ensemencé à la fois de lentilles et d'orge.

12. — *Et tuitus est eum.* Hébreu : « Et il leur arracha », c'est-à-dire, il leur enleva le champ.

13. — *Tres qui erant principes inter triginta.* Hébreu : « Trois des trente capitaines. » Ces trois héros ne sont pas nommés et sont différents de ceux dont on vient de parler, d'après S. Jérôme lui-même, tandis, quo d'après la Vulgate, il semblerait qu'il s'agit des trois premiers. L'historien Josephé est de ce

dernier sentiment, car en parlant de ces héros, il dit : *οι τρεις ανδρες αυτοι*, « ces trois hommes », Ant., J. I. VII, c. XII, § 3. Ces trois héros faisaient donc partie de ceux qui sont nommés plus loin, 24 et suiv. — *In speluncam Odollam.* V. I Rois, xxii, 1. — *In valle gigantum.* Dans la vallée des Raphaïm. V. Jos., xv, 8.

14. — *In præsidio.* Dans une forteresse de la montagne qui évidemment ne devait pas être éloignée de la caverne d'Odollam. Les détails que nous trouvons ici au sujet de la position des Philistins et de celle de David, font penser que le fait dont il est question a eu lieu dans la guerre racontée au ch. v, v. 47 et suiv.

15. — *De cisterna.* A sept minutes, à l'ouest-nord-ouest de Bethléhem, nous dit M. V. Guérin, Judée, I, 490, sur le prolongement du Djebel Kikel, se trouvent trois citernes que les Arabes appellent *Biar David* (puits de David), et dont l'une d'elles, suivant la tradition, serait celle dont il est parlé ici. Il est vrai qu'elles sont à une certaine distance de la ville de Bethléhem qui ne paraît pas s'être étendue si loin et que, par conséquent, elles n'auraient pas été « *juxta portam* » ou « à la porte », comme on lit dans le texte hébreu. C'est pourquoi plusieurs auteurs élèvent « des

cisterna, quæ est in Bethlehem juxta portam !

16. Irruperunt ergo tres fortes castra Philisthinorum, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat juxta portam, et attulerunt ad David; at ille noluit bibere, sed libavit eam Domino,

17. Dicens : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hoc; num sanguinem hominum istorum qui profecti sunt, et animarum periculum bibam? hæc fecerunt tres robustissimi.

18. Abisai quoque frater Joab filius Sarviæ, princeps erat de tribus; ipse est qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit, nominatus in tribus,

19. Et inter tres nobilior, eratque

boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléhem, près de la porte.

16. Les trois héros firent donc irruption dans le camp des Philistins et puisèrent de l'eau de la citerne de Bethléhem, qui était près de la porte, et l'apportèrent à David; mais il ne voulut pas en boire et l'offrit en libation au Seigneur,

17. Disant : Que le Seigneur me soit propice, pour que je ne fasse pas cela. Est-ce que je boirai le sang de ces hommes qui sont partis, et le péril de leur vie? Il ne voulut donc pas boire. Voilà ce que firent ces trois vaillants héros.

18. Et Abisai, frère de Joab, fils de Sarvia, était aussi le premier des trois. C'est lui qui leva sa lance contre les trois cents et les tua, et il était renommé parmi les trois,

19. Et il était le plus noble des

doutes sur l'authenticité de la tradition relative à cette citerne et inclinent à chercher celle dont nous parlons dans l'une de celles qui se trouvent dans l'ancien atrium de l'église de la Nativité, » Guérin, Judée, I, 192. Cependant nous ferons remarquer que les mots « juxta portam », ou « à la porte » n'impliquent pas nécessairement que cette citerne était tout à fait à la porte de la ville.

16. — *Irruperunt castra Philisthinorum.* C'est-à-dire, traversèrent le poste qui gardait le terrain en avant de la porte de Bethléhem. — *Sed libavit eam Domino.* En offrande d'actions de grâces.

17. — *Et animarum periculum.* Hébreu : « Avec leurs âmes », c'est-à-dire au péril de leur vie. David compare l'eau que ces héros sont allés puiser à l'âme elle-même, ou à la vie, laquelle est dans le sang, Lévit. xvii, 14. Boire cette eau eût été, pour ainsi dire, boire le sang de ces hommes. — *At ille noluit bibere.* « Licébat ei bibere, dit S. Grégoire, I. ix Regist. ep. 39, si voluisset; sed quia illicita se fecisse meminerat, laudabiliter et a licitis abstinébat. Et qui prius pro sua culpa morientium militum sanguinem non timuit, postmodum si aquam biberet, etiam militum viventium sanguinem se fudisse judicavit, dicens : Num sanguinem istorum hominum qui profecti sunt, et animarum periculum bibam. » S. Ambroise Apol. I David. c. vii, nous donne le sens allégorique de la conduite de David : « Sitiebat David non

aquam de lacu qui est in Bethlehem, sed oriundum ex virgine Christum spiritu prævidebat. Volebat ergo bibere non aquam fluminis, sed potum gratiæ spiritualis, hoc est, non aquarum sitiebat elementum, sed sanguinem Christi. Denique non bibit oblatam aquam sed Domino libavit, significans sitire se Christi sacrificium, non naturæ fluentum : illud sacrificium, in quo esset remissio peccatorum, illum sitire se fontem æternum. non qui periculis quæreretur alienis, sed pericula aliena depelleret. » Selon S. Méthode, orat. in Hypapantem, la citerne de Bethléhem, c'est la Sainte Vierge. « Tu Bethlehemitica illa cisterna, s'écrie-t-il, quam velut vitæ refocillatricem David desideravit, ex qua immortalitatis poculum cunctis emanavit. »

18. — *Princeps erat de tribus.* Hébreu : « Lui, chef des trente », c'est-à-dire, il était aussi un chef des trente, V. v. 8. — *Nominatus in tribus.* Il avait un nom parmi les trois premiers dont il a été déjà parlé. Jesbaam, Eléazar et Semmaa.

19. — *Et inter tres nobilior.* On ne s'explique guère ce passage; aussi convient-on qu'il faudrait *trente* au lieu de *trois*, et que par conséquent le texte original est fautif. On devrait donc lire הַשְּׁלֹשִׁים, *hoschloschim* et non pas הַשְּׁלוּשָׁה, *huschloschah*. Banafas était donc plus célèbre que les trente et leur chef, mais sans égaler Jesbaam, Eléazar et Semmaa. Dans l'hébreu, la particule הַכִּי, *haki*, doit avoir le sens de *certes, assurément, à moins*

trois, et il était le premier d'entre eux, mais il n'arrivait pas aux premiers trois.

20. Puis Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, homme très vaillant et qui fit de grandes actions. Il tua deux lions de Moab et il descendit et tua un lion au milieu d'une citerne, en des jours de neige.

21. Il tua aussi un Egyptien, homme digne d'être vu, ayant une lance à la main. Etant descendu vers lui avec une verge, il arracha par force la lance de la main de l'Egyptien, et le tua avec sa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joïada.

23. Et il était renommé parmi les trois héros qui étaient les plus nobles parmi les trente; cependant, il n'arrivait pas aux premiers trois. Et David en fit le confident de ses secrets.

24. Parmi les trente, étaient Asaël, frère de Joab, Elehanan, fils de son oncle, de Bethléhem,

eorum princeps, sed usque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaïas filius Joiadæ viri fortissimi, magnorum operum, de Cabseel; ipse percussit duos leones Moab, et ipse descendit, et percussit leonem in media cisterna in diebus nivis.

21. Ipse quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum spectaculo, habentem in manu hastam; itaque cum descendisset ad eum in virga, vi extorsit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hasta sua.

22. Hæc fecit Banaïas filius Joiadæ.

23. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores; verumtamen usque ad tres non pervenerat; fecitque eum sibi David auricularium a secreto.

24. Asael frater Joab inter triginta. Elehanan filius patruï ejus de Bethlehem,

qu'il ne faille la remplacer par *bischnaim*, בִּשְׁנַיִם, comme dans les Paralipomènes. I Paral. xi, 21. — *Sed usque ad tres primos*. Dans le sens mystique, les trois premiers sont la sagesse, l'humilité et le courage de David. « Quamvis Abisai inter tres fortes Davidis nobilior, et eorum princeps fuerit, tamen nec fortitudo ejus fortitudini Davidis, nec sapientia ejus sapientiæ Davidis, nec humilitas ejus humilitati Davidis cœquari potuit. » Rupert, l. II, c. xxxvii. Il en est de même des Saints qui peuvent imiter les vertus de Jésus-Christ, mais qui sont loin de les égaier.

20. — *Filius Joiadæ*. Joiada était prêtre, I Paral. xxvii, 5 et peut-être le même que celui qui est appelé prince de la race d'Aaron, I Paral., xii, 27. Quant à Banaïas, il était le chef des Cerethi et des Phelethi, viii, 48, xx, 33 et soutint Salomon contre les entreprises d'Adonias, III Rois I, 8, 26, 32-40. Il remplaça Joab à la tête de l'armée, III Rois II, 25-35, iv, 4. — *Magnorum operum*. Hébreu. « Riche en actions ». — *De Cabseel*. Cabséel était au sud de Juda, Jos., xv, 24. — *Duos leones Moab*. Ces lions de Moab, ce

voure, car nous lisons dans l'hébreu : « deux lions de Dieu », ou « deux Ariels » le mot לְיָהוָה אֵרִיִל signifiant littéralement *lion de Dieu*. C'est ainsi que les Arabes et les Persans nomment les hommes vaillants. On lit dans la Vulgate I Paral., xi, 24 : « duos Ariel. — *In diebus nivis*. L'abondance de la neige l'avait forcé à se rapprocher des habitations, et il s'était réfugié dans une citerne, ou plutôt, il y était tombé par mégarde, ainsi que le raconte Josèphe, Avit. j. l. vii, c. xii, § 4.

21. — *Virum dignum spectaculo*. D'un aspect extraordinaire, probablement d'une très grande taille, ἀνδρα ὀρατόν, disent les Septante. D'après I Paral. xi, 23, il était haut de cinq coudées et avait une lance « sicut liciatorium textentium. »

23. — *Fecitque eum sibi...* Hébreu : « Et David le plaça à son audience », c'est-à-dire le fit membre de son conseil privé, V. I Rois xxii, 44.

24. — *Asael*. V. II, 48. — *Inter triginta*. Faisant partie des trente. Il en est de même de ceux qui suivent, dont la plupart sont d'ailleurs inconnus. — *Elchanan*. Est différent de celui qui est mentionné plus haut xxi, 49, et



25. Semma de Harodi, Elica de Harodi.

26. Heles de Phalti, Hira filius Acces de Thecua.

27. Abiezer de Anathoth, Mobonnai de Husati,

28. Selmon Ahohites, Maharai Netophathites,

29. Heled filius Baana, et ipse Netophathites, Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin,

30. Banaia Pharathonites, Heddai de torrente Gaas,

31. Abialbon Arbathites, Azmaveth de Beromi,

32. Eliaba de Salaboni, filii Jassen, Jonathan,

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi.

26. Hèles de Phalti, Hira de Thé-cua, fils d'Accès.

27. Abiézer d'Anathoth, Mobonnai de Husati,

28. Selmon d'Ahoh, Maharai de Nétophath,

29. Héled, fils de Baana, aussi de Nétophath. Ithai, fils de Ribai, de Gabaath, des enfants de Benjamin,

30. Banaïa de Pharathon, Heddai du torrent de Gaas,

31. Abialbon d'Arbath, Asmareth de Béromi,

32. Eliaba de Salaboni, les fils de Jassen, Jonathan,

que la Vulgate appelle *Adeodatus*. — *Patris*. Hébreu : « Fils de Dodo. »

25. — *Semma*. N'est pas à confondre avec *Sammaa* du v. 44. Il est appelé dans les Paralipomènes I Paral., xi, 44 et 33, *Sammoth* en hébreu שִׁמּוֹת, *Schammoth*, autre forme du même nom. Il était chef de la cinquième division de l'armée, I Paral., xxvii, 8, et il est désigné en cet endroit sous le nom de *Sammoth*, en hébreu *Schammouth* שִׁמּוֹת. — *De Harodi*. C'est-à-dire, natif d'Harad, Jug., vii, 4. On lit dans les Paralipomènes I. c., *Arorites*, en hébreu הַהַרְרֹרִי, *haharori*, faute de copiste pour הַהַרְרֹדִי, *haharodi*.

26. — *De Phalti*. C'est-à-dire de Bethphelet, au sud de Juda, Jos., xv, 27. Hèles était le chef de la septième division de l'armée. I Paral., xi, 27 et xxvii, 40, le mot הפלטי, *hapalti*, a été défiguré en celui de הפלני, *haplani*, en latin *Phalanites*. — *Hira*. Il avait le commandement de la sixième division de l'armée, I Paral., xxvii, 42. — *De Thecua*. Thecua était dans le désert de Juda, xiv, 2.

27. — *Abiezer*. Chef de la neuvième division de l'armée, I Paral., xxvii, 42. — *De Anathoth*. Ville de la tribu de Benjamin, Jos., xviii, 24. — *Mobonnai*. Il faudrait lire *Sobochai*, car l'hébreu מֹבֹנַי, *Mbonnai*, est une faute de copiste pour סִבְכַי, *Sibbchai*, Cfr. xxi, 48, et I Paral., xi, 20. C'était le commandant de la huitième division, I Paral., xxvii, 44.

28. — *Selmon*. Il est appelé aussi *Ilan*. en hébreu עֲלִי, I Paral., xi, 29. On ne sait lequel des deux noms est le vrai. — *Ahohites*. De la famille de ce nom, laquelle était de la tribu de Benjamin, V. v. 9. — *Maharai*. D'après I Paral., xxvii, 43, il était de la famille de *Zarair* de la tribu de Juda, et commandait la

dixième division. — *Netophathites*. C'est-à-dire, de la ville de Nétupha, en hébreu נֶטּוּפָה, *Nithophah*, en grec Νετώφα. Bien que mentionnée ailleurs à côté de Bethléhem, Neh., vii, 26, il ne s'en suit nullement qu'elle fût très voisine de cette dernière. Rien ne s'oppose donc, pense M. V. Guérin, à ce qu'on l'identifie avec le village de Beit-Nettif, dont le nom est à peu près le même que l'ancien, et qui n'est qu'à quatre heures de marche de Bethléhem. Guérin, Judée, I, 374 et suiv.

29. — *Heled*. Chef de la douzième division. I Paral., xxvii, 45. Il est aussi appelé *Holdai*, ibid. — *Ithai*. Différent d'Ithai le Géthéen, xv, 49.

30. — *Pharathonites*. De Pharathon, V. Jug., xii, 43. — *Heddai*. Fautivement appelé *Hurai*, en hébreu הוּרַי, *Hourai*, I Paral., xi, 32. — *De torrente Gaas*. Il s'agit apparemment d'une vallée qui se trouvait au pied du mont Gaas dans la tribu de Benjamin, Jos., xxiv, 30. Hébreu : « Des vallées de Gaasch. »

31. — *Abialbon*. Appelé aussi *Abiel*, I Paral., xi, 33. Il est possible que ce nom étrange d'*Abialbon* en hébreu אַבְיַעֲלֶבֶן, soit une erreur de copiste, attendu qu'on en retrouve la plupart des lettres dans un autre nom du verset suivant des lettres dans un autre nom du verset suivant *Schaalbon* (Salaban). — *Arbathites*. De Betharaba ou Araba, Jos., xv, 64, xviii, 48, 22, dans le désert de Juda, V. Jos., xv, 6. — *De Beromi*. Au lieu de הַבְּתַרְחֻמִי, *habarkhoumi*, on lit, I Paral., xi, 23 : בְּהַרְרֹמִי, *haharkharoumi* de Bahurim, et c'est évidemment la leçon qu'on doit adopter, V. xvi, 5.

32. — *De Salaboni*. C'est-à-dire, de Salibim, V. Jos., xix, 42. — *Filii Jassen*. On lit I Paral., xi, 32 ; « Filii Assem Gezonites » et pour *Semma* de Orori du verset suivant : « Filius Sage Hararites », ce qui est la leçon

33. Semma d'Orori, Aïam d'Aror, fils de Sarar,

34. Elipheleth, fils d'Aasbaï, fils de Machati, Eliam de Gélo, fils d'Achitophel,

35. Hesraï du Carmel, Pharaï d'Arbi,

36. Igaal de Soba, fils de Nathan, Bonni de Gadi,

37. Selec d'Ammoni, Naharaï de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia,

38. Ira de Jethri, Gareb aussi de Jethri,

39. Urie l'Héthéen. En tout, trente-sept.

33. Semma de Orori, Aiam filius Sarar Arorites,

34. Elipheleth filius Aasbai filii Machati, Eliam filius Achitophel Gelonites,

35. Hesrai de Carmelo, Pharaï de Arbi,

36. Igaal filius Nathan de Soba, Bonni de Gadi,

37. Selec de Ammoni, Naharai Berothites armiger Joab filii Sarviae,

38. Ira Jethrites, Gareb et ipse Jethrites,

39. Urias Hethæus. Omnes triginta septem.

véritable. Nous ferons d'ailleurs remarquer que *Filii Assem* est la traduction du nom propre בְּנֵי אֲשֵׁם, *Bnehaschem*. Plusieurs même supposent que בְּנֵי, *bné*, « filii » devrait être rayé du texte et n'est que la fin du mot précédent.

33. — *Filius Sarar*. Appelé aussi « filius Sachar » I Paral., xi, 34.

34. — *Elipheleth filius Aasbac filii Machati*. On lit I Paral., xi, 35, 36 : « Eliphal filius « Ur, Hepher Mecherathites ». Il est probable que le texte devrait être ainsi restitué : « Elipheleth filius Hur, Hepher Machathites ». Maacha était au nord-est de Galaad, Cfr. x, 6 et Deut. iii, 14. — *Eliam filius Achitophel*... Le texte des Paralipomènes, I Paral., xi, 36, « Ahia Phelonites » est évidemment corrompu, Cfr. xv, 12.

35. — *De Carmelo*. V. I Rois xxv, 2. — *De Arbi*. De la ville d'Arab, V. Jos., xv, 52. On lit I Paral., xi, 37. « Naarai filius Asbai ». — *Filius Absai* doit être une leçon fautive,

mais on ne sait, au sujet de *Nearas* et de *Pharar*, pour lequel des deux on doit se décider.

36. — *Igaal filius Nathan de Soba*. Dans I Paral. xi, 38 : « Joel frater Nathan. — *Bonni de Gadi* I Paral., xi, 38. « Mibahar filius Agarai », texte probablement corrompu.

37. — *Berothites*. V. iv, 2.

38. — *Ira*. N'est pas le prêtre de ce nom. — *Jethrites*. De la famille de Gethréi de Carriathiarim, I Paral., ii, 53.

39. — *Urias Hethæus*. V. xi, 3. « Triginta fortium, dit Rupert l. ii, c. xxxix, ultimus positus erat Urias Ethæus, videlicet propter id quod sequitur : et addidit furor Domini irasci contra Israel. Jam enim ultio facta fuit in David in perimendo Uria Etheo, necdum ultio divina facta fuerat. » — *Omnes triginta septem*. Ce nombre est exact, si l'on rectifie le v. 34, comme nous l'avons fait. Allégoriquement les vaillants de David représentent les héros du Christ qui combattent non seulement pour eux, mais pour les autres.

## CHAPITRE XXIV

David donna occasion de nouveau à la colère de Dieu de se manifester, en voulant dénombrer le peuple (v. 1). — Il donna ses ordres à Joab dont les remontrances ne furent pas écoutées (vv. 2-3). — Joab partit donc, parcourut le pays et ne revint qu'après neuf mois et vingt jours (vv. 4-8). — On trouva huit cent mille combattants en Israël, et cinq cent mille en Juda (v. 9). — Or, en ce moment, David comprit sa faute, et en demanda pardon (v. 10). — Mais le prophète Gad vint, au nom du Seigneur, proposer à David entre la famine, une fuite de trois mois devant ses ennemis, et la peste (vv. 11-13). — David préféra être châtié par la main de Dieu, et la peste fit périr soixante-dix mille hommes ; mais au moment où l'ange s'appretait à frapper Jérusalem, Dieu eut pitié de son peuple et l'arrêta (vv. 14-16). — Or, David comprit que seul il avait péché, et demanda que la main de Dieu se tournât contre lui (v. 17). — En ce jour-là, Gad vint dire à David, de la part du Seigneur, d'élever un autel sur l'aire d'Aréuna (v. 18). — David se rendit donc au lieu indiqué et Aréuna, au lieu de lui vendre son aire, la lui offrit, ainsi que ses bœufs et les bois de son char et de son joug pour faire un holocauste (vv. 19-23). — Mais David voulut acheter l'aire et les bœufs, et il offrit en cet endroit un holocauste et des victimes pacifiques, et la peste s'arrêta (vv. 24-25).

1. Et addidit furor Domini irasci contra Israel, commovitque David in eis dicentem : Vade, numera Israel et Judam.

*I Par. 21, 1.*

1. Et la colère du Seigneur s'irrita de nouveau contre Israël, et excita contre eux David disant : Va, dénombre Israël et Juda.

E. Le dénombrement du peuple et la peste, xxiv.

a. *David pêche en faisant le dénombrement du peuple, xxiv, 1-10.*

CHAP. XXIV. — 1. — *Et addidit furor Domini...* Le mot *addidit* fait allusion à la famine de trois ans, c. XXI. L'opération du recensement n'étant pas précisément par elle-même une faute, on peut se demander en quoi ont péché David et son peuple. En tout cas, ce ne fut pas parce que David ne fit pas payer le tribut aux gens de guerre dénombrés, selon la loi de l'Exode, xxx, 12 et suiv., attendu que le recensement en lui-même est considéré comme capable d'attirer la colère de Dieu. Mais par là même qu'il négligeait cette prescription, David montrait bien qu'il n'était pas uniquement inspiré par l'honneur de Dieu et que la vaine gloire et l'orgueil étaient les mobiles de sa conduite. Cependant on ne saurait admettre qu'il voulait connaître le nombre de ses sujets uniquement pour s'en glorifier et leur imposer des charges plus lourdes. Il voulait donc se rendre compte exactement de la puissance de son empire, mais sans avoir des idées de conquête. Sa faute aurait donc surtout consisté en un excès de confiance en lui-même, parce qu'il attribuait la puissance de son empire au nombre et à la capacité guerrière de ses sujets. Quant au peuple,

autre qu'il avait péché gravement envers Dieu et envers son roi dans les révoltes d'Absalom et de Séba, il partagea en cette occasion la faute de David, puisqu'il attribua la force et la grandeur de l'empire au succès de ses armes. Dans les Paralipomènes, I Paral., xxi, 1, on lit : « *Consurrexit autem Satan contra Israel.* » Aussi plusieurs pensent que la fureur du Seigneur est la même chose que celle du démon, ainsi que nous l'apprend S. Jérôme commentant ces paroles de l'épître aux Ephésiens, « *Eramus natura filii iræ.* » Eph., II, 3. « *Sunt qui illud, nous dit-il, in Regnorum libris, quando David enumerat populum Israel, iram in se Dei provocans. Scriptura dicente (hæc juxta LXX interpretum translationem) : Et apposita est ira Dei succendi in Israel, et incitavit David...*, iram Domini diabolum significari putent. Etenim juxta linguæ Græcæ proprietatem non dixit genere femineo, ira Dei λέγουσα (est Græce ἡ ἀργη), hoc est, quæ diceret, sed ira Dei λέγων, id est, qui diceret, genere masculino. Mittit siquidem Deus iram et furorem suum per angelos pessimos. » En résumé Dieu permit à Satan de tenter David, et David succomba à la tentation. L'acte de David était en soi contraire aux idées théocratiques, car le principe posé depuis longtemps et maintes fois rappelé c'est que Dieu seul était la force

2. Et le roi dit à Joab le prince de son armée : Parcourez toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, et dénombrez le peuple, pour que j'en connaisse le nombre.

3. Et Joab dit au roi : Que le Seigneur, votre Dieu, rende votre peuple encore une fois aussi nombreux qu'il est, et qu'il le fasse croître au centuple en présence du Seigneur mon roi ; mais qu'attend le Seigneur mon roi d'un pareil acte ?

4. Mais la parole du roi l'emporta sur les paroles de Joab et des princes de l'armée. Joab et les chefs des soldats s'éloignèrent donc du roi pour dénombrer le peuple d'Israël.

5. Et lorsqu'ils eurent passé le Jourdain, ils vinrent à Aroër, à droite de la ville qui est dans la vallée de Gad.

2. Dixitque rex ad Joab principem exercitus sui : Perambula omnes tribus Israel a Dan usque Bersabee, et numerate populum, ut sciam numerum ejus.

3. Dixitque Joab regi ; Adaugeat Dominus Deus tuus ad populum tuum, quantus nunc est, iterumque centuplicet in conspectu domini mei regis ; sed quid sibi dominus meus rex vult in re hujuscemodi ?

4. Obtinuit autem sermo regis verba Joab, et principum exercitus, egressusque est Joab, et principes militum, a facie regis, ut numerarent populum Israel.

5. Cumque pertransissent Jordannem, venerunt in Aroer ad dexteram urbis, quæ est in valle Gad ;

d'Israël et que ni le nombre de ses soldats, ni la puissance de ses armées et de ses machines de guerre ne pouvaient rien pour le faire triompher de ses ennemis sans l'assurance de celui qui l'avait choisi pour son peuple. — *Commoitque David* Le sujet du verbe est Dieu ; toutefois il faut remarquer que Dieu n'invite pas directement au mal, mais permet seulement que l'homme cède à la tentation et que Satan tente l'homme. Aussi lisons-nous dans le passage parallèle : « Con-surrexit autem Satan contra Israel : et concitavit David ut numeraret Israel. » C'est David qui pèche et cependant le peuple est puni ; mais S. Grégoire nous explique pourquoi. « Ille, Deo attestante, laudatur, ille supernorum mysteriorum conscius, David propheta. tumore repentinae elationis inflatus, populum numerando peccavit ; et tamen vindictam, populus, David peccante, suscepit. Cur hoc ? quia videlicet secundum meritum plebium disponuntur corda rectorum. Justus vero judex peccantis vilium ex ipsorum animadversione corripuit, ex quorum causa peccavit. Sed quia ipse scilicet sua voluntate superbiens, a culpa alienus non fuit, vindictam culpæ etiam ipse suscepit. Nam ira sæviens, quæ corporaliter populum percussit, rectorem quoque populi intimo cordis dolore prostravit. » L. XXIX, Moral. c. IV. — *In eis*. Contre les Israélites, c'est-à-dire en entreprenant quelque chose qui tournerait contre eux. — *Vade, numera...* Comme nous l'avons déjà fait pressentir, David ne pouvait avoir uni-

quement pour but de se procurer la satisfaction puérile de connaître le nombre de ses sujets. C'était une opération qui avait en soi son utilité au point de vue militaire, mais qui fut entachée de vaine confiance et d'orgueil.

2. — *Principem exercitus sui*. Hébreu : « Chef de l'armée qui était auprès de lui ».

3. — *Adaugeat Dominus...* Voici le sens de la réponse de Joab : « Si tu te réjouis à la pensée de la multitude du peuple que Dieu, etc. » Joab comprit les intentions de David et voulut le détourner de son projet, reconnaissant que ce dénombrement ne pouvait avoir grande utilité pour le royaume, mais tout au contraire était plutôt capable d'engendrer des difficultés et des mécontentements. — *Sed quid sibi vult...* Hébreu : « Et mon maître le roi, pourquoi se complait-il en cette chose ? », paroles qui renferment implicitement un blâme et une désapprobation.

4. — *Obtinuit autem sermo regis...* Le roi résista aux remontrances de Joab et des chefs de l'armée. — *A facie regis...* En présence du roi, c'est-à-dire, c'est en présence du roi qu'ils se mirent en devoir d'exécuter les ordres qu'ils avaient reçus.

5. — *Venerunt*. Hébreu : « Ils campèrent », c'est-à-dire, établirent leur quartier général dans la plaine, en raison du grand nombre de ceux qui venaient les trouver. — *In Aroer*. Pour la distinguer de la ville de même nom qui était près de l'Amon de la tribu de Ruben, Jos. XII, 2, on a ajouté : « qui est in valle Gad ». C'est par consé-

6. Et per Jazer transierunt in Galaad, et in terram inferiorem Hodsi, et venerunt in Dan silvestria. Circumeuntesque juxta Sidonem,

7. Transierunt prope mœnia Tyri, et omnem terram Hevæi et Chanani, veneruntque ad meridiem Juda in Bersabee;

8. Et lustrata universa terra, affuerunt post novem menses et viginti dies in Jerusalem.

9. Dedit ergo Joab numerum descriptionis populi regi, et inventa sunt de Israël octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium, et de Juda quingenta millia pugnatorum.

6. Et, passant par Jazer, ils allèrent en Galaad, et dans la terre inférieure d'Hodsi, et ils vinrent dans les bois de Gad. Et, faisant le tour près de Sidon,

7. Ils passèrent près des murs de Tyr, et par tout le pays des Hévéens et des Chananéens, et ils vinrent au midi de Juda à Bersabée.

8. Et après avoir parcouru tout le pays, ils arrivèrent au bout de neuf mois et vingt jours à Jérusalem.

9. Joab donna donc au roi le chiffre du recensement du peuple et il se trouva en Israël huit cent mille hommes forts capables de tirer le glaive, et en Juda cinq cent mille combattants.

quent, Aroër de la tribu de Gad et qui était en face de Rabbath, v. Jos. : XIII. 25.

6. — *Et per Jazer.* Hébreu : « Et à Jaézer », c'est-à-dire, ils campèrent aussi à Jaézer. Jazer est probablement es-Szir, près de la source du Nahr Szir, v. Namb. XXI. 32.

— *Transierunt in Galaad.* Hébreu : « Et ils vinrent à Galaad ». Galaad est la région montagneuse des deux rives du Jaboc. V. Deut. III, 40.

— *Et in terram inferiorem Hodsi.* L'hébreu תחתים חושי, *takhtim khodschi*

« au-dessous de Khodschi » est complètement inexplicable et aucune version ne peut nous mettre sur la trace de la véritable leçon. Quant aux Septante, ils portent : ἡθίων Ἀδασαι, « la terre des Éthéens Adasai », ou : ἡθίων Θαβασίων ἡ ἐστὶν Ἀδασαι, « la terre des Thabaséens qui est Adasai », ou encore : ἡθίων χερτίμ ἡ ἐστὶν Ἀδασαι, « la terre de Céthim qui est Adasai ». Il est donc à peu près certain que le texte est corrompu. En tout cas, la contrée dont il s'agit devait être à l'est de la mer de Galilée, puisque de là ils allèrent à Dan, localité au nord de la Pérée, au sud-ouest de Damas, dont il est parlé dans la Genèse, XIV, 44 et qui devait former, au nord-est, la limite extrême des possessions de David du côté de la Syrie. Ils firent ensuite le tour, pour revenir du côté de Sidon, limite extrême du royaume au nord-ouest. — *In Dan silvestria.* Hébreu : « A Dan Jaan ». Quelques manuscrits portent יאר, *iaar*, ce qui explique le *silvestria* de la Vulgate, et ce qui serait peut-être la vraie leçon, car on ne sait ce que signifie le mot Jaan. On ignore ce que pouvait être cette localité ainsi mentionnée, laquelle se distinguerait peut-être de Zélem ou Dan, Jos. XIX,

47; Jug. XVIII, 29. — *Juxta Sidonem*, v. Jos. XI, 8.

7. — *Prope mœnia Tyri.* V. Jos. XIX, 29. — *Et omnem terram Hevæi et Chananei.* Hébreu : « Et dans toutes les villes des Hévéens et des Chananéens », c'est-à-dire, dans les villes des tribus de Nephthali, de Zabulon et d'Issachar, dans lesquelles les Chananéens n'avaient pas été exterminés.

8. — *Octingenta millia.* Dans les Paralipomènes, I Paral. XXI, 5 : onze cent mille d'Israël et quatre cent soixante dix mille de Juda. Peut-être ces chiffres sont des nombres ronds, et la différence résulterait de ce qu'on ne les connaissait que par la tradition, puisqu'ils ne furent pas transcrits dans les annales du royaume, I Paral. XXVII, 24. En tout cas, on ne peut trouver ces chiffres exagérés, attendu que les hommes en état de porter les armes formant à peu près le quart de la population, il suffit que la Palestine à cette époque ait eu de cinq à six millions d'habitants. C'est peut-être excessif, dirait-on ; mais il faut réfléchir que la fertilité de la Palestine était extraordinaire et que le grand nombre de ses villes prouve manifestement que la population y était très dense. On fait remarquer, il est vrai ; que l'armée de David n'était que de 288.000 hommes, I Paral. XXVII, 4-15 ; mais il ne faut pas oublier qu'une armée, et surtout une armée permanente, n'a jamais compris tous les hommes valides ou en état de porter les armes. Au reste, les tribus de Benjamin et de Lévi ne furent pas recensées, attendu que le dénombrement ne s'acheva pas, I Paral. XXI, 6, XXVII, 24. Joab probablement ne se pressa pas dans l'exécution des ordres qu'il avait

10. Mais David frappa son cœur, après que le peuple eut été dénombré. Et David dit au Seigneur : J'ai grandement péché par cet acte, mais je vous prie, Seigneur, d'enlever l'iniquité de votre serviteur, car j'ai agi très follement.

11. David se leva donc le matin et la parole du Seigneur fut adressée à Gad, prophète et voyant de David, disant :

12. Va, et parle à David : Voici ce que dit le Seigneur : Le choix t'est laissé entre trois *fléaux*, choisis l'un d'eux, celui que tu voudras, afin que je te l'envoie.

13. Et lorsque Gad fut venu vers David, il le lui annonça et lui dit : Ou la famine viendra pendant sept ans sur ton pays, ou tu fuiras tes ennemis pendant trois mois, et ils te poursuivront, ou pendant trois jours, il y aura la peste dans ton pays. Maintenant donc, délibère et vois quelle parole je répondrai à celui qui m'a envoyé.

14. Et David dit à Gad : Je suis tourmenté à l'excès; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur (car ses miséricordes sont grandes), qu'entre les mains des hommes.

15. Et le Seigneur envoya la

10. Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus; et dixit David ad Dominum : Peccavi valde in hoc facto; sed precor, Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stulte egi nimis.

11. Surrexit itaque David mane, et sermo Domini factus est ad Gad prophetam et videntem David, dicens :

12. Vade, et loquere ad David : Hæc dicit Dominus : Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

13. Cumque venisset Gad ad David, nuntiavit ei, dicens : Aut septem annis veniet tibi fames in terra tua : aut tribus mensibus fugies adversarios tuos, et illi te persequentur : aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. Nunc ergo delibera, et vide quem respondeam, ei qui me misit. sermonem.

*I Par. 21, 12.*

14. Dixit autem David ad Gad : Coarctor nimis; sed melius est ut incidam in manus Domini (multæ enim misericordiæ ejus sunt) quam in manus hominum.

*I Par. 21, 13; Dan. 13, 23.*

15. Immisitque Dominus pestilen-

reçus, parce qu'il n'approuvait pas l'entreprise, ce qui donna le temps à David de reconnaître son erreur et de revenir sur sa décision. La tribu de Benjamin ne fut donc pas recensée, et, quant à celle de Levi, elle était exempte de droit de cette formalité.

10. — *Percussit autem cor David eum.* La conscience de David se réveilla et il comprit sa faute.

b. Dieu châtie David et son peuple par la peste, xxiv, 11-17.

11. — *Surrexit itaque David mane.* Probablement il avait réfléchi pendant la nuit à son entreprise et il en avait compris la folie.

13. — *Septem annis.* Dans les Paralipomènes, trois années. chiffre que nous trouvons aussi en cet endroit dans les Septante.

14. *Melius est ut incidam...* On ne voit pas

très bien comment, par la famine, David serait tombé entre les mains des hommes. Il est vrai cependant qu'on dépend alors de ceux qui ont des provisions à vendre. On peut lutter contre la famine avec le secours d'autrui, tandis que, pendant la peste, on n'a d'autre recours qu'en la miséricorde du Tout-Puissant. S. Chrysostôme, hom. 2<sup>e</sup> in Ep. ad Rom., montre que David a été un bon pasteur et a offert sa vie pour son troupeau : « Propterea in optione suppliciorum illorum non famem elegit, non hostilem persecutionem; sed immisam a Deo mortem per quam sperabat alios quidem fore securos; se vero ante reliquos omnes, e medio tollendum ».

15. — *Usque ad tempus constitutum.* Non pas jusqu'au troisième jour, v. 13, car nous voyons, v. 16, que la peste ne dura pas jus-

tiam in Israel, de mane usque ad tempus constitutum, et mortui sunt ex populo, a Dan usque ad Bersabee, septuaginta millia virorum.

16. Cumque extendisset manum suam angelus Domini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, et ait angelo percutienti populum : Sufficit : nunc contine manum tuam ; erat autem angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi.

17. Dixitque David ad Dominum, cum vidisset angelum cædentem populum : Ego sum qui peccavi, ego inique egi ; isti qui oves sunt, quid fecerunt ? Vertatur, obsecro, manus

peste en Israël depuis le matin jusqu'au temps marqué, et il mourut dans tout le peuple, depuis Dan jusqu'à Bersabée, soixante-dix mille hommes.

16. Et comme l'ange du Seigneur étendait sa main sur Jérusalem pour l'exterminer, le Seigneur eut pitié de son affliction, et il dit à l'ange qui frappait le peuple : Il suffit ; maintenant arrête ta main. Or, l'ange du Seigneur était près de l'aire du Jébuséen Aréuna.

17. Et David dit au Seigneur, lorsqu'il eut vu l'ange frappant le peuple : C'est moi qui ai péché, j'ai agi injustement. Ceux-ci, qui sont des brebis, qu'ont-ils fait ? Je vous

qu'au temps primitivement fixé. Voici d'ailleurs comment S. Jérôme interprète autre part cette expression : « Tempus constitutum dicit, quando sacrificium vespertinum offerebatur », Tradit. Hebr. in II, Regum. Par conséquent on propose de rendre וְדַעֲתָ עַתָּה מוֹעֵד, *vead eth-moed*, parce jusqu'au temps de la réunion », d'autant plus que l'absence de l'article devant עַתָּה מוֹעֵד, permettrait seulement de traduire « jusqu'à un temps fixé ». Les Septante portent : ἕως ὥρας ἀπλότου, « jusqu'à l'heure du déjeuner » ; c'est-à-dire, jusqu'à la sixième heure, ainsi que le disent les versions syriaque et arabe. On peut, d'ailleurs, admirer ici la miséricorde de Dieu, ainsi que le font remarquer Théodoret et S. Ambroise, dont nous allons rapporter les textes. « Trium dierum, dit Théodoret, mortem Deus minabatur, sex autem horis intulit. Si dies numerentur cum noctibus, invenitur pars solum duodecima minarum illata esse populo. Ita Deus benignus et clemens majoribus quidem usus est minis peccatores terrens, minis autem longe minora infert supplicia. » Écoutons maintenant S. Ambroise commentant le Ps. xxxvii. « Qui proposuerat, observe-t-il, mortem triduo exercere in terra, ne unum quidem diem passus est præterire, sed ad horam prandii libenter indulisit, et, ut verbo Scripturæ utar, habuit pænitentiam super malitiam ». — *Septuaginta millia virorum*. Si la peste n'a pas même duré un jour entier, le nombre des victimes dépasse tout ce qu'on a jamais vu en temps d'épidémie ; mais il faut remarquer que la force du fléau devait être extraordinaire et même surnaturelle, afin que l'on comprit bien que c'était un châtement en-

voyé de Dieu. On peut d'ailleurs rappeler à cette occasion que 44,700, hommes périrent à la suite de la révolte de Coré, Nomb. xvi, 49 ; 24,000 dans une autre occasion, Nomb. xxv, 9 ; enfin que l'armée de Sennachérib perdit 185,000 hommes dans une seule nuit, iv Pron. xix, 35.

46. — *Sufficit : nunc contine manum tuam*. Il ressort de ces paroles que la ville de Jérusalem fut épargnée, d'autant plus que l'ange n'y avait pas encore pénétré, puisqu'il était auprès de l'aire d'Aréuna. Or, les aires étaient nécessairement en dehors de la ville, tant à cause de la poussière qu'à cause de la nécessité de les exposer au vent. — *Juxta aream Areuna Jebusæi*. Cet ange était donc visible, ce qui exclut toute idée d'un fléau ordinaire. Aréuna, en hébreu אַרְוּנָה, *Aravnah*, ou אַרְוֵנָה, *Aravneïah*, est appelé *Ornan* dans les Paralipomènes, en hébreu אֲרֹנָן, et, dans les Septante, Ὀρνα, dans les deux textes. D'après ce que nous avons dit, l'aire d'Aréuna devait être en dehors de la ville et sur une hauteur, probablement sur le mont Moria au nord-est de Sion, v. v. 48.

47. — *Ego sum...* C'est moi, le peuple est innocent. En effet, le peuple était innocent non pas de toute faute, mais de celle qui avait amené la peste. Au reste, comme il est dans la nature de la vraie pénitence que celui qui se repent se reconnaisse seul coupable et excuse les autres, il n'en faudrait pas conclure qu'en cette occasion le peuple n'eut rien à se reprocher, et qu'il dût quand même expier la faute de son roi. Quoi qu'il en soit, les sentiments de David sont dignes d'admiration, et S. Ambroise Apol., David. c. vii, compare ainsi qu'il suit la conduite du saint roi à

en prie, que votre main se tourne contre moi et contre la maison de mon père.

18. Et Gad vint à David, en ce jour-là, et lui dit : Monte et élève un autel au Seigneur sur l'aire d'Aréuna le Jébuséen.

19. Et David monta suivant la parole de Gad, que le Seigneur lui avait commandée.

20. Et Aréuna, levant les yeux, s'aperçut que le roi et ses serviteurs venaient à lui.

21. Et il sortit, se prosterna devant le roi la face contre terre, et dit : Pour quelle cause le Seigneur mon roi vient-il vers son serviteur ? David lui dit : Pour que je t'achète l'aire, et que j'élève un autel au Seigneur, et que la mortalité qui sévit dans le peuple cesse.

22. Et Aréuna dit à David : Que le roi, mon seigneur, prenne et offre comme il lui plaît. Vous avez des bœufs pour l'holocauste et un char et des jougs de bœufs pour servir de bois.

23. O Roi, Aréuna a tout donné au

tua contra me, et contra domum patris mei.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, et dixit ei : Ascende et constitue altare Domino in area Areuna Jebusæi.

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conspiciensque Areuna, animadvertit regem et servos ejus transire ad se ;

21. Et egressus adoravit regem prono vultu in terram, et ait : Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum ? Cui David ait : Ut emam a te aream, et ædificem altare Domino, et cesset interfectio quæ grassatur in populo.

22. Et ait Areuna ad David : Accipiat et offerat dominus meus rex, sicut placet ei ; habes oves in holocaustum, et plaustrum et juga boum in usum lignorum.

23. Omnia dedit Areuna, rex, regi ;

celle de Moïse : « Quam illud admirabile quod Angelo ferienti plebem se obtulit. Hoc facto statim dignus sacrificio dignatus est, qui absolutione astimabatur indignus. Nec mirum, cum et Moyses offerens se Domino pro plebis errore, etiam plebis errata deleverit ». Theodoret, Quest, xxxvii, compare David à J.-C., le bon pasteur : « Digna sunt admiratione ipsa verba regis, qui ignorans causam suum peccatum vocavit, quod fuerat factum ; et ut in suum genus justa ferretur sententia, supplicavit utens verbis boni pastoris, imitans filium suum et Dominum, qui animam suam posuit pro ovibus ».

• David élève un autel sur l'aire d'Aréuna où fut plus tard construit le temple, xxiv, 18-25.

18. — *Ascende et constitue altare.* C'est le résumé seulement des prescriptions que le prophète Gad communiqua à David, V. 7. 21. S. Ambroise, in Psalm., xxxvii, nous enseigne à ce propos la nécessité de la prière. « Si mandaverat Deus angelo, ut parceret, quomodo feriebat adhuc angelus, nisi quia Dominus, etsi vult ignoscere, vult rogari, et

ut rogetur, hortatur ? Nec vidisset homo angelum ferientem nisi Dominus ejus oculis angelum revelasset. » L'aire d'Aréuna se trouvait sur le mont Moria, II Paral., III, 4, et c'est là qu'Abraham avait reçu l'ordre d'immoler son fils, Gen., xxii. Telle est l'opinion des Pères, et telle est aussi celle de l'historien Josèphe, dont nous allons citer les paroles. Voici ce que nous lisons dans son ouvrage des Antiquités Judaïques, l. VIII, c. xii, § 9 : « Or, c'est en cet endroit qu'Abraham avait autrefois amené son fils Isaac pour l'immoler, et où, au moment où il devait l'égorger, il aperçut tout à coup un bélier sur l'autel, bélier qu'il offrit à la place de l'enfant, comme je l'ai dit auparavant. »

20. — *Conspiciensque Areuna.* Aréuna, occupé dans son aire, vit de loin venir le roi.

22. — *Boves.* Les bœufs qui faisaient mouvoir l'épèce de traîneau dont Aréuna se servait pour battre son blé, I Paral., xxi, 20. — *Plaustrum.* Un traîneau ou un chariot qu'on faisait passer sur la paille.

23. — *Rex.* Le mot *rex* ne peut être qu'un vocatif, attendu qu'Aréuna n'était pas roi.



dixitque Areuna ad regem : Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum.

24. Cui respondens rex, ait : Nequaquam ut vis, sed emam pretio a te, et non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergo David aream, et boves, argenti siclis quinquaginta.

25. Et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica : et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israël.

roi. Et Aréuna dit *encore* au roi : Que le Seigneur votre Dieu reçoive votre vœu.

24. Le roi lui répondit : Ce ne sera point comme tu veux, mais je t'achèterai à prix d'argent, et je n'offrirai pas au Seigneur mon Dieu des holocaustes gratuits. David acheta donc l'aire et les bœufs cinquante sicles d'argent.

25. Et David y éleva un autel au Seigneur, et offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Et le Seigneur redevint propice à la terre et le fléau fut éloigné d'Israël.

Par conséquent c'est Aréuna qui parle, et ce n'est point là une réflexion de l'historien. Ce serait d'ailleurs en contradiction avec le verset suivant, où il est dit que David acheta l'aire et les bœufs. — *Dixitque...* Aréuna s'était probablement arrêté un instant et l'on indique cette pause en répétant « et il dit ».

24. — *Argenti siclis quinquaginta.* On lit I Paral., XXI, 25 : « Siclos auri justissimi ponderis secentos. » Il y a donc une erreur dans l'un des deux textes ; mais celui des Paralipomènes paraît devoir obtenir la préférence. En effet, nous voyons qu'Abraham acheta 400 sicles d'argent l'emplacement d'un tombeau à l'époque où, le pays étant encore moins peuplé, la terre devait aussi avoir beaucoup moins de valeur. David aurait donc dû payer l'aire d'Aréuna, cinquante sicles d'or au moins. On ne saurait d'ailleurs accuser l'auteur des Pa-

ralipomènes d'avoir exagéré à dessein, puisque nous ignorons si le texte des Rois qu'il avait sous les yeux était absolument semblable au nôtre. En évaluant le prix du sicle à 45 grammes environ, comme on le fait habituellement, 50 sicles représentent 450 fr.

25. — *Et cohibita est plaga ab Israel.* Nous voyons dans les Paralipomènes que David continua à sacrifier sur l'aire d'Aréuna, et choisit cet emplacement pour y construire le temple, I Paral., XXI, 27, XXII, 4. On ne dit point, d'ailleurs, que David fit ce choix à la suite d'une révélation. Au reste, ayant reçu l'ordre d'élever un autel sur l'aire d'Aréuna et d'y sacrifier, et sa prière ayant été exaucée immédiatement après l'oblation du sacrifice, il comprit, sans peine, que cet endroit était celui où Dieu voulait à l'avenir se manifester à son peuple et lui communiquer ses faveurs.

# TROISIÈME (PREMIER) LIVRE DES ROIS

## CHAPITRE I

David étant devenu vieux et ne pouvant se réchauffer, ses serviteurs lui trouvèrent Abisag, la Sunamite, qui dormait auprès de lui et le servait, mais qu'il ne connut pas (vv. 1-4). — Or, Adonias, fils d'Haggith, crut qu'il règnerait et s'entoura d'un faste royal, sans être réprimandé par son père (vv. 5-6). — Joab et Abiathar favorisaient Adonias, mais Sadoc, Banafas, Nathan, Séméï et le gros de l'armée n'étaient pas de son parti (7-8). — Or, Adonias convoqua tous ses frères et les hommes de Juda, sauf Nathan, Banafas, la garde de David et Salomon (vv. 9-10). — C'est alors que Nathan engagea Bethsabée, mère de Salomon, à avertir le roi et à lui rappeler ses promesses, promettant de la suivre et d'appuyer ses paroles (vv. 11-14). — Bethsabée entra donc auprès de David, lui rappela son serment en faveur de Salomon, et lui apprit qu'Adonias était sur le point d'usurper le trône, ce qui aurait pour résultat de la faire mépriser, elle et son fils, après la mort du roi (vv. 15-24). — Survint alors Nathan qui demanda au roi si Adonias devait régner après lui, l'informa de ce qui se passait à cette heure, et lui rémémora qu'il lui avait indiqué quel serait son successeur (vv. 22-25). — David fit alors appeler Bethsabée, et lui jura que Salomon règnerait après lui, ce dont Bethsabée témoigna sa reconnaissance (vv. 28-34). — Il manda ensuite Sadoc, Nathan et Banafas, et leur ordonna de conduire Salomon à Gihon, de le faire sacrer, et de le faire proclamer roi, pour qu'il régnât à sa place (vv. 32-35). — Banafas répondit en faisant des vœux pour Salomon, puis il le conduisit à Gihon, où Sadoc le consacra, et où le peuple l'acclama et manifesta sa joie par des chants et par des cris (vv. 36-40). — Adonias et ses partisans entendirent ces clameurs à la fin du repas, et bientôt en apprirent le motif par Jonathas, fils d'Abiathar, qui leur annonça que David venait de faire sacrer et constituer roi Salomon (vv. 41-48). — Tous les convives d'Adonias furent alors très-effrayés, et chacun s'en retourna chez soi : quand à lui, il alla se réfugier auprès de l'autel ; mais Salomon le fit amener devant lui et le renvoya dans sa maison (vv. 49-53).

1. Et le roi David avait vieilli et il était âgé de beaucoup de jours.

1. Et rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies : cum-

### PREMIÈRE PÉRIODE

#### LE RÈGNE DE SALOMON, I-II, 46.

##### A. Sacre et couronnement de Salomon, I-II, 46.

##### a. Tentative d'Adonias pour s'emparer du trône ; sacre et couronnement de Salomon, 1.

CHAP. I. — 1. — *Et rex David* Les quatre versets suivants servent pour ainsi dire d'introduction au récit du sacre et du couronnement de Salomon. En effet, si l'auteur a cru devoir mentionner un fait d'une importance très minime en lui-même, c'est afin de nous montrer que David, affaibli par l'âge n'avait plus la force de supporter le poids du commandement, et de nous expliquer comment Adonias put tenter d'usurper le trône au détriment de Salomon. S'il est parlé d'Abisag,

c'est uniquement parce qu'elle causa plus tard indirectement la perte d'Adonias, II, 13. La particule *et* qui commence le chapitre, peut indiquer que l'auteur considérait son ouvrage comme la continuation du précédent, et rien de plus, mais nullement que le récit qui suit est emprunté tel quel à un autre écrit, où étaient racontés les événements des années précédentes du règne de David. Plusieurs autres livres commencent de même, Cfr. Jos., I, 4 ; Jug., I, 4 ; II Rois, I, 4 ; Ruth, I, 4 ; Esth., I, 4 ; Ezech., I, 4. Enfin, quant à l'expression *rex David*, elle paraît caractéristique dans les deux derniers livres des Rois, car elle est comparativement rare dans les deux premiers, ainsi que dans les Paralipomènes. — *Senuerat*. David avait trente ans quand il devint roi à Hébron, II Rois, v, 4 ; il y régna

que operiretur vestibus, non calefiebat.

2. *Dixerunt ergo ei servi sui* : Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. *Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel*; et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt eam ad regem.

4. *Erat autem puella pulchra ni-*

Et, lorsqu'il se couvrait de vêtements, il ne se réchauffait pas.

2. Ses serviteurs donc lui dirent : Cherchons pour le roi notre seigneur une jeune fille vierge, et qu'elle se tienne devant le roi, et qu'elle dorme dans son sein, et qu'elle réchauffe le roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc une jeune fille dans toutes les frontières d'Israël, et ils trouvèrent Abisag la sunamite et ils l'amènèrent au roi.

4. Or, la jeune fille était très-belle,

sept ans et six mois. II Rois, II, 14; I Paral., III, 4, et trente ans à Jérusalem, II Rois, V, 5. Par conséquent, il devait avoir soixante-dix ans à cette époque, ce qui était alors la durée ordinaire de la vie humaine, ainsi qu'il nous le dit lui-même, Ps., XXXIX : « Dies annorum nostrorum in ipsis, septuaginta anni. » Autrement cette expression ne s'employait que pour les personnes qui avaient plus de 80 ans, Cfr., Gen., XVIII, 14, XXIX, 1; Jos., XIII, 4, XXIII, 4. — *Vestibus*. Le contexte montre que ce mot doit être entendu dans le sens de *couverture*, et c'est aussi ce qu'indique l'hébreu בגדים, *bgadim*, Cfr. I Rois, XIX, 13. Probablement le roi était alité, ou tout au moins ne pouvait se réchauffer lorsqu'il était couché. — *Non calefiebat*. David n'était pas âgé de plus de soixante-dix ans, comme nous l'avons dit; par conséquent, cet affaiblissement extraordinaire était moins la conséquence de l'âge que la suite des grandes fatigues qu'il avait endurées, des épreuves physiques et morales qui avaient accompagné son existence. D'autre part, si l'on dit néanmoins que David était avancé en âge, c'est parce que la vie était alors moins longue qu'aujourd'hui. Sauf Salomon et Manassé, aucun autre roi d'ailleurs ne dépassa soixante ans.

2. — *Servi sui*. Selon Josèphe, Ant., J. I. VII, c. XIV, § 3, ce furent les médecins du roi qui lui donnèrent ce conseil. — *Quæramus Domino...* Le moyen imaginé par les serviteurs ou les médecins de David ne pouvait être sans efficacité et a, d'ailleurs, été préconisé par les Anciens, dont nous ne rapporterons pas les textes, et pour cause, Cfr. Galien, Method. med. VIII, 7.

3. — *Speciosam*. On eut égard à la beauté, par honneur pour la dignité royale. — *Sunamitidem*. C'est-à-dire, de Sunem, aujourd'hui Sulem ou Solam, au pied du petit Hermon, Cfr. Jos., XIX, 48. « Quæ est igitur ista Su-

namitis uxor et virgo, dit S. Jérôme, Ep. II, ad Nepot. tam fervens ut frigidum calefaceret, tam sancta ut calentem ad libidinem non provocaret? Exponat Salomon sapientissimus patris sui delicias. et pacificus bellatoris viri narret amplexus. Posside sapientiam, posside intelligentiam. Ne obliviscaris ac ne declinaveris a verbis oris mei, neque derelinquas illam, et apprehendet te; ama illam et servabit te. Principium sapientiæ, posside sapientiam, et in omni possessione tua posside intelligentiam; circumda illam, et exaltabit te; honora illam, et amplexabitur te; ut det capiti tuo coronam gratiarum. Corona quoque deliciarum, proteget te; omnes quoque virtutes corporis mutantur in senibus et crescente sola sapientia, decrescunt cætera. » Selon S. Prosper, l. II. Prædestin. c. XXVII. « Abisag significat animam Dei gratia castitatis calore succensam, quæ frigidas in fide potentias, ut membra regis magni suo accendit affectu. » Enfin, d'après Rupert, la Sunamite est la figure de l'Église, que le Christ épouse après avoir rejeté la Synagogue, et il ajoute : « Et tanto ardore fidei in ejus dilectione caluit, ut propter illius amorem variis periculis se ultro committeret, et ad ultimum pro ejus nomine mori non recusaret. »

4. — *Res vero non cognovit eam*. Cette remarque ne prouve pas qu'Abisag ne fut pas la concubine de David, bien qu'elle eût pour mission principale de le servir et de le servir, mais, outre un but moral qu'il est inutile d'indiquer plus longuement, elle doit en avoir un autre, celui de nous faire comprendre comment Adonias eut plus tard la pensée de demander la Sunamite pour lui, II, 15. Au reste, il faut apprécier des faits de ce genre d'après les idées du temps, et considérer que la polygamie à cette époque était entrée dans les mœurs, et que les rois, en particulier, paraissent avoir eu à cet égard des

et elle dormait avec le roi, et elle le servait, mais le roi ne la connut pas.

5. Or, Adonias, fils d'Haggith, s'élevait, disant : Je règnerai. Et il se pourvut de chars et de cavaliers et de cinquante hommes qui couraient devant lui.

6. Et son père ne le reprit jamais en lui disant : Pourquoi fais-tu cela ? Et il était lui aussi très beau et né le second après Absalom.

7. Et il tenait conseil avec Joab,

mis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei, rex vero non cognovit eam.

5. Adonias autem filius Haggith elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti ? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab filio Sar-

privilèges spéciaux. Il faut donc considérer que le mariage n'avait pas encore été élevé à la dignité de sacrement, et que la condition des femmes n'était point ce qu'elle est dans la société chrétienne. Ce qui nous paraît choquant, ne l'était point alors, et le texte, d'ailleurs, coupe court à toute interprétation fâcheuse.

5. — *Filius Haggith*. Cfr. II Rois, III, 4. Adonias n'était que le quatrième fils de David, mais, depuis la mort d'Absalom, il était probablement devenu l'aîné, car on peut supposer que Chéléab, Cfr. l. c., avait peu vécu, puisqu'il n'en est plus fait mention. Selon les règles ordinaires, Adonias pouvait donc avoir des droits au trône, et ses qualités corporelles devaient être un motif de plus pour l'engager à faire valoir ses prétentions. Cependant, on remarquera qu'au ch. suivant, 3-45, il n'invoque point son droit de primogéniture, mais seulement la faveur du peuple. — *Elevabatur*. Adonias était rempli d'orgueil à la pensée de succéder à son père. Mais, bien que la royauté fût héréditaire chez les Hébreux, le pouvoir pouvait ne pas passer nécessairement à l'aîné des enfants, Cfr. II Paral., XXI, 3. Nous voyons même, 7. 47, 20 et II Paral., XI, 22, que l'on admettait que le roi régnant avait le droit de désigner celui de ses fils qui lui succéderait. Au surplus, le véritable roi d'Israël s'était réservé le choix de son représentant sur la terre, Deut., XVII, 45 et avait pour la troisième fois usé de son droit, en promettant à David de consolider son trône en la personne de celui qui naîtrait de lui, II Rois, VII, 12-16, c'est-à-dire, de Salomon, qu' Nathan, après sa naissance, désigna comme le bien-aimé du Seigneur, I, Rois, XII, 24. Voilà pourquoi David avait promis par serment à Bethsabée que son fils lui succéderait, 7. 43 et X, 30, promesse dont Nathan avait eu connaissance, 7. 11 et suiv. Adonias n'avait donc, dans le fait, aucun droit au trône, et sa tentative était criminelle au premier chef ;

elle doit être considérée comme un acte de révolte, une véritable usurpation, car il ne pouvait ignorer la volonté de son père, puisqu'il n'excepta de l'invitation qu'il avait faite que Salomon et ses partisans, 7. 40. Il voulut donc profiter de l'état de faiblesse de David, pour annihiler ses projets et s'emparer d'un trône dont, au reste, il était peu digne, vu sa conduite ultérieure. Orgueilleux et insolent dans la prospérité, il est aussitôt saisi de frayeur à la nouvelle du couronnement de Salomon, et ne cherche plus qu'à sauver sa vie, sans avoir la pensée de sortir d'embarras par un coup d'audace. Selon la remarque judicieuse d'Ewald, ce n'était point le souverain qui convenait à un royaume comme était alors celui d'Israël. — *Ego regnabo*. Sans doute, il ne s'exprimait pas de la sorte ouvertement, mais c'est ainsi qu'il devait parler en présence de ses partisans, en leur dévoilant ses intentions et ses espérances. — *Fecitque sibi...* Adonias imita la conduite d'Absalom, II Rois, XV, 4, et, par ce faste quasi royal, chercha à en imposer à la multitude, sans être retenu par la pensée de la fin malheureuse de son aîné.

6. — *Aliquando*. Hébreu : כְּיוֹמָיו, *miamav*, litt. *a diebus ejus*, c'est-à-dire pendant sa vie. David, ayant toujours eu pour Adonias beaucoup d'indulgence, n'avait sans doute pas la force, en ce moment, de s'opposer à ses pratiques criminelles. Cependant il se peut que David n'eût que vaguement connaissance des projets d'Adonias, lequel, comptant sur l'impunité, ne craignit point de donner suite à ses projets ambitieux. En tout cas, il serait plus que singulier de penser que l'auteur, en cet endroit, cherche à excuser Adonias, et c'est ce que ne manque pas de prétendre Ed. Reuss. — *Et ipse pulcher valde*. C'était une ressemblance avec Absalom, II Rois, XIV, 25.

7. — *Et sermo ei cum Joab*. C'est-à-dire, il s'entendit avec Joab. Ce dernier devait

viæ et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaias filius Joaidæ, et Nathan propheta, et Semei et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguis, juxta lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

filis de Sarvia, et avec le prêtre Abiathar, qui avaient le parti d'Adonias.

8. Mais le prêtre Sadoc et Banaias, fils de Joïada, et le prophète Nathan, et Semeï et Réi, et la force de l'armée de David n'étaient pas avec Adonias.

9. Adonias donc, ayant immolé des béliers et des veaux et toute sorte de victimes grasses près de la pierre de Zoheleth, qui était voisine de la fontaine de Rogel, appela tous ses frères, fils du roi, et tous les hommes de Juda, serviteurs du roi.

s'être aperçu qu'il avait perdu la faveur de David II, 5, et il espérait s'assurer une influence prépondérante auprès du nouveau roi, en l'aidant à arriver au trône. Peut-être aussi préférerait-il le caractère d'Adonias à celui de Salomon, dont il connaissait les tendances pacifiques et dont il pouvait bien n'avoir pas l'amitié. En tout cas, il ne pouvait se faire illusion sur la légitimité des prétentions du prétendant, et d'autant moins que, dans l'occasion, il faisait peu de cas de la justice et du droit, quand ses intérêts étaient en jeu. — *Et cum Abiathar sacerdote.* Nous ne savons pas au juste quels furent les motifs qui poussèrent Abiathar à conspirer avec Adonias et sa défection est encore plus surprenante que celle de Joab. Jusque là il avait été le plus dévoué des amis de David et l'avait accompagné partout, Cf. II Rois II, 4-3, xv. 24-29; I Paral. xxvii, 34. On peut cependant supposer qu'il était jaloux de Sadoc qui paraît avoir eu le pas sur lui, puisqu'il est toujours nommé le premier, II Rois xvii, 20, 25 et xv, 24 et suiv. Il pouvait craindre que la descendance d'Eléazar ne fût substituée en la personne de Sadoc à la sienne qui était celle d'Ithamar. Autrement on s'expliquerait difficilement le mobile de sa conduite, car il était le fils d'Abimélech qui avait souffert la mort pour la cause de David, I Rois xxii, 47 et jusque là sa fidélité ne s'était pas démentie un instant.

8. — *Sadoc vero sacerdos.* Il y avait à la fois deux grands-prêtres, l'un, Sadoc qui remplissait les fonctions à Gabaon, auprès du tabernacle; l'autre, Abiathar, près de l'Arche sur la montagne de Sion, I Paral. xvi, 39. — *Banaias.* Banaias était à la tête de la garde royale, II Rois viii, 48, xxiii, 20 et suiv. — *Et Semei et Rei.* Semeï est vraisemblable-

ment celui qui est mentionné plus loin, iv, 48. Quant à Réi, il n'en est plus question. Evidemment ces deux personnages devaient être investis de fonctions importantes; Josèphe a traduit רעי, rei, par ὁ Δαυίδου φίλος, l'ami de David. — *Et omne robur exercitus David.* Hébreu : « Et les vaillants qui (étaient) à David », c'est à dire, les Gibborim, dont il a été déjà question, Rois xxv 43 et suiv. xxvii, 2, et qui devaient, en effet, faire en partie la force de l'armée, parce qu'ils formaient un corps permanent de troupes régulières. Il ne nous semble pas probable qu'il s'agisse uniquement des vaillants surnommés les *trinte*, dont nous trouvons la liste II Rois xxiii, 8 et suiv. et I Paral., 9-47.

9. — *Immolatis ergo...* Adonias imite la conduite d'Absalom et donne à la fête un caractère religieux, parce qu'il avait l'intention de se faire sacrer roi. — *Juxta lapidem Zoheleth.* La signification du mot זחלת n'est point connue. Dans le dictionnaire de Gesenius, on a traduit זחלת אבן, *eben hazzokhêleth* par « pierre des serpents », en se fondant sur un passage du Deutéronome, xxxii, 24. D'autres interprètent « rocher qu'on gravit avec peine », parce que זחל, *zakhâl* signifie *ramper*. Mais on fait remarquer que *ramper* n'est pas la même chose que *gravir* ou *grimper*. Quoi qu'il en soit, les rabbins ignoraient déjà la signification de זחלת. Quant à la position précise du rocher en question, on ne saurait la déterminer, bien que l'on puisse admettre que la fontaine de Rogel soit actuellement le puits de Joab, *Bir Eyoub*, situé à la jonction de la vallée d'Ennom et de la vallée du Cedron. Cf. Jos. xv, 7. — *Et omnes viros Juda...* Tous les hommes de Juda qui étaient employés à la cour, car les hommes de cette tribu obtie-

10. Mais il n'appela pas le prophète Nathan, et Banaïas, et les plus vaillants, et Salomon son frère.

11. Nathan dit alors à Bethsabée, mère de Salomon : Avez-vous appris qu'Adonias, fils d'Haggith, règne, et David notre maître l'ignore?

12. Maintenant donc, venez et recevez de moi un conseil et sauvez votre vie et celle de votre fils Salomon.

13. Allez, et approchez-vous du roi David et dites-lui : O roi mon Seigneur, n'avez-vous pas juré à moi votre servante, disant : Salomon ton fils règnera après moi et il siégera sur mon trône? Pourquoi donc règne Adonias?

14. Et là, pendant que vous parlerez encore au roi, je viendrai après vous, et je compléterai vos paroles.

15. Bethsabée entra donc chez le roi, dans sa chambre. Or, le roi avait beaucoup vieilli et Abisag la sunamite le servait.

10. Nathan autem prophetam, et Banaïam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabec matrem Salomonis : Num audisti, quod regnaverit Adonias filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me et salva animam tuam, filique tui Salomonis.

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabec ad regem in cubiculum; rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

naient la préférence, parce que David était leur compatriote.

10. — *Nathan autem...* En agissant ainsi Adonias montre bien qu'il savait que Salomon avait été choisi pour être l'héritier du trône et qu'il connaissait les sentiments de Nathan et de Banaïas.

11. *Dixitque Nathan...* Nathan remplit ici son rôle de prophète et on ne sera pas étonné de le voir prendre en main la cause de Salomon. Il convenait à celui qui, le premier, avait eu connaissance des desseins du Seigneur, de veiller à leur réalisation. Il se conduisit, d'ailleurs, avec prudence et sagesse et, tout en menageant le roi, sut lui faire comprendre la vérité. — *Filius Haggith.* Cette expression est bien choisie et devait tout naturellement éveiller la sollicitude et l'orgueil de Bethsabée. — *Et Dominus noster David...* L'affaire avait été conduite si secrètement que David ignore tout et que Nathan n'est instruit qu'au dernier moment. Si Adonias avait eu des droits incontestés à la couronne, il eût été inutile d'agir avec tant de mystère.

12. — *Et salva animam tuam, filique...* Si Adonias fût devenu roi, il eût été tenté de

suivre les coutumes de l'Orient et de se débarrasser de Salomon et peut-être même de sa mère, quoique la chose soit plus douteuse. Cf. Jug. ix, 5; III Rois xv, 29; IV Rois x, 6, 43, xi, 4. Des exemples de ce genre se rencontrent pourtant dans l'histoire profane. En effet, Cléopâtre, la veuve de Philippe de Macédoine, partagea le sort de son fils Carranus. Pausan., viii, 7, § 5. et Cassandre mit à mort Roxane, la veuve d'Alexandre le Grand, en même temps que son fils, le jeune Alexandre. Justin xv, 2.

13. — *Nonne tu, domine mi rex...* On ne sait à quelle occasion David fit ce serment à Bethsabée, mais ce n'est pas une raison pour le révoquer en doute. Il se pourrait que ce fût après que Dieu lui eut promis d'affermir son trône, II. Rois vii, 42 et suiv.

14. — *Et complebo sermones tuos.* C'est-à-dire, je confirmerai tes paroles, et par là je compléterai ton œuvre. Nathan pense qu'il est plus sage d'émouvoir d'abord la sensibilité de David par le moyen de Bethsabée, avant d'entamer une discussion toute politique.

15. — *In cubiculum.* David était si

16. Inclinauit se Bethsabée, et adoravit regem. Ad quam rex : Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pingua quæque, et arietes plurimos, et vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab principem militiæ; Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israel, ut indices eis, quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicen-

16. Bethsabée s'inclina et se prosterna devant le roi. Et le roi lui dit : Que veux-tu?

17. Elle répondit : Mon seigneur, vous avez juré par le Seigneur, votre Dieu, à votre servante : Salomon ton fils règnera après moi, et il siégera sur mon trône.

18. Et voilà que maintenant Adonias règne et vous l'ignorez, ô roi mon Seigneur.

19. Il a immolé des bœufs et toute sorte de victimes grasses et plusieurs béliers, et il a appelé tous les fils du roi et le prêtre Abiathar et Joab, prince de la milice; mais il n'a pas appelé Salomon votre serviteur.

20. Cependant, Seigneur mon roi, les yeux de tout Israël sont tournés vers vous, pour que vous leur indiquiez qui doit siéger sur votre trône après vous, seigneur mon roi.

21. Et il arrivera, lorsque le seigneur mon roi dormira avec ses pères, que nous serons des criminels, moi et mon fils Salomon.

22. Pendant qu'elle parlait encore avec le roi, vint le prophète Nathan.

23. Et on l'annonça au roi en di-

qu'il était obligé de garder la chambre et qu'il avait besoin de soins continuels.

16. — *Inclinauit se Bethsabée.* D'après la question que fait le roi à Bethsabée, on peut légitimement supposer que celle-ci ne se contenta pas de s'incliner pour saluer le roi, selon les coutumes de l'Orient, mais qu'elle se prosterna devant lui en suppliante, comme jadis la femme de Thécua, II Rois XIV, 4.

19. — *Salomonem autem...* Si Bethsabée relève cette circonstance, ce n'est point qu'elle se sente humiliée et blessée d'une exception qui, en temps ordinaire, eût été choquante, mais parce quelle y voit la preuve du complot d'Adonias et de ses mauvaises dispositions à l'égard de Salomon.

20. — *Ut indices ei quis...* Dans l'antiquité, et particulièrement en Orient, l'hérité n'enlevait pas au roi le droit de choisir lui-même son successeur parmi ses fils. Alyatte désigna Crésus, Cyrus désigna Cambyse et Darius désigna Xercès, Hérod. I, 92, 208 et VII, 3. Le même Hérodote rapporte que c'était une loi des Persans que le roi nom-

mât son successeur avant d'entreprendre une expédition. Au surplus, dans le cas présent, il y avait un motif spécial pour que le roi fit connaître officiellement celui qui devait lui succéder, V. v. 5.

21. — *Cum dormierit...* Cette expression, très rare auparavant, puisqu'elle ne se rencontre que deux fois, Deut. XXXI, II Rois VII, 12, devient commune dans les deux derniers livres des Rois et dans les Paralipomènes, ainsi que dans les Prophètes et le Nouveau Testament, Cf. III, Rois II, 16. XI, 43; XIV, 20, 31 etc.; II Paral., IX, 34, XII. 16, XIV, 4 etc.; Jer. LI, 39; Dan. XII. 2; Matt. IX, 24; Joan. XI, 41; I Cor. XI, 36, xv, 54, et. — *Erimus ego et filius...* Nous serons traités comme des criminels de lèse-majesté et comme des pécheurs, à cause de la faute que nous avons jadis commise. C'était le moyen de déterminer David à se hâter et à prévenir Adonias que de lui représenter le sort qui l'attend elle et son fils.

23. — *Et nuntiaverunt regi.* Nathan était déjà dans le palais v. 22, mais il ne pouvait

sant : Le prophète Nathan est là. Et lorsqu'il fut entré en la présence du roi et qu'il se fut prosterné contre terre devant lui,

24. Nathan dit : Seigneur mon roi, avez-vous dit : Qu'Adonias règne après moi et qu'il siège sur mon trône?

25. Car il est descendu aujourd'hui et il a immolé des bœufs et de grasses victimes et plusieurs béliers, et il a appelé tous les fils du roi et les princes de l'armée et le prêtre Abiathar. Et ils ont mangé et ils ont bu devant lui, et ils ont dit : Vive le roi Adonias!

26. Il ne m'a pas appelé, moi, votre serviteur, ni le prêtre Sadoc, ni Banaias, fils de Joïada, ni votre serviteur Salomon.

27. Est-ce que cette parole est venue du Seigneur mon roi? Est-ce que vous n'avez pas indiqué à moi, votre serviteur, qui doit siéger sur le trône du seigneur mon roi. après lui?

28. Et le roi David répondit : Appelez-moi Bethsabée. Lorsqu'elle fut entrée auprès du roi et qu'elle se tint devant lui,

29. Le roi jura et dit : Vive le Sei-

tes : Adest Nathan propheta. Cumque introisset in conspectu regis, et adorasset eum pronus in terram.

24. Dixit Nathan : Domine mi rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

25. Quia descendit hodie, et immolavit boves, et pingua, et arietes plurimos, et vocavit universos filios regis, et principes exercitus, Abiathar quoque sacerdotem; illisque vescentibus, et bibentibus coram eo, et dicentibus : Vivat rex Adonias!

26. Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaiam filium Joïadæ, et Salomonem famulum tuum, non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum?

28. Et respondit rex David, dicens : Vocate ad me Bethsabæe. Quæ cum fuisset ingressa coram rege, et stetit ante eum,

29. Juravit rex, et ait : Vivit Do-

pénétrer dans la chambre du roi avant d'avoir été annoncé. D'après le v. 23, nous voyons que Bethsabée se retira à l'arrivée de Nathan, et nous savons aussi que le prophète en fit autant, lorsque la mère de Salomon fut appelée de nouveau, v. 32. Ce n'était point pour éviter de paraître s'entendre, mais pour des raisons de convenance. Dans les audiences que le roi accordait soit à son épouse, soit à l'un de ses conseillers, personne ne pouvait être admis en liers, sans une permission spéciale. En cette occasion, une exception fut faite à la règle en faveur d'Abisag, témoin d'ailleurs désintéressé, parce que David avait besoin de ses services. v. 45.

24. — *Tu dixisti : Adonias...* C'est une manière de reprocher avec ménagement à David de ne pas s'être opposé aux entreprises d'Adonias. Nathan veut par là amener une déclaration en sens contraire.

25. — *Et principes exercitus.* Sous ce titre sont compris les serviteurs du roi, v. 40, et principalement les chefs de grades inférieurs à celui de Joab, v. 7. — *Vivat rex Adonias.* C'est ainsi que les Hébreux avaient l'habitude de proclamer leurs rois, I Rois x. 24; II Rois xvi; iv Rois xi, 12; 17 Paral. xxiii, 34.

28. — *Et respondit rex David.* Cette prompte décision de David montre bien que, si son corps était affaibli, son esprit avait conservé toute sa vigueur. Toute sa conduite en cette occasion répond à l'énergie de son caractère et témoigne qu'il comprenait ses devoirs et la gravité de la situation. La promptitude de ses résolutions ne prouve point qu'il s'était laissé circonvenir, mais qu'il se rappelait les promesses que Dieu lui avait faites, II Rois vii, 44-43.

29. — *Vivit Dominus...* C'était la formule habituelle du serment chez les Israélites,



minus, qui eruit animam meam de omni angustia !

30. Quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me ; sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabee in terram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum.

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaiam filium Joiadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. Dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam, et ducite eum in Gihon.

gneur qui a délivré mon âme de toute angoisse.

30. Car ainsi que je te l'ai juré par le Seigneur Dieu d'Israël, disant : Salomon ton fils régnera après moi, et il siégera sur mon trône à ma place, ainsi ferai-je aujourd'hui.

31. Et Bethsabée, se prosternant la face contre terre, adora le roi et dit : Vive éternellement David mon seigneur.

32. Le roi David dit aussi : Appelez-moi le prêtre Sadoc et le prophète Nathan et Banaias, fils de Joïada. Lorsqu'ils furent entrés devant le roi,

33. Il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître, et placez mon fils Salomon sur ma mule, et conduisez-le à Gihon.

Cf. Jug. viii, 19 ; Pueth, iii, 13 ; I Rois xiv, 39, xiv, 6, xxviii, 10.

34. — *Vivat Dominus....* Les Hébreux n'employaient cette formule que dans les circonstances importantes, tandis que les Babyloniens et les Perses s'exprimaient habituellement ainsi en s'adressant à leurs souverains, Cf. Dan. ii, 4, iii, 9, v, 10, vi, 22 ; Neh. ii, 3 ; Ælian. Var. hist. i, 32 ; Curtius, de gestis Alex. vi, 5.

32. — *Sadoc sacerdotem, et...* La présence du grand-prêtre, du prophète Nathan et du chef des gardes du corps, devait montrer au peuple que tout se faisait d'accord avec le roi. L'ordre dans lequel sont nommés ces trois personnages répond à l'importance du rôle de chacun d'eux dans l'affaire en question.

33. — *Servos domini vestri.* C'est-à-dire, les Cerethi et les Phelethi, et non point les Gibborim, comme le montre le v. 33. — *Super mulam meam.* C'est sous le règne de David que les Israélites paraissent s'être servis pour la première fois de mules et de chevaux. Dans le principe, l'usage des mules était peut-être même réservé aux seuls personnages de distinction, II Rois xiii, 29, xviii, 9. En faisant monter Salomon sur sa mule, David voulait, non pas seulement l'honorer aux yeux du peuple, mais le désigner comme son successeur. Les Rabbins racontent même qu'il était défendu, sous peine de mort, de se servir de la mule du roi. Chez les Perses, nous voyons que les rois faisaient

promener sur leur cheval les hommes qui leur avaient rendu des services signalés, afin de les honorer publiquement, Cf. Esth. vi, 8. — *In Gihon.* D'après les Paralipomènes II Paral. xxxii, 30, xxviii, 14, Gihon était une source qui alimentait deux bassins ou deux étangs, l'étang supérieur et l'étang inférieur. II Paral. xxxii, 30 ; IV Rois xviii, 17. Is. 3, xxxvi, 2, xxii, 9. Le bassin supérieur des eaux de Gihon porte aujourd'hui le nom de Birket el Mamilla et se trouve à l'entrée de la vallée de Ben Ennom. Le bassin inférieur serait alors le Birket es Soultan, au S. O. de Sion, Cf. Robins. Palest. II, 429 et suiv., 464 et suiv. et Rech. bibl. p. 347 et suiv. Le sacre de Salomon aurait eu lieu vraisemblablement dans la vallée qui se trouve entre les deux bassins, car il n'est point dit que la cérémonie se fit près de la source de Gihon. Selon quelques auteurs, la source de Gihon devrait être recherchée dans la vallée du Tyropœon, à l'est de la ville, ce qui ne semble pas suffisamment justifié, car, d'après l'hébreu, Ezechias n'amena pas les eaux de Gihon à l'ouest dans la cité de David, mais de l'ouest, II Paral. xxxii, 30. Quant à l'hypothèse d'après laquelle il faudrait changer גִּיחֹן. Gihon, en גַּבְעוֹן, Gabaon, elle mérite à peine d'être mentionnée, car, outre que toutes les anciennes versions confirment la première leçon, Gabaon était trop éloigné pour que la cérémonie du sacre eût pu être achevée assez promptement, pour que le cortège fût de re-

34. Et que là le prêtre Sadoc et le prophète Nathan l'oignent roi sur Israël. Et vous sonnerez de la trompette et vous direz : Vive le roi Salomon.

35. Et vous monterez à sa suite et il viendra, et il siègera sur mon trône, et il règnera à ma place et je lui ordonnerai d'être chef sur Israël et sur Juda.

36. Et Banaïas, fils de Joïada, répondit au roi et dit : Amen ! Qu'ainsi parle le Seigneur, Dieu du seigneur mon roi.

37. Comme le Seigneur a été avec le seigneur mon roi, qu'ainsi il soit avec Salomon et qu'il rende son trône plus élevé que le trône de mon seigneur le roi David.

38. Le prêtre Sadoc et le prophète Nathan et Banaïas, fils de Joaïada, et les Céréliens et les Phéléthiens descendirent donc, et ils placèrent

34. Et ungat eum ibi Sadoc sacerdos et Nathan propheta, in regem super Israel; et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon !

35. Et ascendetis post eum et veniet et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me : illicque præcipiam ut sit dux super Israel, et super Judam.

36. Et respondit Banaïas filius Joïadæ regi, dicens : Amen ; sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic ut cum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaïas filius Joïadæ, et Cerethi, et Phelethi; et imposuerunt Salomonem su-

tour à Jérusalem avant la fin du festin d'Adonias, v. 44.

34. — *Et ungat eum...* David ordonna de sacrer Salomon afin que rien ne manquât à son intronisation. Il n'est pas dit que, dans la suite, tous les rois de Juda et d'Israël furent sacrés, mais ce n'est pas une raison suffisante pour supposer que cette cérémonie du sacre n'avait lieu que dans les cas extraordinaires, lorsque la succession au trône n'était pas régulière. En réalité, après Salomon, on ne mentionne que le sacre de Jéhu, de Joas et de Joachaz, souverains dont l'élection fut irrégulière, IV Rois ix, 6, xi, 42, xxiii, 30; mais, d'autre part, nous voyons au temps de la captivité, des rois dont le sacre n'est indiqué nulle part porter le titre d'oints du Seigneur, Lament. iv, 20; Ps. lxxxix, 38, 54. — *Et Nathan propheta.* La participation de Nathan au sacre de Salomon nous montre quelle était à cette époque l'importance du prophétisme en Israël, et aussi celle de son représentant. — *Et canetis buccina.* C'était pour proclamer solennellement le couronnement du nouveau roi.

35. — *Ut sit dux super...* Comme la tentative d'Adonias pouvait rendre la succession litigieuse, il était nécessaire que le vieux roi transmette officiellement l'autorité à Salomon. S'il est parlé d'Israël et de Juda, c'est parce que David n'avait d'abord régné que sur Juda.

et qu'après Salomon l'unité du royaume fut brisée. La critique nouvelle se plaît à ne voir qu'une intrigue de cour dans les pourparlers et les négociations qui aboutirent au sacre de Salomon. Pour assurer la couronne à son fils, Bethsabée aurait arraché à David le serment de le préférer à Adonias. Mais celui-ci aurait été résolu à ne pas se laisser ravir ainsi le trône, et il aurait saisi une occasion favorable pour prévenir ses ennemis. Or, une simple lecture suffit pour prouver manifestement que l'auteur n'a pas envisagé la question à ce point de vue et que, par conséquent, cet exposé est absolument faux. Si l'on s'en tient aux documents que nous avons sous les yeux, il paraît non seulement invraisemblable, mais inconvenant de transformer le prophète Nathan en un vulgaire chef de cabale. David ne cède ni aux sollicitations ni à l'intrigue, mais à la voix de sa conscience qui lui rappelle et ses promesses et celles du Seigneur.

36. — *Sic loquatur Dominus...* Puisse la parole du roi recevoir son accomplissement, comme si c'était la parole de Dieu même.

37. — *Quomodo fuit...* Ce n'est pas là une flatterie à l'adresse du roi, mais simplement un souhait en faveur de son successeur et de son royaume, Cfr. iii, 2 et suiv.

38. — *Et Cerethi et Phelethi.* V. II Rois vi., 48

per mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem; et cecinerunt buccina, et dixit omnis populus: Vivat rex Salomon!

40. Et ascendit universa multitudo post eum et populus canentium tibiis, et lætantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat; sed et Joab, audita voce tubæ, ait: Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar sacerdotis venit; cui dixit Adonias: Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

Salomon sur la mule du roi David et ils le conduisirent à Gihon.

39. Et le prêtre Sadoc prit du tabernacle la corne de l'huile et il oignit Salomon; et ils sonnèrent de la trompette et tout le peuple dit: Vive le roi Salomon!

40. Et toute la multitude monta à sa suite et le peuple chantait avec des flûtes et se réjouissait avec une grande joie, et la terre retentit de leurs cris.

41. Et Adonias l'entendit ainsi que tous ceux qui avaient été invités par lui, et déjà le festin était fini. Mais Joab, entendant le bruit de la trompette, dit: Que signifient les clameurs de la cité tumultueuse?

42. Comme il parlait encore, vint Jonathas, fils du prêtre Abiathar. Adonias lui dit: Entre, car tu es un homme vaillant et donnant de bonnes nouvelles.

39. — *Cornu olei de tabernaculo.* Ce vase de corne contenait sans doute de l'huile sainte dont les prêtres se servaient pour consacrer les meubles et les ustensiles du sanctuaire et dont la composition nous est indiquée, Ex. xxx, 22-25. Le tabernacle mentionné ici n'est point sans doute celui de Gabaon, mais celui que David avait érigé à Sion pour l'Arche d'alliance, II Rois vi, 47. Bien que Sadoc fût spécialement consacré au service du tabernacle mosaïque de Gabaon, rien n'empêche de supposer qu'il avait accès à celui de Sion et qu'il pût y prendre l'huile dont il avait besoin pour la circonstance. — *Vivat rex Salomon.* Selon Rupert, David et Salomon sont ici la figure de Dieu le Père et du Christ: « Vivente adhuc pater, rex Salomon constituitur; quia profecto Deus Pater, qui Christum constituit regem hæredem universorum, nunquam mortuus, nunquam est moriturus. »

40. — *Universa multitudo.* Tout le peuple qui avait assisté au sacre, accompagna Salomon à la citadelle de Sion. — *Et populus canentium tibiis, et...* La joie du peuple montre bien que les prétentions d'Adonias n'étaient pas fondées et que David avait seul qualité pour désigner son successeur. Les Septante portent: καὶ ἐχόρευον ἐν χοροῖς, « et ils se livraient à des danses », leçon adoptée par Ewald, Geschichte etc., III, 267, note, mais sans motifs suffisants. Cependant il paraît

bien probable que les traducteurs grecs auront lu: מְחַלְלִים בְּחַלְלִים, *mekholelim bekhillim*, « dansant avec des danses », au lieu de מְחַלְלִים בְּחַלְלִים, *mekhallelim bakhalitim*, « jouant avec des flûtes. — *Et insonuit terra...* Hébreu: « Et la terre se fendit » c'est-à-dire parut se fendre. C'est évidemment une hyperbole dans le goût oriental, à moins que le texte n'ait été légèrement altéré en cet endroit, ce qui n'est pas prouvé, et d'autant plus que les Septante portent ἐβράγη, *se brisa, se rompit*, dans la plupart des manuscrits.

41. — *Quid sibi vult clamor...* En entendant le son de la trompette, Joab comprit aussitôt qu'il se passait quelque chose d'important. Il n'est pas d'ailleurs étonnant que la musique et les cris se soient fait entendre jusqu'à la fontaine de Rogel qui certainement n'était pas éloignée de Jérusalem.

42. — *Jonathas filius Abiathar...* Jonathas avait été chargé, comme jadis, de porter les nouvelles, II Rois xv, 27, xvii, 47 et s'il ne fut pas témoin oculaire de ce qui s'était passé, il put l'apprendre par d'autres. Il avait, on le voit, suivi son père dans sa rébellion. — *Ingredere, quia...* Adonias cherche ainsi à calmer ses propres inquiétudes et celles de ses amis, car il n'ignorait ni les projets de David, ni l'influence qu'avaient les amis de Salomon, 17, 5, 19, 20.

43. — *Nequaquam...* Le mot אָבִי, *abai*, ré

43. Et Jonathas répondit à Adonias : Nullement, car le roi David notre seigneur a établi roi Salomon.

44. Et il a envoyé avec lui le prêtre Sadoc et le prophète Nathan et Banaias, fils de Joiada, et les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils l'ont placé sur la mule du roi.

45. Et le prêtre Sadoc et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon; et de là ils sont montés pleins de joie et la ville en a retenti. C'est le bruit que vous avez entendu.

46. Et Salomon siège sur le trône du royaume.

47. Et les serviteurs du roi sont entrés et ont béni le roi David notre seigneur, en disant : Que Dieu rende le nom de Salomon plus grand que votre nom et qu'il rende son trône plus glorieux que votre trône. Et le roi dans son lit a adoré,

48. Et a dit : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui m'a donné aujourd'hui de voir de mes yeux celui qui siège sur mon trône.

49. Tous ceux qui avaient été invités par Adonias furent donc effrayés et se levèrent et chacun s'en alla par son chemin.

50. Et Adonias, craignant Salo-

43. Responditque Jonathas Adonias : Nequaquam; dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem.

44. Misitque cum eo Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaiam filium Joiadæ, et Cerethi, et Phelothi, et imposuerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos, et Nathan propheta regem in Gihon; et ascenderunt inde lætantes, et insonuit civitas; hæc est vox, quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solium regni.

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo.

48. Et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis.

49. Territi sunt ergo, et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem timens Salo-

pond au latin *imo vero* et équivalait à une affirmation accompagnée d'un léger doute.

46. — *Sed et Salomon sedet...* Jonathas continue la narration au point où elle a été interrompue v. 40. David avait voulu que Salomon prit place sur le trône royal, en vue de tout le peuple, afin de compléter l'investiture.

47. — *Et adoravit rex.* Comme David était dans son lit, on comprend qu'il ne se prosterna pas réellement, ainsi que l'hébreu pourrait le donner à penser, mais qu'il s'inclina profondément. Il faut remarquer aussi que c'est après le retour de Salomon que David adora ainsi le Seigneur; par conséquent cette circonstance aurait dû être mentionnée après le v. 40. Cette adoration rappelle celle de Jacob, après qu'il eut manifesté ses dernières volontés, Gen., XLVII, 31; Cfr. Hebr. XI, 21.

49. — *Territi sunt ergo.* Adonias et ses partisans sont saisis d'une véritable terreur

panique, ce qui prouve bien que leur conscience n'était pas tranquille et qu'ils n'avaient pas le droit pour eux.

50. — *Tenuitque cornua altaris.* Chez tous les peuples, les autels sont un lieu de refuge pour les criminels, mais en Israël, ils ne pouvaient protéger que ceux qui s'étaient rendus coupables de meurtre involontairement Ex., XXI, 14. Quant aux cornes de l'autel, elles paraissent avoir été fixées aux quatre angles, et faites de bois de Sétim, ou d'acacia revêtu d'airain, Ex., XXVII, 2, XXX, 2, XXXVIII, 2. On y attachait la victime au moment du sacrifice Ps. CXVII, 27, et après le sacrifice, le prêtre devait les asperger de sang, Ex., XXIX, 42. Symbole de la force et de la puissance, elles donnaient à l'autel sa signification véritable, car l'autel était le lieu divin d'où sortaient le salut et la vie, Ex., XXVII, 19. En embrassant les cornes de l'autel, le cri-

monem, surrexit, et abiit, tenuitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram; sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari; et ingressus adoravit regem Salomonem; dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

mon, se leva et s'en alla et saisit la corne de l'autel.

51. Et on l'annonça à Salomon et on lui dit : Voilà qu'Adonias, craignant le roi Salomon, a saisi la corne de l'autel, en disant : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera pas périr par le glaive son serviteur.

52. Et Salomon dit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas même à terre un seul de ses cheveux; mais si le mal se trouve en lui, il mourra.

53. Le roi Salomon envoya donc et le fit emmener de l'autel. Et il vint et se prosterna devant le roi Salomon. Et Salomon lui dit : Va dans ta maison.

minel se mettait sous la protection de celui qui efface le péché et dispense du châtimeut. Il est probable qu'Adonias se réfugia près de l'autel que David dut faire ériger, III, 45; II Rois VI, 47, dans le tabernacle qu'il construisit pour l'Arche d'alliance, car il n'est point vraisemblable que le coupable se soit entui jusqu'à Gabaon.

52. — *Si fuerit vir bonus...* C'est-à-dire, si à l'avenir il se conduit en sujet fidèle. — *Non cadet ne unus...* C'était une expression proverbiale ayant ce sens : il ne souffrira aucun dommage, Cfr. I Rois XIV, 45; II Rois XIV, 44. — *Sin autem malum...* S'il se rend

coupable de quelque nouveau crime, il sera puni de mort. Le pardon est donc conditionnel et subordonné à la conduite future d'Adonias. Salomon considère l'acte de ce dernier comme un aveu de sa faute et une marque de repentir, et voilà pourquoi il lui fait grâce, ce qui, d'ailleurs, dut produire sur le peuple une impression favorable.

53. — *Vade in domum tuam.* Ces paroles ne signifient point : ne parais plus devant moi, ne reparais plus à la cour, mais renferment seulement un avertissement pour Adonias. Désormais il doit se tenir tranquille et mener la vie d'un simple particulier.

## CHAPITRE II

Se sentant sa fin prochaine, David recommande à son fils Salomon d'observer les commandements du Seigneur, afin que le Seigneur accomplisse les promesses qu'il lui a faites (vv. 1-4). — Il lui indique ensuite la conduite qu'il doit tenir envers Joab, le fils de Borzellai et Séméi, afin qu'ils soient récompensés selon leurs œuvres (vv. 5-9). — David mourut donc, et fut enseveli dans la cité de David, après un règne de quarante ans (vv. 10-11). — Salomon lui succéda, et son royaume s'affermi (v. 12). — Or, Adonias pria Bethsabée de demander pour lui à Salomon, Absag la Sunamite (vv. 13-17). — Bethsabée s'acquitta de sa mission; mais Salomon répondit à sa mère, qu'en cette occasion, Adonias agissait avec perfidie, et le jour même il commanda à Banaias de le faire mourir (vv. 18-25). — Quant à Abiathar, il lui fut pardonné pour un temps, mais il fut renvoyé chez lui et dépouillé du sacerdoce (vv. 26-27). — Joab, en apprenant ces faits, se réfugia dans le tabernacle du Seigneur et embrassa les cornes de l'autel; néanmoins Salomon envoya Banaias pour le mettre à mort (vv. 28-29). — Joab refusa de sortir, mais toutefois Salomon ordonna de rechef à Banaias de le faire mourir, afin d'empêcher que le sang d'Abner et d'Amasa ne retombât sur David et sa descendance (vv. 30-33). — Banaias exécuta donc l'ordre de Salomon, et Joab fut enseveli dans sa maison (v. 34). — Le roi mit ensuite Banaias à la tête de l'armée et remplaça Abiathar par Sadoc (v. 35). — Il défendit ensuite à Séméi de sortir de Jérusalem et de traverser le Cédron (vv. 36-37). — Séméi promit d'obéir, mais trois ans après, ses serviteurs s'étant enfuis à Geth, il alla les chercher et les ramena (vv. 38-40). — Salomon l'ayant appris, le fit venir, lui rappela l'ordre qui lui avait été donné, la faute dont il s'était rendu coupable, et lui annonça le châtement qui l'attendait (vv. 41-45). — Et en effet, sur l'ordre du roi, Banaias fit mourir Séméi (v. 46).

1. Mais le jour où David devait mourir approchait. Il donna des ordres à Salomon, son fils, et lui dit :

2. Voilà que j'entre dans la voie de tout le monde, sois fort et sois un homme.

1. Appropinquaverunt autem dies David, ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens :

2. Ego ingredior viam universæ terræ : confortare, et esto vir.

b. Dernières paroles et mort de David, II, 1-12.

CHAP. II. — 4. — *Præcepitque Salomoni...* L'auteur des Paralipomènes, I Paral., xxviii et xxix, complète les données de notre livre et raconte qu'avant de mourir, David rassembla les représentants de la nation, leur donna ses dernières instructions, et fit de nouveau sacrer Salomon, afin sans doute d'empêcher que le trône lui fût disputé. Le premier sacro avait été fait à la hâte et, pour ainsi dire, à l'improviste; il était donc utile et même nécessaire que cette cérémonie fût renouvelée devant la nation, afin qu'elle prêtât hommage à Salomon par l'organe de ses représentants. C'est après avoir pris ces dispositions que David s'entretint avec son successeur et lui fit ses dernières recommandations, lesquelles ne s'adressaient qu'à lui. L'auteur de ce livre n'a pas jugé nécessaire, pour le but de son œuvre, de nous en faire connaître davantage. Il a été complété en ce point par celui des Paralipomènes qu'on ne saurait accuser d'avoir tra-

vaillé l'histoire à sa façon, ainsi que le prétendent certains auteurs, assertion que rien ne justifie.

2. — *Ego ingredior...* On remarquera ce début solennel : David ne parle point en père à son fils, mais plutôt en roi. C'est le roi d'Israël, le chef du royaume théocratique qui s'adresse à son successeur, qui lui renouvelle les préceptes du Seigneur et lui explique les devoirs qui lui incombent. La principale des obligations du roi d'Israël, c'est de s'attacher fidèlement à la loi de Moïse, condition absolue pour la réalisation des promesses divines. Jusqu'à la fin David est le modèle des rois, et sa conduite sera constamment proposée pour exemple à ses successeurs, ou plutôt la conduite de ses successeurs sera toujours comparée à la sienne, III, 3, 6, 14, IX, 47, X, 4, 67, XI, 33, 37, XIV, 87, XV, 5, 14; IV Rois XIV, 3, XVI, 2, XVIII, 3, XXII, 2. — *Confortare et esto vir.* Salomon avait besoin de fortifier son cœur et sa volonté, non-seulement pour observer les ordres du Sei-

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias cæremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi; ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verteris.

*Deut. 17, 19.*

4. Ut confirmet Dominus sermone suos, quos locutus est de me, dicens : Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, in omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, Amasæ filio Jether;

3. Et observe les prescriptions du Seigneur, ton Dieu, afin que tu marches dans ses voies, que tu gardes ses cérémonies, et ses préceptes, et ses jugements, et ses témoignages, comme c'est écrit dans la loi de Moïse, et que tu sois intelligent en tout ce que tu fais, et partout où tu teournes;

4. Afin que le Seigneur confirme les paroles qu'il a prononcées sur moi, disant : Si tes fils gardent leurs voies et marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur âme, aucun homme issu de toi ne sera enlevé du trône d'Israël.

5. Tu sais aussi ce que m'a fait Joab, fils de Sarvia, ce qu'il a fait à deux princes de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils

gneur, mais surtout pour soutenir le poids de l'autorité. Sa jeunesse était, en effet, un obstacle sérieux à l'action de son pouvoir, car, pour un jeune homme de dispositions pacifiques, I Paral. xxii, 9, il devait y avoir quelque difficulté à gouverner une nation turbulente et guerrière, surtout si l'on réfléchit qu'un fort parti lui était opposé. Au reste, on ne sait pas précisément quel pouvait être l'âge de Salomon. Selon Josèphe, Ant. J. l. VII, c. vii, § 8, il avait alors quatorze ans; mais ce n'est pas autre chose évidemment que l'interprétation des paroles de David : « Salomon, filius meus puer parvulus est et delicatus », I Paral., xxii, 5, xxix, 4, et de celles de Salomon lui-même : « Ego autem sum puer parvulus », III, 7. Aussi les modernes pensent généralement que Salomon avait environ vingt ans, ce qui serait plutôt au dessus qu'au dessous de la vérité.

3. — *Et observa custodias Domini tui.* C'est à-dire, montre-toi fidèle dans le service du Seigneur. C'est une recommandation générale. — *Ut custodias...* Les quatre expressions qui suivent, *les cérémonies, les préceptes, les jugements et les témoignages* désignent la Loi sous ses différents aspects. — *Ut intelligas.* Le verbe שכל, *sacal*, signifie proprement être prudent, être sage, et par extension, comprendre, et même être heureux, prospérer. Et, en effet, la condition nécessaire pour réussir, c'est d'avoir l'intelligence des choses et la prudence de la conduite. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ici le verbe *intelligere*.

4. — *Non auferetur tibi...* Tu auras toujours des descendants pour occuper le trône, ou le royaume restera perpétuellement dans ta famille. La même promesse avait été faite à David sous la forme affirmative, II Rois. vii, 16, et plus tard, elle fut confirmée à Salomon, au moment de la consécration du Temple, viii, 25, ix, 5. On ne doit pas entendre par là qu'aucun roi de la race de David ne sera renversé du trône, mais seulement que sa postérité ne périra pas, et qu'il en restera toujours un rejeton qui puisse être investi du pouvoir souverain. Cette promesse ou cette prophétie eut son accomplissement parfait en Jésus-Christ.

5. — *Quæ fecerit mihi Joab...* Théodoret, Quæst. IV, apprécie ainsi la conduite de David en cette occasion : « Cum rescivisset eum (Joab) Adoniam adamare ac struere tyrannidem, timuit ne solita utens malitia despiceret juventutem Salomonis, et duorum faceret alterum, nempe ut aut persona utens benevolentia, eum interimeret, sicut accidit Abner et Amasan, aut aperte strueret aciem adversam et divideret Israelcm. » Mais, sans nous appesantir sur ces considérations, nous ferons remarquer que David ne reproche ici à Joab que le meurtre d'Abner et celui d'Amasa, II Rois, iii, 27, xx, 40, preuve certaine qu'il n'était nullement inspiré par des idées de vengeance personnelle. Cependant, on doit supposer que Joab, vu son caractère violent et intraitable, avait dû le mécontenter en mainte occasion. Mais David voit avant tout

de Jether; il les a tués, et il a répandu dans la paix le sang de la guerre, et il a teint du sang de la guerre le baudrier qui était autour de ses reins, et la chaussure qui était à ses pieds.

6. Tu agiras donc selon ta sagesse et tu ne laisseras pas ses cheveux blancs descendre en paix dans le tombeau.

7. Mais tu seras reconnaissant envers les fils de Berzellai de Galaad, et ils mangeront à ta table, car ils sont venus à ma rencontre lorsque je fuyais devant Absalom, ton frère.

quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo, quod erat in pedibus ejus.

*II Reg. 3, 27; II Reg. 20, 40.*

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, cruntque comedentes in mensa tua; occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom fratris tui.

*II Reg. 49, 31.*

l'honneur de Dieu à venger et à sauvegarder. Joab avait assasiné traîtreusement et par jalousie Abner et Amasa et, selon la rigueur de la Loi, il devait être châtié; de plus, il avait attiré ainsi sur son roi le soupçon de complicité, II Rois, III, 28 et 37. Si David n'avait pas dans le temps puni Joab pour ses crimes, c'est sans doute parce qu'il ne s'était pas cru en état de pouvoir le faire, ou parce que les services d'un si habile capitaine lui étaient encore nécessaires, outre que, pour le passé, il lui avait de grandes obligations. En effet, au moment du meurtre d'Abner, il se pourrait bien que David, nouvellement sacré roi, ne se fût pas cru assez fort pour infliger au coupable le châtiement qu'il méritait; aussi il se contenta d'appeler sur lui la vengeance divine. II Rois, III, 39. D'autre part, à la mort d'Amasa, les révoltes d'Absalom et de Séba avaient sans doute affaibli l'autorité royale. Enfin David, en reconnaissance des services que Joab lui avait rendus, put se croire autorisé à le ménager et à l'épargner pendant sa vie. Toutefois, il comprenait que le sang versé ne devait pas rester impuni. Sans doute, on ne doit pas s'attendre à trouver dans les saints de l'Ancien Testament, la perfection de l'Évangile, mais rien n'indique que David n'ait eu en vue que de satisfaire ses propres rancunes. De plus, il ne faut pas oublier que Joab et Séméï avaient offensé en David la majesté royale, l'oint du Seigneur, et qu'ils s'étaient rendus coupables de lèse-majesté divine et humaine. Ed. Rouss prétend que la conduite des deux rois manque de noblesse et de franchise, et même qu'il est possible que Salomon ait fait mourir Joab par ressentiment et pour sa propre sûreté, en prétextant des griefs depuis longtemps oubliés, et des ordres formels de son père.

Mais ces assertions sont purement gratuites et formellement contredites par les textes. Terminons par ces paroles de S. Ambroise, Apol., I, c. XVII : « Nil minus quam cruentus affectus sancto prophetæ ascribi potest, qui vita decedens suprema voce convenit Salomonem, ut sanguinem innocentem a se tolleret, quem fuderat dux ejus exercitus Joab, quando Abner insidiis occubuit. — *In pace.* Joab avait assasiné ses rivaux traîtreusement, et non dans un combat loyal. — *Et posuit cruorem...* Selon Keil, la ceinture et les chaussures étant en Orient les pièces capitales et distinctives de l'habillement de celui qui se rend à ses affaires, l'auteur répèterait sous une autre forme que Joab avait tué ses rivaux en pleine paix. Cependant, nous trouvons plus naturel de considérer la ceinture ou le baudrier où l'on suspend l'épée et les chaussures qui servent à la marche, comme partie essentielle du costume du guerrier. La pensée serait donc que Joab avait déshonoré par le meurtre les insignes de son état et sa dignité, son uniforme de soldat, comme nous dirions aujourd'hui. Le sang d'Amasa et d'Abner rejaillit sans doute sur la ceinture qui soutenait l'épée, et les cadavres, en tombant, tachèrent de sang les chaussures du meurtrier.

6. — *Juxta sapientiam tuam.* Salomon doit attendre que Joab lui fournisse une juste occasion de le punir, car David ne veut pas que son fils le fasse mourir sous un prétexte quelconque.

7. — *Sed et filii Berzellai...* Les devoirs de la justice ne font pas oublier à David ceux de la reconnaissance. — *In mensa tua.* C'est-à-dire, qu'ils mangent avec toi à table, et non qu'ils soient nourris de la table royale. Comme le fait remarquer judicieusement le-



8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra; sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum, dicens: Non te interficiam gladio;

*II Reg. 16, 5; et 19, 19.*

9. Tu noli pati eum esse innocuum. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum

8. Tu as aussi près de toi, Séméi, fils de Géra, fils de Jéméni, de Bahurim, qui m'a maudit d'une horrible malédiction lorsque j'allais Aux camps. Mais parce qu'il descendit à ma rencontre, lorsque je passais le Jourdain, je lui ai juré par le Seigneur, disant: Je ne te ferai pas périr par le glaive.

9. Pour toi, ne souffre pas qu'il soit impuni. Tu es un homme sage et tu sais ce que tu lui feras, et tu feras descendre ses cheveux blancs dans la tombe avec du sang.

10. David s'endormit donc avec

Dr Keil, cette dernière faveur n'eût pas été une distinction, car tous les employés de la cour étaient nourris au frais du roi, avec les mets préparés dans les cuisines royales. Berzellai n'avait envoyé à la cour qu'un de ses fils, II Rois, xix, 39, mais après la mort du père, David dut, sans doute, attirer les autres auprès de lui. — *Occurrerunt enim mihi.* Hébreu: « Car ainsi ils s'approchèrent de moi » c'est-à-dire, ils m'apportèrent des vivres, Cfr. II Rois, xvii, 27.

8. — *Apud te.* La ville de Bahurim, patrie de Séméi, située à l'est de la montagne des Oliviers, n'était pas loin de Jérusalem, Voir, II Rois, iii, 16. — *Bahurim.* V. *ibid.* — *Pessima,* Hébreu: « Violente »; et, en effet, tous les autres passages où se rencontre le mot *נמרצת*, *nimretseth*, confirment ce sens. Séméi avait gravement offensé David, II Rois, xvi, 5-8; toutefois, à son retour à Jérusalem, David l'avait épargné, parce qu'il ne voulait pas troubler la joie d'un si beau jour, en répandant le sang, II Rois, 19-24. Mais il n'avait point promis l'impunité absolue et les malédictions que Séméi avait proférées contre l'oint du Seigneur, devaient recevoir leur châtement, car un exemple était nécessaire. David, en sa qualité de roi et de représentant de la justice divine, avait le droit et le devoir de faire punir le coupable. Ce n'est donc point là un acte de vengeance privée. Tout au contraire, la conduite du saint roi est plutôt un exemple de générosité, car c'était quelque chose que d'avoir supporté près de lui, pendant tout son règne, celui qui l'avait grièvement offensé. C'est donc en vain que l'on prétend que les derniers actes de David jettent un jour défavorable sur son caractère. Encore une fois, remarquons-le, ce n'est pas en simple particulier qu'il parle à son fils; c'est en roi, en représentant de la justice

divine; sa conduite est conforme à l'esprit de l'ancienne Loi, et, d'ailleurs, si l'Évangile nous apprend qu'il ne faut pas nous venger nous-mêmes, mais laisser la vengeance à Dieu, Matth., v, 39; Rom., xii, 19, l'Apôtre nous apprend aussi que le prince a la mission de châtier les méchants: « Dei enim minister est: vindex in iram, ei qui malum agit. »

9. — *Vir autem...* Je laisse à ta prudence, de juger comment tu le châtieras, car tu ne manqueras pas de bonnes raisons. « Quand tu auras trouvé une raison convenable, *αἰτίαν εὐλογον*, ne le laisse pas impuni », interprète l'historien Josèphe, Ant., J. 1. VII. c. xiv, § 1. Selon Ed. Reuss, le motif de l'injonction que fait David à son fils, pouvait être d'exterminer toute la famille de Saül. Mais pour avancer une telle assertion, il ne faut tenir aucun compte des textes et transformer l'histoire en roman. Nous ne nierons pas que Séméi pouvait être un homme dangereux, mais ce n'est même pas à ce titre que David commande de le faire punir. Le même auteur traite Salomon d'ombrageux, de despote, qualificatif tout nouveau appliqué à celui dont la renommée de sagesse et d'intelligence est universelle.

10. — *Et dormivit.* On remarquera la portée de cette expression. Le sommeil n'est point la destruction, mais un repos suivi du réveil. — *In civitate David.* C'est-à-dire, sur la montagne de Sion, où le tombeau du saint roi se voyait encore du temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'autres rois y furent aussi ensevelis, xi, 43, xiv, 34, xv, 48, etc. Selon plusieurs auteurs, l'entrée des tombeaux de la dynastie de David aurait été dans la vallée du Tyropæon, en face de la fontaine de Siloé. À ce propos, Théodoret, quæst. VI III Reg., prétend que Josèphe affirme que le tombeau de David se trouvait près de Siloé, et témoi-

ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David.

11. Or, le temps que David régna sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron et treute-trois ans à Jérusalem.

12. Et Salomon s'assit sur le trône de David, son père, et son règne fut puissamment affermi.

13. Et Adonias, fils d'Haggith, entra chez Bethsabée, mère de Salomon. Elle lui dit : Ta venue est-elle pacifique? Il répondit : Pacifique.

14. Et il ajouta : J'ai à vous parler. Elle lui dit : Parle. Et lui :

15. Vous savez, lui dit-il, que le royaume était à moi, et tout Israël m'avait choisi pour roi, mais le royaume a été transféré, et il a été donné à mon frère; car il lui a été destiné par le Seigneur.

patribus suis, et sepultus est in civitate David.

Act. 2, 29.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israël, quadraginta anni sunt : in Hebron regnavit septem annis; in Jerusalem triginta tribus.

I Par. 29, 27.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus? Qui respondit : Pacificus.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti, quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israël sibi in regem; sed translatum est regnum, et factum est fratris mei; a Domino enim constitutum est ei.

gnait d'une magnificence royale. τὸ δὲ μνημα (τῆς ταφῆς) παρα τὴν Σιλοάμ εἶναι ἀντροειδὲς ἔχον τὸ σχῆμα καὶ τὴν βασιλικὴν δηλοῦν πολυτέλειαν. Ce passage ne se trouve pas dans les œuvres de l'historien juif. Toutefois cet auteur prétend qu'on renforma d'immenses trésors dans le tombeau de David, que, plus tard, le grand pontife Hyram y prit trois mille talents qu'il donna à Antiochus, le fils de Démétrius, pour lui faire lever le siège de Jérusalem, et que le roi Hérode trouva encore des sommes très considérables au même lieu. Cependant, ni l'un ni l'autre n'auraient touché aux cendres des rois, vu la manière ingénieuse dont leurs tombes étaient disposées, Ant. J. I. VII, c. xv, § 3. Bien entendu, nous laissons à Josèphe la responsabilité de ces renseignements qui ne paraissent rien moins qu'authentiques. Actuellement, les tombeaux qu'on appelle les tombeaux des rois, sont tout à l'opposé, au nord de la porte de Damas, Robins. Pal. II, 183.

11. — *Septem annis.* D'après un passage précédent, II Rois, v, 5, il faudrait y ajouter encore six mois.

12. — *Et firmatum est...* L'autorité de Salomon fut universellement acceptée dans tout Juda et dans tout Israël. Au surplus, il affermit son trône en châtiant les rebelles, c'est-à-dire, Adonias et ses partisans, v. 13-25,

26-35, et en mettant à exécution les dernières recommandations de son père, v. 36-46.

e. *Avènement de Salomon et affermissement de sa royauté, II, 13-46.*

13. — *Pacificusne est....* Tes intentions sont-elles pacifiques? Bethsabée, d'après ce qui s'était passé, avait le droit de montrer quelque défiance.

15. — *Quia meumerat regnum.* Le royaume lui appartenait, veut-il dire, par droit de naissance, et non point parce qu'il avait cru un moment en être en possession. — *Omnis Israël.* Il est très possible qu'un fort parti eût désiré Adonias pour roi, puisque Joab, Abiathar, et d'autres encore l'appuyaient ouvertement; toutefois, que tout Israël eût jeté les yeux sur lui, c'est une exagération évidente. — *A Domino enim...* Adonias cherche ainsi à corriger la mauvaise impression que ses paroles précédentes avaient pu produire. Il reconnaît ou feint de reconnaître que la Providence a tout fait, mais il n'est point pour cela résigné à son sort, et loin d'être découragé par l'échec d'une première tentative, il essaie de parvenir à son but par d'autres moyens. Le caractère de l'ambition se révèle là tout entier. Sa conduite fut d'ailleurs habile; aussi Bethsabée, ne soupçonnant pas la ruse, lui promit de présenter sa requête.

16. Nunc ergo petitionem unam precor a te, ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabee : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabee ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia; et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum; positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te; ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea; neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ? postula ei et regnum; ipse est enim

16: Maintenant donc je ne vous prie que pour une demande : Ne couvrez pas de confusion mon visage. Elle lui dit : Parle :

17. Et il dit : Je vous prie de dire au roi Salomon (car il ne peut rien vous refuser), qu'il me donne pour épouse, Abisag, la Sunamite.

18. Et Bethsabée dit : c'est bien, je parlerai pour toi au roi.

19. Bethsabée alla donc au roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Et le roi se leva pour aller au devant d'elle, et se prosterna, et s'assit sur son trône, et un trône fut placé pour la mère du roi, qui s'assit à sa droite.

20. Et elle lui dit : Je ne vous adresse qu'une petite demande; ne couvrez pas ma face de confusion. Et le roi lui dit : Demandez, ma mère, car il n'est pas juste que j'écarte votre face.

21. Elle dit : Qu'Abisag, la Sunamite, soit donnée pour femme à ton frère Adonias.

22. Et le roi Salomon répondit et dit à sa mère : Pourquoi demandez-vous pour Adonias Abisag la Sunamite? Demandez aussi pour lui, le

16. — *Ne confundas faciem meam.* Hébreu : « Ne repousse pas mon visage », c'est-à-dire, ne rejette pas ma demande.

17. — *Precor ut dicas...* Le v. 22 montre quelles étaient les véritables intentions d'Adonias. Il pouvait prétexter que David n'avait point connu Abisag, mais néanmoins ses intentions n'étaient point droites, et on aurait tort de chercher à l'innocenter. Ce n'est pas simplement un dédommagement qu'il réclame; aussi bien Salomon, dans sa sagesse, ne s'y trompe pas, V. v. 22.

19. — *Et surrexit rex...* Salomon reçoit sa mère avec tous les égards qui lui sont dus. Dans toutes les cours d'Orient, et jusqu'à nos jours, la reine-mère a toujours joui d'une haute considération; aussi à l'avènement de chaque roi, on cite toujours expressément le nom de sa mère, xiv, 24, xv, 2, etc. — *Positusque est thronus...* Sans doute, ce n'était pas un trône proprement dit, mais un siège spécial réservé aux personnes de distinction. — *Ad dexteram ejus.* Chez les Hébreux la

place d'honneur était à la droite du roi, Ps., cix, 4; Cfr. Ant. J. l. vi. cxi, § 9.

20. — *Petitionem unam parvulam.* Bethsabée ne voit là qu'une affaire de sentiment, d'un médiocre intérêt, tandis qu'en réalité, c'était une question importante au point de vue politique.

22. — *Postula ei et regnum.* Du premier coup d'œil, Salomon pénètre la ruse. Demander Abisag qui, aux yeux du peuple, passait pour avoir été la femme ou la concubine de David, bien qu'il ne l'eût pas connue, c'était afficher des prétentions au trône et se préparer les voies pour y arriver. En Orient, prendre possession du harem du roi défunt, c'était affirmer qu'on succédait à tous ses droits. Ainsi lorsqu'Absalom dormit publiquement avec les concubines de son père, c'était pour déclarer qu'il prenait possession de la royauté, II Rois xvi, 20-23. Nous lisons ailleurs II, Rois xii, 8, que David eut toutes les femmes de son prédécesseur. Enfin Hérodote nous raconte que le faux Smerdis

royaume. Car il est mon frère aîné, et il a pour lui le prêtre Abiathar et Joab, fils de Sarvia.

23. Le roi Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me fasse ceci et m'ajoute cela, car Adonias a prononcé cette parole contre sa vie.

24. Et maintenant, vive le Seigneur qui m'a affermi et m'a placé sur le trône de David, mon père, et qui m'a fait une maison, comme il l'a dit, car aujourd'hui Adonias sera mis à mort.

25. Et le roi Salomon envoya vers lui Banaïas, fils de Joïada, qui le tua, et il mourut.

26. Le roi dit aussi au prêtre

frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab filium Sarviæ.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc.

24. Et nunc vivit Dominus qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum, sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaïæ filii Joiadæ, qui interfecit eum, et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdoti

épousa toutes les femmes de Cambyse, Hérod. III, 69, et que Darius à son tour s'adjugea toutes celles du faux Smerdis, ibid. 88. Ces exemples montrent qu'il s'agit d'une coutume répandue dans tout l'Orient; aussi le sens de la demande d'Adonias n'échappa point à Salomon. — *Et habet Abiathar...* Hébreu : « Et pour lui, et pour Abiathar et pour Joab... » Abiathar et Joab, les deux principaux conseillers d'Adonias dans sa première conspiration, I, 7, sont immédiatement soupçonnés de complicité, et peut-être à bon droit, vu ce qui suivit. Ils espéraient sans doute gouverner sous le nom d'Adonias ou tout au moins conserver une large part d'autorité et d'influence.

23. — *Contra animam suam.* C'est à dire, pour sa perte, car le pardon qui lui avait été accordé n'était que conditionnel, I, 52.

24. — *Qui firmavit me.* Dieu avait affermi Salomon en l'élevant au trône, malgré la tentative d'usurpation d'Adonias. — *Qui fecit mihi domum.* Parce que, dit le D. Keil, Dieu lui avait déjà donné un fils, c'est à dire, Roboam, v. XI, 42 et comp. avec XIV, 21, et II Paral. XII, 43. Toutefois la pensée est peut-être un peu différente et devrait s'exposer ainsi : Adonias désire Abisag pour fonder une dynastie, mais le Seigneur a décidé que par moi se continueraient et la dynastie de David et la série des rois. — *Quia hodie occidetur Adonias.* Voici comment Théodoret. Quest. VII, justifie l'acte de Salomon : « Diversa sunt hominum vitæ genera. Nam alii quidem summam exercent philosophiam; alii autem virtutem, quæ dicitur politica aut civilis; alii vero regiam aut imperatoriam. Oportet ergo unumquemque

dijudicare ex vitæ ratione quam sequitur. Non est itaque a Salomone exigenda prophetica neque apostolica perfectio, sed ea quæ convenit regibus. Sciebat autem ipsum Ornam (Adoniam) affectare tyrannidem. Conatus enim erat regnum arripere. In priori ergo quod aggressus erat audaci facinore ei ignoverat, et salvum futurum eum promiserat, dummodo modeste se gereret. Postquam autem petiit patris conjugem, non ei quidem concessit postulatum, quod nam strueret ad tyrannidem; sed regni prospiciens tranquillitati, eum jussit interfici : » On n'a point manqué dans ces derniers temps d'incriminer la sévérité de Salomon sans réfléchir sans doute que tout le reste de son règne n'offre aucun exemple de tyrannie et de cruauté. En ce qui concerne la conduite d'Adonias, on ne connaissait, dans tout l'Orient, que la peine de mort pour un attentat de ce genre. Une première fois, Salomon avait pardonné, mais à la seconde tentative, Salomon, qui avait le devoir impérieux de pourvoir à la tranquillité du royaume, avait devant Dieu qui l'avait élevé au trône, l'obligation de châtier le rebelle selon toute les sévérités de la loi. Sa conduite fut donc juste de tout point, et Adonias avait mérité son sort. Il faut, d'ailleurs, juger la conduite de Salomon d'après les mœurs du temps et se rappeler que la polygamie n'engendre pas précisément l'amour filial.

25. — *Qui interfecit eum.* Le jugement fut aussitôt exécuté, selon les coutumes immémoriales de l'Orient.

26. — *Vade in Anathoth.* En prenant part à la conjuration d'Adonias, Abiathar avait mérité la mort et Salomon ne le lui laisse pas

dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es, sed hodie te non interficiam, quia portasti Arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinuisti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

*I Reg. 2, 31.*

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset; fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

Abiathar : Va dans ton champ à Anathoth, car tu es un homme digne de mort; mais aujourd'hui je ne te tuerai pas, parce que tu as porté l'Arche du Seigneur Dieu, devant David, mon père, et tu as eu ta part de souffrance en tout ce que mon père a souffert.

27. Salomon rejeta donc Abiathar, pour qu'il ne fût plus prêtre du Seigneur, afin que fût accomplie la parole du Seigneur, qu'il prononça sur la maison d'Héli, à Silo.

28. La nouvelle en vint à Joab, car Joab s'était tourné du côté d'Adonias et ne s'était pas tourné du côté de Salomon. Joab s'enfuit donc dans le tabernacle du Seigneur, et saisit la corne de l'autel.

ignorer. Cependant il se contente de le réléguer dans ses terres, ce qui montre bien qu'on ne saurait accuser le successeur de David d'avoir cédé, dans les commencements de son règne, au sentiment de la vengeance. Anathoth est aujourd'hui Anata, v. Jos. xviii. 24. — *Sed hodie...* Le pardon est conditionnel, car Salomon ne peut prévoir si Abiathar se tiendra tranquille et ne méritera pas la mort pour de nouvelles fautes. — *Quia portasti arcam...* Lorsque l'Arche fut ramenée à Jérusalem, I Paral. xv, 4 et suiv. et pendant que David fuyait devant Absalom, II Rois xv, 24, 29. À la vérité Abiathar ne l'avait pas portée de ses mains, mais, comme il en avait surveillé le transport, en qualité de grand-prêtre, l'expression est suffisamment exacte.

27. — *Ejecit ergo...* Renvoyer Abiathar chez lui, c'était le déposer. Il n'est plus parlé de ce personnage dans la suite et sa mort même n'est point mentionnée; une fois déposé, il n'avait plus aucune importance pour l'histoire. — *Ut impleretur sermo...* v. I Rois II, 30 et suiv. Par la déposition d'Abiathar, le sacerdoce fut transféré de la descendance d'Ithamar, I Paral. xxxiv, 3, à celle d'Eléazar.

28. — *Quod Joab declinasset...* C'est une sorte de parenthèse explicative. Mais, dans l'hébreu, le nom d'Absalom remplace celui de Salomon, ce qui donne le sens suivant : lui qui n'avait pas suivi le parti d'Absalom, dont les chances étaient cependant plus grandes. Il est très probable que c'est la vraie leçon, car si Joab était pour Adonias, il n'était pas pour Salomon. D'ailleurs l'ex-

pression נבחר אחר, *nathah akhar*, « s'attacher au parti de quelqu'un », convient bien pour Adonias et Absalom, mais non pour Salomon dont la cause n'était pas une affaire de parti. — *Fugit ergo Joab.* L'Écriture ne nous dit pas que Joab eût trempé dans cette nouvelle conjuration et eût donné à Adonias le conseil de demander Abisag pour femme. Toutefois, bien que Salomon ne le fasse mourir qu'en punition des deux meurtres d'Abner et d'Amasa, on peut supposer qu'il ne s'était pas complètement tenu à l'écart des dernières intrigues d'Adonias. S'il en était autrement, on ne comprendrait pas bien pourquoi il prit peur, à la première nouvelle du châtement qui atteignait ses complices. D'ailleurs Salomon n'eût pas eu de prétexte suffisant pour s'en débarrasser, et même il n'en aurait eu aucun; or, puisque jusque-là il l'avait laissé vivre, il n'y avait pas de raison pour ne pas le laisser vivre plus longtemps, si sa conduite ne donnait aucune prise contre lui. — *In tabernaculum Domini.* C'est sans doute le tabernacle nouveau qui se trouvait dans la citadelle de Sion. Joab étant coupable de deux meurtres, cet asile ne pouvait le protéger, Ex. xxi, 43 et suiv. Toutefois il se peut qu'il ne pensât plus, au moins dans le moment, à ces crimes déjà anciens, mais seulement à sa participation aux machinations d'Adonias. Il espère donc que Salomon, pour le respect du lieu saint, ne le fera pas égorger au pied de l'autel, et comme nous le voyons par le v. 30, cette espérance n'était pas absolument dénuée de fondement.

29. Et on annonça au roi Salomon que Joab s'était enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il était près de l'autel. Et Salomon envoya Banaïas, fils de Joïada, disant : Va, tue-le.

30. Et Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi l'a dit : Sors ! Il dit : Je ne sortirai pas, mais je mourrai ici. Banaïas rapporta au roi cette parole, disant : Voilà ce que m'a dit Joab, et voilà ce qu'il m'a répondu.

31. Et le roi lui dit : Fais comme il a dit et tue-le, et ensevelis-le ; et tu éloigneras de moi et de la maison de mon père, le sang innocent qui a été répandu par Joab.

32. Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce qu'il a tué deux hommes justes, meilleurs que lui. Et il les a tués avec le glaive, sans que mon père David le sût : Abner, fils de Ner, prince de la milice d'Israël, et Amasa, fils de Jéther, prince de l'armée de Juda.

33. Et leur sang retombera sur la tête de Joab et sur la tête de sa

29. Nuntiatumque est regi Salomoni, quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare; misitque Salomon Banaïam filium Joaidæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, sed hic moriar. Renuntiavit Banaïas regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut locutus est; et interfice eum, et sepeli, et amovebis sanguinem innocentem, qui effusus est a Joab. a me, et a domo patris mei.

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se; et occidit eos gladio, patre meo David ignorante. Abner filium Ner principem militiæ Israel, Amasam filium Jether principem exercitus Juda;

*II Reg. 3, 27; II Reg. 20, 10.*

33. Et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis

29. — *Misitque Salomon...* Avant ces mots on lit dans les Septante : « Et le roi Salomon envoya auprès de Joab et lui fit dire : Que t'est-il arrivé que tu t'es enfui auprès de l'autel ? Et Joab répondit : Parce que je t'ai craint, j'ai fui auprès du Seigneur. » Mais évidemment c'est une glose. — *Vade et interfice eum.* Salomon se conformait à la Loi ; car on lit dans l'Exode, *xxi, 14* : « Si quis per industriam occiderit proximum suum, et per insidias, ab altari meo evelles eum, ut moriatur. » Rupert l. III, c. xxxvii. interprète ainsi le passage que nous venons de citer : « Ab altari meo avelles eum, ut moriatur, id est, etiamsi ad altare meum confugerit, illuc usque persequeris eum, avulsumque interficies, quia videlicet ei nihil debet fides altaris, qui per dolum occidendo proximum suum fidem perdidit. Jure ergo nemo vel Salomonis judicium, vel Banaïæ manum reprehendit, quia Joab profugum in tabernaculo Domini, tenentemque cornu altaris, et dicentem : non egrediar, sed hic moriar, ibidem, aggressus interficit »

31. — *Et sepeli eum.* Les suppliciés eux-mêmes devaient être ensevelis avant le coucher du soleil, Deut. *xxi, 23*. Si donc Salomon recommande à Banaïas d'ensevelir Joab, c'est qu'il voulait que Banaïas s'occupât lui-même de rendre les derniers devoirs au général des armées de David, en souvenir des services qu'il avait rendus. — *Et amovebis...* Tant que Joab restait impuni, le sang répandu pesait sur le roi et sur sa maison, car la loi était formelle et ne souffrait pas d'exception, Cf. Namb. *xxxv, 30* et suiv.; Deut. *xix, 13*. Nous avons vu plus haut II Rois *xxi, 4*, comment le massacre des Gabaonites avait dû être vengé sur la postérité de Saül. Enfin il est certain que David n'avait jamais pardonné à Joab et ne lui avait pas garanti l'impunité.

32. — *Patre meo David ignorante.* Toute la faute retombait donc sur Joab.

33. — *Et revertetur...* Ces paroles rappellent les malédictions prononcées par David, II Rois, *28* et suiv., et qui concernaient non seulement Joab, mais aussi sa maison. Et de

ejus in sempiternum. David autem et semini ejus, et domui, et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaias filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit; sepultusque est in domo sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaiam filium Joiadæ pro eo super exercitum, et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar.

36. Misit quoque rex, et vocavit Semei, dixitque ei : *Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi; et non egredieris inde huc atque illuc.*

37. Quacumque autem die egressus fueris, et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum; sanguis tuus erit super caput tuum.

38. Dixitque Semei regi: Bonus sermo; sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth; nuntiatumque est Semei, quod servi ejus issent in Geth.

postérité éternellement. Mais que la paix soit donnée éternellement par le Seigneur à David et à sa postérité, et à sa maison, et à son trône.

34. Banaïas, fils de Joïada, monta donc, et attaqua Joab, et le tua; et il fut enseveli en sa maison, dans le désert.

35. Et le roi mit à sa place, à la tête de l'armée, Banaïas, fils de Joïada, et il mit le prêtre Sadoc à la place d'Abiathar.

36. Le roi envoya encore et appela Séméi, et lui dit : Bâti-toi une maison à Jérusalem et habite-la. Et tu n'en sortiras pas pour aller ça et là.

37. Et le jour où tu en sortiras et où tu passeras le torrent de Cédron, sache que tu seras tué; ton sang sera sur ta tête.

38. Et Séméi dit au roi : C'est une bonne parole. Comme a parlé le seigneur mon roi, ainsi fera votre serviteur. Séméi habita donc nombre de jours à Jérusalem.

39. Mais après trois années, il arriva que les serviteurs de Séméi s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth. Et on annonça à Séméi que ses serviteurs étaient allés à Geth.

fait, il n'est point question dans l'histoire des descendants de Joab. — *David autem* .. Ce souhait prouve que Salomon était convaincu que Dieu n'accomplirait les promesses faites à David, que si ses successeurs étaient fidèles à la loi divine, Cf. II Rois vii, 44.

34. — *Ascenditque*. Banaïas monta, car le tabernacle où se trouvait l'autel en question, ainsi que l'Arche d'alliance, était sur la hauteur, au-dessus même de la demeure de Salomon. — *In domo sua*. Dans la cour ou dans le jardin, Cf. I Rois xxv, 4. — *In deserto*. Sans doute, dans le désert de Juda, car la mère de Joab, étant sœur de David, avait dû habiter dans le voisinage de Bethléhem.

36. — *Et vocavit Semei*. Salomon le fit sans doute venir de Bahurim, où il habitait, II Rois xvi, 5. La dernière tentative d'Adonias put faire penser à Salomon qu'il était

nécessaire de surveiller les gens suspects. Or Séméi, parent de Saül et partisan de sa famille, était du nombre, d'autant plus que sa conduite passée devait inspirer des craintes pour l'avenir. Salomon l'oblige donc à se fixer à Jérusalem, pour ne pas le perdre de vue. — *Huc atque illuc*. Quelque part que ce soit.

37. — *Torrentem Cedron*. Salomon fixe le Cédron pour limite, car Séméi, pour aller à Bahurim, sa patrie, où il avait une certaine influence, II Rois xix, 46 et suiv., devait traverser ce torrent. Le roi suppose donc que si Séméi quitte la ville, il se dirigera de ce côté.

38. — *Bonus sermo*. Séméi se déclare satisfait, car il savait bien que son pardon n'était que conditionnel, et que le nouveau roi ne se croyait pas lié par les déclarations de son prédécesseur.

39. — *Servi Semei*. Hébreu : « Deux servi-

40. Et Séméi se leva et sella son âne, et il alla vers Achis, à Geth, pour requérir ses serviteurs, et il les ramena de Geth.

41. Mais on annonça à Salomon que Séméi était allé de Geth à Jérusalem et qu'il était retourné.

42. Et il le fit appeler, et lui dit : Ne te l'ai-je pas juré par le Seigneur, et ne t'ai-je pas dit : Le jour où tu sortiras et iras ça et là, sache que tu mourras ? Et tu m'as répondu : La parole que j'ai entendue est bonne.

43. Pourquoi donc n'as-tu pas gardé le serment fait au Seigneur et l'ordre que je t'avais prescrit ?

44. Et le roi dit à Séméi : Tu sais tout le mal dont ton cœur a conscience et que tu as fait à David, mon père. Le Seigneur a fait retomber ta méchancelé sur ta tête.

45. Et le roi Salomon sera béni et le trône de David sera stable devant le Seigneur éternellement.

46. Le roi donna donc un ordre à Banaïas, fils de Joïada, qui sortit et le frappa, et il mourut.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum; ivitque ad Achis in Geth ad requirendum servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod isset Semei in Geth de Jerusalem, et redisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi : Quacumque die egressus ieris huc et illuc, scito te esse moriturum ? Et respondisti mihi : Bonus sermo, quem audivi.

43. Quare ergo non custodisti iusjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi ?

44. Dixitque rex ad Semei : Tu nosti omne malum, cujus tibi conscius est cor tuum, quod fecisti David patri meo; reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum.

45. Et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaïæ filio Joiadæ; qui egressus, percussit eum, et mortuus est.

teurs de Séméi. » — *Ad Achis.* C'est peut-être le même auprès duquel David avait jadis trouvé un refuge, I Rois xx, 1, 4, xxvii, 2; mais il devait être maintenant fort âgé.

43. — *Quare ergo non custodisti...* Les Septante, au v. 37, mentionnent que Salomon fit jurer Séméi, lorsqu'il lui ordonna de ne pas sortir de Jérusalem.

45. — *Et rex Salomon benedictus, et...* Parce que le roi maintient l'observation de la justice. Cfr. v. 33.

46. — *Jussit itaque rex...* Salomon avait remis la vie de Séméi entre ses mains et celui-ci avait promis par serment d'obéir aux ordres du roi. En manquant à son serment, Séméi s'était donc parjuré et avait commis

un crime sans excuse. Malgré le désir de recouvrer ses esclaves, il pouvait rester fidèle à sa promesse et à ses obligations, car il n'avait qu'à faire connaître au roi ce qui était arrivé, le prier de lui faire ramener ses esclaves et attendre sa décision. Il avait donc mérité la mort par son parjure et c'est ce que lui fait, d'abord, remarquer Salomon, sans que le coupable cherche à se justifier. Une réflexion générale terminera ce chapitre. Le sort de Joab et de Séméi nous montre manifestement que Dieu ne laisse pas le crime impuni. Leur destinée était entre leurs mains et cependant tous deux par leur propre faute sont allés au devant de la vengeance qui les attendait.



## CHAPITRE III

Le trône de Salomon s'affermi donc, et ce roi épousa la fille du roi d'Égypte (v. 1). — Cependant le peuple immolait encore sur les hauteurs, car le temple n'était pas encore construit (v. 2). — Or, Salomon aimait le Seigneur, mais lui-même il immolait sur les hauteurs, et offrit mille victimes sur l'autel de Gabaon (vv. 3-4). — La nuit suivante, le Seigneur lui apparut et lui promit de lui accorder ce qu'il voudrait; mais Salomon demanda seulement l'esprit de sagesse et de discernement, pour gouverner son peuple (vv. 5-9). — Mais Dieu, satisfait de la réponse de Salomon, lui promit non-seulement de lui donner la sagesse, mais de plus, les richesses et la gloire, et d'augmenter ses jours, s'il observait ses préceptes (vv. 10-14). — A son réveil, Salomon comprit que c'était un songe, et à son retour à Jérusalem, offrit de nombreuses victimes et fit un grand festin (v. 15). — C'est alors que deux courtisanes parurent devant lui, l'une accusant sa compagne de lui avoir dérobé son enfant pendant la nuit, et de l'avoir remplacé par le sien qu'elle avait étouffé près d'elle, l'autre prétendant le contraire (vv. 16-22). — Or, pour découvrir la vérité, Salomon ordonna de couper en deux l'enfant vivant, et d'en donner une part à chacune des deux femmes (vv. 23-25). — En effet, celle qui était la mère, s'y opposa, préférant céder son enfant, tandis que l'autre consentait au partage (v. 26). — Le roi alors fit donner l'enfant à la première femme, et tout Israël apprit à connaître la sagesse de Salomon et à le le craindre (vv. 27-28).

1. Confirmatum est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctus est Pharaoni regi Ægypti; accepit namque filiam ejus, et adduxit in civitatem David, do-

1. Le royaume fut donc affermi entre les mains de Salomon, et il s'allia par un mariage à Pharaon roi d'Égypte, car il épousa sa fille et l'emmena dans la ville de David,

B. Commencements du règne de Salomon,  
III-v, 14.

a. Mariage de Salomon: sacrifice et vision  
à Gabaon, III, 1-15.

CHAP. III. — 1. — *Confirmatum est... in manu Salomonis.* Dans l'hébreu, ces mots terminent le dernier verset du chapitre précédent et le sens est alors: ainsi fut affermi le royaume de Salomon. Cependant la liaison avec ce qui suit peut s'établir de la sorte: lorsque le trône de Salomon fut affermi, il s'unit... — *Pharaoni regi Ægypti.* On s'accorde généralement à penser que ce roi d'Égypte était Psiou-en-Sen, de la dynastie tanitique qui était la 21<sup>e</sup> et dont il fut le dernier représentant, car le premier roi de la 22<sup>e</sup> dynastie, la dynastie bubastique, était certainement Scheschouk, le Sésac de la Bible. Il semblerait que la 21<sup>e</sup> dynastie avait beaucoup perdu de sa puissance vers la fin et l'on comprend que le souverain de l'Égypte fût heureux de s'allier avec un aussi puissant monarque que Salomon. On suppose aussi qu'à cette époque une dynastie sémitique, d'origine assyrienne, dominait sur une partie de l'Égypte. Les pharaons de cette dynastie avaient donc tout intérêt à chercher des alliances au dehors.

Cfr. Vigouroux, Le roi Salomon, dans la Rev. des Quest. hist. juill. 1878, pp. 12-13, et Brugsch, Geschichte Ægyptens unter dem Pharaonen. 1877, pp. 659 et suiv. Ce mariage, d'ailleurs, est bien un indice de la différence des temps et un témoignage frappant de la réalisation des promesses du Seigneur, car il ne faut pas oublier que c'est en Égypte que les Israélites avaient été réduits en servitude et avaient mangé le pain de l'affliction, Ex., xx, 2; Deut., xvi, 3. — *Accepit namque...* Cette alliance suppose des rapports de bonne amitié entre les deux royaumes. Nous pouvons supposer que le roi d'Égypte trouvait avantage à se faire un allié d'un si proche voisin, suffisamment puissant pour se faire respecter. De son côté, Salomon s'assurait ainsi un protecteur et y gagnait une certaine portion de territoire, ix, 16. La défense d'épouser des étrangères ne concernait, d'ailleurs, que les femmes de race chananéenne, Ex., xxxiv, 16; Deut., vii, 3. Bien plus, la loi permettait même d'épouser les étrangères faites captives à la guerre, Deut., xxi, 10 et suiv. Toutefois ces sortes de mariages n'étaient conformes à l'esprit de la loi, qu'autant que ces femmes renonçaient au culte païen et s'attachaient à celui de Jéhovah. Nous pou-

jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison et la maison du Seigneur, et le mur d'enceinte de Jérusalem.

2. Cependant le peuple immolait sur les hauts lieux, car jusqu'à ce jour un temple n'avait pas été bâti au nom du Seigneur.

nec compleret ædificans domum suam, et domum Domini, et murum Jerusalem per circuitum.

II Par. 1, 1; II Par. 8, 11.

2. Attamen populus immolabat in excelsis; non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.

vous supposer qu'il en fut ainsi de la fille du pharaon, puisque, dans les premières années de son règne, Salomon resta si fidèle au Seigneur qu'il ne supportait pas autour de lui le culte des idoles, qu'on ne trouve pas trace dans son règne des superstitions égyptiennes, et qu'enfin cette épouse est expressément distinguée des femmes étrangères qui le pervertirent dans sa vieillesse. Cependant il n'est point nécessaire de supposer que cette Égyptienne fût déjà prosélyte à l'époque du mariage, lequel dut avoir lieu dans les premières années du règne de Salomon, mais non dans le commencement, ainsi que les mots *donec compleret* nous l'expliquent. Du reste, Salomon, avant son avènement, avait déjà épousé Naama et en avait un fils, Cfr. xi, 42 et suiv. xiv, 24. — *In civitatem David.* Non pas dans le palais que David avait bâti, mais dans une maison de la cité de Sion, d'où plus tard, après l'achèvement du palais, elle alla dans la demeure qui lui était destinée, ix, 24. — *Et domum Domini.* L'Arche et le tabernacle érigé pour elle restèrent dans le palais de David, jusqu'à l'achèvement du temple, viii, 4. — *Et murum Jerusalem...* David n'avait fortifié que la ville haute, II Rois v, 9. Quant à Salomon, non seulement il augmenta la force des fortifications construites par son père, mais il entoura la ville basse d'une enceinte continue. La ville tout entière se trouva donc ainsi transformée en place forte, V, xi, 27.

2. — *Attamen.* Hébreu : רק, *rak*, « seulement ». Ce verset non seulement donne une idée générale de l'état du culte à cette époque, mais sert d'introduction à ce qui va suivre. La marche des pensées paraît être celle-ci : lorsque Salomon eut affermi son trône à l'intérieur par l'éloignement de ses adversaires, et à l'extérieur par son mariage avec la fille du pharaon, il célébra une grande fête. II Paral. 1, 2, 3, tant pour remercier le Seigneur que pour lui demander la continuation de son assistance. Mais, comme le temple du Seigneur n'était pas construit et que le peuple, à défaut de sanctuaire central, sacrifiait sur les hauteurs, Salomon aussi suivit cet usage, mais il choisit le plus important de ces hauts lieux, celui de Gabaon où se trouvait l'ancien

tabernacle avec l'autel des holocaustes. En suivant le texte hébreu, le sens serait un peu différent : par le châtimement des rebelles, Salomon vit son trône si bien affermi, qu'il put s'allier...; mais comme il dut conduire son épouse dans la cité de David, parce que la construction de son palais n'était pas achevée, de même le peuple et son roi lui-même pouvaient sacrifier encore sur les hauteurs, parce que le temple n'était pas achevé. — *In excelsis.* Le mot בְּמִוֶּה, *bamah*, comme le prouvent plusieurs passages, est synonyme de הַר, *har*, « montagne ». Chez les peuples anciens on honorait la Divinité sur les hauteurs parce que l'on s'en croyait plus rapproché. Mais comme pour le culte un autel était nécessaire, le terme בְּמִוֶּה désigna les hauteurs où se trouvait un autel. Peu à peu l'usage fit donner indifféremment le même nom à tous les autels, qu'ils fussent dans les villes ou dans les vallées, IV Rois xxvii, 9; Jer., vii, 31, 32, 35. De plus, comme à côté de ces autels se trouvaient habituellement d'autres constructions, qui portaient aussi le nom de *bamoth*, Ezech., xvi, 46, on s'explique l'emploi de l'expression בְּתֵי הַבְּמוֹת, *baté hubbamoth*, « maisons des hauteurs », I Rois xii, 32; II Rois xvii, 27, et de cette autre פְּכוֹרֵי בְּנוֹהַם, *banah bamoth*, « construction des hauteurs ». La Loi prohibait le culte des hauts lieux, Levit., xvii, 3, mais, pendant l'époque troublée des Juges, la loi fut éludée, et comme les Patriarches avaient sacrifié sur les hauteurs, on imita leur exemple et Samuel aussi fit de même. I Rois ix, 42 et suiv. Cette coutume fut donc bien difficile à déraciner, IV Rois xxiii, 4-23 bien qu'elle fût une anomalie, et elle subsistait tant que le temple, le sanctuaire central, ne fut pas construit. Dans le fait, elle était absolument contraire aux idées mosaïques. Dieu est unique; il s'est choisi un peuple, a fait alliance avec lui et, comme gage de cette alliance, veut habiter au milieu de ce peuple. Mais de même Dieu est un, il ne peut avoir qu'une seule demeure, qui sera le lieu où il parlera à son peuple, Ex., xxix, 42. Le culte des hauts lieux était en somme inconciliable avec le Monothéisme et semblait par lui-même nier que Dieu habitait parmi son peuple. Toutefois les hauteurs consacrées au culte du

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, et accendebat thymiama.

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi : illud quippe erat excelsum maximum; mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate, et iustitia, et recto corde tecum; custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus, sicut est hodie.

3. Or, Salomon aima le Seigneur, et marcha selon les préceptes de David son père, excepté qu'il sacrifiait et qu'il brûlait de l'encens sur les hauts lieux.

4. Il alla donc à Gabaon pour y sacrifier, car c'était le plus considérable des hauts lieux; Salomon offrit mille hosties en holocauste sur cet autel à Gabaon.

5. Or, le Seigneur apparut en songe pendant la nuit à Salomon et lui dit : Demande ce que tu veux que je te donne.

6. Et Salomon dit : Vous avez agi envers votre serviteur David, mon père, avec une grande miséricorde, si bien qu'il a marché en votre présence dans la vérité et la justice, et qu'il a eu le cœur droit avec vous. Vous lui avez conservé votre grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils assis sur son trône, comme il l'est aujourd'hui.

vrai Dieu différaient de celles des païens, et nous voyons par l'exemple de Salomon que le Seigneur agréait les honneurs qui lui étaient rendus en ces endroits, sans doute en considération de la bonne foi de ses adorateurs. Le culte des hauts lieux reparut plus tard et à plusieurs reprises; mais toujours il a été condamné et regardé comme une irrégularité; I Rois xv, 147, xxii, 54; IV Rois xii, 4, xiv, 4, xv, 4. 35, xxi, 3.

3. — *Excepto quod...* Le tabernacle ayant perdu toute signification, depuis qu'il ne possédait plus l'Arche, le culte des hauts lieux était devenu à peu près inévitable, ainsi que nous le montre l'exemple de Samuel et de Salomon. S. August., Quæst. xxxv, in Judic., dit à ce propos : « Deus consuetudinem populi sui, quæ præter ejus tabernaculum, tamen non diis alienis offerebant, sed Domino Deo suo, sustinebat potius quam vetabat, etiam sic exaudiens sic offerentes. » Mais ce qui peut être toléré pour un temps, devint absolument illicite après la construction du temple.

4. — *Ut immolaret ibi.* Salomon avait convoqué à cette cérémonie les représentants de la nation, II Paral., i, 2, ce qui fait penser qu'il avait pour but d'implorer la bénédiction divine sur son gouvernement. — *Excelsum maximum.* A Gabaon, aujourd'hui el-Djib,

Jos., ix, 3, se trouvait le plus important de ces hauts lieux ou *bamahs*, c'est-à-dire, le tabernacle mosaïque, II Paral., i, 3, qu'on appelle ici בַּמֶּה, *bamah*, parce que l'arche d'alliance n'y était plus. — *Mille hostias.* Dans les grandes solennités, on offrait un grand nombre de victimes, vii, 62. Nous voyons aussi dans l'histoire profane que Xercès offrit mille bœufs à Troie, Herod., vii, 43. Il est possible d'ailleurs que la cérémonie ait duré plusieurs jours et, en tout cas, il ne faut pas entendre que ce fut Salomon qui immola lui-même toutes ces victimes. — *Super altare illud.* Sur l'autel d'airain du tabernacle, II Paral., i, 6.

5. — *Apparuit autem Dominus.* Le Seigneur suppléa à ce qui manquait au sanctuaire de Gabaon, c'est-à-dire, à l'Arche d'alliance, en se révélant à Salomon. — *Postula quod vis...* Salomon, en cette occasion, conserva son libre arbitre et c'est en connaissance de cause qu'il demanda la sagesse. « Ex toto corde exquirens Deum, dit S. Ambroise, in Ps. cxviii, sapientiam postulavit, et quia non opes sibi regias, sed divinæ munus gratiæ depoposcit, accipere meruit sapientiæ disciplinam. » Tertul. l. iv. Contra Marc. c, xv, est encore plus précis : « Quia permissa sibi optione maluit ea postulare, quæ sciebat Deo grata, sapientiam, meruit etiam

7. Et maintenant, Seigneur Dieu, vous avez fait régner votre serviteur à la place de David, mon père. Or, je suis un tout petit enfant, ignorant ma sortie et mon entrée.

8. Et votre serviteur est au milieu du peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini qui ne peut être compté ni calculé à cause de sa multitude.

9. Vous donnerez donc à votre serviteur un cœur docile, pour qu'il puisse juger votre peuple et discerner entre le bien et le mal. Car, qui pourra juger ce peuple, ce peuple nombreux qui est à vous?

10. Le discours plut donc au Seigneur, parce que Salomon demandait une pareille chose.

11. Et le Seigneur dit à Salomon : Parce que tu as demandé pareille chose, et que tu n'as pas demandé pour toi des jours nombreux, ni des

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo; ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum.

8. Et servus tuus in medio est populi, quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudine.

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum?

II Par. 1, 10.

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulassit hujusmodi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni : Quia postulasti verbum hoc, et non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed

divitiasconsequi. » Enfin S. Thomas, III Quæst. c. XIII, art. 3 ad 2, résout directement la question : « Vel potest dici quod ille somnus non fuit naturalis, sed somnus prophetiæ, secundum quod dicitur, Num. c. XII : Si quis fuerit inter nos propheta Domini per somnum aut in visione, loquar ad eum. In quo casu aliquis usum liberi arbitrii habet. »

7. — *Puer parvulus*. C'est-à-dire, un jeune homme inexpérimenté, car à cette époque Salomon devait avoir à peu près vingt ans, puisqu'il mourut après quarante ans de règne et qu'il est appelé un vieillard quelque temps avant, XI, 4. — *Et ignorans egressum...* Ne sachant comment me conduire en roi, ni comment gouverner mon peuple. C'est une expression proverbiale, Nomb., XXVII, 47; Deut., XXVIII, 6, XXXI, 2; I Rois XVIII, 43, 46; II Rois III, 25, etc.

8. — *Qui numerari et...* Ces paroles rappellent les promesses que Dieu fit à Abraham Gen., XIII, 45 et que Salomon considère comme ayant reçu leur accomplissement. Il y a là une hyperbole de langage fort ordinaire chez les Orientaux.

9. — *Cor docile*. Hébreu : « Un cœur qui écoute », c'est-à-dire, qui fasse attention à la loi du Seigneur et à sa justice. — *Ut populum tuum...* Une des principales fonctions des monarques orientaux était de prononcer sur

les différends entre particuliers. Dejà devint roi de Médie grâce à la justice de ses décisions. Herod. I, 98; et Xénophon, Cyrop., I, 3, § 46, nous apprend que Cyrus fut instruit à rendre la justice. De là ce nom de Juges, Schophethim ou Suffetes, que l'on rencontre à la fois chez les Juifs, les Carthaginois et les Phéniciens, et qui désigne les premiers magistrats du pays. Dans les idées des Hébreux, les idées de prince et de juge sont toujours associées et tout chef ou gouverneur est en même temps magistrat, Cfr. Ex., II, 14, XVIII, 46, 22; I Rois VIII, 20; II Rois XV, 2-6. — *Inter bonum et malum*. Entre le juste et l'injuste. — *Quis enim poterit...* Sous-entendu : si tu ne lui donnes l'intelligence.

10. — *Placuit ergo...* Comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut v. 5, le choix de Salomon fut libre, car ce n'était pas là un songe ordinaire, mais un songe divin ou vision, phénomène surnaturel pendant lequel l'âme reste en possession de toutes ses facultés tandis que le corps sommeille.

11. — *Ad discernendum judicium*. Pour rendre équitablement la justice. Hébreu : « Pour écouter la justice », ce qui a le même sens, car pour juger avec équité, il faut entendre les deux parties. — *Aut animas inimicorum tuorum*. Les ennemis de Salomon pouvaient être dès cette époque et

postulasti tibi sapientiam ad discernendum iudicium ;

12. Ecce feci tibi secundum sermones tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui fuerit, nec post te surrecturus sit.

13. Sed et hæc, quæ non postulasti, dedi tibi ; divitias scilicet, et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus cunctis retro diebus.

*Sap. 7, 11 ; Matth. 6, 29.*

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea, et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon, et intellexit quod esset somnium : cumque venisset Jerusalem, stetit coram Arca fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas. et grande convivium universis famulis suis.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo.

richesses, ni la vie de tes ennemis, mais que tu as demandé la sagesse, pour désarmer la justice,

12. Voilà que j'ai fait pour toi selon ta parole, et je t'ai donné un cœur sage et intelligent au point que personne avant toi n'a été semblable à toi et personne ne le sera après toi.

13. Mais je t'ai donné même ce que tu n'as pas demandé, c'est-à-dire les richesses et la gloire, de sorte que personne, parmi les rois, n'aura été semblable à toi, dans tous les siècles passés.

14. Et si tu marches dans mes voies et si tu gardes mes préceptes et mes commandements, ainsi qu'a marché ton père, je prolongerai tes jours.

15. Salomon s'éveilla donc et comprit que c'était un songe. Et lorsqu'il fut venu à Jérusalem, il se présenta devant l'Arche de l'alliance du Seigneur et offrit des holocaustes et des hosties pacifiques et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

16. Alors deux femmes de mauvaise vie vinrent au roi et se tinrent devant lui.

Hadad l'Iduméen xi, 44-22, et Razon, le fils d'Eliada, ibid, 23-25.

12. — *Ecce dedi tibi cor sapiens et intelligens.* Les deux adjectifs *sapiens* et *intelligens* désignent ce que nous appellerions la sagesse pratique, l'intelligence des choses associée à la prudence de la conduite et à l'habileté. Le parfait indique que Dieu a déjà exaucé la demande de Salomon. — *In tantum ut nullus...* On doit entendre ces paroles dans toute leur extension, car personne en ce sens n'a été plus grand que Salomon, si ce n'est l'auteur de toute sagesse, Matt. xii, 42 ; Luc. xi, 34.

13. — *Sed et hæc quæ non postulasti...* « Quærite ergo primum regnum Dei, nous dit le Sauveur, et justitiam ejus : et hæc omnia adjicientur vobis », Matt. vi, 33, Cf. Luc, xii, 34. — *In regibus cunctis.* Il n'est pas seulement question des rois d'Israël, mais de tous les rois en général.

14. — *Longos faciam dies tuos.* Cette promesse n'était que conditionnelle ; aussi ne

fut-elle pas réalisée, car Salomon ne remplit pas les conditions demandés v. xi, 4-8, 42. Salomon ne dut pas dépasser soixante ans, v. 7.

15. — *Quod esset somnium.* Salomon comprit que ce n'était pas seulement un rêve, mais une révélation divine, et c'est pour cette raison que, de retour à Jérusalem, il témoigna à Dieu sa reconnaissance. L'auteur des Paralipomènes ne mentionne pas les sacrifices offerts à Jérusalem, apparemment parce qu'ils étaient sans importance pour le gouvernement de Salomon, et non pas parce que le sacrifice offert sur l'autel du tabernacle mosaïque avait seul pour lui une valeur légale.

b. Jugement de Salomon, xii, 16-28.

16. — *Tunc venerunt...* Le récit suivant sert à prouver que Dieu avait réellement accordé à Salomon ce que celui-ci lui avait demandé. Le jugement de Salomon a toujours été admiré ; et il démontre une si puissante connaissance du cœur humain, qu'il

17. L'une d'elles dit : Je vous en prie, mon seigneur ! moi et cette femme, nous habitons dans la même maison, et j'ai enfanté chez elle dans la chambre.

18. Or, le troisième jour après que j'ai enfanté, elle a enfanté elle aussi, et nous étions ensemble et personne n'était avec nous dans la maison, nous n'étions que nous deux.

19. Mais le fils de cette femme est mort pendant la nuit, car en dormant elle l'a étouffé.

20. Et, se levant, dans le silence d'une nuit profonde, elle a pris mon fils, au flanc de votre servante qui dormait, et l'a placé sur son sein, et elle a mis sur mon sein son fils qui était mort.

21. Et lorsque je me suis levée le matin, pour donner le lait à mon fils, il me parut mort. Le considérant plus attentivement à la clarté du jour, je m'aperçus que ce n'était pas le mien, celui que j'avais engendré.

22. Et l'autre femme répondit : Ce n'est pas comme tu dis, mais ton fils est mort, et le mien vit. Au contraire l'autre disait : Tu mens !

17. Quarum una ait : Obsecro, mi domine; ego et mulier hæc habitabamus in domo una, et peperit apud eam in cubiculo.

18. Tertia autem die postquam ego peperit, peperit et hæc; et eramus simul, nullusque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte; dormiens quippe oppressit eum.

20. Et consurgens intempestæ noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, et collocavit in sinu suo; suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. Cumque surrexissem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus; quem diligentius intuens clara luce, deprehendi non esse meum quem genueram.

22. Responditque altera mulier : Non est ita ut dicis, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris;

fant y reconnaître l'influence de la sagesse divine. Gardons-nous de voir là l'acte d'un despote, comme l'ont prétendu de notre temps quelques critiques.

18. — *Nullusque alius...* Elle relève cette circonstance, pour expliquer comment sa rivale peut nier si opiniâtrément.

19. — *Contendebant coram rege.* Cette querelle célèbre, dit St. Augustin, est la figure de l'hérésie de Nestorius. « Impia et crudelis hæresis clamat ut dividatur. Quid est dividatur, nisi non Filius æqualis sit Patri? Dum enim Filio subtrahit æqualitatem, et bonum omnipotentemque denegavit Patrem. Deus enim Pater si potuit filium sibi similem gignere et noluit, non est bonus : si voluit et non potuit, non est omnipotens », Serm. 200 de Temp. Selon S. Grégoire, Moral. l. XXI, c. viii, ces deux femmes sont l'image des vrais et des faux docteurs. « Quia nimirum, dit ce Saint Docteur, magistri vigilantes quidem scientia, sed vita dormientes,

auditores suos, quos per vigiliis prædicationis nutriunt, dum quod dicunt facere negligunt, per somnum torporis occidunt, et negligendo opprimunt, quos alere verborum lacte videbantur. Unde plerumque dum ipsi reprehensibiliter vivunt et habere discipulos vitæ laudabilis nequeunt, alienos sibi altrahere conantur : quatenus dum bonos se habere sequaces ostendunt, apud judicia hominum excusant mala quæ agunt, et quasi per subditiorem vitam mortiferam legunt negligentiam. Unde illa mulier filium, quia extinxit proprium, quæsivit alienum; sed tamen veram matrem Salomonis gladius invenit; quia videlicet cujus fructus vivat, vel cujus intereat, extremo examine ira districti judicii demonstrat. »

20. — *Tulitque filium meum.* Cette femme avait sans doute soustrait l'enfant de sa voisine, pour éviter le reproche d'avoir étouffé son enfant, et échapper à la honte qui en serait résultée.

filii quippe meus vivit, et filius tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit : Filius meus vivit, et filius tuus mortuus est. Et ista respondit : Non, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram rege :

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni, et dimidiam partem alteri.

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad regem (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo) : Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.

27. Respondit rex, et ait : Date huic infantem vivum, et non occidatur ; hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israël judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

Et c'est ainsi qu'elles contestaient devant le roi.

23. Alors le roi dit : Celle-ci dit : Mon fils vit et ton fils est mort ; et celle-là répond : Non, mais ton fils est mort et le mien vit.

24. Le roi donc dit : Apportez-moi un glaive. Et lorsqu'on eut apporté un glaive devant le roi :

25. Divisez en deux parties, dit-il, l'enfant vivant, et donnez-en une moitié à l'une, et une moitié à l'autre.

26. Mais la femme dont le fils était vivant, dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils : Je vous en prie, seigneur, donnez-lui l'enfant vivant et ne le tuez pas. Au contraire, l'autre disait : Qu'il ne soit ni à moi ni à toi, mais qu'on le partage.

27. Et le roi répondit : Donnez à celle-là l'enfant vivant et qu'il ne soit pas tué, car celle-là est sa mère.

28. Et tout Israël apprit le jugement qu'avait rendu le roi, et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse de Dieu était en lui pour rendre la justice.

26. — *Nec mihi nec tibi sit.* C'est la jalousie qui la fait parler ainsi ; mais on ne saurait en conclure que l'amour maternel lui faisait défaut, puisque cet enfant n'était pas le sien.

27. — *Respondit rex et ait.* On voit combien la sagesse de Salomon lui fut utile en cette occasion. « Itaque non immerito, dit S. Ambroise, l. II de Offic. c. VIII, æstimatus est intellectus Dei in eo esse, in quo occulta sunt Dei. Quid autem occultius quam

internorum viscerum testimonia, in quæ sapientis intellectus, velut quidam pietatis descendit arbiter, et velut quamdam genitalis alvi vocem eruit, qua maternus patuit affectus qui elegerat filium suum vel apud alienam vivere, quam in conspectu matris necari. Sapientiæ igitur fuit, latentes distinguere conscientias, ex occultis cernere veritatem, et velut quadam machæra, ita spiritus gladio penetrare non solum, sed etiam animæ et mentis viscera. »

## CHAPITRE IV

Principaux personnages de la cour de Salomon (¶¶. 4-6). — Énumération des douze préfets établis sur tout Israël et chargés de fournir aux dépenses de la table royale (¶¶. 7-19). — Or, la population de Juda et d'Israël était nombreuse et vivait dans la joie et l'abondance (¶. 20). — Quant à Salomon, il tenait sous son autorité tous les royaumes qui se trouvaient entre le fleuve des Philistins et les frontières d'Égypte (¶. 21). — Chaque jour on lui fournissait des vivres en abondance, car il possédait tout le pays au-delà du fleuve, et vivait en paix avec ses voisins (¶¶. 22-24). — Aussi Juda et Israël furent sans inquiétude pendant tout son règne (¶. 25). — Salomon entretenait un grand nombre de chevaux, pour lesquels les préfets fournissaient la paille et l'orge (¶¶. 26-28). — Dieu lui donna aussi une sagesse et une prudence qui surpassaient celles de tous ses contemporains, et il devint célèbre tout à l'entour (¶¶. 29-31). — Il composa des paraboles, des cantiques, et disserta sur toutes les plantes et sur tous les animaux (¶¶. 32-33). — Aussi on venait de toutes parts entendre sa sagesse (¶. 34).

1. Or, Salomon était roi et régnait sur tout Israël.

2. Et voici les princes qu'il avait : Azarias, fils du prêtre Sadoc,

1. Elihoreph et Ahia, fils de Sisa, étaient scribes ; Josaphat, fils d'Ahilud, était préposé aux mémoires.

1. Erat autem rex Salomon regnans super omnem Isrel ;

2. Et hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc sacerdotis ;

3. Elihoreph et Ahia filii Sisa scribæ ; Josaphat filius Ahilud a commentariis ;

c. Les officiers de Salomon ; sa magnificence et sa sagesse, IV.

CHAP. IV. — 1. — *Erat autem...* Ce verset sert d'introduction à l'énumération des employés de Salomon et à l'exposé de la puissance du royaume d'Israël. Le but de ce chapitre, en effet, est de nous représenter l'état florissant du pays. La simple énumération des hauts fonctionnaires a déjà sa signification. Pendant la période des Juges, il n'y avait ni ordre ni unité dans l'administration. Plus tard, les victoires de David avaient relevé la puissance et la considération d'Israël et rendu possible un premier essai d'organisation. Mais sous le gouvernement pacifique de Salomon, qui était à la fois la réalisation des promesses divines, Gen. xxii, 17 ; Ex. iii, 17, et la figure de la royauté éternelle du Messie, Ps. lxi, Mich. iv, 4 ; Zach. iii, 10, ce qui ne faisait que naître put se développer dans sa plénitude.

2. *Et hi principes...* En comparant cette liste avec celle des employés de David, II Rois viii, 16, xx, 23, on remarque que ce n'est pas le chef de l'armée qui est nommé en tête des grands dignitaires. La raison, sans doute, en est que ce grand personnage, sous le règne pacifique de Salomon, n'avait plus la même importance qu'auparavant. — *Sacerdotis*. Dans l'hébreu le mot הכהן, *hacohen*

« prêtre », se rapporte évidemment à Azarias, ainsi que le prouvent les accents et le manque de la particule copulative ׀ « et », ce qui empêche qu'on n'attribue à Azarias le même emploi qu'à Elihoreph et à Ahia. Azarias était donc prêtre כהן, *cohen*, c'est-à-dire, conseiller intime du roi ou plutôt premier ministre ou grand visir. Cfr. II Rois viii, 18. Il était bien le fils de Sadoc, et non pas son petit-fils, c'est-à-dire, fils d'Achimaas, I Paral. v, 34 et suiv. En effet le petit-fils de Sadoc eût été trop jeune pour que Salomon eût pu lui confier la plus haute dignité du royaume. En outre, on ne comprendrait pas pourquoi on ne l'aurait pas désigné sous le nom de fils d'Achimaas. Au lieu d'être le fils d'Achimaas, Azarias était donc tout simplement son frère, et on ne peut rien opposer à ce sentiment, car ce nom n'était point rare, puisqu'il se présente trois fois dans la descendance du grand prêtre, I Paral. v. 35, 39.

3. — *Filii Sissa*. Sissa avait rempli sous David le même office que ses fils, II Rois viii, 17, xx, 25 ; I Paral. xviii, 16, car il semble bien que c'est toujours le même personnage qui est désigné sous les noms de Seraias, Siva et Susa. — *Scribæ*. C'est-à-dire, secrétaires d'État. Le rang qu'ils occupent montre, en effet, qu'ils étaient de hauts dignitaires et qu'ils devaient avoir en général le soin de



4. Banaias filius Joiadæ super exercitum; Sadoc autem et Abiathar sacerdotes.

5. Azarias filius Nathan, super eos qui assistebant regi; Zabud filius Nathan sacerdos, amicus regis;

6. Et Ahisar præpositus domus; et Adoniram filius Abda super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel, qui præbebant annonam regi

4. Banaias, fils de Joïada, était chef de l'armée; Sadoc et Abiathar étaient prêtres.

5. Azarias, fils de Nathan, était le chef de ceux qui assistaient le roi; Zabud, fils de Nathan, était prêtre et ami du roi.

6. Et Ahisar était préposé à la maison, et Adoniram, fils d'Abda, était préposé aux tributs.

7. Or, Salomon avait établi sur tout Israël douze préfets qui fournissaient les provisions au roi et à

toutes les écritures qui concernaient les affaires du royaume. Peut-être même étaient-ils chargés des finances, v. iv Rois xii, 40. — *Josaphat*. Josaphat avait conservé la position qu'il avait du temps de David, II Rois viii, 47, xx, 24; I Paral. xviii, 45. — *A commentariis*. C'était l'annaliste de la cour; il avait à enregistrer les événements au fur et à mesure, et son travail devait constituer en partie au moins les archives du royaume, Cfr. II Rois i. c.

4. — *Banaias*, v. ii, 35, et II Rois xxiii, 20. — *Sadoc et Abiathar sacerdotes*. V. II Rois viii, 47 et III Rois ii, 27, 35. Il semble étrange de trouver ici le nom d'Abiathar à côté de celui de Sadoc, puisque ce personnage avait été déposé, 47, 27, 35, et d'autant plus qu'il n'est point vraisemblable que Salomon lui ait pardonné. On peut supposer que l'auteur le mentionne uniquement parce qu'il avait été réellement en fonction au commencement du règne de Salomon, opinion qui a pour elle toute probabilité. Cependant on pourrait encore à la rigueur admettre le sentiment de Théodoret, d'après lequel Abiathar aurait été dépouillé de son emploi, mais non de sa dignité qui était héréditaire, et serait resté grand-prêtre de nom, mais nullement de fait, c'est-à-dire, en aurait retenu le titre, sans en remplir les fonctions : τὴν ἀρχὴν ἀφείλατο, οὐ τῆς ἱερωσύνης ἐγύμνωσεν τὴν γὰρ τῆς ἱερωσύνης ἀξίαν οὐκ ἐκ χειροτονίας, ἀλλ' ἐκ γονικῆς εἶχον διαδοχῆς, « il lui enleva sa charge, mais ne le dépouilla pas du sacerdoce, car il possédait la dignité du sacerdoce, non en vertu de l'élection, mais de l'hérédité. »

5. — *Filius Nathan*. Nathan n'est point le prophète de ce nom, mais le fils de David dont il est parlé ailleurs. C'est du moins ce qu'on doit présumer d'après la position qu'occupaient ses fils. Sans doute, ils devaient être encore très-jeunes à l'avènement de Salomon; mais il n'est point dit qu'ils entrè-

rent en charge dès cette époque. Azarias et Zabud étaient donc les neveux de Salomon, et, à ce titre, bien propres à remplir des fonctions de confiance. — *Super eos qui assistebant regi*. Hébreu : על נצבים, *al nitsabim* « à la tête des préfets » c'est-à-dire, le chef des douze employés dont il est parlé v. 7 et suiv. — *Sacerdos amicus regis*. Zabud n'était pas prêtre, mais conseiller intime du roi, ainsi que l'indiquent les mots *amicus regis*. v. II Rois viii, 48.

6. — *Præpositus domus*. Sans doute, le préfet du palais, Cfr. xvi, 9; iv Rois xviii, 48; Is. xxxii, 45. Du temps de David, cet emploi n'existait pas; mais la magnificence de la cour de Salomon le rendit nécessaire. On pourrait comparer cette charge à celle d'intendant, μελεδωνός, chez les rois de Perse, Herod. iii, 64. — *Super tributa*. Par tributs il faut entendre ici les corvées. Adoniram, le même qu'Adoram, II Rois xx, 24, était donc ce que nous appellerions inspecteur général des travaux publics, chargé de surveiller ceux qui avaient le soin de faire exécuter, par les corvéables, les travaux d'intérêt général. Il avait déjà le même emploi sous David, I. c.

7. *Præfectos*. Le mot נצבים, *nitsabim*, signifie *préfets*. D'après les données que nous possédons, on ne saurait assimiler ces personnages à des généraux, ἡγεμόνες καὶ στρατηγοί, comme le dit Josèphe, ni à des officiers du palais, ni aux régisseurs des domaines royaux, qui sont mentionnés ailleurs et désignés autrement, I Paral. xxvii, 25 et suiv., mais bien plutôt à des receveurs généraux chargés de lever les impôts en nature et de les livrer aux cuisines royales. Cfr. Rosen müller A. und N. Morgenland, iii, 466. De nos jours encore, les impôts, dans tout l'Orient, ne se paient que rarement en argent, mais le plus souvent avec les produits du sol, Cfr. Chardin, voy. en Perse, t. III, p. 345. On ne peut donc pas comparer ces préfets à des gouverneurs proprement dits.

sa maison; chacun fournissait pendant un mois de l'année ce qui était nécessaire.

8. Et voici leurs noms : Benhur, sur la montagne d'Ephraïm,

9. Bendecar, à Maccès, et à Salehim, et à Bethsamès, et à Elon, et à Béthanan;

10. Benhesed à Aruboth, il avait sous lui Socho et toute la terre d'Epher;

11. Benabinadab, qui avait sous lui tout le Néphath Dor, et avait pour femme Tapheth, fille de Salomon.

et domui ejus; per singulos enim menses in anno, singuli necessaria ministrabant.

8. Et hæc nomina eorum. Benhur, in monte Ephraim.

9. Bendecar, in Maccès, et in Salehim, et in Bethsames, et in Elon, et in Bethanan.

10. Benhesed in Aruboth; ipsius erat Socho, et omnis terra Epher.

11. Benabinadab, cujus omnis Nephath Dor; Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

Chez les Perses, le pays était également divisé en différentes circonscriptions territoriales qui, tour à tour, pendant l'année, devaient subvenir à l'entretien de la table du roi et de sa cour, Hérod I, 192. Quant à la date à laquelle a dû être dressée la liste de ces officiers, on peut supposer que ce fut vers le milieu ou moins du règne de Salomon, puisque plusieurs d'entre eux avaient pour épouses des filles du roi, v. 11 et 15. — *Per singulos enim menses...* Ces employés étaient au nombre de douze, non point à cause des douze tribus, mais pour correspondre aux douze mois de l'année. Les circonscriptions n'embrassaient pas non plus exactement chacune le territoire de chaque tribu, car on avait dû avoir égard à la fertilité relative de chaque contrée pour distribuer équitablement les charges. On remarquera aussi que, dans l'énumération, on n'a pas suivi l'ordre géographique, mais probablement l'ordre dans lequel les préposés avaient à faire leurs fournitures.

8. — *Et hæc nomina eorum.* Les cinq premiers de ces préfets semblent désignés non par leur nom, mais par celui de leur père, car Benhur, Bendécar, Benhésed, etc., c'est la même chose que fils d'Hur, fils de Décar, fils d'Hésed. Il se pourrait cependant que le nom des pères eût formé celui des fils, par l'adjonction des mot בן, *ben* (fils); comme pour Benzaheth, I Paral. iv, 20. Cependant Benabinadab paraît un nom un peu étrange. — *In monte Ephraim.* La montagne d'Ephraïm, expression qui désigne uniquement ici le territoire de la tribu de ce nom, était un des districts les plus fertiles de la Palestine, Cfr. Jos. xvii, 44 et suiv.

9. — *In Maccès.* Cette localité, non mentionnée ailleurs et inconnue, devait appartenir à la tribu de Dan, ainsi que les quatre villes qui suivent. — *Salehim.* Peut-être aujourd'hui Selbit, V. Jos., xix, 42. — *Bethsames,* Ain Chems, V. Jos., xv, 40. — *Et*

*in Elon, et in Bethanan.* Hébreu : « Et A Elon de Beth-Hanan ». Elon est probablement la ville mentionnée dans Josué, xix, 43. La leçon de la Vulgate dérive probablement de celle des Septante, où, avant Bethanan, on a ajouté εως « jusqu'à », mais sans motif suffisant, ce semble, car il faudrait auparavant בן, *min*, « depuis ». Cfr. v. 42. En tout cas, Bethanan, si l'on en fait une localité distincte d'Elon, serait peut-être Beit-Hounoun, Robins. Rech. II, 374.

10. — *In Aruboth.* N'est mentionnée qu'ici, position inconnue, quand même cette localité serait identique à Arab. Jos., xv, 52. — *Ipsius erat Socho, etc...* Socho était de son ressort, ainsi que... La mention de Socho montre que le district confié à Benhésed appartenait à la tribu de Juda. Il existait deux villes de ce nom, l'une dans la plaine, l'autre dans la montagne, et dont les ruines sont également connues sous l'appellation de Chonekeh, Cfr. Jos., xv, 35 et 48. On ne sait de laquelle des deux il est question. Quant à Epher, il ne paraît pas que ce soit Geth-Hépher de la tribu de Zabulon, Jos., xix, 43 : c'était plutôt la capitale du pays de ce nom, Jos., xii, 47.

11. — *Cujus omnis Nephath Dor.* Il avait sous sa juridiction la côte méditerranéenne, au pied du Carmel, contrée où se trouvait la ville de Dor, aujourd'hui Tautoura ou Tortura, Jos., xi, 2. En effet, Nephath Dor, en hébreu, נפת דור, *naphath Dor*, signifie la hauteur de Dor », et désigne évidemment la contrée qui environnait la ville de Dor. La riche plaine de Saron faisait-elle partie de ce district? c'est ce qui n'est pas absolument certain. — *Tapheth filiam...* Les monarques orientaux ont toujours eu pour pratique de chercher à s'attacher les principaux de leurs officiers, en leur donnant pour femmes des princesses de sang royal. La polygamie permettait, d'ailleurs, de donner à ce système une large extension.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac et Mageddo, et universam Bethsan, quæ est juxta Sarthana subter Jezrael, a Bethsan usque Abelmehula e regione Jecmaan.

13. Bengaber in Ramoth-Galaad habebat Avothjair filii Manasse in Galaad; ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

14. Abinadab filius Addo præerat in Manaim.

15. Achimaas in Nephthali; sed et ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.

16. Baana filius Husi, in Aser, et in Baloth.

12. Bana, fils d'Ahilud, gouvernait Thanac et Mageddo et tout le pays de Bethsan qui est près de Sarthana, au dessous de Jezraël, depuis Bethsan jusqu'à Abelmehula, vis-à-vis Jecmaan.

13. Bengaber, à Ramoth Galaad, avait Avothjaïr, du fils de Manassé, en Galaad; il commandait dans tout le pays d'Argob, qui est à Basan, à soixante villes grandes et ceintes de murs, qui avaient des verroux d'airain.

14. Abinadab, fils d'Addo, gouvernait à Manaïm.

15. Achimaas eut Nephthali, et il avait pour femme Basemath, fille de Salomon.

16. Baana, fils d'Husi, en Aser et à Baloth.

12. — *Bana filius Ahilud.* Bana était frère du chancelier Jo-saphat, v. 3. Sa circonscription comprenait les villes situées dans le sud de la plaine de Jezraël, et s'étendait jusqu'au Jourdain. — *Thanac et Mageddo.* Ces deux villes appartenaient à Manassé. Cfr. Jos., xii, 24, xvii, 44. — *Et universam Bethsan.* Tout le territoire de Bethsan, aujourd'hui Beisan, Jos., xvii, 44. — *Quæ est juxta...* Lequel territoire (de Bethsan) est auprès de... — *Sarthana.* Emplacement inconnu. V. Jos., iii, 46. — *Subter Jezruhel.* Il s'agit du territoire de Beth-an, qui se trouvait au-dessous de Jezraël, ce qui s'explique par la position élevée de Jezraël, aujourd'hui Zérasm. Selon Robinson, Palest., iii, 394, on jouit de ce point d'une vue magnifique qui s'étend jusqu'à Beisan, et aux montagnes de Basan, au-delà du Jourdain. — *Abelmehula,* V. Jug., vii, 22. — *E regione Jecmaan.* Au-delà de Jecmaan, c'est-à-dire, jusqu'au delà de Jecmaan, limite dont nous ne pouvons nous rendre compte, puisque Jecmaan, qui n'est pas Jechanan du Carmel, Jos., xii, 22, n'a pas encore été retrouvé. V. Jos., xxi, 22. D'après ces indications, le district de Bana ne s'étendait pas jusqu'à Sarthana, et comprenait tout le territoire de Manassé occidental.

13. — *In Ramoth Galaad.* Ramoth Galaad était à la tribu de Gad, Jos., xx, 8. — *Avothjair.* C'est-à-dire, les villes de Jaïr, litt. *les villes de Jaïr*, par extension « les habitations de Jaïr. » — *Ipsæ præerat...* Au premier abord il semblerait que le territoire d'Argob est distinct des villes de Jaïr; mais si l'on compare

ce passage avec d'autres, Nomb., xxxii, 40: Deut., iii, 4 et suiv.; Jos., xiii, 30, il ressort clairement que les Havothjaïr sont identiques aux soixante villes fortes du pays d'Argob. En effet, d'après Deut., iii, 4, les soixante villes du royaume de Basan auxquelles Jaïr donna le nom d'Havoth Jaïr, Nomb., xxxii, 41, étaient fortifiées. Or, d'après Deut., iii, 13 et suiv., au royaume de Basan appartenaient le nord de Galaad et le pays de Basan, contrées qui formaient le territoire d'Argob, conquis par Jaïr, et qui renfermaient les soixante villes qui portèrent son nom. Aussi lit-on dans Josué, xiii, 30, que les villes de Jaïr étaient en Basan. En conséquence, à partir de *ipse præerat*, ce ne serait qu'une description plus étendue de la circonscription de Bengaber, et Galaad comprendrait toute la Périe.

14. — *In Manaim.* Manaïm était une ville forte au nord du Jaboc (oued zerkar), V. Jos., xiii, 26.

15. — *Achimaas.* C'est peut-être le fils de Sadoc, II Rois, xv, 26, xvii, 47 et suiv. — *In Nephthali.* Le territoire de cette tribu était au nord de la Palestine, en deçà du Jourdain, confinant à l'ouest à la tribu d'Aser, au sud-ouest à celle de Zabulon.

16. — *Husi.* Apparemment le même personnage que Chusat, l'ami fidèle de David, II Rois, xv, 32 et suiv., xviii, 5 et suiv. C'est d'ailleurs, en hébreu, le même nom, חושי. *Khouschâi*, que dans les passages cités, bien que la Vulgate l'ait rendu ici par Husi, — *Baloth.* Si l'on prend בעלות, *bealoth*, pour un

17. Josaphat, fils de Pharué, en Issachar.

18. Séméi, fils d'Ela, en Benjamin.

19. Gaber, fils d'Urie, dans la terre de Galaad, dans la terre de Séhon, roi des Amorrhéens et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui était en cette terre.

20. Juda et Israël étaient innombrables, comme le sable de la mer, et ils mangeaient, et ils buvaient, et ils se réjouissaient.

21. Et Salomon avait sous sa domination tous les royaumes, depuis le fleuve de la terre des Philistins jusqu'aux frontières de l'Égypte; on lui offrait des présents et on le servait tous les jours de sa vie.

17. Josaphat filius Pharue, in Issachar.

18. Semei filius Ela, in Benjamin.

19. Gaber filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon regis Amorrhæi et Og regis Basan, super omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda et Israel innumerabiles, sicut arena maris in multitudine; comedentes, et bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna a flumine terræ Philisthiim usque ad terminum Ægypti; offerentium sibi munera, et servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

*Eccit. 45, 45.*

seul mot, comme dans la Vulgate et les Septante, on doit penser que c'est le nom d'une contrée et non d'une ville, car, dans ce cas, la préposition  $\aleph$  (in) aurait dû être répétée, ce qui n'a pas lieu dans le texte original. En tout cas, que ce soit Baloth ou Aloth, cette localité est inconnue. Ce ne peut, d'ailleurs, être Baath de la tribu de Juda, Jos., xv, 24.

17. — *In Issachar.* C'est-à-dire, dans le territoire de cette tribu, compris dans la plaine de Jezraël; cependant, Thranac, Magdolo et Bethsan appartenaient à Manassé et furent attribuées à Bana, 7. 42. Peut-être même Zabulon, au moins dans sa partie méridionale, faisait partie du district de Josaphat, tandis que le nord aurait été sous la juridiction d'Achimaas, car la tribu de Zabulon n'avait pas de préfet en propre.

18. — *Semei.* C'est peut-être le même qui est mentionné, 1, 8.

19. — *In terra Galaad.* Comme dans l'hébreu les mots qui suivent sont en apposition, Galaad désigne évidemment tout le pays à l'est du Jourdain, ainsi qu'en bien d'autres passages, Deut., xxxiv, 4; Jug., xx, 4, etc., à l'exception évidemment des territoires confiés à Bengaber et à Abinadab, 7. 43 et 44. — *Super omnia quæ erant...* Hébreu: « Et un préposé qui (était) dans le pays », ce qui signifie que, malgré l'étendue considérable de cette contrée, elle n'avait qu'un seul préposé.

20. — *Innumerabiles sicut...* Ces paroles montrent que les promesses divines avaient reçu momentanément leur accomplissement, lequel accomplissement était la forme du futur, Gen., xx, 17, xxxiii, 43. Les quatorze

versets qui suivent font partie dans l'hébreu du chapitre suivant; mais leur connexion avec ce qui précède est si frappante, que déjà les Septante les en avaient détachés pour les réunir au présent chapitre.

21. — *Salomon autem...* Les Septante ont supprimé les 77. 20, 21, 25 et 26 et placé les 77. 27 et 28 immédiatement après le 7. 49. La liaison des pensées y gague, mais c'est aux dépens de plusieurs versets qu'il n'y a aucun motif de rejeter. — *A flumine terræ Philisthiim.* On ne comprend pas bien quel est ce fleuve du pays des Philistins, d'autant plus que cette délimitation ne s'appuie sur aucune donnée historique. Aussi traduit-on ainsi généralement l'hébreu: « Et Salomon était dominant sur tous les royaumes, depuis le fleuve (l'Euphrate), sur le pays des Philistins et jusqu'à l'Égypte... » Il faut alors répéter par la pensée la particule  $\aleph$ , « sur », devant le mot  $\aleph$ , érets « pays ». Il n'est donc pas nécessaire de supposer que  $\aleph$ , *vead*, « jusqu'à », aura disparu par suite d'une faute de copiste, car la chose n'est pas vraisemblable. — *Offerentium sibi munera.* C'est-à-dire, payant un tribut en nature, V. II Rois, viii, 2, etc. Jusqu'au temps des Perses, les grands empires de l'Asie étaient composés par l'aggrégation d'une foule de petits royaumes, gouvernés par des rois particuliers, mais sous la suzeraineté d'un monarque plus puissant. Ce n'est que Darius, fils d'Hystaspe, qui imagina de diviser son empire en provinces et de les faire administrer par des gouverneurs de son choix et révocables à son bon plaisir. — *Servientium...* Le royaume de Salomon ne perdit

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos, triginta cori similæ, et sexaginta cori farinæ;

23. Decem boves pingues, et viginti boves pascuales, et centum arietes, excepta venatione cervorum, caprearum, atque bubalorum, et avium altilium.

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, a Thaphsa usque ad Gazan, et cunctos reges illarum regionum; et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

22. Les vivres pour Salomon étaient chaque jour : trente mesures de fleur de farine et soixante mesures de farine ordinaire,

23. Dix œufs gras, et vingt bœufs de paturage, et cent moutons, sans compter la venaison de cerfs, de chevreuils, et de buffles, et d'oiseaux gras.

24. Car il dominait sur toute la région qui était au deçà du fleuve, depuis Thaphsa jusqu'à Gaza et sur tous les rois de ces régions, et il avait la paix de tout côté à l'entour.

rien de son étendue, pendant le règne de ce prince, malgré les révoltes d'Hadad et de Razon, xi, 44-25.

22. — *Triginta cori similæ*... Le cor qui est la même chose que le *chomer* des écrivains du premier âge. Levit., xxvii, 46; Nomb., xi, 34. Ezéch., xlv, 11, 13, 14, serait, suppose-t-on, d'une contenance d'environ 315 litres. On peut estimer alors que l'on faisait chaque jour environ vingt-huit mille livres de pain, ce qui ferait penser que la cour de Salomon comprenait près de quinze mille personnes. Ce chiffre ne paraîtra pas exagéré, si l'on réfléchit que, vu le nombre des femmes de Salomon, la domesticité devait être considérable, et que les familles de tous les employés étaient nourries aux frais du roi, puisque ceux-ci recevaient leur solde en nature. Il faut enfin remarquer que parmi les employés, on doit compter les gardes du roi. Selon Thenius, die Bücher der Könige, 1849, p. 44, la cour du roi aurait compris environ 44.000 personnes, selon Ed. Reuss, Hist., des Isr., p. 420, au moins neuf à dix mille.

23. — *Boves pascuales*. C'est-à-dire, les bœufs engraisés dans les pâturages. — *Et centum arietes*. Le tout devait faire à peu près vingt-et-un mille livres de viande, ce qui est assez en proportion avec la quantité de pain. D'après un ancien auteur, Athénée, Alexandre trouva sur une colonne à Persépolis la liste de ce que l'on consommait chaque jour à la cour de Cyrus. Nous y relevons en particulier les chiffres suivants : mille boisseaux de froment, autant de farine d'orge, et près de dix mille têtes de gros bétail, Athen. Deipnosophistæ, vi, 10. — *Caprearum*. Le mot hébreu צבאי, *tsébi*, signifie proprement gazelle ou antilope. — *Bubalorum*. L'hébreu יחמור, *iakhmour*, doit désigner une espèce de chèvres

vres rouges, vu la racine חמר, *khamar*, « être rouge », probablement des daims. — *Avium altilium*. Le mot בריבורי, *barbourim*, désigne on ne sait quelle espèce de volaille ou d'oiseau. Il n'est pas improbable qu'il soit question d'oies, qui seraient ainsi appelées à cause de la blancheur de leur plumage, car la racine de ברבורים, paraît être ברר, *barar*, « séparer, polir », et, par extension, « être pur » à la forme niphâl.

24. — *Ipse enim obtinebat*... Salomon pouvait faire ces dépenses pour sa cour, car sa puissance s'étendait au loin, et son peuple vivait dans la paix et la prospérité. — *Trans flumen*. C'est-à-dire, en deçà de l'Euphrate, par rapport à la Palestine. Ce langage s'explique par ce fait que l'auteur du livre, ou tout au moins celui qui l'a révisé, écrivait pendant l'exil au-delà de l'Euphrate. Tout au moins cette expression date certainement de l'époque de la captivité, et sera devenue classique et officielle, à l'exemple de celles de Gaule cisalpine et Gaule transalpine. — *A Thaphsa*. Thaphsa, en hébreu תפסה, *Thiph-sakh*, « gué », de la racine פסח, *phaçakh*, est la ville de Thapsaque, située sur la rive occidentale de l'Euphrate, et où les armées de Cyrus le Jeune et d'Alexandre traversèrent le fleuve, Xénoph. Anab. i, 4; Arrian. exp. Alex. iii, 7, Cfr. iv, Rois, xv, 16. Son emplacement paraît avoir été à Souriyeh, à l'endroit où l'Euphrate se dirige du sud au sud-est. Chesney, Euphrat., exp. i, 72. — *Usque ad Gazan*. V. Jos., xiii, 3. — *Et cunctos reges illarum regionum*. Hébreu : « Tous les rois au-delà du fleuve (l'Euphrate) », c'est-à-dire, tous les rois de Syrie et du pays des Philistins, soumis par David, II Rois, viii, 6, x, 19 et viii, 4. — *Et habebat pacem*... Les troubles dont il est parlé plus loin, ne sont pas comptés pour des

25. Et Juda et Israël habita sans crainte, chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Bersabée, tous les jours de Salomon.

26. Et Salomon avait des écuries pour quarante mille chevaux de charriots, et pour douze mille chevaux de cavaliers.

27. Et les susdits préfets du roi les nourrissaient, mais ils fournissaient aussi avec un grand soin, chacun en son temps, ce qui était nécessaire à la table du roi Salomon.

25. Habitabatque Juda et Israël absque timore ullo, unusquisque sub vite sua, et sub ficu sua, a Dan usque Bersabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum currilium, et duodecim millia equestrium.

II Par. 9. 25.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti; sed et necessaria mensæ regis Salomonis, cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

guerres, et l'on ne sait, d'ailleurs, à quelle époque du règne de Salomon ils commencèrent, V. xi, 23 et suiv. On peut en dire autant de la guerre contre Emath Suba, II Paral., viii, 3.

25. — *Sub vite sua, et sub ficu sua.* Chacun jouissait en paix des productions de la terre, productions représentées par le figuier et la vigne, les meilleurs arbres du pays, IV Rois, xviii, 34. C'est ainsi que les prophètes représentent le bonheur des temps messianiques, Mich., iv, 4; Zach., iii, 10. Cette peinture de la félicité du peuple israélite répond victorieusement aux critiques dirigées contre le gouvernement de Salomon, et montre bien que l'administration n'était pas oppressive ni ruineuse pour le peuple. Il ne faut pas oublier non plus que, dans les monarchies de l'ancien Orient, le peuple se personnifie dans son roi, et que plus le peuple est riche et puissant, plus le souverain étale de luxe et de magnificence. — *A Dan usque Bersabee.* V. Jug., xx, 1.

26. — *Et habebat Salomon...* Le royaume d'Israël était en paix, parce que Salomon avait une puissante armée renforcée de chars de guerre et de cavalerie, pour s'opposer à toute tentative de révolte des rois tributaires.

*Quadraginta millia præsepia.* Par *præsepia*, en hébreu אָרְוֹת, *ourvoth*, il faut entendre non pas des écuries, mais des stalles contenant chacune un cheval. Quant au nombre de quarante mille, c'est évidemment le résultat d'une erreur. et au lieu de אָרְבָּעִים, *arbaïm* (40), il faudrait lire אַרְבַּעַת, *arbaath*, (quatre). C'est ce que prouve le passage parallèle, II Paral., ix, 25. De plus, nous lisons ailleurs, x, 26 et II Paral., i, 14, que Salomon avait 14.000 chars de guerre. Or, 4.000 chevaux suffisaient pour les atteler et avoir une ré-

serve, car il ne fallait que deux chevaux par char. Cfr. Xenoph., *Cyrop.*, vi, 4, 27. L'historien Josèphe prétendait que Salomon avait des chars de guerre en si grand nombre, qu'il avait quarante mille écuries pour loger les chevaux d'attelage, Ant., J. l. VIII, c. ii, § 4. Mais évidemment il s'est contenté de suivre le texte qu'il avait sous les yeux, et qui était déjà fautif. D'après Végèce, i, 56, dans l'Antiquité, chaque cheval avait déjà sa stalle dans l'écurie. — *Et duodecim millia equestrium*, c'est-à-dire, douze mille stalles de chevaux de selle, ou plutôt douze mille chevaux de selle, selon la remarque que nous avons faite précédemment. Ces chars et ces chevaux étaient cantonnés, soit à Jérusalem, soit dans des villes bâties tout exprès pour les loger, ix, 19, x, 26; Paral., i, 14.

27. — *Nutriebantque eos...* Le traducteur latin a voulu, ce semble, mettre plus d'enchaînement dans les idées, et par suite a interprété plutôt que traduit le texte original où on lit : « Et ces préfets nourrissaient le roi Salomon et tous ceux qui approchaient de la table du roi Salomon, chacun pendant son mois, pour qu'il ne manquât rien. » Ceux qui approchent de la table du roi sont tous ceux qui sont nourris à ses frais. Voici comment on peut établir dans l'hébreu l'ordre des idées : l'ordre étant ainsi assuré et la paix régnant partout, les préfets pouvaient donc fournir etc. Cependant le D. Bahr suppose que ces chars et ces chevaux n'étaient pas destinés à la guerre, mais seulement à l'usage du roi et de sa cour. Dans ce cas, on comprendrait pourquoi l'auteur fait observer que les préfets avaient à entretenir, outre le roi et sa cour, un grand nombre de chevaux. Mais cette hypothèse nous paraît peu vraisemblable, bien que le texte n'y contredise point.

28. *Hordeum* quoque, et *paleas equorum* et *jumentorum* deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.

29. Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et latitudinem cordis, quasi arenam, quæ est in littore maris.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum.

31. Et erat sapientior cunctis hominibus; sapientior Ethan Ezrahita,

28. Et ils transportaient au lieu où était le roi, l'orge et la paille des chevaux et des bêtes de somme, selon ce qui leur avait été prescrit.

29. Et Dieu donna à Salomon la sagesse, et une très grande prudence, et un esprit étendu comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon l'emportait sur la sagesse de tous les orientaux et des Égyptiens.

31. Et il était plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan,

28. — *Hordeum*. En Orient, en Afrique, l'orge remplace l'avoine pour la nourriture des chevaux. — *Et jumentorum*. Le mot hébreu רכש, *rêkesch*, désigne apparemment une espèce particulière de chevaux, probablement des chevaux à allure rapide, pour le service des courriers. — *In locum ubi erat rex*. Les Septante, comme la Vulgate, ont ajouté au texte le mot *roi*, en manière d'interprétation, mais alors il faut comprendre par *equorum* et *jumentorum* les chevaux seuls dont Salomon avait besoin pour sa cour, car on ne peut admettre que, quand il se déplaçait, il avait avec lui 16,000 chevaux. Mais, d'autre part, le contexte semble s'opposer à cette supposition puisque ces chevaux sont bien les mêmes que ceux du v. 26. Enfin s'il était question du roi, il est probable qu'il eût été nommé. Aussi sommes-nous portés à partager l'avis des interprètes modernes et à traduire אשר יהיה־שם, *ascher ihieh-scham*, par « ou cela devait être », c'est-à-dire, là où étaient les chevaux, lesquels, nous l'avons déjà dit, étaient repartis dans différentes villes, v. 26.

29. — *Dedit quoque Deus...* Le bien-être dont jouissait le peuple et l'état florissant du royaume, tout était dû à Salomon et à sa sagesse. — *Sapientiam*. Le mot חכמה, *khama*, semble indiquer la sagesse pratique dans la conduite de la vie. — *Et prudentiam*. Le mot תבונה, *thebounah*, désignerait la pénétration d'esprit, qualité si nécessaire pour juger et pour résoudre les cas difficiles. — *Et latitudinem cordis*. C'est la capacité intellectuelle, ce que nous appellerions une vaste intelligence, en état d'embrasser toutes les branches de la science. — *Quasi arenam, quæ...* Expression proverbiale pour désigner l'abondance, le nombre, Cfr. Gen., xxii, 17, xxxii, 42, xli, 49; Jos., xi, 4; Jug., vii, 42, etc.

30. — *Et præcedebat sapientia Salomonis...* La sagesse de Salomon était surtout plus élevée, car elle était fondée sur la connais-

sance du vrai Dieu et avait pour but la crainte du Seigneur. Cfr. Prov., i, 7, ix, 40. — Sous le nom de *fils de l'orient*, בני־קדם, *bene-kedem*, on doit comprendre non seulement les Arabes, mais, en général, tous les peuples fixés à l'est de Chanaan, par exemple les Sabéens et les Iduméens, V. c. x, en particulier les Thémaites, Jer., xlix, 7; Abd. 8, et les Chaldéens renommés pour leur science en astronomie et en astrologie, V. Gen., xxix, 4; Nomb., xxiii, 7; Job., i, 3. Qu'il y ait eu une tribu spécialement désignée sous le nom des Béné Kédem, comme plusieurs le prétendent, c'est ce qui nous paraît peu probable. — *Et Ægyptiorum*. La sagesse des Égyptiens était passée en proverbe. Cfr. Is., xix, 44. xxxi, 2; Act. vii, 22; Josèphe Ant. j. l. viii, c. ii, § 5, Hérod., ii, 160. Elle embrassait la magie, Gen., xli, Ex., vii, 44, etc., la géométrie, Hérod., ii, 409, l'arithmétique, l'astronomie et l'astrologie, Diod. Sic. i, 73 et 84, et même l'histoire naturelle, dans laquelle Salomon était versé, v. 33. Les Égyptiens savaient en effet composer des onguents avec des matières animales et végétales et avaient des connaissances en médecine. Hérod., ii, 82. Il n'est point probable que Salomon, comme Moïse, Act. vii, 22, eût été instruit dans la science des Égyptiens; mais l'auteur veut seulement dire que sa sagesse était supérieure à la sagesse tant vantée de l'Égypte, plus réelle et plus vraie. Quant à la sagesse des Grecs, il n'en est point parlé, car elle ne prit naissance que quatre cents ans plus tard.

31. — *Cunctis hominibus*. Que tous les hommes de son temps. — *Ethan Ezrahita...* Ces quatre personnages sont probablement les mêmes qui sont mentionnés I Paral., ii, 6, et dans le même ordre, comme fils de Zara, en hébreu זרח, *zerakh*, malgré la différence des noms de Dorda et Dara, דרע דרע, pour le quatrième, différence légère d'ailleurs et qui peut provenir d'une faute de copiste.

l'Ezraïte, et qu'Héman, Chalcol et Dorda, fils de Mahol, et il était renommé dans toutes les nations d'alentour.

32. Et Salomon dit trois mille paraboles, et ses cantiques furent au nombre de mille et cinq.

33. Et il disserta sur les bois depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort des murailles, et il disserta des quadrupèdes, et des oiseaux, et des reptiles, et des poissons.

34. Et on venait de tous les peuples pour entendre la sagesse de Salomon, et de la part de tous les rois de la terre qui entendaient parler de sa sagesse.

et Heman, et Chalcol, et Dorda, filii Mahol; et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

*EccI. 47, 16.*

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas; et fuerunt carmina ejus quinque et mille.

33. Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano, usque ad hyssopum quæ egreditur de pariete; et disseruit de jumentis, et volucris, et reptilibus, et piscibus.

34. Et veniebant de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

On ne saurait, du reste, juger quelle est la véritable leçon Héman et Ethan seraient encore les mêmes qui sont nommés dans les Psaumes, Ps. LXXXVII, 4, LXXXIX, 4, et désignés comme Ezrahites, mais différents des maîtres de chant mentionnés dans les Paralipomènes, I Paral., xv, 47 et 49, Cfr. I Paral., II, 6. Quant à Chalcol et à Dorda, il n'en est plus question. — *Filiis Mahol*. Certains interprètes traduisent le mot Mahol, en hébreu מַחֹל, par danse, et בְּנֵי מַחֹל par « fils de la danse », c'est-à-dire, habiles à conduire les chœurs. Mais il est plus probable que מַחֹל est un nom propre. Cependant avec cette interprétation se résoudrait de soi la difficulté qui résulte de ce que Chalcol et Dorda sont appelés ailleurs, fils de Zara, I Paral., II, 6. — *Et erat nominatus*. Et son nom était célèbre.

32. — *Locutus est quoque...* C'est-à-dire, il composa... Nous ne possédons d'ailleurs qu'une minime partie de ces paraboles ou proverbes, car le livre des Proverbes ne contient guère que 945 versets qui tous ne sont pas des proverbes. Quant aux cantiques, la proportion est encore moindre, car, outre le Cantique des Cantiques, deux Psaumes seulement le LXXI<sup>e</sup>, et le CXXVI<sup>e</sup>, portent le nom de Salomon et lui sont attribués avec juste raison. Il se pourrait aussi qu'il fût l'auteur du Ps. CXXXI. — *Tria millia parabolas*. Nous avons donné à *parabolas* la signification de *proverbes, sentences*, car tel est bien le sens du

mot מַשְׁחַל, *maschal*, qui se trouve en tête du livre des Proverbes.

33. — *A cedro...* C'est-à-dire, depuis le plus grand des arbres, jusqu'à la plus petite plante. Aussi, selon plusieurs auteurs, l'hysope qui sort des murs, « quæ egreditur de pariete », ne serait pas réellement la plante connue sous ce nom, mais une espèce de mousse, l'*Orthothricum saxatile*, dont les feuilles lancéolées le font ressembler à l'hysope et dont la petitesse mériterait d'être opposée comme contraste à la hauteur majestueuse du cèdre. — *De jumentis, et...* On voit par là que les Hébreux divisaient le règne animal en quatre classes. Parler sur les plantes et les animaux suppose des observations et des études sur la nature.

34. — *Et veniebant...* La sagesse de Salomon est restée célèbre dans tout l'Orient. Le Coran (Sur., XXVII, 17) dit de lui qu'il comprenait non seulement la langue des hommes et des démons, mais aussi celle des oiseaux et des fourmis. — *Et ab universis regibus...* Ces rois envoyèrent peut-être des ambassades à Salomon pour lui rendre hommage, ou pour faire avec lui plus ample connaissance. En terminant nous dirons que Josèphe, Ant. j. I. VIII, c, II, § 5, non seulement lui attribue la composition de 1005 livres d'hymnes et de psaumes et trois mille de proverbes et de paraboles παραβολῶν καὶ εἰκωνῶν, mais aussi des formules magiques pour guérir les malades et chasser les démons.



## CHAPITRE V

Hiram, roi de Tyr, envoya une ambassade à Salomon, qui à son tour, lui en envoya aussi une et lui fit dire qu'il avait le projet de construire un temple au Seigneur, et qu'il lui demandait en conséquence de lui faire couper des cèdres sur le Liban, et de lui fournir des ouvriers (vv. 4-6). — Hiram répondit à Salomon qu'il ferait couper les bois et les ferait déposer où il voudrait, à condition qu'on lui fournirait des vivres pour sa maison (vv. 7-9). — Hiram livrait donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin, et Salomon, en retour, lui donnait de la farine et de l'huile (vv. 10-11). — Hiram et Salomon vivaient donc en paix, et contractèrent une alliance (v. 12). — Et Salomon choisit trente mille ouvriers en Israël, et chaque mois, il en envoyait dix mille dans le Liban, et Adoniram en était le chef (vv. 13-14). — Salomon avait encore 70,000 hommes pour porter les fardeaux, et, dans la montagne, 80,000 tailleurs de pierres, outre les inspecteurs qui surveillaient les travaux (vv. 15-16). — Et il fit tailler de grandes pierres pour les fondements du temple, et elles furent travaillées par ses ouvriers et ceux d'Hiram (vv. 17-18).

1. Misit quoque Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem; audivit enim quod ipsum unxissent regem pro patre ejus; quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Misit autem Salomon ad Hiram dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei, et quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminencia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Do-

1. Et Hiram, roi de Tyr, envoya ses serviteurs à Salomon, car il apprit qu'on l'avait sacré roi à la place de son père; c'est qu'Hiram avait été en tout temps l'ami de David.

2. Mais Salomon envoya vers Hiram et lui dit :

3. Tu sais quelle a été la volonté de David, mon père, et comment il n'a pas pu bâtir une maison au nom du Seigneur son Dieu, à cause des guerres qu'il soutenait de toute part, jusqu'à ce que le Seigneur mit ses ennemis sous ses pieds.

4. Mais maintenant le Seigneur

## C. Les constructions de Salomon, v-ix.

## a. Préparatifs pour la construction du temple, v

CHAP. V. — 4. — *Hiram rex Tyri*. C'est bien le même qui déjà avait fourni à David des bois de construction, et non pas son fils, comme le prétendent quelques auteurs en s'appuyant sur les données chronologiques de Josèphe, Ant. j. l. VIII, c. III, § 4; Contra Apion. I. 18. — *Omni tempore*. Non pas pendant tout leur règne, mais pendant les années de leur règne qui coïncident. Selon Josèphe, Ant. j. l. VIII, c. III, § 4, le temple fut commencé la onzième année d'Hiram, qui était la quatrième de Salomon; par conséquent, Hiram aurait été l'ami de David pendant sept ans. Hiram envoya cette ambassade à Salomon, sans doute pour le féliciter à son avènement au trône, ainsi que l'indique la version syriaque. Les Paralipomènes passent cette cir-

constance sous silence, comme peu importante pour la construction du temple.

3. — *Tu scis voluntatem...* On voit par là non seulement que David s'était occupé pendant longtemps du projet de construire un temple, mais même qu'il avait engagé à ce sujet des négociations avec Hiram, ce que confirment les Paralipomènes, I Paral. XXII, 4. — *Nomini Domini*. Cette expression rappelle ce qui est dit dans le Deutéronome : « Sed ad locum quem elegerit Dominus... ut ponat nomen suum ibi... in loco quem elegerit Dominus... ut sit nomen ejus in eo. » Deut., XII, 6, 14. Le nom du Seigneur indique la manifestation de l'Être divin sous un signe sensible, comme gage de sa présence. — *Propter bella imminencia per circuitum*. Hébreu : « A cause des guerres qui l'ont environné », V. II Rois VII, 9 et suiv. 18.

4. — *Et non est satan*. Le mot *satan*, en hé-

mon Dieu m'a donné le repos tout à l'entour et je n'ai plus d'adversaire ni de méchante attaque.

5. C'est pourquoi je pense à bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, comme le Seigneur l'a ordonné à David, mon père, disant : Ton fils, que je mettrai à ta place sur ton trône, bâtira une maison en mon nom.

6. Ordonne donc que tes serviteurs me coupent des cèdres du Liban, et que mes serviteurs soient avec tes serviteurs. Et je te donnerai pour tes serviteurs la récompense que tu demanderas; car tu

minus Deus meus mihi per circuitum; et non est satan, neque occursum malus.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri meo, dicens : Filius tuus, quem dabo pro te super solium tuum, ipse ædificabit domum nomini meo.

II Reg. 7, 13; I Par. 22, 10.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis; mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris; scis enim quomodo non est in populo

breu שׂוֹנֵן, *sathhan*, signifie ici *adversaire*. La révolte d'Hadad n'eut lieu que plus tard, XI, 44. — *Et occursum malus*. Aucun événement fâcheux, comme une révolte, la peste, la famine ou autre fléau.

5. — *Sicut locutus est Dominus...* Cfr. II Rois VII, 42 et 43. L'entreprise de Salomon n'est donc point l'œuvre de sa volonté propre, mais répondait à la pensée du Seigneur et au plan divin. Elle était, d'ailleurs, le résultat nécessaire de l'Alliance et du développement de la théocratie, ainsi que nous l'expliquons ailleurs plus en détail. Il est donc faux, fait remarquer le D. Bahr, que Salomon ait voulu bâtir un temple magnifique, pour imiter ce qui se faisait chez les Philistins et chez les Phéniciens, ainsi que le prétend Duncker, *Gesch. des Alt.* I, 397. C'est une assertion absolument contredite par tous les textes. D'autre part, lorsque S. Etienne dit aux Juifs : « Salomon autem ædificavit illi domum. Sed non excelsus in manufactis habitat, etc. » Act. VII, 47, 48 et suiv., ce n'est point pour blâmer l'entreprise de Salomon ni pour lui enlever son caractère divin et la rabaisser au niveau de toute autre entreprise. En effet, c'est une vérité bien reconnue que Dieu n'est point renfermé entre les murs d'un temple, et Salomon déjà l'avait mise en lumière. S. Etienne combat donc les idées étroites des Juifs de son temps qui rejetaient le Messie et s'attachaient exclusivement au temple, comme l'unique centre des révélations divines. Dans la Nouvelle Alliance, le temple de Jérusalem a perdu toute signification, car Dieu n'habite plus uniquement au milieu d'un peuple spécial, séparé des autres par son origine et sa naissance, mais dans le cœur de tous les chrétiens, ainsi que l'Apôtre nous l'enseigne : « Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit

Dominus : Quoniam inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos, et ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi populus », II Corinth. VI, 46, Cfr. Ephes. II, 21. S. Etienne a donc raison de dire que c'est résister au Saint Esprit que de s'attacher à l'ancien temple et de rejeter le temple vivant du Dieu vivant, Act., VII, 54.

6. — *Præcipe igitur...* On voit par là que la partie du Liban où croissaient les cèdres propres à fournir des matériaux de construction appartenait au royaume d'Hiram. Aussi les restes de cette forêt de cèdres, célèbre de toute antiquité, sont au moins à deux journées de marche au nord de Beyrouth, près du village de Béheraeh et non loin, à l'est, du monastère de Kanobin, la résidence du patriarche des Maronites. Par le V. 22 on voit aussi que Salomon avait demandé du bois de cyprès, car le mot ברוש, *berosh*, ne signifie pas *sapin*, comme l'a entendu le traducteur latin, mais *cyprès*. De plus le passage parallèle des Paralipomènes II Paral., II, 6 et suiv., montre aussi que le roi d'Israël réclama un habile artiste dont il est parlé incidemment plus loin, VII, 13 et suiv. Voici selon Josèphe, Ant. J. I, VIII, c, II, § 6, la lettre que Salomon aurait écrite à cette occasion : « Salomon auroi Hiram. Sache que mon père voulait bâtir un temple à Dieu, mais qu'il en a été empêché par des guerres et des expéditions continuelles, car il n'a point cessé de vaincre ses ennemis jusqu'à ce qu'il les eût rendus tributaires. Pour moi, je rends grâces à Dieu de la paix dont je jouis, et, puisque j'en ai le loisir, je veux construire une maison au Seigneur, car Dieu a prêté à mon père quo cette tâche m'était réservée. C'est pourquoi je te demande d'envoyer quelques-uns de tes serviteurs avec les miens pour couper des bois dans le Liban, car les Sidoniens sont plus habiles que les nôtres

meo vir qui noverit ligna cædere sicut Sidonii.

7. Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcumque mandasti mihi; ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis.

sais qu'il n'y a personne, parmi mon peuple, qui sache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Lorsque Hiram eut entendu les paroles de Salomon, il se réjouit beaucoup et dit : Béni soit aujourd'hui le Seigneur Dieu qui a donné à David un fils très-sage, chef de ce grand peuple.

8. Et Hiram envoya à Salomon et lui dit : J'ai entendu tout ce que tu m'as mandé; je ferai toute la volonté touchant les bois de cèdre et de sapin.

pour couper le bois. Je fournirai aux ouvriers le salaire que tu fixeras. » Nous citons bien entendu cette lettre à titre de document, nous réservant d'en apprécier plus loin l'authenticité, Cfr. 7. 8. — *Qui noverit ligna cædere.* Qui sache les choisir, les couper au temps voulu et les préparer. — *Sicut Sidonii.* Les Sidoniens sont pris pour les Phéniciens en général, car la puissance de Sidon avait précédé celle de Tyr. Au surplus, la partie du Liban où croissaient les cèdres était sur le territoire de Sidon, dont les habitants étaient renommés comme d'habiles constructeurs et passaient pour très versés dans les arts mécaniques. Hérodote et Homère attestent tous deux que les Phéniciens étaient très habiles dans la navigation, et le premier accorde la palme à Sidon. Hérod., III, 49, VI, 96; Hom. Odyss. XV, 445-425. Selon Strabon XVI, 2, § 23, les Sidoniens étaient versés dans la connaissance de la philosophie, de l'astronomie, de l'arithmétique, de la navigation et des beaux arts. Les Hébreux n'étaient pas d'ailleurs les seuls à avoir recours aux bois du Liban, car les Assyriens, dans leurs expéditions, durent transporter à plusieurs reprises des cèdres dans leurs capitales. En effet, on a trouvé à Nimroud du bois de cèdre, essence inconnue dans l'Assyrie. Layard, *Ninench and Babylon*, 357. Selon Polybe X, 27, § 40, on s'en servit également pour la construction du grand palais d'Écbatane.

7. — *Lætatus est valde.* Hiram devait avoir à cœur d'entretenir de bons rapports avec les Israélites, car leur pays était le grenier de la Phénicie et d'ailleurs l'amitié d'un puissant voisin ne pouvait qu'être utile aux intérêts de son peuple. — *Benedictus Dominus Deus.* Hiram invoque ici le nom de Jéhovah; mais ce n'est pas la preuve qu'il le reconnaissait comme le vrai Dieu ou qu'il fût prosélyte. Le polythéisme, surtout dans ces contrées, n'étant nullement exclusif, le

roi de Tyr se contentait seulement de reconnaître l'existence du Dieu des Israélites au même titre que celle de ses dieux. Dans les Paralipomènes II Paral. II, 44, nous voyons qu'il reconnaît même Jéhovah comme le créateur du ciel et de la terre, ce qui peut n'être qu'une concession aux idées religieuses des Israélites et n'implique nullement qu'il crût au vrai Dieu.

8. — *Et misit Hiram... dicens.* Par écrit, nous dit l'auteur des Paralipomènes II Paral. II, 40. Il est vraisemblable, en effet, que cette affaire se traita par lettres. Nous avons déjà reproduit celle que Salomon, d'après Josèphe, écrivit à Hiram, V. v. 6; maintenant nous citons la réponse du roi de Tyr : « Il convient de louer Dieu qui l'a remis le royaume paternel, et l'a confié à un homme sage et vertueux. Pour moi, me réjouissant de ce qui arrive, je te fournirai tout ce que tu as demandé. Je ferai couper en quantité des cèdres et des cyprès de haute taille. Je les enverrai à la mer par les miens, et je leur ordonnerai de construire des radeaux et de transporter les bois en tel endroit de ton pays que tu voudras. Les tiens ensuite les transporteront à Jérusalem. Pour toi, occupe-toi de nous fournir en retour le blé dont nous manquons, puisque nous habitons une île ». Ant. J. I. VIII, c. II, § 7. Nous ferons remarquer maintenant que les lettres que nous avons citées ne contiennent rien de plus que la relation biblique; par conséquent, on est fondé à croire qu'elles sont l'œuvre de l'historien Josèphe, lequel aura choisi la forme épistolaire, pour raconter l'histoire des négociations entamées entre Salomon et Hiram. Toutefois cet auteur assure que des copies de ces lettres sont conservées non-seulement dans les livres juifs, mais aussi dans ceux des Tyriens où on peut les voir et se convaincre de son exactitude : « les copies de ces lettres se sont conservées jusqu'à nos

9. Mes serviteurs les transporteront du Liban à la mer, et je les ferai mettre en mer sur des radeaux jusqu'au lieu que tu me désigneras, et je les déposerai là et tu les prendras; et tu me fourniras ce qui est nécessaire pour donner des vivres à ma maison.

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cèdre et des bois de sapin tant qu'il en voulut.

11. Et Salomon fournit à Hiram vingt mille mesures de froment, pour nourrir sa maison, et vingt

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare; et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi; et applicabo ea ibi, et tu tolles ea, præbebisque necessaria mihi, ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina, et ligna abiogna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram, coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, et viginti coros

jours, non-seulement dans nos livres, mais aussi chez les Tyriens. Si donc quelqu'un veut avoir des renseignements précis, il verra, en s'adressant à Tyr aux gardiens des archives publiques, que notre texte est conforme à celui de ces documents ». Ibid. § 8. Les deux lettres que l'on trouve dans Eusèbe, Préparat. év. ix, 33 et 34 et qu'il a empruntées à l'écrit d'Eupolème, sont considérées comme apocryphes. — *Et abiognis*. Dans l'hébreu il s'agit de cyprès, comme nous l'avons dit v. 6, et les passages de Josephé, cités précédemment, confirment cette traduction du mot בריש, *beresch*. Le bois de cyprès, propre aux constructions comme le cèdre, a surtout l'avantage d'être inattaquable aux insectes. En Orient et surtout à Constantinople, comme nous en avons été témoin, on s'en sert particulièrement pour faire des caisses où l'on conserve les fourrures.

9. — *Usque ad locum*... C'est-à-dire: et je les ferai flotter jusqu'à l'endroit... Les Paralipomènes, II Paral. II, 46, nous apprennent que l'endroit désigné était Joppé, aujourd'hui Jaffa, le port le plus rapproché de Jérusalem et qui n'en est guère éloigné que de soixante et quelques kilomètres. Au moment de la construction du second temple, les bois de construction suivirent la même voie, Esdr. III, 7. — *Præbebisque*... Hébreu : « Et toi tu feras tout mon désir, pour donner du pain à ma maison », c'est-à-dire, tu me fourniras des vivres pour l'entretien de ma cour. Il faut distinguer, ce semble, cette redevance en nature du salaire promis aux ouvriers, v. 6, sans autre désignation, mais dont les Paralipomènes, II Paral. II, 9, nous indiquent la nature. La quantité de blé est la même qu'ici; mais celle de l'huile est différente, et, en outre, il y est question d'orge et de vin. D'autre part, les Paralipomènes ne mentionnent pas la redevance dont il est question en cet endroit. Les deux récits se complètent donc l'un par l'autre. Si

le roi Hiram demande à être payé en nature, c'est que les villes phéniciennes, dont le territoire était resserré entre la mer et le Liban, possédaient peu de terres arables et devaient importer du dehors la plus grande partie de leurs subsistances. C'est particulièrement la Judée qui leur fournissait les denrées nécessaires à leur consommation; ainsi qu'on peut en juger d'après Ezéchiel xxvii, 47 et les actes des Apôtres, xii, 20.

10. — *Itaque Hiram dabat*... Coïncidence remarquable et certainement providentielle : dans le pays qui seul pouvait fournir aux Israélites les matériaux et les ouvriers dont ils avaient besoin, règne un prince qui non-seulement entretient des rapports d'amitié avec David et Salomon, mais se montre tout disposé à contribuer de tout son pouvoir à la construction du temple. Les nations païennes prennent part à cette œuvre magnifique, ce qui montre la vérité de ces paroles du Psaume : « Domini est terra et plenitudo ejus : orbis terrarum, et universi qui habitant in eo », Ps. LXXI, 44. Mais comme le règne de Salomon est la figure de celui du Messie, dans la participation des païens à la construction du temple nous pouvons voir la figure et l'annonce de ce qui arrivera plus tard, car, en parlant du Messie, le prophète Zacharie s'exprime ainsi : « Et ipse extruct templum Domino », et plus loin : « Et qui procul sunt, venient, et ædificabunt in templo Domini, Zach. VI, 43, et 45.

11. — *Coros tritici viginti millia*. Le cor étant à peu près de la contenance de trois hectolitres, Salomon fournissait donc à Hiram 60.000 hectolitres de blé. — *Purissimi olei*. Hébreu : « D'huile écrasée ». On obtenait une huile plus fine, d'une couleur plus blanche et d'un goût meilleur en écrasant des olives non encore mûres dans un mortier. Vingt cors faisant au moins soixante hectolitres, on voit qu'il n'y avait pas disproportion

purissimi olei; hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei; et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percusserunt ambo fœdus.

*Supr. 3, 12.*

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, et erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis, et Adoniram erat super hujusmodi indicatione.

15. Fueruntque Salomoni septuaginta millia eorum qui onera portabant, et octoginta millia latomorum in monte;

mesures d'huile très pure. Voilà ce que Salomon fournit à Hiram chaque année.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon, comme il le lui avait dit; et il y avait la paix entre Hiram et Salomon, et ils contractèrent tous deux une alliance.

13. Et le roi Salomon choisit des ouvriers en tout Israël, et il y eut un engagement de trente mille hommes.

14. Et il les envoyait au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de sorte qu'ils étaient deux mois dans leurs maisons: et Adoniram était préposé à cet engagement.

15. Et Salomon avait soixante dix mille hommes qui portaient des fardeaux et quatre vingt mille qui taillaient des pierres sur la montagne,

tion avec la quantité de blé fournie, si l'on réfléchit que c'était de l'huile de choix. — *Per singulos annos.* Sans doute, pendant tout le temps que durèrent les travaux du temple et tant que Salomon eut besoin des services de son voisin.

12. — *Dedit quoque Dominus...* Cette remarque paraît se rapporter directement aux arrangements que Salomon prit avec Hiram, et peut-être aussi à ce qui suit, c'est-à-dire à la manière dont il sût organiser les travaux.

13. — *Elegitque...* Hébreu: « Et le roi Salomon leva », litt. « fit monter ». — *Operarios.* Hébreu: « Une corvée », כַּס, *mas*. Il faut distinguer, en effet, ces ouvriers qui étaient Israélites, et par conséquent libres, des restes de la nation chananéenne dont il est question v. 45 et ix, 20, 24 et qui avaient été réduits en esclavage. Les chananéens sont désignés par l'expression כַּס עֶבֶד, *mas obed* (tributum servientes). Comme les travailleurs Israélites dont il est ici question restaient huit mois chez eux, on voit bien qu'il ne faut pas les assimiler aux esclaves chananéens, bien que le mot כַּס n'ait pas toujours le sens de corvées Jos. xvii, 43; Jug. i, 28, 30; II Paral. viii, 8. D'ailleurs il est dit expressément ix, 22 que Salomon ne rendit esclave aucun Israélite, « de filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam ». Ces Israélites corvéables étaient probablement em-

ployés aux travaux les moins pénibles, de concert avec les sujets d'Hiram et sous leur direction, v. 6. — *De omni Israël.* De tout le peuple d'Israël, et non pas, de tout le territoire d'Israël. C'est ce que nous devons comprendre d'après les remarques que nous avons faites.

15. — *Septuaginta millia eorum...* Les porteurs et les tailleurs de pierres n'étaient pas Israélites, puisqu'ils sont distingués d'eux et que les passages parallèles ix, 20 et suiv.; II Paral. ii, 46 et suiv., vii, 7-9, nous font connaître que Salomon employa à ces travaux les restes de la nation chananéenne. Le nombre des travailleurs peut nous paraître extraordinaire, mais il le paraîtra moins, si l'on réfléchit que, faute de machines et de moyens de transport, la main de l'homme devait suffire à tout. D'après Plin le Naturaliste, Hist. nat. xxxvi, 42, 366,000 hommes travaillèrent pendant vingt ans pour élever une des pyramides d'Égypte. La chose n'a rien d'inconcevable pour celui qui a vu les énormes blocs qu'il a fallu extraire des carrières, mettre en mouvement et hisser à de grandes hauteurs. Enfin il est vraisemblable que Salomon employa une partie des ouvriers à préparer les matériaux pour son palais. — *Latomorum.* Le mot חֲצֵב, *Khatséb* est généralement entendu dans ce sens, attendu que le verbe חָצַב, *Khatséb* est

16. Sans compter les préposés qui présidaient à tous les travaux, au nombre de trois mille et trois cents, qui commandaient au peuple et à ceux qui faisaient le travail.

17. Et le roi ordonna qu'on prit des pierres grandes, des pierres de prix, pour les fondements du temple et qu'on les équarrît.

18. Les maçons de Salomon et les maçons d'Hiram les taillèrent, et

16. Absque præpositis qui prærant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum, præcipientium populo et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi, et quadrarent eos :

18. Quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, et cæmentarii Hiram ;

ordinairement employé pour désigner l'extraction et la taille des pierres ; Deut. VI, 44 ; Is. v, 2 ; Prov. ix, 4 ; IV Rois xii, 3. Les trente mille Israélites suffisaient certainement pour couper et travailler le bois. — *In monte.* Dans le Liban, selon la plupart des commentateurs, D. Calmet, Comment. lat., Reuss. Hist. des Israélites, p. 429, Bahr, die Bücher des Könige, Keil die Bücher des Könige, et Handbuch des bill. Archæol., p. 433 et die norchenilischen Geschichtbücher, p. 233. Cependant, M. l'abbé Vigourau pense que les commentateurs se sont trompés (Le Roi Salomon, dans la Revue des Quest. hist. p. 26), et nous sommes de son avis. En effet, il était inutile d'aller chercher des pierres dans le Liban puisqu'on en avait à portée sous le mont Moriah, V. Préface, le temple de Jérusalem.

16. — *Absque præpositis...* Hébreu : « Outre les princes des préposés de Salomon qui surveillaient les travaux. » Il faut remarquer que sous le nom de שרי הנצבים, *sarê hannit-sabim*, il ne faut pas entendre les chefs des inspecteurs, mais les inspecteurs ordinaires, car le nombre en eût été exorbitant. Le mot נצבים doit donc être considéré comme une apposition explicative. — *Numero trium millium et trecentorum.* Plus loin, il est encore parlé de 550 inspecteurs, ix, 23. Ailleurs II Paral. ii, 17 et viii, 10, on trouve d'un côté 3,600 et de l'autre 250 ; mais comme le total des inspecteurs se trouve être le même dans les deux ouvrages, il s'en suit qu'il est inutile de supposer des fautes de copistes pour expliquer ces différences. Il est plus probable, en effet, que chaque auteur aura eu un point de vue différent. L'un, celui des Paralipomènes, ayant eu égard à la nationalité, aura réuni ensemble les inspecteurs chananéens au nombre de 3,600, tandis que celui des Rois n'a voulu distinguer les inspecteurs ordinaires (3,300) des inspecteurs supérieurs (550) dont 250 étaient pris parmi les Israélites et 300 parmi les Chananéens. En effet, il est dit expressément que les 3,600

inspecteurs des Paralipomènes avaient été choisis parmi les גרים, *gerim*, c'est-à-dire, parmi les Chananéens restés dans le pays, II Paral. ii, 16 et suiv. Il est également certain que les nombres 550 et 250, ix, 23 et II Paral. viii, 10, ne désignent que les inspecteurs généraux. Notre auteur a donc réuni d'une part (3,300) les inspecteurs ordinaires, et de l'autre (550), ix, 23, les inspecteurs généraux, tandis que celui des Paralipomènes a compris dans le nombre 3,600 les 300 inspecteurs généraux de race chananéenne et a mis à part les 250 inspecteurs généraux qui étaient Israélites.

17. — *Lapides pretiosos.* C'est-à-dire, des pierres remarquables tant par leur qualité que par leurs dimensions, v. viii, 10. — *In fundamentum templi.* Le récit biblique ne dit point que ces pierres aient servi à élever les murs d'enceinte de la montagne dont nous parle l'historien Josèphe, Ant. j. l. VIII, c. iii, § 9, l. xv, c. xi, § 3 ; de Bell. j. l. V, c. v, § 4. — *Et quadrarent eos.* Hébreu : « Pierres taillées », גזית אבני, *abné gazith.*

18. — *Quos dolaverunt...* Hébreu : « Et taillèrent les constructeurs de Salomon et les constructeurs d'Hiram et les Gébalien, et préparèrent les bois et les pierres pour construire la maison. » On voit que dans le texte original il n'est pas question des pierres dont il a été parlé plus haut, mais seulement en général des bois et des pierres. — *Giblii.* Les constructeurs d'Hiram sont désignée ici sous le nom de Gébalien, c'est-à-dire habitants de Gébal, ville de la côte située au nord de Beyrouth et que les Grecs appelaient Byblos. Parmi les grandes villes phéniciennes, elle était la plus rapprochée de la forêt de cèdres. D'après Ezéchiël, xxvii, 9, les Gébalien étaient très entendus dans la construction des navires ; par conséquent, on peut penser qu'ils étaient d'habiles architectes et que, parmi les sujets d'Hiram, ils étaient les plus propres à diriger les travaux des ouvriers de Salomon. Il est à présumer, vu la quantité de ces derniers, qu'ils

porro Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandum domum.

les Gibliens préparèrent les bois et les pierres pour édifier le temple.

## CHAPITRE VI

Le temple fut commencé dans la quatrième année du règne de Salomon, 480 ans après la sortie d'Égypte (v. 1). — La description de l'ensemble de la construction comprend les vv. 2 à 10, et se termine par la répétition des promesses que Dieu fit à Salomon (vv. 2-43). — Suit la description de l'intérieur, et des ornements du sanctuaire (vv. 44-36). — Or, Salomon ayant commencé le temple la quatrième année de son règne, le termina la onzième, c'est-à-dire dans l'espace de sept ans (vv. 37-38).

1. Factum est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti; in anno quarto, mense Zio, (ipse est mensis secundus) regni Salomonis super Israel, ædificari cœpit domus Domino.

II Par. 3, 1.

2. Domus autem, quam ædificabat rex Salomon Domino, habebat sexa-

1. Il arriva donc que la quatre cent quatre-vingtième année après la sortie des enfants d'Israël de la terre d'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de Zio (qui est le second mois), une maison commença à être bâtie au Seigneur.

2. Or, la maison que le roi Salomon bâtissait au Seigneur, avait

étaient peu nombreux, et que leur rôle fut celui de conducteurs de travaux. — *Præparaverunt ligna...* Même au temps de sa plus haute splendeur, le peuple israélite fut loin d'égaliser les Phéniciens dans la connaissance de l'architecture et des arts en général. Chaque peuple a reçu sa mission et en conséquence des aptitudes spéciales. Or, le peuple hébreu avait la sienne qui était de conserver la connaissance du vrai Dieu et d'être le porteur de la révélation et toute son histoire est là. — *Ad ædificandum domum.* A la fin du verset, les Septante ont ajouté τρεῖς ἔτη, « pendant trois ans », ce qui n'est qu'une simple conjecture de la part des traducteurs, conjecture basée sur ce fait que les fondements du temple ne furent posés que la quatrième année du règne de Salomon. Ils ont donc supposé en conséquence que les travaux préparatoires avaient duré trois ans.

### b. Construction du temple, vi.

CHAP. VI. — 1. — *Factum est ergo...* La construction du temple est un événement d'une grande importance dans l'histoire du peuple israélite. A partir de cette époque, l'établissement des Hébreux dans la terre de Chanaan cessait d'avoir un caractère provi-

soire, car le temple était le gage matériel de la possession durable de l'héritage que leur avait donné le Seigneur. Aussi, voyons-nous que la date de la fondation de cet édifice est indiquée, non-seulement d'après les années du règne de Salomon, mais aussi d'après celles de la sortie d'Égypte. — *Quadringentesimo et octogesimo.* C'était en l'an 4012 avant Jésus-Christ. Pour la discussion au sujet du nombre 480, Cfr. livre des Juges, Préface, p. 40 et suiv. — *Ipse est mensis secundus.* L'auteur donne cette explication, parce que les mois avant la captivité n'avaient pas de nom fixes et qu'après ils en eurent d'autres. — *Ædificare cœpit domus.* L'auteur ne dit pas en quel endroit fut construit le temple, parce que la chose était suffisamment connue. Mais dans les Paralipomènes, II Paral., III, 4, on nous apprend que ce fut sur le mont Moriah, là où le Seigneur était apparu à David pendant la peste, et où David avait élevé un autel, II Bois, xxiv, 25.

2. — *Domus autem...* Il s'agit ici du principal corps de bâtiment de la cella proprement dite. — *Sexaginta cubitos...* La coudée employée est la coudée ancienne, c'est-à-dire, la coudée mosaïque ou coudée sainte, II Paral., III, 3, qui, d'après Ezéchiel, xl, 5,

soixante coudées de long, et vingt coudées de large, et trente coudées de hauteur.

3. Et il y avait devant le temple un portique de vingt coudées de longueur, suivant la mesure de la largeur du temple, et il avait dix coudées de largeur devant la façade du temple.

4. Et il fit dans le temple des fenêtres obliques.

genta cubitos in longitudine, et viginti cubitos in latitudine, et trigenta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi; et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

4. Fecitque in templo fenestras obliquas.

XLIII, 43, était d'une main plus longue que la coudée ordinaire, usitée à l'époque de la captivité. Selon les auteurs, la coudée mosaïque serait à peu près de 48 centimètres.

3. — *Ante templum*. C'est-à-dire, devant le Saint, ainsi que l'indique l'expression hébraïque. תיכל הבית, *hécal habb'ith*. — *Juxta mensuram*. C'est-à-dire, aussi large que celle du corps principal désigné en hébreu par *baith*, בית, « domus. » D'ailleurs, ce qui est nommé longueur, c'est l'espace parallèle à la largeur du Saint, ce qui serait plutôt la largeur. — *Latitudinis*. De profondeur. La hauteur du portique n'est point mentionnée; mais, selon II Paral., III, 4, elle aurait été de 120 coudées, chiffre qui n'est certainement pas exact, car une construction d'une hauteur semblable et si en disproportion avec ses autres dimensions, ne saurait porter le nom de portique ou vestibule, אולם, *oulam*, mais plutôt mériterait celui de tour, מצדל, *mitgdal*. Du reste, une tour de 20 coudées devant un temple de 30 coudées de haut eût présenté une disproportion qui ne se rencontre même pas dans les flèches les plus élevées de nos cathédrales, flèches qui se terminent en pointe, et par cela même ne présentent rien de choquant. En effet, la hauteur de la flèche de Strasbourg est à celle du toit de la nef principale, comme 39 est à 4. Enfin, la superficie occupée par la base eût été insuffisante, et aurait nui à la solidité de la construction, ou plutôt l'eût rendue à peine possible. Il faut encore observer que l'architecture de cette époque se distinguait avant tout par son caractère imposant plutôt que par la légèreté et la grâce. On doit donc admettre forcément qu'une faute se sera glissée dans le texte, ce qui est assez fréquent dans les Nombres; mais quant à la hauteur véritable, elle est difficile à déterminer. La version syriaque et la version arabe ainsi que les Septante, (Cod. Ab), portent vingt coudées; mais, d'autre part, on peut supposer que la hauteur du portique était la même que celle du Saint, c'est-à-dire, de trente coudées,

précisément parce que notre texte n'en parle pas. Ce qui confirme cette supposition, c'est que les bâtiments latéraux étant de vingt coudées, le portique devait être tout naturellement plus élevé, car autrement il se fût confondu avec les annexes.

4. — *Fenestras obliquas*. Hébreu : « fenêtres de poutres fermées », c'est-à-dire des fenêtres qui ne pouvaient pas s'ouvrir, et se fermer à volonté, comme celle des maisons ordinaires, IV Rois, XIII, 17; Dan., VI, 11. En effet. שקפים, *schekouphim*, signifie « poutres superposées », VII, 4, et שקה, *schékoph*, « charpentier ». Voici ce que dit à ce sujet S. Jérôme, commentant le ch. XLI d'Ezéchiel : « Fenestræ quoque erant factæ in modum retis, instar cancerum, ut non speculari lapide, nec vitro, sed lignis interrasilibus et vermiculatis clauderentur (pro quibus in Hebraico obliquas fenestras habes), quæ in tribus tantum erant partibus templi, ad dexteram videlicet, et ad sinistram et post tergum, id est ad Meridiem et ad Aquilonem et ad Occidentem. Orientalis autem pars non habebat fenestras, quia ipse introitus clarus imitebat lumen intrinsecus, et cuncta interiora templi januarum lumine complebantur, ita ut per singulas fenestras et cancellorum intro quis posset aspicere. » Cependant, comme les murs étaient très épais, l'ouverture de ces fenêtres pouvait être plus étroite en dehors et plus large en dedans, comme dans les anciennes constructions égyptiennes. De cette façon, elles atteignaient leur but, qui était de laisser pénétrer l'air et la lumière, et de laisser échapper la fumée. Ainsi se trouvait justifiée la traduction chaldaïque « fenestræ intus latæ, foris angustæ », et s'expliquerait peut-être celle de la Vulgate « fenestras obliquas. » Probablement cette interprétation aurait son fondement dans la traduction juive. On ne sait de quel côté s'ouvriraient ces fenêtres; mais en admettant que le portique fût plus bas de dix coudées que le Saint, il pouvait s'en trouver à la fois au devant et sur les côtés, tandis que le Saint.



5. Et ædificavit super parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, et medium tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris templi.

7. Domus autem cum ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est; et malleus, et securis, et omne ferramentum non

5. Et il bâtit sur les murs du temple des étages tout autour, entre les murs de l'édifice, autour du temple et de l'oracle, et il fit des appartements latéraux tout autour.

6. L'étage qui était au dessous avait cinq coudées de large, et le troisième étage avait sept coudées de large. Il mit aussi des poutres à l'extérieur, tout autour de l'édifice, de telle sorte qu'elles n'étaient pas fixées dans les murs du temple.

7. Et lorsque la maison fut bâtie, ce fut avec des pierres taillées et achevées qu'elle fut bâtie, et ni le marteau, ni la hâche, ni autre ins-

des Saints, haut de vingt coudées seulement, restait nécessairement inasqué par les constructions latérales, et se trouvait dans une obscurité complète, VIII, 12. Il est cependant plus probable que ces fenêtres ne régnaient que sur les côtés, attendu que le portique devait avoir la même hauteur que le Saint 7. 3.

5. — *Super parietem templi.* C'est-à-dire, le long des murs du temple, évidemment par côté et par derrière, puisque le portique se trouvait sur le devant. — *Tabulata.* Le mot יציע, *iatsoua*, ou יציע, *iatsia*, dans le kéri, signifie particulièrement *couche*, et désigne ici les constructions accessoires, tandis que l'expression *tabulata*, indique que ces constructions avaient plusieurs étages, V. v, 6. — *Per circuitum templi.* Le mot temple est exprimé ici en hébreu, par הויכל, *hékâl*, qui n'est pas un mot sémitique, mais a été emprunté aux Accadris. Il est composé de *é*, « maison », et le *gal*, « grand », et signifie donc « maison grande ». V. Lenormant, La langue primitive de la Chaldée, p. 97, 143, 146, 147, etc. — *Et oraculi.* C'est ainsi que S. Jérôme a traduit le mot דביר, *debir*, dérivé de דבר, *abar*, « parler », mais dont le sens primitif est *attacher, enchaîner, suivre*. C'est ainsi que l'on désigne le Saint des Saints, où Dieu rendait ses oracles, et qui faisait suite au Saint. — *Latera.* Le mot צלעיות, *tseleoth*, qui signifie littéralement *côte, côte*, ne peut indiquer ici que les chambres ou appartements que l'on avait formés dans les étages des constructions latérales, au moyen de cloisons; quelle que soit la traduction que l'on adopte. Selon Ezéchiel, XLII, 6, ces appartements étaient au nombre de trente-trois, selon Josèphe, de trente seulement, douze sur chaque côté, et six en arrière

6. — *Quinque cubitos habebat longitudinis.* Il s'agit de la largeur à l'intérieur. — *Trabes autem...* Hébreu : car des retraits (litt. des diminutions), il fit un temple à l'entour, au dehors, afin qu'on ne prit pas dans les murs du temple », c'est-à-dire, on fit des retraits au mur du temple à l'endroit où devaient reposer les poutres des planchers des étages des constructions latérales, de façon à ce qu'on n'eût pas besoin de faire des trous dans le mur, pour y faire entrer l'extrémité de ces poutres. Ces retraits sont appelés מגרעות, *migræoth*, c'est-à-dire, *retranchements ou diminutions*, parce que, avec ce système, le mur diminuait d'épaisseur à chaque étage. Il est vraisemblable, en effet, que ces retraits furent pratiqués sur le mur du temple seulement, de sorte que, à chaque étage, son épaisseur devenait moindre d'une coudée, ce qui devait former comme des gradins. Le mur en conséquence, devait être à la base épais de six coudées, ce qui répond bien aux restes des anciennes constructions, dont les murailles sont d'une épaisseur prodigieuse, et au volume des pierres de taille dont il est parlé plus loin, VII, 12. Le but, sans doute, de cet arrangement singulier était de séparer les bâtiments profanes d'avec le temple. Le latin de la Vulgate est donc bien plutôt une paraphrase qu'une traduction.

7. — *De lapidibus dolatis atque perfectis.* Hébreu : « De pierres toutes préparées de la carrière ». L'expression שלמה אבן, *ében scholomah*, qui désigne ailleurs. Ex., XX, 25; Deut. XXVII, 7, des pierres non taillées, a ici un sens tout contraire, ainsi que le contexte le prouve. Ainsi donc les pierres qui servirent à la construction du temple avaient été taillées dans la carrière même, et on n'eût plus

trument en fer, ne fut entendu dans la maison pendant qu'on l'édifiait.

8. La porte du milieu des appartements latéraux était au côté droit de la maison, et par un escalier on montait à l'étage supérieur et du milieu au troisième.

9. Et il bâtit la maison et il l'acheva; et il revêtit la maison de lambris de cèdre.

10. Et il construisit sur toute la maison un étage de cinq coudées de

sunt audita in domo cum ædificatur.

8. Ostium lateris medii in parte erat domus dextræ; et per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, et a medio in tertium.

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam; texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis alti-

ensuite qu'à les ajuster et à les mettre à leur place. — *Et securis.* Le mot גִּרְדָן, a bien le sens de *hache*, mais ici, on le comprend, il ne peut être question que d'un outil de tailleurs de pierres ayant quelque ressemblance avec une hache. — *Et omne ferramentum...* Selon S. Eucher, le temple est la figure du ciel, où il n'y aura ni souffrance ni affliction : « Hic tundimur adversitatibus, et disciplinæ veritatis exercemur, ut illis locis juxta meritum congruis disponamur, et castigatione cessante solo amoris glutino quo ad unionem copulemur, uno impleti spiritu perfundamur. Hic enim foris tendimur, ut illic sine reprehensione inveniamur. Hic malleus, hic securis, hic omnia tusionum resonant ferramenta : in domo autem Dei nulli ictus audiuntur, quia in æterna patria omnes jam percussionum strepitus conticescunt. »

8. — *Ostium lateris medii in parte erat domus dextræ.* Hébreu : « Une porte pour l'appartement du milieu (à l'étage inférieur) du côté droit de la maison », c'est-à-dire, au côté-sud. Pour obtenir cette interprétation on est obligé de donner à תִּצְוֹנָה, *tzivonah*, un double sens, celui de *chambre du milieu*, et celui d'*étage du milieu*. Il ne serait donc pas improbable que la véritable leçon fût הַתְּחִתָּה, *hattakhthonah*, « d'en bas », τῆς ἀποκάτωθεν, comme ont traduit les Septante. En ce cas, צֶלַע, *tséla*, ne désignerait pas un appartement en particulier, mais l'ensemble des appartements de tout un étage, comme dans Ezéchiel. xli, 5, ix. 11. Sans nul doute, cette porte d'entrée était pratiquée sur la façade extérieure, et ne faisait pas communiquer les bâtiments latéraux avec le temple. Si l'on s'en rapporte au texte massorétique, elle se serait trouvée au milieu de la façade et non pas près du portique, tandis que, si on lit הַתְּחִתָּה, il est impossible de choisir une opinion. Quant à la traduction de la Vulgate, elle est purement littérale et, par conséquent, elle a besoin d'être interprétée au moyen du texte original et du contexte. — *Et per co-*

*chlæam.* Cet escalier en spirale לִילִיּוֹם, *boulim*, n'était pas sans doute pratiqué dans le mur extérieur, qui n'eût pas eu pour cela assez d'épaisseur, mais devait se trouver à l'intérieur du bâtiment, puisque le texte dit qu'il conduisait de l'étage inférieur à l'étage du milieu, et à l'étage supérieur.

9. — *Texit.* Il ne faut pas entendre וִיסַפֵּן, *vaispoun*, du lambrissage et des boiseries de l'intérieur, dont il est question plus loin, v. 15, mais bien de la toiture, car le verbe סָפַן, *sophon*, signifie *cacher*, Deut., xxxiii, 21, et *couvrir*, dans tous les autres passages. — *Laquearibus cedrinis.* Hébreu : « De poutres et de planches de cèdre. » En effet, גְּבִיּוֹם, *gébïan*, ne signifie pas *planches*, et pas davantage, *toiture cintrée*, mais *poutres* ou *solines*. Quant à שְׂדֵרוֹת, *sédéroth*, son sens propre est *series*, ce qui fait penser qu'il s'agit de tables ou de planches (de cèdre), ajustées les unes aux autres et placées entre les poutres. Cette toiture devait, sans doute, être recouverte d'un plancher, ou plutôt d'un dallage en pierre, pour empêcher l'infiltration de l'eau, et munie sur les bords d'un parapet, comme dans les maisons ordinaires, Deut., xxii, 8.

8. — *Et ædificavit... altitudinis.* Hébreu : « Et il construisit le bâtiment le long de toute la maison (c'est-à-dire, autour du temple, sauf en devant); cinq coudées était sa hauteur », c'est-à-dire, la hauteur de chaque étage était de cinq coudées. Il est, en effet, impossible de n'attribuer que cinq coudées de hauteur aux trois étages ensemble, ce qu'on serait tenté de faire, si l'on s'en tenait uniquement à la Vulgate. On voit donc qu'en y comprenant les planchers et la toiture, la hauteur totale de l'édifice devait être de 18 à 20 coudées; par conséquent, le temple proprement dit, dont la hauteur était de trente coudées à l'intérieur, et probablement de trente-deux à l'extérieur, dépassait notablement les bâtiments adjacents, ce qui laissait un espace largement suffisant pour les fenêtres. — *Et operuit domum lignis cedrinis.*

itudinis, et operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia mandata mea, gradus per ea; firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum.

*II Reg. 7, 16.*

13. Et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

*I Par. 22, 9.*

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis, a pa-

hauteur, et il couvrit la maison de bois de cèdre.

11. Et la parole du Seigneur se fit entendre à Salomon, disant :

12. Tu me bâtis cette maison; si tu marches dans mes préceptes, si tu accomplis mes lois, si tu gardes tous mes commandements, en marchant d'après eux, je te confirmerai ma parole que j'ai dite à David, ton père.

13. Et j'habiterai au milieu des enfants d'Israël et je n'abandonnerai pas Israël mon peuple.

14. Salomon édifia donc la maison et l'acheva.

15. Et il revêtit les murs de la maison intérieurement de lambris

L'hébreu וַיִּאְחַז הַבַּיִת בְּעֵצֵי אֲרָזִים, *vaiakhaz habbaith baatsé arazim*, ne peut certainement s'interpréter ainsi, car le verbe אֲחַז, *akhaz*, n'a jamais eu le sens de couvrir. Voici donc le sens qui nous paraît devoir être adopté : « Et il (le bâtiment latéral) tenait à la maison par des bois (des poutres) de cèdre », c'est-à-dire, par les poutres qui, à chaque étage, reposaient sur les retraits des murs du temple, le bâtiment se trouvait solidement relié au temple, sans pourtant en faire partie, en pénétrant dans le mur. En donnant au verbe Salomon pour sujet, on obtient le même sens : « Et il (Salomon) fixa à la maison, par des bois de cèdre. » Nulle part, d'ailleurs, on ne voit que les murs du temple ou des autres constructions aient été revêtus en dehors de planches de cèdre. Le bâtiment tout entier pouvait avoir environ une longueur extérieure de 93 coudées, sur 48 de largeur, si l'on calcule l'épaisseur des murs du temple à six coudées, et à trois celle des murs du portique et des bâtiments latéraux. La hauteur du temple était à l'extérieur de 32 coudées à peu près et de 30 à l'intérieur, et celle des bâtiments latéraux de 48 à 20, sans parler du soubassement, car il n'est pas à présumer que les constructions aient reposé de plein pied sur le sol. Chaque étage devait contenir environ trente chambres, toutes éclairées sans doute par une fenêtre. Quant au nombre des fenêtres du temple, on ne le connaît pas; mais on peut supposer qu'il y en avait six de chaque côté. A l'arrière, il n'y en avait pas.

11. — *Et factus est sermo Domini.* Cette

révélation eut lieu probablement pendant la construction du temple, puisqu'elle est interrompue ainsi la description. De plus, en comparant ix, 2 avec iii, 5, on peut supposer que ce fut par le ministère d'un prophète, ce que confirme l'expression « factus est sermo Domini. »

12. — *Domus hæc...* Quant à cette maison... On voit que la phrase est interrompue. — *Quem locutus sum...* Les promesses faites à David étaient : 1<sup>o</sup> qu'un de ses fils lui succéderait, II Rois vii, 12; Ps. cxxxii, 11, 2<sup>o</sup> que le trône resterait à jamais à ses descendants, s'ils étaient fidèles, Ps. cxxxii, 12, 3<sup>o</sup> que les Israélites ne seraient plus affligés comme auparavant. Ces promesses sont confirmées à Salomon, à la condition d'être obéissant.

13. — *Et habitabo...* Ce n'est pas précisément une seconde promesse ajoutée à la première, mais c'en est, pour ainsi dire, la répétition sous une autre forme. En effet, l'affermissement du trône de David supposait l'habitation de Dieu parmi son peuple ou plutôt en était la conséquence. Cette habitation devenait une réalité nouvelle et durable et le temple était le gage que Dieu continuerait à résider parmi son peuple. C'est donc simplement la confirmation de la promesse faite à David, bien qu'en apparence ces mots se rapportent davantage à un passage du Lévitique, Levit., xxvi, 11.

14. — *Igitur ædificavit...* Ce verset sert à reprendre le fil de la description un moment interrompue.

15. — *Et revestivit.* C'est-à-dire, il revêtit,

de cèdre, depuis le pavé de la maison, jusqu'au sommet des murs et jusqu'au toit; il les couvrit de bois de cèdre; et il forma le pavé de la maison avec des planches de sapin.

16. Et il éleva à vingt coudées de la partie postérieure du temple, une cloison en cèdre, depuis le pavé jusqu'au haut, et il fit la demeure intérieure de l'oracle, le Saint des Saints.

17. Le temple avait donc quarante coudées jusqu'à l'entrée de l'oracle.

18. Et tout l'édifice intérieurement était revêtu de cèdre, et les jointures étaient faites avec art, or-

vimento domus usque ad summitatem parietum, et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus; et texit pavementum domus tabulis abiignis.

16. *Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora; et fecit interiorem domum oraculi in Sanctorum Sanctorum.*

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas, et cæ-

ainsi que le sens l'exige. — *Usque ad summitatem parietum usque ad laquearia.* Hébreu : « Jusqu'aux murs du toit », expression qui paraît un peu surprenante. Aussi il n'est pas impossible que קיררת, *kiroth*, soit une faute pour קרוית, *koroth*. Il faudrait alors traduire : « jusqu'aux poutres du toit ». La Vulgate a reproduit les Septante, εως των τελεων και εως των δοκων. — *Intrinsecus.* Les murs à l'intérieur furent donc complètement revêtus de boiserie; mais il n'est pas dit qu'on en fit autant à l'extérieur. — *Tabulis abiignis.* Voir 17. 5 et 8.

16. — *Viginti cubitorum... tabulata cedrina.* Hébreu : « Et il construisit les vingt coudées (l'espace de vingt coudées) de la partie postérieure de la maison avec des planches de cèdre », ce qui revient à peu près au même. Au reste il ne faut pas entendre le texte dans le sens qu'un mur de cèdre de vingt coudées de haut s'élevait entre le Saint et le Saint des Saints, car il s'agit en général des quatre murs du Saint des Saints, y compris la séparation qui se trouvait entre le Saint et le Saint des Saints, bien qu'il n'en soit pas fait mention. Donc l'arrière de la maison du temple, sur une longueur de vingt coudées, avait été séparé pour faire le Saint des Saints; par conséquent le mur de séparation avait trente coudées de haut ainsi que le portique, et allait du sol jusqu'au toit, comme le dit expressément le texte. Il restait donc une longueur de quarante coudées pour le palais extérieur הֵיכַל לִפְנֵי, *hèkal liphnaï*, c'est-à-dire, le Saint. — *Usque ad superiora.* Jusqu'au toit. Hébreu : עד הקיררת, *ad hakkiroth*, « jusqu'aux murs »; mais selon la remarque faite au 17. 15, il est probable qu'on doit traduire : jusqu'aux poutres. — *Et fecit...* Hébreu : « Et il

construisit cela à l'intérieur, en partie postérieure, en Saint des Saints. » Le mot דְּבַר, *dèber*, se trouve déterminé par ce qui suit et désigne le Saint des Saints. Quant à sa signification propre, elle est contestée. Aquila et Symmaque le rendent par χρηματιστήριον, « orarium », et S Jérôme par « oraculum » en le faisant dériver du verbe דָּבַר, *dabar*, « parler », verbe qui a aussi un autre sens; V. 17. 5. Mais les modernes, pour la plupart, interprètent דְּבַר d'après l'arabe, où le verbe *dabar*, signifie *succéder, venir après*, et le traduisent par *espace postérieur*, ce qui fait d'ailleurs un heureux contraste avec l'expression הֵיכַל לִפְנֵי, « palais antérieur » qui désigne le Saint. Les Septante ont simplement reproduit le mot hébreu sous la forme δαβίρ. Le Saint des Saints devait être séparé du Saint par une cloison de planches de cèdre, ainsi que nous l'avons vu; mais rien n'indique qu'il y eût là un mur épais de deux coudées, comme le veulent ceux qui s'en rapportent pour cela à la vision d'Ezéchiel, Ezech., xli. 3. Pour le tabernacle, un rideau seulement le partageait en deux. Ex., xxvi, 43 et 33 et quant au temple bâti par Hérode, il n'avait pas de mur de ce genre. Tout au moins Josèphe n'en parle pas dans la description qu'il fait. Bell. j. I. V, c. v, § 5.

18. — *Et cedro... vestiebatur.* Hébreu : « Et du bois de cèdre à la maison à l'intérieur. » — *Habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas.* Hébreu : « Sculpture de coloquintes », c'est-à-dire que le revêtement de bois de cèdre était orné de sculptures en forme de coloquintes. Le mot מִכְלֵת, *miknath*, désigne des bas-reliefs en saillie, c'est-à-dire dont les figures ressortent sur le plan de la surface et la dépassent. Quant aux

claturas eminentes; omnia cedrinis tabulis vestiebantur; nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus, in interiori parte fecerat, ut poneret ibi Arcam fœderis Domini.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, et viginti cubitos latitudinis, et viginti cubitos altitudinis, et operuit illud, atque vestivit auro purissimo; sed et altare vestivit cedro.

nées de moulures et de ciselures en saillie. Tout était revêtu de lambris de cèdre, et la pierre ne pouvait aucunement paraître sur les parois.

19. Et il avait fait l'oracle au milieu de la maison, dans la partie intérieure, pour y placer l'Arche de l'alliance du Seigneur.

20. Or, l'oracle avait vingt coudées de longueur, et vingt coudées de hauteur, et il le couvrit et le revêtit d'or très pur; et il revêtit aussi de cèdre l'autel.

*pekaïm*, פקעים, ce sont des figures semblables aux *pekonoth*, בקעת, « coloquintes », IV Reis iv, 39, c'est-à-dire, des ornements ayant la forme d'un œuf, et qui probablement devaient courir en ligne le long des murs, comme les ovés dans notre architecture. Cependant le D. Bahr fait remarquer que cette ornementation paraît bien insignifiante à côté du reste de la décoration et qu'elle était inconnue à l'architecture orientale. Pourquoi, d'ailleurs, avoir fait d'un fruit vénénéux un ornement qui fait contraste avec le reste? S'il s'agissait de représenter une forme ovale, pourquoi n'avoir pas sculpté des œufs? D'ailleurs le mot racine פקע, *paka*, ne signifie pas seulement éclater, mais aussi circuire, à *hiphil conglomerare*, et פקעת, *pekaoth*, « involucre » a aussi le sens comme פקיעה, de *glomus, fasciculus convolutus* ou *colligatus*, Buxtorf Lex. Chald. et Talm. p. 1790. Vu ce qui suit, le mot פקעות ou פקעים pourrait se traduire par « fleurs en bouton ». — *Et celaturas eminentes*. L'expression hébraïque פטורי צצים, *pethacre tsitsim*, signifie bien fleurs écloses, et non pas guirlandes de fleurs, car le verbe פטר, *pathiar*, a le sens de fendre. Selon Bahr, ces fleurs peut-être auraient été des lys, d'après la traduction arabe, ornementation qui d'ailleurs se trouvait dans le sanctuaire, vii, 19, xxii, 26.

19. — *Oraculum*. V. 16. — *In medio domus*. Non pas au milieu du temple, puisque c'était le Saint qui occupait cette place, mais entre le Saint et les constructions qui faisaient le tour du Saint et du Saint des Saints.

20. — *Porro oraculum*... L'expression לפני דביר, *lipné haddabir* est difficile à interpréter. Thénias propose de la rejeter du texte comme une glose du 17; mais, comme elle se trouve dans tous les manuscrits et dans toutes les versions, mieux vaut adopter l'opinion de Keil,

qui avec Kimchi fait de לפני, *lipné*, l'état construit de לפנים, *lipnaïm*, 1. 29 et le traduit par « l'intérieur de l'espace postérieur (du Saint des Saints) », ou plutôt « l'arrière corps à l'intérieur ». — *Et viginti cubitos altitudinis*. Le Saint des Saints avait, comme le tabernacle, la forme d'un cube parfait. Comme la hauteur du temple, sauf le portico, était de trente coudées, il restait donc au-dessus du Saint des Saints un espace libre de dix coudées de haut dont on ne connaît pas au juste la destination. Plusieurs pensent qu'il y avait là des chambres, ce que l'auteur des Paralipomènes, II Paral., iii, 9, appelle des *alioth*, עליות « chambres hautes », et ce que les Septante ont traduit par τὸ ὑπερώον. Toutefois il faut remarquer que les Paralipomènes ne nous indiquent nullement où se trouvaient ces chambres et qu'on peut à la rigueur supposer qu'il s'agit des chambres des bâtiments adjacents. Aussi peut-on croire que l'espace indiqué était resté vide, d'autant qu'on ne voit pas qu'il ait été accessible. En tout cas, rien n'autorise à admettre que le Saint des Saints avait en hauteur, de la base au toit, dix coudées de moins que le Saint, ce à quoi paraît s'opposer le 2. — *Auro purissimo*. L'expression דהב סגור, *zahab sagour*, signifie bien or fin, quelque soit le sens précis que l'on donne à סגור. — *Sed et altare vestivit cedro*. Au premier abord, on paraît surpris d'entendre parler de l'autel quand il s'agit du Saint des Saints et d'autant plus que cet autel est appelé, plus loin *altare oraculi*, הכדובח אשר לדביר אשר, *hammizbakh ascher ladebir*, « l'autel appartenant au Saint des Saints », 1. 22. En effet, il n'y avait pas d'autel dans le Saint des Saints. Pour éclaircir la difficulté il faut se rapporter à ce qui est dit de l'autel des parfums : « Ponesque altare contra velum quod ante arcam pendet testimonii co-

21. Il couvrit aussi la maison, devant l'oracle, d'or très pur, et il fixa les lames avec des clous d'or.

22. Et il n'y avait rien dans le temple qui ne fût couvert d'or, et il revêtit aussi d'or tout l'autel de l'oracle.

23. Et il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, de dix coudées de hauteur.

24. Une aile du chérubin avait cinq coudées et l'autre aile du chérubin cinq coudées; ils avaient donc dix coudées depuis l'extrémité d'une aile, jusqu'à l'extrémité de l'autre aile.

25. Le second chérubin était aussi

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo, et affixit laminas clavis aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro legeretur; sed et totum altare oraculi texit auro.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera; id est, decem cubitos habentes, a summitate alæ unius usque ad alæ alterius summitatem.

25. Decem quoque cubitorum erat

ram propitiatorio, Ex., xxx, 6; « et altare meum... coram arca testimonii », Ex., xl, 5. Donc, bien que cet autel fût dans le Saint, il était cependant, peut-on dire, en rapport très intime avec le Saint des Saints, puisque, nous dit l'Écriture, il se trouvait devant le Seigneur, Levit., xvi, 42, 48. On s'explique moins facilement l'expression « il revêtit un autel de cèdre », car כהבֹהב est employé sans l'article. Evidemment l'auteur veut dire que Salomon fit un autel de cèdre. Aussi plusieurs pensent qu'il faudrait lire ויעש, *vaiuass*, (fecit) au lieu de ויצף, *vaietsaph*, (vest.vit). Les Septante portent en effet : καὶ ἐποίησε θεοεισπήριον; mais l'autorité critique des traducteurs Alexandrins n'est pas considérable, car en cet endroit ils ont omis une partie du texte, parce qu'ils ne l'ont pas compris.

21. — *Dominus quoque ante oraculum.* C'est-à-dire, le Saint. — *Et affixit laminas clavis aureis.* Le texte hébreu est ici très obscur. Si l'on traduit ויעבר ברתוקות זהב לפני הדביר, *vaiabber bratoukoth zahab liph né hadibir*, par « il fit passer avec des chaînes d'or devant le Saint des Saints », il faudrait entendre qu'il s'agit d'une ornementation de chaînes d'or qui couraient le long du mur devant le Saint des Saints et passait sur les portes. Mais cette manière de s'exprimer serait assez bizarre. Aussi plusieurs, comme Gésenius, de Wette, Ewald etc., donnent à ויעבר, le sens de *verranter*, d'après le chaldéen et traduisent ainsi : « Et il verrouilla avec des chaînes d'or devant le Saint des Saints. » D'après D. Calmet et autres, c'est la porte d'entrée du Saint des Saints qui était fermée de cette façon. Mais il faut observer que ces chaînes auraient dû être enlevées le jour de la fête de l'expiation, ce qui n'est in-

diqué nulle part. C'est pourquoi le D. Bahr conjecture que ces chaînes-verroux n'étaient pas mobiles et servaient seulement à maintenir les planches de cèdre de la cloison et à les rattacher ensemble, ainsi que le faisaient les verroux pour les planches du tabernacle, Ex., xxvi, 26; le Saint des Saints devenait alors un espace fermé et verrouillé. Quant à ויהב ויצפתו, *vaietsapenou zahab*, « il revêtit d'or », on devait l'entendre selon Bahr, de la séparation qui fut revêtue d'or en dehors, c'est-à-dire du côté du Saint.

22. — *Nihilque erat in templo...* Hébreu : « Et toute la maison il revêtit d'or, entièrement », c'est-à-dire le Saint et le Saint des Saints, mais non le portique qui est toujours distinct.

23. — *Duos cherubim.* Il est probable que ces chérubins avaient la même forme que ceux de l'Arche d'alliance Ex., xxv, 18 et suiv., xxxvii, 9 et suiv. Ils avaient donc une figure humaine et se tenaient debout sur leurs pieds, II Paral., iii, 13, les ailes étendues, de sorte que celles du milieu se rejoignaient et que celles qui étaient de côté touchaient le mur. Ainsi les quatre ailes étendues formaient toute la largeur du sanctuaire (20 coudées), puisqu'elles avaient chacune cinq coudées de long, et les deux chérubins, placés à dix coudées l'un de l'autre, se trouvaient face à face. Entre ces chérubins et sous leurs ailes se trouvait l'Arche d'alliance. Toutefois leur face n'était pas comme autrefois penchée vers l'Arche, mais tournée vers le Saint, II Paral., iii, 13, ce qui se comprend, vu la manière dont leurs ailes étaient étendues. — *De lignis olivarum.* On fit ces figures en bois d'olivier parce que ce bois est très dur et très résis-

cherub secundus; in mensura pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. Id est, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris; extendebant autem alas suas cherubim, et tangebant ala una parietem, et ala cherub secundi tangebant parietem alterum; alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Textit quoque cherubim auro.

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpsit variis cœlaturis et torno; et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete, et egredientes.

30. Sed et pavementum domus textit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi fecit os-

de dix coudées; les deux chérubins avaient la même dimension et le même travail.

26. Le premier chérubin avait donc une hauteur de dix coudées et le second chérubin pareillement.

27. Et il mit les chérubins au milieu du temple intérieur. Or, les chérubins étendaient leurs ailes, et une aile touchait une paroi, et une aile du second chérubin touchait l'autre paroi, et les autres ailes se touchaient l'une l'autre au milieu du temple.

28. Il revêtit aussi d'or les chérubins.

29. Et il sculpta sur tous les murs du temple, tout autour, des moulures et des ciselures variées, et il y fit des chérubins, et des palmes, et des figures diverses, qui étaient comme en saillie et sortant du mur.

30. Et il revêtit d'or le pavé de la maison à l'intérieur et à l'extérieur.

31. Et à l'entrée de l'oracle, il fit

29. — *Variis cœlaturis et torno.* Le mot מִכְלֹאֹת, *miklaoth*, indique évidemment un genre particulier de sculptures. Le Dr Keil l'entend de bas-reliefs saillants, « cœlaturas eminentes » v. 18. Cependant on peut faire remarquer avec Bahr qu'ici le mot פְּתוּחִים, *petoukhè*, dérivé de פָּתַח, *pathakh*, « ouvrir », puis *sillonner*, labourer, Is., xxviii, 24. désigne ailleurs le travail du graveur sur pierres et du graveur sur métaux, Ex., xxviii, 44, xxxix, 6 et xxviii, 36, xxx, 30. Il s'agirait donc de bas-reliefs ordinaires. — *Et palmas.* Non pas des branches ni des feuilles de palmier, mais bien des palmiers, comme ceux qui se trouvent sur les monnaies que Titus fit frapper avec l'inscription : *Judæa capta*. Lamy, De tabernaculo p. 773. — *Et picturas varias.* Hébreu : « Et des fleurs écloses », V. v. 18. Il n'est rien dit sur la manière dont toutes ces figures étaient distribuées; mais en comparant avec Ezéch., xli, 18, on voit, en tout cas, que les palmiers alternaient avec les chérubins, en sorte qu'un chérubin se trouvait entre deux palmiers. Les coloquintes (?) et les figures de fleurs formaient probablement des lignes ou des guirlandes au-dessus et au-dessous. Sur les murs devaient se trouver deux ou trois rangées de palmiers et de chérubins à l'exemple de ce qui se pratiquait

dans les temples égyptiens. — *Quasi prominentes...* Hébreu : « A l'intérieur et à l'extérieur », c'est-à-dire à l'intérieur du Saint des Saints et au dehors dans le Saint. En effet, מִלְּפָנִים, *millphnim*, d'après le v. 20, ne pouvant s'entendre que du Saint des Saints, il s'en suit nécessairement que *lakhuson*, לְהַיְצִיֵן, doit désigner le Saint.

30. — *Intrinsecus et extrinsecus.* C'est-à-dire, dans le Saint des Saints et dans le Saint.

31. — *Et in ingressu... olivarum.* Hébreu : « Et l'entrée du Saint des Saints il fit des portes de bois d'olivier. » — *Postesque angulorum quinque.* L'hébreu הַיָּל הַכּוֹשִׁית הָאֵיל, *haail mezouzoth khamischit*, est ainsi traduit par les Rabbins qu'un grand nombre d'interprètes ont suivi : « Le linteau des poteaux » ou « avec les poteaux, un pentagone », c'est-à-dire que le linteau de la porte supportait deux impostes qui faisaient un angle entre eux, avec lui un triangle et ensemble avec la porte un pentagone. Ce doit être aussi le sens de la Vulgate. Mais on fait remarquer que רִבְעִיָה, *rebiuth*, au v. 33 ne peut pas se traduire par *carré*, mais bien par *quart*. D'ailleurs une porte en forme de pentagone serait en Orient chose sans exemple. Aussi les modernes traduisent : « Et le linteau des (c'est-à-dire avec les) poteaux (les montants) de la

de petites portes de bois d'olivier et des poteaux à cinq angles.

32. Et les deux portes étaient en bois d'olivier. Et il y sculpta des figures de chérubin, et des espèces de palmes, et des bas-reliefs très proéminents, et les revêtit d'or, et il couvrit d'or tant les chérubins que les palmes et le reste.

33. Et il fit à l'entrée du temple des poteaux quadrangulaires en bois d'olivier;

34. Et deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté, l'autre de l'autre; et chaque porte était double, et elles s'ouvraient en se tenant l'une l'autre.

35. Et il sculpta des chérubins et

tiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

32. Et duo ostia de lignis olivarum; et sculpsit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglyphi valde prominentia; et textit ea auro; et operuit tam cherubim quam palmas, et cætera, auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos;

34. Et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus: et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

35. Et sculpsit cherubim, et pal-

porte (prenait) un cinquième (de la largeur du mur) », c'est-à-dire, la porte d'entrée du Saint des Saints avec les montants prenait la cinquième partie du mur, était large de quatre coudées. Par contre, l'entrée du Saint  $\text{\#}$ . 33, mesurait un quart du mur, était par conséquent large de cinq coudées, et plus grande que celle du Saint des Saints, comme il convenait pour l'entrée principale. Ainsi donc chacun des battants de la porte d'entrée du Saint des Saints devait être d'une coudée et demie, en admettant une demi coudée pour chacun des montants. Quant à la hauteur des portes, on ne la connaît pas.

32. — *Et duo ostia*. Ce sont les deux battants de la porte. — *Et anaglyphi valde prominentia*. Hébreu : « Et des fleurs écloses », V.  $\text{\#}$ . 48. — *Et operuit...* Hébreu : « Et il étendit sur... » Il ne faudrait pas conclure de ce passage et du  $\text{\#}$ . 35 que les sculptures étaient seules dorées, afin de les faire ressortir sur le fond, car les  $\text{\#}$ . 20, 22 et 30 s'y opposent absolument. Le plancher même étant doré, on ne comprendrait pas que les murs ne l'eussent été qu'en partie. D'ailleurs, la dorure ne masquait pas les sculptures, mais, comme le fait comprendre le mot *étendre*, suivait toutes les sinuosités des figures. Les Paralipomènes mentionnent aussi le voile, II Paral., III, 44, dont l'existence ne saurait être mise en doute, malgré ce que prétend Ewald, car le voile avait pour but, non pas tant de servir de séparation, que de couvrir l'Arche avec le trône, Ex., XL, 3, 24, et était une partie essentielle du sanctuaire. Aussi le temple d'Hérode, où cependant manquait l'Arche d'alliance, possédait un voile, Matt., XXVII, 5. Le voile pouvait donc se trouver

derrière la porte du Saint des Saints, afin de cacher le grand-prêtre et l'intérieur du sanctuaire aux prêtres de service dans le Saint et le portique, lorsqu'on en ouvrait les portes.

33. — *Quadrangulatos*. Hébreu : « D'un quart (du mur) », c'est-à-dire que le chambranle de la porte occupait le quart de la longueur du mur, était large de cinq coudées, V.  $\text{\#}$ . 34.

34. — *De lignis abiegnis*. Hébreu : « De bois de cyprès », V. v, 6 et 8. — *Et utrumque ostium...* Hébreu : « Et deux feuilles tournantes (avait) un battant, et deux feuilles tournantes l'autre battant. » On peut l'entendre de deux manières : ou chaque battant était foriné dans sa longueur de deux feuilles (planches) étroites, ou plutôt chaque battant, vers le milieu de sa hauteur, était coupé en deux, de sorte qu'on pouvait ouvrir la partie du bas sans la partie du haut, supposition qui paraît en réalité plus vraisemblable. En effet, chaque battant de porte, en déduisant les montants, ne pouvait guère avoir que deux coudées de large. Chaque moitié n'aurait donc eu qu'une coudée et n'eût pas livré facilement passage à un homme. Tout au contraire une porte à deux battants, de quatre coudées de large, devait en avoir à peu près huit de haut pour être bien proportionnée. On pouvait donc partager cette hauteur en deux moitiés de quatre coudées chacune et il suffisait alors d'ouvrir la partie du bas pour permettre aux prêtres de pénétrer dans le temple pour leur service ordinaire de tous les jours. Comme celles du Saint des Saints, ces portes s'ouvraient en dehors.

35. — *Cælaturas valde eminentes*. Hébreu : « Des fleurs écloses ». V.  $\text{\#}$ . 48. — *Operuitque...* Hébreu : « Et il (les) couvrit d'or-



mas, et cœlaturas valde eminentes; operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.

37. Anno quarto fundata est domus Domini in mense Zio;

38. Et in anno undecimo, mense Bul (ipse est mensis octavus) perfecta est domus in omni opere suo,

des palmes, et des ciselures très proéminentes et il les couvrit de lames d'or travaillées à l'équerre et à la règle.

36. Et il construisit l'atrium intérieur avec trois rangs de pierres polies et un rang de bois de cèdre.

37. La maison du Seigneur fut fondée la quatrième année, au mois de Zio.

38. Et la onzième année, au mois de Bul (c'est le huitième mois), la maison fut achevée avec tous ses

étendu sur les sculptures », c'est-à-dire, de manière à ce que l'or suivit tous les contours des figures. Dans l'antiquité on devait habituellement avec des feuilles d'or qu'on assujettissait à la pointe. Cfr. II Paral., III, 9.

36. — *Atrium interius*. C'est-à-dire, le vestibule intérieur, comme porte l'hébreu, celui que les Paralipomènes appellent *atrium sacerdotum*, II Paral., IV, 9, ce qui suppose un vestibule extérieur mentionné expressément l. c. sous le nom de grand atrium, « basilicam grandem (Vulg.) Le premier est aussi appelé le portique supérieur, Jer., xxxvi, parce qu'il était, sans doute, plus élevé que celui qui était destiné au peuple et qui en faisait le tour. Selon Josèphe, en effet, et la plupart des interprètes, le vestibule extérieur entourait le vestibule des prêtres de trois côtés, à l'orient, au midi et au nord, car, au couchant, le portique des prêtres touchait au Saint. Allégoriquement, selon Corn. Lap., le vestibule représente la vie de ceux qui commencent à servir Dieu; le Saint, la vie de ceux qui font des progrès et, enfin, le Saint des Saints la vie des parfaits. C'est pourquoi, dans le vestibule, se trouvaient l'autel des holocaustes qui signifie la mortification des passions, et la mer d'airain ou le bain, qui est le symbole de la pénitence. — *Tribus ordinibus*... Le portique extérieur avait des portes reconvertes d'airain, II Paral., IV, 9, ce qui indique qu'il était à son tour environné d'un mur élevé. A l'entour se trouvaient des chambres et des cellules pour les lévites et les prêtres, IV Rois. xxiii, 44, Jér., xxvi, 40, xxxv, 4, et que David avait eu déjà le projet de faire construire, I Paral., xxviii, 42. La porte principale était à l'est, Ez., xi, 4; mais il y en avait aussi d'autres, IV Rois xi, 6; II Paral., xxiii, 5; Jér., xx, 2; IV Rois xii, 40; II Paral., xxiv, 8. Quant aux dimensions de ces vestibules, on en est réduit aux conjectures. En continuant à suivre l'analogie et à donner à chacune des parties du temple une grandeur double de

celles du tabernacle, le portique des prêtres aurait eu de l'est à l'ouest une longueur de deux cents coudées, et du sud au nord une largeur de cent, de sorte qu'en avant du temple se trouvait, à l'est, un carré de cent coudées de côté ou de dix mille coudées de surface pour l'autel des holocaustes et les autres meubles, ou pour les cérémonies du culte. Le portique extérieur ou grand portique devait avoir au moins des dimensions doubles, c'est-à-dire 400 coudées de long et 200 de large, en tout 80,000 coudées de superficie. En conséquence, l'espace qui précédait à l'est le portique des prêtres avait 150 coudées de long de l'est à l'ouest, 200 de large du sud au nord, et 50 de profondeur.

38. — *Mense Bul*. Le mot בּוּל, *boul*, pour יבּוּל, *reboul*, signifie *production*; le mois de Bul serait donc le mois des fruits et peut-être ce nom serait-il d'origine phénicienne, car dans la Phénicie les fruits mûrissent plutôt que dans la Palestine. — *In omni opere suo et in...* Hébreu : « Dans toutes ces choses (ses parties) et dans toute sa convenance ». — *Annis septem*. C'est-à-dire, au juste, sept ans et demie, attendu que le mois de Zio était le second et le mois de Bul le huitième. Allégoriquement : « Templum Salomonis septem annis et septem mensibus constructum est, quia a Christi adventu usque ad ejus reditum ad judicium, per septiformem Spiritus gratiam Ecclesia constituitur, donec in fine consummetur, idque fiet toto hoc sæculo quod septem dierum cursu peragitur ». Radulphus, in Præfat. l. xvii, in Levit. On trouvera peut-être que le temple fut achevé bien promptement en proportion des grandes constructions de l'antiquité et des temps modernes. Selon Pline, Hist. nat. 36, c. 14 l'Asie tout entière mit 220 ans à construire le célèbre temple de Diane à Ephèse. Mais il faut réfléchir que le temple de Salomon, malgré sa magnificence n'avait pas des dimensions bien considérables que le nombre des ouvriers était énorme et

travaux et tous ses ustensiles. Il la bâtit donc en sept ans.

et in universis utensilibus suis; ædificavitque eam annis septem.

## CHAPITRE VII

Salomon bâtit son palais en treize ans (v. 4). Description du palais de la forêt du Liban, du palais de l'épouse de Salomon (vv. 2-12). — Salomon fit encore venir de Tyr un artiste habile qui acheva les ustensiles du temple, puis il déposa dans le trésor de la maison du Seigneur ce que David, son père, avait sanctifié et destiné à cet usage (vv. 13-54).

1. Mais Salomon bâtit sa maison en treize ans et la conduisit jusqu'à son parfait achèvement.

1. Domum autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit.

*Infr. 9, 10.*

que les matériaux, particulièrement les pierres, avaient été préparés d'avance. D'ailleurs, il n'est question que du temple, du portique, des prêtres et de la disposition générale du portique extérieur, et non pas des substructions qui furent construites pour se procurer la place nécessaire à ce dernier. Quant à ces substructions, on ne peut au reste savoir au juste, en consultant les écrits de Josèphe, ce qui fut l'œuvre de Salomon. Cfr. Ant. j. l. VIII, c. III, § 9, l. XV, c. XI, § 3; De Bell. j. l. V, c. v, § 1. En résumé, la description du temple de Salomon, telle qu'elle nous est parvenue, ne suffit pas à nous en donner une idée bien exacte et il est difficile d'en tracer le plan. Ce qu'on peut dire c'est que l'ensemble de la construction avait la forme d'un coffre et n'offrait que des lignes droites. On avait suivi le plan du tabernacle, mais comme les ouvriers, les artistes et les architectes étaient phéniciens, v. 20, 32, 711, 45, ils avaient dû reproduire leur style national. D'autre part, les monuments phéniciens nous faisant défaut, nous ne savons quel était le caractère de l'architecture de la Phénicie. Si Salomon avait voulu imiter le style égyptien, il n'eût pas manqué de mander des ouvriers égyptiens que son beau-père ne lui eût pas refusés.

e. Construction du palais et fabrication des meubles du temple, VII.

CHAP. VII. — 1. — *Tredecim annis.* On doit compter ces treize années à partir de l'achèvement du temple, en sorte que les deux constructions occupèrent Salomon pendant vingt ans, ix, 10. S'il fallut plus de temps pour bâtir le palais que le temple,

c'est apparemment parce que ce nouvel édifice fut beaucoup plus considérable, ou parce qu'on y fit travailler moins d'ouvriers. Selon Josèphe, les travaux furent poussés avec moins d'activité. Quant à l'emplacement du palais, il ne faut pas le chercher avec Ewald, sur le mont Moria, à la suite du temple, mais sur la montagne de Sion, séparée du mont Moria par la vallée du Tyropœon. Nous lisons, en effet, qu'il fallait descendre pour aller du temple au palais, II Rois xi, 49, et Josèphe dit que le palais était en face du temple ἀντιπαρα, c'est-à-dire, au nord de la montagne de Sion, Ant. j. l. VIII, c. V, § 2. C'est là aussi que se trouvait le palais des Asmonéens qu'un pont jeté sur la vallée faisait communiquer avec le temple. Quant à ce qui concerne la forme de l'édifice en question, il n'est guère possible de s'en faire une idée tant soi peu exacte, car la description est insuffisante et les renseignements que nous fournissent Josèphe et les Rabbins sont souvent en contradiction avec le texte et y font des additions non justifiées. — *Et ad perfectum usque perduxit.* Hébreu : « Et il acheva toute la maison ». L'expression, *toute la maison* fait entendre que le palais comprenait plusieurs bâtiments rattachés ensemble : 1<sup>o</sup> la maison de la forêt du Liban, v. 2-5; 2<sup>o</sup> la salle des colonnes avec le portique, v. 6; 3<sup>o</sup> la salle du trône et du tribunal, v. 7; 4<sup>o</sup> l'habitation du roi et l'habitation de la fille du pharaon, v. 8. Toutes ces constructions faisaient partie du palais et la maison de la forêt du Liban n'était point, comme on le pensait autrefois, une résidence d'été que Salomon s'était fait construire dans le Liban. Le verset 4 paraît s'y opposer et d'ail-

2- *Ædificavit quoque domum sal-  
tus Libani centum cubitorum longi-  
tudinis, et quinquaginta cubitorum  
latitudinis, et triginta cubitorum al-  
titudinis: et quatuor deambulacra in-  
ter columnas cedrinæ; ligna quippe  
cedrina exciderat in columnas.*

3. *Et tabulatis cedrinis vestivit  
totam cameram quæ quadraginta*

2. Il bâtit aussi la maison du bois  
du Liban de cent coudées de lon-  
gueur et de cinquante coudées de  
largeur et de trente coudées de hau-  
teur, avec quatre galeries entre des  
colonnes de bois de cèdre, car il  
avait taillé en colonnes des bois de  
cèdre.

3. Et il revêtit de planches de  
cèdres tout l'appartement qui était

Jours, parmi les bâtisses de Salomon, il n'est  
jamais parlé que du temple et de la maison  
du roi, ix, 4, x, 22 et 45. Cependant il n'est  
point improbable que le palais se composât de  
plusieurs constructions distinctes et non d'un  
seul corps de bâtiment.

2. — *Domum saltus Libani.* Cette construc-  
tion portait ce nom à cause des colonnes de  
cèdre dont elle était ornée en grand nombre  
et qui avaient l'aspect d'une forêt. On y con-  
servait les armes, x, 46 et suiv.; Is. xx, 8 :  
aussi la version arabe porte : « Une maison pour  
ses armes ». Cependant rien ne prouve que  
ce fût précisément un arsenal. — *Et quatuor  
deambulacra inter columnas cedrinæ.* Hé-  
breu : « Sur quatre rangs, de colonnes de cé-  
dre. » Comme cette construction n'était pas  
précisément une galerie de colonnes, mais que  
des appartements se trouvaient au dessus des  
colonnes, on doit se représenter que ces  
chambres étaient supportées sur quatre rangs  
de colonnes, lesquelles faisaient le tour de l'é-  
difice et renfermaient une cour intérieure en  
formant probablement péristyle. C'est ce que  
fait comprendre le mot *תור* *thour* qui, partout,  
donne l'idée d'un endroit clos, 4, 48, 20, 24,  
vi, 36; Ez. xlvi, 23. La traduction de la Vul-  
gate serait alors exacte, quoique ne donnant  
qu'une explication au lieu du sens littéral.  
En tout cas, il ne nous semble pas que l'on  
doive admettre la supposition de Keil, d'a-  
près lequel il n'y aurait eu dans la longueur  
de chaque côté du bâtiment que deux rangs de  
colonnes, ce qui ferait en tout quatre; encore  
moins celle d'Herm. Weiss, *Kastümkunde*,  
Stuttgart, 1860, 1, 357, qui prétend qu'il n'y  
aurait eu qu'un seul rang de colonnes sur  
chacune des quatre faces du bâtiment. En  
effet, outre que le texte s'y oppose, un seul  
rang de colonnes n'eût sans doute pas suffi  
pour donner à la construction toute la soli-  
dité désirable. Quant au nombre des colon-  
nes, nous ne le connaissons pas, mais il doit  
avoir été relativement considérable, puisque  
l'ensemble avait l'aspect d'une forêt. Toute-  
fois il faut remarquer que la galerie ne pou-  
vait guère avoir que dix coudées de large,  
vu les dimensions de l'édifice, et que sans

doute il fallait laisser entre les colonnes un  
espace suffisant pour permettre de circuler, ce  
qui par conséquent oblige à ne pas dépasser  
certaines limites et rend quelque peu impro-  
bable le chiffre de 400 donné par Thénius. —  
*Ligna quippe cedrina excidebat in columnas.*  
Hébreu : « Et des poutres de cèdre taillées sur  
les colonnes ». Sur les colonnes de cèdre s'ap-  
puyaient des poutres qui supportaient une  
construction à étages, vv. 3 et 4, et dont  
l'une des extrémités était encastrée dans le  
mur extérieur. v. 9. Les poutres étaient sans  
doute disposées de façon à servir de plafond  
à l'espace du bas et de plancher aux appar-  
tements du haut.

3. — *Et tabulatis... totam cameram.* Hé-  
breu : « Et couvert de cèdres au-dessus sur  
les appartements (qui reposaient) sur les co-  
lonnes ». Le mot *ספן*, *sapoun*, d'après le v. 7,  
doit s'entendre de la toiture et quant à *צלעות*,  
« appartements », nous en avons déjà parlé  
ailleurs, vi, 5, 8. Par *camera*, l'auteur de la  
Vulgate a entendu la voûte, qui d'ailleurs de-  
vait être très peu prononcée puisque les toits,  
en Orient, sont généralement en terrasse. —  
*Quæ quadraginta... Unus autem...* En sui-  
vant le texte massorétique : « Quarante-cinq;  
quinze la rangée », ce qui donnerait le même  
sens, car il s'agirait alors des colonnes. Tou-  
tefois on fait remarquer que 45 colonnes n'eus-  
sent pas suffi à supporter le poids d'un édi-  
fice de cent coudées de longueur et de cin-  
quante de large. En ce cas, on n'aurait pu  
construire au-dessus que de simples galeries,  
ce que contredit le mot *צלעות*, « chambres ».  
Au surplus, le nom de forêt du Liban eût été  
peu approprié et, enfin, le v. 2 parle expressé-  
ment de quatre rangées de colonnes et non  
pas de trois. Il est donc alors absolument né-  
cessaire de faire rapporter les nombre 45,  
et 15, à *צלעות* « chambres » et non à *עמודים*,  
*amoudim*, « colonnes ». Ce nombre 45 oblige  
donc à admettre que les chambres n'occu-  
paient que trois des côtés de l'édifice. Comme  
la longueur était double de la largeur, on  
peut se figurer aisément comment elles étaient  
distribuées, c'est-à-dire six à chacun des  
côtés parallèles et trois au fond. En consé-

soutenu par quarante cinq colonnes. Chaque rang avait quinze colonnes,

4. Placées l'une vis-à-vis l'autre,

5. Et se regardant l'une l'autre.

Il y avait le même espace entre toutes les colonnes, et, sur les colonnes, des bois quadrangulaires égaux en toute chose.

6. Et il fit un portique de colonnes de cinquante coudées de longueur et de trente coudées de largeur, et un autre portique en face

quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim.

4. Contra se invicem positas,

5. Et e regione se respicientes, æquali spatio inter columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, et triginta cubitorum latitudinis; et alteram porticum in facie

quonco, on peut ensuite supposer que sur le devant il n'y avait ni colonnades, ni étages, mais seulement la porte d'entrée, où encore que l'édifice n'avait que trois ailes et que le devant était complètement ouvert. Cette seconde hypothèse n'est point inadmissible, attendu que le palais tout entier, v. 12, était entouré d'une grande cour qui avait un mur d'enceinte en pierres et tout naturellement devait avoir des portes. La suite du texte vient corroborer ces assertions.

4. — *Contra se invicem positas*. Hébreu : « Et les charpentes, trois rangs, une contre une trois fois », c'est-à-dire que les chambres étaient élevées les unes au-dessus des autres au moyen d'un assemblage de poutres et que les chambres avaient une ouverture sur la cour; de chaque étage on avait vue sur celui qui était vis-à-vis, ainsi que le fait comprendre la version des Septante *καὶ ἄνω ἐπὶ ἄνω τρισσῶς*. On pourrait alors supposer qu'il s'agit d'une construction en galeries où les chambres se trouvaient séparées par des cloisons en planches.

5. — *Et e regione se respicientes*. En comparant avec l'hébreu, on voit que ces mots devraient se rapporter au verset précédent. *Æquali spatio...* L'hébreu peut se traduire ainsi; « Et les portes et les montants (avec les montants) quadrangulaires, de charpente et en face une contre une. » Ces portes sont non-seulement celles qui faisaient communiquer d'une chambre à l'autre, mais aussi celles qui donnaient entrée dans le bâtiment et par lesquelles on arrivait aux étages supérieurs. Si on lit ensuite *הכוזות*, *hamzinzoth*, il faut traduire : « avec les montants »; mais si on lit, avec Thénius, *הכוזות*, *hammékhézoth*, il faut dire; « les portes, ainsi que les ouvertures qui étaient vis-à-vis les unes des autres, étaient quadrangulaires », ainsi que paraissent l'avoir entendu les Septante où on lit : *τὰ θύραματα καὶ αἱ ἄνω τετραγῶνοι*, « les portes et les espaces, quadrangulaires ». Il

va d'ailleurs de soi que les portes étant quadrangulaires, les poteaux, c'est-à-dire, les montants et le linteau font un encadrement de même forme. La hauteur des chambres n'est point connue; mais celle de l'édifice étant de trente coudées, v. 2, en retranchant huit coudées pour les colonnes et quatre pour les planchers et le toit, il reste dix-huit coudées, six coudées par étage. Cependant il est encore possible que la hauteur des chambres fût moindre au troisième étage qu'au second et au second étage qu'au premier. On retrouve d'ailleurs fréquemment en Orient des maisons disposées de même sorte, une cour entourée de colonnades et de galeries.

6. — *Et porticum columnarum*. Comme cette salle est mentionnée entre la maison de la forêt du Liban et la salle du trône et de la justice, on peut supposer qu'elle occupait l'espace intermédiaire. — *Quinquaginta cubitorum...* Habituellement on attribue ces dimensions au portique des colonnes et les anciens interprètes, considérant que la longueur était la même que la largeur de la maison de la forêt du Liban, supposaient que cette nouvelle construction était adossée à l'autre, et que par longueur il faut entendre la largeur, et par largeur la profondeur, comme il en a été au ch. VI, v. 3. Mais le mot *אולם*, *oulam*, conformément à l'étymologie, ne désigne pas un bâtiment situé à l'arrière, mais bien un avant-corps de logis. En outre, le portique des colonnes était précédé d'un vestibule et, par conséquent, ne pouvait être attenant à la maison de la forêt du Liban. Les cinquante coudées doivent donc s'entendre de la longueur. Aussi on a voulu se représenter ce portique comme une avenue de colonnes ouverte sur les côtés et conduisant à la salle du trône. Mais en ce cas la largeur de trente coudées serait sans proportion avec la longueur pour une simple avenue. La maison de la forêt du Liban avait une longueur double de sa largeur, et on ne comprendrait

majoris porticus; et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit; et textit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad judicandum, erat in media porticu, simili opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis (quam uxorem duxerat Salomon) tali opere, quali et hanc porticum.

*Supr. 3, 4.*

du portique plus grand, et des colonnes et des chapiteaux sur les colonnes.

7. Il fit aussi le portique du trône où est le tribunal et il le revêtit du bois de cèdre depuis le pavé jusqu'au sommet.

8. Et la petite maison où il siégeait pour juger était au milieu du portique et d'un semblable travail. Il fit aussi pour la fille de Pharaon (que Salomon avait épousée) une maison du même travail que ce portique.

pas les dimensions d'une galerie ou avenue dont la largeur aurait les trois cinquièmes de la longueur. Enfin, si ce portique des colonnes n'eût été qu'une avenue, on ne s'expliquerait pas pourquoi l'auteur aurait donné les dimensions de la construction accessoire et n'aurait rien dit du bâtiment principal. Il s'agit donc en réalité d'un véritable portique, lequel était lui-même précédé d'un autre. Toutefois nous ne voyons pas de motifs pour admettre l'opinion de Bahr, d'après lequel les dimensions précitées seraient en même temps celles du portique, des colonnes et de la salle du trône. — *Et alteram porticum in facie majoris porticus : et...* Hébreu : « Et un portique devant elles (devant les colonnes, c'est-à-dire devant le portique formé de colonnes), et des colonnes et un seuil devant elles. » Ce nouveau portique était apparemment une sorte de porche précédant la porte d'entrée, et soutenu par des colonnes supportant un toit. En avant se serait trouvé un perron avec des degrés, s'il faut s'en rapporter au sens que les Targumistes donnent au mot *בַּעַל*, *ab*, « seuil ».

7. — *Porticum quoque solii... fecit.* Hébreu : « Et le portique du trône où il rendait la justice, et le portique de la justice il fit. » La salle du trône et celle du tribunal seraient ainsi une seule et même salle, qui aurait servi à la fois de tribunal et de salle d'audience, et où se trouvait le magnifique trône décrit plus loin, x, 48-20. Elle était sans doute attenante au portique des colonnes, mais s'en distinguait par ce qu'elle était recouverte de cèdre. — *A pavimento usque ad summitatem.* Hébreu : « Ce plancher jusqu'au plancher. » Ces mots sont assez obscurs. Le Dr Keil les interprète ainsi : « Depuis le plancher du bas jusqu'au plancher du haut », ce qui supposerait que des chambres avaient été construites au-dessus du portique. En ce cas le plancher des chambres du haut aurait été

le toit de la salle d'en bas. Toutefois, il n'est parlé nulle part de ces chambres supérieures, et il serait assez étrange que l'écrivain eût parlé d'un plancher, sans parler des chambres auxquelles il appartenait. On pourrait donc accepter cette explication : le plancher du portique des colonnes, comme celui du portique du trône, était recouvert de cèdre. Quant à la traduction de la Vulgate, elle fait supposer qu'on lisait originairement *הַקְּרוֹת*, *hakkoroth*, comme au ch. vi, 45 et 46, où il s'agit des poutres du toit, et non pas *הַקְּרִיקָה*, *hakkarika* (solium). Il faudrait alors comprendre que le portique avait été revêtu de cèdre, depuis le plancher jusqu'aux poutres du toit, ce qui en soi est possible, et très vraisemblable.

8. — *Et domuncula... in medio porticu.* Hébreu : « Et la maison où il habitait dans l'autre cour, à l'intérieur du portique, était comme cette œuvre », c'est-à-dire, était construite comme le portique des colonnes. La résidence du roi se trouvait donc à la suite du portique du trône et de la justice qui lui servait peut-être d'entrée, en sorte qu'il rendait la justice aux portes de son palais, selon l'usage immémorial de l'Orient. — *Domum quoque fecit...* Selon la coutume orientale, l'habitation de la reine devait se trouver en arrière de celle du roi. Il est probable que cette maison était destinée à la fille du Pharaon, et que ce n'est pas là que logèrent les 700 femmes et les 300 concubines dont il est question plus loin, xi, 3. — *Tali opere, quali et...* Ces mots ne suffisent pas pour nous faire comprendre comment étaient bâtis les deux palais du roi et de la reine. L'expression « dans l'autre cour, à l'intérieur du portique », montre assez clairement que l'habitation du roi et celle de son épouse avaient leur cour particulière, probablement à l'extrémité du palais. Par conséquent, les autres bâtiments mentionnés précédemment, devaient se trouver

9. Tout était en pierres de prix, qui avaient été sciées, tant intérieurement qu'extérieurement selon une certaine règle et une certaine mesure, depuis le pavé jusqu'au haut des murs et à l'extérieur jusqu'au grand atrium,

10. Et les fondements étaient en pierres de prix, en grandes pierres de dix ou de huit coudées.

11. Et il y avait au-dessus des pierres de prix taillées, d'après la même mesure et il en était de même du cèdre.

12. Et le grand atrium était rond, formé de trois rangs de pierres taillées et d'un rang de cèdre taillé. Il

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant; a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

11. Et desuper lapides pretiosi æqualis mensuræ secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium ordinum de lapidibus sectis, et unius ordinis de dolata cedro;

réunis autour d'une autre cour plus rapprochée de l'entrée. Si ces deux habitations n'ont pas été décrites plus longuement, c'est peut-être que dans leur architecture elles ne se distinguaient pas autrement des maisons ordinaires, que par plus de luxe et de magnificence.

9. — *Omnia*. Ce qui suit s'applique à tout l'ensemble des constructions, lesquelles, ainsi qu'on le voit, n'étaient nullement des bâtisses en bois, mais avaient des murailles en pierre de taille. — *Quid ad normam quamdam*. Hébreu : « Taillées selon la mesure, sciées avec la scie, de l'intérieur et de l'extérieur », c'est-à-dire, sur les façades intérieures. — *Usque ad summitatem parietum*. Hébreu : « Jusqu'aux corniches », ce qui revient au même. Les Septante portent εως των γεισων, ce qui s'entendrait de la saillie du toit. Il n'est donc pas question du revêtement de la plateforme du toit, chose qui s'exprime toujours par מאקה, *maaké*, Deut., xxii, 8. — *Et extrinsecus usque ad atrium majus*, Hébreu : « Et au dehors jusqu'à la grande cour. » La grande cour doit être celle qui faisait le tour de l'habitation royale, tandis que, par le dehors, on entend la cour extérieure ou l'avant-cour qui environnait les portiques construits sur le devant. Tous les bâtiments étaient du haut en bas construits avec des pierres de taille.

10. — *Lapidibus magnis*... Hébreu : « De grandes pierres, de pierres de dix coudées », de longueur, et naturellement d'une hauteur et d'une épaisseur en proportion avec la longueur.

11. — *Et desuper*. C'est-à-dire, au-dessus des fondements. — *Æqualis mensuræ*... Taillées selon la mesure, et des cèdres.

12. — *Et atrium... De lapidibus sectis*. Hébreu : « Et la grande cour, autour d'elle, trois rangées de pierres taillées, et un rang de cèdres taillés ». Cet atrium, ou cette cour avait peut-être la forme circulaire, car il se pouvait que les quatre ailes de l'édifice entourées de portiques formassent un cercle, un ovale, ou un hémicycle. — *Nec non*. C'est-à-dire, de même que... — *Et in porticum domus*. Selon Keil, il est question du portique des colonnes dont le mur d'enceinte eût été de la même nature que celui de la grande cour, de l'autre cour. Mais comme le texte ne parle pas d'une troisième cour autour de ce portique, d'autres prétendent qu'il s'agit du portique du temple, lequel n'avait pas de cour; c'est pourquoi il faudrait dire : Comme à l'intérieur de la cour qui était attenante au portique, ou qui se trouvait devant le portique. Selon D. Calmet : « idem servatus est structuræ ordo, qui in atrio sacerdotum templi, et in ipso templi vestibulo, ut parietes mixtam lapidibus cedrum exhiberent. » Quant à la position exacte du palais, elle ne nous est pas indiquée, mais, comme nous l'avons fait remarquer, v. 4, il faut la chercher sur la montagne de Sion, et non sur le mont Moriah à la suite du temple, soit au sud sur la colline appelée Orphel, soit au sud-ouest. En effet, selon Josèphe, le temple s'étendait à l'ouest jusqu'à la vallée du Tyropœon, et ne laissait pas de place pour d'autres constructions, Ant., J. l. VII, c. III, § 9, l. XV, c. xi, § 3; De Bell. J. l. V, c. v, § 4. Si donc Josèphe nous dit que le palais de Salomon était en face du temple, ἀντιπαρος ἔχων ναόν, l'emplacement de cet édifice ne peut avoir été qu'au nord-est de Sion. En terminant cette étude, nous ferons remarquer que l'érection du pa-

necnon et in atrio domus Domini interiori et in porticu domus.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. Filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem ærarium, et plenum sapientia, et intelligentia, et doctrina, ad faciendum omne opus ex ære. Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam; et linea duode-

en était ainsi dans l'atrium intérieur de la maison du Seigneur et dans le portique de la maison.

13. Et le roi Salomon envoya aussi prendre à Tyr Hiram,

14. Fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali et d'un père Tyrien, ouvrier en bronze, plein de sagesse, d'intelligence et de science, pour faire tout travail en bronze. Lorsqu'il fût venu auprès du roi Salomon, il exécuta tous ses travaux.

15. Il fit deux colonnes d'airain, ayant chacune dix-huit coudées de hauteur. Et une ligne de douze cou-

lais royal était la suite nécessaire de la construction du temple. Le temple remplace le tabernacle et symbolise la puissance et la fidélité de Dieu qui a accompli ses promesses, en élevant le peuple d'Israël à un tel état de splendeur; de même, il fallait pour la royauté une maison qui répondît à la grandeur de sa puissance. L'un des édifices représente la théocratie, l'autre la royauté, et tous deux sont sur deux hauteurs en face l'une de l'autre.

13. — *Misit quoque...* Il faudrait traduire par le plus-que-parfait, car ce n'est pas après avoir achevé le temple et encore moins son palais que Salomon demanda au roi de Tyr l'artiste dont il est parlé, mais dès le commencement, II Paral., II, 47. — *Et tulit Hiram.* L'artiste mandé par Salomon portait le même nom que le roi de Tyr, et s'appelait aussi Hiram en Hébreu, הירם, ou הירום, *Kirom*, v. 40, ou encore הירום, *Houram*, II Paral., II, 43, avec l'addition du mot אבי, *abi*, « mon père », ce qui est un titre d'honneur, ayant le sens de maître conseiller, etc. Salomon se vit obligé d'appeler du dehors un artiste étranger, parce qu'il n'eût trouvé personne d'assez capable dans son royaume pour exécuter les ouvrages dont il sera question plus loin. Cfr. v. 48. Comme Hiram était le fils d'une Juive, le nom de Jéhovah ne devait pas lui être inconnu, et c'est peut-être parce qu'il était plus propre qu'un autre à remplir les intentions de Salomon, que celui-ci le manda de préférence à tout autre.

14. — *De tribu Nephthali.* D'après II Paral., II, 44, la mère d'Hiram était de *filiabus Dan*, ce qui paraît inconciliable avec notre passage. La solution la plus simple et la plus rationnelle consiste à dire que, quoique veuve d'un homme de la tribu de Nephthali, elle était pourtant de la tribu de Dan. Il n'est donc pas nécessaire de dire avec Menochius, quelle

était de la petite ville de Dan de la tribu de Nephthali, ce que ne permet pas l'expression de *filiabus Dan*, ni avec Gaspard Sanctius, que le roi de Tyr s'était trompé au sujet de l'origine de la mère d'Hiram, ce qui paraîtrait étrange, vu la notoriété du personnage. — *Artificem ærarium.* Hiram est qualifié d'ouvrier en bronze, parce qu'on le mentionne au commencement du passage où il est question de la fabrication des ustensiles du temple, lesquels étaient d'airain; mais d'après II Paral., II, 44, il savait travailler l'or, l'argent, le bronze, le fer, le bois, la pourpre, etc. Il n'est point, en effet, invraisemblable qu'il ait su travailler le bois et tisser les étoffes, car Béséléel en faisait autant. Naturellement Hiram n'était guère que le directeur des divers travaux d'art, il n'était pas venu seul et devait avoir amené avec lui des ouvriers qui opéraient sous sa direction. — *Et plenum sapientia, et...* On parle de l'habileté d'Hiram à peu près dans les mêmes termes que de celle de Béséléel avec cette différence que celui-ci est dit rempli de l'Esprit de Dieu. Ex., xxxi, 3 et suiv., et que son talent nous est représenté comme un don surnaturel.

15. — *Duas columnas æreas.* Les colonnes furent érigées devant le temple, c'est-à-dire, devant le portique. II Paral., III, 45-47. — *Decem et octo...* La hauteur de l'une était celle de l'autre, et le pourtour de l'une le pourtour de l'autre, c'est-à-dire que toutes deux avaient la même hauteur et le même pourtour ou le même diamètre. Ces colonnes étaient creuses à l'intérieur, et l'épaisseur du métal était de quatre doigts, Jér., LII, 21; elles avaient été coulées dans la vallée du Jourdain, v. 46. D'après les Paralipomènes, II Paral., III, 45, leur longueur aurait été de trente-cinq coudées, c'est-à-dire, les deux ensemble, selon

dées mesurait le tour de l'une et l'autre colonnes.

16. Il fit aussi deux chapiteaux coulés en bronze pour être placés sur le haut des colonnes. Un chapiteau avait cinq coudées de hauteur et l'autre chapiteau cinq coudées de hauteur.

17. Et il y avait comme des rets et des chaînes entrelacées avec un travail admirable; chaque chapiteau de colonne était fondu. Il y avait sept rangs de mailles à un chapiteau, et sept rangs de mailles à l'autre chapiteau.

18. Et il acheva les colonnes et il fit autour de chaque réseau deux rangs de grenades pour couvrir les chapiteaux qui étaient sur le som-

um cubitorum ambiebat columnam utramque.

Jer. 52, 21.

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære; quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, et quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum :

17. Et quasi in modum retis, et catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile erat; septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut tegerent capitella, quæ erant super summitatem. ma-

les anciens interprètes, de sorte que chacune aurait eu dix-sept coudées et demie. Le nombre 48 serait alors un à-peu-près. Mais cette explication n'est point vraisemblable et ne concorde pas avec le texte des Paralipomènes. Il est donc entièrement probable que ל"ח = 35 est une faute pour י"ח = 48. L'exactitude du nombre 48 est d'ailleurs confirmée par d'autres passages, IV Rois, xvii, 47; Jér. lii, 24.

16. — *Quæ ponerentur...* Les chapiteaux furent fondus à part, et placés ensuite sur les colonnes. — *Quinque cubitorum altitudine...* Ailleurs, IV Rois, xxvii, 47, on lit *trois coudées*, différence qu'on ne doit point chercher à expliquer en disant que ces chapiteaux furent raccourcis de deux coudées, car le passage parallèle de Jérémie, lii, 24, montre que cette seconde indication est le résultat d'une erreur de copiste, moyennant le changement de ה (6) en ד (3).

17. — *Et in modum retis, et catenarum.* Hébreu : « Réseaux, œuvre de réseaux, festons, œuvre de chaînettes (il fit) pour les chapiteaux qui (étaient) sur la tête des colonnes. » — *Utrumque... fusile erat.* Cette répétition inutile au sens, ne se trouve pas dans l'hébreu. — *Septena versuum...* Hébreu : « Sept sur un chapiteau et sept sur l'autre », c'est-à-dire, que sept festons entrelacés faisaient le tour du chapiteau.

18. — *Et perfecit columnas...* C'est ainsi que la Vulgate rend l'hébreu en le commentant, mais on convient généralement que les mots העמודים, *hamoudim* (colonnes) et

הרכבים, *harimonim* (grenades) ont été transposés à la place l'un de l'autre, et qu'il faut traduire ainsi : « Et il fit des grenades et deux rangs autour d'un réseau, pour couvrir les chapiteaux qui (étaient) sur les colonnes, et ainsi il fit à l'autre chapiteau. » On pense généralement que l'un de ces rangs de grenades était au-dessus, l'autre au-dessous du réseau, en sorte que ce dernier, composé de sept festons entrelacés, se trouvait bordé en haut et en bas par les rangs de grenades. En comparant les données qui nous sont fournies ailleurs, v, 44 et 42; II Paral., iii, 46, iv, 42, 43; Jér., lii, 23, on voit que הכתרת, *hakkotharoth* est ici pour גלת הכתרת, *galloth hakkatharoth*, « les soutes des chapiteaux », ce qui nous indique que la partie inférieure du chapiteau où on trouvait le réseau avait la forme ronde, et était taillée au milieu à peu près comme une cruche. Ces grenades au nombre de deux cents sur chaque chapiteau, par rangées de cent, II Paral., iii, 46, étaient, selon Jérémie, lii, 23, « du côté du vent », רוחה, *roukhah*, c'est-à-dire, du côté des quatre points cardinaux. Un passage d'Ezéchiel, xlii, 46-48, prouve que tel est le sens que l'on doit donner à רוחה, qui, à l'endroit cité, est employé pour désigner l'orientation des bâtiments. On ne peut donc pas admettre la traduction « du côté de l'air », c'est-à-dire, découverte, ni celle de la Vulgate, *dependentia*. Quatre grenadiers indiquaient sans doute les quatre points cardinaux, ou plutôt les quatre régions de l'air, et, à cet effet, se trouvaient placés à l'endroit



logranatorum: eodem modo fecit et capitello secundo.

19. Capitella autem quæ erant super capita columnarum, quasi opere lilii fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper juxta mensuram columnæ contra retiacula; malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi, cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam

met. Et il fit de la même manière pour le second chapiteau.

19. Et les chapiteaux qui étaient sur les têtes des colonnes, étaient fabriqués en forme de lis dans le portique, de quatre coudées de haut.

20. Et il y avait encore d'autres chapiteaux sur le sommet des colonnes, suivant la mesure de la colonne, contre les réseaux; et il y avait deux cents grenades rangées autour de ce second chapiteau

21. Et il plaça les deux colonnes dans le portique du temple. Et lorsqu'il eut placé la colonne de droite,

où ces régions se coupent à angle droit. — *Quasi opere lilii fabricata erant*, Hébreu. « Œuvre de lys », c'est-à-dire, que les fleurs de lys étaient sculptées sur cette partie du chapiteau. Nous comprenons par là, que la décoration en réseau n'occupait que le bas du chapiteau, et que le reste était orné de lys. — *In porticu quatuor cubitorum*. L'hébreu באולם ארבע אמות, *baoulam arba amoth* est susceptible de diverses interprétations. Celle qui nous paraît le mieux répondre à toutes les difficultés, consiste à traduire ainsi : « A la manière du portique, de quatre coudées », en donnant à la particule ב, le sens comparatif, et en entendant les quatre coudées, de la hauteur du chapiteau occupé par les lys. Les chapiteaux auraient donc eu cinq coudées de haut, une coudée pour la partie basse dont la décoration a été décrite en premier lieu, et quatre pour le reste. Il ressort encore de cette interprétation que le frontispice du portique, était aussi orné de lys, ce qui, en soi, est parfaitement vraisemblable, car, dans la description qui doit être incomplète, rien ne s'y oppose. Quoi qu'il en soit, la partie du chapiteau décorée par les lys, devait être la partie principale, puisqu'il est dit plus loin, 7. 22 : « et super capita columnarum opus in modum lilii posuit. » Les Septante favorisent l'interprétation que nous avons donnée, car nous y lisons : ἔργον κρίνου κατὰ τὸ αἶψα τεσσάρων πήχων, « œuvre de lys, conformément au portique de quatre coudées. » Toutefois, selon Bahr, on ne peut pas traduire autrement, באולם, *baoulam*, que par « dans le portique », et il s'agirait alors des chapiteaux des deux colonnes du portique, opinion qui nous paraît décidément préférable. C'est sans doute ce que le traducteur de la Vulgate a voulu dire. Il en est de même de la version chaldaique : « opus lilia-

ceum collectum in porticu quatuor cubitorum », לקימו באולם אר עאמין, et de la version syriaque : « opus liliaceum idem fecit in porticu quatuor cubitis.

20. — *Et rursum... contra retiacula*. Hébreu : « Et des chapiteaux (il fit ou se trouvaient) sur les deux colonnes encore en haut près du ventre, qui au-delà du réseau (était) ». Ce verset est l'explication du précédent et indique où se trouvaient les décorations de fleurs de lys. Il n'est donc pas question d'autres chapiteaux, mais seulement du couronnement de la partie supérieure des chapiteaux. Ce qui est appelé *ventre* בבֶּתֶן, *béthen*, ne peut être que la partie renflée de la base nommée plus loin גּוּלָהּ, *gullah*. L'expression « au-delà du réseau » doit s'interpréter derrière », ou « sous le réseau ». En effet, le renflement se trouvait sous le réseau et semblait à la vue au-delà du réseau. — *Ducenti ordines...* C'est-à-dire, deux cents grenades en rang sur chaque chapiteau, par rangées de cent.

21. — *Duas columnas*. Ces colonnes représentent la sagesse et la stabilité de l'Eglise, qui est la colonne et le soutien de la vérité I Timoth. III, 15. Elles sont encore la figure des Apôtres et des Docteurs, « quia contemplatione ad superna sunt erecti (Apostoli et Doctores), ac fortes fide et opere », dit Corn. Lap. d'après les Pères. — *In porticu templi*. Il y a controverse au sujet de la place qu'occupaient ces colonnes. Une première opinion leur fait supporter le toit du portique ou le fronton du portail qui y conduisait; mais elle ne paraît guère soutenable. En effet, les colonnes étaient d'airain et ouvrent la série des objets en métal dont la fabrication ne fut commencée qu'après la construction du temple vi, 44, 37, 38. Elles auraient alors fait partie intégrante de l'édifice qui n'eût pu être cons-

il l'appela du nom de Jachin. Paraillement il éleva la seconde colonne et il l'appela du nom de Booz.

22. Et sur les têtes des colonnes, il plaça un ouvrage en forme de lis et le travail des colonnes fut achevé.

23. Il fit aussi une mer en fonte de dix coudées d'un bord à l'autre et toute ronde; sa hauteur était de cinq coudées, et une corde de trente coudées en mesurait le tour.

nomine Jachin; similiter crexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lili posuit; perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu; quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

II Par. 4, 2.

truit sans elles et leur description eût trouvé place ailleurs. Elles auraient dû être en pierre ou en bois, comme le reste du portique. Le passage d'Amos ix, 4 apporté en preuve signifie seulement que le coup doit renverser le temple depuis le haut jusqu'en bas, et quant au témoignage de Josèphe, Ant. j. I. VIII, c. III, § 4, il s'en faut de beaucoup qu'on doive l'interpréter dans le sens de l'opinion précitée, outre que par lui-même il ne saurait être décisif. Nous n'insisterons pas davantage dans cette discussion et nous concluons que ces deux colonnes avaient un caractère monumental, ce que prouveraient à eux seuls les noms qui leur furent donnés; par conséquent, elles ne servaient pas de support. A la vérité, les Septante ont écrit, v. 20 : μέλαθρον ἐπ' ἀποκέρων τῶν στήλων, « un portique sur les deux colonnes »; mais comme ils ne reproduisent nullement le texte hébreu du même verset, on peut supposer que c'est là, de leur part, une simple glose, une interprétation tout arbitraire. Ces colonnes étaient donc indépendantes de l'édifice et, selon Keil, se trouvaient devant le portique, des deux côtés de l'entrée; mais Bahr fait remarquer, et avec raison, ce nous semble, que לְאוֹלָם, *leoulam*, ne saurait signifier « devant le portique », ni « vers le portique », mais bien « pour le portique ». Cette dernière opinion est confirmée par les Septante, où on lit au v. 15 : καὶ ἐχώνευσε τοὺς δύο στήλους τῷ ἐλάμ τοῦ οἴκου, « et il fonda les deux colonnes pour le portique de la maison (lit. au portique) » et au v. 24 : καὶ ἔστησε τοὺς στήλους τοῦ ἀλάμ τοῦ ναοῦ, « et il dressa les deux colonnes du portique du temple ». On peut également invoquer à l'appui les expressions הבית לפני הַבַּיִת *liphné habbaith*, « devant la maison » et אֶל-פְּנֵי הַהֵיכָל, *al pné hahécal*, « devant le palais ». En effet, si ces colonnes étaient dans le portique, elles étaient immédiatement devant la maison, c'est-à-dire, devant le Saint. Nulle part, d'ailleurs, il n'est dit

qu'elles fussent placées devant le portique. Comme ce dernier était haut de trente coudées, selon l'opinion générale, ces colonnes pouvaient donc être indépendantes et ne rien supporter, ainsi que le comportait leur caractère monumental. — *Jachin*. Hébreu : יָכִין. *iachin* « il fondera », — *Booz*. Hébreu : בּוֹז, *boaz*, ce qui est un composé de בּוֹ, *bo* « en lui », c'est-à-dire, en Dieu, et de צַד, *az*, « force », c'est-à-dire, « en lui » ou « en Dieu la force ». L'une était le symbole de la solidité, l'autre de la force, c'est-à-dire de la durée. Le temple n'était pas une construction mobile, mais un édifice stable, et il était destiné à durer d'une manière permanente sans céder la place à un autre. En effet, la solidité et la durée du temple étaient la figure du royaume de Dieu en Israël, puisque le Seigneur avait choisi le temple pour son habitation. Il est donc invraisemblable que les noms précités aient été des noms d'hommes (Gésenius, Ewald), ou que Salomon, ayant fait graver sur les colonnes בּוֹז יָכִין, « il fondera avec force », le peuple juif prit ces mots pour les noms des colonnes. En effet, le texte ne dit rien de semblable et ne porte pas : il fit écrire, mais : il nomma. Schrader, Keilnischristen, 88, fait remarquer à ce sujet que l'usage de donner des noms significatifs ou symboliques à certaines constructions existait aussi chez les Babyloniens. Ainsi l'un des murs d'enceinte de Babylone portait le nom de Ingour-Bil, « gracieux est Bel », et l'autre celui de Ni-mi-it-Bil, « sublime est Bel ».

22. — *Et super capita...* Cette répétition indique l'importance de la décoration dont il s'agit.

23. — *Mare fusile*. Ce grand bassin est appelé *mer*, à cause de sa capacité, ou plutôt à cause de la quantité d'eau qu'il pouvait contenir. — *A labio usque ad labium*. Les dix coudées expriment le diamètre supérieur. — *Quinque cubitorum...* C'était la plus grande profondeur de ce bassin, qui n'avait pas le

24. Et sculptura subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare; duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. Et stabat super duodecim boves, e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem, et mare super eos desuper erat; quorum posteriora universa intrinsecus latilabant.

26. Grossitudo autem luteris, trium unciarum erat; labiumque ejus, quasi labium calicis, et folium repandi lilii; duo millia batos capiebat.

24. Et sous le bord une sculpture de dix coudées environnait cette mer. Il y avait deux rangs de sculptures striées et fondues.

25. Et elle reposait sur douze bœufs, dont trois regardaient l'aquilon, et trois l'occident, et trois le midi, et trois l'orient. Et la mer était posée sur eux; et toutes leurs parties postérieures étaient cachées en dedans.

26. Et l'épaisseur du bassin était de trois onces, et son bord comme le bord d'un calice et la feuille d'un lis épanoui. Il contenait deux mille bats.

forme d'un cylindre, mais d'un lys, d'après le v. 26, ce qui suppose un rebord réfléchi, et un renflement vers le milieu. Ce n'est que parce qu'il était ainsi fait qu'il pouvait contenir la quantité d'eau mentionnée au verset déjà cité. — *Et resticula...* C'est-à-dire, le pourtour était de trente coudées. Le rapport de la circonférence au diamètre n'est par parfaitement exact, mais il s'en faut de peu. Et, de fait, on ne doit pas s'attendre ici à des calculs mathématiques. Pour trente coudées de circonférence le diamètre aurait dû être d'un peu plus de neuf coudées et demie.

24. — *Et sculptura subter labium... ambiens mare.* Hébreu : « Et des coloquintes sous son bord, à l'entour, l'entouraient dix à la coudée, entourant la mer en deux rangs ». Nous ferons remarquer tout d'abord que פקעים, *pekaïm*, traduit par *coliquintes*, peut aussi l'être par *boutons de fleurs*, vi, 29, et ensuite que dans les Paralipomènes on lit : *demouth beharim* דמות בקרים « figure de bœufs », ce qui évidemment est une faute de copiste. Le mot פקעים transformé en בקרים aura été expliqué par דמות « ressemblance ». Il est probable que ces deux rangées de coloquintes ou de boutons de fleurs étaient assez rapprochées. Comme il y en avait dix sur la longueur d'une coudée, on peut estimer que leur longueur était de deux pouces.

25. — *Super duodecim boves.* On ne connaît pas les dimensions de ces bœufs; mais, sans doute, elles devaient être proportionnées à la largeur de la mer d'airain. Leurs pieds reposaient-ils sur le sol ou sur une plate-forme d'airain, ou dans un bassin? c'est ce qui reste indécis. — *Quorum posteriora...* Ils étaient ainsi disposés que leurs têtes étaient tournées trois à trois du côté d'une des régions du ciel. Les douze bœufs représentent

les douze apôtres qui, par l'ordre de J.-C., ont prêché la foi et la pénitence dans toutes les régions de l'univers.

26. — *Grossitudo autem... trium... erat.* Hébreu : « Son épaisseur (l'épaisseur du métal), de la largeur d'une main », c'est-à-dire de quatre doigts, V. v. 15. — *Labiumque...* Hébreu : « Et son bord, comme le travail du bord d'une coupe, fleur de lys », c'est-à-dire, en forme de fleur de lys. Selon S. Eucher, nous avons ici la figure du Christ : « Christus qui ante passionem suam quasi clausum adhuc lilium fuit, cum signis miraculorum quæ fecit clarus homo refulsit, post resurrectionem vero et ascensionem suam repandum se lilium supernæ patriæ civibus exhibuit, quod in assumpta humanitate potentiam divinæ claritatis quam habuit apud patrem, priusquam mundus esset, ostendit. Unde in amoris Cantico lillii se vocabulo designare soluit dicens : *ego flos campi et lilium convallium.* Labium ergo maris in quo sacerdotes lavabantur, quasi labium fuit calicis, et folium repandi lilii, quia lavacrum salutare quo membra summi sacerdotis effluuntur, in fide nos sacrosanctæ passionis ejus a peccatorum omnium labe purificatos ad visionem gloriæ ipsius perennis intronitit. » La forme du bassin répondait bien, d'ailleurs, à sa destination. Le bord en forme de lys signifiait la sainteté et la douceur de celui qui résidait dans le sanctuaire. Les douze bœufs représentaient les douze tribus, peuple sacerdotal qui, par ses prêtres, se purifiait pour paraître devant le Seigneur, et si l'on avait choisi ces animaux pour support, évidemment c'était parce que dans les sacrifices anciens les bœufs étaient la victime de choix. — *Duo millia bathos capiebat.* Trois mille d'après II Paral. iv, 5, erreur résultant du changement de ט (2) en ל (3), car, d'après

27. Et il fit dix bases d'airain dont chacune avait quatre coudées de longueur, et quatre coudées de largeur, et trois coudées de hauteur.

28. Et cet ouvrage des bases était ciselé, et il y avait des sculptures entre les jointures.

29. Et, entre les couronnements et les bordures, il y avait des lions et des bœufs et des chérubins; et de même dans les jointures, par dessus; et au-dessous des lions et des bœufs pendaient comme des courroies d'airain.

27. Et fecit decem bases æneas quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis, et trium cubitorum altitudinis.

28. Et ipsum opus basium, interrasile erat, et sculpturæ inter juncturas.

29. Et inter coronulas et plectas, leones et boves et cherubim; et in juncturis similiter desuper; et subter leones et boves, quasi lora ex ære dependentia.

les calculs que l'on a faits, la contenance du bassin ne pouvait excéder deux mille baths. Cette mer, qui remplaçait le bassin du tabernacle, servait aux ablutions des prêtres, II Paral. iv, 6, renfermant toujours une provision d'eau, afin que les prêtres pussent se laver les mains et les pieds quand ils voulaient s'approcher de l'autel pour leur service, ou entrer dans le Saint, Ex. xxx, 48 et suiv. On ne nous indique nulle part comment on l'amenait.

27. — *Decem bases æneas.* Ces bases servaient de supports aux bassins décrits, 7. 38, bassins où les prêtres devaient laver « omnia quæ in holocausta oblaturi erant », II Paral., iv, 6, c'est-à-dire, les parties de la victime qui devaient être consumées sur l'autel, Levit., i, 9; Cfr. Ezéch., xl, 38. Par conséquent, le bassin où se trouvait l'eau est la partie principale, et le reste n'est que l'accessoire. L'autel des holocaustes étant haut de dix coudées, II Paral., iv, 4, un marchepied était encore plus nécessaire que pour l'autel du tabernacle qui n'avait que trois coudées, Ex., xxvii, 4-5. Pour pouvoir laver les morceaux de la victime, sans descendre, les bassins devaient donc être placés de manière à atteindre le marchepied, et en même temps faciles à transporter, soit pour les remplir d'eau, soit pour les vider. Il leur fallait donc un piédestal, ou un support, et des roues. Le bassin, en tant que moins compliqué, est décrit sommairement, 7. 38, mais le reste avec plus de détails. Cependant, il est bon d'avertir d'avance qu'il règne là de grandes obscurités. Quant à ces bases ou supports, en hébreu, מִכְנוֹת, *meconoth*, ce qu'on peut en dire de plus précis, c'est qu'elles avaient la forme d'un coffre carré.

28. — *Et ipsum opus...* Hébreu : « Et le travail des supports, des panneaux à eux,

c'est-à-dire, les panneaux entre les bandes ». Les panneaux étaient donc engagés dans des rainures et se joignaient aux angles.

29. — *Et inter...* Hébreu : « Et sur les panneaux qui étaient entre les bandes, des lions, des bœufs et des chérubins; et aux bandes, aussi bien au-dessus qu'au-dessous, des lions et des bœufs, des guirlandes (ou des festons) ouvrage pendentif ». Selon Josèphe, les panneaux étaient divisés en trois compartiments, ce qui n'est pas vraisemblable, car, outre que le texte ne le dit pas, les figures auraient été par trop réduites. Le Dr Keil fait de כֶּן, *Ken*, un nom et traduit : « Et sur les bandes était une base au-dessus », c'est-à-dire, au-dessus des bandes était un support pour le bassin qui se trouvait sur le coffre, support dont il est parlé au 7. 34. La suite alors serait : « Et au-dessous des lions et des bœufs, étaient des couronnes, (des guirlandes). » Il est vrai que le sens est ainsi beaucoup plus clair, car autrement on comprend assez difficilement qu'il y ait eu place pour les distances, quoique la chose ne soit pas impossible. Aussi bien la comparaison attentive du texte nous détermine à adopter cette interprétation, car d'autres passages nous montrent que כֶּן peut être employé substantivement, Gen., xl, 13, xli, 13; il a même dans l'Exode le même sens que nous lui donnons ici, Ex., xxx, 48. La traduction de la Vulgate « et in juncturis... », favorise en partie notre opinion, et on peut également faire remarquer que, sur les jointures ou les bandes (ou listels), il n'y avait pas la place nécessaire pour les figures en question. Les Septante ont traduit : καὶ ἐπὶ τῶν ἐξεχομένων οὕτως καὶ ἐπάνωθεν « et sur les éminences (les bandes), de même et au-dessus », ce qui, en tout cas, ne rend pas le texte original et n'en est que la glose. Quant à מוֹרָד, *morad*, que nous avons rendu par

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei; et per quatuor partes quasi humeruli subter luterem fusiles, contra se invicem respectantes.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate: et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, pariterque habebat unum cubitum et dimidium; in angulis autem columnarum variæ cœlaturæ erant; et media intercolumnia, quadrata non rotunda.

30. Et à chaque base il y avait quatre roues et des axes d'airain. et aux quatre angles il y avait, au-dessous du bassin, comme quatre épaules en fonte qui se regardaient l'une l'autre.

31. Et il y avait au sommet du socle une ouverture pour un bassin, et ce qui en paraissait au dehors était d'une coudée et tout rond, mais il avait en tout une coudée et demie. Aux angles des colonnes, il y avait diverses ciselures; et ce qui était au milieu entre les colonnes était carré et non pas rond.

*pendentif*, on convient généralement que c'est le sens qu'il faut lui donner.

30. — *Et per quatuor partes...* Hébreu : « Et quatre roues d'airain, et à chaque base et des essieux d'airain; et ses quatre pieds avaient des épaules, au-dessous du bassin étaient les épaules fondues, au-delà de chacune des couronnes (des festons) ». Les bases, en forme de coffre ou de caisse, étaient donc posées sur des essieux munis de roues d'airain, comme les roues de char. v. 33, afin de pouvoir les changer facilement de place. Toutefois, la base ou caisse ne reposait pas immédiatement sur l'essieu, mais seulement sur ses quatre pieds. De cette façon, la base se trouvait élevée au-dessus des roues, et ses panneaux ornés de figures restaient visibles et à découvert. Les roues étaient donc tout à fait au-dessous et n'atteignaient pas les panneaux. Rien, d'ailleurs, n'autorise à supposer que l'essieu tournait avec la roue, comme dans les chars romains, car les roues ayant des moyeux, חשקום, *khischoukim*, il est naturel de penser qu'elles tournaient autour de l'essieu. Quant aux épaules et à leur position, il est difficile de savoir quelque chose de précis. Après examen des différentes opinions, nous nous rangeons à la suivante, qui est celle du Dr Keil, et qui nous paraît plus conforme au texte : les pieds qui se trouvaient aux quatre coins de la base reposaient sur l'essieu, mais leur partie supérieure atteignait le bassin et lui servait en partie au moins de support ou d'épaule; ce n'est qu'une conjecture, mais néanmoins nous la préférons aux autres qui sont moins naturelles, et qui supposent un système très-compiqué. Où étaient les couronnes ou les festons? c'est ce que l'indication vague *au-delà* ne permet pas de déterminer.

31. — *Os quoque ..* Hébreu : « Et son ou-

verture (celle du bassin) était à l'intérieur de la couronne, et en haut, d'une coudée, et son ouverture (celle de la couronne) était ronde, travail de support, d'une coudée et demie (de large) et à son ouverture, étaient des sculptures, et ses panneaux étaient carrés, non arrondis. » Pour l'intelligence de ce verset, il faut remarquer, v. 35, que la base était pourvue à sa partie supérieure d'un couvercle bombé, ayant au milieu une couronne travaillée, הַכֶּתֶרֶת, *hakkôreth*, en forme de chapiteau, laquelle portait et où il entrait en partie. Plusieurs veulent que la couverture soit celle du chapiteau, mais il semble qu'il n'est pas nécessaire de l'entendre ainsi. Nous trouvons, en effet, Ex., xxxviii, 32, une expression similaire, פִּי רוֹשׁ, *pi rosch*, litt. « l'ouverture de la tête ». De même ici, on peut interpréter פִּי הַבַּיִת, *pihon*, « l'ouverture pour le bassin », c'est-à-dire, l'ouverture dans laquelle entrait le bassin. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'a entendu le traducteur de la Vulgate. Cette ouverture, ou entrée, ou embouchure, n'est donc autre chose que la partie inférieure et rétrécie du bassin construit en forme de cuvette, et dont la hauteur totale était d'une coudée. Une partie seulement entrait dans la couronne ou chapiteau. La seconde ouverture פִּי הַבַּיִת, *piach*, est celle du chapiteau de la base. C'était un *travail de support*, c'est-à-dire, il avait la forme de la base d'une colonne, et son diamètre était d'une coudée et demie. Sur l'ouverture de la base se trouvaient aussi des sculptures. et, le mot גַּם, *gam*, « aussi », sert à faire remarquer que, sur les panneaux, il y en avait déjà. Enfin, si l'on attribue des panneaux à la couronne (au chapiteau) et à son orifice, c'est que pour une hauteur d'une coudée et une circonférence de cinq, les quatre côtés devaient être munis de listels (de bandes) d'airain, afin d'en augmenter la

32. Et les quatre roues qui étaient aux quatre angles des bases tenaient l'une à l'autre sous la base. Chaque roue avait une coudée et demie de hauteur.

33. Et les roues étaient telles qu'on a coutume de les faire à un char, et leurs axes, et leurs rayons, et leurs janthes, et leurs moyeux étaient en fonte.

34. Et les quatre petites épaulés aux quatre angles de chaque base étaient jointes et fondues avec la base.

35. Et au sommet du socle, il y avait un rebord rond d'une demi coudée fait de telle sorte qu'un bassin pouvait être placé au-dessus; et il avait ses ciselures et diverses sculptures fondues ensemble.

36. Il sculpta aussi sur les surfaces qui étaient d'airain et aux angles, des chérubins, et des lions, et des palmes, ressemblant presque à un homme debout, de sorte qu'ils ne semblaient pas ciselés mais ajoutés tout à l'entour.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim; una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Tales autem rotæ erant, quales solent in curru fieri; et axes earum, et radii, et cantli, et modiolii; omnia fusilia.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsa basi fusiles et conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsa.

36. Sculptis quoque in tabulatis illis quæ erant ex ære; et in angulis cherubim, et leones, et palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non cælata, sed apposita per circuitum viderentur.

résistance. Entre ces listels se trouvaient des feuilles plus minces auxquelles on donne le nom de panneaux.

32. — *Quatuor quoque...* « Et les quatre roues (étaient) au-dessous des panneaux, et des mains (des poignées des roues (étaient) à la base, et la hauteur... » Les roues étaient complètement sous la base, en sorte qu'elles ne cachaient pas même en partie les panneaux et les sculptures. Quant aux mains ou aux poignées des roues, il est difficile d'en deviner la forme et la destination. Peut-être étaient-ce les chevilles qui retenant les roues à l'essieu, et qui étaient plus grandes et mieux travaillées que dans les chars ordinaires. — *Una rota habebat...* Il s'agit du diamètre et non du rayon, car la base n'ayant que quatre coudées de long, les roues de derrière et de devant se seraient touchées, si elles avaient eu trois coudées de diamètre.

33. — *Et axes earum.* Hébreu : « Et leurs poignées (leurs chevilles ?)

34. — *Basis unius.* De chaque base. — *Ex ipsa basi.* Hébreu : « De la base (sortaient) ses épaulés. » Les épaulés déjà mentionnés, v. 30, se rejoignaient aux pieds, sous la base

ou se terminaient en pieds. Elles étaient ainsi disposées sur les angles qu'elles paraissent en sortir, et, montaient de ces mêmes angles pour atteindre le bord supérieur du bassin, afin de le soutenir.

35. — *In summitate... dimidii cubiti.* Hébreu : « Et sur la partie supérieure (litt. la tête) de la base était une demi coudée de haut arrondi autour », c'est-à-dire, le couvercle de la boîte était bombé et dépassait à son centre les côtés, de la hauteur d'une demi coudée. — *Ita fabrefacta, ut luter...* Hébreu : « Et sur la partie supérieure, étaient ses poignées et ses panneaux d'elle ». Le couvercle bombé dont on a parlé, avait des poignées et des panneaux qui se trouvaient ainsi sur la partie supérieure de la base. Ces poignées sont peut-être des bandes ou des lames d'airain destinées à augmenter la solidité du couvercle, et dont les intervalles étaient remplis par des feuilles plus minces qui seraient les panneaux. Les poignées et les panneaux étaient *d'elle* (de la partie supérieure), c'est-à-dire, avaient été fondus en même temps que le couvercle et avec lui.

36. — *Sculpsit quoque...* Hébreu : « Il tailla

37. In hunc modum fecit decem bases fusura una, et mensura, sculpturaque consimili.

38. Fecit quoque decem luteræ æneas; quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum; singulos quoque luteræ per singulas, id est, decem bases, posuit.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi, et quinque ad sinistram; mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes, et scutras, et hamulas, et perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini.

41. Columnas duas, et funiculos capitellorum super capitella colum-

37. Il fit de cette manière dix bases, d'une même coulée, d'une mesure et d'une sculpture pareilles.

38 Il fit aussi dix bassins d'airain; chaque bassin contenait quarante batos et avait quatre coudées. Et il posa chaque bassin sur chacune des dix bases.

39. Et il plaça les dix bases, cinq à la partie droite du temple, et cinq à la gauche. Mais il plaça la mer à la partie droite du temple contre l'orient, au midi.

40. Hiram fit aussi des chaudrons, des marmites et des vases, et il acheva tout le travail du roi Salomon dans le temple du Seigneur;

41. Les deux colonnes et deux cordonnets pour les chapiteaux sur

(c'est-à-dire, il grava) sur les plats de ces poignées et sur les panneaux (les panneaux du couvercle) des chérubins, des lions et des palmiers, selon la place libre de chacun, et des couronnes à l'entour. »

38. — *Eratque quatuor cubitorum.* C'est la mesure du diamètre et non pas celle de la profondeur, puisqu'il s'agit de bassins en forme de cuvette, et posés sur des supports. Si donc le bassin avait quatre coudées de diamètre, tandis que le chapiteau dans lequel ils entraient n'avaient qu'une coudée et demie de diamètre, v. 34, cette circonstance prouve que ses bassins avaient la forme d'une coupe très allongée. C'est pour cette raison que les mains dont il a été parlé, vv. 30 et 34, étaient nécessaires pour soutenir les bords du bassin et l'empêcher de tomber, lorsqu'on mettait le tout en mouvement pour opérer un changement de place.

39. — *Quinque ad dexteram partem.* La droite est le côté du sud, et la gauche le côté du nord. Les bases furent placées non des deux côtés de l'autel des holocaustes, mais des deux côtés du temple, c'est-à-dire, du portique. Quant à la mer d'airain, on la mit plus en avant, entre le portique et l'autel des holocaustes, seulement plus au sud, par conséquent, au sud-est du portique, et au sud-ouest de l'autel des holocaustes. Les bassins étaient destinés à laver les viandes qui devaient être brûlées sur l'autel, II Paral., iv, 6. Moyennant les supports munis de roues, en forme de chariot, on pouvait approcher, on

pouvait aussi mettre l'eau à portée des prêtres occupés à préparer le sacrifice, et ensuite, après qu'elle avait servi, la faire descendre dans la boîte de la base par un tuyau ou un robinet et l'emporter. Les bassins et les bases avaient des dimensions considérables, parce que souvent il fallait préparer un grand nombre de victimes. La décoration de ces ustensiles devait indiquer qu'ils étaient consacrés au service du temple. Les emblèmes sont les mêmes que ceux des murs avec les lions et les bœufs en plus, sans doute afin de faire allusion au caractère royal et sacerdotal du peuple d'Israël, Ex., xix, 6.

40. — *Fecit ergo Hiram.* Les versets suivants, jusqu'au v. 50, sont reproduits presque mot pour mot dans les Paralipomènes, II Paral., iv, 44-v, 4. Toutefois, il y est aussi question de l'autel des holocaustes, du chandelier d'or, des pains de proposition et de l'arrangement de la grande cour, ibid., iv, 7-9, ce qui comble une lacune importante dans la description du temple. — *Lebetes.* Les marmites ou les pots servaient à emporter les cendres. — *Et scutras.* Hébreu : « Et des pelles ». Elles servaient à ôter la cendre de l'autel. — *Et hamulas.* Hébreu : « Et des coupes ». Ces coupes servaient à recueillir le sang, lorsqu'on égorgait les victimes. Clr., Ex., xxvii, 4 et Nomb., iv, 44.

41. — *Funiculos.* En hébreu : גליל, *gulloth*, mot qui indique un ornement arrondi. ce que l'on appelle des baguettes en style d'architecture, V. v. 7. — *Super capitella...* C'est-à-

les chapiteaux des colonnes, et deux réseaux pour couvrir les deux cordonnets qui étaient sur les chapiteaux des colonnes,

42. Et les quatre cents grenades dans les deux réseaux, deux rangs de grenades à chaque réseau pour couvrir les cordonnets de chapiteau qui étaient sur les chapiteaux des colonnes,

43. Et les dix socles et les dix bassins sur les bases,

44. Et une mer et douze bœufs sous la mer,

45. Et des chaudrons, et des marmites, et des bassins. Tous les vases qu'Hiram fit au roi Salomon dans la maison du Seigneur étaient d'airain très pur.

46. Le roi les fit fondre dans une plaine, près du Jourdain, sur un sol argileux, entre Sochoth et Sarthan.

47. Et Salomon plaça tous les va-

narum duos, et retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum.

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis : duos versus malogranatorum in retiaculis singulis, ad operiendos funiculos capitellorum, qui erant super capita columnarum.

43. Et bases decem, et luterus decem super bases.

44. Et mare unum, et boves duodecim subter mare,

45. Et lebetes, et scutras, et hamulas; omnia vasa, quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia

dire, sur le sommet du fût des colonnes. — *Qui erant super capita...* Dans le texte hébreu on lit על פניו, *al pné* « devant » ce qui est évidemment une faute pour על שניו, *al shnené*, et l'on doit traduire avec les Septante et la Vulgate : « sur les deux colonnes. » Le latin *super capita* désigne ici le sommet du fût des colonnes, comme nous l'avons déjà remarqué.

43. — *Et bases...* V. 27-37.

44. — *Et mare...* V. 23-26.

45. — *Et lebetes...*, *et...* V. 40. *De aurichalco*. Hébreu : « d'airain poli », נְחֹשֶׁת כּוֹסְמָה, *nekhoscheth memorath*, c'est-à-dire, d'airain qui avait été poli après le coulage, et qui avait ainsi le brillant de l'or, V. 43. Après *omnia vasa*, πάντα τὰ σκεύη, les Septante ont ajouté καὶ οἱ στῆλοι τεσσαράκοντα καὶ ὀκτώ τοῦ οἴκου τοῦ βασιλέως καὶ τοῦ οἴκου τοῦ Κυρίου, « et les colonnes de la maison du roi et de la maison du Seigneur (étaient au nombre de) quarante-huit », ce qui ne répond nullement à la magnificence des deux édifices.

46. — *In argillosa terra*. Hébreu : Dans la densité de la terre », במעבה האדמה, *bemašbé haadamah*, c'est-à-dire que les moules furent formés dans le sol qui était nécessairement argileux. — *Inter Socoth et Sarthan*. On lit II Paral., iv, 47, *entre Socoth et Sardatha*. Mais cette dernière ville est la même chose que Sarthana, que la Bible place dans la vallée du Jourdain, près de Bethsan.

« et universam Bethsan quæ est juxta Sarthana subter Jezrael », iv, 42. Dans l'Onomasticon, il est dit Σαρόθιν ὑποκάτω Ἰερσαήλ. « Sarthan au-dessous de Jezraël. » Or, l'expression *entre Socoth et Sarthan*, indique évidemment que ces deux localités étaient éloignées l'une de l'autre, et à l'ouest du Jourdain ainsi que Bethsan. C'est pourquoi nous adoptons l'opinion de M. V. Guérin, Sam., i, 269 et suiv., qui identifie cette Socoth avec Aïn Sakouth. Ce n'est donc pas la même que celle qui est mentionnée dans Josué, xiii, 27, xxii, 32, et dans les Jug., viii, 5, encore moins celle où s'arrêta Jacob, Gen., xxvii, 46-48, car elles étaient toutes deux à l'est du Jourdain, et trop éloignées de Sarthan, surtout la dernière, pour qu'on ait pu dire « inter Socoth et Sarthan » Selon Keil, on aurait accouplé ces deux villes, parce que entre Socoth et Sarthan, qui étaient vis-à-vis l'une de l'autre, ne se trouvait aucune localité importante. Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut, et nous nous en tenons à l'identification proposée plus haut.

47. — *Et posuit Salomon...* L'expression ויפח, *vaiennakh*, ne signifie pas « il les déposa », mais il les laissa à terre », c'est-à-dire, sans les peser, ainsi que la ponctuation massorétique le fait comprendre : « Et Salomon laissa (sans les peser) tous les vases, à cause de leur trop grande multitude; le poids



vasa; propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini; altare aureum, et mensam, super quam ponerentur panes propositionis, auream;

49. Et candelabra aurea, quinque ad dexteram, et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro; et quasi lilii flores, et lucernas desuper aureas; et forcipes aureos.

ses; mais à cause de leur excessive quantité, l'airain ne fut pas pesé.

48. Et Salomon fit tous les vases pour la maison du Seigneur : l'autel d'or et la table d'or sur laquelle devaient être placés les pains de proposition;

49. Et les candélabres d'or, cinq à droite, et cinq à gauche, vis-à-vis l'oracle, en or très pur; et comme des fleurs de lis et par dessus des lampes d'or et des pincettes d'or;

ne fut pas recherché. » Salomon avait à sa disposition une si grande quantité d'airain, qu'il jugea inutile de faire peser la quantité nécessaire pour chaque ustensile. C'est pourquoi le poids total n'est pas indiqué. C'était le butin fait dans les villes d'Adarézér, I Paral., xviii, 8.

48. — *Fecitque Salomon*.. Il ne faudrait pas conclure de cette manière de parler qu'Hiram ne fit que les ustensiles d'airain; car il savait aussi travailler l'or, II Paral., ii, 14; par conséquent il est donc vraisemblable que Salomon lui confia l'ameublement complet du temple. — *In domo Domini*. C'est-à-dire, dans le temple tout entier en y comprenant les portiques. Toutefois il ne faudrait pas en inférer que tous les vases, « omnia vasa », étaient en or. L'ensemble du chapitre indique suffisamment que les objets suivants étaient destinés au Saint, c'est-à-dire, au temple proprement dit, et l'expression אשר בית יהוה, *ascher beth Ichovah*, dit seulement que ces objets appartenaient au temple et n'étaient point destinés à des usages profanes. — *Altare aureum*. L'autel des holocaustes n'était pas en or, mais seulement recouvert de feuilles d'or, puisque ses parois étaient de cèdre, comme celles de l'autel du tabernacle. Ex., xxx, 4-5. Une remarque générale à faire, c'est que ces objets d'or sont simplement mentionnés sans autre explication, parce qu'ils étaient semblables à ceux du tabernacle, quoique avec des dimensions en rapport avec celles du temple. Cfr. Ex., xxx, 4 et suiv., xxv, 23-40. — *Et mensam*. On lit II Paral., iv, 19, les tables, parce que précédemment v. 8, il est question de dix tables. Ici, comme II Paral., xxix, 19, il n'est parlé que de la table où l'on déposait ordinairement les pains de proposition. Les dix tables correspondent aux dix chandeliers et nulle part on ne voit qu'il n'y eût qu'une seule table des pains de proposition dans le temple de Salomon. On ne doit pas, du reste, s'en rapporter

au passage cité II Paral., xix, 19, pour connaître le nombre des objets du Saint, puisque plusieurs y sont omis. Ailleurs, en effet, les paroles du roi Abias : « Et proponuntur panes in mensa mundissima, atque apud nos candelabrum aureum », II Paral., xiii, 14, nous fait comprendre que si parfois on ne nomme qu'une table et qu'un chandelier c'est parce que ordinairement les pains étaient déposés sur une seule table, et que l'on n'allumait qu'un seul chandelier. — *Auream*. Les tables de proposition étaient probablement en bois de cèdre recouvert de lames d'or, Ex., xxv, 20-30.

49. — *Et candelabra aurea*. Ils étaient sans doute sur le modèle du tabernacle mosaïque, V. Ex., xxv, 31 et suiv. — *Quinque ad dexteram, et quinque*... Il est probable qu'ils étaient placés en ligne le long des murs du Saint, devant les tables de proposition, afin de mieux éclairer le milieu de la salle. Quant à l'autel des holocaustes, il était juste en face de l'entrée du Saint des Saints, vi, 20. — *Ex auro puro*. C'est-à-dire d'un or plus fin que celui de l'autel et de la table de proposition דהב סגור, *zahab sagour*. — *Et quasi lilii flores*. Hébreu : « Et des fleurs », ורהפרח, *vehapirakh*, V. Ex., xxv, 33. — *Et lucernas*. Les lampes qu'on plaçait sur les bras des chandeliers, Ex., xxv, 37. — *Et forcipes aureos*. C'est-à-dire, ce qui est appelé ailleurs « emunctoria » (mouchettes), Ex., xxv, 38. Les ustensiles mentionnés dans les vv. 48 et 49 sont les mêmes que ceux du tabernacle, et c'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans d'autres explications, V. Ex., xxv, 39 et xxx, 4-10. Toutefois le nombre des tables et des chandeliers fut augmenté. Cette augmentation, qui convenait, d'ailleurs, aux dimensions du nouvel édifice, avait aussi pour but d'exprimer l'idée de la plénitude au moyen du nombre dix. Il n'y eut rien de plus pour le Saint des Saints, parce que là se trouvait l'Arche d'alliance, viii, 4, Cfr. Ex., xxv, 10-22.

50. Et des cruches, et des fourchettes, et des coupes, et des mortiers, et des encensoirs, en or très pur. Et les gonds des portes de la maison intérieure du temple et des portes de la maison du temple étaient en or.

51. Et Salomon acheva tout le travail qu'il faisait dans la maison du Seigneur, et il apporta ce que David son père avait consacré, l'argent et l'or, et les vases, et il les déposa dans les trésors de la maison du Seigneur.

50. Et hydrias, et fuscinulas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo; et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum, et ostiorum domus templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

II Par. 5, 1.

50. — *Et hydrias.* Hébreu : « Des bassins », הַסְּפוֹת, *hassipoth*, par conséquent, non les coupes où étaient placées les lampes du chandelier, Ex., xxv, 33, mais plutôt des vases plus grands destinés à un autre usage, peut-être à contenir de l'huile. — *Et fuscinulas.* Hébreu : « Les couteaux » כְּזַמְרוֹת, *mezammroth*. — *Et phialas.* Des coupes pour le vin des libations. Il y en avait un cent, II Paral., iv, 8. — *Mortariola.* L'hébreu כַּפוֹת, *capoth*, désigne des vases plats qui servaient peut-être à porter l'encens à l'autel. — *Et thuribula.* Le mot כְּבוֹחֹת, *makhthoth*, désigne un instrument ou plutôt une sorte de vase avec lequel on devait porter les charbons. Ailleurs, il est traduit par *vasa ubi quæ emuncta sunt, extinguantur.* Ex., xxv, 38. Les Septante l'ont rendu par *υποδεματα.* — *Et cardines ostiorum...* Les gonds des portes étaient probablement d'un or moins pur. Au reste, le mot פְּתוֹת, *pothoth*, désigne les supports dans lesquels tournaient les gonds plutôt que les gonds eux-mêmes.

51. — *Reposuitque...* Comme on avait employé une grande quantité d'airain et d'or pour la construction du temple, on peut s'étonner que Salomon n'ait pas consacré à cet usage toutes les richesses amassées par David, mais ait pu en placer une partie considérable dans le trésor du temple. Or, il faut considérer que David avait réuni une immense provision d'or, d'argent et d'airain, I Paral., xx, 14, 16, xxix, 2 et suiv., et y avait ajouté son trésor particulier, et l'impôt volontaire des chefs du peuple, I Paral., xxvii, 7-9. D'ailleurs, Salomon dut employer à la cons-

truction du temple une partie de ses grands revenus, Cfr. x, 14, de sorte que le trésor de David, commencé par Samuel et Saül et augmenté du butin pris sur l'ennemi par les capitaines de David, I Paral., xxvi, 20-28, était loin d'être épuisé. On voit, en effet, par plusieurs passages, que les guerres de David durent largement contribuer à former le trésor. Cfr. II Rois viii, 7, 44, 42; I Paral., xviii, 7, 10, 14. Nous pouvons juger d'ailleurs de la quantité de ce butin par des exemples tirés de l'histoire profane. Alexandre trouva dans le trésor de Darius, 2,600 talents d'or et 600 talents d'argent non monnayé. Q. Curt. iii, 43, 46; Arrian. ii, 44, 40. A Antioche, dans le temple de Jupiter, se trouvait une statue du Dieu en or pur de 45 coudées de haut, Justin. xxxix, 2, 5, 6, et dans celui d'Hiéropolis une autre statue d'or. Lucian. De Deo Syr. § 34. Selon Appien, Parth. 28 edit. Schweigh, Crassus employa plusieurs jours à peser les vases d'or et d'argent de ce dernier temple. Enfin, les Anciens témoignent unanimement que les richesses des palais et des temples de l'Asie étaient encore plus grandes. Selon Varron, cité par Pline, xxxiii, 45, le butin fait en Asie par Cyrus se montait à 34,000 livres d'or, sans compter les objets fabriqués en ce métal, et à 500,000 talents d'argent. A Suse, Alexandre s'empara de 40,000 talents d'or et d'argent non monnayés et de 9,000 talents en dariques. Il fit tout transporter à Ecbatane, où il rassembla 480,000 talents. A Persepolis, il prit 42,000 talents; à Pasargada, 6,000 et plus tard Antigone trouva encore à Suse 45,000 talents.

## CHAPITRE VIII

Alors les principaux d'Israël se réunirent auprès de Salomon, pour transporter l'Arche d'Alliance, le septième mois (vv. 1-2). — Et pendant que les prêtres et les lévites transportaient l'Arche, le tabernacle et les vases du sanctuaire, Salomon, avec le peuple, allait en avant, et faisait immoler d'innombrables victimes (vv. 3-5). — Et les prêtres portèrent l'Arche dans le Saint des Saints sous les ailes des chérubins (vv. 6-8). — Or, dans l'Arche il n'y avait que les tables de la loi (v. 9). — Au moment où les prêtres sortaient du sanctuaire, un nuage remplit le temple, et les prêtres ne pouvaient plus vaquer à leur service (vv. 10-11). — Alors, Salomon rappela ce qu'avait dit le Seigneur, puis il bénit le peuple et loua Dieu qui avait choisi David pour régner sur son peuple (vv. 12-16). — Il rappela encore quels avaient été les projets de son père, puis, se tenant devant l'autel, il leva les mains au ciel, et pria le Seigneur de remplir les promesses qu'il avait faites à David, de veiller sur sa maison et d'écouter les prières de ceux qui l'invoqueraient dans le temple, aussi bien les simples particuliers que le peuple tout entier, lorsqu'il demandera du secours dans l'affliction (vv. 17-40). — Si l'étranger même vient prier dans ce temple, qu'il soit aussi exaucé (vv. 41-43). — Et si le peuple vient demander la victoire sur ses ennemis, le Seigneur l'écouterà (vv. 44-45). — S'il pèche et s'il est conduit en captivité, et qu'il se repente, et qu'il prie tourné vers la ville sainte et le temple, le Seigneur aura pitié de lui, car il est son peuple et son héritage (vv. 44-51). — Dieu écoutera la voix de son peuple, car c'est lui qui l'a séparé des autres peuples (vv. 52-53). — Ayant fini sa prière, Salomon se releva et bénit l'assemblée, en souhaitant que le Seigneur inclinât et dirigeât le cœur du peuple et du roi (vv. 54-61). — Or, en ce jour, on immola des victimes innombrables pour la dédicace du temple (vv. 62-63). — Aussi Salomon se servit de l'autel du poétique, l'autel des holocaustes ne suffisant pas (v. 64). — Il célébra donc une grande fête avec un grand concours de peuple, et pendant quatorze jours (v. 65). — Et le huitième jour il renvoya la foule qui s'en retourna en bénissant le roi, et remplie de joie à la vue de ce que Dieu avait fait (v. 66).

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in

1. Alors se rassemblèrent tous les anciens d'Israël, et les princes des tribus, et les chefs des familles des enfants d'Israël, autour du roi Salo-

## d. Dédicace du temple, VIII.

CHAP. VIII. — *Tunc*. Le verset commence ainsi dans les Septante : « et il arriva après que Salomon eut achevé de bâtir la maison du Seigneur et sa maison, dans l'espace de vingt ans... » Mais on admet généralement qu'il ne faut voir là qu'une glose des traducteurs qui se seront inspirés du ch. ix. vv. 4 et 10. Nous en parlerons de nouveau au verset suivant. Pour le moment nous ferons seulement remarquer que *tunc* en hébreu נַח, az, est là pour servir de transition et doit signifier : aussitôt que les vases furent prêts, vii, Salomon se mit en devoir de procéder à la dédicace du temple. — *Omnes majores...* La cérémonie de la dédicace était d'une importance majeure, car c'était le couronnement de l'œuvre commencée par David et terminée par Salomon ; elle marquait l'apogée du royaume. Aussi il convenait que tout le

peuple fût représenté. David avait agi de même, lorsqu'il avait fait transporter l'Arche de la maison d'Obédédôm dans le tabernacle érigé à Sion, II Rois vi. 12 et suiv., I Paral., xv, 2 et suiv. On comparera aussi le passage parallèle des Paralipomènes, II Paral., v, 2, vi, 42. — *Ad regem Salomonem*. La dédicace du temple était une cérémonie essentiellement religieuse et cependant nous voyons que Salomon ordonne et règle tout, depuis le commencement jusqu'à la fin, convoque le peuple, prononce l'acte de consécration, enfin joue le rôle principal. Les prêtres et les lévites remplissent leurs fonctions ordinaires et quant au grand-prêtre, il n'en est pas même question. Les uns ont supposé qu'en ce moment Salomon, comme autrefois Moïse et Samuel, avait agi en qualité de délégué du Seigneur, comme roi, prêtre et prophète ; d'autres, qu'en vertu de son pouvoir absolu, il s'était emparé des fonctions de prêtre et de prophète. Ni

mon, à Jérusalem, pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire, de Sion.

2. Et tout Israël se rassembla auprès du roi Salomon pour un jour solennel, dans le mois d'Ethanîm qui est le septième mois.

Jerusalem; ut deferrent Arcam fœderis Domini, de civitate David, id est de Sion.

II Par. 5, 2.

2. Conventique ad regem Salomonem universus Israel in mense ethanîm, in solemnî die, ipse est mensis septimus.

l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est nécessaire. Rappelons-nous les paroles du Seigneur : « Et vos critis mihi in regnum sacerdotale, gens sancta », Ex., xix, 6. Voilà ce qu'était le peuple en vertu de l'alliance; mais ces prérogatives se résument et se concentrent dans le roi qui est son représentant auprès de Dieu dont il est le serviteur, 25, 27, 29, 52, 59. Le sacerdoce n'était point à la tête du royaume, mais n'était qu'une institution que le roi était chargé de maintenir à l'égal des autres institutions. Salomon en cette occasion laissa les prêtres et les lévites s'acquitter des fonctions qui leur étaient réservées et il ne peut être question d'usurpation de sa part; mais comme personne n'occupait une position semblable à la sienne, c'était à lui, le roi théocratique, à accomplir l'acte de consécration du temple qu'il avait construit selon la mission qu'il avait reçue d'en haut.

2. — *Universus Israel*. C'est-à-dire, les anciens, les chefs des tribus et les chefs des familles, v. 1. — *In mense Ethanîm*. Le mois d'Ethanîm, en hébreu *הַחֹדֶשׁ הָעֲתָנִים*, *hathéthanîm*, avec l'article, signifie probablement le mois des ruisseaux qui coulent. En effet, ce mois correspond à l'époque qui s'étend de la nouvelle lune d'octobre à celle de novembre, saison des pluies en Palestine, Robinson, Pal., II, 306, ce qui justifierait le nom donné à ce mois. Par conséquent, on doit rejeter comme peu probables les autres interprétations, par exemple : *equinoxe*, ou *mois des dons*, ou *des fruits*. — *Ipse est mensis septimus*. L'auteur a ajouté cette explication parce que les noms des mois furent changés après la captivité, V. vi, 1, 38 et non pas parce qu'ils furent placés dans un autre ordre. Plus tard, en effet, ce mois porta le nom de Visri. C'est en ce mois que tombait la fête des Tabernacles, Lévit., xxiii, 34, la plus grande et la plus-suivie des fêtes juives. Salomon fit donc très heureusement concorder la dédicace du temple avec cette fête. Mais si le texte nous indique le mois et le jour et non l'année, c'est sans doute parce que ce fut l'année qui suivit l'achèvement du temple. Certainement ce ne pouvait être l'année même que fut terminé le temple, puisqu'il ne le fut que le huitième

mois vi, 38. Quelques auteurs cependant supposent que la dédicace eut lieu treize ans plus tard, c'est-à-dire vingt ans après que Salomon eut jeté les fondements du temple. Ils s'appuient sur le passage cité des Septante et sur ce fait que, d'après ix, 4-10, Dieu ne répondit à la prière de Salomon qu'après l'achèvement de la maison du Seigneur et du palais royal. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le passage des Septante n'est qu'une glose des traducteurs et d'ailleurs ne se rencontre ni dans les manuscrits du texte original, ni dans les versions. Quant à ce qui concerne le ch. ix, il n'y est pas dit que la dédicace eut lieu vingt ans après le commencement des travaux, ni que Dieu répondit à Salomon immédiatement après la cérémonie. D'ailleurs, il y est question de toutes les autres entreprises de Salomon, de sorte que pour être conséquent, il faudrait encore reculer davantage la dédicace, V. ix, 1. Si l'on réfléchit que David, n'ayant pu exécuter le projet qui lui tenait à cœur, pressa vivement son fils de construire le temple que le Seigneur ne lui avait pas permis d'édifier; que, de son côté, Salomon, dès son avènement au trône, se mit immédiatement à l'œuvre et imprima aux travaux une activité prodigieuse, il paraîtra incroyable qu'un édifice si important, si impatiemment attendu et construit avec tant de promptitude et à tant de frais, soit resté treize ans sans être utilisé et n'ait été livré à sa destination que la vingt quatrième année du règne du fils de David. Il aurait fallu des raisons graves pour expliquer et légitimer un pareil retard, et ces raisons nous ne les voyons pas. En effet, si l'on n'admet pas que les vases et les meubles du temple aient été fabriqués pendant la construction du temple, on ne saurait cependant prétendre qu'il fallut treize ans pour exécuter ce travail. Une année aurait pu suffire; mais, d'ailleurs, tout ou partie avait pu être préparé d'avance. Il est donc probable que Salomon remit la dédicace à l'année suivante, uniquement pour la faire coïncider avec le mois sabbatique et la fête des Tabernacles, fête qui attirait un grand concours de peuple.

3. — *Cuncti senes*. — C'est-à-dire tous ceux dont il a été déjà question. — *Et tute-*

3. Veneruntque cuncti senes de Israel, et tulerunt Arcam sacerdotas.

4. Et portaverunt Arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo; et ferebant ea sacerdotes et levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel, quæ convenerat ad eum; gradiebatur cum illo ante Arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes Arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum Sanctorum, subter alas cherubim.

7. Siquidem cherubim expandebant alas super locum Arcæ, et pro-

3. Et tous les vieillards d'Israël vinrent et les prêtres prirent l'Arche,

4. Et ils portèrent l'Arche du Seigneur, et le tabernacle de l'Alliance, et tous les vases du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle. Et les prêtres et les lévites les portaient.

5. Et le roi Salomon et toute la multitude d'Israël qui s'était rassemblée autour de lui, marchait avec lui devant l'Arche. Et ils immolaient des brebis et des bœufs qu'on ne pouvait compter ni estimer.

6. Et les prêtres portèrent l'Arche de l'alliance du Seigneur à sa place, dans l'oracle du temple, dans le Saint des Saints, sous les ailes des chérubins.

7. Car les chérubins étendaient leurs ailes sur la place de l'Arche,

*runt arcam.* La cérémonie commence par le transport de l'Arche d'alliance dans le Saint des Saints, car l'Arche était le centre du sanctuaire et faisait par elle-même du temple la maison du Seigneur. Il est à remarquer qu'elle ne fut ni transformée, ni retouchée, mais qu'on la transporta telle qu'elle, parce qu'elle était le glorieux témoin du passé, le gage de la fidélité et de la puissance du Seigneur. — *Sacerdotes.* Dans le passage parallèle des Paralipomène, II Paral. v, 4, nous lisons que ce furent les levites. Or cependant le soin de porter l'Arche était réservé aux Caathites, Nomb. III, 34, IV, 45. Mais comme tous les prêtres étaient aussi lévites, il n'y a pas là de contradiction. Salomon fit donc ce qu'avait fait autrefois Josue, Jos. III, 6, VI, 6, et permit seulement aux lévites d'aider à transporter le tabernacle et les vases du sanctuaire, 7. 4.

4. — *Et tabernaculum fœderis.* Le tabernacle de l'Alliance אֹהֶל מוֹעֵד, *ohel moed*, n'est pas celui qui fut érigé à Sion, et qui n'eût jamais été désigné ainsi, Cfr. II Paral. I, 4, mais bien le tabernacle mosaïque qui était resté à Gabaon et devant lequel Salomon avait sacrifié, III, 4, τὴν σκηνὴν ἣν Μωϋσῆς ἐποίησεν, « le tabernacle que fit Moïse », nous dit Josèphe, Ant. j. I. VIII, c. IV, § 4. Il est à présumer que le tabernacle et les objets qui s'y trouvaient furent conservés dans le temple comme reliques dans les bâtiments du temple, soit au-dessus du Saint des Saints, soit ailleurs. — *Et ferebant ea...* Dans les grandes occasions, l'Arche était portée par les

prêtres eux-mêmes, Cfr. Jos. III, 6, VI, 6, et, d'ailleurs, les lévites ne pouvaient transporter l'Arche et les vases sacrés qu'après que les prêtres les avaient enveloppés, car, sous peine de mort, il leur était défendu d'y toucher, Nomb. III, 34, IV, 5 et suiv. Or il est infiniment probable que, pendant cette marche triomphale, l'Arche était à découvert et se trouvait entre les mains des prêtres et d'autant plus que les lévites ne pouvaient même pas pénétrer dans le Saint des Saints. Enfin le 7. 3 paraît assez formel. Quant au tabernacle et aux autres objets, ce furent sans doute les lévites qui furent chargés de les transporter. Au lieu de *sacerdotes et levitæ*, on lit, II Paral. 7. 5, « les prêtres léviti-ques », ce qu'on doit considérer comme une expression peu exacte (texte hébreu).

5. — *Immolabant...* Pendant qu'on transportait l'Arche et surtout au moment où elle arrivait dans le portique et pendant qu'on la déposait soit à l'entrée du Saint, soit à l'intérieur. Le texte, en effet, semble bien nous dire que l'on offrit des victimes pendant toute la marche. On dut imiter ce qu'avait fait autrefois David, II Rois VI, 43. Voici d'ailleurs ce que dit l'historien, Josèphe, Ant. j. I. VIII, c. IV, § 4 : « or le roi, le peuple et les lévites précédaient avec des victimes, arrosant le chemin avec des libations et le sang de nombreuses victimes et faisant brûler une immense quantité de parfums, de sorte que l'air en était rempli... »

6. — *Subter alas cherubim.* 7. VI, 23.

7. — *Et vectes ejus desuper.* Si les ailes des

ét ils couvraient l'Arche et ses bâtons.

8. Et les bâtons, qui auparavant ressortaient et dont les extrémités apparaissaient hors du sanctuaire, devant l'oracle, n'apparurent plus à l'extérieur, et ils sont restés là jusqu'au jour présent.

9. Mais, dans l'Arche, il n'y avait rien autre que les deux tables de pierre que Moïse y avait placées à Horeb, lorsque le Seigneur contracta alliance avec les enfants d'Israël, à leur sortie de la terre d'Égypte.

tegebant Arcam et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminenter vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultra extrinsecus, qui et fuerunt ibi usque in presentem diem.

9. In Arca autem non erat aliud, nisi duæ tabulæ lapideæ, quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israël, cum egrederentur de terra Ægypti.

*Exod. 34, 27; Heb. 9, 4.*

chérubin recouvraient ainsi les brancards, ceux-ci devaient être placés dans la direction du nord au sud et non dans celle de l'est à l'orient.

8. — *Cumque eminenter.* . Hébreu : « Et les brancards étaient longs et leurs têtes étaient vues du Saint, devant le Saints des Saints, mais en dehors (du Saint), ils n'étaient point vus. » D'après les prescriptions de la Loi, Ex. xxv, 45, les brancards qui servaient à porter l'Arche, ne devaient point être reliés de leurs anneaux, et la réflexion présente est destinée à noter qu'on avait tenu compte de la loi, même dans le temple de Salomon. Il n'est point aisé de savoir comment on pouvait voir du Saint l'extrémité de ces brancards. Selon les Rabbins, ils atteignaient le voile et le poussaient en avant, opinion peu admissible, vu leur direction probable, v. 7. On peut donc supposer qu'on ne les percevait du Saint que lorsque le voile était retiré. — *Qui et fuerunt ibi...* On peut alléguer cette remarque pour démontrer que l'ouvrage a été composé avant la captivité; cependant il se pourrait aussi que ce passage eut été emprunté textuellement à un document plus ancien et que l'auteur a reproduit dans toute son intégrité, bien qu'il n'eût plus de signification à l'époque où il écrivait.

9. — *Nisi duæ tabulæ lapideæ.* Cette réflexion au sujet du contenu de l'Arche a pour but de nous apprendre qu'on ne s'était pas écarté dans la suite des temps de la loi qui réglait la destination de l'Arche, Ex. xxv, 46, xl, 20. Les tables de la loi étaient, d'ailleurs, le monument de l'alliance que Dieu avait contractée avec son peuple. C'est par ce monument que l'Arche avait toute sa signification, devenait le gage de l'alliance, la base constitutive de la vie religieuse et politique d'Israël, le cœur et le centre de l'habitation définitive que Dieu s'était choisie

parmi son peuple. Sans l'Arche, le temple n'avait aucune raison d'être. Les paroles de S. Paul : « et arcam..., in qua urna aurea habens manna, et virga Aaron quæ fronduerat, et tabulæ testamenti » Hébr. ix, 4, semblent être en contradiction avec ce que nous lisons ici. Toutefois nous ne dirons pas avec plusieurs commentateurs que S. Paul a adopté l'opinion erronée qui avait cours de son temps parmi les Juifs. Il nous semble, en effet, que l'on peut essayer de résoudre la difficulté d'une manière plus orthodoxe et plus satisfaisante. Tout d'abord nous ne voyons pas pourquoi il serait impossible que les objets ci-mentionnés n'eussent pas été primitivement renfermés dans le temple, c'est-à-dire, jusqu'à Salomon. Il est vrai que les expressions *coram Domino*, xvi, 33 et *in tabernaculo testimonii*, xvi, 10 (hébr. xvii, 25), ne l'affirment pas expressément, mais rien non plus ne vient y contredire. Enfin, si la manne et la verge d'Aaron ne se trouvaient pas tout à l'intérieur de l'Arche, on peut supposer au moins que ces objets avaient été déposés tout auprès, de sorte qu'ils en étaient, pour ainsi dire, inséparables et ne formaient qu'un tout avec elle. Même en ce cas, l'assertion de l'Apôtre S. Paul se trouverait, ce semble, suffisamment justifiée. Nombre d'autres explications ont été tentées; mais elles nous paraissent, ou trop subtiles, ou tenir trop peu de compte des règles de la grammaire, pour que nous croyions utile de les discuter. Si l'on prétend que la verge d'Aaron n'aurait pu entrer dans l'Arche, nous répondrons premièrement qu'il n'est point sûr qu'elle ait eu la longueur d'un bâton de voyage et en second lieu qu'on aurait pu la raccourcir sans inconvénient. — *In Horeb.* C'est le tout pour la partie, car le Sinai se trouvait dans le massif de montagnes portant le nom d'Horeb, V. Ex. xix, 4, 2.

10. Factum est autem, cum existissent sacerdotes de sanctuario, nebula implevit domum Domini;

11. Et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam; impleverat enim gloria Domini domum domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

*II Par. 6, 1.*

13. *Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.*

10. Or, il arriva que lorsque les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée rempli la maison du Seigneur.

11. Et les prêtres ne pouvaient pas rester et servir à cause de la nuée, car la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur.

12. Salomon dit alors : Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans la nuée.

13. J'ai bâti une maison, je l'ai bâtie pour qu'elle soit votre demeure, votre trône éternellement immuable.

40. — *Nebula implevit...* Le même fait s'était passé au moment de la dédicace du tabernacle, Ex. xl, 34 et suiv. Il a ici la même signification. La nuée, symbole de la grâce divine, remplit le temple pour indiquer que Dieu y était entré et en avait fait son habitation et celui des révélations en Israël. Dieu manifeste sa présence par un signe sensible et corporel, sous un voile, attendu que l'œil humain ne pourrait supporter la vue de la substance divine. Cfr. Ex. xxxiii, 48, 20, xxxiv, 5 et suiv.; Levit. xvi, 2. 43. « Quomodo, dit Abubanel cité par Buntaf, Hist. arcæ fœd. c. xi, lucem solis propter summum ejus splendorem et claritatem oculis humanis non potest videre, quamvis causa sit, ut res videantur; et si homo proprius et fixus cum intueri velit, oculi ejus percipiuntur et hebetantur, ut nec illud amplius videre queat, quod alias videre potuit: sic non potest intellectus humanus apprehendere Deum secundum veritatem suam, et si terminum suum egrediatur, apprehensio ejus confunditur aut moritur. » « Deum nemo vidit unquam » nous dit S. Jean, I, 48 et l'Apôtre S. Paul est encore plus expressif et plus précis : « Qui solus habet immortalitatem, et lucem exhabitat inaccessibilem : quem nullus hominum vidit, sed nec videri potest ». Tim. vi 16.

41. — *Stare et ministrare...* Le texte n'a dit pas que la nuée chassa les prêtres du temple, mais simplement qu'ils ne purent continuer leur service. Selon une interprétation fantaisiste de Bertheau, c'était la fumée des sacrifices qui avait produit cette nuée, hypothèse qu'une simple lecture rend inadmissible. — *Gloria Domini.* Cette expression se rapporte à la nuée, qui n'était pas un nuage brillant, ce que les Rabbins nomment la Schechina, שכינה, car au verset

suivant, Salomon affirme que Dieu a dit qu'il habiterait dans l'obscurité, בערפל, *baaraphel*. Il n'est nullement question de feu dans le texte. Le Dr Keil prétend que cette apparition extraordinaire se renouvelait chaque fois que le grand-prêtre entra dans le Saint des Saints, opinion qui ne s'appuie ni sur l'Écriture, ni sur la tradition juive. Evidemment c'était quelque chose de transitoire. Selon les Rabbins, la Schechina couvrait constamment l'Arche, ce que ne dit nullement le Lévitique, xvi, 2. Les Paralipomènes, I Paral v, 42, 43, parlent aussi des chants des lévites et du jeu des instruments pendant la cérémonie.

42. — *In nebula.* Hébreu : « Dans l'obscurité » בערפל, *baaraphel*. On ne voit nulle part que Dieu se soit ainsi exprimé; toutefois ce n'est pas une raison pour traduire : « Dieu se propose d'habiter... » ou : « Dieu a donné à entendre qu'il habiterait... » C'est une allusion à divers passages où se rencontre aussi le mot ערפל, *araphel*, Ex. xix, 9, xx, 21; Levit. xvi, 2; Deut. iv, 44 v, 49. C'est à ce signe que Salomon reconnaît que Dieu avait réalisé sa parole et voulait habiter dans le temple.

43. — *Ædificans ædificavi...* Salomon est rempli de joie d'avoir été choisi pour élever un temple au Seigneur, et il est fermement convaincu que cet édifice est la demeure de Dieu. — *In sempiternum.* Jusqu'alors l'habitation du Seigneur, c'est-à-dire, le tabernacle, n'avait été qu'une habitation provisoire et passagère. C'est à quoi Salomon fait allusion, ainsi qu'à la promesse faite à David II Rois vii, 44-46, que le Seigneur consoliderait le trône dans sa race jusqu'à l'éternité. Cette promesse supposait nécessairement la continuation des rapports de Dieu avec son peuple, rapports qui, de leur nature, étaient éternels, bien que les institutions hu-

14. Et le roi tourna sa face et il bénit toute l'assemblée d'Israël, car toute l'assemblée d'Israël y était.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui par ses mains a accompli sa parole, disant :

16. Depuis le jour où j'ai tiré mon peuple Israël de l'Égypte, je n'ai pas choisi une ville dans toutes les tribus d'Israël pour qu'une maison y soit bâtie et que mon nom soit là. Mais j'ai choisi David pour qu'il fût chef de mon peuple Israël.

17. Et David, mon père, a voulu bâtir une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

18. Et le Seigneur a dit à David, mon père : Quand tu as pensé dans ton cœur à bâtir une maison à mon nom, tu as bien fait d'y réfléchir dans ton âme ;

19. Cependant, tu ne me bâtiras pas une maison, mais ton fils, qui sortira de ton sein, bâtira, lui, une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a confirmé sa parole qu'il avait dite, et j'ai été à la place de David, mon père, et je me suis assis sur le trône d'Israël,

14. Convertitque rex faciem suam, et benedixit omni ecclesiæ Israel; omnis enim ecclesia Israel stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit, dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel, ut ædificaretur domus, et esset nomen meum ibi; sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Dei Israel.

*II Reg. 7, 5.*

18. Et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans.

19. Verumtamen tu non ædificabis mihi domum sed filius tuus, qui egredietur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum, quem locutus est; stetitque pro David patre meo, et sedi super thronum Israel sicut locutus

maines et les formes terrestres soient périssables.

14. — *Convertitque rex...* Jusque-là le roi avait parlé, tourné du côté de l'Arche; en ce moment, il se tourne vers le peuple qui était dans le portique. — *Et benedixit.* Il fit des vœux pour le peuple. — *Omnis Israel... stabat.* Par respect le peuple se tenait debout.

15. — *Et ait Salomon.* En comparant II Paral. iv, 4-11, avec ce verset et les suivants jusqu'au verset 24, on peut ainsi fixer la marche des pensées : Tant qu'Israël ne fut pas en possession de la terre promise, Dieu ne s'était pas choisi une habitation fixe; mais après que David eut été élu roi et eut assuré au peuple la propriété paisible du pays de Chanaan, il convenait que le Seigneur, qui s'était associé à la destinée de son peuple, eût aussi une demeure permanente. Or, Jérusalem étant la ville de David et le centre du royaume, c'est là que Dieu a voulu habiter.

Toutefois il fut refusé à mon père d'exécuter ce qu'il projetait, c'est-à-dire, de construire une maison au nom du Seigneur, et en vertu d'un avertissement divin, il m'a transmis le soin d'accomplir ses dessein. Appelé à cette grande mission et muni de pleins pouvoirs, j'ai édifié cette maison, et j'y ai transporté l'Arche, le gage des grâces divines. La nuée qui a rempli le temple, comme autrefois le tabernacle, est le signe que Dieu veut habiter là. — *Qui locutus est.* II Rois vii, 7 et 8.

16. — *Sed elegi David.* Avant ces mots on lit II Paral. vi, 6 : « Sed elegi Jérusalem, ut sit nomen meum in ea. »

17. — *Voluitque David...* Cfr. II Paral. vii, 2, 12, 13.

20. — *Confirmavit Dominus...* Le Seigneur a sanctionné sa parole, a réalisé sa promesse.

12. — *Stetit autem Salomon.* Le v. 54 nous montre que David prononça à genoux la prière suivante, et d'après les Paralipomènes,



est Dominus; et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum Arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris, quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cœlum,

23. Et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cœlo desuper, et super terram deorsum; qui custodis pactum et misericordiam servis tuis. qui ambulant coram te in toto corde suo.

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo quæ locutus es ei : ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

comme l'avait dit le Seigneur; et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

21. Et j'y ai établi le lieu de l'Arche où est l'alliance du Seigneur, qu'il a contractée avec nos pères, lorsqu'ils sont sortis de la terre d'Égypte.

22. Et Salomon se tint devant l'autel du Seigneur, en présence de l'assemblée d'Israël, et il étendit ses mains vers le ciel,

23. Et il dit : Seigneur, Dieu d'Israël, il n'y a pas là-haut dans le ciel et ici-bas sur la terre un Dieu semblable à vous, qui gardez l'alliance et la miséricorde à vos serviteurs, qui marchent devant vous de tout leur cœur;

24. Qui avez gardé à votre serviteur David, mon père, ce que vous lui avez dit, qui avez parlé par votre bouche et exécuté par vos mains, comme ce jour le prouve.

sur une espèce d'estrado כִּיֹּר, *Kior*. — *Ante altare Domini*. Devant l'autel des holocaustes du portique où le peuple était assemblé. — *In conspectu ecclesiæ Israel*. Ces paroles montrent que Salomon, en faisant cette prière, était tourné du côté de la foule, et non du côté du Saint des Saints. — *Et expandit manus suas*. C'est un geste qui indique la prière, comme l'acte de joindre les mains, V. Ex. ix, 29, 34; Ps. xliii, 44, clii, 6; Is. I, 45, xlv, 2, etc.

23. — *Et ait*. La critique moderne nie l'authenticité de cette prière, au moins dans sa forme actuelle. De Wette et Stahelin placent sa composition au temps de l'exil; selon Ewald, « c'est un très-beau discours malgré sa longueur; mais par la pensée, il appartient au septième siècle, et non pas au onzième ou au dixième. Il doit plutôt provenir de l'auteur désigné sous le nom de premier rédacteur deutéronomiste... » Or, il faut remarquer que le texte de cette prière est identique dans les Paralipomènes, ce qui prouve que les deux relations proviennent d'une même source. Il est donc certain que l'historien n'a pas composé ce morceau, mais l'a emprunté aux documents qu'il avait entre les mains. Il est possible qu'il l'ait recueilli dans le *Livre de l'histoire de Salomon*, xi, 41, ou dans l'histoire du prophète Nathan, II Pa-

ral., ix, 29, écrits qui n'appartiennent certainement pas au septième siècle, encore moins au temps de l'exil, mais à une époque où le temple, la ville de Jérusalem et le royaume de David subsistaient encore. Quant aux pensées, il n'y a qu'à lire le discours en entier, pour se convaincre qu'elles ne sont pas indignes de Salomon, et s'il s'y rencontre des réminiscences du Deutéronome et du Lévitique, on ne saurait conclure de ce fait à la composition tardive du morceau. Au surplus, il serait plus qu'étonnant qu'un discours aussi important et prononcé en une circonstance aussi solennelle, fût faussement attribué à Salomon et n'eût pas été conservé avec un soin religieux. — *Domine Deus Israel*. Les vv. 23 à 26 servent, pour ainsi dire, d'introduction. Avant d'adresser sa prière à Dieu, Salomon commence par le louer. — *Non est similis tui Deus*. C'est-à-dire, rien ne t'égale au ciel et sur la terre, car il ne faut pas voir là une comparaison avec les autres dieux, mais la déclaration du Dieu véritable et unique, Deut., iv, 36; Jos., ii, 44; II Rois, vii, 22, xx, 32. — *Qui custodis pactum...* Cet aveu est une preuve de confiance, et la confiance est la condition nécessaire pour être exaucé, Matth., xxi, 22; Marc., xi, 24; Jac., i, 5.

24. — *Ore locutus es, et manibus perfecisti*.

25. Maintenant donc, Seigneur, Dieu d'Israël, conservez à votre serviteur David, mon père, ce que vous lui avez promis, en disant : Jamais ne sera enlevé devant moi l'homme issu de toi, qui devra s'asseoir sur le trône d'Israël, si toutefois les fils gardent leur voie de manière à marcher devant moi comme tu as marché en ma présence.

26. Et maintenant, Seigneur, Dieu d'Israël, qu'elles soient confirmées vos paroles que vous avez dites à votre serviteur David, mon père.

27. Mais faut-il croire que Dieu habite véritablement sur la terre? Car si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien plus cette maison que j'ai bâtie?

28. Mais considérez la supplication de votre serviteur et ses prières, Seigneur, mon Dieu. Ecoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur prononce devant vous aujourd'hui;

29. Afin que vos yeux soient ouverts sur cette maison nuit et jour, sur cette maison dont vous avez dit :

25. Nunc igitur, Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me, qui sedeat super thronum Israel ; ita tamen si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

II Reg. 7, 12.

26. Et nunc, Domine Deus Israel, firmentur verba tua, quæ locutus es servo tuo David patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram? si enim cælum, et cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc, quam ædificavi?

28. Sed respice ad orationem servi tui, et ad preces ejus, Domine Deus meus; audi hymnum et orationem, quam servus tuus orat coram te hodie.

29. Ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die; super domum, de qua dixisti : Erit nomen

En accomplissant des promesses faites à David, II Rois, vii, 12 et suiv., Dieu a prouvé ainsi sa fidélité à l'alliance contractée avec son peuple.

25. — *Non auferetur...* Cfr. II Rois, vii, 12. — *Ita tamen...* Cfr. ii, 4, vi, 12.

26. — *Et nunc, Domine Deus...* Ce verset n'est pas la simple répétition du précédent, mais sert d'introduction aux demandes que Salomon formule plus loin. — *Firmentur verba tua.* Cette prière ne concerne pas seulement le maintien de la descendance de David sur le trône, mais l'ensemble des promesses faites par Dieu à l'élu de son choix, II Rois, vii, 12-16.

27. — *Ergone putandum est...* Les vv. 26 à 28 présentent le sens suivant : « confirme les paroles qui ont été dites à David, car bien que ce temple ne puisse contenir ton être infini, cependant je sais que tu es là pour écouter la prière de ton serviteur, et que tu auras toujours les yeux ouverts sur ce temple, pour exaucer ceux qui viendront t'y implorer. — *Si enim cælum, et cæli...* Il semble que Salomon veut parler des cieux dans la plus vaste acception du mot. Il comprend

l'infinité, la majesté et l'omniprésence de Dieu, et il exprime ses pensées d'une manière frappante. — *Quanto magis...* Salomon ne combat pas l'idée que Dieu habite réellement dans le temple, mais l'illusion de ceux qui penseraient qu'il y réside, comme les hommes dans une maison, c'est-à-dire, exclusivement et non au dehors, illusion qui trouva parfois créance dans le peuple, mais qui fut toujours combattue par les prophètes. Cfr. Jér., vii, 4; Mich., iii, 11, etc. C'était l'erreur des païens de supposer que la divinité s'incorporait pour ainsi-dire avec leurs temples, y résidait exclusivement, et non point ailleurs. D'autre part, on ne saurait rien trouver dans les paroles de Salomon qui sente le panthéisme. Tout l'ensemble du texte montre qu'il est convaincu que le Seigneur habite dans le temple d'une manière spéciale; mais en même temps il déclare formellement que la Divinité ne saurait être renfermée dans un si petit espace, et qu'elle remplit la création de son immensité.

29. — *Ut sint oculi tui...* Les yeux du Seigneur seront ouverts sur ce temple, parce que son nom y habite, c'est-à-dire, qu'il y

meum ibi; ut exaudias orationem, quam orat in loco isto ad te servus tuus;

*Deut. 12, 11.*

30. Ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israël, quodcumque oraverint in loco isto; et exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum, quo teneatur astrictus; et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. Tu exaudies in cœlo; et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium, et reddens viam suam super caput ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum justitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israël inimicos suos (quia peccaturus est tibi) et agentes pœnitentiam, et con-

Mon nom sera là; afin que vous exauciez la prière que vous adresse en ce lieu votre serviteur;

30. Afin que vous exauciez la supplication de votre serviteur et de votre peuple Israël, quoi qu'ils vous demandent en ce lieu; et vous les exaucerez dans le lieu de votre habitation dans le ciel, et lorsque vous les exaucerez, vous leur serez propice.

31. Si un homme pèche contre son prochain, et s'il a quelque serment par le quel il soit strictement tenu, et s'il vient à cause du serment, devant votre autel, dans votre maison,

32. Vous l'écouteriez dans le ciel et vous ferez justice, et vous jugerez vos serviteurs, condamnant l'impie et faisant retomber sur sa tête sa voie mauvaise, et justifiant le juste, et lui rendant selon sa justice.

33. Si votre peuple Israël fuit devant ses ennemis, parce qu'il aura péché contre vous, et si, faisant pé-

manifeste sa présence en exauçant la prière d'Israël. — *Erit nomen meum ibi.* Cfr. Deut. XII, 14; II Rois, VII, 43.

30. — *Et cum exaudieris, propitius eris.* Hébreu : « Et tu écouteras et tu pardonneras. » Le pardon peut seul éloigner la malédiction que la faute attire après elle. Salomon, dans sa prière, demande à Dieu d'exaucer tous ceux qui viendront implorer son assistance. Mais il suppose que le péché est l'origine de tout mal dont on veut obtenir la délivrance, et qu'il faut commencer par reconnaître cette vérité. Tout se réduit en somme au pardon des péchés, lequel a pour condition le repentir et le retour à Dieu, *vv.* 34, 36, 39, 50. Tout homme est pécheur c'est là une maxime, une vérité universelle *v.* 46. Chose remarquable, c'est au milieu des joies d'une fête d'actions de grâces que Salomon confesse la culpabilité de l'homme, preuve évidente que ce sentiment ne lui était pas personnel, mais qu'il reposait dans la conviction de son peuple. Pareille chose ne se rencontre point ailleurs, parce qu'aucune autre nation n'a connu le Dieu dont le nom est saint, qui est la sainteté par essence et la

source de toute sainteté, Lévit., XI, 44; Is., LVII, 15.

31. — *Si peccaverit homo...* C'est le premier des sept cas spécialisés dans la prière de Salomon. — *Et habuerit...* Hébreu : « Et si tu lui imposes un serment pour le faire jurer (qu'il doit jurer), et s'il veut jurer devant l'autel en cette manière. » Cette prière doit se rapporter au cas mentionné, Exode, XXVII, 6-12 et Lévit., V, 21-24. Comme le coupable ne pourrait encourir la peine édictée que s'il avouait sa faute, il devait en résulter de nombreux faux serments que Dieu seul pouvait connaître et punir. C'est pourquoi Salomon ajoute, au verset suivant : « Tu exaudies... et facies, et judicabis... » c'est-à-dire, puisses-tu entendre les serments prononcés devant ton autel, et juger les coupables et justifier les innocents.

32. — *Et judicabis...* Le bonheur de la communauté repose avant tout sur la vérité, et, d'ailleurs, le faux serment déshonore la sainteté de Dieu résidant dans le temple.

33. — *Si fugerit populus...* Cette seconde demande fait allusion aux menaces proférées dans le Lévitique, XXVI, 17, et dans le Deu-

nitence et confessant votre nom, ils viennent, et prient, et vous supplient dans cette maison,

34. Ecoutez-les dans le ciel, et pardonnez le péché de votre peuple Israël, et ramenez-les dans la terre que vous avez donnée à leurs pères.

35. Si le ciel est fermé, et s'il ne pleut pas à cause de leurs péchés, et s'ils prient dans ce lieu et font pénitence en votre nom et se convertissent de leurs péchés, à cause de leur affliction,

36. Exaucez-les dans le ciel et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple Israël, et montrez-leur la voie bonne par laquelle ils doivent marcher, et répandez la pluie sur votre terre, que vous avez donnée en possession à votre peuple.

37. Si la famine se produit sur la terre, ou la peste, ou un air corrompu, ou la nielle, ou la sauterelle, ou la rouille, ou si son ennemi l'afflige en assiégeant ses portes, pour tout fléau, pour toute infirmité,

fitentes nomini tuo, venerint, et oraverint, et deprecati te fuerint in domo hac,

34. Exaudi in cœlo, et dimitte peccatum populi tui Israel, et reduce eos in terram, quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cœlum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœnitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam :

36. Exaudi eos in cœlo, et dimitte peccata servorum tuorum, et populi tui Israel, et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam, quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia, aut corruptus aer, aut ærugo, aut locusta, vel rubigo, et afflixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

téronome, xxviii, 25, c'est-à-dire, au cas où le peuple serait vaincu et subjugué par ses ennemis, et les prisonniers de guerre emmenés à l'étranger, tandis que la masse de la population restée dans le pays pourrait implorer le Seigneur dans son temple, pour obtenir le retour des captifs.

35. — *Si clausum fuerit cœlum.* La pluie qui apporte la fertilité est le symbole de la bénédiction, Ez., xxxiv, 26 et suiv., tandis que la sécheresse est celui de la malédiction, Lévit., xxv, 3, 48; Deut., xxviii, 45, 23, xi, 47; Am., iv, 7, Agg., i, 44.

36. — *Exaudi eos...* Si le peuple, puni par sa faute, par la sécheresse, revient dans le droit chemin, que Dieu écoute leurs supplications, leur pardonne et leur envoie la pluie de nouveau. — *Ei ostende eis... per quam ambulent.* Hébreu « Parce que tu leur apprends le bon chemin dans lequel ils doivent marcher. » C'est un motif pour Dieu de pardonner. En châtiant son peuple, il cherche à le ramener dans le droit chemin; il doit donc pardonner si les coupables reconnaissent le bras qui les frappe, et implorant leur pardon avec repentir.

37. — *Fames si...* Cfr. Levit., xxvi, 49, et suiv., 26; Deut., xxviii, 23. — *Aut pestilentia,* Cfr. Lévit., xxvi, 25. — *Aut corruptus aer, aut ærugo.* Hébreu : « La nielle, le jaunissement », c'est-à-dire, le jaunissement prématuré, le dépérissement causé par le vent, Deut., xxviii, 22. — *Vel rubigo.* Le mot חסיל, *khacil*, litt., dévorant, désigne peut-être une espèce particulière de sauterelles, celles que les Septante appellent βροῦχος, mot qui dérive de βρώχω « dévorer » — *Portas ejus obsidens.* Dans l'hébreu on lit : « בארץ שעריך, *beérets shearav*, litt. « dans le pays de ses portes », ce qui n'offre aucun sens. Il est probable qu'il faut suppléer ב devant שעריך, ce que paraît avoir fait l'auteur de la Vulgate, et traduire : « Dans le pays et à ses portes », comme dans Deut., xxviii, 52, ce qui signifie « si l'ennemi l'opprime sur son territoire, et même assiège ses places fortes. » La dévastation par les sauterelles conduit naturellement à la dévastation par les ennemis qui se jettent de même sur la contrée pour la ravager, Jug., vi, 5. — *Omni plaga, universa infirmitas.* Cfr. Levit., xxvi, 46; Deut., vxxviii, 59-64.

38. *Cuncta devotatio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israël; si quis cognoverit plagam cordis sui, et expanderit manus suas in domo hac,*

39. *Tu exaudies in cælo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum),*

40. *Ut timeant te cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.*

41. *Insuper et alienigena, qui non est de populo tuo Israël, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum.*

42. *Extentum, ubique) cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco :*

43. *Tu exaudies in cælo, in firma-*

38. Pour toute malédiction ou imprécation qui arrivera à tout homme d'Israël, votre peuple, si quelqu'un connaît la plaie de son cœur et étend ses mains dans cette maison,

39. Vous l'exaucerez dans le ciel, dans le lieu de votre habitation et vous lui serez encore propice, et vous agirez de manière à donner à chacun selon toutes ses voies et selon que vous verrez son cœur (car vous seul connaissez le cœur de tous les enfants des hommes),

40. Afin qu'ils vous craignent pendant tous les jours qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. De plus, l'étranger lui-même qui n'est pas d'Israël, votre peuple, lorsqu'il viendra d'une terre lointaine à cause de votre nom (car votre grand nom sera entendu, et votre forte main et votre bras

42. Sera étendu partout), lorsqu'il viendra donc et qu'il priera en ce lieu,

43. Vous l'exaucerez dans le ciel,

38. — *Si quis cognoverit plagam cordis sui.* C'est-à-dire, si chacun reconnaît le fléau comme un coup frappant son cœur, comme un châtement que Dieu lui envoie, ou confesse sa culpabilité.

39. — *Sicut videris cor ejus.* Selon ce qui est avantageux à chacun, vu les dispositions de son cœur et ses sentiments.

40. — *Ut timeant te...* C'est le but final qui sera atteint si Dieu exauce ses prières, V. Deut., iv, 40.

41. — *Insuper et alienigena, qui...* Moïse déjà avait permis aux étrangers qui vivaient parmi les Israélites d'offrir des victimes, Nomb., xv, 14-16; mais Salomon va plus loin, et suppose que les grandes actions du Dieu d'Israël dont le temple est le couronnement, produiront non-seulement le salut des Israélites, mais aussi la conversion de tous les peuples de la terre. Pour que ce but soit atteint, il demande à Dieu d'exaucer la prière de tout étranger qui viendra l'honorer dans son sanctuaire. Les dispositions de la loi mosaïque vis-à-vis des étrangers sont en réalité assez remarquables. Non-seulement, il était défendu de les opprimer, Ex., xxii, 21; non-

seulement on devait les soulager dans leur pauvreté ou dans leur détresse, Lev., xxv, 35; non-seulement il y avait un commandement qui prescrivait de les aimer, Deut., x, 19, mais, dans le domaine religieux, ils étaient admis aux mêmes privilèges que les Israélites. Ils pouvaient faire des offrandes dans le tabernacle, aux mêmes conditions que les Israélites de naissance; Nomb., xv, 14-16, et pouvaient assister à la lecture solennelle de la Loi qui se faisait tous les sept ans, Deut., xxxi, 12. Salomon était donc dans l'esprit de la Loi, en intercédant pour les étrangers. — *Audietur enim...* Le nom de Dieu était déjà connu des peuples d'alentour, dès le temps de Moïse, Ex., xv, 14, xviii, 4; Jos., v, 1. Il avait même pénétré jusqu'en Mésopotamie et s'était révélé à Balaam. Toutefois l'expression *nomen tuum magnum* est assez rare, et se rencontre pour la première fois dans Josué, vii, 9.

42. — *Extentum.* Ce mot fait allusion à la sortie d'Égypte, et aux merveilles que Dieu opéra pendant qu'il conduisait son peuple, Dx., vi, 6; Deut., iv, 34, v, 15.

43. — *Ut discart...* Cfr. Deut., xxviii, 40.

dans le firmament de votre habitation, et vous ferez tout ce pour quoi vous invoquera l'étranger; afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom comme votre peuple Israël, et qu'ils éprouvent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple marchera au combat contre ses ennemis, sur quelque chemin que vous les envoyiez, ils se tourneront vers la ville que vous avez choisie et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom,

45. Et vous exaucerez dans le ciel leurs supplications et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Que s'ils pêchent contre vous (car il n'est point d'homme qui ne pêche), et si vous les livrez irrité à leurs ennemis, et s'ils sont emmenés captifs dans la terre de leurs ennemis, au loin ou tout près,

47. Et s'ils font pénitence du fond du cœur dans le lieu de leur captivité, et s'ils se convertissent et vous

mento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena, ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israel, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam, quocumque miseris eos; orabunt te contra viam civitatis, quam elegisti, et contra domum, quam ædificavi nomini tuo,

45. Et exaudies in cœlo orationes eorum, et preces eorum, et facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet) et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope,

*II Par. 6, 36; Eccl. 7, 21; I Joan. 1, 8.*

47. Et egerint pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecanti te fuerint in captivi-

— *Quia nomen sanctum tuum...* Les interprétations : « que cette maison s'appelle de ton nom. ou que ton nom a été invoqué sur cette maison (pendant la dédicace) » sont également fausses. Lorsque le nom de Dieu est sur une personne ou sur une chose, c'est que Dieu est en relation directe avec cette personne ou cette chose, soit par sa grâce, soit par sa présence. Ainsi donc si le nom de Dieu est nommé sur le temple, c'est que Dieu y habite. Les paroles de Jérémie, xiv, 9 : « Nomen tuum invocatum est super nos, » sont en effet synonymes de : « Tu autem in nobis es, Domine. » Le nom du Seigneur est nommé sur le temple, quand le Seigneur y manifeste sa présence, de manière à apprendre au peuple qui vient l'adorer, que le Dieu vivant règne dans son sanctuaire. D'ailleurs, de quelle utilité et de quel intérêt était-il pour les païens, de savoir que le temple portait le nom de Dieu, ou que son nom y avait été invoqué pendant la dédicace ? La même expression s'applique aussi au peuple israélite, et dans le même sens, Deut., xxvii, 10; II Paral., vii, 44; Is., iv, 4, lxiii, 19; Jér., xiv, 9, xv, 46, et aux personnes et aux

choses, Nomb., vi, 27; Deut., xii, 5; xvi, 6; III Rois, xi, 36 et suiv. Après la captivité, on rencontre des cas où Dieu a été adoré dans le temple par les païens. Cfr. Josèphe, Ant., J. l. XI, c, xviii, § 5, l. XII, c. ii, § 5 et suiv., II Macc., iii, 2, 3.

44. — *Si egressus fuerit...* Les deux derniers cas concernent les circonstances dans lesquelles le peuple ne pourrait pas s'approcher du temple. — *Per viam quocumque miseris eos.* La guerre est ici considérée comme une mission que Dieu confie aux Israélites. — *Orabunt te.* C'est-à-dire, avec une ferme foi à la présence de Dieu dans le temple.

46. — *Et facies iudicium eorum.* Ces paroles supposent que la guerre est juste. Cfr. Deut., x, 18; Ps., ix, 6.

46. — *Et captivi ducti fuerunt...* Salomon a en vue les menaces prononcées dans le Lévitique, xxvi, 33, 34. mais ne limite pas sa prière à la captivité prédite de tout le peuple, et l'étend à toute captivité en pays étranger, Cfr. Deut., xxviii, 45 et suiv., et xxx, 1-5.

47. — *Et egerint pœnitentiam in corde suo.* Hébreu : « Et s'ils le prennent à cœur », Cfr. Deut., iv, 39. — *Peccavimus.* Pendant la

late sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gessimus :

48. Et reversi fuerint ad te in universo corde suo, et tota anima sua, in terra inimicorum suorum, ad quam captivi ducti fuerint; et oraverint te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, et civitatis quam elegisti, et templi quod ædificavi nomini tuo :

49. Exaudies in cœlo, in firmamento solii tui orationes eorum, et preces eorum, et facies iudicium eorum.

50. Et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum, quibus prævaricati sunt in te; et dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis.

51. Populus enim tuus est, et hæreditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui, et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te.

prient, dans leur captivité, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies ;

48. Et s'ils retournent vers vous de tout leur cœur et de toute leur âme, sur la terre de leurs ennemis, où ils auront été emmenés captifs, et s'ils vous prient, tournés vers le chemin de leur terre que vous avez donnée à leurs pères, et de la ville que vous avez choisie, et du temple que j'ai bâti à votre nom,

49. Vous exaucerez dans le ciel, dans le firmament de votre trône, leurs prières et leurs supplications, et vous leur ferez justice.

50. Et vous serez propice à votre peuple qui a péché contre vous, et à toutes leurs iniquités par lesquelles ils ont prévariqué à votre égard, et vous leur ferez miséricorde devant ceux qui les tiendront captifs, afin qu'ils aient pitié d'eux.

51. Car c'est votre peuple et votre héritage que vous avez tiré de la terre d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer ;

52. Afin que vos yeux soient ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple Israël, et que vous les exauciez dans toutes les choses pour lesquelles ils vous invoqueront.

captivité, les Israélites firent l'avcu sincère de leur faute, Dan., ix, 5.

48. — *Et templi.* L'usage de se tourner vers le temple était dans la nature des choses, et ne date pas seulement de la captivité, ainsi que le prétendent ceux qui voient dans les vv. 46 à 54, une addition faite après coup, à la suite de la captivité de Babylone. En effet, cet usage est déjà mentionné, v. 38, et, en outre, Ps., v, 8, xxvii, 2. Et, d'ailleurs, le temple, comme habitation de Dieu, étant l'image du ciel, il était naturel qu'on étendit les mains et qu'on se tournât de ce côté pour prier, comme si c'eût été vers le ciel.

50. — *Et dabis misericordiam...* C'est-à-dire, tu leur feras trouver miséricorde devant ceux qui les ont emmenés en captivité. Hé-

breu : Et tu les donneras en miséricorde devant ceux qui les ont emmenés, pour qu'ils aient pitié d'eux.

51. — *Populus enim...* Salomon termine sa prière, 51-53, par l'énumération des divers motifs qui doivent engager Dieu à exaucer la prière de son peuple. Cette pensée est tirée du Deutéronome, iv, 40. — *De medio fornacis ferreæ.* Ce n'est pas une fournaise en fer, mais une fournaise où l'on fond le fer, et où, par conséquent, règne une très forte chaleur. La sortie d'Égypte est ici considérée comme le gage de la délivrance, dans toutes les afflictions de l'avenir.

52. — *Ut sint oculi tui...* Puisque le Seigneur a choisi Israël pour son peuple, il s'en suit qu'il écoutera ses supplications. La ré-

53. Car vous les avez séparés de tous les peuples de la terre pour votre héritage, comme vous l'avez dit par Moïse, votre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères de l'Égypte, Seigneur Dieu !

54. Or, quand Salomon priant le Seigneur, eut achevé cette prière et cette supplication, il se leva devant l'autel du Seigneur; car il avait fléchi à terre les deux genoux et il avait étendu ses mains vers le ciel.

55. Il se tint donc debout et bénit à haute voix toute l'assemblée d'Israël, disant :

56. Béni soit le Seigneur qui a donné le repos à son peuple d'Israël, selon tout ce qu'il a dit; il n'est pas tombé une seule parole de tout ce qu'il a dit de bon par Moïse son serviteur.

53. Tu enim separasti eos tibi in hæreditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem, cum complisset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini; utrumque enim genu in terram fixerat, et manus expanderat in cælum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est; non cecidit ne unus quidem sermo, ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

pétition de l'expression par laquelle Salomon a commencé sa prière montre qu'elle touche à sa fin.

53. — *Tu enim separasti eos...* Ce verset n'est pas la répétition du v. 54, mais il exprime quelque chose de plus. Le peuple élu a été séparé des autres peuples pour le service du Seigneur, Nomb. viii, 14, xvi, 9; c'est le peuple saint, le royaume des prêtres, Ex., xix, 5, 6. Dans les Paralipomènes, II Paral., vi, 41, 42, la fin de cette prière est tout autre et semble empruntée au psaume cxxxii, v. 8. Mais il ne s'en suit nullement que nous soyons obligés de faire un choix entre les deux conclusions; rien ne semble plus simple que d'admettre que l'une complète l'autre.

54. — *Cum complisset Salomon...* L'authenticité de la prière de Salomon ne pouvant pas faire doute, cette circonstance met à néant les hypothèses de ceux qui assignent une date plus ou moins tardive à la composition du Deutéronome. En effet, les allusions à ce livre sont constantes, v. 23, 27, 29, 34, 37, 47, 48, 51, 53.

55. — *Stetit ergo.* S'étant levé, il s'approcha de la foule et se tint devant elle.

56. — *Benedictus Dominus.* On ne trouve pas cette bénédiction dans le passage parallèle des Paralipomènes, peut-être par la raison qu'elle n'est que la récapitulation de la prière qui précède. A sa place, on raconte que le feu tomba du ciel et consuma la victime, II Paral., vii, 1-14. Notre auteur aura omis ce détail,

apparemment parce qu'il était implicitement contenu dans ce fait que la majesté de Dieu avait rempli le temple. Pendant la consécration du tabernacle mosaïque, Dieu ne s'était pas borné à manifester sa présence par la nuée, mais il avait aussi fait descendre le feu du ciel sur la première victime, Lévit., ix, 24, afin de sanctifier l'autel et d'en autoriser la destination. De même, dans le temple, la nuée qui personnifiait la présence de Dieu, devait avoir pour conséquence naturelle la descente du feu du ciel sur l'autel. — *Qui dedit requiem...* Par la prise de possession du pays de Chanaan, Josué avait déjà procuré le repos à Israël, Jos., xxi, 44 et suiv., xxiii, 14; mais ce repos ne fut complété que par les victoires de David, parce que plusieurs portions de la contrée étaient restées entre les mains des Chananéens. Enfin, la construction et la dédicace du temple que la majesté de Dieu venait de remplir, v. 10 et 11 et 14, étaient le témoignage et l'assurance que le peuple était désormais établi d'une façon permanente dans le repos qui lui avait été promis, Deut., xii, 9, 10. Aussi Salomon, le constructeur du temple, est-il appelé l'homme de la paix, I Paral., xxii, 9. — *Non cecidit...* Nulle parole n'a été vaine, n'est demeurée inaccomplie. — *Ex omnibus bonis.* Ces bonnes paroles, ce sont les promesses du Seigneur, Lévit., xxvi, 3-13; Deut., xxviii, 1-14. Leur merveilleux accomplissement fait espérer que le Seigneur, à l'avenir, réalisera ce qu'il a



57. Sit Dominus Deus noster nobiscum, sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos, neque projiciens.

58. Sed inclinet corda nostra a se, ut ambulemus in universis viis ejus, et custodiamus mandata ejus, et cæremonias ejus, et judicia quæcumque mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo, populo suo Israel per singulos dies :

60. Ut sciant omnes populi terræ, quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

62. Igitur rex, et omnis Israel cum eo, immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas, quas immolavit Domino,

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous comme il a été avec nos pères, ne nous abandonnant pas et ne nous rejetant pas.

58. Mais qu'il incline nos cœurs vers lui, pour que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses commandements, et ses cérémonies, et tous ses jugements qu'il a prescrits à nos pères.

59. Et que ces paroles par lesquelles j'ai prié devant le Seigneur s'approchent du Seigneur, notre Dieu, jour et nuit, afin qu'il fasse justice à son serviteur et à son peuple Israël, tous les jours ;

60. Afin que tous les peuples de la terre sachent que le Seigneur seul est Dieu et qu'il n'y en a pas d'autre que lui.

61. Que notre cœur aussi soit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses décrets, et que nous gardions ses commandements comme aujourd'hui.

62. Le roi donc et tout Israël avec lui, immolèrent des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon égorgea, comme hosties pacifiques qu'il immola au

promis à David, II Rois VII, 40, si de son côté le peuple reste fidèle.

57. — *Sit Dominus...* Cfr. Deut., xxxi, 6, 8, Jos., I, 5.

58. — *Ut ambulemus...* Afin d'échapper aux menaces prononcées par Moïse, Lévit., xxvi, 44 et suiv. ; Deut., xxviii, 45.

59. — *Appropinquantes Domino...* Afin qu'il s'en souvienne et les exauce. — *Per singulos dies.* Hébreu : « jour pour jour » דְּבַר יוֹם בְּיוֹמֵי, *debar iom beïomo*, comme Ex., v, 43, xvi, 4, c'est-à-dire, selon que chaque jour le demande.

60. — *Ut sciant omnes...* Cfr. 7. 43.

61. — *Perfectum cum Domino.* C'est-à-dire, tout à fait sans partage avec le Seigneur, car tel est le sens qu'il faut donner à שָׁלֵם, *shalam im*, Cfr. Ex., xi, 4, xv, 3. 44.

62. — *Immolabant victimas.* C'était afin de répondre au but de la fête que furent immolées ces victimes, pour la plupart hosties pacifiques ou d'actions de grâces, et dont une

part servait au repas des assistants, Lévit., VII, 44 et suiv. ; Deut., XII, 7.

63. — *Bovum viginti duo millia, et ovium...* On a prétendu que ces chiffres devaient être entachés d'exagération et ne pouvaient être authentiques, parce qu'il était impossible à Salomon d'immoler à lui seul tant de victimes, et que les lévites même n'auraient pu suffire à ce travail. Or, premièrement les 77. 62 et 64. disent expressément que ce ne fut pas seulement Salomon mais tout le peuple qui s'occupa des sacrifices. En second lieu, nous savons par le Lévitique, I, 44, que le travail des prêtres se réduisait essentiellement à répandre le sang sur l'autel et à faire brûler les morceaux que l'on y déposait. Pour donner une idée de la quantité d'animaux que l'on pouvait immoler en un jour, il suffira de dire que, sous Néron, 256,000 moutons furent égorgés le jour de la Pâque, en quelques heures, Joseph. De bell. j. l. VI, c, ix, § 3. Dans la circonstance présente, il n'y avait

Seigneur, vingi-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis; et le roi et les enfants d'Israël dédièrent le temple au Seigneur.

64. En ce jour là le roi consacra le milieu du parvis qui était devant la maison du Seigneur; car il y offrit un holocauste, et un sacrifice, et la graisse des hosties pacifiques, parce que l'autel d'airain, qui était devant le Seigneur, était trop petit et ne pouvait recevoir l'holocauste, et le sacrifice, et la graisse des hosties pacifiques.

65. Salomon fit donc en ce temps-là une fête célèbre, et avec lui tout Israël, multitude immense venue depuis l'entrée d'Emath jusqu'au fleuve d'Egypte, devant le Seigneur notre Dieu, pendant sept jours et sept jours, c'est-à-dire, quatorze jours.

boum viginti duo millia, et ovium centum viginti millia: et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

64. In die illa sanctificavit rex medium atrii, quod erat ante domum Domini: fecit quippe holocaustum ibi, et sacrificium, et adipem pacificorum; quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum, et sacrificium, et adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est, quatuordecim diebus.

à immoler par jour que 3,000 bœufs et 48,000 moutons. Or, croira-t-on que la chose fût matériellement impossible? Remarquons que les chefs de famille de tout le pays avaient été convoqués; on peut donc supposer qu'ils étaient au moins au nombre de 400,000, et l'on comprendra alors aisément qu'on ait pu chaque jour immoler les victimes dont nous avons parlé; nous ne savons pas combien de prêtres se trouvaient présents à la solennité, mais n'eussent-ils été que mille, ce qui est certainement au-dessous de la vérité, puisque sous David on en comptait 38,000 propres au service, il leur eût été facile de s'acquitter de leur tâche journalière. On objectera qu'il fallait un grand espace pour faire brûler toutes ces viandes, et il est très vrai de fait que l'autel des holocaustes, malgré sa surface considérable, ne pouvait y suffire. Aussi bien le v. 64 nous explique ce qu'on fit pour parer à cette difficulté. Mais nous ferons encore remarquer que, dans les sacrifices des hosties pacifiques ou d'actions de grâces, on ne consommait qu'une très petite partie de la victime. Enfin, d'autre part, il n'est point impossible qu'une aussi grande quantité de viandes ait pu être mangées par les assistants, car ils devaient se trouver là en très grand nombre puisque tout Israël avait été convoqué. D'ailleurs, la Loi avait prévu le cas où le peuple ne suffirait pas à consommer les victimes immolées. Lévit., xix, 6.

64. — *Medium atrii.* C'est-à-dire toute la

partie intérieure du portique des prêtres situé en face du Saint, laquelle formait le milieu du vestibule qui entourait le temple. — *Fecit quippe holocaustum ibi.* Non pas sur le pavé, mais sur des autels auxiliaires qu'on avait élevés autour de l'autel d'airain. Sous les noms d'holocaustum et de sacrificium, אֶת־הַעֹלָה וְאִמְתֵּי־הַמִּנְחָה, *eth-hoolah veeth hamminkha*, on doit sans doute entendre l'holocauste du matin et du soir, conformément à la loi, Nomb., xxviii, 3, suivi d'une oblation du genre de celles qui étaient prescrites pour les jours de fête.

65. — *Emath.* V. Jos., xiii, 5. — *Usque ad rivum Ægypti.* V. Jos., xv, 4. — *Quatuordecim diebus.* La dédicace du temple ne dura pas quatorze jours, mais sept seulement, et fut suivie de la fête des Tabernacles dont la durée était de sept jours. C'est ce que le verset suivant « et in die octava... » nous fait comprendre, car évidemment Salomon ne renvoya pas le peuple avant, mais après la fête des Tabernacles. Le texte parallèle des Paralipomènes confirme pleinement la chose, car nous y lisons: « Fecit ergo Salomon solennitatem in tempore illo septem diebus, et omnis Israel... » Fecitque die octavo collectum (hébreu צָרַרְתָּ, *atséret*, « la conclusion de la fête ») eo quod dedicasset altare septem diebus, et solennitatem celebravit septem diebus. » Avec l'autel avait été consacré le temple, et la solennité הִגָּה, *hégah*, dont il est question, ne peut-être que la fête des Tabernacles qui

66. Et in die octava dimisit populos ; qui benedicentes regi, profecti sunt in tabernacula sua lætantes, et alacri corde super omnibus bonis, quæ fecerat Dominus David servo suo, et Israel populo suo.

66. Et le huitième jour il renvoya le peuple et ils bénirent le roi et s'en allèrent dans leurs tentes, joyeux et le cœur content, à cause de tous les biens que le Seigneur avait faits à David son serviteur et à Israël son peuple.

### CHAPITRE IX

Après que Salomon eut achevé le temple et son palais, le Seigneur lui apparut de nouveau, et lui annonça qu'il avait exaucé sa prière, et que sa race se perpétuerait sur le trône d'Israël ; mais en même temps, il lui fit connaître que si les Israélites devenaient infidèles, la nation serait enlevée du pays et le peuple détruit, afin de servir d'exemple aux enfants des prévaricateurs (vv. 4-9). — Or, après l'achèvement du temple et de son palais, Salomon donna à Hiram, roi de Tyr, vingt villes de Galilée ; mais Hiram étant allé les voir, elles ne lui plurent pas (vv. 10-13). — Or, Hiram avait fourni à Salomon 420 talents d'or (v. 14). — Voici comment Salomon subvint aux dépenses nécessitées par le temple, le palais, les fortifications de Jérusalem et toutes les autres villes qu'il rebâtit : il rendit tributaires et corvéables les peuples chananéens restés dans le pays, mais il ne traita pas ainsi les Israélites qui lui fournissaient ses guerriers, ses serviteurs, ses chefs et ses préposés (vv. 15-22). — Il avait au reste institué cinq cent cinquante inspecteurs pour surveiller les travaux (v. 23). — Or, la fille de Pharaon alla dans la maison qu'il lui avait construite (v. 24). — Et Salomon offrait trois fois par an des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait élevé (v. 25). — Il eut une flotte à Asiongaber, et le roi Hiram y envoya des marins se joindre aux serviteurs de Salomon (vv. 26-27). — Cette flotte alla à Ophir, et en rapporta 420 talents d'or (v. 28).

1. Factum est autem cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini, et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

1. Or il arriva que, lorsque Salomon eut achevé la construction de la maison du Seigneur et l'édifice du roi et tout ce qu'il avait désiré et voulu faire,

dura du 15 au 21 du mois inclusivement et fut suivie d'une fête de clôture Lévit., xxiii, 33-39. La dédicace du temple avait précédé. La fête de l'expiation qui tombait le 10 du septième mois, coïncida avec la dédicace et peut-être fut omise cette année, parce qu'elle se conciliait mal avec la joie de cette grande solennité.

66. — *In die octava*. Le huitième jour était le 22 du mois. Cependant on lit II Paral., vii, 40 : « In die vigesimo tertio mensis septimi... » ; mais cette contradiction apparente s'explique aisément et de la manière suivante : le soir de la clôture de la fête, le huitième jour, lequel était le 22 du mois, Salomon congédia le peuple ; mais ce ne fut que le lendemain qu'ils se mirent en route. — *David servo meo*. Au lieu de Salomon, c'est

David qui est nommé, parce qu'il avait été le promoteur de l'entreprise menée à bonne fin par son fils.

c. *Réponse du Seigneur à la prière de Salomon*, ix, 1-10.

CHAP. IX. — 1. — *Et omne quod optaverat...* Hébreu : « Et tout le désir de Salomon qu'il avait envie de faire ». On lit II Paral., vii, 11 : « Et omne quod disposuerat in corde suo, ut faceret in domo Domini et in domo sua », paroles qui expliquent le passage dont nous nous occupons. Il n'est donc pas ici question des autres constructions que Salomon entreprit dans toute l'étendue de son exposé et qui évidemment ne purent être terminées en même temps que son palais.

2. — *Apparuit ei Dominus secundo*. On ne

2. Le Seigneur lui apparut une seconde fois, comme il lui avait apparu à Gabaon.

3. Et le Seigneur lui dit : J'ai exaucé ta prière et ta supplication que tu as prononcée devant moi; j'ai sanctifié cette maison que tu as bâtie, afin d'y mettre mon nom à jamais, et mes yeux et mon cœur y seront toujours.

4. Pour toi, si tu marches devant moi comme a marché ton père, dans la simplicité du cœur et dans l'équité, et si tu fais tout ce que je t'ai prescrit, et si tu observes mes lois et mes commandements,

5. J'établirai le trône de ton règne sur Israël à tout jamais, comme je l'ai promis à David, ton père, en lui disant : Un homme de ta race ne sera point enlevé du trône d'Israël.

6. Si au contraire vous vous détournez de moi, vous et vos fils, si vous ne me suivez pas et ne gardez pas mes commandements et mes cérémonies que je vous ai prescrites, mais si vous vous égarez et servez des dieux étrangers et si vous les adorez,

7. J'enlèverai Israël de la surface de la terre que je leur ai donnée, et

2. Apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

*Sup. 3, 5; II Par. 7, 12.*

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudivi orationem tuam et deprecationem tuam, quam deprecatus es coram me; sanctificavi domum hanc, quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis, et in æquitate; et feceris omnia quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

5. Ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens . Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

*II Reg. 7, 12, 16*

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me, nec custodientes mandata mea, et cæremônias meas, quas proposui vobis, sed abieritis et colueritis deos alienos, et adoraveritis eos;

7. Auferam Israel de superficie terræ, quam dedi eis; et templum,

saurait conclure de ce qui précède et de ce qui suit que cette apparition eut lieu immédiatement après la dédicace du temple, car il semble évident que le Seigneur ne répondit à Salomon qu'après la construction du palais. Ce qui est l'idée capitale, dans cette seconde apparition, ce sont les menaces concernant la nation et le temple, au cas où les Israélites abandonneraient leur Dieu, pour s'attacher à des dieux étrangers. Il serait donc possible que Dieu eût différé sa réponse à dessein, afin que ses avertissements salutaires fussent plus rapprochés de l'époque où Salomon lui-même allait tomber dans le péché et dans l'idolâtrie, Cfr. VIII, 1. — *Sicut apparuerat...* Ce fut en songe, pendant la nuit, V. III, 5.

3. — *Sanctificavi domum hanc, ut ponerem nomen meum...* On trouve la même expression,

Deut., XII, 11. Dieu avait sanctifié le temple en y plaçant son nom, c'est-à-dire en le remplissant de la nuée, symbole de sa présence; il l'avait consacré pour être le lieu de ses révélations. Le récit des Paralipomènes est plus explicite, Cfr. II Paral., VII, 12-16. — *Et erunt oculi mei...* Cfr. VIII, 29.

5. — *Ponam thronum...* V. II Rois VII, 12 et 16

6. — *Si autem...* Les menaces renfermées dans les versets suivants ressemblent à d'autres que l'on trouve dans le Pentateuque, Cf. Deut., XXVII, 37, XLV, 63, XXIX, 23-26.

7. — *In proverbium.* Chacun citera l'exemple d'Israël et se moquera de cette nation, Is., XIV, 4; Mich., LI, 4. La prophétie s'est accomplie à la lettre, et certainement le peuple d'Israël est devenu un proverbe aux yeux de toutes les nations. Il est isolé au mi-

quod sanctificavi nomini meo, pro-  
ficiam a conspectu meo, eritque  
Israel in proverbium, et in fabulam  
cunctis populis.

8. Et domus hæc erit in exem-  
plum; omnis qui transierit per eam,  
stupebit, et sibilabit, et dicet :  
Quare fecit Dominus sic terræ huic,  
et domui huic?

*Deut. 29, 24; Jer. 22, 8.*

9. Et respondebunt : Quia dereli-  
querunt Dominum Deum suum, qui  
eduxit patres eorum de terra Ægy-  
pti, et secuti sunt deos alienos, et  
adoraverunt eos, et coluerunt eos,  
idcirco induxit Dominus super eos  
omne malum hoc.

10. Expletis autem annis vi-  
ginti postquam ædificaverat Salo-  
mon duas domos, id est, domum  
Domini, et domum regis.

*II Par. 8, 1.*

11. (Hiram rege Tyri præbente  
Salomoni ligna cedrina et abiegna,  
et aurum juxta omne quod opus ha-  
buerat) tunc dedit Salomon Hiram  
viginti oppida in terra Galilææ.

le temple que j'ai consacré à mon  
nom, je le rejetterai de ma présence,  
et Israël sera le proverbe et la fable  
de tous les peuples.

8. Et cette maison sera un exem-  
ple; quiconque passera devant elle  
sera dans la stupeur et sifflera et  
dira : Pourquoi le Seigneur a-t-il  
ainsi traité cette terre et cette mai-  
son?

9. Et on répondra : Parcequ'ils  
ont abandonné le Seigneur leur Dieu,  
qui a tiré leurs pères de la terre  
d'Égypte, et qu'ils ont suivi des  
dieux étrangers et les ont adorés et  
servis; voilà pourquoi le Seigneur  
a fait tomber sur eux tout ce mal.

10. Or, vingt ans s'étaient écoulés  
après que Salomon eut bâti les deux  
maisons, c'est-à-dire la maison du  
Seigneur et la maison du roi,

11. (Hiram, roi de Tyr, fournissant  
à Salomon les bois de cèdre et de  
sapins et de l'or selon le besoin qu'il  
en avait), Salomon donna à Hiram  
vingt villes dans la terre de Galilée.

lieu des peuples depuis son abandon, comme  
autrefois il vivait séparé des païens. Mais ce  
qui était alors une faveur et une grâce, est  
devenu un châtement et le signe de la colère  
divine.

8. *In exemplum.* C'est le sens, sinon la tra-  
duction littérale de עליון, *éleïon*, « élevé ». Le temple sera élevé c'est-à-dire, sera dans  
sa ruine un exemple haut placé; il était en  
effet sur une haute montagne d'où l'on pou-  
vait l'apercevoir de loin. Il est donc au moins  
inutile de contester la leçon actuelle du texte  
et de changer עליון, *éleïon*, en עיים, *im*,  
« ruines », ce à quoi n'autorisent ni les ma-  
nuscripts, ni les anciennes versions. Les Para-  
lipomènes, II Paral., VII, 24 disent expressé-  
ment : « Cette maison qui était haute »,  
אשר היה עליון, *ascher haïah éleïon*. Quant  
aux Septante voici leur texte : καὶ ὁ οἶκος  
στῆσις ὁ ὑψηλὸς πᾶς ὁ διαπορευόμενος αὐτὸν ἐκστη-  
σεται κ. τ. λ. « et cette maison élevée, tout  
homme passant auprès s'étonnera, etc. Paral.,  
I. c. Ce passage des Rois est identique, sauf  
l'adjonction du verbe être : « et cette maison  
sera élevée... » En tout cas, ce que l'on com-  
prend facilement, c'est que le temple sera

détruit, et même après sa chute il restera  
haut et célèbre, mais comme la preuve de la  
réprobation d'Israël. — *Et sibilabit.* En signe  
de moquerie et plus probablement d'effroi, vu  
le mot *stupebit* qui précède.

f. *Notices sur les rapports de Salomon avec Hiram,  
sur ses constructions et sur la navigation à Ophir,  
IX, 10-28.*

10. — *Expletis autem...* Les versets sui-  
vants contiennent divers renseignements qui  
complètent ce qu'il y avait à dire sur les  
constructions de Salomon et expliquent com-  
ment il put les mener à bonne fin. Ces notices  
très courtes paraissent être des extraits d'une  
relation plus étendue, comme le montre la  
comparaison du texte parallèle, Cfr. II Paral.,  
VIII. — *Postquam.* C'est-à-dire, pendant les-  
quelles.

11. — *Viginti oppida.* Dans le traité passé  
entre Salomon et Hiram, il n'est nullement  
question d'un dédommagement de cette  
sorte. Aussi faut-il penser que c'est l'équiva-  
lent des cent vingt talents d'or du v. 14. —  
*In terra Galilææ.* Ces villes se trouvaient sans  
doute dans la partie nord de la Galilée, qui

12. Et Hiram sortit de Tyr pour voir les villes que Salomon lui avait données et elles ne lui plurent pas.

13. Et il dit : Sont-ce là les villes que tu m'as données, frère? Et il les appela terre de Chabul, jusqu'à ce jour.

14. Hiram envoya aussi au roi Salomon cent vingt talents d'or.

15. Telle est la somme des dépenses qu'employa le roi Salomon pour bâtir la maison du Seigneur, et sa maison, et Mello, et le mur de Jérusalem, et Hesper, et Mageddo, et Gazer.

12. Et egressus est Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei.

13. Et ait : Hæcine civitates, quas dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Hæc est summa expensarum, quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Hesper, et Mageddo, et Gazer.

faisait partie de la tribu de Nephthali, IV Rois xv, 29, dans le district qui fut appelé plus tard *Galilæa gentium*. Is. viii, 23, I Mac. v, 45, parce qu'il était peuplé de païens en majorité. Cfr. II Rois xxiv, 7. C'est sans doute, pour cette raison et parce que les villes mentionnées confinaient au territoire de Tyr que Salomon en fit don à Hiram. Elles se trouvaient probablement en mauvais état, et ce doit être pour cela qu'elles ne plurent pas à Hiram.

13.— *Frater*. Ce n'est, sans doute, pas une expression d'amitié, mais une qualification usuelle entre princes, I Mac. x, 8, xi, 30. — *Terram Chabul*. Les uns prétendent que le mot כבול, *caboul*, est la contraction de כהבול, *kehaboul*, « sicut id quod evanuit tanquam nihil »; d'autres interprètent comme si on lisait כבל, *cabal*, « comme rien ». Enfin il ne serait pas impossible que כבול derivât de כבל = חבל, « enchaîner, fermer, mettre en gage ». Ce serait donc le pays mis en gage, ou plutôt le pays enfermé, ce qui conviendrait à sa position géographique. Selon Josèphe, Ant. j. l. VIII, c. V, § 3, χαλαρών signifierait οὐκ ἀρέσκον « qui ne plaît pas », opinion peu admissible. Au reste, Hiram ne conserva pas ces villes, car nous lisons ailleurs que Salomon les rebâtit et les peupla d'Israélites, II Paral. viii, 2, car selon toute vraisemblance, il s'agit dans le passage cité des villes dont il est ici question.

14. — *Misit quoque*. En admettant, ce qui est infiniment probable, que ce verset est l'explication du v. 44, il faudrait traduire par le plus-que-parfait. — *Centum viginti talenta auri*. En donnant à l'or dix fois la valeur de l'argent, cette somme équivaldrait à près de douze millions de francs. Vraisemblablement, ce fut à titre de prêt que le roi de Ty envoya

cette somme à Salomon, qui en avait besoin pour subvenir aux frais de ses constructions, bien que David eût rassemblé un trésor suffisant pour l'édification du temple, et que, chaque année, Salomon eût des revenus considérables, provenant soit des tributs payés par les peuples soumis, soit du commerce. Cependant, comme outre le temple et son palais, il entreprit d'immenses travaux (15-10), ses recettes ne purent égaler ses dépenses; mais ne voulant pas toucher aux trésors du temple pour les employer à bâtir des villes et des palais, il se vit forcé d'emprunter au roi Hiram, auquel il donna en gage, ou céda vingt villes qui avoisinaient le territoire de Tyr. Plus tard, ou Hiram les rendit, parce qu'elles ne lui plurent pas, ou Salomon les dégagea en restituant la somme qui lui avait été prêtée.

15. — *Hæc est summa expensarum...* Hébreu : « Voici comment la chose se passa au sujet des corvées que leva le roi Salomon pour bâtir... ». Outre l'or avancé par le roi Hiram, Salomon eut encore recours à un autre moyen pour subvenir aux frais de ses constructions, ce fut de rendre tributaires et corvéables les Chananéens restés dans le pays. — *Et Mello*. Au sujet de Mello en hébreu המללו, *hammillo*, toujours avec l'article, nous avons déjà fait remarquer, II Rois i, 9, que ce n'était pas un rempart de terre, mais bien des travaux de fortification ou une citadelle. Sept. ἡ ἀρχα, II, Rois V, 9; III xi, 27. Ce n'est donc pas la γέφυρα de Josèphe, Cfr. — *Et murum Jerusalem*. Non pas les murs de Sion, mais de la ville basse, v. iii, 4. — *Et Hesper*. En hébreu *Hazor* חצר, probablement la même que Azor, la cité chananéenne mentionnée dans Josué, xi, 4. — *Et Mageddo*. v. iv, 42 et Jos. xli. La posi-

16. Pharaon rex Ægypti ascendit, et cepit Gazer, succenditque eam igni; et Chananæum, qui habitabat in civitate, interfecit, et dedit eam in dotem filiæ suæ uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer, et Bethoron inferiorem.

18. Et Balaath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos, qui ad se

16 Pharaon, roi d'Égypte, était monté et avait pris Gazer et l'avait consumée par le feu; et il tua le chananéen qui habitait dans la ville et il la donna en dot à sa fille femme de Salomon.

17. Salomon bâtit donc Gazer et Béthoron inférieur,

18. Et Balaath, et Palmyre dans la terre du désert.

19. Et il fortifia tous les bourgs

lion de Mageddo était des plus importantes au point de vue militaire, car cette ville commandait l'entrée de la plaine de Jezraël et de la plaine du Jourdain. C'était la clef du nord et du centre de la Palestine. — *Et Gazer*, Cfr. Jos. x, 33. Nous profitons de l'occasion pour compléter les renseignements que nous avons donnés précédemment. Il est aujourd'hui reconnu que Gézer ou Gazer est bien à quatre milles d'Emmaüs ou Nicopolis et doit être identique avec le Tell el Djezer. C'est M. Clermont-Ganneau qui a fait cette découverte intéressante dont il a donné les preuves. Cfr. Clermont-Ganneau. La Palestine inconnue (Revue politique et littéraire, 1875, p. 939).

16 — *Ascendit, et cepit Gazer*. Il faut traduire ces verbes par le plus-que-parfait. On ne sait pour quelle raison le roi d'Égypte entreprit une expédition contre cette ville. Quelques-uns ont pensé que ce fut pour se venger des pirateries de ses habitants, mais cette supposition paraît peu probable, attendu que Gazer n'était pas au bord de la mer, mais dans l'intérieur du pays.

17. — *Ædificavit ergo Salomon Gazer*. Salomon non-seulement rebâtit, mais fortifia Gazer. Ce qu'étaient Azor pour le nord et Mageddo pour le centre de la Palestine, Gazer et Béthoron l'étaient pour le sud. Dans cette direction, une armée pouvait pénétrer dans le pays plus facilement que par la montagne de Juda et s'approcher de la capitale. — *Et Bethoron inferiorem*. v. x, 40. Trois grandes batailles se livrèrent dans le voisinage de cette place, ce qui en montre suffisamment l'importance. Josué y vainquit les rois Amorrhéens, Jos. x; Judas Machabée y mit en déroute l'armée des Syriens, I Mac. III, 13-24; enfin, pendant la révolte des Juifs, ceux-ci y désirent l'armée romaine commandée par Cestius Gallus, Joseph. De Bell. j. I. II. c. XIX, § 9. Salomon fortifia aussi Bethoron supérieur, II Paral. VIII, 5.

18. — *Baalath*. D'après Jos. XIX, 44, c'était une ville de la tribu de Dan et, selon la

remarque de Josèphe, Ant. j. I. VIII, c. VI, § 4, n'était pas éloignée de Gazer. On ne peut donc l'identifier ni avec Baalgad, ni avec Baalbek dans la Cœlésyrie. — *Et Palmyram*. Dans l'hébreu on lit *Tamar*, תמר, ou *Tadmor*, תדמר d'après le Kéri, leçon qui doit être la vraie, d'après II Paral. VIII, 4. *Tadmor* est probablement pour *Tathmor*, nom que porte aujourd'hui le village arabe qui se trouve sur l'emplacement de la ville que les Grecs et les Romains connaissaient sous le nom de Palmyre et qui est située dans une oasis du désert de Syrie, sur le chemin des caravanes entre Damas et l'Euphrate. Des ruines considérables témoignent encore de l'importance de cette ville au temps de la reine Zénobie. Toutes, d'ailleurs, sont de l'époque romaine. En hébreu תמר. *tamar* ou *tamor* signifie *palmyr*. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que Salomon ait possédé la ville de Palmyre et la traduction de la Vulgate indique bien quelle était l'opinion traditionnelle à cet égard. Cependant plusieurs interprètes, entre autres Thénius et Bahr, identifient *Tamar* avec la *Tamar* dont parle Ezéchiel, XLVII, 49, XLVIII, 28, laquelle se trouvait au sud de la Palestine. On comprend, en effet, jusqu'à un certain point que Salomon ait voulu protéger cette partie de la contrée contre les invasions des Iduméens; mais, d'autre part, il n'était pas moins important de se mettre à couvert des entreprises de l'ennemi du côté de la Syrie. — *In terra solitudinis*. Hébreu : « Dans le désert, dans le pays », *hammidbar baaretz* במדבר בארץ. On s'explique difficilement l'expression *dans le pays*, puisque nulle part on ne rencontre, en dehors de la Palestine, ni une autre *Tamar*, ni aucune des autres villes. On suppose donc que le texte est fautif et qu'il faudrait lire *in Emath*, comme II Paral. VIII, 4, ou rapporter בארץ, *baarets* (in terra) au verset suivant, en le faisant précéder de la particule.

19. — *Et omnes vicos qui ad se pertinebant*. Hébreu : « Et toutes les villes des provinces (litt. des greniers הַמִּסְכֹּנוֹת, *hammisknoth*).

qui lui appartenait et qui étaient sans murailles, et les villes des chars, et les villes des cavaliers, et tout ce qu'il lui plut de bâtir à Jérusalem et dans le Liban, et dans tout le pays soumis à sa puissance.

20. Tout le peuple qui était resté des Amorrhéens, et des Héthéens, et des Phérézéens et des Hévéens, et des Jébuséens, qui ne sont pas des enfants d'Israël,

21. Leurs fils qui étaient restés dans le pays, ceux que les enfants d'Israël n'avaient pu exterminer, Salomon les rendit tributaires, jusqu'à ce jour.

22. Quant aux enfants d'Israël, Salomon n'obligea aucun d'eux à servir, mais ils étaient hommes de guerre et ses ministres, et princes, et chefs, et préfets des chars et des chevaux.

23. Or, il y avait cinq cents cinquante chefs préposés à tous les travaux de Salomon; ils avaient le peuple sous leurs ordres et commandaient les travaux déterminés.

pertinebant, et erant absque muro, munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quodcumque ei placuit ut ædificaret in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum, qui remanserat de Amorrhæis, et Hethæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel;

21. Horum filios, qui remanserant in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare; fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam, sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præpositi quingenti quinquaginta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

Salomon fortifia donc les villes où se trouvaient ses magasins. C'est là qu'on rassemblait les provisions nécessaires, soit à l'entretien de l'armée, soit au soulagement du peuple en temps de disette, II Paral. xvii, 42, xxxii, 28. Il est possible aussi que ces magasins aient été sur les routes suivies par les marchands; en ce cas ils pouvaient trouver là des secours. — *Et erant absque muro.* Ce passage manque dans l'hébreu. — *Et civitates curruum...* Probablement ces villes étaient généralement les mêmes que celles où se trouvaient les magasins. Sans doute plusieurs devaient se trouver dans le Liban, vu l'importance de la frontière du nord, et d'autant plus que Salomon avait dans la ville de Damas, xi, 23 et suiv., un ennemi qui pouvait facilement entraîner à la révolte les provinces du nord récemment incorporés au royaume par David. Au surplus, nous voyons, II Paral. xvi, 4 que des villes à magasins se trouvaient aussi dans la tribu de Nephthali. — *Et quodcumque ei placuit.* L'auteur comprend par là toutes les constructions dont il a jugé inutile de parler. Il ne faut pas entendre par là que Salomon construisit tout ce

qui lui fit plaisir, mais seulement tout ce qui lui parut utile. En effet, l'auteur a certainement pour but, dans cette notice au sujet des constructions de Salomon, de prouver par les faits que Dieu avait accordé à ce prince, dans une mesure extraordinaire, la science du gouvernement et la sagesse politique, Cfr. III, 7-9.

20. — *Universum populum, qui...* C'est pour subvenir à tant de dépenses et faire exécuter tant de travaux que Salomon réduisit ces peuples en esclavage et les rendit corvéables.

21. — *Tributarios.* V. 27.

22. — *Ministri ejus.* Le mot עבדים, *abdim*, signifie proprement *serviteurs*. — *Et principes.* Le mot רש, *saré*, désigne les chefs civils et militaires. — *Et duces.* En hébreu שלשום, *schalischim*, c'est-à-dire, la garde particulière du roi, 7. II Rois xxiii, 8. Le mot τριστάτης par lequel les Septante rendent ordinairement שלשום, est interprété ainsi par les anciens glossaires : οἱ παρὰ χεῖρα τοῦ βασιλέως, « ceux qui sont sous la main du roi. »

23. — *Erant autem principes...* V. 30.

25. — *Filia autem Pharaonis...* Avec les



24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon; tunc ædificavit Mello.

II Paral. 8, 11.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta, et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiama coram Domino; perfectumque est templum.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta

24. Et la fille de Pharaon monta de la cité de David dans sa maison, que Salomon lui avait bâtie; alors il bâtit Mello.

25. Et Salomon offrait trois fois chaque année des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait élevé au Seigneur, et il brûlait de l'encens devant le Seigneur; et le temple était achevé.

26. Le roi Salomon fit aussi une flotte à Asiongaber qui est près d'Ai-

versets 24 et 25, se termine le récit qui concerne la construction de Salomon. En apparence ils sont sans connexion avec ce qui précède, et cependant s'y rattachent essentiellement, et en particulier à III, 2-4. Voici donc comment on doit résumer le sens de ces versets : avec l'achèvement des travaux de Salomon cessèrent certains défauts qui existaient au commencement du règne, car la reine put habiter le palais qui lui était destiné, et Salomon ne fut plus obligé de sacrifier sur les hauteurs, mais sacrifia régulièrement dans le temple. — *Ascendit*. L'expression est juste, car le palais se trouvait sur le sommet de la montagne. — *Tunc ædificavit Mello*. Ce ne fut qu'après avoir achevé son palais, que Salomon put construire Mello, car il ne pouvait, sans doute, mener de front toutes ses constructions. On ne sait où pouvait se trouver cette citadelle qui devait servir à protéger non le harem, mais plutôt la ville haute, V. ¶. 15.

25. — *Tribus vicibus per singulos annos*. C'est-à-dire, aux trois grandes fêtes de l'année, lesquelles étaient la Pâques, la Pentecôte et la fête des Tabernacles, II Paral. VIII, 12; Cfr. Ex. XXIII, 17, XXXIV, 23. Il ne s'agit point des sacrifices ordinaires, mais des sacrifices solennels et officiels qu'offrait le roi, comme chef de la théocratie. — *Super altare*. C'est-à-dire, sur l'autel des holocaustes du temple « ante porticum », II Paral. VIII, 12. — *Et adolebat Thymiama coram Domino*. L'hébreu והקטיר אתו אשר לפני יהוה, *vehakther itto ascherliphne Jehovah*, a donné lieu à bon nombre d'interprétations, dont plusieurs se rapprochent sensiblement de la Vulgate. Celle de Keil, « et allumant sur lui (l'autel) qui était devant le Seigneur », c'est-à-dire, tandis qu'il allumait... offre quelque vraisemblance, en ce qu'elle est l'explication de ce qui précède. Cependant il convient de remarquer que הקטיר, même en admettant que ce soit un infinitif absolu, ne peut signifier

autre chose que brûler de l'encens. Il était d'ailleurs inutile de donner une explication semblable à celle que propose l'auteur cité, attendu que dans l'holocauste il va de soi qu'il fallait allumer. Il est donc plus probable que la phrase ajoute quelque chose à ce qui précède. Ceci posé, il n'est guère admissible qu'il s'agisse ici de l'autel des parfums qui était aussi devant le Seigneur Lévit. XVI, 18, car il faudrait alors supposer que Salomon eût fait les encensements dans le Saint, ce qui n'était permis qu'aux prêtres, mais était sévèrement interdit aux rois, comme le prouve II Paral. XXVI, 16, et l'on ne voit point qu'une exception ait été faite en faveur du fils de David. L'expression *coram Domino* peut donc aussi désigner l'autel d'airain VIII, 64 et c'est apparemment de lui qu'il s'agit présentement. En effet, d'après Nomb. 4-2, tout holocauste ou tout sacrifice d'actions de grâces devait être précédé d'une offrande dans laquelle on devait présenter de l'encens pour être brûlé, Lévit. II, 1, 2, 16. Ce n'était donc pas sur l'autel des parfums dans le Saint, mais sur l'autel des holocaustes que l'encens était allumé et brûlé. Notre passage dit donc simplement que Salomon offrait de l'encens trois fois par an, de même qu'il offrait des holocaustes et des victimes pacifiques. — *Perfectumque est templum*. En faisant offrir toutes les victimes dans le temple pendant les fêtes célébrées par tout le peuple, Lévit. XXIII, 14; Deut. XXVI, 16, Salomon fit que cet édifice devint complètement ce qu'il devait être, c'est-à-dire, la maison des sacrifices, II Paral. VII, 12, le sanctuaire central et universel, V. II Paral. VIII, 16.

26. — *In Asiongaber*. La position d'Asiongaber ne paraît pas avoir été reconnue, V. Nomb. XXXIII, 35. — *Juxta Ailoth, Ailath*, en hébreu *Eloth* אילתות ou אילת, Deut. II, 8; IV Rois XIV, 22, signifie arbres, bosquet, apparemment parce que dans le voisinage se trouvait un bois de palmiers.

iath, sur le rivage de la mer Rouge, dans la terre d'Idumée.

27. Et Hiram envoya sur cette flotte ses serviteurs, hommes connaissant la mer et navigateurs, avec les serviteurs de Salomon.

28. Lorsqu'ils furent venus à Ophir, ils y prirent quatre cent

Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringen-

Cette ville, située à l'extrémité nord du golfe Elamitique, auquel elle avait donné son nom, s'appelait Aïla ou Alana chez les Romains, Aïleh ou Aïlah, chez les Arabes. C'est aujourd'hui Akaba (descente à pied), sur le golfe de même nom. Ailath fut rebâtie par Azarias, roi de Juda, IV Rois XIV, 22 et paraît avoir supplanté Asiongaber. Peu après elle passa entre les mains du roi de Syrie, IV Rois XVI, 6, et continua à être une importante place de commerce pendant toute la durée de l'occupation grecque et romaine. Elle devint le siège d'un évêché et pendant le quatrième et le cinquième siècles on voit ses évêques assister aux conciles; mais elle tomba en ruines sous le gouvernement de l'islamisme. Quant Baudouin I fit son excursion en Arabie, il trouva Aïlah abandonnée et y mit une garnison (4446); mais cinquante ans plus tard Saladin l'enleva aux Chrétiens. Au temps d'Albufeda elle était déserte et quelques soldats restaient seuls pour protéger les caravanes du Hady. Un peu au nord d'Akaba, et près du rivage, des amas de débris marquent la place de l'ancienne cité.

27. — *Misitque Hiram...* Le texte parallèle, II Paral., VIII, 47, s'écarte du nôtre en plusieurs points. Nous y lisons, d'abord, que Salomon alla lui-même à Asiongaber et à Aïbath, ce qui en soi n'a rien de surprenant, puisque la construction d'une flotte était chose assez importante pour que le roi se décidât à faire un voyage dans le but de se rendre compte par lui-même des préparatifs et de prendre sur place les dispositions nécessaires. Mais, au verset suivant, nous voyons que le roi de Tyr envoya des vaisseaux par ses serviteurs, « misit autem Hiram per manum servorum suorum naves », c'est-à-dire au Golfe persique, en cas que les Tyriens y eussent déjà une flotte. Ce fait recevrait confirmation par ce que nous trouvons plus loin, I Rois X, 22, « quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis », en admettant que dans ce passage il s'agisse aussi des voyages à Ophir. Toutefois le passage cité des Paralipomènes ne doit probablement pas être entendu dans la stricte acception des termes, c'est-à-dire, dans le sens

que Hiram ait envoyé de Tyr ou d'un autre point de la Méditerranée des vaisseaux tout équipés ou démontés, bien qu'on trouve dans l'antiquité des exemples de cette nature. Alexandre-le-Grand, selon Arrien, Exped. Alex. I. V., fit transporter des vaisseaux depuis la Phénicie jusqu'à l'Euphrate, et de l'Indus à l'Hydaspe, après les avoir fait démonter pour faciliter cette opération. Plutarque, Vita Anton., raconte que Cléopâtre voulut faire passer toute sa flotte de la Méditerranée dans la Mer Rouge, par l'isthme appelé aujourd'hui l'isthme de Surz, dans le dessein de s'en servir pour s'enfuir; mais les Arabes mirent le feu aux premiers vaisseaux qui furent tirés à terre et firent ainsi échouer les projets de la reine d'Égypte. On lit encore dans Thucydide, Bell. Pelopon. IV, 8, que les Péloponésiens firent passer par l'isthme de Leucade soixante vaisseaux qui étaient à Corcyre. Cfr. Poly. Stratagem. V, 2, 6 et Ammien. Marcellin, XXXIV, 7. Mais, comme nous l'avons dit, le texte cité n'oblige pas à admettre un fait de ce genre, et l'on peut entendre simplement que le roi Hiram donna des vaisseaux à Salomon pour l'expédition qu'il méditait, c'est-à-dire les fit construire à Asiongaber, après avoir fait transporter sur place le matériel nécessaire, car les environs de cette ville auraient difficilement procuré du bois propre à la construction des navires. Le bois de palmier que l'on y trouve n'a point les qualités voulues pour un pareil usage. En même temps, le roi de Tyr dut faire construire aussi des navires pour lui, afin de participer au commerce maritime dans ces régions, ce qui expliquerait le passage du ch. X, v. 24.

28. — *In Ophir.* On ne sait au juste où se trouvait Ophir; cependant il semble qu'on doive placer cette ville ou cette contrée au sud de l'Arabie plutôt que sur la côte orientale d'Afrique ou même dans les Grandes Indes. Avant de toucher cette question, il est bon de se demander si, au v. 22 du chapitre suivant, il s'agit aussi des voyages d'Ophir. Or, rien ne semble s'opposer à cette identification. Nous donnons d'abord la traduction du texte hébreu qui diffère sensiblement de la Vulgate : « Car la flotte de Tharsis du roi

torum viginti talentorum, detulerunt ad regem Salomonem.

vingt talents d'or et les portèrent au roi Salomon.

sur la mer avec la flotte d'Hiram, et une fois tous les trois ans allait la flotte de Tharsis apportant l'or, etc. » Il semblerait à vrai dire, au premier abord, que l'expression *la mer*, הַיָּם, *haiam*, désigne la Méditerranée et que les objets rapportés ne provenaient pas d'Ophir, mais de Tartessus en Espagne, d'autant plus qu'on lit II Paral., ix, 21, אֲנִיֹּת תַרְשִׁישׁ הַלְכוֹת תַרְשִׁישׁ, *anioth helcoth tarschisch*, « vaisseaux allant à Tharsis », dans la Vulgate, « naves regis ibant in Tharsis ». Mais, en premier lieu, quant à הַיָּם, *haiam*, « la mer », ce qui précède explique suffisamment de quelle mer il s'agit. Il reste donc à expliquer *flotte*, ou *vaisseaux de Tharsis* x, 22 et *vaisseaux allant à Tharsis* (Vulg. *ibant in Tharsis*). Or, *flotte de Tharsis* ou *vaisseaux de Tharsis* ne préjuge rien, et peut n'être qu'un nom désignant les vaisseaux qui étaient destinés à faire de longs voyages, comme ceux de Tharsis ou d'Ophir en Orient, de la même façon que l'on dit aujourd'hui les Transatlantiques ou les paquebots des Indes. Quant à l'expression *allant à Tharsis*, ne pourrait-on pas la considérer comme une locution inexacte? Il semble que la chose est permise. Il faudrait alors entendre « les vaisseaux du genre de ceux qui allaient à Tharsis », ou supposer que הַלְכוֹת, *helcoth*, « allant » s'est glissé dans le texte en manière de glose, ce qui en soi n'a rien d'in vraisemblable. En tout cas, il est difficile, en examinant avec soin le récit du ch. x, depuis le v. 11, jusqu'au v. 22, de ne

pas comprendre qu'il s'agit d'une seule et même expédition, d'une seule et même flotte. Serait-il possible que, si Salomon eut une flotte dans la Méditerranée, il n'en fût question nulle part d'une manière plus explicite? Enfin, la différence des objets apportés se réduit en somme à quelques articles de commerce, qui n'ont pas été mentionnés ici, sans doute, parce que leur importance n'égalait pas celle de l'or. Quant à la position d'Ophir, on remarquera que l'on rencontre ce nom pour la première fois dans la Genèse, x, 29, parmi les peuplades de l'Arabie de la descendance de Joctan, entre Saba et Hevila. Il semble donc naturel de chercher Ophir, le pays de l'or, au sud de l'Arabie. Il serait cependant possible qu'une émigration eût porté plus au loin le nom de cette contrée, ou que les Phéniciens eussent compris sous cette dénomination tous les pays qui étaient à l'est, parce qu'ils ne les connaissaient qu'imparfaitement et ne les connurent que peu à peu. Mais on ne trouve pas de raisons sérieuses pour s'écarter des données de la Genèse. Pour la suite de la discussion. V. x, 44 22. — *Quadringentorum viginti talentorum*. Cette somme représente à peu près vingt et un millions de francs; il n'est donc pas probable que ce soit là les bénéfices d'un seul voyage, mais plutôt de l'ensemble de ces expéditions, ce que le texte semble dire. On lit II Paral., VIII, 18, 450 au lieu de 420, erreur qui provient du changement de la lettre כ (20) en נ (50).

## CHAPITRE X

Or, la reine de Saba étant venue interroger Salomon, et lui ayant apporté de nombreux présents, le roi répondit à toutes ses questions (vv. 1-3). — Et, voyant la sagesse de Salomon et la belle ordonnance de sa cour, elle lui dit que sa sagesse et ses œuvres étaient au-dessus de ce que la renommée lui avait apporté, et elle bénit ses serviteurs et loua le Seigneur qui l'avait élevé sur le trône (vv. 4-9). — Or, le roi lui fit à son tour de riches présents, en or, en aromates et en pierres précieuses, car la flotte d'Hiram apportait d'Ophir, de l'or, des pierreries, des bois précieux (vv. 10-12). — Salomon donna donc à la reine de Saba tout ce qu'elle demanda (v. 13). — Or, chaque année, on apportait à Salomon 666 talents d'or, sans compter le produit des impôts et du commerce, les offrandes des rois et des gouverneurs (vv. 14-15). — Il fit donc faire 500 boucliers d'or, et les plaça dans la maison de la forêt du Liban (vv. 16-17). — Il fit aussi faire un trône d'ivoire revêtu d'or, qui avait six degrés avec deux lions à chaque degré (vv. 18-19). — Et toute la vaisselle de la maison de la forêt du Liban était d'or pur, parce que la flotte du roi faisait tous les trois ans un voyage, et rapportait de l'or et d'autres objets (vv. 20-22). — Salomon s'éleva donc au-dessus des autres rois, par sa sagesse et ses richesses, et tous désiraient le voir et l'entendre, et chaque année on lui apportait d'innombrables présents (vv. 23-25). — Et il rassembla de nombreux chars de guerre et des cavaliers, et il rendit communs à Jérusalem l'argent et les cedres (vv. 26-27). — Et ses chevaux venaient de l'Égypte et de Coa, et il les achetait à raison de 150 sicles chacun (vv. 28-29).

1. Mais la reine de Saba aussi entendit la renommée de Salomon au nom du Seigneur, et vint l'éprouver avec des énigmes.

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

II Par. 9, 1; Matth. 12, 42; Luc. 11, 31.

## D. Gloire et magnificence de Salomon, x.

## a. Visite de la reine de Saba, x, 1-13.

CHAP. X. — 1. — *Sed et regina Saba...* La visite de la reine de Saba témoigne aussi en faveur de la magnificence du règne de Salomon, et cet événement a trouvé place dans le récit de l'auteur, à cause de l'importance de sa signification, importance qu'on ne peut méconnaître puisque nous voyons le Sauveur lui-même rappeler à ses contemporains l'exemple de la reine de Saba, pour leur propre confusion, Matth., XII, 42; Luc., XI, 31. En effet, la reine de Saba représente les rois qui, avec leurs peuples, viendront de toutes les contrées rendre hommage au prince de la paix, et si elle déclare que la sagesse de Salomon a surpassé son attente, cette circonstance n'a qu'un intérêt secondaire. Son voyage est la prophétie du royaume de la paix et c'est à quoi les prophètes font allusion à plusieurs reprises, ce qu'ils expriment nettement Ps. LXX, 44; Is., LX, 6. Quant à Saba, en grec Σαβὰ, en hébreu שָׁבָא, cette ville n'était ni en Égypte, ni en Éthiopie, comme on pourrait le croire d'après Josèphe, Ant., J. I. VIII, c. VI, § 5, qui confond sans doute שָׁבָא, *Scheba* avec סֵבָא *Seba*, et comme

le prétendent les chrétiens d'Abyssinie. C'était, en effet, la capitale des Sabéens dans l'Arabie Heureuse, la plus riche nation des Arabes et dont la contrée produisait en abondance des épices, de l'encens, de l'or et des pierres précieuses, Jér., VI, 20; Ezéch., XXVII, 22; Is., LX, 6; Ps. LXXI, 15. Cependant la plupart des Pères, S. Jérôme, S. Augustin, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, font venir la reine de Saba de l'Éthiopie; mais leur opinion en pareille matière n'a pas force de loi. En effet, toutes les probabilités, pour ne pas dire toutes les certitudes, sont en faveur de l'Arabie, car non-seulement l'Éthiopie ne produisait pas d'aromates, mais Scheba n'avait aucune importance, tandis que les Sabéens étaient un peuple puissant. Allégoriquement la reine de Saba représente l'Église des Gentils qui veut entendre la parole de Jésus-Christ. C'est ce que le Sauveur lui-même semble nous faire entendre : « Regina austri venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis; et ecce plus quam Salomon hic, Matth., XII, 42. — *In nomine Domini.* L'expression לִשְׁמֵי יְהוָה, *leschem Jehovah*, a reçu un trop grand nombre d'interprétation, pour que nous pensions à les énumérer toutes. Une de celles qui présentent le plus de vraisem-

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu, et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat; non fuit sermo, qui regem posset latere, et non responderet ei.

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. Et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum et ordines ministrantium, vestesque eorum, et pin-

2. Et elle entra dans Jérusalem avec un grand cortège, et des richesses, et des chameaux portant des aromates, et une quantité d'or infinie, et des pierres précieuses. Et elle vint au roi Salomon et lui dit tout ce qu'elle avait dans le cœur.

3. Et Salomon l'instruisit sur toutes les paroles qu'elle avait proposées; il n'y eut pas de parole qui pût rester cachée pour le roi et sur laquelle il ne lui répondit pas.

4. Et la reine de Saba, voyant toute la sagesse de Salomon et la maison qu'il avait bâtie,

5. Et les aliments de sa table, et les habitations de ses serviteurs, et les diverses classes de domestiques,

blance est la suivante de Keil : « par rapport au nom du Seigneur », ce qui veut dire que Salomon obtint sa réputation par le nom du Seigneur ou que le Seigneur se glorifia en lui. Mais il semble plus simple et plus naturel de se reporter aux divers passages où cette expression est employée et de l'expliquer dans le même sens, V. III, 2, v, 47, 49, VIII, 47, 48, 49, 20, 44, 48 ; II Rois VII, 43. Le temple construit au nom du Seigneur était la première et la principale cause de la réputation de Salomon, et c'est du temple que la reine de Saba avait dû surtout entendre parler; elle voyait là, comme Hiram, v, 21, une preuve de sagesse dont elle voulut s'assurer par elle-même. C'est donc par le nom du Seigneur que Salomon obtint tant de renommée; mais on peut ajouter aussi que sa gloire tourna à l'honneur et à la gloire du nom de Dieu. Les Arabes donnent à la reine de Saba le nom de Balkis et les Abyssiniens celui de Maqueda, Cfr. Pococke, Specim. hist. Arab., p. 60. — *Tentare eum in ænigmatibus*. Ce n'était pas pour disputer avec Salomon, mais pour lui proposer des énigmes à résoudre. Le goût des énigmes est très ancien et a subsisté chez les Arabes dont la littérature est riche en ce genre. Nous lisons d'ailleurs que Salomon en avait composé trois mille, v, 42, et dans ses œuvres qui nous restent, il s'en trouve encore un grand nombre.

2. — *Aromata*. Hérodote III, 107-113 et Strabon XVI, 4, § 49, nous parlent en détail des parfums de l'Arabie. Hérodote énumère l'encens, la myrrhe, la cannelle, la cinnamome, le lédanon ou ladanon, et indique comment les Arabes les recueillaient. — *Et aurum infinitum nimis*. On ne sait où se trou-

vaient les mines d'or du pays des Sabéens, et peut-être leur existence est-elle douteuse. Mais ce métal précieux pouvait être importé du dehors et en tout cas Strabon nous affirme que les Sabéens possédaient une immense quantité d'or et d'argent et qu'ils s'en servaient pour les usages les plus communs, Strab., XVI, 4, § 49. — *Et gemmas pretiosas*. Actuellement, paraît-il, on ne trouve dans l'Yémen, la patrie des Sabéens, que l'onyx et l'émeraude; mais anciennement le pays produisait le diamant, l'améthyste, le chrysolite, la sardoine etc., V. Plin. Hist. V. XXXVII. — *Quæ habebat in corde suo*. C'est-à-dire, toutes les énigmes qu'elle avait à proposer.

3. — *Et docuit... quæ proposuerat*. Hébreu : « Et Salomon lui montra toutes ses paroles », c'est-à-dire sut résoudre toutes ses énigmes. Il ne faut pas penser, en effet, que l'entretien roula sur des sujets religieux, sur ce que nous appellerions des points de controverse.

4. — *Videns autem...* Ce n'est pas seulement par ses réponses, mais aussi par l'ordonnance de sa cour que Salomon révélait sa sagesse. Tout ce que vit la reine de Saba excita son admiration. — *Et domum quam...* Il s'agit du palais de Salomon, הַבַּיִת, *habbaith*, et non pas du temple.

5. — *Et cibos mensæ ejus*. C'est-à-dire, l'abondance et la variété des mets, v, 2 et la richesse de la vaisselle de table. — *Et habitacula servorum*. Hébreu : מְוֹשְׁבֵי עֲבָדָיו, *moschab aladin*, c'est-à-dire, les appartements des employés supérieurs. — *Et ordinem ministrantium*. Hébreu : מַעֲמַד מְשָׂרָתָיו, *mamad mescharatau*, litt. « le siège de ses serviteurs », c'est-à-dire, les places destinées aux servi-

et leurs vêtements, et les échansons, et les sacrifices qu'il offrait dans la maison du Seigneur, n'avait plus son esprit à elle.

9. Et elle dit au roi : Elle est vraie la parole que j'ai entendue, dans mon pays,

7. Touchant vos discours et touchant votre sagesse. Je ne croyais pas à ceux qui me le racontaient, jusqu'à ce qu'enfin je suis venue moi-même, et je l'ai vu de mes yeux, et j'ai reconnu qu'on ne m'en a pas raconté la moitié. Votre sagesse et vos œuvres sont plus grandes que le bruit que j'ai entendu.

8. Bienheureux vos sujets, et bienheureux vos serviteurs qui se tiennent toujours devant vous et entendent votre sagesse.

9. Que béni soit le Seigneur votre

cernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini; non habebat ultra spiritum;

6. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audiavi in terra mea,

7. Super sermonibus tuis, et super sapientia tua; et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit; major est sapientia et opera tua, quam rumor quem audiavi.

8. Beati viri tui, et beati servi tui, qui stant coram te semper, et audiunt sapientiam tuam.

9. Sit Dominus Deus tuus bene-

teurs du roi et qui étaient ordonnées avec sagesse et magnificence. Le mot במעמד, désignerait alors les chambres des bas employés. — *Et pincernas.* Le mot בשקיו, *maschken*, signifie bien ses échansons et non leurshabits, c'est-à-dire les habits qu'ils auraient reçus du roi. A ce propos, nous ferons remarquer qu'il n'est pas très sûr que les mots במעמד et כושב, aient la signification précise que nous leur avons assignée. Il se peut, en effet, qu'il s'agisse simplement d'indiquer l'ordre et le rang dans lequel étaient placés les officiers de bouche et les serviteurs qui étaient sous leurs ordres. C'est même ce qui nous paraît assez probable. — *Et holocausta quæ offerebat in domo Domini.* Il paraît assez singulier qu'il soit question en cet endroit des holocaustes. Aussi les interprètes modernes traduisent ainsi le texte hébreu : « Et la montée par laquelle il montait au temple du Seigneur. » Il faut remarquer, en effet, que le mot עלתו, *olatho*, est au singulier et qu'il est remplacé dans le passage parallèle II Paral., ix, 4, par עלתיו, *alitho*, aussi au singulier, et il serait étrange que l'auteur de ce dernier ouvrage, qui s'intéresse particulièrement à ce qui regarde le culte, n'eût pas admis la leçon עלתיו, *olathav*, qui seule eût été correcte. On peut donc supposer qu'un escalier particulier conduisait du palais au temple, et qu'il était remarquable par son architecture. Nous lisons, en effet, IV Rois xvi, 18, que le roi avait une entrée particulière qui lui donnait accès dans le temple. D'ailleurs, le mot עלתו, *olah*, a dans

Ezéchiel xl, 26, le sens que nous lui donnons ici. — *Non habebat...* C'est-à-dire, elle ne respirait plus, comme la chose a lieu à la suite d'une grande frayeur et, en général, de toute émotion très vive, Cfr. Jos., II, 11, v, 4. Ici, c'est la marque d'un profond étonnement. Allégoriquement la reine de Saba, c'est l'Eglise. « Electorum Ecclesia, dit S. Jérôme, in Ps. vii. de Gentibus congregata, cognita Christi gratia et Evangelicæ doctrinæ inventis magistris, abjecto superbix spiritu, omnique elationis fastu deponito, didicit de se ipsa diffidere, et in regis sui misericordia magna sperare. »

8. — *Beati viri... et beati...* Ces paroles s'appliquent mieux encore à Jésus-Christ qu'à Salomon qui n'en fut que la figure, Luc., xi, 34. Elles se vérifieront aussi dans le ciel où nous verrons « le Dieu des dieux en Sion » et où nous serons confondus d'admiration, en présence de ce que l'œil n'a point vu, l'oreille point entendu, et de ce qui n'est pas entré dans le cœur de l'homme. « Et revera, dit S. Eucher, id quod parat Deus diligentibus se, fide non comprehenditur, spe non attingitur, caritate non capitur, desideria et vota transgreditur; acquiri potest, æstimari non potest. Videbit homo merita sua insuspicabili retributionem largitate succrescere, habebit de perceptione fructum, non habebit de satietate fastidium. »

9. — *Sit Dominus...* Les anciens théologiens concluèrent de ce passage que la reine de Saba s'était convertie au vrai Dieu; mais,

dictus cui complacuisti, et posuit te super thronum Israël, eo quod dilexerit Dominus Israel in sempiternum. et constituit te regem, ut iudicium faceres et justitiam.

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis et gemmas pretiosas; non sunt allata ultra aromata tam multa quam ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. (Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.

II Par. 5, 1.

12. Fecitque rex de lignis thyinis fulcra domus Domini, et domus regni, et citharas lyrasque cantoribus; non sunt allata hujuscemodi

Dieu à qui vous avez plu et qui vous a placé sur le trône d'Israël, parce que le Seigneur aime Israël à jamais, et il vous a établi roi pour rendre le jugement et la justice.

10. Elle donna donc au roi cent vingt talents d'or et une très grande quantité d'aromates et de pierres précieuses. Jamais plus on n'apporta autant d'aromates qu'en donna au roi Salomon la reine de Saba.

11. Mais la flotte d'Hiram qui portait l'or d'Ophir apporta aussi d'Ophir beaucoup de bois odoriférants et des pierres précieuses.

12. Et le roi fit faire en bois odoriférants les balustrades de la maison du Seigneur et de la maison royale, et des cithares et des lyres,

comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, v, 21, la reconnaissance du Dieu d'Israël n'était pas inconciliable avec le polythéisme. Étonné de tout ce qu'elle voit et de tout ce qu'elle entend, la reine de Saba en fait remonter la gloire au Dieu de Salomon, et lui rend hommage en cette qualité. Rien dans l'Écriture ne fait penser à une conversion, pas même les paroles du Sauveur : « Regina austri surgit... », Matth. xii, 42. L'auteur n'eût pas manqué de nous informer d'un fait aussi intéressant, et de nous parler des sacrifices que la reine eût nécessairement offerts dans le temple.

40. — *Et aromata multa nimis.* Parmi ces aromates, en hébreu בשמים, *beschamin*, se trouvait peut-être aussi le baume d'Arabie, bien que le mot בשם, *beschem*, ne le désigne pas littéralement. D'après la tradition transmise par Josèphe, Ant., J. l. VIII. c. vi, § 6, c'est par la reine de Saba que fut introduit en Palestine le vrai baume, l'opobalsamum, qui, plus tard, fut cultivé dans les jardins de Jéricho et à Engaddi. — *Non sunt allata ultra...* On lit II Paral., ix, 9; « non fuerunt aromata talia ut hæc », ce qui, au fond, revient au même. Strabon, l. XV, s'exprime ainsi au sujet des Aromates du pays des Sabéens : « Tanta vero aromatum copia redundat, ut pro sarmentis lignisque ustilibus, cinnamomo, casia et reliquis talibus utantur. » Il poursuit en affirmant que les Sabéens et les Gésiens sont extrêmement riches en ivoire, en or, en argent et en pierres précieuses. Pline parle aussi des Sabéens, H. N.

l. VII, c. xxviii : « Sabæos (eos nimirum qui sunt in Arabia felici) ditissimos sylvarum fertilitate odorifera, auri metallis, agrorum riguis, mellis ceræque proventu. »

41. — *Sed et classis Hiram...* L'auteur, après avoir mentionné les présents de la reine de Saba, profite de l'occasion pour dire que la flotte qui allait à Ophir, apportait, outre l'or, des bois odoriférants et des pierres précieuses. Aussi, est-ce avec juste raison que, dans les éditions de la Vulgate, ce passage forme une parenthèse. — *Ligna thyina.* On ne sait trop quel arbre désigne l'hébreu אֵצוֹ אֶלְמוּגִינִים, *etsé almouggins* ou *algoumin*, אֶלְמוּגִים, II Paral., ii, 7, אֶלְמוּגִים, c'est « arbor rubis colonis, dicta lingua arabica, *albakam*, vulgo basilica. » Est-ce le véritable bois de santal qui croît dans l'Inde, particulièrement au Malabar et à Java, ou le cœsalpuna sappan, qui non-seulement se trouve dans l'Inde, mais aussi en plusieurs contrées de l'Afrique? c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. Le mot hébreu lui-même ne peut guère éclairer la question. Plusieurs le font dériver du sanscrit *mocha* ou *mochata*, qui serait, en cette langue, le nom du bois de santal. En ce cas, אֶל, *al*, serait simplement l'article. D'autres, le rapprochent du mot *valgu*, ou *valgura*. Cfr. Préface. *Ophir*.

42. — *Fulcra.* L'hébreu מִצָּד, *miçad* « soutien » est remplacé par מַסְלֹת. II Paral., ix, 11, mot qui signifie *échelle*, *degré* (gradus Vulg.) et est peut-être une plus moderne *סֻלָּם*, *soulans* « montée, escalier ». Il s'agi-

pour les chanteurs. On n'a plus apporté de ces bois odoriférants, et on n'en a plus vu jusqu'à ce jour.

13. Et le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle voulut et tout ce qu'elle lui demanda, outre ce qu'il lui avait offert de lui-même en présent royal. Et elle s'en retourna et s'en alla dans son pays avec ses serviteurs.

14. Or, le poids de l'or qui était apporté à Salomon, chaque année, était de six cent soixante six talents d'or;

*ligna thyina, neque visa usque in præsentem diem.*)

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia, quæ voluit et petivit ab eo; exceptis his, quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni par annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri;

rait peut-être d'un escalier muni d'une rampe ? — *Et cytharas lyrasque.* Les mots כנור, *Kinnor* et נבל, *nébel*, désignent certainement des instruments à corde, avec une table d'harmonie, mais sans qu'on puisse au juste en connaître la forme. — *Cantoribus.* Il s'agit sans doute des chanteurs du temple.

13. — *Exceptis his, quæ ultro... regio.* Hébreu: « Outre ce qu'il lui donna, selon la main (la puissance) du roi Salomon, c'est-à-dire, en outre des présents que Salomon devait lui donner, selon la coutume orientale, en proportion de sa richesse et de sa puissance. On lit II Paral., ix, 42 : « Outre ce qu'elle avait apporté au roi », manière de parler qui équivaut à celle-ci : outre ce qu'il lui donna, pour ce qu'elle lui avait apporté, ou bien : outre les présents correspondant à ceux qu'elle lui avait apportés. » — *Per singulos annos.* Le Dr Keil soutient que la traduction *per singulos annos*, de l'hébreu בשנה אחת, *beschanah ékhath*, n'est pas exacte, parce qu'il suppose, mais à tort, que dans la somme ci-jointe, se trouvait compris le produit de la flotte d'Ophir, qui ne faisait qu'un voyage tous les trois ans.

14. — *Sexcentorum sexaginta...* C'est évidemment un nombre rond, dans lequel les fractions ne sont pas comptées; mais rien ne fait penser qu'il ne soit pas exact, et qu'il eût été considérablement altéré par la tradition. Au reste, il y a différentes opinions sur la manière d'évaluer cette somme. Selon Keil et Thénien et plusieurs autres, elle dépasserait 60,000,000 de francs, trois mille sicles, Ex., xxxviii, 25; mais il semble difficile de donner au sicle une valeur de 40 francs, comme le voudraient ces auteurs. S'il en était ainsi, la couronne que David prit au roi des Ammonites II Rois, xii, 30, aurait pesé, sans les bijoux, plus de quatre-vingt mille livres, et un talent vaudrait plus de 60,000 francs, ce qui est possible, mais n'est point prouvé.

Aussi, d'autres pensent que 666 talents représentent à peu près 5,000,000 de francs, ce qui est déjà une somme considérable pour l'époque. Toutefois, il se peut que ce chiffre soit beaucoup au-dessous de la vérité, car on admet assez généralement que le poids du talent d'or était d'un peu plus de quatre kil. Or, en admettant que 666 talents représentent environ 3,000 kilog., ce serait la valeur d'à-peu-près 48,000,000 de francs de notre monnaie. Mais, quand il faudrait doubler, tripler et même quadrupler le chiffre de cinq millions, on ne devrait pas s'étonner outre mesure que le royaume de Salomon ait pu fournir annuellement une somme aussi forte, car il est bien certain que cet empire dépassait en richesses des empires beaucoup plus vastes. En tout cas, on ne saurait comparer le présent avec le passé, car ces contrées de l'Orient, qui sont maintenant arides et désolées, étaient autrefois fertiles et florissantes, et l'Asie fut, pendant longtemps, dans l'antiquité, le centre des richesses de l'Ancien Monde. C'était là, le revenu régulier de chaque année, revenu que nous ne devons pas trouver exagéré, sans autre preuve; par conséquent, il n'est point nécessaire de donner à בשנה אחת, un autre sens que celui qui est généralement admis, *per singulos annos*. En effet, s'il fallait comprendre dans la somme précitée le produit de la flotte d'Ophir, il eût fallu dire : *tous les trois ans*. Ce revenu ne pouvait, d'ailleurs, provenir d'impôts directs, établis sur les Israélites, car nulle part il n'en est question. En outre de ces revenus, il y en avait d'autres plus indéterminés, et qu'on pourrait qualifier d'extraordinaires.

b. *Richesses, magnificence et puissance de Salomon,* x, 15-29.

15. — *Quod afferebant... erant.* L'hébreu אנשי החרים, *ansché hattarim*, est généralement entendu des marchands colporteurs,



15. Excepto eo, quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores, universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius.

17. Et trecentas peltas ex auro probato; trecentæ minæ auri unam

15. Sans compter ce qu'apportaient les hommes qui étaient préposés aux impôts, et les négociants, et tous les marchands au détail, et tous les rois de l'Arabie et les chefs de pays.

16. Le roi Salomon fit aussi deux boucliers d'or très pur, et il donna six cents sicles d'or pour les lames de chaque bouclier.

17. Et il fit trois cents boucliers plus petits en or éprouvé. Trois

mais, d'ailleurs, sans preuve positive, car le verbe טוּר, *thour* (circuler), n'a jamais le sens de *faire le commerce*, et הַתְּרִים, désigne dans les Nombres, xiii, 17, xiv, 6, les hommes que Moïse envoya pour examiner le pays. La Vulgate rend le passage parallèle II Paral., ix, 14, par *legati diversarum gentium*. Si donc, l'on donne à הַתְּרִים le sens d'« envoyés », il faudrait traduire ainsi l'hébreu : « Outre (ce qu'il recevait) des envoyés (des rois) », au lieu de : « Outre (ce qu'il recevait) des marchands ambulants ». En tout cas, la traduction de la Vulgate est certainement fautive en cet endroit, d'autant plus qu'elle diffère complètement du passage parallèle. On trouve dans les Septante : χωρίς τῶν φύρων τῶν ὑποταγμένων, « outre les tribus des peuples soumis » ; mais il faut que les traducteurs aient eu sous les yeux une autre leçon. — *Et negotiatores*. Le mot רֹכְלִים, *roklim*, signifie bien *marchands*, ce qui est universellement admis, mais si l'on donne à הַתְּרִים le sens de petits marchands, marchands ambulants, il s'agirait ici des gros négociants. Quel revenu Salomon pouvait-il retirer du commerce des marchands, c'est ce qu'il n'est pas possible de savoir. Il n'est pas probable qu'il ait établi sur eux un impôt particulier, semblable à celui des patentes. Peut-être faisait-il payer sa protection aux marchands étrangers, coutume passée, pour ainsi dire, en loi dans une grande partie de l'Asie, et dans toute l'Afrique orientale et centrale. En tout cas, il ne peut être question de droits de douane. — *Universique scruta vendentes*. On ne trouve ce passage ni dans le texte original, ni dans les Septante. — *Et omnes reges Arabiæ*, par מַלְכֵי הָעֲרָב, *malké haéreb*, on doit, sans doute, entendre les rois d'Arabie, dont le territoire confinait à celui de la Palestine et qui avaient été soumis par Salomon. — *Ducesque terræ*. Ce sont les gouverneurs du pays, apparemment les employés qui ont été mentionnés plus haut, iv, 7-9. Ces gouverneurs levaient les taxes en nature, et il est probable que les

rois tributaires et les marchands payaient de la même sorte, ce qui expliquerait pourquoi ces revenus auraient été séparés des autres qu'on payait en argent. Quant au mot פָּחָה, *pakha*, selon les uns, il dériverait du sanscrit *pakscha*, « compagnon, ami » ; selon Schrader, Keilinschrift. und der A. Test., il serait d'origine assyrienne, et se dirait en assyrien *pahat*, pl. *pahati*, avec le sens de *gouverneur*. Salomon est ici la figure du Christ, dont il est dit : « Coram illo precedent Æthiopes », et encore : « Reges Tharsis et insulæ munera offerent; reges Arabum et Saba dona adducent. Et adorabunt eum omnes reges terræ: omnes gentes servient ei », Ps., lxxi, 9, 10, 10.

16. — *Ducenta scuta*. Le mot צִנְנָה, *tsinnah*, désigne ici de grands boucliers couvrant tout le corps. Comme les boucliers des anciens, ils étaient sans doute en bois, mais recouverts d'or. — *Purissimo*. Le mot שְׁחָחוּת *scha-khouth* ne signifie pas *jugulatum*, c'est-à-dire, un alliage d'or et d'un autre métal, mais bien plutôt *diductum* « étendu » (Sept. ἐλατά), car il est à penser que Salomon, pour ces boucliers d'apparat, employa de l'or pur. — *Sexcentos auri siclos*. Le talent contenant trois mille sicles, et valant, selon l'opinion commune, 7 à 8,000 francs, V. 14, on voit quelle pouvait être la quantité d'or employée pour chaque bouclier. Selon plusieurs auteurs, elle aurait été de dix-sept livres, selon d'autres, de neuf ; mais, comme nous l'avons fait remarquer, 14, il est difficile de donner au talent la valeur qu'ils lui attribuent.

17. — *Peltas*. Le mot מַגְשָׁן, *maghen*, désigne ici des boucliers plus petits, de forme ovale ou ronde. — *Probato*. Hébreu : שְׁחָחוּת, *scha-khouth*. V. 14. — *Trecentæ minæ auri*. D'après II Paral., ix, 16, la mine valait cent sicles ; trois mines égalaient donc trois cents sicles. Toutefois, un passage d'Ezéchiel, des Septante, xlv, 12, pourrait faire penser que la mine ne valait que cinquante sicles mosaïques ; en ce cas, il s'agirait, dans les Para-

cents mines d'or revêtaient chaque bouclier. Et le roi les plaça dans la maison du bois du Liban.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire et il le revêtit d'or très brillant.

19. Il avait six degrés et le haut du trône était rond par derrière. Et deux mains, d'un côté et de l'autre, tenaient le siège, et il y avait deux lions près des mains.

20. Et il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et

pellam vestiebant; posuitque eas rex in domo saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem; et vestivit eum auro fulvo nimis,

19. Qui habebat sex gradus; et summitas throni rotunda erat in parte posteriori; et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile; et duo leones stabant juxta manus singulas.

20. Et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde;

lipomènes, du sicle royal (II Rois, xiv, 26), qui ne valait que la moitié de l'autre. Les boucliers dont il est question étaient destinés aux gardes du roi, xiv, 27; II Paral., xii, 40, qui ne les portaient, sans doute, que dans les occasions solennelles, car ils étaient évidemment des armes d'apparat, et servaient en même temps à décorer la maison de la forêt du Liban. Dans les Machabées, on mentionne de même des boucliers d'or. On en voit aussi chez les Carthaginois. Plus. II. N. xxxv, 4.

18. — *Thronus de ebore.* Ce trône n'était pas tout en ivoire, pas plus que les palais mentionnés, xxii, 39; Ps., vliv, 9; Am., iii, 5, mais ornés d'ivoire, tandis qu'une partie du bois était recouverte d'or. Allégoriquement, le trône d'ivoire de Salomon représente la puissance judiciaire donnée au Christ, et par laquelle il jugera toutes les tribus de la terre. « *Thronus eburneus*, dit S. Eucher, æterni judicii potestatem auro divinitatis fulgentem, quam Dominicus homo a Patre accipit, figuram gestasse non dubium est. *Lex gradus hujus throni omnem creaturam visibilem et invisibilem, quæ rex diebus facta est et Christo Domino a Patre subjecta, typice demonstrabant. At vero duodecim leunculi, per sex gradus bini stantes, sanctorum Apostolorum lineabant potestatem; quibus dictum est a Domino: Sedebitis super duodecim thronos, judicantes duodecim tribus Israel.* » Symboliquement le trône d'ivoire représente la Ste Vierge, appelée dans les Litanies *turris eburnea*. « *Fecit thronum*, nous enseigne S. Pierre Damien; *uterum videlicet intemeratæ Virginis in quo sedet illa Majestas. Hanc sessionem Filii probavit et cognovit Pater, ipso dicente: Tu cognovisti sessionem meam... Felix Thronus, in quo sedit Dominator Dominus, in quo et per quem non solum omnes, sed etiam omnia renovantur... Quid grandius Virgine Maria, quæ magnitudinem summæ divinitatis intra sui ventris clausit arcanum.* » — *Auro ful-*

vo. L'hébreu בִּיפֶז, *mouphaz*, partic. hophal de פֶּז *pazaz*, signifie *depuratum* « purifié », la même chose que כְּהוֹר, *theor*, (pur) II Paral., ix, 47.

19. — *Sex gradus.* On voit souvent des trônes représentés sur les monuments d'Égypte et d'Assyrie, mais jamais avec des degrés. Les trônes Assyriens ont des bras, reposent sur des pieds de lion, et sont toujours accompagnés d'un escabeau, Cfr. Layard, *Nineveh and Babylone*. p. 198. — *Et summitas... in parte posteriori.* Hébreu: « Et la partie supérieure du trône, arrondie en arrière ». Selon Keil, le trône avait un dossier courbé ou arrondi en haut; selon Ewald, il se terminait par une couronne; selon Thénius, le dossier était surmonté d'une espèce de toit, ce qui paraît plus vraisemblable. On lit II Paral., ix, 48: « Et un escabeau en or, assujetti au trône. — *Et duæ manus... sedile.* Hébreu: « Et des bras étaient aux deux côtés du siège. » — *Juxta manus singulas.* A côté, et non pas dessus, comme le prétend Ewald. Ces lions étaient probablement en bois, revêtus d'or comme le trône. C'est ainsi qu'on faisait les statues des dieux, Jér., x, 3, et suiv. — *Et duodecim leunculi.* Le traducteur a rendu אַרְיִים, *araiim* par *leunculi*, peut-être, parce qu'il a pensé que ces lions n'étaient pas de grandeur naturelle. Le lion, étant le roi des animaux, est tout naturellement le symbole de la puissance et l'emblème de la souveraineté. Le trône de Ramsès à Médinet Abou est accompagné d'un sphinx et d'un lion au-dessus du sphinx. Wilkinson, *Ancient Egyptians*, iii, 287. Juda, d'ailleurs, avait été comparé au lion, Gen, xlv, 9. Les douze lions qui étaient sur les degrés représentaient peut-être les douze tribus d'Israël. — *Hinc atque inde.* Il y en avait deux vis-à-vis l'un de l'autre sur chaque degré. — *Non est factum...* Sur les monuments assyriens, on trouve des sièges munis de dossiers et d'appuis, soutenus même parfois par des

non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa, quibus potabat rex Salomon, erant aurea; et universa supellex domus saltus Libani de auro purissimo; non erat argentum, nec alicujus pretii putabatur in diebus Salomonis.

22. Quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum, et argentum, et dentes elephantorum, et simias, et pavos.

six de l'autre. Et un ouvrage pareil n'a jamais été fait dans aucun royaume.

21. Et tous les vases où buvait le roi Salomon étaient aussi en or. Et tout le mobilier de la maison du bois du Liban était en or très pur. Il n'y avait pas d'argent; on ne l'estimait d'aucun prix aux jours de Salomon.

22. Parce que la flotte du roi allait, une fois tous les trois ans, avec la flotte d'Hiram, à travers la mer à Tharsis, et en rapportait de l'or, de l'argent, et des dents d'éléphants, et des singes, et des paons.

figures d'animaux; mais aucun ne ressemble au trône de Salomon, Cfr. Layard, *Nineveh and Babylon*, 344 et suiv.

21. — *Erant aurea*. Le luxe de la table a toujours été remarquable en Orient et Chardin, en parlant de la splendeur de la cour de Perse, dit entre autres choses: « La quatrième chose est la richesse du service, ou de la vaisselle. Tout est d'or massif ou de porcelaine » Voy. en Perse, t. II, p. 374. — *Nec alicujus pretii...* Cette appréciation nous paraît moins exagérée si nous consultons les anciens au sujet des richesses de l'ancien Orient. Selon Ctésias dans Athénée XII, 529, Sardana-pale avait au moment du siège de Ninive 450 lits d'or, 1050 tables d'or, un million de talents d'or, dix fois autant d'argent et auparavant il avait distribué trois mille talents à ses enfants, V. VII, 54.

22. — *Per mare*. V. IX, 28. — *Semel per tres annos*. Peut-être ne doit-on pas entendre par là que le voyage durait trois années entières, mais simplement que la flotte revenait dans le cours de trois années. Cependant si l'on ne faisait qu'un voyage tous les trois ans, évidemment c'est parce que la distance à parcourir était très-considérable. Salomon avait d'ailleurs tout intérêt à renouveler ces expédition qui lui procuraient tant de profit; il paraît donc raisonnable d'admettre que l'aller et le retour de la flotte, y compris le séjour à Ophir, demandaient à peu près trois ans, que l'ensemble des opérations exigeait ce long espace de temps. La durée du voyage ne prouverait donc pas que la flotte fût allée jusqu'aux Indes Orientales. — *Ibat in Tharsis*. Dans l'hébreu, la première partie du verset est ainsi conçue: « Car les vaisseaux de Tharsis au roi sur la mer, avec les vaisseaux d'Hiram, tous les trois ans allaient les vaisseaux de

Tharsis... » Il est bien certain que Tharsis est la même chose que Tartessus, le célèbre emporium situé sur les côtes du nord-ouest de l'Espagne. Cfr. Ezéch. XXXVIII, 43; Jér. X, 9; Is. XXIII, 40. Nous avons déjà expliqué IX, 29, ce que signifie l'expression « vaisseaux de Tharsis »; mais une preuve convaincante que *vaisseaux de Tharsis* ne veut pas dire *vaisseaux allant à Tharsis*, c'est qu'on lit plus loin, XXII, 49: « Josaphat fit faire des vaisseaux de Tharsis (texte hébr.), qui devaient aller à Ophir à cause de l'or; mais il n'y allèrent point, car ils se brisèrent à Asiongaber ». On ne peut pas croire évidemment que ces vaisseaux aient fait le tour de l'Afrique. Les articles importés montrent, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'un voyage en Espagne, où il y avait de l'argent mais peu ou pas d'or et encore moins d'ivoire, de paons et de singes. La traduction de la Vulgate doit donc être considérée comme une interprétation erronée du texte hébreu. Quant au grec des Septante, il est conforme à l'original. — *Aurum et argentum*. Dans les temps anciens, la plus grande partie de l'argent venait de l'Espagne. Quant à l'or, on en trouvait certainement en Arabie, mais surtout dans les Indes, V. Préface, art. Ophir. — *Et dentes elephantorum* Hébreu: שֵׁנַבִּים, *shenhabbim*, mot composé de שֵׁן, *shen* « dent » et דִּבְבִים, *habbim*, mot qui doit signifier *éléphants*, bien que l'origine et l'étymologie n'en soient pas absolument certaines, V. Préface, art. Ophir. Les Septante ont traduit ὀδόντες ἐλεφάντινοι. Parfois l'ivoire est exprimé simplement par le mot שֵׁן *shen* (dent), V. 48, XX, 39; Ps. XLIV, 9; Am. III, 5, tandis qu'Ezéchiel se sert de l'expression קַרְנוֹת שֵׁן, *karnoth shen*, litt. « cornes de dents ». — *Et simias*. Le sens de קַפִּים,

23. Salomon fut donc plus grand que tous les rois de la terre, par ses richesses et sa sagesse.

24. Et toute la terre désirait voir le visage de Salomon, pour entendre sa sagesse, que Dieu avait mise dans son cœur.

25. Et tous lui apportaient chaque année des présents, des vases d'argent, et d'or, et des vêtements, et des armes de guerre, et des aromates, et des chevaux, et des mulets.

26. Et Salomon rassembla des chars et des cavaliers, et il eut quatorze cents chars et douze mille cavaliers et il les plaça dans les villes fortifiées et à Jérusalem avec le roi.

27. Et il fit qu'il y eut à Jérusalem une aussi grande abondance d'argent que de pierres, et il rendit les cèdres aussi nombreux que les sycomores qui naissent dans les plaines.

23. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ, divitiis, et sapientia.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes, et arma bellica, aromata quoque; et equos et mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei millequadringenti currus, et duodecim millia equitum; et disposuit eos per civitates munitas, et cum rege in Jerusalem.

II Par. I. 14.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta et lapidum; et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros, quæ nascuntur in campestribus.

*kophim* « singes », est parfaitement sûr, et ce mot se rapproche du sanscrit *Kapi* et du grec *κῆβος*, *κῆπος* et *κείβος*; mais il n'est pas sûr que les Grecs aient reçu de l'Inde et le nom et la chose, car *κῆπος*, chez les Grecs, désignait une espèce particulière de singes originaires d'Ethiopie selon les Anciens, tandis que *κίβητος* signifie le singe en général. V. Préface, art. Ophir. — *Et pavos*. Le mot תוכיים *toukïim*, dériverait du malais ou du tainoul *tôgâi* ou *thôgâi*, Gesen. Thes. 1502; mais cette étymologie n'est pas absolument certaine. V. Préface, art. Ophir.

23. — *Magnificatus est...* Pour les vers. 23 et 24, V. v, 9-14 et pour 23-29, Cfr. II Paral. I, 14-17, ix, 22-28. Les empires d'Assyrie et d'Egypte étaient à cette époque en pleine décadence, de sorte que les paroles de l'Écriture sont encore confirmées par l'histoire profane.

24. — *Et universa terra...* C'est-à-dire, tous les peuples d'alentour.

25. — *Vestes*. Des habits d'apparat, sorte de présents encore usités en Orient.

26. — *Congregavit...* Jusqu'à Salomon, les chars de guerre n'étaient point en usage parmi les Israélites, si non très-peu. David, en effet, ayant pris mille chars à Adarézér, n'en garda que 404 pour lui, 4 Paral. xviii. 4.

Mais Salomon, voulant se mettre au niveau des peuples voisins, dut nécessairement rassembler des chars de guerre.

27. — *Fecitque ut...* Ce verset reproduit le v. 21, tout en y ajoutant. Nous voyons, d'ailleurs, combien est fausse l'opinion de ceux qui prétendent que Salomon à opprimé et ruiné son peuple. Même en admettant qu'il n'ait point fait, à proprement parler, le commerce, il paraît bien certain qu'il sut faire des échanges bien avantageux et se procurer l'or et l'argent à très-bon compte. Il n'en fallait pas davantage pour la prospérité de son royaume et la magnificence de sa cour. Le texte biblique n'autorise donc pas à se prononcer d'une manière aussi catégorique que le fait Ed. Reuss lorsqu'il dit : « Or, nous voyons pas que Salomon ait revendu, et encore moins qu'il ait rien gagné à ses opérations. Il achète des objets de luxe, fait des dépenses de tout genre et ruine son peuple, voilà tout. » Voilà un jugement bien sévère et qui montre que son auteur ne voit que ce qu'il veut voir, et laisse de côté, sans plus de souci, les textes formels qui le contredisent. C'est un exemple du danger des opinions préconçues. — *Quasi sycomoros*. Le sycomore שקמים *shikmim*, maintenant très-rare en Palestine, Cfr. Robins, Pal. III, 235, mais

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto, et de Coa. Negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. At-

28. Et les chevaux de Salomon étaient amenés d'Égypte et de Coa, car les négociants du roi les achetaient à Coa et les amenaient au prix convenu.

29. Or, un quadrigé qui venait de l'Égypte valait six cents sicles d'argent, et un cheval cent cinquante.

plus commun en Égypte, était si abondant dans l'antiquité qu'on s'en servait comme bois de construction, Cfr. Is. ix, 9, sur quoi Théodoret fait cette remarque : τούτων (συκαρίνων) ἡ Παλαιστίνη πεπλήρωται, « la Palestine en est remplie ». Les forêts de sycomores de la plaine de Juda appartenaient au domaine royal, I Paral. xxvii, 23.

28. — *Et educebantur equi...* En suivant la ponctuation massorétique, le texte hébreu ne peut être traduit autrement que de la manière suivante : « Et quant à la sortie des chevaux pour Salomon, d'Égypte, une troupe de marchands du roi allait chercher une troupe (de chevaux) pour un prix fixe. » En ce cas, le mot *מִקְוֵה* *mikveh* dont le sens est bien *collection troupe*, Gen. i, 9, 10; Ex. vii, 19; Jer. iii, 17, s'appliquerait la première fois aux chevaux, ce qui ferait une sorte de jeu de mots. Ce serait au moins singulier. Aussi le D. Bahr propose de s'écarter de la ponctuation massorétique, de faire rapporter *מִקְוֵה* aux mots qui précèdent et de traduire àinsi : « Quant à la sortie des chevaux d'Égypte, et à leur réunion, les marchands en prenaient une réunion (une troupe), pour un prix fixe. » Plusieurs suivent la Vulgate et les Septante et font de *מִקְוֵה*, *mikvé*, un nom propre précédé de la préposition *בְּ* (e ou ex) : « Quant à la sortie d'Égypte et de Coa (ou Kavvé), les marchands royaux les allaient prendre à Coa, pour un prix fixe. » En résumé ce sens paraît le meilleur et est adopté par plusieurs commentateurs modernes. La ville de Coa eût été sur les frontières d'Égypte et de Palestine. On peut cependant faire remarquer que nulle part il n'est question d'une localité du nom de Coa ou Kavvé, et qui n'aurait pu être qu'une très-petite place de commerce. On a fait des objections au sujet de cette importation de chevaux d'Égypte. Hérodote, en effet, prétend que ce pays est impropre aux chevaux. II, 100, ce qui semblerait impliquer que de son temps l'Égypte en était privée. Sur les anciens monuments, on ne voit pas de chevaux représentés, et sur ceux de la 18<sup>e</sup> dynastie l'animal désigné par les Sémites sous le nom de *sous* סוס, nous apparaît comme une importations de l'Asie. Cependant les

monuments de cette dynastie et des suivantes, nous montrent que les chevaux, quoique venus du dehors, deviennent très abondants dans la contrée, Wilkinson, *Ancient Egyptian*, 2<sup>e</sup> Série, I, 20. Si la nature du sol n'était pas propre à l'élevage des chevaux et à leur multiplication, il est certain en tous cas qu'ils affluaient dans le pays. Peut-être venaient-ils du nord de l'Afrique où ils étaient très abondants, Hérod. iv, 170, 183, 189. Diodore de Sicile, I, 54, évalue à 24,000 chevaux la cavalerie de Sésostris et à 27,000 le nombre de ses chars de guerre, ce qui donnerait en tout 78,000 chevaux. Sans doute on doit faire la part de l'exagération; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que pendant toute la durée de la prospérité de l'Égypte, les chars de guerre formèrent une partie très importante de l'armée. Les chevaux étaient nombreux en Égypte dès le temps de l'Exode; Ex. ix, 3, xiv, 9, 23, 28, Deut. xvii, 16 et les autres livres de l'Ancien Testament montrent que la quantité n'en diminuait pas, Cfr. IV Rois vii, 6, xviii, 24; Is. xxxvi, 9; Ez. xvii, 15, etc. Les monuments prouvent également que les Égyptiens s'en servaient en paix comme en guerre, Wilkinson, II, 211. Il est même établi que les pharaons s'occupaient très sérieusement de leurs haras, et qu'on était parvenu en Égypte à former une race de chevaux toute particulière, Cfr. Mariette, *Fouilles en Égypte*, pl. I VII de la *Revue archéol.*, août 1863; Lenormant, *les Premières Civilisations* I, 312-313; Vigoureux, *Revue des Quest. hist.* juill. 1878, p. 61. — *Negotiatores regis*. Ils sont appelés marchands du roi. non parce qu'une partie de leurs bénéfices entrait dans la caisse du roi, sous forme d'impôt, mais parce qu'ils faisaient le commerce au nom du roi.

29. — *Quadriga*. L'hébreu *מִרְכָּבָה*, *merkalah* désigne à la fois le char et l'attelage, lequel devait être de trois chevaux, en y comprenant un cheval de réserve, V. 7. 6. Par conséquent le char coûtait autant qu'un cheval. La traduction *quadriga* n'est donc point exacte. Quant à l'évaluation du prix que coûtaient le char et les chevaux, elle dépend de la valeur du sicle. — *Atque in hunc...* Hébreu : « Et ainsi pour tous les rois des

Et tous les rois des Héthéens et des Syriens vendaient leurs chevaux de cette manière.

que in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venundabant.

## CHAPITRE XI

Or, le roi Salomon aima un grand nombre de femmes étrangères, et il eut sept cents épouses et trois cents concubines qui lui pervertirent le cœur (vv. 1-3). — Les femmes dépravèrent donc son cœur dans sa vieillesse, et il honora les dieux étrangers, Astarté et Moloch, et il éleva un temple à chacune de ces divinités (vv. 4-7). — Il fit de même pour les dieux de toutes ses épouses; aussi, le Seigneur qui lui était apparu une seconde fois, pour lui défendre de suivre les dieux étrangers, fut irrité, et lui annonça qu'après sa mort son royaume serait divisé (vv. 8-13). — Or, le Seigneur suscita à Salomon un adversaire en Adad l'Iduméen, qui, au temps de David, avait échappé au massacre de son peuple, et s'était réfugié en Egypte, où il avait trouvé grâce devant le Pharaon qui lui avait donné en mariage la sœur de son épouse (vv. 14-20). — Mais à la mort de David, Adad demanda à son beau-père, la permission de retourner chez lui (vv. 21-22). — Et Dieu suscita encore contre Salomon, Razon qui s'était révolté contre le roi de Soba, était devenu roi à Damas, et fut l'ennemi d'Israël tout le règne de Salomon (vv. 23-25). — Jéroboam, fils de Nabat, se leva aussi contre Salomon, parce qu'il construisit Mello et combla l'abîme de la cité de David (vv. 26-27). — Salomon l'avait établi sur les tributs de la maison de Joseph, et c'est à cette époque que le prophète Ahias le Silonite, ayant rencontré Jéroboam au sortir de Jérusalem, avait déchiré son manteau en douze parties et lui en avait donné dix, en lui annonçant que le Seigneur lui donnerait dix tribus, parce que Salomon avait adoré les dieux étrangers, et qu'il affermirait sa maison si elle observait les préceptes divins, tandis qu'il affligerait la race de David mais non jusqu'à la fin (vv. 28-39). — Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam qui s'enfuit en Egypte, où il resta jusqu'à la mort du roi (v. 40). — Or, quand au reste des paroles et des actes de Salomon, tout est écrit dans les annales de son règne, lequel dura quarante ans (vv. 41-42). — Et Salomon fut enseveli dans la cité de David et Roboam, son fils, lui succéda (v. 43).

1. Or, le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères, et la

1. Rex autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam

Héthéens et les rois de Syrie, par leurs mains ils livraient (des chevaux) », c'est-à-dire, ils fournissaient directement et sans intermédiaires des chevaux aux rois... de la même manière qu'à Salomon. Ces rois des Héthéens, c'est-à-dire des Chananéens, Jos. I, 4 : IV Rois VII, 6; Ezech. XVI, et de Syrie, étaient en partie vassaux de Salomon, puisque sa domination s'étendait sur tous les Chananéens à l'exception des Phéniciens et sur plusieurs royaumes de Syrie.

### E. Chute et fin de Salomon, XI.

1. Salomon épouse de nombreuses femmes étrangères et devient infidèle à Dieu, XI, 1-13.

CHAP. XI. — 1. — *Rex autem Salomon...* Ce chapitre se rattache au précédent, si l'on suppose que l'auteur avait en vue, lorsqu'il

l'écrivait, la défense portée dans le Deutéronome XVII, 16 et 17 « non multiplicabit sibi equos... non habebit uxores plurimas. » L'idolâtrie de Salomon, c'est-à-dire, sa chute, est un événement d'une grande importance, parce que le schisme en fut la conséquence et que le schisme fut le commencement de la ruine du royaume d'Israël. C'est, d'ailleurs, un fait bien extraordinaire et peu conciliable avec la sagesse de ce prince et son zèle pour le culte divin. Aussi parmi les modernes, surtout les hétérodoxes, bon nombre supposent que Salomon n'adora pas les idoles et se contenta d'en favoriser le culte, opinion qui semble contredite par des textes positifs. D'autres plus audacieux vont plus loin. Les uns révoquent en doute les récits concernant la sagesse de Salomon et sa fidélité au Seigneur, et d'autres prétendent que Salomon ne

quoque Pharaonis, et Moabitidas, et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas;

*Deut. 17, 17; Eccli. 47, 21.*

2. De gentibus super quibus dixit Dominus filiis Israel: Non ingredimini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras; certissime enim avertent corda vestra, ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore.

*Exod. 34, 16.*

fut jamais idolâtre, et que ce que l'on nous raconte ici est l'œuvre des rédacteurs deutéronomistes d'un âge postérieur, deux hypothèses qu'il est inutile de discuter. Mais ce qui est vrai et incontestable, c'est que la plus haute sagesse et la connaissance de Dieu ne suffisent pas pour préserver des erreurs de l'esprit et en particulier de la folie de l'idolâtrie, parce qu'elle a ses racines dans le cœur humain et prend sa source dans les plaisirs de la chair. Aussi l'Écriture commence par nous faire connaître la cause de la chute lamentable de Salomon. On doit donc penser que ce ne fut pas tout à coup, mais insensiblement que son cœur se pervertit, puisque, d'ailleurs, ce ne fut que dans la vieillesse qu'il se laissa entraîner au culte des idoles. Il se peut très bien qu'il n'ait pas abandonné complètement le culte du vrai Dieu, mais qu'il ait allié les deux cultes, se conformant en cela aux idées des peuples voisins. D'après les avertissements que Dieu donna à Salomon à plusieurs reprises. III, 44, VI, 42, IX, 4, il semblerait que dès les premiers temps de son règne, la foi de ce prince se fût trouvée en péril. Le danger provenait sans doute de la prospérité même et de la splendeur de son règne, de ses richesses immenses qui l'entraînèrent au luxe, et enfin de ses rapports avec les étrangers, ce qui lui donna le goût de leurs mœurs et de leurs usages. Surpassant tous les rois ses voisins, par sa puissance et son opulence, il suivit leur exemple, et pour augmenter l'éclat de sa cour, il se composa un véritable harem, ce qui fut l'occasion de sa perte. Sa sagesse même, au lieu de le préserver, fut peut-être un écueil de plus, car elle put le conduire à de vaines recherches de nature à altérer sa foi. Enfin les visites des princes païens qu'attirait l'éclat de sa réputation; les éloges qu'il recevait de toutes parts, durent développer en lui le sentiment de la vanité et de l'orgueil. Sans doute les richesses de Salomon

de Pharaon, et des Moabites, et des Ammonites, et des Iduméennes, et des Sidoniennes, et des Héthéennes,

2. De ces nations dont le Seigneur avait dit aux enfants d'Israël: Vous ne vous approcherez point de leurs femmes et nul d'entre eux ne s'approchera des vôtres, car elles détournent certainement vos cœurs pour que vous suiviez leurs dieux. Salomon s'attacha donc à elles avec un amour très ardent.

ainsi que sa sagesse étaient des dons de Dieu, et l'Écriture ne les nomme pas, parmi les causes qui pervertirent Salomon; mais on peut abuser des meilleurs dons de la Providence, comme le prouve une expérience journalière. Les Septante ont traduit: *καὶ ὁ βασιλεὺς Σαλόμων ἦν φιλογύνης*: « et le roi Salomon était adonné aux femmes », assertion qu'il faut mettre sur le compte des traducteurs, car le texte de l'Écriture n'autorise pas une accusation de ce genre. — *Filiam quoque Pharaoni*. Il faudrait plutôt dire « outre la fille de Pharaon », car ce ne fut pas par elle, mais par les autres étrangères que Salomon se laissa entraîner à l'idolâtrie, puisque, d'ailleurs, il n'est question que des divinités asiatiques et non pas des divinités égyptiennes. — *Et Moabitidas, et...* Salomon est blâmé d'avoir aimé un grand nombre de femmes et des femmes de nations avec lesquelles il n'était pas permis de s'allier, Deut. XVII, 17. La Loi, il est vrai, ne mentionnait expressément que les Chananéens, Ex. XXXIV, 6, Deut. XVII, 17; toutefois il faut appliquer ces mots *de quibus* etc., du §. 2, non-seulement aux Héthéens et aux Sidoniens, mais à tous ceux qui sont énumérés, car dans l'esprit de la Loi, la défense s'étendait, en général, à tous les peuples étrangers, au moins dans une certaine mesure, puisque la raison de l'interdiction de ses mariages mixtes était toujours la même, c'est-à-dire, le danger de l'idolâtrie. Au reste on ne pouvait admettre les Moabites dans la communauté qu'à la dixième génération, et les Iduméens à la treizième. Deut. XXXIII, 4, 8 et suiv. On ne pouvait donc contracter des alliances avec ces étrangers, tant qu'ils conservaient leur nationalité et leur religion.

2. — *Copulatus est*. Dans l'hébreu on lit *דבק*, *dabak*, verbe qui exprime ailleurs l'attachement de l'homme à son épouse, Gen., II, 24, et à Dieu, Deut., IV, 4, X, 20 etc.

3. — *Uxores quasi reginæ*. Hébreu « Épouses princesses » *נָשִׁים שָׂרוֹת*, *naschim*

3. Et il eut six cents femmes comme reines, et trois cents concubines; et les femmes pervertirent son cœur.

4. Et lorsqu'il était déjà vieux, son cœur fut perverti par les femmes, de sorte qu'il suivait les dieux étrangers; et son cœur n'était pas parfait avec le Seigneur son Dieu, comme le cœur de David son père.

5. Et Salomon honorait Astarthé,

3. Fueruntque ei uxores quasi reginæ septingentæ, et concubinæ trecentæ; et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen

*sároth*, c'est-à-dire, épouses de premier rang, et probablement de haute naissance. — *Septingenta, et concubinæ trecentæ*. Plusieurs, trouvant ces chiffres exagérés, ont pensé qu'il y avait là une erreur provenant d'un changement de lettre, mais cela sans aucune preuve. D'autres supposent que toutes ces femmes ne se trouvèrent pas à la fois dans le harem, mais successivement, et pour cela ils s'appuient sur le pas-âge du Cantique des Cantiques, vi, 7, où il est parlé de soixante reines et de quatre-vingts concubines, ce qui aurait été, dit-on, le nombre habituel des femmes du harem. Mais la valeur historique de ce livre n'est nullement démontrée, tandis que celle du nôtre est hors de doute. Du reste ces nombres surprendront moins, si on les compare aux données que nous fournit l'histoire profane. Quinte Curce, III 3, 3, 24. par exemple, dit que Darius, dans sa marche contre Alexandre, avait emmené avec lui trois cents *pelluces*. Nous savons aussi que Ramsès II, le Sésostris des Grecs, avait un harem considérable et qu'il eut 450 enfants. Enfin, de nos jours, le harem du sultan des Turcs renferme plusieurs centaines de femmes, 4,300 disent les feuilles publiques. — *Et averterunt .. cor ejus*. Hébreu : « Inclinerent son cœur », c'est-à-dire, dirigèrent ses inclinations.

4. — *Cumque jam esset senex*. Le goût des plaisirs ne vint pas avec l'âge, mais le luxe et l'abondance engendrèrent la mollesse et le relâchement, de sorte que Salomon, pour contenter ses femmes, se laissa aller peu à peu à honorer leurs dieux. — *Nec erat perfectum cor ejus...* C'est-à-dire, son cœur n'était pas complètement attaché à Dieu, mais se trouvait partagé entre le culte du Seigneur et celui des idoles, car il est peu probable que Salomon ait apostasié tout à fait; Cfr. VIII, 64. Peut-être même se serait-il berné à faire élever des temples et des autels aux divinités païennes, ¶ 7, 8, ou tout au plus leur aurait rendu des honneurs purement extérieurs. ¶ 5.

5. — *Et colebat Salomon...* L'hébreu dit seulement : « Salomon suivit... » L'idolâtrie de Salomon a été contestée, en ce sens que plusieurs pensent qu'il n'a honoré extérieurement les idoles que pour complaire à ses femmes. On fait remarquer que l'on ne trouve point dans l'Écriture une expression équivalente à *colere* « honorer » qui soit appliquée à Salomon, (nous voulons parler du texte hébreu) et que cependant, en parlant de l'idolâtrie des rois de Juda, on emploie le verbe *בדב*, *abad*, « servir » xvi. 34, xxii, 54, IV Rois xvi, 3, xxi, 2-6, 20-22, ce qui n'a jamais lieu quand il s'agit de Salomon. Les Paralipomènes mentionnent tous les rois de Juda qui ont servi les idoles, mais ne disent rien de semblable de Salomon, II Paral., xxviii, 2, 3. xxxiii, 2 et suiv., xxxvi, 8. Jésus, fils de Sirach, Eccl., xlvi, 22-23, déplore que Salomon soit tombé sous le joug des femmes et qu'il ait fait tache à sa gloire, mais ne dit pas qu'il ait été idolâtre. La tradition juive n'admet pas non plus l'idolâtrie de Salomon. S'il eût, comme ses femmes, honoré les idoles, son crime eût été également celui de Jéroboam, dont il est si souvent parlé. Sur ce point le témoignage de Josèphe, Ant., j. l. VIII, c. vii, § 5 ne saurait avoir une grande valeur, puisque cet historien affirme que Salomon vécut jusqu'à 94 ans et qu'il transgressa la loi de Moïse en faisant placer douze bœufs à la mer d'airain, et douze lions à son trône. Il n'est pas même probable que la chute de Salomon consista dans un mélange symétrique du culte de Dieu et de celui des idoles; mais ce qui est incontestable, c'est qu'il fournit à ses femmes le moyen d'honorer leurs divinités. ¶ 7 et 8 et en favorisa le culte, et ce qui nous paraît à peu près certain, c'est qu'il leur rendit tout au moins un culte extérieur. Au reste, il est difficile de décider nettement en quoi précisément a consisté l'idolâtrie de Salomon, car aucun texte n'est par lui-même assez clair. Le ¶. 83 semblerait dirimer la question, mais l'expression



deam Sidoniorum, et Moloch idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum, sicut David pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch idolum filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit

déesse des Sidoniens, et Moloch, idole des Ammonites.

6. Et Salomon fit ce qui ne plaisait pas aux yeux du Seigneur, et il ne continua pas à suivre le Seigneur, comme David son père.

7. Salomon alors éleva un temple à Chamos, idole de Moab, sur la montagne qui est contre Jérusalem, et à Moloch, idole des fils d'Ammon.

8. Et il fit la même chose pour

*adorer* s'applique généralement à des actes tout extérieurs et par conséquent ne préjuge rien, Cfr. *ibid.* Aucun texte non plus ne dit formellement que Salomon ait sacrifié aux idoles, et la chose est même assez remarquable. En tout cas, la faute de ce prince, de quelque manière qu'on l'entende, fut assez grande, puisqu'elle mérita le châtement qui atteignit son fils. Les Pères sont aussi partagés sur la question. S. Augustin, par exemple, pense que Salomon n'a rendu aux idoles qu'un culte extérieur et seulement pour plaire à ses femmes. « Ita Salomon vir tantæ sapientiæ numquid nam credendum est quod in simulacrorum cultu credidit esse aliquid utilitatis? sed mulierum amori ad hoc malum trahenti resistere non valuit, faciens quod sciebat non esse faciendum, ne suas, quibus deperiebat atque difflebat, mortiferas delicias contristaret... Ita et Adam, postquam de ligno prohibito seducta mulier manducavit, eique dedit ut simul ederet, noluit contristare quam credebatur... » De Gen., ad litt. l. XI, c. XLII. Ailleurs, De Civit., Dei, l. XIV, c. XI : « Sicut Aaron errante populo ad idolum fabricandum non consensit inductus, sed cessit obstrictus, nec Salomonem credibile est seriose putasse idolis esse serviendum, sed blanditiis femineis ad illa sacrilegia fuisse compulsus, ita credendum est... » Cependant le même Père, dans un autre passage, De Civit. Dei, c. VIII semble se contredire et plusieurs autres Pères, S. Grégoire, S. Prosper, S. Basile, S. Bernard, etc., supposent que Salomon fut idolâtre dans toute la force du terme. — *Asharten*. Asharté était la déesse femelle des Chananéens, la déesse de la lune que les Romains et les Grecs honoraient sous les noms divers d'Aphrodite, d'Uranie, Séléne (*Ζελευνη* céleste), Junon. — *Moloch*. En hébreu מלכם, *Milcom*, et au 7. 7 מולך. *Molech*, sans article. Peut-être faut-il le distinguer du Molech המלך, *hammolech*, toujours avec l'article, auquel, du temps d'Achaz, on sacrifiait les enfants. Peut-être aussi sans être différents avaient-ils des attri-

buts distincts et n'étaient-ils pas dans la même ville honorés au même endroit. *Milcom* était peut-être très voisin de Chamos, 7. 7, car Chamos est aussi mentionné comme Dieu des Ammonites, Jug., XI, 24, et cependant partout ailleurs il est mentionné comme dieu des Moabites, Nomb., XXI, 29; Am., I, 15.

7. — *Fanum*. Hébreu : « Une hauteur » במה, *lamah*, car le culte idolâtrique avait principalement son siège sur les hauteurs. Nous avons déjà indiqué les causes de la chute de Salomon; mais son exemple doit servir d'instruction à ceux qui sont au faite des honneurs et de la prospérité. « Admirandi sunt, dit S. Eucher, quibus hoc sæculum prosperatur, qui nullis adversitatibus hujus mundi feriuntur, quod Salomon post acceptam sapientiam usque ad idololatriam recidisse describitur, quia nihil in hoc mundo, priusquam caderet, adversitatis habuisse memoratur : sed concessa sapientia eum funditus deseruit, eo quod cum nulla saltem minima tribulationis disciplina custodivit, nisi postquam Deum deseruit, et se a Deo desertam esse cognovit. » « Adverte quam rarus semper extiterit, qui non vel modice in prosperitate animum relaxaverit a sui custodia et disciplina... Sapiens David, sapiens Salomon fuit : sed blandientibus nimis secundis rebus alter ex parte, alter ex toto desipuit. Magnus qui incidens in adversa, non excidit vel parum a sapientia, » S. Bernard, l. II de Concordia, ad Eugen. — *Idolo Moab*. Hébreu : « A l'abomination de Moab, car tel est le sens propre de שפך, *schikonts*. Chamos était le dieu du soleil; il était aussi honoré comme dieu de la guerre et en cette qualité représenté avec l'épée, la lance et le bouclier en main. — *Qui est contra Jerusalem*. C'est-à-dire à l'est de Jérusalem, à droite, au sud de la montagne de la perdition ou du scandale, IV Rois XXIII, 13. Salomon édifia donc ce temple au sommet de la montagne des Oliviers, le *mons offensionis* ou *scandali* de la tradition chrétienne.

8. — *Atque in hunc modum...* Salomon

toutes ses femmes étrangères, qui brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux.

9. Le Seigneur fut donc irrité contre Salomon, parce que son esprit s'était détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui avait apparu une seconde fois,

10. et lui avait prescrit, sur ce point, de ne pas suivre des dieux étrangers; mais il n'observa pas ce que le Seigneur lui avait commandé.

11. Le Seigneur donc dit à Salomon: Parce que tu as eu cela chez toi, et que tu n'as pas gardé mon alliance et mes commandements, que je t'ai prescrits, je diviserai et je scinderai ton royaume et je le donnerai à ton serviteur.

12. Cependant je ne le ferai pas pendant ta vie, à cause de David ton père; mais je le scinderai entre les mains de ton fils.

13. Je ne lui ôterai pas tout le royaume, mais je donnerai une tribu

universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura, et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

*Supr. 9, 2.*

10. Et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos, et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni: Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pactum meum, et præcepta mea quæ mandavi tibi, disrumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum; de manu filii tui scindam illud.

*Infr. 12, 15.*

12. Nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo,

éleva de même des autels aux divinités de toutes ses femmes. — *Quæ adolebant thura, et...* On voit bien par ces mots et par ce qui précède que Salomon n'élevait pas ces autels pour lui et pour son peuple, mais pour ses femmes auxquelles il permettait d'honorer publiquement leurs dieux sans qu'il mit obstacle au culte du Seigneur. Assurément c'était déjà une grande prévarication et un grand scandale pour toute la nation. Peut-être Salomon n'éleva-t-il que les trois autels susmentionnés, car les Héthéens vénéraient sans doute Astharté, comme les Sidoniens, et quant aux Iduméens, ils n'avaient probablement pas d'autre dieu que Moloch, le dieu des Ammonites. En tout cas, il ne faut pas comprendre ici la fille du pharaon, car dans la suite on ne trouve pas la moindre trace du culte égyptien soit à Jérusalem, soit en Juda. Malgré les réformes opérées par Asa, Josaphat, Joas et Ezéchias, lesquels extirpèrent le culte des idoles au moins à Jérusalem, ces hauts lieux continuèrent néanmoins à subsister, ce qui fait conclure à Movers, Phœnix, III, 3, 207, que ces sanctuaires, conservant leur caractère national, servaient aussi aux étrangers

établis dans la capitale, aux marchands sidoniens, moabites et ammonites, qui y séjournaient sous la protection des traités. Mais il n'en reste pas moins établi que Salomon les fit construire pour ses femmes.

9. — *Igitur iratus est Dominus...* Plus Salomon avait été comblé des dons et des bénédictions du Seigneur, plus sa conduite était coupable et devait éveiller la colère de celui qui ne lui avait pas ménagé les avertissements. — *Qui apparuerat ei secundo.* V. III, 5 et suiv., IX, 2 et suiv.

11. — *Dixit itaque Dominus.* Il est probable que Dieu fit cette communication à Salomon par l'intermédiaire d'un prophète, peut-être par Ahias. On ne dit point quelle impression elle fit sur lui, ce qui fait penser qu'elle n'eût pas autant d'effet qu'en avait eu jadis la parole de Nathan sur David, II Rois XII, 43.

12. — *Propter David patrem tuum.* C'est-à-dire, à cause des promesses faites à David, en récompense de son inébranlable fidélité au culte du Seigneur, II Rois XVII, 12 et suiv., Cfr. 7. 36.

13. — *Nec totum regnum auferam.* Par les deux restrictions que le Seigneur met à ses

propter David servum meum, et Jerusalem quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni, Adad Idumæum de semine regio, qui erat in Edom.

15. Cum enim esset David in Idumæa, et ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa.

II Reg. 8, 45

16. (Sex enim mensibus ibi moratus est Joab, et omnis Israel, donec

à ton fils, à cause de David mon serviteur et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or, le Seigneur suscita à Salomon un ennemi, Adad, l'Iduméen, de race royale, qui était dans Edom.

15. Car lorsque David était dans l'Idumée et que Joab, prince de la milice, fut monté pour ensevelir ceux qui avaient été tués, et pour mettre à mort tous les mâles dans l'Idumée,

16. (Car Joab y demeura six mois ainsi que tout Israël, jusqu'à ce qu'il

menaces, il montre sa bonté infinie, δείκνυς τὴν ἀμετρον ἀγαθότητα, dit Théodoret. — *Sed tribum unam. V. 7. 34* et suiv. — *Et Jerusalem quam elegi.* Le choix de Jérusalem, comme le lieu des révélations du Seigneur, était lié inséparablement aux promesses faites à David, Cfr. 7. 36.

b. *Adversaires de Salomon; sa mort, xi, 14-43.*

14. — *Suscitavit autem...* Le châtement annoncé à Salomon ne devait recevoir son application qu'après sa mort; cependant Dieu, en lui suscitant des adversaires, voulait lui rappeler qu'il ne devait son royaume et la paix dont il jouissait qu'à l'indulgence et à la longanimité du Seigneur. A la vérité l'apparition d'Adad et celle de Razon avaient précédé la chute de Salomon; mais ce ne fut qu'à dater de cette époque qu'ils devinrent menaçants et que la paix du royaume fut en danger. On ne dit pas que ces ennemis de Salomon allèrent jusqu'à se révolter ouvertement ou à attaquer les Etats de Salomon; mais, d'après les données de notre auteur, on peut au moins supposer que le courage leur revint et que leur hostilité s'accrut à mesure que Salomon, par sa conduite, faisait des mécontents et perdait de son prestige. D'après Ewald, *Geschichte des Volkes, Is., III, 274-281*, ce n'est pas vers la fin du règne de Salomon, mais dès le commencement, que des troubles éclatèrent, soit au sud, dans l'Idumée, soit au nord, dans la Syrie, ainsi qu'on peut en juger par le Psaume second qui est de la composition de Salomon. Confiant dans la protection du Seigneur, il aurait tenu tête aux révoltés et, en peu de temps, se serait rendu maître de la situation. Or, cette opinion est battue en brèche par tous les textes qui nous représentent le royaume de Salomon, comme un royaume affermi et pacifié,

II, 42 et 46, et Salomon lui-même, comme le prince de la paix, l'homme du repos, le contraste de David, l'homme de la guerre, I Paral., xxii, 9. Nulle part il n'est parlé des entreprises guerrières de Salomon, et s'il est allé à Emath, ce n'est pas pour conquérir cette ville, mais pour la fortifier, I Paral., xi, 44, 42, xxvi, 9 et viii, 3. L'auteur veut donc nous montrer que Dieu, pour châtier Salomon, lui suscita des adversaires, et, ce faisant, il n'a nullement fait *une bévue*, ainsi que le prétend Ed. Reuss, et rien ne nous permet de constater que « dès l'avènement de Salomon, des guerres et des insurrections troublèrent la tranquillité publique et commencèrent à renverser l'édifice de David ». — *Adad Idumæum.* Parmi les rois d'Idumée mentionnés par Moïse, il s'en trouve un du même nom. Gen., xxxvi, 35; mais il n'est nullement certain que celui-ci fût le petit-fils du dernier roi d'Idumée qui, dans les Paralipomènes, I Paral., 50, est nommé par erreur Hadad (hebr.) au lieu de Hadar, Gen., xxxv, 39.

15. — *Cum esset David in Idumæa.* Hébreu: « Lorsque David eut affaire avec les Iduméens », c'est-à-dire, lorsqu'il était en guerre avec eux. — *Et ascendisset...* A partir de ces mots jusqu'à la fin du 7. 16, c'est une sorte de parenthèse, Cfr. II Rois viii, 43 et 44. — *Ad sepeliendum eos...* Non pas pour ensevelir les Israélites qui avaient succombé dans la vallée des Salines. II Rois viii, 43, mais ceux qui avaient péri au moment de l'invasion des Iduméens et qui étaient restés sans sépulture. C'est après avoir rempli ce devoir que Joab écrasa les Iduméens dans la vallée susdite et resta six mois dans le pays pour exterminer toute la population mâle.

16. — *Donec interimere omne masculinum...* C'est-à-dire, tous les hommes en état de por-

eut tué tous les mâles dans l'Idumée)

17. Adad s'enfuit, et avec lui des Iduméens, serviteurs de son père, pour entrer en Egypte. Or, Adad était un tout petit enfant.

18. Et lorsqu'ils partirent de Madian, ils vinrent à Pharan et ils emmenèrent avec eux des hommes de Pharan et ils entrèrent en Egypte, auprès de Pharaon, roi d'Egypte, qui donna une demeure à Adad, lui fournit des vivres et lui désigna une terre.

19. Et Adad trouva tellement grâce devant Pharaon, qu'il lui donna pour épouse la propre sœur de sa femme, la reine Taphnès.

20. Et la sœur de Taphnès lui enfanta un fils, Genubath, et Taphnès le nourrit dans la maison de Pharaon, et Genubath habitait chez Pharaon avec ses fils.

21. Et lorsqu'Adad eut appris en Egypte que David s'était endormi avec ses pères et que Joab, chef de la milice, était mort, il dit à Pharaon : Laissez-moi aller dans mon pays.

interimeret omne masculinum Idumæa)

17. Fugit Adad ipse, et viri Idumæi et servi patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum; erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti; qui dedit ei domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrit eum Taphnes in domo Pharaonis; eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Ægypto, dormivisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me, ut vadam in terram meam.

ter les armes qui tombèrent aux mains des Israélites, car nous voyons qu'Adad et d'autres s'enfuirent et que la nation iduméenne ne fut pas détruite.

18. — *De Madian.* On ne sait au juste où se trouvait cette contrée, car nous voyons les Madianites tantôt dans la presqu'île du Sinaï, à l'est du golfe Elamitique. Ex., II, 45, tantôt à l'est des Moabites, Nomb., XXII, 4; Jug., VI, 1. Il est naturel de penser qu'il s'agit ici de la contrée située près du golfe Elamitique, mais non pas de la ville de Madian ruinée par Edrisi et Abulfeda. C'est là probablement que s'était réfugié Moïse. — *In Pharan.* Le désert de ce nom était entre le Sinaï et le sud de Chanaan Nomb., X, 42; il est traversé encore maintenant par la route qui va d'Egypte à la Mecque en passant par Aïla. — *Tulerunt secum viros...* Ils prirent des hommes pour leur servir de guides.

19. — *Coram Pharaone.* Le Pharaon qui accueillit ainsi les fugitifs, n'était pas probablement le beau-père de Salomon, mais son prédécesseur. — *Reginæ.* L'épouse de Pha-

raon est appelée en hébreu הגבירה, *haggborah*, « la maîtresse », c'est-à-dire, l'épouse principale. C'est le titre que l'on donne aussi à la reine-mère des rois de Juda, xv, 13, apparemment parce qu'elle était à la tête du harem royal jusqu'à sa mort.

20. — *Et nutrit eum Taphnes.* Hébreu : « Et Taphnès le sevrage. » Le sevrage, qui était probablement une fête de famille comme chez les Hébreux, Gen., XXI, 8, se fit au palais, parce que dès lors l'enfant se trouvait admis parmi les enfants du roi, pour être élevé avec eux.

21. — *Et mortuum esse Joab...* Cette circonstance est à noter et montre combien ce chef illustre était redoutable et quelle devait être la terreur inspirée par le souvenir du traitement qu'il avait autrefois infligé aux Iduméens, V. 7. 16. — *Dimitte me.* Adad demande à retourner dans son pays, parce qu'il espère arriver au trône et délivrer sa patrie du joug des Israélites, et non pas uniquement parce qu'il pense n'avoir plus rien à craindre pour sa vie. Les réfugiés dans les

22. Dixitque ei Pharaon : Qua enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla; sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon, filium Eliada, qui fugerat Adarezer regem Soba dominum suum.

*II Reg. 8, 5; I Par. 18, 5.*

24. Et congregavit contra eum

22. Et Pharaon lui dit : De quoi as-tu besoin chez moi, pour demander d'aller dans ton pays? Et il répondit : De rien, mais je vous supplie de me laisser aller.

23. Dieu lui suscita aussi pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui avait fui Adarezer, roi de Soba, son maître.

24. Et il rassembla contre lui des

cours d'Orient ne pouvaient s'en aller sans en obtenir la permission du roi, Cfr. Hérod., III, 132, 137, v. 25, 35, 406, 407. D'après M. Lenormand, Manuel d'hist. anc., etc. I, 240, M. Maspéro, Hist. anc. des peuples de l'Orient et autres. Adad n'aurait reconquis son royaume qu'à la fin du règne de Salomon. Mais ce n'est pas ce que le texte nous laisse entendre ici. Sans doute, Adad fut hostile à Salomon pendant tout son règne, mais ne lui causa d'inquiétude sérieuse que vers la fin.

22. — *Qua enim re apud me indiges.* Cette question du Pharaon renferme à la fois une prière et un conseil. Le roi d'Égypte engage Adad à rester où il se trouve, puisqu'il y est bien, plutôt que d'affronter les dangers d'une entreprise dont l'issue est au moins douteuse, mais on ne saurait conclure de là que la conduite du Pharaon était inspirée par des motifs politiques, c'est-à-dire, d'acquiescer ou de conserver l'amitié de Salomon. — *Sed obsecro te...* Il n'est pas dit qu'Adad obtint la permission de partir, ni qu'il partit; mais l'ensemble du texte le fait suffisamment comprendre. On lit néanmoins dans les Septante : « Et Ader (Adad) s'en retourna dans son pays. Voici le mal que fit Ader : et il fut hostile à Israël, et il régna dans l'Idumée ». Thénius admet l'authenticité de ce passage, et suppose qu'après la mort de David, Adad revint d'Égypte et enleva au royaume d'Israël la plus grande partie de l'Idumée, sauf quelques localités de la plaine, comme Asiongaber, lesquelles restèrent en la possession de Salomon. Cette hypothèse historique est en contradiction avec, XII, 48, où nous voyons que, sous Josaphat, l'Idumée avait un gouverneur, et avec II Rois, VIII, 20, où on lit que cette contrée se sépara de Juda sous Joram, le fils de Josaphat. Il ne suffit pas, pour écarter la difficulté, de prétendre que la famille d'Adad était éteinte au temps de Josaphat, et que ce prince sut mettre à profit les dissensions qui s'élevèrent au sujet de la succession au trône, pour faire de nouveau valoir sa suzeraineté sur l'Idumée, pour lui im-

poser des gouverneurs, et enfin un roi qui reconnaissait son autorité. L'histoire, en effet, est muette sur tous ces points. Quant au texte des Septante, on ne peut lui accorder qu'une confiance très limitée, car il suffit d'une simple lecture pour se convaincre que ces traducteurs, ayant réuni ce qui concerne Adad et Razon, ont eu recours à la paraphrase pour mettre quelque ordre et quelque clarté dans leur récit. Nous ne croyons donc pas utile d'insister, et d'entrer davantage dans le détail de la discussion. Ewald, selon son habitude constante, ne se laisse pas embarrasser par le silence de l'histoire. Selon lui, le roi d'Égypte aurait accueilli favorablement Adad, avec l'espérance de s'en servir dans l'occasion contre le royaume d'Israël. Gemilath aurait plus tard joué un rôle important en Asie, car autrement on ne l'eût pas mentionné. Mais, lorsque les relations entre la cour égyptienne et les rois d'Israël furent devenues amicales, on aurait fait au prince iduméen une réponse évasive. Toutefois, il se serait enfié secrètement dans les montagnes de son pays, aurait été reconnu roi par un grand nombre de ses compatriotes, et aurait créé à Salomon de sérieux embarras. Comme on le voit par ce simple exposé, il ne s'agit là que d'une œuvre d'imagination.

23. — *Razon filium Eliada. V. xv, 48.* — *Qui fugerat...* Razon, sans doute, s'était enfié au moment où son maître entra en guerre avec David, et avant que celui-ci eût été complètement défait. Cfr. II Rois, III, 4. Cet événement dut avoir lieu vers la fin du règne de David, ou immédiatement après sa mort, puisqu'il est dit : « Eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis ». *ibid.* On ne voit pas que Razon ait rien entrepris directement contre Salomon; mais toutefois il devint un adversaire d'autant plus à craindre que la puissance de Salomon allait en s'affaiblissant.

24. — *In Damasco.* Si Razon s'empara de Damas, et s'y établit roi dans les premières années de Salomon, il ne dut pas s'y main-

hommes, et il devint chef de voleurs, pendant que David les mettait à mort. Et ils s'en allèrent à Damas et y habitèrent, et ils l'établirent roi à Damas.

25. Et il fut l'ennemi d'Israël pendant toute la vie de Salomon; et il fit le même mal qu'Adad et eut la même haine contre Israël, et il régna en Syrie.

26. Jéroboam aussi, Ephratéen, fils de Nabath, de Saréda, serviteur de Salomon, et dont la mère, une femme veuve, se nommait Serva, leva la main contre le roi.

27. Et voici la cause de sa rébellion contre lui : parce que Salomon

virois, et factus est princeps latro-  
num, cum interficeret eos David;  
abieruntque Damascum, et habita-  
verunt ibi, et constituerunt eum  
regem in Damasco,

25. Eratque adversarius Israeli  
cunctis diebus Salomonis; et hoc est  
malum Adad, et odium contra Israel,  
regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Na-  
bath, Ephrathæus, de Sareda, ser-  
vus Salomonis, cujus mater erat  
nomine Sarva, mulier vidua, levavit  
manum contra regem.

*II Par. 13, 6.*

27. Et hæc est causa rebellionis  
adversus eum, quia Salomon ædifi-

tenir longtemps, puisque Salomon bâtit ou fortifia Tadmor dans le désert, ce qu'il ne pût faire qu'à condition d'être maître de Damas, car la route des caravanes de Galaad à Tadmor passait par cette ville.

25. — *Et hoc est malum Adad.* L'hébreu וְאִתּוֹ הָרַעַת אֲשֶׁר הָיָה לְאָדָד, *veeth haraah ascher Hadad*, est ainsi traduit par tous les interprètes : « Et avec (ou) le mal que (fit) Hadad ». L'auteur ne nous dit pas en quoi consistait ce mal, mais il veut seulement faire entendre qu'à l'inimitié d'Adad s'ajouta celle de Razon. Les Septante, comme S. Jérôme, ont traduit comme s'ils avaient lu וְאִתּוֹ, *zoth*, au lieu de וְאִתּוֹ, *veeth*, ἀπὸ τῆς κακίας ἣν ἐποίησεν Ἀδὰδ « voici le mal que fit Adar ». Josephus parle d'une alliance entre Hadad et Razon, dans le but d'attaquer Israël; mais il est évident qu'il n'a fait que suivre les Septante, Act. J. I. VIII, c., VII, § 6. — *Et odium contra Israel.* Hébreu : « Qu'il devint dégoûté de la souveraineté d'Israël. » — *Regnavitque in Syria.* Septante : ἐβασίλευσε ἐν τῇ Ἐδῶμ. Les traducteurs grecs n'ayant pas compris וְאִתּוֹ, ou ayant lu וְאִתּוֹ, *zoth*, ont été obligés de changer אָרָם, *aram* en אֲדָם, *édam*, parce que la Syrie (*aram*) ne pouvait pas avoir été le royaume d'Adad, qui était Iduméen. Si l'on avait dû lire אֲדָם, *édom*, ce membre de phrase eût été placé à la suite du v. 22. Cependant plusieurs préférèrent la leçon grecque, qui est aussi celle de plusieurs manuscrits hébreux, et il est certain que l'ensemble du récit lui est assez favorable. On s'explique, d'ailleurs, facilement le changement de אֲדָם, *Edom*, en אָרָם, *áram*, attendu que les lettres ד d et ר r, sont assez ressem-

blantes, et sont parfois mises l'une pour l'autre. V. II Rois, VIII, 13.

26. — *De Sareda.* C'est probablement la même chose que Sarthan, Sarédath et Uséréra, V. Jos., III, 16; Jug., VII, 23; III Rois, VII, 45. — *Servus Salomonis.* Employé, officier de Salomon, et non pas sujet. L'auteur donne ces détails sur Jéroboam, à cause de l'importance qu'eut plus tard ce personnage. — *Levavit manum...* Adad et Razon n'étaient que des adversaires. שָׂטָן, *satan*, des ennemis, mais Jéroboam excita une sédition qui fut sans doute promptement réprimée.

27. — *Quia.* Cette conjonction ne se trouve pas représentée dans l'hébreu; aussi bien ne faut-il pas entendre que Jéroboam prit occasion de ces constructions pour provoquer un soulèvement, mais plutôt que Salomon, en cette circonstance, ayant eu connaissance des qualités de Jéroboam, lui confia un emploi qui lui donna le moyen d'exciter une sédition parmi les enfants de Joseph, mécontents des impôts dont on les chargeait. — *Et coarctavit voraginem.* « En hébreu : « forma la déchéance » פָּרַץ, *pérets*. Il ne s'agit pas de la réparation des murs de la cité de David, parce qu'il n'est pas question de murailles, et que, depuis les travaux de David, II Rois, V, 9, on ne voit pas que l'ennemi ait attaqué la ville. L'auteur parle donc vraisemblablement du ravin qui séparait Sion du mont Moria et d'Ophel, et qui reçut plus tard le nom de vallée du Tyropœon. En le fermant, la montagne du temple se trouva comprise dans l'enceinte des murs de la ville, et c'est ainsi que furent achevées les fortifications de la cité de David. Ces deux phrases

cavit Mello, et coæquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens; vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium. constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo, ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, opertus pallio novo; erant autem duo tantum in agro.

II Par. 10. 15.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum, quo coopertus erat, scidit in duodecim partes.

avait bâti Mello et comblé la vallée de la cité de David son père.

28. Or, Jéroboam était un homme fort et puissant. Et Salomon voyant ce jeune homme d'un bon naturel et industrieux, l'avait établi intendant sur les tributs de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva donc, en ce temps-là, que Jéroboam sortit de Jérusalem et que le prophète Ahias, Silonite, couvert d'un manteau neuf, le rencontra dans le chemin; or, ils n'étaient qu'eux deux dans la campagne.

30. Et Ahias, prenant le manteau neuf dont il était couvert, le divisa en douze morceaux.

*ædificavit Mello, et coæquavit...* signifient, sans doute, que Salomon termina le travail des fortifications commencé par son père; Mello aurait donc été bâti à l'entrée nord de la ville du Tyropœon, à l'endroit où plus tard s'éleva la citadelle de Jérusalem, Néh., II, 8. En effet, cette dernière circonstance prouve que la vallée du Tyropœon avait besoin d'être fortifiée vers le Nord. D'ailleurs, c'est là encore que le roi Hiram bâtit l'acropole, qu'il nomma Βάσις Joseph., Ant., J. I. XV, c. XI, § 4, et I. XVIII, 6, IV, § 3. La tradition attribue encore à Salomon de grands travaux d'utilité publique, et en particulier, des aqueducs et des réservoirs d'eau destinés à alimenter la capitale. Ces réservoirs portent encore le nom d'Etang de Salomon, et on retrouve les restes des aqueducs dans la vallée de l'Oued Ourithas. Ne pouvant nous étendre plus au long sur ce point, nous renvoyons aux auteurs qui ont traité spécialement la question, Cfr. Guérin, Judée, III, 405 et suiv., Warren, Underground Jerusalem, pp. 429 et suiv.; Mishin, 2<sup>e</sup> édition, III, 76; Revue des Questions historiques, 1<sup>er</sup> juillet, 1878, le Roi Salomon, par M. l'abbé Vigouroux, pp. 32 et suiv.

28. — *Erat autem... fortis et potens.* Hébreu : « Et Jéroboam (était ou se montra) un homme habile (litt. strenuus robore) ». C'est, sans doute, en cette circonstance que Jéroboam eut l'occasion de montrer son habileté et son énergie. — *Vidensque Salomon... et industrium.* Hébreu : « Et lorsque Salomon vit le jeune homme, comme il faisait le travailleur, » c'est-à-dire, combien il était entendu et soigneux. — *Super tributa...* Il s'agit sans doute des corvées auxquelles

les Israélites étaient assujettis à tour de rôle, v, 27. C'est alors probablement que Jéroboam, mettant à profit le mécontentement des Israélites, provoqua un soulèvement. C'est au moins ce qu'on peut supposer d'après, XII, 24. Jaloux, d'ailleurs, de la prééminence de la tribu de Juda, les Ephraïmites ne durent se prêter qu'à contre-cœur aux travaux de la citadelle et de la cité royale.

29. — *In tempore illo.* C'est-à-dire, non au moment où Jéroboam se révolta, mais à l'époque où il remplissait la charge que Salomon lui avait confiée, par conséquent, avant qu'il fût entré en lutte avec son maître. Toutefois, il pouvait en avoir déjà la pensée, et c'est peut-être dans cette intention, qu'il s'éloignait de Jérusalem. — *Ahias Silonites,* Ahias était de la même tribu que Jéroboam, car Silo appartenait à Ephraïm, Jos., XVIII, 4. — *In via.* Les Septante ajoutent : Καὶ ἀπέστρεψεν αὐτὸν ἐκ τῆς ὁδοῦ « et il le fit écarter du chemin », explication très-vraisemblable... — *Pallio novo.* Ce manteau était probablement un grand carré d'étoffe, dans le genre du kaïk des Arabes, qu'on jetait sur l'épaule, et qui recouvrait le buste tout entier.

30. — *Pallium suum novum.* C'est le manteau du prophète, et non point le vêtement que portait Jéroboam comme insigne de sa dignité. L'auteur fait remarquer pour la seconde fois que c'était un manteau neuf, parce que, disent plusieurs commentateurs, il était le symbole du royaume de Salomon, qui était encore jeune, et ouvertement affermi. Cependant, nous préférons cette autre explication : Un manteau neuf est un manteau qui n'a pas encore été endommagé; qui n'a pas de déchirures; tel était aussi l'em-

31. Et il dit à Jéroboam : Prends pour toi dix morceaux, car le Seigneur Dieu d'Israël, dit ceci : Voilà que je diviserai le royaume des mains de Salomon et je te donnerai dix tribus.

32. Mais une tribu lui restera, à cause de mon serviteur David, ainsi que la ville de Jérusalem que j'ai choisi dans toutes les tribus d'Israël;

31. Et ait ad Jerohoam : Folle tibi decem scissuras; hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel;

pire de Salomon, qui jusque-là s'était conservé dans toute son intégrité, mais qui bientôt devait être déchiré et divisé.

31. — *Decem scissuras.* Selon Rupert, l. V, c. iv, ces dix déchirures, ou plutôt ces dix morceaux symbolisent les neuf dynasties des rois d'Israël, et la destruction du royaume par les Assyriens : « Nam in Jerohoam prima scissura, in Baasa secunda, in Zamri tertia, in Amri quarta, in Jehu quinta, in Sellum, sexta, in Manahem septima, in Phaceo filio Romeliæ octava, in Osze nona. in regno Assyriorum, qui divisos a Deo et David rege suo, divisit etiam loco, transferendo in Assyrios, recte computatur decima. » Jéroboam est la figure des hérétiques. « Jéroboam, dit Angelamus, d'après Rupert, l. V, c. v, E. Eucher, Bède, etc., Hebraice interpretatur dijudicans populum. Nam et hæretici dijudicare populum videntur, cum erroris sui sequacem faciunt. »

32. — *Porro una tribus remanebit ei.* Le royaume de Salomon se composait de douze tribus, et c'est pour cette raison que le prophète divise son manteau en douze parts. Ce qu'on ne s'explique pas bien, c'est que, donnant dix parts à Jéroboam, symbole de dix tribus, il ne reste à Roboam qu'une tribu au lieu de deux. Avant tout, il faut constater que l'unique tribu dont il s'agit ici était la tribu de Juda, XII, 20, et que cependant, d'autre part, celle de Benjamin resta fidèle à Roboam, XII, 21. Le seul motif, ce semble, qui ait fait passer sous silence la tribu de Benjamin, c'est qu'elle avait si peu d'importance vis-à-vis de la tribu de Juda, qu'elle semblait ne faire qu'un avec elle, en fait plutôt qu'en droit. Au surplus Jérusalem, la capitale, se trouvait sur la frontière des deux tribus. Rappelons encore que, dans la suite, le royaume du Sud porta le nom de Juda, et qu'il ne fut plus question de Benjamin. On fait remarquer que le prophète aurait dû alors diviser son manteau en onze parts et non en douze; mais cette objection est facile à résoudre. Qu'avait en vue le prophète? Evidemment d'annoncer

la division du royaume d'Israël, composé politiquement parlant de douze tribus, et de faire connaître la force relative des deux royaumes. Or, la faiblesse numérique de la tribu de Benjamin était telle que l'appoint qu'elle apportait à la tribu de Juda était presque nul. En disant qu'une tribu seulement restera au successeur de Salomon, Ahias fait bien comprendre l'importance du démembrement. Telle est l'interprétation généralement admise par les modernes. Celle du Dr Kril nous paraît beaucoup trop subtile. Selon cet auteur, dont les réflexions sont, d'ailleurs, souvent remarquables, dix opposé à l'unité exprime la totalité, et indique que tout le royaume se séparera de David, et, que, par grâce, une partie seulement sera laissée à la descendance de Salomon. Il fait encore remarquer, que trois tribus composèrent en réalité le royaume de Juda, à savoir : Juda, Benjamin et Siméon, qui, d'après Jos., XIX, 4-9, était enclavé dans le territoire de Juda, tandis que le royaume d'Israël n'eût que neuf tribus, Ephraïm et Manassé comptant pour deux, et Lévi ne comptant pas. Or, il est bon, avant tout, d'observer que la tribu de Benjamin était aussi d'une très minime importance, relativement à Juda, que sa position n'est pas exactement connue, et qu'enfin, la limite des deux royaumes ne l'est pas davantage. On se tromperait grandement en effet, si l'on pensait que le royaume de Juda avait pour frontières, au nord, celles des tribus de Juda et de Benjamin. Plusieurs villes de la tribu de Benjamin; Béthel, Rama et Jéricho, appartenaient au royaume de Jéroboam, XII, 29, XV, 17, 21, XVI, 34, et, d'autre part, Juda, par compensation, possédait, outre Siceleg, Saria et Aialon, II Paral., XI, 40, XXVIII, 18. Il se peut donc qu'une partie considérable de la tribu de Siméon ait appartenu au royaume d'Israël. Quoiqu'il en soit, la force réelle du royaume de Juda consistait en fait dans l'unique tribu de ce nom, tandis que le royaume d'Israël pouvait être considéré comme ayant la valeur de dix tribus.



33. *Eo quod dereliquerit me, et adoraverit Astarthen deam Sidoniorum, et Chamos deum Moab, et Moloch deum filiorum Ammon; et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea et judicia, sicut David pater ejus.*

34. *Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum, quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea.*

35. *Auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus;*

36. *Filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.*

37. *Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.*

38. *Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambulaveris in viis meis et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus, ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel.*

33. Parce qu'il m'a abandonné et qu'il a adoré Astarthé, déesse des Sidoniens, et Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des fils d'Ammon, et qu'il n'a pas marché dans mes voies pour accomplir la justice devant moi, et mes préceptes, et mes jugements, comme David son père.

34. Je n'enlèverai pas tout le royaume de ses mains, mais je l'établirai chef tous les jours de sa vie, à cause de David mon serviteur que j'ai choisi, qui a gardé mes commandements et mes préceptes.

35. Mais j'enlèverai le royaume des mains de son fils et je te donnerai dix tribus.

36. Et je donnerai à son fils une tribu, afin que le flambeau de David mon serviteur reste toujours devant moi, dans la ville de Jérusalem que j'ai choisie pour que mon nom y soit.

37. Mais je t'élèverai, et tu règneras sur tout ce que désire ton âme, et tu seras roi sur Israël.

38. Si donc tu écoutes tout ce que je t'ordonnerai, et si tu marches dans mes voies, et si tu fais ce qui est droit devant moi, gardant mes commandements et mes préceptes, comme a fait David, mon serviteur, je serai avec toi et je te bâtirai une maison fidèle, comme j'ai bâti une maison à David, et je te livrerai Israël.

33. — *Eo quod dereliquerit me, et...* Hébreu : « Parce qu'ils m'ont abandonné, et... » Tous les verbes étant au pluriel dans l'hébreu, on peut conjecturer que bon nombre d'Israélites avaient suivi l'exemple de leur souverain, ou même étaient allés plus loin, si l'on n'admet pas que Salomon ait été idolâtre du fond du cœur.

36. — *Ut remaneat lucerna...* C'est-à-dire, afin que la postérité de David ne s'éteigne pas. Cfr. xv. 4; IV Rois, viii, 49; II Paral., xxi, 7. Une maison sans lumière devient sombre et inhabitable; de même une famille qui n'a plus de descendants, n'a plus de lampe pour l'éclairer, elle s'éteint.

37. — *Super omnia quæ desiderat anima*

*tua.* C'est-à-dire, sur tout Israël, et non pas selon ton bon plaisir, paroles qui indiquent que Jéroboam pensait à la royauté.

38. — *Et ædificabo tibi domum.* C'est aux conditions précédemment mentionnées et sans lesquelles aucun royaume ne pouvait subsister en Israël. Ces conditions n'ayant pas été remplies, la race de Jéroboam s'éteignit avec son fils, xv, 28 et suiv. D'ailleurs il n'est pas question pour la famille de Jéroboam d'une durée perpétuelle, comme pour celle de David, II Rois, vii, 46, 9, qui devait seulement être humiliée et encore pour un temps.

39. — *Non cunctis diebus.* Non pour toujours. Ces paroles se sont vérifiées dans le Messie, c'est-à-dire, en Jésus-Christ, fils de

39. Et j'affligerai par là la maison de David, non pour toujours cependant.

40. Salomon voulut donc tuer Jéroboam qui se leva et s'enfuit en Egypte auprès de Sésac, roi d'Égypte, et il demeura en Egypte jusqu'à la mort de Salomon.

41. Quant au reste des paroles de Salomon, et à tout ce qu'il a fait, et à sa sagesse, voilà que tout est écrit dans le livre des paroles des jours de Salomon.

42. Les jours que Salomon régna à Jérusalem sur tout Israël, forment quarante années.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David son père, et Roboam, son fils, régna à sa place.

39. Et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam; qui surrexit, et au fugit in Ægyptum ad Sesac regem Ægypti, et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit, et sapientia ejus, ecce universa scripta sunt in libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem, quos regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis, et sepultus est in civitate David patris sui, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

David, dont le règne s'étend non pas seulement sur tout Israël, mais sur tout l'univers. Aussi les disciples, avant l'Ascension de leur maître, lui firent cette question : « Domine, si in tempore hoc restitues regum Israël ? » Act., I, 6.

40. — *Voluit ergo Salomon...* On peut conclure de là que Jéroboam se révolta, et probablement peu de temps après que le prophète lui eût annoncé sa royauté future. Aussi bien la conduite de Jéroboam ne saurait être justifiée; on ne doit pas pour cela considérer l'acte d'Ahias comme une excitation à la révolte, car sa manière d'agir ressemble exactement à celle de Samuel envers Saül. Ahias ayant fait connaître à Jeroboam que Dieu laissait le trône à Salomon pendant toute la durée de sa vie, Jéroboam ne pouvait invoquer le moindre prétexte pour légitimer son entreprise. D'ailleurs, sans parler de cette restriction, le prophète ne lui avait pas donné le droit de s'emparer de vive force du trône que Dieu lui destinait. La conduite de Jéroboam ayant été criminelle en cette occasion, Salomon avait le droit de le mettre à mort. s'il avait pu s'emparer de lui. — *Ad Sésac.* Voir XIV, 25. En accueillant le fugitif, le roi d'Égypte montrait qu'il n'était pas favorablement disposé pour Salomon, V. XIV, 24.

41. — *In libro verborum...* V. Préface.

42. — *Quadraginta anni sunt.* Josèphe, Ant. j. I. VIII, c. VII, § 8, attribue à Salomon un règne de 80 ans, soit qu'il ait cherché à rehausser la gloire du plus grand roi de sa patrie, soit qu'il ait suivi une fausse leçon dans son exemplaire de la version des Septante. Le chiffre quarante est d'ailleurs confirmé par II Paral., IX, 30.

43. — *Dormivitque Salomon...* A sa mort, Salomon devait être âgé d'environ 60 ans, puisqu'il n'avait guère que 20 ans à son avènement au trône, III, 7. On s'est demandé si, avant de mourir, il était revenu à Dieu et avait fait pénitence; mais l'Écriture ne nous donne pas la réponse à cette question. Toutefois le livre des Proverbes, en admettant qu'il soit de Salomon, témoignerait au moins que sur la fin de sa vie ce prince aurait reconnu la vanité de ce monde. — *Roboam filius ejus.* Roboam n'était pas le fils de la princesse égyptienne, IV, 1, IX, 24, VII, 8, mais de l'Ammonite Naama, XIV, 24, 31. Il est probable qu'il était l'unique survivant des fils qu'avait pu avoir Salomon, puisque nous ne voyons pas que la succession ait été disputée, et que d'ailleurs, parmi les enfants de Salomon, on ne mentionne outre Roboam que deux filles, IV, 14 et 15.

## CHAPITRE XII

Roboam est proclamé roi à Sichem, mais Jéroboam étant revenu d'Égypte, se joignit à ceux d'Israël qui demandèrent au roi quelque soulagement aux charges que Salomon leur avait imposées (vv. 1-4). — Roboam les renvoya au troisième jour, et consulta d'abord des vieillards, puis des jeunes gens de son entourage, et reçut des conseils tout opposés (vv. 5-14). — Or, il suivit le conseil des jeunes gens, et répondit durement à Jéroboam et autres, pour que fut réalisée la prédiction d'Ahas le Silonite (vv. 12-15). — Alors le peuple d'Israël abandonna Roboam, et lapida Adoram son négociateur; à cette nouvelle, Roboam s'enfuit à Jérusalem; et Israël se sépara donc de la maison de David (vv. 16-19). — Israël éleva Jéroboam à la royauté, et il ne resta à Roboam que la tribu de Juda (v. 20). — Roboam voulut marcher contre Israël, mais le Seigneur le lui fit défendre par Séméias, en lui annonçant ainsi qu'à son armée, que cette division du royaume était son œuvre (vv. 21-24). — Or, Jéroboam construisit Sichem et s'y fixa, puis construisit Phaniel (v. 25). — Et pour empêcher son peuple d'aller sacrifier à Jérusalem, il fit faire des veaux d'or et les présenta au peuple comme les dieux qui les avaient tirés d'Égypte (vv. 26-28). — Il plaça l'un à Béthel et l'autre à Dan, et ce fut un crime, car le peuple allait à Dan adorer le veau d'or, éleva des sanctuaires sur les hauts lieux, et prit pour prêtres des hommes qui n'étaient pas de la tribu de Lévi (vv. 29-34). — Et le quinzième jour du huitième mois, il établit une solennité comme en Juda, et il monta à l'autel de Béthel pour sacrifier et pour brûler de l'encens (vv. 32-33).

1. Venit autem Roboam in Sichem; illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

1. Or Roboam vint à Sichem, car tout Israël s'était rassemblé là pour l'établir roi.

II Par. 10. 1.

## DEUXIÈME PÉRIODE

HISTOIRE DES DEUX ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA JUSQU'À LA CHUTE DU PREMIER, XII-IV XVII.

I. Du schisme des dix tribus à l'avènement d'Achab, XII-XVI, 28.

A. Le schisme, XII.

<sup>a</sup> Révolte des dix tribus contre la maison de David, xi, 1-26.

CHAP. XII. — 1. — *Venit autem...* La jalousie de la tribu d'Ephraïm à l'endroit de la tribu de Juda, jalousie qui s'était manifestée en mainte circonstance. Jug., VIII, 4 et suiv.; XII, 4 et suiv.; II Rois II, 9, XIX, 42 et suiv., va causer un schisme dans le royaume, car dix tribus, sous la conduite d'Ephraïm, refuseront de reconnaître le fils de Salomon. La défection de ces dix tribus était le châtement de la faute de Salomon; elle avait été prédite et de plus Roboam y contribua par son imprudence; mais cependant la révolte n'en fut pas moins une révolte contre Dieu et son Christ, une conspiration contre Juda et son roi. Les dix tribus n'avaient aucunement le

droit de se choisir un autre roi pour occuper le trône de Salomon, ni de se séparer du royaume de Juda, ce qui paraît avoir été dès le commencement dans leurs intentions. C'est probablement pour cette raison qu'elles choisirent Sichem comme lieu de rassemblement, et c'est certainement par esprit d'hostilité pour la maison de David qu'elles rappelèrent Jéroboam d'Égypte. On n'attendait donc qu'une occasion, et cette occasion Roboam ne tarda pas à la fournir, grâce à sa réponse imprudente. D'autre part, nous avons déjà fait remarquer que la promesse faite à Jéroboam ne lui donnait pas le droit de se mettre en révolte, XI, 40. Sa première faute fut donc d'usurper le pouvoir, et il en fut bientôt une seconde en établissant un culte illégal et idolâtrique et en ajoutant au schisme politique l'apostasie religieuse de son peuple. — *In Sichem.* V. Jos., XVII, 7. Jéroboam se rend à Sichem parce que tout le peuple s'y était rassemblé pour le faire roi. Il ne paraît point que ce fût lui qui eût fait choix de cette localité et on ne saurait voir là un trait d'habileté politique, ainsi que le prétend l'auteur du Speaker's Commentary. Cependant il eut au moins le mérite pour cette fois de condes-

2. Mais Jéroboam, fils de Nabath, qui était encore en Egypte, où il avait fui loin du roi Salomon, ayant appris sa mort, retourna de l'Égypte.

3. On envoya vers lui, et on l'appela. Jéroboam vint donc avec tout le peuple d'Israël, et ils parlèrent à Roboam et lui dirent :

4. Votre père nous a imposé un joug très dur; maintenant donc diminuez

2. At vero Jeroboam filius Nabath, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum; venit ergo Jeroboam, et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis : tu itaque nunc

prendre aux vœux de la nation. — *Illuc enim...* Les tribus firent encore usage en cette occasion du droit de faire le roi élu par Dieu, c'est-à-dire de le consacrer et de lui rendre hommage, Cfr. I Rois, xi, 45; II Rois ii, 4, iv, 3; I Paral., xii, 38, xxxix, 22. Mais au lieu de se rendre à Jérusalem, comme c'était leur devoir, les tribus d'Israël se rassemblèrent à Sichem, l'endroit où avait eu lieu autrefois l'assemblée générale du peuple, Jos., xxiv, 4, et où Abimélech avait usurpé le titre de roi, Jug., ix, 4 et suiv. Le choix de cette localité fait déjà suspecter leurs intentions et les soupçons deviennent une quasi-certitude, lorsque nous voyons Jéroboam rappelé d'Égypte prendre part aux délibérations. Peut-être même eût-il la direction de l'assemblée et suggéra-t-il les réclamations qui furent présentées à Roboam. — *Omnis Israel.* Les dix tribus du nord seulement, comme le montrent les vv. 18, 20 et 24. Cette dénomination datait déjà de quelque temps, II Rois, xi, 9, 40, 47, 28.

2. — *At vero Jeroboam.* Si l'on admet le texte hébreu sans correction, on doit traduire comme il suit avec une longue parenthèse : « Lorsque Jéroboam, fils de Nabath, apprit » c'est-à-dire la mort de Salomon, » (or, il était encore en Egypte où il s'était enfui devant Salomon le roi, et comme Jéroboam habitait en Egypte, ils avaient envoyé et l'avaient appelé) « alors Jéroboam vint... » La phrase paraît ainsi très embarrassée et surchargée inutilement, car il était superflu de dire que Jéroboam habitait en Egypte, après avoir fait remarquer qu'il était en ce pays. En outre, il semblerait que c'est de Sichem même que les dix tribus envoyèrent un message à Jéroboam, pour lui demander de revenir, ce qui n'est guère acceptable, car pendant ces allées et venues, toute l'assemblée, tout Israël, aurait dû rester à Sichem, sans rien faire, en attendant Jéroboam. Ce qui coupe court à toute difficulté, c'est de lire comme dans les Paralipomènes, II Paral., x, 42 : *בְּמִצְרַיִם וַיָּשָׁב*, *aaitschab mimmitseraïm*, « et il vint d'É-

gypte », leçon suivie par la Vulgate, au lieu de *בְּמִצְרַיִם וַיָּשָׁב*, *vaïesscheb bemitseraïm*, « et il habita en Egypte ». Tout s'explique alors plus facilement : à la nouvelle de la mort de Salomon, Jéroboam revient dans sa patrie, à Saréda probablement, xi, 26. C'est là qu'on l'envoie chercher; il vient et prend la conduite de l'assemblée pendant les négociations avec Roboam. Les Septante où ce verset se trouve après le v. 43 du ch. xi, portent : « il se met en chemin et va dans la ville, dans le pays de Saréra, dans la montagne d'Ephraïm. » Ces indications rentrent dans la vraisemblance et pour cette raison peuvent venir à l'appui de ce que nous avons dit. Mais il en est autrement des additions dont les traducteurs grecs ont fait suivre le v. 24; il est visible, en effet, qu'elles n'ont aucune valeur historique. En appelant Jéroboam, celui qui déjà avait levé la main contre Salomon, l'assemblée montrait bien quel était le fond de sa pensée. La démarche de Roboam venu à Sichem, au lieu d'attendre à Jérusalem, ne fit probablement qu'enhardir les mécontents.

4. — *Durissimum jugum imposuit nobis.* Sans doute, Salomon avait demandé à son peuple plus qu'on n'avait fait jusqu'alors, afin non-seulement de maintenir l'éclat de sa cour, mais aussi et surtout afin de pouvoir achever ses grandes constructions. Mais les charges qu'il imposait à la nation étaient largement compensées par la paix dont jouissait le royaume et par les richesses que le commerce et les tributs des rois vassaux apportaient dans le pays. Sous Salomon, Juda et Israël étaient nombreux comme le sable de la mer, et chacun jouissait en paix du bien-être que procure l'abondance, iv, 20 et v, 5. Aussi on est porté tout d'abord à croire que les plaintes de l'assemblée n'étaient point fondées, et, en tout cas, qu'elles étaient exagérées. On ne peut pas, en effet, s'en rapporter uniquement à la parole de ceux qui commencèrent par appeler et mettre à leur tête l'homme qui s'était révolté contre Salomon. Il faudrait d'autres témoignages

imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium diem, et revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

6. Iniit consilium rex Roboam cum senioribus, qui assistebant coram Salomone patre ejus cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium, ut respondeam populo huic?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque

un peu le commandement très dur de votre père, et le joug très lourd qu'il nous a imposé et nous vous servirons.

5. Il leur dit : Allez, jusqu'au troisième jour, puis retournez vers moi. Et lorsque le peuple s'en fut allé,

6. Le roi Roboam tint conseil avec les anciens qui siégeaient devant Salomon, son père, lorsqu'il vivait encore, et il leur dit : Quel conseil me donnez-vous, pour que je réponde à ce peuple?

7. Ils lui dirent : Si aujourd'hui vous obéissez à ce peuple, et si vous le servez, et si vous accordez leur

historiques pour prouver que Salomon poussa trop loin ses exigences, et ces témoignages font défaut. Tout au contraire, pendant tout le règne de ce prince, non-seulement aucune plainte ne s'éleva, mais nous voyons que le pays est heureux et prospère. Aussi, les prophètes représentent le gouvernement de Salomon comme l'image du royaume du Messie. Employer le peuple aux travaux publics, n'était pas, d'ailleurs, une mesure inventée par Salomon; c'était l'usage de tout l'Orient, et déjà, sous David, nous voyons parmi les cinq principaux officiers, un préposé aux corvées, II Rois, xx, 24. Sans doute, Salomon dut donner une plus grande extension au système; mais nous savons que tout était bien réglé, et que les Israélites n'étaient pas assimilés sur ce point aux étrangers, v, 27 et suiv., iv, 20 et suiv. Nulle part, il n'est question d'impôts et de taxes, mais seulement du travail des corvées. Rien n'autorise donc, ce semble, à dire avec Ewald et autres, que Salomon a écrasé le peuple sous le poids des impôts; avec Duncker, que la monarchie s'était convertie en despotisme. Enfin, rien ne montre que les Ephraïmites, ou en général les tribus du nord aient eu des raisons particulières de se plaindre, par exemple, parce que, dans la répartition des charges, elles n'auraient pas été traitées équitablement. Nous n'ignorons pas que plusieurs auteurs pensent que Salomon a abusé de son pouvoir, a poussé trop loin le luxe et le goût des constructions, et nous ne voudrions pas affirmer, en effet, qu'il n'avait pas commis de fautes, surtout dans les dernières années de sa vie. Mais de là à supposer qu'il a opprimé et ruiné son peuple, il y a loin. Il est impossible, sans doute, qu'il n'y ait pas eu des abus, et il nous paraît certain que le même système

n'aurait pu être continué indéfiniment, et qu'à ce point de vue les Israélites avaient raison de demander quelque allégeance à leurs charges. Mais évidemment, les causes de mécontentement et de désaffection devaient dater de plus loin. Nous serions même portés à croire que Salomon avait dû employer des mesures sévères pour imposer silence aux mécontents et les réduire à l'obéissance, ce que le texte permet de supposer; que tout au moins il ne les avait maintenus dans le devoir que par la crainte, et en leur en imposant par sa puissance. Il faut ajouter que la plus grande partie des travaux de Salomon avaient eu lieu au profit de la capitale et l'on comprend que les tribus du nord durent s'y prêter avec plus ou moins de répugnance. Avec plus de justice les Israélites auraient pu reprocher à Salomon d'avoir attenté à la grande loi de la nation, en favorisant le culte des idoles; mais ils se taisent là-dessus, et leur conduite, surtout celle de leur chef, montra bien plus tard qu'ils avaient peu souci de veiller au rétablissement de cette loi, et que leurs intentions n'étaient pas pures. — *Et serviemus tibi*. Nous serons tes sujets, nous te serons soumis.

6. — *Cum senioribus*. Ces vieillards formaient probablement le conseil de Salomon, iv, 2-7, et c'est sans doute en cette qualité que Roboam les avait conservés auprès de lui. — *Qui assistebant...* Ils faisaient partie de l'entourage immédiat de Salomon.

7. — *Si hodie obedieris...* Il ne peut être question pour le roi de se soumettre à ses sujets, mais seulement de leur concéder l'objet de leur demande, tout au moins de les calmer par une réponse favorable. En un sens, c'était pour le moment se faire leur serviteur, et l'expression en soi est juste et a été

demande, et si vous leur adressez des paroles douces, ils seront vos serviteurs toujours.

8. Il abandonna le conseil que les vieillards lui avaient donné, et il rassembla les jeunes gens qui avaient été élevés avec lui, et qui l'assistaient,

9. Et il leur dit : Quel conseil me donnez-vous pour que je réponde à ce peuple qui m'a dit : Rendez plus léger le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Et les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui dirent : Répondez ainsi à ce peuple qui vous a parlé et vous a dit : Votre père a aggravé notre joug, vous, allégez-le; répondez-leur : Mon plus petit doigt est plus gros que le dos de mon père.

11. Si donc mon père vous a imposé un joug pesant, moi j'ajouterai encore à votre joug; mon père vous a frappés avec des fouets, moi je vous frapperai avec des scorpions.

fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum, quod dederant ei, et adhibuit adolescentes, qui nutriti fuerant cum eo, et assistebant illi,

9. Dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium, ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic, qui locuti sunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos. Sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

11. Et nunc pater meus posuit super vos grave, ego autem addam super jugum vestrum; pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

employée à dessein pour correspondre à *erunt tibi servi*. Roboam eût agi sagement s'il avait suivi le conseil des vieillards et préféré la douceur aux menaces. Comme le dit S. Jérôme, Ep. 62. « Amari parens et Episcopus debet, non timeri. Antiqua sententia est : quem metuit quis, odit; perisse cupit. Unde et in nostris litteris, cum initia parvulorum in timore consistant, perfecta dilectio foras mittit timorem... Nemo plus impetrat a libero quam qui servire non cogit... Qui scorpionibus cædit, et lumbis patris habere se putat digitos crassiores, cito regnum mansueti David dissipat.

8. — *Et adhibuit adolescentes...* Puisque Roboam était entouré de jeunes gens sans expérience, qui avaient été élevés avec lui, on peut supposer qu'il était lui-même encore assez jeune. xiv, 24. Ed. Reuss prétend que l'auteur a dû puiser à une source qui ignorait l'âge du nouveau roi, ce qui serait assez bizarre. Nous verrons plus loin, xiv, 24, ce qu'il faut penser de l'âge de Roboam à son avènement.

9. — *Minimus digitus meus...* C'est-à-dire, je suis beaucoup plus puissant que mon père; sa puissance comparée à la mienne est comme le petit doigt comparé à tout le corps, à l'endroit où il est le plus fort et le plus

gros. Par conséquent vous trouverez ma main plus lourde que celle de mon père.

10. — *Scorpionibus*. Les scorpions, en hébreu עקרבים, *akrabbim*, sont des fouets munis de crochets ou de pointes de fer, en forme d'aiguillon. On s'en servait pour châtier les criminels, et chez les Romains ils portaient le même nom, « virga si est nodosa vel aculeata, scorpis vocatur ». Isidor. Hispal., Orig. v, c. 27, 48. Les rabbins disent *virgæ spinis instructæ*. Roboam veut faire comprendre aux réclamants que, si son père a employé les moyens ordinaires pour les contraindre au travail, lui prendra des mesures plus sévères. Parler de la sorte, c'était souverainement impolitique, surtout vu les circonstances. C'était là le langage d'un tyran, et non d'un roi. Au reste, en suivant le conseil des vieillards, il n'est pas certain que le résultat final eût été, humainement parlant, beaucoup plus heureux. Pour le moment, le roi eût pu apaiser les mécontents en soumettant sa volonté à la leur, mais il n'aurait pu extirper les germes de division. Cependant s'il se fût résigné à autant de condescendance que sa dignité le lui permettait, il eût été tout prétexte à la révolte et n'eût pas eu à se reprocher d'avoir contribué au schisme.

12. Venit ergo Jeroboam et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum, quod ei dederant.

14. Et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro; pater meus cæcidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit rex populo; quoniam aversatus fuerat eum Dominus, ut suscitaret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiaë Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabath.

*Supr. 11, 31.*

16. Videns itaque populus quod nolisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hæreditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua, Israel, nunc vide domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios Israel, quicumque

12. Jéroboam vint donc avec tout le peuple vers Roboam, le troisième jour, selon la parole du roi, qui avait dit : Retournez vers moi le troisième jour.

13. Et le roi répondit au peuple durement, abandonnant le conseil que les vieillards lui avaient donné.

14. Et il leur parla selon le conseil des jeunes gens et il leur dit : Mon père a aggravé votre joug et moi j'ajouterai encore à votre joug; mon père vous a frappé avec des fouets, et moi je vous frapperai avec des scorpions.

15. Et le roi ne satisfit pas le peuple, parce que le Seigneur s'était détourné de lui, pour accomplir la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabath, par le ministère d'Ahias le Silonite.

16. Le peuple donc, voyant que le roi n'avait pas voulu les écouter, lui répondit en disant : Quelle est notre part avec David? Et quel est notre héritage avec le fils d'Isaï? Va dans tes tentes, ô Israël, pourvois maintenant à ta maison, ô David. Et Israël s'en alla dans ses tentes.

17. Mais Roboam régna sur tous

15. — *Quoniam aversatus fuerat eum Dominus.* Hébreu : « Car c'était une direction (lit. une conversion) de Dieu ». Il était dans les desseins de Dieu que Roboam, par sa folie, amenât le schisme, afin que la parole du prophète fût réalisée. Cependant Roboam ne fut pas entraîné malgré lui à répondre comme il le fit. Son endurcissement fut la cause de son malheur. La même chose avait eu lieu pour pour Pharaon. Ex. xiv, 4; Matt. xxvi, 24; Rom. ix, 17.

16. — *Quæ nobis pars in David?* Que nous importent David et sa famille. s'il s'agit de savoir qui sera notre roi? — *Vel quæ hæreditas in filio Isai?* Nous ne sommes pas, comme Juda, de la même descendance que le fils d'Isaï, et nous n'avons rien à attendre de lui. L'expression « *fils d'Isaï* » a pour but de rappeler l'humble origine de David; de même en S. Matthieu, xiii, 55, Jésus-Christ est

appelé le *fils du charpentier*. — *Vade in tabernacula tua, Israël.* Allusion à la marche dans le désert, où chaque tribu avait son emplacement marqué dans le camp. Que chacun s'en retourne dans sa tribu, dans sa patrie, sans reconnaître Roboam. — *Nunc vide domum tuam, David.* David, occupe-toi de ta maison; vois comment tu pourras régner sur Juda, car tu n'as plus de droits sur nous. C'est en ces termes que Séba autrefois avait appelé les Israélites à la révolte, II Rois xx, 4. Cette coïncidence montre bien que les tribus d'Israël étaient mal disposées pour la maison de David, et que leurs plaintes, fussent-elles sincères en partie, n'étaient qu'un prétexte pour provoquer une séparation. La cause de la révolte était donc la jalousie, ou mieux encore le peu de zèle de ces tribus pour le Seigneur et sa loi.

17. — *Super filios autem...* Parmi les eu-

les enfants d'Israël, qui habitaient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya donc Adura qui était préposé aux tributs, et tout Israël le lapida et il mourut. Le roi Roboam se hâta de monter sur son char et s'enfuit à Jérusalem.

19. Israël se retira donc de la maison de David jusqu'au jour présent.

20. Or, il arriva que lorsque tout Israël eut appris que Jéroboam était retourné, ils envoyèrent vers lui, et l'appelèrent, après avoir réuni l'assemblée, et l'établirent roi sur tout Israël, et personne ne suivit la maison de David excepté la tribu de Juda seule.

21. Mais Roboam vint à Jérusalem, et rassembla toute la maison de Juda, et la tribu de Benjamin, cent quatre vingt mille hommes de

habitant in civitatibus Juda, re-  
gnavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa; et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque in præsentem diem.

20. Factum est autem cum audisset omnis Israel, quod reversus esset Jeroboam, miserunt et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israel, nec secutus est quisquam domum David præter tribum Judæ solam.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Judæ, et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum.

fants des dix tribus, il n'y eut que ceux qui se trouvaient domiciliés en Juda, ou qui plus tard s'y transportèrent. II Paral. xi, 3, qui restèrent soumis à Roboam. Il est probable qu'il faut encore compter parmi les sujets de Roboam, une partie plus ou moins forte des Siméonites dont le territoire était enclavé dans celui de Juda, Jos. xiv, 4. En tout cas, ce verset n'a pas le sens que lui donne Ewald et ne signifie point que la tribu de Juda se déclara pour Roboam. car elle l'avait déjà reconnu avant qu'il ne vint à Sichem.

18. — *Aduram*. C'est apparemment le même qui se trouve dans la liste des grands officiers de Salomon, sous le nom d'Adoniram, iv, 6, et qui, du temps de David, avait rempli des fonctions semblables II Rois xx, 24. Evidemment Roboam l'envoya pour négocier avec les mécontents, parcequ'il commençait à comprendre qu'il fallait tenir compte des réclamations qu'on lui avait adressées. Il crut utile de choisir, pour une pareille mission, celui qui avait la direction des corvées; mais, tout au contraire, la présence de ce personnage mit le peuple en fureur. Aduram faisait peut-être partie du conseil des vieillards qui avaient engagé Roboam à faire des concessions.

19. — *Usque in præsentem diem*. Cette formule déjà employée VIII, 8, ix, 24, montre que l'auteur écrivait avant la captivité, où au moins que les documents dont il s'est

servi dataient d'avant cette époque, et qu'il n'a rien voulu y changer.

20. — *Quod reversus esset Jeroboam*. — L'affaire terminée, Jéroboam s'était retiré chez lui; mais les Israélites, instruits sans doute par leurs mandataires du rôle qu'il avait joué, ne tardèrent pas à l'appeler pour le mettre à leur tête. En sa qualité d'ennemi de la maison de David et d'ami du roi d'Égypte. Jéroboam était naturellement désigné à leur choix. On peut aussi supposer que la prophétie d'Ahias fit quelque impression sur les esprits, et tout fait présumer que l'élection du nouveau roi eut lieu presque à l'unanimité.

21. — *Et tribum Benjamin*. On peut être surpris à bon droit de voir la tribu de Benjamin se ranger du côté de Roboam et de la tribu de Juda. Ses affinités la portaient plutôt vers Ephraïm et jusque-là elle avait été constamment en antagonisme avec sa puissante voisine. Devouée à la maison de Saül, elle avait soutenu la lutte contre David au profit d'Isboseth, Cfr. II Rois, II, 12-32, III, 4-27, et vers la fin du règne du père de Salomon, Séba qui avait excité une sédition était Benjaminite, II Rois xx, 4. Il faut croire toutefois que, depuis un demi-siècle, les sentiments des Benjaminites avaient changé du tout au tout, et l'on peut penser que ce résultat fut dû à ce que Jérusalem devint la capitale civile et religieuse de la na-



virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens :

*II Par. 14, 2.*

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad omnem domum Juda, et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel; revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraïm, et habitavit ibi; et egressus inde ædificavit Phanuel.

26. Dixitque Jeroboam in corde

guerre choisis pour combattre contre la maison d'Israël, et ramener le royaume à Roboam, fils de Salomon.

22. Or, la parole du Seigneur fut adressée à Séméia, homme de Dieu, lui disant :

23. Parle à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, et à toute la maison de Juda et de Benjamin, et au reste du peuple et dis-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne monterez pas, et vous ne combattrez pas contre vos frères les enfants d'Israël. Que chacun retourne dans sa maison, car c'est par moi que s'est accompli cet événement. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent comme le Seigneur le leur avait prescrit.

25. Or, Jéroboam bâtit Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et y habita, et, sortant de là, il bâtit Phanuel.

26. Et Jéroboam dit dans son

tion. Cette ville, en effet, était sur les confins des deux tribus, Jos. xv, 8, xviii, 16, et, par conséquent, était commune aux deux. Une des portes de Jérusalem s'appelait *la haute vue de Benjamin*, Jer. xx, 2, et il est à croire que la tribu de Benjamin était sincèrement attachée au temple et à son culte. — *Centum octoginta millia...* Ce nombre ne paraît pas trop extraordinaire, puisque, sous David, la tribu de Juda comptait cinq cent mille hommes en état de porter les armes, II Rois xxiv, 9.

22. — *Ad Semeiam.* Ce prophète est aussi mentionné II Paral. x, 2, xii, 5-12. Il avait composé une histoire de Roboam. II Paral. xii, 15.

24. — *A me enim...* V. 15. Séméias déclare aussi, comme l'avait fait Ahias, que la séparation était dans les vues de Dieu, et reconnaît en même temps qu'il règne encore dans la nation une certaine unité qu'il ne faut pas chercher à détruire.

b. *Fondation du royaume d'Israël par Jéroboam,* xii, 25-33.

25. — *Ædificavit.* C'est-à-dire, il fortifia, car Sichem et Phanuel existaient depuis longtemps et on ne voit pas que ces villes eus-

sent été détruites sous David ou sous Salomon. Cependant la tour de Sichem avait été brûlée par Abimélech, Jug., ix, 40, et la tour de Phanuel renversée par Gédéon, Jug., viii, 17. Dès le commencement de son règne, Jéroboam eut donc soin de chercher à se mettre à l'abri des attaques du dehors. — *Sichem.* C'est aujourd'hui Naplouse, corruption de Flavia Neapolis, V. Jos., xvii, 7. — *Et habitavit ibi.* Il choisit Sichem pour sa résidence; mais plus tard il se fixa à Thersa, xiv, 17. — *Et egressus inde...* Ces paroles n'indiquent pas que Jéroboam alla s'établir à Phanuel, localité qui, d'ailleurs, était au-delà du Jourdain. — *Phanuel.* V. Jug., viii, 17. Il est probable que Jéroboam, en fortifiant cette place, avait pour but de protéger ses possessions transjordaniques soit contre les attaques des peuples païens, soit même contre celles de Juda, et non pas uniquement pour garantir la route des caravanes allant à Damas, ni pour soumettre les Ammonites et les Moabites.

26. — *Nunc revertetur regnum...* Les craintes de Jéroboam, humainement parlant, étaient sérieuses et bien fondées. En effet, si Jérusalem restait le centre religieux de la nation, si le peuple et les Lévités continuaient à y affluer, tout portait à croire qu'une réac-

cœur : Maintenant le royaume retournera à la maison de David,

27. Si ce peuple monte à Jérusalem pour offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur; et le cœur de ce peuple se tournera vers son maître Roboam, roi de Juda, et ils me tueront et ils retourneront à lui.

28. Et après avoir médité une résolution, il fit deux veaux d'or, et dit aux Israélites : Ne montez plus à Jérusalem : Israël, voilà tes dieux, qui t'ont tiré de la terre d'Égypte.

suo : Nunc revertetur regnum ad domum David,

27. Si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem; et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam regem Juda, interficientque me. et revertentur ad eum.

28. Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis : Nolite ultra ascendere in Jerusalem : Ecce dii tui, Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

Tob. 4, 5; Exod. 32, 8.

tion ne tarderait pas à se produire en faveur de la maison de David. Si Jéroboam avait été un homme de foi, il se serait contenté de se résigner, confiant dans la parole du prophète, xi, 38. Mais sa conduite montre bien que ses principes religieux n'étaient pas à la hauteur de son ambition et de son habileté. Il faut bien, en effet, que l'expédient qu'il imagina eût pour lui tout le succès désirable et rendit à jamais la réparation irrémédiable.

27. — *Si ascenderet populus iste...* Le lien politique était brisé, mais le lien religieux subsistait encore, et le peuple continuait à se rendre à Jérusalem, surtout pour les grandes fêtes de l'année, comme nous le voyons par II Paral., xv, 45 et suiv. — *Interficientque me.* Jéroboam suppose que ses propres sujets le mettront à mort s'ils doivent un jour se réconcilier avec Roboam, tant pour faciliter la réunion des deux royaumes que pour gagner la faveur du roi légitime. Peut-être avait-il en vue le sort d'Isboschab, II Rois, iv, 7.

28. — *Et excogitato consilio.* Il n'est pas probable qu'on doive traduire *צַוּוּאִים*, *vaiwaats*, par « il prit conseil », c'est-à-dire, il consulta ses conseillers ou les chefs du peuple. car il n'est pas vraisemblable que l'auteur eût omis une circonstance aussi importante. Jéroboam imagina donc de faire des veaux d'or. — *Duos vitulos aureos.* C'est-à-dire, deux jeunes taureaux, comme le montre le Ps. cv, 49 et suiv. Dans les Septante cependant on li *δαμάδους* « génisses » et dans Osée x, 5 : « Vacas Bethaven coluerunt habitatores Samarie. » Mais il est probable que le prophète emploie ici à dessein le terme de *vacca*, comme une expression de mépris. Tout semble prouver, d'ailleurs, que ces veaux d'or étaient sur le modèle de ceux qu'avait fait faire Aaron au Sinaï, Ex., xxxii, 4. En effet, les mots suivants : « Ecce dii tui... » qui sont empruntés à l'Exode, semblent exclure toute idée du culte égyptien du bœuf Apis. Quant à la

manière dont furent fabriquées ces idoles, il est assez difficile de s'en rendre compte. En tout cas, il est bien certain qu'elles ne pouvaient être en or massif. L'expression *עֲגַל בַּסֹּכֶה*, *eghel macéka*, litt. *vituli fusuræ*, donneront à entendre que ces animaux étaient en airain recouvert d'une dorure ou de plaques d'or, IV Rois xvii, 46. Cependant la preuve n'est pas absolument concluante. car on comprend que la locution susdite pouvait avoir la valeur d'une formule et peut-être servait à désigner toute espèce d'idole, quel qu'en fût le mode de fabrication. Et en effet, plusieurs pensent que les veaux d'or que fit fabriquer Aaron étaient en bois, recouverts de plaques d'or. — *Nolite ultra ascendere in Jerusalem.* L'hébreu *רַב לַכֶּם כִּיעֲלֹת*, *rab lakem marloth*, ne signifie pas : « on vous demande trop », c'est-à-dire, c'est trop pénible d'aller... mais : vous avez été à Jérusalem assez longtemps, c'est assez. n'y allez plus. Septante *ἵκανούστω* « c'est assez... » — *Ecce dii tui, Israel, qui te...* Ces paroles qui sont empruntées à l'Exode, xxxvii, 4, semblent montrer que Jéroboam ne voulait pas introduire précisément le culte des divinités égyptiennes; mais il est au moins très douteux que, sous l'image des veaux d'or, il ait prétendu faire honorer le vrai Dieu. La sortie d'Égypte étant d'ailleurs le fait capital de l'histoire de la nation et le plus grand miracle que Dieu eût opéré en sa faveur, on comprend que Jéroboam, pour recommander le nouveau culte, ait mis sur le compte des divinités qu'il proposait aux adorations de son peuple un événement aussi mémorable. On peut cependant supposer que Jéroboam n'a pas cité ainsi textuellement les paroles de l'Exode signalées ci-dessus, parce que c'était rappeler à ses sujets la faute que leurs pères avaient commise et le châtiment qui en avait été la conséquence, Ex., xxxii, 40, 20, 28. Il paraît donc plus probable que l'écrivain sacré a ré

29. Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan;

30. Et factum est verbum hoc in peccatum; ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Et fecit fana in excelsis, et sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

II Par. 11, 15.

29. Et il en mit un à Béthel, et l'autre à Dan.

30. Et cet acte fut une cause de péché, car le peuple allait jusqu'à Dan pour adorer le veau.

31. Et il fit des temples sur les hauts lieux, et choisit, dans les derniers rangs du peuple, des prêtres qui n'étaient pas des enfants de Lévi.

sumé sous cette forme le discours du premier roi d'Israël, afin de faire comprendre que cette nouvelle prévarication imitée de l'ancienne recevrait également son châtement. C'est ce qu'on peut conjecturer d'après le v. 30 et IV Rois, xvii, 7 et suiv. Pour plus de renseignements nous renvoyons à la Préface.

29. — *In Bethel.* Béthel, aujourd'hui Beitin, Jos., vii, 2, était sur la frontière méridionale du royaume d'Israël. D'après une opinion assez commune, Jéroboam aurait fait choix de Béthel et de Dan pour y ériger les sanctuaires du nouveau culte, à cause des souvenirs religieux qui se rattachaient à ces deux localités. Mais si ce motif pouvait militer en faveur de Béthel, il n'en était pas tout à fait de même pour Dan qui, d'après les faits racontés dans les Juges, ch. xviii, ne paraît pas avoir eu une grande importance comme sanctuaire. Sous ce rapport, plusieurs localités, entre autres Silo, jouissaient d'une bien plus grande renommée. Aussi il est beaucoup plus naturel de penser que Jéroboam a eu en vue la commodité de ses sujets et a cherché à leur faciliter l'accès des deux sanctuaires, en en plaçant un au nord et l'autre au sud, afin qu'ils n'eussent pas trop de chemin à faire pour se rendre à l'un ou à l'autre. C'était en même temps une protestation contre la centralisation du culte et le moyen de faire oublier que la nation ne devait avoir qu'un seul sanctuaire. — *In Dan.* Appelée d'abord Laïs ou Lésém, Dan se trouvait à l'extrémité nord du royaume d'Israël, V. Jug., xviii, 2 et Jos., xix, 47.

30. — *In peccatum.* A quelque point de vue qu'on l'envisage, l'acte de Jéroboam était complètement répréhensible. Non-seulement la loi défendait expressément de faire honorer Dieu sous des images et des symboles, Ex., xx, 4, mais il était encore interdit d'établir des sanctuaires à sa fantaisie, Deut., xii, 5 et suiv. Bien entendu, l'idolâtrie était un crime plus grand encore. — *Ibat enim...* Hébreu : « Le peuple allait devant l'un (ou l'autre) jusqu'à Dan » Il n'est pas possible en effet de donner à *יָבִיט*, *ékhad*, un autre sens que

celui de *l'un des deux*, car évidemment on ne doit pas dire qu'un seul des deux veaux d'or était honoré, ou que tout le peuple allait jusqu'à Dan. L'auteur veut faire entendre qu'on se rendait jusqu'à Dan, malgré la distance. Au lieu d'aller à Jérusalem, le peuple, grâce à Jéroboam, allait maintenant à l'un ou l'autre des veaux d'or, selon sa commodité.

31. — *Fana in excelsis.* Hébreu . « Une maison de hauts lieux » בית בכרות *beith lamoth*, avec le singulier au lieu du pluriel, parce qu'il va de soi qu'à chacune des deux localités il n'y avait qu'une seule construction, une sorte de temple avec un autel, car évidemment les veaux d'or ne se trouvaient pas en plein air. Ces sanctuaires sont appelés des hauts lieux. *bomoth*, parce que l'Arche d'alliance ne s'y trouvait pas et ne pouvait être remplacée par quoi que ce soit imaginé par l'homme. — *De extremis populi.* L'hébreu *בְּקִצֵּי הָעָם*, *miktsoth haam*, ne signifie pas parmi les derniers d'entre le peuple, mais dans la masse du peuple sans distinction, depuis les premiers jusqu'aux derniers. Cette innovation de Jéroboam a de quoi surprendre, quand on se souvient que jadis Michéc, Jug., xvii, 40 et suiv., fut très satisfait de rencontrer un lévite pour son culte. Aussi plutôt que de penser que Jéroboam voulut mettre fin au sacerdoce lévitique, mieux vaudrait admettre que les Lévites refusèrent de participer au culte des veaux d'or, ou plutôt s'y opposèrent. Aussi nous voyons qu'ils abandonnèrent leurs villes et leurs propriétés et émigrèrent dans le royaume de Juda, II Paral., xi, 13 et suiv. On peut supposer que Jéroboam, ne pouvant les convertir à son nouveau culte, confisqua leurs biens au profit du sacerdoce qu'il institua et que ce fut à la suite de cette mesure qu'ils se réfugièrent auprès de Roboam. Les hérétiques, au jugement de Tertullien, De Præscript. adv. hæret. c. xli, imitent la conduite de Jéroboam : « Ordinationes eorum temerariæ, leves, inconstantes, nunc neophytos collocant, nunc sæculo obstrictos, nunc apostatas nostras, ut gloria eos obligent quia veritate non possint. Nusquam facilius proficitor, quam in castris rebellium, qui ipsam

32. Et il établit un jour solennel le troisième mois, le quinzième jour du mois, à l'imitation de la solennité qui se célébrait en Juda, et il monta à l'autel; et il fit la même chose à Béthel pour immoler aux veaux qu'il avait fabriqués; et il établit à Béthel les prêtres des hauts lieux qu'il avait créés.

33. Et il monta à l'autel qu'il avait érigé à Béthel le quinzième jour du huitième mois, qu'il avait fixé par sa volonté; et il célébra une solennité pour les enfants d'Israël, et il monta à l'autel pour brûler de l'encens.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quinta decima die mensis, in similitudinem solemnitatis, quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare, similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis, quos fabricatus fuerat; constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quinta decima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo; et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare, ut adoleret incensum.

esse illic, promoveri est. Itaque alius hodie Episcopus, cras alius; hodie diaconus, qui cras lector; hodie presbyter, qui cras laicus; nam et laicis sacerdotalia munera injungunt. »

32. — *Diem solemnem...* Cette fête était celle des Tabernacles qui, d'après la Loi, devait se célébrer dans le septième mois, Levit., xxiii, 34, 39, 41. Pour légitimer ce changement arbitraire, il peut prétexter que dans le nord les céréales et les fruits mûrissaient un mois plus tard que dans le sud, ce qui est attesté par les voyageurs. L'anglais Robinson a constaté que la moisson n'était pas plus avancée le 19 juin à Tibériade qu'elle ne l'était le 24 mai à Jéricho, Palest., II, 504, 597 et III, 514. Il fait la même remarque à propos de la vigne, Palest., II, 300 et III, 473. Il faut se rappeler que la fête des Tabernacles était la fête des récoltes, c'est-à-dire, était destinée à remercier Dieu des récoltes de l'année, Ex., xxiii, 46; Levit., xxiii, 39; Deut., xvi, 43. Le but de Jéroboam était d'opérer la séparation religieuse autant que possible. D'ailleurs, comme les fêtes devaient être annoncées d'avance, Levit., xxiii, 4, lorsque celle-ci le fut, la fête qui se célébrait à Jérusalem était passée et il ne fallait plus y songer. Si Jéroboam conserva le quinzième jour du mois, ce fut peut-être pour ne pas

s'éloigner complètement de la tradition et ne pas scandaliser les faibles, mais plus probablement, parce que c'était le jour de la pleine lune et que les semaines et les mois se réglaient d'après la nouvelle et la pleine lune. On sait d'ailleurs que ces innovations ne plurent pas à tout le monde, et que, parmi le peuple même, sans parler des Lévités, beaucoup se rendirent à Jérusalem pour sacrifier au Dieu de leurs pères, II Paral., xi, 46.

32. — *Et ascendens altare.* Le verbe עלה, *alah*, signifie bien ici monter et non pas sacrifier; aussi les Septante l'ont aussi traduit chaque fois par ἀνέβη. On ne comprend guère pourquoi l'auteur répète trois fois que Jéroboam monta à l'autel; cependant on peut penser que la première fois, c'est pour indiquer en général qu'il s'occupa de la célébration de la fête.

33. — *De corde suo.* Ces paroles ont pour but de faire remarquer que Jéroboam ne suivit en tout ceci que sa volonté propre, qu'il agit arbitrairement. En hébreu le Chétib מילד, *millad*, « seorsum » a le même sens. — *Ut adoleret incensum.* Ce verset sert de transition au chapitre suivant. D'ailleurs, il ne s'agissait pas précisément de brûler de l'encens, mais de mettre le feu à la victime préparée sur l'autel, Levit., I, 9, 13, 17, etc.

## CHAPITRE XIII

En ce moment, un homme de Dieu arriva à Béthel, pour annoncer qu'un fils de David immolerait un jour les prêtres des hauts lieux sur l'autel, lequel, en signe de la vérité de cette prédiction, allait se fendre sur l'heure (vv. 4-3). — Jéroboam étendit la main pour ordonner d'arrêter cet homme; mais sa main sécha, l'autel se fendit, et la cendre se répandit (vv. 4-5). — Mais sur l'invitation du roi, l'homme de Dieu pria, et la main desséchée fut guérie (v. 6). — Jéroboam tenta ensuite de réduire l'homme de Dieu par des présents; mais celui-ci les refusa, et s'en retourna par un autre chemin (vv. 7-10). — Or, un prophète qui habitait à Béthel, ayant appris ce qui s'était passé, partit à la recherche de l'homme de Dieu, et l'ayant atteint, l'invita à venir dans sa maison pour prendre des aliments (vv. 11-15). — Comme cet homme refusait, alléguant les ordres de Dieu, le prophète le trompe, en lui disant qu'un ange l'avait chargé de l'amener en sa demeure (vv. 16-18). — L'homme de Dieu suivit donc le prophète à Béthel; mais pendant le repas, le Seigneur lui fit annoncer qu'il serait puni de sa désobéissance (vv. 19-22). — L'homme de Dieu, après le repas, se mit en route sur l'âne du prophète; mais en chemin, un lion le mit en pièces et resta auprès du cadavre, sans y toucher non plus qu'à l'âne (vv. 23-24). — Des passants allèrent annoncer à Béthel ce qu'ils avaient vu, et le prophète de Béthel, instruit de l'événement, se mit en route, trouva le cadavre intact, le rapporta dans la ville, et l'ensevelit dans son propre tombeau (vv. 25-30). — Le prophète commanda ensuite à ses fils de l'ensevelir plus tard dans le même sôpulture, et leur annonça que les prédictions de l'homme de Dieu se réaliseraient (vv. 31-32). — Or, Jéroboam n'abandonna pas la mauvaise voie dans laquelle il était entré, et, c'est pour cette raison que sa maison fut détruite, et disparut (vv. 32-34).

1. Et ecce vir Dei venit de Juda in sermone Domini in Bethel, Jero-boam stante super altare, et thus jaciente.

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius

1. Et voilà qu'un homme de Dieu vint de Juda à Béthel, plein de la parole du Seigneur, pendant que Jéroboam était à l'autel et répandait de l'encens.

2. Et il cria contre l'autel avec la parole du Seigneur, et il dit : Autel, autel, le Seigneur dit ceci : Voilà

B. Règne de Jéroboam en Israël, XIII-XIV, 20.

a. Dieu proteste par un prophète contre le culte des veaux d'or, XIII.

CHAP. XIII. — 1. — *Et ecce vir Dei.* L'historien Josèphe le nomme Ἰαδδών, *Jadon*, Ant. J. I. VIII, c. VIII, § 5, sans doute, parce que dans les Paralipomènes, il aura lu le Kéri, יעדו, *Iédo*, au lieu de יעדו, *Iédo*. Mais il faut remarquer qu'il ne peut être question d'Addo, parce qu'il est dit que ce prophète vivait encore du temps d'Abias, II Paral., XIII, 22, tandis que le nôtre était mort depuis longtemps. — *In sermone Domini.* L'expression בדבר יהיה, *bidbar Jehovah*, ne doit pas se traduire par « d'après l'ordre du Seigneur », mais « en » ou « par la parole du Seigneur », parole qui nous est représentée comme une force qui pousse le prophète à marcher et à parler malgré lui, Cfr. vv. 9, 17, xx, 35, et

I Rois, III, 24. — *Jero-boam stante...* C'est pendant la première solennité qui fut célébrée à Béthel, au moment même où Jéroboam allait allumer le feu sur l'autel, et faire brûler l'encens, que l'homme de Dieu se présenta. Cet épisode, faisant suite à ce qui précède, s'y rattache évidemment et a pour but de montrer que, malgré les avertissements de la justice divine, Jéroboam ne se laissa pas détourner de la mauvaise voie dans laquelle il venait d'entrer, V. v. 33.

2. — *In sermone Domini.* Mêmes remarques qu'au v. 1. — *Et ait.* L'école moderne qui rejette en bloc toutes les prophéties, veut enlever à cette prédiction son caractère surnaturel. C'est après coup qu'elle aurait été composée et rédigée de manière à cadrer avec les événements. On fait remarquer à cette occasion que l'annonce de particularités historiques, et surtout la mention expresse

qu'un fils nommé Josias, naîtra à la maison de David, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui maintenant répandent sur toi de l'encens, et il brûlera sur toi les ossements des hommes.

3. Et il donna ce jour-là un signe, disant : Voici qui prouvera que c'est le Seigneur qui a parlé : L'autel va se briser et la cendre qui est sur lui se répandra.

4. Lorsque le roi eut entendu les paroles que l'homme de Dieu avait criées contre l'autel de Béthel, il étendit sa main de l'autel et dit : Saisissez-le. Et sa main qu'il avait

nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super le sacerdotes excelsorum, qui nunc in thetura succedunt, et ossa hominum super te incendet.

IV Reg. 23, 16.

3. Deditque in illa die signum, dicens : Hoc erit signum quod locutus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cumque audisset rex sermonem hominis Dei, quem in clamaverat contra altare in Bethel, extendit manum suam de altare, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit ma-

des noms de personnages futurs, est sans analogie. Aussi, comme Josias est né trois cents ans plus tard, on recule jusqu'à cette époque la composition de ce fragment. Pour nous, qui ne nions pas la possibilité métaphysique des miracles et des prophéties, il ne nous semble pas plus difficile d'annoncer les événements d'une manière nette et précise, que d'une manière générale, ce qui est cependant la règle ordinaire. Au reste, Cyrus aussi est nommé par son nom, bien avant sa naissance, Is., XLIV, 28, XLVI, 1, et rien ne nous oblige à penser que כורש, *Coresch*, dont la signification est *soleil*, soit simplement un titre d'honneur, par lequel le prophète désigne le roi de Perse. De même ici, il ne nous semble pas possible d'admettre que אשירי, *Jaschiaou*, ne soit pas un nom propre, mais seulement la désignation de la personne par ses qualités, et que plus tard, par l'effet d'une permission spéciale de la Providence, le descendant de David qui a réalisé la prédiction, ait porté le nom de יאשיהו (Josias) « celui que le Seigneur soutient ». Selon le D. Bahr, l'auteur du livre a emprunté cet épisode au document dont il se servait, et qui, selon lui, n'aurait pas été rédigé à l'époque des événements, mais plus tard, et d'après la tradition orale, tradition ravivée par l'acte de Josias. Il prétend que nul autre passage ne porte davantage l'empreinte de la tradition, assertion qui ne suffit pas pour nous convaincre. Tout au contraire, les détails sont si précis et si circonstanciés, que le récit semble avoir été fait par un témoin oculaire. Le v. 32 n'est pas suffisant pour prouver qu'il n'est pas d'un auteur contemporain, ainsi que nous le dirons en son lieu. Au surplus, on pourrait à la rigueur supposer que les mots *Josias nomine*, ainsi que plusieurs le pensent, se sont

glissés subrepticement dans le texte, sans que le caractère prophétique du fragment fut sensiblement altéré. — *Altare, altare*. En s'adressant à l'autel, c'était plus significatif et plus saisissant que si le prophète se fût adressé au roi ; d'ailleurs, la destruction de l'autel et du nouveau culte, implique la destruction de la maison de Jéroboam. — *Et ossa hominum super te incendet*. Il ne s'agit pas des ossements des prêtres, mais en général d'ossements humains, qui, un jour, seront brûlés sur l'autel pour le rendre impur. Rien ne pouvait davantage le polluer, que d'y faire brûler des ossements humains, puisque, d'après la Loi, Nomb., XIX, 46, le simple contact d'un cadavre suffisait pour rendre impur. Rien donc ne pouvait davantage rendre l'autel impropre au culte et le rendre un objet d'horreur. Toute cette prédiction s'accomplit d'ailleurs à la lettre, IV Rois, XXIII, 45-20.

3. — *Et effundetur cinis...* Le mot פֶּשֶׁת, *deschen*, désigne la graisse fondue, mêlée à la cendre. Aussi, communément, on portait ces cendres dans un endroit réservé, *in locum mundum*, Levit., I, 46, IV, 24. Dans le cas présent, en se répandant, elles annonçaient que le sacrifice dont elles provenaient était un acte impur ; ce signe n'était donc pas la conséquence naturelle du brisement de l'autel, Cfr. IV Rois, XIII, 45-20. Rarement les prophètes avaient donné des signes de ce genre, pour prouver la vérité de leurs prophéties ; mais ce fait devint dès lors plus fréquent, Cfr. IV Rois, XIX, 29 ; Is., VII, 44-46.

4. — *Et extendit manum*. Il étendit sa main dans la direction du prophète, mais sans quitter l'autel. — *Et exaruit manus ejus*. Que cette main se desséchât réellement, ou se raidit seulement, c'est ce qui importe peu. En tout cas, l'ordre de Jéroboam resta sans-

hus ejus, quam extenderat contra eum; nec valuit retrahere eam ad se.

5. Altare quoque scissum est, et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei: Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei: Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem: Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto.

9. Sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis: Non comedes panem, neque bibes

étendue contre lui se dessécha et il ne put plus la retirer à soi.

5. L'autel aussi fut brisé et la cendre de l'autel fut répandue, en signe de ce qu'avait prédit l'homme de Dieu avec la parole du Seigneur:

6. Et le roi dit à l'homme de Dieu. Prie devant la face du Seigneur ton Dieu et demande pour moi que ma main me soit rendue. Et l'homme de Dieu pria devant la face du Seigneur et la main du roi retourna vers lui et devint comme elle était auparavant.

7. Et le roi dit à l'homme de Dieu: Viens dîner avec moi à la maison et je te donnerai des présents.

8. Et l'homme de Dieu répondit au roi: Quand tu me donnerais la moitié de ta maison, je n'irais pas avec toi, je ne mangerais pas de pain et je ne boirais pas de l'eau en ce lieu.

9. Car, ainsi m'a-t-il été commandé par la parole du Seigneur qui m'a donné cet ordre: Tu ne

effet, car personne, à la vue de ce prodige, n'osa mettre la main sur l'homme de Dieu. S. Chrysostôme, hom., iv, in « Verba Isaïæ », compare la conduite de Jéroboam à celle de Jésus-Christ, qui fut toute contraire: « Christus, cum ipse quidem in faciem colaphis cæderetur, in servum qui colaphum impugerat, nihil durius fecit. Jeroboam vero cum intenta manu conaretur apprehendere prophetam a quo coarguebatur, manus illius exaruit; per hæc te audiens, ut quæ tibi eveniunt cum mansuetudine feras; quæ vero in Dominum ingeruntur cum vehementia ulciscaris. »

5. — *In sermone Domini.* Par la force, la puissance de la parole du Seigneur, V. n. 4.

6. — *Deprecare faciem...* C'est-à-dire, implore le Dieu qui l'envoie, qui l'a donné ta mission, car, évidemment Jéroboam ne veut pas dire que ce Dieu est un autre que le sien.

7. — *Veni mecum.* Voyant qu'il ne pouvait user de violence envers le prophète, Jéroboam cherche à le gagner à lui, afin d'affaiblir l'effet de ses menaces. Ce n'est pas le repentir qui dicte sa conduite, comme la suite le montre, et ce n'est point pour honorer l'homme de Dieu ou lui témoigner sa recon-

naissance, qu'il veut l'attirer chez lui, et lui faire des présents.

9. — *Non comedes panem, neque...* L'homme de Dieu qui était venu annoncer au promoteur du schisme et à ses partisans, les justes du Seigneur, devait éviter de communiquer avec eux, ce qui eût été en contradiction directe avec sa mission. Cette défense lui fut donnée, dit Corn. Lap., « ad detestationem idololatriæ; ut ipso facto ostenderet. Bethelitas idololatrias adeo esse detestabiles et a Deo quasi excommunicatos, ut nullum fidelium cum iis cibi vel potus communionem habere velit. » Donc, lorsque plus tard le prophète but et mangea, il fit plus que de rompre un simple jeûne. « Tanta, dit S. Cyprien, l. I, ep., vi, indignatio Domini adversus illos qui schisma fecerant, ut etiam cum homo Dei, ad Jeroboam missus esset, qui ei peccata sua comprobraret, atque ultionem futuram prædiceret panem quoque apud illos, et aquam bibere vetaretur. Quod cum non custodisset... statim divinæ censuræ majestate percussus est... Et studet quisquam dicere aquam baptismi salutarem, et gratiam cœlestem communionem eam schismaticis esse

mangeras pas de pain, et tu ne boiras pas d'eau, et tu ne retourneras pas par le chemin que tu as suivi en venant.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin et ne retourna pas par la route qu'il avait suivie en venant à Béthel.

11. Or, un vieux prophète habitait à Béthel. Ses fils vinrent à lui et lui racontèrent toutes les œuvres que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Béthel; et ils racontèrent à leur père les paroles qu'il avait dites au roi.

12. Et leur père leur dit : Par quel chemin s'en est-il allé? Ses fils lui montrèrent le chemin par lequel s'en était allé l'homme de Dieu, qui était venu de Juda.

13. Et il dit à ses fils : Sellez-moi l'âne. Lorsqu'ils l'eurent sellé, il monta,

14. Et s'en alla après l'homme de Dieu, et il le trouva assis sous un térébinthe, et il lui dit : Es-tu l'homme de Dieu qui est venu de Juda? Il répondit : Je le suis.

15. Et il lui dit : Viens avec moi à la maison pour manger du pain.

16. Il dit : Je ne puis retourner ni

aquam, nec reverteris per viam quam venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter, quo venerat in Bethel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera, quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel; et verba quæ locutus fuerat ad regem narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit? Ostenderunt ei filii sui viam, per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda,

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent, ascendit,

14. Et abiit post virum Dei, et invenit eum sedentem subtus terebinthum, et ait illi : Tunc es vir Dei, qui venisti de Juda? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum, ut comedas panem.

16. Qui ait : Non possum reverti,

posse, cum quibus nec terrestres cibis, nec sæcularis potus debet esse communis? » — *Nec reverteris...* Non pas pour éviter d'être reconnu et arrêté, mais pour qu'on ne courût pas après lui, pour le ramener, et qu'il n'eût pas occasion de faire quoi que ce soit qui ne se rapportât pas à sa mission, ou lui fut contraire. En un mot, il devait disparaître à l'improviste comme il était venu, ce qui était de nature à faire grande impression.

11. — *Prophetes autem...* C'était un faux prophète, selon Josèphe et la Paraphrase chaldaïque, où il est ainsi désigné : « Propheta falsus, nomine Michol. S. Grégoire, Rupert, S. Eusèbe sont du même avis. Mais selon plusieurs autres, c'était un vrai prophète, quoique méchant et impie, puisque, comme le dit Théodoret, « Dieu a prédit par lui, à l'homme de Dieu ce qui venait d'arriver, et parce qu'il a cru ce qui avait été ordonné à ses fils de l'ensevelir, après sa

mort, auprès du corps du prophète de Juda. » S'il est appelé faux prophète, c'est qu'il était un prophète menteur. — *In Bethel.* Le prophète habitait dans la ville même, tandis que l'autel était apparemment en dehors. — *Venerunt filii sui et narraverunt...* Hébreu : « Et son fils vint et lui raconta... » L'auteur s'est servi du singulier au lieu du pluriel, quo'on trouve plus loin, sans doute, parce qu'un de ses fils parla au nom des autres, ou que ceux-ci confirmèrent son récit. Ils étaient certainement ses fils et non ses disciples, car les disciples d'un prophète n'auraient pas plus que lui assisté à la cérémonie.

14. — *Subter terebinthum.* La présence de l'article dans l'hébreu semble indiquer que cet arbre était déjà connu, ou le fût dans la suite, grâce à cette circonstance. En s'arrêtant sous cet arbre, ce ne fut pas le commencement de la faute de l'homme de Dieu, car il lui était simplement défendu de s'arrêter à



neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto :

17. Quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens : Non comedes panem, et non bibes aquam ibi, nec reverteris per viam, qua eris.

18. Qui ait illi : Et ego propheta sum similis tui, et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens : Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, et bibat aquam. Fefellit eum,

19. Et reduxit secum : comedit ergo panem in domo ejus, et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam, factum est sermo Domini ad prophetam, qui reduxerat eum.

21. Et clamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens : Hæc

aller avec toi, je ne mangerai pas de pain et je ne boirai pas d'eau en ce lieu,

17. Parce que le Seigneur m'a parlé le langage du Seigneur, disant : Tu ne mangeras pas de pain et tu ne boiras pas d'eau là, et tu ne retourneras pas par le chemin que tu as suivi en allant.

18. Il lui dit : Et moi aussi je suis prophète comme toi ; et un ange m'a parlé le langage du Seigneur et m'a dit : Ramène-le avec toi dans ta maison, pour qu'il mange du pain et boive de l'eau. Il le trompa

19. Et le ramena avec lui. Il mangea donc du pain dans sa maison et but de l'eau.

20. Et pendant qu'ils étaient assis à table, la parole du Seigneur s'adressa au prophète qui l'avait ramené,

21. Et il cria à l'homme de Dieu qui était venu de Juda, disant :

Béthel ; toutefois, ce retard fut l'occasion de sa perte, car il permit à celui qui le poursuivait de l'atteindre.

18. — *In sermone Domini.* C'est-à-dire « en la face de la parole du Seigneur. » La conduite du prophète de Béthel paraît si extraordinaire, que l'historien Josèphe et la plupart des rabbins et des commentateurs tant catholiques que protestants, n'hésitent pas à le prendre pour un faux prophète, qui voulut faire tomber en faute le prophète de Juda, afin de détruire auprès de Jéroboam et du peuple l'effet de ses prédictions. Cependant cette opinion paraît difficile à concilier avec la révélation qui est faite au prophète de Béthel, v. 20, les honneurs qu'il rend à l'homme de Dieu après sa mort, enfin la confirmation des prédictions de ce dernier, vv. 30, 31 et 32. Aussi, plusieurs pensent qu'il était vraiment prophète, et que, néanmoins, ses intentions étaient répréhensibles ; d'autres que ses vues étaient droites, quoiqu'il ait eu recours au mensonge, et qu'il ne voulait aucunement nuire au prophète de Juda. C'est ainsi que pensent S. Ephrem, Théodoret et quelques modernes, entre autres Hengstenberg et Keil. Voici ce que dit Théodoret : « Cum enim prophetam alium deduxit ut secum concederet in Bethel, non ideo fecit ut eum deciperet, et in malum induceret ; sed

quia ex eo quod a filiis audierat, virum sanctum esse cognoverat, ab illo benedictionem voluit accipere. » Toutefois il resterait à expliquer pourquoi, si ses intentions étaient pures, il s'est servi du mensonge pour arriver à ses fins, et détourner l'autre prophète de son devoir. Selon Hengstenberg, Beitr. II, 449, il avait péché en gardant le silence au sujet des innovations de Jéroboam, et se sentant coupable et honteux de sa faute, il voulait se réhabiliter devant le peuple, en se mettant en communication avec un vrai prophète. A vrai dire, cette explication paraît un peu cherchée, et il serait plus naturel de penser que le prophète de Béthel s'était tu, parce qu'il n'avait pas reçu l'ordre de parler, parce que cette mission revenait à un homme de Juda. Mais en somme ne serait-il pas plus simple de ne point tant s'ingénier à diminuer la faute de cet homme en ce point, tout en faisant remarquer qu'en trompant le prophète de Juda, il n'est qu'en partie responsable des suites malheureuses qui en furent la conséquence. Le plus coupable, sans doute, ce fut celui qui, sans tenir compte des ordres formels et positifs qu'il avait reçus, ajouta foi trop légèrement à la parole d'un homme, apparemment, parce que son désir l'y portait.

21. — *Quia non obediens fuisti...* On se demande pourquoi le prophète de Béthel ne

Voici ce que dit le Seigneur : Parce que tu n'as pas été obéissant à la parole du Seigneur, et que tu n'as pas observé le commandement que le Seigneur ton Dieu t'avait prescrit,

22. Et que tu es retourné, et que tu as mangé du pain et bu de l'eau au lieu où il t'avait ordonné de ne pas manger de pain et de ne pas boire d'eau, ton cadavre ne sera pas porté dans le sépulcre de tes pères.

23. Lorsqu'il eut mangé et bu, il sella son âne pour le prophète qu'il avait ramené.

dicit Dominus : Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum, quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. Et reversus es, et comedisti panem, et bibisti aquam in loco, in quo præcepit tibi, ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

23. Cumque comedisset, et bibisset, stravit asinum suum prophetæ, quem reduxerat.

fut pas châtié, tandis que celui de Juda le fut sévèrement. Nous répondrons qu'il n'y a pas parité dans la faute ni dans ses conséquences. Le prophète de Juda avait manqué à sa mission, d'après laquelle, non-seulement il devait annoncer à Jéroboam l'avenir du nouveau culte, mais éviter de communiquer avec qui que ce fût dans le pays où avait eu lieu la révolte contre Dieu, afin de bien faire comprendre que le pacte entre Dieu et son peuple était rompu. Mais, par sa conduite, il avait compromis le corps des prophètes, et chose plus grave, il détruisait jusqu'à un certain point l'effet des menaces qu'il venait de prononcer, puisqu'il montrait qu'il ne craignait pas d'enfreindre les ordres du Seigneur, et que la leçon qu'il devait donner était en partie perdue. Il aurait dû se souvenir que Dieu ne se contredit pas, et attendre qu'un ordre positif révoquât le premier. En tout cas, le sort qui l'atteignit était destiné à confirmer la vérité de ses menaces prophétiques, et à montrer à tout le peuple que Dieu ne laisserait pas davantage impunie la faute de Jéroboam. Ce prophète infidèle, même dans sa mort et après sa mort, témoigna contre l'apostasie, et son tombeau devint un monument destiné à rappeler les faits qui s'étaient passés. Pour les prophètes aussi, c'était un exemple qui devait porter ses fruits. Toutefois, le but principal que le Seigneur avait en vue en accumulant ces merveilles, c'était de perpétuer dans les esprits le souvenir de la protestation qu'il avait fait entendre dès le commencement de l'introduction du culte des veaux d'or. C'était un moyen de préserver de l'apostasie les bons, et d'enlever toute excuse aux impies. Citons à ce propos les réflexions de Théodoret : « Pour moi, je pense que ce châtiement eut pour but de confirmer la prédiction au sujet de l'autel, car il n'était pas,

possible d'ignorer le récit d'un tel homme. C'était bien propre à inspirer la crainte aux auditeurs, car si, pour avoir accepté de la nourriture contre l'ordre divin, non par gourmandise, mais par suite d'une tromperie, un homme juste s'était attiré un si grand châtiement, quelles punitions n'encourent pas, ceux qui, abandonnant le Dieu qui les a faits, se prosternent devant les simulacres d'animaux. » Quæst. 43, in III lib. Reg. Si le prophète de Béthel ne fut pas puni d'une manière exemplaire, c'est sans doute parce que ce n'était pas nécessaire au but que Dieu se proposait. Au surplus, nous ne connaissons pas les secrets de la Providence, ni quels sont les moyens dont elle s'est servi pour faire expier sa faute au coupable. Par le récit que nous avons sous les yeux, nous pouvons au moins juger que le sort de l'homme de Juda ne lui fut pas indifférent, et nous pouvons supposer que le remords de sa conscience et l'opinion des hommes de bien lui furent un châtiement à peu près suffisant. En lui faisant annoncer au prophète qu'il avait trompé la triste fin qui l'attendait, il semble que Dieu ait voulu déjà commencer à le punir. Nous terminons ces réflexions en faisant remarquer que Dieu sait tirer parti des événements et faire servir la perte des uns au salut de plusieurs.

22 — *Non inferetur cadaver tuum...* C'était lui annoncer implicitement qu'il ne rentrerait pas dans sa patrie. Au reste, être enseveli à l'étranger, loin des siens, passait pour un grand malheur, et chacun désirait donc naturellement prendre place dans le tombeau de ses pères. Gen. XLVII, 27 et suiv.

23. — *Stravit asinum prophetæ, quem...* Plusieurs traduisent le texte hébreu : « Et il (l'homme de Dieu) se sella l'âne du prophète qui l'avait ramené ». Toutefois nous ne

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit, et erat cadaver ejus projectum in itinere : asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce, viri transentes viderunt cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt, et divulgaverunt in civitate, in qua propheta ille senex habitabat.

26. Quod cum audisset propheta ille qui reduxerat eum de via, ait : Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum, et occidit juxta verbum Domini, quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. Et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantem juxta cadaver; non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo propheta cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

24. Quand il fut parti, un lion le rencontra sur le chemin et le tua, et son cadavre fut jeté sur le chemin. Et l'âne était auprès de lui, et le lion était près du cadavre.

25. Et voilà que des hommes qui passaient virent le cadavre jeté sur le chemin, et le lion qui se tenait près du cadavre, et ils vinrent, et ils le racontèrent dans la ville où ce vieux prophète habitait.

26. Lorsque ce prophète, qui l'avait ramené de son chemin, l'eut appris, il dit : C'est l'homme de Dieu qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré au lion, et il l'a broyé, et il l'a tué selon la parole que le Seigneur lui avait dite.

27. Et il dit à ses fils : Sellez-moi un âne. Lorsqu'ils l'eurent sellé,

28. Et qu'il s'en fut allé, il trouva son cadavre étendu sur la route, et l'âne, et le lion se tenant près du cadavre. Le lion ne mangea rien du cadavre et ne blessa point l'âne.

29. Le prophète prit donc le cadavre de l'homme de Dieu et le plaça sur l'âne, et s'en retourna, et le porta dans la ville du vieux prophète pour le pleurer.

voyons pas de motifs suffisants pour nous écarter de la traduction de la Vulgate qui est généralement reçue.

24. — *Et leo stabat...* Le lion, contre sa nature, ne touche ni au cadavre du prophète ni à sa monture, preuve certaine que la mort du prophète n'était pas le fait d'un accident, mais l'œuvre de la justice divine. D'autre part, Dieu montrait par là que le prophète désobéissant avait été ainsi suffisamment puni, car dit Théodoret, « eum honoravit post mortem, quia occisorem ei induxit custodem : hac quidem ratione honorans ut prophetam; illa vero puniens ut transgressorem, et eos qui nunc sunt terreni, ut ne parva quidem Dei mandata custodiant ». S. Augustin, *De cura pro inort.* c. VII, est du même sentiment et s'exprime ainsi : « Hactenus enim voluit Dominus servum suum plectere, qui non sua contumacia spreverat præcep-

tum suum implere, sed aliena decipiente fallacia obdite se credidit, quando non obdiredet. Neque enim putandum est ita fuisse interemptum morsu bestię, ut ad supplicium tartareum ejus deinde anima raperetur; quando quidem ipsum ejus corpus, idem leo qui occiderat, custodivit... Quo mirabili signo hominem Dei coercitum potius temporaliter usque ad mortem quam punitum esse post mortem ». Citons encore ce passage de S. Grégoire, IV Dial. XXIV : « Stetit leo juxta asinum, et non comedit de cadavere. Ex qua re ostenditur, quod peccatum inobediencie in ipsa fuerit morte lavatum, quia idem leo, quem præsumpsit occidere, contingere non præsumperat occisum ».

29. — *Tulit ergo prophetes...* On voit par là que cet homme était un vrai prophète, bien qu'il eût trompé l'homme de Dieu. L'historien Josèphe se trompe certainement à

30. Et il plaça le cadavre dans son sépulcre et ils le pleurèrent : Hélas ! hélas ! mon frère.

31. Et lorsqu'ils l'eurent pleuré, il dit à ses fils : Lorsque je serai mort, ensevelissez-moi dans le sépulcre où a été enseveli l'homme de Dieu ; mettez mes ossements près de ses ossements.

32. Assurément s'accomplira la parole qu'il a dite par l'ordre du Seigneur contre l'autel qui est à Béthel et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie.

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint pas de sa voie si mauvaise, mais au contraire il fit des derniers du peuple, les prêtres des hauts lieux. Quiconque le voulait, remplissait sa main et devenait prêtre des hauts lieux.

34. Et voilà pourquoi la maison de Jéroboam pécha, et fut détruite et fut exterminée de la surface de la terre.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulchro suo ; et planxerunt eum : Heu ! heu ! mi frater !

31. Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos : Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulchro, in quo vir Dei sepultus est : juxta ossa ejus ponite ossa mea.

32. Profecto enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et contra omnia fana excelsorum, quæ sunt in urbibus Samariæ.

33. Post verba hæc non est reversus Jeroboam de via sua pessima, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum ; quicumque volebat, implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta de superficie terræ.

ce sujet, car non-seulement il le traite de faux prophète, mais il prétend qu'il chercha ensuite à encourager Jéroboam dans ses agissements et fit tout ses efforts pour détruire l'effet des prédictions du prophète de Juda, ce dont il n'est point question ici. Cfr. Ant. j. I. VIII, c. x, unic. §.

30. — *Heu, heu, mi frater.* Hébreu : *הוי הוי, hoï akhi*, hélas, mon frère », Cfr. Jérem. XXII, 48. C'était la formule ordinaire. Le prophète de Juda est enseveli et pleuré comme un membre de la famille.

34. — *Juxta ossa ejus...* Si pendant la vie, je n'ai pas pu vivre en communauté avec lui, quo je lui sois uni au moins dans la mort. Les Septante ont ajouté : *ἵνα σωθῶσι τὰ ὀστέα μου μετὰ τῶν ὀστέων αὐτοῦ* « afin que mes os soient sauvés avec ses os ». Mais cette addition empruntée à IV Rois XXIII, 48, n'était pas nécessaire, car, vu la suite, le prophète veut dire : mes os reposeront à côté de lui, car il était un vrai prophète ; ce qu'il a annoncé se réalisera. Il espérait, sans doute, que

dans l'avenir ses os seraient épargnés, ainsi que ceux du prophète de Juda. Ainsi arriva-t-il, car Josias plus tard défendit de toucher au tombeau du prophète de Juda, et par suite les ossements du prophète de Béthel furent respectés, IV Rois XXII, 45 et suiv.

32. — *In urbibus Samariæ.* — L'auteur ne pouvait ignorer que la ville de Samarie ne fut fondée que cinquante ans après Jéroboam ; il s'est donc accommodé au langage de son temps.

33. — *De novissimis populi.* v. XII, 34 : — *Implebat manum suam.* C'est l'expression consacrée pour l'investiture sacerdotale, selon le rituel institué pour la consécration des prêtres, Cfr. Lévit. VII, 37 et VIII, 23 et suiv.

34. — *Et propter hanc causam...* Hébreu : « Et cela servit à la faute (litt. et il fut en cette chose à la faute), de la maison de Jéroboam, à sa destruction et à son anéantissement de dessus la terre », c'est-à-dire, l'endurcissement de Jéroboam suffit à sa faute et causa la ruine de sa maison

## CHAPITRE XIV

A cette époque, Jéroboam, voyant son fils malade, envoya sous un déguisement son épouse consulter à Silo le prophète Ahias (vv. 1-3). — A l'arrivée de cette femme, le prophète, qui était devenu aveugle, fut averti par le Seigneur, et la chargea de transmettre à Jéroboam de la part de Dieu les plus terribles menaces (vv. 4-11). — Il lui annonça en même temps que son enfant mourrait au moment où elle rentrerait, et que, seul de la famille de Jéroboam, il recevrait la sépulture (vv. 12-13). — Quant à Jéroboam, il serait frappé à cause de ses péchés, et Israël le serait à cause des péchés de son roi (vv. 14-16). — Or, l'épouse de Jéroboam retourna à Thersa, et à son arrivée l'enfant mourut, et tout Israël le pleura (vv. 17-18). — Le reste de l'histoire de Jéroboam est écrite dans les annales des rois d'Israël (v. 19). — Il régna vingt-deux ans ; et Nadab, son fils, lui succéda (v. 20). — Or, Roboam, fils de Salomon régna dix-sept ans à Jérusalem, et sa mère était Naama (v. 21). — Et Juda fit le mal, et ils irritèrent le Seigneur, en élevant des autels et des statues sur les hauts lieux et imitèrent les abominations des nations (vv. 22-24). — Or, la cinquième année de Roboam, Sésac monta à Jérusalem, et dépouilla le temple, et s'empara aussi des boucliers d'or, que Roboam remplaça par des boucliers d'airain (vv. 25-28). — Les annales de Juda renferment le reste de l'histoire de Roboam qui, pendant tout son règne, fut en lutte avec Jéroboam (vv. 29-30). — Roboam fut enseveli dans la cité de David et eut Abiam, son fils, pour successeur (v. 31).

1. In tempore illo, ægrotavit Abia, filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ : Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jeroboam, et vade in Silo, ubi est Ahias propheta; qui locutus est mihi, quod regnaturus essem super populum hunc.

Supr. 11, 31.

1. En ce temps là Abia, fils de Jéroboam, tomba malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Lève-toi et change de vêtements pour qu'on ne connaisse pas que tu es la femme de Jéroboam, et va à Silo, où est le prophète Ahias, qui m'a dit que je devais régner sur ce peuple.

b. Le prophète Ahias prophétise contre Jéroboam et le royaume d'Israël; mort de Jéroboam, xiv, 1-20.

CHAP. XIV. — 1. — *In tempore illo...* Il est à remarquer que l'auteur ne nous fait connaître de tout le règne de Jéroboam que ce qui concerne son apostasie, « la faute par laquelle il fit pécher Israël ». Tout le reste est en soi peu important en regard de la marche future des événements. Ce qui caractérise précisément le règne de ce prince, c'est le schisme religieux qu'il provoqua et consumma. David est le roi qui resta fermement attaché à la loi fondamentale du royaume et devint le type et le modèle du souverain théocratique; mais Jéroboam, au contraire, viola la loi, fit du culte des veaux d'or la religion de l'Etat et fut l'auteur de l'apostasie de son peuple. C'est lui qu'imitaient tous les rois d'Israël, jaloux de maintenir le mur de séparation entre les deux royaumes. Sa faute fut la faute de tous ses successeurs; aussi la prophétie d'Ahias fut le

type de toutes les autres prophéties qui furent prononcées sur le royaume d'Israël. On voit donc la raison pour laquelle cette prophétie occupe une si grande place dans l'histoire de Jéroboam.

2. — *Surge, et commuta habitum.* Jéroboam visité par le Seigneur, et comprenant qu'il n'a pas rempli les conditions qui devaient consolider sa maison xi, 38, n'ose pas aller lui-même consulter le prophète dont il a méprisé les avis. Pour obtenir une réponse, il oblige la mère de l'enfant à se déguiser, pour n'être pas reconnue. Il s'adressa à Ahias, parce que la prédiction de ce prophète s'étant réalisée, xi, 29 et suiv., il espère recevoir une révélation par l'entremise du même personnage, si celui-ci ne sait pas quelle est celle qui vient l'interroger. Pour mieux faire réussir la ruse, l'épouse de Jéroboam ne doit porter au prophète que des présents de peu de valeur, comme lui en eût offert une femme du commun.

3. Prends en tes mains dix pains et un gâteau, et un vase de miel et va vers lui, car il t'indiquera ce qui doit arriver touchant cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit comme il avait dit. Elle se leva et s'en alla à Silo, et vint dans la maison d'Ahias; mais lui ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étaient obscurcis à cause de sa vieillesse.

5. Mais le Seigneur dit à Ahias : Voilà la femme de Jéroboam qui entre pour te consulter sur son fils qui est malade; tu lui diras ceci, et cela. Donc, comme elle entrait et dissimulait qui elle était,

6. Ahias entendit le bruit de ses pieds quand elle entra par la porte, et il dit : Entre, femme de Jéroboam; pourquoi feins-tu d'être une autre? Pour moi, je suis envoyé vers toi comme un dur messager.

7. Va, et dis à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : Je t'ai élevé du milieu du peuple, et je t'ai établi chef sur mon peuple Israël;

8. Et j'ai divisé le royaume de la maison de David, et je te l'ai donné, et tu n'as pas été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandements et m'a suivi de tout son cœur, faisant ce qui était agréable à mes yeux;

9. Mais tu as fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant toi, et tu t'es fait des dieux étrangers en

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, et crustulam. et vas mellis. et vade ad illum : ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat uxor Jero-boam; et consurgens abiit in Silo, et venit in domum Ahiaë. At ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jero-boam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat; hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat,

6. Audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere, uxor Jero-boam; quare aliam te esse simulas? ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jero-boam : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi te ducem super populum meum Israel,

8. Et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo;

9. Sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflatiles, ut

3. — *Et crustulam.* Le mot נקודים, *nkoudim*, désigne certainement, vu le contexte, un gâteau d'une qualité très commune. Les Septante l'ont rendu par κολλυρίδα, petit pain de qualité inférieure.

4. — *Caligaverant oculi ejus.* L'expression קָבוּ עֵינָיו, *kamou ennu*, litt., *stabant oculi ejus*, indique que les pupilles de l'œil ne sont plus affectées par la lumière; il s'agit pense-t-on de l'amaurose.

5. — *Ut consuat te...* L'épouse de Jero-

boam venait seulement demander si l'enfant malade devait vivre ou mourir.

8. — *Et non fuisti sicut...* Cfr. xi, 34.

9. — *Super omnes qui fuerunt ante te.* Plus que tout autre, juge, roi ou chef du peuple, Jéroboam avait prévariqué, car personne auparavant n'avait érigé un culte faux en institution d'Etat et ne l'avait imposé par force. A plusieurs reprises les Israélites s'étaient adonnés au culte des idoles, mais il n'était venu à la pensée de personne de subs-

me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum :

10. Idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, et percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, et clausum, et novissimum in Israel; et mundabo, reliquias domus Jeroboam, sicut mundari solet fumus usque ad purum.

*Infr.* 45, 29.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes; qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli, quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam; et in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer.

13. Et planget eum omnis Israel, et sepeliet; iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulcrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

métal fondu, pour me provoquer à la colère, et moi tu m'as rejeté derrière ton corps.

10. Voilà pourquoi j'accablerai de maux la maison de Jéroboam, et je frapperai de Jéroboam ce qui urine au mur, et ce qui est enfermé, et ce qui est le dernier en Israël, et je nettoierai ce qui restera de la maison de Jéroboam comme on a coutume de nettoyer le fumier, jusqu'à ce que tout soit pur.

11. Ceux de Jéroboam qui mourront dans la ville, les chiens les mangeront, et ceux qui mourront dans la campagne, les oiseaux du ciel les dévoreront, parce que le Seigneur l'a dit.

12. Lève-toi donc, et va dans ta maison, et, au moment où tes pieds entreront dans la ville, l'enfant mourra.

13. Et tout Israël le pleurera, et l'ensevelira, car lui seul de la maison de Jéroboam, sera porté dans un sépulcre, parce que du bien à dire a été trouvé en lui, dans la maison de Jéroboam par le Seigneur Dieu d'Israël.

tituer ce culte à la religion véritable : Salomon avait autorisé le culte des idoles, mais on ne voit pas qu'il ait cherché à le propager. — *Me autem projecisti...* Cette expression indique le mépris de Dieu le plus absolu; elle est le contraire de cette autre : avoir Dieu devant les yeux et dans le cœur. Elle ne se retrouve que dans Ezéchiel xxiii, 35.

10. — *Mingentem ad parietem.* C'est-à-dire, tous les mâles, *1* I Rois xxv, 22. Cette expression à toujours un sens méprisant. La prophétie fut accomplie par Baasa xv, 28 et 29. — *Et clausum et novissimum.* Hébreu : עֶצֶר וְעֹרֵב, *atsour veazab*, litt. *clausus et manu missus*, c'est-à-dire, celui qui est en tutelle et qui est gardé à la maison, et celui qui est émancipé, ou encore : celui qui est marié et celui qui est célibataire, par conséquent tous les mâles. — *In Israël.* Dans le royaume des dix tribus. — *Et mundabo...* Hébreu : « Et je balaierai derrière la maison de Jéroboam, comme on balaie le fumier, jusqu'à extinction ». La race de Jéroboam

sera ignominieusement extirpée et il était difficile de l'exprimer avec plus d'énergie.

11. — *Comedent eos canes.* Le plus terrible des outrages et le plus grand des châtiments chez les Hébreux, c'était de laisser les cadavres des morts sans sépulture devenir la proie des animaux sauvages ou des chiens errants, qui sont encore monstrueux dans toutes les villes de l'Orient et qui, paraît-il, l'ont toujours été. Selon un passage du Deutéronome, xxviii, 26, c'était le signe de la malédiction divine. Les prophètes, surtout Jérémie, répétèrent les menaces de ce genre, xvi, 4, xxi, 24, Ezéch. xxix, 5, xxxix, 47; Jér. vii, 33; viii, 2, ix, 22, xii, 9, xix, 46.

13. — *Quia inventus est...* Hébreu : « Parce qu'il a été trouvé en lui quelque chose de bon devant le Seigneur, le Dieu des armées dans la maison de Jéroboam ». Il semble donc, d'après ces paroles et le contexte, que cet enfant manifestait d'heureuses dispositions, et qu'il était en même temps l'héritier du trône. L'accomplissement de la prophétie qui le

14. Mais le Seigneur s'est établi un roi sur Israël, qui frappera la maison de Jéroboam en ce jour, et en ce temps.

15. Et le Seigneur Dieu frappera Israël comme a coutume d'être agité un roseau dans l'eau; et il arrachera Israël de cette terre excellente qu'il a donné à leurs pères, et il les dispersera au-delà du fleuve, parce qu'ils se sont fait des bois sacrés pour irriter le Seigneur.

16. Et le Seigneur livrera Israël à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché et a fait pécher Israël.

17. La femme de Jéroboam se leva donc, et s'en alla, et vint à Thersa; et comme elle franchissait le seuil de sa maison, l'enfant mourut.

18. Et on l'ensevelit, et tout Israël le pleura, selon la parole du Seigneur, qu'il avait dite par le ministère de son serviteur le prophète Ahias.

19. Mais le reste de l'histoire de Jéroboam, comment il combatit et comment il régna, se trouve écrit

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel, qui percutiet domum Jeroboam in hac die, et in hoc tempore.

15. Et percutiet Dominus Deus Israel, sicut moveri solet arundo in aqua; et evellet Israel de terra bona hac, quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen; quia fecerunt sibi lucos, ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit, et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam; et abiit, et venit in Thersa; cumque illa ingrederetur limen domus, puer mortuus est.

18. Et sepelierunt eum. Et planxit eum omnis Israel juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu servi sui Ahiae prophetæ.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta

concernait devait montrer à Jéroboam que la destruction de sa race était tout aussi certaine.

14. — *In hac die.* Au jour marqué par Dieu. — *Et in hoc tempore.* Le sens de עֵתָהּ וְכִמָּה גַם, *oumeh gam-otah* paraît assez obscur. Le prophète veut sans doute exprimer que la mort de l'enfant est le signe et le commencement de l'anéantissement de la maison de Jéroboam. On pourrait alors traduire : « Et quoi ? maintenant même ». C'est-à-dire, ce jour le voici, ou : Dieu a déjà suscité ce roi.

15. — *Et percutiet Dominus...* Le Seigneur veut faire comprendre aux sujets de Jéroboam qui ont péché avec le roi, que sa justice ne les épargnera pas non plus. Avant la captivité le pays fut d'ailleurs plusieurs fois envahi et ravagé. — *Sicut moveri solet...* Le Seigneur frappera les Israélites, de manière à ce qu'ils chancelent comme un roseau sans appui que le moindre souffle de vent agite, image frappante des troubles et des révolutions fréquentes du royaume d'Israël. — *Et evellet Israël de terra bona.* C'est la pre-

mière fois que la prédiction faite par Moïse, Deut. xxix, 28, est ainsi rappelée. Elle est appliquée définitivement aux dix tribus, Cfr. IV Rois xvii, 6, xviii, 41; I Paral. v, 26; Ezéch. J, 3. — *Trans flumen.* Au-delà de l'Euphrate, parmi les païens d'où le Seigneur avait tiré leurs pères, Jos. xxiv, 3. — *Lucos.* Le mot אֲשִׁרִים, *aschirim*, désigne particulièrement les statues d'Astarté, divinité phénicienne, 7. Jug. iii, 7, vi, 25 et suiv. et peut être en général toute espèce d'idole. Il n'est pas dit expressément que Jéroboam fit élever des statues de ce genre, mais on doit considérer la chose comme très probable, puisqu'il y en eut en Juda sous Roboam. Le culte des idoles est ici regardé comme un mal irréparable, la source de toutes les calamités.

16. — *Et tradet...* Ces menaces reçurent leur accomplissement 7. IV Rois xv, 29, xvii, 23 et xviii, 44.

17. — *In Thersa.* Thersa est aujourd'hui Thallouza, 7 Jos. xii, 24. Dans le commencement, Jéroboam résidait à Sichem, xii, 25; on voit donc qu'il avait changé de capitale.



sunt in libro Verborum dierum regum Israel.

20. Dies autem, quibus regnavit Jeroboam, viginti duo anni sunt; et dormivit cum patribus suis; regnavitque Nadab filius ejus pro eo.

21. Porro Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam, cum regnare cœpisset; decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israel. Nomen autem matris ejus Naama Ammonitis.

II Par. 12, 13.

22. Et fecit Judas malum coram Domino; et irritaverunt eum super

dans le livre des paroles des jours des rois d'Israël.

20. Or, les jours que régna Jéroboam formèrent vingt-deux ans. Et il s'endormit avec ses pères, et Nadab, son fils, régna à sa place.

21. Mais Roboam, fils de Salomon, régna en Juda. Roboam était âgé de quarante et un ans lorsqu'il commença à régner. Il régna dix-sept ans dans la ville de Jérusalem, que le Seigneur a choisie, dans toutes les tribus d'Israël pour y mettre son nom. Et sa mère, une Ammonite, se nommait Naama.

22. Et Judas fit le mal devant le Seigneur, et ils l'irritèrent plus que

C. Le royaume de Juda sous Roboam, Abiam et Asa, xiv, 21-xv, 24.

a. Règne de Roboam, xiv, 21-31.

21. — *Quadraginta et unius anni.* Au lieu de quarante-et-un ans, plusieurs manuscrits portent vingt-et-un. Il faut remarquer, en effet, qu'à l'avènement de Roboam ses compagnons sont appelés ילדיו, *ieladim*, mot qui ne peut pas avoir d'autre signification que celle de *jeunes gens*, xii, 8, 40; II Paral. x, 8, 40. On a cherché à expliquer cette expression en disant que ces conseillers étaient jeunes de raison; mais, en fait, des hommes de quarante ans environ ne peuvent point s'appeler ילדיו, *litt. nouveau nés*. Dans les Paralipomènes. Abias, dit de son père qu'il était encore *faible de cœur* חַלְבֵּב, *hake lebab*, Cfr. Gen. xxxiii, 43; Abias ve ut expliquer la conduite de son père par sa jeunesse; il n'aurait donc pas pu parler d'un homme de quarante-et-un ans. Et dans la réalité, la conduite de Roboam répond bien à ces indications. Du reste, si Roboam eût eu quarante-et-un ans à la mort de son père, il s'en suivrait que Salomon s'était marié du vivant de David et avec une Ammonite, ce qui était contraire à la loi. Or, nous voyons seulement qu'il épouse une princesse égyptienne, qui devient la reine en titre, iii, 4 ix, 24; et ce n'est que plus tard qu'il prend des femmes chanaanéennes, xi, 4 et suiv. Il ne semble donc pas improbable qu'il y ait eu ici une erreur dans la transcription des nombre et que la lettre ו ait remplacé la lettre כ. Dans ce cas, il est vrai, son petit fils Asa aurait dû monter très jeune sur le trône; mais dans le fait rien ne s'y oppose en aucune façon, Cfr. xv,

9; II Paral. xiv, 4. — *In Jerusalem civitate, quam elegerat Dominus.* Jérusalem était la ville que Dieu s'était choisie, pour y avoir sa demeure et en faire le centre de son culte; et cependant son peuple tomba aussi dans l'idolâtrie. — *Nomen autem...* Le nom de la mère du roi est mentionné, parce que, sans doute, elle avait une grande influence, à peu près comme la sultane validé chez les Turcs. Aussi la mère des rois de Juda est toujours mentionnée, v, xv, 243, 243, xxii, 42 etc.

22. — *Et fecit Judas...* Le règne de Roboam est quelque peu complété par les Paralipomènes qui nous en font comprendre le caractère général. D'après II Paral. xi, 5, xii, 4, il semble bien que les paroles du prophète, xii, 23; II Paral. 2-4, firent réfléchir Roboam et que, dans les premières années de son règne, il s'attacha fidèlement à la loi du Seigneur et s'occupa avec intelligence des intérêts de son royaume, II Paral. xi, 5-12, et de sa famille, *ibid.* 18-22. Aussi beaucoup de prêtres et de lévites émigrèrent en Juda et fortifièrent le royaume, II Paral. xi, 43-47. Mais ces beaux commencements n'eurent pas de suite et Roboam ne persista que trois ans dans son heureuse conduite, II Paral. xi, 43-47. C'est pendant ce temps qu'il fortifia ses principales villes dans la crainte d'une attaque de la part de Sésac et de Jéroboam. Mais lorsqu'il crut son royaume suffisamment affermi, il abandonna la loi du Seigneur et entraîna tout le peuple avec lui. — *Et irritaverunt eum.* Le verbe קנא *kinné*, « exciter la jalousie », Nomb. v, 14, trouve son explication quand il s'agit de Dieu. En effet, Dieu a fait avec son peuple une alliance, il l'a choisi par amour entre les peuples et a fait un pacte

n'avaient fait leurs pères, par les péchés qu'ils avaient commis.

23. Car eux aussi s'élevèrent des autels et des statues et des bois sacrés, sur toute colline élevée, et sous tout arbre touffu.

24. Et il y eut aussi des efféminés dans le pays, et ils firent toutes les abominations des peuples que le Seigneur avait broyés devant la face des enfants d'Israël.

25. Or, la cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Égypte, monta à Jérusalem.

omnibus, quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt.

23. *Ædificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum, et subter omnem arborem frondosam.*

24. *Sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominaciones gentium, quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.*

25. *In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac, rex Ægypti, in Jerusalem.*

avec lui, Ex. xix, 4, 5; Deut. iv, 36-46, vii, 6-13, x, 14, 15; Ps. xlvi, 5; Jérém. xxxi, 3, en sorte qu'Israël est un peuple saint comme lui, Lévit. xix, 2. Dieu est pour ainsi dire l'époux de son peuple, tant son amour est grand, tant le contrat est solennel; ainsi toute infidélité est un injure pour ce Dieu jaloux, Jos. xxiv, 19. C'est un crime semblable à l'adultère et à la fornication, Jér. vii, 9 etc. — *Super omnibus...* Du temps des Juges même la défection en Juda ne fut pas aussi grande.

23. — *Aras.* Hébreu : בְּמִזְבֵּי, *bamoth* « des hauteurs », des autels élevés sur des hauteurs, v. iii, 3. — *Et statuas.* Le mot מַצֵּבֹת, *matseboth*, dérivé de נָצַב, *natsab*, « être debout », désigne non pas précisément les idoles, mais les pierres érigées en monument, Gen. xxxi, 43, xxxv, 20; Ex. xxiv, 4, particulièrement les monuments destinés à rappeler les manifestations du Seigneur, Gen. xxviii, 18, xxxv, 14. De même que les *bamoth*, les *matseboth* étaient ordinairement consacrés à Dieu; mais ils furent interdits, soit parce que le culte qu'on y rendait au Seigneur n'était pas autorisé, et pouvait dégénérer en idolâtrie, soit principalement parce que les Chananéens élevaient à Baal des monuments de ce genre près de ses autels, Ex. xxxiii, 24, xxxiv, 13; Deut. vii, 5 etc. Involontairement ont eût confondu le culte de Jéhova avec celui de Baal. — *Et lucos.* Le mot אֲשֵׁרִים, *asherim*, n'a pas le sens de *bosquets*, mais désigne les idoles d'Astarté, la déesse chananéenne, v. Deut. xvi, 21, idoles qui, selon le D. Keil, consistaient en un tronc d'arbres sans racines, mais avec des branches, enfoncé en terre. Aussi אֲשֵׁרָה, *asherah*, s'emploie indifféremment pour indiquer Astarté, la déesse de la nature, xv, 13 xviii, 49; IV Rois xxi, 7 et s., ou ses images et sa statue. xvi, 33; IV Rois xiii, 6, xvii, 16 etc., comme dans les Juges, où *As-*

*chéroth*, אֲשֵׁרָה, alterno avec עֲשֵׁתְרוֹתָהּ, *Ashtarath*, Jug. ii, 13 et iii, 7. Or, les Israélites paraissent avoir érigé ces idoles, tout en continuant de célébrer dans le temple les fêtes du Seigneur et les cérémonies ordinaires, et Roboam lui-même rehaussait l'éclat des solennités par un grand appareil.

24. — *Effeminati.* Le pluriel קְדָשִׁים, *kadeschim*, montre bien que קְדָשׁ, *kedesch*, ne s'applique ici qu'à des hommes ou à des jeunes gens qui se prostituaient en l'honneur des dieux. Nous voyons, d'après S. Jérôme, Comment ad Os. iv, 14, que ces hommes étaient consacrés à la déesse Syra. Rien ne prouve qu'il se mutilaient en l'honneur de la déesse et qu'ils doivent être assimilés à ceux que les Romains appelaient *Galli*. — *Abominaciones gentium.* V. Levit. xviii, 3-25, xx, 1-23; Deut. xviii, 9-12.

25. — *Sesac.* Sésac, en hébreu שִׁשַׁק, *Schischark*, appelé par Jules Africain Sésouchis, par Eusèbe Sésouchonis, porte sur les monuments de Karnak le nom de Scheschouk. Ce fut le premier roi de la xxii<sup>e</sup> dynastie que Mandéthon appelle *bubastite*. Il était le fils d'un certain Oriasarkin, officier supérieur de l'armée, établi à Bubaste, et qui épousa la fille du roi qui paraît avoir été le dernier de la dynastie tombée. Scheshouk, adopté par son aïeul maternel, gouverna, d'abord, le royaume en qualité de régent et ensuite comme roi. Sa campagne dans le royaume de Juda est racontée plus en détail dans les *Paralipomènes*, II Paral. xii, 2-9, et il a pris soin lui-même de la faire retracer sur un grand bas-relief de Karnak où sont figurées avec leur nom, 133 villes du royaume de Juda qui furent conquises par ses armées. On distingue entre autres Rabbath, Thanoch, Rohab, Gabaon, Béthoron, Cedimoth, Afalon et Magdeddo. La capitale du royaume est probablement désignée sous le nom de *Jehoudah-Malek* « Juda la royale ». On ne sait à quelle

26. Et tulit thesauros domus Domini, et thesauros regios, et universa diripuit; scuta quoque aurea. quæ fecerat Salomon;

*Supr. 10, 16*

27. Pro quibus fecit rex Roboam scuta ærea, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium, et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

29. Reliquia autem sermonum Roboam, et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David : nomen autem matris ejus Naama Ammonitis; et regnavit Abiam filius ejus pro eo.

26. Et il prit les trésors de la maison du Seigneur, et les trésors royaux, et il pillà tout. et aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits.

27. A leur place, le roi Roboam fit des boucliers d'airain, et il les livra aux mains des chefs des soldats armés de boucliers, et de ceux qui veillaient devant la porte de la maison du roi.

28. Et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui avaient pour fonction de marcher devant lui, les portaient, et ensuite les reportaient dans l'arsenal des soldats armés de boucliers.

29. Mais le reste de l'histoire de Roboam et tout ce qu'il a fait se trouve écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda.

30. Et il y eut guerre entre Roboam et Jéroboam tous les jours.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Et sa mère, une Ammonite, se nommait Naama; et son fils Abiam régna à sa place.

occasion Sésac envahit le royaume de Juda; mais on suppose cependant que ce fut de concert avec Jéroboam qu'il avait autrefois reçu à sa cour et auquel, selon les Septante, XII, 24, il aurait donné sa fille en mariage. Cette invasion et les maux qui en furent la suite furent le châtement des abominations commises par les enfants de Juda. C'est ce que l'auteur veut certainement faire entendre.

27. — *Ducum scutariorum.* Hébreu : « Des princes des coureurs » (רצים, ratsim). Sous le nom de *coureurs*, רצים, ratsim, sont désignés les gardes du roi 1. 4, 38, que les latins appelaient *celeræ* Ex. 1, 44. Ils avaient la garde de la porte du palais, II Rois XI, 6, et accompagnaient le roi dans les marches solennelles lorsqu'il allait au temple, mais sans porter les boucliers en question.

28. — *Qui præeundi habebant officium.* Hébreu : « Les coureurs, V. 1. 27. — *Ad armamentarium scutariorum.* Hébreu : « Dans la chambre des coureurs ». Le mot תא ta, 1. Ezéch. XL, 7, désigne soit le corps de garde, soit plutôt l'endroit où ils se tenaient. Ces boucliers n'étaient pas déposés, comme les

boucliers d'or, dans la maison de la forêt du Liban, x, 47, peut-être parce qu'ils étaient sans valeur.

30. — *Fuitque bellum...* Comme nulle part il n'est parlé d'une manière plus explicite d'une guerre entre les deux rois, 1. II Paral. XII, 45, tout fait supposer qu'elle n'eut pas lieu en réalité, mais qu'il s'agit seulement des dispositions hostiles qui régnaient entre les deux souverains.

31. — *Nomen matris ejus...* Si l'on répète le nom de la mère de Roboam, il ne faut pas, sans doute, attribuer ce fait à une faute de copiste. Il est possible que l'auteur veuille appeler l'attention sur cette femme, parce que ce serait grâce à elle, puisqu'elle était Ammonite, que le culte de Moloch aurait été importé à Jérusalem, XI, 7. — *Abiam.* Abiam, en hébreu אביום, « père de la mère », est constamment appelé Abias, אביה, Abia dans les Paralipomènes, II Paral. XII, 46, XIII, 4 etc., ou אביוהו, Abiahou. Il est très probable que les deux dernières formes dérivent de la première qui serait la plus ancienne.

## CHAPITRE XV

La dix-huitième année du règne de Jéroboam, Abiam régna en Juda ; il régna trois ans à Jérusalem, et imita les péchés de son père (vv. 1-3). — Mais, à cause de David, Dieu lui accorda un descendant pour régner après lui (vv. 4-5). — La guerre qui avait régné entre Roboam et Jéroboam subsista sous Abiam (vv. 6-7). — Il fut enseveli dans la cité de David, et Asa, son fils, lui succéda (vv. 8-9). — Asa régna quarante et un ans à Jérusalem, imita David, et répara le mal qu'avaient fait son père et son aïeul ; mais il ne détruisit pas les hauts lieux (vv. 10-15). — La guerre régna entre lui et Baasa, roi d'Israël, lequel envahit le royaume et fortifia Rama (vv. 16-17). — Alors Asa chercha à obtenir l'alliance de Benadab, roi de Syrie (vv. 18-19). — Benadab envoya ses armées, qui dévastèrent le territoire de Nephthali ; Baasa interrompit alors ses travaux à Rama et retourna à Thersa (vv. 20-21). — Asa fit ensuite détruire ce qu'avait édifié Baasa, et avec les matériaux éleva Gabaa de Benjamin et Maspha (v. 22). — Le reste de son histoire se trouve dans les annales des rois de Juda (v. 23). — Son fils Josaphat lui succéda (v. 24). — La seconde année d'Asa, Nadab, fils de Jéroboam, succéda à son père, et ne régna que deux ans ; il fit le mal comme son père, et Baasa, fils d'Abias, le frappa au siège de Gebbethon, et régna à sa place (vv. 25-28). — Baasa fit ensuite périr toute la famille de Jéroboam, à cause des péchés de Jéroboam et du mal qu'il avait fait en Israël (vv. 29-30). — Le reste de l'histoire de Nadab se trouve dans les annales des rois d'Israël (v. 31). — Il avait toujours été en guerre avec Asa, roi de Juda (v. 32). — Baasa régna vingt-quatre ans en Israël, et fit le mal comme l'avait fait Jéroboam (vv. 33-34).

1. Dans la dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabath, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans à Jérusalem ; sa mère se nommait Maacha, fille d'Abessalom.

3. Et il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui ; et son cœur n'était pas parfait avec le Seigneur son Dieu, comme le cœur de David son père.

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam filii Nabath regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

II Par. 13, 2.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui, quæ fecerat ante eum ; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

b. Règnes d'Abiam et d'Asa, xv, 1-24.

CHAP. XV. — 2. — *Maacha filia Abessalom.* Maacha est aussi désignée sous le nom de Michaïa, fille d'Uriel de Gabaon, II Paral. XIII, 2. Or, si Abessalom, en hébreu אבשלום, *Abischalom*, n'est autre qu'Absalom, אבשלום, *Abschalom*, le fils bien connu de David, comme la chose est probable puisque aucun autre personnage de l'Ancien Testament ne porte ce nom, Maacha ne serait pas la fille, mais la petite fille d'Absalom. Il n'avait, en effet, qu'une fille, Thamar, II Rois XIV, 27, qui, à la mort de Salomon, devait avoir plus de cinquante ans. Elle avait épousé Uriel de Gabaa et en avait eu une fille, Maacha, la mère d'Abiam.

C'est ce que nous explique l'historien Josèphe, Ant. j. l. VIII, c. X, § 4, et il ajoute que Roboam, préférant Maacha à ses autres épouses, laissa pour cette raison le trône au fils qu'il avait eu d'elle. La forme מִיכַיָּהוּ, *Micaiâhou* (Vulg. Michaïa) est sans doute une faute de copiste pour מַעַכָּה, *Maacah*, car elle ne se rencontre qu'une fois.

3. — *In omnibus peccatis patris sui.* C'est-à-dire, en ce qui concerne le culte de Jéhova, qu'il n'abandonna pourtant pas lui-même, v. 15 ; mais il eut le tort de tolérer le culte des idoles et en ce point il ne fut pas semblable à David qui resta pour tous les rois un modèle de conduite vis-à-vis du Seigneur. — *Perfectum.* Son cœur n'était pas parfait.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscitaret filium ejus post eum, et statucret Jerusalem;

5. Eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus, quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

*II Reg. 11, 4.*

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam, omni tempore vitæ ejus.

7. Reliqua autem sermonum Abiam et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

*II Par. 13, 3.*

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David; regnavitque Asa filius ejus pro eo.

*II Par. 14, 4.*

4. Mais à cause de David, le Seigneur son Dieu lui donna un flambeau à Jérusalem, en suscitant son fils après lui, pour rendre stable Jérusalem;

5. Parce que David avait fait ce qui était droit aux yeux du Seigneur, et ne s'était pas détourné de tout ce qu'il lui avait commandé, pendant tous les jours de sa vie, excepté le fait d'Urie l'Héthéen.

6. Cependant, il y eut guerre entre Roboam et Jéroboam tout le temps de sa vie.

7. Mais le reste de l'histoire d'Abiam et tout ce qu'il a fait ne se trouve-t-il pas écrit dans le Livre des jours des rois de Juda? Il y eut guerre aussi entre Abiam et Jéroboam.

8. Et Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la cité de David, et Asa, son fils, régna à sa place.

שלום, *shalom*, c'est-à-dire complètement dévoué au Seigneur, comme celui de David, Cfr. xi, 4.

4. — *Sed propter David...* Les deux versets 4 et 5 ne sont pas l'addition d'un compilateur, comme le pense Thénius, et encore moins une remarque oisive. Abiam était le troisième roi de la race de David qui tolérerait le culte des idoles. C'en était assez pour mériter de perdre le trône; mais à cause des promesses faites à David xi, 43, le Seigneur supportait ces princes, bien qu'il ne lui fussent pas attachés comme David.

5. — *Excepto sermone...* C'est-à-dire excepté dans l'affaire d'Urie l'Héthéen, ainsi que porte le texte original Cfr. II Rois xi et xii. La faute de David avait été grande, mais, outre qu'il en avait fait pénitence, ce n'était pas une de ces fautes qui, par sa nature même, détruisit le pacte conclu avec Dieu et renversât le fondement de la nationalité Israélite.

6. — *Omni tempore vitæ ejus.* L'hostilité qui existait entre Jéroboam et Roboam continua pendant tout le règne d'Abiam. Le sens est un peu forcé, et il serait possible que le texte ne nous fût pas parvenu dans toute son intégrité. Heureusement, quelle que soit l'interprétation, le sens reste le même. C'est sous

Abiam que les hostilités se changèrent en guerre ouverte. Jéroboam subit même une grande défaite, II Paral. xiii, 3-20. A cette occasion, la critique moderne prétend qu'il y a contradiction entre les deux passages, que dans l'un Abiam est représenté comme idolâtre, et dans l'autre, comme fidèle serviteur du vrai Dieu. Or, la conciliation est on ne peut plus facile. En premier lieu, il n'est point dit qu'Abiam participa lui-même au culte des idoles; il a suffi qu'il l'ait toléré pour qu'il ait marché sur les traces de son père. En second lieu, dans le discours qu'il adresse sur la montagne de Séméron à Jéroboam et à son armée, II Paral. xiii, 4 et suiv., s'il parle en adorateur fidèle de Jéhova et reproche à ses ennemis leur apostasie, il est dans son rôle de roi de Juda et témoigne seulement qu'il n'a point renoncé à la loi fondamentale du royaume, au principe constitutif de la nationalité israélite. Il avait pour but de ramener Israël à lui et de conforter les fidèles serviteurs de Jéhova, dans lesquels il comprenait qu'il devait mettre toute sa confiance. Ses paroles peuvent donc être plus édifiantes que sa conduite. Si d'un côté il n'est point dit qu'il fût personnellement idolâtre, de l'autre non plus on ne voit pas qu'il ait été sans reproche. En résumé, s'il a autorisé le culte

9. Asa, roi de Juda, régna dans la vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël.

10. Et il régna quarante et un ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Maacha, fille d'Abessalom.

11. Et Asa fit ce qui était droit devant le Seigneur, comme David son père.

12. Et il fit disparaître du pays les efféminés, et le purgea de toutes les impuretés des idoles que ses pères avaient faites.

13. Il éloigna de plus Maacha, sa mère, pour qu'elle ne présidât plus au culte de Priape, et dans le bois qu'elle lui avait consacré. Il détruisit sa caverne, et brisa le très honteux simulacre, et le brûla dans le torrent de Cédron.

9. In anno ergo vigesimo Jero boam regis Israel regnavit Asa rex Juda,

10. Et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus;

12. Et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sordes idolorum, quæ fecerant patres ejus.

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat; subvertitque specum ejus, et confregit simulacrum turpissimum, et et combussit in torrente Cedron :

idolâtrique, il n'a pas apostasié, ce qui suffit pour écarter toute contradiction.

9. — *In anno ergo vigesimo.* Asa étant monté sur le trône la vingtième année de Jéroboam, et son père Abiam la dix-huitième, 7. 1, ce dernier n'a pas régné deux années entières, mais seulement deux ans et quelques mois.

10. — *Nomen matris ejus...* Evidemment Abiam ne peut pas avoir eu pour femme sa propre mère, et cependant il ne semble pas nécessaire de supposer que le texte ait besoin d'être corrigé. On doit donc entendre que Maacha était la grand mère d'Asa et qu'elle conserva sous le règne de son petit-fils sa position de reine-mère, jusqu'à ce qu'elle en eût été dépossédée à cause du culte qu'elle rendait aux idoles, 7. 15. Rien, en effet, ne s'oppose à ce que la grand-mère du roi pût, le cas échéant, remplir le rôle de reine-mère. Il est alors probable que la mère d'Asa ne vivait plus. Certains commentateurs supposent que l'auteur des Paralipomènes, II Paral. XIII, 2, a mentionné Michafa, la fille d'Uriel, comme mère d'Abiam, au lieu de mère d'Asa, et que le nôtre, par contre, a donné pour mère à Asa la fille d'Absalom au lieu de la fille d'Uriel. La mère d'Abiam aurait donc été Maacha, fille d'Absalom, et la mère d'Asa, Maacha ou Michafa, la fille d'Uriel. Cette hypothèse est tout au moins bizarre.

12. — *Effeminatis.* V. XIV, 24. *Sordes idolorum.* Le mot גללים, *gheloulim*, selon les rabbins, dériverait de גלל, *galal* ou *galel* « fumier », et en conséquence ils le traduisent

par *dei stercorei*. Mais dans la Genèse, XXXI, 46, 48, 51, 52, où on le rencontre pour la première fois, on ne trouve pas encore גלל, *galal*, mais גל, *gal* גלים, *galim*, « monceau de pierres ». On pourrait donc entendre par là des monument en pierre, avec l'idée accessoire de quelque chose de mort et d'inanimé, Cfr. Esdr. 7. 8, VI, 4. En tout cas, c'est un terme de mépris appliqué aux idoles. Le D. Keil traduit par *bûches*, Cfr. Deut. XXIX, 16, Lévit. XXVI, 30.

13. — *Insuper et Maacham...*, quem consecraverat. Hébreu : « Et de plus Maacha, sa mère, il l'éloigna de sa dignité (de maîtresse), parce qu'elle avait fait une statue d'idole », ou « une abomination d'idole pour l'Aschéra ». Le mot מפלצת, *miphéseth*, dérive de פלץ, *phalats* « épouvanter, craindre », et selon plusieurs signifie *formido*, parce que l'idole est un objet de crainte. D'autres l'interprètent par *horrendum* et pensent qu'il s'agit d'un phallus, objet d'horreur pour l'Hébreu. Emblème de la force fécondante, il aurait été annexé à l'Aschéra, symbole féminin. En tous cas, cette idole, quelle qu'en fût la forme, était certainement en bois. — *Subvertitque specum ejus.* Ces mots ne se trouvent pas dans l'hébreu. Les rites impurs du culte païen se célébraient, sinon dans des cavernes, tout au moins dans des endroits retirés, à l'abri des regards du vulgaire. — *Simulacrum turpissimum.* Hébreu : מפלצת, *miphéseth*, V. plus haut.

14. — *Excelsa.* Ces hauts lieux, en hébreu *bamoth*, במוה, sont ceux qui étaient consa-

14. *Excelsa autem non abstulit. Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis.*

15. *Et intulit ea, quæ sanctificaverat pater suus, et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.*

16. *Bellum autem erat inter Asa, et Baasa regem Israel, cunctis diebus eorum.*

17. *Ascendit quoque Baasa rex Israel in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa regis Juda.*

*II Par. 16, 1.*

14. Mais il n'abolit pas les hauts lieux. Cependant le cœur d'Asa fut parfait à l'égard du Seigneur, tous les jours de sa vie.

15. Et il porta dans la maison du Seigneur, ce que son père avait consacré et voué, de l'argent, et de l'or, et des vases.

16. Or, il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tous les jours de leur vie.

17. Et Baasa, roi d'Israel, monta en Juda et bâtit Rama, afin que personne ne put sortir ou entrer du côté d'Asa, roi de Juda.

crés au culte de Jéhovah, III, 2, bien que non autorisés par la loi, et sont à distinguer des autels des faux dieux, XI, 7; II Paral., XIV, 2. La même expression se rencontre ailleurs et dans le même sens, XXII, 54; IV Rois, XII, 4, XIV, 4, XV, 4; II Paral., XV, 47, XX, 33. La contradiction apparente que l'on remarque entre ce passage et XXII, 44, d'une part, et II Paral., XIV, 2, 4 et XVII, 6, de l'autre, s'explique simplement par ce fait que les rois Asa et Josaphat détruisirent les hauts lieux, mais que leurs réformes ne furent pas durables et ne pénétrèrent pas dans le peuple. Plusieurs interprètes cependant pensent trouver une solution plus appropriée en distinguant entre les hauts lieux consacrés à Jéhovah et ceux consacrés aux idoles. Un passage où במות, *bamoth*, « hauteurs » et בוזבחות הנכר, *mizbehhoth hanneca*, sont à côté l'un de l'autre favorise cette distinction, II Paral., XIV, 2; mais un autre, II Paral., XVII, 6, la combat, car בכות y désigne à la fois les autels dédiés à Baal et les autels illégaux dédiés à Jéhovah. Ici même, les paroles suivantes « verumtamen cor Asa perfectum erat... » semblent bien indiquer en quel sens il faut entendre לאסר, *lo saron*, litt. « ne cédèrent pas », ce qui est plus précis que *non abstulit*. Malgré sa fidélité au Seigneur, Asa ne put faire céder les *bamoth*, les hauts lieux, c'est-à-dire ne put les faire disparaître complètement.

15. — *Argentum, et aurum, et vasa.* C'était probablement le butin fait par son fils Abiam sur Jéroboam, II Paral., XIII, 49, et par lui-même sur les Ethiopiens, II Paral., XIV, 42, XV, 48. C'est ainsi qu'il commença à remplir les vides qu'avait faits Sésac.

16. — *Bellum autem erat...* La guerre entre Juda et Israël continua sous le règne d'Asa. Les Paralipomènes complètent les données que

nous avons ici. Après la grande victoire remportée par Abiam sur Jéroboam, le royaume de Juda goûta dix années de repos, II Paral., XIII, 23. Asa profita de ce temps pour extirper le culte des idoles, pour fortifier différentes villes et pour organiser son armée, II Paral., XIV, 4-7. C'est alors, c'est-à-dire, dans la onzième année de son règne, qu'eut lieu l'invasion de l'Ethiopien Zara, II Paral., XIV, 8-14. Après cette guerre, Asa, encouragé par les exhortations du prophète Azarias, continua avec un nouveau zèle à détruire les restes du culte idolâtrique; il rétablit ensuite l'autel des holocaustes devant le Portique, et, la quinzième année de son règne, il célébra à Jérusalem une grande fête pour remercier le Seigneur, II Paral., XV, 4-15. L'année suivante, c'est-à-dire la seizième de son règne, car les nombres 35 et 38 des Paralipomènes II Paral., XV, 49, XVI, 4, sont probablement erronés, Baasa ouvrit les hostilités, s'avança contre Juda et s'empara de Rama.

17. — *Et ædificavit Rama.* C'est-à-dire, il fortifia Rama, aujourd'hui Er-Rain, V. Jos., XVIII, 25, ville qui se trouvait sur la route de Béthel à Jérusalem et qui, par sa situation élevée, comme son nom l'indique (Rama signifie hauteur), commandait les routes du nord. — *Ut non posset...* Hébreu : « Pour ne pas donner un entrant et un sortant à Asa, roi de Juda ». En fortifiant Rama qui, d'ailleurs, n'était éloignée de Jérusalem que de deux lieues, Baasa ne pouvait pas avoir uniquement l'intention d'empêcher ses sujets de passer dans le royaume de Juda, mais aussi celle de couper les communications de ce royaume avec le nord. La route principale de Jérusalem vers le nord passant par Rama, occuper cette ville c'était, pour ainsi dire, bloquer la capitale de Juda. La forte position

18. Asa prit donc tout l'argent et l'or qui était resté dans les trésors de la maison du Seigneur, et dans les trésors de la maison royale, et il le remit entre les mains de ses serviteurs, et il les envoya à Benadad, fils de Tabremon, fils d'Hézion, roi de Syrie, qui habitait à Damas, disant :

19. Il y a une alliance entre moi et toi, et entre mon père et ton père; c'est pourquoi je t'ai envoyé des présents, de l'argent et de l'or; et je te prie de venir et de rompre l'alliance que tu as avec Baasa, roi d'Israël, afin qu'il s'éloigne de moi.

20. Bénadad fit ce que demandait le roi Asa. Il envoya les chefs de son armée dans les villes d'Israël, et ils frappèrent Ahion, et Dan, et Abel, la maison de Maacha, et tout Cenneroth, c'est-à-dire, toute la terre de Nephthali.

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum, quod remanserat in thesauris domus Domini, et in thesauris domus regiae, dedit illud in manus servorum suorum; et misit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriae, qui habitabat in Damasco, dicens :

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum; ideo misi tibi munera, et argentum et aurum; et peto ut venias, et irritum facias fœdus, quod habes cum Baasa rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiescens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel, et percusserunt Ahion, et Dan, et Abeldomum Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

de Jérusalem compensait le danger de sa proximité des frontières d'Israël; mais la prise et l'occupation de Rama rendait sa situation sensiblement plus périlleuse. Cette conquête de Rama par Baasa suppose, d'ailleurs, qu'il avait repris les villes qu'Abiam avait enlevées au royaume d'Israël. II Paral., xiii, 49.

18 — *Quod remanserat...* Sous Roboam, le temple et les palais royaux ayant été pillés par Sésac, xiv, 26, ce que le roi Asa avait remplacé dans le trésor du temple, v, 15, et rassemblé dans son palais n'était qu'un reste en comparaison des richesses disparues. Les Septante portent ἑσπερευ, c'est-à-dire, ce qui s'y trouve. — *Ad Benadad.* Benadad, en hébreu בן־הדד, signifie « fils du soleil », car selon Macrobc, Saturn. 1, 23, les Syriens adoraient le soleil sous le nom d'Adad. Trois rois de Damas ont porté le même nom, celui qui est mentionné ici, son fils au temps d'Achab, xx, 1. 34, et le fils d'Hazaël, IV Rois xiii, 24. Au moment de l'invasion des Ethiopiens, Asa avait imploré le secours du Seigneur et l'avait obtenu; mais cette fois il rechercha l'alliance des Syriens. Cette conduite différente peut s'expliquer par le fait que son armée avait été fort affaiblie par la bataille livrée aux Ethiopiens, II Paral., xiv, 9. Toutefois ce n'était pas un motif suffisant pour justifier le manque de confiance d'Asa dans la puissance du Seigneur, et encore moins le traitement qu'il

infligea au prophète Hanani qu'il fit mettre en prison, parce que celui-ci l'avait blâmé d'avoir fait appel aux Syriens, II Paral., xiv, 7-10. — *Filium Tabremon.* D'après le v. 19 Tabremon כַּבְרִמון (son est Rimmon) père de Bénadad, avait été roi et contemporain d'Abiam, Cfr. II Rois xiii, 24. — *Hézion.* Il ne paraît point vraisemblable qu'Hézion ait été roi et soit la même personne que Razon, x, 23, car rien n'indique que ce dernier ait eu deux noms.

19. — *Fœdus est...* C'est-à-dire, un traité d'alliance existait entre nous. La Syrie avait rapidement accru sa puissance, puisque les deux royaumes de Juda et d'Israël, dont elle était pourtant l'ennemi naturel, recherchent son amitié. Ce furent sans doute les sommes que reçut Bénadad qui le décidèrent à rompre avec Baasa.

20. — *Misit principes...* L'armée syrienne, pénétrant par le nord, arriva jusqu'au lac de Génésareth — *Ahion.* Cette ville, la plus septentrionale de celles qui sont mentionnées ici, doit être cherchée, selon Robinson, au Tell Dibbin, qui se trouve dans la plaine fertile de Merdj Ayoun, dont le nom rappelle suffisamment celui de l'ancienne cité. La position de ce Tell paraît, d'ailleurs, convenir à l'emplacement d'une forteresse destinée à protéger le royaume au nord. Robins. Palest. iii, 375. — *Et Dan.* Tell el-Kadi, V. Jos., xix, 47.



23. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens : Nemo sit excusatus ; et tulerunt lapides de Rama, et ligna ejus ; quibus ædificaverat Baasa, extruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin, et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudines ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

II Par. 17, 1.

25. Nadab vero filius Jeroboam regnavit super Israel anno secundo

21. Lorsque Baasa l'eut appris, il interrompit les constructions de Rama et revint à Thersa.

22. Mais le roi Asa envoya un messenger dans tout Juda, disant : Que personne ne s'excuse. Et ils prirent les pierres de Rama et ses bois avec les quels Baasa avait construit, et le roi Asa bâtit avec eux Gabaa de Benjamin et Maspha.

23. Mais le reste de toute l'histoire d'Asa, et toute sa vaillance, et tout ce qu'il a fait, et les villes qu'il a bâties, tout ne se trouve-t-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda ? Cependant, au temps de sa vieillesse il souffrit des pieds.

24. Et il s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père, et Josaphat son fils, régna à sa place.

25. Mais Nadab, fils de Jéroboam, régna sur Israël la seconde année

— *Abeldomum Maacha*. Hébreu : « Abel-Beth-Maacha ». *Domum* est la traduction de Beth, V. II Rois, xx, 14. — *Et universam Cenneroth*. C'est-à-dire, la contrée qui environnait la ville de Cenneroth, à l'ouest du lac de Génésareth, V. Jos., xix, 35. — *Omnem scilicet*... Les villes ci-dessus nommées étaient évidemment les principales forteresses de la frontière et dont la prise permettait d'occuper et de ravager tout le territoire de Nephtali.

24. — *In Thersa*. V. xiv, 47.

22. — *Misit in omnem*... Hébreu : « Fit convoquer tout Juda, sans excepter personne. » — *Gabaa Benjamin*. Gabaa de Benjamin, qu'il ne faut pas confondre avec la Gabaa de Sath, est aujourd'hui Djéba, V. Jos., xviii, 24. — *Et Maspha*. C'est aujourd'hui Cha'fath, V. Jos., xviii, 26. Par sa position cette ville couvrait Jérusalem, et se trouvait sur le chemin de Samarie.

23. — *Reliqua autem sermonum Asa*... On trouve dans les Paralipomènes quelques indications complémentaires, dont nous avons déjà eu occasion de parler, et d'autres qui montreraient que dans sa vieillesse le caractère d'Asa ne s'était pas maintenu à la même hauteur, bien qu'il eût persévéré dans le culte du Seigneur, Cfr. II Paral., xv, 9-15,

xvi, 7-10. — *Et civitates quas extruxit*. Voir II Paral., xiv, 5 et suiv. — *In tempore senectutis*... Il fut atteint de cette maladie dans la 39<sup>e</sup> année de son règne, II Paral., xvi, 12, et comme il recourut aux médecins et non à Dieu, c'est une preuve que son cœur n'était plus aussi parfait avec le Seigneur, Cfr. II Paral., xvi, 10. On ne sait d'ailleurs quelle était cette maladie ; c'était peut-être la goutte. Comme Asa ne tarda pas à en mourir, si l'on admet que Roboam n'avait que vingt-et-un ans à son avènement, V. xiv, 24, il n'a pas dû atteindre cinquante ans. Roboam, en effet, n'a guère pu avoir un enfant avant l'âge de seize ans et Abiam n'aurait eu que vingt-deux ans à la mort de son père. Enfin, comme Abiam n'a régné qu'un peu plus de deux ans, il serait mort à vingt-cinq et aurait laissé un fils de huit à neuf ans. Il semble quelque peu étrange qu'il soit parlé de la vieillesse d'un homme d'environ cinquante ans. Cependant Salomon xi, 4 est traité de vieillard, à une époque où il n'avait pas beaucoup plus de cinquante ans, car il faut se souvenir qu'il est mort à soixante.

24. — *Et sepultus est*... Asa s'était préparé son tombeau de son vivant, II Paral., xvi, 14, selon la coutume orientale. Il fut enseveli avec une grande magnificence, l. c.

d'Asa, roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

26. Et il fit ce qui est mal en présence du Seigneur, et il marcha dans les voies de son père et dans ses péchés par les quels il fit pécher Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, lui tendit des embûches et le frappa à Gebbethon, qui est une ville des Philistins. car Nadab et tout Israël assiégeaient Gebbethon.

28. Baasa le tua donc la troisième année d'Asa, roi de Juda, et régna à sa place.

29. Et lorsqu'il fut roi, il frappa toute la maison de Jéroboam, et il n'épargna pas une seule âme de sa race, si bien qu'il la détruisit entièrement, selon la parole du Seigneur qu'il avait dite par le ministère de son serviteur, Ahias le Silonite.

30. A cause des péchés de Jéroboam qui avait péché et avait fait pécher Israël, et à cause du crime par le quel il avait irrité le Seigneur, Dieu d'Israël.

31. Mais le reste de l'histoire de Nadab et tout ce qu'il a fait, ne se trouve-t-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

32. Et il y eut guerre entre Asa

Asa regis Juda; regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui, et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa filius Ahiae de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum; siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

29. Cumque regnasset, percussit omnem domum Jeroboam; non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus, donec deleret eum, juxta verbum domini, quod locutus fuerat in manu servi sui Ahiae Silonitis,

*Infr. 21, 22; Supr. 14, 10.*

30. Propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat, et quibus peccare fecerat Israel; et propter delictum, quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, et omnia quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

32. Fuitque bellum inter Asa, et

D. Le royaume d'Israel depuis Nadab jusqu'à Achab, xv, 25-xv, 28.

a. Règne de Nadab et de Baasa, xv, 25, xvi, 7.

25. — *Anno secundo Asa.* En comparant cette indication avec celles des *v. 28 et 33*, on voit que, parmi les années de règne, toutes ne sont pas des années pleines. Si Nadab est monté sur le trône la deuxième année de Jéroboam, *v. 9*, Jéroboam ne peut avoir régné que vingt-et-un ans et quelques mois; mais comme Baasa succède à Nadab la troisième année d'Asa, *v. 28*, il s'en suit que Nadab n'a régné qu'un an et demi, ou peut-être moins.

27. — *De domo Issachar.* C'est-à-dire de la tribu d'Issachar; ce n'était donc pas le fils d'Ahias le prophète. La tribu d'Issachar était une des moins importantes et ne pouvait

avoir aucune prétention à la prééminence. On peut donc en conclure que Baasa s'éleva au premier rang uniquement par son audace et son énergie. — *Gebbethon.* Cette ville lévitique de la tribu de Dan, *Jos., xxi, 23, xix, 44* qui n'a pas été retrouvé, était sur les frontières du pays des Philistins qui s'en emparèrent, on ne sait à quelle époque, et auxquels les Israélites, sous Nadab et sous Ela, *xvi, 45*, tenterent, mais sans succès, de l'arracher. La circonstance dans laquelle fut tué Nadab ferait penser que Baasa était un des capitaines et qu'il s'agit d'une conspiration militaire.

29. — *Non dimisit...* Ainsi fut accomplie la prophétie d'Ahias, *xiv, 10* et suiv. Il semblerait que Baasa extermina toute la famille de Nadab, sans distinction d'âge ni de sexe.

Baasa regem Israel, cunctis diebus eorum.

33. Anno tertio Asa regis Juda, regnavit Baasa filius Ahia, super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam, et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

et Baasa roi d'Israël, tous les jours de leur vie.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahias, régna sur tout Israël à Thersa, il régna vingt quatre ans.

34. Et il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam et dans ses péchés, par lesquels il fit pécher Israël.

### CHAPITRE XVI

Or, le Seigneur fit annoncer à Baasa par le prophète Jéhu que sa race serait détruite comme celle de Jéroboam (vv. 4-4). — Le reste de l'histoire de Baasa se trouve dans les annales des rois d'Israël; il eut Ela, son fils, pour successeur (vv. 5-6). — Baasa, pour se venger, avait fait mettre à mort le prophète Jéhu (v. 7). — Ela régna deux ans à Thersa et fut assassiné par Zambri, qui régna à sa place et extermina toute la famille de Baasa, y compris ses allés et ses amis, pour réaliser la prophétie de Jéhu (vv. 8-13). — Le reste de l'histoire d'Ela se trouve dans les annales d'Israël (v. 14). — Or, Zambri régna sept jours à Thersa, où il fut assiégé par Amri, que tout Israël avait fait roi (vv. 15-17). — Voyant la capitale assiégée, Zambri mit le feu à son palais, et mourut dans son péché (vv. 18-19). — Les faits de Zambri sont relatés dans les annales des rois d'Israël (v. 20). — En ce moment, une partie du peuple d'Israël obéissait à Tcbni, fils de Gineth, et l'autre à Amri; mais Amri l'emporta et s'empara du trône (vv. 21-22). — Il régna douze ans en tout, y compris six à Thersa, car ce fut lui qui bâtit la ville de Samarie (vv. 23-24). — Il surpassa ses prédécesseurs dans le mal et suivit la voie de Jéroboam (vv. 25-26). — Son histoire est écrite dans les annales des rois d'Israël (v. 27). — Il fut enseveli à Samarie, et eut pour successeur son fils Achab, qui régna vingt-deux ans et qui surpassa tous les autres dans le mal, car il épousa Jézabel, fille du roi des Sidoniens, et adora Baal (vv. 28-34). — Et il plaça un autel dans le temple de Baal qu'il avait construit, et irrita le Seigneur plus que ses prédécesseurs (vv. 32-33). — C'est sous son règne que la malédiction prononcée par Josué s'accomplit sur Hiel de Béthel, qui avait voulu réédifier Jéricho (v. 34).

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

1. Or, la parole du Seigneur fut adressée à Jéhu, fils d'Hanani, contre Baasa, disant :

32. — *Fuitque bellum...* Ce verset est la répétition du v. 16, répétition qui peut s'expliquer autrement que par une méprise de copiste, ou le changement du nom de Baasa en celui de Nadab. En effet, il est assez naturel de penser qu'elle a pour but d'indiquer que la chute de la dynastie de Jéroboam et l'avènement d'une autre dynastie, ne changèrent rien aux rapports qui existaient entre les deux royaumes.

34. — *Juxta verbum Domini.* V. Jos., vi, 26.

CHAP. XVI. — 1. — *Ad Jehu filium Hanani.* Le prophète Jéhu, outre le passage actuel,

vv. 4, 7, 12, est encore mentionné, II Paral., xix, 2 et suiv., où il blâme la conduite de Josaphat, le successeur d'Asa, et II Paral., xx, 35, où il est indiqué comme l'auteur de l'histoire de Josaphat dans le livre des rois d'Israël. Hanani, son père, était sans doute le même qui fut emprisonné par Asa, II Paral., xvi, 7-10. Il appartenait donc au royaume de Juda. — *Dicens.* La prophétie de Jéhu sur Baasa ressemble beaucoup à celle d'Ahias sur Jéroboam. « Mira fuit perversitas et stoliditas regum Israel, fait remarquer Corn. Lap., quod eum viderent jussu Dei plano

2. Parce que je t'ai élevé de la poussière, et je t'ai établi chef sur mon peuple Israël, toi, tu as marché dans la voie de Jéroboam, et tu as fait pécher mon peuple Israel, afin de m'irriter par leurs péchés;

3. Voilà que je moissonnerai la postérité de Baasa, et la postérité de sa maison, et je traiterai ta maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabath.

4. Ceux de Baasa qui mourront dans la ville, les chiens les mangeront, et ceux qui mourront dans la campagne, les oiseaux du ciel les mangeront.

5. Mais le reste de l'histoire de Baasa, et tout ce qu'il a fait, et ses combats, ne se trouvent-ils pas écrits dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

6. Baasa donc s'endormit avec ses pères et il fut enseveli à Thersa; et Ela, son fils, régna à sa place.

7. Mais comme, par le ministère du prophète Jéhu, fils d'Hanani, la parole du Seigneur avait été prononcée contre Baasa, et contre sa

2. Pro eo quod exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum;

3. Ecce, ego demetam posteriora Baasa, et posteriora domus ejus; et faciam domum tuam, sicut domum Jeroboam filii Nabath.

*Supr. 15, 16.*

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes; et qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cœli.

*Supr. 14, 11.*

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

*I Par. 16, 1.*

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa; et regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu filii Hanani prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, et contra domum ejus, et contra omne malum,

everti familias regum præcedentium ob cultum vitulorum, imo ipsi eandem evertent, ipsi tamen eosdem vitulos colerent et colendos proponerent populo, no ad templum et Asa regem Jerusalem rediret : etsi reclamarent prophetæ et excidium eis minarentur. Nimirum diabolus et ambitio regnandi exœcabat et dementabat eos. Hinc justa Dei judicio factum est ut omnes sibi invicem fuerunt carnifices : Baasa enim fuit carnifex filiorum Jeroboam, Zambri fuit carnifex filiorum Baasæ, Zambri vero carnifex fuit Amri. »

2. — *De pulvere.* Il est dit de Jéroboam que Dieu l'avait suscité *de medio populi*, xiv, 7; par conséquent on peut supposer que Baasa s'était élevé de la plus humble condition, d'abord, au grade de général, puis au trône. Le prophète attribue ici à Dieu le crime qui donna la couronne à Baasa, parce que celui-ci n'aurait rien pu faire, s'il eût agi contre les desseins du Seigneur.

7. — *Cum autem in manu Jehu...* Le texte hébreu peut être traduit de la sorte : « Aussi

par le prophète Jéhu, fils d'Hanani, la parole du Seigneur arriva sur Baasa et sur sa maison, et a cause de tout le mal qu'il fit aux yeux du Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, de sorte qu'il devint comme la maison de Jéroboam, et parce qu'il l'avait frappé », c'est-à-dire, parce qu'il avait frappé Jéroboam et sa famille. Cette remarque incidente n'a pas pour but, fait remarquer le Dr Keil, de réfuter une objection, mais plutôt de prévenir qu'on ne donne fausse interprétation à ces paroles du v. 2 : « Pro eo quod exaltavi te... » C'est pourquoi on peut traduire *וַיִּגְמַל* *vegam*, par *et aussi*, plutôt que par *et pourtant*. Le sens général du verset doit donc être le suivant : le Seigneur fait entendre sa parole à Baasa, non seulement à cause du mal qu'il fit..., mais aussi parce qu'il avait exterminé la maison de Jéroboam. Comme nous l'avons déjà fait remarquer précédemment, xi, 39, la prédiction faite à Jéroboam xiv, 7 et suiv., ne donnait pas à Baasa le droit de se révolter contre son maître et de

quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum ut fieret sicut domus Jero-boam; ob hanc causam occidit eum, hoc est, Jehu filium Hanani prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israel in Thersa duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum; erat autem Ela in Thersa bibens, et temulentus, in domo Arsa præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri, percussit et occidit eum, anno vigesimo septimo Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

IV Reg. 9, 31.

11. Cumque regnasset, et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dere-

maison, et contre tout le mal qu'il avait fait devant le Seigneur, en l'irritant par les œuvres de ses mains, au point de devenir comme la maison de Jéroboam, pour ce motif il le tua, c'est-à-dire, le prophète Jéhu, fils d'Hanani.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa, régna sur Israël à Thersa; il régna deux ans.

9. Et son serviteur Zambri, chef de la moitié des cavaliers, se révolta contre lui. Or, Ela était à Thersa, buvant et s'enivrant dans la maison d'Arsa, préfet de Thersa.

10. Zambri fondit donc sur lui, le batit et le tua, la vingt-septième année d'Asa roi de Juda, et il régna à sa place.

11. Et lorsqu'il fut roi, et qu'il fut assis sur son trône, il frappa toute la maison de Baasa et n'en laissa

le mettre à mort avec toute sa famille. Comme il continua la faute de Jéroboam et laissa subsister le culte idolâtrique, il est évident qu'en exterminant la descendance du premier roi d'Israël, ce n'était pas pour accomplir la mission que Dieu lui avait confiée, mais pour servir ses propres intérêts. Le peu que nous savons au sujet de Baasa suffit pour nous le faire connaître comme un homme ambitieux; violent et sanguinaire. Ce fut en Israël le premier des régicides et son exemple trouva des imitateurs. Ce fut aussi le premier qui extermina toute une maison royale, sans distinction d'âge ni de sexe, xv, 29, cruauté qui, même dans l'ancien Orient, était une chose inouïe. D'après la traduction que nous avons donnée du texte hébreu, il est donc évident que dans la Vulgate les mots: « Hoc est Jehu, filium Hanani, prophetam » sont une interprétation du traducteur, interprétation contraire à la tradition juive, mais qui pourrait être vraie, si une grave difficulté ne s'y opposait. En effet, nous voyons plus tard Jéhu le Voyant, fils d'Hanani, accourir au-devant de Josaphat, II Paral., xix, 2, ce qui prouverait que Baasa ne l'avait pas mis à mort, ou qu'Hanani aurait eu deux fils du nom de Jéhu, chose d'ailleurs invraisemblable. Les Septante ne contiennent pas l'addition explicative qui se trouve dans la version latine.

— *In operibus manum suarum.* Ces paroles désignent soit les vœux d'or, comme ici, soit en général les idoles de toute nature. Cfr. Deut., iv, 28.

b. *Règnes d'Éla, de Zambri et d'Amri, xvi, 8-28.*

8. — *Duobus annis.* Ela ne régna pas deux années complètes, V. 7. 15.

9. — *Dux mediæ partis equitum.* Il est possible que le mot רכב, *rékeb*, si l'on compare ix, 19, x, 26, signifie *chars* et non pas *cavalerie*. Plusieurs des villes que Salomon avait fait construire pour y loger des chars de guerre se trouvaient certainement dans le royaume d'Israël. Peut-être la moitié de ces chars se trouvait dans la capitale qui était alors Thersa. Selon Josèphe, Ant. J. l. VIII, c. xii, § 4, Zambri profita de l'absence de l'armée et des chefs qui étaient occupés au siège de Gebbethon, 7. 15. — *In domo Arsan...* Il est assez probable que le préfet du palais faisait partie du complot, et qu'il y prêta la main en invitant le roi chez lui.

11. — *Et propinquos.* Hébreu: « Et ses vengeurs », c'est-à-dire, ses alliés. Zambri alla encore plus loin que Baasa. xv, 29, puisqu'il fit même périr les alliés et les amis d'Ela; mais il paraît avoir respecté les femmes. Il n'est pas surprenant alors que l'autorité de Zambri n'ait pas été reconnue, et l'on peu-

rien urinant au mur, ni parents, ni amis.

12. Et Zambri détruisit toute la maison de Baasa, selon la parole du Seigneur qu'il avait dite à Baasa par le ministère du prophète Jéhu,

13. A cause de tous les péchés de Baasa et des péchés d'Ela son fils; ils péchèrent et firent pécher Israël, provoquant le Seigneur Dieu d'Israël, par leurs vanités.

14. Le reste de l'histoire d'Ela et tout ce qu'il a fait, ne se trouve-t-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna sept jours à Thersa. Or, l'armée assiégeait Gebbéthon, ville des Philistins.

16. Ayant appris que Zambri s'était révolté et avait tué le roi, tout Israël se choisit pour roi Amri, qui était prince de la milice en Israël, ce jour-là, dans le camp.

17. Amri monta donc de Gebbéthon, et tout Israël avec lui, et ils assiégèrent Thersa.

18. Or Zambri, voyant que la ville allait être prise, entra dans son palais, et se brûla avec la maison royale, et mourut,

liquit ex ea mingentem ad parietem, et propinquos, et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasajuxta verbum Domini, quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ;

13. Propter universa peccata Baasa, et peccata Ela filii ejus, qui peccaverunt, et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

15. Anno vigesimo septimo Asa regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa; porro exercitus obsidebat Gebbethon urbem Philistinorum.

16. Cumque audisset rebellasse Zambri, et occidisse regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo, de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regia: et mortuus est.

même supposer qu'Amri, craignant pour lui-même, se hâta de prendre les devants.

13. — *In vanitatibus suis.* Les vanités, en hébreu *habbalim*, והבליים, sont les objets qui sont considérés comme des dieux, et cependant, Cfr. Deut., xxxii, 21, ici, il est question tout à la fois des idoles et des images de la Divinité, qui, ainsi que les idoles, ne sont rien par elles-mêmes.

15. — *Septem diebus.* La distance qui sépare Thersa de Gebbéthon fait penser que Zambri régna tout juste le temps qu'il fallut à l'armée pour être informée des événements et pour arriver au pied des murs de la capitale.

16. — *Omnis Israel.* C'est-à-dire toute l'armée. C'est ainsi que les choses se passaient au temps de l'empire romain.

17. — *Ascendit ergo...* Gebbéthon se trouvait dans la Chéphélah, Jos., xix, 44, et

Thersa dans la partie montueuse du pays. L'expression « ascendit » est donc très-naturelle.

18. — *Palatium.* Hébreu : « La citadelle de la maison du roi. » Le mot ארמון, *armôn*, dérivé de ארם, *aram*, « être ha ut », ne peut désigner que la partie la plus forte, la plus centrale du palais, c'est-à-dire, le château ou la citadelle, car le palais occupait sans doute une assez vaste étendue. — *Et succendit se...* Voyant qu'il lui était impossible de défendre la ville, Zambri se fit brûler avec son palais pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis, et aussi pour ne pas leur livrer le palais et ce qu'il contenait. C'est ce que fit aussi le dernier roi d'Assyrie, le Sardonapale des Grecs, Justin, Hist. 1, 3, Hérodote cite aussi deux exemples de ce genre, Hérod., 1, 166 et vii 107.

19. — *Et ambulans in via Jeroboam.*

19. In peccatis suis, quæ peccaverat faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jeroboam, et in peccato ejus, quo fecit peccare Israel.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes; media pars populi sequebatur Thebni filium Gineth, ut constitueret eum regem, et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui sequebatur Thebni filium Gineth; mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

23. Anno trigesimo primo Asa regis Juda, regnavit Amri super Is-

19. Dans ses péchés, qu'il avait commis en faisant le mal devant le Seigneur, et en marchant dans la voie de Jéroboam et dans son péché, par le quel il fit pécher Israël.

20. Mais le reste de l'histoire de Zambri, et de ses embûches, et de sa tyrannie, ne se trouve-t-il pas écrit dans le livre des paroles des jours des rois d'Israel?

21. Alors, le peuple d'Israël fut divisé en deux parties : une moitié du peuple suivait Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié, Amri.

22. Mais le peuple qui était avec Amri, l'emporta sur le peuple qui suivait Thebni, fils de Gineth; et Thebni mourut et Amri régna.

23. La trente-et-unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur

Comme Zambri ne régna que sept jours, on peut conclure qu'il s'était déjà auparavant montré favorable au culte des veaux d'or, et qu'après son usurpation, il ne songeait pas à l'abolir.

20. — *Et insidiarum ejus.* Il s'agit des détails de sa trahison, de la nature et des circonstances de la conspiration.

21. — *Tunc divisus est populus Israel.* Plusieurs admettent que l'armée, désignée par l'expression « tout le peuple d'Israël », se partagea après la mort de Zambri, en deux factions. Toutefois, il est plus probable que *populus Israel* indique la nation en général, car nous voyons au v. 16 que toute l'armée avait été d'accord pour proclamer Amri. Il est donc assez naturel de penser que tout le peuple ne ratifia pas le choix de l'armée, et qu'il se forma ainsi deux partis. On ne voit pas d'ailleurs que Thebni ait eu une position dans l'armée. — *Et media pars Amri.* Le nom d'Amri, en hébreu עמרי, *Omri*, se rencontre dans les inscriptions cunéiformes sous la forme *Hou aum rii*, dans cette phrase : « Tribut de Jéhu, fils d'Omri ». Comme il est en même temps fait mention des rois de Damas, B'nadat et Hazaël, il ne semble pas douteux qu'il s'agisse d'Amri, le roi d'Israël. V. xx, 4; IV Rois, VIII, 15. La dynastie d'Amri paraît donc avoir été célèbre à l'étranger, et on comprend alors pourquoi les Assyriens désignaient le royaume d'Israël par l'expression *mat bit Houmri* « pays de la maison d'Omri »

ou *mat Housuri* « pays d'Iouri ». Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'après Sargon il n'est plus question du royaume d'Omri, auquel ce conquérant avait mis fin, V. IV Rois, xvii, 3 et suiv., et que dans les inscriptions de Sennachérib et d'Asahaddon, il n'est parlé que du roi de Samarie. V. v. 24.

22. — *Mortuusque est Thebni.* Il est probable que Thebni trouva la mort dans la bataille qui décida du sort des deux partis; mais il n'est pas dit qu'il fut tué par Amri, et Josèphe affirme seulement qu'il fut mis à mort par les partisans d'Amri, et non point par Amri, ou d'après ses ordres, ainsi que le prétend le Dr Keil. En effet, voici comment cet historien s'exprime : « Ceux qui voulaient donner la couronne à celui-ci (à Amri) tuent Thamnée (Thebni), et Amarinus (Amri) règne surtout le peuple. » On lit dans les Septante : « et Thebni mourut en ce temps, ainsi que Joram, son frère. » Mais nulle part ailleurs il n'est parlé de ce Joram, frère de Thebni. Son existence est pour le moins douteuse, ce qui n'empêche pas Ewald d'admettre que Joram soutint son frère dans la lutte, et périt avec lui dans la bataille.

23. — *Duodecim annis.* A dater de sa révolte contre Zambri, en sorte que Baasa ne régna sur tout le pays que huit ans, ou plutôt sept ans et quelques mois, c'est-à-dire de la 31<sup>e</sup> année d'Asa à la 38<sup>e</sup>. La lutte avec Thebni avait donc duré quatre ans. Cfr. vv. 5 et 29.

Israël. Il régna douze ans, dont six à Thersa.

24. Et il acheta de Somer la montagne de Samarie pour deux talents d'argent; et il y bâtit, et il appela la ville qu'il construisit, Samarie, du nom de Somer, le maître de la montagne.

25. Mais Amri fit le mal en présence du Seigneur et il agit criminellement plus que tous ceux qui avaient été avant lui.

26. Et il marcha dans toute la voie de Jéroboam, fils de Nabath, et

rael, duodecim annis: in Thersa regnavit sex annis.

24. Emitque montem Samarie a Somer duobus talentis argenti; et ædificavit eum, et vocabit nomen civitatis, quam extruxerat, nomine Somer domini montis Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter super omnes, qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavitque in omni via Jeroboam filii Nabath, et in peccatis

24. — A Somer. Hébreu : שֹׁמֵר, Schémer, ailleurs, שֹׁמֵר, Schomer, et שֹׁמֵר, Schumer, I Paral., vii, 32, 34. — Et ædificavit eum. Le palais de Thersa que Zambri avait fait brûler ne paraît pas avoir été reconstruit, et Amri dut prendre la résolution, aussitôt qu'il fut seul roi, de se bâtir une nouvelle capitale et une nouvelle résidence. La position dont il fit choix convenait bien, d'ailleurs, à sa destination, car la colline sur laquelle il éleva Samarie se trouve dans une grande vallée fermée par des montagnes, et de là on domine tous les alentours. — Samariam. En hébreu שֹׁמֵרֹן, Schomerón, en grec, Σεμερών, Σαμάρεια, Σομώρων, Σεμαρών. Le nom de cette ville se trouve aussi dans les inscriptions de Sargon, sous les formes Samirina et Samiourna. Sennachérib, dans ses annales, fait mention d'un roi qu'il nomme Munnimmou Ousimourouna. « Manahem de Samarie », et Asahaddon nous parle d'un Abibal, roi de Samarie, Abibal sar ir Ousimourouna. On voit par là que ces princes ne sont pas considérés comme faisant suite aux anciens souverains du royaume d'Israël. Le nom d'Abibal est même un nom tout païen. Cfr. Schrader, Keilinschr. 93, 94. Samarie resta la capitale des dix tribus, et la résidence des rois d'Israël, jusqu'à la chute du royaume, sous les coups de Salmanasar, IV Rois, xviii, 9 et suiv. Après la captivité, Jean Hlyrcan entreprit le siège de Samarie, dont les habitants avaient attaqué ceux de Marina, Joseph., Ant., J. l. XIII, c. x, § 2, et, malgré les secours que lui fournit Antiochus Cyzique, il finit par s'emparer de la place et la fit complètement raser, ibid., § 3. Mais bientôt elle est habitée par les Juifs, ibid., l. XIII, c. xv, § 3, et Pompée la rendit à ses anciens habitants, ibid., l. XIV, c. iv, § 4. Gabinius la rebâtit, l. XIV, c. v, § 3; et, plus tard, Hérode-le-Grand l'orna, la fortifia et y établit six mille colons. Il y fit construire un temple en l'honneur d'Auguste,

et changea le nom de Samarie en celui de Σεβάστη, Sébaste, traduction grecque du mot Augustus. C'était une flatterie à l'adresse de l'empereur. Joseph. de Bell., J. l. I, c. XXI, § 2. L'an 23 de notre ère, le diacre Philippe alla prêcher l'Évangile à Samarie, et y opéra tant de conversions que les Apôtres envoyèrent Pierre et Jean pour imposer les mains aux nouveaux baptisés. A l'époque de l'invasion musulmane, Sébaste garda le nom qu'Hérode lui avait donné, sous la forme Sébastich, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Ce n'est maintenant qu'un village sans importance, remarquable toutefois par ses belles ruines, entr'autres celles de l'Église Saint Jean-Baptiste, monument qui date des premiers siècles, mais qui, sans doute, fut reconstruit ou considérablement réparé au temps des Croisades. Du temps de S. Jérôme, on montrait à Sébaste les tombeaux des prophètes Abdias et Elisée, et celui de S. Jean-Baptiste, S. Hieron., Op. II, 494 et 489. De nos jours encore, les musulmans indiquent aux voyageurs l'endroit où se trouvaient les restes du saint Précurseur, dans la crypte qu'ils appellent Naby Yahya, crypte qui est tout auprès des ruines de l'église Saint Jean-Baptiste. Il existait une autre ville du nom de Schomerón, שֹׁמֵרֹן, en grec Σεμερών, en latin Semeron, qui fut conquise par Josué, Jos., XIX, 45, et qui a été confondue dans l'Onomasticon, par Eusèbe et S. Jérôme, avec Samarie ou Sébaste. Mais Samarie appelée caput Ephraïm, Is., vii, 9 était dans la tribu d'Ephraïm, tandis que Séméron ou Schimrón était alors dans la tribu de Zabulon, Jos., XIX, 45.

25. — Super omnes... Amri ne se contenta donc pas de suivre l'exemple de ses prédécesseurs, mais probablement les surpassa tous par son zèle pour le culte idolâtrique qu'il organisa peut-être à nouveau. Le prophète Michée, vi, 4, nous parle, en effet, des



ejus quibus peccare fecerat Israel; ut irritaret Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prœlia ejus quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in libro Verborum dierum regum Israel?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria: regnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab vero, filius Amri, regnavit super Israel anno trigesimo octavo Asa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri super Israel in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab filius Amri

dans ses péchés par les quels il avait fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur Dieu d'Israël, par ses vanités.

27. Mais le reste de l'histoire d'Amri et les combats qu'il livra, ne sont-ils pas écrits dans le livre des paroles des jours des rois d'Israël?

28. Et Amri dormit avec ses pères et fut enseveli à Samarie, et Achab, son fils, régna à sa place.

29. Or Achab, fils d'Amri régna sur Israël la trente-huitième année d'Asa, roi de Juda. Et Achab, fils d'Amri, régna sur Israël à Samarie, vingt-deux ans.

30. Et Achab, fils d'Amri, fit le

préceptes d'Amri, ce qui ferait penser que les institutions de ce prince passèrent à la postérité.

26. — *Ambulaveritque... V. 7. 13.*

27. — *Et prœlia ejus quæ gessit.* D'après xx, 4, Amri eut à soutenir une guerre contre les Syriens de Damas, et bien que l'issue lui en eût été défavorable, il put néanmoins montrer sa valeur, car le texte hébreu ne parle pas de ses combats mais de sa force de villes et entr'autres probablement, Ramoth Galaad, xxii, 3, Cfr. Jos. ph., Ant., J. I. VIII, c. xv, § 3. Il se pourrait même qu'il dût se résigner à subir la suzeraineté du roi de Damas, puisque celui-ci obtint l'autorisation de faire des rues à Samarie, xx, 34.

## II. De l'avènement d'Achab à la mort de Joram d'Israël et d'Ochosias de Juda, xvi, 29-IV x, 27.

Pendant cette époque qui embrasse un espace de 34 années, l'histoire des rois de Juda cède le pas à celle des rois d'Israël, dont elle semble n'être qu'un appendice, et l'histoire même du royaume d'Israël n'est pour ainsi dire que celle des prophètes, tant leur action est prépondérante. Les raisons de ces particularités sont d'ailleurs faciles à saisir. Josaphat, en s'alliant à l'impie Achab, priva son royaume des bénédictions que sa conduite précédente lui avait attirées; mais de plus, la participation aux guerres contre les Syriens et autres ennemis des Hébreux, l'inclination de Joram et d'Ochozias pour le culte de Baal, firent que l'histoire du royaume de

Juda se confond presque avec celle du royaume d'Israël. Or, dans ce dernier, les prophètes jouèrent un grand rôle et luttèrent avec énergie contre le culte de Baal, introduit par Achab et Jézabel. Le culte de Baal finit par succomber, mais celui du vrai Dieu ne put néanmoins se rétablir dans toute sa pureté, de sorte que le triomphe des prophètes ne procura pas au royaume d'Israël des bienfaits durables. Pour détourner le peuple de l'apostasie, le Seigneur suscita Elie le Thesbite. Son action, qui se perpétua dans son successeur Elisée, eut une si grande influence sur la vie spirituelle du peuple, et sur l'histoire du royaume, qu'elle domine toute l'époque dont nous avons indiqué l'étendue.

### A. Règne d'Achab d'Israël, xvi, 29-xxii, 40.

#### a. Aperçu sommaire sur le règne d'Achab, xvi, 29-34.

29. — *Achab vero.* Achab est mentionné dans les inscriptions assyriennes sous la forme *Ahaabbon Sirlai* « Achab d'Israël » car on convient généralement que Sirlai est dérivé d'*Israël*, וִישְׂרָאֵל. Cfr. Schrader Keilinschr, 94 et suiv. et 58. — *Regnavit super Israel.* La fin de ce chapitre nous donne une idée générale du règne d'Achab, tandis que dans les chap. xvii à xxii, inclusivement, nous trouvons des détails plus circonstanciés. C'est donc là une sorte d'introduction destinée à prévenir le lecteur et à lui permettre de juger l'ensemble des événements.

30. — *Super omnes...* Le grand crime d'Achab ce fut d'introduire le culte de Baal, et d'en faire la religion de l'État, V. 77. 31 et 32.

mal en présence du Seigneur plus que tous ceux qui avaient été avant lui.

31. Il ne lui suffit pas de marcher dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabath; de plus, il épousa Jézabel, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens. Et il alla et servit Baal et l'adora.

32. Et il plaça un autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avait bâti à Samarie.

33. Et il planta un bois sacré. Et Achab multiplia ses œuvres mauvaises, irritant le Seigneur Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

34. Sous son règne, Hiel, de Béthel, bâtit Jéricho. Il en posa les

malum in conspectu Domini super omnes, qui fuerunt ante eum.

31. Nec sufficit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabath : insuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniorum. Et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria.

33. Et plantavit lucum, et addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel super omnes reges Israel, qui fuerant ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel Jericho : in Abiram pri-

34. — *Nec sufficit ei...* Hébreu : « Et il arriva, ce fut trop peu... » Jusquo là les rois d'Israël s'étaient contentés du culte des veaux d'or, mais Achab alla plus loin, et fit encore des progrès dans l'idolâtrie. — *Jezabel*. En hébreu *Izbel*, יזבל, mot qui répond probablement à *ελοχος* « qui n'a pas encore enfanté ». — *Filiam Ethbaal*. Ethbaal, en hébreu *עֲבָאָל*, signifie « avec Baal », c'est-à-dire, vivant avec Baal. C'est sans doute le même dont parle Anaximandre cité par Josèphe, C. Ap. I, 48, sous le nom d'Ειδώβαλος. D'abord grand-prêtre du temple d'Astarté, il était parvenu au trône après avoir assassiné le roi Phéüs, son frère, et régna trente-deux ans. C'était à peu près cinquante ans après la mort d'Hiram, et par conséquent, rien n'empêche qu'il ait été le beau-père d'Achab. Il fonda une dynastie qui dura jusqu'à la mort de Pygmalion. L'historien Josèphe le nomme *Ἰδωβαλος*, Ant., J. I. VIII, c. XIII, § 1, ce qui fait supposer qu'il a lu *Itobaal*, *אתובאל*. En hébreu *הבאל*, *habaal*, toujours avec l'article, ce qui veut dire le Baal, le Seigneur par excellence. C'était la principale divinité mâle des Phéniciens et des Sidoniens, connue sous le nom de *בל*, *Bel*, chez les Babyloniens, c qui est la même chose que *בעל*, *Beel*, Is. XLVI, 1, en grec *Βἄλος*. C'était le dieu soleil, principe de la vie physique; il était honoré de différentes manières et en divers lieux, mais particulièrement à Tyr, où Hiram, le contemporain de David et de Salomon, lui avait élevé un temple magnifique dans lequel il avait érigé une colonne d'or, *χρυσῶν κίονα*, ainsi que nous l'apprend Josèphe, citant Dius et Méandre, Ant., J. I. VIII, c. v, § 3; C. Ap. I, 48. C'est une colonne de ce genre *מַעְבָּה*,

*matsébah*, que fit placer Achab dans le temple de Samarie. Cfr. IV Rois, III, 2, x, 27. Il faut remarquer que dans les temps anciens on ne rencontre pas de statues de Baal, et ce n'est que beaucoup plus tard qu'il y en eut dans le temple de Baal ou d'Hercule. Cfr. II Mac., IV. Cicéron atteste n'avoir rien vu de plus beau que la statue d'Hercule en bronze. « ex cære simulacrum ipsius Herculis, quo non facile quidquam dixerim me vidisse pulchrius ». Voir, IV, 43.

53. — *Et plantavit lucum*. Hébreu : « Et Achab fit l'Aschera » c'est-à-dire, une idole de l'Astarté phénicienne destinée au temple. Cfr. Jug. VI, 25, et III Rois XIV, 23.

34. — *Jericho*. Cette ville, de la tribu de Benjamin, était devenue la possession du royaume d'Israël et, comme elle se trouvait sur la frontière, Achab, en la fortifiant, voulut s'assurer le libre passage du Jourdain. L'auteur, en mentionnant les travaux que l'on y fit pour la transformer en forteresse, veut montrer combien la perversité était grande en Israël, puisqu'on ne tint aucun compte de la malédiction prononcée par Josué, Jos. VI, 26, et en même temps que le Seigneur ne laissait pas sans effet la parole de ses serviteurs. — *In Abiram primitivo suc...* Comme nous l'avons vu ailleurs, Jos. VI, 26, la malédiction de Josué ne devait atteindre que celui qui entreprendrait de fortifier Jéricho. D'après les rabbins, Hiel perdit successivement tous ses fils pendant la construction des remparts, ce que le texte ne nous dit pas, mais ce qui en soi est possible, et n'est point en contradiction avec les paroles de Josué. C'est ainsi que l'entend aussi Rupert : « Quando fundamenta (Jerichuntis) fecit, sta-

mitivo suo fundavit eam et in Segub novissimo suo posuit portas ejus : juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.

Jos. 6, 26

fondements sur Abiram son premier-né; et il en posa les portes sur Ségub son dernier fils, selon la parole du Seigneur, qu'il avait dite par le ministère de Josué, fils de Nun.

## CHAPITRE XVII

Elie le Thesbite annonce à Achab qu'il ne tombera ni pluie ni rosée sans ses ordres (v. 1). — Le prophète, obéissant au Seigneur, va ensuite se cacher dans le torrent de Carith, où les corbeaux lui apportent la nourriture (vv. 2-6). — Le torrent s'étant desséché il se rend, sur l'ordre de Dieu, à Sarephtha et demande à une veuve de lui donner de l'eau et du pain (vv. 7-14). — Mais celle-ci lui répond qu'elle n'a plus qu'une très petite provision de farine et d'huile, et qu'elle s'attend à mourir avec son fils (v. 12). — Le prophète la rassure, lui demande de lui faire cuire un pain sous la cendre, et lui affirme que sa farine et son huile ne diminueront pas, jusqu'à ce que la pluie arrive (vv. 13-14). — La veuve obéit, et la promesse d'Elie se réalisa (vv. 15-16). — Or, le fils de la veuve tomba malade et fut sur le point de mourir, et sa mère se plaignit au prophète qui fit porter l'enfant dans sa chambre et s'étendit, après avoir invoqué Dieu, trois fois sur le corps, qui revint à la vie (vv. 17-22). — Elie rendit ensuite l'enfant à la mère, laquelle dit au prophète qu'elle le reconnaissait maintenant pour un homme de Dieu (vv. 23-24).

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit

1. Et Elie de Thesbé, un des habitants de Galaad, dit à Achab :

tim mortuus est filius ejus primogenitus : et deinceps inter ædificandum paulatim secundum ordinem nativitatis decedentibus filiis omnibus, ubi (quod novissimum erat) posuit portas ejus, mortuus est filius ejus novissimus mira ambitione pertinaciam fulciento conditoris nomen, totum cum affectu perderet genitoris honorem ». Selon Ed. Reuss, les deux fils d'Hiel paraissent avoir péri à cette occasion, par suite de quelque accident. Mais qu'en sait-il ? Ce que nous voyons clairement, c'est que l'auteur présente la chose comme un châtiment divin. S. Eucher nous donne ainsi le sens tropologique de cet événement : « Ille qui postquam in Ecclesia habitum religionis assumpserat, ad agenda scelerum quæci Dominus Jesus in die baptismatis condonaverat, redit, quasque ipse anathematizaverat diaboli pompas luxuriose vivendo repetit; cum errorum dogmata, vel gentilium fabulas, veritati ecclesiasticæ, qua imbutus est, quasi de Bethel egrediens, ruinas Jericho resuscitat. Meritoque talis coram Domino maledictus, et primum filiorum in fundatione nefariæ civitatis, et novissimum in portarum positione amittit, quia et fundamenta fidei, a quibus bona ædificia inchoare, et claustra bonæ actionis, quibus perfici debuerat, per-

dit. » La prise de Jéricho avait été jadis pour les Hébreux d'une grande importance au moment de l'invasion, car cette ville était, pour ainsi dire, la clef du pays. Avec elle était tombée la citadelle de la nation chananéenne et sa destruction avait été le gage de celle des Chananéens. C'est précisément pour cette raison qu'elle ne devait pas être rétablie dans son ancien état, afin de conserver toute sa signification. Or Achab, en rétablissant le culte de Baal, replaçait le pays dans la situation où il était avant la conquête, et, en relevant les murs de Jéricho, il niait pratiquement la puissance de Dieu qui s'était manifestée en cet endroit d'une manière frappante, tout comme auparavant il avait nié Dieu lui-même en lui substituant Baal. Ainsi entendu, ce verset se rattache au précédent et fait bien le passage au chapitre suivant.

b. *Le prophète Elie pendant le règne d'Achab.*  
XVII-XIX.

α. Elie devant Achab, au torrent de Carith et à Sarephtha, xvii.

CHAP. XVII. — 1. — *Et dixit Elias Thesbites...* Plusieurs auteurs ont supposé qu'il y avait ici une lacune et qu'il nous manque le commencement de l'histoire d'Elie. Toutefois

Vive le Seigneur Dieu d'Israël, en présence de qui je suis; il n'y aura en ces années, ni rosée ni pluie, si ce n'est de par les paroles de ma bouche.

Dominus Deus Israel, in cujus conspectu sto, si erit annis his ros, et pluvia, nisi juxta oris mei verba.

*Eccli. 48, 1; Jac. 5, 17.*

cette hypothèse n'est point nécessaire et il est même plus vraisemblable que jusque-là Elie avait vécu dans l'obscurité et que son histoire ne commence qu'au moment de son apparition sur le théâtre des événements, semblable en cela à S. Jean-Baptiste dont il était la figure. Voilà pourquoi Jésus, fils de Sirach, faisant l'éloge d'Elie, s'exprime ainsi : « Et surrexit Elias propheta, quasi ignis, et verbum ipsius quasi facula ardebat », *Eccli. XLVIII, 1*. Dans le fait, la brusque apparition du personnage est tout à fait caractéristique et sa parole vive et incisive répond bien à ce début. C'est comme un éclair qui fend les nuages et éclaire tout à coup l'obscurité d'une nuit profonde. Selon S. Bernard lib. IV, de Considerat. Elie fut « forma iustitiæ, sanctitatis speculum, pietatis exemplar, assertor veritatis, fidei defensor, doctor Israelis, magister insipientium, refugium oppressorum, pauperum advocatus, iudex viduarum, oculis cæcorum, lingua malorum, ultor scelestorum, malorum melus, bonorum gloria, virga potentium, malleus tyrannorum, regum pater, sal terræ, orbis lumen, propheta Altissimi, præcursor Christi, Christus Domini, Deus Achab, Baalitarum terror, idololatræ fulmen. » Le nom du prophète אֵלִיָּהוּ, *Eliahou* ou אֵלִיָּה, *Eliah*, IV Rois I, 3 et suiv., répond bien à la mission de celui qui, en présence de Baal, atteste que Jéhovah est le Dieu unique et véritable, « vivit Dominus Deus Israël in cujus conspectu... » Quant au lieu de la naissance d'Elie, il est resté inconnu. Le mot *Thesbitæ*, en hébreu חַתְשֻׁבִי, *hattischbi*, fait penser qu'il était originaire de la ville de Thisbé, Θεσβή ἐκ δεξιῶν Κυδέως, Tob. I, 2. c'est-à-dire, à la droite, au midi de Kudios, probablement Cédès de la tribu de Nephtali. C'est de là que Tobie fut emmené captif. Comme nulle part il n'est question d'une autre Thesbé, nous devons penser qu'Elie était originaire de cette localité de la Galilée, mais qu'il habitait le pays de Galaad en qualité d'étranger, *de habitatoribus Galaad*, ce qui n'aurait rien de surprenant. Le mot תִּשְׁבִי, *loschab*, en effet, ne désigne nullement un étranger proprement dit, un non israélite, mais, ainsi que גֵר, *guer*, celui qui vivait dans une tribu qui n'était pas la sienne, et sans y être incorporé. C'est ce que l'on voit par Lévit. xxv, 42 et surtout par le passage des Juges. xvii, 7, où le lévite de Béthléhem de Juda qui s'était établi en Ephraïm est appelé גֵר, *guer*, « étranger ».

Les Septante ont traduit ὁ Θεσβίτης ὁ ἐκ Θεσβῶν τῆς Γαλαὰδ, c'est-à-dire, « le Thesbita de Thisbé de Galaad »; mais il est évident que le texte les a embarrassés, car nulle part il n'est question d'une autre Thisbé que celle dont nous avons parlé et qui n'est, d'ailleurs, mentionnée que dans la Version grecque et non dans la Vulgate. Somme toute, ce qui est certain, c'est que le prophète au moment de son apparition venait de l'est du Jourdain. Mais rien, d'autre part, n'autorise à penser qu'il fût un étranger dans toute l'acceptation du mot, un païen de naissance, ainsi que l'ont imaginé quelques-uns. Quand même la Thisbé du livre de Tobie ne serait pas la patrie d'Elie, on ne saurait en conclure qu'il n'en existait pas une autre, car nombre de localités nous sont restées ignorées. — *Vivit Dominus...* On suppose parfois que ces paroles d'Elie sont la conclusion d'un long entretien qu'il aurait eu avec Achab; mais c'est bien là la manière du prophète qui toujours entre brusquement en matière, avec véhémence. Ce serait singulièrement diminuer l'effet de cette vive déclaration et la dépoétiser tout à fait. Achab, d'ailleurs, n'avait pas besoin d'un plus long discours pour comprendre la raison des menaces de ce genre. Cette exclamation « vivit Dominus » formule habituelle de serment, a ici une signification particulière, puisqu'elle oppose le Dieu vivant à Baal. — *In cujus conspectu sto.* Dont je suis le serviteur et le ministre autorisé, le plénipotentiaire. — *Annis his.* Le prophète n'indique pas le terme du châtement, la durée de la sécheresse, parce que tout dépend de la conduite du roi et du peuple. — *Ros et pluvia.* Le pays de Chanaan avait été donné aux Israélites à la condition qu'ils seraient fidèles à l'alliance contractée avec Dieu et qu'ils n'adoreraient pas d'autres divinités. En cas d'apostasie, on les avait menacés que le ciel deviendrait pour eux d'airain et la terre de fer, Lévit. xxvi, 19 et suiv.; Deut. xi, 16 et suiv. Or, sous Achab, l'idolâtrie dans ce qu'elle a de plus caractérisé, avait été formellement introduite dans le pays; c'était donc le moment où la menace du Seigneur devait recevoir son accomplissement. Le châtement annoncé était en même temps une protestation toute spéciale contre le culte de Baal, puisque cette divinité symbolisait la force productrice de la nature. La sécheresse et la stérilité étaient donc bien la preuve de

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra Orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem,

4. Et ibi de torrente bibes, corvisque præcepi, ut pascant te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini : Cumque abiisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

2. Et la parole du Seigneur s'adressa à lui, disant :

3. Retire-toi d'ici, et va vers l'orient, et cache-toi dans le torrent de Carith qui est vis-à-vis le Jourdain.

4. Et là tu boiras l'eau du torrent ; j'ai commandé aux corbeaux qu'ils te nourrissent là.

5. Il s'en alla donc, et fit selon la parole du Seigneur ; et quand il s'en fût allé, il s'assit dans le torrent de Carith qui est vis-à-vis le Jourdain.

l'impuissance de ce dieu. — *Nisi juxta oris mei verba.* Les autres prophètes, c'est-à-dire, ceux de Baal, ne pouvaient rien. Elie se représente donc comme l'homme dont le roi et son peuple dépendent, dont ils sont obligés de reconnaître l'autorité, aussi bien que si Dieu les avait livrés en sa puissance. Il y avait de quoi humilier un prince orgueilleux qui s'était élevé au dessus de Dieu, mais qui maintenant se sentait à la merci d'un de ses sujets. Selon S. Jacques, v, 17 et suiv., c'est par la prière qu'Elie obtint que la pluie ne tomberait pas pendant trois ans et six mois, par la prière qu'il obtint ensuite sa venue. C'est donc par la foi et la prière que les prophètes recevaient la force d'accomplir leur mission.

3. — *Contra orientem.* C'est-à-dire, à l'orient de Samarie, car il est vraisemblable que c'est dans cette ville que le prophète avait parlé à Achab. — *Et abscondere.* Non pas pour éviter la colère d'Achab qui aurait pu le faire saisir sur place, mais plutôt pour échapper aux prières et aux supplications qu'on lui aurait faites, afin d'obtenir la levée des châtements. — *In torrente Carith.* Le torrent de Carith, en hébreu *Nahal Kerith*, נהל-כרית, en grec χαμαίρρονς Κορράθ, est identifié par une ancienne tradition avec la source de Phasaélis, qui jaillit au-dessus de cette ville et s'écoule dans le Jourdain par le Ghor, par conséquent l'ouest du fleuve. La position de ce torrent n'a point été en réalité reconnue avec certitude ; mais toutefois nous sommes portés à admettre les conclusions de M. V. Guérin, Sam. 1, 28 et suiv. qui reconnaît le torrent de Carith dans l'Oued-el-Kelt. Il y a, d'abord, en faveur de cette opinion la ressemblance du nom, car le passage de la lettre r à la lettre l est assez fréquent dans les mots arabes qui dérivent de l'hébreu. D'autre part, il semble bien que le prophète se dirigea à l'orient de Samarie ; or, l'Oued-el-Kelt n'est pas précisément à l'est, mais au sud-est, ce qui peut

s'expliquer facilement et se concilier avec le texte. Après avoir marché directement à l'est, Elie, arrivé au Jourdain, serait descendu vers le sud. C'est ce que confirme le passage suivant de Josèphe : « Et ayant appuyé ses prédictions d'un serment, il (Elie) se retira vers la région du sud, et se fixa auprès d'un torrent, etc. » Ant. j. l. VIII, c. XIII, § 2. La position au sud-est de l'Oued-el-Kelt concilie donc très heureusement les données de la Bible avec celles de l'historien. Eusèbe, dans l'Onomasticon, et S. Jérôme, son traducteur et interpréteur, placent le torrent de Κορράθ au-delà du Jourdain ; mais c'est très probablement une indication erronée, car autrement Josèphe n'eût pas dit qu'Elie s'était retiré vers le midi. En outre, on ne trouve au delà du Jourdain aucun torrent dont le nom rappelle celui du Nahal Kerith. S. Chrysostôme, hom. de Petro et Elia, dépeint ainsi l'effet des menaces d'Elie : « Vix dum inierat sermo ejus, cum subito mutatus aer, cœlum æneum factum, idemque sermo in terræ viscera tanquam febris incubuit. Et e vestigio exaruerunt omnia, omnia solitudine ac vastitate horruerunt, herbæ siccatae sunt, plantæ simul et arbores tunc frugiferae, tunc steriles. »

4. — *Corvisque præcepi...* Il est reconnu généralement aujourd'hui que ערבים, *orbim*, ne signifie ni *marchands* ni *Arabes*, mais désigne simplement des corbeaux, ainsi que l'ont compris les Septante et le traducteur latin. Les incrédules peuvent s'offusquer du prodige qu'on nous raconte, mais, pour nous, nous ne saurions refuser au Dieu Créateur le pouvoir de faire servir ses créatures à la réalisation de ses desseins. Elie devait éviter le commerce des humains, non pas seulement afin que sa retraite ne fût pas découverte, mais aussi pour d'autres motifs. En effet, la manière miraculeuse dont il fut nourri était bien de nature à augmenter sa confiance en Dieu et par conséquent à le fortifier pour les com-

6. Et les corbeaux lui apportaient du pain et de la viande le matin, et pareillement du pain et de la viande le soir, et il buvait l'eau du torrent.

7. Mais après quelques jours, le torrent fut desséché, car il ne pleuvait pas sur la terre.

8. La parole du Seigneur s'adressa donc à lui, et lui dit :

9. Lève-toi, et va à Sarephtha des Sidoniens. et tu y resteras, car j'ai commandé à une femme veuve de te nourrir.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vesperi, et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrens : non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sarephtha Sidoniorum, et manebis ibi : præceptum enim ibi mulieri viduæ, ut pascat te.

bats qu'il lui restait à livrer, les privations qu'il aurait à subir.

6. — *Corvi quoque...* C'est ainsi qu'un corbeau apportait chaque jour la moitié d'un pain à S. Paul Ermite. La quantité fut doublée le jour de l'arrivée de S. Antoine, et S. Paul s'écria alors : « Eia, Dominus nobis prandium misit, vere pius, vere misericors. Sexaginta anni sunt, cum accipio quotidie dimidii panis fragmentum; nunc ad adventum tuum militibus suis Christus duplicavit annonam. » Hieronym. Vita S. Pauli. Allégoriquement, selon S. Prosper : « Panis Eliæ est corpus Christi, quod Judæi ut cum gentibus ministrarint, carnem in crucis ligno decoctam gentibus præparantes, ac ut corvi una et raucisona voce clamantes ad Pilatum : Crucifige, crucifige eum », l. II de Prædest. et promiss. c. xxviii. S. Augustin considère Elie comme la figure de Jésus-Christ et de l'Eglise : « Beatus Elias typum habuit Domini Salvatoris. Sicut enim Elias a Judæis persecutionem passus est, ita et verus Elias Dominus noster ab ipsis Judæis reprobatus est et contemptus. Elias reliquit gentem suam et Christus deseruit synagogam. Elias abiit in desertum, et Christus venit in mundum. Elias in deserto corvis ministrantibus pascebatur, et Christus in deserto mundi hujus gentium fide reficitur. » Serm. 104 de Tempore. Les trois miracles d'Elie contenus dans ce chapitre sont d'ailleurs bien appropriés à la circonstance, et témoignent en faveur du Dieu vivant contre les divinités qui ont une bouche et ne parlent point, des yeux pour ne point voir, etc., Ps. cxliii, 4-7, ainsi que contre leurs adorateurs. Les explications naturelles que l'on a imaginées sont tout bonnement ridicules. S'il on Michaelis, Elie se serait emparé du gibier que les corbeaux portaient à leurs petits, ou les aurait dressés à chasser comme des faucons. D'autres comparent le fait avec certains mythes de l'histoire profane; mais ces mythes,

fait excellentement remarquer le Dr Bahr, sont païens et ont un sens tout païen. Ils indiquent que l'enfant allaité par un animal en a conservé quelque chose dans le caractère, ou plutôt comment telle ou telle personne est arrivée à se distinguer par une qualité spéciale à tel ou tel animal. Mais il n'y a pas de comparaison à faire avec un miracle qui montre que Dieu tient en sa main toutes ses créatures et peut les utiliser à ses desseins selon son bon plaisir.

7. — *Post dies.* L'expression פֶּקֶץ יָמִים, *mikkets iamim*, ne signifie pas « au bout d'un an », car le contexte seul peut décider s'il faut donner à יָמִים le sens d'un an, Cfr. Levit., xxv, 29; I Rois, xxvii, 7; Jug., xvii, 40; or, ici rien ne nous indique qu'il faille lui donner cette signification précise. Il s'agit donc d'un temps indéterminé, d'autant plus que nous savons par le ch. xviii, §. 4, que le séjour d'Elie dans le torrent de Carith et à Sarephtha fut au moins de deux années.

9. — *In Sarephtha Sidoniorum.* Sarephtha, en hébreu T-arphatah, צַרְפַּתָּה, en grec, Σαρπέττα était au bord de la mer entre Tyr et Sidon. Un misérable village du nom de Sarfend en occupe actuellement les ruines, Robins., III, 690 et suiv., V. de Velde, Voyag. t. 77 et suiv. — *Et manebis ibi.* Le séjour d'Elie chez la veuve de Sarephtha nous fait connaître la nature intime du prophète et nous montre que la sévérité et la rudesse ne faisaient point le fond de son caractère. C'est ainsi qu'il nous apparaît dans toute sa grandeur et que nous pouvons l'admirer sans réserve. Jamais il n'aurait pu mettre fin au culte de Baal s'il n'eût pas agi autrement qu'avec la veuve de Sarephtha; mais, après avoir appris au torrent de Carith l'obéissance et la soumission aux volontés de Dieu, après avoir exercé la charité et la miséricorde à Sarephtha, il était désormais préparé pour agir et pour châtier avec la plus grande rigueur.

10. Surrexit, et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligans ligna, et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase, ut bibam.

Luc. 4, 26.

11. Cumque illa pergeret, ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho : en colligo duo ligna, ut ingrediar, et faciam illum mihi, et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

10. Il se leva et s'en alla à Sarephta. Et lorsqu'il fut arrivé à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve, ramassant du bois, et il l'appela et lui dit : Donne-moi un peu d'eau dans un vase afin que je boive.

11. Et comme elle s'en allait pour lui en apporter, il cria après elle, disant : Apporte-moi aussi, je t'en prie, une bouchée de pain dans ta main.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur ton Dieu, je n'ai point de pain, mais seulement dans une cruche autant de farine qu'une poignée peut en contenir, et un peu d'huile dans un vase. Voilà que je ramasse deux morceaux de bois afin d'entrer et de l'appréter pour moi et mon fils, afin que nous mangions, puis que nous mourions.

40. — *Colligans ligna.* Le prophète pouvait déjà juger que cette femme était pauvre et sans appui. — *Da mihi...* C'est pour savoir si cette femme est celle que le Seigneur lui a indiquée qu'Elie lui fait cette demande. — *In vase.* C'est sans doute le vase qui servait au prophète à puiser de l'eau et qu'il rapportait du torrent de Carith.

42. — *Et buccellam panis in manu tua.* On peut ainsi traduire l'hébreu : « Et un morceau de pain que tu possèdes. » Septante : *Ψωμὸν ἐπὶ τοῦ ἐν τῇ χερί σου*, « la bouchée de pain qui est en la main ».

44. — *Vivit Dominus Deus tuus.* De ce serment il ressort que la veuve de Sarephta reconnaît Elie pour un prophète israélite, et qu'elle-même connaissait le vrai Dieu, que le Dieu du prophète était le sien, car autrement elle n'aurait pas juré par lui. On ne comprendrait pas d'ailleurs que le prophète eût reçu l'ordre d'aller demander l'hospitalité à une adoratrice de Baal et d'Astarté. Il ne serait pas impossible que cette femme fût Israélite de naissance, quoique mariée à un Phénicien et fixée à l'étranger. Le passage de S. Luc où il en est parlé n'y contredit point, Luc., iv, 26. — *Panem.* Le mot *maog*, מועג = מוגה, *hougah*, rendu dans le Septante par *ἐγχευόμενος*, désigne un gâteau cuit sous la cendre. La veuve fait entendre qu'elle n'a rien de cuit. — *Nisi quantum pugillus...* Par cette réponse on peut voir que la sécheresse désolait aussi les côtes de la Phénicie, comme l'atteste Ménandre.

Josèphe en effet cite de cet historien le passage suivant : « La sécheresse sous lui (Ithobal) régna depuis le mois d'Hyperbérétée jusqu'au mois d'Hyperbérétée de l'année suivante, Avit., j. l. VIII, c. XIII, § 2. Le mois d'Hyperbérétée correspond au mois de Tisri des Hébreux. — *In hydria.* Le mot *kad*, désigne sans contredit un vase ou une urne d'une capacité très médiocre. — *Duo ligna.* « Ideo duo ligna colligebat, dit S. Augustin, Serm. 404 de Temp., quia in typo Eliæ Christum excipiebat. Duo ligna volebat colligere, quia crucis mysterium desiderabat cognoscere. Crux enim Domini Salvatoris duobus lignis aptata est. ideo duo ligna colligebat vidua illa, quia in illum qui in duobus lignis pendit creditura esset Ecclesia. Dixit ergo vidua illa : Colligo duo ligna ut faciam cibum mihi et filio meo, et manducabimus et moriemur. Verum est, fratres dilectissimi, nemo in Christum crucifixum credere merebitur, nisi huic sæculo moriatur, nam quicumque corpus Christi digne manducare voluerit, necesse est ut moriatur præteritis et vivat futuris. »

43. — *Verumtamen mihi primum...* Le prophète fait cette demande à la veuve pour éprouver sa foi et pour s'assurer de nouveau que c'est bien la femme chez laquelle il doit habiter. S'il eût pensé qu'elle était païenne, il ne lui eût pas parlé ainsi, et la veuve, de son côté, n'eût pas obéi comme elle le fit. C'était un acte de foi pratique qu'il eût été

13. Elie lui dit : Ne crains point, mais va et fais comme tu as dit; cependant fais-moi d'abord, avec ce peu de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apporte-le moi. Tu en feras ensuite pour toi et pour ton fils.

14. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : La cruche ne manquera pas de farine et le vase d'huile ne sera pas diminué jusqu'au jour où le Seigneur répandra la pluie sur la face de la terre.

15. Elle alla et fit selon la parole d'Elie. Et il mangea, et elle aussi, et toute sa maison; et depuis ce jour

16. La cruche ne manqua pas de farine et le vase d'huile ne fût pas diminué, selon la parole du Seigneur, qu'il avait dite par le ministre d'Elie.

17. Mais il arriva ensuite que le fils de cette femme, mère de famille,

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade, et fac sicut dixisti : verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me : tibi autem, et filio tuo facies postea.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur usque ad diem, in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ : Et comedit ipse, et illa, et domus ejus : Et ex illa die

16. Hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matris fa-

difficile de rencontrer en Israël. — *Subcinericium panem.* « Panis subcinericius, dit S. Eucher, est pœnitentium satisfactio, juxta illud Ps. ci : Quia cinerem sicut panem manducabam, et potum meum cum fletu temperabam; his enim satisfactionibus Dominus se pasci hortatur. »

15. — *Et fecit juxta verbum Eliæ.* L'action de cette femme, résultat d'une foi vive, dut consoler le prophète et le fortifier en lui donnant confiance dans l'issue de sa mission. Puisque le Seigneur s'était conservé au milieu des païens des âmes aussi fidèles, il n'était pas possible qu'Israël ne finit par écouter la voix de son prophète. « O magnificum mulieris animum, s'écrie S. Eucher, o immutabile mentis propositum, o vero venerabile per sæcula factum! poculum petit, non offert : et quod regibus forsitan deerat, quod divites non habebant, hæc vidua ex abundantia erogabat... Erat in illo tempore spectaculum angelis hominibusque gratissimum, quod inter gentes in terra profana vidua mulier jam tunc esset filia Abrahæ multo hospitalior ipso parente, multo humanior fidei genitore. Erat quidem Abraham hospitalis...; sed erat vere opulentus, erat dives. »

16. — *Hydria farinæ non defecit.* Le prophète dut subvenir en même temps aux besoins spirituels de la veuve, et d'ailleurs la multiplication miraculeuse de la farine et de

l'huile contribua, non-seulement à lui soutenir la vie, mais aussi à maintenir sa foi et même à l'augmenter. Il semble bien évident, d'après ce que dit Notre-Seigneur, Luc., iv, 26, que le prophète fut envoyé chez la veuve de Sarepta, non pas uniquement pour trouver là un refuge plus assuré, mais aussi pour récompenser la vertu de cette femme et sa fidélité au Seigneur. Il est difficile de voir là autre chose qu'un miracle; mais, quelle que soit la manière dont Dieu s'y est pris pour multiplier la farine et l'huile de la veuve, le fait en soi n'a pas de quoi nous surprendre plus que les merveilles de la végétation, qui seront pour nous toujours un mystère. S. Prosper, lib. II. de Prædest. et promiss. c. xxix, fait les réflexions suivantes bien appropriées à la circonstance : « Sic anima fœneratur Deum, sic dum dat in necessitate, sibi consulit ad salutem. Sic repletur anima quæ corpore abscedente Domino, castigantem diligens, unius thori fidem pudico amore custodit, sacramento farris et olei unctione munita, securam expectans gratam pluviam, cum ei dixerit Dominus : Euge, serve bone, quia in modico fuisti fidelis, intra in gaudium Domini tui. » Allégoriquement la farine de la veuve figure le pain eucharistique offert chaque jour aux fidèles et qui ne manque jamais.

17. — *Ægrotavit filius mulieris...* S. Augustin. ad Simplic. Quæst. V, nous explique-



mias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi, et tibi, vir Dei? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et portavit in cœnaculum, ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ut interficeres filium ejus?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et ait : Do-

tomba malade, et la maladie était très forte, de telle sorte, qu'il ne lui restait plus d'haleine.

18. Elle dit donc à Elie : Qu'y a-t-il à moi et à toi, homme de Dieu? Es-tu entré chez moi pour que mes iniquités soient rappelées, et pour tuer mon fils?

19. Et Elie lui dit : Donne-moi ton fils. Et il le prit de son sein et il le porta dans le cénacle, où il demeurait, et le posa sur son lit.

20. Et il cria vers le Seigneur et dit : Seigneur mon Dieu, avez vous aussi affligé la veuve chez laquelle je suis ainsi sustenté au point de tuer son fils?

21. Et il s'étendit et se mesura sur l'enfant trois fois, et cria vers le Seigneur et dit : Seigneur mon

pourquoi Dieu affligea ainsi la veuve de Sarepta : « Non malefaciendi causa mortificavit (Deus) filium ejus, sed exhibendi miraculi ad gloriam nominis sui, quo tantum prophetam et tunc viventibus, et posteris commendaret. » Quelques auteurs pensent que le fils de la veuve était le prophète Jonas. « Tradunt Hebræi, dit S. Jérôme. Præfat., III, Jonam hunc esse filium viduæ Sareptanæ, quem Elias propheta mortuum suscitavit, matre postea dicente... » Bien entendu, S. Jérôme cite cette opinion sans l'approuver aucunement. — *Ita ut non remaneret in eo halitus.* Hébreu : « Jusqu'à ce qu'il ne restât plus de souffle en lui. » Le contexte semble bien montrer que l'enfant était réellement mort, et qu'il ne s'agit pas d'un évanouissement prolongé, bien que la même expression se retrouve dans Daniel, x, 17, avec un sens évidemment différent. Quoi qu'il en soit, que l'enfant fût mort ou seulement en danger immédiat de mort, le miracle n'en est pas moins réel et indiscutable.

18. — *Quid mihi et tibi, vir Dei?* La veuve ne reproche pas au prophète d'être entré chez elle, car ces paroles sont plutôt un effet de son trouble et une plainte à laquelle on peut donner ce sens : *Est-ce donc là ce que je devais attendre pour l'hospitalité que je vous ai offerte?* — *Ut rememorarentur...* En voyant son fils malade, la veuve se souvient de ses fautes et pense que l'arrivée du prophète les a rappelées à Dieu, ou plutôt qu'elle est l'occasion du châtiement dont elle est menacée.

Elle était dans l'erreur, et aussi bien elle ne tardera pas être détrompée. Le prophète lui apprendra que le mal est venu chez elle, non pas pour la châtier, mais pour que la gloire de Dieu se manifeste, Jean. ix, 3, xi, 4. « Sunt admiratione digna verba viduæ, dit à ce propos Théodorel, Quæst., LII : Tuo, inquit, lumine aperta sunt mea peccata, quæ occulta erant. Non dixit : Fuisti mihi malum auspicium, mala conciliavit mihi tuus adventus; sed potius suis peccatis tribuit quod acciderat. Tantum ei preluit prophetæ doctrina. »

20. — *Etiamne viduam, apud quam...* Ce n'est pas un reproche que le prophète adresse à Dieu, mais c'est l'expression de la compassion qu'il ressent pour la pauvre veuve. C'est comme s'il disait : Seigneur, dans votre bonté et votre justice, il est impossible que vous laissiez dans la mort le fils de cette veuve. Une telle confiance méritait d'être exaucée.

21. — *Atque mensus est...* L'action du prophète est toute symbolique; il ne s'étend pas ainsi sur l'enfant pour le réchauffer et le ramener, mais dans la ferme espérance que le Seigneur confèrera sa vertu à ces moyens humains qui, dans le cas présent, eussent été de nul effet par eux-mêmes. S'il s'étend trois fois, c'est parce que l'invocation au Seigneur se répétait habituellement trois fois. Cfr. Nomb. vi, 22; Ps. liv, 18; Is. vi, 3; Dan., vi, 10. L'acte d'Elie, d'après S. Prosper, figure l'Incarnation. « Elias et post eum Elisæus, ut mortuum parvulum suscitaret, juvenilia membra contaxit. Et Dominus Jesus seipsum exi-

Dieu, je vous en prie, que l'âme de cet enfant retourne dans ses entrailles.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie, et l'âme de l'enfant retourna au-dedans de lui et il revécut.

23. Et Elie prit l'enfant et le déposa du cénacle dans la partie inférieure de la maison et le donna à sa mère et lui dit : Voilà que votre fils vit.

24. Et la femme dit à Elie : Maintenant je reconnais en ceci que vous êtes un homme de Dieu et que la parole du Seigneur est vraie en votre bouche.

mine Deus meus, revertatur, obsecro, anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ; et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi, quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

navivit formam servi accipiens; parvum se illi parvo coaptavit, ut efficeret istud corpus humilitatis nostræ conforme corpori gloriæ suæ. Jacens subter se frigidum suo calore succendit : similiter et noster Salvator Dominus in mundum, a cujus calore non est jam qui se abscondat. Insufflavit ille tertio jacenti, ut trina confessio infunderetur credenti : sic suscitatus est mortuus, dum a morte perpetua justificatus est impius. » De Prædest. et Promiss. part. II, c. xxx. D'autre part. S. Augustin, Serm. 204 de Temp., nous apprend que le fils de la veuve représente l'Eglise des Gentils : « Filius viduæ defunctus jacebat, quia filius Ecclesiæ, id est populus gentium, multis peccatis et criminibus mortuus est. Orante Elia, filius viduæ suscitatur, veniente Christo filius Ecclesiæ, id est populus Christianus, de carcere mortis reducitur; Elias inclinatur in oratione, et vivificatur viduæ filius; et Christus procumbit in passione, et suscitatur populus Christianus... Nam quod

tribus vicibus inclinatur, mysterium Trinitatis ostenditur. Viduæ enim filium, id est, populum gentium, nec solus Pater sine Filio, nec Pater et Filius sine Spiritu Sancto; sed tota Trinitas suscitavit. Denique hoc etiam in Sacramento Baptismatis demonstratur, dum tertia vice vetus homo mergitur, ut novus surgero mereatur. »

22. — *Et reversa est anima pueri.* On peut voir là une preuve de l'immortalité de l'âme — *Et revixit.* On a essayé d'expliquer le fait naturellement; mais nous renvoyons à l'article Elie et Elisée de la Préface pour l'examen de ces diverses suppositions.

24. — *Quoniam vir Dei es tu.* Il ne faut pas conclure que jusque-là la veuve en avait douté, V. t. 18, mais que ce fait merveilleux est pour elle une preuve nouvelle. Elle reconnaît en même temps que la parole du Seigneur est vraie dans la bouche du prophète, autrement dit, elle confesse sa foi au vrai Dieu.

## CHAPITRE XVIII

Trois ans après, Elie reçut du Seigneur l'ordre de se présenter devant Achab pour lui annoncer la pluie (v. 1-2). — Or, Achab avait appelé Abdias, son intendant, homme craignant Dieu, et tous deux s'étaient mis à parcourir le pays, chacun de leur côté, afin de trouver de l'herbe pour empêcher le bétail de mourir (vv. 3-6). — Elie rencontra donc Abdias et lui demanda d'aller annoncer au roi sa venue (vv. 7-8). — Mais Abdias fut très effrayé et n'osait se charger de cette mission, car il craignait que le prophète ne parût pas devant le roi, et que le roi ne le fit mourir comme porteur d'une nouvelle fausse (vv. 9-14). — Rassuré par Elie, il partit à la recherche du roi, lequel vint à la rencontre du prophète et lui reprocha de troubler Israël (vv. 15-17). — Mais le prophète lui répondit que c'était lui qui troublait Israël en adorant Baal, puis lui commanda de rassembler sur le Carmel tous les faux prophètes (vv. 18-19). — Achab ayant donc réuni les prophètes sur le Carmel, Elie proposa au peuple de choisir entre Dieu et Baal (vv. 20-21). — N'obtenant pas de réponse, il leur proposa de reconnaître pour le vrai Dieu celui qui ferait consumer la victime qui lui serait offerte, ce que le peuple approuva (vv. 22-24). — Elie recommanda donc aux prophètes de Baal de préparer les premiers leur victime et d'invoquer leurs dieux, ce qu'ils firent sans succès (vv. 25-26). — Vers l'heure de midi, Elie leur dit de parler plus haut pour se faire entendre; ils poussèrent donc des cris et se frappèrent jusqu'au sang, et à l'heure du sacrifice n'avaient pas obtenu de réponse (vv. 27-29). — Alors Elie fit relever l'autel du Seigneur, prit douze pierres pour en faire un autel avec un canal à l'entour, y fit placer le bois et la victime et fit arroser le tout jusqu'à ce que le canal fut rempli (vv. 30-35). — Et à l'heure du sacrifice il invoqua le Seigneur, et le feu du Seigneur descendit aussitôt et dévora l'holocauste, le bois et l'eau (vv. 36-38). — A cette vue, le peuple se prosterna et confessa Dieu (v. 39). — Alors Elie fit massacrer tous les prophètes de Baal dans le torrent de Cison (v. 40). — Il annonça ensuite à Achab la venue de la pluie, puis monta au sommet du Carmel, où il se prosterna (vv. 41-42). — Il envoya sept fois son serviteur regarder du côté de la mer, et, lorsque celui-ci eut aperçu un léger nuage, il lui ordonna d'aller dire à Achab de partir au plus vite (vv. 43-44). — Bientôt en effet la pluie tomba, et, tandis que le roi se dirigeait vers Israël, le prophète, saisi par la main de Dieu, le devança et arriva avant lui (vv. 45-46).

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio, dicens : Vade et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias, ut ostenderet

1. Après des jours nombreux, la parole du Seigneur fut adressée à Elie, la troisième année, disant : Va, et montre-toi à Achab, pour que je répande la pluie sur la face de la terre.

2. Elie alla donc pour se montrer

6. Rencontre d'Elie et d'Achab; victoire d'Elie sur les prophètes de Baal au Carmel, xviii.

CHAP. XVIII. — 1. — *Per dies multos...* La sécheresse et la famine n'ayant pas réussi à faire réfléchir Achab et à le détourner de l'idolâtrie, il restait au prophète à prouver devant tout le peuple que son Dieu était le vrai Dieu, et à accomplir sur les prophètes de Baal les décrets de la justice divine. — *In anno tertio.* A compter du séjour du prophète à Sarephtha, car il semble que ce soit le meilleur moyen de mettre d'accord cette indication avec celles que nous trouvons dans S. Luc, 17, 25, et dans l'épître de S. Jacques.

De cette sorte, rien n'empêche que la sécheresse ait duré trois ans et demi. Le prophète serait demeuré un an au torrent de Carith, qui finit par se dessécher, et deux ans et demi à Sarephtha. Selon quelques auteurs, on n'a pas compté ici les six mois qui ont suivi la prédiction et qui précédèrent la première saison des pluies; selon d'autres, la famine ne dut commencer qu'après une année de sécheresse, et ce serait à dater de cette époque qu'il faudrait compter les trois années.

2. — *Erat autem fames...* Les remarques incidentes qui sont contenues dans ce pas-

à Achab. Or, la famine était extrême en Samarie.

3. Et Achab appela Abdias, intendant de sa maison; mais Abdias craignait beaucoup le Seigneur.

4. Car, lorsque Jézabel tuait les prophètes du Seigneur, il prit cent prophètes et les cacha, cinquante par cinquante, dans des cavernes, et les nourrit de pain et d'eau.

5. Achab donc dit à Abdias : Va dans le pays vers toutes les sources d'eaux, et vers toutes les vallées, vois si nous pourrions trouver de l'herbe et sauver les chevaux et les mulets, et que les bêtes de somme ne périssent pas tout à fait.

6. Et ils se partagèrent les contrées pour les parcourir; Achab allait par un chemin, et Abdias par un autre chemin, séparément.

7. Et pendant qu'Abdias était en chemin, Elie vint au-devant de lui. Lorsqu'il l'eut reconnu, il se prosterna contre terre et lui dit : N'êtes-vous pas Elie, mon seigneur?

8. Il lui répondit : Je le suis. Va, et dis à ton maître : Voici Elie.

9. Et lui : En quoi ai-je péché,

se Achab; erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam dispensatorem domus suæ; Abdias autem timebat Dominum valde.

4. Nam cum interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

6. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum, et in cunctas valles, si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones, ut circuissent eas : Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei : qui cum cognovisset eum cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit,

sage jusqu'au §. 6, ont pour but de faire connaître les circonstances dans lesquelles Elie parut devant le roi. Tous les verbes devraient, d'ailleurs, être au plus-que-parfait.

3. — *Abdiam*. Ce nom, en hébreu עבדיהו, *Obadiahou* ou עבדיה, *Obadiah*, « serviteur de Dieu », se rencontre fréquemment dans l'Ancien Testament, I Paral., III, 21, VII, 3, VIII, 38, IX, 46; II Paral., XVII, 6, XXXIV, 22; Esch., VIII, 9, etc. — *Dispensatorem domus suæ*. Hébreu : « Qui (était) sur la maison », V, IV, 46.

4. — *Nam cum interficeret...* Il est probable que Jézabel faisait périr les prophètes pour arriver plus facilement à détruire le culte du vrai Dieu. Il n'est donc pas nécessaire de supposer qu'elle agit ainsi sur le conseil de ses prêtres qui lui persuadèrent que c'était le moyen de faire cesser le fléau. Nous ne connaissons ni les détails ni l'époque de cette persécution sanglante; cependant la réponse d'Abdias au prophète, §. 13, pourrait faire supposer que Jézabel avait fait

massacrer les prophètes au moment où Elie venait de se retirer dans le torrent de Carith, circonstance qui, seule, l'aurait préservé.

— *Tulit ille centum prophetas*. Si Abdias à lui seul en sauva cent, on peut supposer qu'ils étaient assez nombreux.

6. — *Diviseruntque sibi regiones*. Pour que le roi et un de ses principaux officiers prissent le parti d'aller inspecter eux-mêmes la contrée, il fallait que le mal fût extrême.

7. — *Qui cum cognovisset eum*. Abdias le reconnu peut-être à son habillement, Cfr. IV Rois, I, 7. 8. — *Cecidit super faciem suam*. On voit que le prophète était en grand honneur, tout au moins auprès des fidèles serviteurs de Dieu, ce qui fait penser que sa réputation ne datait pas du jour où il avait annoncé la sécheresse. — *Num tu es, Domine mi, Elias*. Abdias avait déjà reconnu le prophète; aussi cette question est-elle de la nature de celles qu'on fait dans un moment de surprise : Est-ce bien vous? vous ici? etc.

9. — Le § 12 fait comprendre pourquoi

quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

10. Vivit Dominus Deus tuus! quia non est gens aut regnum, quod non miserit dominus meus te requirens. Et respondentibus cunctis : Non est hic; adjuravit regna singula et gentes, eo quod minime reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

12. Cumque recessero a te, spiritus Domini asportabit te in locum, quem ego ignoro; et ingressus nuntiabo Achab, et non inveniens te, interficiet me; servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos, in speluncis, et paverim eos pane et aqua?

14. Et nunc tu dicis : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias; ut interficiat me?

15. Et dixit Elias : Vivit Dominus

dit-il, pour que vous me livriez, moi votre serviteur, entre les mains d'Achab, pour qu'il me tue?

10. Vrai comme vit le Seigneur votre Dieu, il n'y a pas de nation ou de royaume où mon maître n'ait envoyé pour vous chercher. Et comme tous répondaient : Il n'est pas ici, il a adjuré tous les royaumes et tous les peuples, parce qu'on ne vous trouvait aucunement.

11. Et maintenant vous me dites : Va et dis à ton maître : Voici Elie!

12. Et lorsque je me serai éloigné de vous, l'esprit du Seigneur vous transportera en un lieu que j'ignore; et j'entrerai chez Achab pour lui porter la nouvelle, et, ne vous trouvant pas, il me tuera. Or, votre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Est-ce qu'on n'a pas fait savoir, à vous mon seigneur, ce que j'ai fait lorsque Jézabel tuait les prophètes du Seigneur, comment j'ai caché cent de ces prophètes du Seigneur, cinquante par cinquante, dans des cavernes, et je les ai nourris de pain et d'eau?

14. Et maintenant vous dites : Va et dis à ton maître : Voici Elie, pour qu'il me tue.

15. Et Elie dit : Vrai comme vit

Abdias craint de perdre la vie en remplissant la mission qu'Elie lui confie.

10. — *Quia non est gens aut regnum, quos...* C'est une hyperbole dans le genre oriental, effet du trouble d'esprit dans lequel se trouvait Abdias, mais qui toutefois témoigne de la haine d'Achab pour Elie. — *Adjuravit regna singula et gentes...* Achab ne put guère exiger le serment des rois d'Egypte et de Syrie, sur lesquels il ne devait avoir aucune influence; mais il devait en être autrement des rois des Moabites, des Ammonites et autres petits souverains.

12. — *Spiritus Domini asportabit te.* De ces paroles, on a voulu conclure que, dans l'histoire d'Elie, il s'était déjà présenté des faits de ce genre. Toutefois, rien ne nous oblige à l'admettre; car nous ne voyons pas une le

prophète, après sa prédiction, ait disparu d'une manière miraculeuse. Cependant Abdias pouvait le croire, attendu que, malgré toutes les recherches, on n'avait pu retrouver l'homme de Dieu. L'enlèvement d'Elie au ciel, IV Rois, II, 44 et suiv., et celui de l'Apôtre S. Philippe, Act., VII, 30, ne permettent pas ici de conclure du possible au réel. — *Servus autem tuus...* Abdias veut dire que, s'étant maintenu toujours dans la crainte de Dieu, il ne mérite pas un pareil sort, c'est-à-dire, de courir le danger de perdre la vie.

13. — *Numquid non...* Ce n'est pas pour se vanter, ni pour faire valoir ses services, qu'il rappelle ce qu'il a fait, mais pour justifier son refus, et pour dire que sa mort serait une injustice.

15. — *Dominus exercituum*, V. I Rois, I, 3.

le Seigneur des armées, devant la face de qui je suis; aujourd'hui je me montrerai à lui.

16. Abdias alla donc au-devant d'Achab, et lui apprit tout. Et Achab vint au-devant d'Elie.

17. Et, lorsqu'il l'eut vu, il dit : Es-tu celui qui trouble Israël?

18. Et il dit : Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais toi et la maison de ton père, en abandonnant les commandements du Seigneur et en suivant les Baalim.

19. Cependant, envoie maintenant, et rassemble auprès de moi tout Israël sur le mont Carmel, et les quatre cent cinquante prophètes

exercituum, ante cuius vultum sto, quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei; venitque Achab in occursum Eliæ

17. Et cum vidisset eum, ait : Tune es ille, qui conturbas Israel?

18. Et ille ait : Non ego turbavi Israel, sed tu, et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini, et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, pro-

47. — *Tune es ille qui conturbas Israel?* Comme c'est le roi qui va à la rencontre d'Elie, on ne doit pas interpréter ces paroles : Comment oses-tu? mais : Enfin, je te rencontre!... Achab cherche à en imposer à Elie, par ce ton de maître, et lui attribue la sécheresse, non-seulement parce qu'il l'a prédite, mais parce qu'il avait déclaré qu'elle ne cesserait qu'à sa parole, sans réfléchir que le prophète avait parlé au nom de Dieu. Il lui fait un reproche qui, jusque là, n'avait été fait qu'à Achan. Jos., vii. 25, et qui devait rappeler au prophète le triste sort de ce malheureux. Achab espérait peut-être qu'Elie tremblerait devant lui et implorerait son pardon : mais il fut bien trompé dans son attente.

48. — *Non ego turbavi...* Loin de se laisser effrayer, le prophète retourne contre Achab le reproche qui lui est adressé, et le fait avec tant de calme, d'assurance et de hardiesse, que le roi semble en avoir été déconcerté. C'est un exemple frappant de l'ascendant extraordinaire que pouvait avoir sur les monarques les plus impies un prophète armé de la force de Dieu. — *Baalim*. Le pluriel בעלים fait allusion soit à la multiplicité des statues de Baal, soit plutôt aux différents surnoms sous lesquels ce dieu était honoré.

49. — *Verumtamen nunc mitte*. Le but d'Elie, en faisant rassembler les prophètes de Baal et en prophétisant l'épreuve dont il va être question plus loin, n'était pas tant de détourner Achab de sa voie, que d'imprimer à tout le peuple une autre direction. Au moment où tout le monde désirait la fin du châtement, c'était l'occasion de prendre une décision. — *In monte Carmeli*. Nous avons déjà parlé ailleurs du mont Carmel, Jos., xix, 25; mais nous ajouterons ici quelques

renseignements qui se rapportent à notre sujet. Dans la chapelle du couvent des Carmes dédiée à S. Elie, se trouve une crypte qui, selon la tradition, servait d'asile au prophète et porte le nom de grotte d'Elie. Un peu plus bas, ou nord-ouest, on remarque une grotte plus vaste appelée *l'Ecole des prophètes*, ou Synagogue d'Elie. Jadis elle aurait été une synagogue où les fils des prophètes et les disciples d'Elie se retiraient pour se livrer à l'étude des Ecritures et à la contemplation. Tombée aux mains des Musulmans, après avoir longtemps appartenu au monastère, elle a été transformée en mosquée, sous le nom d'*El-Kader*, « le verdoyant, le vivant », car les Musulmans, d'accord avec la Bible, croient qu'Elie a été enlevé au ciel, où il jouit d'une éternelle jeunesse, Cfr. Guérin, Sam., II, 271, 272, 273. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas qu'il faille chercher de ce côté l'endroit où Elie confondit les prophètes de Baal, mais plutôt sur une des hauteurs du sud-est. Van de Velde, I, 244 et suiv., indique la plaine qui se trouve auprès des ruines de Moloraka. Selon cet auteur, on ne saurait se figurer un meilleur emplacement pour recevoir une réunion aussi considérable que celle de tout Israël. Du côté d'Esdréon, le rocher se termine par une muraille presque perpendiculaire, de deux cents pieds de hauteur, ce qui fait que cet endroit se détache parfaitement, et qu'on pouvait voir de loin tout ce qui s'y passait. Aussi c'est là que la tradition locale place l'événement dont nous nous occupons. Le terrain, d'ailleurs, convient à ce qui est raconté; on y trouve de gros blocs qui purent servir à ériger l'autel, et cependant le sol peut être creusé assez rapidement, v. 34, 32. L'eau non plus n'est

phetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes ? Si Dominus est Deus, sequimini eum ; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini

de Baal, et les quatre cents prophètes des bois sacrés, qui mangent de la table de Jézabel.

20. Achab envoya à tous les enfants d'Israël, et rassembla les prophètes sur le mont Carmel.

21. Et Elie, montant vers tout le peuple, dit : Jusques-à quand boitez-vous des deux côtés ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le, et si c'est Baal, suivez-le. Et le peuple ne lui répondit pas un mot.

22. Et Elie dit encore au peuple : Je suis resté seul prophète du Sei-

pas loin, v. 34, et nulle part, le Cison n'est aussi près du Carmel qu'en cet endroit, au-dessous d'El-Mohraka qui s'élève à près de cinquante mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, et à trois cents au-dessus du torrent. D'ailleurs, au-dessous du plateau, et beaucoup moins loin que le Cison, se trouve une source abondante où l'on pût puiser l'eau dont Elie eut besoin, v. 24. Enfin, ce plateau d'El-Mohraka est ainsi placé qu'il convient encore pour les circonstances dans les vv. 42-44. Elie avait sans doute choisi le Carmel, parce qu'il était assez au centre du royaume, et que là on apercevait la mer d'où la pluie devait venir. — *Prophetasque lucorum*. Hébreu : « Les prophètes des Aschéras », V. xvi. 33. Les prophètes du dieu féminin étaient moins nombreux que ceux du dieu masculin. — *Qui comedunt de mensa Jezabel*. C'est-à-dire, qui sont entretenus par Jézabel. Cette remarque est destinée à faire comprendre le secret de la prédilection pour le culte des idoles.

20. — *Misit Achab...* Cette prompte soumission aux ordres du prophète rentre assez bien dans le caractère d'Achab. Malgré son irritation et sa jactance, v. 47 ; il redoutait au fond celui dont la prédiction s'était réalisée, xvii, 4, tandis que les sacrifices des prêtres de Baal avaient été impuissants à détourner le fléau. — *Et congregavit prophetas*. Dans la suite, il n'est plus question des prophètes des Aschéras, (Vulg. lucorum), vv. 22, 25 et 40, mais seulement des prophètes de Baal. On peut donc supposer que les premiers ne soupçonnant rien de bon, profitèrent de la protection de Jézabel, pour se soustraire aux ordres d'Achab. Il est vrai que les Septante ont ajouté : βῆτι οἱ προφῆται τοῦ ἁγίου τετρακόσιοι, « et les prophètes du bois sacré, au nombre de quatre cents » ; mais c'est évidemment une interprétation à inscrire au compte des traducteurs. Autrement on ne

comprendrait pas comment dans le vers. 40 surtout, il n'est question que des prophètes de Baal. Outre les prophètes, il se trouva là une grande foule de peuple, y compris Achab, v. 44, qui ne devinait pas l'intention du prophète, dont le but était de prouver à tout le peuple la puissance et la divinité de Jéhovah, en regard du néant de Baal, et enfin de porter un coup mortel au culte idolâtrique, en faisant périr tous les prophètes des faux dieux.

21. — *In duas partes*. Le sens de *σεῖσιν*, *seipim* (parties), est certain, d'après Ps. cviii, v. 443. La traduction des Septante : ἐπ' ἀμφοτέραις ὕψυσι, « sur les deux genoux », n'est qu'une paraphrase qui n'explique rien. — *Et non respondit ei...* Il n'est peut-être pas juste de dire que le peuple voulait réunir à la fois le culte de Baal et celui de Jéhovah, et qu'il se tut en entendant le reproche que lui fit le prophète, puisqu'il n'ignorait pas la loi, Deut., vi, 4 et suiv. Il est, en effet, plus naturel de penser que le peuple était partagé entre le culte de Jéhovah et celui de Baal et d'Astarté, deux cultes complètement inconciliables et que personne ne pouvait songer à identifier, tandis que le culte des veaux d'or de Jéroboam n'était pas dans le même cas. Le grand nombre des prophètes prouve encore que, malgré Achab et Jézabel, le peuple était divisé.

22. — *Ego remansi...* Il n'en faut pas conclure que les cent prophètes cachés par Abdias, v. 4, avaient été découverts et mis à mort, mais seulement qu'Elie avait seul conservé sa liberté d'action, et que tous les autres prophètes avaient été mis à mort, ou chassés, ou réduits à prendre la fuite et à se cacher. Humainement parlant, Elie à lui seul ne pouvait rien contre les quatre cent cinquante prophètes de Baal. Le peuple ne pouvait donc rejeter la proposition qui lui était faite, et, quant aux prophètes, ils étaient obligés d'y souscrire, sous peine de perdre

gneur, mais les prophètes de Baal sont quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs, et qu'ils se choisissent un bœuf, qu'ils le coupent en morceaux, et le mettent sur le bois, mais qu'ils ne mettent pas de feu au-dessous; et moi je prendrai l'autre bœuf et je le mettrai sur le bois, et je ne mettrai pas de feu au-dessous.

24. Invoquez les noms de vos dieux et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur, et que le Dieu qui exaucera par le feu soit le vrai Dieu. Et tout le peuple répondit : Excellente proposition.

25. Elie donc dit aux prophètes de Baal : Choisissez-vous un bœuf, et agissez les premiers, car vous êtes nombreux; et invoquez les noms de vos dieux et ne mettez pas de feu au-dessous.

26. Lorsqu'ils eurent pris le bœuf qu'il leur avait donné, ils agirent. Et ils invoquèrent le nom de Baal, depuis le matin jusqu'à midi, di-

solus; prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves, et illi eligant sibi bovem unum, et in frustra cædentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant; et ego faciam bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei; et Deus qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis; et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Qui cum tulissent bovem, quem dederat eis, fecerunt; et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal,

tout crédit et d'avouer publiquement leur impuissance. Peut-être espéraient-ils sérieusement que Baal leur viendrait en aide, ou qu'un hasard heureux les tirerait d'embarras, ou enfin que le Dieu d'Elie ne fournirait pas non plus la preuve de sa divinité.

24. — *Et Deus qui exaudierit per ignem.* Comme il s'agissait de décider entre le culte de Jéhovah et celui de Baal, il était assez naturel de recourir au sacrifice comme épreuve, attendu que chez les Juifs, comme chez les païens, c'était la cérémonie essentielle du culte. Quant au feu, il porte en lui-même sa signification, car il porte, pour ainsi-dire, la victime jusqu'à Dieu. Par conséquent, envoyer le feu du ciel, c'était de la part de la Divinité prouver sa puissance et montrer que le sacrifice lui était agréable. En outre, le feu et surtout le feu du ciel a toujours été considéré comme l'emblème de la Divinité. Enfin Baal étant le dieu du soleil et du feu, c'était l'occasion de prouver sa puissance et de s'affirmer solennellement. Elie devait, sans doute, se rappeler que le Seigneur avait fait descendre le feu du ciel sur la première victime qu'on déposa devant le tabernacle, Levit., ix.

25. — *Et facite primi.* Pour couper court à toute excuse, Elie laisse aux prophètes de Baal le choix de la victime et le privilège de commencer les premiers, cédant à la prééminence du nombre. Les longs et inutiles efforts de ses adversaires devaient ainsi contraster avec son rapide succès et rendre son triomphe plus éclatant. Il ne faut donc pas voir une intention railleuse dans ces mots « quia vos plures estis. »

26. — *Baal exaudi nos.* C'était sans doute le refrain qui revenait le plus souvent et qui prédominait sur toutes les autres invocations. — *Transiliebantque altare.* Hébreu : « Et ils boitaient autour de l'autel ». Il ne semble pas que l'on doive voir ici une moquerie, et il est probable que cette expression désigne simplement les mouvements, les balancements que comporte la danse, qui vers la fin dut ressembler quelque peu à celle des Bacchantes. Du reste, la traduction des Septante, διτρυχον, « ils couraient çà et là », pas plus que celle de la Vulgate, n'a le sens d'une raillerie. La danse, en Orient surtout, faisait essentiellement partie du culte, et les derviches tourneurs en sont encore aujourd'hui un témoignage. Un passage d'Hérodien,



exaudi nos! Et non erat vox, nec qui responderet : transiliebantque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens : Clamate voce majore; Deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna, et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis. donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transiit meridies et illis prophetantibus venerat tempus, quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes,

sant : Baal, exauce nous. Et il n'y avait ni voix, ni personne qui répondit. Et ils sautaient sur l'autel qu'ils avaient fait.

27. Et comme c'était déjà midi, Elie les raillait, disant : Criez d'une voix plus forte, car il est dieu, et il parle peut-être, ou il est dans une hôtellerie, ou en chemin, ou peut-être dort-il, et il faut qu'on le réveille.

28. Ils criaient donc d'une voix forte, et se faisaient des incisions, selon leur rite, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent inondés de sang.

29. Mais lorsque midi fut passé, et que, pendant qu'ils prophétisaient, le temps fut venu où le sacrifice a coutume d'être offert, et que nulle voix ne se faisait entendre, et que personne ne répondait, et ne prêtait attention aux suppliant,

Hist., v, 3, nous apprend comment Héliogabale se comportait comme grand-prêtre du dieu d'Emèse : « il sacrifiait et dansait autour des autels, au son des flûtes, des chalumeaux et de toutes sortes d'instruments ». — *Quod fecerant*. L'hébreu אֲשֶׁר עָשָׂה, *ascher acah*, doit être pris dans le sens impersonnel « qu'on fit », et ce n'est pas Elie qui est le sujet du verbe.

27. — *Deus enim est*. Dans l'opinion de ses sectateurs. Aussi les diverses suppositions que fait le prophète n'en sont que plus piquantes et d'une raillerie plus mordante. — *Et forsitan loquitur*. Hébreu : « Car il médite ». Tel est en effet ici le sens de שִׂיחַ, *siakh*. Septante : ἀδολοσχία αὐτῷ ἐστίν, « il s'amuse ». — *Aut in diversorio est*. Hébreu : « Ou il est retiré », c'est-à-dire, pour satisfaire à la nature, supposition offensante pour Baal. Ces railleries ne sont point d'ailleurs indignes d'un prophète et d'un homme de Dieu. Au regard du Dieu véritable, tous les autres dieux ne sont que vanité et néant, par conséquent ne méritent que le plus profond mépris. Mais, en outre, Elie avait pour but d'exciter les faux prophètes à redoubler d'efforts, et par suite à rendre leur défaite plus palpable et plus complète. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que les Grecs et les Romains attribuaient à leurs divinités les besoins, les faiblesses et

même les vices des hommes. Les conceptions des prophètes de Baal au sujet de leur Dieu ne s'élevaient peut-être pas beaucoup plus haut, et c'est ce qui expliquerait les moqueries du prophète.

28. — *Voce magna*. Ces railleries d'Elie eurent l'effet désiré, et les prophètes de Baal s'animent de plus en plus.

28. — *Cultris et lanceolis*. Hébreu : « Avec des épées et des lances », car רֶחֶב, *rèkheb*, a bien le sens d'épée et רַמָּח, *ramakh*, celui de lance, c'est-à-dire, d'une arme véritable. C'était donc maintenant une véritable danse de guerre, ou plutôt une danse de fanatiques. L'usage dont il est parlé ici était purement superstitieux, car on pensait que le sang, et surtout celui des prêtres, avait une vertu particulière pour toucher la divinité. On peut voir dans les auteurs profanes qu'il était répandu chez un grand nombre de peuples. Cfr. Hérod., II, 64; Apul., Métamorph., VIII, 28; Lucian., de Dea Syra, § 52, etc. Des rites sanglants de ce genre sont encore usités de nos jours chez les Persans, à certaines solennités.

29. — *Et illis prophetantibus*. Les cérémonies, les danses, les cris des prophètes de Baal avaient extérieurement quelque chose de l'excitation prophétique. Il ne semble pas, en effet, que quoi que ce soit de nouveau soit venu s'ajouter à ce qui précède. — *Tempus*

30. Elie dit à tout le peuple : Venez à moi. Et, tout le peuple accourant à lui, il rétablit l'autel du Seigneur qui avait été détruit.

31. Et il prit douze pierres, selon le nombre des tribus des enfants de Jacob, à qui fut adressé la parole du Seigneur, disant : Israël sera ton nom.

32. Et il bâtit avec ces pierres un autel au nom du Seigneur, et il fit un canal comme deux petits sillons autour de l'autel.

33. Et il disposa le bois, et il divisa les membres du bœuf, et les plaça sur l'autel,

30. Dixit Elias omni populo : Venite ad me. Et accedente ad se populo. curavit altare Domini, quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens : Israel erit nomen tuum.

Gen. 32, 28.

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini; fecitque aquæductum, quasi per duas aratiunculas, in circuitu altaris.

33. Et composuit ligna; divisitque per membra bovem, et posuit super ligna.

quo sacrificium... Il s'agit du sacrifice quotidien du soir, Ex. xxix, 38 et suiv.; Nomb. xxviii, 3-8, sacrifice qui se faisait cependant avant le crépuscule, comme on peut le voir par les v. 40 et suiv. — *Nec audiebatur vox.* Voici la fin du verset dans les Septante : « Et Elie le Thesbite parla aux prophètes des indignations (des idoles) disant : Eloignez-vous maintenant et j'offrirai mon holocauste. Et ils s'éloignèrent et s'en allèrent. » Mais cette addition n'a que le caractère d'une simple glose.

30. — *Curavit altare Domini.* C'est à dessein qu'Elie ne fait pas ériger un nouvel autel, mais se contente de réparer l'ancien qui avait été renversé, car il voulait indiquer par là qu'il s'agissait de rétablir le culte de Jéhovah. L'autel en question datait peut-être du temps qui avait précédé la construction du temple, époque à laquelle on avait élevé des autels au Seigneur en différents endroits, v. iii, 2. Il est cependant possible qu'il n'eût été érigé qu'après le schisme par de fidèles adorateurs du vrai Dieu. En tout cas, à en juger par xix, 10, il avait été détruit lorsque le culte de Baal eut acquis la prééminence.

31. — *Et tulit duodecim lapides.* Le prophète indique ainsi d'une manière plus nette encore que son but est de rétablir l'alliance contractée au Sinaï, Ex., xxiv, 4. En même temps, c'était déclarer que les douze tribus ne faisaient qu'un peuple et que le pacte avait été conclu avec ces douze tribus. C'était donc une protestation contre le schisme. — *Ad quem factus est...* C'était à Jacob, l'ancêtre du peuple tout entier, que cette parole avait été dite, Gen., xxxii, 28. Par conséquent, les dix tribus n'avaient pas le droit de s'arroger le

nom d'Israël et d'autant moins que Jacob avait reçu ce nom une seconde fois parce qu'il avait obéi à l'ordre de rejeter les dieux étrangers, Gen., xxxv, 2, 10. Ainsi donc, le peuple qui n'imitait pas la conduite de Jacob n'avait pas à prétendre au nom d'Israël, qui était un titre d'honneur.

32. — *In nomine Domini.* C'est-à-dire, afin que Dieu s'y révélât, y manifestât sa puissance et fit connaître son nom. — *Aquæductum.* Ce canal ou fossé avait pour but, non pas d'empêcher le peuple d'approcher, mais de recevoir l'eau, v. 35. Le prophète prit toutes ces précautions pour écarter tout soupçon de supercherie et de mauvaïse foi. On sait que parmi les patens le mensonge et la tromperie n'étaient pas rares en pareille occasion. — *Quasi per duas aratiunculas.* בית כבית סאתים זרו, *kebeth sataim zero*, offre quelque difficulté. Koil et Thénien traduisent : « Comme l'espace sur lequel on peut semer deux sésas de semence ». Mais on peut faire remarquer que בית (domus, receptaculum) ne peut pas désigner la surface, mais plutôt la contenance. Aussi Gésénien traduit : « Un fossé qui pouvait contenir deux sésas », c'est-à-dire, aussi profond que la mesure de capacité qui contient deux sésas. Cette interprétation nous semble plus satisfaisante. Elle est, d'ailleurs, favorisée par le grec des Septante : θάλασσαν χωροῦσαν δύο μετρητάς σπέρματος, litt. « une mer contenant deux mesures de semence ». Le sésa était le tiers de l'épha, et avait, pense-t-on, la capacité d'un décalitre.

33. — *Et composuit ligna; et...* En se conformant à toutes les prescriptions de la Loi, V. Lévit. I, 3-9, Elie voulait enseigner au peuple que le royaume d'Israël était tenu d'observer les préceptes de la Loi.

34. Et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum, et super ligna. Rursumque dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio idipsum facite. Feceruntque tertio.

35. Et currebant aquæ circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me, Domine, exaudi me; ut discat populus iste, quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam quæ erat in aquæductu lambens.

34. Et il dit : Remplissez quatre cruches d'eau, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Et il dit encore : Faites-le une seconde fois. Lorsqu'ils l'eurent fait une seconde fois, il dit : Faites-le encore une troisième fois. Et ils le firent une troisième fois.

35. L'eau courait autour de l'autel, et la fosse du canal fut remplie.

36. Et, lorsqu'il était déjà temps d'offrir l'holocauste, le prophète Elie s'approcha et dit : Seigneur, Dieu d'Abraham, et d'Isaac, et d'Israël, montrez aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur et que j'ai fait toutes ces choses d'après votre commandement.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. Or, le feu du Seigneur tomba et dévora l'holocauste, et les bois et les pierres et la poussière, et absorba l'eau qui était dans le canal.

34. — *Implete hydrias aqua.* On a objecté que, en la sécheresse, il eût été impossible de trouver de l'eau, surtout à proximité. Mais V. de Velde a répondu à cette difficulté par la découverte d'une source abondante, près du plateau d'El-Mohrada. A cette occasion, il fait la remarque suivante : « Sous une voûte sombre, l'eau de cette fontaine reste toujours fraîche, car la chaleur de l'atmosphère n'y cause aucune évaporation. Je comprends parfaitement que, toutes les autres sources étant à sec, Elie put trouver en cet endroit de l'eau en abondance pour arroser l'autel ». Voy. 1, 245. — *Etiam tertio idipsum facite.* Le but du prophète était avant tout d'éloigner toute idée de supercherie. Cependant le nombre trois n'est probablement pas sans signification.

36. — *Cumque jam tempus...* Selon Josèphe, Ant. j. l. XIV, c IV, § 3, le sacrifice du soir se célébrait à la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures de l'après midi. De cette façon il restait encore assez de temps avant la nuit pour les autres événements de la jour-

née. — *Domine, Deus Abraham, et Isaac, et Israël.* Cette invocation rappelle un passage de l'Exode, III, 15. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, c'est le Dieu de l'alliance, laquelle a été pour le peuple une source de bénédictions. Elie exprime ici la confiance que Dieu se manifestera à son peuple, comme il s'est manifesté à ses ancêtres. — *Quia tu es Deus Israël,* montre que tu es le seul vrai Dieu et que tu veux être honoré comme tel en Israël. — *Et ego servus tuus.* Et que je n'agis pas de moi-même, mais en ton nom.

37. — *Et tu convertisti...* Et que tu détournes leur cœur de Baal pour le ramener à toi.

38. — *Cecidit autem ignis Domini.* Ce ne fut pas seulement un éclair dont les effets n'auraient pas été aussi merveilleux : il s'agit donc d'un feu miraculeux par lequel Dieu prouva la mission du prophète et en même temps sa divinité. Il faut remarquer, d'ailleurs, que le ciel était alors sans nuage, 7. 43, 44, et qu'il n'y a pas à penser à un orage.

40. — *Apprehendite prophetas.* L'effet du

39. A cette vue tout le peuple tomba la face contre terre et dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu!

40. Et Elie leur dit : Saisissez les prophètes de Baal, et que pas un d'entre eux n'échappe. Lorsqu'on les eut saisis, Elie les conduisit au torrent de Cison et là il les tua.

41. Et Elie dit à Achab : Monte, mange et bois, car voilà le bruit d'une grande pluie.

42. Achab monta pour manger et boire. Mais Elie monta sur le sommet du Carmel et, prosterné contre terre, mit sa tête entre ses genoux.

39. Quod cum vidisset omnis populus cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Dominus ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unusquidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede et bibe; quia sonus multæ pluviae est.

42. Ascendit Achab ut comederet et biberet; Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram posuit faciem suam inter genua sua.

miracle fut si grand, que le peuple se trouva tout disposé à faire ce que lui demandait Elie, de sorte que le roi lui-même ne se sentit pas en mesure de s'opposer à l'exécution des prophètes de Baal. En cette circonstance, le prophète, en vertu de la délégation qu'il avait reçue d'en haut, se mit à la place du représentant de l'autorité qui n'accomplissait pas son devoir, car, s'il fit périr les faux prophètes, ce n'était pas pour venger les prophètes que Jézabel avait fait mettre à mort, mais pour se conformer à la loi qui punissait de mort le crime d'idolâtrie et commandait d'exterminer les faux prophètes, Deut., xvii, 2 et suiv., xiii, 13 et suiv. La conduite d'Elie ne saurait donc être incriminée, surtout si l'on réfléchit que sous Achab l'idolâtrie, devenue religion de l'Etat, menaçait de faire disparaître le culte du vrai Dieu, par conséquent de détruire l'alliance et de changer la condition du peuple élu. Elie avait reçu la mission d'exterminer le culte de Baal et de rétablir le pacte fondamental. Or, sans la destruction des prêtres de Baal, son œuvre n'eût été qu'à moitié achevée et n'eût pas pu avoir de résultats durables. Le prophète, d'ailleurs, n'a pas agi comme personne privée, mais en vertu d'ordres spéciaux et comme un second Moïse. Citons à ce propos les réflexions suivantes de S. Basile, hom. xx, de Ira : « Illum, qui tanquam pharmaco, ad ea quæ oportet, ira utitur, Dominus minime condemnat. Moyses omnium hominum mansuetissimus, vituli idololatriam damnans, Levitarum manus in cædem fratrum armavit. Phinees justa contra publice fornicantes ira, ut oportebat, usus, protinus trucidavit. Samuel regem Amalec justa ira in medium trahens occidit.

Sic itaque fit ira sæpenumero bonarum actionum ministra. Elias vere zelotes quinquaginta supra quadringentos sacrorum nemorum comedentes de mensa Jezabel justa sapientique indignatione in totius Israël utilitatem, ut morte mulctarentur effecit. » — *Et interfecit eos.* C'est-à-dire, il les fit mettre à mort, ainsi que l'explique Josèphe : ἀπέκτεινον τοὺς προφῆτας Ἠλία τοῦτο παρανέσαντος, « ils tuèrent les prophètes sur l'ordre d'Elie. » Le torrent de Cison, bientôt gonflé par la pluie, ne tarda pas à emporter les cadavres jusqu'à la mer.

41. — *Ascende, comede, et bibe.* On voit d'abord que le roi était descendu auprès du torrent et qu'il avait assisté à l'exécution des prophètes de Baal. On pense assez généralement qu'Elie lui parla sérieusement et non en manière de moquerie. On pourrait alors supposer que le roi Achab avait attendu tout anxieux l'issue des événements et était resté jusqu'au soir sans prendre de nourriture. Le prophète l'exhorte donc à se hâter, avant que la pluie arrive, de remonter à l'endroit où avait eu lieu le sacrifice et où sans doute se trouvaient des provisions. C'était en même temps l'encourager et l'exhorter à avoir confiance. — *Quia sonus...* Par l'extermination des prophètes des idoles disparaissait la cause de la malédiction qui pesait sur le pays.

42. — *In verticem Carmeli.* C'est-à-dire, sur un point découvert d'où l'on pouvait apercevoir la mer en montant un peu plus, v. 43. Elie devait se trouver ainsi au-dessus de l'autel, v. 44. En somme, tandis que le roi retourne à l'endroit où avait eu lieu le sacrifice, Elie se rend sur une sorte de promontoire d'où l'on apercevait la mer. — *Et pro-*

43. Et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursus ait illi : Revertere septem vicibus.

44. In septima autem vice, ecce nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illuc, ecce cœli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrael;

43. Et il dit à son serviteur : Monte et regarde vers la mer. Lorsqu'il fut monté et qu'il eut regardé, il dit : Il n'y a rien. Et il lui dit de nouveau : Retourne sept fois.

44. Et à la septième fois, voilà qu'une petite nuée comme le pas d'un homme montait de la mer. Elie dit : Monte et dis à Achab : Attelle ton char et descends, de peur que la pluie ne te surprenne.

45. Et pendant qu'il se tournait çà et là, voilà que les cieux furent obscurcis, et il y eut des nuages et du vent, et une grande pluie. Achab donc se leva et s'en alla à Jezraël.

*nus in terram...* L'attitude du prophète est une attitude de recueillement; il veut se dérober au monde extérieur et ne pas même permettre à ses yeux d'apercevoir la mer d'où la pluie devait venir.

43. — *Et dixit ad puerum suum, ascende.* Pour ne pas interrompre sa prière, le prophète envoie son serviteur examiner l'état de l'atmosphère. Il voulait avoir connaissance du premier nuage qui se montrerait, afin d'en donner avis à Achab, avant que personne s'en fût aperçu, dans le but de le convaincre que la pluie, comme l'avait prédit le prophète, xvii, 1, était venue sur sa parole. — *Revertere septem vicibus.* C'est-à-dire, fais bien attention, ne te trompe pas, et vas-y sept fois s'il le faut.

44. — *Quasi vestigium hominis.* Hébreu : « Comme la main d'un homme », c'est-à-dire, large comme la main. Dans cette nuée, S. Jean, évêque de Jérusalem, reconnaît la S. Vierge. La nuée, montant de la mer, ne conserve pas d'amertume, image de Marie conçue sans péché. — *Et descende.* C'est-à-dire, descends au bas de la montagne où se trouve ton char. Elie, selon S. Augustin, est la figure de Jésus-Christ. « Elias figuram habuit Domini Salvatoris. Elias oravit et sacrificium obtulit, et Christus pro universo mundo seipsum immaculatum sacrificium tradidit. Elias oravit in monte Carmeli et Christus in monte Oliveti. Elias oravit, ut pluvia in terram veniret, et Christus, ut in cordibus gratia divina nasceretur. Quod autem Elias dixit ad puerum suum : Vade et considera septies, septifamem Sancti Spiritus gratiam quæ danda erat Ecclesiæ, designabat. Et quia ipse dixit se vidisse nubeculam parvulam, ascendentem de mari; carnem Christi figurabat,

quæ in mari mundi illius nascitura erat... Sicut ergo orante Elia, post tres annos et sex menses pluvia de cœlo descendit : ita et in adventu Salvatoris tribus annis et sex mensibus, quibus prædicare dignatus est, pluvia Verbi Dei totum mundum feliciter irrigavit. Et sicut tunc in adventu Elæ omnes sacerdotes idolorum interfecti sunt et deleti, ita in adventu veri Eliæ, id est Domini nostri Jesu Christi, observatio sacrilega paganorum destructa est. »

45. — *Cumque se verteret huc atque illuc.* Hébreu : « Et il arriva jusqu'ici et jusquelà », וַיָּחַז אֶדְ-כֹּה וַיָּחַז אֶדְ-כֹּה, *vaichz ad-coh, ad coh.* c'est-à-dire, très rapidement. Plusieurs interprètent : avant qu'on ait le temps de tourner la main, ce qui, ce semble, n'est pas suffisamment justifié par le contraste. — *Abiit in Jezrael.* Du bas de la montagne, Achab avait le temps d'atteindre Jezraël. Il avait là un palais, xxi, 12, et il voulait sans doute apporter les nouvelles à Jezabel, qui y avait sa résidence pendant la saison chaude, xix, 1. Jezraël est aujourd'hui Jéraïn, V. Jos., xix, 48. Si nous en croyons Ed. Reuss, « il y a dans ce récit, en dehors de tous les éléments miraculeux, des traits qui se heurtent contre les possibilités mathématiques ». C'est ce que nous ne voyons pas, car, en premier lieu, rien ne nous dit que le feu du ciel tombe sur l'autel vers le coucher du soleil, car, ainsi que nous l'avons fait remarquer, \* 36, il est très probable que l'heure du sacrifice était vers trois heures. Il restait donc le temps nécessaire pour les événements qui ont suivi. Rien ne montre d'ailleurs que les faux prophètes aient continué toute l'après-midi à invoquer leur dieu; autrement le \* 29 en dirait quelque chose. Enfin il n'est

46. Et la main du Seigneur se posa sur Elie; il ceignit ses reins et courut devant Achab, jusqu'à ce qu'il vint à Jezraël.

46. Et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis currebat ante Achab, donec veniret in Jezrael.

## CHAPITRE XIX

Achab ayant appris à Jézabel ce qui s'était passé, celle-ci menaça Elie de le faire mourir le lendemain (vv. 1-2). — Le prophète s'enfuit alors jusqu'à Bersabée, puis dans le désert où il s'assit sous un arbre désirant la mort (vv. 3-4). — Il s'endormit, mais un ange le toucha et lui dit de manger, et il but et mangea et s'endormit encore (vv. 5-6). — Mais sur l'ordre de l'Ange, il mangea et but de nouveau, puis il marcha quarante jours et quarante nuits jusqu'au mont Horeb. — Là il demeura dans une caverne, et le Seigneur l'ayant interrogé, il lui révéla l'angoisse de son âme (vv. 9-10). — Le Seigneur lui ordonna alors de sortir de la caverne pour entendre une nouvelle communication (vv. 11-12). — Elie sortit donc et interrogé par le Seigneur, répondit comme il avait fait (vv. 13-14). — Il reçut ensuite l'ordre d'aller sacrer Hazael roi de Syrie, Jéhu roi d'Israël, et Elisée prophète pour le remplacer (vv. 15-16). — Personne ne devait échapper à l'un de ces trois hommes; mais toutefois le Seigneur s'était réservé sept mille hommes qui n'avaient pas adoré Baal (vv. 17-18). — Elie partit donc; il rencontra Elisée occupé à labourer et mit son manteau sur lui (v. 19). — Elisée courut après le prophète et lui demanda d'aller embrasser son père et sa mère (v. 20). — Elisée revenu sur ses pas, égorga deux bœufs, fit cuire les chairs avec le bois de la charrue et les donna au peuple; il partit ensuite, et se mit au service d'Elie (v. 21).

1. Or, Achab annonça à Jézabel tout ce qu'Elie avait fait et comment il avait tué par le glaive tous les prophètes.

2. Et Jézabel envoya un messenger à Elie pour lui dire : Que les dieux me fassent ceci et ajoutent

1. Nuntiavit autem Achab Jeza-bel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jeza-bel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii, et hæc addant, nisi hac hora

point dit qu'Achab arriva avant la nuit, et il n'est point suffisamment prouvé que la nuit devait forcément arrêter le voyage.

46. — *Et manus Domini...* Sans doute l'inspiration divine s'empara d'Elie; cependant il ne semble pas que la main du Seigneur l'ait transporté, mais qu'il a seulement été revêtu pour l'occasion d'une force surnaturelle. En tout cas, il est difficile d'expliquer naturellement le fait, bien qu'il ne soit pas impossible en lui-même. Mais nous n'argumenterons pas en disant que le pays était sans route, ainsi que l'affirme Ed. Reuss. Nous n'en savons rien, et, tout au contraire, ce qui pourrait prouver que la viabilité n'était pas à l'état rudimentaire, c'est qu'Achab avait un char et que Salomon avait un grand nombre de chars de guerre, ainsi que

tous les rois de ce temps. — *Currebat ante Achab.* Elie voulait sans doute aider Achab à revenir à de meilleurs sentiments, et le défendre contre les séductions de Jézabel. Jusque-là, il avait pris avec le roi le ton d'un maître, mais maintenant il se montrait sujet fidèle et dévoué. C'était le moyen de convaincre Achab que le prophète n'avait aucune haine pour sa personne, et n'était irrité que contre le culte des idoles, qu'il ne voulait pas sa perte, mais son salut.

x. Elie dans le désert et sur le mont Horeb; choix d'Elisée son successeur, XIX.

CHAP. XIX. — 2. — *Nisi hac hora...* Il n'est guère admissible que Jézabel, aveuglée par la fureur, n'ait pas su tenir sa résolution cachée, et ait ainsi donné à Elie, sans y penser, le

cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis.

3. Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas; venitque in Bersabee-Juda, et dimisit ibi puerum suum.

4. Et perrexit in desertum, viam unius diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, peti-

cela si demain, à cette heure, je n'ai pas traité ta vie comme la vie de l'un d'eux.

3. Elie donc eut peur; il se leva et s'en alla partout où le portait sa volonté. Et il vint à Bersabée de Juda, et là il renvoya son serviteur.

4. Et il poursuivit dans le désert sa marche pendant un jour. Et lors qu'il fut venu et qu'il se fut assis

temps de s'enfuir. En réalité, elle cherchait seulement à éloigner le prophète, parce qu'elle comprenait bien qu'elle ne pouvait le mettre à mort, tant à cause du peuple, qui avait pris le parti d'Elie, qu'à cause du roi, sur lequel les événements avaient dû exercer une certaine influence. Cette menace équivaudrait donc à ceci : Si demain tu es encore ici, si tu n'es pas parti, je te traiterai comme tu as traité les prophètes de Baal. Jézabel devait avoir à cœur d'éloigner au plus vite Elie, afin d'empêcher toute action de sa part sur le peuple et sur le roi.

3. — *Timuit ergo Elias*. Hébreu : « Comme il vit cela, il... » En considérant l'état des choses, Elie vit s'évanouir les espérances qu'il avait conçues, et comprit qu'il ne pourrait compléter sa victoire en détruisant le culte de Baal dans la capitale. Comme il ne reçut pas de Dieu l'ordre de rester et de risquer sa vie, il prit le parti de sortir du royaume, comme il l'avait déjà fait. On peut se demander, en effet, comment cet homme, qui avait tenu tête au roi et aux prêtres de Baal, eût été sensible à la crainte. On remarquera d'ailleurs à cette occasion qu'au lieu de se retirer dans le royaume de Juda, où il eût été en sûreté, il passa outre et se retira dans le désert pour y répandre ses plaintes devant le Seigneur. 4. Cependant S. Chrysostôme, hom. de Elia et Petro, prétend que le prophète céda à la peur, justement parce que Dieu l'avait laissé à lui-même, « abcessit Deus, et natura humana redarguta fuit ». La chose est en soi possible et ne répugne nullement à la conception de la mission prophétique, car le prophète en lui-même n'est rien que par Dieu. Les Septante ont aussi lu, comme l'auteur de la Vulgate, וַיִּירָא, *vaiïro*, au lieu de וַיִּירָא, *vaiïare*, et on traduit καὶ ἐφοβήθη, « et il fut effrayé ». — *Quocumque eum ferebat voluntas*. L'hébreu וַיִּלֵךְ אֶל-אִנְשׁוֹ, *iéléke el naphscho*, litt. « il allait pour son âme », ou « à cause de son âme », est interprété diversement. Toutefois, il nous semble que le prophète s'en allait pour sauver sa vie menacée, puisqu'il n'avait pas reçu l'ordre de braver le danger. Selon le Dr Keil, « il s'en

allait pour s'occuper de son âme », c'est-à-dire pour recommander dans le désert sa vie ou son âme à Dieu, quoi qu'il lui plût de décider à son égard, interprétation qu'on pourrait aussi admettre. — *In Bersabee Juda*. Bersabée était sur la frontière du désert de Juda, V. Jos. xv. 28. Elle appartenait à la tribu de Siméon, Jos. xix, 2, et c'est pour faire entendre qu'elle faisait partie du royaume de Juda qu'on la désigne ainsi. Près du couvent de S. Elie, en arabe Deir Mar Elias, situé à mi-chemin de Jérusalem et de Béthléem, on révère un rocher sur lequel, d'après une ancienne tradition, le prophète se serait reposé dans sa fuite vers Bersabée. Une légende rapportée dans un grand nombre de récits de pèlerinages, et en particulier par Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ*, II, 605, veut même que le rocher ait conservé l'empreinte du corps d'Elie. Cfr. Guérin, Judée, I, 240. — *Et dimisit ibi puerum suum*. Il renvoie son serviteur, non pas parce que, désirant mourir, il croit n'en avoir plus besoin, encore moins parce qu'il craignait d'être trahi ou de ne pas trouver de moyen de subsistance, mais simplement parce qu'il voulait être seul dans le désert.

4. — *Et perrexit in desertum*. Il est bien possible que le prophète n'eût pas d'abord le dessein de s'en aller en pèlerinage jusqu'au mont Horeb; mais, toutefois, il n'y a pas à douter qu'il se retirait dans le désert pour s'assurer si le Seigneur lui manifesterait sa grâce, comme autrefois à Moïse, ou s'il retirerait sa main de lui. Il n'est donc pas admissible qu'il fût conduit par le dégoût de la vie. — *Subter unam juniperum*. Il est plus probable que רֹתֵם, *rothem*, désigne, non pas un gènevrier, mais, de même que l'arabe *ratamaton*, une espèce de genêt, *spartium junceum*, qui croît en abondance en Arabie, surtout dans le lit des torrents. On choisit des emplacements de ce genre pour y camper, afin d'être abrité du vent pendant la nuit et d'avoir un peu d'ombre pendant le jour. Robins. Palest., I, 336. L'arbrisseau en question a des fleurs jaunâtres et des racines amères dont les pauvres se nourrissent. — *Suf-*

sous un génevrier, il demanda à son âme de mourir et dit : C'est assez. Seigneur, prenez mon âme, car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Et il s'étendit et s'endormit à l'ombre du génevrier. Et voilà que l'ange du Seigneur le toucha et lui dit : Lève-toi et mange.

6. Il regarda et voilà à sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Il mangea donc et but et s'endormit de nouveau.

7. Et l'ange du Seigneur retourna une seconde fois, et le toucha et lui dit : Lève-toi, mange, car il te reste encore un long chemin.

8. Et, lorsqu'il se fut levé, il mangea et but, et il marcha, fortifié par

vit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi. Domine, tolle animam meam; neque enim melior sum, quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi; et ecce angelus Domini tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede.

6. Respexit, et ecce ad caput suum subcinericius panis, et vas aquæ; comedit ergo, et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comede; grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine

*ficit mihi Dominus. tolle...* Ces paroles signifient, non pas, je désire la mort, ou, j'ai assez souffert, mais j'ai assez vécu, ainsi que le fait comprendre la phrase « neque enim melior sum quam patres mei. » Une longue vie était, en effet, considérée comme une faveur spéciale de Dieu, Ps., LV, 7, CI, 25; Prov., III, 2, IV, 10, IX, 44, X, 27. Elie ne désire donc pas être plus privilégié que ses pères par le don d'une longue vie. Ce serait une erreur de penser qu'il parle ainsi par dégoût de la vie, ou par un sentiment d'amertume. En pareil cas, il eût mérité d'être blâmé et repris, tandis qu'au contraire Dieu lui envoie un messager céleste, pour le consoler et le fortifier dans son âme et dans son corps. Il est assez facile, du reste, de comprendre la situation d'esprit dans laquelle se trouvait Elie. Le but des efforts de toute sa vie avait été de ramener à Dieu le peuple d'Israël, et il avait pu croire un moment qu'il allait recueillir le fruit de ses fatigues et de ses travaux; mais, voyant ses espérances trompées, il se sentit pénétré d'une douleur profonde. C'est dans ces dispositions qu'il prit le chemin du désert, et que, abîmé dans son chagrin, il demanda au Seigneur de le décharger du fardeau de la vie et de l'admettre au repos. Sa prière est donc l'effet d'une sainte tristesse, et non pas du désespoir. Elle paraît d'ailleurs assez naturelle, puisque ces paroles « neque enim melior sum quam patres mei » semblent indiquer que le prophète était déjà âgé. — *Neque enim...* C'est-à-dire, je ne mérite pas une vie plus longue que mes pères, puisque tous mes efforts ont été sans résultat.

5. — *Angelus Domini.* Dans l'hébreu, il y a seulement « un messager », מלאך, *malake*,

mais on comprend aisément que l'auteur veut parler d'un messager divin. Aussi les Septante ont traduit מלאך par ἄγγελος. — *Tetigit eum.* C'est-à-dire, l'éveilla.

6. — *Subcinericius panis.* L'expression עגות רצפים, *uggath retsaphim*, litt. « gâteau de pierres », désigne un gâteau ou une galette cuite sur des pierres chaudes. Cette méthode de cuisson est encore adoptée par les Arabes Bédouins. Cependant il est bon de remarquer que les Rabbins donnent à רצף, *retseph*, le sens de charbon, en quoi ils paraissent se tromper.

7. — *Surge, comede.* Accablé par la fatigue, le prophète avait peu mangé la première fois, et s'était aussitôt endormi. — *Grandis enim tibi restat via.* Vatable et, après lui, d'autres auteurs interprètent רב מוכך הדרך, *rab mimka hadderke*, de la manière suivante : « iter est majus quam pro viribus tuis ». Mais il semble préférable de s'en tenir à la traduction des Septante : ὅτι πολλὸ ἀπὸ σοῦ ἡ ὁδός, qui a le même sens que celle de la Vulgate, tout en étant plus littérale. D'après ces paroles, il semblerait que le prophète avait déjà l'intention d'aller jusqu'au mont Horeb; cependant il se peut bien que ce projet lui ait été inspiré en ce moment même.

8. — *In fortitudine cibi illius.* Le long jeûne d'Elie peut être comparé à celui de Moïse au Sinaï, Ex., xxxiv, 28, et à celui de Notre-Seigneur dans le désert, Matth., iv, 2, et la nourriture prise par le prophète à l'Eucharistie. — *Quadraginta diebus.* La distance de Bersabée au mont Horeb n'étant que de quarante et quelques lieues, le trajet tout entier pouvait s'accomplir en moins de dix jours. Aussi le texte ne dit pas que le prophète



cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca; et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi: Quid hic agis, Elia?

10. At ille respondit: Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel; altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quæ-

cette nourriture, quarante jours et quarante nuits, jusqu'à Horeb la montagne de Dieu.

9. Et lorsqu'il y fut arrivé il demeura dans une caverne, et voilà que le Seigneur lui parla et lui dit: Que fais-tu là, Elie?

10. Et il répondit: J'ai été plein de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance; ils ont détruit vos autels, ils ont tué vos prophètes avec le glaive; j'ai

marcha sans interruption pendant quarante jours et quarante nuits, mais veut seulement faire entendre que, depuis le moment où il se remit en marche jusqu'à son arrivée au mont Horeb, il fut soutenu miraculeusement par la nourriture qu'il avait prise. Evidemment Dieu n'avait pas pour but de faire arriver le plus tôt possible Elie à sa destination, mais bien de le faire voyager pendant quarante jours dans le désert, comme Moïse y avait voyagé quarante ans avec le peuple, et dans le dessein de montrer qu'il était le même Dieu qui avait nourri une si grande foule pendant si longtemps, dans le désert, avec la manne ou le pain du ciel. Il voulait apprendre ainsi au prophète que l'homme ne vit pas seulement de pain, Deut., II, 7, VIII, 2, 3, XXIX, 5, 6. Le long séjour de Moïse dans le désert avait servi à éprouver sa foi et à exercer son humilité et sa patience, Nomb., XII, 3; de même la foi d'Elie devait être éprouvée et épurée, afin qu'il correspondît mieux à sa vocation. *Usque ad montem Dei Horeb.* Comme l'ange ne lui avait pas indiqué sa direction, le prophète dut comprendre que l'assistance qui lui était venue du ciel, était pour lui un signe, et qu'il devait aller jusqu'à la montagne d'Horeb, dans l'espérance que le Seigneur lui ferait connaître ses résolutions, comme autrefois à Moïse, et lui tracerait la ligne de conduite à suivre pour continuer sa mission prophétique. L'Horeb, c'est-à-dire le Sinaï, est appelé la montagne de Dieu, parce que c'était là que le Seigneur était apparu à Moïse. Ex., III, 1-15, et qu'il avait fait à son peuple les révélations les plus importantes, Deut., I, 6, IV, 10, V, 2; III Rois. VIII, 9; Mal., IV, 4.

9. — *Cumque venisset illuc, mansit in spelunca.* Hébreu: « Et il vint ici, à la caverne, et y demeura », ou « y passa la nuit », car plusieurs donnent ici à קלון, *loun*, le sens de *pernoctare*, sans pourtant qu'il soit justifié en rien par le contexte. Cette caverne était peut-être celle dans laquelle Moïse avait vu passer

devant lui la majesté divine, Ex., XXX, 42 et suiv., 22. C'est ce que l'article peut donner à entendre, à moins qu'il ne s'agisse d'une grotte très connue, où les voyageurs avaient l'habitude de se retirer. — *Quid hic agis, Elia?* Cette question ne renferme nullement un reproche et ne signifie pas: Qu'es-tu venu faire ici, τί παρετή καταλελοιπώς την πόλιν, εκέῖσε (Jossèphe)? Si Dieu avait eu un reproche à faire au prophète, il le lui eût adressé plus tôt, γ. 4. Mais, comme on ne peut accuser Elie ni de crainte pusillanime ni de faiblesse, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, il s'ensuit que, par cette question, le Seigneur donne à son serviteur l'occasion d'exhaler ses plaintes et de lui ouvrir son âme, et qu'il veut lui dire: Pourquoi viens-tu ici? Quel sentiment t'a poussé? En effet, Elie n'avait pas plus reçu l'ordre d'exposer sa vie en restant à Jezraël que de s'enfuir au désert. Lorsqu'au bout d'un jour de marche, il se sentit accablé sous le poids de la fatigue et de la douleur, il souhaita avoir une consolation de Dieu, et ce désir le poussa jusqu'au mont Horeb, l'endroit où le Seigneur s'était jadis manifesté à son peuple.

10. — *Zelo zelatus sum...* Il nous semble que c'est se méprendre que de penser qu'Elie reproche ainsi au Seigneur, d'une manière détournée, d'avoir laissé si longtemps les impies en repos, et d'avoir permis qu'il restât seul de tous ses vrais serviteurs. C'est bien plutôt Israël que le prophète accuse, ainsi que nous le dit l'Apôtre: « Quemadmodum interpellat Deum adversus Israel », ἐντηγάμεν τῷ Θεῷ κατὰ τοῦ Ἰσραήλ, Rom., XI, 2. Il expose les faits comme ils se sont passés, et laisse à Dieu le soin d'expliquer l'énigme. Il présente quatre chefs d'accusation: 1<sup>o</sup> Ils ont abandonné l'alliance; 2<sup>o</sup> ils ont détruit les autels consacrés à Dieu; 3<sup>o</sup> ils ont massacré les prophètes; 4<sup>o</sup> ils en veulent à sa vie. Nous ne saurions donc admettre, avec le Dr Keil, qu'Elie, n'ayant pas obtenu les résultats qu'il

été laissé seul, et ils cherchent ma vie pour me l'ôter.

11. Et il lui dit : Sors et tiens-toi sur la montagne devant le Seigneur. Et voilà que le Seigneur passe et un souffle grand et fort renversant les montagnes et brisant les rochers devant le Seigneur. Mais le Seigneur n'est pas dans le souffle. Et après le souffle une commotion, mais le Seigneur n'est pas dans la commotion.

attendait de son zèle, crut tout perdu, sans réfléchir qu'auprès du roi lui-même se trouvait Abdias, un serviteur fidèle, et que tout récemment sur le Carmel le peuple avait rendu gloire à Dieu. La plainte d'Elie équivaut donc à ceci : J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir, mais en vain ; que faut-il faire maintenant ? que doit-il arriver ? Le prophète interroge donc le Seigneur ; aussi obtient-il une double réponse, 31-42, 44-48. Au reste, s'il parle de son zèle, ce n'est point pour se glorifier, ou pour se plaindre de son sort, mais plutôt pour appuyer son accusation contre Israël, car l'honneur de Dieu et le salut d'Israël lui tiennent plus à cœur que son propre honneur et son propre salut, et, s'il parle de lui, c'est parce que sa cause est la cause même de Dieu. — *Altaria tua destruxerunt*. Il s'agit des autels que les Israélites fidèles avaient élevés en divers lieux, V. xviii, 30.

11. — *Et ait ei* Dieu se manifeste à Elie comme autrefois à Moïse sur le Sinaï. Il avait récompensé le zèle de son serviteur avait déployé, lorsque le peuple avait apostasié et adoré les veaux d'or, en lui permettant de voir sa majesté ; de même il révèle sa gloire à Elie, le second Moïse, afin de fortifier sa foi. Si Moïse et Elie sont les deux seuls personnages qui aient eu le privilège singulier d'apercevoir la gloire de Dieu, ce fait les place au même rang, car Elie, le restaurateur de l'alliance, est un second Moïse. Cependant le mode et les circonstances du passage de Dieu diffèrent, mais le sens général est le même, comme nous l'expliquerons en son lieu. — *Egrederet, et sta in monte coram Domino*. C'est-à-dire, sors de la grotte, et tiens-toi en dehors sur la montagne. D'après le v 43, il semblerait bien que le prophète ne sortit qu'après l'apparition des premiers phénomènes. Voici comment les Septante ont traduit : « Tu sortiras demain et tu te tiendras en présence du Seigneur sur la montagne : et le Seigneur passera. Et voici qu'un grand

runt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egrederet, et sta in monte coram Domino ; et ecce Dominus transit, et spiritus grandis et fortis subvertens montes, et conterens petras ante Dominum, non in spiritu Dominus, et post spiritum commotio, non in commotione Dominus.

vent, etc. » Si l'on fait abstraction du mot *αύριον* (demain), qui ne peut se justifier et qui doit être emprunté à l'Exode, xxxiv, 2, la division du verset paraît assez naturelle. Dans ce cas, les paroles *Dominus transit*, hébreu *חנה יהוה עבר*, *hinneh Jehovah ober*. « voici que le Seigneur passe », font partie du discours du Seigneur. On traduira donc ainsi le texte hébreu : « Sors et tiens-toi sur la montagne devant le Seigneur, car le Seigneur passe. Et (aussitôt vint) un grand et fort vent déchirant les montagnes, brisant les rochers devant le Seigneur. Et, après le vent, un tremblement (de terre) ; non dans le tremblement (de terre) était le Seigneur. » La Vulgate ne s'oppose pas à cette interprétation, mais, bien plus, il semblerait à la tournure de la phrase, que ces vv. 41 et 42 font partie du discours du Seigneur. — *Et ecce Dominus transit*. Cette expression, qui ne se rencontre que dans les deux visions d'Elie et de Moïse, Ex., xxxiv, 22, désigne la plus haute des révélations, laquelle n'est possible qu'un instant et ne peut être permanente. Elie accuse Israël d'avoir brisé l'alliance comme autrefois dans le désert, et demande au Seigneur de lui expliquer sa conduite qu'il ne comprend pas ; alors Dieu lui répond et lui dit : Le Seigneur va passer et te révéler sa nature, ce qui te donnera la solution demandée. — *Et spiritus grandis...* Ces phénomènes naturels, la tempête, le tremblement de terre et le feu, annoncent la venue du Seigneur et l'approche de ses vengeances sur les impies, Ps. xvii, 8 et suiv. On remarquera une sorte de gradation dans ces phénomènes qui se présentent ici dans le même ordre que dans le psaume cité et que dans Isaïe, xxv, 8 et suiv., et qui, par conséquent, désignent des châtiments qui diffèrent par leur nature et leur gravité. La tempête exprime l'action de déchirer, de disperser et de réduire en poussière, Is., xvii, 43. xl, 24, lvii, 43 ; le tremblement de terre, l'ébranlement et la chute, Is., xxiv, 48 et suiv., Ps. xvii, 8. 46 ; Jér., x, 40 ; le feu, le

12. Et post commotionem ignis; non in igne Dominus, et post ignem sibilus auræ tenuis.

12. Et après la commotion le feu; mais le Seigneur n'est pas dans le feu; et, après le feu, le sifflement d'un vent léger.

destruction complète, Is., LXVI, 15 et suiv.; Ps. xvii. 9, xcvi. 3. Le Seigneur ne se trouve dans aucun de ces phénomènes, c'est-à-dire, ses justices procèdent de lui, le précèdent et rendent témoignage de lui, mais ne le font point connaître dans son essence. Au contraire, sa nature se manifeste plutôt dans la brise vivifiante qui accompagne le calme qui succède à l'orage.

12. — *Sibilus auræ tenuis*. Le mot דממה, *demamah*, dérivé de דמם, *damam*, « se taire », signifie proprement *apaisement*, et dans les deux passages où il est encore employé, Ps. cvi, 29; Job., iv, 16, s'entend de la tranquillité et du soulagement qui suivent l'angoisse et l'effroi. Aussi ne peut-il rester aucun doute sur la manière de traduire קול דממה דקה, *kol demamah dakkah*, litt. « la voix d'un silence faible », c'est-à-dire, le souffle d'une faible ou douce brise. Le passage du Seigneur devant Elie a la même signification que celui qui eut lieu devant Moïse, Ex., xxxiii, 19 et suiv., xxxiv, 6; c'est encore la manifestation du Dieu clément et miséricordieux. Le Dieu d'Israël prouve que, dans sa puissance, il peut châtier et anéantir ses contempteurs, mais que, dans sa nature et son essence, il est la grâce et l'amour qui vivifient; que, si son peuple a rompu le pacte de l'alliance, il le maintient fidèlement, comme il l'a promis. Pour le prophète accablé sous l'excès de sa douleur, c'était une consolation et un encouragement pour l'avenir. Cependant plusieurs commentateurs modernes, suivant en cela l'exemple de quelques Pères, entre autres de Théodoret et de S. Chrysostôme, donnent un autre sens à cette apparition, et pensent que le Seigneur a voulu donner une leçon à Elie et lui reprocher l'excès de son zèle inconsidéré. « Docebatur propheta, dit S. Irénée, l. IV Contr. Hæres. c. xxxvii, turbatio et conciliatio mitius agere. » Théodoret. Quæst. LVII, s'exprime ainsi à ce sujet : « Per hoc ostendens quod lenitas, benignitas et clementia sola est Deo grata; unumquodque autem aliorum atrahit improbitas. » Citons encore S. Macaire, hom. vi : « Ecce vox auræ tenuis, et in ea Dominus. Liqueat ergo quies Domini sita est in pace et tranquillitate. » Mais S. J. Chrysostôme va plus loin; il accuse même le prophète de lâcheté et de cruauté, et dans son homélie sur S. Pierre et Elie s'exprime ainsi : « Duo illa propugnacula (Petrus et Elias) et arces a duabus mulieribus sunt redargutæ. Petrus ancillam extimuit, Elias

Jezebel formidans in simile incidit peccatum, et fugit itinere dierum quadraginta. » Et plus loin, s'adressant à Elie : « Tu quidem facinus commisisti crudelitatis plenum. At Deus calamitatem tantam misertus est. Cunque omnium esset curator, volebat ille quidem inhumanitatem tuam lenire; tu vero in illa permanebas. » Selon le même Père, ces paroles : « Quid hic agis, Elia? » sont synonymes de celles-ci : « Pourquoi as-tu fui? » Toutefois, malgré une si haute autorité, nous ne pouvons acquiescer à ce jugement sévère. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, xviii, 40, Elie, en faisant mettre à mort les prophètes de Baal, ne faisait qu'obéir à la Loi, et si, en la circonstance présente, il avait reçu un blâme pour son zèle excessif, il faudrait admettre qu'il n'en tint guère compte, puisque, peu après, nous le voyons faire descendre le feu du ciel sur ceux qui avaient été envoyés pour le saisir, IV Rois, i, 40 et suiv. Quant à la fuite du prophète, nous avons déjà vu qu'il est au moins douteux qu'il faille l'attribuer à la crainte. Nous ajouterons que la suite ne contient pas l'ombre d'un reproche à l'adresse du prophète, ni d'une recommandation quelconque au sujet de la miséricorde et de la clémence. Bien plus, l'auteur de l'Ecclésiastique fait d'Elie un éloge qui réduit à néant toutes les conjectures défavorables. Eccle., XLVIII, 4 et suiv. Nous en citerons les passages suivants : « Et surrexit Elias propheta quasi ignis, et verbum ipsius quasi facula ardebat, v. 4; Qui aud in Sina iudicium, et in Horeb iudicia defensionis, v. 7; Qui scriptus es in iudiciis temporum lenire iracundiam Domini, conciliare cor patris ad filium... v. 10; In diebus tuis non pertimuit principem », v. 13. Non-seulement l'éloge est complet et sans restriction, mais il répond pleinement aux imputations qu'on pourrait diriger contre le zèle et le courage du prophète. Quant aux applications morales, nous citerons ce passage de S. Grégoire; V Moral., c. xxvi : « Spiritus ante Dominum exertit montes, et petras conterit, quia ex adventu ejus irruit, et altitudinem cordis nostri dejicit, et duritiam lignefacit; sed spiritui commotionis et igni non inesse Dominus dicitur, esse vero in sibilo auræ tenuis non negatur, quia nimirum mens cum in contemplationis sublimitate suspenditur, quidquid perfecte conspiceræ prævalet, Deus non est; cum vero subtile aliquid conspicit, quod de incomprehensibili substantia æternitatis audit. Quasi enim sibilum te-

13. Lorsqu'Elie l'eut entendu, il couvrit son visage de son manteau, et il sortit et il se tint à l'entrée de la caverne. Et voilà qu'une voix lui dit : Que fais-tu là, Elie? Et il répondit :

14. J'ai été plein de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance, ont détruit vos autels, ont tué vos prophètes avec le glaive; j'ai été laissé seul, et ils cherchent ma vie pour me l'ôter.

15. Et le Seigneur lui dit : Va et retourne dans ton chemin, va par le désert à Damas. Et, lorsque tu y seras arrivé, tu oindras Hazaël roi sur la Syrie,

13. Quod cum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio speluncæ, et ecce vox ad eum, dicens : Quid hic agis, Elia? Et ille respondit :

14. Zelo zelatus sum pro Domino Dco exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel; altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quæerunt animam meam ut auferant eam.

Rom. 11, 3.

15. Et ait Dominus ad eum : Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascum; cumque per veneris illuc, unges Hazael regem super Syriam.

nuis auræ percipimus, cum saporem incircumscriptæ veritatis contemplatione subita degustamus. »

13. — *Quod cum audisset Elias.* Elie ne sortit de la caverne, semble-t-il, qu'après l'orage, le tremblement de terre et le feu. — *Operuit vultum suum pallio.* Ainsi fit autrefois Moïse, lorsque le Seigneur lui apparut dans le buisson ardent et qu'il n'osait regarder Dieu, Ex. III, 6. Les Séraphins eux-mêmes se tiennent la tête voilée devant le trône du Saint, Is., VI, 2. Le manteau du prophète, insigne de sa profession, était peut-être simplement une peau de mouton (μηλότης, LXX) retenue autour des reins par une corde. — *Quid hic agis, Elia?* La même question est répétée, et cette fois-ci apparemment dans ce sens : « As-tu encore quelque motif de l'arrêter ici? » Et, si le prophète réitère sa plainte, c'est probablement parce qu'il n'est pas encore satisfait et qu'il ne comprend pas la signification de ce qui vient de se passer. Cette fois il obtient une réponse précise et catégorique. 15-18, car il arrive souvent que Dieu parle d'abord aux prophètes par signes et par symboles, et ensuite d'une manière explicite, Cfr. Jér., XIX, 4-13, XXIV, 4-10; Ezéch., V, 4-12, XII, 4-12, XV, 4-8, XXXVII, 4-14. Toutefois, dans le cas présent, cette nouvelle révélation n'est pas simplement l'explication de la première, où il était question de la nature de Dieu, car elle détermine comment le Seigneur se conduira dans la circonstance.

15. — *Per desertum in Damascum.* L'expression מִדְּבָרָה דַּמְשֵׁק, *midbarah damsek*, est traduite par les uns : « dans le désert de

Damas », c'est-à-dire, dans le désert qui entourait Damas; par d'autres : « du côté du désert (par où il était venu, v. 4), vers Damas. » Ce dernier sens nous paraît préférable. Toutefois, la traduction de la Vulgate peut être admise, surtout si l'on entend par *desertum* le désert qui était sur la frontière de Damas. Il était, en effet, assez inutile de mentionner que le prophète, pour aller à Damas, avait à traverser le désert d'Arabie, puisqu'il n'y avait pas d'autre chemin. — *Unge Hazael...* Nous ne voyons pas que le prophète ait rempli sa mission, car Hazaël ne fut nullement sacré, IV Rois, VIII, 11 et suiv., et, quant à Jéhu, il le fut, mais seulement par un disciple d'Elie et non pas même par Elisée, IV Rois, IX, 4, 6. Elisée lui-même ne fut pas sacré, car le prophète se contenta de lui imposer son manteau, v. 19. Les anciens commentateurs répondaient à cette difficulté en disant qu'Hazaël et Jéhu avaient été sacrés secrètement, pour des motifs qui nous sont inconnus, et que plus tard Elisée fit renouveler la consécration du dernier. Quant à Elisée, il s'agirait d'une consécration symbolique, car il était nécessaire de relever à cette époque l'importance de la mission prophétique et de la mettre en parallèle avec celle des rois et des prêtres. Mais ces explications sont peu naturelles et généralement abandonnées maintenant. On convient donc qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'ordre donné à Elie, en particulier en ce qui concerne le mot *sacrer*, ainsi que le v. 19 y oblige, puisque le prophète Elisée ne fut nullement consacré. Consacrer une personne ou une

16. Et Jehu filium Namsi unges regem super Israel : Eliseum autem filium Saphat, qui est de Abelme-hula, unges prophetam pro te.

*IV Reg. 9, 2.*

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazaël, occidet eum Jehu ; et quicumque fugerit gladium Jehu, interficiet eum Eliseus.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omne os quod non adoravit eum osculans manus.

*Rom. 11, 4.*

19. Profectus ergo inde Elias, re-

16. Et tu oindras Jéhu, fils de Namsi, roi sur Israël, et tu oindras prophète à ta place Elisée, fils de Saphat, d'Abelméhula.

17. Et il arrivera que celui qui échappera au glaive d'Hazaël, Jéhu le tuera, et celui qui échappera au glaive de Jéhu, Elisée le tuera.

18. Et je me réserverai en Israël sept mille hommes dont les genoux ne se sont pas courbés devant Baal, et toute bouche qui ne l'a pas adoré en baisant ses mains.

19. Elie donc partit de là et trouva

chose, car les objets du culte eux-mêmes étaient consacrés, Ex., xix, 36, xxx, 26, c'est la vouer au service du Seigneur. Or, en cette circonstance, Hazaël, Jéhu et Elisée étaient destinés à être les instruments de la Providence dans l'accomplissement de ses desseins et chacun à sa manière. Le sacre de ces trois personnages indique donc tout simplement qu'ils doivent être revêtus de fonctions royales ou prophétiques. Le verbe *בִּישָׁח*, *maschakh*, « unger », a la même signification dans les Juges, ix, 8.

16. — *Filium Namsi.* Jéhu était en réalité le petit-fils de Namsi, IV Rois, 2. S'il est toujours appelé ainsi, c'est peut-être que, son père étant mort, il avait été élevé par son aïeul. — *Abelmehula.* Cette ville était dans la vallée du Jourdain, V. Jug., vii, 23.

17. — *Quicumque fugerit...* Le royaume d'Israël fut vivement pressé au dehors par Hazaël, IV Rois viii, 12, 28, 28, x, 32, 33, xiii, 3, 7, qui fut en cette occasion la verge dans la main du Seigneur, l'instrument de sa colère, c'est-à-dire, de sa justice, Cfr. Is., x, 5. A l'intérieur, Jéhu ébranla le royaume et mit fin à la maison d'Achab, IV Rois, ix, 24, 33, x, 4-28, servant ainsi d'instrument pour châtier les idolâtres. Elisée continua l'œuvre réformatrice de son maître et frappa les impies du glaive de sa parole, qui amena sur eux les justices du Seigneur, Cfr. IV Rois, ii, 24 ; Jér., i, 40, xviii, 7. Dans Isaïe, xi, 4, il est aussi dit du Messie : « Et percutiet terram virga oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet impium. » Elie comprit bien d'ailleurs le sens des paroles du Seigneur, puisqu'il ne sacra pas Elisée, v. 19, ce qui était facile à faire, non plus que Jéhu et Hazaël. Il vit donc que Dieu lui révélait simplement ce qui devait arriver bientôt en

Israël. Le sens fondamental de la réponse faite à Elie est que la justice du Seigneur viendra, soit par l'opération véritable, soit par le glaive de la parole, de l'esprit de Dieu. Job, iv, 9.

18. — *Septem millia virorum.* Ce nombre ne doit pas être pris à la lettre, pas plus que ceux que l'on rencontre dans l'Apocalypse, vii, 5-8. Il désigne en général ceux qui ne se sont pas agenouillés devant Baal, et qui, par rapport à la foule, sont peu de chose, bien que leur nombre ait son importance. Sept est le nombre symbolique de la sainteté et par conséquent représente la sainte semence du peuple élu, Cfr. xi, 7. C'est alors que le prophète comprit pourquoi la tempête, le tremblement de terre et le feu avaient précédé la brise légère. Malgré les maux et les calamités qui devaient fondre sur Israël, il se sentit consolé par ce souffle de vie spirituelle qui témoignait que Dieu n'avait pas privé complètement son peuple de sa grâce. Après les orages et les ruines, régnaient le calme et la sérénité. — *Quod non adoravit...* Hébreu : « Qui ne l'a pas baisé ». La traduction de la Vulgate est donc une paraphrase peut-être inexacte, car il est assez probable que les adorateurs de Baal ne se contentaient pas d'envoyer des baisers avec la main, mais baisaient réellement les pieds de la statue. Cicéron nous atteste que cet usage existait chez les païens : « Quod in precibus et gratulationibus non solum id (simulacrum) venerari, verum et osculari solent », in Verr., iv, 43.

19. — *Arantem in duodecim...* *Et ipse in duodecim... unus.* Hébreu : « Et il labourait : douze paires (de bœufs) devant lui et lui avait la douzième. » Ce n'est donc pas Elisée qui seul conduisait les douze paires, car il ne conduisait que la dernière. Il n'est pas pro-

Elisée, fils de Saphat, lab urant avec douze paires de bœufs, et il était seul avec ces douze paires de bœufs qui labouraient. Et lorsqu'Elie fut arrivé jusqu'à lui, il mit sur lui son manteau.

20. Lui aussitôt, laissant les bœufs, courut après Elie et lui dit : Je vous en prie, que j'embrasse mon père et ma mère, puis je vous suivrai. Et il lui dit : Va et retourne, car j'ai fait pour toi ce qui était en mon pouvoir.

21. Or, s'étant éloigné de lui, il prit une paire de bœufs, et l'égorgea et avec la charrue des bœufs il fit cuire les chairs, et il en donna au peuple et ils mangèrent. Et il se leva, s'en alla, suivit Elie et le servit.

perit Eliseum filium Saphat, aran-tem in duodecim jugis boum; et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat; cumque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relictis bobus, cucurrit post Eliam, et ait : Osculer, oro, patrem meum, et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei : Vade, et revertere; quod enim meum erat, feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt; consurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

bable que ces douze paires de bœufs représentent les douze tribus d'Israël. Il est, en effet, plus naturel de penser que l'auteur a voulu faire connaître qu'Elisée était un homme riche et que néanmoins il abandonna ses biens, pour obéir à l'appel d'Elie. — *Misit pallium suum*. Ce manteau était sans doute un vêtement distinctif des prophètes; en le jetant sur Elisée, Elie lui indiquait qu'il venait d'être appelé à la vocation de prophète. Cette action symbolique fut comprise sans autre explication.

20. — *Cucurrit post Eliam*. Il semble qu'Elie s'était aussitôt éloigné pour laisser à Elisée le temps de prendre une décision; mais celui-ci répondit immédiatement à l'appel du prophète. — *Osculer, oro, patrem...* C'est-à-dire, permets que je prenne congé de mes parents. Cette demande était toute naturelle; cependant les exigences de la vocation divine prirent tous les autres devoirs. Luc., ix, 61, 62. C'est sans doute ce qu'Elie veut faire comprendre à Elisée, dans la réponse qu'il lui fait. — *Vade, et revertere*. C'est-à-dire, retourne vers tes parents et non pas : Va et reviens, car cette expression en hébreu לך ושוב, *léke schoub*, a évidemment le même sens qu'au v. 15. — *Quod enim meum erat, feci tibi?* Hébreu : « Car, que t'ai-je fait? » L'explication la plus naturelle de ces mots énigmatiques semble celle-ci : Je n'ai pas

voulu te faire violence et t'empêcher de remplir un devoir de piété envers tes parents. Nous ne pouvons admettre qu'Elie laissa à son nouveau disciple la faculté de rester chez ses parents, car tout au contraire indique qu'Elisée n'était pas libre de se soustraire à sa vocation, V. 7. 16. D'ailleurs, loin de montrer de la mauvaise volonté, Elisée promet de suivre le prophète et demande seulement l'autorisation de prendre congé de sa famille. Nous ne croyons pas non plus qu'il faille interpréter : Va, prends congé de tes parents, car que t'ai-je fait? Je t'ai appelé à la dignité de prophète, tu ne dois plus désormais entrer chez tes parents, mais me suivre.

21. — *Par boum*. Non pas une paire de bœufs, mais la paire de bœufs, celle avec laquelle Elisée labourait lui-même, את צבוכ, *eth tsémed habbnkar*. — *Et in aratro boum...* Non pas à défaut d'autre bois, mais parce qu'Elisée voulait montrer qu'il renonçait à son premier état. — *Et dedit populo*. Il offrit un repas d'adieux à la population de l'endroit, c'est-à-dire, à ses parents, à ses amis et connaissances et tout au moins à ceux qui travaillaient habituellement avec lui. — *Et secutus est Eliam*. L'histoire du jeune homme de l'Évangile, Luc., ix, 59 et suiv., peut être comparée à ce passage; mais la conduite d'Elisée ne fut pas la même et mérite plutôt l'éloge que le blâme.

## CHAPITRE XX

Or, Bénadad, roi de Syrie, vint assiéger Samarie, et fit dire à Achab que tout ce qu'il possédait de précieux lui appartenait désormais (vv. 1-3). — Achab en convint, et Bénadad lui ordonna de lui livrer le lendemain tout ce qu'il plairait à ses hommes d'emporter (vv. 4-6). — Achab alors consulta les anciens du pays, qui lui conseillèrent de ne pas céder aux prétentions du roi de Syrie (vv. 7-8). — Il fit ensuite connaître sa décision à Bénadad, qui jura de détruire Samarie (vv. 9-10). — Mais Achab répliqua qu'il ne fallait pas se glorifier d'avance (v. 11). — Or, en entendant la réponse d'Achab, Bénadad avait ordonné d'entourer la ville (v. 12). — Sur ces entrefaites, un prophète promit à Achab que le Seigneur lui livrerait ses ennemis, s'il les faisait attaquer par les gens des princes des provinces (vv. 13-14). — On leur adjoignit sept mille hommes qui sortirent au moment où Bénadad était occupé à boire (vv. 15-16). — Bénadad, apprenant que les assiégés faisaient une sortie, ordonna de les saisir vivants (vv. 17-18). — Or, les gens des princes et le peuple attaquèrent les Syriens, et les mirent en déroute (vv. 19-20). — Et le roi d'Israël, étant sorti, fit subir à ses ennemis une grande défaite (v. 21). — En ce moment, un prophète engagea le roi à se préparer à une nouvelle attaque pour l'année suivante (v. 22). — Or, les serviteurs de Bénadad l'engagèrent à attaquer les Israélites dans la plaine, et lui firent prendre des dispositions en conséquence (vv. 23-25). — L'année suivante, Bénadad vint camper à Aphec, et les Israélites s'établirent vis à vis (vv. 26-27). — Or, un prophète annonça à Achab que Dieu lui livrerait ses ennemis pour prouver qu'il était le Seigneur (v. 28). — Le septième jour, la bataille s'engagea et les Syriens, complètement défaits, se réfugièrent à Aphec dont les murs tombèrent sur eux, de sorte que Bénadad résolut de se présenter en suppliant devant Achab (vv. 29-32). — Achab le reçut, et le renvoya après avoir conclu un traité avec lui (vv. 32-34). — Alors un prophète dit à son voisin de le frapper et, sur son refus, lui annonça qu'un lion le frapperait, ce qui eut lieu bientôt (vv. 35-46). — Un autre homme consentit à le frapper, et il alla raconter au roi qu'il avait laissé échapper un prisonnier dont on lui avait confié la garde; et le roi lui répliqua qu'il prononçait lui-même son jugement (vv. 37-40). — Le prophète se fit alors reconnaître, et dit à Achab au nom du Seigneur, qu'il répondrait sur son âme de l'homme qu'il avait laissé échapper et le roi, outré de colère, s'en alla à Samarie (vv. 41-43).

1. Porro Benadad, rex Syriæ, congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos, et currus; et ascendens pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab regem Israel in civitatem,

1. Or, Bénadad, roi de Syrie, rassembla toute son armée, et trente-deux rois avec lui, et des chevaux et des chars, et il alla combattre contre Samarie et il l'assiégea.

2. Et il envoya des messagers à Achab, roi d'Israël, dans la ville,

## c. Double victoire d'Achab sur Bénadad, xx.

## a. Première victoire, xx, 1-22.

CHAP. XX. — 1. — *Benadad*. C'était le fils de celui qui du temps de Baasa s'était emparé de plusieurs villes de Galilée. Selon Schrader Heilig. Schrif. und der A. Test., p. 404 et suiv., ce Bénadad est mentionné à plusieurs reprises sur les monuments assyriens sous le nom de *Benhidri*, ce qui répond à la forme בְּנִדְרִי, *Benhadar*, (S. pt. *vidē* 'Aδep) avec la signification « Bin (Dieu) est élevé. » — *Et triginta duo reges secum*. Ces rois n'étaient

pas les souverains de vastes contrées, mais régnaient seulement chacun sur une ville et son territoire, comme ceux dont il est question dans Josué, XII, 7. Vassaux du roi de Syrie, ils lui payaient tribut et lui fournissaient des troupes auxiliaires en cas de guerre.

2. — *Mittensque nuntios*... La demande que va faire Bénadad dès le commencement du siège paraît assez extraordinaire. Aussi serait-on tenté de croire que la ville, après un long siège, était réduite à l'extrémité et que le roi Achab avait demandé le premier la paix.

3. Et dit : Voici ce que dit Bénadad : Ton argent et ton or sont à moi, et tes femmes et tes fils les meilleurs sont à moi.

4. Le roi d'Israël répondit : Selon ta parole, roi mon seigneur, je suis à toi avec tout ce que j'ai.

5. Et les messagers retournèrent et dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous a envoyé vers toi : Tu me donneras ton argent, et ton or, et tes femmes, et tes fils.

6. Demain donc à cette même heure, j'enverrai vers toi mes serviteurs, et ils scruteront ta maison, et la maison de tes serviteurs, et tout ce qui leur plaira, ils le mettront dans leurs mains et l'emporteront.

7. Et le roi d'Israël appela tous les anciens du pays et leur dit : Réfléchissez et voyez comment il nous tend un piège; car il a envoyé vers moi pour mes femmes, et mes fils, et mon argent, et mon or, et je n'ai pas refusé.

3. Ait : Hæc dicit Benadad : Argentum tuum, et aurum tuum meum est; et uxores tuæ, et filii tui optimi, mei sunt.

4. Responditque rex Israel: Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego, et omnia mea.

5. Revertentesque nuntii, dixerunt: Hæc dicit Benedad, qui misit nos ad te: Argentum tuum, et aurum tuum et uxores tuas, et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam, et domum servorum tuorum; et omne quod eis placuerit, ponent in manibus suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terræ, et ait: Animadvertite, et videte, quoniam insidiatur nobis; misit enim ad me pro uxoribus meis, et filiis, et pro argento et auro: et non abnuï.

C'est l'hypothèse du Speaker's Commentary, hypothèse que nous ne pouvons admettre parce que le contexte lui est contraire. Voir §. 12. D'ailleurs, il serait inexplicable que l'auteur eût omis une chose aussi importante, c'est-à-dire, l'envoi d'une ambassade pour demander la paix et offrir de se rendre sans condition. Il est donc plus probable que Bénadad, confiant dans la supériorité de ses forces, afficha dès le principe des prétentions exorbitantes, qui d'ailleurs rentrent bien dans le genre oriental.

3. — *Et filii tui optimi.* C'est-à-dire, non les fils d'Achab, mais ceux des principaux de la ville et du pays que Bénadad voulait avoir pour otages. C'est aux conditions mentionnées que le roi de Syrie consentira à s'éloigner. Achab ayant tout concédé, Bénadad n'en devint que plus exigeant et se repentit apparemment de n'avoir pas demandé davantage. Tout au moins, c'est ce que comprit Achab, car il se pourrait que le roi de Syrie eût eu l'intention d'exiger au préalable une soumission sans condition. En tout cas, ses paroles prêtent à équivoque.

6. — *Et omne quod eis placuerit.* Hébreu: « Tout le plaisir de tes yeux », c'est-à-dire, tes objets les plus précieux, outre l'or et l'ar-

gent. La faiblesse d'Achab ne fait qu'enhardir son ennemi, qui lui impose des conditions profondément humiliantes. Il n'est donc point exact de prétendre que dans ce récit Achab nous apparaisse sous un jour différent. C'est toujours le même homme faible, irrésolu et sans foi. Il ne s'adresse pas au Seigneur dans la nécessité et ne le remercie pas après la victoire. En face de Bénadad, il ne montre aucune dignité et il ne reprend assurance que lorsque le peuple repousse unanimement les prétentions de l'ennemi. Lorsque son ennemi mortel est entre ses mains, il le laisse échapper, et, quoi qu'on en dise, ce n'est pas là une preuve de la bonté de son caractère. Il faut en effet se rappeler qu'il avait laissé massacrer les prophètes et qu'il ne tardera pas à faire périr Naboth.

7. — *Omnes seniores terræ.* Les anciens du pays, qu'il ne faut pas confondre avec les anciens de la ville, xx, 4, avaient peut-être leur résidence dans la capitale, ou tout au moins s'y étaient réfugiés avec leurs trésors à l'approche de Bénadad. Le conseil des vieillards, qui datait du séjour dans le désert, Ex. III, 16 et suiv., avait continué à exister dans les dix tribus après le schisme. On pourrait donc encore supposer que dès le commence-



8. Dixeruntque omnes majores natu, et universus populus ad eum: Non audias, neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad: Dicite domino meo regi: Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio, faciam; hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait: Hæc faciant mihi dii, et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi, qui sequitur me.

11. Et respondens rex Israel, ait: Dicite ei: Ne gloriatur accinctus æque ut discinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibeat ipse et reges in umbraculis, et ait servis suis: Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus acce-

8. Et tous les anciens et tout le peuple lui dirent: Ne l'écoutez pas, et n'acquiescez pas.

9. Il répondit donc aux envoyés de Benadad: Dites au roi mon seigneur: Je ferai tout ce pourquoi vous avez envoyé vers moi, votre serviteur, au commencement, mais ceci je ne puis le faire.

10. Les messagers retournèrent et lui firent le rapport. Il les renvoya et dit: Que les dieux me fassent ceci et ajoutent cela, si la poussière de Samarie suffit pour que tout le peuple qui me suit en ait une poignée.

11. Et le roi d'Israël répondit: Dites-lui: Que celui qui prend ses armes ne se glorifie pas autant que celui qui les quitte.

12. Or, il arriva que lorsque Bénadad entendit cette parole, il buvait à l'ombre avec les rois. Et il dit à ses serviteurs: Entourez la ville. Et ils l'entourèrent.

13. Et voilà qu'un prophète s'ap-

ment de l'invasion ils avaient été convoqués pour délibérer sur la situation, ce qui expliquerait peut-être encore mieux leur présence dans la capitale. — *Quoniam insidiatur nobis.* Hébreu: « Qu'il cherche le mal », c'est-à-dire, notre ruine complète. Il ne se contente pas de mes trésors il veut aussi les vôtres.

8. — *Et universus populus.* Le peuple de Samarie. Le peuple n'avait pas voix délibérative dans les conseils de la nation, mais ne manquait pas toutefois de marquer son approbation ou son mécontentement par des acclamations ou des murmures, Jos., ix, 48; Jug., xi, 11, etc.

9. — *Dicite domino meo regi.* Achab prend toutes les précautions pour ne point choquer Bénadad et adoucir son refus. Il continue à reconnaître sa suzeraineté et s'intitule même son serviteur:

10. — *Si suffecerit...* Bénadad cherche à intimider Achab en vantant le nombre de ses soldats. Ils sont si nombreux, que, lorsque Samarie sera détruite, ses ruines ne suffiront pas à remplir leurs mains: Le mot *שָׂבַב*, *schaab*, en effet, signifie bien *paume de la main*, Is., xl, 42; Ez., xiii, 49. Par conséquent, l'explication suivante des rabbins est fautive: « Si suffecerit pulvis Samron, ut fe-

ratur soleis plantarum pedum populi qui mecum est. » Celle de Josèphe l'est aussi. Selon cet historien, Bénadad aurait prétendu qu'il élèverait une terrasse plus haute que les murs de la ville, si chacun de ses soldats portait seulement une poignée de terre, Ant., J. l. VIII, c. xiv, § 2.

11. — *Ne gloriatur accinctus...* Ce triomphe équivaut à celui-ci: *Ne triumphum canas ante victoriam*; autrement: Il ne faut pas chanter trop tôt victoire. Celui qui se prépare au combat ne doit pas se glorifier comme s'il avait déposé les armes, c'est-à-dire, comme s'il avait déjà vaincu.

12. — *In umbraculis.* Le mot סִכּוֹת, *soukoth*, désigne, non pas des tentes, mais des huttes de feuillage, comme on en établit encore en Orient pendant les marches, pour les commandants d'armée. — *Circumdate civitatem.* L'hébreu שִׁיבִינָה, *simon*, signifie « prenez position » contre la ville, I Rois, xi, 44; Job, i, 47. et non pas οἰκοδομησάτε χάρακα, « faites un fossé », (Lxx), ni placez les machines de siège. En effet, d'après les vers. 46 et suiv., l'armée syrienne n'était pas encore tout auprès de la ville, puisque les Israélites purent librement sortir de Samarie.

13. — *Et ecce propheta...* Ce fait n'est pas

procha d'Achab, roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Assurément, tu as vu toute cette multitude innombrable? Voilà que je la livrerai entre les mains aujourd'hui, afin que tu saches que je suis le Seigneur.

14. Et Achab dit : Par qui? Et il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Par les valets de pied des princes des provinces. Et il dit : Qui commencera à combattre? Et il lui dit : Toi.

15. Il dénombra donc les serviteurs des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente deux; et, après eux, il dénombra le peuple, tous les enfants d'Israël, sept mille hommes.

16. Et ils sortirent à midi. Or,

dens ad Achab regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidisti omnem multitudinem hanc nimiam? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie; ut scias, quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedissequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

15. Recensuit ergo pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum; et recensuit post eos populum omnes filios Israel, septem millia.

16. Et egressi sunt meridie. Be-

en contradiction avec ce que nous avons vu plus haut, XVIII, 4, 22, XIX, 10, 14. En effet, nulle part il n'est dit que tous les prophètes eussent été exterminés, et, d'autre part, on comprend que la persécution, d'abord très violente, ait cessé après le triomphe d'Élie sur les prêtres de Baal. A l'approche de Bénadab, on devait d'ailleurs avoir d'autres soucis, et le prophète qui vint annoncer la victoire dut être le bien venu. Il est impossible que l'auteur, fût-il même un infime compilateur, se soit mis en contradiction avec lui-même à quelques lignes de distance. Les rabbins supposent que ce prophète était Michée, dont il est parlé plus loin, XXII, 8; mais c'est une simple conjecture. On comprend du reste qu'Élie, vu ce qui s'était passé, était peu propre à remplir une mission de ce genre.

14. — *Per pedissequos principum provinciarum.* Les administrateurs ou préfets des provinces s'étaient sans doute rendus à Samarie avec leur suite, ou plutôt leur garde, laquelle devait être composée d'hommes d'élite plutôt que de jeunes pages. Achab n'eût sans doute pas permis de mettre à l'avant-garde une troupe inexpérimentée, ou tout au moins il eût fait des difficultés. Cependant, il ne nous paraît pas absolument improbable qu'il ne soit question de la domesticité proprement dite des préfets des provinces. En tout cas, ce qui est certainement extraordinaire, et ce en quoi se révèle l'assistance de Dieu, c'est qu'une aussi faible troupe ait pu remporter une victoire aussi éclatante. L'extermination des prophètes de Baal avait cer-

tainement porté un coup terrible au culte du dieu phénicien; cependant la conversion n'était pas complète et une rechute était à craindre. C'est pourquoi Dieu accorde à son peuple son secours tout-puissant et le fait triompher à deux reprises sur ses ennemis, tout en lui faisant comprendre que la victoire était son œuvre. C'était au roi et à ses sujets à reconnaître que Jéhovah était le Dieu vivant et véritable, et que Baal n'était rien, qu'il n'était pas seulement un dieu local, mais le dieu de tous les peuples de la terre, V, 28 et suiv. — *Quis incipiet præliari?* Cette question ne témoigne point en faveur de la résolution et du courage d'Achab. — *Tu.* C'est-à-dire, Israël doit commencer l'attaque. Achab, en effet, ne sortit que lorsque les Syriens furent mis en déroute, V, 24.

15. — *Septem millia.* Ce ne sont pas là les sept mille hommes qui n'ont pas courbé le genou devant Baal, XIX, 18. Tout le rapport qui existe entre les deux nombres, c'est que le premier désigne l'élite des vrais Israélites, et les second- les combattants qui restent à Achab pour défendre sa capitale. Vu la nombreuse population du pays, ce faible chiffre a de quoi surprendre, et donnerait à supposer que l'invasion de Bénadab avait été si subite, que le roi n'avait pas eu le temps de rassembler ses forces et n'avait sous la main que la garnison de sa capitale. On peut bien encore penser que le royaume d'Israël était dans un état peu florissant, et qu'il y régnait une certaine anarchie.

16. — *Meridie.* C'était l'heure à laquelle

nadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Misit itaque Benadad. Qui nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt apprehendite eos vivos; sive ut praelientur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus sequebatur.

20. Et percussit unusquisque virum, qui contra se veniebat; fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad rex Syriæ in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. (Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias; sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.)

23. Servi vero regis Syriæ dixe-

Bénadad buvait et s'enivrait sous sa tente et avec lui les trente deux rois qui étaient venus à son secours.

17. Et les serviteurs des princes des provinces sortirent en tête de l'armée. Bénadad envoya donc vers eux. On lui fit un rapport et on lui dit : Des hommes sont sortis de Samarie.

18. Et il dit : Viennent-ils pour la paix, prenez-les vivants; viennent-ils pour combattre, prenez-les vivants.

19. Les serviteurs des princes des provinces sortirent donc et le reste de l'armée les suivait.

20. Et chacun frappa l'homme qui venait contre lui, et les Syriens s'enfuirent, et Israël les poursuivit. Bénadad roi de Syrie s'enfuit aussi à cheval avec ses cavaliers.

21. Et le roi d'Israël sortit et frappa les chevaux et les chars; et il frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. (Or, le prophète, s'approchant du roi d'Israël, lui dit : Va, et fortifie-toi, et sache, et voie ce que tu as à faire; car l'année suivante le roi de Syrie marchera contre toi.)

23. Mais les serviteurs du roi de

Bénadad, se croyant sûr de la victoire, se livrait aux joies de la table avec ses vassaux. Peut-être même les Israélites étaient-ils instruits de cette circonstance

18. — *Sive pro pace...* Bénadad recommande de prendre vivants les Israélites, apparemment parce qu'il voulait les faire mettre à mort en sa présence.

20. — *Qui contra se veniebat.* C'est une glose ajoutée au texte. Il en est de même de cette autre addition des Septante : ἐδουρέρισεν ἕκαστος τὸν κατ' αὐτοῦ, « et chacun frappa de nouveau celui qui était près de lui ». Dans l'hébreu on lit : « Et chacun frappa son homme. » — *In equo cum equitibus suis.* Les mots על-סוסים פרשים, *al sous veparschim*, ne signifient ni *equis mutatis alterius* ni ἐφ' ἵππων ἰππεύων (LXX), « allant à cheval », mais « sur un cheval et des cavaliers avec lui ». C'est-à-dire, à cheval et accompagné de cavaliers, ainsi que l'a compris le traducteur latin.

21. — *Et percussit equos et currus.* Au lieu de ורי, *vaiake*, il frappa), les Septante portent : καὶ ἔλαβε, « et il prit »; mais évidemment tout est compris dans ורי, *vaiake*, « et percussit ». En tout cas, ces mots ne signifient pas que le roi d'Israël tua les chevaux et brisa les chars, mais seulement qu'il infligea une grande défaite à l'armée syrienne, en mettant en déroute la cavalerie et les chars de guerre.

22. — *Propheta.* L'emploi de l'article en hébreu indique que c'est le même qui a été mentionné au v. 13. — *Confortare.* Prends tes dispositions et assemble des troupes. — *Sequenti anno.* Hébreu : « Au retour de l'année », c'est-à-dire, au printemps, car c'est à cette époque, après la saison des pluies que les armées se mettaient habituellement en campagne. V. II Rois, xi, 4. Ce n'est qu'à l'époque de Salmanasar que nous voyons des invasions continuer sans interruption pen-

Syrie lui dirent : Leurs dieux sont des dieux de montagnes, voilà pourquoi ils nous ont vaincus; il vaut mieux que nous combattions contre eux dans la plaine et nous les vaincrons.

24. Mais, vous, faites ceci : éloignez tous les rois de votre armée, et mettez des chefs à leur place;

25. Et rétablissez le nombre des soldats qui sont tombés parmi les vôtres, et les chevaux suivant les chevaux primitifs, et les chars suivant les chars que vous aviez auparavant, et nous combattons contre eux dans la plaine et vous verrez que nous les vaincrons. Et il crut à leur conseil et il fit ainsi.

26. Donc, après qu'une année se fut écoulée, Bénadad dénombra les Syriens, et monta à Aphec, pour combattre contre Israël.

27. Or, les enfants d'Israël furent dénombrés, et après avoir reçu des vivres, ils marchèrent à l'ennemi et

runt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos, sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis;

25. Et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti; et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita.

26. Igitur postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec, ut pugnaret contra Israel.

27. Porro filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra

dant deux à trois années, IV Rois, xvii, 5, xviii, 9, 10. Plus tard, ce système devint d'un usage plus fréquent.

6. Seconde victoire, xx, 23-43.

23. — *Dii montium sunt...* C'est-à-dire, si nous avons été vaincus auprès de Samarie dans une contrée montagneuse, c'est parce que nous avons eu contre nous les dieux des Israélites qui sont des dieux de montagnes; mais dans la plaine, où ces dieux ne résident pas et n'ont aucun pouvoir, nous triompherons certainement. Les Syriens considéraient le Dieu d'Israël comme un dieu de montagne, parce que, non-seulement le temple était sur le mont Moria, mais que les autels des hauts lieux étaient sur des hauteurs. Or, selon les idées religieuses qui avaient cours parmi eux, ils croyaient à des dieux de montagnes, c'est-à-dire des dieux qui habitaient les montagnes et protégeaient tout ce qui s'y trouvait. En fait, les serviteurs de Bénadad n'avaient pas tort d'attribuer leur défaite au Dieu d'Israël, mais ils se trompaient grossièrement en prenant ce Dieu pour une divinité locale, dont le pouvoir ne s'étendait pas au-delà de certaines limites.

24. — *Amove reges singulos...* Il est probable que les vassaux de Bénadad l'avaient

suivi par contrainte, qu'ils inspiraient par conséquent peu de confiance et qu'ils avaient montré peu de zèle. Voilà sans doute pourquoi on lui conseille de les éloigner et de les remplacer par des chefs plus dociles à l'autorité du roi, ce qui devait procurer plus d'unité dans le commandement.

25. — *De tuis.* Eloigner les rois vassaux, c'était renoncer aux troupes auxiliaires, et, par conséquent, il fallait que Bénadad fermât les vides avec ses propres sujets. Hébreu : « Comme l'armée qui d'auprès de toi est tombée », ce qui revient au même.

26. — *Postquam annus transierat.* Hébreu : « Au retour de l'année », V. 7. 2. — *In Aphec.* Comme cette fois Bénadad voulait combattre dans la plaine, Aphec ne peut être la ville de ce nom dans la tribu d'Aser, Jos., xiii, 4, et xix, 30, ni celle de la montagne de Juda, Jos., xv, 33, mais bien celle qui se trouvait non loin d'Endos, dans la plaine de Jezraël, le théâtre des grandes batailles, I Rois, xxviii, 4, xxix, 4.

27. — *Quasi duo parvi greges caprarum.* Hébreu : « Comme deux petits troupeaux de chèvres séparés (du grand troupeau.) » Les chèvres vont paître sur les hauteurs les plus abruptes, là où les moutons ne peuvent atteindre, et leurs troupeaux sont généralement

eos, quasi duo parvi greges caprarum; Syri autem repleverunt terram.

28. (Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel : Hæc dicit Dominus : Quia dixerunt Syri : Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium; dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, et scietis quia ego sum Dominus).

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum; percusseruntque filii Israel de Syris centum millia peditum in die una.

30. Fugerunt autem, qui remanserant in Aphec, in civitatem, et cecidit murus super viginti septem millia hominum, qui remanserant. Porro Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

31. Dixeruntque ei servi sui :

campèrent vis-à-vis de lui, comme deux petits troupeaux de chèvres; mais les Syriens remplissaient la terre.

28. (Et un homme de Dieu, s'approchant du roi d'Israël, lui dit : Le Seigneur parle ainsi : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur est le Dieu des montagnes et il n'est pas le dieu des vallées, je livrerai entre tes mains toute cette grande multitude et vous saurez que je suis le Seigneur).

29. Pendant sept jours ceux-ci et ceux-là dirigèrent leur armée l'une contre l'autre, mais le septième jour la bataille fut livrée. Et les enfants d'Israël frappèrent en un seul jour cent mille fantassins Syriens.

30. Et ceux qui étaient restés à Aphec s'enfuirent dans la ville, et la muraille tomba sur vingt-cinq mille hommes qui étaient restés. Or, Bénadad fugitif entra dans la ville dans une chambre qui était à l'intérieur d'une autre chambre.

31. Et ses serviteurs lui dirent :

moins nombreux, par la force même des choses. Apparemment, les Israélites avaient dressé leur camp sur le penchant des collines qui bordent la plaine, et les deux divisions de leur armée, en comparaison de la multitude des Syriens qui couvraient la plaine, ressemblaient à deux misérables troupeaux de chèvres.

28. — *Unus vir Dei.* Ce peut être le même prophète dont il a été question plus haut, v. 13 et 22. — *Quia dixerunt Syri : Deus...* Les Israélites ne méritaient pas sans doute leur délivrance; mais Dieu, jaloux de son honneur, voulait punir les Syriens qui l'avaient outragé en niant sa toute-puissance. Il voulait montrer à tout le monde qu'il n'était pas seulement le Dieu des montagnes, mais aussi celui des vallées. C'est aussi la négation de la toute-puissance de Dieu qui fut cause de la destruction de l'armée de Sennachérib, IV Rois, XIX, 35.

29. — *Dirigebantque...* hi atque illi acies... Hébreu : « Et ils campèrent vis-à-vis les uns des autres pendant sept jours. » — *Centum millia peditum.* Ce nombre a paru exagéré; mais il n'offre rien d'in vraisemblable en soi,

d'autant plus que nous voyons 27,000 hommes succomber sous la chute des murs de la ville d'Aphec.

30. — *Et cecidit murus...* C'était afin que les uns et les autres apprissent, dit Théodoret, que la défaite était l'œuvre de Dieu, *ἵνα δὲ κακείνοι καὶ οὗτοι μάθωσιν ὡς θεκλατος ἡ πληγή.* Pour résister aux Israélites, les Syriens s'étaient probablement mis à l'abri des remparts de la ville, et cherchèrent ainsi à se défendre. C'est pendant le combat que les murs s'écroulèrent, soit par miracle, soit tout au moins par une permission spéciale de la Providence. Quant à penser que les murs avaient été minés d'avance, il faut être à court d'arguments pour imaginer une hypothèse aussi peu vraisemblable. — *In cubiculum quod erat intra cubiculum...* L'hébreu *בחדר בחדר*, *kader bekhuder*, est traduit par les Septante : *εἰς τὸν οἶκον τοῦ κοιτῶνος εἰς τὸ ταμειον*, « dans la chambre à coucher, dans le cabinet ». Josèphe dit : *εἰς ὑπογείνον οἶκον ἐκρύβη* « il se cacha dans une maison souterraine », Ant., J. I. VIII, c. XIV, § 4. En tout cas, il n'est pas nécessaire d'admettre qu'il s'agit précisément d'une chambre à coucher. L'in-

Voyez; nous avons entendu dire que les rois de la maison d'Israël sont cléments; mettons donc des sacs à nos reins et des cordes à nos têtes, et sortons vers le roi d'Israël; peut-être sauvera-t-il nos vies.

32. Ils ceignirent leurs reins de sacs et mirent des cordes à leurs têtes et ils vinrent vers le roi d'Israël et lui dirent : Bénadad, votre serviteur, dit : Je vous en prie, que mon âme vive! Et il dit : S'il vit encore, il est mon frère.

33. Ces hommes accueillirent cela comme un bon présage, et ils saisirent en toute hâte ce mot de sa bouche, et ils dirent : Votre frère Bénadad. Et il leur dit : Allez et amenez-le moi. Bénadad se rendit donc auprès d'Achab, qui le fit monter sur son char,

34. Et il lui dit : Je rendrai les villes que mon père a prises à ton père. Fais-toi des rues à Damas

Ecce, audivimus quod reges domus Israel clementes sint, ponamus itaque saccos in lumbis nostris, et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel; forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine, et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates, quas tulit pater meus a patre tuo, reddam; et plateas fac tibi in Damasco,

interprétation de plusieurs modernes. « d'une chambre à l'autre », ne semble pas suffisamment justifiée.

34. — *Saccos*. C'était le signe du repentir et de la pénitence. — *In capitibus nostris*. C'est-à-dire, à notre cou. La corde au cou était la marque d'une entière soumission. — *Animas nostras*. Hébreu : « Ton âme », ce qui est la suite, v. 32 et 34, semble plus juste.

32. — *Si adhuc vivit, frater meus est*. Hébreu : « Est-il encore? Il est mon frère! » Achab est si flatté de la démarche de Bénadad, qu'il lui accorde la vie sans réfléchir que Saül avait été blâmé par le Seigneur pour s'être conduit de même en semblable circonstance, I Rois, iv, 9 et suiv.

33. — *Quod acceperunt viri pro omine*. Ils considèrent la déclaration d'Achab comme un heureux présage. — *Rapuerunt verbum ex ore ejus*. L'hébreu החלטו המוכני, *vaïakhelthou hamimménnon*, est interprété diversement. Les Talmudistes donnant à חלט, *khalath*, le sens de *declarare*, plusieurs traduisent ainsi : « declarare eum fecerunt, an in ipso pronuntiatum esset », c'est-à-dire, num ex animi sententia hæc dixisset, « s'il avait parlé sérieusement ». D'autres, suivant en cela la Vulgate, les Septante et les versions syriaque et chaldaïque, font de ח qui pré-

cède כמני le suffixe du verbe, et, donnant à חלט le sens du verbe חלץ, *khalats*, « arracher », interprètent : « Arripuerunt id ex eo (ex ore ejus ne istud revocare possent) », c'est-à-dire le prirent au mot. Les Septante portent και ἀνελήξαντο τὸν λόγον αὐτοῦ ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ, qui a le même sens que le texte latin. On peut donc supposer que, dès les premiers instants de l'entrevue, les messagers de Bénadad furent très attentifs à ce que disait Achab, et qu'à peine eut-il dit « mon frère », ils s'emparèrent pour ainsi dire de cette expression, et la répétèrent pour qu'il ne pût la rétracter. — *Frater tuus Benadad*. Achab avait accordé plus qu'on ne lui demandait; non-seulement il consentait à laisser la vie à Bénadad, mais, bien plus, il promettait de le traiter comme s'il eût été de son sang, comme si rien ne se fût passé entre eux.

34. — *Quas tulit pater meus...* Il ne peut pas être question des villes que Bénadad I avait conquises sur Baasa, xv, 20, non-seulement parce que Baasa n'était pas le père d'Achab, mais principalement parce que Samarie n'existait pas encore à cette époque. On doit donc admettre que le père de Bénadad fit aussi la guerre à Amri, après la construction de Samarie, bien que nous manquions d'autres renseignements à ce sujet. —

sicut fecit pater meus in Samaria, et ego fœderatus recedam a te. *Pe-pigil ergo fœdus, et dimisit eum.*

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo, invenit eum leo, atque percussit.

37. Sed et alterum inveniens vi-

comme mon père en a fait à Samarie, et après avoir fait alliance avec toi, je me retirerai. Il contracta donc alliance, et le laissa aller.

35. Alors un homme, un des fils des prophètes, dit, plein de la parole du Seigneur, à son compagnon : Frappe-moi. Mais il ne voulut pas le frapper.

36. Il lui dit : Parce que tu n'as pas voulu écouter la voix du Seigneur, voilà que tu t'éloigneras de moi, et qu'un lion te frappera. Et lorsqu'il se fut un peu éloigné de lui, un lion le rencontra et le frappa.

37. Mais il trouva un autre homme

*Et plateas.* On doit entendre par là des emplacements ou des rues où pouvaient s'établir les marchands étrangers, des bazars, peut-être, et non pas des fortifications, des postes militaires, des postes de douane, ou des emplacements pour faire paître le bétail. Il s'agit tout simplement des facilités du commerce. — *Et ego fœderatus recedam a te.* L'hébreu *ואני בברית אשכל*, *veani babberith aschalka*, ne peut pas être traduit autrement que par « et sur une alliance, je te laisserai aller », c'est-à-dire, je te laisserai libre moyennant un traité que nous allons conclure. C'est donc le roi d'Israël qui parle, et par conséquent il faut suppléer : Et Achab répondit. — *Et dimisit eum.* Il ne faut pas attribuer cette conduite impolitique d'Achab à des sentiments d'humanité qui n'étaient pas dans sa nature, mais à la faiblesse, à la vanité et à une imprudence aveugle. En somme, il commettait une grande faute, et il méritait bien les reproches du prophète, v. 42. car, non-seulement il trahissait les intérêts de son peuple, ce qu'il n'était pas en droit de faire, mais il désobéissait à Dieu, qui lui avait annoncé la victoire et lui avait livré le roi de Syrie. C'était Dieu qui avait été vainqueur, et par conséquent Bénadad était plutôt le prisonnier du Seigneur que celui d'Achab. En accordant la liberté et l'impunité à son ennemi, le roi d'Israël empiétait donc sur les droits de Dieu et manquait à son devoir, qui était, dans la circonstance, d'être l'exécuteur de la justice divine. Personne d'ailleurs n'était plus digne de mort que celui qui voulait faire de Samarie un monceau de ruines, et anéantir Israël. Bien que le roi d'Israël n'eût pas, comme Saül, I Rois, xv, 3, reçu un ordre formel, son devoir était très certainement de mettre son peuple à l'abri des attaques de

son plus violent ennemi, car il était à prévoir que Bénadad n'observerait pas le traité que la contrainte lui avait arraché. C'est en effet ce qui eut lieu, xxii, 1.

35. — *De filiis prophetarum.* C'est la première fois que nous rencontrons cette expression. Elle désigne non pas des jeunes gens, mais les membres des communautés de prophètes rangés sous l'autorité d'un chef. — *Ad socium suum.* A un autre prophète. — *In sermone Domini.* C'est-à-dire, en vertu d'une révélation divine, v. xii, 2. — *Percute me.* C'est-à-dire, fais moi une blessure, v. 37. Sans doute le prophète dut faire comprendre à son compagnon qu'il lui parlait ainsi *in sermone Domini*, ce qui rendait un refus injustifiable. Il faut obéir aux ordres de Dieu sans les discuter, ainsi que nous l'enseigne S. Chrysostôme, Orat. I, contra Judæos : « Qui percussit prophetam, evasit incolumis : qui pepercit, dedit pœnas ; nimirum ut inteligeres in jussis divinis non oportere curiosum esse, examinareque rerum quæ præcipiuntur naturam, sed nihil aliud quam obtemperare. Etenim ne prius ille veritus parceret Prophetæ, non dixit illi simpliciter : Percute me, sed addidit : In verbo Domini. hoc est, Deus præcipit, ne quære ulterius. »

36. — *Quia voluisti...* Cet incident nous montre comment était sévèrement châtiée toute résistance aux ordres de Dieu communiqués par l'organe des prophètes. C'était un avertissement pour les autres qui se trouveraient en pareil cas, Cfr. xiii, 24.

37. — *Qui percussit eum et vulneravit.* C'est-à-dire, qui le frappa de manière à le blesser. Selon Corn. Lap. et autres, le prophète voulait montrer à Achab, ce qu'il avait à attendre de Bénadad auquel il avait laissé la liberté, non-seulement pour lui, mais aussi

et lui dit : Frappe-moi. Celui-ci le frappa et le blessa.

38. Le prophète s'en alla donc et se présenta au roi sur le chemin, et il déguisa sa bouche et ses yeux en les couvrant de poussière.

39. Et, pendant que le roi passait, il cria vers le roi et dit : Ton serviteur est sorti pour combattre de près, et comme un homme fuyait, quelqu'un me l'a amené et m'a dit : Garde cet homme; s'il s'échappe, ta vie m'appartiendra à la place de sa vie, où tu paieras un talent d'argent.

40. Or, pendant que je me tournais ça et là, il a disparu tout à coup. Et le roi d'Israël lui dit : Voilà ton jugement que tu as prononcé toi-même.

41. Mais lui aussitôt essuya la poussière de son visage et le roi d'Israël reconnut qu'il était du nombre des prophètes.

42. Il dit à Achab : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que tu as laissé échapper de tes mains un homme digne de mort, ta vie sera à la place de sa vie et ton peuple à la place de son peuple.

rum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum, et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et occurrit regi in via, et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus; cumque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum; qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appelles.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, subito non comparuit. Et ait rex Israel ad eum : Hoc est judicium tuum, quod ipse decrevist.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie sua, et cognovit eum rex Israel, quod esset de prophetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

*Infr. 22, 35.*

pour son peuple. Il semblerait donc moins probable qu'il eût l'intention de se donner l'apparence d'un guerrier revenant du combat.

38. — *Et mutavit...* Hébreu : « Et il se déguisa par un bandeau sur ses yeux ». En effet le mot, אָפֶר, *apher*, ne signifie point cendre ou poussière mais bandeau et correspond au chaldaique מַפְרָא, *maphara*, au τελαμών des Septante. Le prophète mit un bandeau comme s'il eût été blessé grièvement et s'arrangea pour se cacher une partie de la figure, afin que le roi prononçât son propre jugement sans connaître à qui il avait affaire. Il voulait rencontrer Achab sur le chemin pour lui faire rendre témoignage contre lui devant son entourage.

39. — *Talentum argenti.* Cette somme suppose qu'il s'agit d'une personne d'importance.

40. — *Dum autem... huc atque illuc me verterem.* Hébreu : « Et pendant que ton serviteur faisait ça et là », avait à faire ça et là. Le prophète laisse entendre que son prisonnier lui a demandé la liberté. Septante : καὶ

ἐγένθη, περιέβητο ὁ δούλος σου ὄδε καὶ ὄδε, « et voici que ton serviteur regardait ça et là ». On comprend facilement l'action symbolique du prophète au moins pour une partie, car il est évident que ce prisonnier représente Bénadad. Quant à la blessure, sa signification n'est pas à beaucoup près aussi claire. On peut admettre cependant l'explication donnée plus haut, v. 37. — *Hoc est judicium...* Tu t'es jugé toi-même, tu t'es condamné au châtement dont il a été parlé, Cfr. II Rois, XII, 4 et suiv.

41. — *Absternit pulverem de facie sua.* Hébreu : « Il ôta le bandeau de dessus ses yeux. » Le prophète, ayant réussi à faire prononcer au roi son propre jugement, n'a plus intérêt à se déguiser, et tient plutôt à se faire reconnaître pour ce qu'il est.

42. — *Virum dignum morte.* Hébreu : אִישׁ חַרְמִי, *ischt khèrèmi*, litt. « l'homme de mon anathème », c'est-à-dire, l'homme que j'avais voué à la mort, paroles qui indiquent bien ce qu'aurait dû faire Achab, Cfr. Is..



43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

43. Le roi d'Israël retourna donc dans sa maison, dédaignant d'écouter, et il vint furieux à Samarie.

## CHAPITRE XXI

Naboth de Jezraël possédait une vigne près du palais d'Achab (v. 1). — Achab lui ayant proposé de la lui échanger ou de la lui acheter, Naboth refusa d'aliéner l'héritage de ses pères (vv. 2-3). — Le roi s'en retourna irrité en son palais et refusa toute nourriture ; mais Jézabel, ayant appris ce qui s'était passé, lui promit de lui faire avoir la vigne qu'il convoitait (vv. 4-7). — Elle écrivit ensuite au nom d'Achab, aux principaux de la cité, pour leur recommander de susciter de faux témoins contre Naboth, et de le faire lapider (vv. 8-10). — Les anciens et les principaux de la ville obéirent, et Naboth fut lapidé (vv. 11-13). — Aussitôt que Jézabel l'eut appris, elle engagea Achab à aller prendre possession de la vigne, et Achab se mit en chemin pour s'y rendre (vv. 14-16). — En ce moment, le Seigneur ordonna à Elie de dire à Achab que les chiens lécheraient son sang à la place où ils avaient léché celui de Naboth (vv. 17-19). — Elie se rendit donc auprès d'Achab, lui annonça la destruction de sa maison, le sort qui l'attendait, et ajouta que les chiens dévoreraient Jézabel dans les champs de Jezraël (vv. 20-24). — Or, il n'y eut personne qui ressembla, à Achab, car sa femme Jézabel l'imitait, et il honora les idoles des Amorrhéens (vv. 25-26). — En entendant les menaces du prophète, Achab déchira ses vêtements, prit un cilice et jeûna (v. 27). — Alors le Seigneur dit à Elie que le roi Achab s'étant humilié, les maux de sa maison n'arriveraient qu'après lui (vv. 28-29).

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinca erat Naboth Jezrahelitæ, qui erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

1. Or, en ce temps-là, après ces événements, Naboth le Jézraélite avait une vigne qui était à Jézraël, près du palais d'Achab, roi de Samarie.

2. Locutus est ergo Achab ad

2. Achab parla donc à Naboth et

xxxiv, 5; Mal. iii, 24, et Lévit., xxvii, 9. — *Et populus tuus...* Le roi et le peuple ne forment pour ainsi dire qu'une seule personne, car le peuple a péché dans la personne de son roi, qui a laissé la liberté à Bénadad. Agir ainsi, c'était nier la puissance et la justice de Dieu.

43. — *Reversus est igitur.* Sans doute Achab eût désiré faire saisir le prophète et le faire châtier, mais il ne l'osa pas, parce qu'il s'était condamné lui-même. — *Audire contemnens.* L'hébreu סר, *sar*, dérivé de סרה, *sarah*, « être rebelle », doit signifier ici, violemment excité, courroucé.

d. Achab fait mourir Naboth pour s'emparer de sa vigne, xxi.

CHAP. XXI. — 1. — *Post verba autem hæc.* Les Septante ont placé ce chapitre avant le ch. xx, afin sans doute de rapprocher les événements qui se ressemblent, c'est-à-dire,

les guerres contre la Syrie. Mais la place de cet épisode est très naturelle, car l'annonce de la ruine de la maison d'Achab a dû suivre les deux victoires remportées sur les Syriens. Ce chapitre se rattache d'ailleurs suffisamment à ce qui précède. On comprend en effet qu'après avoir vaincu ses ennemis et obtenu la paix Achab ait songé à l'embellissement de son palais et de ses jardins. « Post victos hostes, dit Sanctius, ad delicias comparandas animum adjecit. » On peut penser qu'il eût pu employer plus utilement les loisirs de la paix. — *In Jezrahel.* C'est-à-dire, dans la plaine de Jezraël, à proximité de la ville. — *Juxta palatium Achab.* Achab n'avait sans doute à Jezraël, aujourd'hui Zérani, Jos. xxx, 18, que sa résidence d'été, puisqu'il est appelé roi de Samarie.

2. — *Da mihi vineam tuam.* Notre épisode est important à un double point de vue. Tout d'abord, la conduite d'Achab envers Naboth

lui dit : Donne-moi ta vigne pour que je me fasse un jardin potager, car elle est voisine et proche de ma maison, et je te donnerai à sa place une vigne meilleure, ou, si tu le trouves plus commode pour toi, en argent le prix qu'elle vaut.

3. Naboth lui répondit : Que le Seigneur me soit propice, afin que je ne vous donne pas l'héritage de mes pères.

4. Achab vint donc dans sa maison, indigné et frémissant de la parole que lui avait répondu Naboth, le Jézraélite, disant : Je ne te donnerai pas l'héritage de mes pères.

Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum oleum, quia vicina est, et prope domum meam, daboque tibi pro ea vineam meliorem; aut si commodius tibi putas, argenti prætium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hæreditatem patrum meorum tibi.

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et fremens super verbo, quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hæreditatem patrum meo-

amène la déclaration du prophète Elie, concernant la ruine de la dynastie régnante; en second lieu, nous voyons par là à quel degré de corruption morale étaient descendus la nation et son chef. C'était la preuve frappante que la longanimité et les bienfaits de Dieu n'avaient servi à rien. — *Ut faciam mihi...* S. Ambroise, dans son traité De Naboth, c. II. fait remarquer à ce propos que l'avarice est insatiable : « O dives, nescis quain pauper sis, quam inops tibi ipse videaris, qui te divitem dicis! quanto plus habueris, plus requiris; et quamquam acquisieris, tamen tibi adhuc indiges. Inflammatur lucro avaritia, non restinguitur. Quasi gradus quosdam cupiditas habet, quo plures asconderit, eo ad altiora festinat, inde est gravior anima lapsura... Quis igitur tibi pauper videtur? qui contentus est suo, an qui concupiscit alienum? Alter certe pauper censu videtur, alter est pauper affectu. » Plus loin c. III, le même Père fait ainsi ressortir la conduite déraisonnable d'Achab : « Omnis insania, hic omnis furor, ut spatium vilibus oleribus quæreretur. Non tam ergo ipsi cupitis quasi utile possidere, sed alios vultis excludere. Major vobis cura de pauperum spoliis, quam de vestris emolumentis. Injuriam vestram putatis, si quid pauper habeat quod dignum possessione divitis aestimetur. Damnum vestrum creditis, quidquid ali. num est ».

3. — *Propitius sit...* La réponse de Naboth prouve deux chose : 1° qu'il était resté fidèle à Dieu et était du nombre de ceux qui n'avaient pas courbé le genou devant Baal; 2° qu'il ne croyait pas que la loi de Dieu lui permit de céder sa vigne. C'était, en effet, une loi fondamentale que la famille, comme la tribu, devait conserver ses biens-fonds, Lévit. XXV, 23-28, Nomb. xxxvi, 7 et suiv. Ainsi,

non-seulement Naboth était en droit de se refuser à aliéner son bien, c'était même son devoir. D'après Ezéchiél XLVI, 48, le prince même ne pouvait déposséder un de ses sujets. La loi dont il est question contribuait à assurer l'existence de la constitution théocratique et, si elle ne fut pas toujours rigoureusement observée, elle resta fortement enracinée dans la conscience du peuple. Chaque famille avait à cœur de conserver intact l'héritage de ses pères, non pas tant pour des raisons économiques que pour des motifs de piété. Aussi ni l'appât du gain, ni la crainte de déplaire au roi ne purent faire fléchir Naboth. On doit donc s'étonner que Michaélis trouve la réponse de Naboth, « très grossière », et que d'autres qualifient d'entêté le pieux Israélite. — *Ne dem hæreditatem...* S. Ambroise, Exhort. ad Virgines, voit dans la vigne la virginité, dans Jézabel la concupiscence et dans Naboth le Christ : « Vineam quidam fructus virginalis est... Non veniat ergo in vos Achab, qui concupiscat vineam vestram delere et extinguere : nec veniat in vos Jezabel vanum illud et sæculare profluvium; hoc enim significatur vocabulo vana et vacua redundantia, sed veniat Naboth, qui venit a Patre, sicut indicat nominis ipsius interpretatio, qui vineam sanguine defendat suo, et pro ea mortem afferat. Hic est qui lapidatus pro nobis est, pro nobis mortuus, pro nobis falsis appetitus testimoniis.

4. — *In domum suam.* C'est-à-dire, à Samarie, V. 7. 8. — *Indignans et fremens.* Hébreu : סר זעף, *sar vezaeph*, « irrité et colère », 7. xx, 43. — *In lectulum suum.* Les Juifs prenaient leurs repas sur des lits, ainsi que tous les Orientaux, V. Am. VI, 4; Ezéch. XXIII, 44. En rentrant, Achab se jette donc sur sa couche, s'y étend et manifeste son dépit en

rum. Et projiciens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc, unde anima tua contristata est? et quare non comedis panem?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelitæ, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia; aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israël. Surge, et comede panem; et æquo animo esto, ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

Et, se jetant sur son lit, il tourna son visage vers le mur et ne mangea point de pain.

5. Mais Jézabel, sa femme, entra chez lui et lui dit : Qu'est-ce donc? Par quoi ton âme a-t-elle été attristée, et pourquoi ne manges-tu point de pain?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth, le Jézraélite, et je lui ai dit : Donne-moi ta vigne, à prix d'argent, ou, si cela te plaît davantage, je te donnerai à sa place une vigne meilleure. Et il m'a dit : Je ne te donnerai pas ma vigne.

7. Jézabel donc, sa femme, lui dit : Tu as une grande autorité, et tu gouvernes bien le royaume d'Israël. Lève-toi et mange du pain et sois d'un esprit égal, moi je te donnerai la vigne de Naboth, le Jézraélite.

refusant de converser et de manger. — *Ad parietem*. C'est une addition explicative, juste d'ailleurs, faite au texte hébreu, 1<sup>er</sup> Rois xx, 2. La conduite bizarre et puéride d'Achab montre bien qu'il était *venumdat* *ut faceret malum*, 1<sup>er</sup> 20, et qu'il ne lui manquait que l'énergie nécessaire pour réaliser les désirs de son cœur. Ame faible et pusillanime, il est accessible à toutes les influences, et surtout aux plus mauvaises. — *Et non comedit panem*. « Non comedit panem suum. dit S. Ambroise, c. vi, quoniam querebat alienum. Etenim divites magis alienum panem suum manducant qui raptu vivunt, et rapinis sumptum exercent suum. An certe non manducavit panem suum, solens se morte mulctari, quod ei aliquid negaretur...? Ditem dicunt Gentiles inferorum præsulom; arbitrum mortis. Ditem apellant et divitem, quod nisi mortem dives inferre non noverit, cui regnum de mortuis, cui sedes inferi sint. Quid est enim dives, nisi quidam inexplabilis gurgis divitiarum, inexplabilis auri fames? Quo plus hauserit, plus inardescit... Dulcis enim somnus servi, etsi modicum vel multum edat; at satiatio divitiis non est, qui eum sinat dormire : excitat eum cupiditas, exagitat cura pervigil aliena rapiendi, torquet invidia, mora vexat, sterilitas proventuum infecunda perturbat, sollicitat abundantia ».

7. — *Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel*. L'hébreu : מלוכה על-ישראל

אתה עתה העשה, est fréquemment traduit par l'impératif : « Toi! maintenant encore la puissance du roi sur Israël », c'est-à-dire, agit en roi, emploie la force, s'il le faut. On rend encore le même passage de cette manière : « Tu exerces maintenant la souveraineté en Israël » c'est-à-dire, tu dois montrer que tu es roi en Israël. Mais la forme ironique adoptée par les Septante et par l'auteur de la Vulgate paraît préférable. On lira donc : « O toi! tu exerces maintenant la royauté en Israël! » Il faut en effet remarquer que אתה, *atah* (tu) précède le verbe avec intention et fait opposition à אני, *ani* (ego). Les Septante portent : Σὺ νῦν οὕτω ποιεῖς βασιλεία ἐπὶ Ἰσραήλ, « toi maintenant tu fais le roi en Israël! » Le caractère de Jézabel fait contraste avec celui d'Achab et nous apparaît dans toute sa féroce énergie. Impie, orgueilleuse et remplie d'ambition, elle ne recule pas devant les moyens extrêmes, et ne voit dans l'autorité royale que la facilité de contenter les désirs du souverain. Un refus est assimilé à un crime de lèse-majesté, et pour dissimuler le meurtre et l'injustice, elle les couvre du manteau de la religion. Et c'est froidement et en connaissance de cause qu'elle prépare et consomme un attentat contre les biens et la vie d'un innocent. — *Ego dabo tibi...* Moi, faible femme, si tu n'as pas le courage d'agir en homme et en roi, je te procurerai...

8. — *Et signavit eas annulo ojus*. Cet an-

8. Elle écrivit donc des lettres sous le nom d'Achab, et les scella avec son anneau, et les envoya aux anciens et aux principaux qui étaient dans sa ville et habitaient avec Naboth.

9. Or, tel était le contenu de ces lettres : Publiez un jeûne et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple.

10. Et gagnez contre lui deux hommes enfants de Bélial et qu'ils rendent ce faux témoignage : Il a béni Dieu et le roi. Et menez-le hors la ville et lapidez-le et qu'il meure ainsi.

11. Les anciens et les principaux citoyens qui habitaient avec lui dans la ville, firent donc comme

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates, qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi.

10. Et submittite duos viros filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem; et educite eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præce-

neau portait apparemment le nom du roi, et on l'apposait sur les écrits en guise de signature, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours chez les Arabes, les Turcs et les Persans. Il n'est pas douteux que Jézabel n'eût reçu l'anneau du roi lui-même, et n'eût obtenu toute liberté d'en faire l'usage qu'elle voudrait. Par conséquent Achab n'a pas seulement consenti au crime, mais il y a coopéré. L'usage des sceaux date d'une antiquité très reculée. Il est fait mention du sceau ou de l'anneau de Juda dans la Genèse, xxxviii, 48, et l'on possède des sceaux de rois Egyptiens qui remontent environ à l'an 2,000 avant Jésus-Christ. — *Et misit...* Nous apprenons par ce verset que Jézabel et Achab étaient alors à Samarie. — *Ad majores natu et optimates.* Ces personnages formaient apparemment le tribunal de la cité. Leur conduite postérieure jette d'ailleurs un triste jour sur l'état social du royaume schismatique. Leur lâcheté et leur servilisme sont sans excuse et d'autant plus que, par leur position, ils avaient mission de donner l'exemple du respect à la loi. Si les chefs et les magistrats du pays foulent ainsi aux pieds la justice, c'est que la corruption morale de l'époque était profonde et incurable. — *Et habitabant cum Naboth.* Habitants de la même ville, ces hommes connaissaient le genre de vie de Naboth, et paraissaient propres à lui intenter le procès qu'on leur suggérait.

9. — *Jejunium.* Le jeûne était toujours un signe de pénitence. En cette occasion, Jézabel commande un jeûne, comme s'il se fût agi d'un crime public, d'une faute que la ville

avait à expier, et pour laquelle elle devait s'humilier devant Dieu. Cfr. I Rois vii, 6. C'était le moyen de donner une apparence de justice au procès que l'on intenterait à Naboth, et un air de vérité au crime dont on l'accusait. — *Inter primos populi.* Hébreu : « En tête du peuple »... C'était pour exciter davantage l'indignation du peuple, si l'on réussissait à faire passer pour un grand pécheur, un homme honoré d'une pareille distinction.

10. — *Et submittite duos viros.* C'était pour sauver les apparences, car, d'après la Loi, il fallait au moins deux témoins pour condamner à mort. Deut. xvii, 6 et suiv., xix, 15; Nomb. xxxv, 30. — *Filios Belial.* C'est-à-dire, des hommes d'iniquité, V. Jug. xix, 22. — *Contra eum.* Hébreu : « Devant lui », נגדו, *néghido*. — *Benedixit Deum et regem.* Le mot בָּרַךְ, *barêke*, « benedixit », signifie comme dans Job II, 9, dire adieu, prendre congé d'une personne, en faisant un souhait en sa faveur. Prendre congé de Dieu, c'était l'abandonner, c'était proférer un blasphème que la loi punissait de mort. Maudire le roi, c'était aussi maudire Dieu dont il était le représentant, et tout crime de lèse-majesté méritait la mort, II Rois xvi, 9. Cfr. Ex. xxii, 28; Lévit., xxiv, 44, Deut. xiii, 44 et xvii, 7.

11. — *Fecerunt ergo...* Les anciens et les princes de la cité s'empresment d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus, sans faire aucune réclamation. On voit ce que devient un peuple où ne règnent plus la loi et la crainte de Dieu. Le despotisme ne rencontre alors plus

perat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos.

12. Prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum; at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine: Benedixit Naboth Deum et regem; quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes: Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth, et mortuum; locuta est ad Achab: Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquiescere, et dare eam accepta pecunia; non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, et descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens:

18. Surge, et descende in occursum Achab regis Israel, qui est in Samaria, ecce ad vineam Naboth descendit, ut possideat eam.

Jézabel leur avait commandé, et comme c'était écrit dans les lettres qu'elle leur avait envoyées.

12. Ils publièrent un jeûne et firent assoir Naboth parmi les premiers du peuple.

13. Et ils amenèrent deux hommes, fils du diable, et les firent assoir contre lui. Et eux, c'est-à-dire ces hommes diaboliques, rendirent contre lui ce témoignage devant la multitude: Naboth a béni Dieu et le roi. C'est pourquoi ils l'emmenèrent hors de la ville et le tuèrent avec des pierres.

14. Et ils envoyèrent dire à Jézabel: Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Or, quand Jézabel eut appris que Naboth avait été lapidé et qu'il était mort, elle dit à Achab: Lève-toi et possède la vigne de Naboth, le Jézraélite, qui n'a pas voulu s'accorder avec toi et la donner à prix d'argent; car Naboth ne vit plus, mais il est mort.

16. Lorsqu'Achab eut appris que Naboth était mort, il se leva et descendit dans la vigne de Naboth, le Jézraélite, pour la posséder.

17. La parole du Seigneur s'adressa donc à Elie de Thesbé et lui dit:

18. Lève-toi et descends à la rencontre d'Achab, roi d'Israël, qui est à Samarie; voilà qu'il descend dans la vigne de Naboth pour la posséder.

d'obstacles et possède la plus complète liberté d'action.

13. — *Et lapidibus interfecerunt.* Naboth est la figure du Christ accusé par de faux témoins. Jésus-Christ est l'héritier de la vigne dont il est parlé dans la parabole, Matt. XXI, 23. « Hic est hæres; venite, occidamus eum, et habebimus hæreditatem ejus. » C'est ainsi que s'écrièrent les Scribes et les Pharisiens.

16. — *Et posside vineam...* D'après IV Rois, IX, 26, les fils de Naboth avaient été mis à mort avec lui, car en Orient les enfants étaient souvent englobés dans la faute et le châti-

ment de leur père. Cfr. Jos. VII, 24, 25. Par conséquent Naboth n'avait plus d'héritiers naturels. Selon les rabbins, les biens des criminels de lèse-majesté étaient dévolus au roi qui devenait leur héritier, sans doute en conséquence de la loi d'après laquelle les biens du criminel voué à l'anathème revenaient à Dieu; Deut. XXI, 16. On remarquera ici que *שרך*, *resch*, est l'impér. de *שרך*, *iasach*, lequel verbe signifie aussi bien *hériter* que *posséder*.

8. — *Et descende...* Il semble qu'Elie ne devait pas se trouver éloigné de Jezraël, lorsque le Seigneur lui adressa la parole. — *Quis*

19. Et tu lui parleras en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Tu as tué et de plus tu as possédé. Et ensuite tu ajouteras : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi ton sang.

20. Et Achab dit à Elie : As-tu trouvé en moi un ennemi? Il dit : J'ai trouvé que tu as été vendu pour faire le mal en présence du Seigneur.

21. Voilà que je ferai descendre le mal sur toi, et je moissonnerai ta

19. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc, in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

*Infr* 22, 38.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni eo quod venumdatus sis, ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua,

*est in Samaria.* Qui habite à Samarie, car en ce moment Achab se trouvait à Jézraël.

19. — *Occidisti, insuper et possedisti.* Dans l'hébreu la forme est interrogative. C'était afin d'obliger Achab à avouer ce qu'il savait bien, et de réveiller en lui les remords de la conscience. C'est à Achab, et non à Jézabel, l'instigatrice et l'auteur du crime, qu'il est demandé compte, de même qu'autrefois Dieu demanda compte à Adam et non pas à Eve, Gen. III, 9. — *In loco hoc, in quo...* Dans le ch. suivant v. 22, nous voyons que la prédiction ne s'est pas réalisée de la sorte. Quelle que soit l'explication que l'on donne, il est impossible a priori d'admettre que l'auteur se soit contredit lui-même et surtout à si peu de distance. On suppose donc généralement que, grâce à la pénitence que fit Achab, 27, la menace qui le concernait ne s'accomplit envers lui que d'une manière incomplète; mais il en fut autrement pour son fils Joram, dont le cadavre fut jeté dans le champ de Naboth, IV Rois IX, 25 et suiv. Le v. 29, donne à cette hypothèse une probabilité, sinon une entière certitude. Nous citerons maintenant pour mémoire l'opinion de Bahr qui interprète ainsi la menace du Seigneur : « de même que tu as fait exécuter injustement Naboth, en dehors de la ville, comme un criminel, c'est-à-dire, à l'endroit où les criminels ou supposés tels étaient suppliciés, de même tu seras mis à mort, mais justement, à la même place, c'est-à-dire en dehors de la « ville, ta résidence. » En ce cas la comparaison concernerait le genre de mort, plutôt que la localité. Mais cette explication paraît trop subtile et se trouve en contradiction avec « in loco hoc, in quo... »

20. — *Num invenisti me inimicum tibi?* Hébreu : « M'as-tu trouvé mon ennemi? » question qui sent la bravade. Achab appelle

Elie son ennemi, comme s'il voulait d'avance détruire l'effet des déclarations du prophète en les attribuant aux sentiments d'une inimitié personnelle. On remarque a d'ailleurs que la rencontre d'Elie et d'Achab est caractéristique. Selon son habitude le prophète apparaît tout-à-coup avec la soudaineté de l'éclair et se trouve en face du roi tout joyeux de prendre possession de la vigne tant convoitée et qui ne s'attendait point à une rencontre aussi inopinée. Comme jadis, XVIII, 47 et suiv., Achab cherche à donner le change et prend les devants, avec une assurance trop grande pour n'être pas feinte. Mais le prophète ne s'en laisse point imposer et réplique avec une grande énergie, ne cherchant en rien à adoucir la sentence terrible portée contre Achab et sa maison. On considérera encore à cette occasion que le prophète, loin de se mêler aux intrigues et de s'occuper des questions politiques, vivait dans la retraite et ne paraissait que pour protester contre les abus du pouvoir royal, abus qui tous n'allaient à rien moins qu'à ruiner totalement la constitution de l'état théocratique. — *Quod venumdatus sis...* Se vendre pour commettre le mal, c'est se faire l'esclave du mal, Cfr. IV, Rois XVII, 47. La conséquence c'est que le pécheur se trouve *venumdatus sub peccato*. Rom. VII, 14, en tant que le péché fait violence à celui qui s'est fait son esclave. Le mot *partiv* « en vain » des Septante, est une addition arbitraire; il en est de même du *καπορῆσαι αὐτόν* « pour l'irriter » qui termine le verset.

21. — *Ecce ego adducam...* v. XIV, 10 et suiv. Cette sentence se trouve répétée IV Rois IX, 8 et suiv. La justice divine s'exerce sur Achab et sa famille, non-seulement à cause du meurtre de Naboth, mais principalement parce que le roi avait toléré et même

et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israel.

*IV Reg. 9, 8.*

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabath, et sicut domum Baasa filii Ahia; quia egisti, ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israel.

*Supr. 15, 29; Supr. 16, 3.*

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens: Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

*IV Reg. 9, 36.*

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes; si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cœli.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini; concitavit enim eum Jezabel uxor sua.

26. Et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola, quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israel.

27. Itaque cum audisset Achab

postérité, et je tuerai d'Achab ce qui urine au mur et ce qui est enfermé, et ce qui est le dernier en Israël.

22. Et je traiterai ta maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabath, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia, parce que tu as agi de manière à me provoquer à la colère, et que tu as fait pécher Israël.

23. Mais le Seigneur a parlé aussi de Jézabel, disant: Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jézraël.

24. Si Achab meurt dans la ville, les chiens le mangeront; mais s'il meurt dans la campagne, les oiseaux du ciel le mangeront.

25. Aucun autre donc n'a été comme Achab qui a été vendu pour faire le mal en présence du Seigneur; car Jézabel sa femme l'a excité.

26. Et il est devenu abominable, au point de suivre les idoles qu'avaient faites les Amorrhéens que le Seigneur extermina devant les enfants d'Israël.

27. Et, l'orsqu'Achab eut entendu

favorisé l'idolâtrie. On remarquera le brusque changement par lequel le prophète prend la parole au nom de Dieu. On pourrait supposer que le discours n'est pas complet et qu'avant de prononcer la sentence qui suit, Elie avait indiqué qu'il fallait répéter les paroles du Seigneur. Mais en réalité la chose n'est pas nécessaire, car l'effet n'en est que plus saisissant.

22. — *Et dabo domum...* Cfr. xv, 29 et suiv., xvi, 3, 12.

23. — *Sed et de Jezabel...* Ces paroles semblent être une réflexion de l'historien qui résume le jugement prononcé plus tard par Elisée, IV Rois, ix, 36, et qui veut faire comprendre que la vengeance de Dieu menaçait aussi Jézabel et qu'il existait une prophétie la concernant d'autant plus qu'elle était au moins aussi coupable que son mari. — *In agro Jezrahel.* C'est-à-dire, sur le territoire de Jezraël ou plutôt ἐν τῷ κρηματισμῷ, « sous les remparts » (Septante), attendu que κρηματισμὸς désigne l'espace qui précède les murs

de la ville, *propugnaculum ante murum, pomerium.* Cfr. II Rois xx, 15. La menace concernant Jézabel s'accomplit à la lettre, II Rois ix, 30 et suiv. Précipitée par une fenêtrée et foulée aux pieds par les chevaux, elle fut dévorée par les chiens, non sans doute dans la cour du palais, mais devant les murs de la ville.

25. — *Igitur non fuit...* Hébreu: « Seulement il n'y a pas eu comme Achab », c'est-à-dire, excepté Achab, il n'y en a pas eu qui... En effet רַק, *rak*, ne se rapporte pas pour le sens au mot qui le suit immédiatement. Les vv. 25 et 26 sont une réflexion de l'auteur qui veut expliquer la cause de la chute de la maison d'Achab.

26. — *Amorrhæi.* C'est-à-dire les Chananéens, comme dans Gen., xv, 16; Jos., xxiv, 15; Am., ii, 9.

27. — *Itaque cum audisset...* Les menaces terribles du prophète firent impression sur Achab, puisqu'il se livra pour un temps du moins aux exercices d'une sévère pénitence.

ces paroles, il déchira ses vêtements et couvrit sa chair d'un cilice, et il jeûna, et dormit dans un sac, et marcha la tête baissée.

28. Et la parole du Seigneur fut adressée à Elie de Thesbé, disant :

29. N'as-tu pas vu Achab humilié devant moi ? Donc, puisqu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber le mal sur lui pendant sa vie, mais pendant la vie de son fils, je ferai tomber le mal sur sa maison.

sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque, et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me ? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

IV Reg. 9, 26.

Evidemment cette pénitence fut sincère, puisque le Seigneur en tint compte *γ.* 29, mais elle ne fut pas durable et ne produisit pas une véritable conversion, *sua pœnitentia fuit vera sed temporaria*, comme le dit Vatable. — *Scidit vestimenta sua.* S. Grégoire hom. xix in Ezech. dit au sujet de la pénitence d'Achab : « In quibus pensandum est quomodo ei in electis suis noceror amaritudinis placet, qui amittere timeant Deum si sic ei et reprobis pœnitentia placuit, quia ti-

mebat perdere præsens sæculum ; aut quomodo ei grata sit spontanea afflictio pro culpis in eis qui placent, si hæc ad tempus placuit et in eis qui displicebant. » « O felix pœnitentia, s'écrie S. Jérôme, Ep., xxx ad Oceanum, quæ ad se Dei traxit oculos ; quæ furentem Dei sententiam confesso errore mutavit ! » — *Demisso capite.* L'hébreu **אֶת**, *ath*, signifie *sans bruit, doucement*, Is., vi, 8 et non pas *lentement*, et encore moins *la tête basse*.

29. — *Sed in diebus...* V. IV Rois ix, 26.



## CHAPITRE XXII

La paix entre Israël et la Syrie dura trois ans; mais, la troisième année, Achab engagea Josaphat de Juda, qui l'était venu voir, à l'aider à reprendre Ramoth Galaad, ce à quoi consentit Josaphat, qui demanda qu'on interrogeât le Seigneur (vv. 1-5). — Les prophètes consultés répondirent qu'il fallait attaquer Ramoth; mais sur les instances de Josaphat qui voulait entendre un prophète du Seigneur, Achab envoya chercher Michée, fils de Jemla (vv. 6-9). — Or, tandis que Josaphat et Achab étaient à la porte de Samarie, entourés des prophètes, l'un d'eux, nommé Sédécias, prophétisa la défaite des Syriens, et les autres confirmèrent sa prédiction (vv. 10-12). — On engagea Michée à parler comme eux, mais il s'y refusa (vv. 13-14). — Néanmoins il répondit d'abord selon les désirs du roi, mais interrogé de nouveau, il prédit les malheurs qui allaient fondre sur Israël et son chef (vv. 15-17). — En ce moment, Achab traita Michée de prophète de malheur (v. 18). — Mais le prophète continua, et fit comprendre au roi que Dieu avait permis qu'il fût trompé par ses prophètes (vv. 19-23). — Sédécias alors frappa Michée qui lui annonça le sort qui l'attendait (vv. 24-25). — Achab ordonna alors d'emprisonner Michée jusqu'à ce qu'il revint en paix; mais Michée lui prédit qu'il ne reviendrait pas en paix (vv. 26-28). — Les deux rois marchèrent donc contre Ramoth; mais Achab prit soin de se déguiser (vv. 29-30). — Or, le roi de Syrie ayant recommandé aux commandants des chars, de ne s'attacher qu'au roi d'Israël, Josaphat dut se faire reconnaître pour échapper au danger (vv. 31-33). Or, il arriva néanmoins qu'une flèche lancée au hasard atteignit Achab qui mourut sur le soir (vv. 34-36). — Il fut ensuite porté à Samarie où les chiens léchèrent son sang (vv. 37-38). — Le reste de l'histoire d'Achab se trouve dans les annales des rois d'Israël (v. 39). — Ochozias, son fils, lui succéda (v. 40). — Or, Josaphat avait commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab et régna vingt-cinq ans (vv. 41-42). — Il suivit la voie de son père Asa, mais ne supprima pas les hauts lieux (vv. 43-44). — Il resta en paix avec les rois d'Israël, et son histoire complète se trouve dans les annales de Juda (vv. 45-46). — Mais il extirpa du pays les débauchés et, à cette époque, l'Idumée n'avait pas de roi (vv. 47-48). — Il refusa de reconstruire la flotte d'Ophir qui avait été détruite, ainsi que le lui proposait Ochozias, fils d'Achab (vv. 49-50). — Il eut pour successeur son fils Joram (v. 51). — Or, Ochozias, le fils d'Achab, ne régna que deux ans, et fit le mal comme son père et sa mère, et honora Baal (vv. 52-54).

1. Transierunt igitur tres anni  
absque bello inter Syriam et Israel.

*II Par. 18. 1.*

1. Trois années donc s'écoulèrent  
sans guerre, entre la Syrie et Is-  
raël.

*e. Guerre d'Achab et de Josaphat contre les Syriens;  
mort d'Achab, xxii, 1-40.*

CHAP. XXII. — 1. — *Transierunt igitur...*  
Hébreu : « Et ils (Israël et la Syrie) se reposèrent pendant trois ans; aucune guerre n'eut lieu entre la Syrie et Israël. » Les trois années sont à compter de la dernière guerre racontée au ch. xx, de l'époque à laquelle Bénadad fut rendu à la liberté, et certainement ne furent pas entières, comme le montre le v. 2. Il est à supposer que le danger commun avait pour un temps maintenu la paix entre les deux rivaux, et probablement coalisé leurs forces, car on admet assez généralement que c'est à cette époque que Salmanasar V entreprit la sixième campagne contre la Syrie méridionale. « Dans ma sixième campagne, dit ce prince, je m'avançai vers

les vallées des rives du Balikh (le fleuve Bélias des géographes classiques, qui part des environs d'Édesse et va se jeter dans l'Euphrate en amont de Thapsaque), je tuai Grammaon, le chef de leur ville. Je traversai l'Euphrate dans un bac et je perçus un t ibut des rois de Syrie. Dans ces jours Benhidri de Damas, Sakhoulino de Hamath et les rois de Syrie et ceux des rivages de la mer se fièrent à leurs pieds rapides et vinrent à moi pour me livrer bataille. Avec l'aide d'Assur, le grand maître, mon seigneur, je combattis contre eux et je les vainquis. Je leur pris leurs chars, leur cavalerie, leurs armes de guerre, et je mis hors de combat vingt mille cinq cents de leurs soldats. » La bataille se livra à Karkar où les confédérés furent complètement défaits. Achab se trouvait du nombre

2. Mais la troisième année Josaphat, roi de Juda, descendit vers le roi d'Israël.

3. Et le roi d'Israël dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que Ramoth de Galaad est à nous ? Et nous négligeons de l'enlever des mains du roi de Syrie.

4. Et il dit à Josaphat : Viendras-tu avec moi, pour combattre à Ramoth de Galaad ?

5. Et Josaphat dit au roi d'Israël : Comme je suis, ainsi es-tu. Mon peuple et ton peuple ne sont qu'un, et mes cavaliers sont tes cavaliers.

2. In anno autem tertio, descendit Josaphat rex Juda ad regem Israel.

3. Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ ?

4. Et ait ad Josaphat : Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth Galaad ?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu ; populus meus, et populus tuus, unum sunt ; et equites mei, equites

puisque la stèle découverte aux sources du Nil, en énumérant leurs forces, mentionne dix mille hommes d'Achab. Ahaabbou Siriat, V. xvi, 29. Cfr. Schrader Kestlinschr. 97, 404, 402 ; Lenormant. Manuel, II, 69, 70.

2. — *Descendit Josaphat...* Il faut se rappeler que Josaphat avait fait épouser à son fils la fille d'Achab, II Paral., xviii, 4 ; IV Rois VIII, 48, mariage qui dut avoir lieu dans la huitième ou la neuvième année de son règne. En effet, Joram étant mort à quarante ans, IV Rois VIII, 47, et son plus jeune fils étant alors âgé de vingt-deux ans, IV Rois, VIII, 26 ; II Paral., xxi, 4, il s'en suit qu'il avait été marié très jeune, à l'âge de quinze ou seize ans. Les rapports entre les deux royaumes avaient donc bien changé ; mais si l'on en recherche les causes, on peut les indiquer avec quelque vraisemblance. On peut présumer tout d'abord que les premières avances furent faites par le roi de Juda qui, ayant vaincu tous ses ennemis, II Paral., xvii, 40, et étant parvenu à un haut degré de puissance, II Paral., xviii, 4, comprit qu'il était temps de mettre fin à une lutte fratricide qui ne pouvait, d'ailleurs, amener aucun résultat, puisque les deux royaumes étaient d'égale force. Mais pour qu'un aussi fidèle adorateur de Jehovah se soit allié avec Achab et ait fait épouser à son fils la fille de l'impie Jézabel, il faut qu'il ait voulu à tout prix conserver l'amitié d'Israël. On pourrait alors supposer que son véritable but était de préparer la réunion des deux royaumes sous la souveraineté de Juda, plan qui avait sa grandeur, mais qui était irréalisable, car la véritable cause du schisme, c'était l'apostasie d'Israël, son renoncement à l'alliance contractée avec Dieu, et ce n'était pas par des mesures politiques du genre de celles que prit Josaphat que l'on pouvait opérer un chan-

gement sérieux dans la situation du royaume séparé et, par suite, une réconciliation totale. Tout au contraire, l'alliance des rois de Juda avec ceux d'Israël devait avoir les plus funestes résultats pour le royaume *fidèle* ; aussi le prophète Jéhu ne manqua pas d'avertir Josaphat de ne pas s'unir aux apostats, II Paral., xix, 4 et suiv.

3. — *Ramoth Galaad.* V. Jos., xx, 8. Malgré ses promesses, xx, 34, Bénadad avait gardé jusqu'à ce moment en sa possession cette place forte d'où il pouvait facilement envahir le royaume d'Israël. Cette situation commençant à inquiéter Achab, il cherche à faire comprendre aux siens l'inconvénient de laisser aux mains de l'ennemi une ville aussi importante qui, d'ailleurs, appartenait de droit à Israël. — *Et negligimus...* Hébreu : « Et nous nous taisons », c'est-à-dire, nous restons inactifs, au lieu d'enlever cette ville au roi de Syrie.

4. — *Veniesque mecum...* Achab comprenant bien qu'il n'a rien à espérer du secours de Dieu, cherche à s'assurer l'appui de Josaphat dont les ressources militaires étaient considérables, II Paral., xvii, 42-49.

5. — *Sicut ego sum, ita et tu : populus...* Hébreu : « Moi comme toi, mon peuple comme ton peuple, mes chevaux comme tes chevaux », c'est-à-dire, moi, mon peuple et mon armée, nous sommes à ton service. On mentionne expressément les chevaux, parce qu'ils faisaient à cette époque la principale force de l'armée. Josaphat accorde son consentement sans aucune réserve, probablement, parce qu'il croyait que les intérêts de son royaume étaient engagés dans l'expédition qu'il s'agissait d'entreprendre. Mais il fut vivement blâmé par le prophète Jéhu... Nous pouvons à cette occasion rappeler les paroles de l'Apôtre : « Nolite jugum ducere cum infi-

tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus, per quem possumus interrogare Dominum; sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum. Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

Et Josaphat dit au roi d'Israël : Consulte aujourd'hui, je t'en prie, la parole du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc les prophètes, environ quatre cents hommes, et il leur dit : Dois-je aller combattre à Ramoth Galaad, ou me reposer? Ils répondirent : Monte et le Seigneur la livrera aux mains du roi.

7. Mais Josaphat dit : N'y a-t-il pas ici quelque prophète du Seigneur, pour que nous l'interroguions par lui?

8. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Il est resté un homme par lequel nous pouvons interroger le Seigneur, mais je le hais, parce qu'il ne me prophétise pas le bien, mais le mal; c'est Michée, fils de Jemia. Josaphat lui dit : Ne parle pas ainsi, ô roi.

delibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? Aut quæ societas luci ad tenebras? » II Corinth., vi, 14. — *Quære, oro te, hodie...* Josaphat n'était cependant pas sans inquiétude et il désirait savoir si cette guerre plaisait au Seigneur et si l'on pouvait compter sur son aide; mais il aurait dû prendre ses informations avant de rien promettre.

6. — *Quadringsentos circiter viros.* Ce ne sont pas, malgré la ressemblance du nombre, les prophètes d'Astarté, qui s'étaient trouvés sur le Carmel, xviii, 19, 22, car Sédécias, leur chef, affirme qu'il a l'esprit de Jéhovah, v, 24 et tous les autres l'approuvent. Ce ne sont pas non plus de vrais prophètes, ni des disciples de prophètes, mais les prophètes d'Achab, vv. 22, 23, c'est-à-dire, très vraisemblablement, les prophètes du culte institué par Jéroboam sous la figure des veaux d'or. Il n'est pas croyable, en effet, qu'un si grand nombre de prophètes partisans d'Elie se soient trouvés dans l'entourage d'Achab, et qu'ils aient appartenu à la corporation des prophètes qui portaient un vêtement de pénitence bien connu. Jach., xiii, 4; Hebr., xi, 37, car il serait absolument invraisemblable qu'ils eussent tous prévarié. Ces hommes exerçaient donc sans vocation le métier de prophète, et étaient sinon à la solde, tout au moins au service d'Achab. Sachant que ces prophètes abonderaient dans son sens, Achab les fit appeler de préférence à Michée.

8. — *Michæas filius Jemla.* Selon Josèphe

et les rabbins, Michée serait le prophète dont il a été parlé plus haut, xx, 35 et suiv.; mais ce n'est qu'une pure conjecture. En tout cas, Achab connaissait Michée pour un prophète de malheur et l'avait déjà fait emprisonner, évidemment pour une prédiction qui ne lui avait pas été agréable. V, v. 26. Le roi d'Israël, dont la foi religieuse était obscurcie par les idées païennes au sujet des prophéties et des conjurations, s'imaginait que Dieu faisait la volonté des prophètes, sans doute parce que les prédictions des vrais prophètes se réalisaient toujours. Cfr. Nomb. xx, 6, 17, et c'est pour ce motif qu'il en voulait à Michée qui était trop indépendant pour prophétiser selon son bon plaisir. Si cependant il le désigne plutôt qu'un autre, c'est probablement parce qu'il l'avait sous la main. On comprend facilement pourquoi il ne vengo pas Elie, dont il devait, d'ailleurs, ignorer la résidence. Nous remarquerons en passant que Michée se conduisit comme un vrai prophète. Non-seulement il se refuse de parler contre sa conscience, mais seul il a le courage de contredire la foule des prophètes courtisans, au risque de s'attirer le ressentiment et la vengeance d'Achab. Frappé par Sédécias, v, 24, il se contente de lui annoncer le sort qui l'attend, v, 25, image en ce point du Sauveur « qui cum malediceretur, non maledicebat : cum pateretur, non comminabatur : tradebat autem se judicanti injuste. » I Petr., ii, 23. — *Sed ego odi eum...* Ce passage rappelle l'apostrophe

9. Le roi d'Israël appela donc un eunuque et lui dit : Hâte-toi d'amener Michée, fils de Jemla.

10. Or, le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, vêtus avec une pompe royale étaient assis chacun sur un trône, sur la place près de la porte de Samarie, et tous les prophètes prophétisaient en leur présence.

11. Et Sédécias, fils de Chanaana se fit des cornes en fer et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Avec elles tu jetteras au vent la Syrie, jusqu'à ce que tu l'aies détruite.

12. Et tous les prophètes prophétisaient de la même manière, disant : Monte à Ramoth Galaad et marche heureusement et le Seigneur la livrera aux mains du roi.

13. Mais le messenger chargé d'appeler Michée lui parla ainsi : Voilà que dans leurs paroles les prophètes d'une commune voix prédisent au roi un bon succès; que ta parole soit donc semblable à la leur, dis de bonnes choses.

14. Michée lui dit : Vrai comme

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quemdam, et dixit ei : Festina adducere Michæam filium Jemla.

10. Rex autem Israel, et Josaphat rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in arca juxta ostium portæ Samariæ et universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana, cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, dicentes : Ascende in Ramoth Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nunlius vero, qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona prædicant; sit ergo sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Domi-

qu'Agammennon adresse au devin Calcas, II., IV, 106; μάντι κακῶν, οὐ πάποτε μοι τὸ κρήγμον εἶπας, κ. τ. λ. « prophète de malheur tu ne m'as jamais rien dit de bon etc. » — *Ne loquaris ita.* La réponse de Josaphat se rapporte à ces paroles d'Achab « sed ego odi eum », c'est-à-dire, je ne puis pas l'entendre, et contient une invitation de faire appeler le prophète. Le roi de Juda n'entend donc pas dire que Michée fera une prédiction favorable.

9. — *Eunuchum quemdam.* Les eunuques paraissent avoir été introduits à la cour sous David, I Paral., xxviii, 1. C'était la conséquence naturelle de l'établissement d'une sorte de harem.

10. — *In solio suo.* Les rois orientaux avaient des trônes portatifs qui les accompagnaient dans leurs voyages, Herod., VII, 212. — *Vestiti cultu regio.* L'expression מלבשים בגדיים, *nilonbaschîm bgadim*, litt. « vêtus d'habits », doit bien avoir le sens que lui a donné S. Jérôme; cependant elle est en elle-même assez étrange. On en trouve une semblable, Lévit., xxi, 40; mais en cet endroit מלבשים est déterminé par l'article qui manque

ici. — *In arca.* C'est ainsi que doit être traduit בגרן, *beghoren*, car גרן signifie une surface aplaniée et par extension une aire. Il est assez clair, d'ailleurs, que dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une aire proprement dite, mais d'une sorte de place.

11. — *Cornua ferrea.* Probablement Sédécias s'attacha à la tête des pointes de fer, voulant à la manière des vrais prophètes, xi, 29, appuyer ses prophéties d'une action symbolique. Il faisait sans doute allusion à la prophétie de Moïse concernant Ephraïm et Manassé, Deut., xxxiii, 17, et prétendait en faire l'application au royaume d'Israël sous Achab; mais il ne réfléchissait pas que la bénédiction de Moïse ne pouvait avoir son effet que si le peuple et son roi avaient été fidèles au Seigneur.

13. — *Sit ergo sermo tuus...* On sait que le roi d'Israël n'était pas seul à croire que les prophètes pouvaient commander à Dieu. Voir §. 8. Cette opinion paraît avoir été assez répandue dans l'ancien monde. Cfr. Nomb. xxiv, 40; Is., xxx, 40; Hom., II, 1, 106-108.

14. — *Quia quodcumque...* Michée se con-

nus! quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus, quasi oves non habentes pastorem; et ait Dominus : Non habent isti Dominum; revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. (Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum?)

19. Ille vero addens, ait : Propte-

vit le Seigneur, tout ce que le Seigneur me dira je le dirai.

15. Il vint donc auprès du roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller combattre à Ramoth Galaad, ou rester? Il lui répondit : Monte et marche heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

16. Mais le roi lui dit : De nouveau, et de nouveau je t'adjure de ne me dire que ce qui est vrai, au nom du Seigneur.

17. Et il dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis qui n'ont pas de pasteur. Et le Seigneur dit : Ils n'ont pas de maître, que chacun retourne en paix dans sa maison.

18. (Le roi d'Israël donc dit à Josaphat : Ne t'ai-je pas dit qu'il ne me prophétise pas du bien, mais toujours du mal?)

19. Mais il continua et dit : Ecoute

duit en véritable prophète du Seigneur. On peut comparer la conduite de Balaam, Nomb. xxii, 48.

15. — *Ire debemus...* Achab veut se donner devant Josaphat l'apparence de ne pas chercher à influencer les déclarations du prophète; par contre, il voulait faire croire à ce dernier qu'il n'attendait que la réponse de Dieu pour se décider, tandis que son parti était pris d'avance. — *Ascende, et vade prospere, et...* On peut voir une ironie dans cette réponse qui concorde si bien avec celle des faux prophètes; cependant comme nous ne savons pas sur quel ton ces paroles ont été prononcées, il se pourrait aussi qu'elles contiennent simplement un reproche. Elles auraient alors ce sens : Pourquoi m'interroges-tu, puisque tu n'as pas confiance en moi? Tes prophètes t'ont déjà fait la prédiction que tu désires; va donc et fais l'essai de leur véracité, car leur réponse a pour toi plus d'importance que ce que je puis t'annoncer. Quoi qu'il en soit, il est évident que le roi d'Israël ne put s'y méprendre et qu'il comprit parfaitement que les paroles du prophète n'étaient pas conformes à sa pensée.

16. — *Iterum atque iterum...* Tout en adjurant le prophète de dire la vérité. Achab ne promet pas de se conformer au conseil qui lui viendra de la part de Dieu. Il lui impor-

tail peu, en effet, de connaître la vérité; ce qu'il voulait, c'était d'obtenir une réponse différente de celle des autres prophètes, pour convaincre Josaphat qu'il avait bien jugé Michée, Cfr. v. 8 et 18, et qu'on ne devait donc pas écarter ce prophète qui était seul de son avis et en contradiction avec les autres.

17. — *Vidi cunctum Israel...* Le prophète prédit à Achab qu'il succombera dans l'expédition contre Ramoth-Galaad, que son armée sans chef se dispersera sur les montagnes de Galaad, et que chacun s'en retournera chez soi sans être poursuivi; qu'ainsi se terminera la guerre. Peut-être avait-il en vue la prière que fit Moïse, avant d'instituer Josué son successeur : « Ne ut populus Domini sicut oves absque pastore... » Nomb., xxxvi, 47.

18. — *Numquid non...* Comme auparavant, v. 8, Achab cherche à persuader à Josaphat que Michée est mal disposé pour lui, que, par conséquent, il faut se tenir en garde contre une réponse dictée par la malveillance, et qu'il faut plutôt ajouter foi à la parole des autres prophètes.

19. — *Ille vero addens...* Le prophète ne s'y laisse pas tromper, et, comprenant l'intention d'Achab, il poursuit et lui découvre le secret de la réponse des faux prophètes. Il

donc la parole du Seigneur. J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel qui l'entourait à droite et à gauche.

20. Et le Seigneur dit : Qui trompera Achab, roi d'Israël, afin qu'il monte et succombe à Ramoth Galaad ? Et l'un parla d'une manière, et l'autre d'un autre.

21. Mais un esprit s'avauça et se tint devant le Seigneur et dit : Moi, je le tromperai. Le Seigneur lui dit : Comment ?

22. Et il dit : J'irai et je serai un esprit menteur dans la bouche de

rea audi sermonem Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris.

20. Et ait Dominus : Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat. et cadat in Ramoth Galaad ? Et dixit unus verba hujuscemodi, et alius aliter.

21. Egredius est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium pro-

s'adresse particulièrement au roi d'Israël, mais cependant de manière à être entendu et compris des assistants. — *Propterea*. Puisque tu penses ainsi. La traduction οὕτως « pas ainsi » des Septante n'est donc point exacte. — *Omnem exercitum cœli*. Il ne s'agit pas des étoiles, comme dans Deut., iv, 49, mais des puissances célestes, des esprits qui entourent le trône de Dieu et sont toujours prêts à exécuter ses volontés comme ses ministres dans le gouvernement du monde, II Rois, xiv, 46 ; IV Rois, xix, 35 ; Hébr., i, 14. — *A dextris et a sinistris*. A droite ne sont pas les bons et à gauche les mauvais esprits, car ceux-ci ne sont jamais compris dans l'armée des cieux. Cependant, selon S. Grégoire, Moral. I, II, c. xvi, « a dextera Dei et sinistra angelorum exercitus stat, quia et voluntas electorum spirituum divinæ pietati concordat, et reproborum sensus suæ malitiæ serviens iudicio distractionis ejus obtemperat. »

20. — *Quis decipiet...* Ces paroles supposent que le Seigneur a résolu la perte d'Achab qui a comblé la mesure de ses fautes. Il ne s'agit plus maintenant que des moyens à employer pour exécuter ce dessein à jamais irrévocable. — *Et dixit unus...* La Providence a différents moyens à son service pour arriver à ses fins.

21. — *Egredius est autem Spiritus*. Ce n'est pas un esprit, comme l'ont traduit les Septante, mais l'esprit, הרוח, *harouakh*, c'est-à-dire, l'esprit de prophétie, cette vertu qui émane de Dieu, qui inspire l'homme et en fait un prophète, I Rois, x, 6, 10, xix, 20, 23. Cet esprit est ici personnifié et est représenté comme sortant du groupe des autres esprits. Selon Corn. Lap., c'est le démon, mais cette opinion semble peu justifiée par le contexte.

En tout cas, ce n'est pas un ange. « Neque enim, dit S. Grégoire, Moral. I, II, c. xvi, fas est credere bonum spiritum fallaciæ deservire voluisse, ut diceret : Egrediar et ero spiritus mendax in ore omnium Prophetarum... Occulta justitia licentia malignis spiritus datur, ut quos volentes in peccati laqueo strangulant, in peccati pœnam etiam nolentes traheret. — *In quo?* Cette question ajoute à l'intérêt dramatique du récit.

22. — *Et ero Spiritus mendax*. Cet esprit de mensonge, רוק שקר, *rouakh schêker*, n'est pas Satan lui-même, ni un mauvais esprit, comme le pensent grand nombre d'interprètes, mais plus probablement l'esprit de prophétie personnifié, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, v. 21. Il faut d'abord poser en principe que la vision du prophète n'est point le simple fruit de son imagination, mais une véritable communication d'en haut, par laquelle Dieu lui révèle que la prédiction des prophètes d'Achab procède de l'esprit de mensonge, et qu'il a résolu de faire ou de laisser tromper le roi d'Israël, pour le conduire à sa perte ; mais, d'autre part, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit que d'une vision, et que tous les personnages et les objets qui apparaissent dans une vision ne sont pas pour cela des êtres réels. Il en est de même dans la parabole. Nous ne pouvons donc pas admettre l'opinion du Dr Keil, d'après lequel l'esprit de prophétie, personnifié ici, agirait en conformité avec la volonté de Dieu, mais sous l'influence du malin esprit. Toutefois, nous n'affirmerons pas en principe que les prophéties des faux prophètes soient essentiellement leur œuvre propre, et que jamais ils ne se trouvent sous l'influence d'un esprit surnaturel, c'est-à-dire, du malin esprit, comme les vrais prophètes sont animés du

phetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis; egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias, filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit spiritus Domini, et locutus est tibi?

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illa quando ingredieris cubiculum, intra cubiculum, ut abscondaris.

tous ses prophètes. Et le Seigneur dit : Tu le tromperas, et tu prévaudras; va et fais ainsi.

23. Voilà donc, que maintenant le Seigneur a mis l'esprit de mensonge dans la bouche de tous tes prophètes qui sont ici, et le Seigneur a décrété contre toi un malheur.

24. Or, Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha et frappa Michée à la joue et lui dit : L'esprit du Seigneur m'a-t-il donc abandonné, et t'a-t-il parlé?

25. Et Michée dit : Tu le verras, le jour où tu entreras dans une chambre, à l'intérieur d'une autre chambre, pour te cacher.

véritable esprit de Dieu; mais nous ne voulons voir en cette vision que ce qui s'y trouve réellement, c'est-à-dire, une représentation sensible destinée à faire comprendre que Dieu a décrété que le roi d'Israël serait séduit par ses faux prophètes et entraîné à entreprendre la guerre dans laquelle il trouvera sa perte. Achab n'ayant pas voulu écouter la parole du Seigneur parlant par la bouche de ses vrais serviteurs, le Seigneur, en punition de son incrédulité, le livra aux influences de l'esprit du mensonge. Le passage suivant de S. Augustin s'accorde, ce nous semble, avec notre manière de voir : « Dixit hoc Michæas propheta, quomodo fuit sibi demonstratum. Occulta enim res et nimis secreta, ita demonstratur prophetis, sicut potest capere sensus humanus, et cum etiam rerum imaginibus in revelationibus tanquam verbis instruitur ». Lib. II, ad Simplic. Quæst., 6. Nous répéterons encore qu'il ne faut pas trop presser les détails dans cette vision, et qu'il faut avant tout considérer l'idée générale. Nous pourrions ensuite tirer cette conclusion que Dieu se sert du mal comme du bien, pour obtenir la réalisation de ses desseins et qu'il punit le mal par le mal. A la rigueur, on pourrait encore supposer que l'esprit de mensonge offre ses services et qu'ils sont acceptés, car nous voyons l'esprit du mal apparaître parmi les anges, Job, 1, 5, 11, 4. Mais ici, croyons-nous, ce n'est pas le cas. — *Decipies et prævalebis*. Hébreu : « Tu le tromperas et tu le pourras. » Dieu ne détruit donc pas le libre arbitre, car ces paroles supposent que le roi d'Israël peut résister à la tentation.

23. — *Nunc igitur...* Il est donc arrivé que les prophètes se sont séduits eux-mêmes et

l'ont séduit; si je n'ai pas prophétisé comme eux, ce n'est pas par haine et malveillance pour la personne, comme tu le penses, v. 18, mais parce que le Seigneur m'a parlé, et a pris à ton égard ces résolutions.

24. — *Et percussit Michæam in maxillam*. Sédécias, le chef des prophètes, celui qui avait confirmé sa prophétie par un acte symbolique, se trouve particulièrement atteint, et frappe le prophète dans le but de l'outrager, Cfr. Job. xvi, 10; Lamont., III, 30, et aussi de protester contre ses imputations. Mais il prouva tout au contraire qu'il n'était pas animé de l'esprit de Dieu, car il n'aurait pas eu recours à la violence pour donner plus d'autorité à ses paroles, et il se fût contenté de remettre au Seigneur le soin de sa défense, comme le fit Michée. D'autre part, l'acte brutal de Sédécias montre de quelle considération jouissait ce personnage auprès d'Achab, et combien, au contraire, Michée était peu estimé de ce roi impie. — *Mene ergo dimisit*. Hébreu : « Où l'esprit du Seigneur est-il sorti de moi, pour te parler », c'est-à-dire, « par quel chemin est-il sorti... ». V. II Paral., XVIII, 23. Ces paroles pourraient faire supposer que Sédécias n'avait pas prophétisé le faux en connaissance de cause, ce qui a la rigueur est possible, en supposant qu'il eût été complètement sous l'influence de l'esprit malin, mais ce qui semble peu probable.

25. — *Visurus es*. C'est-à-dire, « tu verras que l'esprit de Dieu t'a abandonné et que j'ai dit la vérité. » — *Cubiculum intra cubiculum*. V. xx, 30. L'Écriture ne nous fait pas connaître quel fut le sort de Sédécias; mais on peut présumer qu'après la mort d'Achab on le rendit responsable du malheur qui venait

26. Et le roi d'Israël dit : Prenez Michée et qu'il reste chez Amon, chef de la ville, et chez Joas fils d'Amélech.

27. Et dites-leur : Voici ce que dit le roi : Mettez cet homme en prison et soutenez-le avec le pain de la tribulation, et l'eau de l'angoisse, jusqu'à ce que je retourne en paix.

28. Et Michée dit : Si tu retournes en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il dit : Peuple, entendez tous.

29. Le roi d'Israël et Josaphat roi de Juda montèrent donc à Ramoth Galaad.

30. Et le roi d'Israël dit a Josa-

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam, et maneat apud Amon principem civitatis, et apud Joas filium Amelech,

27. Et dicite cis : Hæc dicit rex : Mittite virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis, et aqua angustiae, donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite, populi omnes !

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Jo-

d'arriver, et qu'on se mit à sa poursuite pour le châtier.

26. — *Tollite Michæam.* Josèphe raconte que le roi d'Israël fut d'abord très troublé par le discours de Michée, mais, voyant que la main de Sédécias ne se desséchait pas, comme autrefois celle de Jéroboam, XIII, 4, il se tranquillisa et entreprit la guerre. Mais ce sont là de pures rêveries rabbiniques, et en fait, ce que nous voyons, c'est que l'audace de Michée suffit à fortifier les premières résolutions d'Achab. — *Et maneat apud Amon.* Hébreu : « Et ramenez-le à Amon. » Ces paroles montrent donc que, même avant d'être appelé auprès du roi, Michée était sinon en prison, tout au moins sous la garde et la surveillance du gouverneur de la ville. A cette occasion, il est peut-être bon de rechercher quelle était la constitution du royaume d'Israël. La monarchie était héréditaire, puisque le trône passait du père au fils aîné, et, à défaut d'enfants mâles, au frère, IV Rois, I, 47. Le pouvoir du roi semble avoir été limité par le conseil des anciens qui avait son siège à Samarie et que l'on consultait dans les grandes occasions, xx, 7, 8. L'administration était entre les mains des gouverneurs des provinces ou des villes, *ibid.* v. 44, IV Rois, x, 5. Les gouverneurs des villes étaient aussi assistés d'un conseil de vieillards, XXI, 8-12; IV Rois, x, 5. Nous voyons même par le présent passage que Samarie, la capitale, avait un gouverneur particulier qui, entre autres attributions, avait la surveillance des prisons publiques. — *Filium Amelech.* Hébreu : « Le fils du roi », c'est-à-dire, prince de la maison royale. La traduction latine fait un nom propre du mot בֶּן־מֶלֶךְ précédé de l'article הַ.

27. — *Pane tribulationis, et...* On ne devait lui donner qu'une faible ration de nourriture, assez cependant pour lui conserver la vie. — *In pace.* C'est-à-dire, sain et sauf, comme le fait comprendre בְּשָׁלוֹם, *beschalom*, qui signifie particulièrement *in integritate*, et par extension *in pace*.

28. — *Audite, populi omnes.* Le prophète s'adresse d'abord à tous ceux qui sont présents, mais il semble de plus que sa parole s'étend plus loin, et qu'il prend à témoin non seulement tout le peuple d'Israël, mais aussi les peuples voisins, qui, plus tard, apprendront que ses prédictions se sont réalisées. Le prophète Michée, I, 2, commence de même ses prophéties par « audite, populi omnes » ; mais ce n'est nullement une raison pour l'assimiler à celui dont il est ici question.

29. — *Et Josaphat rex Juda.* Il est assez étonnant que le pieux roi Josaphat n'ait pas pris la défense de l'innocent, et il l'est encore bien plus qu'il ait entrepris la guerre de concert avec Achab, malgré les prédictions du prophète qu'il avait demandé à entendre. Mais il faut se rappeler qu'il avait tout d'abord promis son concours; par conséquent, il est probable qu'il se crut engagé d'honneur à tenir sa parole. Néanmoins le prophète Jéhu le blâma vivement, II Paral., XIX, 2.

30. — *Sume arma, et ingredere prælium.* Les formes בָּא וְהִתְחַפֵּשׂ, *hithkhapsch*, sont des infinitifs absolus et n'ont aucunement le sens de l'impératif, ce qui suffirait d'ailleurs à faire comprendre לָקַח, *veala* (et toi) qui suit. L'infinitif absolu est en réalité employé souvent pour l'impératif, mais ici il sert à peindre l'angoisse et l'inquiétude d'Achab, préoccupé de pourvoir à sa sûreté. On doit donc traduire : « (Je sais) me déguiser et



saphat : Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis; porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel et impetu facto pugnabant contra eum; et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ab eo.

34. Vir autem quidam tetendit

phat : Pronds tes armes, et marche au combat, et revêts-toi de tes habits. Or, le roi d'Israël changea ses vêtements et alla au combat.

31. Mais le roi de Syrie avait donné cet ordre aux trente-deux chefs des chariots : Vous ne combattrez ni contre le plus petit, ni contre le plus grand, mais seulement contre le roi d'Israël.

32. Or, quand les princes des chars eurent vu Josaphat, ils soupçonnèrent qu'il était le roi d'Israël, et ils combattirent contre lui avec impétuosité. Et Josaphat jeta un cri.

33. Et les princes des chars, comprirent que ce n'était pas le roi d'Israël, et ils cessèrent de l'attaquer.

34. Mais un homme tendit son

aller au combat. » On voit que le roi Achab n'était pas complètement rassuré, bien qu'il eût affecté de n'attacher aucune importance aux paroles de Michée. — *Et induere vestibus tuis*. Hébreu : « Et toi revêts-toi de tes vêtements », paroles qui sont en opposition évidente avec ce qui précède et qui prouvent que la traduction latine est fautive. Ce n'est donc qu'à ce moment que le roi d'Israël s'adresse à Josaphat, mais sans lui donner précisément un ordre. Il veut simplement lui faire entendre qu'il peut revêtir les insignes de sa dignité, parce qu'il n'a pas besoin de prendre des précautions semblables aux siennes. Achab se rappelait les paroles du prophète : « Non habent isti dominum », et il voulait en annuler l'effet. Il ne faut pas oublier à cette occasion que les rois allaient à la guerre avec tout l'appareil de la royauté, I Rois, I, 40, ce qui les faisait reconnaître de leur armée, mais ce qui pouvait aussi les désigner aux coups de l'ennemi. Les paroles d'Achab sont donc comme la justification de sa conduite. C'est comme s'il eût dit : J'ai toutes sortes de raisons pour me déguiser, mais toi que nulle prédiction ne menace et contre qui les Syriens n'ont pas de motifs particuliers de haine, tu peux revêtir tes habits royaux. Rien ne prouve donc que le roi d'Israël ait eu l'intention d'exposer seul Josaphat aux attaques de l'ennemi, d'autant plus qu'il devait ignorer l'ordre donné par Josaphat, v. 34. On remarquera, d'ailleurs, que le roi de Juda ne fait aucune objection.

34. — *Principibus curruum...* Ce sont appa-

remment les chefs qui avaient remplacé les trente-deux rois, xx, 24, et qui, outre les chars de guerre, devaient avoir aussi l'infanterie sous leurs ordres. On peut penser que Bénadad avait appris que le roi d'Israël était l'instigateur de cette entreprise et qu'il avait entraîné Josaphat; par la mort d'Achab, il pouvait donc espérer mettre fin à la guerre. — *Nisi contra regem...* C'est-à-dire, cherchez avant tout à attaquer le roi d'Israël et à le mettre à mort.

32. — *Suspicati sunt quod...* Hébreu : « E ils dirent : seulement le roi d'Israël (est) celui-ci », c'est-à-dire, ce ne peut être un autre que le roi d'Israël. — *Et impetu facto pugnabant contra eum*. Hébreu : « Et ils se tournèrent contre lui pour (le) combattre ». On lit, II Paral., xviii, 34; « Et ils l'entourèrent ». Les Septante portent ἐκύκλωσαν dans les deux passages. Mais il est probable que les ennemis n'entourèrent pas tout à fait Josaphat, mais cherchèrent à le faire, et le pressèrent vivement. — *Exclamavit Josaphat*. On lit II Paral., xviii, 31; « At ille clamavit ad Dominum », ce qui fait supposer que Josaphat appela, en ce moment, le Seigneur à son secours, ce qui n'exclut pas qu'il ait aussi réclamé l'aide de ses gens. En tout cas, il est très probable que son nom fut prononcé, soit par lui, soit par les siens, et que c'est ainsi que les Syriens reconnurent leur erreur.

34. — *In incertum*. L'expression לתמוך, *lethoumme*, ne signifie pas « au hasard » *in incertum*, mais, comme le montre II Rois, xi, 44

arc et lança une flèche sans savoir où et, par accident, elle frappa le roi d'Israël, entre le poumon et l'estomac. Et il dit à son cocher : Tourne ta main, et retire-moi de l'armée, car je suis gravement blessé.

35. Le combat fut donc engagé, ce jour-là, et le roi d'Israël se tint sur son char, en face des Syriens; et il mourut le soir. Or, le sang de sa plaie courait dans le sein du char.

36. Et un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, avant que le soleil fût couché, disant : Que chacun retourne dans sa ville, et dans sa terre.

37. Et le roi mourut, et il fut transporté à Samarie. Et on ensevelit le roi à Samarie;

38. Et on lava son char dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, et on lava les

arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israël inter pulmonem et stomachum. At ille dixit aurigæ suo : Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa, et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere; fluebat autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. Et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens : Unusquisque revertatur in civitatem, et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam; sepelieruntque regem in Samaria;

38. Et laverunt currum in piscina Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt,

litt., « dans sa simplicité ». c'est-à-dire, sans viser spécialement quelqu'un, ou plutôt sans connaître l'homme que l'archer distingua et sans savoir pourquoi il le prenait pour but. D'après Josèphe, cet homme s'appelait Aman, mais d'après notre récit, on se fait plutôt l'idée que son nom est resté inconnu. — *Inter pulmonem et stomachum.* Hébreu : « Entre les dépendances de la cuirasse », c'est-à-dire, entre la cuirasse et l'armure qui protégeait le ventre, car *entre les jointures et la cuirasse* n'aurait pas de sens. Le mot דִּבְק, *dèbek*, dérivé de דָּבַק, *dalak*, « adhérer », indique évidemment un objet, une pièce de l'armure qui fait suite à une autre, qui s'y rattache. C'est donc au point de jonction de la cuirasse et de l'armure inférieure que le trait pénétra. Si l'on emploie le pluriel דִּבְקִים, *debakim*, c'est que cette armure était formée de plusieurs pièces mobiles, agencées comme des écailles et non pas soudées ensemble. — *Verte manum tuam, et ejice...* C'est-à-dire, fais tourner le char et éloigne-moi du combat, où je suis maintenant inutile. La fin d'Achab est vraiment tragique, et on y reconnaît la main qui a dirigé le trait et a rendu la blessure mortelle.

35. — *Commissum est ergo prælium.* Hébreu : « Et le combat monta », comme un torrent qui devient irrésistible, Is., VIII, 7, c'est-à-dire, le combat devint plus violent. Cette

réflexion fait comprendre que le conducteur du char ne put faire sortir son maître de la mêlée, et que, malgré la gravité de sa blessure, Achab dut rester jusqu'au soir sur son char, sans pouvoir se faire bander. — *Stabat.* Achab, se faisant violence, se tenait debout pour ne pas décourager ses soldats. L'intention de l'auteur n'est point de nous faire admirer le courage du roi d'Israël, mais bien de nous exposer comment tout concourt providentiellement à la mort d'Achab, qui ne pouvant ni s'éloigner de l'armée, ni se faire panser, fut encore obligé pour éviter de nouvelles blessures, de faire des efforts qui durent aggraver sa position. — *Et mortuus est vespere.* Peut-être la blessure d'Achab n'était pas mortelle au début; mais comme ce prince ne put se faire soigner à temps, il mourut probablement plutôt que l'on ne s'y serait attendu.

37. — *Mortuus est autem...* C'est-à-dire, le roi arriva mort à Samarie, selon la prédiction du prophète, *II. 47 et 28.*

38. — *Sanguinem ejus.* Son sang mêlé à l'eau. — *Et habenas laverunt.* L'hébreu וְהִזְזוּן רַחֲטוּ, *vshazzonoth rakhatsou*, doit se traduire : « Et les courtisanes se baignaient », car le sens de זָנוּת, *zanoth*, ne saurait être douteux et quant à רָחַץ, *rakhats*, ce verbe doit avoir la même signification que dans Ex., II, 5 et Ruth., III, 3. L'auteur veut peut-

juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

*Supr. 21, 19.*

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis, et regnavit Ochosias filius ejus pro eo.

41. Josaphat vero filius Asa regnare cœperat super Judam anno quarto Achab regis Israel.

42. Triginta. quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Azuba, filia Salai.

43. Et ambulavit in omni via Asa patris sui, et non declinavit ex ea; fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Veruntamen excelsa non abstulit; adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

rènes, selon la parole que le Seigneur avait dite.

39. Mais le reste de l'histoire d'Achab, et tout ce qu'il a fait, et la maison d'ivoire qu'il a construite, et toutes les villes qu'il a bâties, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

40. Achab s'endormit donc avec ses pères, et Ochosias, son fils, régna à sa place.

41. Mais Josaphat, fils d'Asa, avait commencé à régner sur Juda, la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il était âgé de trente-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans à Jérusalem; sa mère se nommait Azuba, fille de Salai.

43. Et il marcha dans toutes les voies d'Asa, son père, et ne s'en détourna pas; et il fit ce qui était droit en présence du Seigneur.

44. Cependant il ne détruisit pas les hauts lieux, car le peuple sacrifiait encore, et brûlait de l'encens sur les hauts lieux.

45. Et Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

être faire remarquer que le sang d'Achab non-seulement fut léché par les chiens, mais fut aussi en contact avec des créatures tout aussi impures. En tout cas, ces circonstances dénotent combien peu le cadavre d'Achab fut respecté et comment tout concourut à rendre la mort de cet homme ignominieuse. — *Juxta verbum Domini...* Ainsi s'accomplirent les prophéties d'Elie, *xxi, 19*, du prophète inconnu, *xx, 42* et de Michée, *v, 17*.

39. — *Et domus eburnea.* C'était sans doute un palais revêtu et orné d'ivoire à l'intérieur. Cfr. Ps. *xliv, 9*; Cant., *vii, 5*; Am., *iii, 45*; Hom., *Odyss, iv, 72*.

B. Le royaume de Juda sous Josaphat et le royaume d'Israël sous Ochosias et sous Joram, *xxii, 41-iv iii*.

a. Règne de Josaphat, *xxii, 41-51*.

41. — *Josaphat vero...* Le livre des Paralipomènes. Il Paral., *xvi-xxi*, complète quelque

peu les données très insuffisantes que nous avons sur le règne de Josaphat. Les *vv. 41 à 44* s'y trouvent reproduits presque sans changement, Il Paral., *xx, 34-33*. Nous apprenons seulement par les passages parallèles que ce fut un règne glorieux.

43. — *Et non declinavit ex ea.* Asa, son père, s'était éloigné du Seigneur dans ses dernières années, *xv, 18* et suiv.

44. — *Veruntamen excelsa...* V. *xv, 14*. Il s'agit évidemment du culte extra-légal que le peuple rendait au vrai Dieu sur les hauteurs.

45. — *Cum rege Israel.* C'est-à-dire, en général avec le royaume d'Israël, avec Achab et ses successeurs, contemporains du roi de Juda. Ochozias et Joram. Cette conduite était louable sans doute, mais Josaphat dépassa la mesure en s'alliant avec Achab et surtout en faisant épouser à son fils Joram la trop fameuse Athalie, la fille d'Achab et de Jézabel, I Paral., *xviii, 4*.

46. Mais le reste de l'histoire de Josaphat, et les actions qu'il a faites, et ses combats, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

47. Mais il fit disparaître du pays le reste des efféminés qui y demeuraient encore aux jours d'Asa, son père.

48. Il n'y avait point alors de roi établi dans Edom.

49. Or, le roi Josaphat avait fait sur la mer des flottes pour naviguer jusqu'à Ophir, à cause de l'or, mais elles ne purent y aller, parce qu'elles furent brisées à Asiongaber.

50. Alors Ochosias, fils d'Achab, dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent avec vos serviteurs sur des navires. Et Josaphat ne voulut pas.

51. Et Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père, et Joram, son fils, régna à sa place.

52. Mais Ochosias, fils d'Achab, avait commencé à régner sur Israël à Samarie, la dix-septième année

46. Reliqua autem verborum Josaphat, et opera ejus, quæ gessit, et prælia, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

47. Sed et reliquias effeminatorum, qui remanserant in diebus Asa patris ejus, abstulit de terra.

48. Nec erat tunc rex constitutus in Edom.

49. Rex vero Josaphat fecerat classes in mari quæ navigarent in Ophir propter aurum, et ire non potuerunt, quia contractæ sunt in Asiongaber.

II Par. 20, 36.

50. Tunc ait Ochosias filius Achab ad Josaphat : Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui : regnavitque Joram filius ejus pro eo.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœperat super Israel in Samaria, anno septimodecimo Josa-

47. — *Sed et reliquias...* V. xv, 42.

48. — *Nec erat rex...* Hébreu : « Un roi n'était pas en Idumée; un gouverneur était roi », c'est-à-dire, gouvernait le pays. L'Idumée était donc alors soumise à Josaphat, ce qui explique pourquoi il entreprit de renouveler les voyages maritimes que Salomon avait imaginés. De ce verset et du suivant on ne saurait d'ailleurs conclure que les Iduméens avaient reconquis leur liberté sous Roboam avec l'aide du roi d'Égypte et qu'ils avaient été de nouveau subjugués par Josaphat, V. xi, 24. On voit seulement, II Paral., xx, que les Iduméens de concert avec les Moabites, les Ammonites et d'autres peuples, envahirent le territoire de Juda, sans doute pour se soustraire au joug de ce royaume, mais qu'ils ne réussirent pas.

49. — *Classes in mari, quæ navigarent Ophir.* Hébreu : « Des vaisseaux de Tharsis pour aller à Ophir. » L'expression des Paralipomènes « qui irent in Tharsis » ללכת תרשוש, *laléketh Tharschisch*, est inexacte comme nous l'avons fait remarquer plus haut, II, 28. — *Quia contractæ sunt...* Josaphat

s'était associé à Ochozias pour cette entreprise, II Paral. xx, 36, et c'est en punition de cette faute que le prophète Eliézer lui annonça que sa flotte serait détruite, *ibid.* v. 37. Ce fut sans doute dans le port même d'Asiongaber et par le fait d'une tempête que le désastre eut lieu.

50. — *Vadant servi mei...* Ochozias, semble-t-il, attribuait la perte de la flotte à l'inexpérience de ceux qui la montaient et, cette fois, il proposa à Josaphat d'adjoindre à ses gens des hommes plus habiles, engagés peut-être à Tyr. Cependant il se peut aussi que ces paroles n'aient pas d'autre sens que de proposer au roi de Juda de faire en commun une nouvelle tentative. — *Et noluit Josaphat.* Josaphat ne veut point consentir à une nouvelle tentative, parce que la réalisation de la prophétie d'Eliézer ne lui faisait pas espérer un résultat favorable.

b. *Règne d'Ochosias; sa maladie et sa mort,*  
xxii, 52-IV 1.

52. — *Anno septimo decimo...* V. IV Rois, I, 47.

phat regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jero-boam filii Nabath, qui peccare fecit Israel.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum, et irritavit Dominum Deum Israel, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

de Josaphat, roi de Juda, et il régna sur Israël deux ans.

53. Et il fit le mal en présence du Seigneur, et il marcha dans les voies de son père et de sa mère, et dans les voies de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israel.

54. Il servit aussi Baal et l'adora, et il irrita le Seigneur Dieu d'Israël, faisant tout ce qu'avait fait son père.

53. — *In via patris...* Cfr. xvi, 31-33.

54. — *Juxta omnia quæ fecerat pater ejus.*  
On remarquera que ce livre troisième se termine assez mal à propos et qu'un nouveau

chapitre aurait dû commencer au v. 52, puisque le chapitre premier du livre suivant continue l'histoire de la maison d'Achab et d'Ochozias en particulier.

# QUATRIÈME (DEUXIÈME) LIVRE DES ROIS

## CHAPITRE I

Or, les Moabites se révoltèrent contre Israël, après la mort d'Achab (v. 1). — Sur ces entrefaites, Ochozias étant tombé et étant souffrant, envoya consulter Béalzébub; mais Elie, sur l'ordre de Dieu, alla à la rencontre des messagers, pour reprocher à Ochozias sa démarche, et lui annoncer qu'il mourrait de sa chute (vv. 2-4). — A leur retour, Ochozias interrogea ses messagers, qui lui répétèrent ce qu'Elie leur avait dit (vv. 5-6). — Les ayant encore questionnés, il comprit qu'ils avaient rencontré Elie (vv. 7-8). — Il envoya alors successivement deux officiers à la tête de cinquante hommes, pour lui amener le prophète; mais Elie appela sur eux le feu du ciel qui les dévora (vv. 9-12). — Le chef d'un troisième détachement, s'étant adressé respectueusement au prophète et l'ayant prié d'avoir pitié de lui et de ses hommes, Elie, sur le conseil de l'ange du Seigneur, alla trouver le roi et lui dit qu'il mourrait, parce qu'il avait consulté Béalzébub (vv. 13-16). — Ochozias mourut donc, et eut Joram, son frère, pour successeur; son histoire se trouve dans les annales d'Israël (vv. 17-18).

1. Or, Moab se révolta contre Israël après la mort d'Achab.

2. Et Ochosias tomba de la rampe de son cénacle, qu'il avait à Samarie, et fut malade. Et il envoya des

1. Prævaricatus est autem Moab in Israel, postquam mortuus est Achab.

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cænaculi sui, quod habebat in Samaria, et ægrotavit, misitque

CHAP. 1. — 1. — *Prævaricatus est autem Moab...* C'est-à-dire, les Moabites se révoltèrent contre Israël. Soumis par David, II Rois, VIII, 2, ils étaient devenus tributaires du royaume d'Israël au moment du schisme des dix tribus; mais après la défaite d'Achab par les Syriens, ils crurent que le moment était favorable pour tenter de regagner leur indépendance. Les Israélites ne cherchèrent pas immédiatement à faire valoir leurs droits par la force, car Ochozias régna à peine deux ans et se trouva, d'ailleurs, hors d'état de rien entreprendre. La guerre ne commença donc que sous Joram son successeur, III, 5 et suiv. Plus tard les Moabites s'allièrent aux Ammonéens et à d'autres peuples et envahirent le royaume de Juda; ils furent défaits, mais néanmoins conservèrent leur indépendance, II Paral. xx, 4 et suiv. — *Postquam mortuus est Achab.* Dans les monarchies de l'Orient, la mort de chaque souverain ne manquait pas d'être suivie de troubles intérieurs et surtout de révoltes de la part de peuples soumis ou simplement tributaires. C'est un fait à peu près constant.

2. — *Per cancellos.* Le mot שבכה, *sebochah*, signifie *treillis* ou *flet*. Il est donc assez probable qu'il s'agit d'une ouverture en forme de fenêtre et pourvue d'un treillis ou d'une sorte de jalousie. Ochozias, s'étant trop avancé, tomba, mais apparemment d'une hauteur moyenne, puisqu'il ne mourut pas sur le coup. Peut-être fut-il arrêté par une galerie. Il n'est pas probable que ce soit le garde-fou de la terrasse qui se soit brisé, ni que le roi soit tombé à l'intérieur de la maison en passant à travers le plancher de la terrasse où se serait trouvée une ouverture garnie d'un treillage et servant à donner de la lumière aux appartements, comme le pensent les rabbins, ni que la galerie sur laquelle il se trouvait ait cédé sous lui. Topologiquement, selon S. Eucher, « Ochozias, rex Samariæ, qui se a domo David separavit et per cancellos cecidit, hæc significare videtur quod hæretici sive schismatici, etsi aliquam bonæ actionis arcam conscendere videntur, quia tamen compagem Ecclesiæ unitatis non habent, quasi patentibus et non solidis laterum præsiidiis, semper ad vitiorum infirma

nuntios, dicens ad eos : Ite, consulti Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.

3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens : Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samaritæ, et dices ad eos : Numquid non est Deus in Israel, ut catis ad consulendum Beelzebub deum Accaron?

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reversique sunt nuntii ad

messagers, leur disant : Allez, demandez à Beelzébub, dieu d'Accaron, si je puis guérir de cette maladie.

3. Mais l'ange du Seigneur parla à Elie de Thesbé et lui dit : Lève-toi, et va au-devant des messagers du roi de Samarie et dis-leur : Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël, pour que vous alliez consulter Beelzébub, dieu d'Accaron?

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Tu ne descendras pas du lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras de mort. Et Elie s'en alla.

5. Et les messagers retournèrent

relabuntur, dum divino destituti auxilio suæ pertinaciæ fastu intereunt. » — *Beelzebub*. On admet généralement que Beelzébub, en hébreu בעל-זבוב, « Baal des mouches », était comme le préservateur des mouches ou des insectes, ainsi que le Ζεὺς ἀπομύτιος, μυλαργός des Eléens, Pausan., VIII, 26. 4, et par conséquent garantissait aussi des maladies et des incommodités qu'apportent les mouches. Selon Pline, Hist., N. XVII, 28, « Cyrenaici Achorem deum (invocant) muscarum multitudine pestilentiam afferente, quæ protinus intereunt postquam litatum est illi deo. » Cependant plusieurs auteurs pensent que Beelzébub n'était pas le dieu des mouches, mais qu'il était plutôt un dieu-mouche, une idole-mouche, Μυλα θεός comme portent les Septante et Josèphe, puisque Baal, étant le dieu du soleil ou de l'été, faisait successivement apparaître et disparaître les mouches au printemps et à l'automne. Deux passages, l'un de Théodoret, l'autre de S. Grégoire de Nazianze, viennent à l'appui de cette opinion : « Deslenda Moabitaram amentia, dit Théodoret, Quæst., III; non solum enim in deos referrebat maxima animalia, sed etiam minima et vili-sima, et odiosa. Quid enim musca odiosius? Sed tamen. et ejus simulacrum deum dixerunt et Deo, qui vere est Deus, relicto, muscæ simulacrum vitam sciscitabantur, et quam viventem stibellis expellunt, ejus figuram deum appellant. » Le texte suivant de S. Grégoire de Naz est également positif : « Non jam fatuum imperare, jubebunt, hoc est, idolorum agmen, motus est sensus expers, nec muscam quærunt Accaron, aut vix quid ea magis ridiculum. » Orat. 4 in Julian. Stærke, Gaza, 260, fait remarquer que les mouches, dans leur arrivée et leur

départ, sont, pour ainsi dire, douées de l'esprit prophétique. Quoi qu'il en soit, Ochozias n'avait pas seulement pour but de recevoir un oracle, mais particulièrement d'obtenir son rétablissement par le dieu des mouches. Plus tard, les Juifs ont transformé Beelzébub en Βεελζεβούλ, « maître de l'habitation (du ciel », pour désigner le prince des démons, ἀρχὼν τῶν δαιμονίων, Matt., X, 25, etc. Enfin, les rabbins ont fait de בעל-זבוב, Baalzéboul, בעל-זבל, Baal-zibel, changeant le dieu des mouches ou dieu mouche en dieu du fumier, afin de marquer plus vivement leur horreur pour le culte des idoles. — *Accaron*. V. Jos., III, 3.

3. — *Angelus autem Domini*. Ce n'est pas un ange, mais l'ange du Seigneur qui transmet au peuple élu les révélations divines. — *Numquid non est...* Ce que nous savons d'Ochozias, nous montre que ce prince était, s'il se peut, pire que son père. Aucun enseignement ne lui avait profité et la fin tragique de son père n'avait fait sur lui aucune impression. Au lieu d'avoir recours au Dieu de ses pères, il envoie consulter une divinité étrangère, chose qui ne s'était pas encore vue. C'était mépriser le Dieu d'Israël et le ravaler au-dessous du dieu des mouches, outrage qui méritait un châtimeut exemplaire. Après avoir entendu sa sentence, non-seulement il ne revient pas à résipiscence, mais il s'opiniâtre à faire poursuivre le prophète Elie, pour le faire mettre à mort et, jusqu'à son dernier moment, il persévère dans son impénitence.

4. — *Et abiit Elias*. C'est-à-dire, Elie se mit en route et exécuta ce qui lui avait été commandé. Selon son habitude, le prophète apparaissait à l'improviste et de nouveau se fait le héraut des vengeances divines. Le dernier

vers Ochosias. Il leur dit . Pourquoi êtes-vous retournés?

6. Et ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous et il nous a dit : Allez et retournez vers le roi qui vous a envoyés, et vous lui direz : Est-ce parce qu'il n'y a pas de Dieu en Israël que tu envoies consulter Beelzébub, dieu d'Accaron? A cause de cela tu ne descendras pas du lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras de mort.

7. Il leur dit : Quelle figure et quel vêtement a-t-il, cet homme qui est allé au-devant de vous et qui vous a dit ces paroles?

8. Et ils dirent : C'est un homme poilu, ayant les reins ceints d'une ceinture de peau. Il dit : C'est Elie de Thesbé.

9. Et il envoya vers lui un chef de cinquante hommes, avec les cinquante placés sous ses ordres. Celui-ci monta vers lui, assis sur le som-

Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis?

6. At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem, qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron? Idcirco de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

7. Qui dixit eis : Cujus figuræ et habitus est vir ille, qui occurrit vobis, et locutus est verba hæc?

8. At illi dixerunt : Vir pilosus, et zona pellicea accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbites est.

9. Misitque ad eum quinquagenarium principem, et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum; sedentique in vertice montis,

acte de sa vie publique est encore une protestation contre l'apostasie, ce qui est en soi une chose caractéristique.

5. — *Reversique sunt.* Les envoyés d'Ochozias, sans connaître l'homme qu'ils rencontrent, sont cependant si frappés de ses paroles et de son apparence qu'ils s'en retournent aussitôt.

6. — *Mittis ut consulatur...* Ils rejettent toute la faute sur leur maître, tandis qu'Elie leur avait fait comprendre qu'ils avaient aussi leur part de responsabilité, puisqu'il leur avait dit : « Ut eatis ad consulendum... » v. 3.

7. — *Cujus figuræ et habitus est vir ille?* Hébreu : « Quelle était la manière de cet homme ». Le mot *משפח*, *mischpath*, désigne ce qui distingue une personne, la manière d'être de quelqu'un.

8. — *Vir pilosus.* Les mots *איש בעל שער*, *isch baal séar*, litt. « un homme possesseur de poils », font allusion au vêtement du prophète qui était composé soit d'une peau de chèvre ou de mouton, soit plutôt d'une étoffe grossière tissée avec le poil des chameaux. Comme Elie se distinguait par là des autres prophètes, il est probable que ce vêtement servit de type et de modèle et que les prophètes, ses disciples ou ses continuateurs, s'empressèrent d'adopter ce symbole de pénitence. C'est sans doute ce vêtement qui est

désigné par l'expression *עדרת שער*, *édereth séar*... « manteau de poils », Zach., XIII, 4; Cfr. Matt., III, 3; Hebr., XI, 37. — *Et zona pellicea.* Habituellement la ceinture était pour le moins en étoffe de lin; mais, chez les riches, cette partie de l'habillement était d'étoffe précieuse et servait de parure. Les plus pauvres seuls, sans doute, devaient se contenter d'une ceinture de cuir, symbole chez le prophète de son mépris pour l'éclat et les ornements de ce monde et de son renoncement absolu à toute espèce de luxe. Cfr. Matt. XI, 8; Hebr., XI, 37. Selon S. Jérôme, expliquant ces paroles : *Et factus est sermo*, du ch. XXXV, d'Ezéchiel, Elie avait naturellement le corps couvert de longs poils, et selon S. Grégoire de Nyse, de Laodic. Basil., le prophète par esprit de pénitence avait laissé croître ses cheveux et sa barbe, deux hypothèses également peu probables.

9. — *Misitque ad eum.* Ochozias savait évidemment où s'était retiré le prophète; mais rien ne nous indique absolument que ce fût le mont Carmel, qui paraît, d'ailleurs, avoir été sa retraite habituelle, v. II, 25; III, 42. — *Quinquagenarium principem.* L'armée était partagée en bataillons ou compagnies de mille, cent et cinquante hommes, Nomb. XXXI, 14, 48; I Rois VIII, 40, commandés par un chef désigné sous le nom générique de



ait : Homo Dei, rex præcepit ut descendas.

10. Respondensque Elias, dixit quinquagenario : Si homo Dei sum, descendat ignis de cœlo, et devoret te, et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cœlo, et devoravit eum, et quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum, et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc dicit rex : Festina, descende

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cœlo, et devoret te, et quinquaginta

met d'une montagne, et lui dit : Homme de Dieu, le roi ordonne que tu descendes.

10. Et Elie répondit au chef des cinquante : Si je suis un homme de Dieu, que le feu du ciel descende et dévore toi et tes cinquante hommes. Le feu du ciel descendit donc et le dévora, lui et les cinquante qui étaient avec lui.

11. Et de nouveau le roi envoya vers lui un autre chef de cinquante et cinquante hommes avec lui. Celui-ci lui dit : Homme de Dieu, voici ce que dit le roi : Hâte-toi, descends.

12. Elie lui répondit : Si je suis un homme de Dieu, que le feu descende du ciel, et qu'il dévore toi et

ἄνθρωπος, *sar* « prince ». — *Et quinquaginta...* On voit par là que le roi avait des intentions hostiles à l'égard d'Elie. Peut-être craignait-il que les disciples d'Elie ou ses partisans n'opposassent quelque résistance. — *Homo Dei, rex...* L'hébreu : « Homme de Dieu, le roi a dit : Descends », représente mieux le langage militaire et fait mieux comprendre que les mots *homo Dei* sont une insulte et une moquerie de la part de l'officier.

10. — *Si homo Dei sum...* Hébreu : « Et si je suis un homme de Dieu... » Le sens est celui-ci : tu m'appelles homme de Dieu par mépris; or, Dieu te montrera que je le suis.

11. — *Festina, descende.* Ce second officier est encore plus impudent que le premier, « tum, dit Com. Lap., quia audito ejus supplicio resipuit, tum quia auxit impudentiam addendo festina. »

12. — *Respondens Elias ait.* Hébreu : « Et Elie répondit et leur dit ». Les sept. (Cod. Alex.), portent καὶ ἀνέβη καὶ ἐλάλησε, « et il monta et il parla », comme si, au lieu de ἄνθρωπος, *vaiāan*, il y avait ἄνθρωπος, *vaiāal*. Mais notre leçon est évidemment exacte, ainsi que le prouvent les *v. 9* et *13*. — *Descendit ergo...* Ce second prodige était de nature, non-seulement à rehausser l'autorité du prophète, mais à montrer une fois de plus que Dieu protège ses serviteurs. Accusera-t-on le prophète de cruauté? Ce n'est pas possible, car on ne saurait supposer un instant qu'il ait agi par haine, ou par tout autre motif humain, et encore moins que Dieu ait participé à un acte blâmable. Il voulait simplement faire un exemple et venger l'honneur de Dieu d'une manière éclatante. Il faut, en effet, considérer que le roi d'Israël voulait, pour ainsi dire,

mettre à l'épreuve la puissance de Dieu, en envoyant contre Elie une troupe de cinquante hommes dans la pensée que le prophète ne pourrait ni leur résister ni leur échapper et, d'autre part, que ces deux officiers et leurs hommes s'étaient rendus coupables envers l'homme de Dieu et méritaient leur sort. En ordonnant à l'homme de Dieu de descendre et de se laisser conduire en captif devant le roi, ils tournaient en dérision la dignité de prophète dans la personne d'Elie et en même temps le Seigneur lui-même qui, par ses merveilles, avait approuvé la conduite et la mission de son serviteur. Les deux officiers firent donc plus que ne leur demandait et leur charge et leur mission, puisque, non contents d'exécuter purement et simplement les ordres de leur maître, ils entrèrent aussi dans ses sentiments, συμβαίνοντες τῷ σκοπῷ τοῦ παπομότος, dit Théodoret. En voulant porter atteinte à la liberté du prophète et en l'injuriant, c'est à Dieu même qu'ils s'attaquaient, et c'est lui qu'ils injuriaient, et ce n'est pas Elie, mais le Seigneur en personne qui les châtiés, en réalisant la parole de son serviteur. Comme le remarque Théodoret: Οἱ τοῦ προφήτου κατηγοροῦντες κατὰ τοῦ Θεοῦ τοῦ προφήτου χινοῦσι τὰς γλώσσας : « ceux qui accusent le prophète dirigent leurs langues contre le Dieu du prophète. » On pourrait encore supposer que ces hommes étaient adorateurs des idoles, Ex., xxii, 20, ou que, voulant s'emparer du prophète pour le faire périr, ils méritaient eux-mêmes la mort, Deut., xix, 49. Mais ces hypothèses ne sont point nécessaires et les remarques précédentes suffisent pour justifier la conduite d'Elie qui, d'ailleurs, était parfaitement dans l'esprit de l'Ancien Testa-

tes cinquante. Le feu donc descendit du ciel et le dévora, lui et ses cinquante.

13. Le roi envoya de nouveau un troisième chef de cinquante hommes, et les cinquante qui étaient avec lui. Celui-ci, lorsqu'il fut arrivé, courba ses genoux devant Elie, le pria et dit : Homme de Dieu, ne méprise pas mon âme, ni les âmes de tes serviteurs qui sont avec moi.

14. Voilà que le feu est descendu du ciel, et a dévoré les deux premiers chefs de cinquante, et les cinquante qui étaient avec eux, mais maintenant je te prie d'avoir pitié de mon âme.

15. Or, l'ange du Seigneur parla à Elie et lui dit : Descends avec lui, ne crains rien. Il se leva donc et descendit avec lui vers le roi.

16. Et il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que tu as envoyé

tuos. Descendit ergo ignis de cœlo, et devoravit illum, et quinquaginta ejus.

13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium, et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset, curvavit genua contra Eliam, et precatus est eum, et ait : Homo Dei, noli despiciere animam meam, et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cœlo, et devoravit duos principes quinquagenarios primos, et quinquagenos qui cum eis erant : sed nunc obsecro ut miserearis animæ meæ.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam, dicens : Descende cum eo. ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem.

16. Et locutus est ei : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad

ment ; car, en ces temps, Dieu exterminait par le fer et le feu les contempteurs de son nom, et vengeait ainsi sa majesté sainte, pour mieux faire ressortir sa vie et sa puissance en regard des idoles qui n'ont ni action ni existence. Sous la nouvelle Loi, les choses ont subi un changement notable ; aussi nous voyons que Notre-Seigneur reprend ses disciples qui, par un zèle charnel, voulaient imiter ce qu'avait fait Elie, Luc. ix, 53 et suiv. Il voulait leur montrer quelle différence existe entre l'Ancienne et la Nouvelle Loi ; mais il ne blâme point Elie, et n'aurait pu le blâmer, puisque Dieu lui-même avait approuvé la conduite de son serviteur en obéissant à sa parole. Cependant Ed. Reuss., n'en prétend pas moins que cette légende est jugée d'avance, dans la belle parabole du ch. xix, du premier livre, et en dernier lieu par une autorité irréconçvable encore, c'est-à-dire par le témoignage du Sauveur auquel nous venons de faire allusion. Or, quant à la parabole III Rois xix, 44 et suiv., si parabole il y a, nous avons vu quel en était le sens. Il ne nous reste donc qu'à citer les paroles de Notre-Seigneur à ses disciples pour montrer qu'elles signifient ce que nous leur faisons signifier et qu'elles ne renferment pas un blâme, ni direct ni indirect, à l'adresse du prophète. « Et conversus increpavit illos, rapporte

S. Luc, dicens : Nescitis cujus spiritus estis. Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. » Jésus-Christ reproche donc à ses disciples de n'avoir pas l'esprit de l'Evangile, ou plutôt d'agir par un zèle charnel, et leur fait connaître que l'objet de sa mission est de sauver les hommes et non pas de les châtier présentement. Toute l'histoire de l'Ancien Testament n'était qu'une préparation à la nouvelle Loi et les mesures de vigueur étaient de toute nécessité pour que le peuple élu restât fidèle à sa vocation à laquelle était attaché le salut du genre humain. Quant au miracle en lui-même, chercher à l'expliquer naturellement est peine inutile. Nous en parlons d'ailleurs plus au long dans la préface.

13. — *Iterumque misit...* Ochozias ne veut point reconnaître la main du Seigneur et, dans son aveugle endurcissement, envoie une troisième troupe à la recherche du prophète. — *Noli despiciere...* Cet homme était croyant et comprit qu'il n'avait aucun pouvoir sur le prophète ; il se contente donc d'obéir au roi dans les limites où sa conscience le lui permet, puis il s'humilie devant l'homme de Dieu.

14. — *Ne timeas.* Hébreu : « Ne crains pas devant lui », c'est-à-dire, devant le roi.

16. — *Sed morte morteris.* Nous n'en savons pas plus long sur l'entrevue d'Ochozias et d'Elie ; mais cette concision est en elle-

consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israel, a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergo juxta sermonem Domini quem locutus est Elias, et regnavit Joram frater ejus pro eo, anno secundo Joram filii Josa-

des messagers pour consulter Beelzebub. dieu d'Accaron, comme s'il n'y avait pas de Dieu en Israël dont tu pusses interroger la parole, tu ne descendras pas du lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras de mort.

17. Il mourut donc selon la parole du Seigneur, qu'Elie avait dite, et Joram son frère régna à sa place la seconde année de Joram, fils de Jo-

même un caractère d'authenticité, car un auteur plus éloigné des événements eût été ou plus complet ou plus prolixe. Au reste, Elie, selon son habitude, apparaît soudain et disparaît non moins soudainement, sans qu'on sache d'où il est venu, ni où il va.

47. — *Anno secundo Joram...* Cette indication paraît être en contradiction avec plusieurs autres passages. En effet, nous lisons, III, 1, que Joram commença à régner la dix-huitième année de Josaphat; III Rois xxii, 5 qu'Ochozias devint roi la dix-septième année de Josaphat; enfin, IV Rois viii, 16, que Joram, roi de Juda, monta sur le trône la cinquième année de Joram, roi d'Israël. Or si Ochozias est mort après environ un an et demi de règne, c'est-à-dire, la dix-huitième année de Josaphat, comme ce dernier a régné vingt-cinq ans, il s'en suit qu'il est mort la septième année de Joram roi d'Israël, et que son fils n'a pas pu lui succéder la cinquième année dudit Joram. Telle est la difficulté, difficulté que l'on résout habituellement en supposant que, deux ans avant sa mort, Josaphat avait remis le gouvernement à son fils, et pour cela on s'appuie sur le v. 16 du ch. viii : « Anno quinto Joram filii Achab Israel. et Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat rex Juda. » On a recours au même procédé pour concilier notre passage avec III, 1. Selon plusieurs auteurs, Josaphat, au moment de marcher contre les Syriens de concert avec Achab, dans la dix-huitième année de son règne, aurait appelé son fils au partage de la royauté et lui aurait confié l'administration de l'Etat. C'est ainsi que Joram d'Israël aurait commencé à régner la deuxième année de Joram de Juda, la dix-huitième du règne de Josaphat, III, 1. Mais cinq ans après avoir admis son fils au partage du pouvoir, Josaphat lui aurait abandonné complètement le soin du gouvernement et ce serait à partir de cette époque, c'est-à-dire de la vingt-troisième année de Josaphat, qu'il faudrait compter les huit années de son fils Joram, qui, en somme, n'aurait survécu que six ans à son père. Mais cette hypothèse, toute ingénieuse qu'elle soit, paraît bien com-

pliquée, et ne laisse pas, en outre, que de prêter le flanc à la critique. En effet, on peut faire à ce sujet les remarques suivantes. 1<sup>o</sup> Il n'est question nulle part de cette double royauté simultanée, ni de l'abandon que Josaphat aurait fait de son autorité deux ans avant sa mort, outre que nous ne saurions en deviner la cause. 2<sup>o</sup> Le passage sur lequel on s'appuie, viii, 16, est loin d'être concluant, comme nous le verrons en son lieu; 3<sup>o</sup> Josaphat était rigide observateur du culte divin, l'ennemi des idoles, et il se distingua parmi les plus pieux rois de Juda, III Rois xxii, 43; II Paral. xviii, 3-6, xix, 3, xx, 32, tandis que son fils était adonné au culte de Baal, viii, 18; II Paral. xxi, 6, 10 et suiv. On ne peut donc pas admettre que ces deux hommes aient régné ensemble, car Josaphat, en permettant d'introduire et de protéger le culte de Baal, aurait participé à la faute de son fils. 4<sup>o</sup> Enfin, cette délégation de l'autorité est un fait unique dans l'histoire d'Orient et en particulier dans l'histoire du peuple israélite. L'exemple d'Ozias ne saurait être objecté, xv, 5, car il n'est pas dit que Joatham fût roi, mais qu'il « gouvernait le palais et jugeait le peuple du pays ». Il ne devint roi qu'après la mort d'Ozias, et les seize ans de son règne, xv, 7, xvi, 33, ne comprennent pas les années pendant lesquelles il avait administré le royaume, tandis qu, dans les huit années de Joram, on est obligé de compter les deux années qui auraient précédé la mort de son père. Il n'est donc pas improbable que le texte, en cet endroit, ait subi une addition fautive, et nous sommes assez porté à admettre cette conclusion. D'ordinaire, après la formule par laquelle on indique qu'un tel a succédé à un tel, il n'est rien ajouté, et les détails concernant l'âge du successeur, la durée de son règne et l'année correspondante du règne du souverain du royaume voisin, trouve place lorsque l'auteur commence à s'occuper du règne de celui dont il a précédemment signalé l'avènement. Cfr. III Rois xiv, 20, 31, xv, 8, 24, xvi, 28, xxii, 40, 51; IV Rois viii, 24, x, 35; xii, 22, xiii, 9, xiv, 16, 29 etc. Le cas est donc unique et si nous considérons que les détails

saphat roi de Juda, car il n'avait pas de fils.

18. Mais le reste de l'histoire d'Ochozias, tout ce qu'il a fait ne se trouve-t-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

phat regis Judæ; non enim habebat filium.

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ, quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

## CHAPITRE II

Or, à l'époque où le Seigneur se disposait à enlever Elie au ciel, Elie et Elisée sortirent de Galgala, d'où ils allèrent à Béthel, puis à Jéricho, puis au Jourdain, car le disciple ne voulut pas abandonner son maître (vv. 4-6). — Là, Elie, en présence de cinquante disciples qui l'avaient suivi, frappa les eaux du fleuve avec son manteau, et elles lui livrèrent passage ainsi qu'à Elisée (vv. 7-8). — Il promet ensuite à Elisée de lui accorder ce qu'il lui demanderait, et Elisée lui demanda de lui communiquer son esprit (vv. 9-10). — Or, pendant qu'ils marchaient, Elie fut tout à coup enlevé sur un char de feu (v. 11). — Bientôt Elisée n'aperçut plus son maître et, de douleur, déchira ses vêtements (v. 12). — Il prit ensuite le manteau d'Elie qui était tombé, et de retour au Jourdain, frappa les eaux qui se divisèrent de nouveau (vv. 13-14). — A cette vue, les fils des prophètes, envoyés à sa rencontre, se prosternèrent devant lui, et lui proposèrent de se mettre à la recherche d'Elie; mais ils cherchèrent pendant trois jours et ne trouvèrent pas (vv. 15-17). — Ils revinrent donc à Jéricho où habitait Elisée (v. 18). — Or, les habitants de la ville se plaignant à Elisée que leurs eaux étaient mauvaises, celui-ci se fit apporter un vase neuf avec du sel, jeta le sel dans la fontaine, et les eaux furent guéries (vv. 19-22). — Elisée se rendit ensuite à Béthel, et pendant qu'il y montait, il maudit des enfants qui l'avaient injurié et qui furent dévorés par des ours (vv. 23-24). — Il alla ensuite sur le Carmel et revint à Samarie (v. 25).

1. Or, il arriva que, lorsque le Seigneur voulait enlever Elie au ciel dans un tourbillon, Elie et Elisée venaient de Galgala.

2. Et Elie dit à Elisée : Assieds-

1. Factum est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cælum, ibant Elias et Elisæus de Galgalis.

2. Dixitque Elias ad Elisæum :

mentionnés ci-dessus sont donnés au complet plus loin, III, 4, il est naturel de préférer le récit complet à celui qui ne l'est pas. Du reste, dans les Septante les mots en question sont relégués à la fin du verset et, de la sorte, paraissent bien être une addition faite après coup.

c. Ascension d'Élie; première manifestation d'Elisée, II.

CHAP. II. — 1. — *Factum est autem, cum...* L'enlèvement d'Elie eut lieu certainement après la mort d'Ochozias, et probablement dès le commencement du règne de Joram, son successeur. Nous voyons, en effet, Elisée à la tête des prophètes, v. 15, puis dans l'exercice de ses fonctions prophétiques, et

nous savons qu'il joua un grand rôle dans la guerre contre les Moabites, III, qui, paraît-il, commença presque aussitôt après la mort d'Achab, I, 4. — *De Galgalis.* A Galgala et à Béthel se trouvaient des écoles de prophètes fondées par Elie. Cette Galgala d'où il fallait descendre pour aller à Béthel, v. 2, n'est certainement pas la ville de même nom située dans la vallée du Jourdain près de Jéricho, mais la Galgala des montagnes qui se trouvait au sud-ouest de Silo et qui est aujourd'hui Djildulia, V. Jos. VIII, 35. Pour aller de Galgala du Jourdain à Béthel, aujourd'hui Beitni, il eût fallu monter beaucoup et non pas descendre.

2. — *Sede hic, quia Dominus ..* Les anciens commentateurs, suivis par un grand nombre

Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Elisæus : Vivit Dominus et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Cumque descendissent Bethel,

3. Egressi sunt filii prophetarum, qui erant in Bethel, ad Elisæum, et dixerunt ei : Numquid nosti, quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te? Qui respondit : Et ego novi; silete.

toi ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'à Béthel. Elisée lui dit : Vive le Seigneur, et vive ton âme, je ne t'abandonnerai pas. Et lorsqu'ils furent descendus à Béthel,

3. Les fils des prophètes, qui étaient à Béthel, vinrent vers Elisée et lui dirent : Sais-tu qu'aujourd'hui le Seigneur t'enlèvera ton maître? Il répondit : Oui, je le sais; silence.

de modernes, admettent assez communément que le Seigneur avait révélé séparément à Elie, à Elisée et aux élèves des écoles de prophètes ce qui devait se passer. Elie donc, ne soupçonnant pas qu'Elisée fût instruit de son enlèvement prochain, veut se séparer de lui, non pas pour éprouver sa fidélité, mais par esprit d'humilité (Com. Lap.), et parce qu'il ne voulait admettre personne à être témoin de sa glorification, sans avoir eu à ce sujet une communication expresse de la part de Dieu. Il aurait également ignoré que les disciples de Béthel et de Jéricho avaient aussi reçu une révélation. Or, fait-on remarquer, en révélant à un si grand nombre de personnes le fait qui devait mettre le sceau à la gloire et à l'autorité du prophète, Dieu avait en vue de fortifier les disciples par l'apothéose de leur maître, plus qu'ils ne l'avaient été par ses paroles et ses exemples. Mais on peut à l'encontre de cette opinion faire valoir plusieurs raisons. Tout d'abord, affirmer que Dieu ait révélé à Elisée et aux disciples l'ascension d'Elisée, c'est une pure hypothèse qui ne se s'appuie en rien sur les textes. En second lieu, il n'y a pas dans toute l'Écriture un seul fait analogue à celui que l'on voudrait admettre, c'est-à-dire, où l'on voie plusieurs personnes recevoir en divers lieux la même révélation, sans qu'aucune d'elles soupçonne que pareille communication ait été faite à d'autres. Enfin, si les disciples de Béthel et de Jéricho avaient connu d'avance l'enlèvement d'Elie, ils n'auraient pas tant insisté pour aller à la recherche de leur maître, 7. 16-18. Ces considérations ne sont pas sans valeur et conduisent naturellement à envisager la question sous un autre aspect. Or, quant à Elie, il savait certainement que le Seigneur allait l'appeler à lui, et l'enlever de ce monde; mais il ignorait peut-être comment et, sur ce point, Elisée et les disciples n'étaient pas plus instruits que lui. Mais si l'on admet qu'Elisée et les fils des prophètes connaissaient le départ prochain du prophète, rien ne s'oppose à ce qu'ils aient été

avertis par le maître lui-même. Il n'était donc pas besoin d'une seconde et d'une troisième révélation. Elie, en effet, ne pouvait avoir aucun motif de cacher son départ à Elisée, et d'autant moins qu'il savait que celui-ci devait être son successeur. Il est aussi naturel qu'il ait averti les disciples de ce qui allait arriver, puisqu'il venait les visiter pour prendre congé d'eux. Mais, comme le prophète ne voulait pas que personne fût témoin de sa disparition, il demande même à Elisée de le quitter, sans doute parcequ'il ignorait, pour le moment, si Dieu avait pour agréable que son disciple l'accompagnât. Mais Elisée ayant par trois fois protesté à son maître qu'il ne l'abandonnerait pas, celui-ci put considérer la fidélité de son serviteur comme un signe divin, et lui permit alors de le suivre, parce qu'il le jugeait capable de continuer sa mission. — *In Bethel*. Aujourd'hui Beitin, V. Jos. VII, 2.

3. — *A te*. — L'expression כועל ראשך, *meal roschika*, signifie littéralement *nt d'aude-sus de la tête*; et, selon quelques commentateurs, indiquerait la manière dont le maître devait être séparé de ses disciples, c'est-à-dire, son enlèvement au ciel. Mais il n'est pas vraisemblable que les prophètes de Béthel et de Jéricho se soient rencontrés pour exprimer les mêmes idées en termes si singuliers. Il est donc plus probable que כועל ראשך répond à בעכוף, *méimmake*, ou כואתך, *meitake* « a te », comme porte la Vulgate. Les disciples feraient donc entendre à Elisée qu'il va bientôt perdre son maître, celui qui était à la tête des prophètes. On comprend mieux alors le sens de cette question : « Numquid nosti, etc. », c'est-à-dire, sais-tu bien que tu as perdu ton guide et ton chef? On remarquera, d'ailleurs, que rien n'indique que les prophètes de Béthel aient reçu une révélation particulière. — *Et ego novi*. Je le sais aussi bien que vous. — *Silete*. C'est-à-dire, tranquillisez-vous et soumettez-vous à la volonté divine; n'augmentez pas ma douleur. Selon plusieurs : n'en parlez à personne pour

4. Et Elie dit à Elisée : Assieds-toi ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Et il dit : Vive le Seigneur et vive ton âme ! Je ne t'abandonnerai pas. Et lorsqu'ils furent venus à Jéricho,

5. Les fils des prophètes qui étaient à Jéricho s'approchèrent d'Elisée et lui dirent : Sais-tu qu'aujourd'hui le Seigneur t'enlèvera ton maître ? Et il dit : Oui, je le sais ; silence.

6. Et Elie lui dit : Assieds-toi ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Il dit : Vive le Seigneur et vive ton âme ! Je ne t'abandonnerai pas. Ils allèrent donc tous deux ensemble.

7. Et cinquante hommes, parmi les fils des prophètes, les suivirent, mais ils s'arrêtèrent vis-à-vis, au loin. Et ils étaient tous deux au bord du Jourdain.

8. Et Elie prit son manteau et le roula et frappa les eaux qui se divi-

4. Dixit autem Elías ad Elisæum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua ! quia non derelinquam te. Cumque venissent Jericho,

5. Accesserunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Elisæum, et dixerunt ei : Numquid nosti, quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te ? Et ait : Et ego novi ; silete.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Vivit Dominus et vivit anima tua ! quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter.

7. Et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt e contra, longe ; illi autem ambo stabant super Jordanem.

8. Tulitque Elias pallium suum, et involvit illud, et percussit aquas,

éviter tout concours, ou : n'en parlez pas davantage ; car Elie, par modestie et par humilité, ne veut pas qu'on s'entretienne de sa glorification.

5. — *In Jericho.* Elie passe par Béthel et Jéricho, non parce que c'était son chemin pour atteindre le Jourdain, mais parce qu'il voulait prendre congé de ses disciples, et surtout les fortifier et les encourager dans le service du Seigneur. Il est même probable, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il les prévint lui-même de son départ prochain. Nous serions encore tentés de croire, vu l'ensemble du récit, que la chose était déjà connue par avance, mais que le jour était ignoré, et que les disciples comprirent, sans plus d'explication, que leur maître leur faisait sa dernière visite. En tout cas, les instructions et les avertissements du prophète en une circonstance aussi solennelle ne pouvaient que raffermir ses disciples dans leur vocation et leur faire envisager sans crainte l'avenir.

6. — *Ierunt igitur ambo...* Elisée, qui devait être le successeur d'Elie, III Rois, xix, 46, eût pensé, sans doute, à accompagner son maître jusqu'au dernier moment, afin de recevoir l'héritage de son père spirituel au moment de son départ.

7. — *Et quinquaginta viri de filiis...* Ce n'était là qu'une partie de l'école de Jéricho, ce qui montre combien les écoles de ce genre étaient fréquentées. Ces prophètes suivent leur maître de loin, et se placent sans doute de manière à voir ce qui arriverait au passage du Jourdain qui, paraît-il, n'était pas guéable en cet endroit, ou du moins en cette saison. Il n'est pas probable qu'ils aient eu l'intention d'être témoins de l'enlèvement d'Elie, car Elisée lui-même ne savait point si cet honneur lui était réservé, v. 40.

8. — *Et percussit aquas.* Cet acte d'Elie rappelle celui de Moïse au passage de la mer Rouge, Ex., xii, 46. Moïse frappe les eaux avec son bâton, l'insigne de son commandement, et, par là, confirme son autorité en présence de tout le peuple. De même Elie se sert de son manteau, la marque distinctive de sa vocation prophétique, III Rois, xix, 49, et, en divisant les eaux à la vue de ses disciples, montre qu'il est le chef des prophètes. Ce miracle, d'ailleurs, nous fait voir quelle est la puissance des Saints. « *Elie melote,* remarque S. Chrysostôme, hom., 4, ad Popul. *Jordanem divisit, Elisæum duplicem Elam fecit,* etc. *O quanta sanctorum virtus ! Non tantum ipsorum verba et corpora, sed et ipsa indumenta creaturæ omnis undique sunt ve-*

quæ divisæ sunt in utramque partem, et transierunt ambo per siccum.

9. Cumque transissent, Elias dixit ad Elisæum : Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Elisæus : Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

10. Qui respondit : Rem difficilem postulasti ; attamen si videris me, quando tollar a te, erit tibi quod petisti ; si autem non videris, non erit.

11. Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce cur-

sèrent en deux parts, et ils passèrent tous deux à sec.

9. Lorsqu'ils eurent passé, Elie dit à Elisée : Demande ce que tu veux que je fasse pour toi, avant que je te sois enlevé. Et Elisée dit : Je t'en prie, qu'en moi soit ton double esprit.

10. Il répondit : Tu as demandé une chose difficile ; cependant si tu me vois quand je serai enlevé loin de toi, tu auras ce que tu as demandé ; mais si tu ne me vois pas, tu ne l'auras pas.

11. Et pendant qu'ils allaient et conversaient en marchant, voilà

nerabilia : ut umbra Petri, calceamenta trium puerorum, Elisæi lignum, Pauli vestimenta, Moysis virga. » Elie, ainsi que Moïse, est une des plus importantes personnalités de l'Ancien Testament, et leur vie présente de grandes ressemblances. A eux deux, ils représentent la Loi et les Prophètes, Matth. v, 17, et tous deux sont les témoins de la Transfiguration, Matth., xviii, 3 ; Luc, ix, 34. Mais Elie, par son renoncement, son zèle et son courage, fut particulièrement l'image du saint Précurseur, Mal, iv, 5 ; Luc, i, 17.

9. — *Duplex spiritus tuus*, L'expression פִּירְשׁוּנִים בְּרִיחַ, *pi schenaïm beroukhaaca*, signifie : une double part à ton esprit, διπλῆ ἐν πνεύματι σου, comme on traduit les Septante. Les anciens commentateurs et l'auteur de la Vulgate ont compris qu'Elisée demandait le double de l'esprit d'Elie, et cherchaient à le prouver en disant que les actes d'Elisée avaient été plus considérables que ceux d'Elie, ou que l'esprit évangélique du disciple était une fois plus grand que l'esprit du maître, lequel était resté trop attaché à la Loi. Mais ces considérations sont absolument sans valeur, et l'histoire montre avec évidence que le rôle d'Elisée, comparé à celui d'Elie, ne fut que secondaire. Elisée n'est que le continuateur de l'œuvre du maître, et c'est en cette qualité qu'il sacre Jéhu et Hazaël, qu'il maintient et dirige les écoles des prophètes, fondées par Elie. Enfin, c'est Elie et non Elisée, qui, dans la Transfiguration, représente le prophétisme à côté de Moïse, le représentant de la Loi, Matth., xvii, 3. D'ailleurs, celui qui demande se trouve naturellement dans une position inférieure à celui auquel il s'adresse, et il n'est même point possible qu'Elisée ait pu désirer deux fois

l'esprit d'Elie, qui ne pouvait lui laisser en héritage plus qu'il ne possédait lui-même. La demande d'Elisée fait donc allusion à la loi du Deutéronome, xxi, 17, d'après laquelle le premier-né recevait une part double dans l'héritage paternel. Or, comparativement aux autres disciples, Elisée est comme un premier-né, puisqu'il a été choisi pour être le successeur du maître.

10. — *Rem difficilem...* Il ne m'appartient pas de faire droit à ta demande, mais seulement à Dieu ; toutefois, s'il t'est permis de rester jusqu'à mon départ et d'en être témoin, ce sera un signe par lequel tu connaîtras que tu es destiné à continuer ma mission et à recevoir en partage l'esprit prophétique dans la mesure que tu le réclames.

11. — *Ecce currus igneus, et...* Les chars et les chevaux sont les moyens de locomotion habituelle qui servent à passer d'un endroit à un autre, et voilà pourquoi Elie est enlevé de la sorte. « *Igneus enim currus*, dit S. Chrysostôme, hom., i, de Elia, congruebat igneo Eliæ animo ad eum vehendum in cælum. » L'ascension d'Elie est, d'ailleurs, l'image de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Luc, xxiv, 54 ; Act., i, 9. Écoutons à ce sujet S. Grégoire, hom., 29 in Evang. : « *In cælum aereum Elias sublevatus est ut in secretam quamdam terræ regionem repente duceretur, ubi in magna jam carnis et spiritus quiete viveret, quousque ad finem mundi redeat, et mortis debitum solvat. Ille etenim mortem distulit, non evasit. Redemptor autem noster, quia non distulit, superavit ; eamque resurgendo consumpsit, et resurrectionis suæ gloriam ascendendo declaravit...* Notandum quoque est, quod Elias in curru legitur ascendisse ut videlicet aperte demonstrare-

qu'un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent, et Elie monta au ciel dans un tourbillon.

12. Mais Elisée le voyait et criait : Mon père, mon père, le char d'Israël et son conducteur ! Et il ne le

rus igneus, et equi ignei dividerunt utrumque; et ascendit Elias per turbinem in cœlum.

*Eccli. 48, 13; I Machab. 2, 52.*

12. Elisæus autem videbat et clamabat : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus. Et non vidit.

tur, quia homo purus adjutorio indigebat alieno... Redemptor autem noster, non curru, non angelis sublevatus legitur, quia is qui fecerat omnia, nimirum super omnia, sua virtute ferebatur. » — *In cœlum*. Les Septante portent : ὡς εἰς τὸν οὐρανόν, « comme au ciel. » L'historien Josèphe, *Ant.*, j. l. IV, c. 11, § 2, se contente de dire : « Elie disparut d'entre les hommes, et personne jusqu'à ce jour n'a connu sa fin », puis il ajoute qu'il est écrit d'Elie et d'Enoch dans les Saints Livres : ὅτι γυγνάσαιν ἀφανείς, θάνατον δὲ αὐτῶν οὐδαὶ οἶδεν, « qu'ils ont disparu, mais que personne n'a su leur mort. » Dans l'interprétation de ce chapitre, S. Ephrem passe sous silence la dernière phrase du verset, et paraphrase ainsi le reste : « Soudain une tempête de feu descendit d'en haut, et, au milieu de la flamme, la figure d'un char et de chevaux, et, les séparant l'un de l'autre, elle laissa l'un sur la terre, et l'autre, c'est-à-dire Elie, elle l'emporta en haut ; où le vent (ou l'esprit, *roukho*) l'a-t-il conduit, ou en quel lieu l'a-t-il déposé ? l'Écriture ne nous l'a pas indiqué. Mais elle dit que quelques années après, une lettre de lui, remplie de menaces, fut remise à Joram, de Juda. » Enfin, Théodoret fait la remarque suivante, en s'appuyant, sans doute, sur les Septante : « le grand Elie fut enlevé, mais non au ciel ». Aussi plusieurs auteurs modernes, sans parler des rationalistes, soutiennent qu'Elie n'a pas été enlevé au ciel, et l'un d'eux prétend même qu'il vécut encore au moins douze ans, puisqu'il écrivit une lettre au roi Joram, II Paral., xxi, 12. Mais il faut remarquer que dans le passage indiqué, il n'est pas question de *lettre*, ספר, *sépher*, mais simplement d'un *écrit*, מכתב, *miktab*, et que l'on peut supposer qu'Elie le remit à Elisée, avant de quitter la terre. On pense donc généralement, non-seulement que l'enlèvement d'Elie fut miraculeux, mais que le prophète fut enlevé au ciel sans passer par la mort et la corruption ; mais il n'a pu participer à la félicité des bienheureux avant Jésus-Christ, si toutefois il y a été admis, ce qui est au moins douteux. On a comparé l'ascension d'Elie à la mort de Moïse, évidemment parce que tous deux ont été les témoins de la Transfiguration et que le tombeau du grand Législateur est resté inconnu.

Mais il y a des différences essentielles dans la manière dont ces deux personnages ont quitté la terre. En effet, Moïse mourut et même ce fut dans le désert, Deut., xxxiv, 49 et suiv. Le Seigneur l'ensevelit lui-même, non pas simplement pour dérober son tombeau aux hommes, mais plutôt sans doute pour préserver son corps de la corruption et le conserver pour la vie éternelle, V. Deut., xxiv, 3 et suiv. Elie, au contraire, ne mourut pas, mais fut, sans doute, transformé, I Cor xv, 34, I Thess., iv, 15 et suiv., et admis au ciel. Mais le législateur sortit de ce monde par le chemin de la loi d'après laquelle la mort est le salaire du péché, Rom., vi, 23. Le prophète Elie dont la mission était de *réconcilier le cœur du père avec le fils, et de rétablir les tribus de Jacob*, Eccli., xlvi, 40, fut reçu au ciel sans goûter la mort, comme précurseur du Christ, Mal., iii, 23; Matth., xi, 40 et suiv., afin de prédire et de figurer l'Ascension du Sauveur. Celui qui, avec son zèle de feu, avait annoncé le feu de la colère et de la justice divine, disparut sur un char de feu et dans une tempête de feu. Mais quant à Jésus-Christ, c'est par sa propre puissance qu'il s'éleva au ciel, dans son humanité glorifiée, Luc, xxiv, 54; Act., i, 9.

12. — *Currus Israëli, et auriga ejus*. Hébreu : char d'Israël et ses cavaliers ». « Reges aliarum gentium, dit Théodoret, Quæst., 8, equis utentes et curribus stabant in acie. Ea de causa magnum Eliam appellavit et currum, et equitem Israel, ut qui solus sufficeret ad fundendos et profligandos hostes. » Les chars de guerre et la cavalerie faisaient à cette époque la principale force des armées. Or, Elie avait été, pendant toute sa vie, une défense pour le peuple d'Israël, défense plus efficace que les chars et les cavaliers, surtout en protégeant le royaume contre son ennemi le plus dangereux, c'est-à-dire, contre le culte idolâtrique qu'il combattit victorieusement. Mais il était en même temps le guide du roi et du peuple, leur indiquant la voie des commandements de Dieu. S. Ambroise, l. de Isaac, c. viii, interprète ce passage dans le sens moral : « Currus est anima sancta, auriga et agitator est Christus; equi sunt quatuor, prudentia, temperantia, fortitudo, justitia; hi animam ad cœlum vehunt. Velo-



eum amplius, apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei; reversusque stetit super ripam Jordanis.

14. Et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ; et dixit: Ubi est Deus Eliæ etiam nunc? Percussitque aquas, et divisæ sunt huc atque illuc, et transiit Elisæus.

15. Videntes autem filii prophetarum, qui erant in Jericho e contra, dixerunt: Requievit spiritus Eliæ super Elisæum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram.

vit plus. Et il saisit ses vêtements, et les déchira en deux parts.

13. Et il enleva le manteau d'Elie, qui était tombé pour lui, et il retourna et s'arrêta sur la rive du Jourdain.

14. Et avec le manteau d'Elie, qui était tombé pour lui, il frappa les eaux et elles ne furent pas divisées. Et il dit: Où est le Dieu d'Elie maintenant? Et il frappa les eaux et elles furent divisées, ça et là, et Elisée passa.

15. En voyant cela, les fils des prophètes qui étaient vis-à-vis, à Jéricho, dirent: L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée. Et ils vinrent à sa rencontre et adorèrent devant lui prosternés contre terre.

ciores prudentia tardat, justitia admonet flagello proprio segiores; temperantia mansuetiores, fortitudo duriores reddit; novit copulare discordes ne forte currum suum dissipent. — *In duas partes.* C'est-à-dire, depuis le haut jusqu'en bas. Il déchira ses vêtements dans l'excès de sa douleur, douleur qui se comprend d'ailleurs fort bien, quoique la glorification de son maître ne fût pas de sa nature un fait attristant. Il n'est donc pas juste de dire que le disciple avait plutôt sujet de se réjouir, et de s'emparer de cette circonstance pour en tirer un argument contre l'enlèvement d'Elie au ciel. Nous laissons de côté certaines questions qui restent forcément sans solution, par exemple, la nature du char de feu, l'endroit où Elie fut enlevé, l'époque précise de l'événement. Cependant, Corn. Lap., se conformant au martyrologe romain, place l'enlèvement d'Elie au 20 juillet de la 49<sup>e</sup> année de Josaphat.

13. — *Et levavit pallium Eliæ.* Elie laisse à son disciple son manteau pour héritage; c'était pour Elisée le gage que sa prière avait été exaucée, et pour les autres le signe visible qu'il était le successeur légitime du maître.

14. — *Et non sunt divisæ.* Ces mots ne sont point dans l'hébreu, et sont, sans doute, une glose destinée à expliquer le second *percussit*. Mais il ne s'ensuit pas rigoureusement qu'Elisée ait frappé deux fois les eaux. Ce passage manque, d'ailleurs, dans plusieurs manuscrits, et, selon le P. Vercellone, « adscita fuerunt (hæc verba) a Latinis post Hieronymi ælatem, codicibus quibusdam græcis aut ex ve-

teri Itala. » On lit, en effet, dans les Septante, de l'édition de Complut: καὶ οὐ διαπέθη, « et elles ne furent pas divisées », mais le M. S. de la Sixtine ne contient pas cette addition. — *Etiam nunc.* Hébreu: אף הוּן, *aph hou*, « oui lui ». Telle est l'interprétation communément adoptée aujourd'hui, bien que, d'après la ponctuation massorétique, ces mots se rapportent à ce qui suit. Les Septante, ne les ayant pas compris, les ont rendus par ἀφ'αὐτοῦ, ce qui n'offre aucun sens et ne fait qu'imiter la consonnance de l'hébreu. La question faite par Elisée ne suppose, d'ailleurs, par elle-même ni le doute, ni le manque de foi. Voir, Jos., II, 6, 8, car cette forme interrogative suppose plutôt une confiance absolue en Dieu. Elle a donc à peu près ce sens: Dieu d'Elie, si tu es aussi mon Dieu, et si je suis ton serviteur comme Elie, montre que tu daignes écouter ma parole, comme tu as écouté la sienne. — *Et divinæ sunt.* Ce prodige devait convaincre de plus en plus Elisée que sa prière avait été exaucée, et en même temps l'accréditer auprès des disciples des prophètes et auprès du peuple, comme le successeur d'Elie, choisi et approuvé par Dieu.

15. — *Videntes autem...* Les fils des prophètes, ayant vu Elisée revenir seul et faire ce qu'avait fait Elie, en conclurent que l'esprit d'Elie reposait sur lui, c'est-à-dire que le Seigneur lui avait communiqué les mêmes dons et les mêmes vertus, afin de le faire correspondre à la même vocation et remplir la même mission.

16. — *Ecce cum servis tuis...* Cette cir-

16. Et ils lui dirent : Il y a parmi vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller et chercher votre maître, si par hasard l'esprit du Seigneur l'a enlevé et la jeté sur une montagne ou dans une vallée. Il dit : N'envoyez pas.

17. Et ils le contraignirent jusqu'à ce qu'il acquiescât et dit : Envoyez. Et ils envoyèrent cinquante hommes qui, après avoir cherché trois jours, ne trouvèrent pas.

18. Et ils retournèrent vers lui. Et il habitait à Jéricho et il leur dit : Ne vous ai-je pas dit : N'envoyez pas ?

19. Et les hommes de la ville dirent à Elisée : Le séjour de cette ville est excellent, comme vous le voyez vous-même, maître, mais les eaux sont très mauvaises, et la terre est stérile.

16. Dixeruntque illi : Ecce cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, et quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum Spiritus Domini, et projecerit eum in unum montium, aut in unam vallum. Qui ait : Nolite mittere.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, et diceret : Mittite. Et miserunt quinquaginta viros; qui cum quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum; at ille habitabat in Jericho, et dixit eis : Numquid non dixi vobis : Nolite mittere ?

19. Dixeruntque quoque viri civitatis ad Elisæum : Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse, domine, perspicis; sed aquæ pessimæ sunt, et terra sterilis.

constance semble bien prouver que les disciples n'avaient pas appris directement par révélation qu'Elie devait être enlevé au ciel. D'après ce qui s'était passé précédemment, II Rois, xvii, 43, xviii, 42, xix, 8, ils pouvaient soupçonner que le prophète s'était retiré dans quelque endroit écarté, ou tout au moins que son corps se trouvait caché quelque part. — *Nolite mittere*. Elisée, qui savait ce qu'était devenu Elie, déconseilla d'aller à sa recherche. Faut-il admettre qu'il raconta aux disciples ce qu'il avait vu ? Rien ne l'indique, et ce qui peut faire penser le contraire, c'est que les prophètes insistent dans leur demande.

17. — *Coegeruntque eum*. Peut-être pensaient-ils que l'âme d'Elie était montée au ciel et que sa dépouille mortelle était restée sur la terre. En ce cas, ils auraient eu l'intention de rendre les derniers devoirs à Elie. Rien, à la rigueur, ne le fait supposer; mais, toutefois, la chose n'est pas improbable, puisqu'ils avaient appris que le Seigneur devait séparer le maître du disciple, *vv.* 3 et 5, ce qu'ils devaient naturellement entendre de la mort d'Elie. — *Donec acquiesceret*. Hébreu : « Jusqu'à rougir », c'est-à-dire, jusqu'à l'impertinence. — *Mittite*. Vaincu par leur importunité, Elisée leur permet de se mettre à la recherche d'Elie, soit pour leur donner la certitude que le prophète n'était plus sur la terre, soit pour les convaincre qu'il occupait maintenant sa place, et leur apprendre qu'ils

eussent désormais à le considérer comme leur chef. — *Quinquaginta viros*. Plus haut ces hommes sont qualifiés de l'épithète de *fortes*. Les fils des prophètes déléguèrent donc des hommes robustes, parce que les recherches à faire dans les montagnes et les vallées n'étaient pas sans danger.

19. — *Ecce habitatio...* La ville de Jéricho est, en effet, dans une très heureuse position; ses jardins ont été longtemps célèbres et il faut se rappeler qu'elle est appelée parfois la cité des Palmiers. — L'hébreu *משכלת*, *meschacaleth*, « orbatus », de *שכל*, *schacal*, « orbatus fuit », montre qu'il s'agit non pas de la stérilité du terrain, mais des inconvénients que les eaux de la fontaine de Jéricho avaient sur les accouchements et les naissances. Autrement, si la qualité des eaux eût nui à la fécondité du sol, les habitants de la ville n'auraient pas dit : « Ecce habitatio civitatis hujus optima est... » D'ailleurs, les Septante ont traduit : *καὶ ἡ γῆ ἀτεκνομένη* « et la terre inféconde (liberis orbata) ». Les paroles d'Elisée confirment encore notre opinion, *v.* 24. De plus S. Ambroise, *serm.*, II de Elis., pense aussi, avec Josèphe, qu'Elisée rendit la fécondité non-seulement à la terre, mais aussi aux femmes : « Non enim, hoc facto unum Elisæus sanavit hominem, aut unius domus præstitit medicinam, sed totius civitatis populum reparavit. Si enim tardius hoc fecisset, interveniente sterilitate, senescentibus cunctis civitas sine habitatore remansisset. » Et

20. At ille ait : Afferte mihi vas novum, et mittite in illud sal. Quod cum attulissent,

21. Egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, et ait : Hæc dicit Dominus : Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors neque sterilitas.

22. Sanatæ sunt ergo aquæ usque

20. Et il dit : Apportez-moi un vase neuf et mettez-y du sel. Lorsqu'on l'eut apporté,

21. Il alla à la source d'eau et y jeta le sel et dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai assaini ces eaux, et il n'y aura plus en elles ni la mort ni la stérilité.

22. Les eaux ont donc été assai-

ailleurs : « Videte Elisæi quanta sunt merita, cujus prima in civitate hospitalitas, filiorum est magna fecunditas. Dum enim sterilitatem avertit aquarum, successionem largitur hæredum ». V. n. 21..

20. — *Vas novum.* Elisée demande un vase neuf, c'est-à-dire, qui n'eût été employé à aucun usage, parce qu'il s'agit d'un acte religieux. Il n'est pas probable qu'il faille voir là le symbole de la puissance régénératrice de Dieu, car ce vase ne servit qu'à contenir le sel qui devait être employé à guérir les eaux. — *Sal.* Le prophète demande du sel, parce que cette substance prévient et arrête la corruption.

21. — *Ad fontem aquarum.* Cette fontaine ne peut être autre que la source de l'*Aïn es Soultan*, que les Chrétiens appellent encore *fontaine d'Elisée* et qui est située non loin de la montagne de la Quarantaine, *Djebel el-Karantal*. Ses eaux se dirigent du côté du village d'Er-Riha, et autrefois plusieurs aqueducs servaient à les répandre dans la plaine où elles portaient la fertilité. Selon l'historien Josèphe, Bell. j. l. IV, c. VIII, § 3, elle sortait du sol, près de l'ancienne ville de Jéricho qui fut conquise par Josué. « On raconte dit-il, que cette fontaine faisait périr autrefois non-seulement les fruits de la terre et des arbres, mais encore les enfants dans le sein de leurs mères, en un mot, qu'elle était pour tous nuisible et mortelle; mais qu'ensuite le prophète Elisée en adoucit l'amertume et la rendit au contraire très saine et très fécondante ». Le même historien décrit ensuite les magnifiques jardins qui entouraient la ville et dont la fertilité était entretenue par les canaux qui amenaient les eaux de la fontaine d'Elisée. On y remarquait, entre autres productions, d'innombrables palmiers. Il attribue la fécondité du sol à la chaleur du climat, et à l'abondance et à la qualité des eaux. Jéricho, ou Er-Riha, se trouve, en effet, dans une position exceptionnelle. Située à 272 mètres au-dessous de la Méditerranée, la température y est beaucoup plus élevée que dans le reste de la Palestine, particulièrement à Jérusalem qui est à 779 mètres au-dessus de la mer. Toutes les

plantes des tropiques pourraient croître dans cette vallée, y compris la canne à sucre qui autrefois y était largement cultivée, ainsi que le témoigne Jacques de Vitry, Hist. Hierosol., c. lxxxiii, p. 1016. Aujourd'hui tout est bien changé et la faute n'en est pas au sol, mais bien aux guerres, au brigandage et à l'indolence des habitants. C'est à peine si l'on remarque quelques traces de ces palmiers qui avaient mérité à Jéricho le surnom de  *cité des Palmiers*. Deut., xxxii, 3; Jug., iii, 13. Trogue Pompée, ainsi que Josèphe, parle du du baume, *ὀπιδάλαμον*, qui ne croissait que dans cette région de la Palestine. Pline caractérise ainsi Jéricho : « Jéricho, plantée de palmiers, arrosée par des sources », Hist., N. l. V, c. xv. Strabon ajoute son témoignage à tant d'autres et parle également des palmiers et des baumiers. Strab., l. XVI. c. ii, § 41. Ces palmiers, selon un vieux récit, existaient encore au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle: Relatio de peregrinat. Scerulfi ad Hieros. et Terram sanctam (Mem. de la Société de géog. l. IV, p. 848). Quant à la rose de Jéricho célébrée dans l'Écclésiastique, xxiv, 19, on ne sait au juste ce que pouvait être cette plante. En tout cas, ce n'est certainement pas la plante appelée par les Arabes *Kaff Mariam*, la *rose de Jéricho* du pèlerin, laquelle n'est autre que l'*anastatica hierochuntica*, Lin., dont les propriétés hygrométriques sont très connues. Il est plus probable que, dans le passage de l'Écclésiastique, il est fait allusion aux rosiers qui ornaient les jardins de Jéricho. — *Misit in illum sal.* Ce n'est pas le sel qui par sa vertu propre améliora les eaux. L'action du prophète est, en effet, toute symbolique; il indique par un signe ce que le Seigneur va faire. Le sel est donc tout simplement le symbole de la puissance curatrice et régénératrice de Dieu. Ce miracle devait prouver au peuple qu'Elisée avait été revêtu du pouvoir et de la vertu d'Elie, et montrer aussi combien son action était salutaire.

22. — *Sanatæ sunt ergo...* S. Augustin, lib. contr. Fulgent., compare la fontaine d'Elisée au Jourdain où Jésus-Christ fut baptisé : « Elisæus est Christus Salvator qui aquarum

nies jusqu'à ce jour, selon la parole qu'Elisée a prononcée.

23. Et, de là, il monta à Béthel, et pendant qu'il marchait dans le chemin, de jeunes enfants sortirent de la ville et se moquèrent de lui, disant : Monte, chauve; monte, chauve.

24. L'orsqu'il eut regardé, il les vit et les maudit au nom du Seigneur. Et deux ours sortirent du

in diem hanc, juxta verbum Elisæi, quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel; cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes : Ascende, calve; ascende, calve.

24. Qui cum respexisset, vidit eos, et maledixit eis in nomine Domini; egressique sunt duo ursi de

sterilitatem, id est, gentium infecunditatem discussa morte sanavit. Accepit vas fictile, hoc est, corpus fragilitatis humanæ. Sal misit id est, sapientia divina replevit; in aquam projecit, hoc est, in Jordanem descendit; aquas suo descensu sanavit, id est, gentes suo adventu redemit et maritante sermone, Ecclesiam ex gentibus congregavit, et in fœtus uberes longo lateque diffudit. »

23. — *In Bethel.* Devenu le chef des prophètes, Elisée s'en va à Béthel où existait une école de prophètes, 7. 3 et où se trouvait en même temps le principal centre du culte idolâtrique, III Rois, XII, 28, 29. — *Pueri parvi.* Il s'en faut de beaucoup que l'expression נערים קטנים, *nearim ketavim*, désigne de tous jeunes enfants qui ne comprennent pas encore bien ce qu'ils disent. En effet, Salomon qui, à son avènement au trône, devait avoir près de 20 ans, est qualifié de נער קטן, *near kethan*, III Rois, III, 7, et le mot נער, *naar*, employé seul paraît avoir le sens de *jeune homme*, Gen., XXXVII, 2; Jér., I, 6. 7. Quant au mot ילדים, *ieladim*, employé plus loin, 7. 24, nous avons vu précédemment, III Rois, XII, 8, x, 43, qu'il s'applique aux amis de Roboam qui tout au moins étaient des jeunes gens. Il s'agit donc certainement d'enfants parvenus à l'âge de raison pour le moins. — *Ascende, calve.* Plusieurs auteurs pensent qu'il est fait allusion à l'ascension d'Elie et que le sens de ces mots est celui-ci : Puisses-tu disparaître, afin que l'on soit débarrassé de ta présence. S. Justin, Quæst., 80 ad Orthodox., est de cet avis et s'exprime ainsi à ce sujet : « Proscindendæ per detractionem Elisæ assumptionis gratia proferebant, perinde ac si dicerent : Abripiat te quoque spiritus, et in juga montium in via et inaccessiblei abiciat, quemadmodum illum abiecit, ut itidem a te liberemur, sicut ab illo liberati sumus. » Mais il est beaucoup plus naturel de penser que ces enfants reconnurent le prophète à son extérieur et surtout à son manteau et que, le voyant se diriger vers Béthel, la ville où régnaient le culte des veaux d'or et celui de Baal, III Rois XII, 29, ils l'interpellèrent en se moquant de lui, comme pour lui

dire : « Que viens-tu faire parmi nous ? » Ils savaient sans doute qu'il était opposé au culte idolâtrique et leurs parents n'avaient pas manqué de leur apprendre à se moquer d'Elie dont le zèle avait dû leur être importun. Comment, d'ailleurs, auraient-ils été déjà instruits de l'ascension d'Elie? On ne s'explique pas bien, en outre, pourquoi ces enfants traitent Elisée de chauve. Comme il vécut encore près de 50 ans, XIII, 44, s'il eût été chauve dès cette époque, il s'agirait soit d'une calvitie précoce, soit d'un défaut naturel et qui lui eût été particulier. Il n'est pas probable, en effet, qu'Elisée eût la tête rasée, d'autant plus que la Loi défendait aux personnes consacrées au service de Dieu, aux prêtres et aux Nazaréens, de se raser les cheveux, Levit., XXI, 5, Nomb., VI, 5, que la calvitie était une marque de déshonneur, Is., III, 7, xv, 2 et qu'on reconnaissait la lèpre à ce signe, Levit., XIII, 43. Nous serions donc portés à croire que l'épithète de *chauve* est tout bonnement une injure comme une autre, mais dont le sens précis nous échappe. Il faut remarquer, en effet, que, chez les païens comme chez les Hébreux, la calvitie avait quelque chose de déshonorant. Il ne serait donc pas étonnant que le mot *chauve* ne soit ici qu'une formule de mépris dont la signification injurieuse était universellement connue.

24. — *Qui cum respexisset.* Hébreu : « Et il se retourna ». — *Et maledixit eis.* L'injure n'atteignait pas seulement Elisée, mais sa vocation de prophète et Dieu même. On ne saurait donc blâmer le prophète, sans blâmer Dieu lui-même qui rendit efficace la malediction prononcée par son serviteur. L'acte de ces enfants montrait bien quelles étaient les dispositions des habitants de la ville à l'endroit d'Elisée. C'est pour cette raison que ce dernier maudit ses insulteurs, c'est-à-dire les voua à la vengeance divine, et que le Seigneur vengea l'outrage fait à son prophète et à lui-même d'une terrible manière, afin d'imprimer à toute la ville la crainte de sa majesté sainte. Il est probable, d'ailleurs, qu'un exemple était nécessaire surtout au commencement de la carrière d'Elisée, pour

salu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

bois et déchirèrent quarante-deux de ces enfants.

25. Et, de là, il alla sur la montagne du Carmel d'où il revint à Samarie.

montrer que son pouvoir égalait celui de son prédécesseur. Voici comment s'exprime S. Augustin à ce sujet : « Rem parentibus instigantibus fecisse pueri contumeliam credendi sunt : neque enim illi clamarent, si hoc parentibus displiceret ». Et il indique ensuite quel fut le but du châtement : « Ut percussis parvulis majores reciperent disciplinam, et mors filiorum fieret disciplina parentum ; et Prophetam quem mirabilia facientem nolebant amare, discerent vel timere ». Serm., cciv de Temp., ou Serm., xli de Elisæo T. V. Op. August., éd. Migne, 1826. S. Justin Quæst., 80, nous apprend aussi que Dieu châtia les parents dans leurs enfants : « Deus puerorum clade parentes castigavit, ac simul posteris monuit ut in vero Dei cultu, modestia et probitate filios suos educant, ne similiter castigentur. » Selon S. Jérôme, in titul. Ps. xlvi, « Elisæus figuram Christi tenet ; pueri Judæorum, qui dixerunt : Ave, rex Judæorum, nisi proprie dæmones intelliguntur, quia devoraverunt corda illorum, ideoque psalmus ille inscribitur : Pro filiis Core, qui sunt filii Calvi. » — *Et laceraverunt...* Evidemment

les ours ne dévorèrent pas les quarante-deux enfants, mais les mirent en pièces au moins pour la plupart. On voit, d'ailleurs, que le nombre des insulteurs était encore plus considérable et que tous ne furent pas châtiés. Il est à présumer que l'on avait été averti de l'arrivée du prophète et que ces enfants s'étaient portés en masse à sa rencontre pour se moquer de lui.

25. — *In montem Carmeli.* Il semble qu'Elisée se soit retiré dans la solitude, après s'être montré aux disciples des prophètes comme le successeur d'Elie, dans le but de se préparer à son ministère. Il choisit le Carmel, peut-être parce qu'il lui était facile de trouver un refuge dans les grottes de la montagne et sans doute aussi parce que son maître y avait abattu le culte de Baal, III Rois, xviii et en avait fait son séjour de prédilection. — *In Samariam.* Le prophète avait même une maison à Samarie, vi, 32. Il semble donc que, sous Joram, bien que Jézabel fût encore vivante, la persécution contre les prophètes avait cessé ou au moins avait beaucoup diminué d'intensité.

## CHAPITRE III

Joram régna douze ans et marcha sur les traces de Jéroboam, mais, toutefois, enleva les statues de Baal (vv. 1-3). — Or, Mésa, roi de Moab, cessa de payer le tribut après la mort d'Achab (vv. 4-5). — Joram recensa donc Israël, et, ayant attiré à son parti Josaphat, roi de Juda, lui indiqua le chemin du désert (vv. 6-8). — Or, le roi de Juda, le roi d'Israël et celui de l'Idumée, après sept jours de marche, étaient sur le point de périr de soif (vv. 9-10). — Les trois rois, sur l'initiative de Josaphat allèrent donc consulter Elisée qui était avec l'armée (vv. 11-12). — Elisée déclara, d'abord, qu'il ne recevait le roi d'Israël qu'en considération de Josaphat (vv. 13-14). — Asa demanda ou fit venir un joueur de harpe, et lorsque le musicien eut joué, la main du Seigneur s'abaissa sur le prophète, et il annonça que l'eau viendrait en abondance, que les Moabites seraient livrés aux mains des rois alliés, qui dévasteraient le pays ennemi (vv. 15-19). — Or, dès le matin, les eaux arrivèrent de l'Idumée, et couvrirent la terre (v. 20). — Cependant les Moabites se préparaient à défendre leurs frontières, mais, apercevant au lever du soleil l'eau qui leur paraissait rouge comme du sang, ils crurent que leurs ennemis s'étaient entre-tués, et ils marchaient contre eux ; mais ils furent défaits, leur territoire fut ravagé et leur roi assiégé dans sa capitale (vv. 21-25). — Le roi de Moab essaya de se faire jour ; mais n'ayant pu y réussir, il prit son fils unique et l'immola sur la muraille ; à cette vue, les Israélites se retirèrent chez eux (vv. 26-27).

1. Or, Joram, fils d'Achab, régna sur Israël à Samarie, la dix-huitième année de Josaphat, roi de Juda. Et il régna douze ans.

2. Et il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme son père et sa mère, car il enleva les statues de Baal qu'avait faites son père.

3. Cependant il adhéra aux péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël, et ne s'en écarta pas.

1. Joram vero filius Achab regnavit super Israël in Samaria anno decimo octavo Josaphat regis Judæ. Regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater; tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jero-boam filii Nabath, qui peccare fecit Israel, adhæsit, nec recessit ab eis.

D. Règne de Joram; son expédition contre les Moabites de concert avec Josaphat, III.

CHAP. III. — 1. — *Anno decimo octavo. V. 1, 47.*

2. — *Tulit enim...* Il ne réussit cependant pas ou ne chercha pas à extirper le culte de Baal, qui semble avoir persévéré sans obstacle, x, 48 et suiv. ; ce qui n'a pas lieu de surprendre, puisque Jézabel vécut pendant tout le règne de Joram, ix, 30. Il se peut que ce prince ait renoncé à faire du culte de Baal la religion de l'Etat pour des motifs purement politiques, c'est-à-dire, parce qu'il craignait de mécontenter ses sujets, dont une bonne partie devait être mal disposée pour le culte de l'idole phénicienne, grâce aux efforts d'Elie et de ses disciples. Il se contenta donc de tolérer le culte de Baal, mais

favorisa positivement celui des veaux d'or, dans la pensée que c'était le moyen de conserver son royaume. Au lieu du singulier *מַצְבֹּת*, *matseboth*. Les Septante ont dû lire *מַצְבֹּת*, *matseboth*, (statues). C'est seulement au moment de la destruction du temple de Baal, construit par Achab, III Rois, xvi, 32, qu'on brûla les *מַצְבֹּת*, *matieboth*, qui devaient être en bois, et qu'on brisa la *matseboth habbaal*, *מַצְבֵּה חַבְעַל*, qui, sans doute, était la statue principale et était de pierre ou de métal, x, 26 et suiv. Il est donc à présumer que la *matseboth habbaa* (statue de Baal), dont il est parlé ici, se trouvait devant le palais et non pas dans le temple. Il faut remarquer, d'ailleurs, que Joram se contenta de l'enlever, mais sans la détruire.

3. — *In peccatis Jero-boam.* Le culte des veaux d'or est appelé le péché de Jéroboam,

4. Porro Mesa, rex Moab, nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum, et centum millia arietum, cum velleribus suis.

5. Cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus, quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram

4. Or, Mésa, roi de Moab, nourrissait de nombreux troupeaux, et payait au roi d'Israël cent mille agneaux, et cent mille béliers avec leurs toisons.

5. Et lorsqu'Achab fut mort, il viola le pacte qu'il avait fait avec le roi d'Israël.

6. Le roi Joram sortit donc ce

parceque c'était lui qui l'avait introduit en Israël.

4. — *Porro Mesa rex Moab.* C'est ici l'occasion de parler de la célèbre stèle de Mésa découverte en 1868, dans le voisinage de Dibban, l'ancienne Dibon des Moabites, et dont le contenu vient confirmer les données de la Bible et attester l'authenticité de notre récit. On convient généralement qu'elle fut élevée par le roi Mésa, dont il est question en ce chapitre, bien qu'on s'accorde moins sur l'époque précise de l'érection de ce monument. Plusieurs auteurs, comme Schlottmann et de Rougé, en fixent la date à la première ou à la deuxième année d'Ochozias; d'autres opinent pour le commencement du règne de Jéhu et pensent que cette stèle était destinée à rappeler la délivrance mentionnée à la fin du présent chapitre. En faveur de cette dernière opinion, on fait remarquer qu'un passage de l'inscription indique que l'oppression de Moab sous Amri dura quarante ans. Or, pense-t-on, dans ces quarante années, doit se trouver la plus grande partie sinon la totalité du règne de Joram. Toutefois, si l'on admet que quarante est un nombre rond et approximatif, on peut accepter la date proposée par Schlottman et de Rougé. L'inscription de la stèle de Mésa établit plusieurs choses : 1<sup>o</sup> que les Moabites se relevèrent du coup que David leur avait porté, II Rois VIII, 2, 42, et redevinrent indépendants dans l'intervalle qui sépare la conquête de David et l'avènement d'Amri; 2<sup>o</sup> que le roi Amri reconquit la contrée, laquelle resta soumise au royaume d'Israël sous son règne, et sous celui de ses successeurs Achab et Ochozias; 3<sup>o</sup> que les Moabites reconnurent de nouveau leur indépendance, et que Mésa reprit ses possessions ville par ville, y compris même plusieurs places, qui, dans l'origine, appartenaient à Ruben et à Gad, comme Baalmaon, Nomb., xxxii, 38; Jos., xiii, 47, Jos., xiii, 47, Cariathaim, Jos., xiii, 49 Ataroth, Jos., xvi, 2, xviii, 43, Nébo, Deut., xxxii, 3, 38, Jassa, Jos., xiii, 48 etc.; 4<sup>o</sup> que le nom de Jéhovah était connu des Moabites comme étant celui du Dieu des Israélites; 5<sup>o</sup> qu'il y avait à Nébo, au-delà du

Jourdain, un sanctuaire consacré à Jéhovah. Toutes les autres conclusions que l'on prétendait tirer de ce document sont, paraît-il, des plus incertaines. Il est impossible, par exemple, de savoir si les Israélites conservèrent leur indépendance sans interruption depuis le temps de Mésa jusqu'à celui d'Issaï. L'inscription de la stèle de Mésa, laquelle est conservée au Louvre, ne saurait prouver non plus, ni par sa forme ni par son style, que les Moabites fussent un peuple avancé dans la civilisation, mais seulement qu'ils avaient quelques connaissances littéraires. — *Et solvebat regi Israel...* Les tributs en nature étaient en usage dans toute l'antiquité et le sont encore en Asie. « Pecunia ipsa, dit Plin, a pecore appellabatur. Etiam nunc in tabulis Censorini pascua dicuntur omnia ex quibus populus reditus habet, quia diu hoc solum vectigal fuit. Mulctatio quoque nomini ovium boumque impendio dicebatur ». Hist. Nat., xviii, 3. Les chiffres indiqués ici ne sont point trop excessifs surtout pour un pays riche en pâturages, comme l'était celui des Moabites. Il ne serait donc pas exact de prétendre que ce tribut n'était payé qu'à l'avènement de chaque roi. Le verbe הָשִׁיב, *hèschib*, « rendit, » ou « rendait », montre bien qu'il s'agit d'un tribut annuel. — *Cum velleribus suis.* L'hébreu צֹמֶר, *tsamer*, n'étant précédé d'aucune préposition peut être le complément direct de הָשִׁיב, et en ce cas il s'agirait seulement de la livraison des toisons de cent mille agneaux, et de cent mille béliers, à moins que ce mot ne se rapporte exclusivement à אֵיִלִּים, *élaïm*, « béliers », qui précède immédiatement. Dans ce dernier cas, il faudrait admettre que les agneaux ne servaient qu'à être mangés et que le tribut consistait en cent mille agneaux et cent mille toisons de béliers.

5. — *Cumque mortuus fuisset...* On répète ici ce qui a déjà été dit plus haut, I, 4, parce que la révolte mentionnée en cet endroit fut l'occasion de la campagne entreprise par Joram. Ochozias n'avait, sans doute, pas eu le temps ni les moyens de réduire les rebelles à l'obéissance.

6. — *In die illa.* C'est-à-dire lorsque Jo-

jour-là de Samarie et dénombra tout Israël.

7. Et il envoya dire à Josaphat, roi de Juda : Le roi de Moab s'est séparé de moi, viens avec moi combattre contre lui. Il répondit : J'irai. Celui qui est mien, est tien; mon peuple est ton peuple, et mes chevaux sont les chevaux.

8. Et il dit : Par quel chemin monterons-nous? Et il répondit : Par le désert de l'Idumée.

9. Le roi d'Israël, le roi de Juda et le roi d'Edom allèrent donc, et ils contournèrent par un chemin de sept jours, et il n'y avait point d'eau pour l'armée et pour les bêtes de somme qui les suivaient.

in die illa de Samaria, et recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat regem Juda, dicens : Rex Moab recessit a me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam; qui meus est, tuus est: populus meus, populus tuus; et equi mei, equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascendemus? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

9. Perrexerunt igitur rex Israel, et rex Juda, et rex Edom, et circumcuerunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, et jumentis quæ sequebantur eos.

ram fut devenu roi et que Mésa eut de nouveau refusé de payer le tribut. — *Et recensuit.* C'est-à-dire, il forma une grande armée en réunissant tous ceux qui étaient en état de porter les armes.

7. — *Ascendam.* Josaphat avait été blâmé par le prophète Jéhu, pour s'être allié avec Achab, II Paral., XIX, 2. xx, 39. Cependant il promet son concours et dans les mêmes termes qu'auparavant, III Rois XXII, 4. Comme les Moabites avaient envahi le territoire de Juda, II Paral., XXI, il est probable qu'il voulait profiter de l'occasion, pour les mettre désormais hors d'état de nuire, en coopérant à les ramener sous le joug des Israélites.

8. — *Per desertum Idumææ.* Deux chemins conduisaient dans le pays des Moabites. L'un, passant au nord de la Mer Morte, obligeait à traverser le Jourdain, puis l'Arnon, et faisait pénétrer dans la contrée ennemie par le nord : l'autre contournait la Mer Morte jusqu'à son extrémité méridionale et conduisait dans le sud du pays de Moab, par les montagnes du nord de l'Idumée. De ce côté, le désert de Moab était séparé de celui de l'Idumée par l'Oued Kourai ou El-Ahsy. Le dernier chemin était le plus difficile et le plus dangereux, parcequ'il fallait traverser des montagnes peu accessibles. Cependant Josaphat se décida à le suivre, soit pour surprendre les Moabites qui ne devaient pas s'attendre à être attaqués de ce côté, soit pour emmener avec lui le roi ou le gouverneur de l'Idumée, III Rois XXII, 48, et se précautionna ainsi contre toute tentative d'invasion pendant son absence. Peut-être aussi, en passant par le nord, avait-on à

craindre les Syriens établis à Ramoth Galaad. En tout cas, la route du sud a été maintes fois suivie par les Croisés qui avaient élevé des forteresses dans le pays de Moab. Toutefois, ces derniers, ainsi que les voyageurs qui ont passé par la même voie, contournaient la Mer Morte, jusqu'à l'embouchure de l'Oued-déraah ou Kérak, et le remontaient jusqu'à Lérak, Robins., III, 756 et suiv., et II, 466. Mais les rois confédérés durent s'engager dans l'Oued-el-Kourai ou es-Safieh qui débouche au sud de la Mer Morte, et qui porte plus haut le nom d'el-Ahsy. C'est un ravin qu'on ne peut franchir sans de grandes difficultés, Burkhardt, Syrie, II, 673. On doit croire, en effet, que les trois rois prirent ce chemin, puisqu'ils se trouvaient encore sur la frontière de Moab, v. 21, au moment où l'eau vint à leur manquer, et que l'eau leur vint du pays de l'Idumée, v. 20, circonstance qui ne convient pas à l'Oued-déraah. On ne peut, d'ailleurs, admettre qu'ils aient suivi le chemin qu'avaient autrefois pris les Israélites sous la conduite de Moïse, car ce détour, d'ailleurs inutile, ne leur eût pas permis d'atteindre la frontière de Moab en sept jours.

9. — *Per viam septem dierum.* La distance de Jérusalem à la frontière de l'Idumée est à peu près de 150 kil. On comprend que, pour franchir cet espace, il ait fallu au moins sept jours à une armée nombreuse et embarrassée d'*impedimenta* de toute sorte. Il est possible cependant qu'il s'agisse seulement du chemin que firent les trois rois, à partir de l'extrémité de la Mer Morte; mais la distance n'est pas sensiblement diminuée, et il restait la partie la plus difficile à faire. — *Nec erat*



10. Dixitque rex Israel : Heu! heu! congregavit nos Dominus tres reges, ut traderet in manus Moab.

11. Et ait Josaphat : Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis regis Israel : Est hic Elisæus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israel, et Josaphat rex Juda, et rex Edom.

13. Dixit autem Elisæus ad regem Israel : Quid mihi et tibi est? vade ad prophetas patris tui et matris tuæ. Et ait illi rex Israel : Quare congregavit Dominus tres reges hos, ut traderet eos in manus Moab.

10. Et le roi d'Israël dit : Hélas! hélas! hélas! le Seigneur nous a rassemblés trois rois pour nous livrer aux mains de Moab.

11. Et Josaphat dit : Y a-t-il ici un prophète du Seigneur pour que, par lui, nous priions le Seigneur? Et un des serviteurs du roi d'Israël répondit : Il y a ici Elisée, fils de Saphat, qui versait de l'eau sur les mains d'Élie.

12. Et Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Et le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom, descendirent vers lui.

13. Or, Elisée dit au roi d'Israël : Qu'y a-t-il à moi et à toi? Va aux prophètes de ton père et de ta mère. Et le roi d'Israël lui dit : Pourquoi le Seigneur a-t-il rassemblé ces trois rois pour les livrer aux mains de Moab?

*... aqua exercitui.* L'Oued Kouraf, V. n. 8, devait être à cette époque complètement à sec, à quoi sans doute on ne s'attendait pas, car ce torrent passe pour être intarissable, Robin., II, 488.

10. — *Congregavit nos Dominus...* La différence de caractère des deux rois se montre bien dans la circonstance : Joram, se voyant en si fâcheuse position, désespère aussitôt, tandis que Josaphat met sa confiance au Seigneur. Comptant trouver de l'eau dans l'Oued, il est probable que les alliés n'avaient pas pris de précautions, et qu'après une journée fatigante, ils se trouvèrent en face des Moabites, n. 21, dans les plus mauvaises conditions, soit pour combattre, soit pour faire retraite. L'un et l'autre semblaient également impossibles et la journée du lendemain devait les livrer sans force et sans défense aux mains des Moabites.

11. — *Propheta Domini.* C'est-à-dire, un véritable prophète du Seigneur. — *Est hic Elisæus...* Joram ignorait la présence d'Elisée qui, sans doute, s'était senti inspiré de suivre l'armée, car l'embarras des rois devait être, pour le Seigneur, l'occasion de donner crédit à son prophète auprès de Joram et d'obliger à reconnaître le vrai Dieu. — *Qui fundebat aquam...* Qui avait été le serviteur habituel d'Élie et par conséquent devait être en mesure d'obtenir et de communiquer quelque révélation divine.

12. — *Est apud eum...* Ces paroles sem-

blent indiquer que la réputation d'Élie avait déjà pénétré dans le royaume de Juda. — *Descenditque...* Au lieu de faire appeler le prophète, les deux rois vont eux-mêmes le trouver, ce qui prouve que leur position était très mauvaise. L'expression *descendit* indiquerait qu'ils avaient établi leur tente sur une hauteur, mais il ne s'en suit pas, comme le veut Josèphe, que la tente d'Elisée fût en dehors du camp.

13. — *Quid mihi et tibi est?* Comment peux-tu venir trouver un prophète du Dieu que tu as abandonné? Elisée s'adresse à Joram parce qu'il était le chef de l'entreprise, et que les deux autres rois n'étaient que ses auxiliaires. Il veut accroître son humiliation, dans le but, sans doute, de faire germer en lui des fruits de pénitence. Prétendre comme le fait Koster, die Propheten des A. Test., 86, qu'Elisée, par esprit d'orgueil, profite de l'occasion pour mortifier le roi d'Israël, c'est méconnaître complètement la nature de la vocation du prophète, dont la mission était d'être le gardien de la foi en Israël, et de ne jamais négliger les avertissements quand il en était besoin Cfr. Ezéch., III, 17. — *Ad prophetas..* Les prophètes du père de Joram sont sans doute les prophètes de la cour, à la tête desquels se trouvait Sédécias, III Rois xxii, 6, 11, et les prophètes de sa mère les prophètes de Baal, III Rois xviii, 19. On voit donc que, tout en éloignant l'idole de Baal, Joram avait laissé toute liberté aux prêtres de

14. Et Elisée lui dit : Vrai comme vit le Seigneur des armées, en la présence de qui je suis, si je ne révérais pas le visage de Josaphat, roi de Juda, je n'aurais pas fait attention à toi, et je ne t'aurais pas regardé.

15. Mais maintenant amenez-moi un psalmiste. Et pendant que le psalmiste chantait, la main du Seigneur se reposa sur lui et il lui dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites des fosses et des fosses dans le lit de ce torrent.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent, ni pluie, et ce lit sera rempli d'eau, et

14. Dixitque ad eum Elisæus : Vivit Dominus exercituum, in conspectu tuo! quod si non viderem Josaphat regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Nunc autem adducite mihi psalterem. Cumque caneret psalter, facta est super eum manus Domini et ait :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.

17. Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum, neque pluviam; et alveus iste replebitur aquis,

ce dieu, ainsi qu'on le constate aussi par x, 49. — *Quare congregavit...* Hébreu : « Non, car le Seigneur a rassemblé... », c'est-à-dire, ne me repousse pas, car il s'agit non pas seulement de moi, mais aussi de Josaphat et du roi de l'Idumée, Cfr., Ruth., I, 43, et non pas : Il ne servira de rien d'aller trouver les prophètes de Baal, ni : Ne me fais pas de reproche au moment où le Seigneur va nous livrer aux mains de Moab.

14. — *Vivit Dominus...* Cette formule solennelle est destinée à faire mieux comprendre que le prophète n'écoute Joram et ne se propose de lui venir en aide que par considération pour Josaphat. — *Non attendissem...* C'est-à-dire, je ne t'honorerais pas même d'un regard et encore moins consentirais-je à te secourir.

15. — *Adducite mihi psalterem.* « David levitas jussit uti citharis, et tibiis, et cymbalis, et aliis instrumentis. Utebantur autem ipsi spirituali Davidis modulatione. Ex his unum jussit accersiri propheta; illo autem psallente, quod erat agendum significavit gratia spiritus. » Theod., Quæst., XI. Si le prophète fait appeler un musicien, ce n'est pas sans doute pour se faire accompagner par la musique pendant qu'il va parler, ce qui serait très extraordinaire et très inusité, car il est facile, en effet, de se convaincre qu'Elie par exemple, ne prophétisait pas au son des instruments. Il est donc bien plus naturel de penser qu'Elisée employa ce moyen pour se recueillir et s'isoler du monde extérieur, afin de se préparer à recevoir les communications d'en haut. Nous venons, d'ailleurs, de voir qu'il avait parlé avec une certaine vivacité au roi d'Israël, et il faut encore considérer que la position dans laquelle il se trouvait ne

disposait pas à la récollection et à la contemplation. Or, ce n'est pas au milieu du bruit et du tumulte que les prophètes recevaient leurs révélations, mais dans la solitude et le calme. La musique en elle-même a la propriété soit d'exciter, soit de calmer les passions et les sentiments, et Cicéron nous raconte que les Pythagoriciens avaient coutume « mentes suas a cogitationum intentione cantu fidibusque ad tranquillitatem traducere », Tuscul., 4. Plusieurs passages nous montrent l'usage que les Anciens faisaient de la musique. Quoi qu'il en soit, nous voyons que le moyen réussit parfaitement à Elisée. Comparez aussi I Rois XVI, 46. — *Facta est super eum...* Cfr. III Rois XVIII, 46.

16. — *Fossas et fossas...* On devait creuser des fossés dans le lit du torrent (l'Oued Kourat), pour recueillir l'eau qui devait arriver tout-à-coup.

17. — *Non videbitis...* Un violent orage ou une trombe dut éclater assez loin dans le nord des montagnes de l'Idumée, v. 20. de sorte que le lit du torrent se trouva rempli en un instant. De cette façon, les Israélites ne voient ni la pluie, ni même le vent qui est ordinairement le précurseur de la pluie en Orient surtout. Cfr., III Rois XVIII, 45; Ps., CXLVI, 48; Matt., VII, 25. On comprend bien alors comment il se fit que les Moabites se trompèrent et ne purent s'expliquer que ce qu'ils voyaient était de l'eau. Cette explication n'enlève rien, ce semble, au caractère surnaturel de la prophétie d'Elisée, ni même, au fond, ne porte tort au miracle qui en fut la suite, car il est bien admis que Dieu peut se servir des moyens naturels qui sont à sa disposition, pour opérer de véritables prodiges.

et bibetis vos, et familiæ vestræ, et jumenta vestra.

18. Parumque est hoc in conspectu Domini : insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam; et omnem urbem electam, et universum lignum fructiferum succidietis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, et omnem agrum egregium operietis lapidibus.

20. Factum est igitur mane, quando sacrificium offerri solet, et ecce aquæ veniebant per viam Edom, et repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ audientes, quod ascendissent reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgente, et

vous boirez, vous, et vos familles, et vos bêtes de somme.

18. Et c'est peu aux yeux du Seigneur; de plus, il livrera Moab entre vos mains.

19. Et vous abattrez toute ville fortifiée et toute ville choisie, et vous couperez tout arbre fruitier, et vous boucherez toutes les sources d'eau, et vous couvrirez de pierres tout champ fertile.

20. Et quand le matin fut venu, quand le sacrifice a coutume d'être offert, voilà que les eaux arrivèrent par le chemin d'Edom et la terre fut remplie d'eaux.

21. Mais tous les Moabites, apprenant que les rois étaient montés pour combattre contre eux, convoquèrent tous ceux qui étaient ceints de leur armes et se tinrent sur les frontières.

22. Les Moabites se levèrent au

Il faut aussi se rappeler qu'il ne faut pas multiplier les miracles sans nécessité; mais, ceci posé, nous ne contredirons point le texte; il permet de supposer que Dieu envoya l'eau miraculeusement sans pluie. ou orage d'aucune sorte. Ce qui est seulement très évident c'est que l'auteur à en vue de raconter un événement merveilleux, et en dehors des règles ordinaires de la nature.

19. — *Et universum lignum...* Il semble que ce soit une infraction à la loi du Deutéronome, xi, 19, 20. Mais, outre que cette loi ne paraît concerner que le pays de Chanaan ou plutôt toute contrée où les Israélites auraient l'intention de s'établir d'une manière permanente, on peut encore supposer qu'une exception fut faite en cette occasion à l'égard des Moabites qui étaient les ennemis héréditaires d'Israël. Il est aussi très probable que cette manière d'agir rentrait dans les habitudes de la guerre à cette époque, ainsi qu'on en peut juger par les monuments de Ninive et de Babylone, où des scènes de destruction de ce genre sont souvent représentées. Layard, *Nineveh and Babylon*, p. 588. — *Cunctique fontes aquarum...* On trouve dans l'antiquité plusieurs exemples de faits de ce genre. Les Philistins, après la mort d'Abraham, comblèrent les puits des Hébreux, Gen., xxvi, 15-18; les Scythes obstruèrent

leurs fontaines et leurs puits au moment de l'invasion de Darius, Hérod., iv, 120, et Arsace III, dans sa guerre contre Antiochus, combla ou empoisonna les puits des Parthes, Polyb., x, 28, § 5. — *Et omnem agrum...* C'était un moyen de rendre les champs stériles.

20. — *Quando sacrificium.* C'est-à-dire, de grand matin, aussitôt qu'il fit jour. On peut remarquer que le secours vient précisément pendant le temps qui était consacré au Seigneur. Toutefois, cette coïncidence ne suffit pas pour en conclure que Dieu accorda de l'eau aux Israélites, uniquement en considération du sacrifice qui lui était offert en ce moment dans le temple de Jérusalem. — *Per viam Edom.* Ce détail montre bien que ce n'est pas en creusant des fossés, v. 16, qu'on trouva de l'eau. Josèphe affirme, à ce sujet, que Dieu fit pleuvoir à trois journées de chemin dans l'Idumée, Ant., J. l. IX. c. III, § 2.

21. — *Qui accincti erant...* C'est-à-dire, qui étaient en état de porter les armes. — *Et steterunt in terminis.* Ils s'étaient établis, sans doute, à l'entrée des montagnes, dans des positions choisies, pour arrêter plus facilement l'invasion.

22. — *E contra aquas rubras...* Ainsi s'explique d'une manière très naturelle l'illusion

point du jour et, le soleil étant déjà monté à l'opposé des eaux, ils virent vis-à-vis des eaux rouges comme du sang.

23. Et ils dirent : C'est le sang du glaive. Les rois ont combattu l'un contre l'autre, et se sont tués mutuellement. Maintenant, Moab, marche au butin.

24. Et ils se dirigèrent vers le camp d'Israël. Mais Israël se leva et frappa les Moabites qui fuirent devant lui. Ceux qui étaient vainqueurs vinrent donc et frappèrent Moab.

25. Et ils détruisirent les villes, et ils remplirent tout champ fertile de pierres que chacun envoyait, et ils bouchèrent toutes les sources d'eau, et ils coupèrent tous les arbres fruitiers, de telle sorte qu'il ne restait que les murs en terre. Et la ville fut entourée par les frondeurs et frappée en grande partie.

26. Lorsque le roi de Moab eut vu que les ennemis l'emportaient, il prit avec lui sept cents hommes por-

orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ e contra aquas rubras quasi sanguinem.

23. Dixeruntque : Sanguis gladii est; pugnauerunt reges contra se, et cæsi sunt mutuo; nunc perge ad prædam, Moab.

24. Perrexeruntque in castra Israel. Porro consurgens Israel, percussit Moab; at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, et percusserunt Moab,

25. Et civitates destruxerunt; et omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt; et universos fontes aquarum obturaverunt; et omnia ligna fructifera succiderunt; ita ut muri tantum fictiles remanerent; et circumdata est civitas a fundibulariis, et magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset rex Moab, prævaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentos viros educentes.

des Moabites. Au lever du soleil, l'eau paraissait de loin rougeâtre; peut-être même était-elle déjà quelque peu colorée après avoir traversé l'Idumée. En tout cas, les Moabites se trompèrent d'autant plus facilement qu'ils savaient que l'Oued n'avait pas d'eau et qu'ils ignoraient que la pluie fût tombée au loin. Ils connaissaient, d'ailleurs, la composition de l'armée qui les attaquait, et pouvaient se persuader que les alliés se défiaient les uns des autres; ils se persuadèrent donc aisément ce qu'ils désiraient, c'est-à-dire, que leurs ennemis s'étaient entre-tués. Pour auparavant, ils avaient vu échouer de cette façon l'expédition qu'ils avaient entreprise contre le royaume de Juda, de concert avec les Iduméens et les Ammonites, II Paral., xx, 23. Toutefois, il se peut que Dieu eût contribué à leur aveuglement et à les conduire à leur perte.

24. — *Percussit Moab.* Les Moabites ne comptaient pas rencontrer de résistance, et comme ils s'attendaient à n'avoir qu'à piller le camp de leurs ennemis, ils durent arriver en désordre, ce qui facilita leur défaite.

25. — *Ita ut muri tantum fictiles remanent.* Hébreu : « Jusqu'à ce qu'ils laissassent

des pierres à Kir kharaseth », c'est-à-dire, qu'ils ne furent arrêtés que devant les murailles de la place forte de ce nom. En effet. קיר חרשת, *Kir Kharaseth*, traduit dans la Vulgate par *muri fictiles*, qui est le sens littéral, désigne évidemment une ville ou plutôt une forteresse, ainsi que le contexte l'indique. Elle est encore appelée קיר כרש, *Kir kheres* (même signification), Is., lvi, 44; Jérem., xlviii, 34, 36 et קיר כרוב, *Karca Moab*, d'où est venu le nom de Kérak, que porte encore l'emplacement de cette ancienne ville forte. On y remarque un château-fort, bâti par les Croisés sur un rocher à pic, entouré de toutes parts par une vallée étroite et profonde qui descend vers la mer Morte, et qui n'est autre que l'Oued Kerak. Burckhardt, *Syrien.* 643 et suiv., Rammer, *Palest.* 274 et suiv., — *Et circumdata est.* Hébreu : « Et les frondeurs l'entourèrent et la frappèrent », c'est-à-dire, lancèrent leurs projectiles sur les défenseurs des remparts de la place.

26. — *Educentes gladios.* C'est-à-dire, l'épée nue à la main. — *Ut irrumperent ad regem Edom.* Hébreu : « Pour fendre », c'est-à-dire, pour faire une trouée, « du côté du roi de l'Idumée ». Peut-être le roi des Moabites.

gladium, ut irrumperent ad regem Edom; et non potuerunt.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum; et facta est indignatio magna in Israel; statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

Amos. 1, 2.

tant le glaive pour faire irruption contre le roi d'Edom, mais ils ne purent rien.

27. Et saisissant son fils aîné, qui devait régner à sa place, il l'offrit en holocauste sur le mur. Et il y eut une grande indignation en Israël; et aussitôt ils s'éloignèrent de lui, et retournèrent dans leur pays.

espérait-il rencontrer de ce côté moins de résistance, ou peut-être même détacher l'armée iduméenne de la ligue.

27. — *Arripiensque...* Selon les rabbins et plusieurs commentateurs, c'est le fils du roi des Iduméens que Mésa immola, après l'avoir fait prisonnier dans la sortie qu'il tenta. Les Iduméens alors auraient été tellement irrités qu'ils auraient refusé de continuer la guerre, et que, par suite, les Israélites auraient été obligés de lever le siège. Mais c'est une conception absolument fautive, car le passage d'Amos, II, 4, qu'on invoque à l'appui de cette hypothèse, se rapporte à un fait tout différent. D'ailleurs, dans les idées des patens, il fallait offrir ce qu'on avait de plus cher pour que le sacrifice fût efficace: Philon dans son Histoire, Eusèbe. Præpar. ev. 4, 46, disent que chez les Anciens c'était l'habitude « que, dans les grands dangers pour prévenir la perte de la foule, les chefs de la ville ou de la nation livrassent le plus cher de leurs enfants à la mort, en expiation aux dieux vengeurs. » Ainsi donc Mésa offrit non pas au Dieu d'Israël, comme le dit Josèphe, mais à Chamos, son Dieu, Voir, III Rois, II, 7, ce qu'il avait de plus cher, c'est-à-dire, son fils unique et son successeur, afin d'apaiser la colère de la Divinité et d'en obtenir du secours. — *Super murum.* C'est-à-dire, en vue des assiégés, afin de les frapper de terreur, en leur faisant penser qu'il était désormais réconcilié avec son Dieu. — *Et facta est indignatio magna in Israel.* Ces paroles obscures ont été expliquées de plusieurs manières. Comme le mot קטשפ, *Ketseph*, s'emploie fréquemment pour signifier la colère divine, Nomb., I, 53, XVIII, 5; Jos., IX, 20, XVII, 22; Paral., IX, 40. XXIV, 48, un grand nombre d'auteurs donnent à ce passage le sens suivant: A la suite du forfait sévèrement défendu par la loi de Moïse, Lévit., XVIII, 24, XX, 3, auquel l'armée confédérée avait contraint le roi des Moabites, la vengeance divine se déchaîna sur Israël, de sorte que l'armée se retira sans replacer Moab sous le joug. Mais il faut remarquer que, dans les passages indiqués, la colère divine קטשפ, est

toujours le résultat d'une faute d'Israël. Mais en cette occasion, on chercherait vainement de quoi se sont rendus coupables les Israélites. Si le roi de Moab a commis un crime défendu par la loi, ils n'en sont nullement responsables. Dans cette opinion, la retraite de l'armée alliée semblerait la récompense du crime, tandis que les innocents seuls en auraient porté la peine, si peine il y a, attendu qu'on ne saurait positivement indiquer en quoi aurait consisté le châtimement infligé à Israël. Nulle part le texte ne fait pressentir rien de semblable. On est donc obligé de prendre קטשפ, dans le sens que lui donne la Vulgate, et d'admettre que l'odieux forfait du roi des Moabites causa une si grande horreur aux assiégés qu'ils ne voulurent pas séjourner plus longtemps dans un pays souillé et voué à la malédiction. Nous lisons en effet, dans le Ps., CV: « Et infecta est terra a sanguinibus, et contaminata est in operibus eorum », 38 et 39. La traduction des Septante, και ἐγένετο μετάνεμος μέγας ἐπὶ Ἰσραήλ; « Et un grand repentir eut lieu en Israël », se rapproche sensiblement de la Vulgate. Quelques auteurs supposent que le roi de Juda et le roi d'Idumée s'irritèrent grandement contre Israël et son roi, l'instigateur de la guerre, et par suite, la cause au moins indirecte du crime horrible dont ils venaient d'être témoins, et qu'ils ne voulurent plus combattre avec leur allié, mais se retirèrent aussitôt, ce qui obligea Joram à en faire autant. Or, le texte ne dit rien de semblable, et tout prouve, au contraire, que par Israël, il ne faut pas seulement entendre l'armée du royaume des dix tribus, mais l'armée confédérée tout entière. En résumé, les Israélites se retirent parce qu'ils étaient convaincus que la prise d'une ville où avait été commis un si exécrable forfait, et qui, par conséquent, était sous le coup de la malédiction, ne pouvait pas leur porter bonheur. — *Et reversi sunt...* Ils abandonnèrent le siège de la ville, et s'en allèrent sans avoir atteint le but de la campagne, qui était de soumettre de nouveau le roi du Moab.

## CHAPITRE IV

Or, la veuve d'un prophète, étant venue se plaindre à Elisée d'être pressée par son créancier, le prophète l'engagea à emprunter des vases à ses voisines, et à y verser l'huile qui lui restait, jusqu'à ce qu'ils fussent pleins (vv. 1-4). — Ainsi fit cette femme, et son huile ne cessa de couler tant qu'elle eut des vases à remplir (vv. 5-6). — Et l'homme de Dieu lui conseilla de vendre une partie de son huile, et de vivre du reste (v. 7). — Or, Elisée passant souvent par Sunam, et s'arrêtant chez des gens du pays, la femme proposa à son mari de préparer une chambre pour recevoir l'homme de Dieu (vv. 8-10). — Et un jour le prophète fit demander, par son serviteur Giézi, à la Sunamite, ce qu'elle désirait ; puis, sur la remarque qu'elle n'avait pas de fils, il la fit venir et lui annonça que l'année suivante à la même époque, elle aurait un fils, ce qu'elle se refusait d'abord de croire (vv. 11-16). — Cependant elle conçut, et enfanta un fils, comme l'avait prédit le prophète (v. 17). — Cet enfant grandit, mais un jour, se trouvant dans les champs auprès de son père, il se sentit malade, et, rapporté à sa mère, ne tarda pas à mourir (vv. 18-20). — Sa mère le plaça sur le lit du prophète, ferma la porte, puis elle demanda à son mari un serviteur et un âne pour aller trouver l'homme de Dieu, ce qu'elle obtint (vv. 21-24). — Elle arriva donc au Carmel, et Elisée, en l'apercevant, envoya Giézi pour la saluer (vv. 25-26). — Arrivée près du prophète, elle se jeta à ses pieds et lui fit connaître le sujet qui l'amenait (vv. 27-28). — Elisée envoya d'abord au plus vite Giézi poser son bâton sur la face de l'enfant, puis finit par suivre la Sunamite (vv. 29-30). — Or, Giézi avait fait ce qui lui avait été dit, sans que l'enfant eût recouvré la vie (v. 31). — Elisée étant donc entré dans la maison, ferma la porte et pria le Seigneur, puis il s'étendit sur l'enfant dont le corps se réchauffa (vv. 32-34). — Il se promena ensuite dans la chambre, s'étendit de nouveau, et l'enfant ouvrit enfin les yeux (v. 35). — Il fit ensuite appeler la mère et lui remit son fils (vv. 36-37). — Pour lui, il retourna à Galgala où régnait la famine, et où il habitait avec les fils des prophètes, et un jour il fit disparaître l'amertume d'un plat de coloquinte, qu'un de ses serviteurs avait recueilli dans les champs pour la nourriture de la communauté (vv. 38-41). — Une autre fois un homme de Baalsalisa lui ayant apporté une offrande de vingt pains d'orge et de froment nouveau, contre toute attente, cette offrande suffit, et au-delà, à la nourriture de cent hommes (vv. 42-44).

1. Or, une femme, une des épouses des prophètes, criait vers Elisée disant : Mon mari, votre serviteur, est mort, et vous savez que votre

1. Mulier autem quædam de uxori-  
bus prophetarum clamabat ad Eli-  
sæum, dicens : Servus tuus vir  
meus mortuus est, et tu nosti quia

## C. Les actes d'Élisée, iv-viii, 15.

## a. Divers miracles d'Élisée, iv.

## α. Multiplication de l'huile de la veuve, iv, 1-7.

CHAP. IV. — 1. — *Mulier autem quædam...*  
A partir de ce chapitre jusqu'au ch. VIII, nous trouvons une série de miracles opérés par Elisée, et dont le but, sans doute, était de prouver que le disciple était réellement le successeur du maître, mais qui témoignent aussi, dans l'ensemble, que le zèle d'Élisée n'avait pas été infructueux. Nous voyons, en effet, que les écoles des prophètes continuaient, non-seulement à subsister, mais à prospérer, que l'autorité d'Élisée était grande dans le pays, et que sa réputation s'était répandue jusqu'à l'étranger. La plupart des

faits racontés semblent appartenir au règne de Joram, roi d'Israël, bien que ce prince ne soit nommé nulle part. Il est vrai cependant que Joram ne régna que douze ans, et qu'Élisée lui survécut longtemps, et ne mourut que sous Joachaz ; mais rien ne prouve que le prophète n'ait pas fait autre chose, et qu'après Joram, il n'opéra plus de miracles. Quoiqu'il en soit, il paraît bien que l'auteur a suivi l'ordre des faits plutôt que celui des temps, c'est-à-dire, qu'il a groupé ensemble les faits de même nature, sans respect pour la chronologie, ainsi qu'on peut le conclure, d'après diverses remarques. En effet, plusieurs de ces événements merveilleux sont alignés à la suite les uns des autres sans que rien indique une succession chronologique, Cfr. 1, 38, v, 4, vi, 8 et VIII, 1, et

servus tuus fuit timens Dominum; et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.

2. Cui dixit Elisæus : Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit : Non habeo, ancilla tua, quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

3. Cui ait : Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca.

4. Et ingredere, et claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, et filii tui; et mitte inde in omnia vasa hæc; et cum plena fuerint, tolles.

5. Ivit itaque mulier, et clausit ostium super se, et super filios

serviteur craignait le Seigneur. Et voilà qu'un créancier vient me prendre mes deux fils, pour qu'ils le servent.

2. Elisée lui dit : Que veux-tu que je te fasse? Dis-moi, qu'as-tu dans ta maison? Elle lui répondit : Moi, votre servante, je n'ai rien dans ma maison, si ce n'est un peu d'huile, de quoi m'oindre.

3. Il lui dit : Va, emprunte à tous tes voisins des vases vides en grand nombre.

4. Et entre, et ferme la porte, quand tu seras dans l'intérieur, toi et tes fils, et verse de ton huile dans tous ces vases; et quand ils seront pleins, tu les ôteras.

5. La femme alla donc, et ferma la porte sur elle, et sur ses fils. Ils

nous voyons qu'il est question, d'abord, des miracles opérés en faveur des particuliers, iv-vi, 6, puis de ceux qui concernaient le peuple en général, et le roi chef de la nation vi-vii, 20. Au surplus, on peut montrer directement que plusieurs faits sont reliés à ce qui suit et à ce qui précède, uniquement par leur sujet, sans égard à l'époque où ils se sont passés. Ainsi, par exemple, l'événement raconté, viii, 4-6, devrait précéder le ch. v; s'il se trouve à la fin des merveilles que le prophète opéra en faveur de Joram, c'est qu'il prouve bien qu'elle en fut l'utilité. De même l'histoire de Naaman au ch. v, à la fin du ch. vi, ou au commencement du vii, parce que la renommée d'Elisée ne pénétra sans doute à l'étranger qu'après les invasions des Syriens racontées au ch. vi, v. 8-23. Toutefois, en résumé, cette partie tout entière, iv, 4-viii, 6, considérée dans son ensemble est bien ici à sa place, dans l'ordre chronologique des faits. — *De uxoris prophetarum*. On constate par là que les disciples des prophètes n'étaient pas nécessairement de tout jeunes gens, et qu'ils ne menaient pas tous la vie cénobitique. S'ils vivaient en commun, ce ne pouvait être que temporairement, mais tout en restant spécialement attachés à une école. Selon les rabbins et Josèphe, cette femme était la veuve d'Abdias, III Rois, xviii, 3 et suiv.; mais cette tradition ne repose sur rien d'appréciable. — *Quia servus tuus...* Elle veut expliquer par là que les dettes contractées par son mari ne provenaient ni de sa légèreté,

ni de sa mauvaise conduite, mais ne veut point faire entendre que le respect de la loi divine était la cause de sa pauvreté. — *Ut tollat duos filios...* La loi juive, ainsi que la loi romaine et la loi athénienne, permettait au créancier d'agir ainsi, mais toutefois limitaient ses droits à ce sujet, car dans la supposition la plus défavorable les esclaves étaient rendus à la liberté dans l'année du jubilé, Lévit., xxv, 39 et suiv. Dans le cas présent, il semblerait que le créancier ne s'était décidé à user de ses droits qu'après la mort du père.

2. — *Nisi parum olei, quo ungar*. L'expression שמן ונסך, in açouke schamen, signifie litt. « si ce n'est une onction d'huile », c'est-à-dire, de l'huile pour une onction. La veuve n'avait plus d'huile pour préparer ses repas.

4. — *Et claude ostium*. C'était pour éviter d'être dérangée et troublée par les voisins. Il s'agissait d'une œuvre de foi qui demandait le recueillement et le silence et non la dissipation du monde. Il est bon de comparer la conduite de Notre-Seigneur et ses exhortations, Luc, viii, 51-64; Joan., vii, 3, 4; Act., x, 44, etc., et Matth., viii, 4, iv, 30.

5. — *Illi offerebant vasa*. La veuve se faisait apporter les vases par ses fils, et leur faisait mettre de côté ceux qui étaient pleins, afin de pouvoir verser l'huile sans interruption. « In oleo misericordia intelligitur, dit S. Augustin, serm. ccvi, de Temp. Ergo viduæ illi ideo debitum creverat quia oleum misericordiæ peccando perdidit. Consi-

présentaient les vases et elle versait.

6. Et, lorsque les vases furent pleins, elle dit à son fils : Apporte-moi encore un vase. Et il répondit : Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta.

7. Et elle vint, et le fit savoir à l'homme de Dieu. Et lui : Vends l'huile, dit-il, et rends à ton créancier; et toi et tes fils vivez du reste.

8. Il arriva qu'un jour Elisée passait par Sunam. Or, il y avait là une femme considérable qui le retint pour qu'il mangeât du pain. Comme il passait là fréquemment, il se rendait chez elle pour manger du pain.

9. Elle dit à son mari : Je m'aperçois que celui qui passe souvent chez nous, est un saint homme de Dieu.

suos; illi offerebant vasa, et illa infundebat.

6. Cumque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum : Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Stetitque oleum.

7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille : Vade, inquit, vende oleum, et redde creditori tuo; tu autem, et filii tui, vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies, et transibat Elisæus per Sunam; erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem, cumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quod vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.

derate, fratres; defecit oleum et debitum crevit. Crevit oleum, et periit debitum. Crevit cupiditas, et periit charitas. Rediit charitas, et periit iniquitas. Veniente vero Elisæo Christo Domino, Ecclesia, per augmentum olei, id est, donum gratiæ et misericordiæ, vel charitatis pinguedine de peccatore debito liberatur. »

6. — *Stetitque oleum.* L'huile cessa de couler, lorsque tous les vases qui étaient là furent remplis. C'est l'image de ceux dont l'esprit est rempli des choses de ce monde, et ne peut ainsi recevoir la grâce figurée par l'huile. « Unde spiritualis gratiæ, dit S. Bernard, serm., vi, de Ascens., inopia tanta quibusdam, cum aliis copia tanta exuberet? Profecto nec avarus nec inops est gratiæ distributor, sed ubi vasa vacua desunt, stare oleum necesse est. Ubique se ingerit amor mundi, cui consolationibus, imo desolationibus suis observat aditus, per fenestras irruit, mentem occupat, sed non ejus qui dicit : Renuit consolari anima mea; memor fui Dei et delectatus sum. Præoccupatum nempe secularibus desideriis animum delectatio sancta declinat; nec misceri poterunt vera vanis, æterna caducis, spiritualia corporalibus, summa imis, ut pariter sapias quæ sursum sunt et quæ super terram. »

7. — *Et indicavit...* Cette femme ne voulut pas se servir du bien qui lui était venu par l'entremise du prophète, avant de l'avoir consulté. Il semble qu'elle ne se considère

pas comme propriétaire de cette huile et que pour cette raison elle demanda à l'homme de Dieu ce qu'il faut en faire. — *De reliquo.* Du produit de ce qui restera après avoir satisfait le créancier, ou plus exactement avec le reste de la somme obtenue par la vente de l'huile; και περισσότερον εκ της τιμης του ελαιου, « et le surplus du prix de l'huile... » lit-on dans Josèphe, Ant. j. l. IX, c. iv, § 2.

6. La Sunamite et son fils, iv, 8-37.

8. — *Et facta est quædam dies.* Hébreu : « Et il arriva en ce temps que... » L'expression הַיּוֹם, *haïcam*, signifie litt. « le jour », c'est à-dire, à cette époque, alors. Il s'en suivrait que le récit suivant est chronologiquement à sa place après le précédent. — *Per Sunam,* Sunam ou Sunem, aujourd'hui Solam, était au pied du petit Hermon, III Rois, i, 3. — *Mulier magna.* C'est-à-dire, une femme riche, car גְּדוּלָה, *ghedolah*, a ici le même sens que dans III Rois, xxv, 2 etc. — *Cumque frequenter inde transiret.* Sunam était sur le chemin de Samarie au mont Carmel, où sans doute le prophète se rendait souvent, 7. 23, soit pour s'y retirer dans la solitude, soit pour fortifier dans leur foi les Israélites du nord du royaume, qui se rassemblaient là de préférence, parce qu'ils étaient trop éloignés de Galgala, de Béthel et de Jéricho, où se trouvaient les écoles des prophètes.

9. — *Quia vir Dei sanctus est ipse.* Elle ne veut pas dire simplement un prophète, mais



10. *Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et mensam, et sellam, et candelabrum, ut cum venerit ad nos, maneat ibi.*

11. *Facta est ergo dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.*

12. *Dixitque ad Giezi, puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam, et illa stetit coram eo,*

13. *Dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce, sedule in omnibus ministrasti nobis, quid vis ut faciam tibi? Numquid habes negotium et vis ut loquar regi, sive principi militiæ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.*

14. *Et ait : Quid ergo vult ut faciam ei? Dixitque Giezi : Ne quæras; filium enim non habet, et vir ejus senex est.*

15. *Præcepit itaque ut vocaret*

10. *Faisons-lui donc une petite chambre, et mettons-y pour lui un petit lit, et une table, et un siège, et un candélabre, afin que, lorsqu'il viendra chez nous, il y demeure.*

11. *Un jour donc, il arriva qu'il vint et se retira dans la chambre, et s'y reposa.*

12. *Et il dit à Giezi, son serviteur : Appelle cette sunamite. Lorsqu'il l'eut appelée et qu'elle se tint devant lui,*

13. *Il dit à son serviteur : Dis-lui : Voilà que tu nous as servis avec soin en tout, que veux-tu que je te fasse? As-tu quelque affaire, et veux-tu que je parle au roi ou au chef de la milice? Elle répondit : J'habite au milieu de mon peuple.*

14. *Et il dit : Que veut-elle donc que je lui fasse? Et Giezi dit : Ne le demandez pas, car elle n'a pas de fils, et son mari est vieux.*

15. *Il ordonna donc de l'appeler.*

un homme de Dieu, un homme saint, car la sainteté n'accompagnait pas toujours le don de prophétie...

10. — *Cœnaculum parvum.* L'expression *קִיר עֲלִית*, *aliath kir*, désigne évidemment un abri en maçonnerie construit sur la terrasse de la maison, et non pas un cabinet à côté de la maison. Le prophète devait se trouver là plus tranquille et moins exposé à la distraction que dans la maison elle-même.

12. — *Ad Giezi.* C'est la première fois qu'apparaît ce personnage dont on ne connaît pas autrement l'origine. — *Coram eo.* C'est-à-dire, devant Giezi, et non pas devant Elisée, car il serait surprenant que le prophète eût adressé la parole à la Sunamite par un intermédiaire, si elle eût été en sa présence. Il n'est pas question ici de dignité, puisque plus loin v. 16. Elisée parle lui-même à la femme son hôtesse. Ne sachant comment récompenser sa bienfaitrice, Elisée lui fit demander par son serviteur, ce qu'elle désirait, afin qu'elle pût s'expliquer plus librement.

13. — *Dixit ad puerum suum.* Il faudrait traduire par le plus-que-parfait, car ce verset est une sorte de parenthèse. C'est ainsi que le prophète avait parlé à Giezi, lorsqu'il le chargeait d'aller interroger la Sunamite. — *Numquid habes...* C'est l'explication de l'hébreu : « As-tu à parler au roi ou au chef

de l'armée? » Ces paroles prouvent suffisamment qu'Elisée jouissait d'un certain crédit à la cour. — *Sive principi militiæ.* Il est fait mention aussi du chef de l'armée parce que c'était, après le roi, le personnage le plus influent du royaume. — *In medio populi...* C'est-à-dire, j'habite en paix au milieu de mes parents et je n'ai pas besoin de recommandation auprès du roi ou des grands, *ἀπραγμοσύνη γάρω, καὶ εἰρηνικῶς διάγω καὶ πρὸς τινὰ ἀμφοτερότησιν οὐκ ἀνεχόμεναι*, « je jouis de la tranquillité et je vis en paix et je ne suis en querelle avec personne », Théodoret. Peut-être en même temps veut-elle faire entendre qu'elle n'a pas reçu le prophète dans des vues d'intérêt personnel, mais uniquement pour plaire à Dieu.

14. — *Quid ego vult ut faciam ei?* Hébreu : « Que lui faire? », c'est-à-dire, que peut-on faire pour elle? Le refus de la Sunamite est pour le prophète un motif de plus pour chercher à lui être utile. — *Ne quæras.* Hébreu : « Pourtant ». Il semble qu'Elisée avait demandé à Giezi s'il n'avait pas remarqué que son hôtesse désirât quelque chose. On comprend alors mieux le sens de cette réponse qui équivaldrait à celle-ci : Je sais pourtant quelque chose, elle n'a pas de fils... mais sur ce point personne au monde ne peut lui accorder ce qu'elle désire.

Lorsqu'elle eut été appelée, et qu'elle fut devant la porte,

16. Il lui dit : En ce même temps, et à cette même heure, si la vie t'est conservée, tu auras dans le sein un fils. Et elle répondit : Je vous en prie, mon seigneur, homme de Dieu, ne mentez pas à votre servante.

17. Et cette femme conçut, et enfanta un fils, au temps et à l'heure qu'avait prédits Elisée.

18. Or, l'enfant grandit. Et un jour qu'il était allé vers son père, au milieu des moissonneurs,

19. Il dit à son père : Ma tête me fait mal, ma tête me fait mal ! Et le père dit à un serviteur : Prends-le, et mène-le à sa mère.

20. Lorsqu'il l'eut pris, et qu'il l'eut conduit à sa mère, elle le tint sur ses genoux jusqu'à midi, et il mourut.

21. Et elle monta, et le plaça sur le lit de l'homme de Dieu, et ferma la porte et sortit.

22. Et elle appela son mari et lui dit : Envoie-moi, je t'en prie, un des serviteurs et une ânesse, pour que je coure jusqu'à l'homme de Dieu, et que je retourne.

23. Il lui dit : Pourquoi vas-tu vers lui ? aujourd'hui ce n'est ni la

eam; quæ cum vocata fuisset, et stetisset ante ostium.

16. Dixit ad eam : In tempore isto, et in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit : Noli, quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

17. Et concepit mulier, et peperit filium in tempore, et in hora eadem, qua dixerat Elisæus.

18. Crevit autem puer. Et cum esset quædam dies, et egressus isset ad patrem suum, ad messoros,

19. Ait patri suo : Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, et duc eum ad matrem suam.

20. Qui cum tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, et mortuus est.

21. Ascendit autem, et collocavit eum super lectulum hominis Dei, et clausit ostium; et egressa,

22. Vocavit virum suum, et ait : Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, et asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, et revertar.

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum ? hodie non sunt ca-

15. — *Ante ostium.* Par respect pour le prophète, elle n'entre pas, mais reste à la porte.

16. — *Et in hac eadem hora, si vita comes fuerit.* Hébreu : « A pareille époque, lorsque le temps revivra », c'est-à-dire dans un an à pareil jour. — *Habebis in utero filium.* Hébreu : « Tu embrasseras un fils ». La Sunamite devait obtenir la même grâce que Sara, afin qu'on connût que le Dieu d'Abraham gouvernait encore Israël et n'avait pas abandonné son peuple. — *Noli mentiri...* Ne fais pas concevoir à ta servante de trompeuses espérances.

17. — *Et concepit mulier.* Cfr. Gen., xviii, 12 et suiv., xxi, 2.

19. — *Caput meum doleo, caput...* Hébreu : « Ma tête, ma tête. »

20. — *Et mortuus est.* Il mourut probable-

ment des suites d'une insolation, accident qui n'est point rare en Palestine Cfr. Judith, viii, 3; Ps. cxx, 6; Is., xlix, 10.

21. — *Et clausit ostium.* Elle veut tenir cachée pour un temps la mort de son fils; mais, en même temps, comme elle a la ferme confiance que l'homme de Dieu viendra à son aide, elle lui confie, pour ainsi dire, son fils, en le déposant sur son lit.

23. — *Non sunt Calendæ.* Hébreu : « Ce n'est pas la nouvelle lune ». On peut conclure de ce passage que les fidèles du royaume d'Israël se réunissaient le jour de la nouvelle lune et le jour du sabbat et que, à défaut de prêtres, ils allaient demander des conseils et des paroles d'édification aux hommes de Dieu, c'est-à-dire aux prophètes. D'après la loi, le premier jour de la lune devait être solennisé par un sacrifice et des offrandes.

lendæ, neque sabbatum. Quæ respondit : Vadam.

24. Stravitque asinam, et præcepit puero : Mina, et propera, ne mihi moram facias in eundo; et hoc age quod præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli; cumque vidisset eam vir Dei e contra, ait ad Giezi puerum suum : Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergo in occursum ejus, et dic ei : Rectene agitur circa te, et circa virum tuum, et circa filium tuum? Quæ respondit : Recte.

27. Cumque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus; et accessit Giezi ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam; anima enim ejus in amaritudine est, et Dominus celavit a me, et non indicavit mihi.

28. Quæ dixit illi : Numquid petivi filium a domino meo? numquid non dixi tibi : Ne illudas me?

29. Et ille ait ad Giezi : Accinge

nouvelle lune, ni le sabbat. Elle répondit : J'irai.

24. Et elle sella l'ânesse, et donna cet ordre au serviteur : Mène-moi et hâte-toi; ne me fais pas arrêter en allant, et fais ce que je te commande.

25. Elle partit donc, et vint auprès de l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel. Et lorsque l'homme de Dieu l'eut vue de loin, il dit à son serviteur Giézi : Voilà cette Sunamite.

26. Va donc à sa rencontre et dis-lui : Tout va-t-il bien pour toi, et pour ton mari, et pour ton fils? Elle répondit : Bien!

27. Et, lorsqu'elle fut arrivée jusqu'à l'homme de Dieu sur la montagne, elle embrassa ses pieds, et Giézi s'approcha pour l'éloigner. Et l'homme de Dieu dit : Laisse-la, car son âme est dans l'amertume, et le Seigneur me l'a caché et ne me l'a pas révélé.

28. Elle lui dit : Est-ce que j'ai demandé un fils à mon seigneur? est-ce que je ne vous ai pas dit : Ne me trompez pas?

29. Et il dit à Giézi : Ceins tes

Nomb. xviii, 14 et suiv. En ces jours, on sonnait les trompettes d'argent. Nomb., x, 40; Ps. lxxx. 3. Aussi la nouvelle lune est souvent mentionnée conjointement avec le sabbat, Is., i, 13; Ezéch., 47, xlvi, 4-6; Os., ii, 44; I Paral., xxiii, 34 etc. — *Neque sabbatum*. V. Lévit., xxiii, 3. — *Vadam*. Hébreu : שָׁלוֹם; *shalom*, litt. « paix », ce qui est la formule ordinaire de salut. Ici le sens doit être : « C'est bien, soyez tranquille, laissez-moi faire. » C'est une réponse vague et indéterminée. Il semblerait que le mari ignorait la mort de son enfant; mais ce qui est sûr c'est qu'il ne comprend pas le rapport qu'il y a entre la maladie de l'enfant et la démarche de sa femme.

25. — *E contra*. C'est-à-dire, de loin.

26. — *Vade ergo*... Cette circonstance montre bien en quelle estime Elisée tenait cette femme. — *Recte*. L'hébreu שָׁלוֹם, *shalom*, doit avoir le même sens que ci-dessus v. 23, et a été traduit ici très judicieusement. Ne voulant pas donner d'explication à Giézi,

la Sunamite répond d'une façon analogue : C'est bien.

27. — *Et accessit Giezi*... Il pensait sans doute qu'elle manquait au respect dû à l'homme de Dieu. — *Et Dominus celavit*... Ces paroles expliquent pourquoi le prophète n'était pas allé promptement à Sunam pour empêcher l'enfant de mourir et lui servir d'excuse. On voit par là aussi qu'il n'est point de l'essence du don de prophétie de recevoir une révélation au sujet de chaque événement.

28. — *Numquid petivi*... Je ne me suis pas plaint de ma stérilité et je n'ai pas demandé de fils. Me voici maintenant plus malheureuse que si je n'en avais pas eu. Elle ne dit pas expressément ce qui est arrivé; mais le prophète, en voyant sa douleur, comprend ce qu'il en est. Peut-être aussi avait-elle parlé plus clairement précédemment en baisant les pieds de l'homme de Dieu, v. 27.

29. — *Baculum meum*. Ce n'est pas le bâton de voyage du prophète, mais le bâton

reins, et prends mon bâton en ta main, et va. Si tu rencontres un homme, ne le salue pas, et si quelqu'un te salue, ne lui réponds pas. Et mets mon bâton sur la face de l'enfant.

30. Or, la mère de l'enfant lui dit : Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous quitterai pas. Il se leva donc et la suivit.

lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tua, et vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum; et si salutaverit te quispiam, non respondeas illi: et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo et secutus est eam.

qui était l'insigne de sa puissance prophétique, semblablement à celui de Moïse qui était l'insigne du commandement, Ex., iv, 17. Cependant on peut aussi supposer que ce bâton était en même temps un bâton de voyage. Cassien enseigne que les anciens moines, à l'exemple d'Elisée, portaient un bâton et il en donne la signification mystique : « Cujus (baculi) gestatio spiritualis monet, numquam debere eos inter tot oblatantes vitiorum canes, et invisibiles nequiarum spiritualium bestias, inermes incedere; de quibus beatus David liberari postulans dicit : *Ne tradas, Domine, bestiis animam confidentem tibi; sed ardentem eas retundere crucis signaculo, ac longius propulsare, atque adversus se sævientes, jugi memoria Dominicæ passionis, et imitatione illius mortificationis extinguere* ». De Institut., l. I, c. ix. — *Si occurrerit tibi homo, non...* Selon bon nombre de commentateurs, ces recommandations du prophète ont pour but de faire comprendre à Giezi qu'il doit éviter toute distraction en chemin et se disposer par le recueillement et la prière à remplir la mission qui lui a été confiée, « ut Gehazi vitaret, dit Corn. Lap., omnem oculorum auriumque distractionem, totumque se disponeret per preces ad tanti miraculi patratiorem. » Selon Théodoret « il (Elisée) le connaissait pour être orgueilleux et vaniteux, et savait qu'il expliquerait aux passants la cause de sa course précipitée. Or, la vaine gloire empêche le miracle. » Mais le texte ne fait rien pressentir de semblable et il est bien plus simple de penser qu'Elisée engage Giezi à se hâter et à ne pas perdre son temps en route. Comme le dit S. Ambroise, l. I in Luc. « Non salutationis officium aufertur, sed obstaculum impediendæ devotionis aboletur ut quando divina mandantur paulisper sequestrentur humana. » On sait d'ailleurs qu'en Orient les salutations prennent beaucoup plus de temps que chez nous, Niebuhr, Beschreit, V. Arab. 48. En comprenant ainsi les paroles du prophète, on doit admettre que, s'il envoie son serviteur en avant, c'est parce qu'il espère que, dans un cas aussi pressant, l'insigne de

sa mission prophétique suffira pour rappeler l'enfant à la vie ou l'empêcher de mourir, car il pouvait croire que la vie n'avait pas complètement abandonné le malade. Il savait par expérience qu'il lui fallait plus de temps qu'à Giezi pour faire la route. Il ne faut pas, d'ailleurs, trouver étrange qu'Elisée se soit trompé; il n'y a rien de choquant, car l'inspiration prophétique n'était pas continue et permanente. « Aliquando spiritus prophetiæ deest prophetis, nec semper eorum animis præsto adest, ut videlicet cum ipsum non habent, agnoscant se dono Dei habere quod habent », S. Greg. hom. xi, in Ezech. On voit ailleurs que le prophète Nathan s'est trompé aussi, II Rois, vii, 3 et suiv. D'après plusieurs commentateurs, Elisée savait bien que Giezi ne pourrait rien faire même avec son bâton, mais ils diffèrent sur les causes qu'il avait d'agir ainsi. Les uns pensent qu'il avait pour but de montrer que la vertu de faire des miracles n'était pas précisément attachée à sa personne et à son bâton, mais que les miracles sont l'œuvre de la Toute-Puissance et ne peuvent être opérés que par la foi et la prière. C'était le moyen de guérir les bons de leurs idées superstitieuses, et de leur faire mettre toute leur confiance en Dieu. Selon d'autres, Elisée voulait donner une leçon à son serviteur qui volontiers se serait attribué, au moins en partie, la gloire de son maître, ou montrer qu'il était seul en mesure d'opérer des miracles, et accroître ainsi son autorité. Mais il paraît bien étrange d'attribuer de tels calculs au prophète, et encore plus de penser qu'il ait voulu tromper son serviteur et surtout la femme qui était venue implorer son appui. Dans quel but alors aurait-il recommandé à Giezi soit de se hâter, soit d'éviter toute distraction, selon le sens que l'on donne aux recommandations qu'il lui fait. Les explications que l'on nous donne sont de plus en plus naturelles et indignes du prophète. — *Super faciem pueri*. Parce que l'enfant avait été frappé là, et que la vie se manifeste toujours à la tête.

30. — *Non dimittam te*. Elle a des doutes sur le succès de la mission de Giezi, ou plutôt,

31. *Giezi autem præcesserat ante eos, et posuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox, neque sensus; reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei, dicens: Non surrexit puer.*

32. *Ingressus est ergo Elisæus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus.*

33. *Ingressusque clausit ostium super se, et super puerum; et oravit ad Dominum.*

34. *Et ascendit, et incubuit super puerum; posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus*

31. *Giézi les avait donc précédés, et il avait mis le bâton sur la tête de l'enfant, et il n'avait eu ni voix, ni sentiment. Et il retourna au-devant d'Elisée. et le lui annonça en disant : L'enfant n'est pas ressuscité.*

32. *Elisée entra donc dans la maison et voilà que l'enfant mort gisait sur son lit.*

33. *Et lorsqu'il fut entré, il ferma la porte sur lui et sur l'enfant, et pria le Seigneur.*

34. *Et il monta et se coucha sur l'enfant, et mit sa bouche sur sa bouche, et ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains, et il*

dans l'excès de sa douleur, son instinct maternel la pousse invinciblement à réclamer l'assistance personnelle d'Elisée, tant elle désire que son fils revienne à la vie.

34. — *Et non erat vox, neque sensus.* C'est-à-dire, l'enfant ne donna pas signe de vie. Si la tentative de Giézi ne réussit pas, ce n'est ni parce qu'il n'avait pas observé les recommandations de son maître, ni parce qu'il était, selon Théodore, *ψιλδοτιμος και ναυδοξος*, « orgueilleux et vaniteux, » ni parce qu'il a manqué de foi, ni enfin parce que la mère de l'enfant n'avait pas eu confiance en Giézi. Rien n'indique, en effet, que l'insuccès de la mission de Giézi lui soit imputable, pas plus qu'à la mère. Il est donc bien plus simple de supposer que Dieu voulait glorifier son prophète et sa propre puissance en présence d'Israël, Cfr. Marc, ix, 47-28, en montrant qu'un aussi grand prodige ne pouvait pas être opéré par délégation, ni uniquement par l'emploi de l'insigne de la dignité prophétique. — *Non surrexit puer.* On ne saurait conclure de ces paroles que l'enfant n'était pas réellement mort, puisque le texte s'y oppose formellement, *ψ.* 20, mais tout au plus à la rigueur que Giézi et son maître n'étaient pas sûrs tout d'abord qu'il eût perdu la vie.

34. — *Posuitque os...* Cette résurrection ressemble à celle qui fut opérée par Elie, III Rois. xvii, 20 et suiv., et n'en diffère pas assez sensiblement pour qu'on puisse reconnaître par là qu'Elisée avait reçu le double de l'esprit de son maître. Ce qui est exact, c'est que ces deux résurrections ne ressemblent point à celles dont Jésus-Christ fut l'auteur, car il lui suffisait d'une parole pour rappeler les hommes à la vie, Marc.,

v, 39-42, Luc., vii, 43-45, Joan., xi, 43 et suiv., afin de prouver qu'il était le fils unique de Dieu, auquel le Père a donné d'avoir la vie en lui, comme le Père la possède en lui-même, Joan., v, 25 et 26. C'est aussi au seul nom de Jésus-Christ et par la prière que S. Pierre ressuscita Tabitha, tandis qu'Elie et Elisée, par leurs paroles et leurs actes, ne faisaient, pour ainsi dire, que prophétiser la gloire future du Sauveur. On a essayé d'expliquer les résurrections opérées par Elie et Elisée au moyen du magnétisme animal; mais le magnétisme animal n'a rien à faire ici, car jamais il n'a réussi à ressusciter un mort et le texte montre bien qu'il ne s'agissait, dans l'une et l'autre circonstance, ni d'une syncope, ni d'un cas de léthargie. Elisée, d'après S. Augustin, est ici la figure du Verbe incarné : « *Quid significavit mortuus puer, nisi Adam (et peccatorem Adæ filium per peccata mortuum)? Posuit baculum supra mortuum, non surrexit. Si enim data esset lex, quæ posset vivificare, omnino in lege esset justitia. Non ergo potuit lex vivificare. Venit ipse, grandis ad parvulum, salvator ad salvandum, vivus ad mortuum, venit ipse. Et quid fecit? Juvenilia membra contraxit, tanquam seipsum exinanians, ut formam servi susciperet. Juvenilia ergo membra contraxit, parvum se parvo coaptavit, ut efficeret corpus humilitatis nostræ conforme corpori gloriæ suæ. Itaque in ipso typo Christo propheticè expresso suscitatus est mortuus, tanquam, justificatus est impius » Serm., xi, de Verb. Apost. S. Bernard, Serm., xvi, in Cant. explique l'acte du prophète dans le sens mystique : « *Oculis suis tetigit meos, interioris hominis fontem claris luminaribus ornans, fide et intellectu. Ori meo junxit suum, et**

se courba sur lui, et la chair de l'enfant fut réchauffée.

35. Et il descendit, et se promena dans la maison une fois çà et là. Et il remonta, et se coucha sur l'enfant, et l'enfant bâilla sept fois et ouvrit les yeux.

36. Et il appela Giezi et lui dit : Appelle cette Sunamite. Lorsqu'elle fut appelée, elle s'approcha de lui. Il lui dit : Prends ton fils.

37. Elle vint et se jeta à ses pieds, et adora, la face contre terre. Et elle prit son fils et sortit.

38. Et Elisée retourna à Galgala. Or, il y avait la famine dans le pays. Les fils des prophètes habitaient avec lui; et il dit à l'un de ses serviteurs : Mets une grande marmite et fais cuire un potage pour les fils des prophètes.

39. Et l'un d'eux sortit dans la campagne pour recueillir des herbes champêtres. Et il trouva une

ejus, et incurvavit se super eum, et calefacta est caro pueri.

35. At ille reversus, deambulavit in domo, semel huc atque illuc : et ascendit, et incubuit super eum ; et oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. Et ille vocavit Giezi, et dixit ei : Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram ; tulitque filium suum, et egressa est.

38. Et Elisæus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram eo ; dixitque uni de pueris suis : Pone ollam grandem ; et coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes ; invenitque quasi vitem silvestrem, et

mortuo signum pacis impressit ; quoniam cum adhuc peccatores essemus, reconciliavit nos Deo, justitiæ mortuus. Os ori applicuit, iterato inspirans in faciem meam spiraculum vitæ, sed sanctorum quam primo. Nam primo quidem in animam viventem creavit me ; secundo in spiritum vivificantem reformavit m. Manus suas meis superposuit, exemplum præbens bonorum operum, formam obedientiæ ; aut certe manus suas misit ad fortia, ut doceret manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum. Et oscitavit puer septies, quia septies in die laudem dicere consuevit », Ps. CXVIII.

35. — *Semel huc atque illuc.* Le prophète fit un tour dans la chambre, non pas pour se reposer et reprendre haleine, « ut ambulando excitaret majorem calorem, quem communicaret », selon Corn. Lap., mais plutôt pour calmer son émotion et attendre le résultat de sa prière. — *Et oscitavit puer.* Hébreu : « Et l'enfant éterna. » C'est comme si la tête par où avait commencé la maladie, se fût ainsi déchargée. « Sternutamenta, dit Pline, capitulis gravedinem emendant. Hist., N., xxviii, 6.

x. Elisée rend saine une nourriture empoisonnée, iv, 38-41.

38. — *Reversus est in Galgala.* A Galgala se trouvait une école de prophètes, II, 4. Eli-

sée ne s'y rendit pas immédiatement après le miracle raconté précédemment, mais à l'époque où il faisait sa tournée habituelle. — *Erat autem fames...* v. viii, 1. — *Habitabant coram eo.* L'hébreu יושבים, לפניו, *ioschebim lepanav*, signifie qu'ils se tenaient devant Elisée comme des disciples devant leur maître. Ils étaient venus pour entendre sa parole, mais n'habitaient pas la même maison sous sa surveillance. — *Uni de pueris suis.* Hébreu : « A son serviteur », c'est-à-dire, au jeune disciple qui l'assistait. — *Pone.* Mets sur le feu.

39. — *Unus.* Un des disciples. — *Herbas agrestes.* Le mot ארוח, *oroth*, désigne des herbes, des légumes verts. — *Quasi vitem silvestrem.* L'expression גפן שדה, *ghephen sadeh*, signifie tige des champs et non pas vigne sauvage. L'interprétation de la Vulgate est donc exacte, et désigne bien la plante dont il doit être question. — *Colocynthis.* Par le mot פקעו, *pakkonoth*, on entend généralement des coloquintes, plante de la famille des cucurbitacées, dont la tige rampe sur le sol, et produit des fruits de la grosseur d'une orange, fruits d'une amertume extrême et pouvant donner de violentes coliques. Les Septante ont aussi traduit par *πολυπλή ἀγρία* qui a le même sens. Selon quelques auteurs, comme פקעו dérive de פקע, *paka*, « se fen-

collegit ex ea colocynthidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti; nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo sociis ut comederent; cumque gustassent de coctione, clamaverunt, dicentes : Mors in olla, vir Dei. Et non potuerunt comedere.

41. At ille : Afferte, inquit, farinam. Cumque tulissent, misit in ollam, et ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baalsalisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in pera sua. At ille dixit : Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc, ut apponam

espèce de vigne sauvage, et il y cueillit des coloquintes des champs, et il en remplit son manteau. Et, de retour il les coupa dans la marmite du potage, car il ne savait pas ce que c'était.

40. On le versa donc aux disciples pour qu'ils mangeassent. Lorsqu'ils eurent goûté la décoction, ils jetèrent un cri et dirent : Il y a la mort dans la marmite, homme de Dieu ! Et ils ne purent manger.

41. Mais lui : Apportez-moi de la farine, dit-il. Lorsqu'on l'eut apportée, il la mit dans la marmite et dit : Versez à tous, afin qu'ils mangent. Et il n'y eut plus aucune amertume dans la marmite.

42. Or, un homme vint de Baalsalisa, portant à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge et du froment nouveau dans sa besace. Et Elisée dit : Donne-les au peuple, pour qu'il mange.

43. Et son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela pour le servir à

dre, éclater », il s'agirait de ce qu'on appelle *cucumeres agrestes* ou *asinini*, fruits qui à leur maturité éclatent avec bruit sous une légère pression et dont la saveur est également très amère. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour s'écarter de l'opinion des anciens, d'autant plus que la forme des coloquintes convient mieux pour servir de modèle à des monuments architectoniques, V. III, Rois VI, 18, VII, 24 que celle des *cucumeres agrestes*.

40. — *Mors in olla*. L'amertume de ce mets fit croire aux prophètes que c'était du poison. Dans le fait, les coloquintes, si l'on en mangeait en quantité, amèneraient des désordres graves et peut-être la mort.

41. — *Farinam*. La farine, aliment sain et nourriture habituelle de l'homme, n'est ici qu'un symbole destiné à faire comprendre aux disciples que désormais le mets qui leur avait été préparé ne leur serait plus nuisible, grâce au pouvoir dont leur maître était revêtu. En effet, ce n'est pas cette petite quantité de farine qui eût suffi pour faire disparaître et même pour diminuer sensiblement l'amertume des coloquintes.

8. Elisée nourrit cent personnes avec vingt pains d'orge, IV, 42-44.

42. — *De Baalsalisa*... C'était une localité de la contrée de Salisa, V. I Rois IX, 4, apparemment la même que celle que S. Jérôme et Eusèbe appellent Bethsalisa et qu'ils placent à quinze milles de Diospolis (Lydda), dans le voisinage de la Galgala des montagnes ou Djildjilia. — *Panes primitiarum*. D'après la Loi, on devait offrir à Dieu les prémices des céréales, prémices qui passaient à ses serviteurs, les prêtres et les lévites, Nomb., XVIII, 13; Deut., XVIII, 4. Comme il n'y avait plus de prêtres et de lévites légitimes dans le royaume d'Israël, Cfr., III Rois XIII, 31, il se peut que, pour cette raison, les fidèles adorateurs de Dieu aient apporté leurs dons au prophète. Toutefois il s'agit peut-être simplement d'un cadeau offert à l'occasion d'une visite, Cfr., III VII, 49. — *Et frumentum novum*. Hébreu : « des épis », car כרמל *carmel*, est l'abrégié de גרש כרמל *gherasch carmel*, Lévit., II, 14. La quantité ne pouvait pas être considérable, vu que cet homme portait encore vingt pains d'orge. — *Populo* Aux prophètes rassemblés en ce lieu.

43. — *Quantum est hoc, ut...* Evidemment un homme seul ne pouvait porter de quoi

cent hommes? Il dit de nouveau : Donne-les au peuple pour qu'il mange, car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront et il en restera.

44. Il les mit donc devant eux; ils mangèrent et il en resta selon la parole du Seigneur.

centum viris? Rursum ille ait : Da populo, ut comedat; hæc enim dicit Dominus : Comedent, et supererit.

44. Posuit itaque coram eis, qui comederunt, et superfuit juxta verbum Domini.

## CHAPITRE V

Naaman, général du roi de Syrie, étant lépreux, entendit dire qu'un prophète d'Israël guérirait (vv. 1-3). — Après en avoir parlé à son maître, il se mit en route avec une lettre par laquelle le roi de Syrie demandait au roi d'Israël de guérir son serviteur (vv. 4-6). — A la lecture de cette lettre, le roi d'Israël crut qu'on lui tendait un piège; mais Elisée, apprenant son désespoir, lui fit dire de lui envoyer Naaman (vv. 7-8). — Naaman étant donc venu, Elisée lui ordonna d'aller se laver sept fois dans le Jourdain, pour recouvrer la santé (vv. 9-10). — Le général syrien s'en retournait irrité et humilié de cette réponse; mais ses serviteurs l'ayant engagé à ne pas hésiter à faire ce qui lui était prescrit, il alla au Jourdain, s'y lava sept fois et fut guéri (vv. 11-14). — De retour devant le prophète, il confessa le Dieu d'Israël, et offrit des présents à l'homme de Dieu (vv. 15-16). — Il promit ensuite de ne plus sacrifier qu'au Seigneur, et s'excusa d'avance de prêter assistance à son maître dans le temple (vv. 17-18). — Elisée lui donna congé; mais Giézi, son serviteur, se mit à sa poursuite, et lui demanda comme au nom de son maître, un talent et deux vêtements précieux (vv. 19-22). — Mais Naaman lui fit accepter deux talents au lieu d'un, et lui donna deux de ses gens pour l'aider à porter ce qu'il lui donnait (v. 23). — Arrivé près de la ville, Giézi renvoya les hommes, déposa ce qu'il avait dans une maison, et essaya ensuite de tromper le prophète, qui lui annonça que pour punition de sa faute, la lèpre s'attacherait à lui et à toute sa postérité; et sur le champ, Giézi devint entièrement lépreux (vv. 24-27).

1. Naaman, prince de la milice du roi de Syrie, était un homme consi-

1. Naaman, princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud domi-

rassier cent personnes, et le serviteur d'Elisée fait, d'ailleurs, remarquer que la quantité est insuffisante. — *Hæc enim dicit Dominus.* Le Seigneur m'a fait une révélation et veut qu'il en soit ainsi.

44. — *Et superfuit...* Ce prodige figure la multiplication des pains et des poissons opérée par Jésus-Christ, Matt., xiv, 16 et suiv., Joan., vi, 11 et suiv., et s'en distingue par ce fait que le prophète ne fait que prédire ce qui doit arriver. Le but de l'auteur, en racontant ce miracle, est de montrer comment Dieu prenait soin de ses serviteurs. On peut encore conclure de là que les hommes pieux du royaume d'Israël n'admettaient pas la légitimité du culte établi par Jéroboam, et cherchaient à suppléer au culte du vrai Dieu en se rendant aux écoles des prophètes

b. Guérison du syrien Naaman et punition de Giézi, le serviteur d'Elisée, v.

CHAP. IV. — 1. — *Naaman.* Les rabbins supposent, mais gratuitement, que c'était lui qui avait blessé à mort Achab. Josèphe le qualifie ainsi : *παῖς δὲ τῆς βασιλικῆς τοῦ Ἀδάδου, Ἄμανος ὄνομα*, « enfant royal d'Adad, nommé Aman ». L'histoire de la guérison de Naaman est un événement d'une grande importance dans la vie d'Elisée et d'une haute signification. Elisée accorda son secours à un païen, à un général syrien, à un ennemi, et le convertit à la connaissance du vrai Dieu; c'est là le fait capital, et qui prime tout le reste. C'est ce que fait ressortir Notre-Seigneur en S. Luc, iv, 25-27, lorsqu'il cite, pour la confusion de ses contemporains, l'exemple de la veuve de Sarepta et de



num suum, et honoratus; per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ; erat autem vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fuerant latrunculi, et captivam duxerant de terra Israel puellam parvulam quæ erat in obsequio uxoris Naaman.

3. Quæ ait ad dominam suam : Utinam fuisset dominus meus ad prophetam qui est in Samaria; profecto curasset eum a lepra quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei, dicens : Sic et sic locuta est puella de terra Israel.

5. Dixitque ei rex Syriæ : Vade, et mittam litteras ad regem Israel. Qui cum profectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti, et sex

dérable auprès de son maître et comblé d'honneurs, car le Seigneur avait sauvé par lui la Syrie. C'était un homme vaillant et riche, mais lépreux.

2. Or, des voleurs étaient sortis de Syrie, et avaient amené captive, de la terre d'Israël, une jeune fille qui était au service de la femme de Naaman.

3. Elle dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon maître fût allé auprès du prophète qui est à Samarie! assurément il l'aurait guéri de la lèpre qu'il a.

4. Naaman alla donc trouver son maître et lui dit : La jeune fille du pays d'Israël a parlé ainsi, et ainsi.

5. Et le roi de Syrie lui dit : Va et j'enverrai des lettres au roi d'Israël. Lorsqu'il fut parti et qu'il eut pris avec lui dix talents d'argent et six

Naaman. Ces deux faits rapprochés, sans doute, avec intention, montrent que le Seigneur n'est pas exclusivement attaché aux Israélites, mais qu'il a aussi pitié des étrangers et les conduit à la connaissance de son nom et de ses merveilles. — *Magnus apud...* Remplissant une charge élevée auprès du roi. *Per illum enim dedit...* On se demande comment il avait procuré le salut à son pays, puisque nous avons vu, III Rois xxii, 4-36, que les Syriens avaient vaincu les armées de Juda et d'Israël. Heureusement les monuments assyriens nous fournissent la réponse à cette question. Vers cette époque un monarque assyrien avait poussé ses conquêtes jusqu'en Syrie, soumettant tous les rois de la contrée; mais peu de temps après, la Syrie s'était révoltée, et s'était rendue de nouveau indépendante, Ancien Monarchies, II, 334, 364. Ce fut probablement dans cette guerre que Naaman s'était distingué. — *Vir fortis et dives, sed leprosus.* L'hébreu חיל כיצור גבור, *gibbor kail metsora*, litt. *homme vaillant lépreux*, semble bien avoir le sens adopté dans la Vulgate. En ce cas, il faudrait remarquer que les idées des Syriens, au sujet de la lèpre, différaient essentiellement de celles des Hébreux, Lévit., xiii-xiv. Cependant il se pourrait que la lèpre de Naaman affectât une forme bénigne, V. §. 44, et n'entraînât pas l'incapacité de la charge de courtisan et de

général. Plusieurs interprètent ainsi : C'était un vaillant guerrier; mais il était devenu lépreux et ne pouvait plus faire son service. Mais le texte se prête peu à cette traduction.

2. — *Porro de Syria...* Après la défaite d'Achab, les deux royaumes n'avaient sans doute pas fait la paix; cependant pour le moment les relations devaient être meilleures, puisque nous voyons Naaman aller chercher sa guérison à Samarie, et se faire recommander par son maître auprès du roi d'Israël, §. 5 et suiv.

5. — *Vade.* La facilité avec laquelle le roi accorde à Naaman la permission de partir montre l'estime qu'il faisait du personnage. — *Decem talenta argenti, et...* Il est difficile de savoir au juste quelle était la valeur de ces présents. On peut supposer que les dix talents d'argent représentaient à peu près 60,000 fr., et quant aux 6,000 sicles d'or, si le sicle correspond à la *Darique* des Perses, on peut les évaluer à environ 150,000 fr. Mais si le poids du sicle d'or était le même que celui du sicle d'argent, il faudrait estimer la dernière somme à peu près au double. En tout cas, ces présents étaient considérables, et étaient en rapport tant avec la dignité du personnage, qu'avec l'importance du service qu'il allait demander. — *Et decem mutatoria...* Dix habits de rechange, c'est-à-dire des vêtements de cérémonie. Cet usage d'of-

mille pièces d'or, et dix vêtements de rechange,

6. Il porta au roi d'Israël des lettres contenant ces paroles : Lorsque tu recevras cette lettre, sache que je t'envoie Naaman, mon serviteur, pour que tu le guérisses de sa lèpre.

7. Et, lorsque le roi d'Israël eut lu la lettre, il déchira ses vêtements et dit : Est-ce que je suis Dieu, ayant le pouvoir d'ôter et de donner la vie, pour que celui-ci m'envoie un homme afin que je le guérisse de sa lèpre ? Remarquez et voyez qu'il cherche des occasions contre moi.

8. Lorsqu'Elisée, l'homme de Dieu, eut appris que le roi d'Israël avait déchiré ses vêtements, il lui envoya dire : Pourquoi as-tu déchiré tes vêtements ? Qu'il vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète en Israël.

9. Naaman vint donc avec des chevaux et des chars, et se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Et Elisée lui envoya un mes-

millia aureos, et decem mutatoria vestimentorum,

6. Detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cum acceperis epistolam hanc, scito quod miserim ad te Naaman servum meum, ut cures eum a lepra sua.

7. Cumque legisset rex Israel litteras, scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, et vivificare, quia iste misit ad me, ut cures hominem a lepra sua ? animadvertite, et videte quod occasiones quærat adversum me.

8. Quod cum audisset Elisæus vir Dei, scidisse videlicet regem Israël vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua ? veniat ad me, et sciat esse prophetam in Israel.

9. Venit ergo Naaman, cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisæi.

10. Misitque ad eum Elisæus nun-

frir des vêtements d'honneur comme cadeau était très commun en Orient. V. Gen., xli, 42, xlv, 22 ; Esth., vi, 8 ; Dan. v, 7 ; Hom., Odyss., xiii, 67 ; Xénoph., Cyrop., viii, 2, § 8 ; Anab., i, 2, § 29, 8, § 29. Il est encore en vigueur de nos jours dans les mêmes contrées, et jusque dans l'extrême Orient.

6. — *Cum acceperis epistolam hanc.* Il se pourrait que nous n'ayons qu'une partie de la lettre, ou seulement un résumé succinct de son contenu. En tout cas, on ne saurait conclure que le royaume d'Israël était alors vassal de celui de Syrie, car il s'agit seulement d'une lettre de recommandation. — *Ut cures a lepra sua.* C'est-à-dire, occupe-toi de le faire guérir. Le roi de Syrie pensait évidemment que le prophète dont on lui avait parlé était complètement aux ordres du roi d'Israël ; mais celui-ci n'y comprit rien et crut que son voisin cherchait un prétexte pour commencer les hostilités.

7. — *Numquid Deus...* Puisqu'il me demande ce que Dieu seul est capable de faire, c'est qu'il veut me chercher querelle. La lèpre était, en effet, une maladie presque pire que la mort, Nomb., xii, 42.

8. — *Quod cum audisset...* Il n'est pas étonnant qu'Elisée ait eu promptement connais-

sance de l'arrivée de Naaman et du désespoir du roi, et il n'est pas même nécessaire de supposer qu'il ait connu par révélation le but du voyage du général Syrien. — *Et sciat esse prophetam.* Ces paroles contiennent un reproche qui s'adresse tout aussi bien au roi d'Israël qui, dans son trouble, n'avait pas pensé à Elisée, et ne croyait pas que personne pût lui venir en aide. Lui aussi devait apprendre ce qu'il avait oublié, c'est-à-dire, qu'il y avait un prophète en Israël, ou autrement, que le Dieu d'Israël, malgré l'apostasie du peuple et du roi, manifestait encore sa puissance par le ministère de ses serviteurs les prophètes.

9. — *Cum equis et curribus.* C'est-à-dire, avec les gens de son escorte, lesquels étaient probablement montés sur des chevaux, etc. dis que lui-même se faisait porter sur un char, 7. 24. — *Et stetit ad ostium.* La maison d'Elisée était sans doute de très médiocre apparence et c'est probablement pour ce motif que Naaman ne prit pas la peine d'entrer.

10. *Vade, et lava.* Selon Corn. Lap., Elisée ne se rendit pas en personne auprès de Naaman, afin de faire ressortir davantage la grandeur du miracle, selon S. Ephrem. pour éviter conformément à la loi, le contact d'un

tium, dicens : Vade, et lavare septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua. atque mundaberis.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret me.

12. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel, ut laver in eis, et munder? Cum ergo vertisset se, et abiret indignans,

13. Accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras; quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare, et mundaberis?

sager qui lui dit : Va et lave-toi sept fois dans le Jourdain, et ta chair recouvrera la santé et tu seras purifié.

11. Naaman se retirait irrité, disant : Je croyais qu'il viendrait à moi, et que, se tenant debout, il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, et qu'avec sa main, il toucherait l'endroit de ma lèpre, et qu'il me guérirait.

12. Est-ce qu'Abana et Pharphar, fleuves de Damas, ne sont pas meilleurs que toutes les eaux d'Israël, pour que je m'y lave et sois purifié? Or, comme il se tournait et s'en allait indigné,

13. Ses serviteurs s'approchèrent de lui et lui dirent : Père, si le prophète vous avait commandé une grande chose, vous devriez certainement la faire; combien plus maintenant qu'il vous a dit : Lave-toi et sois purifié?

lèpreux. Mais les paroles mêmes de Naaman nous indiquent le motif de la conduite d'Élisée. Naaman, qui était un grand personnage, était habitué à voir tout le monde se courber devant lui et devait avoir l'orgueil naturel à un homme de son importance; le prophète voulait donc lui apprendre que la magnificence, l'éclat et les honneurs le touchaient peu, et que ce n'étaient pas des titres pour obtenir son secours. Il voulait peut-être encore empêcher que cet étranger n'attribuât sa guérison à quelque attouchement magique, à la personne même du prophète, ou même à un moyen naturel. Or, les Syriens, comme les Israélites, savaient bien que l'eau du Jourdain n'avait pas de propriétés curatives, encore moins celle de guérir la lèpre. A cette occasion, il faut se rappeler que Notre-Seigneur dit de même à l'aveugle-né d'aller se laver dans la piscine de Siloé, Joan., ix, 7. Dans les deux cas, la prescription est de nature à éprouver la foi de celui qui demande aide et secours, et la guérison n'a lieu qu'après que le malade a rendu témoignage de sa foi. — *Et recipiet sanitatem caro tua.* Hébreu : « Et ta chair te reviendra », expression très exacte, car la lèpre dévore littéralement les chairs.

11. — *Iratus Naaman.* Il est irrité, non pas précisément parce que le prophète ne l'a pas traité avec assez de considération, mais parce

que cette réponse lui semble une moquerie amère. Toutes ses idées en pareille matière recevaient un démenti et il s'attendait à toute autre chose. — *Locum lepræ.* Il semblerait par là que la maladie de Naaman était localisée, et n'était pas très-grave.

12. — *Abana et Pharphar.* On s'accorde généralement à identifier le fleuve Abana ou Amanah (Kori), le *Χρυσόρροσ* des Grecs, Strab., xvi, 755; Plin., v, 48, avec le Barada, qui prend sa source dans l'Anti-Liban, traverse la plaine de Damas dont il fait la richesse, la ville elle-même et, plus loin, se divise en deux bras qui se jettent dans deux petits lacs. C'est, en effet, la plus importante rivière de la contrée, la vraie rivière de Damas. Quant au Pharphar, il est assez difficile de se prononcer, car après le Barada, aucune rivière n'a assez d'importance pour qu'on puisse faire un choix raisonné. Selon les uns, ce serait le ruisseau de Fidjé, qui se jette dans le Barada, près de la ville, selon d'autres l'Awadj au sud de Damas, rivière beaucoup plus considérable. En tout cas, ces rivières ou torrents descendent des montagnes et ont une eau claire et limpide, tandis que le Jourdain roule une eau trouble et jaunâtre, ainsi que l'attestent les voyageurs. On comprend donc bien la réflexion de Naaman.

13. — *Pater.* C'est un titre d'affection de la part de ses serviteurs, comme vi, 21 et

14. Il descendit, et se lava sept fois dans le Jourdain, selon la parole de l'homme de Dieu, et sa chair redevint comme la chair d'un petit enfant, et il fut purifié.

15. Et il retourna vers l'homme de Dieu avec toute sa suite. Il vint, et se tint devant lui et dit : Vraiment, je sais qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre, et qu'il n'y a que le Dieu d'Israël. Je te prie donc de recevoir de ton serviteur une bénédiction.

16. Mais il répondit : Vive le Seigneur, devant qui je suis, je n'accepterai pas. Et comme il le forçait, il ne voulut absolument pas.

14. Descendit, et lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est.

*Luc. 4, 27.*

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, et stetit coram eo, et ait : Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israel. Obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo.

16. At ille respondit : Vivit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam ! Cumque vim faceret, penitus non acquievit.

I Rois xxiv, 42. — *Rem grandem.* C'est-à-dire une chose difficile. — *Quanto magis...*

14. — *Descendit.* Il s'en alla dans la vallée du Jourdain. — *Et lavit septies.* Le nombre sept, étant un nombre divin, indique que la guérison est l'œuvre du Seigneur. On peut, en outre, penser que le prophète avait voulu mettre à l'épreuve la foi de Naaman, et que celui-ci n'éprouva de changonement dans son état qu'après s'être plongé une septième fois dans le Jourdain. C'est ainsi que les choses se passent dans les cas analogues. Ainsi, ce n'est qu'à la septième ascension que le serviteur d'Ehe aperçoit un léger nuage sortant de la mer, III Rois xviii, 43. On peut aussi comparer le récit de la chute des murs de Jéricho, Jos., vi, 3-20. Le nombre sept est encore la figure des sept Sacrements et l'acte de Naaman le symbole du baptême qui enlève la lèpre du péché et aussi de la pénitence. « Disce spiritualia sacramenta signari, » St S. Ambroise, l., IV in cap. iv Luc.; corporis remedium petitis meatis acquiritur. Abluitur caro, affectus diluitur. Non enim magis corporis quam mentis lepram video fuisse mundatam, quando post baptismum, veteris erroris colluvione detersa, negat se diis alienis hostias, quas sponderat Domino, libaturum. » — *Et restituta est caro ejus, sicut...* C'est l'image des effets de la pénitence : « Si sola foret pœnitentia, jure timeres; sed postquam cum pœnitentia miscetur Dei misericordia, confide, quoniam tuam vincet nequitiam, etc. Ita debet peccata, ut nec eorum remaneat vestigium. In corporibus quidem hoc non licet... Deus autem cum delet peccata, neque cicatricem relin-

quit, neque permittit remanere vestigium; sed cum sanitate pulchritudinem quoque restituit... » S. Chrysost., hom., lxxx, ad Popul.

15. — *Reversusque...* Naaman eut un certain mérite à revenir sur ses pas, car il retardait ainsi de plusieurs jours son retour à Damas, ce qui montre que sa conversion et sa reconnaissance étaient sincères, ce que confirme sa conduite postérieure. On peut comparer sa manière d'agir avec celle du lépreux samaritain guéri par Jésus-Christ, Luc., xvii, 45. — *Vere scio...* Le prophète avait atteint son but qui était, avant tout, de convertir Naaman et de l'amener à reconnaître le Dieu d'Israël. Nabuchodonosor et Darius confessent le vrai Dieu en des termes à peu près semblables, Dan., ii, 47, iii, 29, vi, 26, 27, mais d'une façon moins expresse. — *Benedictionem.* Une récompense, V. I Rois xxv, 27.

16. — *Penitus non acquievit.* Les prophètes recevaient souvent des présents de la part de ceux qui venaient les consulter, I Rois, ix, 7, 8; II Rois, xiv, 5; et Elisée eût pu légitimement accepter ce qui lui était offert de si bonne volonté; mais il crut qu'il était mieux de refuser. Il voulait ainsi apprendre à Naaman la différence qu'il y avait entre un vrai prophète du Seigneur et les faux prophètes ou les prêtres des idoles, qui n'étaient en tout guidés que par leur intérêt, et lui faire comprendre que sa guérison était purement l'œuvre de Dieu, auquel seul il devait toute la reconnaissance. Le prophète évite ainsi jusqu'à l'apparence de l'intérêt personnel, et se trouve assez récompensé par la conversion de l'étranger.

17. Dixitque Naaman : Ut vis; sed, obsecro, concede mihi servo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra; non enim faciet ultra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. Hoc autem solum est, de quo depreceris Dominum pro servo tuo, quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret, et illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.

19. Qui dixit ei : Vade in pace.

17. Et, Naaman dit : Comme tu voudras. Mais permets, je t'en prie, à moi, ton serviteur, d'emporter de la terre, la charge de deux mulets. Car à l'avenir ton serviteur n'offrira plus d'holocauste, ni de victime aux dieux étrangers, mais seulement au Seigneur.

18. Mais il y a seulement une chose pour laquelle tu prieras le Seigneur pour ton serviteur : Lorsque mon maître entrera dans le temple de Remmon pour adorer et qu'il s'appuiera sur ma main, si j'adore dans le temple de Remmon, pendant qu'il adore dans le même lieu, que le Seigneur me le pardonne, à moi ton serviteur.

19. Il lui dit : Va en paix. Il s'é-

47. — *Ut vis.* L'hébreu נָלוּ, *valo*, signifie *et non*, c'est-à-dire, sinon, en ce cas; Septante: καὶ ἐὰν « et sinon ». — *Ut tollam onus...* Naaman voulait, sans doute, avec cette terre, élever un autel sur le modèle de l'autel des holocaustes, Ex., xx, 24, afin d'honorer le vrai Dieu par des sacrifices qui, toutefois, ne pouvaient nullement avoir la valeur des sacrifices lévites. La plupart des auteurs modernes supposent que le général syrien, imbu des idées superstitieuses de son pays, croyait que chaque contrée avait son dieu spécial, lequel ne pouvait être honoré dignement dans cette contrée ou sur un autel élevé avec la terre de cette contrée. Mais cette manière de voir est en parfaite contradiction avec l'aveu fait plus haut, v. 15, et par lequel Naaman reconnaît qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Jéhovah, ce qui, précisément, distingue la loi israélite de toute autre religion, Deut., iv, 35, xxxii, 39, etc. Comment, d'ailleurs, le prophète eût-il laissé dans son erreur le nouveau converti, et l'eût-il renvoyé en paix sans l'éclairer sur un point aussi important? On ne doit pas dire non plus que Naaman attribuait à cette terre une vertu magique, car on peut expliquer son acte d'une façon très naturelle. Israël étant le pays où Dieu s'était révélé à son peuple à l'exclusion de tout autre et à lui-même, il voulait, avec cette terre, ériger un autel qui serait dans une contrée païenne un signe et un monument de la puissance d'Israël, et un souvenir pour les prophètes du vrai Dieu. Voilà pourquoi il demanda à Elisée une permission dont il pouvait aisément se passer;

il fait donc preuve d'une foi vive et non pas d'une religion mal éclairée.

48. — *Templum Remmon.* Remmon est peut-être l'abrégé d'Adadremmon, Zach., xii, 11, localité située près de Maggeddo. Or, Adad représente le soleil, la principale divinité des Syriens, Macrob. Sat. i, 23. Quant à רִמּוֹן, *Rimmon*, les uns lui donnent le sens de *grenade*, symbole de la fécondité; d'autres font dériver ce mot de רָמוּם, *ramam*, ou de רוּם, *roum*, « être élevé »; il serait alors synonyme de עֲלִיּוֹן, *eleion*, « très haut. » — *Et illo innitente.* Rien n'empêche de prendre ces paroles à la lettre, car bien que cet usage ne paraisse pas commun, cependant nous en trouvons des exemples dans l'Écriture, V. vii, 2, 47; Esth., xv, 4. Cependant cette expression peut avoir un sens beaucoup plus général, et désigner en même temps les services de tout genre que Naaman, en pareil cas, était appelé à rendre à son maître à cause de sa situation. — *Ut ignoscat mihi Dominus...* Naaman était bien résolu à ne plus participer au culte des faux dieux; si donc, à l'avenir, il se trouvait, par sa position, obligé d'accompagner le roi dans le temple de Remmon et de s'y prosterner, ses actes extérieurs ne devaient avoir que l'apparence de l'idolâtrie. Toutefois, il reconnaît l'irrégularité de sa conduite et en demande pardon à Dieu. Théodoret commente ainsi ce passage : « En entrant, j'adorerai le vrai Dieu. Je le prierai de me pardonner, si je suis forcé à cause du roi de m'approcher du faux dieu. »

49. — *Vade in pace.* On admet générale-

loigna donc de lui à la saison choisie de l'année.

20. Et Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, dit : Mon maître a épargné ce syrien Naaman, et n'a pas accepté de lui ce qu'il apportait; vive le Seigneur! je courrai après lui, et je recevrai de lui quelque chose.

21. Et Giézi suivit par derrière Naaman. Lorsque celui-ci le vit courir vers lui, il sauta de son char, alla au-devant de lui et dit : Tout va-t-il bien?

22. Et il dit : Bien, mon maître m'a envoyé pour te dire : Deux jeunes gens, des fils des prophètes, sont venus à l'instant chez moi, de la montagne d'Ephraïm; donne-leur un talent d'argent, et de doubles vêtements de rechange.

23. Et Naaman dit : Il vaut mieux que tu reçoives deux talents. Et il le força et il lia les deux talents d'argent dans deux sacs, ainsi que les doubles vêtements, et il en char-

Abiit ergo ab eo electo terræ tempore.

20. Dixitque Giezi puer viri Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit; vivit Dominus, quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid,

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman; quem cum vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, et ait : Rectene sunt omnia?

22. Et ille ait : Recte; dominus meus misit me ad te, dicens : Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filiis prophetarum; da eis talentum argenti, et vestes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris

ment que le prophète évite de se prononcer et de donner une réponse catégorique que, d'ailleurs, Naaman ne demandait pas. Elisée, par considération pour la faiblesse du nouveau converti, se serait contenté de lui souhaiter un heureux retour, sans s'expliquer autrement. Cependant, d'une part, les paroles de Naaman semblent dénoter une conscience droite, délicate et timorée, plutôt qu'une foi faible et peu éclairée, et, de l'autre, Elisée n'aurait pu se dispenser d'avertir son interlocuteur, si sa manière d'agir dans l'avenir eût été inconciliable avec la reconnaissance du vrai Dieu. Peut-être aussi le prophète prévoyait-il que Naaman pourrait se soustraire sans danger à des services de pareille nature. En tout cas, il nous semble naturel de trouver dans ces paroles, *vade in pace*, sinon une permission tacite, tout au moins un encouragement pour l'avenir. Il ne faut pas, d'ailleurs, perdre de vue la différence des temps, et, si l'on admet qu'Elisée approuve Naaman, on ne doit pas en conclure qu'il est permis aux chrétiens de participer extérieurement aux cérémonies du culte idolâtrique, et que les catholiques peuvent licitement participer à un culte dissident. — *Abiit ergo...* Hébreu : « Et il s'éloigna de lui un espace de chemin. » Evidemment,

Naaman n'était pas encore très éloigné, puisque Giézi put l'atteindre.

20. — *Syro isti.* C'est-à-dire, cet étranger, à qui mon maître eût dû demander plus qu'à un autre. Giézi s'imagine qu'il est en droit de dépouiller ce Syrien qui appartenait à une nation ennemie d'Israël. — *Vivit Dominus.* Giézi fait un serment bien mal à propos; mais, sans doute, dans son avarice, il se persuade que sa conduite est irréprochable et même louable.

21. — *Desiliit de curru...* Naaman veut honorer Elisée dans la personne de son serviteur, car c'est ainsi que se comporte habituellement un inférieur vis-à-vis de son supérieur. En voyant la hâte de Giézi, Naaman dut supposer qu'il était arrivé quelque chose de fâcheux au prophète, et voilà pourquoi il pose cette question : « Rectene sunt omnia? » en hébreu, litt. « y a-t-il la paix? »

22. — *De monte Ephraim.* Béthel et Galgala, où étaient des écoles de prophètes, II. 4 et 3, se trouvaient dans la montagne d'Ephraïm. — *Da eis talentum...* C'était peut-être beaucoup pour la circonstance, mais peu sans doute, en comparaison de ce que Naaman avait offert au prophète. Partagé entre son avarice et la crainte d'éveiller les soupçons, Giézi n'ose demander davantage.

suis, qui et portaverunt coram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, et reposuit in domo, dimisitque viros, et abierunt.

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Elisæus : Unde venis, Giézi ? Qui respondit : Non ivit servus tuus ququam.

26. At ille ait : Nonne cor meum in præsentî erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui ? Nunc igitur accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta, et vineas, et oves, et boves. et servos, et ancillas.

27. Sed et lepra Naaman adhærebit tibi, et semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

gea deux de ses serviteurs qui les portèrent devant lui.

24. Et, lorsque le soir fut venu, il les prit de leurs mains, et les déposa dans sa maison, et il renvoya les hommes, et ils s'en allèrent.

25. Et lui entra, et se tint devant son maître. Et Elisée lui dit : D'où viens-tu, Giézi ? Il répondit : Votre serviteur n'est allé nulle part.

26. Mais il lui dit : Est-ce que mon cœur n'était pas présent quand cet homme est retourné de son char pour aller au-devant de toi ? Maintenant donc, tu as reçu de l'argent pour acheter des plants d'oliviers, et de vignes, et des bœufs et des brebis, et des serviteurs et des servantes.

27. Mais la lèpre de Naaman s'attachera pour toujours à toi et à ta race. Et il s'éloigna de lui lépreux, blanc comme la neige.

24. — *Vesperi*. Hébreu : « A la colline », sans doute, une colline bien connue, située à proximité de la ville. Si en ce moment Giézi renvoie les serviteurs de Naaman, c'est peut-être pour qu'ils ne soient pas aperçus, et pour que son secret ne soit pas divulgué.

25. — *Stetit coram Domino suo*. Pour dérouter les soupçons, Giézi se présente aussitôt devant son maître, sans même être mandé.

26. — *Nonne cor meum in præsentî erat*. L'hébreu לא-לבי הליך, *lo halake abedka*, « ton serviteur ne s'est pas en allé » ; ou : « Mon cœur n'était-il pas parti »... ; ou enfin, en supposant que *avec toi* a disparu, admettre l'interprétation des Septante : *ὄχι ἡ καρδία μου ἐπορεύθη μετὰ σοῦ*, « mon cœur n'est-il pas allé avec toi », ce qui, au fond, a le même sens que la Vulgate. Au reste, on comprend très-bien que le prophète veut dire à Giézi

qu'il connaît sa conduite. — *Nunc igitur...* Hébreu : « Est-ce le moment de prendre de l'argent, et des habits, et des olives des vignes, et... », c'est-à-dire, maintenant que tant de faux prophètes se laissent guider par l'avarice et avilissent la mission prophétique, était-ce le moment, pour un serviteur du vrai Dieu, de recevoir de l'argent d'un étranger, pour accroître ses possessions ? N'était-ce pas, au contraire, le cas de faire preuve d'une grande délicatesse et d'un grand désintéressement, afin d'impressionner favorablement celui qui vient d'être converti à la vraie foi ?

29. — *Sed et lepra Naaman...* Ce châtiement ne paraîtra pas trop rigoureux, si l'on considère que Giézi, outre son avarice, avait abusé du nom du prophète, au risque de le déconsidérer, et avait essayé ensuite de tromper son maître. — *Leprosus quasi nix*. Cf. Ex., iv. Nomb., xii, 40.

## CHAPITRE VI

Les fils des prophètes proposent à Elisée d'aller près du Jourdain, pour y couper du bois et se construire des maisons plus spacieuses, et, sur leurs instances, il les suit (vv. 1-4). — L'un d'eux laissa tomber sa hache à l'eau, mais Elisée la fit revenir à la surface miraculeusement (vv. 5-8). — Or, le roi de Syrie, étant en guerre avec le roi d'Israël, lui tendit des embûches; mais celui-ci, averti par Elisée, les évita (vv. 9-10). — Le roi de Syrie crut qu'on le trahissait; mais, ayant su que c'était Elisée qui révélait ses projets, il envoya une armée pour le prendre (vv. 11-14). — Le matin, le serviteur d'Elisée lui annonça qu'une armée environnait la ville; mais le prophète le rassura et lui montra qu'il avait des défenseurs (vv. 15-17). — Les ennemis s'étant approchés, Dieu les frappa d'aveuglement et les conduisit à Samarie, où leurs yeux s'ouvrirent (vv. 18-20). — Le roi d'Israël demanda ce qu'il fallait faire, mais Elisée lui dit de les renvoyer (vv. 21-22). — On les renvoya donc, et, depuis ce jour, les brigands syriens ne dévastèrent plus le territoire d'Israël (v. 23). — Plus tard, Bénadab, roi de Syrie, étant venu assiéger Samarie, la ville fut en proie à la famine (vv. 24-25). — Or, pendant que le roi faisait le tour des murailles, une femme vint lui dire qu'elle avait mangé son fils avec sa voisine, mais que celle-ci avait caché le sien (vv. 26-29). — Le roi alors déchira ses vêtements, et menaça de faire périr Elisée en ce jour (vv. 30-31). — Or, Elisée était en ce moment dans sa maison, et il apprit aux vieillards qui étaient auprès de lui, ce que le roi voulait lui faire; il ordonna de fermer les portes à l'envoyé du roi, mais, en ce moment même, cet envoyé apparut, et accusa le Seigneur au nom de son maître (vv. 32-33).

1. Or, les fils des prophètes dirent à Elisée : Voilà que le lieu où nous habitons avec vous est étroit pour nous.

2. Allons jusqu'au Jourdain, et que chacun prenne dans les bois des matériaux, afin que nous bâtissions là un lieu pour y habiter. Il leur dit : Allez.

1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Elisæum : Ecce locus, in quo habitamus coram te, angustus est nobis.

2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.

c. *Étiade fait flotter une hache; il déjoue les projets des Syriens et frappe d'aveuglement ceux qui sont envoyés pour le prendre, vi, 1-23.*

CHAP. V. — 1. — *Dixerunt autem...* Le fait qui est raconté ici devrait avoir logiquement sa place plus haut, à la suite du ch. iv; il est donc probable que, cette fois, l'auteur a respecté l'ordre chronologique. Pendant que Giezi recherchait les richesses, le chœur des prophètes se soumettait à la plus grande pauvreté. C'est ainsi que l'on pourrait, avec Théodoret, établir la liaison entre ce chapitre et le précédent. — *In quo habitamus coram te.* Il ne faut pas penser qu'il s'agisse d'une maison dans le genre d'un couvent, et destinée à loger toute une communauté, sous la surveillance du prophète, mais plutôt d'un local qui servait de lieu de réunion, lorsque le maître venait visiter ses disciples, car il n'habitait pas habituellement avec eux, ainsi que toute son histoire le montre. C'est

pendant une de ces journées qu'arriva l'événement relaté présentement. Si l'on se demande où se trouvait alors Elisée, on peut répondre qu'il devait être à Jéricho, car Bethel et Galgala Djildjilia, où existaient aussi des écoles de prophètes, doivent être éliminées, parce qu'elles étaient trop éloignées du Jourdain.

3. — *Eamus usque ad Jordanem.* Les prophètes se proposent d'aller sur les bords du Jourdain, parce que le bois n'y manque pas, tandis qu'il est rare ailleurs. Les anciens attestent, en effet, que les rives du fleuve étaient très-boisées » Strab. xv, 2, § 44. Joseph., Bell. J. l. iv, c. vii, § 3. « Actuellement encore, elles sont couvertes de saules, de peupliers, d'acacias et de tamarins. Guérin, Sam., t, 97. « Ffilii prophetarum, dit S. Jérôme. Ep. iv, ad Rustic., quos monachos in veteri Testamento legimus, ædificabant sibi casulas prope fluentia Jordanis, et turbis-



3. Et ait unus ex illis : Veni ergo et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Accidit autem, ut cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam; exclamavitque ille, et ait : Heu! heu! heu! domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit? At Ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, et misit illic; natavitque ferrum

3. Et un d'entre eux dit : Venez donc, vous aussi, avec vos serviteurs. Il répondit : J'irai.

4. Et il alla avec eux. Et lorsqu'ils furent arrivés au Jourdain, ils coupèrent du bois.

5. Et il arriva que, pendant que l'un d'eux coupait des matériaux, le fer de sa hache tomba dans l'eau. Et il jeta un cri et dit : Hélas! hélas! hélas! mon maître, cette hache, je l'avais empruntée.

6. Mais l'homme de Dieu lui dit : Où est-elle tombée? Et il lui montra l'endroit. Il coupa donc un morceau de bois et le jeta là et le fer surnagea.

urbium derelictis, polenta et herbis agrestibus victitabant. » — *Materias singulas*. Hébreu : « Chacun une poutre », c'est-à-dire, si chacun de nous coupe seulement une poutre le travail sera bientôt terminé.

3. — *Veni ergo...* Les disciples demandent à Elisée de les accompagner, non pas précisément pour guider les travaux et surveiller la construction, mais simplement pour l'avoir au milieu d'eux, comme si sa présence eût suffi pour assurer la réussite de leur entreprise.

5. — *Materiam*. Hébreu : « Une poutre ». — *Ferrum securis*. Hébreu : « Le fer ». Les Hébreux se servaient depuis longtemps de haches de fer, V. Deut., XIX, 5. Ils avaient pu apprendre en Egypte les procédés de la fonte du fer, puisque ce métal était employé dans la contrée au moins depuis l'époque de Ramsès III, Wilkinson, *Ancient Ægyptians*, III, 247, — *Heu! heu! heu! domine*. Ces paroles indiquent évidemment que le disciple appelle Elisée à son aide. — *Et hæc ipsum...* Il avait dû emprunter une hache, parce qu'il était trop pauvre: et voilà pourquoi cette perte lui était plus sensible. Par là, nous pouvons comprendre que l'auteur veut montrer combien Elisée était compatissant et non pas précisément faire ressortir qu'il fit flotter un morceau de fer.

6. — *Natavitque ferrum*. L'hébreu peut se traduire : « Et il fit couler, ou remonter le fer, car le verbe *תצוץ*, *tsouph*, signifie *s'écouler*, et aussi *déborder*. Dieu voulait montrer comment il prend soin de ses serviteurs, même dans les plus petites choses. Parmi les écrivains d'outre-Rhin, plusieurs prétendent que le prophète fit remonter la hache sur l'eau, en la soulevant avec son bâton, ou en pas-

sant le morceau de bois par le trou du manche. Mais, outre que le texte est muet là-dessus, il est bien évident que l'écrivain n'a rapporté ici cet événement que parce qu'il sort des règles de l'ordinaire. Théodoret, *Quæst.*, 19, voit dans ce fait l'image du Sauveur : « Hoc præfiguravit Servatoris nostri dispensationein; quo modo enim lignum quidem, quod est levissimum, fuit demersum, quod est autem gravissimum, nempe ferrum, supernatavit; ita divinæ naturæ descensus effectit, ut humana natura ascenderet. » Selon Tertullien, les eaux du Jourdain figurent le baptême; le bois, la croix de Jésus-Christ; le fer, les cœurs endurcis des pécheurs : « Quid manifestius hujus ligni sacramento, quod duritia hujus sæculi mersa in profundo erroris, et a ligno Christi, id est, passionis ejus, in baptismo liberatur, ut quod perierat olim per lignum in Adam, id restitueretur per lignum Christi », lib. contr. Judæos, c. XIII. S. Ambroise fait des réflexions dans le même sens : « Ecco aliud genus baptismatis. Quare? Quia omnis homo ante baptismum, quasi ferrum premitur et demergitur. Ubi baptizatus fuerit, non tanquam ferrum, sed tanquam jam levior fructuosi ligni species levatur. Vides ergo quod in cruce Christi omnium hominum levatur infirmitas », lib., II, de Sacram., c. II. De son côté, S. Augustin nous enseigne que le fleuve représente les passions dont Elisée, c'est-à-dire le Christ, nous a délivrés par la croix : « Fluvius enim ille, ubi securis cecidit, significat præter fluentem et fugitivam, et in abyssum descendentem voluptatem, vel luxuriam sæculi hujus... Veniens vero Elisæus misit lignum, et natavit ferrum. Quid est lignum mittere, et ferrum in medium producere, nisi patibulum crucis ascen-

6. Et il dit : Prends-le. Celui-ci étendit la main et le prit.

8. Or le roi de Syrie combattait contre Israël. Et il tint conseil avec ses serviteurs, disant : En tel et tel lieu mettons des embuscades.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Prends garde de passer par tel lieu, parce que les Syriens sont là en embuscade.

10. Le roi d'Israël envoya donc au lieu que l'homme de Dieu lui avait indiqué et l'occupa le premier, et s'y tint en observation plus d'une fois, et plus de deux fois.

11. Et le cœur du roi de Syrie fut troublé par cet accident, et il convoqua ses serviteurs et dit : Pourquoi ne m'avez-vous pas fait connaître celui qui me trahit auprès du roi d'Israël?

12. Et un de ses serviteurs lui dit : Ce n'est point cela, ô roi mon

7. Et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel, consiliumque iniit cum servis suis, dicens : In loco illo et illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel, dicens : Cave ne transeas in locum illum; quia ibi Syri in insidiis sunt.

10. Misit itaque rex Israel ad locum quem dixerat ei vir Dei, et præoccupavit eum, et observavit se ibi non semel neque bis.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hac re; et convocatis servis suis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud regem Israel?

12. Dixitque unus servorum ejus : Nequaquam, domine mi rex, sed

dere, et de profundo inferni humanum genus erigere, ac de omnium peccatorum limo per crucis mysterium liberare? » Serm. ccx, de Temp.

8. — *Rex autem Syriæ...* Ce devrait être Bénadad, v. 24, cette guerre, sans nul doute, eut lieu sous le règne de Joram, et non sous celui de Joachas ou de quelque autre roi de la maison de Jéhu. En effet, nous voyons que dans la guerre qui suit celle-ci, v. 24, le roi d'Israël est traité de fils d'homicide, v. 32. — *In loco illo et illo...* Hébreu : « En tel ou tel lieu sera mon camp ». On retrouve ici l'expression פלנני ארצני, *pelóni almóni*, comme dans Ruth, iv, 4, et Rois, xli, 3. Le traducteur latin a rendu le sens d'une manière générale, sans s'attacher à la lettre du texte, et il n'est pas nécessaire de supposer, qu'il a eu sous les yeux une leçon différente. Il est bien évident qu'une armée en campagne cherche à cacher ses mouvements et à surprendre l'ennemi.

9. — *Cave ne transeas in locum illum.* Plusieurs parmi les modernes veulent traduire ainsi l'hébreu : « Prends garde de négliger ce lieu, ce qui expliquerait mieux le v. suivant. Mais si le verbe עבר, *abar*, signifie *traverser*, *passer outre*, ce n'est jamais dans le sens d'*omettre* ou de *négliger*. Il n'y a donc pas lieu de rejeter l'interprétation des Anciens, d'autant plus que l'on comprend très-bien que le

roi d'Israël averti d'avance, ait, pour plus de précaution, prévenu ses adversaires. La version des Septante porte aussi : φυλάξαι μη παρθεῖν ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ, « prends garde de passer en ce lieu » : — *Quia ibi...* Hébreu : « Car les Syriens sont campés là », V. v. 8. Certains manuscrits des Septante portent : ἔτι ἐκεῖ Συρία κέκρυπτα « car les ySriens sont cachés là. »

10. — *Et præoccupavit eum, et...* Hébreu : « Et au sujet duquel il l'avait averti non une fois, mais deux fois. » Le roi d'Israël envoyait donc des troupes pour occuper d'avance les endroits désignés, afin d'annihiler le plan des Syriens qui projetaient de surprendre au passage l'armée israélite; plusieurs fois le roi d'Israël les prévint ainsi.

11. — *Quare non indicatis mihi ..* Hébreu : « Ne m'indiquez-vous pas qui de nous (est) pour le roi d'Israël? » Les Septante, comme la Vulgate, portent : « Quel est celui qui me trahit », τίς προδιδώσει με, ce qui pourrait faire penser que, au lieu de מושלנו, *mischellanon* (qui de nous) on lisait autrefois מלשנו, *malschénon*; mais il est tout aussi probable que les traducteurs se sont contentés de rendre le sens et non la lettre du texte. Il n'est point étonnant que le roi de Syrie soupçonne qu'on le trahisse, car des faits de ce genre lui paraissent inexplicables.

12. — *Unus servorum ejus.* Les anciens

Elisæus propheta, qui est in Israel, indicat regi Israel omnia verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

13. Dixitque eis : Ite, et videte ubi sit, ut mittam, ut capiam eum. Annuntiaveruntque ei, dicentes : Ecce in Dothan.

14. Misit ergo illuc equos et currus, et robur exercitus; qui cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.

15. Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus, vidit exercitum in circuitu civitatis, et equos et currus; nuntiavitque ei, dicens : Heu ! heu ! heu ! domine mi, quid faciemus ?

16. At ille respondit : Noli timere; plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.

17. Cumque orasset Elisæus, ait :

maître, mais le prophète Elisée, qui est en Israël, révèle au roi d'Israël toutes les paroles que vous dites dans votre chambre.

13. Et il leur dit : Allez, et voyez où il est, afin que j'envoie, et que je le saisisse. Et ils le firent savoir, et lui dirent : Le voilà à Dothan.

14. Il y envoya donc des chevaux et des chars, et une forte armée. Lorsqu'ils furent arrivés, de nuit, ils investirent la ville.

15. Or, le serviteur de l'homme de Dieu, se levant au point du jour, sortit et vit une armée autour de la ville, et des chars. Et il le lui annonça et lui dit : Hélas ! hélas ! hélas ! Mon maître, que ferons-nous ?

16. Mais il répondit : Ne crains pas, car il y a plus de monde avec nous qu'avec eux.

17. Et, lorsqu'Elisée pria, il dit :

commentateurs supposaient que c'était Naaman ou un de ses compagnons. — *Nequaquam*. C'est-à-dire, personne de nous n'est traître, mais c'est Elisée qui... — *Indicat regi...* La renommée d'Elisée s'était donc étendue jusqu'en Syrie, grâce probablement à la guérison de Naaman. Toutefois, le roi ne croyait pas, sans doute, que le prophète avait aussi le pouvoir de connaître les pensées.

13. — *Ecce in Dothan*. Dothan, en hébreu דוּתָן ou דוּתַן, *Dothain*, Gen., xxxvii, 17, signifiera *it les deux puits*. C'est là que Joseph fut jeté dans une citerne et vendu à des Ismaélites. D'après l'Onomasticon, cette ville se trouvait à 42 milles au nord de Sébaste ou Samarie : Δοθαιμ. ἐνθα εὔρεν τοὺς ἀδελφοὺς γέμοντας διαμένει ἐν ὄρτοις Σεβαστῆς ἀπέγει δὲ αὐτῆς σημεῖος εἶς ἐπὶ τὰ βάρεια μέρη. On convient généralement que Dothan est la même chose que le Tell Douthan, dont la position sur une montagne isolée rend un investissement facile, V. 7. 44. Dans le livre de Judith, on voit que cette place était située au sud et près de la plaine d'Esdrélon, Judith, iv, 5, vii, 3, ce qui convient également à la position du Tell Douthan, Cfr. Guérin, Sam., II, 249 et suiv. Dothan se trouvait à gauche de la grande route de Beisan (Scythopolis) en Egypte. On y remarque deux puits dont l'un est ancien et l'autre, quoique moderne, peut en avoir remplacé un qui ne l'était pas.

14. — *Diluculo*. Il semble que le serviteur d'Elisée se leva plus tôt que de coutume, ce

qui fait supposer ou que les intentions du roi de Syrie avaient transpiré, ou que le corps d'armée n'avait pu investir la ville sans faire quelque bruit. — *Minister viri Dei*. Il n'est point probable que ce fût Giézi qui ailleurs est toujours nommé, iv, 12, 25, v, 20, viii, 4, mais peut-être un autre de ses disciples.

16. — *Plures enim...* Il n'est pas nécessaire de supposer qu'Elisée voyait alors ce que vit ensuite son serviteur. Sa foi est la même que celle de tous les Saints qui savent que Dieu est leur défenseur lorsque le monde les persécute. Cfr. Ps. xxxiii, 7, liv, 48, xc, 11; II Paral., xxxii, 7. « Divinus timor, dit S. Ambroise, Serm., 1 de Elisæo, terrorem a nobis expellit hostilem. Arma autem hæc nostra sunt, quibus nos Salvator instruxit, oratio, misericordia, atque jejunium. Jejunium enim, melius quam murus tuetur; misericordia facilius liberat quam rapina, oratio longius vulnerat quam sagitta. Sagitta enim nonnisi proxime conspectum percutit adversarium, oratio autem etiam longius positum vulnerat inimicum... Mira res, plures e cælo defensores meretur sanctitas, quam in terris oppugnatores adduxit improbitas. Scire enim debet, quod adversarii meritis magis quam virtute vincuntur, et non tam virtute quam sanctitate superantur, sicut sanctus Elisæus hostes suos non armis superabat, sed oratione vincebat. »

17. — *Et aperuit Dominus...* La foi du serviteur d'Elisée ayant besoin d'être affermie,

Seigneur, ouvrez ses yeux pour qu'il voie. Et le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur et il vit. Et voilà une montagne pleine de chevaux et de chars enflammés autour d'Elisée.

18. Mais les ennemis descendirent vers lui. Or, Elisée pria le Seigneur et dit : Je vous en supplie, frappez ce peuple de cécité. Et le Seigneur les frappa afin qu'ils ne vissent pas, selon la parole d'Elisée.

19. Mais Elisée leur dit : Ce n'est pas ce chemin, et ce n'est pas cette

Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit : Et ecce mons plenus equorum, et curruum igneorum, in circuitu Elisæi.

18. Hostes vero descenderunt ad eum; porro Elisæus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Elisæi.

19. Dixit autem ad eos Elisæus : Non est hæc via, neque ista est ci-

le Seigneur lui ouvrit les yeux, c'est-à-dire lui montra dans une espèce d'extase, dans une vision, que les puissances célestes protégeaient son maître. « Non mirum, fait remarquer S. Ambroise, Serm. de Elisæo, si oratio aperuit oculos ut videret exercitus; non mirum, inquam, si novos inserit oculos, qui nova promeretur auxilia. Aut cur non aciei producat obtutum, qui acies instruxerat angelorum? — » *Et ecce mons.* Il s'agit probablement de la colline sur laquelle se trouvait Dothan. — *Plenus equorum, et curruum igneorum.* « Quid mirum, si is auxilia meretur de cælo, cujus animus semper in cælo est, sicut ait Apostolus : *Nostra autem conversatio in cælis est?* Ergo si nostra conversatio in cælis est, hoc est, ut qui vita vivimus, angelorum recte consortium mereamur », S. Ambros. Serm., II de Elisæo. Le feu est la forme sous laquelle Dieu se plaît à apparaître, et c'est, d'ailleurs, l'élément le plus propre à représenter les esprits invisibles. Ces chevaux et ces chars sont donc le symbole de la puissance de Dieu qui triomphe de toute puissance terrestre. On peut comparer, pour le sens général, cette vision à celle de Jacob, Gen., xxxii, 4 et 2; mais il faut noter cette différence que les chevaux et les chars sont ici simplement des symboles et ne sont point la représentation visible des anges.

18. — *Hostes vero descenderunt ad eum.* D'après ces mots, il faudrait supposer que les ennemis avaient pris position sur la hauteur où était Dothan ou au pied, non sur les collines environnantes. Toutefois, l'hébreu יורדו אל, *vaerdon élav*, peut aussi se traduire : « Et ils (Elisée et son serviteur) descendirent vers eux. Le singulier אליו se rapporterait à l'armée syrienne ou simplement au mot ארם, *aram*, (Syrie). En réalité, il est plus probable que les Syriens s'étaient rangés au pied de la montagne de Dothan, pour investir plus facilement la ville, car Tell Douthan n'est environné de collines que du côté de l'est.

L'armée céleste qui se trouvait sur la montagne, v. 47, se serait alors trouvée entre la ville et les ennemis, faisant face à ces derniers. En confirmation de cette manière de voir, on peut citer le texte de Josèphe, Ant., j. I. IX, c. IV, § 3 : Γενομένου δὲ καὶ τούτου, παρελθὼν εἰς μέσους τοὺς ἐχθρούς, « (Elisée) après avoir obtenu cela (l'aveuglement des Syriens), passait au milieu des ennemis... » D'ailleurs, on ne s'explique guère autrement comment Elisée se serait trouvé tout à coup au milieu de l'armée syrienne. L'ensemble du texte semble donc nous indiquer que la traduction de la Vulgate est fautive. — *Percussitque eos...* « Tunc igitur oravit Elisæus, et omnem hostilem exercitum cæcitate percussit... Ubi sunt qui dicunt, plus quam preces sanctorum, hominum arma posse? Ecce una oratio Elisæi totum exercitum vulneravit, et unius prophetæ meritis omnis est hostium numerus captivatus. Quæ catervæ regum, quæ turba militum talem victoriam perpetravit, ut ita hostes prosternerent, ut de illis nullus occumberet? » Serm., I, de Elisæo. Sans être devenus aveugles, les Syriens se trouvèrent le jouet d'une illusion et ne reconnurent pas le prophète ni ce que leurs yeux voyaient. Citons à ce propos les paroles suivantes de S. Augustin : « Viros, qui erant ad ostium domus (Loth) percusserunt cæcitate; Græci habent ἀορατά, quod magis significat, si dici potest, audentiam, quæ facit non videre non omnia, sed quod non opus est. Hac ἀορατά, et illi percussi sunt, qui quærebant Elisæum », Quæst. 43 in Gen.

19. — *Non est hæc via, neque...* On ne doit pas voir là un mensonge et chercher à l'excuser comme une ruse de guerre. On peut, en effet, interpréter ainsi la réponse d'Elisée : Ce n'est pas là le chemin de la demeure, ni la ville où il habite (Samarie); suivez-moi et je vous montrerai (Hébreu : je vous conduirai) à l'homme que vous cherchez. C'est ainsi que l'avait déjà entendu Josèphe qui s'exprime

vitas; sequimini me, et ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam.

20. Cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Elisæus : Domine, aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samariæ.

21. Dixitque rex Israel ad Elisæum, cum vidisset eos : Numquid percutiam eos, pater mi ?

22. At ille ait : Non percuties; neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo, ut percutias; sed pone panem et aquam coram eis, ut come-

ville; suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les conduisit donc à Samarie.

20. Et, lorsqu'ils furent entrés à Samarie, Elisée dit : Seigneur, ouvrez leurs yeux, afin qu'ils voient. Et le Seigneur ouvrit leurs yeux et ils virent qu'ils étaient au milieu de Samarie.

21. Et le roi d'Israël dit à Elisée, lorsqu'il les vit : Les frapperai-je, mon père ?

22. Mais il dit : Tu ne les frapperas pas, car tu ne les a pas pris avec ton glaive et ton arc pour les frapper. Mais place devant eux du

ainsi : « Or, ceux-ci, ayant dit qu'ils cherchaient le prophète Elisée, il leur promit de le leur livrer, s'ils le suivaient dans la ville où il habitait », Ant. j. l. IX, c. iv, § 3. Les Syriens auraient pu comprendre autrement qu'ils ne firent et le prophète ne se fit pas passer pour un autre; s'ils ne comprirent pas et ne reconnurent pas Elisée, c'est que Dieu les frappa d'aveuglement. Comment, d'ailleurs, après avoir adoré Dieu, le prophète aurait-il pu se permettre de mentir? Comment encore, puisqu'il était assuré de la protection divine, aurait-il eu besoin de recourir à la dissimulation et à la ruse, pour se délivrer du danger? Il fait prisonniers les Syriens qui voulaient le prendre, mais uniquement avec l'assistance de Dieu, ce qui montre que sa conduite était irréprochable, et non pas pour nuire à ses ennemis et les perdre, mais pour leur faire comprendre qu'ils n'avaient pas le pouvoir de s'emparer du prophète d'Israël, 7. 42.

20. — *Cumque ingressi essent...* « O virtus admirabilis Dei, s'écrie S. Chrysostôme : ducuntur captivi, qui prophetam venerant captivare; detinentur ut rei, qui Dei hominem voluerant detinere », Hom. de Elis.

21. — *Numquid percutiam eos.* L'hébreu הֲאֶכְהֶם הֲאֶכְהֶם, *haakeh akeh*, « les frapperai-je? les frapperai-je? », montre que le roi d'Israël avait un grand désir de se venger de ses ennemis. — *Pater mi.* Dans sa joie, le roi d'Israël donne ce titre à Elisée, *honoris causa*; mais ce serait aller trop loin que de conclure de là à des sentiments de bienveillance, et à supposer en conséquence que ce roi d'Israël n'était pas Joram, mais Jéhu. Les 77. 34 et 32 s'y opposent et montrent bien que le caractère du roi n'était pas changé et qu'il ne s'agit pas d'un autre que Joram. Josephé affirme, d'ailleurs, que ces faits se passaient

sous Joram, dont il répète fréquemment le nom, Ant. j. l. IX, c. iv, § 3.

22. — *Non percuties, neque enim...* Plusieurs commentateurs donnent à l'hébreu la forme interrogative et traduisent : « As-tu l'habitude de frapper ceux qui ont été pris par l'épée et par l'arc? » Comment alors aurais-tu la prétention de mettre à mort ceux que tu n'as pas faits prisonniers en combat? Mais cette interrogation serait quelque peu étrange après la question du roi d'Israël. Il semble bien plutôt que le roi se trouvait en droit, d'après les lois de la guerre, Deut., xx, 43, de faire périr les prisonniers de guerre, et que, s'il consulte Elisée, c'est que le cas lui paraît extraordinaire. Il convient donc de considérer הֲ, *ha*, dans הֲאֶכְהֶם, *haascher*, non comme une particule interrogative, mais comme l'article défini ayant la force d'un pronom démonstratif. Le but du prophète était d'apprendre aux Syriens à craindre le Dieu d'Israël, en leur montrant que nulle puissance humaine n'avait de pouvoir sur son prophète, et c'est pour cette raison qu'il défend de les mettre à mort. « Dimittit Elisæus, dit S. Chrysostôme, l. c. exercitus istos ad suos; dimittit, inquam, tot prædicatores, quot habuit hostes, quot relatores virtutum, quot homines hostium. Jam apud gentes Deo negotium geritur, jam apud exteras veritas comperta demonstratur. » Theodoret, Quæst. 20, parle dans le même sens : « Si interficiantur, non cognoscetur magnitudo miraculi : si autem revertantur sani ad eum qui misit, ille quoque discet Dei nostri potentiam. » D'ailleurs, s'il faut en juger par les résultats, l'acte d'Elisée était d'une sage politique, puisque désormais les Syriens s'abstinrent de faire des incursions dans le pays d'Israël, par crainte du Dieu.

pain et de l'eau afin qu'ils mangent et boivent, et qu'ils aillent à leur maître.

23. Et on mit devant eux une grande quantité de nourriture, et ils mangèrent et burent, et il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître. Et il ne vint plus de pillards de Syrie dans la terre d'Israël.

24. Mais ensuite, il arriva que Bénadad, roi de Syrie, rassembla toute son armée, et monta et assiégea Samarie.

25. Et il y eut une grande famine à Samarie. Et elle fut assiégée si longtemps qu'une tête d'âne se vendait quatre-vingt pièces d'argent, et le quart d'un cab de fiente de colombe cinq pièces d'argent.

dant et bibant, et vadant ad dominum suum.

23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, et comederunt et biberunt, et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum, et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad rex Syriæ universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.

25. Factaque est fames magna in Samaria; et tamdiu obsessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cabi stercoreis columbarum quinque argenteis.

qui le protégeait, ce qui toutefois n'exclut pas les guerres régulières. On aurait tort de comparer la conduite d'Elisée à celle que tint son maître dans une circonstance quelque peu semblable et d'en tirer des conclusions désavantageuses pour le dernier. En effet, les personnes et les circonstances ne sont pas les mêmes. Les satellites d'Ochozias qui vont pour s'emparer d'Elie étant Israélites, entrent parfaitement dans les idées de leur maître et se moquent du prophète de Jéhovah. Elie ne pouvait donc renier sa mission qui était de combattre l'idolâtrie par la parole et par l'action. Mais Bénadad était païen de naissance et ne connaissait pas le vrai Dieu; ses soldats ne furent que les instruments passifs de ses volontés et, d'ailleurs, ils n'insultèrent pas le prophète. Comme nous l'avons déjà signalé, en épargnant des ennemis vaincus sans combat, Elisée n'avait d'autre but que la glorification du Dieu d'Israël. — *Sed pone panem et aquam...* C'était les traiter comme des hôtes, le pain et l'eau représentant toute espèce de nourriture et de boisson.

23. — *Appositaque est... magna præparatio.* Le roi ne se contenta pas de suivre à la lettre le conseil d'Elisée, mais fit préparer un véritable festin aux prisonniers. — *Et ultra non venerunt...* Grâce à la conduite miséricordieuse du prophète, le miracle qu'il avait opéré fut connu dans toute la Syrie et y produisit une impression salutaire.

e. *Elisée pendant la famine et le siège de Samarie,* vi, 24-vii.

24. — *Post hæc.* Un intervalle de quelques années sépara sans doute les deux guerres. Voici comment Josèphe établit la liaison avec ce qui précède : « il (Bénadad) ne voulut plus faire la guerre en secret au roi d'Israël par crainte d'Elisée, mais il se résolut à la faire ouvertement, comptant sur le nombre de ses soldats et sur sa puissance pour vaincre l'ennemi », Ant. j. l. IX, c. iv, § 4. — *Benadad.* C'est sans doute le même qui a été mentionné précédemment, III Rois, xx, 1.

25. — *Donec venundaretur...* Si la tête d'un animal impur se vendait si cher, c'est que la famine était bien grande. Pendant une famine, au temps d'Artaxercès, une tête d'âne se vendait 60 drachmes, selon ce que rapporte Plutarque, Vita Artaxerc. § 24. Dans la ville de Casilinum assiégée par Annibal, un rat valait deux cents deniers, Plin. Hist. Nat., viii, 57; Valer. Max. vii, 6. — *Et quarta pars cabi.* Le cab, qui n'est pas mentionné ailleurs, était, au dire des rabbins, la plus petite des mesures de capacité en usage chez les Juifs. Elle égalait la sixième partie du *sea* qui était le tiers d'un *épha*. — *Stercoreis columbarum.* Le sens de l'hébreu, soit au *keri*, soit au *chélib*, n'est pas douteux; toutefois, on peut se demander si, par là, on ne désignerait pas quelque plante ou plutôt quelque graine sauvage qui ne servait guère de nourriture qu'aux mendiants et que le langage populaire aurait ainsi désignée, ou encore les légumes de rebut, ou la balle de froment et d'orge qu'on

26. Cumque rex Israel transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens : Salva me, domine mi rex!

27. Qui ait : Non te salvat Dominus; unde te possum salvare; de area, vel de torculari? Dixitque ad eam rex : Quid tibi vis? Quæ respondit :

28. Mulier ista dixit mihi : Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

29. Coximus ergo filium meum, et comedimus. Dixitque ei die altera : Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.

30. Quod cum audisset rex, scidit vestimenta sua, et transibat per murum. Viditque omnis populus ci-

26. Et comme le roi d'Israël passait sur un mur, une femme cria vers lui, et lui dit : Sauvez-moi, ô roi mon Seigneur.

27. Il dit : Le Seigneur ne te sauve pas avec moi, puis-je te sauver? Avec l'aire ou avec le pressoir? Et le roi lui dit : Que veux-tu? Elle répondit :

28. Cette femme m'a dit : Donne-moi ton fils, pour que nous le mangions aujourd'hui, et demain nous mangerons mon fils.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé. Et le jour suivant, je lui ai dit : Donne-moi ton fils pour que nous le mangions. Elle a caché son fils.

30. Lorsque le roi eut entendu cela, il déchira ses vêtements, et passa le long du mur, et tout le

abandonne aux poules et aux pigeons. Mais, en fait, rien n'empêche absolument qu'on n'entende les mots dans leur sens naturel. Nous voyons, en effet, dans Josèphe, Bell. j. l. V, c. XIII, § 7, que des assiégés ont été réduits à des extrémités de même nature.

26. — *Per murum*. Les murs de la ville étaient assez larges pour qu'on pût y passer. C'est même là que se plaçaient les défenseurs; mais ils étaient, sans doute, protégés par une sorte de parapet. Probablement, le roi faisait une tournée pour inspecter les remparts ou observer les mouvements de l'ennemi

27. — *Non te salvat Dominus*. C'est-à-dire, puisque Dieu ne te sauve pas, comment le pourrais-je? l'hébreu *לֹא יוֹשַׁעְךָ יְהוָה*, *al ioschieke Jehovah*, est traduit de différentes manières. Les uns lui donnent le sens d'une malédiction : « Que Dieu ne t'aide pas », et nous lisons dans Josèphe, l. c. : *δριστεῖς ἐπηράσατο αὐτῷ τὸν Θεόν*, « irrité il la maudit au nom de Dieu », mais cette hypothèse est peu vraisemblable et ne cadre pas avec la suite. D'autres traduisent : « Non! que le Seigneur t'aide! », c'est-à-dire ne me demande rien, c'est au Seigneur de t'aider, ou encore : « Laisse à Dieu le soin de t'aider »; pourquoi ne vient-il pas à ton aide? Mais il nous semble plus probable que les paroles du roi expriment le découragement et la mauvaise humeur et que *לֹא*, *al*, doit avoir le sens de *לֹא אֵין*. *im lo*, « si non ». — *Unde te possum...* C'est-à-dire, en quoi puis-je t'aider? Je ne puis te fournir

ni grain, ni vin, ni à boire, ni à manger. — *Quid tibi vis?* Soit par la réponse de cette femme, soit autrement, le roi s'aperçoit qu'elle veut lui parler d'autre chose.

29. — *Coximus ergo...* Les Juifs avaient été avertis qu'ils seraient réduits à des extrémités de ce genre, s'ils abandonnaient la loi du Seigneur, Lévit., xxvi, 29; Deut., xxviii, 53. C'est sans doute la première fois que la prophétie se réalisa; mais elle reçut une seconde fois son accomplissement pendant le siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, Lam., iv, 40, et une troisième fois, lorsque cette ville fut assiégée par Titus, Joseph. Bell. j., l., vi, c. III, § 4. Les Romains eux-mêmes furent épouvantés d'un pareil forfait dont on ne connaît pas d'exemple chez les peuples païens, et Titus déclara alors qu'il ne permettrait pas que « le soleil éclairât sur la terre une ville où les mères se nourrissaient d'un pareil aliment ».

30. — *Scidit vestimenta sua*. En signe d'horreur et d'épouvante, mais non comme marque de repentir. — *Viditque omnis...* Le vêtement de pénitence dont il est question touchait en général immédiatement le corps, Is., xx, 2, 3; seuls les prophètes le portaient par dessus leurs autres vêtements, parce que c'était l'insigne de leurs dignités. Joram, sans doute, ne voulait pas faire l'hypocrite auprès de son peuple, puisque l'on n'aperçut son cilice qu'après qu'il eût déchiré ses vêtements. Il espérait probablement, comme autrefois son père Achab, III Rois XXI, 27,

peuple vit le cilice dont il était revêtu sur sa chair.

31. Et le roi dit : Que Dieu me fasse ceci, et ajoute cela, si la tête d'Elisée, fils de Saphat, reste sur lui aujourd'hui.

32. Or, Elisée était assis dans sa maison, et des vieillards étaient assis avec lui. Le roi envoya donc un homme; et avant que ce messenger fût arrivé, il dit aux vieillards : Savez-vous que ce fils d'un homicide a envoyé pour que ma tête soit coupée? Faites donc attention. Lorsque viendra le messenger, fermez la porte et ne le laissez pas entrer; car voilà que le bruit des pieds de son maître est derrière-lui.

33. Pendant qu'il leur parlait encore apparut le messenger qui venait

licium, quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.

31. Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus, et hæc addat, si steterit caput Elisæi filii Saphat super ipsum hodie.

32. Elisæus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum, et antequam veniret nuntius ille, dixit ad senes : Numquid scitis quod miserit filius homicidæ hic, ut præcidatur caput meum? videte ergo; cum venerit nuntius, claudite ostium, et non sinatis eum introire; ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius, qui veniebat ad eum.

fléchir la colère de Dieu par des œuvres extérieures; mais il n'avait pas le repentir dans le cœur, puisqu'il jure la mort d'Elisée à qui il devait tant et qu'il avait même appelé son père. On ne voit pas que le prophète lui eût enjoint expressément de prendre un cilice, mais on peut admettre hardiment qu'il l'avait exhorté au repentir et à la pénitence.

34. — *Si steterit caput Elisæi...* La décapitation n'était pas sanctionnée par la loi juive; mais ce mode de châtier les criminels était commun en Assyrie, à Babylone, et en général dans tout l'Orient. Il serait assez probable qu'elle eût été introduite à Samarie par Jézabel, en même temps que plusieurs autres usages étrangers. On ne comprend pas très bien, d'ailleurs, le motif de la fureur de Joram contre Elisée. On peut, toutefois, supposer que le prophète avait conseillé de ne rendre la ville à aucun prix, promettant que Dieu la délivrerait, si chacun s'humiliait sincèrement et demandait le secours d'en haut. Sans doute, le roi croyait avoir assez fait, en revêtant un cilice; mais le secours attendu n'arrivant pas, il tomba dans une violente colère et voulut s'en prendre à Elisée. Visiblement, l'ordre qu'il donna lui échappa dans un moment de fureur, puisqu'il chercha ensuite à en arrêter les effets en se mettant à la poursuite de son envoyé, dans le but, doit-on croire, de l'empêcher de porter la main sur le prophète; mais il n'en reste pas moins avéré que ce prince n'était pas animé d'un vrai repentir. lequel consiste, en partie, à reconnaître que les calamités sont les effets de la ven-

geance divine. Le crime eût été néanmoins consommé, si Elisée n'avait eu révélation de ce qui s'était passé, et n'eût pris ses mesures en conséquence.

32. — *Et senes.* Les anciens de la ville s'étaient réunis auprès d'Elisée, évidemment pour lui demander conseil et assistance, car l'imminence du péril avait dû les faire réfléchir et les ramener à de meilleurs sentiments. — *Præmisit itaque...* La narration est un peu confuse par trop de brièveté; mais on voit bien cependant que le roi est le sujet du verbe. Hébreu : « Il envoya un homme de devant lui », c'est-à-dire, un de ceux qui l'accompagnaient, et qui étaient toujours prêts à exécuter ses ordres. — *Filius homicidæ hic.* Digne fils d'Achab, le meurtrier de Naboth, III Rois XXI, 19, il en a les sentiments. — *Et non sinatis...* Ce n'était pas un acte de révolte contre l'autorité, mais le moyen d'empêcher l'exécution d'un ordre donné avec trop de précipitation. C'était, d'ailleurs, rendre service au roi. — *Ecce enim...* Comme le roi n'était pas loin, Elisée ne voulut pas laisser entrer avant lui son envoyé.

33. — *Et ait.* Très probablement c'est le roi qui parle, car il est difficile d'admettre que le serviteur se soit ainsi exprimé sans dire qu'il parlait au nom de son maître, ou que la recommandation d'Elisée n'eût pas eu de suite. D'ailleurs, il est bien établi que le roi était venu lui-même, VII, 15, et il est certain que le messenger ne se fût pas permis de parler en sa présence. On doit donc supposer



Et ait : Ecce tantum malum a Domino est : quid amplius expectabo a Domino?

à lui. Et le roi dit : Voilà qu'un si grand mal vient du Seigneur; qu'attendrai-je de plus du Seigneur?

## CHAPITRE VII

Or, Elisée ayant annoncé que, le lendemain, le blé et l'orge se vendraient à vil prix, un des serviteurs du roi exprima des doutes, et reçut la réponse qu'il verrait la chose, mais n'en profiterait pas (vv. 1-2). — Sur ces entrefaites, quatre lépreux, pour échapper à la mort, se rendirent, sur le soir, au camp des Syriens, et ne trouvèrent personne (vv. 3-5). — En effet, le Seigneur avait fait entendre un grand bruit dans le camp, et les Syriens, se croyant attaqués de tous côtés, s'étaient enfuis précipitamment (vv. 6-7). — Après s'être rassasiés, les lépreux revinrent à Samarie annoncer la nouvelle, et rapportant de l'or et de l'argent (vv. 8-9). — Arrivés à la porte de la ville, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu; mais le roi, averti, craignit d'abord que les ennemis ne lui eussent tendu un piège (vv. 10-12). — Cependant il envoya en reconnaissance deux cavaliers, qui allèrent au camp, puis de là jusqu'au Jourdain, et constatèrent la retraite des Syriens (vv. 13-15). — Tout le peuple sortit donc pour aller piller le camp, et la prophétie d'Elisée s'accomplit (v. 16). — Mais l'homme qui avait douté de la parole du prophète fut écrasé à la porte où le roi l'avait placé, et c'est ainsi, que la prédiction d'Elisée se réalisa dans toutes ses parties (vv. 17-20).

1. Dixit autem Elisæus : Audite verbum Domini; hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius similæ uno statere erit, et duo modii hordei statere uno, in porta Samariæ.

2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum rex incumbere

1. Mais Elisée dit : Ecoutez la parole du Seigneur, voici ce que dit le Seigneur : En ce moment-ci, demain, un boisseau de farine se vendra un sicle, et deux boisseaux d'orge se vendront un sicle, à la porte de Samarie.

2. Un des chefs sur la main de qui le roi s'appuyait, répondit à

que le serviteur et le maître entrèrent presque en même temps. La démarche du roi avait évidemment pour but, non de presser l'exécution de ses ordres, ni de s'assurer qu'il était obéi, mais d'y porter empêchement. C'est ce que nous apprend l'historien Josèphe qui, d'ailleurs, affirme que Joram commença par se plaindre, Ant. j., l., IX, c. IV, § 4. — *Ecce tantum malum...* Après ce que j'ai vu, que puis-je encore espérer? Ces paroles sont bien celles d'un homme désespéré, mais, toutefois, elles indiquent que celui qui les profère conserve encore quelque parcelle de foi, et qu'il ne demanderait pas mieux que le prophète fit luire à ses yeux un rayon d'espérance. Elisée va bientôt condescendre à ses désirs et même aller au-devant.

CHAP. VII. — 1. — *Audite verbum.* On remarquera la solennité de ce début. — *Mo-*

*dus...* Hébreu : « Un séa » mesure qui était le tiers de l'épha et équivaldrait, pense-t-on, à environ sept litres. — *Uno statere.* Hébreu : « Un sicle ». C'était encore un prix élevé, mais c'était bien peu relativement au prix où les denrées étaient en ce moment dans la ville. C'est lorsque le besoin est le plus pressant qu'il faut le plus espérer en Dieu, comme nous l'enseigne S. Chrysostôme, In Psalm., II, 7 : « Quando res in maximam inopiam, tunc tu spera maxime. Tunc enim Deus maxime ostendit suam potentiam, non a primordio. vel quando res fuerint plane desperatæ ab hominibus. Hoc est enim tempus divini auxilii. » — *Duo modii.* Hébreu : « Deux séas ». — *Uno statere.* Hébreu : « Un sicle ». — *In porta Samariæ.* C'est là que se trouvait la place du marché.

2. — *Unus de ducibus.* Hébreu : « Le ca-

l'homme de Dieu, et lui dit : Quand même le Seigneur ferait des cataractes dans le ciel, ce que tu dis pourrait-il être? Il dit : Tu le verras de tes yeux, et tu n'en mangeras pas.

3. Or, il y avait près de la porte de la ville, quatre lépreux qui se dirent l'un à l'autre : Pourquoi voulons-nous rester ici jusqu'à ce que nous mourrions?

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim; si nous voulons rester ici, il nous faut mourir. Venez donc, et passons dans le camp des Syriens. S'ils nous épargnent, nous vivrons; mais s'ils veulent nous tuer, nous ne mourrions pas moins.

5. Ils se levèrent donc le soir, pour venir au camp des Syriens. Et lorsqu'ils furent arrivés au commencement du camp des Syriens, ils n'y trouvèrent personne.

6. En effet, le Seigneur avait fait entendre dans le camp des Syriens un bruit de chars et de chevaux, et

bat, homini Dei, ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cœlo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ; qui dixerunt ad invicem : Quid hic esse volumus donec moriamur?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur; sive manserimus hic, moriendum nobis est; venite ergo, et transfugiamus ad castra Syriæ; si pepercerint nobis, vivemus; si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.

5. Surrexerunt ergo vesperi. ut venirent ad castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

6. Siquidem Dominus sonitum audiri fecerat in castris Syriæ, curruum, et equorum, et exercitus plu-

pitaine ». Le mot שלש, *shalisch*, dérivé de שלישי, *schabosch* (trois), correspond assez bien au latin « tribunus », V. II Rois xxiii. 8. — *Super cujus...* V. 2. 48. Ici au lieu de נשען ללכוד, on doit lire נשען אשר ללכוד, Cfr., v. 47.—Si Dominus... L'hébreu signifie littéralement : « Voici que le Seigneur fait des fenêtres dans le ciel! cela arrivera-t-il? » De cette sorte, la raillerie est encore plus mordante. Quoi qu'il en soit, il y a ici une allusion évidente au passage de la Genèse, vii, 41, qui concerne le déluge. Dieu, sans doute, va ouvrir les fenêtres du ciel pour faire tomber un déluge de farine et d'orge! ou : Quand même Dieu ouvrirait...! cela arrivera-t-il? c'est-à-dire, verrons-nous les denrées à aussi bon marché?

3. — *Juxta introitum portæ*. D'après la Loi, les lépreux étaient considérés comme impurs et séquestrés de la société des humains, Lévit., xiii, 46; Nomb., v. 3. Ces lépreux étaient donc logés en dehors des murs, près de la porte et probablement dans un bâtiment spécial qui était attenant aux remparts.

5. — *Vespere*. Le v. 42 montre bien que

les lépreux sortirent le soir et non le matin; par conséquent le mot נשען, *nescheph*, désigne le crépuscule du soir et non celui du matin. Les lépreux choisirent ce moment, pour n'être pas vus des habitants de la ville. — *Ad principium*. Hébreu : « l'extrémité », c'est-à-dire, à l'extrémité du camp la plus rapprochée de la ville.

6. — *Sonitum audire fecerat*. Le texte semble dire positivement que Dieu fit réellement entendre aux assiégeants le bruit d'une armée en marche; mais il est possible aussi qu'ils aient été victimes d'une illusion des sens et qu'ils aient cru entendre ce qu'ils n'entendait pas. La question, d'ailleurs, est en elle-même très peu importante, car l'intervention miraculeuse de Dieu reste toujours certaine. — *Reges Hethæorum et Egyptiorum*. Le mot Héthéens a ici le sens de Chananéens, comme précédemment, III Rois x, 29, et désigne évidemment les tribus chananéennes qui s'étaient retirées au nord de la contrée du côté du Liban et de la Phénicie, et y avaient conservé leur indépendance. On voit, par les monuments de la 19<sup>e</sup> dynastie, que les Héthéens étaient, avec les Syriens, les ennemis

rimi; dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos rex Israel reges Hethæorum et Ægyptiorum, et venerunt super nos.

7. Surrexerunt ergo, et fugerunt in tenebris, et dereliquerunt tentoria sua, et equos, et asinos, in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cupientes.

8. Igitur cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum. et comederunt, et biberunt; tuleruntque inde argentum et aurum, et vestes; et abierunt, et absconderunt; et rursum reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus; hæc enim dies boni nuntii est. Si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur : venite, eamus, et nuntiemus in aula régis.

10. Cumque venissent ad portam

d'armée nombreuse, et ils se dirent l'un à l'autre : Voilà que le roi d'Israël a payé et ligué contre nous les rois des Héthéens et des Egyptiens, et ils ont fondu sur nous.

7. Ils se levèrent donc, et s'enfuirent dans les ténèbres, et ils abandonnèrent leurs tentes, et leurs chevaux, et leurs ânes dans le camp; et ils s'enfuirent, désirant seulement sauver leur vie.

8. Donc, lorsque les lépreux furent arrivés au commencement du camp, ils entrèrent dans une tente, et mangèrent et burent. Et ils emportèrent de l'argent et de l'or, et des vêtements, et s'en allèrent, et les cachèrent. Et ils revinrent de nouveau dans une autre tente, et en emportèrent autant, et les cachèrent.

9. Et ils se dirent l'un à l'autre : Nous n'agissons pas bien, car c'est un jour de bonne nouvelle. Si nous nous taisons, et si nous ne voulons pas l'annoncer, on nous en fera un crime. Venez, allons, et annonçons-le à la cour du roi.

10. Et lorsqu'ils furent arrivés à

des Egyptiens. A cette époque, ils paraissent être cantonnés dans la vallée du haut Oronte. Sur les monuments assyriens de l'âge primitif, ils nous apparaissent comme un peuple puissant du nord de la Syrie, fixé sur les deux rives de l'Euphrate, de Bir à Balis. De ce côté, ils formaient une grande confédération sous un certain nombre de rois, tandis qu'ils en formaient au sud une seconde, dont le siège semble avoir été l'Anti-Liban, entre Hanath et Donias. Les Héthéens du sud étaient gouvernés par douze rois. A l'époque de Bénadad et d'Hazaël, ils étaient encore puissants et possédaient de nombreux chars de guerre; en général, ils se font les auxiliaires des Syriens contre les Assyriens. Wilkinson, *Ancient Monarchies II*, 364-363. En cette circonstance les Syriens crurent peut-être que le roi d'Israël les avait pris à sa solde. Quant à l'expression *reges Ægyptiorum*, le pluriel s'explique par le parallélisme. Cependant on pourrait aussi supposer que l'Egypte, à cette époque, était partagée en plusieurs royaumes, ce qui est arrivé plus d'une fois,

ou que le principal pharaon s'était associé un ou plusieurs princes, fait qui n'est pas rare en Egypte. D'ailleurs, cette période qui est celle de la 22<sup>e</sup> dynastie, est restée assez obscur. En comparant les noms des rois découverts par M. Mariette avec la chronologie de Manéthon, on arrive toutefois à cette conclusion que les règnes, à cette époque, se sont en général suivis, par voie d'association, de manière à occuper en réalité un espace de temps très inférieur à la somme qui résulterait de leur addition totale. Lenormant, *Manuel d'Hist., anc.*, I, 454.

7. — *Et dereliquerunt...* Darius, fils d'Hystaspe, fit de même lorsqu'il commença à faire retraite en Scythie. Hérod., iv, 165. Cet abandon par les Syriens de tout leur campement doit être attribué de même non-seulement à la précipitation, mais surtout à la crainte de révéler le secret de leur fuite en faisant du bruit.

8. — *Ad principium*. V. 7. 5.

10. — *Ad portam civitatis*. Hébreu : « Au portier de la ville. » Il faut remarquer que

la porte de la ville, ils le leur racontèrent et dirent : Nous sommes allés dans le camp des Syriens, et nous n'y avons trouvé aucun homme, rien que des chevaux et des ânes attachés, et des tentes dressées.

11. Les gardiens de la porte allèrent donc, et l'annoncèrent dans le palais du roi, à l'intérieur.

12. Il se leva de nuit, et dit à ses serviteurs : Je vous dis ce que nous auront fait les Syriens; ils savent que nous souffrons de la faim, et voilà pourquoi ils sont sortis du camp, et se cachent dans les champs, disant : Lorsqu'ils seront sortis de la ville, nous les prendrons vivants, et alors nous pourrons entrer dans la ville.

13. Mais un de ses serviteurs répondit : Prenons les cinq chevaux qui sont restés dans la ville (car il n'y en a pas davantage dans toute la multitude des Israélites; les autres ont été consommés), et nous pourrons envoyer au camp et l'explorer.

14. On amena donc deux chevaux et le roi envoya au camp des Syriens, disant : Allez et voyez.

15. Et ils allèrent après eux jus-

civilatis, narraverunt eis, dicentes : Ivimus ad castra Syriæ, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos, et fixa tentoria.

11. Ierunt ergo portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.

12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos : Dico vobis quid fecerint nobis Syri : sciunt quia fame laboramus, et idcirco egressi sunt de castris, et latitant in agris, dicentes : Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos et tunc civitatem ingredi poterimus.

13. Respondit autem unus servorum ejus : Tollamus quinque equos, qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantum sunt in universa multitudine Israel, alii enim consumpti sunt) et mittentes explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque rex in castra Syrorum, dicens : Ite et videte.

15. Qui abierunt post eos usque

שׁוֹר, *schoer*, est un singulier, parce qu'il est pris dans le sens collectif et c'est pourquoi on lit להם, *lahem*, « à eux ».

12. — *Sciunt quia...* Joram voit là un stratagème du genre de celui qui fit gagner à Cyrus une grande bataille sur les Massagètes, Hérod., I, 214. Ce soupçon est très naturel, car, pour le moment, il était impossible de deviner pour qu'elle raison les Syriens avaient abandonné leur camp et levé le siège. On peut comparer la prise d'Haï par Josué, Jos., VIII, 3-19.

13. — *Quinque equos.* C'est, sans doute, un chiffre approximatif, pour indiquer un petit nombre. — *Quia ipsi tantum...* *Alii enim consumpti sunt.* Hébreu : « Voici qu'ils (les cinq chevaux) sont comme toute la multitude d'Israël, qui est restée (dans la ville); voici qu'ils sont comme toute la multitude d'Israël qui a péri », c'est-à-dire, les cinq chevaux,

ou plutôt, les cinq cavaliers, car ce ne sont pas les chevaux qui iront à la découverte, ne peuvent que partager le sort de ceux qui restent à Samarie, c'est-à-dire, succomber à la famine, s'ils reviennent sains et saufs; s'ils tombent aux mains des ennemis et sont mis à mort, ils auront le sort de ceux qui ont déjà péri.

14. — *Duos equos.* Hébreu : « Deux attelages de chevaux », litt. : « deux chars de chevaux », c'est-à-dire, deux chars attelés de chevaux et tout naturellement montés par plusieurs hommes. Le nombre des chevaux qui restaient pouvait être de quatre ou de six, selon que les attelages étaient de deux ou de trois chevaux. On envoie deux chars, afin sans doute que, si l'un est surpris, l'autre puisse échapper et que les hommes qui le montent puissent venir rendre réponse.

15. — *Usque ad Jordanem.* Les Syriens-

ad Jordanem; ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasis quæ projecerant Syri cum turbarentur; reversique nuntii indicaverunt regi.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ; factusque est modius similæ statere uno, et duo modii hordei statere uno, juxta verbum Domini.

17. Porro rex ducem illum. in cujus manu incumbabat, constituit ad portam; quem conculcavit turba in introitu portæ, et mortuus est juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando descenderat rex ad eum.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei, quem dixerat regi, quando ait : Duo modii hordei statere uno erunt, et modius similæ statere uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ.

19. Quando responderat dux ille viro Dei, et dixerat : Etiam si Dominus fecerit cataractas in cælo, numquid poterit fieri quod loqueris? Et dixit ei : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat, et conculcavit eum populus in porta, et mortuus est.

qu'au Jourdain. Et voilà que tout le chemin était plein de vêtements et d'objets que les Syriens avaient jetés dans leur trouble. Et les messagers retournèrent et le firent savoir au roi.

16. Et le peuple sortit et pillà le camp. Et le boisseau de farine fut vendu un sicle, et deux boisseaux d'orge un sicle, selon la parole du Seigneur.

17. Or, le roi établit à la porte ce chef sur la main de qui il s'appuyait. Le peuple le foula aux pieds à l'entrée de la porte et il mourut, selon ce qu'avait dit l'homme de Dieu, lorsque le roi était descendu vers lui.

18. Tout s'accomplit selon la parole que l'homme de Dieu avait adressée au roi quand il lui avait dit : Deux boisseaux d'orge vaudront un sicle, et un boisseau de farine un sicle, à cette même heure, demain, à la porte de Samarie;

19. Quand ce chef avait répondu à l'homme de Dieu, et lui avait dit : Quand même le Seigneur ferait des cataractes dans le ciel, ce que tu dis pourrait-il être? Et il lui dit : Tu le verras de tes yeux, et tu n'en mangeras pas.

20. Il lui arriva donc comme il avait été prédit, et le peuple le foula aux pieds à la porte, et il mourut.

avaient probablement fui par la route qui va de Samarie à Damas en passant par Djéba, Engannim, Beisan et Aphec. — *Cum turbarentur*. Hébreu : « Dans leur hâte », ou : « Dans leur fuite précipitée ». Septante : ἐν τῷ θαμβῆσθαι αὐτοῦς, « dans leur stupeur ».

17. — *Constituit ad portam*. Sans doute pour y maintenir l'ordre. — *Quem conculcavit turba...* L'empressement fut sans doute si grand, et pour sortir et pour entrer, que cet homme, en voulant rester à son poste, fut renversé et écrasé sous les pieds. Cependant il se peut encore que le peuple l'ait maltraité et

foulé aux pieds à dessein, précisément parce qu'il voulait observer la consigne et maintenir l'ordre, car il est difficile de comprendre pourquoi il fut le seul qui périt ainsi. On peut supposer que le peuple, affamé et pressé de sortir, n'écouta ni les conseils ni les ordres de cet homme et se jeta sur lui. Ainsi s'accomplit la prédiction d'Elisée, 7. 2.

18. — *Factumque est...* L'auteur, en reproduisant la prophétie d'Elisée, 7. 4 et 2, montre quelle importance il attachait à son accomplissement. La réalisation devait être un avertissement pour les incrédules; elle sert aussi de conclusion morale au récit.

## CHAPITRE VIII

Sur le conseil d'Elisée, la femme dont il avait ressuscité le fils, pour éviter la famine, était allée avec sa famille dans le pays des Philistins (vv. 1-2). — Sept ans après, elle revint et réclama auprès du roi sa maison et ses biens, au moment où Giézi venait de raconter ce qu'Elisée avait fait pour elle (vv. 3-4). — Le roi alors lui fit restituer ses biens et le revenu de ses champs (v. 6). — Or, Elisée s'en alla à Damas, et Bénadad, qui était alors malade, envoya Hazaël à sa rencontre, pour lui demander s'il guérirait (vv. 7-9). — Elisée dit à Hazaël de répondre : Tu guériras, bien qu'il sût que Bénadad mourrait ; puis il se troubla, et versa des larmes (vv. 10-11). — Hazaël l'ayant interrogé, le prophète répondit qu'il savait les maux qu'il ferait à Israël, et lui prédit la royauté (vv. 12-13). — Hazaël porta à son maître la réponse d'Elisée ; mais le lendemain, il l'étouffa et régna à sa place (vv. 14-15). — Or, Joram, fils de Josaphat, roi de Juda, régna huit ans, et suivit la voie des rois d'Israël, car son épouse était fille d'Achab ; cependant Dieu ne voulut pas perdre Juda à cause de David (vv. 16-19). — A cette époque, les Iduméens se révoltèrent et se donnèrent un roi ; or, Joram marcha contre eux et les défit, mais ils conservèrent leur indépendance (vv. 20-22). — L'histoire de Joram se trouve dans les annales de Juda (v. 23). — Il eut pour successeur son fils Ochozias, qui ne régna qu'un an, et dont la mère était la petite fille d'Amri, roi d'Israël (vv. 24-25). — Il suivit la voie d'Achab, et fit le mal (v. 26). — Il accompagna à Ramoth-Galaad Joram, le roi d'Israël, qui fut blessé en combattant contre les Syriens, et revint à Jezraël ; c'est là qu'il vint le visiter pendant sa maladie (vv. 28-29).

1. Or, Elisée parla à la femme dont il avait fait vivre le fils, et lui dit : Lève-toi, va, toi et ta maison, et séjourne où tu pourras trouver un endroit, car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur ce pays pendant sept ans.

2. Elle se leva et fit selon la parole de l'homme de Dieu, et elle alla

1. Elisæus autem locutus est ad mulierem, cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade, tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris ; vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.

Supr. 4, 35.

2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei ; et vadens

e. *Élisée fait rendre ses biens à la Sunamite ; il prédit à Hazaël le trône de Syrie, viii, 1-15.*

CHAP. VIII. — 1. — *Locutus est.* Sans doute, il faudrait ici le plus-que-parfait, car il est évident que l'auteur ne rappelle la prophétie d'Elisée au sujet de la famine, que pour servir d'introduction au récit qui va suivre ; on ne peut savoir au juste en quelle année du règne de Joram commença cette famine de sept ans ; mais ce que l'on peut conjecturer avec quelque vraisemblance, c'est que le fait relaté v. 4 et suiv., eut lieu avant la guérison de Naaman, ch. v, car le roi d'Israël ne se fût pas entretenu avec Giézi, si cet homme eût été lépreux déclaré. On serait donc alors en droit de conclure que la famine sévit vers le milieu du règne de Joram. Les faits racontés au ch. iv, v. 38-44, se passèrent pendant cette période. — *Et peregrin-*

*nare...* Comme cette femme était dans l'aisance. V. v. 6 et iv, 8 et suiv., le conseil d'Elisée devait être inspiré par des motifs particuliers. Quelques auteurs supposent qu'elle était veuve, et qu'il lui eût été difficile de traverser ce temps d'épreuve, privée de l'appui de son mari. — *Vocavit enim...* Cette expression est souvent usitée et rend bien l'idée qu'il suffit à Dieu de commander pour être obéi. Cfr. Ps., xxxii, 9, civ, 16 ; Ezéch., xxxvi, 29 ; Agg., i, 14 ; Rom., iv, 17. On voit suffisamment, d'ailleurs, que cette famine fut un châtement.

12. — *In terra Philisthim.* Elle se retira dans le pays des Philistins, soit parce qu'elle en était tout près, soit plutôt parce que la famine n'y était pas à redouter, car cette région, avec ses plaines, était certainement plus fertile que la Palestine. Au reste, le

cum domo sua, peregrinata est in terra Philisthiim diebus multis.

3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philisthiim : et egressa est ut interpellaret regem pro domo sua, et pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Elisæus.

5. Cumque ille narraret regi quomodo mortuum suscitasset, apparuit mulier, cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo sua, et pro agris suis. Dixitque Giezi : Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus quem suscitavit Elisæus.

6. Et interrogavit rex mulierem ; quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, et universos redditus agrorum, a die qua reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Elisæus Damascus, et Benadad rex Syriæ ægrotabat ; nuntiaveruntque ei, dicentes : Venit vir Dei huc.

avec sa maison, et séjourna nombre de jours dans la terre des Philistins.

3. Et lorsque les sept ans furent finis, cette femme revint de la terre des Philistins, et elle alla interpellier le roi pour sa maison et pour ses champs.

4. Or, le roi parlait avec Giezi, serviteur de l'homme de Dieu, et lui disait : Raconte-moi toutes les grandes choses qu'Elisée a faites.

5. Et pendant qu'il racontait au roi comment il avait ressuscité un mort, la femme dont il avait rendu le fils à la vie, se montra, criant vers le roi, pour sa maison et pour ses champs. Et Giezi dit : O roi, mon seigneur, voilà cette femme, et voilà son fils qu'Elisée a ressuscité.

6. Et le roi interrogea la femme qui lui raconta tout. Et le roi lui donna un eunuque, disant : Rends-lui tout ce qui est à elle et tous les revenus de ses champs, depuis le jour qu'elle a quitté le pays, jusqu'à présent.

7. Elisée vint aussi à Damas. Et Bénadad, roi de Syrie, était malade, et on le lui annonça, et on lui dit : L'homme de Dieu vient ici.

commerce maritime devait apporter les blés d'Égypte en Phénicie, avec la plus grande facilité.

3. — *Pro domo sua, et pro...* Pendant son absence, des étrangers s'étaient emparés de ses champs. Peut-être aussi ses biens avaient-ils été dévolus au fisc, comme biens abandonnés. Ces exemples de recours direct au souverain ne sont pas rares en Orient. Cfr. VI, 26 ; II Rois, XIV, 4 ; III Rois, III, 46.

4. — *Rex autem loquebatur...* On conclut généralement, v. 4, de cette circonstance, que Giezi n'était pas encore lépreux, et que ce fait a précédé la guérison de Naaman. Cependant nous devons indiquer les objections, et faire remarquer que si les lépreux étaient relégués en dehors de la ville, VII, 3, il n'était pas défendu de leur parler, Matth., VIII, 2 ; Luc, XVII, 42. Il semblerait même qu'il était plus facile au roi d'entrer en communication avec Giezi depuis qu'il n'était plus le serviteur d'Elisée. On ne s'étonnera pas, d'ailleurs, que Joram ait été

avide de recueillir de la bouche d'un témoin oculaire, des renseignements précis sur les actes miraculeux d'Elisée, surtout sur ceux qui étaient moins connus du public.

5. — *Clamans ad regem.* Ces cris, qui sont bien dans les mœurs orientales, interrompent le récit de Giezi et attirent l'attention des deux interlocuteurs.

6. — *Eunuchum unum.* C'est-à-dire, un des officiers, car le mot סָרִיס, *saris*, ne désigne pas plus un eunuque véritable que précédemment, III Rois, XXII, 9.

7. — *Damascus.* Rien n'indique que le prophète soit entré à Damas ; il semble plutôt qu'il resta en dehors de la ville, puisque le roi envoya à sa rencontre, et la chose devient encore plus probable, si l'on admet, comme on le fait généralement, qu'Elisée avait entrepris son voyage tout exprès pour remplir la mission que lui avait confiée son maître au sujet d'Hazaël, III Rois, XIX, 45. En réalité, le texte est complètement muet à cet égard, et nulle part il n'est fait allusion

8. Et le roi dit à Hazaël : Prends avec toi des présents et va au-devant de l'homme de Dieu, et consulte par lui le Seigneur, demande si je pourrai guérir de cette maladie.

9. Hazaël donc alla au-devant de lui, ayant avec soi des présents et tous les biens de Damas, la charge de quarante chameaux, et lorsqu'il fut devant lui, il dit : Ton fils Bénadad, roi de Syrie, m'a envoyé vers toi, disant : Est-ce que je pourrai me guérir de cette maladie?

10. Eliséc lui dit : Va, dis-lui : Tu seras guéri. Mais le Seigneur m'a montré qu'il mourra de mort.

11. Et il se tint devant lui, et il

8. Et ait rex ad Hazael : Tolle tecum munera et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum, dicens : Si evadere potero de infirmitate mea hac?

9. Ivit igitur Hazael in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci; onera quadraginta camelorum. Cumque stetit coram eo, ait : Filius tuus Benadad rex Syriæ misit me ad te, dicens : Si sanari potero de infirmitate mea hac?

10. Dixitque ei Elisæus : Vade, dic ei : Sanaberis; porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

11. Stetitque cum eo, et contur-

à la mission susdite. A la rigueur, on pourrait donc admettre que le prophète, pendant une de ses tournées, s'était avancé jusqu'en Syrie, où il jouissait déjà d'une grande réputation. Cependant il paraîtrait singulier qu'il se fût dirigé précisément sur Damas, sans avoir un but particulier.

8. — *Ad Hazaël.* Josèphe le qualifie « le plus fidèle des serviteurs » de Bénadad, τὸν πιστότατον τῶν οἰκετῶν, Ant., J. l. ix, c. iv, § 6. Evidemment, c'était un des principaux officiers, peut-être même le général en chef de l'armée. Les noms de Benadad, autrement Benhidri, et d'Hazaël, se rencontrent sur les monuments assyriens, en particulier sur l'obélisque noir qui est au British Museum. Tous deux sont mentionnés comme rois de Damas, et comme ayant eu à lutter contre Salmanasar qui les vainquit. V. p. 45. — *Vir Dei.* Elisée était peut-être connu en Syrie sous ce nom depuis la guérison de Naaman. — *Si evadere...* Bénadad ne désire pas tant recevoir une réponse, qu'obtenir sa guérison par l'entremise du prophète.

9. — *Et omnia bona Damasci.* Il est question très-probablement, non-seulement des produits naturels des manufactures de Damas, mais aussi des articles de luxe importés de Tyr, d'Égypte, de Ninive et de Babylone, car Damas était, à cette époque, une place de commerce très-importante. — *Onera quadraginta camelorum.* Il ne faudrait pas penser que les présents destinés à Elisée fissent la charge complète de quarante chameaux. C'est assez dans les habitudes des Orientaux, de faire de l'ostentation, et de faire porter leurs présents par un grand nombre de personnes. Chardin, Voy., III 247, raconte que

souvent la charge d'un seul est distribuée à cinquante. Aussi l'historien Josèphe se contente seulement de rapporter que quarante chameaux transportaient les présents du roi, sans dire qu'ils en avaient charge pleine. Ant., J. l. ix, c. iv, § 6.

10. — *Vade, dic ei : Sanaberis.* « Va, dis-lui : Tu vivras certainement. » On peut expliquer ce passage de plusieurs manières, ain-i qu'il suit : Tu ne mourras pas de ta maladie, ou : Certainement tu peux vivre; ou encore : Dis-lui, ainsi que cela convient à un courtisan : Tu vivras. Mais, comme Elisée était au courant des plans d'Hazaël et lisait dans son cœur, on pourrait, ce semble, supposer encore que le prophète, au lieu de lui donner soit un ordre, soit même un conseil, lui formule purement et simplement la réponse qu'il s'était proposé d'avancer et à tout événement de faire à son maître, afin de l'endormir dans une fausse sécurité. D'après la leçon du chélib, il faudrait lire, נל, *ho*, au lieu de חל, et traduire : « Dis : Tu ne guériras pas. » Hazaël aurait alors menti en ne reproduisant pas la réponse d'Elisée. p. 44. En tout cas, on peut toujours expliquer le passage en question, sans que l'on puisse accuser le prophète d'avoir menti ou d'avoir conseillé un mensonge.

11. — *Stetitque... usque ad suffusionem vultus.* Hébreu : « Et il fixa son visage, et le maintint jusqu'à la rougeur », c'est-à-dire, Elisée regarda fixement Hazaël, jusqu'à ce que celui-ci en fût embarrassé, comprenant, sans doute, que le prophète avait pénétré le fond de sa pensée. Les Septante ont interprété ce passage à leur façon : « Et Hazaël se tint devant lui, et déposa les présents en



batus est usque ad suffusionem vultus; flevitque vir Dei.

12. Cui Hazael ait : Quare dominus meus flet? At ille dixit : Quia scio quæ factururus sis filiis Israel mala. Civitates eorum munitas igne succendes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos eorum elides, et prægnantes divides.

*Infr. 10, 32.*

13. Dixitque Hazael : Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam? Et ait Elisæus : Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Qui cum recessisset ab Elisæo, venit ad dominum suum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Elisæus? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cumque venisset dies altera, tulit stragulum, et infudit aquam,

fut troublé jusqu'à avoir le visage décomposé, et l'homme de Dieu pleura.

12. Hazaël lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il? Mais il lui dit : Parce que je sais quels maux tu dois causer aux enfants d'Israël. Tu livreras aux flammes leurs villes fortifiées, et tu feras périr leurs jeunes gens par le glaive, et tu écraseras leurs enfants, et tu partageras les femmes enceintes.

13. Et Hazaël dit : Que suis-je, moi, ton serviteur, un chien, pour faire cette grande chose? Et Elisée dit : Le Seigneur m'a montré que tu seras roi de Syrie.

14. Lorsqu'il se fut éloigné d'Elisée, il revint vers son maître qui lui dit : Que t'a dit Elisée? Et il répondit : Il m'a dit que tu recouvreras la santé.

15. Et lorsque le jour suivant fut venu, il prit une couverture, et y

sa présence, jusqu'à le faire rougir. » — *Flevitque vir Dei.* L'homme de Dieu ne pleure ni sur Bénadad, ni sur Hazaël, mais sur les maux que Dieu infligera à son peuple par la main d'Hazaël. 7. 12.

12. — *Civitates eorum...* Le prophète énumère toutes les horreurs qui étaient l'accompagnement ordinaire de la guerre dans les contrées de l'Orient. La suite du récit, x. 32 et suiv., xiii, 3 et suiv., ne nous donne pas d'autres renseignements à cet égard, mais on ne doit guère douter que les choses ne se soient passées comme Elisée l'avait prédit, sans même que le nouveau roi de Syrie y ait eu une part directe, car il ne faut pas oublier que la discipline était chose rare dans ces grandes armées, qui, presque toujours, ressemblaient à des hordes sauvages. En tout cas, nous savons par Osée que des atrocités de ce genre se commettaient réellement.

13. — *Servus tuus canis.* En se rabaissant par trop, Hazaël montre bien que ses paroles lui sont dictées par une fausse humilité. Les Septante portent : *ὁ κύων ὁ τεθνηκώς*, le chien mort », expression encore plus méprisante, et dont la nôtre n'est peut-être que l'abrégé, Cfr I Rois, xxiv, 14; II Rois, ix, 8. xvi, 9. — *Ostendit mihi Dominus...* Quelque étrange que paraisse la chose, Dieu me l'a révélée, car tu seras roi de Syrie. Je sais, par conséquent,

quel est le but de tes efforts, et ce que tu veux faire. Il ne s'agit donc, on le voit, ni d'une consécration, ni d'une intronisation solennelle; le prophète annonce simplement d'avance ce qui arrivera.

14. — *Recipies sanitatem.* Hazaël se garde bien de répéter à son maître la réponse d'Elisée dans son entier.

15. — *Stragulum.* Par *מַמְכָר*, *mamcar*, on entend généralement une *couverture*, et non pas un *moustiquaire*, comme le fait Josèphe, Ant., J. I. IX, c. ix, § 6. Les Septante l'ont aussi traduit par *σπῶμα*. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que le sujet est Hazaël, et non pas Bénadad, comme le pensent quelques commentateurs; car, à première vue, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un meurtre, et non d'une mort accidentelle et par imprudence. Hazaël employa ce moyen pour écarter tout soupçon de mort violente, et réussit ainsi plus facilement à monter sur le trône. Elisée n'a point été complice d'Hazaël, et ne lui a point suggéré son crime, car ce n'était pas inviter ce personnage à assassiner son maître, que de lui annoncer qu'il serait roi de Syrie. Ici, comme en plusieurs autres rencontres, Ewald donne libre carrière à son imagination... Selon lui, tandis que Bénadad prenait un bain, son serviteur, (non pas Hazaël) plongea un matelas dans

versa de l'eau, et l'étendit sur le visage du roi, et lorsqu'il fut mort, Hazaël régna à sa place.

16. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, et de Josaphat, roi de Juda, régna Joram fils de Josaphat et roi de Juda.

17. Il avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna huit ans à Jérusalem.

18. Et il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme avait marché la maison d'Achab, car la fille d'Achab était sa femme; et il fit ce qui est mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut

et expandit super faciem ejus; quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

16. Anno quinto Joram filii Achab regis Israel, et Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat rex Juda.

17. Triginta duorum annorum erat cum regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem.

II Par. 21, 5.

18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab; filia enim Achab erat uxor ejus; et fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus disper-

l'eau chaude et le lui serra sur la tête si fortement qu'il l'étouffa, Geschichte Isr., III, p. 562. Josèphe, l. c. doit également se tromper lorsqu'il affirme que Bénadad fut étranglé, τὸν μὲν στραγγάλη διέφθερε, car, de cette façon on eût reconnu trop facilement que la mort du roi était le résultat d'un crime. On peut comparer la fin de Bénadad avec celle de l'empereur Tibère qui fut étouffé avec son coussin, Suet., Vit., Tib. § 7, 8. — *Regnavit Hazael.* Les inscriptions cunéiformes le mentionnent sous le nom d'Haza-i-lou. Salmanasar II nous apprend que, dans la 18<sup>e</sup> et la 22<sup>e</sup> année de son règne, il traversa l'Euphrate, et chaque fois triompha d'Hazaël de Damas. Des rois arabes ont aussi porté le même nom, Cfr. Schrader, Heilingschr. und der Alt. Test. 104 et 105.

D. Règnes de Joram et d'Ochosias de Juda; avènement de Jéhu en Israël, VIII, 16-x, 27.

a. Règne de Joram de Juda, VIII, 16-24.

16. — *Et Josaphat regis Juda.* Il est inadmissible que Joram ait commencé son règne la cinquième année de celui de son père, et nous mentionnerons seulement pour mémoire l'explication donnée par Sanctius et autres, c'est-à-dire, que Joram fut associé au trône la cinquième année de son père et commença à régner seul la cinquième année de Joram, roi d'Israel. Cette hypothèse invraisemblable en soi rendrait impossible la conciliation des textes, et ne reçoit nulle part la moindre confirmation. Nous devons donc reconnaître que le latin de la Vulgate est une traduction littérale quelconque du texte hébreu qui, en cet endroit, est particulièrement obscur. Avant tout, nous ferons remarquer que la

punctuation s'oppose à ce que les mots ויחופש מלך יהודה, *viaschaphth mélêke ienoudad*, se trouvent sous la dépendance de בשנת חמש, *bischnath khamesch* (anno quinto). Ceux qui supposent que Joram fut associé au trône deux ans avant la mort de son père, traduisent ainsi : « Et Josaphat étant encore roi de Juda ». Mais le mot *encore* ne se trouve pas dans le texte, et, par conséquent, cette traduction au fond se réduit à une simple conjecture. D'autres suppléent מות, *mat*, « était mort », ou אין, *ên* « n'était plus », ou הויה, *hoïah*, dans le sens du plus-que-parfait, « avait été roi de Juda ». On doit aussi remarquer que ces mots manquent dans plusieurs versions et dans plusieurs manuscrits, et rien n'empêche de supposer qu'il y ait là une faute de copiste, c'est-à-dire, la répétition malencontreuse de la fin du verset. En tout cas, d'un passage aussi obscur et aussi suspect, il semble difficile de tirer aucun argument pour prouver que Joram régna deux années conjointement avec son père; cependant c'est peut-être la seule manière d'obvier à toute difficulté, V. Préface, Chronologie. — *Rex Juda.* Comme roi de Juda. Mais d'après le texte hébreu, il faudrait *regis Juda*.

17. — *Et octo annis.* Il a dû cesser de régner à peu près en même temps que Joram, roi d'Israel, V. 16, et III, 1 et Cfr. 1, 47, mais cependant avant lui, v. 25.

18. — *In viis regum Israel.* C'est-à-dire, il introduisit ou laissa introduire le culte de Baal en Juda, aussitôt après la mort de Josaphat, son père, et fit périr ses frères, apparemment pour s'emparer des biens qui leur avaient été légués, II Paral., XXI, 2-4.

19. — *Noluit autem Dominus...* L'apostasie de Joram et ses crimes lui eussent mérité

dere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, et filiis ejus cunctis diebus.

*II Reg. 7, 16.*

20. In diebus ejus recessit Edom, ne esset sub Juda, et constituit sibi regem.

*Gen. 27, 40; II Par. 21, 8.*

21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo; et surrexit nocte, percussitque Idumæos qui eum circumdederant, et principes curruum, populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit et Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

pas disperser Juda, à cause de David son serviteur, comme il lui avait promis de donner en tout temps, à lui et à ses fils, un flambeau.

20. Sous son règne, Edom se sépara pour ne plus être soumis à Juda, et se donna un roi.

21. Et Joram vint à Séira, et tous ses chars avec lui; et il se leva de nuit et il frappa les Iduméens qui l'avaient environné, et les princes des chars. mais le peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Edom se sépara donc pour ne plus être soumis à Juda, jusqu'à ce jour. Et en ce même temps, Lobna se sépara aussi.

23. Mais le reste de l'histoire de Joram et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

la destruction de sa race, comme à plusieurs autres princes, III Rois, xiv, 40 xv, 2-4, xxi, 20-22, sans les promesses que Dieu avait faites à David, II Rois, vii, 19-16. Toutefois, il fut châtié d'une autre manière, c'est-à-dire, par la révolte de l'Idumée et de Lobna, 7. 22, et par la maladie terrible dont il mourut, II Paral., xxi, 12-15.

20. — *Recessit Edom.* Jusqu'alors les Iduméens n'avaient eu qu'un gouverneur, avec le titre de roi, V. iii, 9, et III Rois, xxii, 48. Josèphe, Ant., J. l. IX, c. v, § 4, raconte que les Iduméens commencèrent par mettre à mort leur roi. pu s'en donnèrent un autre. Le patriarche Isaac avait prédit à Esaü que sa descendance un jour secouerait le joug : « Vives in gladio, et patru tuo servies, tempusque veniet, cum excutias et solvas jugum ejus de cervicibus tuis », Gen., xxvii, 40. On ne peut savoir si les Iduméens connaissaient cette prophétie, mais ce qui est certain, c'est que, à dater de cette époque, ils formèrent une nation indépendante, Jér., xxv, 21, xxvii, 3; Am., i, 11.

21. — *Seira.* Ce nom fait penser aux montagnes de Séir, et pourrait faire supposer que l'hébreu צעירה, *Tsairah*, est pour שיערה, *Seirah*. Dans les Paralipomènes, on lit עֲמֵרָה, *im sarav*, « avec ses généraux ». Il faut en conclure simplement que l'auteur n'a pas mentionné la localité en question, pour une raison ou pour une autre, peut-être parce qu'il ne la

connaissait pas. — *Et surrexit nocte, percussitque...* De l'ensemble du texte, il semble résulter que Joram, ayant envahi l'Idumée pour la soumettre, se trouva dans une position critique, et réussit toutefois à s'échapper et à faire une trouée dans une attaque de nuit. Si son expédition avait été heureuse, on ne s'expliquerait guère comment les Iduméens auraient conservé leur indépendance. — *Populus...* L'armée de Joram, échappée au péril à grande peine, se débanda, aussitôt qu'on eût atteint le territoire de Juda.

22. — *Usque ad diem hunc.* C'est-à-dire, jusqu'à l'époque de l'auteur. En effet, les Iduméens furent de nouveau, sinon soumis, du moins humiliés par Azarias xiv, 7; mais, sous Achaz, ils faisaient déjà des incursions dans le royaume de Juda, II Paral., xxviii, 47. Jean Hyrcan, à son tour, les réduisit à l'obéissance. Joseph. Ant. j. l. XII, c. viii, § 6. — *Et Lobna.* Lobna, ou Lebna, ou Labanah, ou Libnah en hébreu, n'a pas été retrouvée, V. Jos., x, 29. Comme cette ville devait être au nord-ouest de Juda. Jos., xv, 42, sa révolte ne coïncida pas avec celle des Iduméens, mais plutôt avec l'incursion que les Philistins firent dans le pays et dans laquelle ils emmenèrent les fils de Joram, sauf Joachaz, le plus jeune, II Paral., xxi, 16 et suiv. Vu sa position, elle avait dû conserver une population chananéenne considérable.

24. — *Et dormivit Joram.* Joram mourut

24. Et Joram s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, et Ochosias, son fils, régna à sa place.

25. La douzième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, régna Ochosias, fils de Joram, roi de Juda.

26. Ochosias était âgé de vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna un an à Jérusalem. Sa mère se nommait Athalie, fille d'Amri, roi d'Israël.

27. Et il marcha dans les voies de la maison d'Achab, et il fit ce qui est mal devant le Seigneur, comme la maison d'Achab, car il était genre de la maison d'Achab.

28. Il alla aussi avec Joram fils d'Achab, pour combattre contre Hazael, roi de Syrie, à Ramoth Galaad, et les Syriens blessèrent Joram.

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, et regnavit Ochosias filius ejus pro eo.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab regis Israel regnavit Ochosias filius Joram regis Judæ.

*II Par. 22, 1.*

26. Viginti duorum annorum erat Ochosias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Israel.

*Ibid. 2.*

27. Et ambulavit in viis domus Achab; et fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab; gener enim domus Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad præliandum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth Galaad, et vulneraverunt Syri Joram.

d'une affreuse maladie, II Paral., xxi, 48 et suiv. — *Cum eis in civitate David.* Nous apprenons par II Paral., xxi, 20, que Joram ne fut pas enseveli dans le tombeau des rois; par conséquent, il ne faut pas donner à *cum patribus ejus* ni à *cum eis*, un sens très précis, à moins d'admettre que plus tard, au moment de la révolution opérée par Jofada, xi, 4 et suiv., le corps de ce prince ait été enlevé du tombeau des rois. La chose n'est pas improbable, car on ne s'expliquerait guère que son fils et Athalie, qui approuvaient sa conduite, l'eussent privé de la sépulture royale. C'est sous le règne de Joram que Carthage fut fondée. On remarquera, d'ailleurs, que l'histoire de Tyr à cette époque se lie intimement à celle du peuple Juif, puisque par Jézabel et Athalie, la famille royale de Tyr était alliée aux familles royales d'Israël et de Juda.

b. Règne d'Ochosias de Juda, viii, 25-29.

26. — *Viginti duorum annorum.* Dans le passage parallèle, II Paral., xxii, 2, on lit *quarante-deux*; mais c'est évidemment une faute résultant du changement de 2 (20) en 3 (40). Joram ayant commencé à régner à trente-deux ans et ayant régné huit ans, 7. 17, devait avoir au plus dix-huit ans quand Ochozias naquit, et cependant celui-ci était le plus jeune de ses fils, II Paral., xxi, 17, xxii, 4. On ne doit pas s'en étonner outre

mesure, car les Orientaux se marient très jeunes. De plus, outre l'épouse du premier rang, les princes de sang royal avaient ordinairement des concubines, ce qui était le cas de Joram, II Paral., xix, 17, de telle sorte qu'à dix-neuf ans il pouvait déjà avoir plusieurs fils. — *Filia Amri.* C'est-à-dire, petite fille d'Amri, le fondateur de la dynastie qui fut si funeste à Israël et à Juda, mais fille d'Achab, 7. 48. Dans les inscriptions assyriennes, le nom de Samarie est anciennement Beth-Omri « maison d'Amri », et Jéhu est qualifié de fils d'Omri, sans doute, à cause de la renommée du fondateur de Samarie. Cfr. Schrader Keilinsch. p. 105, V. ix, 2.

27. — *In viis domus Achab.* Ochozias était complètement sous l'influence de sa mère et de sa famille. II Paral., xxii, 3 et 4.

28. — *In Ramoth Galaad.* On ne sait si cette expédition eut lieu dans le but de reprendre cette ville dont Achab n'avait pu se rendre maître, III Rois, xxii. On voit seulement au ch. ix, 7. 44, que Ramoth se trouvait alors en la possession des Israélites, mais on ignore à quelle époque elle avait été reconquise. Il se pourrait que ce fût dans cette guerre, ainsi que Josèphe l'indique formellement, Ant. j. I, IX, c. vi, § 4. Le même historien affirme, en outre, que Joram entreprit cette guerre aussitôt après la mort de Bénadad, parce qu'il crut le moment favorable.

29. Qui reversus est, ut curaretur, in Jezrahel; quia vulneraverant eum Syri in Ramoth; præliantem contra Hazael regem Syriæ. Porro Ochosias filius Joram rex Juda, descendit invisere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

29. Il retourna à Jezraël pour se guérir, car les Syriens l'avaient blessé à Ramoth, pendant qu'il combattait contre Hazaël, roi de Syrie. Or, Ochosias, fils de Joram, roi de Juda, alla visiter Joram, fils d'Achab, à Jezraël, parce qu'il y était malade.

## CHAPITRE IX

Eliséo ordonne à un de ses disciples d'aller à Ramoth-Galaad sacrer Jéhu roi d'Israël, et de s'enfuir aussitôt après avoir rempli sa mission (vv. 1-3). — Le disciple arriva donc auprès de Jéhu, le sacra en secret, et lui annonça qu'il détruirait la famille d'Achab; il lui déclara aussi que Jézabel serait dévorée par les chiens, puis il ouvrit la porte et s'enfuit (vv. 4-10). — Jéhu raconta ensuite ce qui venait d'arriver aux serviteurs de son maître, lesquels se hâtèrent de le proclamer roi (vv. 11-13). — Il conspira donc contre Joram qui était à Jezraël, et défendit de l'avertir (vv. 14-15). — Il s'avança ensuite vers Jezraël, où se trouvait aussi Ochosias, le roi de Juda (v. 16). — Or, le guetteur de la tour de Jezraël ayant aperçu une troupe en marche, Joram envoya par deux fois des messagers, pour s'assurer des dispositions de ces gens; mais chaque fois Jéhu les retint (vv. 17-19). — Enfin le guetteur ayant reconnu Jéhu, Joram monta sur un char et, accompagné d'Ochosias, alla au-devant de Jéhu, qu'il rencontra dans le champ de Naboth (vv. 20-21). — Bientôt Joram comprit les intentions de son général, et se préparait à fuir, lorsque Jéhu le perça d'une flèche (vv. 22-24). — Jéhu fit ensuite jeter le cadavre de Joram dans le champ de Naboth, pour accomplir la parole du Seigneur (vv. 25-26). — Ochosias fuyait, mais il fut atteint et alla mourir à Mageddo (v. 27). — On l'emporta à Jérusalem où il fut enseveli (v. 28). — Il avait commencé à régner la onzième année de Joram (v. 29). — Or, Jéhu, à son entrée à Jezraël, aperçut Jézabel à une fenêtre, et la fit précipiter sur le sol; son sang rejaillit sur les murailles, et les chevaux la foulèrent aux pieds (vv. 30-33). — Un peu plus tard, Jéhu ordonna d'ensevelir Jézabel; mais on ne trouva plus d'elle que la tête, les pieds et les mains (vv. 34-35). — On l'annonça à Jéhu, qui se rappela la parole du Seigneur prononcée par Elie le Thésbite (vv. 36-37).

1. Elisæus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et

1. Or, le prophète Elisée appela un des fils des prophètes et lui dit :

— *Et vulneraverunt.* Selon Josèphe, l. c. la ville était déjà prise, lorsque Joram fut blessé, ce qui indique qu'il n'aurait pas été défait.

29. — *In Jezrahel.* Il se rendit non à Samarie dont il était plus près, mais à Jezraël, sans doute parce que la cour y était en ce moment, V. III Rois, xviii, 43, xxi, 1. — *Descendit invisere...* Ochosias était sans doute resté à Ramoth Galaad après le départ de Joram; mais, au bout d'un certain temps, il alla ou plutôt descendit à Jezraël pour voir Joram. La position de Ramoth, qui signifie *hauts lieux*, justifie suffisamment l'expression « descendit », sans qu'on soit obligé de supposer

que le roi de Juda était venu directement de Jérusalem.

c. *Avènement de Jéhu*, ix-x, 27.

α. *Sacre de Jéhu* ix, 1-10.

La chute de la maison d'Achab est un événement des plus importants dans l'histoire du royaume d'Israël; aussi l'auteur nous en fait une description saisissante. Naturellement pour apprécier un fait aussi considérable, il faut l'envisager au point de vue de la constitution fondamentale du peuple israélite. La dynastie fondée par Amri ne s'était pas con-

Ceins tes reins, et prends en ta main cette fiole d'huile, et va à Ramoth Galaad.

2. Et lorsque tu y seras arrivé, tu verras Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi; tu t'approcheras de lui et tu le tireras à l'écart, du milieu de ses frères, et tu l'introduiras dans une chambre intérieure.

3. Et, tenant la fiole d'huile, tu la répandras sur sa tête, et tu diras : Voici ce que dit le Seigneur : Je t'ai oint roi sur Israël. Et tu ouvriras la porte, et tu fuiras, et tu ne resteras pas là.

ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth Galaad.

2 Cumque veneris illuc, videbis Jehu filium Josaphat, filii Namsi; et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interius cubiculum.

III Reg. 19, 16.

3. Tenensque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dices : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes.

tentée des veaux d'or, mais avait introduit le culte de Baal dans le pays, et toutes les tentatives que Dieu avait faites pour la faire sortir de cette voie, avaient été inutiles. Le mal avait même passé en Juda, grâce à l'alliance des deux familles régnantes. La religion du vrai Dieu courait donc un grand danger et il était temps de porter remède à la situation. En outre, le gouvernement de la maison d'Achab était juste le contraire de la royauté telle qu'elle devait être en Israël. Au lieu de veiller à l'observation des prescriptions et des commandements du Seigneur, et surtout de maintenir l'alliance, sur laquelle reposait l'existence de la nation, cette famille était en révolte ouverte et constante contre Dieu. Si elle eût subsisté plus longtemps, le peuple israélite tout entier lût devenu païen et eût perdu sa signification et sa raison d'être; il n'eût pas tardé à disparaître. Il ne saurait être question d'une révolution dans le strict sens du mot; mais c'est plutôt l'exécution d'une sentence légitime portée depuis longtemps contre une maison criminelle qui était elle-même rebelle au véritable chef de la nation.

CHAP. IX. — 1. — *Lenticulam olei*... C'était peut-être de l'huile préparée selon le précepte de l'Exode xxx, 23-25, τὸ ἅγιον ἔλαιον, « l'huile sainte, » dit Josèphe. Cependant on peut objecter que le sacerdoce lévitique n'existait pas dans le royaume d'Israël, et que, par conséquent, Elisée ne pouvait avoir facilement de l'huile sainte en sa possession. Il aurait dû l'envoyer chercher dans le royaume de Juda. On peut donc aussi penser qu'il s'agit de l'huile ordinaire et que le sacre de Jéhu ne fut point réellement un sacre, mais un acte purement symbolique.

2. — *Jéhu*. On ne sait de quelle tribu était Jéhu. Il avait, sans doute, au moment du départ de Joram, reçu le commandement su-

prême de l'armée, comme Josèphe nous l'indique, Ant. j. l. IX, c. vi, § 1. Jéhu est mentionné deux fois dans les inscriptions de Salmanasar II, la première fois sur l'obélisque de ce prince, la seconde fois dans un fragment de ses annales récemment découvertes. Chaque fois il est représenté comme ayant payé tribut. La seconde fois, c'était à la suite de la campagne que Salmanasar II entreprit, dans la 48<sup>e</sup> année de son règne, contre Hazaël, roi de Syrie, qu'il assiégea dans sa capitale et dont il détruisit un grand nombre de villes, Cfr. Schrader, Keilinschrift. 105 et suiv. — *De medio fratrum suorum*. C'est-à-dire, du milieu de ses compagnons d'armes. — *In interius cubiculum*. On trouve dans l'hébreu חדר בחדר, *khèder bukhèder*, litt. « une chambre dans une chambre », comme précédemment, III Rois, xx, 30 et xxii, 23. Il s'agit évidemment d'un cabinet particulier. On voit par là que Jéhu n'était pas occupé au siège de la ville, mais se trouvait à l'intérieur chargé plutôt de la défendre.

3. — *Unxi te regem*. On admet assez généralement que ce fut ainsi que fut remplie la mission que le Seigneur avait confiée à Elie, V. III Rois, xix, 16. Cependant cette manière de voir n'est peut-être pas suffisamment exacte, ainsi que nous l'avons déjà remarqué en son lieu, *ibid.* Le texte n'en parle point et une pareille conduite de la part d'Elie se concilierait peu avec le principe de l'obéissance absolue et sans condition. Il n'est pas non plus vraisemblable qu'Elisée se soit déchargé sur un autre du soin de faire ce que son maître lui avait commandé. Ce n'est pas son âge qui aurait pu l'excuser puisqu'il n'est mort que sous Joas, xiii, 14, et a vécu encore plus de quarante ans après le sacre de Jéhu. Il est, d'ailleurs, facile de comprendre pourquoi Elisée n'est pas allé lui-même sacrer

4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth Galaad,

5. Et ingressus est illuc; ecce autem principes exercitus sedebant, et ait : Verbum mihi ad te, o princeps ! Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus nobis ? At ille dixit : Ad te, o princeps !

6. Et surrexit et ingressus est cubiculum; at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel.

7. Et percuties domum Achab domini tui, et ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini, de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

*III Reg. 21, 21.*

9. Et dabo domum Achab, sicut domum Jeroboam filii Nabath, et sicut domum Baasa filii Ahia.

*III Reg. 15, 20; III Reg. 16, 3.*

10. Jezabel quoque comedent ca-

4. Le jeune homme, serviteur du prophète, alla donc à Ramoth-Galaad.

5. Et il entra là où les chefs de l'armée étaient assis, et il dit : J'ai un mot à vous dire, ô prince. Et Jéhu dit : A qui de nous tous ? Et il dit : A toi, ô prince.

6. Et il se leva, et entra dans une chambre. Mais lui, répandit l'huile sur sa tête et dit : Voici ce que dit le Seigneur roi d'Israël : Je t'ai oint roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Et tu frapperas la maison d'Achab, ton maître, et je vengerai de là main de Jézabel, le sang des prophètes, mes serviteurs, et le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Et je perdrai toute la maison d'Achab, et je tueraï d'Achab, ce qui urine au mur, et ce qui est eufermé, et ce qui est le dernier en Israël.

9. Et je traiterai la maison d'Achab comme la maison de Jéroboam, fils de Nabath, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia.

10. Et les chiens mangeront Jéza-

Jéhu. Il fallait que la chose se fit secrètement; or il n'aurait pu aller à Ramoth et s'entretenir avec Jéhu sans éveiller les soupçons, car tout le monde le connaissait. Il envoya donc un de ses disciples qui n'était pas, comme lui, signalé à l'attention publique et dont les démarches ne couraient pas risque d'être surveillées. — *Et non ibi subsistes.* C'était pour éviter les questions qu'on aurait pu lui faire, *ὅπως λάθῃ πάντας ἐκείθεν ἀπίων*, « afin que personne ne sût d'où il venait », dit Josephé, l. c. et non pas pour éviter d'être pris par les partisans de Joram.

5. — *Principes exercitus sedebant.* Comme Elisée l'avait prédit, v. 2, les généraux se trouvaient réunis en ce moment et probablement en conseil de guerre, et, semble-t-il, dans la cour de l'habitation, puisqu'il est dit au verset suivant que Jéhu entra dans la maison (Hébreu).

6. — *Cubiculum.* Hébreu : « Dans la maison », ce qui indiquerait que la réunion avait lieu dans la cour.

7. — *Sanguinem servorum meorum.* Cfr. III Rois, xviii, 4, xix, 10. — *Et sanguinem omnium...* De ce passage il résulterait non-seulement que les prophètes auraient été massacrés, mais que la persécution, à l'instigation de Jézabel, s'était étendue aussi en général aux fidèles serviteurs de Dieu. Il est difficile de penser qu'il soit fait uniquement allusion au meurtre de Naboth. — *De manu Jezabel.* C'est-à-dire, sur Jézabel dont les mains étaient souillées du sang des prophètes qu'elle avait fait mettre à mort.

8. — *Et interficiam...* Cfr. III Rois, xxi, 21-23.

9. — *Sicut domus Jeroboam.* Cfr. III Rois, xv, 29-30. — *Et sicut domus Baasa.* Cfr. III Rois, xvi, 3, 41.

10. — *Jezabel quoque...* Le sort de Jézabel avait déjà été prédit par Elie, 36, 37; III Rois, xxi, 23. Ici, il est annoncé comme un événement imminent. Sur elle retombait la principale faute, car c'était par elle que le culte de Baal s'était introduit dans les deux royaumes.

bel dans le champ de Jezraël, et il n'y aura personne pour l'ensevelir. Et il ouvrit la porte et s'enfuit.

11. Or, Jéhu revint vers les serviteurs de son maître, qui lui dirent : Tout va-t-il bien? pourquoi cet insensé est-il venu vers toi? Il leur dit : Vous connaissez l'homme, et ce qu'il m'a dit?

12. Mais ils lui répondirent : C'est faux, raconte-le-nous plutôt. Il leur dit : Il m'a parlé de telle et telle manière; il m'a dit : Voici ce que dit le Seigneur : Je t'ai oint roi sur Israël.

nēs in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

11. Jehu autem egressus est ad servos domini sui, qui dixerunt ei : Rectene sunt omnia? quid venit insanus iste ad te? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

Lorsque le mal fut arrivé à son comble et que la vengeance divine éclata et extirpa toute une race impie, il convenait que cette princesse, véritable monstre d'impureté et de cruauté, fût réservée pour un châtement exemplaire, le plus terrible qui pût exister aux yeux des Juifs, et dont le souvenir ne pourrait s'effacer. — *In agro Jezrahel*. C'est à Jezraël que devait périr l'épouse d'Achab, puisque c'était là qu'elle avait son temple, ses prophètes, qu'elle avait menacé Elie, III Rois, XIX, 2, là enfin qu'elle avait poussé Achab au meurtre de Naboth, III Rois, XXI, 7-15.

6. Conjuraton de Jéhu contre Joram, ix, 11-15.

11. — *Rectene sunt omnia?* Hébreu : השלום, *haschalom*, « y a-t-il la paix? » ce qui, dans la circonstance, semblerait indiquer que les généraux pensaient que ce messager si pressé était porteur d'une nouvelle importante concernant la guerre avec les Syriens. Cependant cette expression peut avoir aussi un sens beaucoup plus général, comme, par exemple : Tout va-t-il bien? comment vont les choses? — *Insanus iste*. L'hébreu *בשגעון*, *meschouga*, a bien le sens d'*insensé*; mais rien ne prouve que ce mot soit ici pris en mauvaise part, d'autant plus qu'il est dit de Jéhu lui-même, v, 20. qu'il avançait *בשגעון*, *beschiggaon*, litt. « avec folie », c'est-à-dire évidemment, avec la précipitation qui, d'ordinaire, signale la marche d'un insensé. Il nous paraît donc vraisemblable que *בשגעון* fait aussi allusion à la hâte du jeune prophète qui entre précipitamment et s'éloigne de même, sans qu'on ait le temps de lui adresser la parole. Nous sommes donc peu disposés à admettre que l'expression susdite soit synonyme ou plus ou moins synonyme d'inspiré et de prophète, et encore moins na-

tuellement que les capitaines de l'armée aient eu l'intention de tourner en ridicule les manières des prophètes. La preuve qu'ils ne prennent pas le disciple d'Elisée pour un fou, c'est qu'ils s'empresent de reconnaître la royauté de Jéhu, v, 43. Chose certaine, l'apparition subite de cet homme, qui n'avait fait qu'entrer et sortir, sans parler à personne, sauf à Jéhu, les avait frappés et ils soupçonnaient par conséquent quelque chose d'extraordinaire. — *Nostis hominem et quid locutus sit*. D'après la Vulgate, Jéhu semblerait croire qu'il s'agit d'un complot organisé par ses compagnons d'armes, ou encore faire une réponse qui aurait ce sens : Puisque cet homme est insensé, vous pouvez bien penser qu'il n'a rien dit de raisonnable ni qui mérite attention. Or, Jéhu savait fort bien que ses compagnons n'étaient pour rien dans l'affaire, et, d'autre part, il est au moins douteux que le mot *insanus* doive être entendu dans son acception ordinaire. Cependant Jéhu peut avoir fait semblant de l'entendre en mauvaise part, afin de pouvoir donner une réponse évasive, réponse qui, d'ailleurs, ne trompa personne. Quant à l'hébreu, il peut donner un sens différent, car on peut traduire *שיח*, *siakh*, par *parole*, ou bien par *pensée*, *méditation*. Dans ce dernier cas, on interpréterait ainsi : « Vous connaissez l'homme et sa pensée », c'est-à-dire, vous ne devez pas être surpris de la conduite de cet homme, car il était, comme les prophètes, plongé dans ses pensées, et voilà pourquoi il n'a communiqué avec personne et s'en est allé aussi précipitamment qu'il était venu. Au surplus, de quelque façon qu'on l'entende, il est évident que Jéhu répond évasivement et cherche à détourner la question.

12. — *Falsum est, sed magis...* C'est-à-dire, tu nous trompes, dis-nous la vérité. L'hébreu



13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu filius Josaphat filii Namsi contra Joram; porro Joram obsederat Ramoth Galaad ipse et omnis Israel, contra Hazaël regem Syriæ;

Supr. 8, 28.

15. Et reversus fuerat ut curare-

13. Ils s'empressèrent donc, et chacun prit son manteau, et ils le mirent sous ses pieds, en manière de trône, et ils sonnèrent de la trompette, et dirent : Jéhu est devenu roi.

14. Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or, Joram, avec tout Israël, avait assiégé Ramoth-Galaad contre Hazaël, roi de Syrie.

15. Et il était retourné, pour se-

« mensonge, indique-le nous », a le même sens.

13. — *Pallium suum*. Les vêtements des hébreux, ayant des formes amples, comme des draperies, pouvaient facilement servir de tapis. La facilité avec laquelle les autres généraux prennent immédiatement fait et cause pour Jéhu porte naturellement à croire qu'il régnait dans l'armée un assez grand mécontentement contre Joram. — *In similitudinem tribunalis*. C'est une interprétation peut-être heureuse de l'hébreu אל-גרם הכועלות, *el guerem hammaaloth*, dont le sens précis est difficile à reconnaître. Les uns traduisent : « sur les marches elles-mêmes », d'autres : « sur le palier de l'escalier », d'autres enfin : « vers l'échafaudage des degrés », ce qui supposerait l'existence d'une espèce de tribune qui peut-être servait auparavant pour le roi. Ce qui pourrait faire pencher pour cette dernière traduction, c'est que la particule אל, *el*, ne signifie pas *sur*, mais indique une direction. Les généraux auraient donc recouvert le chemin de leurs habits jusqu'à l'endroit où le roi se tenait autrefois. La question n'est pas, d'ailleurs, assez importante pour que nous entrions plus avant dans la discussion. Cependant, en terminant, nous ferons remarquer que, par *in similitudinem tribunalis*, on ne peut guère entendre que les vêtements formaient une sorte de tribunal mais plutôt que l'ensemble avait cette apparence.

14. — *Conjuravit ergo Jehu*. C'est à la suite de ces faits que l'on conspira contre Joram, mais non avant. Le caractère de Jéhu a été très diversement apprécié. Les uns ne voient en lui qu'un séditionnaire et un tyran sanguinaire, tandis que d'autres en font un fidèle et irréprochable serviteur du vrai Dieu, deux appréciations contradictoires qui sont fausses l'une et l'autre. Avant tout, il faut s'en tenir aux données que nous fournit l'histoire. Or, nous voyons qu'il ne s'est pas fait roi lui-même et

rien ne nous indique qu'il ait conspiré avant le jour où il reçut la mission d'exterminer la famille d'Achab; on ne saurait donc le comparer aux usurpateurs qui l'ont précédé ou suivi, III Rois, xv, 27, xvi, 9, 16; IV Rois, xv, 40-30. Il ne faut pas oublier non plus qu'il fut sacré au nom du Seigneur. Mais, s'il fut choisi pour être l'instrument des vengeances divines, c'est qu'il était l'adversaire déclaré du culte de Baal, v. 22, et que les paroles d'Elie lui avaient fait jadis une forte et salutaire impression dont il avait conservé le souvenir, vv. 25 et 26. En outre, c'était un homme d'une grande énergie, vv. 30, 34, 32 et suiv., sans être dépourvu d'habileté, vv. 41, 45, 48, et qui, comme homme de guerre, jouissait d'une haute réputation, puisque ses compagnons n'hésitèrent pas un instant à le prendre pour chef. Si l'on considère sa conduite postérieure, il est évident qu'elle présente un certain caractère d'empressement et d'impétuosité qui était dans la nature du personnage; mais il ne faut pas oublier qu'il était impossible d'extirper l'idolâtrie sans violence. Enfin, ce n'est pas traitreusement qu'il met à mort Joram, mais après l'avoir avorti, vv. 22-24; il fait poursuivre Ochozias, parce qu'il avait pris parti pour son ennemi, et s'il fait précipiter Jézabel, c'est seulement après que cette princesse l'eut insulté, 34-33. Mais pour tout le reste, nous ne voulons point dire que Jéhu soit irréprochable et qu'il ait pleinement répondu à sa vocation. Nous verrons suffisamment par la suite qu'il n'en est pas ainsi. — *Obsederat*. Hébreu : היה שומר, *haïah schamer*, « avait été gardant », c'est-à-dire, avait défendu la ville contre les Syriens, ce qui indique ou qu'il s'en était emparé, ou qu'elle était déjà depuis quelque temps entre les mains des Israélites. C'est dans ces circonstances que Joram avait été blessé et était revenu à Jezraël pour guérir ses blessures, VIII, 28 et 29.

15. — *Et reversus fuerat...* Ce n'est pas

guérir, à Jezraël, à cause de ses blessures ; car les Syriens l'avaient frappé pendant qu'il combattait contre Hazaël, roi de Syrie. Et Jéhu dit : S'il vous plait, qu'aucun transfuge ne sorte de la ville, de peur qu'il n'aille porter la nouvelle à Jezraël.

16. Et il monta, et il partit pour Jezraël, car Joram était là, malade, et Ochosias, roi de Juda, y était descendu pour visiter Joram.

17. La sentinelle qui était sur la tour de Jezraël vit donc la troupe de Jéhu qui venait, et il dit : Je vois une troupe. Et Joram dit : Prends un char, et envoie à sa rencontre. Et que celui qui y va, dise : Tout va-t-il bien ?

18. Celui qui était monté sur le char alla donc à la rencontre, et dit : Voici ce que dit le roi : Tout est-il en paix ? Et Jéhu dit : Quoi de commun entre la paix et toi ? passe et suis-moi. Et la sentinelle le fit savoir, disant : Le messenger est arrivé jusqu'à eux, et il ne retourne pas.

19 Il envoya encore un second char et ses chevaux. Il arriva jusqu'à eux, et dit : Voici ce que dit le roi : Est-ce qu'il y a la paix ? Et Jéhu dit : Quoi de commun entre la paix et toi ? passe, et suis-moi.

20. Et la sentinelle le fit savoir,

tur in Jezrael propter vulnera, quia percusserant eum Syri, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis. nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrael.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrael; Joram enim ægrotabat ibi; et Ochosias rex Juda descendit ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrael, vidit globum Jehu venientis et ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum, et dicat vadens : Rectene sunt omnia ?

18. Abiit ergo qui ascenderat currum in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia ? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci ? Transi et sequere me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

19. Misit etiam currum equorum secundum; venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est ? Et ait Jehu : Quid tibi et paci ? transi, et sequere me.

20. Nuntiavit autem speculator,

là une répétition inutile, v. VIII, 28 et 29, car elle sert à expliquer ce qui précède, du v. 4 au v. 14. D'après le v. 21, on peut supposer que Joram était alors à peu près rétabli ; mais, au lieu de rejoindre son armée pour partager ses fatigues, il avait préféré rester dans son palais d'été, ce qui avait pu faire une mauvaise impression. Ainsi s'expliqueraient et l'enthousiasme avec lequel les généraux rendent hommage à Jéhu, et la promptitude avec laquelle ce dernier se met en marche sur Jezraël pour surprendre ensemble les deux rois et Jézabel.

x. Meurtre de Joram d'Israël et d'Ochosias de Juda, ix, 16-28.

16. — Joram était venu à Jezraël pour guérir ses blessures ; toutefois, comme nous

l'avons fait remarquer plus haut, le v. 21 donne au moins à entendre qu'il y avait une grande amélioration dans son état. — *Descenderat*. V. VIII, 29.

17. — *Igitur speculator*... Le récit suivant prouve, d'une part, combien Joram se croyait en sécurité, puisqu'il ne prend la chose au sérieux qu'après avoir envoyé inutilement deux messagers, et, de l'autre, avec quelle promptitude et quelle résolution Jéhu se comporta.

18. — *Quid tibi et paci*. C'est-à-dire, tu n'as pas à t'inquiéter si je viens avec des intentions hostiles ou pacifiques.

20. — *Est autem incessus*,... Le caractère impétueux de Jéhu était sans doute bien connu. — *Præcept*. Hébreu : « En furie », litt., « en folie », c'est-à-dire, en toute hâte, V. v. 14.

dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur; est autem incessus quasi incessus Jehu filii Namsi, præceptum enim graditur?

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram rex Israel, et Ochosias rex Juda, singuli in curribus suis, egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est Jehu? At ille respondit : Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens, ait ad Ochosiam : Insidiæ, Ochosia.

24. Porro Jehu tetendit arcum manu, et percussit Joram inter scapulas; et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ; memini enim

et dit : Il est arrivé jusqu'à eux, et ne revient pas. Mais cette démarche est comme la démarche de Jéhu, fils de Namsi, car il s'avance avec précipitation.

21. Et Joram dit : Attendez un char. Et on attela son char, et Joram, roi d'Israël, et Ochosias, roi de Juda, sortirent, chacun sur son char, et ils allèrent à la rencontre de Jéhu, et ils le trouvèrent dans le champ de Naboth le Jezraélite.

22. Et lorsque Joram eut vu Jéhu, il dit : Est-ce la paix, Jéhu? Mais il répondit : Quelle paix? Les fornications de ta mère et ses nombreux maléfices sont encore en vigueur.

23. Et Joram tourna sa main, et, prenant la fuite, dit à Ochosias : Trahison, Ochosias!

24. Or, Jéhu de sa main, tendit un arc et frappa Joram entre les épaules, et la flèche sortit par son cœur, et aussitôt il tomba dans son char.

25. Et Jéhu dit au chef Badacer : Prends-le, et jette-le dans le champ de Naboth le Jezraélite. Car je me

21. — *Et egressus est Joram.* Cette circonstance montre que les blessures de Joram ne le tenaient plus alité. — *In agro Naboth.* Hébreu : בהלקת נבוֹת, *bekhelkat Naboth* « dans la portion de Naboth », ce qui est la même chose que la vigne, כרם, *kèrem*, de Naboth, III, Rois XXI, 2, laquelle n'était qu'une partie du jardin royal.

22. — *Pax est, Jehu?* Joram est encore loin de soupçonner une révolte; ils s'attendait plutôt à recevoir la nouvelle d'une victoire remportée sous les murs de Ramoth Galaad, car autrement il ne serait pas allé seul au-devant de Jéhu. — *Quæ pax? adhuc...* C'est-à-dire, de quelle paix veut-tu parler, tant que dureront...? Par *fornicationes*, il faut entendre l'idolâtrie, et par *veneficia*, les opérations magiques, la divination, les sortilèges, en hébreu כשפים, *keschaphim* « incantations magiques, prestiges », toutes choses qui accompagnaient le culte idolâtrique et méritaient la peine de mort, Ex. XXII, 17; XVIII, 10 et suiv. La réponse de Jéhu montre qu'il attribuait à Jézabel l'introduction et la propagation du culte de Baal. En même temps, il reproche à Joram

de se laisser guider par sa mère et de la soutenir au lieu de s'opposer à ses crimes, dont il se rend ainsi complice.

23. — *Convertit autem .. Joram* ordonna au conducteur de tourner bride; c'est la même expression que III Rois XXII, 34. — *Insidiæ, Ochosia.* Hébreu : « Tromperie, Ochosias », c'est-à-dire, nous sommes trompés, ou plutôt nous sommes trahis.

24. — *Jehu tetendit arcum manu.* Hébreu : « Jéhu remplit sa main dans l'arc », c'est-à-dire, prit son arc en main, ou mit une flèche dans sa main. — *Inter scapulas.* Hébreu : « Entre ses bras; » c'est-à-dire, derrière le dos, entre les épaules. La flèche pénétra obliquement puisqu'elle traversa le cœur.

25. — *Ducem.* L'hébreu שלש, *schalisch*, a peut-être ici le sens d'aid-de-camp, Cfr., VII, 2 et II Rois XXIII, 8. — *Memini enim...* Hébreu : « Car souviens-toi comment toi et moi nous chevauchions ensemble » ou « nous allions en char derrière lui ». On reconnaît, en effet, que זכר, *zakar*, ne peut être que l'imperatif, ce qui oblige à faire de אני, *ani*, et de אתה, *atah*, deux accusatifs : « souviens-

souviens que, lorsqu'assis sur un char, toi et moi, nous suivions Achab, son père, le Seigneur a fait peser sur lui de fardcau, disant :

26. Assurément, pour le sang de Naboth, et pour le sang de ses enfants, que j'ai vu hier, dit le Seigneur, je te punirai dans ce champ, dit le Seigneur. Maintenant donc, prends-le, et jette-le dans le champ, selon la parole du Seigneur.

27. Mais Ochosias, roi de Juda, voyant cela, s'enfuit par le chemin de la maison du jardin. Et Jéhu le poursuivit, et dit : Frappez celui-là

quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

III Reg. 21, 22.

27. Ochosias autem rex Juda videns hoc, fugit per viam domus horti; persecutusque est eum Jehu, et ait : Etiam hunc percutite in

toi de toi et de moi chevauchant... » Quant à רכבים צמדים, *rokbim tsemadim*, on les traduit généralement : « chevauchant deux à deux », litt., *par paire*; cependant plusieurs pensent que cette expression désigne deux hommes portés sur le même char que le roi, mais derrière lui, καθεζομένους ὀπισθεν τοῦ ἄρματος τοῦ Ἀχάβου, « assis en arrière du char d'Achab », ainsi que le dit Josèphe, Ant., j., I., IX, c. VI. § 3. Les monuments assyriens semblent, d'ailleurs, donner raison à l'historien, car on voit souvent les monarques assyriens représentés, quand ils partent pour la guerre, accompagnés de deux hommes qui vont derrière eux sur le même char. — *Onus*. Cette expression, en hébreu כִּשָׁא *missa*, désigne une prophétie qui renferme des menaces, une sentence de condamnation, Is., XIII, 1, XIV, XV, 4; Nahum I, 4. Celui qui est sous le coup du châtement divin se trouve chargé d'un poids pesant.

26. *Si non pro...* En mentionnant l'oracle divin, III Rois XXI, 49, Jéhu veut montrer qu'il n'est que l'exécuteur des menaces du Seigneur. S'il ne répète pas textuellement la sentence, c'est qu'il ne se souvient que du sens général, et que l'état d'esprit dans lequel il se trouve ne lui permet pas d'en dire plus long. — *Et pro sanguine filiorum ejus*. Le meurtre des fils de Naboth n'est pas mentionné, III Rois XXI, 3, sans doute, parce que c'était la conséquence naturelle de celui du père, et que l'auteur a jugé par conséquent inutile d'en parler. C'était surtout la conséquence, pour ainsi dire, obligée de la confiscation du champ de Naboth, V. III Rois XXI, 44. Un jour ou l'autre, les fils auraient pu réclamer leur bien et chercher à se venger. En tout cas, il est inadmissible que Jéhu parle à son aide de camp, témoin oculaire comme lui, d'un fait matériellement faux. Si Jéhu

mentionne les fils à côté du père, ce n'est point évidemment sans motif, mais bien pour faire ressortir davantage la justice du châtement. Naboth et ses fils ayant eu le même sort, il en sera de même d'Achab et de son fils. — *Heri*. C'est-à-dire, il n'y a pas longtemps. — *In agro isto*. En punition du sang injustement répandu en cet endroit.

27. — *Per viam domus horti*. Il ne peut être question du palais d'été de Jezraël, puisque le roi de Juda cherchait à gagner le large, mais d'une maison qui se trouvait soit à une des entrées du parc, soit en dehors des jardins, et à une certaine distance de la ville. Ce qui nous paraît le plus simple c'est de faire de בית הגן, *beth-haggau*, un nom propre, à l'exemple des Septante qui l'ont rendu par Βαθγάβ. On peut supposer avec beaucoup de vraisemblance qu'il s'agit de Engannim עֵינַן-גִּינִים « la source des jardins », aujourd'hui Djénin. La route de Jezraël à Jérusalem passe, en effet, par cette localité. Ochozias fut, sans doute, obligé de changer de direction, puisque, blessé près de Jeblaam, il alla mourir à Maggeddo, le Khoilet Ledjoun qui est à l'ouest de Jezraël, tandis que Djénin est au sud. — *Etiam hunc percutite*. Jéhu ne continua pas en personne la poursuite, sans doute parce qu'il était pressé d'entrer à Jezraël. — *Et percusserunt eum*. Le texte hébreu est très-probablement défectueux en cet endroit et se trouve ainsi heureusement complété. Les Septante portent : καὶ ἐπάταξεν αὐτὸν ἐπὶ τῷ ἄρματι ὄντα, « et il le frappa sur son char », ce qui ne paraît pas exact. Il faut, d'ailleurs, remarquer que l'hébreu indique que l'on doit réunir *in curru suo* à *et percusserunt eum*. — *Qui est juxta Jeblaam*. On ne sait où se trouvait Jeblaam, Jos., XVII, 44, qui d'après ce passage devait être entre Jezraël et Maggeddo, à l'entrée des montagnes, puis-

curru suo; et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeb-laam; qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem; sepelieruntque eum in sepulcro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab regnavit Ochosias super Juda.

30. Venitque Jehu in Jezrahel. Porro Jezabel introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram,

31. Ingredientem Jehu per por-

aussi dans son char. Et ils le frappèrent à la montée de Gaver, qui est près de Jeb-laam. Il s'enfuit à Mageddo, et y mourut.

28. Et ses serviteurs le placèrent sur son char, et le portèrent à Jérusalem. Et ils l'ensevelirent dans le sépulcre, avec ses pères, dans la ville de David.

29. La onzième année de Joram, fils d'Achab, Ochosias régna sur Juda.

30. Et Jehu vint à Jezrahël. Or, Jézabel, en apprenant son arrivée, peignit ses yeux avec du fard, et orna sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jehu qui entrait par la porte,

qu'il est parlé d'une montée. — *Et mortuus est ibi.* On trouve dans le passage parallèle, II Paral., xxii, 8, 9, une relation qu'il paraît difficile de concilier avec celle-ci. Pour résoudre la difficulté, on peut supposer que le roi de Juda, après être resté quelque temps à Mageddo, serait allé à Samarie, pour y guérir ses blessures, ταπεινωμένον ἐν Σαμάρειά, disent les Septante, ou pour s'y cacher (latitatem, Vulg.), ou pour les deux choses à la fois. Découvert et amené à Jehu, qui était alors à Mageddo, il y aurait été mis à mort. D'après une autre hypothèse, Ochosias blessé serait allé se cacher à Samarie, d'où il se serait enfui ensuite à Mageddo, où il aurait succombé à ses blessures. Mais ce que nous lisons II Paral., xxii, 9, « adductumque ad se occidit », contredit absolument cet exposé. Comme de fait, Ochozias mourut à Mageddo, c'est donc à Mageddo que Jehu le fit mettre à mort, après l'avoir fait amener de Samarie. Cependant, à la rigueur, on pourrait encore admettre que, frappé mortellement à Samarie par Jehu ou en sa présence, Ochozias alla mourir à Mageddo. Ce serait peut-être la solution la plus simple; mais il faut alors donner au verbe *occidere* le sens de *blessé à mort*, ce qui ne paraît pas impossible.

29. — *Anno undecimo Joram.* La différence avec VIII, 25 s'explique par la manière de calculer les années du règne de Joram.

8. Mort de Jézabel, ix, 30-37.

30. — *Stibio.* Actuellement encore les femmes en Orient, surtout les femmes turques, se teignent les cils et les sourcils avec une pâte très noire connue sous le nom de *hermé*, dans le but de faire ressortir l'éclat de

leurs yeux et de les faire paraître plus grands. On prépare cette espèce de fard avec de l'antimoine. On lit dans Pline, Hist., N. 53, à propos du *stibium* : « In calliblepharis mulieris dilatatur oculus », et il faut se rappeler que Junon, dans Homère, est appelée Βοώπις, sans doute, parce que c'était chez les Anciens une marque de beauté que d'avoir de grands yeux. L'usage de se teindre le tour des yeux, ne paraît pas seulement propre à la Judée ou à la Phénicie dans l'antiquité. Xénophon, en effet, le mentionne chez les Perses, Cyrop., VIII, 8, § 20. On remarque aussi sur les monuments de Ninive des personnages dont les yeux sont ornés de cette façon. Layard, Monuments of Niniveh Ist., Séries, pl. 92. — *Et ornavit caput suum.* Si Jézabel se présente à Jehu ainsi parée, ce ne peut être dans l'espérance de le séduire, car à cette époque elle devait être avancée en âge, puisqu'elle avait un petit-fils de vingt-trois ans, VIII, 26, mais bien dans le but de lui en imposer et de lui apparaître dans toute la majesté d'une reine avec la pensée de se faire respecter ou au moins de terminer sa vie d'une manière digne d'elle. Les paroles qu'elle adresse à Jehu montrent bien, d'ailleurs, qu'elle ne cherchait pas à le gagner, et font bien preuve d'un caractère indomptable, inaccessible à la crainte comme à la pitié. — *Per fenestram.* Selon Josèphe, Ant., j., I, IX, c. VI, § 4, Jézabel était en ce moment sur la tour, ἐπὶ τοῦ πύργου, probablement la tour principale de la ville, tour qui était attenante au palais et où se tenait le guetteur.

31. *Numquid potest...* L'hébreu signifie littéralement : « Est-ce la paix, Zambri, meurtrier de son maître ? c'est-à-dire, veux-tu, nouveau

et dit : Est-ce qu'il peut y avoir la paix avec Zambri qui a tué son maître?

32. Et Jéhu leva la tête vers la fenêtre, et dit : Quelle est celle-là? Et deux ou trois eunuques s'inclinèrent vers lui.

33. Mais il leur dit : Précipitez-la en bas. Et ils la précipitèrent, et le mur fut arrosé de son sang, et les chevaux la foulèrent aux pieds.

34. Et lorsqu'il fut entré pour manger et boire, il dit : Allez et voyez cette maudite, et ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi.

35. Et lorsqu'ils allèrent pour l'ensevelir, ils ne trouvèrent plus que le crâne, et les pieds, et l'extrémité des mains.

36. Et ils retournèrent, et le lui firent savoir. Et Jéhu dit : C'est la parole du Seigneur, qu'il a prononcée par son serviteur, Elie de Thesbé, disant : Dans le champ de Jezraël, les chiens mangeront les chairs de Jézabel.

37. Et les chairs de Jézabel seront

tam, et ait : Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum?

III Reg. 16, 10.

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait : Quæ est ista? et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorsum : et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset, ut comederet, biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam, et sepelite eam ; quia filia regis est.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

III Reg. 21, 23.

37. Et erunt carnes Jezabel sicut

Zambri, te soumettre à moi, ou continuer la révolte? De quelque manière qu'on l'entende, il est toutefois évident que Jézabel cherche à intimider Jéhu, en lui rappelant le sort de Zambri, meurtrier d'Elia, dont le règne n'avait été que de sept jours. III Rois, xvi, 40-48. Elle veut lui faire comprendre qu'il ne régnera pas longtemps.

32. — *Quæ est ista?* « Qui est avec moi? qui? », langage qui convient bien au caractère de Jéhu. Les mots *quæ est ista?* ne supposeraient pas, d'ailleurs, que Jéhu ne reconnaissait pas Jézabel. Loin de s'en laisser imposer, Jéhu n'y répond même pas à celle qui lui parle. — *Et inclinaverunt...* Hébreu : « Et regardèrent vers lui... » Il est probable qu'ils firent signe à Jéhu qu'ils étaient à ses ordres.

33. — *Aspersusque est...* Hébreu : « Et le sang jaillit sur le mur et sur les chevaux, et il la foula. » Jéhu ne foula pas lui-même aux pieds Jézabel, mais la fit fouler par son cheval et ceux de ses compagnons. Aussi les anciennes versions ont le verbe fouler au pluriel.

Septante : καὶ συνεπάτησαν αὐτήν, « et ils la foulèrent. »

34. — *Cumque introgressus esset.* Jéhu, sans doute, avait hâte de prendre possession du palais et de se faire traiter comme roi. — *Maledictam illam.* Jéhu veut rappeler la malediction prononcée par Elie, III Rois, xxi, 23, et justifier de nouveau sa conduite. — *Quia filia regis est.* Jéhu a égard à la naissance de Jézabel, III Rois, xv, 34, et non à sa dignité de veuve d'Achab et de mère de Joram. Peut-être aussi ne voulait-il pas éveiller la susceptibilité, en refusant la sépulture à sa parente.

35. — *Non invenerunt nisi...* Tout le reste avait été dévoré par les chiens.

36. — *In agro Jezrahel...* V. III Rois, xxi, 23. Jéhu se rappelle alors la prophétie d'Elie, dont il reproduit le sens et qu'il complète en quelque sorte ; car le v. 37 fait suite à celui-ci.

37. — *Ita ut prætereuntes...* Hébreu : « De sorte qu'on ne pût pas dire : « Ceci est Jézabel. » Jézabel ne put donc être ensevelie, et

stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætoeuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel?

comme un fumier sur la face de la terre. dans le champ de Jezraël, de telle sorte que les passants diront : Est-ce là cette Jézabel ?

## CHAPITRE X

Soixante-dix fils d'Achab se trouvant à Samarie, Jéhu écrivit aux principaux de la ville pour leur proposer de choisir l'un de ces princes, et de le défendre ; mais ils furent remplis de terreur, et se montrèrent prêts à obéir au nouveau roi (vv. 1-5). — Alors Jéhu leur enjoignit de lui apporter, le lendemain, les têtes des fils d'Achab, ce qu'ils s'empressèrent de faire (vv. 6-7). — Jéhu fit placer ces têtes à la porte d'entrée, puis parlant au peuple, justifia tout ce qui avait été écrit conformément à la parole du Seigneur (vv. 8-10). — Jéhu frappa donc toute la famille d'Achab (v. 11). — Il alla ensuite à Samarie, et, rencontrant les frères d'Ochozias, les fit égorger et jeter dans une citerne (vv. 12-14). — Il trouva ensuite Jonadab, fils de Réchab, qu'il mena avec lui à Samarie où il frappa tout ce qui restait de la famille d'Achab (vv. 15-17). — Il rassembla ensuite le peuple, et sous prétexte d'honorer Baal, convoqua les prophètes, les prêtres et les serviteurs de ce dieu qui vinrent en foule (vv. 18-21). — Il fit ensuite revêtir les serviteurs de Baal des vêtements qui leur étaient propres, et s'assura qu'il ne se trouvait pas parmi eux de prophète du vrai Dieu (vv. 22-23). — Mais, d'après les ordres de Jéhu, tous les serviteurs de Baal furent massacrés, après que l'holocauste fut fini ; la statue du dieu fut ensuite brûlée et son temple détruit (vv. 24-27). — Jéhu détruisit donc en Israël le culte de Baal, mais il honora les veaux d'or (vv. 28-29). — Dieu lui promit de faire régner sa race jusqu'à la quatrième génération, et cependant Jéhu ne fut pas en tout fidèle à la loi (vv. 30-34). — Or, en ces jours, Dieu, mécontent des Israélites, les frappa par Hazaël, roi de Syrie (vv. 32-33). — L'histoire de Jéhu se trouve dans les annales des rois d'Israël (v. 34). — Jéhu fut enseveli à Samarie et eut pour successeur son fils Joachaz ; il avait régné vingt-huit ans (vv. 35-36).

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria. Scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam,

1. Or, il y avait à Samarie soixante-dix fils d'Achab. Jéhu écrivit donc des lettres, et les envoya

rien ne rappela le souvenir de cette reine impie, qui fut punie, non-seulement pour ses fautes, mais pour celles qu'elle avait fait commettre. « Non priorum tantummodo malorum, dit S. Chrysostôme, hom., 24 in Ep. ad Rom., rationem dabimus, sed et eorum quibus aliis scandalum præbemus. Quod si etiam per seipsas graves sunt nostrorum delictorum pœnæ ubi et istæ accedent, quando salvabimur? Non enim putamus nos excusationem habituros, si quando delictorum socios invenerimus; nam istud supplicium magis augebit. quandoquidem et serpens magis punitus est quam mulier, et Jezabel majores pœnas dedit quam Achab vineæ raptore; ipsa quippe universum istud negotium texerat, regique lapsus occasionem dederat. Igitur et tu quoque, si reliquis perditionis

causa fueris, graviora patieris quam qui per te subversi sunt? »

5. Extermination des fils d'Achab à Samarie, x, 1-11.

CHAP. X. — 1. — *Septuaginta filii*.. Ce nombre n'a rien d'in vraisemblable dans un pays où la polygamie était permise. D'ailleurs, il faut aussi comprendre là-dedans les petits-fils, car on lit au v. 2 : « *Qui habetis filios domini vestri* », V. v. 13. — *Ad optimates civitatis, et ad majores natu*. L'hébreu אל-שרי וירעאל הזקנים, *el-sare Jezrael haz-zkénim*, litt. : « aux princes de Jezraël, les vieillards », paraît fort étrange. Or, en comparant avec le v. 5, on voit d'abord que הזקנים n'est pas en apposition avec שרי, de sorte qu'il faut suppléer la particule אל. *et* (adj). D'autre part, on ne comprend pas

à Samarie, aux principaux de la ville, et aux anciens et aux pères nourriciers d'Achab, disant :

2. Aussitôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez les fils de votre maître, et des chars, et des chevaux, et des villes fortes, et des armes,

3. Choisissez le meilleur des fils de votre maître, et celui qui vous plaira, et mettez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre maître.

4. Ils furent saisis d'une vive crainte, et dirent : Voilà que deux rois n'ont pu se maintenir devant lui, comment donc pourrions-nous lui résister?

5. Les préposés du palais, et les

ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,

3. Eligite meliorem, et eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, et dixerunt : Ecce duo reges non poterunt stare coram eo, et quomodo nos valebimus resistere?

5. Miserunt ergo præpositi do-

comment les employés de la cour qui résidaient à Samarie sont appelés *princes de Jezraël* ; mais, si l'on compare de nouveau le  $\text{v. 5}$ , on voit que ces *princes de Jezraël* sont le préfet du palais et le gouverneur de la ville. On est donc conduit à supposer que  $\text{לְרִשְׁתָּא}$ , est une faute pour  $\text{לְרִשְׁתָּא וְלְרִשְׁתָּא}$ , *hair el*, et à traduire : « Aux princes de la ville (et) aux anciens. » On lit, en effet, dans Josèphe, Ant., j. l. IX, c. vi, § 5 : τοῖς ἀρχουσι τῶν Σαμαρείων, « aux chefs de Samarie ». La faute paraît très ancienne et avait même précédé la version des Septante où on lit : Πρὸς τοὺς ἀρχοντας τῆς πόλεως, καὶ πρὸς τοὺς πρεσβυτέρους, « aux chefs de la ville et aux vieillards », correction qui n'a eu lieu, comme dans la Vulgate, que par voie de conjecture. Les princes de la ville sont donc le préfet du palais et le gouverneur de Samarie,  $\text{v. 5}$ , tandis que les vieillards sont, sans doute, les magistrats. — *Et ad nutritios Achab*. Le mot  $\text{אֲכָבִים}$ , *omnim*, désigne les gardiens et les gouverneurs que le roi Achab avait donnés à ses fils et à ses petits-fils.

2. — *Qui habetis filios...* C'est-à-dire, puisque vous avez sous la main les princes de sang royal, et que vous avez le pouvoir d'élever l'un d'entre eux à la royauté, choisissez... Il n'est pas probable que la lettre de Jéhu ait le sens d'une raillerie. Il serait, en effet, plus naturel de supposer que la proposition de Jéhu n'était qu'une ruse, pour arriver à connaître les sentiments des principaux de Samarie, avant de marcher sur cette ville pour y exterminer toute la race d'Achab. C'est nommément l'opinion de Josèphe, l. c.

Cependant il nous semble plutôt que c'est simplement une mise en demeure qu'on peut formuler ainsi : « Si vous ne voulez pas vous soumettre, choisissez un roi, et combattez pour lui ; la force des armes décidera entre lui et moi. Ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est que les principaux de Samarie se hâtent de protester de leur obéissance. L'expression *filios domini vestri*, montre encore que parmi les 70 se trouvaient aussi les fils de Joram. — *Et civitates firmas*. Si Samarie eût refusé de reconnaître Jéhu, bien d'autres villes fortes auraient été tentées d'en faire autant.

3. — *Et pugnate pro domo...* La famille d'Achab, qui avait occupé le trône pendant quatre générations, ne pouvait manquer d'avoir de nombreux partisans. Aussi Jéhu représente à ses adversaires quels sont les avantages de leur position, et les somme de se décider. En cas de guerre, il pouvait compter sur son armée qui venait de le proclamer, et dont le zèle n'était pas encore refroidi. Si les habitants de Samarie se soumettent, il saura s'assurer leur fidélité pour l'avenir.

4. — *Timuerunt illi*. La valeur de Jéhu était connue et on savait ce qu'il avait déjà fait. Jéhu, d'ailleurs, se conduisit avec une habileté consommée ; n'ayant encore sous la main qu'une partie de son armée et ne pouvant se risquer à marcher immédiatement sur Samarie, il en obtint néanmoins la soumission par ses seules menaces. — *Duo reges*. C'est-à-dire, les deux rois (et  $\text{δὺς βασιλεῖς}$ , Sept.), Joram et Ochozias, IX, 24-28.

5. — *Præpositi domus et præfecti civitatis*



mus, et præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus, quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem; quæcumque tibi placent, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens : Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cumque diluxisset, egressus est, et stans, dixit ad omnem popu-

préfets de la ville, et les anciens, et les pères nourriciers envoyèrent donc dire à Jéhu : Nous sommes vos serviteurs, nous ferons tout ce que vous ordonnerez, et nous ne nous choisirons pas un roi; faites tout ce qui vous plaît.

6. Et il leur écrivit une seconde fois des lettres, disant : Si vous êtes à moi, et si vous m'obéissez, prenez les têtes des fils de votre maître, et venez à moi à cette même heure, demain à Jezrahël. Or, les fils du roi, soixante-dix hommes, étaient nourris chez les principaux de la ville.

7. Et lorsque les lettres leur arrivèrent, ils prirent les fils du roi, et tuèrent ces soixante-dix hommes, et mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les lui envoyèrent à Jezrahël.

8. Or, un messenger vint et le lui fit savoir, disant : Ils ont apporté les têtes des fils du roi. Il répondit : Mettez-les en deux tas, à l'entrée de la porte jusqu'au matin.

9. Et lorsqu'il fit jour, il sortit, et se tenant debout, il dit à tout le

En hébreu : « le préfet du palais et le préfet de la ville », litt. « celui qui était sur le palais, et celui qui était sur la ville ». Cfr. III Rois, iv, 16 et xxii, 26. Le préfet du palais et le préfet de la ville sont les « optimates civitatis », du v. 4, V. ibid.

— 6. *Tollite capita...* Jéhu était pressé de se faire reconnaître roi par tout le peuple; car, en se faisant apporter les têtes des descendants d'Achab, il s'assurait que tous les prétendants à la couronne étaient morts, et il constatait en même temps que les grands du royaume, qui lui faisaient cet envoi, s'étaient détachés de l'ancienne dynastie. — *Porro filii regis, septuaginta, apud...* Pour faire ressortir l'importance de sa demande, Jéhu fait de nouveau remarquer que les princes sont au nombre de soixante-dix, et, de plus, qu'ils avaient été confiés aux soins des principaux de la ville.

7. — *Et miserunt ad eum.* Cet usage, qui nous paraît barbare, était commun dans l'Orient, et en général dans l'antiquité. C'est ainsi que la tête d'Histui fut envoyée des

côtes de l'Asie Mineure à Suse, pour la montrer à Darius. Hérod., vi, 30. La tête de Pompée fut de même présentée à César, et tout le monde sait ce qu'il advint de celle de Cicéron. On voit aussi fréquemment, sur les monuments assyriens, des soldats tenant des têtes par les cheveux.

8. — *Ponite ea...* L'usage d'exposer aux portes des villes les têtes des ennemis ou des rebelles est très ancien en Orient, et s'est conservé jusqu'à nos jours, ainsi que l'attestent unanimement tous les voyageurs. Cfr. I Rois, xvi, 54; II Mac., xv, 30. Jéhu fit placer ces têtes à l'entrée de la porte, parce que c'était là que le peuple se réunissait.

9. — *Justi estis.* La vue de ces têtes dut, sans doute, inspirer un grand effroi, mais peut-être aussi susciter des murmures. Jéhu donc s'adresse au peuple d'un ton calme, et en appelle à sa justice. Vous êtes justes, jugez vous-mêmes. Si l'on m'accuse, que l'on accuse aussi les meurtriers de ces hommes, mais réfléchissez aussi que tout est arrivé d'après la volonté de Dieu et en accomplisse-

peuple : Vous êtes justes; si j'ai conjuré contre mon maître, et si je l'ai tué, qui a frappé tous ceux-là?

10. Considérez donc maintenant qu'il n'est tombé par terre aucune des paroles du Seigneur, que le Seigneur a prononcées sur la maison d'Achab; et le Seigneur a fait tout ce qu'il a dit par le ministère de son serviteur Elie.

11. Jéhu frappa donc tous ceux qui étaient restés de la maison d'Achab à Jezraël, et tous ses grands, et ses amis, et ses prêtres, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus aucun.

12. Et il se leva, et vint à Samarie. Et lorsqu'il fut arrivé sur le chemin à la cabane des pasteurs,

13. Il trouva les frères d'Ochosias, roi de Juda, et leur dit : Qui êtes-vous? Ils répondirent : Nous sommes les frères d'Ochosias, et

lum : *Justi estis; si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos?*

10. *Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in terram, quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.*

III Reg. 16, 31.

11. *Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.*

12. *Et surrexit, et venit in Samariam; cumque venisset ad cameram pastorum in via,*

13. *Invenit fratres Ochosiæ regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos? Qui responderunt : Fratres Ochosiæ sumus, et descendimus ad*

ment de la sentence prononcée. C'est probablement pour mieux faire ressortir cette pensée que Jéhu ne dit pas que les principaux de Samarie n'avaient fait qu'exécuter ses ordres. Il voulait peut-être faire entendre qu'ils avaient agi comme sous une inspiration d'en-haut, ou que leur prompt obéissance devait être attribuée à une cause supérieure.

11. — *Percussit igitur Jehu...* Le discours de Jéhu eut tout l'effet qu'il en attendait; aussi, assuré maintenant des sentiments de la population, il procède à l'extermination de tout ce qui restait de la descendance d'Achab et à celle des principaux adhérents de cette famille. — *Et sacerdotes.* Soit les prêtres attachés à la cour, soit plutôt les conseillers. Le mot כהן, *cohen*, aurait alors le sens qu'il a II Rois, VIII, 48, et III Rois, IV, 5, et c'est d'autant plus probable que les prêtres de Baal auront plus tard leur tour, V, 48.

φ. Extermination des frères d'Ochosias et des autres membres de la dynastie d'Achab, X, 12-17.

12. — *Ad cameram pastorum.* L'hébreu בית־עֶדְד הרעם, *beth êked haraïm*, dont les Septante ont fait un nom propre, Βαυθαξάθ, est interprété par Gésenius, d'après le chaldéen, בית כנישת רעי, *beth kenischat raïa*, « locus conventus pastorum », et par le plus grand nombre « locus ligationis pastorum », à cause de la racine עֶדְד, *akad*, « ligare ». Il faudrait entendre par là une maison où les bergers

attachaient leurs animaux pour les tondre. Mais on peut faire remarquer que les pâtres d'une contrée ne se réunissent pas dans le même endroit pour cette opération, Gen., XXXIII, 12; I Rois, XXV, 2; II Rois, XIII, 23, et que, d'ailleurs, la question principale n'était pas d'attacher, mais de tondre les brebis. En tout cas, on peut toujours supposer qu'il s'agit d'un endroit où se réunissent les bergers, bien que l'expression qui le désignait puisse être devenue une véritable nom propre. D'après Eusèbe, dans l'Onomasticon, Βαυθαξάθ était un bourg à quinze milles de Légie (Ladjoun, Mageddo), dans la plaine de Jezraël. D'après ce passage, on peut, de plus, conclure que cette localité était sur la route de Jezraël à Samarie.

13. — *Fratres Ochosiæ.* Les frères d'Ochosias avaient été pris par les Arabes et mis à mort avant son avènement au trône, II Paral., XXI, 47. Il s'agit donc ou des fils des concubines de Joram de Juda, ou des neveux et cousins d'Ochosias. Aussi, on lit II Paral., XXII, 8 : « *Filios fratrum Ochoziæ.* — *Ad salutandos.* Pour rendre visite au fils de Joram — *Filios regis.* Les fils de Joram. — *Et filios reginæ.* Les fils de Jézabel, ainsi que l'indique le mot גְּבִירָה, *guebirah*, qui désigne habituellement la reine-mère. On ne sait pas s'ils allaient à Jezraël ou à Samarie, car rien n'empêche de supposer qu'une partie des fils de Joram et de Jézabel fût restée à Jezraël, bien que la plupart, et probablement les plus

salutandos filios regis, et filios reginæ.

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum.

nous sommes descendus pour saluer les fils du roi et les fils de la reine.

14. Il dit : Saisissez-les vivants. Lorsqu'on les eut saisis vivants, on les étrangla dans la citerne près de la cabane. Ils étaient quarante-deux hommes, et il n'en épargna aucun.

15. Lorsqu'il fut parti de là, il rencontra Jonadab, fils de Réchab, qui venait au-devant de lui, et il le bénit et lui dit : Est-ce que ton cœur est droit, comme mon cœur à l'égard de ton cœur? Et Jonadab dit : Il l'est. S'il l'est, dit-il, donne ta main. Celui-ci lui donna sa main, et il le souleva vers lui dans le char.

jeun s, fussent à Samarie. Selon Joseph, les frères d'Ochozias allaient visiter Joram et Ochozias, par conséquent, se dirigeaient sur Jezraël, Ant., J. I. IX. c. vi, § 5.

14. — *Comprehendite eos vivos.* C'est-à-dire, faites-les prisonniers, arrêtez-les. — *Jugulaverunt eos.* Rien n'indique que Jéhu ait eu des vues sur le royaume de Juda. Il voulait seulement empêcher toute tentative de vengeance de la part des parents de la famille d'Achab. Il ne faut pas apprécier, en effet, la conduite de Jéhu d'après nos idées modernes. Ce n'est pas seulement en vertu de la solidarité que toute la famille d'Achab est exterminée, mais pour prévenir toute revendication, toute vengeance. Dans les mœurs orientales de l'époque, tout homme qui périsait de mort violente, devait trouver un vengeur dans sa famille. C'est ce que nous appelons aujourd'hui la vendetta, coutume si bien enracinée que la loi mosaïque n'avait pu la détruire complètement, mais qu'elle s'était bornée à réglementer. C'est pourquoi, dans les monarchies orientales, toute révolution violente, tout changement de dynastie provoquait infailliblement la destruction de toute la dynastie précédemment régnante, au moins de tous les descendants mâles. Jéhu n'a donc fait que suivre l'exemple des souverains, ses voisins, et ce qui déjà avait eu lieu en Israël et fut imité plus tard. Cfr. xxv, 7, et III Rois, xv, 28, xvi, 44. De plus, dans la circonstance présente, il faut encore considérer que la dynastie d'Achab avait introduit et propagé l'idolâtrie dans le pays, et que, pour détruire le mal, il fallait aussi détruire les fauteurs.

15. — *Invenit Jonadab filium Rechab.* Jo-

nadab, le fils, ou plutôt le descendant de Réchab, qui fut l'ancêtre des Réchabites, xxxv, 6. Il donna pour règle à ses descendants de continuer la vie nomade, c'est-à-dire, d'habiter sous la tente, de ne pas cultiver la terre et de s'abstenir de vin. Les Réchabites furent si fidèles à observer cette loi et à obéir aux préceptes du Seigneur, que Jérémie les propose comme modèles à ses contemporains et annonce que la vengeance divine ne les atteindra pas, Jér., xxxv. Réchab était fils d'Hammat, I Paral., II, 55, et de la tribu des Cinéens, dont faisait aussi partie Hobab, le beau-père de Moïse, Nomb., x, 29. Les Réchabites étaient donc très probablement les descendants d'Hobab, puisque nous voyons les Cinéens s'attacher aux Israélites dans le désert, et les suivre dans le pays de Chanaan où ils continuèrent leur genre de vie, Jug., I, 16, iv, 14 ; I Rois, xv, 6. — *Et benedixit ei.* Selon Joseph, Ant., I. IX, c. vi, § 6. Jonadab, ἀνὴρ ἀγαθὸς καὶ δίκαιος, φίλος αὐτῶν (Ἰηοῦ) παλαιῶν γεγονῶς, « homme vertueux et juste, depuis longtemps l'ami de Jéhu », salua ce prince, et le loua d'avoir exterminé, selon la volonté de Dieu, κατὰ βούλησιν τοῦ Θεοῦ, la famille d'Achab. Jéhu aurait ensuite prié Jonadab de monter sur son char, pour lui montrer comment il allait sévir contre les méchants, les faux devins et les faux prêtres. — *At ille levavit eum.* C'était un grand honneur que Jéhu rendait à Jonadab. Evidemment, cet homme devait être renommé dans tout Israël, pour la sainteté de sa vie, et c'est sans doute pour cette raison que Jéhu recherche son amitié, dans le but probablement de s'appuyer de son autorité auprès du peuple. Selon Corn. Lap., Jéhu fit monter Jo-

16. Et il lui dit : Viens avec moi, et vois mon zèle pour le Seigneur. Et après l'avoir placé dans son char,

17. Il le conduisit à Samarie. Et il frappa à Samarie tous ceux qui étaient restés de la race d'Achab, jusqu'au dernier, selon la parole que le Seigneur avait dite par Elie.

18. Jéhu rassembla donc tout le peuple et leur dit : Achab a honoré un peu Baal, mais moi je l'honorerai davantage.

19. Maintenant donc, appelez à moi tous les prophètes de Baal, et tous ses serviteurs, et tous ses prêtres. Qu'il n'y en ait aucun qui ne vienne, car j'ai un grand sacrifice à faire à Baal. Quiconque manquera ne vivra plus. Or, Jéhu faisait cela traîtreusement, pour exterminer les adorateurs de Baal.

16. Dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo,

17. Duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, et dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

III Reg. 16, 31.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus, et cunctos sacerdotes ipsius, vocale ad me; nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal; quicumque defuerit, non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidiosè, ut disperderet cultores Baal.

nadab sur son char « ut auctoritatem sibi apud Samaritas nomenque probitatis conciliaret per Jonadab sibi socium, quem omnes habebant pro viro integro et sancto, et hac ratione facilius perageret cædem Baalitarum, quam moliebatur, nec aliquis ei resistere auderet. »

47. — *Omnes qui reliqui fuerunt...* Tous ceux qui appartenaient à la famille d'Achab, v. 44. Ainsi s'accomplit la révolution qui assura le trône à Jéhu et à sa postérité. — *Juxta verbum Domini...* L'écrivain tient à faire remarquer de nouveau que la prophétie d'Elie s'est accomplie dans son entier; mais il ne s'en suit nullement que Jéhu, tout en accomplissant la prophétie à la lettre, n'ait pas travaillé pour lui plutôt que pour Dieu, ou même n'ait pas excédé la mesure. Ainsi s'expliqueraient les paroles d'Osée, 1, 4 : « Visitabo sanguinem Jcraël super domum Jehu. »

γ. Extermination des prophètes et des prêtres de Baal, x, 18-27.

48. — *Ego autem...* Jéhu put parler ainsi et se faire croire, parce que tout le monde, ou au moins la plupart, pensaient à une révolution militaire, du genre de celle de Baasa et de Zambri, et que personne ne soupçonnait qu'il s'agissait d'une réforme religieuse. Les motifs de Jéhu étaient-ils purs de tout intérêt personnel? C'est chose peu probable. En effet, les prêtres et les prophètes de Baal étaient

restés attachés par situation à la maison d'Achab, et auraient pu devenir dangereux, Jéhu trouvait donc son avantage à les faire disparaître, et, d'ailleurs, se conciliait ainsi et les fidèles serviteurs de Dieu et les partisans du culte légal établi en Israël. Ce qui fait penser, d'ailleurs, que la religion n'était pour lui qu'un prétexte, et non un moyen d'atteindre son but, c'est qu'il laissa subsister les veaux d'or, v. 29. Sans doute, toutes les victimes de sa vengeance méritaient la mort, mais malheureusement il est assez visible qu'il se laissa guider plutôt par la soif du sang et l'ambition que par l'honneur de Dieu. Nous en avons pour garant le passage d'Osée, 1, récemment cité. Cependant il est de tous points vraisemblable que le culte de Baal et d'Astarté lui déplaisaient personnellement, et qu'il comprenait qu'il était de son honneur et de celui de la nation d'abolir des rites aussi dégradants. En résumé, Jéhu fut l'instrument de Dieu, mais parfois aussi inconscient, et même véritable fléau. En cette occasion, par exemple, on ne saurait l'excuser de dissimulation et de mensonge. S. Augustin le condamne formellement et ajoute : « Visum est quibusdam catholicis Priscillianistas se debere simulare, ut eorum latebras penetrarent; quod ego prohibens, scripsi librum contra mendacium », lib. Contr., Mendac., c. 11. Cependant, S. Jérôme est d'un autre avis, car il s'exprime ainsi, Epist. ad Gall. c. 11 : « Utilem simulationem assu-

20. Et dixit : Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque,

21. Et misit in universos terminos Israel, et venerunt cuncti servi Baal; non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal; et repleta est domus Baal, a summo usque ad summum.

22. Dixitque his qui erant super vestes : Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, et videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta; Jehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros, et dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus et ducibus suis : In-

20. Et il dit : Sanctifiez un jour solennel pour Baal. Et il appela,

21. Et il envoya à toutes les frontières d'Israël, et tous les serviteurs de Baal vinrent. Et il n'y en eut pas un seul qui restât et ne vint pas. Et ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal fut remplie d'une extrémité à l'autre.

22. Et il dit à ceux qui étaient préposés aux vêtements : Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal. Et ils leur donnèrent des vêtements.

23. Et Jéhu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Cherchez et voyez, de peur qu'il n'y ait parmi vous, quelqu'un des serviteurs du Seigneur, mais que les serviteurs de Baal soient seuls.

24. Ils entrèrent donc, pour immoler des victimes et des holocaustes. Or, Jéhu avait disposé au dehors quatre vingts hommes et leur avait dit : Quiconque s'enfuira de ces hommes que j'amènerai entre vos mains, votre vie paiera pour sa vie.

25. Et il arriva que lorsque l'holocauste fut achevé, Jéhu donna cet ordre aux soldats et à leurs chefs :

mendam esse in tempore, Jéhu regis nos docet exemplum. »

20. — *Sanctificate diem solemnem.* Hébreu : « Convoquez une assemblée pour Baal. » Et, en effet, le mot עֲצִירָה, *atsarah*, ne désigne pas un jour de fête, mais une assemblée solennelle, V. Levit., xxiii, 26 ; Is., i, 3 ; Joël, i, 14 ; Am., v, 21. — *Vocavitque.* Hébreu : « Et ils convoquèrent », c'est-à-dire, l'assemblée solennelle.

21. — *A summo usque ad summum.* Hébreu : פֶּה לַפֶּה, *péh lappeh*, « d'une extrémité à l'autre », litt. « d'une bouche », c'est-à-dire, d'un bord, « à l'autre ».

22. — *Proferte vestimenta...* Ainsi que nous l'enseignent Silius Italicus, III, 2, 3, et Hérodien, v, 5, les prêtres des idoles avaient des vêtements particuliers dont ils se servaient dans les cérémonies, et qu'on conservait dans les temples. Jéhu, qui avait préparé la fête,

avait sans doute pris ses précautions en conséquence. Il voulait ainsi empêcher qu'on ne confondit les innocents avec les coupables, en donnant le moyen de reconnaître les serviteurs de Baal. Nous ferons remarquer que, dans l'hébreu, il est question d'un maître de la garde-robe seulement, et non de plusieurs.

23. — *Perquirite et videte, ne quis...* La présence de personnes d'une autre religion passait chez les païens pour une profanation des mystères de leur culte. Jéhu se donne donc l'apparence d'un observateur rigoureux du culte de Baal; mais, dans le fait, il voulait empêcher qu'aucun serviteur de Dieu ne périt.

25. — *Cum completum esset holocaustum.* Il n'est pas question de Jéhu dans ce membre de phrase, כְּבַלְלוֹתָ לַעֲשׂוֹת הַלֶּחֶם, *kekalloth laa'oth haolah*, litt., « post consummationem ejus, faciendi holocaustum », mais évidemment du

Ecoutez et frappez-les, nul n'échappera. Et ils les frappèrent du tranchant du glaive, et les soldats et les chefs les jetèrent dehors. Et ils allèrent dans toute ville ayant un temple de Baal,

25. Et ils retirèrent du temple de Baal la statue et la brûlèrent,

27. Et la pulvérisèrent. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et firent à sa place des latrines qui existent encore aujourd'hui.

28. Jéhu anéantit donc Baal en Israël.

29. Cependant il ne s'éloigna pas

gredimini, et percutite eos; nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et projecerunt milites et duces; et ierunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt statuum de fano Baal, et combusserunt.

27. Et cominuerunt eam. Destruxerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel.

29. Verumtamen a peccatis Jero-

chef des prêtres de Baal, à moins qu'on ne préfère donner à l'affixe  $\gamma$  le sens impersonnel, comme l'a fait sans doute le traducteur latin. Septante :  $\delta\varsigma$  συνετέλεσαν ποιούντες τὴν ὀλοκαύτωσιν, « lorsqu'ils eurent achevé de faire l'holocauste ». Au reste, il ne semble pas qu'il faille entendre que l'holocauste était achevé, mais seulement qu'il était tout prêt.

— *In ore gladii*. Sans épargner personne. — *Et projecerunt*. Ils jetèrent les cadavres en dehors de l'enceinte, sans se donner la peine de les ensevelir, n'en ayant pas le temps. — *In civitatem templi Baal*. Il est à peu près certain que par בית-הבעל  $\epsilon\upsilon\iota\tau$ , *ir beth habbaal*, on doit entendre non pas la partie de la ville où se trouvait le temple de Baal, ni une autre ville quelconque, mais le temple de Baal proprement dit, la *cella*, le sanctuaire, car il est à présumer que les cérémonies, à l'imitation de ce qui avait lieu à Jérusalem, se faisaient sous le portique. On remarque, d'ailleurs, que le sens primitif de  $\epsilon\upsilon\iota\tau$  est *enceinte* et, par dérivation, *ville*, parce que toute ville avait une enceinte. On peut encore supposer, pour justifier cette expression, que le temple de Baal, c'est-à-dire, le sanctuaire, avait quelque chose de monumental, dans le genre d'une citadelle ou d'un château fort. En tout cas, le contexte montre que tout s'est passé dans le même endroit, c'est-à-dire, dans le temple de Baal.

26. — *Statuum de fano Baal*. Hébreu . « Les statues, מצבות, *matséboth*, du temple de Baal. » Par [ces *matséboth*, Movers, Phœnoz., I, 674. entend les statues des dieux inférieurs, les  $\kappa\alpha\tau\epsilon\delta\omicron\tau\omicron\iota$  ou  $\sigma\upsilon\mu\beta\omega\mu\omicron\iota$ , les assesseurs de Baal.

27. — *Et cominuerunt eam*. Hébreu : « Et ils brisèrent la statue de Baal », מצבת הבעל, *matséboth habbaal*. Il serait question de la statue principale de Baal, laquelle était en

Pierre ou en métal. — *Et fecerunt...* C'était pour souiller et déshonorer le temple. Cfr., Esdr., vi, 12; Dan., 5, III. 29.

### III. De l'avènement de Jéhu en Israël et d'Athalie en Juda, jusqu'à la chute du royaume d'Israël, x, 28-xvii.

Cette époque embrasse un espace de 161 ans de l'an 883 à l'an 722 avant Jésus-Christ. La réforme commencée par Jéhu fut incomplète, attendu qu'il laissa subsister le culte des veaux d'or, et que ses successeurs marchèrent sur ses traces. Le Seigneur eut beau multiplier les avertissements et les châtements, le royaume schismatique continua à descendre la pente de la perversion et finit par lasser la patience divine. Pendant ce temps le royaume de Juda, après la chute d'Athalie et la ruine du culte de Baal, entra dans une ère de prospérité qui ne fut troublée que par de légers revers. Mais cette prospérité même engendra la mollesse et l'orgueil, et de plus, conduisit à l'idolâtrie, Is., II, 5-18, 46 et suiv., v, 48 et suiv. Enfin, sous le règne d'Achaz, le culte des idoles obtint la prééminence sur le culte du Seigneur. Aussi le châtement ne se fit pas attendre, et Achaz, pressé par les rois d'Israël et de Syrie, acheta, au mépris des promesses d'Isaïe, le secours du roi assyrien Téglathphalasar, qui le délivra de ses ennemis, mais qui le rendit vassal de l'Assyrie. Aussi, ce fut à grand-peine et avec l'aide de Dieu seulement que le pieux roi Ezéchias préserva d'une ruine totale le royaume de Juda que les Assyriens vinrent attaquer et auraient détruit comme ils avaient détruit celui d'Israël.

A. Règne de Jéhu, roi d'Israël, x, 28-36.

29. — *Neque dereliquit vitulos aureos*. Cette circonstance montre bien que le zèle de

boam filii Nabath qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos qui erant in Bethel, et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiose egisti quod rectum erat, et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab ; filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.

*Infr. 45, 13.*

31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo ; non enim recessit a peccatis Jeroboam qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis cœpit Dominus lædere super Israel ; percussitque eos Hazaël in universis finibus Israel,

33. A Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad, et Ruben, et Manasse ; ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu,

des péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël, et il n'abandonna pas les veaux d'or qui étaient à Béthel et à Dan.

30. Mais le Seigneur dit à Jéhu : Parce que tu as fait avec zèle ce qui était droit, et ce qui plaisait à mes yeux, et parce que tu as fait contre la maison d'Achab tout ce qui était dans mon cœur, tes fils siègeront sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

31. Or, Jéhu ne fut pas attentif à marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur Dieu d'Israël, car il ne s'éloigna pas des péchés de Jéroboam qui avait fait pécher Israël.

32. En ces jours là, le Seigneur commença à se fatiguer d'Israël, et Hazaël les frappa sur toutes les frontières d'Israël,

33. Depuis le Jourdain, contre la plage orientale, sur toute la terre de Galaad, et de Gad, et de Ruben, et de Manassé, depuis Aroër, qui est sur le torrent d'Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Mais le reste de l'histoire de

Jéhu était loin d'être parfait, car il aurait dû détruire les veaux d'or aussi bien que les statues de Baal. S'il ne le fit pas, ce fut sans aucun doute pour maintenir le mur de séparation entre les deux royaumes. Son intérêt l'engageait à extirper le culte de Baal, mais son intérêt aussi, qui lui était plus cher que la loi de Dieu, le porta à conserver un culte illégitime dans le but d'affermir le trône dans sa famille, en empêchant la réunion des royaumes de Juda et d'Israël.

30. — *Quia studiose...* Jéhu avait sans aucun doute montré beaucoup de zèle pour exterminer la famille d'Achab et détruire le culte de Baal, en quoi il avait rendu un grand service à la nation ; mais il ne s'en suit pas que ses intentions aient été pures et qu'il n'ait eu en vue que l'honneur de Dieu. Le verset suivant nous prouve justement le contraire. — *Usque ad quartam...* 7. xv, 8.

32. — *Tædere super Israël.* Ce fut pendant le règne de Jéhu, mais on ne sait rien de plus. Hébreu : « A couper en Israël », c'est-à-dire, à retrancher au territoire d'Israël. Le

traducteur de la Vulgate aura lu לקצוף, *liktsoph*, au lieu לקצות, *lekatsot*, comme d'autres traducteurs anciens. Cependant les Septante portent συκκόπτειν. Selon Schrader, Keilinschriif, 108 et 49, Jéhu aurait été l'allié des Assyriens, ce qui tout naturellement l'eût désigné aux attaques du roi de Syrie. Il est vrai que Jéhu, fils d'Omri, est nommé dans les monuments assyriens ; mais on ne sait pas précisément à quel titre et, au surplus, on peut douter de son identité avec le nôtre, 7. ix, 2 et Préface. — *In universis finibus Israel.* C'est-à-dire, sur toute la frontière du royaume d'Israël, ce qui comprend le pays de Galaad qui faisait la limite à l'est.

33. — *A Jordane contra australem plagam.* C'est-à-dire, à l'est du Jourdain. — *Et galaad et Basan.* Tout le pays de Galaad, V. Deut. iii, 8-47. Galaad était au nord. Basan au sud.

34. — Il est assez extraordinaire que Jéhu seul d'entre les rois d'Israël obtienne cet éloge, puisqu'il ne fut pas heureux contre Hazaël et que peut-être il paya tribut aux As-

Jéhu, et tout ce qu'il a fait et sa vaillance, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

35. Et Jéhu s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit à Samarie, et Joachaz, son fils, régna à sa place.

36. Et le temps que Jéhu régna sur Israël à Samarie fut de vingt-huit ans.

et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria; et regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Dies autem quos regnavit Jehu super Israel, viginti et octo anni sunt, in Samaria.

## CHAPITRE XI

Après la mort d'Ochozias, Athalie, sa mère, fit périr toute la famille royale, à l'exception de Joas qui fut sauvé par sa tante, et caché dans le temple (vv. 1-3). — Mais la septième année, Jofada introduisit des soldats dans le temple, fit un pacte avec eux, leur montra Joas, qu'il leur fit reconnaître pour roi, et prit toutes les dispositions pour la garde de la maison sainte et du palais (vv. 4-12). — Athalie, ayant entendu du bruit, entra dans le temple, vit le roi sur son trône, et alors cria à la trahison (vv. 13-14). — Jofada ordonna de la faire sortir, et elle fut mise à mort près du palais (vv. 15-16). — Jofada renouvela donc le pacte entre le Seigneur et son peuple (v. 17). — Le temple de Baal fut ensuite envahi, les autels furent brisés ainsi que les statues, et Mathan, le prêtre du dieu, fut tué (v. 18). — Cependant Jofada fit conduire en grande pompe dans son palais le roi Joas alors âgé de sept ans, lequel s'assit sur son trône, au milieu de la joie universelle (vv. 19-20).

1. Or, Athalie, mère d'Ochosias, voyant son fils mort, se leva et tua toute la race royale.

1. Athalia vero mater Ochosiæ, videns mortuum filium suum, sur-rexit, et interfecit omne semen regium.

II Par. 22, 10.

syriens, s'il est bien le même que Jéhu, fils d'Omri, v. ix, 2. En fait, nous ne connaissons que fort peu de chose du règne de Jéhu et il nous est impossible de savoir quel fut le caractère de son gouvernement. Rien ne prouve qu'il fût mauvais administrateur et qu'il n'ait point défendu avec énergie et parfois avec succès son royaume contre l'étranger. Il faut, d'ailleurs, se rappeler que, sous la dynastie précédente, la puissance d'Israël avait été loin de s'accroître et qu'à l'intérieur le désordre et l'anarchie avaient dû aller en augmentant

36. — *Viginti et octo anni sunt.* Cette notice ne se trouve pas à sa place ordinaire, au commencement du règne de Jéhu, parce que l'auteur n'a pas mentionné son avènement au trône, mais s'est contenté de parler de son sacre et de la ruine de la maison d'Achab.

B. Tyrannie et chute d'Athalie; couronnement de Joas, xi,

CHAP. XI. — 1. — *Athalia vero...* Le récit parallèle des Paralipomènes, II Paral., xxii, 4 et suiv., concorde en partie avec le nôtre, mais toutefois s'en écarte dans certains détails et sert ainsi à le compléter. Il doit provenir de la même source et les différences ont sans doute pour cause le point de vue spécial où s'est placé chaque auteur. Athalie était fille d'Achab et de Jézabel. — *Omne semen regium.* Tous les fils et tous les parents d'Ochozias. Sauf les fils d'Ochosias, il ne restait peut-être plus de descendants directs de la maison royale, puisque les frères aînés d'Ochozias avaient été pris par les Arabes et mis à mort, v. x, 44. Par la mort de son fils, Athalie perdait sa position de reine-mère et restait ainsi sans appui; mais elle ne s'aban-



2. Tollens autem Josaba, filia regis Joram, soror Ochosiæ, Joas filium Ochosiæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus de triclinio, et abscondit eum a facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clam in domo Domini; porro Athalia regnavit super terram.

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus; et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis;

II Par. 23, 1.

5. Et præcepit illis, dicens : Iste est sermo quem facere debetis;

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochosias, prit Joas, fils d'Ochosias, et le déroba ainsi que sa nourrice hors de la chambre, au milieu des enfants du roi qui étaient tués; et elle le cacha aux regards d'Athalie, pour qu'il ne fût pas tué.

3. Et il resta secrètement avec elle pendant six ans dans la maison du Seigneur. Et Athalie régna sur le pays.

4. Mais la septième année, Joiada envoya prendre des centurions et des soldats, et les introduisit auprès de lui, dans le temple du Seigneur, et contracta une alliance avec eux. Et il leur fit prêter serment dans la maison du Seigneur, et leur montra le fils du roi.

5. Et il leur donna des ordres, et leur dit : Voici ce que vous devez faire.

donna pas et se conduisit en digne fille de Jézabel. Elle prévint les assaillants et mettant à profit la situation, elle usa des pouvoirs que son fils lui avait, sans doute, confiés pendant son absence pour briser toute résistance et s'emparer du trône. Sa fureur se porte sur sa propre famille, tant son ambition la domine et tant sa haine pour la maison de David est grande.

2. — *Josaba filia regis Joram.* Josaba ou Josabeth, II Paral. xxii, 14, en hébreu יְהוֹשָׁבֵעַ, *Ioscheba*, et יִדְרָשְׁעוֹ, *Iaschabath*, épouse du grand-prêtre Jofada II Paral., I, c., n'était sans doute pas la fille d'Athalie, mais d'une épouse de second rang, car cette reine impie n'eût pas consenti au mariage de sa fille avec le grand-prêtre. — *De triclinio.* Hébreu : « Dans la chambre des lits », c'est-à-dire, dans un appartement où l'on conservait les objets de literie et où personne n'habitait. Il semble donc que Joas resta caché pendant quelques jours en cet endroit et que, plus tard, on le transporta au temple. — *Et abscondit eum.* Hébreu : « Et elles (Josabeth et la nourrice) le cachèrent ».

3. — *Cum ea.* C'est-à-dire, avec la nourrice dont l'enfant avait encore besoin, et qui resta avec lui pendant les six années. L'absence de Josabeth aurait été certainement remarquée. — *Porro Athalia regnavit...* Il répugne à l'auteur de nous parler du règne d'Athalie, lequel règne nous est donc presque inconnu. Cependant, en comparant XII, 5-12 avec

II Paral., xxiv, 7, on peut conclure que cette princesse usa de son autorité pour établir le culte de Baal dans tout le royaume, à l'exclusion du culte de Jehovah, et qu'elle se servit des vases et des matériaux du temple, pour orner et pour construire le temple de son dieu.

4. — *Centuriones et milites.* Hébreu : « Les centurions des bourreaux et des coureurs », c'est-à-dire, de la garde royale. Au lieu כְּרִי וְרִצִּים, *kari veratsim*, on lit III Rois I, 38, הַכְרֵתִי וְהַפְלֵתִי, *hakkreth vehapplethe* (Cerehi et Pelethi). V. Rois VIII, 18. Quelques auteurs pensent que le mot כְּרִי signifie Carien. Il est certain au moins que de bonne heure les Cariens firent le métier de mercenaires. Dans les Paralipomènes, II Paral., xxiii, 4 et suiv., non-seulement on trouve les noms de ces officiers, mais on voit qu'ils parcoururent le pays pour rassembler les lévites et les chefs de famille qui vinrent faire un traité avec Joiada. Comme ces centurions sont au nombre de cinq, on peut supposer que la garde royale se composait de cinq cents hommes. Les Septante font des noms propres de כְּרִי et de רִצִּים : ἀπίστειλεν Ἰωδὰς καὶ ἔλαβε τοὺς ἡκροντάρχους τῶν κορβῆ καὶ τῶν ῥαίμ. — *Et adjurans eos.* Le serment que Joiada fit prêter aux centurions avait sans doute pour objet le secret à garder. C'est probablement après avoir prêté ce serment, qui n'est pas mentionné dans les Paralipomènes, que les centurions parcoururent le pays, pour gagner à la cause

6. Qu'un tiers d'entre vous entre un jour du sabbat, et veille et garde la maison du roi; qu'un autre tiers soit à la porte de Sur, et un autre tiers, à la porte qui est derrière l'habitation de ceux qui portent des boucliers. Et vous veillerez et vous garderez soigneusement la maison de Messa.

7. Mais deux parties parmi vous,

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur; et tertia pars sit ad portam quæ est post habitaculum scutariorum; et custodietis excubias domus Messa.

7. Duæ vero partes e vobis, omnes

de Joas les lévites et les chefs de famille. Il n'y a donc pas contradiction entre les deux récits.

6. — *Tertia pars vestrum...* Hébreu : « La troisième partie de tous ceux qui entrent le (jour du) sabbat ». A s'en tenir au seul passage qui nous occupe, il semblerait évident que Joïada employa la garde royale pour occuper militairement le palais et le temple, opinion soutenue par le D. Bahr et dans le *Speaker's commentary*; mais il faut pour cela ne tenir aucun compte du récit parallèle, II Paral., xxiii, 5, que ce furent les lévites et les prêtres qui furent chargés de la garde du palais et du temple. Ainsi donc les expressions באי השבת, *baï hasschabbath* « entrant le sabbat » et יצאי השבת *iotse hasschabbath*, « sortant le sabbat », ne sont pas synonymes de *garde montante* et *garde descendante*. Il s'agit donc des prêtres et des lévites qui commencent leur service le jour du sabbat, et de ceux qui le terminent ce même jour. En effet, David avait partagé les prêtres et les lévites en 24 classes dont chacune était chargée du service pendant une semaine et était remplacée le jour du sabbat. Aussi, Jo-èphe nous dit que chacune des 24 classes de prêtres était chargée du service divin ἐπι ἡμέρας ὀκτώ, ἀπὸ Σαββάτου ἐπὶ Σάββατον, « pendant huit jours, d'un sabbat à l'autre. » On peut comparer les données de cet historien, Ant., I, VII, c. XIV, §7, avec I Paral., xxiii-xxv et avec Luc., I, 5. Nulle part, d'ailleurs, on ne voit qu'une garde royale ou une armée ait été ainsi partagée en deux pour le service. En résumé, Joïada, sûr de l'appui des centurions et des chefs des familles, résolut d'exécuter son plan principalement avec les prêtres et les lévites, dont il confia le commandement aux chefs de la garde royale. — *Et observet excubias domus regis.* Hébreu : « Qu'ils gardent la garde de la maison du roi », c'est-à-dire, ils auront à faire attention à ce qui se passe du côté du palais. Il ne s'agit donc pas d'occuper le palais militairement, ni d'établir un poste à la porte, mais bien d'empêcher que personne du palais ne puisse pénétrer dans le temple. En somme, on peut conclure que les

lévites sortant de service furent chargés de la garde des issues extérieures du temple. Si le palais eût été occupé, Athalie n'eût pas pu sortir pour aller au temple avec la foule, 13; elle n'eût pas été longtemps, d'ailleurs, à s'apercevoir qu'il se passait quelque chose d'insolite, avant même d'entendre les cris du peuple. — *Ad portam Sur.* On lit, II Paral., xxiii, 5 : שַׁעַר יְסוּד, *schaar ieçod* « la porte de la Fondation », Vulg. « portam quæ appellatur Fundamenti ». Était-ce une des portes du palais? c'est ce que l'on ne saurait décider, car rien n'empêche de traduire : « Du côté de la porte de Sur ». — *Ad portam, quæ est post habitaculum scutariorum.* Hébreu : « A la porte derrière les coureurs. » Le nom de cette porte appelé plus loin 19, « porte des coureurs » (hébr.), semble indiquer que c'était une des portes du palais. En ce cas, comme le roi fit par là son entrée, 19, c'eût été la porte principale du palais, nommée la porte derrière les coureurs, parce que les coureurs montaient la garde en avant de cette porte. Cependant dans le passage parallèle, II Paral., xxiii, 4, on lit : לְשַׁעַר הַדְּפִיִּים, *leschoaré hassippin*, « à la porte des seuls », ce qui, par la comparaison avec I Paral., ix, 19, laisserait entendre qu'il est question d'une des issues du temple. Pour tout concilier, il nous semble que l'on pourrait dire que cette porte du vestibule du temple était vis-à-vis la porte du palais dite *porte des coureurs*. — *Messa.* Le mot מַסָּח, *massakh*, n'est point un nom propre, mais signifie, en tant que dérivé de נָסַח, *naçakh*, « amotio » « depulsio ». Ces trois postes avaient pour mission d'empêcher les partisans d'Athalie d'entrer dans le temple. On doit donc traduire מַעַץ, « comme défense. »

7. — *Duæ vero partes...* Les lévites qui arrivent pour prendre leur service sont partagés en trois divisions, apparemment parce que le nombre en avait été augmenté à dessein, en vue des événements. car le corps des prêtres était dans le secret. Ceux au contraire qui sortaient de fonction ne purent former que deux divisions. — *Circa regem.* Les lévites sortant de fonction avaient mission de

egredientes sabbato, custodiant ex-cubias domus Domini circa regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris; si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur, erisque cum rege introeunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos; et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum; cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem.

10. Qui dedit eis hastas, et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris et ædis, circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema, et testi-

tous ceux qui sortent au jour du sabbat, veillent autour du roi, et gardent la maison du Seigneur.

8. Et vous le protégerez, ayant des armes en vos mains. Et si quelqu'un franchit les barrières du temple qu'il soit tué. Et vous serez avec le roi, qu'il entre ou qu'il sorte.

9. Et les centurions firent tout ce que le prêtre Joiada leur avait prescrit. Et prenant chacun ses hommes qui entraient au jour du sabbat, avec ceux qui sortaient au jour du sabbat, ils vinrent auprès du prêtre Joiada.

10. Il leur donna les lances et les armes du roi David qui étaient dans la maison du Seigneur.

11. Et ils se tinrent tous, ayant les armes à la main, depuis le côté droit du temple, jusqu'au côté gauche de l'autel, et du temple, autour du roi.

12. Et il présenta le fils du roi, et posa sur lui le diadème et le té-

veiller sur le roi, ainsi que le montre le  $\nu$ . 8. Ils étaient donc à l'intérieur du temple.

8. — *Si quis autem... interficiatur.* Hébreu : « Celui qui pénétrera dans les rangs mourra. » On voit par là que les lévites étaient probablement rangés soit en cercle, soit plutôt sur deux lignes ayant le roi au milieu d'eux,  $\nu$ . 11. — *Cum rege introeunte et egrediente.* Hébreu : « Avec le roi dans sa sortie et dans son entrée », c'est-à-dire, vous suivrez tous ses mouvements. L'expression *צאת ובריח*, *tseth vabo*, désigne, en effet, la manière de faire la conduite de quelqu'un.

10. — *Qui dedit eis hastas.* Les centurions étaient venus sans armes pour ne pas éveiller les soupçons. On peut croire à cette occasion que des soldats relevés de leur poste auraient été armés, et par conséquent que ce sont bien les lévites qui ont eu la garde du temple. — *Et arma.* Hébreu : « Et les boucliers », *שלטים*, *schelatim*, V. II Rois VIII, 7. — *Quæ erant...* Que David avait déposés dans le temple comme ex-votos.

11. — *Singuli.* On rencontre ici dans l'hébreu le mot *הרצים*, *haratzim*, « les coureurs », expression singulière dans l'occasion, puisqu'elle s'applique aux centurions et aux lévites placés sous leurs ordres, d'après ce que nous avons dit; mais on peut la considérer

comme ayant le sens général de *gardes du roi*, et comme, dans cette circonstance, les prêtres et les lévites étaient commandés par les chefs de la garde royale, il n'est point étonnant que tous soient désignés par le même nom. Dans les Paralipomènes, on lit « tout le peuple », *כל־העם*, *col haam*. — *A parte templi dextera, usque...* Ils étaient disposés de manière à protéger le roi de tous les côtés, sans qu'on puisse savoir au juste comment ils étaient rangés. Il semble en tout cas qu'ils barraient tout l'espace qui s'étendait du Saint à l'autel. Le roi n'était pas encore au milieu d'eux,  $\nu$ . 12; mais ils étaient préparés pour le recevoir.

12. — *Testimonium.* Par « testimonium » *העדויות*, *haédouth*, on entend généralement le livre de la Loi, ou tout au moins le Décalogue, appelé aussi le témoignage, Ex., xxv, 21, xvi, 34, etc. On le remit sans doute entre les mains du roi, selon la prescription du Deutéronome, xvii, 15, comme la règle de sa vie et de sa conduite, pendant qu'on lui posait la couronne sur la tête. Il faut remarquer que dans l'hébreu *יתן עליו*, *itten halav*, traduit par *posuit*, signifie proprement « transmettre », « remettre entre les mains », et ne désigne pas spécialement l'imposition de la couronne. — *Feceruntque eum regem, et*

noignage. Et ils le firent roi, et l'oignirent, et battirent des mains et dirent : Vive le roi.

13. Mais Athalie entendit le bruit du peuple qui courait, et elle entra avec la foule dans le temple du Seigneur.

14. Elle vit le roi debout sur le trône selon la coutume, et près de lui des chanteurs et des trompettes, et tout le peuple du pays se réjouissant et sonnant de la trompette. Et elle déchira ses vêtements et s'écria : Conjuratio ! conjuratio !

15. Mais Joïada commanda aux centurions qui étaient à la tête de l'armée et leur dit : Emmenez-la hors des barrières du temple, et quiconque la suivra sera frappé du

monium; feceruntque eum regem, et unxerunt; et plaudentes manu, dixerunt : Vivat rex !

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis; et ingressa ad tubas in templum Domini.

14. Vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, et canentem tubis; et scidit vestimenta sua, clamavitque : Conjuratio ! conjuratio !

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant super exercitum, et ait eis : Educite eam extra septa templi, et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim.

*unxerunt.* Tous les assistants, c'est-à-dire, non-seulement les prêtres et les lévites, mais aussi tout le peuple réuni à l'occasion de la fête du jour, proclamèrent Joas roi, tandis qu'il était sacré par Jofada et les prêtres. Par le verset suivant, on peut conjecturer avec raison que le concours du peuple était occasionné par une des grandes fêtes de l'année. On comprend très bien, d'ailleurs, que l'on ait fait choix d'un pareil jour pour ne pas éveiller les soupçons. — *Plaudentes manu.* En signe d'acclamation, Cfr. III Rois, I, 39.

13. — *Audivit autem Athalia.* Athalie ne prenait aucunement part aux cérémonies qui se faisaient dans le temple, et comme, autour d'elle, tout se passait comme à l'ordinaire, elle ne se douta de rien jusqu'au moment où les clameurs inusitées de la foule attirèrent son attention. — *Populi currentis.* Il n'est pas probable que *הרצים העם*, *haratsim haam*, doive être traduit par *currentis populi*, et l'on suppose généralement qu'il faut suppléer et dire : « les coureurs (les lévites armés, v. 44) et le peuple », c'est-à-dire le peuple rassemblé au dehors, v. 49. Dans les Paralipomènes on lit : « La voix du peuple, des coureurs et de ceux qui louaient le roi » (texte hébreu).

14. — *Super tribunal.* Par le mot *העמוד*, *haumoud*, il faut entendre, non pas une colonne, mais une sorte d'estrade auprès de la porte orientale du Portique, estrade où se plaçait le roi quand il assistait aux grandes solennités. Cfr. xxiii, 2; II Paral., xxiii, 43, xxiv, 34; Ezéch., xlvi, 2. Ainsi s'expliqueraient les mots *secundum morem*. C'était

peut-être la même chose que la base ou estrade d'airain que fit faire Salomon et qui est mentionnée II Paral., vi, 43. — *Et cantores.* Dans l'hébreu on lit, non pas *השרים*, *hasscharim*, mais *השרים*, *hassarim*, « les princes », c'est-à-dire, non-seulement les centurions, mais les chefs des familles qui avaient été convoqués. Aussi on lit *principes* dans le texte latin des Paralipomènes, I. c. v. 43. — *Et tubas.* C'est-à-dire ceux qui jouaient de la trompette et, sans doute, des lévites seulement, I Paral., xiii, 8, xv, 24 etc., puisque nous voyons que ces musiciens sont distingués du reste du peuple. — *Et scidit vestimenta sua.* En signe d'épouvante et de désespoir, car elle comprit aussitôt que tout était perdu. Selon Josèphe, Athalie s'était élançée hors de son palais *μετὰ τῆς ἰδίας σπανᾶς*, « avec sa garde particulière »; mais à son arrivée au temple, les prêtres l'avaient laissée entrer seule et avaient retenu ses gardes en dehors. A la vue de l'enfant orné de la couronne, elle aurait poussé un grand cri et ordonné de mettre à mort celui qui avait osé lui enlever le pouvoir. Mais en ce moment Jofada aurait commandé d'emmener Athalie dans la vallée du Cédron et de l'y mettre à mort, parce qu'il ne voulait pas souiller le temple, Ant. j. l. IX, c. viii, § 3.

15. — *Centurionibus, qui erant super exercitum.* Les centurions qui commandaient la garde royale; mais ici, par *exercitum* on peut entendre les prêtres et les lévites armés qui étaient sous leurs ordres. — *Extra septa templi.* Hébreu : « Entre les rangs ». Les lévites devaient faire la haie et escorter Atha-

sacerdos : Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impegerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium, et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada foedus inter Dominum, et inter regem, et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

glaive. Car le prêtre avait dit : Quelle ne soit pas tuée dans le temple du Seigneur.

16. Et ils mirent la main sur elle, et ils la traînèrent dans le chemin, par où entraient les chevaux, près du palais, et c'est là qu'elle fut tuée.

17. Et Joïada forma donc une alliance entre le Seigneur, et entre le roi, et entre le peuple, afin qu'il fût le peuple du Seigneur, et entre le roi et le peuple.

lie, pour qu'elle ne pût s'échapper et qu'elle ne pût communiquer avec ses partisans.

16. — *Imposueruntque eis manus.* La plupart des interprètes modernes traduisent *ישיכו לה ידים*, *iacimvir lah iadrîm*, « lui firent place des deux côtés », c'est-à-dire, formèrent la haie pour l'escorter. — *Per viam introitus equorum.* L'entrée des chevaux, c'est sans doute le chemin qui conduisait aux écuries royales et non la *porte des chevaux*, mentionnée dans Néhémie, III, 28, car cette dernière était une des portes de la ville, tandis que la nôtre était à l'intérieur près du palais. Dans les Paralipomènes on lit : « La porte de chevaux de la maison du roi ». On ne dut pas faire prendre à Athalie le chemin direct du palais, puisque c'est par là que le roi devait passer, v. 19. — *Juxta palatium.* Hébreu : « Du palais. » — *Et interfecta est ibi.* Ainsi fut sauvée la maison royale de Juda, et le royaume lui-même. Comme conclusion morale nous pouvons citer ces vers qui terminent la célèbre tragédie de Racine :

Par cette fin terrible, et due à ses forfaits,  
Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais,  
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,  
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

17. — *Pepigit ergo Joiada...* Ce premier pacte était le renouvellement de l'alliance contractée par Dieu avec son peuple. Ex., xxiv, alliance par laquelle le roi et le peuple s'engageaient à appartenir au Seigneur, c'est-à-dire, à observer sa loi, Cfr. Deut., iv, 20, xxviii, 9 et suiv. Ce pacte avait été rompu par les pratiques idolâtriques de Joram, d'Ochozias et d'Athalie; il était donc nécessaire que le roi et le peuple promissent de nouveau de servir Dieu avec fidélité. Arrêtons-nous maintenant un instant pour considérer cette grande figure du grand-prêtre Joïada. En relation par sa femme avec une cour idolâtre, il n'en resta pas moins fidèle à son Dieu et à la dynastie légitime. Au péril de sa vie, il déroba aux regards, pendant sept

années, le dernier rejeton de David et attend avec une patience que rien ne peut lasser, que le Seigneur lui fournisse les moyens de relever et de remettre sur le trône une dynastie qui paraissait éteinte. C'est au moment où le pouvoir d'Athalie semblait consolidé qu'il reprit courage, II Paral., xxiii, 1, et qu'il conçut le plan qu'il mit si heureusement à exécution. Sans employer ni le mensonge ni la ruse, et, pour ainsi dire, sans répandre le sang, il sut, par ses bonnes dispositions, opérer une révolution toute pacifique, et, sans violence, rendre le trône à l'héritier légitime. Athalie seule périt, parce qu'elle se mit en opposition avec l'autorité légitime et parce que ses crimes lui avaient mérité la mort. Mais, il faut remarquer que déjà en ce moment Joas était proclamé roi et que la révolution était déjà achevée, sans qu'il en coûtât la vie à personne. En résumé, le grand-prêtre Joïada se conduisit avec habileté et prudence, et surtout se distingua par sa foi profonde et sa confiance sans borne dans la Providence divine. Plusieurs écrivains d'outre Rhin ont essayé de travestir le rôle de Joïada et des prêtres dans la révolution qui rendit le trône à son légitime possesseur. Ce n'est pas l'exemple de ce qui s'était passé en Israël à l'avènement de Jéhu, ni l'espérance d'établir à jamais l'influence prépondérante du sacerdoce qui portèrent Joïada à travailler à la chute d'Athalie et à l'exaltation de Joas. Il faut ignorer le texte ou n'en pas tenir compte pour raisonner de la sorte et inventer nombre d'autres détails que l'histoire est loin de confirmer. Il faudrait, cependant, ne pas oublier deux choses : la première, que la fille de Jézabel avait usurpé le pouvoir; la seconde, qu'elle travaillait de toutes ses forces à établir le culte de Baal. Or, le royaume de Juda était indissolublement lié à la maison de David et le principe même de son existence reposait sur la reconnaissance du vrai Dieu et la fidélité à ses lois et à son culte. Le royaume de Juda courait donc un péril imminent et aurait

18. Et tout le peuple du pays entra dans le temple de Baal, et ils détruisirent ses autels, et brisèrent énergiquement ses images. Ils tuèrent aussi Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. Et le prêtre plaça des gardes dans la maison du Seigneur.

19. Et il prit les centurions et les légions de Céreth et de Phéleth et tout le peuple du pays, et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et ils vinrent au palais par le chemin de la porte des boucliers, et il s'assit sur le trône des rois.

20. Et tout le peuple du pays se réjouit, et la ville fut en repos; mais

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal; et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt valide; Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelethi legiones, et omnem populum terræ; deduxeruntque regem de domo Domini; et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit;

dû fatalement périr, si la situation s'était prolongée. C'est ce que comprirent Jofada et ses coopérateurs, et c'est ce que ne veulent pas comprendre ceux qui, faisant abstraction et des lieux et des temps, assimilent le royaume de Juda aux monarchies d'autres pays et d'autres époques, et veulent suppléer au silence des textes par leurs propres conceptions. — *Et inter regem et populum.* Le pacte entre le roi et le peuple était le corollaire du premier; par là le roi s'engageait à gouverner selon la Loi, et le peuple à son tour promettait de lui obéir comme au souverain établi par Dieu même, Cfr. II Rois, v, 3.

18. — *Templum Baal.* Selon Josèphe, Ant. l. IX, c. vii, § 4, ce temple avait été construit sous Joram. On ignore d'ailleurs l'endroit précis où il était et l'on ne saurait conclure ni de la fin de ce verset, ni de II Paral., xxiv, 7, qu'il se trouvait près du temple, V. xii, 5. — *Et imagines.* Les statues de Baal et d'Astarté. — *Mathan.* C'était peut-être le chef des prêtres de Baal. — *Custodias in domo Domini.* Hébreu : « Des gardiens », ou plutôt, « des inspecteurs sur la maison du Seigneur. » Il n'est point question de prendre des précautions pour empêcher que le temple soit de nouveau souillé par l'idolâtrie, ou d'installer une sorte de garnison à cet effet, mais seulement de nommer des inspecteurs dont la fonction devait être de veiller à ce que les cérémonies du culte se fissent conformément à la Loi, ainsi que le passage parallèle nous l'explique, II Paral., xxiii, 18 et 19. Le service divin ayant été interrompu ou négligé forcément pendant plusieurs années, Jofada s'occupa d'abord de rétablir l'ordre que David avait institué.

19. — *Et Cerethi et Phelethi legiones.* Hébreu : וְאֶת־הַכִּיּוֹרִים וְאֶת־הַרְצוּיִם, *veethaccari ne eth haratsum*, V. 4. Après la mort d'Athalie, la garde royale n'avait pas hésité à se joindre au parti du roi. On lit II Paral., xxiii, 20 : « Les principaux et les maîtres dans le pays », en latin, « fortissimos viros et principes populi. » Le fait s'explique aisément et sans contradiction avec notre récit, car on se rappelle que les chefs de famille avaient été convoqués. — *Deduxeruntque.* Hébreu : « Et ils firent descendre », ce qui ne signifie pas que le pont entre le mont Moria et Sion n'existait pas encore, mais seulement que le temple était plus élevé que le palais. — *Per viam portæ scutariorum.* Hébreu : « Par le chemin de la porte des coureurs », V. 6. On ne sait si c'était une des portes du temple ou du palais. Dans le passage parallèle on lit : שַׁעַר הָעֲלִיּוֹן, *schaar haaleion*, « la porte supérieure », ce qui d'après xv, 35 et II Paral., xxvii, 13, paraît désigner une des portes du temple. Pour opérer la conciliation, on peut recourir de nouveau à l'explication que nous avons donnée v. 6, c'est-à-dire que ces deux portes, l'une appartenant au temple, l'autre au palais étaient vis-à-vis l'une de l'autre, ou plutôt qu'un chemin direct conduisait de l'une à l'autre. Il nous semble, en effet, que l'expression « porte des coureurs » (*porta scutariorum*), s'applique à une des portes du palais, et naturellement à la principale, puisque c'est par là que Joas fit son entrée.

20. — *Et civitas conquievit.* Tout le monde se réjouit du couronnement de Joas et la mort d'Athalie ne causa aucune émotion. — *In domo regis.* C'est en contradiction avec

Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas, cum regnare cœpisset.

Athalie fut tuée par le glaive dans la maison du roi.

21. Et Joas était âgé de sept ans lorsqu'il commença à régner.

## CHAPITRE XII

Joas régna quarante ans, et fit le bien tant qu'il suivit les instructions de Joïada ; mais il laissa subsister les hauts lieux (vv. 1-3). — Il ordonna aux prêtres d'employer des offrandes à réparer le temple, mais jusqu'à sa huitième année, rien ne fut fait (vv. 4-6). — Alors Joas ordonna à Joïada et aux prêtres, de ne plus recevoir d'argent du peuple, mais de le remettre pour la réparation du temple (vv. 7-8). — Joïada fit donc placer une boîte à la porte du temple, pour y déposer l'argent (v. 9). — De temps en temps, on portait l'argent au roi, et on le remettait aux inspecteurs des travaux (vv. 10-12). — Toutefois, cet argent ne servit pas à faire les vases du temple, mais seulement à réparer l'édifice (vv. 13-15). — Quant à l'argent des offrandes expiatoires, il restait aux prêtres (v. 16). — A cette époque, Hazaël roi de Syrie, s'empara de Geth, et se prépara à marcher sur Jérusalem ; mais il se retira, parce que Joas lui envoya tout l'or et tout l'argent qu'il put trouver dans le temple et dans le palais (vv. 17-18). — L'histoire de Joas est écrite dans les annales de Juda (v. 19). — Il fut tué dans une conspiration, et eut pour successeur son fils Amasias (vv. 20-24).

1. Anno septimo Jéhu, regnavit Joas ; et quadraginta annis regnavit in Jerusalem ; nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joïada sacerdos.

3. Verumtamen excelsa non abstulit ; adhuc enim populus immolabat, et adolebat in excelsis incensum.

1. Joas fut roi la première année de Jéhu, et il régna quarante ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Sébia, de Bersabée.

2. Et Joas fit ce qui était droit devant le Seigneur, tout le temps que le prêtre Joïada l'instruisit.

3. Cependant, il n'abolit pas les hauts lieux, car le peuple immolait encore, et brûlait encore de l'encens sur les hauts lieux.

Josèphe, d'après lequel Athalie aurait été mise à mort dans la vallée du Cédron, V. v. 14. Evidemment le texte sacré doit obtenir la préférence.

### C. Règne de Joas, XII.

CHAP. XII. — 1. — *Regnavit Joas.* Le récit parallèle, II Paral., xxiv, complète le nôtre en plus d'un point et semble avoir été puisé à la même source. — *De Bersabee.* V. Jos., xv, 28.

2. — *Cunctis diebus, quibus docuit...* C'est bien ainsi qu'il faut traduire l'hébreu אשר כלה יכור הורדה, *col iamar ascher horahon*, et non pas « parce que Joïada l'instruisit » comme le font Thénius et Ewald. Il s'en suivrait logiquement que Joas aurait fait le bien toute sa vie, ce qui n'est point confirmé par

l'histoire, Cfr. II Paral., xxiv, 17-25 ; Matt., xxiii, 35. Aussi on lit dans les Paralipomènes, I. c. v. 2 : « Cunctis diebus Joïadæ sacerdotis. » Donc, Joas se conduisit bien tant qu'il put recevoir les conseils de celui à qui il devait sa couronne. Septante : πάσας τὰς ἡμέρας ἐκ ἐδάτεκεν αὐτὸν Ἰωιάδα ὁ ἱερεὺς, « tous les jours pendant lesquels l'instruisit Joïada le prêtre ». Au reste nous ne savons rien de plus sur la minorité de Joas ; mais tout porte à croire que Joïada fut chargé de la régence et que l'autorité du sacerdoce s'en accrût à proportion pour le bien de la nation.

3. — *Excelsa non abstulit.* V. III Rois, xv, 24. Les hauts lieux subsistèrent sans interruption jusqu'à Ezéchias qui les abolit,

4. Et Joas dit aux prêtres : Tout l'argent sacré qui sera apporté dans le temple du Seigneur, par les passants, celui qui est offert pour le prix de l'âme, et celui qu'on apporte spontanément et au gré de son cœur dans le temple du Seigneur,

5. Que les prêtres le reçoivent, selon leur rang, et qu'ils restaurent les portes délabrées de la maison, s'ils voient que quelque chose a besoin d'être restauré.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes : Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offeretur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini.

5. Accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sartatecta domus, si quid necessarium viderint instauratione.

xviii, 4; mais son fils Manassé les rétablit, xxi, 3.

4. — *Omnem pecuniam sanctorum.* C'est-à-dire, l'argent des dons offerts au sanctuaire, argent qui provenait de trois sources différentes, ainsi qu'il est spécifié plus bas. — *Quæ illata fuerit in templum Domini.* D'après l'hébreu, ces mots devraient être rattachés à ce qui précède. Nous allons, d'ailleurs, pour plus de clarté, donner la traduction de l'original : « Tout l'argent des choses saintes qu'on apporte dans le temple du Seigneur : l'argent des recensés », ou « l'argent ayant cours, tout argent des âmes d'après leur estimation, tout argent qu'il vient à l'esprit de chacun de porter au temple du Seigneur. — *A prætereuntibus.* L'expression כסף עובר, kéceph ober, signifierait « l'argent ayant cours », non pas de l'argent monnayé, ce qui n'existait pas avant la captivité, mais des lingots ou des barres d'argent d'un poids déterminé. La raison de cette spécification, c'est qu'on devait se servir de cet argent pour payer sur place les ouvriers. Mais cet argument nous paraît médiocre, d'autant plus que nous voyons Moïse accepter pour l'édification du tabernacle non-seulement de l'or et de l'argent, mais du cuivre et toutes sortes d'objets, Ex., xxv, 5, xxxvi, 5 et suiv. Aussi nous préférons l'opinion de ceux qui, avec les rabbins, voient dans עובר, ober, l'abréviation de עובר הפ קדים, ober happkendim, « celui qui passe aux recensés », en latin « qui transit ad nomen », Ex., xxx, 13. D'après la Loi, un demi siclo était exigé de celui qui avait atteint l'âge de vingt ans et était astreint au dénombrement, Ex., xxx, 13 et 14. Josèphe confirme cette opinion, puisqu'il assure qu'on exigea de chacun un demi siclo d'argent ἐπὶ ἑκάστης κεφαλῆς ἡμισικλον ἀργυρου, Ant. l. IX, c. viii, § 2. — *Quæ offeritur pro pretio animæ.* Hébreu : « Tout argent des âmes selon leur estimation », ou plus littéralement : « Tout argent de l'estimation des âmes », car, ainsi que le fait justement re-

marquer le Dr Keil איש, isch, est déterminé par ערכו, erco, « son estimation ». Pour le rachat des premiers-nés, aussi bien que pour le rachat d'un vœu, on devait payer une somme que le prêtre déterminait, estimait selon l'âge, le sexe et la condition de chacun, Nomb., xviii, 15; Levit., xxvii, 2 et suiv. — *Et quæ sponte...* Il s'agit des dons purement volontaires. D'après II Paral., xxii, 5, le roi ordonna aux prêtres de parcourir le pays chaque année pour se procurer de l'argent, ce qui ne contredit point notre récit, mais le complète. D'autre part, les revenus n'y sont pas spécifiés, mais sont compris sous une désignation générale : « Pecuniam quæ constituta est a Moysse, servo Domini, ut inferret eam omnis multitudo Israel in tabernaculum testimonium », en hébreu : « L'impôt de Moïse, serviteur de Dieu, et de la communauté d'Israël pour le tabernacle du témoignage », ibid. v. 6, ce qui doit s'étendre non-seulement à l'impôt du demi-siclo mentionné, Ex., xxx, 12 et suiv., mais aussi aux deux autres dont parle notre relation. En effet, rien n'indique qu'il faille limiter au premier le sens des paroles que nous avons citées.

5. — *Juxta ordinem suum.* Hébreu : « Chacun de ses connaissances ». Chacun des prêtres et des lévites devait, dans sa ville ou dans son district, chercher à obtenir de ses parents ou de ses amis des dons volontaires. Cfr. II Paral., xxiv, 5. Le texte latin peut et doit être ramené à ce sens. — *Sartatecta.* Hébreu : « Les ruines », litt. « les fissures ». Dans le passage parallèle, II Paral., xxiv, 7, Joas motive ainsi les ordres qu'il donne : « Athalia enim impiissima, et filii ejus, destruxerunt domum Dei; et de universis quæ sanctificata fuerunt in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim ». Comme le temple n'avait encore que 130 ans de durée, et qu'il avait été construit avec une solidité toute particulière, il est évident qu'il avait dû être détérioré à dessein, puisqu'il avait besoin de réparations considérables. C'est bien ce que



6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sartatecta templi.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis : Quare sartatecta non instauratis templi? nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instauracionem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sartatecta domus.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dextram ingredientium domum Domini, mittentibusque in eo sacerdotes qui custodiebant ostia, omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cumque viderint nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex, ef-

6. Or, jusqu'à la vingt-troisième année du roi Joas, les prêtres ne restaurèrent pas les parties délabrées du temple.

7. Et le roi Joas appela le pontife Joïada et les prêtres, et leur dit : Pourquoi ne restaurez-vous pas les portes délabrées du temple? Ne recevez donc plus l'argent, selon votre rang, mais rendez-le pour la restauration du temple.

8. Et il fut défendu aux prêtres de recevoir encore l'argent du peuple, et de restaurer les parties délabrées de la maison.

9. Et le pontife Joïada prit un coffre, et y perça au-dessus une ouverture, et il le plaça près de l'autel, à la droite de ceux qui entraient dans la maison du Seigneur, et les prêtres qui gardaient les portes, y mettaient tout l'argent qui était apporté dans le temple du Seigneur.

10. Et lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le coffre, le scribe du roi et le pontife mon-

Le passage cité semble nous indiquer. Cependant le fait seul qu'un édifice de ce genre n'eût pas été entreteuu pendant un certain nombre d'années, les dons des fidèles ayant été détournés pour orner et construire le temple de Baal, expliquerait déjà que les travaux de réparation obligèrent à de grandes dépenses.

7. — *Usque ad vigesimum tertium...* Joas avait commandé de se hâter, II Paral., xxiv, 5, et cependant les réparations n'avaient pas été faites, et on ne s'était pas occupé de recueillir l'argent, II Paral., l. c. v, 6.

8. — *Juxta ordinem vestrum...* Hébreu : « Chacun de ses connaissances », V. v, 5. — *Sed ad instauracionem...* Jusqu'alors les prêtres avaient été chargés de recueillir les dons pour la réparation du temple; mais comme les travaux n'avaient pas été faits, Joas se décida à prendre de nouvelles dispositions.

8. — *Prohibitique sunt...* Hébreu : « et les prêtres consentirent à ne plus recevoir l'argent du peuple, et à ne pas réparer les ruines du temple... » Les prêtres renoncèrent à recevoir l'argent et à s'occuper des réparations, et ce fut le roi qui prit l'affaire en main.

9. — *Et tulit Joïada...* D'après l'ordre ex-

près du roi, II Paral., xxiv, 8. — *Gazophylacium.* C'est-à-dire, une boîte qui fut transformée en tronc, en faisant une ouverture dans le couvercle. — *Juxta altare ad dextram ingredientium domum Domini.* Hébr. u « Près de l'autel (des holocaustes) à droite, à l'entrée de chacun dans la maison du Seigneur. » D'après II Paral., xiv, 8, cette boîte fut placée « juxta portam... forinsecus »; elle n'était donc pas dans le vestibule des prêtres, mais au dehors, près de l'entrée qui était à droite de l'autel. Le roi fit annoncer dans tout le pays cette nouvelle disposition, et les dons affluèrent, II Paral., l. c. vv. 9 et 10.

10. — *Scriba regis.* C'est-à-dire, le secrétaire d'Etat. Sur les monuments assyriens, on voit fréquemment des personnages ayant un rouleau d'une main, une plume de l'autre, et prenant note pour le roi des dépouilles faites sur l'ennemi, Wilkinson, Ancient Monarchies, II, 6. — *Effundebant et numerabant.* Hébreu : « Ils liaient et comptaient l'argent. » Les lingots d'argent étaient liés ensemble, par paquets, avant de les peser et d'en faire l'estimation. Cfr. v, 23. Cette opération se faisait en présence du scribe du roi, non pas par défiance pour les prêtres, mais

taient, répandaient et comptaient l'argent qui se trouvait dans la maison du Seigneur.

11. Et ils le remettaient, selon le nombre et la mesure, aux mains de ceux qui dirigeaient les maçons de la maison du Seigneur; ils le dépensaient pour des charpentiers et des maçons, qui travaillaient dans la maison du Seigneur,

12. Et réparaient les parties délabrées, et pour ceux qui taillaient les pierres, et pour acheter les bois et les pierres qui étaient taillées, afin que fût achevée la restauration de la maison du Seigneur, en tout ce qui exigeait des dépenses pour consolider la maison.

13. Cependant, on ne faisait pas avec le même argent, avec l'argent

fundebantque et numerabant pecuniam que inveniebatur in domo Domini.

11. Et dabant eam juxta numerum atque mensuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini: qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini.

12. Et sarta tecta faciebant; et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna, et lapides; qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Do-

parce que la réparation du temple n'était plus une affaire privée, mais une affaire d'Etat.

11. — *Juxta numerum atque mensuram...* C'est-à-dire, d'après l'estimation qui en avait été faite. Hébreu : « Et ils donnaient l'argent pesé aux... » — *In manu eorum qui...* Hébreu : « Dans la main de ceux qui faisaient l'ouvrage, des préposés sur la maison du Seigneur », c'est-à-dire, entre les mains des architectes et des inspecteurs des travaux. A leur tour, les architectes payaient les ouvriers de tout genre qui travaillaient au temple.

12. — *Et sarta tecta faciebant.* Hébreu : « Aux maçons ». — *Et lapides, qui excidebantur.* C'est-à-dire, des pierres déjà taillées, comme l'indique le texte original. — *In universis...* Hébreu : « Et pour tout ce qui serait employé pour le temple en réparation. » On ne saurait soutenir, avec Michaëlis, de Vette et autres, que les prêtres avaient détourné les fonds rassemblés une première fois. En ce cas, le roi ne leur eût pas demandé leur consentement pour prendre de nouvelles dispositions, v, 8; et surtout il ne leur aurait pas confié le soin de déposer l'argent dans le trésor, v, 9, s'il s'était défié d'eux, car les mêmes abus auraient pu se renouveler. Donc si le roi prend de nouvelles mesures, c'est que les premières n'avaient pas atteint le but proposé. Cfr. II Paral., xxiv, 6. Joas n'ayant pas spécifié les sommes à employer aux réparations, il a pu arriver facilement que l'argent recueilli ait suffi seulement à

l'entretien du culte. On peut encore supposer que l'empressement à fournir des dons volontaires ne fut pas grand. Cfr. II Paral., l. c. On le comprend, du reste, car, en remettant l'argent aux prêtres, on ne savait pas si tout serait employé aux travaux du temple. Mais, d'après la nouvelle organisation, le roi arrivait à séparer nettement les revenus destinés au temple de ceux qui étaient réservés pour l'entretien des prêtres et du culte. C'était un bon moyen d'augmenter le zèle des fidèles que de leur préciser le but à atteindre. Mais le roi s'étant chargé des travaux, il était naturel que son secrétaire, de concert avec le grand-prêtre, eût le soin de compter l'argent et de le remettre aux architectes. La relation des Paralipomènes confirme, d'ailleurs, notre manière de voir. En effet, on voit bien que les prêtres ne se pressèrent pas, malgré les recommandations qui leur avaient été faites, v, 7; toutefois, ce ne fut pas uniquement la négligence des prêtres qui décida Joas à prendre l'affaire à son compte. Ce qui le prouve, c'est qu'il ne se contenta pas de faire placer un tronc à la porte du temple, mais qu'il invita tout le pays à s'acquitter de l'impôt établi par Moïse, pour faire les frais de la réparation du temple, II Paral., xxiv, 9. Son but était certainement d'activer le zèle, en spécifiant l'emploi de l'argent versé; aussi nous lisons, ibid. v, 12, que les princes et tout le peuple se réjouirent et apportèrent leurs offrandes.

13. — *Non fiebant...* Tant que les réparations du temple ne furent pas achevées, on

mini, et fuscinulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum de pecunia, quæ inferebatur in templum Domini.

14. Iis enim qui faciebant opus, dabatur ut instauraretur templum Domini.

15. Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto, et pecuniam pro peccatis, non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael rex Syriæ, et pugnabat contra Geth,

qui était porté dans le temple du Seigneur, les cruches du temple du Seigneur, et les fourchettes, et les encensoirs, et les trompettes et tous les vases d'or et d'argent.

14. Il était donné à ceux qui travaillaient à restaurer le temple du Seigneur.

15. Et on n'en demandait pas compte à ces hommes qui recevaient l'argent pour le distribuer aux ouvriers, mais ils l'employaient avec bonne foi.

16. Quant à l'argent pour le délit, et à l'argent pour le péché, on ne le portait pas dans le temple du Seigneur, parce qu'il appartenait aux prêtres.

17. Alors, Hazaël, roi de Syrie, monta et combattit contre Geth et

ne se servit pas de l'argent qui était dû aux vases sacrés ; on voulait avant tout que les travaux fussent poussés sans interruption et promptement menés à bonne fin. On voit par II Paral., xxiv, 14, qu'il faut entendre ce verset de la sorte. C'est ainsi que les deux relations se concilient.

15. — *Et non fiebat...* On ne faisait pas rendre de compte à ceux qui avaient été chargés de payer les ouvriers, tant on avait eu soin de choisir des hommes d'une probité éprouvée, et dans lesquels on pouvait avoir toute confiance. On ne doit pas voir là une allusion à ce qui s'était passé précédemment, c'est-à-dire, à un mauvais emploi des fonds de la part des prêtres, car plus loin, xx, 7, nous trouvons une remarque semblable là où il n'est question ni de prêtres ni de lévites.

17. — *Pro delicto.* L'offrande *pro delicto*, était taxée d'après l'estimation du prêtre, et en outre il fallait donner un cinquième en plus. Cette dernière partie revenait au prêtre, non-seulement lorsque le délit avait été commis envers Dieu, mais aussi dans le cas où la personne lésée mourait avant d'être rentrée en possession de son bien, V. Lévit., v, 16 ; Nomb., v, 7 et 8, S. Augustin, Quæst., 20, in Lévit., fait ainsi la distinction entre le péché et le délit : « Fortasse peccatum est perpetratio mali, delictum autem desertio boni... Aliud est declinare a bono, aliud facere malum, et illud delictum, hoc peccatum fit. Nam et ipsum peccatum quid aliud sonat delictum, nisi derelictum. » Cependant cette distinction n'est pas toujours juste, car, par délit,

on entend aussi le dommage fait au prochain, comme le montrent les passages que nous avons indiqués, Lévit., v, 16 ; Nomb., 7 et 8. — *Et pecuniam pro peccatis.* Dans l'offrande expiatoire, la loi n'accordait rien au prêtre, Cfr. Lévit., vi, 7, 49 ; il faut alors supposer que, dans le cours des temps, l'usage s'était établi de lui faire une offrande. — *Non inferebant...* C'est-à-dire, cet argent n'était pas employé aux réparations du temple. L'auteur veut faire remarquer que, malgré la nouvelle organisation, les prêtres eurent de quoi suffire à leur entretien.

17. — *Et pugnabat contra Geth.* La ville de Geth, une des cinq satrapies philistines, Jos., Jos., xii, 2, se trouvant beaucoup plus au sud que Samarie, il faut supposer qu'Hazaël, après avoir battu l'armée d'Israël, xiii, 3, s'était rapproché de la côte pour attaquer le royaume de Juda. Geth avait été fortifiée par Roboam, II Paral., xi, 8. Il semble donc qu'elle appartenait à cette époque au royaume de Juda. Mais on ne sait pas au juste quand elle fut de nouveau enlevée aux Syriens. Cependant il est assez probable que ce fut sous Joas, le fils de Joachaz d'Israël, puis que ce prince reprit aux Syriens toutes les villes qu'ils avaient conquises du temps de Joachaz, xiii, 25. Quant à l'époque de l'expédition d'Hazaël, on est porté à la placer, non immédiatement après l'achèvement des réparations du temple, mais après la mort de Jofada, l'apostasie de Joas, et le meurtre de Zacharie, fils de Jofada, II Paral., xxiv, 15-23. — *Et direxit faciem suam...* C'est-à-dire, il se

la prit, et il tourna visage pour monter à Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit toutes les choses saintes qu'avaient consacrées Josaphat, et Joram, et Ochosias, ses pères, rois de Juda, et qu'il avait offertes lui-même, et tout l'argent qu'il put trouver dans les trésors du temple du Seigneur et dans le palais du roi, et il l'envoya à Hazaël, roi de Syrie, qui s'éloigna de Jérusalem.

19. Mais le reste de l'histoire de Joas, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

20. Or, ses serviteurs se levèrent et conjurèrent entre eux, et ils frappèrent Joas dans la maison de Mello, à la descente de Sella.

cepitque eam; et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quamobrem tulit Joas, rex Juda, omnia sanctificata quæ consecraverat Josaphat et Joram et Ochosias, patres ejus reges Juda, et quæ ipse obtulerat: et universum argentum quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, et in palatio regis; misitque Hazaeli regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

prépara à marcher sur Jérusalem. Probablement Hazaël, dans le principe, n'avait pas pour but d'aller attaquer Jérusalem; mais comme, à Geth, il s'en trouvait peu éloigné, il dut alors modifier son plan. Peut-être fut-il encouragé à s'avancer sur la capitale de Juda, en apprenant la conduite de Joas, qui avait dû faire des mécontents, II Paral., l. c. D'après II Paral., xxiv, 24 et 25, Hazaël envoya contre Jérusalem une armée qui fit périr les princes du peuple, s'empara d'un butin considérable, et battit l'armée de Joas. C'est après cette défaite que Joas chercha à éloigner l'ennemi en achetant sa retraite.

18. — *Quæ consecraverant...* S. Ambroise, l. II, de Offic. c. xxviii, énumère les trois cas dans lesquels on peut employer les vases sacrés à des usages profanes: « Sane si quis in sua derivat emolumenta, crimen est; sin vero pauperibus erogat, captivum redimit, misericordia est. Nemo enim potest dicere: Cur pauper vivit? Nemo potest queri, quia captivi redempti sunt; nemo potest accusare, quia templum Dei ædificatum est; nemo potest indignari quia humandis fidelium reliquis spatia laxata sunt; nemo potest dolere, quia in sepulturis Christianorum requies defunctorum est. In his tribus generibus vasa Ecclesiæ etiam iniuncta confringere, conflare, vendere licet. » Ce passage a été reproduit dans le « Corpus Juris, can., xii. quæst.: cap. Aurum, § Nemo potest. Joram et Ochozias, tout en favorisant le culte de Baal, n'avaient pu cependant se dispenser, comme rois, de

faire des dons au temple. D'autre part, si Athalie avait depouillé la maison du Seigneur au profit de son dieu, II Paral., xxiv, 8, il n'est pas douteux que les objets qu'elle avait enlevés n'eussent été restitués après sa mort, xi, 18. Enfin, il ne faut pas s'étonner que ces trésors n'aient point été employés à la réparation du temple, car, sans doute, ces offrandes premières consistaient surtout en vases précieux, et formaient une ressource à laquelle on ne devait toucher que dans les cas d'extrême nécessité. Voilà pourquoi Joas voulut que le temple fût réparé avec les revenus ordinaires et les oblations volontaires des fidèles.

20. — *Et conjuraverunt intra se.* Après le départ des Syriens, Joas était resté souffrant, soit de ses blessures, soit d'une maladie occasionnée par les désastres qui avaient fondu sur son royaume, II Paral., xxiv, 25. C'est alors que plusieurs de ses serviteurs conspirèrent contre lui pour venger le fils de Jojada, et probablement aussi pour détruire le culte de Baal. En effet, bien qu'Amasias ait puni les meurtriers, xiv, 5, on ne voit pas qu'il ait été sectateur de Baal; il se contenta de laisser subsister les hauts lieux et d'adorer les dieux de l'Idumée, II Paral., xxv, 14-20. — *In domo Mello.* Par בית מלוא, *beth Mello*, il faut entendre la citadelle dont il a déjà été parlé, III Rois, ix, 15; II Rois, v, 9, bien que les mots *in descensum Sella*, הורוד סלא, *haored Sella*, restent pour nous très-obscurs. Jusqu'à présent on n'a pu les expliquer d'une

21. Josachar namque filius Semaath, et Josabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est; et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

21. Josachar, fils de Semaath, et Jozabad, fils de Somer, ses serviteurs, le frappèrent, et il mourut. Et ils l'ensevelirent avec ses pères dans la ville de David, et Amasias, son fils, régna à sa place.

### CHAPITRE XIII

Joachaz, fils de Jéhu, régna en Israël dix-sept ans, et marcha dans les voies de Jéroboam (¶¶. 4-2). — Aussi le Seigneur irrité livra Israël aux mains d'Hazaël et de Bénadad son fils (¶. 3). — Mais Joachas implora le Seigneur, qui envoya un libérateur; cependant les Israélites n'abandonnèrent pas les péchés de Jéroboam (¶¶. 4-6). — Or, le roi de Syrie détruisit presque entièrement l'armée de Joachaz (¶. 7). — L'histoire de Joachaz se trouve dans les annales d'Israël; il fut enseveli à Samarie, et eut pour successeur son fils Joas, qui régna seize ans (¶¶. 8-10). — Il fit aussi le mal, et son histoire est écrite dans les annales d'Israël (¶¶. 11-12). — Jéroboam lui succéda (¶. 13). — Or, Elisée étant malade, Joas, roi d'Israël, vint le voir (¶. 14). — Le prophète lui fit lancer une flèche dans les airs, signe de sa victoire sur les Syriens, puis lui ordonna de tirer à terre; mais comme Joas s'arrêta au troisième coup, il lui annonça que sa victoire serait incomplète (¶¶. 15-19). — Elisée étant mort, il arriva qu'un cadavre jeté dans son sépulcre reprit aussitôt la vie (¶¶. 20-21). — Hazaël affligea donc Israël pendant tout le règne de Joachaz; cependant le Seigneur eut pitié de son peuple (¶¶. 22-23). — Or, après la mort d'Hazaël, Joas, fils de Joachaz, enleva à Bénadad, fils d'Hazaël, toutes les villes qui avaient été enlevées à son père, et le vainquit trois fois (¶¶. 24-25).

1. Anno vigesimo tertio Joas filii Ochosiæ, regis Juda, regnavit Joa-

1. La vingt-troisième année de Joas, fils d'Ochosias, roi de Juda,

manière satisfaisante. Il est probable que Sella désigne une localité quelconque, mais qu'on ne saurait reconnaître.

24. — *Jozachar*. Il est appelé Zalad dans le passage parallèle, II Paral., xxiv, 25, mais זכר, doit être une faute pour זכר, *zakar*, forme abrégée de יוזכר, *Jozuchar*. — *Semmaath*. Elle était ammonite, II Paral., l. c. — *Samer*. En hébreu *Schomer*, שומר; dans les Paral., l. c., *Schimrith*, שמירת, en latin, *Semmarith*. Il est à présumer que le ר, aura disparu dans שכר. Cette femme était moabite, Paral., l. c. Peut-être l'auteur des Paralipomènes fait-il ces remarques sur la nationalité des mères des meurtriers, pour montrer que ceux-ci n'étaient pas d'origine juive. — *In civitate David*. Mais non dans le sépulcre des rois, II Paral., xxiv, 25.

D. Règnes de Joachas et de Joas d'Israël; mort d'Élisée, xiii.

CHAP. XIII. — 1. — *Anno vigesimo Joas*. Cette indication se trouve en contradiction

avec celle du ¶. 10, car si Joachaz est devenu roi la 23<sup>e</sup> année de Joas de Juda, et a régné dix-sept ans, son fils Joas n'a pu lui succéder que la 39<sup>e</sup> année du règne de Joas de Juda, et « vice versa », c'est-à-dire, si Joas d'Israël a commencé à régner la 39<sup>e</sup> année de Joas de Juda, Joachaz, son père, n'a pas pu monter sur le trône la 23<sup>e</sup> année de Joas de Juda, mais la 20<sup>e</sup>. Les commentateurs anciens ont cherché à résoudre la difficulté, en supposant que Joas avait régné deux ans conjointement avec Joachaz, son père; mais, outre que rien ne justifie une semblable hypothèse, les ¶¶. 9 et 10 semblent la contredire positivement. Il faut donc choisir entre les deux nombres 23 et 37, et chercher à discerner quel est celui que nous devons regarder comme exact. Pour plus de clarté, on peut employer la méthode suivante : Jéhu et Athalie montent sur le trône la même année, et l'on admet généralement que ce fut en l'an 886 av. Jésus-Christ. D'ailleurs, ce dernier point importe peu, car le calcul reste

Joachaz, fils de Jéhu, régna sur Israël à Samarie, pendant dix-sept ans.

2. Et il fit le mal devant le Seigneur, et il suivit les péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël, et il ne s'en écarta pas.

3. Et la fureur du Seigneur s'irrita contre Israël, et il les livra aux mains d'Hazaël, roi de Syrie, et aux mains de Bénadad, fils d'Hazaël, durant tous ces jours.

4. Mais Joachaz pria devant la face du Seigneur, et le Seigneur l'écouta, car il vit l'angoisse d'Israël, et comment le roi de Syrie les avait broyés.

5. Et le Seigneur donna un sauveur à Israël, et il fut délivré des mains du roi de Syrie. Et les enfants

chaz filius Jehu super Israel in Samaria decem et septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel, et non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazael regis Syriæ, et in manu Benadad filii Hazael, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus; vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israel, et liberatus est de manu regis Syriæ; habitaveruntque filii Is-

toujours le même. Or, Jéhu a régné 28 ans, x, 36. c'est-à-dire, de 886 à 858; son fils, Joachaz, 17 ans, xiii, 4, de 858 à 841; enfin, Joas, fils de Joachaz, 16 ans, xiii, 40, de 841 à 825. D'autre part, les six années de règne d'Athalie, xi, 3-4, et les 40 de Joas de Juda, xii, 2. nous conduisent de l'an 886 à l'an 839. Après Joas, Amasias, son fils, régna 29 ans, c'est-à-dire, de 839 à 810 »; D'après cela, la 23<sup>e</sup> année de Joas de Juda, année où Joachaz monta sur le trône, serait l'année 856; mais Jéhu ayant régné 28 ans, et non pas 30, sa mort a dû arriver en 858. Par conséquent, l'avènement de Joachaz coïncide avec la 21<sup>e</sup> année de Joas de Juda, et non pas la 23<sup>e</sup>. Aussi, nous lisons dans Josèphe, Ant., l. IX, c. viii, § 5 : « la 21<sup>e</sup> année du règne de Joas (de Juda), Joas (d'Israël) monta sur le trône d'Israël. » La 37<sup>e</sup> année de Joas de Juda date de l'avènement de Joas d'Israël, se trouve être l'année 842, et c'est en 840 que devint roi Amasias, c'est-à-dire, la seconde année de Joas d'Israël, xiv, 1. D'après le calcul précédent, la mort de Joas, il est vrai, coïnciderait avec l'année 839; mais une année de plus ou de moins ne doit pas entrer en considération, vu la manière de compter en usage parmi les Juifs. L'exactitude du nombre 37 est de même confirmée par Josèphe, qui a écrit, ibid. § 6 : « La 37<sup>e</sup> année du règne de Joas de la tribu de Juda, ce Joas prit à Samarie le commandement des Israélites. » Cependant, toute réflexion faite, nous préférons admettre, avec M. Oppert, qu'il faut décidément remplacer 39 par 37 au v. 40,

car Joas de Juda ayant régné 40 ans, et étant mort la 2<sup>e</sup> année de Joas d'Israël, le chiffre 37 ne peut convenir, car, entre 37 et 40, et même 41, car Joas d'Israël a régné un peu plus de 40 ans, il y a certainement plus de deux ans. V. Préface, art. Chronologie.

3. — *Iratusque est...* Déjà, sous Jéhu qui avait maintenu le culte des veaux d'or, le Seigneur avait commencé à livrer Israël aux mains des Syriens, x, 32 et suiv.; mais, malgré tous les avertissements, Joachaz ayant persévéré dans la même voie que son père, le châtement n'en devint que plus terrible et l'armée d'Israël fut presque détruite, v. 7. — *Et tradidit eos...* V. v. 7 et 22. — *Et in manu Benadad.* Hazaël, quoique usurpateur, conserva les noms de la dynastie précédente. De même en Egypte Amasis appela son fils Psammétik. — *Cunctis diebus.* Pendant tout le règne de Joachaz et non pendant les règnes d'Hazaël et de Bénadad, ce qui serait en contradiction avec le v. 25.

5. — *Salvatorem.* Ce sauveur ne fut ni un ange, ni Elisée, ni l'un des généraux de Joachaz, mais, d'abord, Joas qui enleva aux Syriens toutes les villes conquises sur son père, v. 25. et, ensuite et surtout, Jéroboam qui rétablit Israël dans ses anciennes limites, xiv, 25. En effet l'affliction d'Israël dura tout le temps de la vie de Joachaz, v. 22, et ce ne fut qu'après sa mort que le Seigneur eut pitié de son peuple, v. 23-5. Par là on voit que, si Bénadad opprima les Israélites, v. 3, ce ne fut pas comme roi, mais comme général des armées syriennes, du vivant de son père. Le sauveur

rael in tabernaculis suis sicut heri et nudius tertius.

6. Verumtamen non recesserunt a peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt; siquidem et lucus permansit in Samaria.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem milia peditum; interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura areæ.

*Supr. 8, 42.*

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria; regnavitque Joas filius ejus pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israel in Samaria sedecim annis.

11. Et fecit quod malum est in conspectu Domini : non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

12. Reliqua autem sermonum Joas,

d'Israël habitèrent dans leurs tentes comme hier et avant hier.

6. Cependant ils ne s'écartèrent pas des péchés de la maison de Jéroboam, qui fit pécher Israël, mais ils continuèrent d'y marcher, car le bois sacré resta encore à Samarie.

7. Et il ne restait à Joachaz de tout le peuple que cinquante cavaliers et dix chars et dix mille fantassins, car le roi de Syrie les avait tués, et les avait broyés comme la poussière d'une aire où est foulé le blé.

8. Mais le reste de l'histoire de Joachaz, et tout ce qu'il a fait, et sa vaillance, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

9. Et Joachaz s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit à Samarie, et Joas, son fils, régna à sa place.

10. La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, régna sur Israël à Samarie pendant seize ans.

11. Et il fit ce qui est mal devant le Seigneur. Il ne se détourna pas de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël, mais il y marcha.

12. Mais le reste de l'histoire de

d'Israël est mentionné d'avance, pour montrer que la prière de Joachaz fut efficace, bien que la délivrance n'ait eu lieu qu'après sa mort. — *Habitaveruntque...* C'est-à-dire, ils habitaient en paix, chacun dans sa maison, sans être troublés par les incursions de l'ennemi.

6. — *Verumtamen...* Ce verset est une sorte de parenthèse : Dieu donna un sauveur aux Israélites, bien qu'ils n'eussent pas abandonné... — *Siquidem et lucus...* Hébreu : « Et l'Aschéra resta à Samarie », V. Jug., vi, 25; III Rois xiv, 23, xvi, 33. Cette Aschéra ou statue d'Astarté était sans doute à Samarie depuis le règne d'Achab, III Rois xvi, 33, puisque nous ne voyons pas que Jéhu l'ait fait détruire.

7. — *Et non sunt derelicti...* Ce verset nous semble destiné à montrer jusqu'à quel

point le roi de Syrie avait humilié et écrasé le royaume d'Israël, v. 4, plutôt qu'à motiver la nécessité du secours envoyé par Dieu, v. 5. Nous ne pouvons pas admettre que le roi de Syrie avait limité aux chiffres suivants l'armée d'Israël, car les textes sont contraires à cette opinion qui pourtant a trouvé des défenseurs. — *Quasi pulverem...* Hébreu : « Comme la poussière pour fouler ». C'est une expression métaphorique, assez souvent usitée. V. Jér., li, 33; Mich., iv, 42, 43. Il n'est pas probable qu'il soit question des instruments de torture II Rois xii, 34 et Am., i, 3.

8. — *Et fortitudo ejus.* Joachaz, sans doute, avait eu l'occasion de montrer sa valeur personnelle, dans sa lutte contre les Syriens, bien qu'il n'eût pas été vainqueur.

40. — *Anno trigesimo septimo...* V. v. 1.

Joas, et tout ce qu'il a fait, et sa vaillance, et comment il combattit contre Amasias, roi de Juda, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

13. Et Joas s'endormit avec ses pères, et Jéroboam s'assit sur son trône. Mais Joas fut enseveli à Samarie avec les rois d'Israël.

14. Or, Elisée était malade de la maladie dont il mourut. Et Joas, roi d'Israël, descendit vers lui. Et il pleurait devant lui, et disait : Mon père, mon père, ô char d'Israël et son conducteur !

15. Et Elisée lui dit : Apporte un arc et des flèches. Et lorsqu'il lui eut apporté un arc et des flèches,

16. Il dit au roi d'Israël : Mets ta main sur l'arc. Et lorsqu'il eut placé sa main, Elisée superposa ses mains sur les mains du roi,

et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis; Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

14. Elisæus autem ægrotabat infirmitate qua et mortuus est. Descenditque ad eum Joas, rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus.

15. Et ait illi Elisæus : Affer arcum, et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum, et sagittas,

16. Dixit ad regem Israel : Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Elisæus manus suas manibus regis.

12. — *Contra Amasiam.* Cette guerre est racontée au chapitre suivant. Ces deux versets 12 et 13, reproduits à peu près dans les mêmes termes xiv, 15 et 16, ne sont pas ici à leur place et devraient se trouver à la fin du chapitre.

14. — *Elisæus autem...* La mort d'un si grand prophète ne pouvait être passée sous silence; les faits, d'ailleurs, qui coïncident avec cet événement sont en parfaite relation avec ce qui précède et ce qui suit. — *Descenditque ad eum...* Depuis qu'Elisée avait ordonné à son disciple d'aller sacrer Jéhu, il semble avoir complètement vécu dans la retraite, si nous nous en tenons aux apparences. On devrait s'attendre à le voir jouer un grand rôle sous la nouvelle dynastie. En tout cas, la visite de Joas montre bien que le prophète était resté en grand honneur, ce qui, jusqu'à un certain point, indiquerait que sa sphère d'activité n'avait pas été restreinte. Il est impossible, s'il en est ainsi, de s'expliquer l'absence de renseignements au sujet de la plus longue partie de la vie d'Elisée. — *Et flebat coram eo.* L'hébreu peut aussi se traduire « pleurait sur son visage », c'est-à-dire en se penchant sur le Prophète. Joas, ayant hérité d'un royaume très affaibli et apprenant la maladie d'Elisée, comprit la perte qu'il allait faire en un moment si difficile. — *Pater mi, pater mi, currus...* C'est en

ces mêmes termes qu'Elisée avait pleuré le départ de son maître, II, 12, et il est évident que Joas les emploie à dessein; Elisée était pour Israël un conseil et un appui; aussi la tristesse de Joas s'explique facilement, vu les circonstances. L'humilité de ce prince reçut aussitôt sa récompense. L'accueil que fait Elisée à Joas ne prouve nullement la diversité des sources auxquelles l'auteur aurait puisé, mais uniquement que le roi d'Israël, malgré ses fautes, put obéir à un bon mouvement qui malheureusement ne fut pas assez durable. Ce n'était pas le moment des reproches, sans compter que nous n'avons pas tout l'entretien des deux interlocuteurs.

15. — *Affer arcum et sagittas.* Elisée ne se contente pas de simples paroles pour annoncer au roi ses succès futurs, mais il le fait par un acte symbolique, ce qui est conforme à la manière prophétique. Il est à remarquer que c'est Joas lui-même qui est en action et non le prophète, afin sans doute de donner au roi d'Israël un gage de l'accomplissement des promesses qui lui sont faites. Le prophète dit au roi de prendre un arc et des flèches, parce qu'il s'agissait de combattre l'ennemi. C'est comme s'il lui avait dit : Arme-toi contre les Syriens.

16. — *Pone manum tuam.* C'est-à-dire, bande l'arc. Lorsqu'on bande l'arc, la main gauche se trouve placée sur l'arc. — *Super-*



17. Et ait : Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Elisæus : Jace sagittam. Et jecit. Et ait Elisæus : Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam; percutiesque Syriam in Aphec, donec consumas eam.

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursum dixit ei : Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vicibus, et stetisset,

19. Iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussisses quinquies, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem, nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Mortuus est ergo Elisæus, et sepelierunt eum. Latrunculi autem

17. Et il dit : Ouvre la fenêtre qui regarde l'orient. Lorsqu'il l'eut ouverte, Elisée dit : Lance une flèche. Et il la lança. Et Elisée dit : C'est la flèche du salut contre la Syrie; et tu frapperas la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que tu la détruises.

18. Et il dit : Prends des flèches. Et, lorsqu'il les eut prises, il lui dit encore : Frappe la terre avec un trait. Et lorsqu'il eut frappé trois fois, et se fut arrêté,

19. L'homme de Dieu s'irrita contre lui et dit : Si tu avais frappé cinq fois, ou six fois, ou sept fois, tu aurais frappé la Syrie, jusqu'à l'extermination; mais maintenant, tu la frapperas trois fois.

20. Elisée mourut donc, et on l'ensevelit. Or, des pillards de Moab

*posuit Elisæus...* C'était pour montrer que la force du coup viendrait du Seigneur. L'action de Joas se confond, pour ainsi dire, avec l'action du prophète, ou plutôt avec celle de Dieu même, car Elisée agit au nom du Seigneur.

17. — *Fenestram orientalem.* La Syrie était plutôt au nord qu'à l'est du royaume d'Israël; mais il faut se rappeler que les Syriens occupaient le territoire israélite à l'est du Jourdain, x, 33, d'où ils menaçaient le reste du pays. — *Jace sagittam.* Dans l'antiquité, l'usage était de déclarer la guerre en lançant une flèche sur le territoire ou le camp ennemi, Virgil., *Enéid.*, ix, 47, mais ici la flèche de Joas n'a pas la même signification. — *Sagitta salutis Domini.* Cette flèche est le gage que Dieu l'aidera et te fera vaincre les Syriens. — *In Aphec.* Comme le remarque Ménochius, Aphec « erat boni ominis », car Israël y avait déjà remporté une grande victoire avec l'assistance du Seigneur, III Rois xx, 26-29. — *Donec consumas eam.* C'est-à-dire, jusqu'à ce que tu détruises l'armée syrienne qui se trouvera à Aphec. Au contraire l'expression *usque ad consumptionem* du v. 19, s'applique à toute la Syrie.

18. — *Percute jaculo terram* Hébreu : « Frappe la terre », c'est-à-dire, dirige tes coups vers le sol, comme symbole de la défaite de l'ennemi. La suite montre bien, d'ailleurs, qu'Elisée n'avait pas dit à Joas de ne tirer qu'une seule flèche. — *Et cum percussisset...* Au lieu de lancer toutes les flèches qu'il avait sous la main, ou du moins un bon

nombre, le roi s'arrête au troisième coup. Comme la première flèche signifiait la victoire sur l'ennemi, Joas aurait dû les lancer toutes pour compléter son triomphe sur les Syriens. Mais puisqu'il s'arrête au troisième coup, c'est un signe qu'il lui manque le zèle nécessaire pour obtenir l'accomplissement de la promesse divine, c'est-à-dire, que la foi en la toute-puissance de Dieu lui fait défaut. Et voilà pourquoi le prophète s'irrite de ce peu de confiance.

19. — *Iratus est.* Sept. : ἐλοπήθη, « fut affligé ». — *Si percussisses...* Tu pouvais continuer, mais puisque tu t'en es tenu là, ce fait montre que tu n'as pas un zèle persévérant et infatigable; tu vaincras les Syriens, mais tu n'abaisseras pas entièrement leur puissance. — *Nunc autem tribus vicibus...* Joas n'avait lancé que trois flèches, sans doute parce que le nombre trois indique l'achèvement, la perfection, Ex., xxiii, 47; Nomb., xxii, 28, 32, 33, xxiv, 40; Rois I, 7, signification qui se retrouve partout, et qu'il pensait que c'était suffisant. La première partie de l'acte symbolique avait pour but d'annoncer à Joas la victoire sur l'ennemi; la seconde de l'avertir de poursuivre ses avantages avec confiance et d'employer toutes ses ressources pour achever la ruine de la puissance syrienne.

20. — *Mortuus est ergo Elisæus.* Ce verset se rattache directement au v. 14 et on ne doit pas le considérer comme une sorte d'introduction à ce qui suit. Elisée, ayant commencé sa mission sous Achab, dut mourir

vinrent dans le pays, cette même année.

21. Et, en enterrant un homme, quelques-uns virent les pillards, et jetèrent le cadavre dans le sépulcre d'Elisée. Lorsqu'il eut touché les ossements d'Elisée, l'homme revint à la vie, et se tint sur ses pieds.

22. Hazaël, roi de Syrie, affligea donc Israël pendant tous les jours de Joachaz.

23. Et le Seigneur eut pitié d'eux et revint à eux à cause de son alliance, qu'il avait contractée avec Abraham, et Isaac, et Jacob. Et il ne voulut pas les perdre et les rejeter entièrement jusqu'au temps présent.

de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver in sepulcro Elisæi, quod cum tetigisset ossa Elisæi, revixit homo, et stetit super pedes suos.

*Eccli. 48, 14.*

22. Igitur Hazaël, rex Syriæ, afflixit Israel cunctis diebus Joachaz;

23. Et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob, et noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

dans un âge très avancé, car, depuis la mort d'Achab jusqu'au commencement du règne de Joas, il s'écoula cinquante-sept ans. On peut lire son éloge dans l'Ecclésiastique XLIII, 43. Il est inscrit dans le martyrologe romain au 14 juin et en ces termes : « Samaritæ in Palæstina S. Elisæi prophetæ, cujus sepulchrum dæmones perhorrescere scribit S. Hieronymus ». — *Et sepelierunt eum.* Selon Josèphe, on fit à Elisée de magnifiques funérailles : ἐτυχε δὲ καὶ ταφῆς μεγαλοπρεποῦς καὶ οἶας εἰκός ἦν τὸν οὕτω θεοφιλῆ μεταλαβεῖν, « il eût des funérailles magnifiques, telles qu'il convenait d'en honorer un homme aussi cher à Dieu ». Ant., I, IX, c. VIII, § 6. Selon S. Jérôme, Epitaph. Paulæ, le tombeau du prophète se trouvait près de Samarie. — *In ipso anno.* L'expression הַשָּׁנָה, *la schanah*, litt., « l'année était venue », ce que l'on interprète généralement : « commencement de l'année ». C'était l'époque la plus favorable aux incursions. Le traducteur de la Vulgate a lu בה, *bah* (in eo) au lieu de בא, *ba* (venit).

21. — *Et projecerunt...* C'est-à-dire, déposèrent précipitamment. Les Hébreux enveloppaient leurs morts dans des linges et les déposaient dans des chambres tumulaires creusées dans le rocher; l'ouverture était fermée par une pierre que l'on pouvait enlever facilement. C'est ainsi que le mort put se trouver en contact avec les ossements d'Elisée. — *Quod cum tetigisset ossa Elisæi.* Hébreu : « Et lorsque l'homme arriva et toucha les ossements d'Elisée », c'est-à-dire, à peine eut-il touché les ossements d'Elisée. Le verbe הָלַךְ (venit, advenit), n'indique pas toujours le mouvement, mais parfois aussi

l'accroissement successif. — *Revixit homo.* Le but de ce miracle n'était certainement pas de montrer qu'Elisée, même dans son tombeau, surpassa en ce genre Elie son maître, mais de confirmer la prédiction que le prophète, avant de mourir, avait faite au sujet des Syriens, Eccli. XLVIII, et suiv., car Dieu prouvait ainsi qu'il n'était pas le Dieu des morts, mais des vivants. Cependant on peut donner à ce miracle une signification peut-être plus naturelle, et lui découvrir un autre but. En effet, il semblerait plutôt que l'auteur a voulu faire remarquer que la fin d'Elisée avait été glorifiée comme celle de son maître, quoique à un degré moindre. Il veut donc dire qu'Elisée mourut comme les autres prophètes, mais que l'esprit de Dieu qui l'animait, se manifesta encore dans son tombeau. Il est, d'ailleurs, à noter que l'auteur de l'Ecclésiastique, XLVIII, 43-45, passe sous silence les autres merveilles du prophète Elisée, et par deux fois rappelle le miracle en question : « Et mortuum prophetavit corpus ejus, v. 134. In vita sua fecit monstra, et in morte mirabilia operatus est » v. 15. Il semble bien qu'il a voulu mettre en parallèle l'enlèvement d'Elie et la mort glorieuse d'Elisée son disciple. Il n'est pas nécessaire de réfuter l'assertion de ceux qui supposent que la secousse de la chute, ou la fraîcheur de la chambre sépulchrale rappelèrent à la vie celui qui paraissait mort, mais ne l'était pas en réalité.

22. — *Afflixit Israel.* Il faudrait lire *afflixerat*, car le but de l'auteur est de nous montrer comment s'accomplit la prophétie d'Elisée.

23. — *Usque in præsentem diem.* C'est-à-

24. Mortuus est autem Hazael rex Syriæ, et regnavit Benadad filius ejus pro eo.

25. Porro Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz patris sui jure prælii; tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel.

24. Et Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad, son fils, régna à sa place.

25. Or, Joas, fils de Joachaz, reprit des mains de Bénadad, fils d'Hazaël, les villes qu'il avait prises des mains de Joachaz, son père, par le droit de la guerre. Joas le battit trois fois, et il rendit les villes.

## CHAPITRE XIV

Amasias, fils de Joas, roi de Juda, régna vingt-cinq ans, et se conduisit comme son père et non comme David; de plus, il laissa subsister les hauts lieux (vv. 4-4). — Après être monté sur le trône, il fit périr les meurtriers de son père, mais non leurs fils (vv. 5-6). — Ayant vaincu les Iduméens, il provoqua ensuite Joas, roi d'Israël, mais il fut vaincu et fait prisonnier à Bethsamès (vv. 8-12). — Joas l'emmena à Jérusalem, détruisit une partie des fortifications de la ville, et emporta à Samarie l'or et l'argent du temple et des tributs du roi (vv. 13-14). — L'histoire de Joas est consignée dans les annales d'Israël; il eut pour successeur son fils Jéroboam (vv. 15-16). — Amasias survécut quinze ans à Joas, et son histoire se trouve dans les annales de Juda (vv. 17-18). — Une conjuration s'étant formée contre lui, il s'enfuit à Lachis où il fut assassiné; cependant il fut rapporté dans la capitale et enseveli dans la cité de David (vv. 19-20). — Azarias, son fils, que le peuple mit à sa place, édifia Elath, et la rendit à Juda (vv. 21-22). — La quinzième année d'Amasias, Jéroboam devint roi d'Israël, et régna quarante ans; il fit le mal comme l'autre Jéroboam, mais cependant rétablit Israël dans ses frontières (vv. 23-25). — Dieu, en effet, ayant vu l'affliction d'Israël, et ne voulant pas en laisser détruire le nom, lui donna un sauveur en Jéroboam (vv. 26-27). — Le reste de l'histoire de Jéroboam se trouve dans les annales de Juda. Il eut pour successeur son fils Zacharias (vv. 28-29).

1. In anno secundo Joas filii Joachaz regis Israel, regnavit Amasias filius Joas regis Juda.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz roi d'Israël, régna Amasias, fils de Joas, roi de Juda.

dire, Dieu ne voulut pas rejeter les Israélites comme il le fit plus tard, mais il les délivra par la mort d'Hazaël.

24. — *Et regnavit Benadad.* Il n'est pas question de ce Bénadad (III) dans les inscriptions cunéiformes. Son règne dut coïncider avec celui du roi Assyrien Samsi Bin (serviteur de Bin) qui régna de 823 à 844, d'après la liste des rois d'Assyrie. Samsi-Bin fut un monarque relativement puissant; mais toutefois il ne paraît pas que son action se soit étendue vers l'ouest. Il en fut autrement sous son successeur Binnirar qui occupa le trône de 840 à 782. En effet, nous voyons que, dans sa cinquième année, il marcha contre la ville syrienne d'Arpad; dans la huitième, vers les côtes de la mer. Dans son inscription, il nous apprend qu'il assiégea le roi Mariah (מַרְיָה si-

gnifie *dominus*), dans Damas et l'obligea à payer tribut, Cfr., Schrader Keilinschr., etc., 109, 110. On comprend alors comment Jéroboam II, dont le règne dut coïncider avec celui de Mariah, put remporter des succès aussi importants sur les Syriens, xiv, 28.

23. — *Tulit urbes.* Ces villes se trouvaient sans aucun doute en deçà du Jourdain, car Hazaël s'était déjà emparé sous Jéhu de tout le pays de Galaad, x, 33 et suiv. Joas reprit donc les villes que les Syriens possédaient à l'ouest du Jourdain, tandis que Jéroboam, son fils, reconquit le pays de Galaad, v. xiv, 25.

E. Règnes d'Amasias de Juda et de Jéroboam II d'Israël, xiv.

CHAP. XIV. — 1. — *In anno secundo Joas...* Joas d'Israël ayant commencé à régner la

2. Il était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Joadan, de Jérusalem.

3. Et il fit ce qui était droit devant le Seigneur, pas cependant comme David son père. Il fit tout ce qu'avait fait son père Joas;

4. Si ce n'est, qu'il n'abolit pas les hauts lieux, car le peuple immolait encore, et brûlait de l'encens sur les hauts lieux.

5. Et lorsqu'il eut pris possession du royaume, il frappa ses serviteurs qui avaient tué le roi son père.

6. Mais il ne tua pas les fils de ceux qui l'avaient tué, selon ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse, comme l'a prescrit le Seigneur. disant : Les pères ne mourront pas pour les fils, et les fils ne mourront pas pour les pères, mais chacun mourra dans son péché.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset; viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

*II Par. 25, 1.*

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus. Juxta omnia quæ fecit Joas pater suus, fecit :

4. Nisi hoc tantum, quod excelsa non abstulit; adhuc enim populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque obtinisset regnum, percussit servos suos, qui interfece- rant regem patrem suum :

6. Filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens : Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus; sed unusquisque in peccato suo morietur.

*Deut. 24, 16; Ezech. 18, 20.*

39<sup>e</sup> année de Joas de Juda, XIII, 40, ce dernier ne peut avoir régné 39 années entières. Cependant on lui assigne quarante ans de règne, XII, 4, évidemment parce que deux années incomplètes sont comptées comme complètes.

3. — *Non ut David...* C'est-à-dire, *non in corde perfecto*, II Paral., xxxv, 2, Cfr. III Rois, XI, 4. — *Juxta omnia, quæ fecit...* Comme Joas, son père, XII, 3, Amasias commença, mais comme lui aussi, vers la fin de sa vie, il tomba dans l'idolâtrie, II Paral., xxiv, 14 et suiv., car, après sa victoire sur les Iduméens, il introduisit ou laissa introduire le culte des dieux de l'Idumée.

4. — *Quod excelsa non abstulit.* Cfr. III Rois, xv, 44.

5. — *Cumque obtinisset regnum.* Hébreu : « Lorsque le royaume eut été affermi dans sa main. » Tout naturellement le meurtre de Joas fut suivi d'un temps d'anarchie plus ou moins long, et, sans doute, il n'eût pas été facile à Amasias de punir les meurtriers de son père aussitôt après son avènement. Il eut, d'abord, à travailler à faire reconnaître son autorité dans toute l'étendue de son royaume. Ce passage n'indique nullement par lui-même que le royaume de Juda fût alors vassal

de l'Assyrie, ce que rien ne vient prouver, et que le roi Amasias eût besoin d'être confirmé par le roi d'Assyrie. — *Servos suos.* V. XII, 24.

6. — *Filios autem eorum...* Dans l'antiquité et surtout en Orient, c'était une coutume générale et bien établie de mettre à mort les fils des rebelles, Hérod. III, 449. Cfr. Q. Curt., VI, 44. 20. Dans l'histoire du peuple juif il en était souvent de même. Amasias se conduisit donc en véritable roi juif et en observateur fidèle de la Loi. En effet, nous n'avons pas seulement ici une réflexion personnelle à l'auteur, mais le motif même qui inspira le roi de Juda. C'est donc faire fautive route que de voir là un acte d'humanité et d'en conclure que la rudesse des premiers âges commençait à s'adoucir. Le raisonnement s'applique mal à Amasias, puisqu'il fit massacrer 40,000 Iduméens et en fit précipiter 40,000 autres du haut d'un rocher, II Paral., xxv, 44, 42. On serait mal venu à parler de l'humanité de ce prince. L'auteur veut donc faire entendre qu'Amasias, au commencement de son règne, s'en tint aux prescriptions de la Loi, même en ce qui concernait le châtement des meurtriers de son père. Ce passage prouve, d'ailleurs, que l'his-

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, et apprehendit Petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas filium Joachaz, filii Jehu regis Israel, dicens : Veni, et videamus nos.

9. Remisitque Joas rex Israel ad Amasiam regem Juda, dicens : Car-

7. Il battit dix mille Edomites dans la vallée des salines, et il prit Petra dans le combat et l'appela du nom de Jectehel, conservé jusqu'à ce jour.

8. Alors Amasias envoya des messagers à Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, pour lui dire : Viens et voyons-nous.

9. Et Joas, roi d'Israël, renvoya à Amasias, roi de Juda, cette ré-

torien supposait l'existence du Deutéronome au temps d'Amasias et n'admettait pas, comme certains auteurs modernes, que cet ouvrage n'avait été composé que sous Manassé, c'est-à-dire, 150 ans plus tard. Amasias observa donc la Loi et fut aussi juste envers les fils qu'envers les pères, Ex., xxi, 12. Lévit., xxiv, 17; Deut., xxiv, 16. — *Non morientur...* V. Deut., xxiv, 16; Ezéch., xviii, 20.

7. — *Ipse percussit Edom.* Sous Joram, viii, 20, les Iduméens s'étaient révoltés; Amasias entreprit donc de les soumettre de nouveau et fit à cet effet de grands préparatifs, II Paral., xxv, 5 et suiv. Il augmenta son armée déjà considérable de 400,000 Israélites qu'il prit à sa solde; mais sur les remontrances d'un prophète, il les renvoya et ces mercenaires s'en vengèrent en ravageant le pays. Néanmoins, Amasias battit complètement les Iduméens, leur tua dix mille hommes et s'empara de leur capitale. — *In valle Salinarum.* La vallée des Salines, Cfr. II Rois, viii, 13, est la plaine d'El-Ghor au sud de la mer Morte, plaine absolument dénuée de végétation et qui n'est qu'un marais salant. — *Et apprehendit Petram in prælio.* Le mot *הַסֵּלָה*, *hassila* (le rocher) désigne probablement la capitale des Iduméens appelée par les Grecs *ἡ Πέτρα*. Construite dans une vallée entourée de rochers, les maisons étaient en partie taillées dans la pierre. Cette ville encore florissante dans les premiers siècles du christianisme, a laissé des ruines importantes. Elles se trouvent à deux journées de marche au sud de la mer Morte, dans une vallée que les Croisés appelaient *vallée de Moïse*, et que les Arabes nomment l'Oued Mou-a. Elles ont été décrites par Robinson, Research, II, 518-538; Stanley, Sinai and Palest., 38-92 et plusieurs autres. Du temps des Juges, Pétra ou Sela paraît avoir eu déjà une certaine importance. Jug., I, 36. Plus tard, et sans qu'on sache comment, le nom des Iduméens disparaît de l'histoire et, à leur place, on trouve les Nabathéens qui avaient aussi pour capitale Sela ou Pétra. Le prospé-

rité commerciale de cette ville déjà considérable auparavant ne fit que s'accroître du temps des rois de Perse, car Pétra était à cette époque le point de départ et d'arrivée des caravanes. Elle dura jusqu'à ce que le pays eût été réduit en province romaine, Cfr. Lenormant, Manuel, III, 378 et suiv. Le passage parallèle, II Paral., xxv, 14 et suiv., ne parle pas de la prise de Sela; mais nous y voyons que, outre les dix mille Iduméens tués, dix mille autres furent faits prisonniers et jetés en bas d'un rocher. — *Jectehel.* Le mot *יֶכְתְּהֵל*, *Ichthéel*, selon Gesenius signifierait *soumis par Dieu*. Il ne paraît pas que ce nouveau nom ait longtemps prévalu et il est à présumer qu'il disparut lorsque Pétra passa de nouveau aux mains des Iduméens ce qui dut arriver sous Achaz, xvi, 6. Par conséquent la réflexion *usque in præsentem diem*, prouve que l'auteur n'était pas très éloigné des événements, ou que le document dont il s'est servi remontait presque au temps d'Amasias.

8. — *Tunc misit Amasias nuntios.* Après ses succès sur les Iduméens, Amasias, dans son orgueil, oublia Dieu et adora les idoles des vaincus, qu'il avait apportées à Jérusalem; en outre, il repoussa les avertissements d'un prophète, II Paral., xxv, 14 et suiv. Confiant dans sa puissance, il provoque à la guerre le roi d'Israël. Les ravages exercés dans son royaume par les mercenaires Israélites lui servirent peut-être de prétexte. — *Veni et videamus nos.* C'est-à-dire, mesurons nos forces. Selon Josèphe, Ant. I, IX, c. ix, §2, Amasias écrivit à Joas pour le sommer de se soumettre à lui avec son peuple comme autrefois les ancêtres des Israélites s'étaient soumis à David et à Salomon, sinon la guerre devait décider à qui des deux appartiendrait le souverain pouvoir.

9. — *Carduus Libani.* Hébreu : « L'épine du Liban », c'est-à-dire le buisson d'épines. Cet apologue rappelle celui de Joathan. Jug. ix, 8 et suiv. Il ne faut pas, d'ailleurs, trop en presser les termes et vouloir en faire une

ponse : Le chardon du Liban envoya dire au cèdre qui est sur le Liban : Donne à mon fils ta fille pour épouse. Et les bêtes de la forêt, qui sont sur le Liban, passèrent et foulèrent aux pieds le chardon.

10. Tu as frappé Edom, et tu l'as vaincu et ton cœur s'est soulevé. Sois content de ta gloire et demeure dans ta maison. Pourquoi provokes-tu le mal, pour tomber toi et Judas avec toi ?

11. Et Amasias n'acquiesça pas. Et Joas, roi d'Israël, monta. Et lui et Amasias, roi de Juda, se virent à Bethsamès ville de Juda.

12. Et Juda fut battu devant Israël et chacun s'enfuit dans sa tente.

13. Et Joas, roi d'Israël, prit à Bethsamès Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils d'Ochosias et l'emmena à Jérusalem, et il fit une brèche de quatre cents coudées au mur

duus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem. Transieruntque bestiæ saltus, quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.

10. Percutiens invaluablesti super Edom, et sublevavit te cor tuum; contentus esto gloria, et sede in domo tua; quare provocas malum, ut cadas tu et Juda tecum ?

11. Et non acquievit Amasias; ascenditque Joas, rex Israel, et viderunt se, ipse et Amasia, rex Juda, in Bethsames oppido Judæ.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

13. Amasiam vero regem Juda, filium Joas filii Ochosia, cepit Joas rex Israel in Bethsames et adduxit eum in Jerusalem, et interrupit murum Jerusalem, a porta Ephraim

application trop rigoureuse aux choses et aux personnes. Ainsi, par exemple, le cèdre ne représente pas précisément Joas, ni le chardon ou le buisson d'épines Amasias, ni les animaux de la forêt les guerriers, pas plus que la demande en mariage ne suppose que le roi de Juda ait demandé pour son fils la fille du roi d'Israël, enfin ni que par la fille il faille entendre le royaume d'Israël, par le fils celui de Juda. L'idée est bien plus générale : le buisson ou le chardon est l'image de l'orgueilleux qui s'exagère sa force, et qui veut se comparer à celui qui est bien au-dessus de lui et traiter d'égal à égal avec son supérieur. Mais tout à coup les plans de l'orgueilleux se trouvent anéantis par un incident auquel il ne s'attendait pas.

10. — *Contentus esto gloria.* C'est l'explication heureuse de l'hébreu הִכְבֵּד, *hiccabed*, « sois honoré », c'est-à-dire, contente-toi de la gloire que tu t'es acquise dans l'Idumée. — *Quare provocas malum.* Hébreu : « Pourquoi l'engages-tu avec le mal », c'est-à-dire pourquoi vouloir engager la lutte avec le malheur ? Le malheur est ici représenté comme un ennemi avec lequel Amasias veut entrer en lutte.

11. — *In Bethsames.* Bethsamès, aujourd'hui Ain Chems, Jos., xv, 40, se trouvant sur les frontières de Dan et de Juda à quinze

milles de Jérusalem, et par conséquent beaucoup plus près de cette ville que de Samarie, il s'en suit que Joas n'attendit pas d'être attaqué, mais prévint son ennemi et porta la guerre chez lui.

14. — *Percussusque est...* L'auteur des Paralipomènes, II Paral., xxv, 20, fait remarquer que la défaite et la captivité d'Amasias furent le châtement de son idolâtrie.

13. — *Et adduxit eum in Jerusalem.* Hébreu : « Et il alla à Jérusalem », bien entendu, en emmenant avec lui Amasias, puisque ce dernier resta roi et survécut encore quinze ans à Joas, 7. 47 On ne comprend point trop pourquoi Joas ne profita pas de l'occasion de s'emparer du royaume de Juda et se contenta d'humilier son ennemi, de le dépouiller et d'emmener des otages. Peut-être voulut-il faire montre de magnanimité ; mais ce qui est certain, c'est qu'il faut voir ici la main de la Providence qui gouverne le cœur des rois et qui ne voulait pas que le royaume de Juda disparût. — *Et interrupit murum...* Selon Josèphe, Ant. l. IX, c. ix, § 3, Joas menaça de mort Amasias, s'il ne déterminait pas les habitants de Jérusalem à lui ouvrir les portes de la ville ; et Amasias effrayé aurait donc travaillé à faciliter à son ennemi l'entrée de sa capitale. Le même auteur prétend que Joas aurait fait faire une brèche, διακοπήν,

usque od portam Anguli, quadringentis cubitis.

14. Tulitque omne aurum, et argentum, et universa vasa, quæ inventa sunt in domo Domini, et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, et fortitudo ejus qua pugnavit contra Amasiam regem Juda nonne hæc scripta sunt in Libro dierum regum Israel?

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum regibus Israel; et regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

17. Vixit autem Amasias, filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz regis Israel, quindecim annis.

18. Reliqua autem sermonum Amasiæ, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

19. Factaque est contra eum con-

de Jérusalem, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'angle.

14. Et il prit tout l'or et l'argent, et tous les vases qui se trouvèrent dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, ainsi que des otages et il retourna à Samarie.

15. Mais le reste des actions que fit Joas et la vaillance avec laquelle il combattit contre Amasias roi de Juda, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

16. Et Joas s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie, avec les rois d'Israël. et Jeroboam son fils régna à sa place.

17. Or, Amasias, fils de Joas, roi de Juda, vécut encore quinze ans, après que fut mort Joas, fils de Joachaz, roi de Juda.

18. Mais le reste de l'histoire d'Amasias n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

19. Et il se fit contre lui une con-

dans la muraille pour pénétrer dans la ville avec son char à la manière des conquérants, pure hypothèse qui ne cadre point avec le texte. Évidemment, le roi d'Israël fit détruire les murailles sur une longueur de 40 coudées, uniquement pour que Jérusalem restât sans défense, du côté où cette ville était le moins protégée par la nature, c'est-à-dire au nord. En effet, la porte d'Ephraïm, appelée aussi porte de Benjamin, Jér., xxxvii, 43, xxxviii, 7; Zach., xiv, 40 et Néh., viii, 46, xii, 39, parce que, pour aller en Ephraïm, il fallait passer par Benjamin, cette porte se trouvait au nord de Jérusalem, tandis que la porte du coin était au nord-ouest, à un angle, comme on peut le conclure de deux passages, Jér., xxxi, 48; Zach., xiv, 40.

43. — *Tulit omne aurum.* Les trésors du temple et du palais ne devaient pas être très considérables, d'après ce que nous avons vu précédemment. Aussi l'auteur ajoute *quæ inventa sunt.* — *Et obsides.* Hébreu : « Les fils des gages. » Joas se fit donner des otages, parce que, ainsi que le remarque Josèphe, tout en laissant la liberté à Amasias, il voulait cependant le tenir en bride. Il est probable que ces otages appartenaient aux principales familles du pays.

45. — *Reliqua autem...* Ces deux vv. 45 et 46 ne sont que la répétition des vv. 42 et 43 du chapitre précédent. Comme le v. 47 contient une remarque qui se rapporte à la fin de Joas, il est probable que l'auteur a cru utile, pour cette raison, de répéter ce qu'il avait déjà dit plus haut. On pourrait aussi penser qu'il a reproduit ces formules à la place où il les a trouvées dans les annales d'Israël, auxquelles il aurait emprunté le récit précédent. On fait justement remarquer, à cette occasion, que le nom de Joas est ici *שְׂמַרְיָהוּ, Ichoasch*, tandis que plus haut il est écrit *שְׂמַרְיָהוּ, Joasrh*, xiii, 42 et 43.

47. — *Quindecim annis.* Amasias avait commencé à régner la deuxième année de Joas, et comme la guerre contre les Iduméens précéda la guerre entre Juda et Israël, on peut supposer que cette dernière eut lieu dans les dernières années de Joas qui ainsi n'aurait pas joui longtemps de sa victoire. Dieu prit pitié d'Amasias, malgré son orgueil, en le délivrant de son vainqueur.

49. — *Factaque est...* La cause de cette conjuration ne peut pas être l'insuccès de la guerre contre Israël, puisque quinze ans déjà s'étaient écoulés depuis cette époque. On lit dans le passage parallèle, II Paral., xxv, 27 :

juramentum à Jérusalem, mais il s'enfuit à Lachis. Et on envoya après lui à Lachis et on le tua là.

20. Et on le transporta sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères dans la cité de David.

21. Mais tout le peuple de Juda prit Azarias, âgé de seize ans, et ils l'établirent roi, à la place de son père Amasias.

22. Il bâtit Elath et la restitua à Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

23. La quinzième année d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam,

juratio in Jerusalem; at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

II Par. 26, 1.

22. Ipse ædificavit Ælath, et restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum patribus suis.

23. Anno quintodecimo Amasiæ filii Joas regis Juda, regnavit Jero-

« Qui postquam recessit Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem »; mais, comme l'apostasie d'Amasias a précédé la guerre avec Joas, on doit entendre par là que les pratiques idolâtriques de ce prince excitèrent des mécontentements qui, à la fin, amenèrent une conspiration contre sa personne. Il n'est pas possible, en effet, d'admettre qu'il ait fallu quinze ans à une conspiration pour aboutir. Rien ne prouve, d'ailleurs, qu'Amasias ait passé les quinze dernières années de sa vie dans la retraite et le mépris, comme un roi déposé. — *In Lachis*. V. Jos., x, 3. Amasias s'enfuit à Lachis, au sud de la Palestine, probablement pour être en état de passer la frontière au besoin; mais il paraît que les conjurés le suivirent de près.

20. — *In equis*. La présence de l'article devant le nom hébreu donne à penser qu'Amasias fut conduit à Jérusalem sur son propre char et avec les chevaux qui l'avaient amené à Lachis. — *Cum patribus suis*. C'est-à-dire, dans le tombeau des rois.

21. — *Universus populus Judæ*. Non pas toute l'armée seulement, mais toute la nation; cette circonstance semblerait indiquer que la conjuration n'avait été l'œuvre que d'un petit nombre. — *Azariam*: Azarias, en hébreu, עזריה, *Azariah*, ou עזריהו, *Azariahou*, est nommé ainsi en un certain nombre d'endroits, xv, 4, 6, 8, 17, 23 et 27; I Paral., III, 42 et partout ailleurs Osias, en hébreu, עוזיה, *Ouzziati* ou עוזיהו, *Ouzziathou*, xv, 43, 30, 32, 34; II Paral., xxvi, 4, 3, 44; Is., I, 4, vi, 4; Os., I, 4; Am., I, 4; Zach., xiv, 5. Dans ces conditions, on ne peut expliquer une particularité de ce genre par une faute de copiste. Si l'on suppose qu'Azarias prit le nom d'Osias en devenant roi, ou qu'il reçut ce surnom de

ses soldats après une campagne victorieuse, ce sont des hypothèses toutes gratuites et qui, de plus, n'expliquent pas l'emploi alternatif des deux noms. Mieux vaut penser que ces deux noms d'Azarias et d'Osias, ayant à peu près la même signification, étaient employés indifféremment l'un pour l'autre. En effet, עזריה, *Azariah*, signifie « celui que Dieu aide » et עוזיה, *Ouzziath*, « celui dont la force est Jéhovah. » A cette occasion Bertheau fait remarquer que, parmi les descendants de Caath, l'un d'eux est appelé tantôt Azarias, tantôt Osias, I Paral., xv, 9 et 24. De même l'un des descendants d'Héman porte les noms d'Oziel et d'Azariel, I Paral., xxv, 4 et 18.

22. — *Ipse ædificavit Ælath*. C'est-à-dire, il fortifia Elath qui était un port iduméen, V. III Rois Ix, 26. L'auteur place ici cette notice avant ce qui concerne l'avènement d'Azarias et la nature de son règne, à cause de l'importance de cette conquête, car, par la possession assurée de cette ville, Juda avait une entrée dans le golfe Elamitique.

23. — *Quadragesima et uno anno*. Cette donnée ne s'accorde pas avec celle du ch. xv, v. 8, d'après laquelle son fils Zacharias n'aurait commencé à régner que la trente-huitième année d'Azarias ou Osias. En effet, Jéroboam II ayant régné quinze ans simultanément avec Amasias et, de plus, trente huit ans avec Azarias, il s'en suivrait que la durée de son règne ne serait pas de quarante-et-un an, mais de cinquante-trois ou au moins de cinquante-et-un an, en supposant deux années incomplètes. Pour résoudre la difficulté, la plupart des chronologistes supposent qu'il y eut, après la mort de Jéroboam, un interrègne de onze ans, ce qui reporte l'avènement de son fils à la trente-huitième année



boam filius Joas regis Israel in Samaria, quadraginta et uno anno;

24. Et fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel.

25. Ipse restituit terminos Israel, ab introitu Emath, usque ad mare Solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

filis de Joas, roi d'Israël, régna à Samarie; il régna quarante et un an.

24. Et il fit ce qui est mal devant le Seigneur. Et il ne se retira pas de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël.

25. Il rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du désert, selon la parole du Seigneur, Dieu d'Israël, qu'il a dite par son serviteur Jonas, fils d'Amathi, prophète qui était de Geth, qui est en Opher.

Jon 1, 1.

d'Ocias. Mais, d'après le v. 29, il semble bien que Zacharias a succédé immédiatement à son père; et d'ailleurs, on ne trouve pas trace dans l'histoire de ce prétendu interrègne, qui eût été la conséquence d'un état anarchique que rien non plus ne fait soupçonner. On peut encore faire remarquer que le prophète Osée commença sa mission sous Jéroboam II, Os., I, 1, et la continua encore sous Ezéchias qui commença à régner en 727; or, si Jéroboam n'a régné que quarante-et-un an, c'est-à-dire, de 825 à 782, il s'en suivrait que le ministre public d'Osée eût été de soixante ans, à peu près, ce qui est peu probable. Nous serions portés à admettre qu'il y a là une faute de copiste et qu'il faudrait lire 51 au lieu de 41. Toutefois on peut aussi supposer que le chiffre 41 est exact en soi, mais que le règne de Jéroboam fut coupé en deux et qu'il s'écoula de fait 51 ou même 53 ans entre son avènement et sa mort quoique le règne effectif du roi d'Israël n'ait été que de 44 ans. V. Préface, Chronologie.

25. — *Ipse restituit...* Jéroboam pendant son long règne ou, plus probablement, dès les premières années de son gouvernement rendit à Israël ses anciennes limites au nord, à l'est et au sud-est. L'entrée d'Emath est indiquée, en effet, comme l'extrême limite nord du pays, Nomb., xxxiv, 8; Jos., xiii, 5; Jug., iii, 3; III, Rois, viii, 65. Le royaume de Salomon s'était étendu jusque-là, III, Rois, I, c. La Mer Morte ou de l'Araba formait la limite au sud, Nomb., xxxiv, 12; Deut., iii, 17. iv, 49. Toute la contrée à l'est du Jourdain, qui avait été perdue sous Jéhu, x, 33 et peut-être aussi sous Joachaz, son successeur, iii, 3, 25, fut reconquise. Probablement il faudrait aussi y ajouter le pays des Moabites, car le prophète Amos, vi, 15, au lieu de *mare solitudinis*, ים הערבה, *iam haarahab* (mer de la plaine), parle du torrent du désert, הערבה נחר, *nakhal haarabech* (le fleuve de la plaine), ce qui désignerait vraisemblablement

l'Oued-el-Ahsy qui servait de frontière entre Moab et l'Idumée. Jéroboam II fut donc un vaillant guerrier et probablement aussi un habile administrateur, car, d'après les paroles des prophètes Amos et Osée qui vivaient à la même époque, jamais le royaume d'Israël ne fut plus florissant, Am., v., 4-6. Os., xii, 9. Mais cette prospérité matérielle fut loin de contribuer à l'amélioration du peuple Israélite et développa, au contraire, tous les vices qui répondaient à ses mauvais instincts, y compris l'idolâtrie, Am., ii, 6 et suiv., iii, 9, v, 12, vi, 4-7; Os., iv, 1-2, 12, 17, 18, viii, 4, xi, 2, xiii, 2. Par conséquent le royaume d'Israël n'en était pas moins sur le penchant de sa ruine. — *Usque ad mare Solitudinis*. Hébreu : « Jusqu'à la mer de l'Araba », ou « de la plaine ». — *Jonam*. C'est le prophète de ce nom qui a laissé des écrits, V. Jon., I, 1. Il ouvre la série des prophètes qui consignèrent par écrit leurs révélations. Le prophétisme entre donc, si l'on peut parler ainsi, dans une nouvelle période. Jusqu'alors, les prophètes, autant par leurs actes que par leurs paroles, avaient travaillé à ramener à Dieu leurs contemporains et à préserver la nation de sa ruine, en combattant l'idolâtrie. Mais, lorsque le royaume des dix tribus fut proche de sa chute et qu'il n'y eut plus d'espoir de le sauver, à cause de la perversité obstinée du peuple, les prophètes se contentèrent d'annoncer les justices du Seigneur. Amos et Osée prophétisèrent donc la ruine d'Israël et comme Juda s'était rendu coupable d'apostasie, Joël annonça aussi que Dieu châtierait ce royaume. Mais les prophètes ne se bornèrent pas à ce rôle; leurs regards se portèrent plus haut et plus loin, et ils virent dans le lointain un nouveau royaume d'Israël qui, sous le sceptre de la maison de David, comprendrait aussi les nations païennes. Le royaume du Messie devint donc le terme aboutissant, et à côté de la menace se trouvait la consolation pour l'avenir. Quant à la pro-

26. Car le Seigneur vit l'affliction trop amère d'Israël, et comment tous étaient consumés, jusqu'à ceux qui étaient enfermés en prison, et les derniers du peuple; et il n'y avait personne qui secourût Israël.

27. Le Seigneur ne parla pas pour effacer le nom d'Israël sous le ciel, mais il les sauva par la main de Jéroboam, fils de Joas.

28. Mais le reste de l'histoire de Jéroboam, et tout ce qu'il a fait, et la vaillance avec laquelle il a combattu, et comment il a rendu à Israël Damas, et Emath de Juda, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

29. Et Jéroboam s'endormit avec ses pères, les rois d'Israël, et Zacharias, son fils, régna à sa place.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere, et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.

27. Nec locutus est Dominus ut deleteret nomen Israel de sub cœlo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus qua præliatus est, et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israel, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel, et regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

phétie dont il est ici question, elle ne se retrouve pas dans le livre de Jonas, tout au moins explicitement et expressément, car il serait possible d'en retrouver des traces.

26. — *Et quod... carcere... et extremos.* Les mots du texte hébreu וַחֲפָזִים עֲצוּרִים וְאִמְסֵם עֲצוּרִים, *vaphés atsour veuphés azoub* « et qu'il n'y avait ni mineur ni majeur », litt., « ni enfoncé, ni libre », sont empruntés textuellement au Deutéronome, xxxii, 36. Cette expression n'indique pas précisément que le pays était dépeuplé, mais dépeint d'une manière expressive l'état de misère et d'abandon dans lequel se trouvait le royaume, V. III Rois xiv. 40 et IV Rois xiii, 7. Les deux versets 26 et 27 contrastent par leur ton avec ce qui précède. On doit peut-être pour cette raison et pour d'autres soupçonner une lacune dans le texte. V. Préface, Chronologie.

27. — *Nec locutus est Dominus...* Conformément aux promesses du Deutéronome, xxxii, 36-43, Dieu eut pitié de son peuple; il n'envoya pas un prophète pour annoncer qu'il ferait disparaître Israël de dessous le ciel, mais au contraire, il fit prédire aux Israélites qu'il les délivrerait présentement de leurs ennemis et leur procurerait la victoire, v. 25, Cfr. xiii, 47-49.

28. — *Et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israël.* C'est-à-dire, ainsi qu'on l'entend généralement, comment il rendit à Israël ce qui autrefois avait appartenu au royaume de Juda sous David et sous Salomon II Rois viii, 5 et 6; II Paral., viii,

3, 4. Jéroboam rétablit donc les limites du royaume dans l'état où elles étaient à l'époque la plus florissante. La ville d'Emath se trouvait en dehors des limites de la Palestine, Nomb., 8. et on peut douter pour cette raison que Jéroboam s'en soit emparé. Cependant il n'est pas sans importance de faire remarquer qu'elle était peut-être d'un accès plus facile que Damas, qui était séparée de la Palestine par les déserts de la Trachonitide et les montagnes de l'Anti-Liban. Quant à Damas, que David avait conquise, II Rois viii, 5 et 6, et que Salomon avait perdue, III Rois xi, 24, il semble bien qu'elle fut recouvrée, mais pas pour longtemps. Toutefois il est encore possible que les avantages de Jéroboam sur Bénadad se soient bornés à l'obliger à se soumettre et à se reconnaître le vassal du roi d'Israël. Nous avons vu xiii, 24, comment on peut expliquer les succès de Jéroboam sur les Syriens. — Le prophète Amos nous fournit quelques détails complémentaires sur le règne de Jéroboam. Quoique né dans le royaume de Juda, Am., i, 4, vii, 14, il reçut la mission de prêcher aux Israélites, Am., viii, 45, et se transporta à Béthel, *ibid.*, 13. C'est là qu'il prophétisa la destruction des sanctuaires d'Israël (de Dan et de Béthel), et la ruine de la maison de Jéroboam. *ibid.*, v. 9. Le grand-prêtre Amasias le dénonça à Jéroboam comme un homme dangereux et un conspirateur; mais on ne voit pas que le roi ait empêché le prophète de continuer à parler librement, Am., vii, 10 et suiv.

29. — *Et regnavit Zacharias.* V. v. 23.

## CHAPITRE XV

Azarias, fils d'Amasias, régna en Juda cinquante deux ans, et se conduisit comme son père; il ne détruisit pas les hauts lieux (vv. 4-4). — Devenu lépreux, ce fut son fils Joathan qui gouverna pour lui (v. 5). — Le reste de son histoire se trouve dans les annales de Juda; il eut pour successeur Joathan, son fils (vv. 6-7). — La trente-cinquième année d'Azarias, Zacharias, fils de Jéroboam, succéda à son père en Israël, ne régna que six mois et fit le mal comme ses pères (vv. 8-9). — Il fut assassiné par Sellum qui le remplaça, et le reste de son histoire se trouve dans les annales d'Israël (vv. 10-11). — Ainsi s'accomplit la parole du Seigneur à Jéhu (v. 12). — Or, Sellum ne régna qu'un mois, et fut tué par Manahem qui lui son successeur (vv. 13-14). — Les annales d'Israël contiennent le reste de l'histoire de Sellum (v. 15). — Manahem frappa Thepsa qui ne voulait pas se soumettre, régna dix ans et fit le mal (vv. 16-18). — Il donna mille talents à Phul, roi d'Assyrie, pour obtenir son alliance, et à cette occasion, imposa tous les riches et les puissants de son royaume (vv. 19-20). — Le reste de son histoire est contenu dans les annales d'Israël (v. 21). — Phacéia, son fils, lui succéda et régna deux ans; il imita Jéroboam et fut détrôné et mis à mort par Phacée qui lui succéda (vv. 22-25). — Le reste de son histoire se trouve dans les annales de Juda (v. 26). — Or, Phacée régna vingt ans, et fit le mal comme Jéroboam; à cette époque, Téglathphalasar, roi d'Assyrie, envahit le royaume et emmena en captivité une partie des habitants (vv. 27-29). — Osée, fils d'Ela, conjura contre Phacée, le mit à mort et régna à sa place (v. 30). — Le reste de l'histoire de Phacée se trouve dans les annales d'Israël (v. 31). — La seconde année de Phacée, Joathan, fils d'Osias, monta sur le trône de Juda et régna seize ans (vv. 32-33). — Il se conduisit comme son père, et ne détruisit pas les hauts lieux (vv. 34-35). — Le reste de son histoire se trouve dans les annales d'Israël (v. 36). — A cette époque, Dieu commença à envoyer contre Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël (v. 37). — Joathan eut pour successeur son fils Achaz (v. 38).

1. Anno vigesimo septimo Jero-boam regis Israel, regnavit Azarias filius Amasiæ regis Juda.

1. La vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël, régna Azarias, fils d'Amasias, roi de Juda.

F. Règnes d'Azarias, de Joatham et d'Achaz en Juda; histoire du royaume d'Israël depuis Zacharie jusqu'à chute sous Osée, xv-xvii.

a. Règnes d'Azarias de Juda, xv, 1-7.

Le chapitre xv contient plutôt un aperçu très concis sur une série de rois, qu'un exposé historique proprement dit. L'auteur s'attache particulièrement à nous renseigner sur la conduite des rois d'Israël au point de vue religieux et néglige le reste. C'était pour lui la question importante; aussi, comme le royaume d'Israël se précipite rapidement vers la fin, l'historien passe légèrement sur une période dont l'intérêt était pour lui secondaire et se concentrait, pour ainsi dire, dans la catastrophe finale.

CHAP. XV. — 1. — Anno vigesimo septimo. Amasias avait survécu quinze ans à Joas d'Israël, et était mort la quinzième année de Jéroboam II, roi d'Israël, xiv, 2, 16 et suiv., 23; par conséquent Azarias qui succéda à son père assassiné, vlv, 24, a dû commencer à régner la quinzième année de Jéroboam et

non point la vingt-septième. Il y a donc ici une faute provenant du changement de  $\text{כ}$  (15) en  $\text{כ}$  (27) et il faudrait lire: dans la quinzième année. Dans les inscriptions attribuées à Téglathphalasar IV, roi d'Assyrie, on trouve quatre fois le nom d'Azarias sous la forme Azriyahou et sous cette autre (A.) Souriyahou. Or, Schrader, Heiligsschr., und das Alt. Test., 414 et suiv., s'appuyant sur les données des Paralipomènes, II Paral., xxvi, 5-15, veut que cet Azriyahou ne soit autre que le roi de Juda Azarias ou Osias. En conséquence, Azarias aurait été contemporain de Téglathphalasar IV, et la chronologie biblique serait ici en défaut. En effet, Téglathphalasar régna de 745 à 728, tandis qu'Azarias était déjà mort en 728. Il faudrait donc admettre que, au-delà de 722, la chronologie biblique est tout à fait incertaine. Heureusement rien ne nous oblige à adopter une pareille conclusion, ainsi que nous allons le montrer. Dans sa iv<sup>e</sup> inscription, qui est la principale, Téglathphalasar s'exprime ainsi: « Je réunis au territoire d'Assyrie dix-neuf

2. Il était âgé de seize ans lorsqu'il commença à régner, et il régna cinquante-deux ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Jechelia, de Jérusalem.

3. Et il fit tout ce qui est agréable aux yeux du Seigneur, suivant tout ce qu'avait fait Amasias, son père.

4. Cependant, il ne détruisit pas les hauts lieux; le peuple sacrifiait encore et brûlait de l'encens sur les hauts lieux.

5. Or, le Seigneur frappa le roi, et il fut lépreux jusqu'au jour de sa mort, et il habitait à part dans une maison séparée. Mais Joathan, fils

2. Sedecim annorum erat cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias pater ejus.

4. Verumtamen excelsa non est demolitus; adhuc populus sacrificabat et adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et fuit leprosus usque in diem mortis suæ, et habitabat in domo libera seorsum; Joathan vero filius

districts d'Hamath avec les villes de leur ressort, qui sont situées près de la mer occidentale et qui, s'étant perfidement révoltées, étaient passées à Azariah; j'y plaçai mes employés gouverneurs. » Or, si cet Azariah était le même que le roi de Juda Azarias, il s'en suivrait que ce dernier aurait été à la tête d'une ligue de plusieurs Etats de Syrie révoltés contre les Assyriens, hypothèse dont l'in vraisemblance est manifeste et, plusieurs fois déjà, a été remarquée. En effet, le royaume de Juda était d'une trop faible importance et séparé des rebelles par de trop grands espaces, c'est-à-dire, par les royaumes de Samarie et de Damas, pour que les petits Etats du nord du Liban et des rivages de la mer aient eu l'idée de rechercher une alliance qui ne pouvait leur être profitable, et encore moins de s'en servir comme point d'appui dans leur révolte. Il faut encore remarquer que dans l'inscription citée le nom d'Azriyahou n'est pas suivi du mot *Juda*, bien que Schrader y ait suppléé de sa propre autorité. L'identification de cet Azariah avec celui des trois autres inscriptions, est donc au moins douteuse. Aussi M. Oppert, *Annal. de philol. chrét.*, 4869, janvier (Extrait p. 29 et suiv.), voit dans cet Azariah le fils de Tabéel opposé par Rasin à Achaz, *Is.*, VII, 6, V. *Introd.*, *Chronologie*. On peut encore supposer que la révolte comprimée par Téglathphalasar IV avait commencé sous le règne de Phul, qui aurait été ainsi contemporain d'Azarias, V. *ibid.*

2. — *Et quinquaginta duobus annis*. Si l'auteur ne nous donne sur le règne d'Azarias que des renseignements généraux, c'est peut-être parce que ses entreprises et ses succès n'eurent pas une influence durable sur le royaume de Juda, précisément parce que

son fils Achaz annula le résultat de ses efforts. Nous voyons, en effet, par le passage parallèle, II Paral., xxvi, 5-15, que ce long règne fut relativement glorieux. D'ailleurs, il faut encore remarquer que l'histoire des rois de Juda, à dater du schisme, a toujours été traitée très brièvement, et, pour ainsi dire, sacrifiée à celles des rois d'Israël.

3. — *Juxta omnia quæ fecit...* Dans les dernières années de sa vie, Azarias devint, comme son père, infidèle à Dieu; mais tant qu'il écouta les enseignements du prophète Zacharie, Dieu favorisa ses entreprises et le rendit heureux dans ses guerres contre les Philistins, les Arabes et les Ammonites. Il fortifia Jérusalem, construisit des tours dans le désert, creusa des citernes pour abreuver ses troupeaux et organisa une nombreuse armée bien pourvue d'armes et de machines de guerre, II Paral., xxvi, 4-15.

5. — *Et fuit leprosus*. Aveuglé par l'orgueil, Azarias osa empiéter sur les fonctions sacerdotales et porter la main à l'encensoir, Cfr., II Paral., xxvi, 16 et suiv.; aussi fut-il frappé par la main du Seigneur. Evidemment Azarias était coupable, puisqu'il fut châtié; aussi on ne saurait admettre qu'il ait voulu simplement imiter David et Salomon, car nous ne voyons pas que ces deux rois se soient permis de remplir les fonctions exclusivement réservées aux prêtres, Cfr., II Rois VI, 17; III Rois III, 4 etc. Selon Josephé, *Ant.*, I, IX, c. X, § 4, Azarias, ἐνδύς ἱερατικῆν στολήν, « revêtu de l'habit des prêtres », serait entré dans le Saint des Saints un jour de grande fête pour faire les encensements, ce que jusque-là aucun roi ne s'était permis. Le même historien prétend aussi qu'un violent tremblement terre eut lieu au moment où Azarias voulut usurper les fonctions sacer-

regis gubernabat palatium, et iudicabat populum terræ.

II Par. 26, 21.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis : sepelieruntque eum cum majoribus suis : in civitate David, et regnavit Joathan filius ejus pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Asariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israël in Samaria sex mensibus :

9. Et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus ; non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israël.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes, percussitque eum palam, et interfecit, regnavitque pro eo.

du roi, gouvernait le palais et jugeait le peuple du pays.

6. Mais le reste de l'histoire d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, ne se trouve-t-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

7. Et Azarias s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit avec ses ancêtres dans la ville de David, et Joathan, son fils, régna à sa place.

8. La trente-huitième année d'Azarias, roi de Juda, Zacharie, fils de Jéroboam, régna sur Israël, à Samarie, pendant six mois.

9. Et il fit ce qui est mal devant le Seigneur, comme avaient fait ses pères. Il ne s'écarta pas des péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël.

10. Mais Sellum, fils de Jabès, fit une conjuration contre lui, et il le frappa publiquement, et le tua, et régna à sa place.

dotaies. Ce qui est certain, c'est qu'un phénomène de ce genre eut réellement lieu sous le règne de ce prince, Am., I, 4 ; Zach., XIV, 5. — *In domo libera seorsum*. L'expression בית החפשי, *beth hakkhaphschith*, ne doit pas être traduite par hôpital, *nosocomium*, comme on le fait souvent, car חפשי, *khaphesch*, signifie être libre, séparé (manumissus). Voilà pourquoi Aquila a écrit οἶκος ἐλευθερίας « maison de la liberté ». Ceux qui habitaient là se trouvaient séparés du monde et dégagés de leurs devoirs envers la société, car ils étaient exclus de la communauté. En effet, d'après la loi, les lépreux devaient habiter à part, en dehors de la ville ou du camp, Lévit., XIII, 46 ; Cfr., VII, 3. On traduira donc : « dans la maison de la séparation », ce qui est conforme au sens adopté dans la Vulgate. On peut de plus supposer que l'on avait construit une maison tout exprès pour y loger Azarias. — *Gubernabat palatium*. Le gouvernement du palais était un des principaux emplois. V. XVIII, 48 ; III Rois IV, 6. XVIII, 3. — *Et iudicabat*. Dans les idées religieuses des Orientaux, rendre la justice était la principale des prérogatives royales, V. I Rois, VIII, 6, 20 ; III Rois III, 9. On remarquera que Joathan fut simplement régent ou administrateur du royaume et qu'il n'est pas ques-

tion d'une association au trône. Comme Joathan était âgé de vingt-cinq ans à la mort de son père, 7. 33 ; II Paral., XXVII, 4. Azarias n'a du devenir lépreux que dans les dernières années de sa vie, car l'administration du royaume ne peut avoir été confiée à son fils avant l'âge de quinze ans.

7. — *Cum majoribus suis*. Non pas dans le tombeau des rois, parce qu'il était lépreux, mais, comme nous l'apprenons par ailleurs, II Paral., XXVI, 23, *in agro regalium sepulchrorum*, c'est-à-dire, dans le même terrain que les rois, ses prédécesseurs, mais non pas à côté d'eux, pour ne pas les souiller par son contact.

b. Règne de Zacharias d'Israël, xv, 8-12.

8. — *Anno trigesimo octavo*. V. XIV, 23.

10. — *Palam*. En hébreu קבל עם *kobel am*, « en présence du peuple », c'est-à-dire, publiquement, ainsi que Jéhu avait traité Joram, IX, 24. Les Septante ont fait קבל עם, un nom propre Κεβλααμ. Aussi Ewald fait de ce prétendu Kéblaam l'assassin de Zacharie, auquel il aurait succédé. Sellum, à son tour, aurait détrôné Kéblaam. On ne peut appuyer cette singulière hypothèse que sur l'interprétation fautive des Septante, et sur ce passage de Zacharie, XI, 8 : « Et succidistis tres pas-

11. Et le reste de l'histoire de Zacharie n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

1s. Telle est la parole du Seigneur, qu'il adressa à Jéhu, quand il lui dit : Tes fils siégeront sur le trône d'Israël, jusqu'à la quatrième génération. Ainsi arriva-t-il.

13. Sellum, fils de Jabès, régna la trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda. Mais il ne régna qu'un mois à Samarie.

14. Manahem, fils de Gadi, monta de Thersa, et il vint à Samarie, et il frappa Sellum, fils de Jabès, à Samarie, et le tua, et régna à sa place.

15. Mais le reste de l'histoire de Manahem, et sa conjuration, par laquelle il tendit des embûches, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

16. Alors, Manahem frappa Thapsa et tous ceux qui y étaient, et ses

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

12. Iste est sermo Domini, quem locutus est ad Jehu, dicens: Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

*Supr. 40, 30.*

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo nono anno Azariæ regis Juda; regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa; venitque in Samariam, et percussit Sellum filium Jabes in Samaria, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam, et omnes qui erant in ea, et

tores in mense uno », passage dont l'application est tout arbitraire.

12. — *Filii tui...* V. x, 30. *Factumque est ita...* Ainsi Zacharie finit la dynastie de Jéhu, et commence la décadence du royaume d'Israël qui marche à grands pas vers sa ruine. Depuis la mort de Jéroboam II, jusqu'à la prise de Samarie, on compte six rois, dont un seul, Manahem, mourut de mort naturelle, et transmit le trône à son fils. Tous les autres furent détrônés et assassinés. On peut donc dire que les deux prédictions d'Osée, I, 4, « Et visitabo sanguinem Jezrahel super domum Jehu, et querere faciam regnum domus Israël », se trouvèrent réalisées à la fois, car avec Zacharie finit pour ainsi dire, le royaume d'Israël, puisque, jusqu'à la catastrophe finale, ce fut une anarchie perpétuelle. Or, pendant que les dynasties se succédaient rapidement en Israël, la race de David continuait à régner en Juda et ne devait pas s'éteindre.

*c. Règne de Sellum, xv, 13-16.*

13. — *Uno mense.* Comme ce mois coïncide avec les 39 années d'Azarias, il s'en suit

que les six mois de règne de Zacharie, doivent être placés tout au moins dans la seconde moitié de la 39<sup>e</sup> année du roi de Juda.

14. — *Et ascendit Manahem.* Selon Josèphe, Sellum était l'ami de Zacharie, qu'il assassina. A cette nouvelle, Manahem, le général en chef de l'armée, δ στρατηγός, partit de Thersa, où il se trouvait avec toutes ses troupes, et se rendit à Samarie, où il livra bataille à Sellum, et le tua. Après s'être fait proclamer roi, il partit pour Thapsa, Ant., I. IX. c., XI. § 4. — *De Thersa.* Thersa, l'ancienne capitale d'Israël, aujourd'hui Thal-louza, Jos., XII, 24, n'était qu'à trois heures à l'est de Samarie, V. III Rois, XIV, 47.

16. — *Thapsam.* Il est assez probable qu'il s'agit de la ville de Thapsaque, des Grecs, laquelle se trouvait sur les bords de l'Euphrate et, sous Salomon, formait la limite extrême du royaume au nord-est, III Rois, IV, 24. Jéroboam l'avait sans doute reconquise, XIV, 25-28; mais elle n'avait pas tardé à se révolter, profitant de son éloignement et de l'anarchie qui commençait. Plusieurs auteurs pensent qu'il est impossible que Manahem ait pu porter si loin ses armes, et imaginent

terminos ejus de Thersa; noluerant enim aperire ei; et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israël decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino: non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israël cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul rex Assyriorum in terram, et dabat Manahem Phul

frontières vers Thersa, car on n'avait pas voulu lui ouvrir, et il tua toutes ses femmes enceintes, et les partagea.

17. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Manahem, fils de Gadi, régna sur Israël, à Samarie, pendant dix ans.

18. Et il fit ce qui était mal devant le Seigneur; il ne s'éloigna pas des péchés de Jeroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël, tous les jours de sa vie.

19. Phul, roi d'Assyrie, vint dans le pays, et Manahem donna à Phul

une autre Thapsaque, qui se serait trouvée dans le voisinage de Thersa, et que Manahem aurait soumise en marchant sur Samarie. Mais l'existence de cette seconde Thapsa est complètement problématique, et, en outre, il n'est point prouvé que Manahem n'a pas pu s'avancer jusqu'à l'Euphrate. Il ne faut pas oublier, en effet, que Jeroboam II avait rétabli Israël dans ses anciennes limites, xiv, 25-28. Enfin, Manahem put profiter de la faiblesse momentanée de l'Assyrie, dont Ninive, la capitale, avait succombé en 789. Selon Josephé, Manahem éprouva une vive résistance, et s'empara de la ville, *κατὰ κρατός*, « de vive force ». Il se conduisit, d'ailleurs, avec une cruauté inouïe, *ωμότητος υπερβολήν οὐ καταλιπὼν οὐδὲ ἀγμότητος*, « n'omettant aucun excès de cruauté et de férocité », Ant., J. l. IX, c. xi, § 4. Thapsa ou Thapsaque, paraît avoir été une ville importante; toutefois, elle n'a pas laissé de traces, ou ses ruines n'ont pas été retrouvées. — *De Thersa*, C'est-à-dire, qu'en partant de Thersa, il alla châtier Thapsa. Peut-être avait-il quitté Thersa avec une partie de l'armée seulement, pour aller renverser Sellum, laissant le reste en cette ville, où il serait ensuite revenu. Il se pourrait encore que l'armée commandée par Manahem eût été déjà rassemblée sous Zacharie, pour aller soumettre Thapsa. Après avoir détrôné l'usurpateur, le nouveau roi n'aurait eu qu'à continuer l'expédition qui était préparée d'avance. On remarquera, d'ailleurs, que le texte ne permet point d'admettre que Manahem soumit la ville de Thapsa en allant attaquer Sellum, ainsi que le prétend Ewald, *Geschichte*, etc. III, 644, car il est impossible de traduire *בְּתַרְצָה*, *mittirtsah*, autrement que par « à partir de Thersa », c'est-à-dire, en partant de Thersa, ce qui ne veut point dire que Thapsa se trouvait

sur le chemin de Thersa à Samario. — *Et interfecit...* Manahem se conduisit donc en véritable tyran. Il est question encore ailleurs de cruautés de ce genre, vii, 42; Os., xiv, 4; Am., i, 13. Cette notice sur l'expédition contre Thapsa a trouvé place ici avant les renseignements habituels sur le gouvernement du nouveau roi, sans doute, parce que cet événement eût lieu tout au commencement du règne de Manahem.

d. Règne de Manahem, xv, 17-22.

18. — *Cunctis diebus ejus*. Comme nulle part on ne rencontre une formule semblable, on suppose assez généralement qu'il s'est glissé une faute dans le texte. Les Septante ont traduit. *ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτοῦ*, et ont reporté ces mots au commencement du verset suivant. On suppose donc avec assez de vraisemblance, qu'il faudrait lire: *בְּיָמֵי בָּאָמָה*, *beïamav ba*, « en ses jours vint... », surtout si l'on fait comparaison avec le commencement du v. 29, *בִּיְמֵי פְּקֻחָה*, *bimé Phékakh, la*, « dans les jours de Phacée vint... »

19. — *Veniebat Phul*. C'est la première fois que nous voyons la Palestine envahie par les Assyriens. Cependant nous savons, par les monuments, que depuis un siècle ce peuple conquérant cherchait à étendre sa domination à l'ouest de l'Euphrate, et à soumettre toute la contrée qui s'étend de ce fleuve à l'Egypte. Un roi de Ninive avait conquis le nord de la Syrie, et obligé les Phéniciens à lui payer tribut. Salmanasar II avait envahi le sud de la Syrie, soumis Emath, ravagé le territoire de Damas, et reçu le tribut de Jéhu. Un autre avait pris Damas et proclamé son autorité sur la Phénicie, Samarie, le pays des Philistins, et l'Idumée. Toutefois, il est douteux que le royaume d'Israël eût jusqu'alors reconnu la suzeraineté de l'Assyrie. Quant à la

mille talents d'argent pour qu'il lui prêtât secours et affermit son règne.

20. Et Manahem leva cet argent dans Israël, sur tous les puissants et les riches, cinquante sicles d'argent par personne, pour les donner au roi des Assyriens. Et le roi des Assyriens retourna et ne demeura pas dans le pays.

21. Mais le reste de l'histoire de Manahem, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

22. Et Manahem s'endormit avec ses pères, et Phacéia, son fils, régna à sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias, roi de Juda, Phacéia, fils de Manahem, régna sur Israël, à Samarie, deux ans.

24. Et il fit ce qui était mal de

mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, et firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel cunctis potentibus et divitibus, ut daret regi Assyriorum quinquaginta sicles argenti per singulos; reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis; regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem super Israel in Samaria biennio :

24. Et fecit quod erat malum co-

question de l'identification de Phul avec Téglaathphalasar, ou un autre, nous renvoyons à l'Introduction. — *Ut esset ei in auxilium.* Un grand nombre de commentateurs, s'appuyant sur un passage d'Osée, v, 13, concluent que Manahem avait imploré l'assistance de Phul pour arriver à consolider son pouvoir. Mais les paroles d'Osée, « Et abiit Ephraim, ad Assur », sont par trop générales pour qu'on puisse ainsi les appliquer à un cas particulier. En outre, l'expression *veniebat super terram*, בוא על־הארץ, *ab al haereth*, indique positivement une invasion, Cfr. Gen., xxix, 25; Jug., xviii, 27; Job., ii, 44; Is., x, 28. C'est bien comme un envahisseur que Phul est représenté, I Paral., v, 26, « et suscitavit Deus Israel spiritum Phul... » Tout au plus, pourrait-on supposer qu'un parti contraire avait appelé le roi d'Assyrie, pour l'aider à renverser l'usurpateur, et que Manahem avait détourné le coup en achetant l'alliance de Phul. Mais il est aussi permis de penser que le roi d'Assyrie vint de son propre mouvement, peut-être à l'occasion du siège de Thapsa, et que son arrivée encouragea les adversaires de Manahem à lui disputer le pouvoir. En obtenant le départ des Assyriens, et, sinon leur alliance, au moins leur neutralité, Manahem enlevait à ses ennemis un appui précieux, et fortifiait ainsi son pouvoir.

20 — *Per singulos.* Comme le talent valait trois milles sicles, il s'en suit que soixante

mille personnes furent imposées. L'opinion de ceux qui pensent que Manahem paya cinquante sicles pour chaque homme de son armée n'est point soutenable et ne mérite pas même d'être réfutée. — *Reversusque est rex.* On ne saurait conclure de I Paral., v, 26, que Phul, en se retirant, emmena captives les tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé. Ce fait est attribué à Téglaathphalasar v, 23. I Paral., l. c., et, au cas où il faudrait identifier Phul avec Téglaathphalasar, il faudrait placer cet événement plus tard.

e. Règne de Phacéia, xv, 23-26.

23. — *Anno quinquagesimo Azariæ...* Manahem ayant commencé à régner la 49<sup>e</sup> année d'Azarias et ayant régné dix ans, il a dû mourir la 49<sup>e</sup> année du même Azarias. On pourrait donc supposer que Phacéia, son fils, se vit disputer le trône pendant quelque temps, et ne put lui succéder immédiatement; mais il est peut-être plus simple de penser que Manahem s'empara du pouvoir à la fin de la 39<sup>e</sup> année d'Azarias, et mourut au commencement de la 50<sup>e</sup>, ce qui lui donnerait un peu plus de dix ans de règne. — *Phaceia.* En hébreu פקחיה, *Pekakheiah*. — *Biennio.* L'historien Josèphe semble dire que Phacéia ne régna que deux ans, parce qu'il imita la cruauté de son père, Ant., l. IX, c. xi, § 4. Il ajoute qu'il fût assassiné dans un festin avec ses amis.



ram Domino, non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, et percussit eum in Samaria in turre domus regiæ, juxta Argob, et juxta Arie, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

27. Anno quinquagesimo secundo Azariæ regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ super Israel in Samaria viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel.

vant le Seigneur. Il ne s'éloigna pas des péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël.

25. Mais Phacée, fils de Romélia, son général, fit une conjuration contre lui; et il le frappa à Samarie, dans la tour de la maison royale, près d'Argob, et près d'Arié, et avec lui, cinquante hommes des fils des Galaadites; et il le tua et régna à sa place.

26. Mais le reste de l'histoire de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

27. La cinquante deuxième année d'Azarias, roi de Juda, Phacée, fils de Romélia, régna sur Israël, à Samarie, vingt ans.

28. Et il fit ce qui était mal devant le Seigneur; il ne s'éloigna pas des péchés de Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël.

25. — *Phacee*. En hébreu פֶּכַח *Pekakh*. — *Dux ejus*. Pour l'explication de l'hébreu שָׁלִיחַ, *schalisch*, V. II Rois, xxiii, 8. — *In turre domus regiæ*. Le mot אֲרֻכּוֹן, *armôn*, ne signifie pas précisément *tour*, mais *citadelle*, V. III Rois, xvi, 48. — *Juxta Argob, et juxta Arie*. En hébreu, « avec Argob et avec Arié », deux personnages qui n'étaient pas les complices de Phacée, mais des employés du palais, ou tout au moins des fonctionnaires importants qui probablement périrent en voulant défendre leur maître, ou que Phacée fit mourir, parce qu'il redoutait leur influence. Le texte de la Vulgate peut facilement se ramener au sens de l'hébreu. — *Et cum eo quinquaginta viros...* Hébreu : « Et avec lui (étaient) cinquante hommes des fils de Galaad, c'est-à-dire, Phacée fut aidé par cinquante hommes de Galaad qui probablement faisaient partie de la garde royale, et se trouvaient sous ses ordres. D'après la Vulgate, au contraire, Phacésa aurait péri avec les cinquante hommes qui auraient été ses défenseurs. Le texte hébreu montre bien, du reste, que Argob et Arié n'étaient pas de la conspiration. Les Septante confirment cette opinion, car nous y lisons : μετὰ τοῦ Ἀργὸβ καὶ μετὰ τοῦ Ἀρία, καὶ μετ' αὐτοῦ πενήτην ἄνδρας ἀπὸ τῶν τετρακοσίων, « avec Argob et avec Aria, et avec lui (étaient) cinquante hommes des quatre cents. » Il semblerait par là qu'il

existait un corps de troupes composé de 400 hommes.

f. Règne de Phacée, xv, 27-31.

27. — *Viginti annis*. D'après le ¶ 32, Phacée régna deux ans avant Joatham de Juda, et mourut la douzième année d'Achaz, fils de Joatham, dont le règne fut de seize ans, v, 32. Par conséquent, de l'avènement de Phacée à celui d'Osée, il se serait écoulé trente ans. Il faut alors admettre, ou que Phacée a régné trente ans au lieu de vingt, ou qu'il y eût après sa mort une anarchie de dix ans, ce qui fait commencer le règne d'Osée la douzième année d'Achaz. Bon nombre de commentateurs et d'historiens modernes croient à l'existence de cette anarchie de dix ans. Mais il convient de remarquer qu'il n'est point question dans l'histoire d'un fait de ce genre, et que nulle part il n'y est même fait allusion; tout au contraire, le ¶. 30 semble montrer qu'Osée succéda à Phacée immédiatement. Il serait donc assez naturel de supposer qu'il y a là une faute occasionnée par le changement de 5 (30) en 2 (20), ou mieux encore, que le règne de Phacée, qui fut en tout de vingt ans, a été scindé en deux par une révolution pendant laquelle il aurait été remplacé par un certain Manahem, dont il est question dans les inscriptions. V. v, 36 xvii, 4, et Préface, art. Chronologie.

29. Aux jours de Phacée, roi d'Israël, Téglathphalasar, roi d'Assyrie, vint et prit Aion, et Abel, la maison de Maacha, et Janoe, et Cedès, et Azor, et Galaad, et la Galilée, et toute la terre de Nephthali, et il les transporta parmi les Assyriens.

30. Et Osée, fils d'Ela, fit une conjuration contre Phacée, fils de Romélia, et lui tendit des embûches, et le frappa, et le tua. Et il régna à sa place la vingtième année de Joathan, fils d'Ozias.

29. In diebus Phacee regis Israel venit Theglathphalasar rex Assur, et cœpit Aion, et Abel, domum Maacha et Janoe, et Cedès, et Asor, et Galaad, et Galilæam, et universam terram Nephthali; et transtulit eos in Assyrios.

30. Conjuravit autem, et tetendit insidias Osee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, et percussit eum, et interfecit; regnavitque pro eo vigesimo anno Joatham filii Ozia.

29. — *Téglathphalasar*. En hébreu *Tiglath-piléser*, תִּגְלַת־פְּלִזֶּסֶר, ou *Tiglathpéleser*, xiv, 7, ou *Tilgathpiléser*, תִּלְגַּת־פְּלִזֶּסֶר, et פִּלְזֶסֶר, I Paral., v, 26; II Paral., xxviii, 29; sur les monuments assyriens, *Tuklat-habal-asar*, celui qui a confiance dans le fils du temple de la grâce. » La dernière partie « le fils du temple... » étant probablement un surnom du dieu Adar, le sens propre du nom serait, « celui qui a confiance en Adar ». Cfr. Schrader, *Heiligschr.* 434. D'après le canon des éponymes, Téglathphalasar aurait régné de 745 à 728. Selon M. Lenormand, Manuel, II, 84 et 85, Phul étant mort en 747, les Assyriens se révoltèrent alors contre la domination chaldéenne, et, la lutte ayant duré quelque temps, ce ne fut guère qu'à dater de 744 que Téglathphalasar put compter les années de son règne. D'après ce v. et xvi, 9, l'expédition de Téglathphalasar eut lieu dans les dernières années de Phacée, pendant le règne d'Achaz de Juda. Or, la liste des éponymes fixant à l'année 734 l'expédition dans le pays des Philistins, Schrader en conclut que c'était la même que cette entreprise contre Phacée, *Heiligschr.*, etc., 446. D'accord avec la Bible, les monuments nous représentent le monarque assyrien comme un roi puissant et un grand guerrier. Il fait la guerre à Mérodach Bala-dan, roi de Babylone, à Rasin de Damas, au royaume d'Israël, à Tyr, aux Arméniens, aux Mèdes et aux Arabes. — *Dion.* V. III Rois, xv, 20. — *Abel domum Maacha*. Hébreu : *Abel Beth Maacha*, V. III Rois, xv, 20. — *Janoe*. Ne doit pas être confondue avec celle du livre de Josué, xvi, 6, laquelle se trouvait sur la frontière d'Ephraïm et de Manassé, tandis que celle-ci se doit chercher dans la Galilée ou dans la tribu de Nephthali. — *Et Cedès*. V. Jos. xii, 22. — *Asor*. V. Jos., xi, 4. — *Et Galaad*. Selon la plupart des commentateurs, Galaad désigne ici tout le territoire à l'est du Jourdain, Cfr. I, Paral., v, 26. D'autres cependant restreignent la significa-

tion de ce nom, et pensent qu'il s'agit de la partie du pays de Galaad appelée la Pérée, et plus tard la Gaulonitide. Il faudrait alors supposer que Téglathphalasar attaqua deux fois Phacée, ce que rien n'indique. La présente interprétation est confirmée par les inscriptions; on voit de même que Téglathphasar pratiquait le système de la déportation; Schrader, *Heiligschr.* 445, 449.

30. — *Osee*. D'après les inscriptions, Osée n'aurait obtenu le trône qu'en se reconnaissant le vassal du roi d'Assyrie et en lui payant tribut. On y voit également que la déportation d'une partie des Israélites, le meurtre de Phacée et l'avènement d'Osée ont une étroite connexité. Cfr. Schrader, *Heiligschr.* 449, 450. D'après M. Lenormand, Manuel, II, 86, la présence du roi d'Assyrie qui assiégeait Arpad dans les années 744 à 739, dans le voisinage du royaume d'Israël, y aurait amené une révolution. Phacée aurait été renversé par Manahem II, client de Téglathphalasar, lequel Manahem, dans une inscription de la huitième année de ce prince est compté parmi ses tributaires. Mais en 734, Phacée aurait profité de ce que le monarque assyrien était occupé à faire la guerre aux Arméniens, se serait emparé de nouveau du pouvoir, et se serait allié à Rasin, roi de Damas. M. Oppert partage la même opinion, laquelle, à tout prendre, nous semble très vraisemblable. V. Préface, Chronologie. — *Vigesimo anno Joatham*. Cette assertion semble étrange, puisque Joatham ne régna que seize ans, v, 32, et que son fils Achaz devint roi la 47<sup>e</sup> année de Phacée, xii, 4. On explique cette particularité de plusieurs manières; par exemple, en disant qu'il n'était pas encore question du successeur de Joatham dont le règne n'est mentionné que plus tard, v, 32. Mais nous avouons que cette solution nous paraît trop subtile, et que nous préférons voir là une faute. Phacée fut tué la 42<sup>e</sup> année d'Achab, V. xvii, 4 et Préface, Chronologie.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

32. Anno secundo Phacee, filii Romeliæ, regis Israel, regnavit Joatham filius Oziæ regis Juda.

*II Par. 27, 1.*

33. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Jerusa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino; juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, operatus est.

35. Verumtamen excelsa non abstulit; adhuc populus immolabat et adolebat incensum in excelsis; ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joathan, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus

31. Mais le reste de l'histoire de Phacée, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois d'Israël?

32. La seconde année de Phacée, fils de Romélia, roi d'Israël, régna Joatham, fils d'Ozias, roi de Juda.

33. Il était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna seize ans à Jérusalem; sa mère se nommait Jérusa, fille de Sadoc.

34. Et il fit ce qui était agréable aux yeux du Seigneur; il agit suivant tout ce qu'avait fait Ozias, son père.

35. Cependant, il ne détruisit pas les hauts lieux; le peuple immolait encore et brûlait de l'encens sur les hauts lieux. Il fit construire la porte la plus élevée de la maison du Seigneur.

36. Mais le reste de l'histoire de Joathan, et tout ce qu'il fit, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

37. En ce temps-là, le Seigneur

*g. Règne de Joathan de Juda, xv, 32-38.*

32. — *Anno secundo Phacee.* Phacée étant monté sur le trône au commencement de la 52<sup>e</sup> année d'Azarias, v. 27, les seize années de Joathan peuvent ainsi se terminer dans la 47<sup>e</sup> année de Phacée, xvi, 1.

34. — *Juxta omnia...* Toutefois, il n'entra pas dans le temple, c'est-à-dire, dans le Saint des Saints, comme avait fait son père, ainsi que l'auteur des Paralipomènes le fait remarquer, II Paral., xxvii, 2, Cfr. II Paral., xxvi, 16.

35. — *Ipsæ ædificavit...* C'est-à-dire, il restaura, orna plus magnifiquement, car il ne peut être question d'une construction nouvelle. — *Sublimissimam.* Le mot עליון, *éleion*, n'indique pas la porte la plus haute, ni la porte principale, mais la porte supérieure, c'est-à-dire, une des portes du portique intérieur ou portique supérieur. Il est peut-être question de la porte du nord dont il est parlé dans Ezéchiel, ix, 9, Cfr. ibid. viii, 3, 5, 44, 44, et près de laquelle on immolait toutes les victimes, Ezéch., xl, 38-43. D'après

II Paral., xxvii, 3 et suiv., Joathan construisit plusieurs bâtiments sur la muraille d'Ophel, bâtit des villes dans la montagne, des châteaux et des tours dans les forêts, et soumit les Ammonites qui lui payèrent tribut pendant trois ans. Il paraît avoir eu à soutenir la guerre contre les Israélites et Rasin, roi de Syrie, v. 37 et II Paral., xxvi, 7.

37. — *In diebus illis.* D'après la position de ce verset, il apparaît que les Syriens et les Israélites coalisés commencèrent leurs attaques contre Juda dans les dernières années de Phacée; ils auraient paru alors devant Jérusalem dans les commencements du règne d'Achaz. — *Rasin regem Syriae.* La Syrie avait été soumise par Jéroboam xv, 28; mais elle n'avait pas tardé sans doute à se rendre de nouveau indépendante pendant les troubles du royaume d'Israël. D'autre part, on pourrait aussi penser que les Syriens avaient aussi secoué le joug de l'Assyrie, ce qui leur avait été facile, puisque l'empire de Ninive, attaqué par les Mèdes et les Babyloniens, avait pour un temps perdu sa prépondérance; mais il est plus conforme aux inscriptions assy-

commença à envoyer en Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélia.

38. Et Joathan s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père. Et Achaz, son fils, régna à sa place.

mittere in Juda Rasin, regem Syriæ, et Phacee filium Romeliæ.

*Isai. 7, 1.*

38. Et dormivit Joathan cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David patris sui, et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

## CHAPITRE XVI

Achaz, fils de Joathan, roi de Juda, régna seize ans; il fit le mal et, imitant les rois d'Israël, s'adonna à l'idolâtrie (vv. 4-4). — Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, vinrent assiéger Jérusalem, mais ne purent s'en emparer (vv. 5-6). — Achaz demanda du secours à Teglatphalasar, roi d'Assyrie, et lui envoya de grands présents (vv. 7-8). — Et le roi d'Assyrie s'empara de Damas, en déporta les habitants et tua Rasin (v. 9). — Achaz, étant allé à sa rencontre, vit l'autel de Damas et en fit faire un pareil sur lequel, à son retour, il immola des victimes (vv. 9-13). — Quant à l'autel d'Airain il le fit mettre à côté du nouveau, puis il ordonna au grand prêtre Urie d'offrir sur ce dernier les holocaustes et les sacrifices accoutumés, et Urie obéit (vv. 14-16). Achaz fit encore divers changements dans le temple, pour plaire au roi d'Assyrie (vv. 17-18). — Le reste de l'histoire d'Achaz se trouve dans les annales des rois de Juda; il eut pour successeur son fils Ezéchias (vv. 19-20).

1. La dix-septième année de Phacée, fils de Romélia, régna Achaz, fils de Joathan, roi de Juda.

1. Anno decimo septimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham regis Juda.

riennes, qui représentent Rasin comme tributaire de Teglatphalasar, d'admettre qu'il profita d'une occasion favorable pour se rendre indépendant. Peut-être, en effet, Rasin, en s'alliant avec Phacée pour conquérir le royaume de Juda, avait-il pour but de se mettre en mesure de résister désormais aux attaques des Assyriens, xv, 6 et suiv. Mais la Providence en avait décidé autrement.

h. Règne d'Achaz de Juda, xvi.

CHAP. XVI. — 1. — *Anno decimo septimo. V. xv, 32 et xvii, 2. — Regnavit Achaz.* Achaz fut sans contredit le plus mauvais des rois de Juda et le plus incapable. Ce qui le distingue particulièrement, c'est sa faiblesse de caractère unie à la perversité du cœur. A l'approche de l'ennemi, son cœur tremble comme la feuille agitée par le vent, « *commotum est cor ejus... sicut moventur ligna silvarum a facie venti.* » Is., vii, 2. Rien ne peut reconforter son courage, pas même les prophéties d'Isaïe qui lui annonçaient la ruine de ses ennemis, Is., vii, 4 et suiv. Quant à sa conduite envers le Seigneur, ce fut celle d'un apostat et aucun roi de Juda

ne l'égalait dans cette voie, puisqu'il fit même passer son fils par le feu, v. 3. On peut se demander comment un successeur et un rejeton de David a pu descendre si bas. Or, paraît-il, le royaume de Juda, sous Azarias et sous Joathan, était parvenu à un haut degré de splendeur et de prospérité. Mais les relations commerciales avec l'étranger introduisirent dans le pays, non-seulement les richesses des nations voisines, mais aussi leurs divinités. Le luxe, la mollesse et l'immoralité firent des progrès rapides, en même temps que le culte des divinités étrangères, culte qui favorisait singulièrement les passions et, pour cette raison, offrait plus de charme et d'attrait à un peuple amolli que le culte du Seigneur. Il faut ajouter que les deux rois Azarias et Joathan, malgré leurs qualités personnelles, leurs succès et leur attachement véritable à la Loi de Dieu, paraissent n'avoir pas été animés d'un zèle vigilant et n'avoir résisté que faiblement aux progrès de l'idolâtrie. Le prophète Isaïe, qui commença sa mission l'année de la mort d'Ozias, Is., vi, 1, s'exprime ainsi dans un passage où il a en vue l'époque de Joathan : « Pro-

2. Viginti annorum erat Achaz cum regnare cœpisset; et sedecim annis regnavit in Jerusalem; non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus;

*II Par. 21, 8.*

3. Sed ambulavit in via regum Israel; insuper et filium suum consecravit, transferens per ignem se-

2. Achaz était âgé de vingt ans lorsqu'il commença à régner, et il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit pas ce qui était agréable aux yeux du Seigneur son Dieu, comme David, son père;

3. Mais il marcha dans la voie des rois d'Israël. De plus, il consacra son fils, en le faisant passer par le

jecisti enim populum tuum domum Jacob : quia repleti sunt ut olim, et augures habuerunt ut Philistiim, et pueris alienis adhæserunt *¶*. 6. Repleta est terra argento et auro : et non est finis thesaurorum ejus : *¶*. 7, et repleta est terra ejus equis : et innumerabiles quadrigæ ejus. Et repleta est terra ejus idolis : opus manuum suarum adoraverunt, quod fecerunt digiti eorum », Is., II, 6-8. Dans un autre passage, le même prophète dépeint avec vigueur les vices de son peuple, Is., V, 8-25. Elevé dans un pareil milieu, Achaz prit les habitudes et les vices de son époque et fut le représentant accompli d'une nation pervertie. Le châtimement ne se fit pas attendre. Les rois de Syrie et d'Israël envahirent le royaume, écrasèrent l'armée d'Achaz et emmenèrent captifs un grand nombre d'habitants, puis marchèrent sur Jérusalem pour mettre fin au royaume de Juda. En cette extrémité, Achaz, au lieu d'implorer le Seigneur qui lui faisait offrir son assistance par le prophète Isafe, chercha du secours auprès de Téglathphalasar qui le délivra de Rasin et de Phacée, mais qui ensuite le pressa tellement qu'il dut envoyer tous les trésors du temple et du palais au roi d'Assyrie pour acheter son amitié, Cfr. II Paral., xxviii; Is., vii.

2. — *Viginti annorum...* Achaz n'ayant régné que seize ans et Ezéchias, son fils, lui ayant succédé à l'âge de vingt-cinq ans, il se suivrait que la naissance du dernier aurait eu lieu quand son père n'avait que onze ans. Il y a donc là une impossibilité matérielle. On pourrait adopter la leçon des Septante, des versions syriaque et arabe et de plusieurs manuscrits où on lit vingt-cinq au lieu de vingt dans le texte parallèle, II Paral., xxviii, 4. Cependant mieux vaut peut-être faire porter la réduction sur l'âge d'Ezéchias et lui donner 45 ans au lieu de 25 à son avènement. V. Préface, Chronologie.

2. — *In via regum Israel.* C'est-à-dire, Achaz introduisit en Juda le culte des veaux d'or et celui de Baal, car nous lisons II Paral., xxviii, 2 : « Insuper et statuas fudit Baalim. » Il est même plus probable qu'il s'agit ici uni-

quement du culte de Baal, car on ne voit pas trace dans l'histoire du culte des veaux d'or en Juda. En ce cas, l'auteur voudrait faire entendre que le roi Achaz oublia la loi comme les rois d'Israël. — *Et filium suum consecravit, transferens per ignem.* Hébreu : « Et même il fit passer son fils par le feu » c'est-à-dire, il immola son fils à Moloch dans la vallée de Ben Ennam, xxiii, 10. Le sens exact de l'expression העביר באש, *héebir baesch*, « il fit passer par le feu », nous est donné dans les Paralipomènes, II Paral., xxviii, 3, où on lit ויעביר, *vaïabeer*, « et il fit brûler », au lieu de העביר, *héebir*, « il fit passer ». Plusieurs autres passages montrent encore qu'il s'agit d'une immolation véritable et de la combustion par le feu, Jér., vii 24, xix, 5; Ezéch., xvi, 20 et suiv., xxiii, 37; Cfr. xvii, 34; Deut., xii, 31, xviii, 40. Il ne peut donc pas être question d'une sorte de purification ou du baptême par le feu, comme Lévit., xviii, 24. Aussi, en parlant d'Achaz, Josèphe s'exprime ainsi : Καὶ ἴδιον ὠλοκαύτωσε παῖδα κατὰ τὰ Καναίων ἔθη, « et il immola son propre fils selon les rites des Chananéens », Ant. I. IX, c. xii, § 4. Cependant Théodoret, Quæst. xvi, explique la chose autrement ainsi qu'il suit : « Ego existimo id quod dicitur significare genus erroris, quod ad nos usque pervenit; vidi enim in aliquibus civitatibus semel in anno accendi rogos, et trans eos saltare aliquos, non solum pueros, sed etiam viros; infantem autem per flammam ferri a matribus : videbatur autem quædam esse expiatio et purgatio. Existimo autem hoc fuisse Achazi peccatum. » Mais l'opinion de Théodoret est peu probable, car l'Écriture évidemment représente la faute d'Achaz comme un grand crime et de plus nous avons vu ce qu'il faut entendre par *faire passer par le feu*. Quant à la question secondaire de savoir si les enfants étaient mis à mort avant d'être brûlés, elle paraît devoir être résolue par l'affirmative, car nous lisons dans Ezéchiel xvi, 20 : « Et tulisti filios tuos, et filias tuas, quas genuisti mihi; et immolasti eos ad devorandum », et *¶*. 24 : « Immolasti filios meos, et dedisti illos consecrans eis. » Dans

feu, selon l'idolâtrie des nations que le Seigneur dissipa devant les enfants d'Israël.

4. Il immolait aussi des victimes, et brûlait de l'encens sur les hauts lieux, et sur les collines, et sous tout arbre à épais feuillage.

5. Alors Rasin, roi Syrie, et Phacée, fils de Romélia, roi d'Israël, montèrent vers Jérusalem pour

cundum idola gentium, quas dissipavit Dominus coram filiis Israel.

4. Immolabat quoque victimas, et adolebat incensum in excelsis et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

5. Tunc ascendit Rasin rex Syriæ, et Phacee-filius Romeliæ rex Israel, in Jerusalem ad præliandum : cum-

le Ps. cv v. 37 et suiv., il est parlé de l'immolation seulement et non de la combustion. Les exemples tirés de l'histoire profane. Cfr. Diod. sic. xii, 42; Euseb. Præp. ev. iv, 16, montrent également que la combustion était précédée de l'immolation. Peut-être Achaz immola-t-il son fils à Moloch pour apaiser la colère des dieux au moment où il était réduit à l'extrémité par les attaques des Syriens, comme avait fait autrefois le roi des Moabites, iii, 27. L'exemple d'Achaz fut imité non-seulement par un autre roi, xxi, 6, mais aussi par le peuple, ainsi que nous pouvons en juger par les passages cités plus haut. La même coutume se répandit dans le royaume d'Israël. Quelques auteurs attribuent cette monstrueuse pratique à l'influence de l'Assyrie, V. xvii, 31; mais rien ne prouve que les sacrifices de ce genre aient été en usage chez les Assyriens et, d'autre part, le dieu Moloch dans l'Écriture est toujours associé au nom des Ammonites. D'ailleurs, ces mots « secundum idola gentium, quas dissipavit... » montrent bien qu'il n'est pas question ici des divinités assyriennes. Dans les Paralipomènes, II Paral., xxviii, 3, on lit *filios suos*, בניו, *banav*, au lieu de בניו, *beno*, (filium suum); mais le pluriel est évidemment pour le singulier, figure de rhétorique qui n'est pas sans analogie, même en latin. En parlant de la fille unique de César, Julie, l'épouse du grand Pompée, Cicéron s'exprime ainsi : « Si ad jucundissimos liberos, si ad clarissimum generum redire properaret. » Cic. De prov. cons., xiv, 35; Cfr. Matt., ii, 20, ix, 8. — *Quæ dissipavit...* Ces rites, pratiqués depuis longtemps par les Ammonites et les Moabites, étaient en usage parmi les nations chananéennes avant la conquête de la Terre promise, Deut., xii, 31; Ps. cv, 37, 38. Ils l'étaient probablement aussi en Phénicie, puisque nous les voyons en vigueur à Carthage; Diod. sic. xx, 44; S. August., De Civit. Dei vii, 19.

4. — *Immolabat quoque...* La centralisation du culte était méconnue au mépris de la Loi, et Achaz lui-même autorisait cette violation par son exemple, ce qu'aucun roi de Juda n'avait encore fait, V. III Rois, iii, 2,

xiv, 23, xv, 44, xxii, 43; IV Rois, xii, 3, xiv, 4, 35. Néanmoins le culte légal devait continuer à exister, car le polythéisme n'excluait pas le culte de Jéhovah, et nous voyons que ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que le roi Achaz fit fermer les portes du temple et interrompre les cérémonies sacrées, II Paral., xxviii, 24. Evidemment ce fut après les changements mentionnés plus bas, v. 44 et suiv.

5. — *Tunc ascendit Rasin.* Les hostilités qui avaient déjà commencé sous Joathan, xv, 37, continuèrent sous le règne d'Achaz et c'est peut-être seulement à ce moment que Rasin et Phacée firent alliance. Le mot *tunc* signifierait donc « lorsque Achaz fut monté sur le trône. » — *Et Phacee.* C'est la première fois que l'un des deux royaumes s'unit à l'ennemi héréditaire de la nation pour tenter d'anéantir son rival. Cette alliance était le signe d'une dissolution prochaine, car elle annonçait que l'on ne comprenait déjà plus en Israël que les deux royaumes ne formaient qu'un seul peuple par l'unité d'origine et de religion. Désormais le royaume d'Israël avait perdu toute raison d'être, puisqu'il était sorti de sa voie et s'était mis au rang des États païens. Si nous recherchons les causes de cette agression de la part d'Israël, on peut supposer que la prospérité de Juda, sous les règnes précédents, avait éveillé la jalousie du royaume voisin. Enfin, il est encore permis de penser que Phacée, en s'alliant avec le roi de Syrie, voulait se mettre à l'abri de la puissance toujours croissante des rois Assyriens et que les deux alliés voulaient détruire le royaume de Juda pour se débarrasser d'un voisin qui pouvait se joindre à l'ennemi commun, et en même temps pour augmenter d'autant leurs ressources. — *Cumque obsiderint Achaz.* Isale, vi, 6, nous apprend que les deux rois alliés avaient l'intention de s'emparer du royaume de Juda, et d'y installer un roi vassal, le fils de Tabéel; d'autre part, nous voyons dans le passage parallèle, II Paral., xxviii, 5-15, que les deux rois firent subir à Achaz une sanglante défaite et emmenèrent, outre un riche butin, un grand-

que obsiderent Achaz non valuerunt superare eum.

*Isa. 7, 1.*

6. In tempore illo restituit Rasin rex Syriæ, Ailam Syriæ, et ejecit Judæos de Aila; et Idumæi venerunt in Ailam, et habitaverunt ibi usque in diem hanc.

combattre. Et lorsqu'ils assiégèrent Achaz, ils ne purent pas le vaincre.

6. En ce temps-là, Rasin, roi de Syrie, restitua à la Syrie, Aïla, et il chassa les Juifs d'Aïla, et les Iduméens vinrent à Aïla, et ils y habitèrent jusqu'à ce jour.

nombre de captifs, mais que, sur les représentations du prophète Oded, les Israélites renvoyèrent les leurs. Aucune de ces données n'est en contradiction avec notre récit, et toutes ne servent qu'à le compléter. Deux questions restent maintenant à résoudre : 1<sup>o</sup> S'agit-il dans les deux récits des événements d'une seule et même campagne ou de deux expéditions différentes ? 2<sup>o</sup> Les batailles dont il est parlé dans les Paralipomènes ont-elles précédé le siège de Jérusalem dont il est fait mention ici ? Or, la réponse à cette seconde question ne saurait être douteuse, car il est évident que les batailles ont précédé la marche sur Jérusalem, et que le siège de cette ville est le dernier événement capital de cette guerre, puisque nous voyons les rois de Syrie et d'Israël obligés de se retirer, pour aller tenir tête à Téglatphalasar qui les vainquit tous deux. Quant à la première question, elle n'est pas aussi facile à résoudre. En effet, le passage d'Isaïe, Is., VII, 6, sur lequel on pourrait s'appuyer pour prouver qu'il n'y eut qu'une seule campagne n'est pas absolument concluant. Lorsque les deux rois disaient : « Ascendamus ad Judam, et suscitemus eum, et avellamus eum... », les batailles mentionnées II Paral., XXVIII, 5, n'avaient pas encore été livrées ; mais d'autre part, il semble que Rasin et Phacée formèrent ce plan dès le commencement de la guerre, et non pas à l'époque où Isaïe parlait à Achaz, Is., VII, 4, lorsqu'ils espéraient le réaliser par la conquête de Jérusalem. En somme, il est à peu près impossible de choisir une opinion faute de renseignements suffisants ; cependant on peut remarquer qu'il est peu probable que les deux rois, après avoir anéanti les armées d'Achaz, aient remis à une autre campagne le siège de Jérusalem dont la conquête devait assurer la réussite de leurs projets. Ce que nous pouvons considérer comme certain, c'est que la guerre dura au moins plus d'un an, puisqu'elle avait déjà commencé sous Joathan et que les grandes batailles et le siège de Jérusalem n'eurent lieu que sous Achaz.

6. — *In tempore illo.* Ce verset est une sorte de parenthèse. L'intention de l'auteur est évidemment de faire ressortir un fait qui a son importance à côté du siège de Jérusa-

lem, c'est-à-dire, la perte d'Aïla ou Elath sur le golfe Élamitique, place de commerce des plus considérables, Cfr., 22 et III Rois IX, 26. Cet événement eut lieu pendant cette guerre, mais sans que nous sachions rien de plus précis. Tout d'abord, il n'est pas vraisemblable que Rasin, ayant renoncé à s'emparer de Jérusalem, ait fait un long détour en contournant la Mer Morte, pour retourner chez lui. Au contraire, il devait être pressé de revenir dans ses États pour s'opposer à la marche de Téglatphalasar, que le roi de Juda avait appelé à son secours. On pourrait donc exposer la suite des événements de la manière suivante. — Après avoir fait alliance avec le roi d'Israël, Rasin, se mettant en campagne, aurait complètement défait les troupes d'Achaz, à l'est du Jourdain, II Paral., XXVIII, 5 ; à peu près en même temps, Phacée aurait envahi Juda et remporté une victoire décisive, *ibid.*, 7. Rasin ensuite se serait dirigé vers le sud, du côté de l'Idumée, y aurait mis fin à la domination juive et se serait emparé d'Aïla, dont l'importance comme place de commerce était capitale pour le royaume de Juda. De là il serait remonté vers le nord, aurait rejoint Phacée qui continuait à ravager le territoire de Juda, et tous deux ensemble seraient venus assiéger Jérusalem pour atteindre le but de leur entreprise, c'est-à-dire, la ruine du royaume de Juda. A ce moment, les Philistins profitant de l'occasion et ayant envahi le pays, Achaz, pressé de tous côtés, aurait invoqué l'aide de Téglatphalasar, malgré les avertissements d'Isaïe, Is., VII, 4 et suiv. Rasin alors aurait levé le siège de Jérusalem pour courir à la défense de ses États. — C'est ainsi que tout s'explique et se concilie d'une manière très-naturelle. D'après une autre hypothèse, ce serait pendant le siège de Jérusalem que Rasin aurait détaché une division de son armée pour faire la conquête d'Aïla. A la vérité, rien ne contredit positivement cette opinion et si l'on s'en tenait à la position qu'occupe notre verset, elle paraîtrait des plus vraisemblables. Toutefois le siège de Jérusalem étant une entreprise des plus difficiles, comme le montra l'événement, il est à présumer que les deux rois eurent besoin de toutes leurs forces et

7. Mais Achaz envoya des messagers à Téglathphalasar, roi des Assyriens, pour lui dire : Je suis ton serviteur et ton fils, monte, et sauve-moi des mains du roi de Syrie, et des mains du roi d'Israël qui se sont levés contre moi.

8. Et lorsqu'il eut rassemblé l'argent et l'or qui put se trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il envoya des présents au roi des Assyriens,

9. Qui acquiesça à sa volonté. Car le roi des Assyriens monta à Damas et la dévasta, et il transporta ses habitants à Cyrène, et il tua Rasin.

10. Et le roi Achaz alla à la ren-

7. Misit autem Achaz nuntios ad Theglathphalasar regem Assyriorum, dicens : Servus tuus, et filius tuus ego sum ; ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ, et de manu regis Israel, qui consurrexerunt adversum me.

*Supr. 15, 26.*

8. Et cum collegisset argentum et aurum, quod inveniri potuit in domo Domini, et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.

9. Qui et acquievit voluntati ejus ; ascendit enim rex Assyriorum in Damascus, et vastavit eam ; et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.

10. Perrexitque rex Achaz in oc-

concentrèrent à tous leurs moyens d'action. — *Restituit.* La ville d'Ala (Elath) n'ayant jamais appartenu à la Syrie, le sens de הָשִׁיב, *heschib*, ne peut être « il rendit », ou « il restitua », mais bien « il apporta », à la Syrie, litt., « il tourna ». — *Et Idumæi.* C'est la leçon des Septante, Ἰδουμαῖοι, et du Kéri ; mais dans le Chetib on lit וְאַרְרָמִים, *vaaromim*, « et les Syriens ». Or, plusieurs commentateurs font à bon droit remarquer que les Iduméens n'avaient jamais cessé d'habiter Elath, même sous la domination juive, et continuèrent à y habiter comme par le passé jusqu'à la captivité. Par conséquent, la réflexion, *usque in præsentem diem* n'aurait guère de sens, s'il s'agissait des Iduméens. On comprend d'ailleurs facilement que Rasin se soit hâté d'amener une colonie araméenne à Elath, afin de prendre solidement possession d'une ville dont le port avait tant d'importance. Les syriens purent s'y maintenir jusqu'à l'époque de notre historien, car bien que le royaume de Rasin eût été détruit, Elath et les colons Syriens ne reçurent aucune atteinte.

7. — *Misit autem nuntios...* Probablement, ce fut après ses grandes défaites que, se voyant attaqué de tous les côtés à la fois. II Paral., xxviii, 17, Achaz résolut, malgré les avis d'Isaïe, Is., vii, 4 et suiv., de se tourner du côté des Assyriens.

8. — *Et cum collegisset argentum.* Dans une inscription datée de la dixième année de Téglathphalasar on lit que ce roi reçut le tribut de « Midinto d'Ascalon, Joachaz (Jahouhazi) de Juda, Kozmalok d'Idumée ». Or, on admet que, sous le nom de Joachaz, on doit recon-

naître le roi juif Achaz. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les Assyriens aient défiguré le nom d'Achaz et l'aient remplacé par un autre, puisqu'ils ont fait de Jéhu, non pas le successeur, mais le fils d'Omri (Amri), 7. ix, 2.

9. — *In Damascus.* L'attaque commença naturellement par cette ville, puisqu'elle se trouvait sur le chemin du roi d'Assyrie. D'après la liste des éponymes, cette expédition eut lieu la treizième année de Téglathphalasar, c'est-à-dire en 733. Les faits mentionnés dans ce verset sont, d'ailleurs, confirmés par les inscriptions. Schrader, 454, 452. — *Cyrenem.* En hébreu קִיר, *kir*, ville d'où, selon le prophète Amos, les Araméens auraient émigré, pour aller peupler la Syrie, Am., ix, 7. Ce nom désigne évidemment une contrée située sur les bords du fleuve Kour en grec Κῦρος, *Kýrros*, qui prend sa source en Arménie, se réunit ensuite à l'Araxe et se jette dans la mer Caspienne. Au reste la position de la région ainsi désignée n'est pas connue d'une manière précise. Josèphe se contente de nous dire que Téglathphalasar transporta les Syriens dans la Médie supérieure, εἰς τὴν ἄνω Μηδίαν, Ant., j. I, IX, c. XIII, § 3. C'est après avoir subjugué Damas, que le roi d'Assyrie se tourna contre le royaume d'Israël, et s'il n'en est pas parlé ici, c'est que le fait a été mentionné plus haut. xv, 29. Nous savons de plus, par le passage parallèle, II Paral., xxxviii, 20, que le roi de Juda lui-même eut à souffrir de l'allié dont il avait acheté les secours ; mais nous ignorons comment les choses se passèrent.

10. — *In Damascus.* Après la prise de cette ville, Téglathphalasar dut tenir une



cursum Theglathphalasar regi Assyriorum in Damascum; cumque vidisset altare Damasci, misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus, et similitudinem juxta omne opus ejus.

11. Extruxitque Urias sacerdos altare juxta omnia, quæ præceperat rex Achaz de Damasco, ita fecit sacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damasco.

12. Cumque venisset rex de Damasco; vidit altare, et veneratus est illud; ascenditque et immolavit holocausta et sacrificium suum.

13. Et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum, quæ obtulerat super altare.

14. Porro altare æreum, quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, et de loco altaris, et de

contre de Teglathphalasar, roi des Assyriens, à Damas. Et lorsqu'il eut vu l'autel de Damas, le roi Achaz en envoya le modèle au prêtre Urie, et le dessin de tout l'ouvrage.

11. Et le prêtre Urie éleva un autel. Le prêtre Urie fit tout ce que le roi Achaz lui avait prescrit de Damas, jusqu'à ce que le roi Achaz vint de Damas.

12. Et lorsque le roi fut venu de Damas, il vit l'autel et le vénéra, et il monta, et immola des holocaustes et son sacrifice.

13. Et il répandit des libations, et il versa le sang des hosties pacifiques qu'il avait immolées sur l'autel.

14. Quant à l'autel d'airain, qui était devant le Seigneur, il l'enleva de la face du temple, et du lieu de

sorte de cour plénière, pendant laquelle il reçut le tribut de ses vassaux. Achaz très probablement alla donc trouver le roi d'Assyrie, non-seulement pour le remercier, mais pour lui rendre hommage et lui offrir des présents. Peut-être espérait-il aussi prévenir la visite onéreuse du conquérant. L'auteur a mentionné ce voyage du roi de Juda, parce qu'il donna lieu à la construction de l'autel dont il va nous entretenir. — *Vidit altare Damasci*. On suppose généralement que c'était un autel syrien; mais d'après ce qui suit, il semble bien que le roi de Juda l'ait fait servir au moins pour un temps au culte légal du Seigneur et non pas à celui des divinités syriennes, bien que nous sachions qu'il les ait honorées, II Paral., xxviii, 23. Des auteurs toutefois font remarquer que les rois d'Assyrie faisaient porter avec eux leurs autels dans leurs expéditions, *Biblic. Dictionary*, II, 54 et qu'il les dressaient partout où s'étendait leur domination, *Wilkinson, Ancient Monarchies*, II, 534. Il serait donc assez probable que, pour plaire à son protecteur, Achaz eût fait faire un autel dans le genre de celui des Assyriens. — *Exemplar ejus*. Les autels assyriens étaient généralement petits et peu propres à recevoir des holocaustes; si donc Achaz prit pour modèle un autel assyrien, il eut soin sans doute de le faire faire sur d'autres proportions, afin de pouvoir le faire servir au but auquel il le destinait, V. 7. 42 et suiv.

11. — *Extruxitque Urias*. Cet Urie est peut-être le même dont il est parlé dans *Isaïe*, VIII, 2.

12. — *Ascenditque et immolavit...* Il offrit des victimes pour célébrer son retour; mais ces paroles ne signifient nullement qu'il empiéta sur les fonctions sacerdotales. Les victimes qu'il immola aux dieux de Damas, II Paral., xxviii, 23, furent sans doute immolées en un autre temps et n'ont aucun rapport avec celles dont il est parlé ici.

14. — *Transtulit*. Le verbe הקריב, *kikrib* ne signifie pas, *il éloigna* ou *il enleva*, mais *il approcha*. En tout cas, Achaz changea de place l'autel d'airain. Or, l'autel d'airain ou des holocaustes étant pour ainsi dire le centre du sanctuaire, puisque la principale cérémonie du culte était l'obligation des holocaustes, Achaz, en le changeant de place, commettait non-seulement un abus de pouvoir, mais reniait par là même le culte légitime, parce que la place de cet autel avait sa raison d'être et sa signification. — *De facie templi, et de loco altaris*. Hébreu : « De (la place) devant le temple, entre l'autel (le nouvel autel) et entre la maison du Seigneur ». L'autel des holocaustes s'appelait l'autel d'airain pour le distinguer de l'autel d'or des parfums; il était au milieu du portique des prêtres devant le frontispice du temple. Or, Urie avait placé le nouvel autel en avant; mais Achaz fit avancer de sa place l'autel d'airain et le fit mettre à côté du nouvel autel

l'autel, et du lieu du temple du Seigneur, et il le plaça à côté de l'autel, vers l'aquilon.

15. Et le roi Achaz donna un ordre au prêtre Urie, et lui dit : Offre sur le grand autel l'holocauste du matin, et le sacrifice du soir, et l'holocauste du roi et son sacrifice, et l'holocauste de tout le peuple de cette terre, et leurs sacrifices, et leurs libations, et tu répandras sur lui tout le sang de la victime ; mais l'autel d'airain sera prêt à ma volonté.

16. Le prêtre Urie fit donc tout ce qu'avait prescrit le roi Achaz.

17. Le roi Achaz enleva aussi les bases ciselées et le bassin qui était au-dessus ; et il ôta la mer de dessus

loco templi Domini ; posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens : Super altare majus offer holocaustum matutinum, et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis, et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum ; et omnem sanguinem holocausti, et univrsam sanguinem victimæ super illud effundes ; altare vero æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases, et luterem, qui erat desuper ; et mare deposuit de bobus

du côté du nord. La place la plus proche du sanctuaire étant évidemment la plus honorable, Achaz ne voulut pas que l'ancien autel parut plus respectable et plus saint que le nouveau. En mettant l'ancien de côté et en laissant le nouveau au milieu, ce dernier semblait occuper la place d'honneur.

15. — *Allare majus*. C'est le nouvel autel qui est ainsi désigné, non peut-être parce qu'il était plus grand que l'autel d'airain dont les dimensions étaient considérables, II Paral., iv, 1, mais parce que, de fait, il devenait l'autel principal. On peut constater par ce qui suit que le nouvel autel était dédié non aux idoles, mais à Jéhovah et qu'il était destiné à remplacer complètement l'autel d'airain. On ne comprend pas beaucoup, d'ailleurs, le motif qui fit mettre de côté l'autel de Salomon, lequel avait été sanctifié au moment de la dédicace par le feu, à moins d'admettre que l'autel de Damas plaisait davantage à Achaz. Mais on ne peut guère penser que ce fût par amour de l'art que le roi de Juda fit ériger ce nouvel autel. Nous serions donc plus portés à croire qu'il agit ainsi uniquement pour plaire au roi d'Assyrie, lorsqu'il eut remarqué que ce monarque déployait un grand zèle pour étendre son culte national. En tous cas, une pareille innovation était certainement une offense faite à Dieu, qui avait prescrit lui-même la forme à donner à l'autel destiné à son sanctuaire, Cfr., Ex., xxv, 40, xxxvi, 30 ; II Paral., xxviii, 49. Par conséquent tout autel érigé arbitrairement et surtout sur le mo-

dèle d'un autel païen, équivalait par cela même à un autel dédié aux faux dieux. Dans le passage parallèle, il n'est pas question de cet autel, II Paral., xxviii, 33, mais à la place nous lisons qu'Achaz immola des victimes aux divinités de Damas. A la rigueur il se pourrait que l'auteur des Paralipomènes ait considéré les victimes offertes sur un autel païen, comme offertes aux dieux de Damas ; mais, en fait, il est fort douteux qu'il ait eu en vue les holocaustes et les sacrifices dont il est parlé ici. Au contraire, on peut supposer que le roi de Juda, au moment où il se voyait pressé par les Syriens, a sacrifié aux divinités de Damas, pour implorer leur assistance, d'autant plus que nous le voyons immoler son fils à Moloch, v, 3. — *Erit paratum ad voluntatem meam*. Hébreu : « Sera à moi à considérer », c'est-à-dire, je m'en occuperai plus tard. En effet, le sens de בִּקֵּר, *bikker*, est bien celui d'*examiner*, comme dans Prov., xx, 55.

16. — *Juxta omnia...* Ces paroles sont la condamnation implicite d'Urie, dont la conduite fut d'autant moins excusable qu'il avait l'exemple de la fermeté que son prédécesseur avait déployée à l'égard d'Ozias, II Paral., xxvi, 17-20.

17. — *Tulit igitur... cælatas bases*. Hébreu : « Et le roi Achaz détacha les parois des bases. » Les bases étaient les supports des bassins d'airain, et se trouvaient au nombre de dix de chaque côté du temple, III Rois 471, 39. Les parois de ces bases étaient des panneaux ornés de diverses figures, *ibid.*, v, 29. Il faudrait donc lire dans la Vulgate, « les

œreis, qui sustentabant illud, et posuit super pavimentum stratum lapide.

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo; et ingressum regis exterius convertit in templum Domini, propter regem Assyriorum.

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

les bœufs d'airain qui la soutenaient et il la plaça sur le pavé qui était en pierre.

18. Il changea aussi dans le temple du Seigneur, à cause du roi des Assyriens, le musach du sabbat qu'il avait bâti dans le temple, et l'entrée extérieure du roi.

19. Mais le reste des actions que fit Achaz, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

20. Et Achaz dormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David, et Ezéchias, son fils, régna à sa place.

ciselures des bases », pour avoir une traduction à peu près exacte. — *Et luterem qui erat desuper.* C'est-à-dire, le bassin qui était sur chaque base. — *Et mare... de bobus œreis.* V. III Rois VII, 23-26. — *Super pavimentum stratum lapide.* L'hébreu על כרצפת אבנים, *al martsépheih abanim*, doit être traduit : « sur un pavé de pierres », ce qui désigne non le pavé du temple, mais un support en pierre, βάσις λίθινη, comme portent les Septante. On ne voit pas pourquoi Achaz fit ces mutilations et ces déplacements. L'opinion d'après laquelle il aurait enlevé les panneaux des bases, les bassins et les bœufs d'airain pour en faire présent à Téglatphalasar n'est pas soutenable. Outre que ces objets ainsi mutilés n'avaient aucune valeur, le contexte contredit plutôt cette hypothèse. En effet, si Achaz à son retour eût envoyé de nouveau des présents au roi d'Assyrie, pour s'assurer son amitié, on ne comprendrait guère les mesures qu'il prit ensuite. Il est donc certain que tous ces objets restèrent dans le temple jusqu'à sa destruction. puisque nous voyons dans Jérémie, LII, 47-20, que les Babyloniens emportèrent tout ce qui s'y trouvait, y compris la mer d'airain et les bœufs qui la portaient. On peut, et même on doit supposer que tout avait été remis en place par Ezéchias, II Paral., xxix, 49.

18. — *Musach quoque sabbati.* Musach est la reproduction de l'hébreu כּוּסַךְ, *mousak*, dans le Chétib כּוּסַיִךְ, *misak*, mot dérivé de סַכַּךְ, *sakak*, « couvrir » et qui doit désigner un endroit couvert dans le portique du temple, et où se plaçait le roi, lorsqu'il assistait aux cérémonies avec sa suite, le jour du sabbat ou pendant les fêtes. Les Septante ont traduit την θεμέλιον της καθέδρας των σάββατων

« la base du siège des sabbats », ce qui montre qu'ils ont lu כּוּסַךְ, *moucad*, au lieu de כּוּסַיִךְ, *mousak*. — *Quod ædificaverat in templo.* Hébreu : « Qu'on avait élevé dans le temple. » Il n'est point probable, en effet, que ce soit Achaz qui ait élevé cette construction, puisque son zèle pour la maison du Seigneur n'était rien moins que sincère. — *Et ingressum regis... in templum Domini.* C'est-à-dire, il changea de place l'entrée extérieure du roi, qui était peut-être celle mentionnée III Rois X, 5, la porte du vestibule extérieur, par laquelle entrait le roi. Ezéch., XLVI, 2. Cependant le verbe הָסִיב, *hæceb*, semblerait indiquer un changement, une mutilation quelconque plutôt qu'un déplacement. — *Propter regem Assyriorum.* C'est-à-dire, par crainte du roi des Assyriens, ce qui en aucun cas ne peut signifier « pour en faire présent au roi d'Assyrie », preuve que les objets mentionnés 7. 47, n'ont pas été envoyés à Téglatphalasar, car si les changements signalés dans ce même 7. 47, avaient eu quelque rapport avec ceux du 7. 48, il les eût aussi faits « propter regem Assyriorum ». On peut donc supposer que le roi Achaz enleva les panneaux des bases et les bœufs de la mer d'airain, pour en orner son palais. Il ne nous est pas dit si Ezéchias ou Josias remirent en place les objets précités ; mais d'après xxv, 43 et suiv. ; Jér., III, 47-20 et xxvii, 19, nous savons que la mer d'airain et les bœufs se trouvaient encore dans le temple à l'époque de la prise de Jérusalem, et que les Babyloniens les brisèrent et les emportèrent.

19. — *Reliqua autem...* Cfr.. II Paral., xxviii, Is., VII, 4-13.

20. — *In civitate David.* Mais non dans le tombeau des rois, II Paral., xxviii, 27.

## CHAPITRE XVII

La douzième année d'Achaz, Osée commença à régner en Israël et régna douze ans; il fit le mal, mais non comme ses prédécesseurs (vv. 1-2). — Salmanasar l'avait rendu tributaire, mais comme il s'aperçut que son vassal voulait se rendre indépendant, il envahit le royaume d'Israël, s'empara de Samarie et transporta les Israélites en Assyrie (vv. 3-6). — Les Israélites avaient péché envers le Seigneur, en honorant des dieux étrangers et en imitant les impuretés des païens (vv. 7-12). — Le Seigneur les avait avertis par les prophètes; mais ils ne les écoutèrent pas, rejetèrent le pacte conclu avec leurs pères, abandonnèrent les préceptes de Dieu, honorèrent les veaux d'or et Baal, et firent passer leurs enfants par le feu (vv. 13-17). — Aussi le Seigneur s'irrita contre eux, les fit disparaître, et il ne resta que Juda qui suivit les erreurs d'Israël (vv. 18-19). — Le Seigneur rejeta donc la race d'Israël; du jour où les Israélites prirent Jéroboam pour roi, il sépara Israël de Juda (vv. 20-24). — Aussi les Israélites marchèrent dans la voie de Jéroboam, jusqu'à ce qu'il les eut fait disparaître comme il l'avait annoncé (vv. 22-23). — Or, le roi d'Assyrie remplaça les Israélites par d'autres populations qui, ne craignant pas Dieu, furent attaquées par des lions que le Seigneur leur envoyait (vv. 24-25). — On l'annonça au roi d'Assyrie qui leur envoya un prêtre captif, pour leur apprendre les lois du Dieu du pays (vv. 26-27). — Ce prêtre se fixa à Béthel, et enseigna à ces étrangers à honorer le Seigneur, et chaque nation se fit son dieu et le plaça dans son temple, et toutefois ils honorèrent Dieu, tout en conservant le culte de leurs divinités nationales (vv. 28-33). — Jusqu'à ce jour ils sont restés fidèles à leurs anciennes coutumes, et ne tiennent pas compte des préceptes que le Seigneur avait donnés aux enfants de Jacob (vv. 34-39). — Ces étrangers ne voulurent rien entendre, et honorèrent à la fois Dieu et leurs idoles, ainsi que le font encore leurs descendants (vv. 40-44).

1. La douzième année d'Achaz, roi de Juda, Osée, fils d'Ela, régna sur Israël, à Samarie neuf ans.

2. Et il fit le mal devant le Sei-

1. Anno duodecimo Achaz regis Juda, regnavit Osee filius Ela in Samaria super Israel, novem annis.

2. Fecitque malum coram Do-

A. Règne d'Osée; chute du royaume d'Israël, xvii.

CHAP. XVII. — 1. — *Anno duodecimo Achaz*. D'après xv, 30, Osée aurait conspiré contre Phacée et se serait emparé du trône la quatrième année d'Achaz, ce qui ne s'accorde pas avec ce que nous lisons ici. Il y a donc un intervalle de huit années qu'il s'agit de combler. Or, on admet assez généralement l'existence d'une anarchie de huit années, au bout desquelles Osée serait parvenu à se mettre en possession du pouvoir qui lui avait été disputé jusque-là. Mais, comme nous l'avons fait remarquer, xv, 30, cette anarchie est des plus problématiques, car, nulle part, il n'y est fait aucune allusion, ce qui paraît pour le moins très étrange. Nous préférons donc admettre qu'il y a eu erreur dans la transcription des nombres, dans le passage cité, d'autant plus que *vigesimo anno Joathan* ne s'explique guère, puisque Joathan n'a régné que seize ans, xv, 33. Pour plus de développement, V. l'Introduction. Chronologie. — *Osée*. Le nom d'Osée, sous la forme

*Aousi*, a été découvert dans un fragment d'inscription par lequel on peut reconnaître que ce roi ne parvint au trône qu'avec la permission et sous le vasselage de l'Assyrie.

2. — *Non sunt reges Israel*. En quoi Osée se distingua-t-il de ses prédécesseurs, c'est ce qu'il est impossible de préciser. D'après les anciens commentateurs qui, en cela, suivent l'opinion des rabbins, Osée n'aurait pas rétabli les veaux d'or que les Assyriens avaient enlevés à Béthel. Os., x, 6, et aurait permis à ses sujets de se rendre à l'invitation que leur adressa Ezéchias de venir à Jérusalem pour la fête de la Pâque, II Paral., xxx, 6-11. Plusieurs auteurs modernes, entre autres Ewald, supposent qu'il fut beaucoup meilleur que les autres rois d'Israël, et même qu'il renonça au culte des veaux d'or et revint à Dieu. Mais en soi, il serait assez étrange que ce roi eût détruit le mur de séparation entre Juda et Israël, maintenu si difficilement par tous ses prédécesseurs, et il le serait bien davantage que l'historien ne nous en eût pas informés; son silence sur ce

mino; sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.

*Infr. 18, 9; Tob 1, 2.*

4. Cumque deprehendisset rex Assyriorum Osee, quod rebellare nitens misisset nuntios ad Sua regem Ægypti, ne præstaret tributa

gneur, mais non comme les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

3. Contre lui monta Salmanasar, roi des Assyriens, et Osée devint son serviteur, et il lui paya un tribut.

4. Et lorsque le roi d'Assyrie eut découvert qu'Osée, s'efforçant de se révolter, avait envoyé des messagers à Sua, roi d'Égypte, pour ne

point est significatif, vu le soin qu'il a de noter toutes les particularités qui se rapportent à la religion, et en particulier à la conduite religieuse de chacun des rois d'Israël. Nous voyons, d'ailleurs, que l'invitation d'Ezéchias fut assez mal accueillie, et que peu de personnes y répondirent, ce qui montre bien que le culte des veaux d'or était encore en vigueur. Enfin, il n'est nullement certain que cette fête de Pâque ait été célébrée avant la dispersion des dix tribus. En résumé, Osée ne fut pas meilleur, mais moins mauvais que les autres rois d'Israël, car il ne faut pas oublier qu'il commença par être usurpateur et meurtrier, xv, 30. Enfin, nous ferons remarquer que, dans l'histoire, il n'est pas rare que le dernier souverain d'un empire qui tombe vaille mieux que ses ancêtres ou ses prédécesseurs. Le cas est particulièrement frappant dans l'histoire du Bas Empire, car le dernier empereur de Constantinople, Constantin XII, se distingua autant par son intelligence que par sa valeur et succomba glorieusement. Quand même donc Osée se fût converti complètement, ce qui n'est pas, il n'eut pas pu à lui seul détourner les coups de la justice divine qui s'apprétaient à frapper un peuple coupable et endurci.

3. — *Salmanasar*. En hébreu : שלמנאסר, *Schalmanéser*; en assyrien, *Salmanouasir*, c'est-à-dire, « (le dieu) Salman est bienveillant. » On n'a pas de monuments datant de son règne et portant des inscriptions, mais seulement quelques petits objets, entre autres un poids portant son nom. Ce que l'on sait positivement, c'est qu'il ne faut pas le confondre avec Sargon, Is., xx, 4, et qu'il régna, d'après le canon des éponymes, de 727 à 723. D'après un passage de Ménandre cité par Josèphe, Ant., l. IX, c, xiv, § 2, il avait fait en Phénicie une expédition qui aurait duré cinq ans, et qui, par conséquent, n'aurait été terminée que sous Sargon, son successeur. Ce dut être à la même époque qu'il envahit le royaume d'Israël et vint assiéger Samarie. Il mourut en 722 ou à la fin de 723, avant de

s'être emparé de cette ville, et ce furent sans doute ses généraux qui terminèrent l'entreprise, Cfr. Schrader, Heiligsschr. 153, 154; Lenormant, Manuel, II, 87, 88. — *Et factus est ei Osee servus*. Téglathphalasar parle ainsi dans une de ses inscriptions : « Le pays de la maison d'Omri, le lointain... ses habitants les plus considérables avec leur avoir, j'emmenai en Assyrie. Pékah, leur roi, ils tuèrent; Osée (Aousi) j'installai (dans le royaume); dix talents d'or, mille talents d'argent... je reçus d'eux ». Schrader, Heiligsschr. 149, 150. On a le droit d'en conclure que, dès le commencement de son règne, Osée était tributaire du roi d'Assyrie. Pour le nier, il faut admettre qu'une anarchie de huit ans suivit le règne de Phacée et dégagea, de fait, Osée de toutes ses obligations, puisqu'il n'aurait possédé le trône que plus tard. Au commencement de son règne il aurait donc été libre envers les Assyriens. Mais comme nous l'avons déjà fait remarquer, v, 4, la prétendue anarchie de huit ans n'est nullement probable, et, par conséquent, il faut penser qu'Osée, après quelques années, crut pouvoir se dispenser de payer le tribut, comptant sur les secours du roi d'Égypte.

4. — *Ad Sua*. En hébreu, ce nom est écrit סו, *Se*, et peut-être faudrait-il lire *Sevé*. Ce qui le fait penser, c'est que dans les inscriptions de Sargon, ce roi est nommé Sabi, ce qui équivaut à סבא, *Sabei*. C'est le Sabacon d'Hérodote, l'éthiopien Schabak ou Schabaka, le premier de la dynastie. Il avait détrôné et fait brûler vif Bokenravif, le Bocchoris des Grecs; mais il paraît bien qu'il n'étendit pas sa domination sur toute l'Égypte, et que des rois nationaux continuèrent à subsister dans certaines parties du pays. Lenormant, Manuel, I, 457, 458. On remarque, d'ailleurs, qu'il n'est pas désigné dans les inscriptions assyriennes sous le titre de roi ou de Pharaon, mais sous celui de *Siltannon*, « dominateur, souverain, prince ». Sargon le distingue expressément de Sevech le Sultan, le Firon sar Mousouri, c'est-à-dire, le Pharaon,

pas payer le tribut au roi des Assyriens, comme il avait coutume de le faire toutes les années, il l'assiégea, l'enchaîna et le mit en prison.

5. Et il parcourut tout le pays et, montant à Samarie, il l'assiégea pendant trois ans.

6. Et la neuvième année d'Osée, le roi des Assyriens prit Sa-

regi Assyriorum, sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.

5. Pervagatusque est omnem terram; et ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Osee, cepit rex Assyriorum Samariam, et tran-

le roi d'Egypte. Cfr. Schrader, Heiligchr, 156, 156. — *Obsedit eum et vinctum...* Plusieurs auteurs, entre autres Schrader, l. c. et Lenormand, Manuel... II, 88, admettent, d'après ce passage, que Salmanasar s'empara d'abord d'Osée et vint ensuite assiéger Samarie. Mais il nous semble que la captivité d'Osée est annoncée par anticipation, car on ne comprendrait guère comment Salmanasar aurait pu s'emparer avant le siège de Samarie de la personne du roi d'Israël. Selon Ewald, Geschichte, III, 657, Salmanasar s'avança rapidement contre Osée, et lui demanda de venir se justifier devant lui; mais il s'empara du roi d'Israël au-sitôt qu'il fut arrivé et le mit en prison. Mais c'est là une supposition toute gratuite, et il serait assez étrange qu'après avoir appelé le roi d'Egypte à son aide, Osée fût allé se livrer lui-même aux mains de son ennemi. Schrader fait remarquer que le fait dont il est ici question n'est pas mentionné dans les inscriptions de Sargon. Toutefois, croyons-nous, on ne saurait en conclure que Sargon ne trouva plus Osée dans Samarie lorsqu'il s'en empara, et que, autrement, il aurait dû mentionner la capture de ce roi et son exécution. En effet, cet argument n'a pas grande valeur, puisque l'inscription où il est question de la prise de Samarie est très mutilée.

5. — *Tribus annis.* Ce ne furent pas trois années complètes, car, d'après XVIII, 9 et suiv., le siège de Samarie commença la septième année d'Osée; or, la ville fut prise la neuvième, v, 6. Les inscriptions cunéiformes attribuent la conquête de Samarie à Sargon, dans la première année de son règne, de sorte que Salmanasar n'aurait assiégré cette ville que pendant deux ans au plus. Schrader, Heiligchr, 157, 158. Si le siège de Samarie dura si longtemps, c'est que cette place était bien située, bien fortifiée et fut sans doute défendue avec acharnement. Peut-être aussi le roi d'Egypte essaya-t-il de faire diversion, ce qui put entraver la marche du siège. Enfin, ce dut être vers le même temps que Salmanasar faisait la guerre à Tyr, ce qui nécessairement diminua ses moyens d'action. Josèphe, Ant., I. IX, c. XIV, § 2.

6. — *Cepit rex Assyriorum Samariam.* D'après le texte de la Bible, il semblerait que ce fut Salmanasar qui commença le siège de Samarie et qui l'acheva. Cependant les inscriptions attribuent expressément cette conquête à Sargon. On lit dans l'une d'elles. « J'assiégeai la ville de Samarie, je la pris; j'emmenai 27,280 de ses habitants; je séparai 5 chars (pour moi); le reste de leur avoir, je laissai prendre (à mes subordonnés); je plaçai sur eux mes employés, je leur imposai le tribut du roi précédent. » Dans une autre, nous trouvons: « A leur place (à la place des déportés), j'attribuai leurs demeures à des habitants des pays conquis ». Schrader, Heiligchr, 158 et suiv. Par conséquent, le roi d'Assyrie qui repeupla la Samarie par des étrangers, n'est autre que Sargon, car c'est lui qui parle ainsi, soit dans ses Fastes, soit dans ses Annales. Ce qui est encore plus évident, c'est que Salmanasar mourut pendant le siège, on sait, d'ailleurs, comment, et que ce fut son successeur qui continua son œuvre. Si notre historien n'a pas mentionné cette double circonstance, c'est, sans doute, parce que la chose en soi ne changeait rien au fait capital. la prise et la destruction de Samarie. Les monuments assyriens ne nous disent pas que Salmanasar ait commencé la guerre contre Israël; mais le passage tiré des Annales de Ménandre, et cité par Josèphe, dont nous avons parlé plus haut, v, 3, le laisse entendre suffisamment, parce qu'il est infiniment probable que les Phéniciens et les Israélites avaient cherché en même temps à secouer le joug des Assyriens. — *In Hala, et in Habor, juxta...* Hébreu: « A Chalach et à Chabor, (auprès du) fleuve de Gozan et dans les villes de Médie. » L'ensemble du verset semble bien indiquer qu'il faut chercher les localités ainsi désignées, non dans la Mésopotamie, mais dans le nord de l'Assyrie. La tradition juive confirme, d'ailleurs, cette opinion, car elle place le lieu de bannissement des dix tribus sur les frontières d'Assyrie et de la Médie, du côté de l'Arménie. Selon Josèphe, Ant., I. IX, c. XIV, § 4, les Israélites furent transportés en Médie et en Perse. Faisons encore remarquer que les deux premiers

stulit Israel in Assyrios; posuitque eos in Hala, et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

*Inf.* 48, 40.

7. Factum est enim, cum peccasset filii Israel Domino Deo suo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

marie, et transporta Israël parmi les Assyriens. Et il les établit à Hala et à Habor, près du fleuve Gozan, dans les villes des Mèdes.

7. Et cela arriva lorsque les enfants d'Israël eurent péché contre le Seigneur leur Dieu, qui les avait retirés de la terre d'Égypte, des mains de Pharaon, roi d'Égypte, et avaient adoré des dieux étrangers.

noms et les deux derniers vont ensemble, ainsi qu'on le voit par I Paral., v, 26, passage d'où l'on tire aussi cette conclusion, que dans l'hébreu נְהַר גּוֹזָן, *nehar Govan*, n'est pas en apposition avec *Habor*, חָבוֹר. Ceci posé, Hala, en hébreu חֲלָח, *Chalach*, ne serait point Chalanné, en hébreu כֶּלַח, *Kelach*, bâtie par Nemrod, dans la terre de Sennaar, Gen., x, 11 mais la Καλαγχνή de Strabon, xv, 8, 4, xiv, 12 et xvi, 1, 1, appelée Καλακινη par Ptolémée, vi, 1, région située à l'est du Tigre, au nord de Ninive, sur les frontières d'Arménie. Habor, en hébreu חָבוֹר, *Chabor*, hébreu, כְּבַר, *Kebar* d'Ezéchiel, i, 3, iii, 15, etc., rivière de la haute Mésopotamie, qui se jette dans l'Euphrate, près de Circésium (Charchémissch), le Χαθώρας de Ptolémée, l'Ἀθόρρας de Strabon, car l'audition *juxta fluvium Gozan*, en hébreu *fleuve de Gozan*, ne décide rien par elle-même. En effet, Gozan, qui est dans les inscriptions le nom d'une ville, sous la forme *Gouzanou*, ou *Gouzana*, n'est pas nécessairement le district de Γαυζανίτις de Ptolémée, v, 18, 4, entre le Chaboras et le Saokoras, car Strabon, xvi, 1, 1, p. 735, mentionne au-dessus de Ninive, du côté de l'Arménie, une région appelée Χαζηνη. De ce côté, se trouve, non-seulement un mont Χαθώρας, Ptol., vi, 1, mais aussi un fleuve Chabor, en arabe *Khabour Chasaniæ*, pour le distinguer du Chaboras de Mésopotamie. Il porte encore aujourd'hui le nom de Khabour et se jette dans le Tigre, un peu au-dessous de Djézérah. Quant au fleuve de Gozan ou de Gozon, on doit le distinguer, comme nous l'avons dit, du Chaboras, et on peut supposer qu'il se trouvait dans la partie de la Médie où Ptolémée, vi, 2, signale une ville de Γαυζανία. Ce pourrait être le fleuve appelé aujourd'hui Kisil Ozan, le Mardos des Grecs, lequel prend sa source au sud-est du lac d'Ourmiah et se jette dans la mer Caspienne. L'absence de la particule ב devant נְהַר גּוֹזָן, *nehar Govan* peut s'expliquer par ce fait que les localités sont rangées deux à deux. Cfr. supra et I Paral., v, 26. La dernière indication « in civi-

tatibus Medorum », confirme dans un sens général les identifications proposées des localités précédentes. La traduction des Septante ἐν Ἐλαῖς καὶ ἐν Ἀθῶρ ποταμοῖς Γῶζαν καὶ ὀρη Μήδιαν, « à Elaé et à Abor, fleuves de Gozan, et sur les frontières des Mèdes », est évidemment fautive, car plus loin, xviii, 44, ils ont mis le singulier ποταμῶν au lieu du pluriel, de sorte que l'on ne pouvait tirer de ce texte aucune induction. De plus, ils auront lu sans doute, ἡρέ, *haré* « montagnes », au lieu de ἡρέ, *aré* « villes. »

7. — *Factum est enim...* L'historien fait suivre le récit de la catastrophe qui emporta le royaume d'Israël, de réflexions sur les causes qui l'amenèrent. On peut les réduire à trois : l'idolâtrie des Israélites, l'abandon des préceptes du Seigneur, enfin, leur mépris pour les avertissements répétés des prophètes. En résumé, c'est la rupture de l'alliance contractée avec Dieu, qui a précipité immédiatement le royaume des dix tribus à sa chute définitive. Telle est la philosophie des faits. Aussi ceux qui veulent apprécier l'histoire du peuple élu à un autre point de vue, s'exposent à ne pas la comprendre et à la défigurer. — *Cum peccassent...* C'est à la suite de leurs prévarications que les Israélites furent châtiés, c'est-à-dire, après que leur endurcissement fut complet; on ne doit donc pas traduire כי, *Ki*, par « parce que ». A partir du v, 18, l'auteur entre dans les détails. — *Qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu...* Ce n'est point là une simple parenthèse. L'auteur, en effet, mentionne tout d'abord cet événement, parce que la sortie d'Égypte était le fait capital de l'histoire du peuple hébreu. Il était la preuve que Dieu l'avait élu, le gage de tout ce que le Seigneur fit plus tard pour son peuple. A dater de sa délivrance miraculeuse, la nation était engagée envers Dieu et lui appartenait exclusivement. Aussi la sortie d'Égypte est mentionnée en tête de la Loi, Ex., xx, 2; Deut., v, 6, et on ne manque pas de rappeler ce grand événement dans toutes les circonstances solennelles, Lévit., xv, 45; Jos.,

8. Ils marchèrent suivant le rite des nations que le Seigneur avait exterminées en présence des enfants d'Israël et des rois d'Israël, parce qu'elles avaient fait pareille chose.

9. Et les enfants d'Israël offensèrent, par des actions qui n'étaient pas droites, le Seigneur leur Dieu, et ils se bâtirent des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis la tour des gardes jusqu'à la ville fortifiée.

10. Et ils se firent des statues et des bois sacrés sur toute colline élevée, et sous tout arbre touffu.

11. Et là ils brûlaient de l'encens sur les autels, à la manière des na-

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium, quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israel, et regum Israel; quia similiter fecerant.

9. Et offenderunt filii Israel verbis non rectis Dominum Deum suum; et ædificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turre custodum usque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque sibi statuas, et lucos, in omni colle sublimi, et subter omne lignum nemorosum.

11. Et adolebant ibi incensum super aras in morem gentium, quas

xxiv, 47; III Rois, viii, 54; Ps., lxxx, 44; Jér., ii, 5, etc. La pensée de l'auteur pourrait donc se résumer ainsi : Aucun peuple n'a reçu autant de faveurs, et cependant Israël a abandonné son Dieu et son Sauveur pour adorer les divinités étrangères. En effet, les Israélites précisément imitèrent en tout les peuples que Dieu avait chassés de leur territoire à cause d'eux, et dont il avait ordonné la destruction, Cfr. Deut., xi, 24; III Rois, xiv, 24, xxi 26; IV Rois, xvi, 3, xxi, 2.

8. — *Et ambulaverunt...* L'apostasie des Israélites consista à suivre les rites des peuples exterminés au lieu des rites institués par le Seigneur, Cfr. Lévit., xviii, 4 et suiv., xxvi, 20, 22 et à se conformer aux rites établis par les rois d'Israël. c'est-à-dire à adopter le culte des veaux d'or. — *Quia consumpserat...* Cette formule plusieurs fois répétée dans les livres des Rois, xvi, 3, xxi, 2; III Rois, xiv, 24, xxi, 26, est empruntée au Deutéronome, xi, 23, xviii, 22. — *Quia similiter fecerunt.* Hébreu : « Que firent les rois d'Israël. » Le sujet est ici avant le relatif, ainsi que le montre le v. 49.

9. — *Et offenderunt...* C'est-à-dire, ils agirent envers Dieu perfidement, car le mot *verbum* signifie ici *chose* et non *parole*. Mais l'hébreu n'a certainement pas le même sens et peut être traduit de deux façons. Selon Keil et Hengstenberg on devrait dire : « Ils couvrirent des paroles qui n'étaient pas vraies sur le Seigneur leur Dieu, c'est-à-dire, ils cherchèrent par des interprétations arbitraires et forcées à obscurcir, à voiler la nature de Dieu. Mais le mot דְּבָרִים, *debarim*, signifie aussi *choses*, et il a évidemment ce sens au v. 44, de sorte qu'il semble préférable de tra-

duire : « Ils couvrirent des choses qui n'étaient pas justes, sur leur Seigneur leur Dieu », c'est-à-dire, par leurs actes, ils rendirent Dieu méconnaissable, ils le nièrent et l'ignorèrent pratiquement. La traduction des Septante : Καὶ ἀμφέσσαντο λόγους ἀδίκους κατὰ κύριου Θεοῦ αὐτῶν, « ils enveloppèrent des discours injustes contre le Seigneur leur Dieu », ne peut être admise, car על ne signifie jamais *contre*, mais *sur*. Les Israélites rendirent donc Dieu méconnaissable, en l'honorant d'une manière illicite, selon les rites des idolâtres, soit même en s'adonnant tout à fait à l'idolâtrie. — *A turre custodum...* C'est-à-dire, depuis la maison la plus isolée, le hameau le plus écarté, jusqu'aux grandes villes. L'expression מִגְדַּל נֹטְסֵרִים, *migdal notserim*, désigne une tour élevée dans le désert pour la protection des troupeaux, II Paral., xxvi, 40. Dans l'histoire des dix tribus il n'est fait mention que des בָּמוֹת, *bāmōth*, (excelsa) élevés à Béthel et à Dan; mais il est évident qu'il y en avait ailleurs.

10. — *Statuas.* Hébreu : מַצֵּבֹת, *matseboth*, V. III, 2. — *Lucos.* Hébreu : « Des Aschères » אֲשֵׁרִים, *aschérim*, V. III Rois, xiv, 45. Il faut remarquer que l'écrivain a en vue non-seulement Israël, mais aussi Juda, comme on le voit par vv. 43 et 49.

11. — *Et adolebant...* C'était une pratique commune parmi les anciens peuples. Les Egyptiens brûlaient de l'encens au soleil, Wilkinson, *Ancient Egyptians*, v, 315. Une fois par an les Babyloniens brûlaient en l'honneur de Bel le poids de mille talents d'encens. Hérod. i, 183. Les Nabathéens s'en servaient aussi dans le culte qu'ils rendaient au soleil. Strab. xvi, 4, § 26. Quant aux Chan-



transtulerat Dominus a facie eorum; feceruntque verba pessima irritantes Dominum.

12. Et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

13. Et testificatus est Dominus in Israel et in Juda, per manum omnium prophetarum et videntium, dicens: Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea, cæremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris; et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.

*Jerem. 25, 5.*

14. Qui non audierunt, sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem patrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, et pactum, quod pepigit cum patribus eorum, et testificationes, quibus contestatus est eos; secutique sunt vanitates, et vane egerunt; et se-

tions que le Seigneur avait chassées devant eux; et ils firent des actions très-mauvaises, irritant le Seigneur.

12. Et ils adorèrent des immondices, touchant lesquelles le Seigneur leur avait prescrit de ne pas faire pareille chose.

13. Et le Seigneur protesta en Israël et en Judée, par le ministère de tous les prophètes et voyants, disant: Revenez de vos voies mauvaises et gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toute la loi que j'ai prescrite à vos pères, et selon que j'ai envoyé vers vous par le ministère des prophètes mes serviteurs.

14. Ils n'écoutèrent pas, mais ils endurcirent leur tête comme la tête de leurs pères, qui ne voulurent pas obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Et ils repoussèrent ses lois et l'alliance qu'il avait contractée avec leurs pères, et les témoignages par lesquels il avait attesté contre eux; et ils suivirent des vanités et agi-

néens, le passage présent indique qu'ils se servaient aussi d'encens dans leurs cérémonies religieuses. Fréquemment les prophètes reprochent aux Israélites d'offrir de l'encens aux faux dieux, Is., Lxv, 3, 7 etc. Os., II, 13, IV, 13, XI, 2. — *Quas transtulerat.* Cette expression, en hébreu דגלגל, *higlag*, fait sans doute allusion à la déportation, à l'exil des Israélites.

12. — *Immunditias.* Il s'agit des divinités païennes. L'hébreu גלללים, *guilloulim*, signifie aussi *des troncs*. V. III Rois, xv, 42. En tout cas, c'est certainement un terme de mépris. Les Israélites se dégradèrent tellement qu'ils honorèrent, malgré la défense du Seigneur, Ex., xx, 3 et suiv., xxiii, 13; Lévit., xxvi, 4 etc., ce qu'ils auraient dû mépriser.

13. — *Et testificatus est...* Dieu ne s'est pas contenté des défenses portées dans la Loi, mais il a, de plus, prodigué les avertissements et tout a été inutile. Si l'auteur parle aussi de Juda, c'est parce que Juda se préparait le même sort, et non pas parce qu'il fait allusion à ce qui s'est passé avant le schisme. — *Per manum omnium prophetarum, et videntium.* Dans l'hébreu כל־דודה, *col-khozeh*, paraît être en apposition avec *prophetes*, גבאי

*nebié*, et signifierait alors toute espèce de voyants, de prophètes. Pour le royaume d'Israël, ces prophètes furent Abias le Silonite, III Rois, xiv, 2; Jéhu, fils d'Hanani, ibid. xvi, 4; Elie, Michée, fils de Jemla, ibid. xxii, 8; Elisée; Jonas, fils d'Amathi, IV Rois, xiv, 25; Oded, II Paral., xxviii, 9; Amos et Osée. Dans le royaume de Juda, nous trouvons pendant la même période; Séméias, II Paral., xi, 2, xii, 5; Addo, ibid. xii, 45, xiii, 22; Azarias, fils d'Oded, ibid. xv, 4; Hanani, ibid. xvi, 17; Jéhu, fils d'Hanani, ibid. xix, 2; Jahaziel, fils de Zacharie, ibid. xx, 14; Eliézer, fils de Dodan, ibid. v, 37; Zacharie, fils de Jofada, ibid. xxiv, 20; un autre Zacharie, ibid. xxvi, 5; enfin Joël, Michée, Isaïe et d'autres dont les noms ne nous sont pas parvenus.

14. — *Sed induraverunt...* C'est l'expression habituellement usitée pour exprimer l'obstination dans le mal, l'endurcissement systématique. Cfr. Deut., x, 26; II Paral., xxx, 8, xxxvi, 13; Neh., ix, 16, 17, 29; Prov., xxix, 1; Jér., vii, 26, xvii, 23. xix, 14.

15. — *Secutique sunt vanitates, et vane egerunt.* Tout ce que l'homme se propose pour but en dehors de Dieu n'est qu'idolâtrie et

rent vainement, et ils suivirent les nations qui étaient autour d'eux, touchant lesquelles le Seigneur leur avait prescrit de ne pas faire comme elles faisaient.

16. Et ils abandonnèrent tous les préceptes du Seigneur leur Dieu; et ils se firent deux veaux fondus, et des bois sacrés; et ils adorèrent toute l'armée du ciel, et ils servirent Baal.

17. Et ils consacrèrent leurs fils et leurs filles par le feu, et ils pratiquèrent les divinations et les augures; et ils s'abandonnèrent à faire le mal devant le Seigneur, pour l'irriter.

18. Et le Seigneur fut violemment irrité contre Israël, et il les chassa de sa présence, et il ne resta que la seule tribu de Juda.

19. Mais Juda lui-même ne garda pas les commandements du Seigneur son Dieu, mais il marcha dans les erreurs qu'avait pratiquées Israël.

cuti sunt gentes, quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent sicut et illæ faciebant.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui; feceruntque sibi conflates duos vitulos et lucos, et adoraverunt universam militiam cæli; servieruntque Baal.

17. Et consecraverunt filios suos, et filias suas, per ignem; et divinationibus inserviebant et auguriis; et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israel, et abstulit eos a conspectu suo, et non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui; verum ambulavit in erroribus Israel, quos operatus fuerat.

conduit au néant, à la perte morale et spirituelle, Rom., 1, 24. Au reste le paganisme fait quelque chose de ce qui n'est rien, de ce qui n'est que folie et vanité, Deut., xxxi, 24.

16. — *Conflates*. Expression empruntée de l'Exode, xxxii, 4, 8, et du Deutéronome, ix, 42, 46. — *Vitulos aureos*. V. III Rois, xii, 28. — *Et lucos*. En hébreu des *Ascheras*, c'est-à-dire, des statues d'Astarté, V. III Rois, xvi, 33. — *Universam militiam cæli*. Comme la milice des cieux se trouve mentionnée entre les *Ascheras* et Moloch, il est évident que l'écrivain désigne ainsi le culte de Baal et d'Astarté et veut en caractériser la nature en empruntant ses expressions au Deutéronome, Deut., iv, 49, xxvi, 3, car Baal et Astarté étaient des divinités sidérales. Au reste, comme l'auteur n'a en vue que la période qui a précédé l'époque assyrienne, il n'est point probable qu'il veuille parler du culte des autres divinités importées de Chaldée, tel qu'on l'avait pratiqué sous Manassé, xxi, 4, xiii, 5, 44.

17. — *Et consecraverunt*.. Cette première partie du verset rappelle Deut., xviii, 10. Malgré le silence de l'histoire, on ne peut guère douter qu'on ne se soit occupé de divination, particulièrement sous Achab. D'a-

près le passage du Deutéronome indique ci-dessus, il semble bien que la divination accompagnait toujours le culte de Moloch.

18. — *A conspectu suo*. C'est-à-dire, il les chassa de la Terre promise, où il avait son habitation. du pays de l'alliance et des révélations. Les dix tribus ne furent pas seulement transplantées dans une contrée étrangère, mais elles cessèrent désormais de former un corps de nation. Elles disparurent si complètement qu'il est impossible d'en retrouver la trace, V. 7. 23. La différence est donc essentielle entre Israël et Juda, car si les habitants de ce dernier royaume allèrent en exil. leur châtement ne fut que temporaire, car ils revinrent plus tard dans leur pays et conservèrent leur nationalité. — *Nisi tribus Juda*... C'est-à-dire, le royaume de Juda, V. III Rois, xi, 29. Juda cependant avait transgressé les commandements de Dieu et avait imité les observances d'Israël, par conséquent avait aussi mérité d'être rejeté.

19. — *In erroribus Israel*. On doit entendre par là, non-seulement le culte de Baal introduit et propagé par la dynastie d'Achab, viii, 48, 27, xvi, 3, mais encore le culte des hauts lieux et l'idolâtrie qui fut le fait de plusieurs des rois de Juda. Ce verset a pour

20. Projecitque Dominus omne semen Israel, et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos a facie sua;

21. Ex eo jam tempore, quo scissus est Israel a domo David, et constituerunt sibi regem Jeroboam filium Nabath; separavit enim Jeroboam Israel a Domino, et peccare eos fecit peccatum magnum.

III Reg. 12, 19.

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat; et non recesserunt ab eis.

23. Usquequo Dominus auferet Israel a facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suo-

20. Et le Seigneur rejeta toute la race d'Israël, et il les affligea, et il les livra aux mains de ceux qui les pillaient, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés de sa face;

21. Dès le temps où Israël fut séparé de la maison de David et où ils se choisirent pour roi Jéroboam, fils de Nabath. Car Jéroboam sépara Israël du Seigneur et leur fit commettre un grand péché.

22. Et les enfants d'Israël marchèrent dans tous les péchés qu'avait commis Jéroboam, et ils ne s'en éloignèrent pas;

23. Jusqu'à ce que le Seigneur rejeta Israël de devant sa face, comme il l'avait dit par le minis-

but, non de motiver encore la réprobation d'Israël pour avoir entraîné Juda à l'idolâtrie, mais de montrer que ce dernier royaume méritait aussi d'être châtié.

20. — *Projecitque...* Dans l'hébreu le verbe **מָצַא**, *maas*, indique seulement une réprobation incomplète, c'est-à-dire, celle qui consiste dans des châtiments et dans l'abandon d'Israël aux mains des dévastateurs, tandis que **שָׁלַח**, *shalake*, à la fin du verset, signifie l'envoi en exil. — *Omne semen Israel.* Non pas toute la nation juive, mais seulement les dix tribus, car Juda n'avait pas encore été abandonné. En Israël, au contraire, sous Phacée, les habitants de certaines régions avaient déjà été emmenés, xv, 29, et sous Osée, ce fut le tour des habitants de tout le pays. — *In manu diripientium eos.* Jusque-là, Dieu s'était contenté d'avertir les Israélites, en faisant ravager leur pays, d'abord par les Syriens, x, 32, puis par les Assyriens, xv, 19, 29.

21. — *Ex eo jam tempore, quo... a domo David.* Ce verset reprend l'exposé des motifs qui ont entraîné la ruine de Samarie. L'hébreu **כִּי קָרַע יִשְׂרָאֵל מֵעַל בֵּית דָּוִד**, *Ki kara Israel meal bath David*, nous semble donc devoir être traduit ainsi : « Car Israël avait fait scission avec la maison de David », et non pas en suppléant **אֶת־הַמְּמַלְכָה**, *eth hammamlekah*, « Israël avait déchiré le royaume de la maison de David », car il s'agit, non du royaume considéré en lui-même, mais de la rupture entre Juda et Israël au point de vue théocratique. On pourrait encore donner *Jehovah* pour sujet à **קָרַע** et traduire : « Dieu sépara Israël de la maison de Juda ». Mais il

faut remarquer que l'auteur veut indiquer la raison finale de l'apostasie d'Israël et de sa répudiation. Or, Dieu ne peut en être l'auteur. La séparation s'était faite selon ses dessein, mais seulement dans le but d'humilier la race de David, et non pour toujours, III Roi., xi, 39. Elle supposait que Jérusalem resterait fidèle à la Loi et à l'alliance avec Dieu, III Rois, xi, 38; mais Jéroboam s'affranchit de la Loi et du pacte et devint ainsi la source de toute perversion en Israël.

22. — *Et ambulaverunt...* Ce verset n'est pas uniquement la répétition du précédent, car il contient quelque chose de plus, c'est-à-dire, la mention de l'endurcissement des Israélites.

23. — *In manu omnium...* V. 7. 43. — *Usque in diem hanc.* C'est-à-dire, jusqu'à l'époque de la composition de ce livre. Mais, il ne s'en suit nullement que plus tard les dix tribus soient retournées dans leur patrie et encore moins qu'elles se soient conservées jusqu'à nos jours dans leur homogénéité, opinion assez répandue, mais qu'on ne saurait démontrer. Elles ont donc disparu sans retour et c'est en vain qu'on s'est efforcé d'en rechercher les traces en différentes contrées. Ce qui paraît tout à fait vraisemblable c'est que les Israélites se fondirent en partie avec les Judéens pendant la captivité de Babylone et que plusieurs rentrèrent avec eux dans le royaume de Juda. Nous savons, en effet, par les livres de Daniel, d'Esdras, de Néhémie, d'Esther et de Tobie que les Judéens furent transportés en diverses provinces de l'empire chaldéen et qu'ils se trou-

tère de tous les prophètes ses serviteurs. Et Israël fut transporté de son pays en Assyrie, jusqu'à ce jour.

24. Or, le roi d'Assyrie amena des gens de Babylone et de Cutha, et d'Avah, et d'Emath, et de Sepharvaïm, et il les établit dans les villes

rum prophetarum; translatusque est Israel de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

Jerem. 25, 9.

24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone, et de Cutha, et de Avah, et de Emath, et de Sepharvaim, et collocavit eos in civitati-

vèrent nécessairement en relation avec les Israélites. On peut donc penser que toute animosité politique ayant cessé, les deux fractions de la nation se rapprochèrent dans la communauté du malheur. Nous voyons, d'ailleurs, que les rois de Perse ne faisaient aucune distinction entre les Judéens et les Israélites. En effet, Cyrus, dans son édit, s'exprime ainsi : « Quis est in vobis de universo populo ejus ? » Esdr., I, 4. Artaxercès à son tour permet aussi à tous ceux qui faisaient partie du peuple d'Israël d'aller à Jérusalem : « A me decretum est, ut cuicumque placuerit in regno meo de populo Israël, et de... ire in Jerusalem, tecum vadat. » Esdr., VII, 13. Or, pense-t-on que parmi les descendants des dix tribus, aucun n'aura profité de la permission pour rentrer dans la Palestine. Deux passages, Esdr., I, 5 et II, 4 sembleraient prouver que ceux qui revinrent de captivité appartaient tous au royaume de Juda ; mais évidemment il faut l'entendre de la généralité et ne pas exclure les exceptions. La majeure partie de ceux qui rentrèrent appartenait donc aux tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi ; mais il est absolument vraisemblable que bon nombre d'Israélites se joignirent à eux. On a justement fait remarquer que, dans le chapitre second d'Esdras, la somme des personnes et des familles nommées ne fournit que 30,600 individus, tandis que d'après le v. 64, le nombre de ceux qui revinrent était de 42,360, sans compter 7,337 serviteurs et servantes, et l'on en a conclu avec apparence de raison que ceux qui n'ont pas été mentionnés appartenaient aux dix tribus. On peut encore ajouter que ceux qui revinrent se considéraient comme les représentants des douze tribus, Esdr., VI, 17, VIII, 35. Dans la suite des temps beaucoup d'autres Israélites durent suivre les premiers arrivés, de sorte que du temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ la Galilée et la Pérée en contenaient un grand nombre. Josèphe au premier siècle, Ant. I, XI, c. v, § 2 et S. Jérôme, Comment. sur les Prophètes, nous disent bien que les Israélites se trouvaient encore dans le pays de leur captivité et l'on nous oppose encore des traditions locales. Mais tout ce que l'on peut en conclure, c'est que parmi les Juifs et les Nes-

toriens qui habitent les environs du lac d'Oromiah, il se trouve encore des descendants des Israélites. Les Juifs de tous les pays ont, d'ailleurs, tous les mêmes traditions et les mêmes prétentions, de sorte qu'on ne saurait s'appuyer sur de semblables indices pour en tirer une conclusion valable.

24. — *Rex Assyriorum.* Le roi d'Assyrie qui envoya des colons de ses Etats dans le royaume d'Israël doit être celui qui a conquis Samarie et a déporté les habitants du pays, c'est-à-dire, Sargon. C'est ce que prouvent avec évidence les inscriptions tirées des annales de ce prince, où, par le pays des Chatti, on doit entendre la Syrie, y compris la Phénicie et la Palestine. Cfr. Schrader Heiligschr. 462 et suiv. Cependant, dans Esdras, IV, 2, les colons de Samarie nomment expressément Asarhaddon (Asor Hadan) comme le roi d'Assyrie qui les aurait déportés dans le pays. Mais, pour tout concilier, on peut supposer qu'une partie des colons fut envoyée par Sargon, l'autre par Asarhaddon, hypothèse en soi très plausible et qui, de plus, est confirmée par les monuments. En effet, si, d'une part, Sargon mentionne qu'il a remplacé les Israélites par d'autres peuplades qu'il avait soumises, de l'autre, Asarhaddon, nous fait connaître qu'il transporta des nations orientales dans le pays des Chatti (Khatti), c'est-à-dire, en Syrie et par suite en Palestine. Schrader, l. c. et 244. Les Samaritains, dans Esdras, nomment donc Asarhaddon, soit parce qu'il est le dernier en date, soit plutôt parce qu'il aura augmenté considérablement la colonie et l'aura constituée sur de nouvelles bases, particulièrement en envoyant un prêtre pour apprendre aux habitants la crainte de Dieu, c'est-à-dire, pour les instruire sur la manière d'honorer le Dieu des Israélites. Asarhaddon aura ainsi donné à la communauté des Samaritains sa forme politique et religieuse. — *De Babylone.* Il s'agit de la ville même de Babylone, et non pas de la province de ce nom, ce qui confirme l'inscription citée par Schrader p. 462. — *Et de Cutha.* Cutha, en hébreu כוּתָּה, *Couthah*, ou כוּתָּה, *Couth*, v. 30, apparaît dans les inscriptions sous la forme *kouthi*. Josèphe, Ant. I, IX, c. XIV, § 3, place en Perse et en Médie le pays

bus Samariæ pro filiis Israel : qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.

25. Cumque ibi habitare cœpissent, non timebant Dominum; et inimisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

26. Nuntiatumque est regi Assyriorum, et dictum : Gentes, quas transtulisti, et habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ; et immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod ignorent ritum Dei terræ.

27. Præcepit autem rex Assyriorum, dicens : Ducite illuc unum de sacerdotibus, quos inde captivos adduxistis, et vadat, et habitet cum

de Samarie, à la place des enfants d'Israël. Ils possédèrent Samarie et habitèrent dans ses villes.

25. Et lorsqu'ils commencèrent à y habiter, ils ne craignaient pas le Seigneur, et le Seigneur envoyait contre eux des lions qui les dévoreraient.

26. Et on l'annonça au roi d'Assyrie et on lui dit : Les nations que vous avez transportées et que vous avez fait habiter dans les villes de Samarie, ignorent les lois du Dieu de cette terre, et le Seigneur a envoyé contre eux des lions et voilà qu'ils les tuent parce qu'ils ignorent le culte du Dieu de cette terre.

27. Mais le roi d'Assyrie donna un ordre et dit : Envoyez-y un des prêtres que vous en avez amenés captifs; qu'il aille, et qu'il habite

des Cuthéens, τὸ Χυθαίων ἔθνος, οἱ προτέρον ἐνδοτέρῳ τῆς Περσίδος καὶ τῆς Μεδίας ἦσαν, « le peuple des Cuthéens qui auparavant étaient à l'intérieur de la Perse et de la Médie »; mais le texte suivant cité par Schrader, 464 : « Je présentai de riches offrandes à Babylone, Borsippa et Koutha », prouve que Cutha se trouvait dans la Babylonie centrale, probablement près de la capitale. Mais ce qui est plus décisif encore, les ruines de Cutha ont été découvertes à 44 kil. au nord-est de celles de Babylone et il est probable que les restes du temple de Nergal se trouvent sur la colline dite Ohatmir. Cfr. Jul. Oppert, Exped. scientif. en Mésopot. 1, 246 et suiv. Le nom de cette ville se lit sur des briques recueillies dans la localité précitée et qui paraissent être de l'époque de Nabuchodonosor. Nergal était le dieu de Cutha. Il devient donc inutile de discuter les opinions de ceux qui placent Cutha soit en Perse, soit en Susiane, soit en Phénicie dans le voisinage de Sidon. Il paraîtrait que la plupart des colons provenaient de Cutha, puisque les Samaritains sont appelés Cuthéens כוּתִיִּים, *Kouthiim*, par les rabbins. — *Et de Arah*. Arah est très probablement la même chose que Ahava, qui se trouvait sur la route que les Juifs suivirent avec Esdras pour revenir de Babylone à Jérusalem. Esdr., viii, 45. Il est impossible de reconnaître la position de cette localité qui très probablement se trouvait dans le voisinage de Cutha et de Sepharvaim. — *Et de Emath*. Emath

ou Hamath est Epiphania sur l'Oronte. Voir III Rois, viii, 65 et Nomb., xiii, 24. Nous apprenons par les inscriptions que Sargon vainquit Houbid ou Yahoubid, le roi d'Emath, et qu'il envoya des colonies dans le pays, ce qui suppose qu'il en avait déporté les habitants. Cfr. Schrader, Heiligsschr. 465; Lenormant, Manuel... II, 90. — *Et de Sepharvaim*. On admet unanimement que c'est la même chose que la Sippara, Σιπάρρα, de Ptolémée, v, 18, 7, Ἡλιοῦταλις ἐν Σιπάρροιςιν οὐ Σιπάρρων πόλις de Bérose et d'Abydène, Euseb. præp. cv. ix, 42, 44; Chronic. armén. 1, 33, 36, 49, 55, les oppida Hipparenorum de Pline, Hist. N. vi, 30. Dans les inscriptions elle est mentionnée sous le nom de « Sipar » ou de « Sipar du soleil » *ir Sipar sa Samas*, (la ville Sipar du soleil), ce qui s'accorde bien avec le γ. 34. Cfr. Schrader, Heiligsschr. 465. Son emplacement serait au village de Mosaib, à environ vingt milles des ruines de Babylone.

25. — *Leones*. Les lions, communs dans les premiers temps, Jug., xiv, 5; I Rois xvii, 34; II Rois xxii, 20; Prov., xxii, 43, xxvi, 43, étaient graduellement devenus rares; mais la dépopulation dut en favoriser la multiplication et, d'ailleurs, ils purent aussi venir des contrées environnantes, puisque Dieu les envoya.

26. — *Et quod ignorent...* On remarquera que les colons, conformément aux idées du paganisme, attachent une grande importance au culte extérieur.

avec eux, et qu'il leur enseigne les lois du Dieu du pays.

28. Donc, un de ces prêtres qui avaient été emmenés captifs de Samarie, habita à Béthel, et leur apprit comment ils devaient servir le Seigneur.

29. Puis chaque peuple se fabriqua son dieu; et ils les mirent dans les temples élevés que les Samaritains avaient faits; chaque peuple les mit dans sa ville où il habitait.

30. Car les hommes de Babylone se firent Sochothbemoth, et les Chutéens firent Nergel, et les hommes d'Emath firent Asima.

31. Et les Hévéens firent Nébahaz et Tharthac. Et ceux qui étaient de Sepharvaïm brûlaient leurs fils

eis: et doceat eos legitima Dei terræ.

28. Igitur cum venisset unus de sacerdotibus his, qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, et docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Et unaquæque gens fabricata est deum-suam; posueruntque eos in fanis excelsis, quæ fecerant Samaritæ, gens et gens in urbibus suis, in quibus habitabat.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochoth-Benoth; viri autem Chutæi fecerunt Nergel; et viri de Emath fecerunt Asima.

31. Porro Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac. Hi autem, qui erant de Sepharvain, comburebant filios

28. — *Unus de Sacerdotibus.* Ce prêtre était, sans doute, un de ceux qui étaient voués au culte des veaux d'or, et c'est pour qu'il se fixe à Béthel. Ainsi s'explique, d'ailleurs, l'état religieux du pays tel qu'on nous le décrit, v. 29. Toutefois l'envoi de ce prêtre fit que la population ne resta pas complètement païenne et c'est à ce titre qu'il en est fait mention.

30. — *Sochothbenoth.* L'hébreu סכות בנות *soucoth benoth*, signifie litt., « luttas des filles ». Toutefois il ne faut pas entendre par là les *xamépas* d'Hérodote, I, 198, les tentes ou les jeunes filles se prostituaient en l'honneur de Mylitta ou d'Astarté, car le contexte montre qu'il est question d'une divinité. Par conséquent il n'est pas probable que l'on désigne ainsi des édifices renfermant une idole et placés dans les temples des hauts lieux, ni de ceux que tressaient les femmes, xxiii, 7; Ezéch., xvi, 16. Rawlinson, *Hist., of the fine great mon.*, II édit., I, 134, pense que Sochothbenoth est la corruption de Zabanit (envoyant des descendants), déesse assyrienne qui serait peut-être identifiée à Bilit ou Beltis, l'épouse de Bel, la mère des dieux, nom qu'Hérodote a transformé en Mylitta, Cfr., Schrader, *Heiligschr.*, 81-82. — *Nergel.* Nergel, en hébreu *Nergal*, נרגל, en assyrien *Nirgal*, serait selon les uns la planète Mars que les Sabéens honoraient comme dieu de la guerre sous l'appellation de Nérig. Selon Schrader, Nergal serait le dieu lion, et il apporte en preuve un syllabaire où Nergal est appelé le dieu lion, et nous est donné comme le dieu de Cutha. On lit : *Ilou Aria Ilou nisit*

TIK. GAB. A. KI « le dieu lion, le dieu des gens de Cutha ». Schrader, *Heiligschr.*, 166, 167. Selon les rabbins Nergal est représenté sous la forme d'un coq, et, de fait, on voit sur les monuments assyriens l'image d'un coq placé sur un autel; ailleurs, un prêtre en adoration devant un coq, Layard, *Nineveh and Babylon* 410 et suiv. — *Asima.* En hébreu אשימא, *Aschima*. Selon les rabbins, le dieu des gens d'Emath était représenté sous la forme d'un bouc chauve, Selden, II, 9. Les inscriptions et les monuments ne nous fournissent jusqu'à présent aucun renseignement sur cette divinité non plus que sur Nébahaz et Tharthac.

31. — *Nebahaz et Tharthac.* Selon les rabbins, Nébahaz aurait été représenté sous la figure d'un chien et Tharthac sous celle d'un âne. La racine de נבזז, *nibkhaz* (aboyeur) est נבך, *nabakh*, « aboyeur ». Peut-être est-ce avec intention et pour marquer leur mépris que les Juifs ont plus ou moins altéré la plupart des noms de ces divinités assyriennes, ce qui rend les identifications d'autant plus difficiles et plus hypothétiques. — *Adramelech et Anomelech.* D'après les sacrifices qu'on leur offrait, on voit que ces divinités ont quelque parenté avec Moloch. Adramelech, en hébreu אדרמלך, qui est le nom d'une personne, xix, 37; Is., xxviii, 38, en Assyrien *Adarmalik*, signifie *Adar est roi*. Or, le dieu Adar, comme on le nomme ordinairement par abréviation, est le dieu-taureau\* et représente très probablement la planète Saturne. Dans les inscriptions, on le considère comme le possesseur de la puissance guerrière, le dieu

suos igni, Adramelech et Anamelech diis Sepharvaim.

32. Et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotes excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus.

33. Et cum Dominum colerent, diis quoque suis serviebant, juxta consuetudinem gentium, de quibus translati fuerant Samariam.

34. Usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum; non timent Dominum, neque custodiunt cæremonias ejus, judicia, et legem, et mandatum, quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israel;

*Infr. 44; Gen. 32, 28.*

au feu pour Adramelech et Anamelech, dieux de Sépharvaïm.

32. Et néanmoins ils adoraient le Seigneur. Mais ils se firent des derniers du peuple, des prêtres des hauts lieux, et il les mirent dans les temples élevés.

33. Et lorsqu'ils adoraient le Seigneur, ils avaient aussi leurs dieux, selon la coutume des nations d'où ils avaient été transportés en Samarie.

34. Jusqu'à ce jour ils suivent la coutume antique; ils ne craignent pas le Seigneur, et ne gardent pas ses cérémonies, les décrets et la loi et les commandements que le Seigneur a prescrits aux fils de Jacob, qu'il a surnommé Israël.

des combats, le maître du feu, et il est représenté sous la forme d'un taureau ailé. Quant à Anamélech, ענמלך, en assyrien *Anou-malik*, il signifie *Anou est roi*, et est ordinairement appelé Anou. C'était un des principaux dieux des Babyloniens. On le représentait sous la forme d'un homme revêtu d'une peau de poisson terminée en tiare au sommet, ressemblant ainsi à Paunéi, l'homme poisson de Bérose, Eusèb. *Chronic. armen.*, 1, 20 et suiv.

32. — *De novissimis.* Hébreu : כקצותם, *miktsotham*, « de la masse du peuple », V. III Rois xii, 34.

34. — *Usque in præsentem diem...* Au moment où l'auteur écrivait, les Samaritains observaient les coutumes qui s'étaient établies au moment de la colonisation. Les uns, c'est-à-dire les étrangers transportés dans le pays, n'honoraient pas Dieu, mais les idoles, 7. 25 et 29, ou peut-être à la fois Dieu et leurs idoles; d'autres, c'est-à-dire les restes des dix tribus qui s'étaient ralliés au prêtre qui leur avait été envoyé 7. 27, et au culte des veaux d'or, honoraient encore Dieu, mais non selon les rites établis par Dieu, selon la loi de Moïse. Il ne serait peut-être, en effet, pas suffisamment exact de se représenter la religion du pays tout entier comme une sorte de syncrétisme, un mélange de toutes les religions, de paganisme et de monothéisme. Ce qui est certain, c'est que la population était mêlée et que la masse devait dans le principe être complètement païenne et dut perséverer longtemps dans le paganisme. Ce qui

nous paraît donc probable c'est qu'une partie des païens allia les deux cultes, celui de leurs divinités et celui des veaux d'or, et que les Israélites restés dans le pays demeurèrent fidèles à leur religion telle qu'ils l'entendaient. Mais peu à peu le culte des idoles disparut, car au temps de Notre-Seigneur il n'est point question d'idolâtrie dans le pays de Samarie. Comme les Samaritains acceptaient le Pentateuque tout entier, les Juifs ne pouvaient les considérer comme des païens, mais ils ne voulaient avoir rien de commun avec eux, parce que la population de la Samarie n'était pas purement israélite, mais un mélange de plusieurs nationalités, ce qui au fond les excluait du peuple choisi et les confondait avec les païens, *Matt.*, x, 3, *Luc.*, xvii, 48; *Joan.*, iv, 9, viii, 48. — *Cæremonias ejus, judicia.* Hébreu : « Selon leurs préceptes et selon leurs jugements », c'est-à-dire, selon les règlements que Dieu leur avait prescrits. Il ne semble pas, en effet, que חקתם *khokkotham* et מצפתיים, *mischpatham*, « leurs préceptes et « leurs droits », soient en opposition avec התורה הכוזה, *hattorah ve mitsevah*, « la loi et les préceptes », et qu'il soit question, en premier lieu, des préceptes ou des observances particulières aux dix tribus, en second lieu, la loi telle que Dieu l'avait transmise, ce qui donnerait ce sens : Jusqu'à ce jour les habitants de Samarie conservent leur culte particulier, c'est-à-dire, à la fois le culte des idoles et celui des veaux d'or, et ils n'honorent Dieu ni selon les rites des dix tribus, ni selon les prescriptions de la loi mo-

35. Et il avait contracté avec eux une alliance et il leur avait donné ce commandement : Ne craignez pas des dieux étrangers, et ne les adorez pas, et ne les honorez pas, et ne leur sacrifiez pas.

36. Mais le Seigneur votre Dieu, qui vous a tirés de la terre d'Égypte, avec une grande puissance et en étendant son bras, craignez-le et adorez-le, et immolez-lui.

37. Gardez aussi, et accomplissez toujours les cérémonies et les jugements, et la loi, et le commandement qu'il vous a donnés par écrit; et ne craignez pas les dieux étrangers.

38. Et n'oubliez pas l'alliance qu'il a contractée avec vous, et n'honorez pas des dieux étrangers.

39. Mais craignez le Seigneur votre Dieu, et il vous délivrera des mains de tous vos ennemis.

40. Mais il n'écoutèrent pas et ils agirent suivant leur ancienne coutume.

41. Ces peuples donc craignirent à la vérité le Seigneur, mais néanmoins ils servirent leurs idoles; car

35. Et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis, dicens : Nolite timere deos alienos, et non immoletis eis :

36. Sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorate, et ipsi immolate.

37. Cæremonias quoque, et judicia, et legem, et mandatum, quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus; et non timeatis deos alienos.

38. Et pactum, quod percussit vobiscum, nolite oblivisci; nec colatis deos alienos.

39. Sed Dominum Deum vestrum timete, et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi vero non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

41. Fuerunt igitur gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes :

saïque. — *Quem cognominavit Israel.* V. III, Rois VIII, 31.

35. — *Nolite timere.* Cfr., Ex., xx, 5.

36. — *Quid eduxit nos...* V. 7 et Ex., VI, 6, xx, 23. xxxii, 11; Deut., iv, 34.

37. — *Quod scripsit nobis.* Ces mots supposent que la Loi était écrite et n'était pas seulement conservée par la tradition; il était donc impossible de l'oublier.

39. — *Sed Dominum vestrum...* Cfr., Deut., XIII, 5, xxiii, 15.

40. — *Illi non audierunt.* Il s'agit des dix tribus, c'est-à-dire, des descendants de ceux à qui les avertissements avaient été donnés. — *Sed juxta consuetudinem...* Il s'agit du culte signalé, 7. 34.

41. — *Usque in præsentem diem.* Après la captivité de Babylone, les Samaritains renoncèrent à l'idolâtrie, acceptèrent la loi mosaïque et se convertirent au monothéisme. Un faible reste des Samaritains de l'ancien temps s'est conservé jusqu'à nos jours dans la ville de Naplouse, où ils forment une communauté qui ne dépasse pas 40 familles. Ils

conservent un exemplaire du Pentateuque auquel ils attribuent faussement 3,300 ans d'antiquité. Après le retour de la captivité, les Juifs ne voulurent pas reconnaître les Samaritains pour leurs frères, et les empêchèrent de travailler à la reconstruction du temple. Ce fut la cause de leur haine vivace pour les Juifs. Aussi plus tard, sous Alexandre-le-Grand, pendant le siège de Tyr, en l'an 332, ils élevèrent sur le mont Garizim, selon Josèphe, un temple qui fut le rival de celui de Jérusalem, Ant., l. XI, c. VII, § 2. Eusèbe, dans sa Chronique rapporte que cet édifice fut bâti la seconde année de la 111<sup>e</sup> olympiade (de 335 à 334). Cependant quelques auteurs prétendent que le temple du Garizim fut construit sous Darius Codoman, à l'époque où Sanaballat était gouverneur de Syrie, et s'appuient pour cela sur un passage de Néhémie, XIII, 28. La tradition samaritaine est même assez favorable à cette opinion. Toutefois Josèphe, Ant., l. XII, c. V, § 5, en parlant de la destruction du temple du Garizim par Jean Hyrcan, en l'an 432 avant Jé-



nam et filii eorum, et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in præsentem diem.

leurs fils et leurs petits-fils font, jusqu'à ce jour, ainsi qu'ont fait leurs pères.

## CHAPITRE XVIII

Ezéchias, fils d'Achaz, commença à régner la troisième année d'Osée, roi d'Israël, et régna 29 ans (¶¶. 1-2). — Il fit le bien comme David, et détruisit les sanctuaires de l'idolâtrie (¶¶. 3-4). — Il espéra au Dieu d'Israël, s'attacha au Seigneur, et prospéra en tout; il secoua le joug des Assyriens, et frappa les Philistins (¶¶. 5-8). — La quatrième année de son règne, Salmanasar vint assiéger Samarie qui fut prise trois ans après; les Israélites furent ensuite déportés en Assyrie (¶¶. 9-12). — La quatorzième année, Sennachérib envahit Juda et s'empara de toutes les places fortes; Ezéchias alors proposa de se soumettre et livra tous ses trésors (¶¶. 13-16). — Or, le roi d'Assyrie envoya de Lachis trois de ses guerriers avec une escorte, lesquels demandèrent Ezéchias, qui leur dépêcha trois des principaux personnages de sa cour (¶¶. 17-18). — Balsacès alors au nom de son maître représenta que le roi de Juda était destitué de tout secours, qu'il ne pouvait compter ni sur l'Égypte, ni sur son Dieu, et que, d'ailleurs, c'était par la volonté de Dieu que le roi d'Assyrie était venu (¶¶. 19-25). — Les envoyés d'Ezéchias demandèrent alors à Balsacès de parler en syriaque à cause du peuple (¶. 26). — Mais, tout au contraire, Balsacès, s'adressant au peuple en langue juive, conseilla aux habitants de la ville de ne se confier ni en leur roi ni en leur Dieu, et les engagea à se soumettre au roi d'Assyrie (¶¶. 27-32). — Il leur cita ensuite l'exemple des nations qui avaient été subjuguées, et que leurs dieux n'avaient pu délivrer (¶¶. 33-35). — Le peuple ne répondit pas, selon l'ordre qu'il avait reçu, et les envoyés d'Ezéchias retournèrent vers leur maître, les habits déchirés.

1. Anno tertio Osee filii Ela regis Israel regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.

II Par. 1, 28 27; et 29, 1.

1. La troisième année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, régna Ezéchias, fils d'Achaz, roi de Juda.

sus-Christ, lui donne une durée de deux cents ans, ce qui s'accorde bien avec ce qu'il a dit précédemment, de sorte que l'on ne peut guère rejeter son autorité. En 475, ce temple d'ailleurs, sur la demande des Samaritains, eux-mêmes, avait été dédié à Jupiter Hellénien. Au moment de la grande insurrection des Juifs, en l'an 67 de notre ère, les Samaritains, rassemblés sur le Garizim, furent exterminés par Céréalis, l'un des généraux de Vespasien; Josèphe, Bell. j. l. III, c. VIII, § 32. Sous Zénon, les Samaritains furent chassés du Garizim pour avoir exercé des cruautés contre les chrétiens. Procope, Des édifices de Justinien I. V, c. VIII. En punition de nouveaux méfaits, leurs synagogues furent détruites en l'an 530, d'après les ordres de Justinien. Au temps des croisades, ils continuaient à pratiquer les cérémonies de leur culte sur le Garizim, au témoignage de Benjamin de Tudèle, Itinéraire, c. v, p. 66-68. Actuellement encore le Garizim est encore la

montagne sacrée pour les Samaritains qui continuent à y offrir leurs sacrifices, Cfr., Guérin, Samarie, I, 446 et suiv., 436 et suiv.

### TROISIÈME PÉRIODE

HISTOIRE DU ROYAUME DE JUDA DEPUIS LA DISPERSION DES DIX TRIBUS, JUSQU'À LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE, XVIII-XXV.

#### A. Règne d'Ezéchias, XVIII-XX.

a. Aperçu sur le règne d'Ezéchias, XVIII, 1-8.

CHAP. XVIII. — 1. — *In anno tertio Osee.* D'après les ¶¶. 9 et 40, la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année d'Ezéchias répondent à la 7<sup>e</sup> et à la 9<sup>e</sup> d'Osée; par conséquent, il semble qu'on devrait lire ici la *quatrième année*, d'autant plus que Josèphe, Ant. l. IX, c. XIII, § 4, fait monter Ezéchias sur le trône la 4<sup>e</sup> année d'Osée, *ἐτα δὲ τετάρτη*. Mais ce changement est inutile, car, en supposant qu'Ezéchias ait commencé à régner à la fin de la 3<sup>e</sup> année d'O-

2. Il était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Abi, fille de Zacharias.

3. Et il fit tout ce qui était bon devant le Seigneur, suivant tout ce qu'avait fait David, son père.

4. Il détruisit les hauts lieux, et broya les statues, et brûla les bois sacrés, et brisa le serpent d'airain

2. Viginti quinque annorum erat, cum regnare cœpisset; et viginti novem annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos, confregitque serpentem æneum, quem

sée, sa 4<sup>e</sup> et sa 6<sup>e</sup> années, coïncident, pour la plus grande partie, avec la 7<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> du roi d'Israël. — *Ezechias*. En hébreu : *הזקיה*, *Hizkah*, ou *הזקיהו*, *Hizkiahou*, *7. 9* et *13*, forme abrégée de *יחזקיהו*, *Ichizkiahou*. II Paral., *xxix*, et suiv. ; *1s. 1. 1*. On trouve encore la forme *הזקריהו*, *Hizkiahou* dans *Isaïe*, *xxxvi*,-*xxxix*. Ce nom signifie, selon Gesenius, *la force de Jéhovah*, selon d'autres, *Jéhovah est force*, ou *celui que Dieu fortifie*. On le rencontre dans les inscriptions sous la forme *Hazakiahou*. Ezéchias se distingue entre tous les rois de Juda par sa piété et sa fidélité au Seigneur. L'auteur de l'Ecclésiastique le met sur la même ligne que David et Josias. Ce sont les trois rois qui seuls n'ont pas péché, c'est-à-dire, qui ont été sans reproche, en ce qui concerne le culte du Seigneur et l'observation des préceptes de la loi mosaïque. « Præter David, et Ezechiam, et Josiam, dit le fils de Sirach, Eccli., *xlx*, 5, omnes peccatum commiserunt; nam reliquerunt legem Altissimi reges Juda, et contempserunt timorem Dei ». Mais comment se fait-il que le fils d'un père aussi faible et aussi impie que l'était Achaz, se soit montré si ferme et si dévoué à Dieu dans la conduite de sa vie? Les uns supposent que la chute du royaume d'Israël fit sur Ezéchias une vive impression qui fut décisive; mais on doit objecter que ce prince commença ses réformes aussitôt après son avènement et, par conséquent, pendant que le royaume de Samarie subsistait encore. D'autres pensent qu'il subit l'influence de sa mère, ce qui n'est qu'une pure hypothèse dénuée de tout semblant de preuve. Enfin, selon les rabbins, Ezéchias aurait eu pour maître le prophète Isaïe lui-même. Mais le texte est silencieux à cet égard, et il est en soi complètement invraisemblable qu'Achaz, qui ne voulut pas écouter Isaïe, lui eût confié l'éducation de son fils. Le plus simple est donc de reconnaître ici le doigt de Dieu. Après le règne néfaste d'Achaz, le royaume de Juda, qui bientôt, d'ail-

de sa ruine; mais Dieu, qui tient entre ses mains le cœur, et qui l'incline ou il veut, « sicut divisiones aquarum, ita cor regis in manu Domini; quocumque voluerit inclinabit illud », Prov., *xxi. 1*. Dieu, dis-je, forma le cœur et l'esprit d'Ezéchias, et le suscita pour travailler à sa gloire, et rendre à son royaume sa force et sa prospérité d'autrefois. Pour les événements du règne d'Ezéchias, on peut comparer Isaïe, *xxkvi-xxxix*.

2. — *Viginti quinque annorum*. V. *xvi. 2*. — *Abi*. En hébreu *אבי*, forme abrégée de *אביה* *Abiah*, II Paral., *xxix, 1*.

3. — *Fecitque quod erat bonum...* Deux autres rois de Juda seulement ont mérité cet éloge sans restriction, Asa, III Rois, *xv, 41*, et Josias, IV Rois, *xxii, 2*. Ezéchias commença son règne par réouvrir et purifier le temple, II Paral., *xix*, que son père avait fermé dans ses dernières années, *ibid.*, *xxviii, 24*, et qu'il avait laissé profaner. Il rétablit ensuite le culte dans toute son intégrité et selon les formes prescrites, II Paral., *xxix, 24-35*; puis, il fit célébrer solennellement la fête de la Pâque, à laquelle il invita, non-seulement ses sujets, mais tous les Israélites fidèles, *xxx, 1-26*. Ces réformes précédèrent probablement la prophétie de Michée, Mich., *iii, 12*, mentionnée dans Jérémie, *xxvi, 48*. En résumé, la réforme fut complète, et, si l'on tient compte des circonstances difficiles dans lesquelles elle s'opéra, on doit convenir qu'il fallut à Ezéchias beaucoup de fermeté et tout autant de persévérance pour remplir la tâche qu'il s'était imposée.

4. — *Excelsa*. Ce sont les hauts lieux, les *bamoth*, V. III Rois, *iii, 2*, où l'on rendait au vrai Dieu un culte illégal, ainsi qu'on peut le constater par le *7. 22*. — *Statuas*. V. III Rois, *xiv, 73*. — *Et lucos*. Hébreu : « des Aschérars », V. *ibid.* — *Confregitque serpentem æneum*. Le peuple juif, si porté à l'idolâtrie, avait fait du serpent d'airain que Moïse avait fait faire dans le désert, Nomb., *xxi, 8* et suiv., l'objet d'un culte superstitieux. On

fecerat Moyses : siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum : vocavitque nomen ejus Nohestan.

*Num. 21, 9.*

5. In Domino Deo Israel speravit : itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his, qui ante eum fuerunt.

6. Et adhæsit Domino, et non recessit vestigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.

7. Unde et erat Dominus cum eo, et in cunctis, ad quæ procedebat, sapienter se agebat. Rebollavit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

qu'avait fait Moïse, car, jusqu'à ce temps, les fils d'Israël lui brûlaient de l'encens. Et il l'appela du nom de Nohestan.

5. Il espéra dans le Seigneur, Dieu d'Israël. Aussi, après lui, il n'y eut personne qui fut semblable à lui, parmi tous les rois de Juda, et non plus parmi ceux qui avaient été avant lui.

6. Et il s'attacha au Seigneur, et il ne s'écarta pas de ses traces, et il observa les commandements que le Seigneur avait prescrits à Moïse.

7. Aussi, le Seigneur était avec lui, et il agissait avec sagesse en tout ce qu'il entreprenait. Il se révolta contre le roi des Assyriens et ne le servit pas.

pense généralement que le serpent d'airain avait été conservé avec soin, comme un symbole et une relique, bien que nous n'ayons pas le moindre renseignement à cet égard, et qu'il n'en soit plus question depuis l'époque de Moïse jusqu'au règne d'Ezéchias. Aussi, plusieurs commentateurs pensent que le serpent d'airain détruit par Ezéchias, n'était que la copie de celui que Moïse avait fait faire. On fait remarquer qu'il est peu probable que Moïse ait laissé subsister un objet qui, plus tard, pouvait favoriser les penchans du peuple à l'idolâtrie; qu'il n'est point dit que Salomon ait fait conserver le serpent d'airain dans le temple avec les objets du tabernacle, III Rois, VIII, 4, et qu'on ne voit pas que jamais un roi l'ait fait exposer publiquement devant le peuple, pour lui faire brûler de l'encens. Enfin, dit-on, le fait dont nous parlons est rapporté à la louange d'Ezéchias. Or, comment ce roi eût-il entrepris de détruire un symbole érigé par Moïse lui-même, et, jusqu'à ce jour, conservé si religieusement? Le texte, à vrai dire, ne s'oppose peut-être pas absolument à cette manière de voir, car les paroles *quem fecerat Moyses*, peuvent être entendues en ce sens qu'elles distinguent le serpent d'airain que Moïse avait fait faire des statues et des Aschéras dont le modèle avait été emprunté aux païens. — *Siquidem usque ad illud tempus...* Le culte rendu au serpent d'airain n'avait pas toujours existé depuis Moïse jusqu'à Ezéchias, mais on nous apprend qu'il avait subsisté jusqu'à ce jour, sans nous in-

diquer quand il avait commencé. — *Vocavitque*, c'est-à-dire, on l'appelait, car le sujet sous-entendu de ויקרא, *vaiakra*, est העם, *haam*, « le peuple ». Aussi, on lit dans les Septante : ἐκάλεσαν « ils appelèrent ». — *Nohestan*. L'hébreu נחשתן, *nekouschtan*, signifie d'airain. Cette appellation n'a rien en soi de méprisant, et on s'explique facilement quelle soit devenue usuelle et populaire, et qu'on ait évité de se servir du mot serpent, à cause des idées sâcheuses qu'il rappelle, Gen., III, 4-15; Is., XXVII, 1; Ps., X, c. 13.

5. — *Post eum non fuit similis*. Aucun ne l'égalait pour sa confiance en Dieu. Cependant Josias est loué dans les mêmes termes, mais c'est à cause de sa fidélité à la loi mosaïque, XXIII, 25, de sorte qu'il n'y a pas contradiction entre les deux passages.

6. — *Et non recessit a vestigiis ejus*. Jamais il ne s'est livré au culte idolâtrique.

7. — *Sapienter se agebat*. C'est-à-dire, il réussit dans toutes ses entreprises, soit dans sa révolte légitime contre le roi d'Assyrie, soit dans la guerre contre les Philistins. Pour le sens de השכיל, *hiskil*, V. III Rois, II, 3. Quoique les deux événements en question soient mentionnés ici, il ne s'en suit pas qu'ils aient eu lieu au commencement du règne d'Ezéchias, car ils servent seulement à prouver que ce roi réussit dans toutes ses entreprises. — *Et non servivit ei*. C'est-à-dire, il ne paya plus le tribut et se dégagait de la vassalité à laquelle Achaz s'était honteusement soumis, XVI, 7 et suiv. C'est pour cela que Sennachérib vint tenter de soumettre de

8. Il frappa les Philistins jusqu'à Gaza, et toutes leurs frontières, depuis la tour des gardes, jusqu'à la ville fortifiée.

9. La quatrième année du roi Ezéchias, qui était la septième année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, monta vers Samarie, et l'assiégea,

10. Et la prit. Car, après trois ans, la sixième année d'Ezéchias, c'est-à-dire, la neuvième année d'Osée, roi d'Israël, Samarie fut prise.

11. Et le roi des Assyriens transporta les Israélites chez les Assyriens, et il les établit à Hala et à Habor, près du fleuve Gozan, dans les villes de Mèdes.

12. Parce qu'ils n'avaient pas écouté la voix du Seigneur, leur Dieu, et avaient transgressé son alliance. Ils n'écoutèrent pas, et ne firent pas tout ce qu'avait prescrit Moïse, serviteur du Seigneur.

13. La quatorzième année du roi

8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et omnes terminos eorum a turre custodum usque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto regis Ezechiæ, qui erat annus septimus Osee filii Ela, regis Israel, ascendit Salmanasar rex Assyriorum in Samariam et oppugnavit eam,

*Supr. 17, 6; Tob. 1, 2.*

10. Et cepit. Nam post annos tres, anno sexto Ezechiæ, id est nono anno Osee regis Israel, capta est Samaria.

11. Et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Hala et in Habor, fluviis Gozan, in civitatibus Medorum;

12. Quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus : omnia, quæ præceperat Moyses servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

13. Anno quartodecimo regis Eze-

nouveau Juda, v, 13. Il faut, d'ailleurs, remarquer que la révolte d'Ezéchias ne lui est pas reprochée, mais est plutôt mentionnée à sa louange.

8. — *A turre custodum...* C'est-à-dire, depuis la moindre localité jusqu'aux plus grandes villes, V. VII, 9. C'est ainsi qu'Ezéchias châtia les Philistins de leurs invasions sous Achaz et leur reprit les villes qu'ils avaient conquises, II Paral., xxviii, 18. Il est probable que cette expédition eut lieu après la retraite de Sennachérib, Cfr. II Paral., xxii, 22 et suiv., ainsi, d'ailleurs, qu'on peut le conjecturer, d'après la campagne du roi d'Assyrie, V. v, 13, xviii, 9-37.

b. *Invasion de Sennachérib; Jérusalem est menacée,* xviii, 9-37.

9. — *Anno quarto...* La répétition de ce qui a déjà été mentionné plus haut, xvii, 3-6, n'est point due seulement à ce que l'auteur a reproduit chaque fois ce qu'il a trouvé, soit dans les annales d'Israël, soit dans celles de Juda. En effet, la chute de Samarie était un événement des plus importants pour Juda, et qui méritait d'autant plus d'être signalé en cet endroit, qu'il fait contraste avec ce qui précède, v, 1-8. Ezéchias réforme

son royaume et tout lui réussit, tandis que les Israélites succombent, parce qu'ils ont rompu l'alliance contractée avec le Seigneur. De plus, c'est une introduction à ce qui suit. Israël était tombé sous les coups de la puissance assyrienne; mais le royaume de Juda, quoique plus petit et plus faible, résiste avec succès, parce que son roi a confiance au Seigneur.

40. — *Et cepit eam.* Hébreu : « Et ils la prirent. » Schrader fait remarquer que la ponctuation massorétique וילכדה, *vilkedonah*, doit être fautive, et qu'il faut bien se garder de s'en prévaloir pour chercher à concilier le texte biblique avec les inscriptions au sujet du conquérant de Samarie. Cfr. xvii, 6. En effet, le contexte demande le singulier.

43. — *Anno quartodecimo...* Le règne d'Ezéchias ayant commencé en 727, d'après la chronologie généralement admise, sa 14<sup>e</sup> année répondrait à l'an 713; mais d'autre part, Sennachérib ayant régné de 704 à 684, et sa campagne contre l'Égypte, la Phénicie et Juda étant la troisième, on ne peut guère en placer la date avant l'an 704 ou 700. Telle est la difficulté à résoudre et qui exigerait de longs développements. Nous renvoyons donc

chiæ, ascendit Sennacherib rex Assyriorum ad universas civitates Juda munitas; et cepit eas.

*II Par. 32, 1; Eccli. 48, 20; Isa. 36, 1.*

14. Tunc misit Ezechias rex Juda nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens : Peccavi, recede a me; et omne, quod imposueris mihi, feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechiæ regi Judæ trecenta

Ezéchias, Sennachérib, roi des Assyriens, monta vers toutes les villes fortifiées de Juda, et les prit.

14. Alors Ezéchias, roi de Juda, envoya des messagers au roi des Assyriens, à Lachis, et lui dit : J'ai péché, retire-toi de moi, et je supporterai tout ce que tu m'imposeras. Le roi des Assyriens fit donc payer

à l'Introduction pour l'examen de cette question, ainsi que pour l'exposé méthodique des événements. Pour le moment, nous nous contenterons de signaler qu'on trouve dans Isaïe, xxxvi-xxxix, un récit parallèle des événements de ce chapitre et du suivant, et II Paral., xxii, un résumé contenant quelques additions peu importantes. Cette circonstance prouve que l'invasion du royaume de Juda est un événement des plus importants de l'histoire Sainte. Aussi il en est question en beaucoup d'autres endroits, Tob., i, 24; Eccli., xlviii, 18-21; I Mach., vii, 44; II Mach., viii, 49; III Mach., vi, 5. En ce moment, l'Asyrie était au faite de sa puissance et avait englobé tous les Etats environnants, y compris la Phénicie et le royaume d'Israël. Tout le territoire de Juda était dévasté et la ville de Jérusalem restait seule debout, et, selon les prévisions humaines, ne devait pas tarder à succomber. Le royaume de Juda était donc sur le point de prendre fin, et cependant il se relève tout à coup glorieux de cette épreuve. Dieu seul avait fait ce miracle, et, en une seule nuit, délivré son peuple par sa seule puissance, sans le secours des armes. Le royaume d'Israël ayant été détruit, celui de Juda entra dans une nouvelle période, période inaugurée par un fait qu'on peut comparer à la sortie d'Egypte, et qu'on peut considérer comme un nouveau signe et un nouveau gage de l'alliance. Telle est la signification de ce merveilleux événement dont les Juifs rappelaient le souvenir dans les moments difficiles, ainsi qu'on peut en juger par les passages cités plus haut, en particulier par ceux du livre des Machabées. — *Sennacherib*. En hébreu סַנְחַרִּיב, *Sankërib*, sur les monuments *Smiahisrib*, c'est-à-dire, « Sin (déesse de la lune) donne beaucoup de frères ». Il est appelé Σενναχηρ in les Septante, Σενχηριβος, dans Josèphe, et Σαναχάριβος, dans Hérodote, qui l'intitule « roi des Arabes et des Assyriens », Hérod., ii, 144. Ce fut le surnom de Sargon, et d'après le canon des rois, il aurait régné de 705 à 684. Ce fut un prince guerrier, et dès le commencement de son règne, il eut à combattre plusieurs insur-

rections. V. Introduction. — *Et cepit eas*. Non pas toutes, car il ne s'était pas encore emparé de Lachis et de Lobna. v, 47 et xi, 4-8, non plus que de Jérusalem, puisqu'il en demanda la reddition à Ezéchias. D'après Hérodote, l, c. la campagne de Sennachérib était principalement dirigée contre l'Egypte, ce qui se trouve confirmé par le v. 24, et par Is., x, 24. Les inscriptions le démontrent aussi de la manière la plus frappante, et font voir que l'expédition contre le royaume de Juda et Jérusalem ne fut qu'un simple épisode. Cfr. Schrader, Heiligsschr., 469 et suiv., et Introduction.

44. — *Tunc misit...* Les vv. 44 et 45 ne se trouvent pas dans le récit d'Isaïe qui, en cet endroit, a été évidemment abrégé. En apprenant l'approche de Sennachérib, Ezéchias avait pris ses précautions pour mettre Jérusalem à l'abri d'une attaque, et pour priver d'eau les assiégeants, II Paral., xxii, 2 et suiv. Mais sur ces entrefaites, Sennachérib s'étant avancé jusqu'à Lachis, ville de la plaine de Juda, sur le chemin de l'Egypte, Ezéchias désespéra de résister avec avantage, et proposa de se soumettre. Sans doute, Ezéchias avait la foi; mais il faut avouer que la position était critique, et qu'il est excusable d'avoir eu un moment de faiblesse. Du reste, il ne tarda pas à reconnaître sa faute, et c'est alors qu'il se tourna vers Dieu son unique recours. — *In Lachis*. V. Jos., x, 3. Comme Lachis se trouvait sur le chemin de l'Egypte, c'était une position bien choisie pour y attendre l'armée égyptienne. Cependant lorsque le roi d'Egypte approcha, Sennachérib se vit forcé de prendre position plus au nord, près d'Éthéon, dans le voisinage d'Accaron. — *Peccavi*. C'est un aveu arraché à la nécessité, et il n'a pas d'autre sens que celui-ci : Je me suis trompé, ou simplement : J'ai commis une faute. Il ne s'en suit point, d'ailleurs, qu'Ezéchias ait eu tort de secouer le joug des Assyriens, car il faut se rappeler que la conduite de Téglathphalasar envers Achaz avait été d'une mauvaise foi insigne. Le tort du roi de Juda fut plutôt de s'effrayer après avoir fait les premiers pas, et de céder dans un moment.

à Ezéchias, roi de Juda, trois cents talents d'argent et trente talents d'or.

15. Et Ezéchias donna tout l'argent qui fut trouvé dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi.

16 En ce temps-là, Ezéchias brisa les portes du temple du Seigneur, et les lames d'or qu'il avait fixées lui-même, et les donna au roi des Assyriens.

17. Mais le roi des Assyriens envoya Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacès de Lachis, à Jérusalem, au roi Ezéchias, avec une forte armée.

talenta argenti, et triginta talenta auri.

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et laminas auri, quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacen, de Lachis ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem : qui cum

de défaillance à un mouvement de crainte. Toutefois, l'orgueil de Sennachérib et la protection du Seigneur, firent servir cette faute du pieux roi à son salut et à celui de son royaume. — *Trecenta talenta argenti, et.* D'après le récit de Sennachérib lui-même, les conditions de la paix furent les suivantes : 1<sup>o</sup> Le paiement d'une somme de 800 talents d'argent et de 30 talents d'or ; 2<sup>o</sup> la livraison du roi d'Accaron (ou de Migron) qui s'était réfugié à Jérusalem ; 3<sup>o</sup> une cession de territoire à l'ouest et au nord-ouest, au profit des rois d'Accaron, d'Azoth et de Gaza, Cfr. Schrader, Heiligsschr. 476 et suiv., 486 et suiv. Mais il est probable que le roi d'Assyrie exagère en parlant de 800 talents d'argent. C'est peut-être la somme totale qu'il recueillit dans son expédition, ou à la fois le tribut régulier et une imposition supplémentaire, une sorte de rançon pour la ville de Jérusalem. Au reste, Sennachérib affirme qu'Ezéchias s'engagea à payer cette somme ; par conséquent, il serait possible que le roi de Juda, pour plus de sûreté, eût offert plus qu'on ne lui demandait. Enfin, on prétend que le talent de Babylone était plus de moitié moins lourd que celui de Palestine.

16. — *Confregit Ezechias valvas...* C'est-à-dire, il en arracha l'or dont il les avait revêtues ; c'est ce qu'explique l'hébreu « il coupa ». — *Et laminas...* Hébreu : « Et les poteaux qu'avait revêtus (d'or) Ezéchias, roi de Juda, et il les donna (le vêtement d'or), au roi des Assyriens. » Les Septante, comme la Vulgate, expliquent ainsi le texte hébreu : καὶ τὰ ἀσημένια ἃ ἐπέσωσεν Ἐζέχιας, « les soutiens qu'Ezéchias avait dorés ». D'après notre passage, il n'est pas douteux qu'Ezéchias n'eût orné les portes de la même façon que Salomon, III Rois, vi. 20-22, 28, 30, 32, 35.

Il n'est pas question dans Isaïe et dans les Paralipomènes des négociations entamées entre Sennachérib et Ezéchias, apparemment parce qu'elles n'eurent aucune influence sur la suite des événements.

17. — *Tharthan, et Rabsaris et Rabsacen.* Ce ne sont pas là des noms propres, mais les titres de trois dignitaires. Tharthan, en hébreu תרתן, en assyrien *tourtanou*, est le titre, sans doute, du général en chef, attendu que le personnage ainsi désigné est nommé le premier et que nous le voyons diriger les opérations du siège d'Azoth. L'étymologie du mot n'est pas connue. Selon M. Lenormant, dans la langue primitive de la Chaldée, Tartem signifierait « le puissant capitaine. » Schrader, sans se prononcer autrement, pense aussi que c'est un mot de l'ancienne langue chaldéenne. Rabsaris, ou l'hébreu רב-ברים, signifie « le chef des eunuques ». Selon Schrader, ce serait très probablement la traduction de l'assyrien *rabhib*, « le chef du harem ». Quant à Rabsacès, en hébreu רבשקה, *rabschaké*, c'est le grand échanson. Schrader, Heiligsschr. 499, fait remarquer que la présence de ce personnage a de quoi surprendre, et qu'il n'en est jamais fait mention dans les inscriptions comme d'un grand dignitaire. Il soupçonne donc que רבשקה serait le mot *Rab-sak*, hébraïsé. Comme *sak* signifie capitaines, officiers, Rabsak désignerait le chef des officiers, l'officier supérieur. M. Lenormant, au contraire, fait dériver *Rabsak* de l'assyrien *rab*, « grand » et de l'accadien *sac*, « capitaine ». — *Cum manu valida.* C'était, sans doute, plus qu'une grosse escorte, et apparemment une forte division de l'armée, ce qui était de nature à en imposer davantage. — *Juxta aqueductum...* C'est-à-dire, auprès de l'aqueduc de la piscine supérieure qui est sur le

ascendissent, venerunt Jerusalem, et steterunt juxta aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agri Fullonis.

18. Vocaveruntque regem : egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ præpositus domus, et Sobna scriba, et Joahe filius Asaph a commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechiæ : Hæc dicit rex magnus, rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia, qua niteris ?

Lorsqu'ils furent montés, ils vinrent à Jérusalem, et s'arrêtèrent près de l'aqueduc de la piscine supérieure, qui est sur le chemin du Champ du Foulon.

18. Et ils appelèrent le roi. Et Eliacim, fils d'Helcias, intendant de la maison, et Sobna, scribe, et Joahé, fils d'Asaph, préposé aux mémoires, allèrent vers eux.

19. Et Rabsacès leur dit : Parlez ainsi à Ezéchias : Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens : Quelle est cette confiance sur laquelle tu t'appuies ?

chemin qui passe devant le Champ du Foulon et qui conduit à Joppé. Cet aqueduc devait amener les eaux de Gihon-le-Haut, II Paral., xxxii, 30, c'est-à-dire du bassin supérieur, actuellement le Birket el Mamilla, dans le bassin inférieur, le Birket es Souldhan. Voir III Rois, I, 33. Il existait déjà du temps d'Achaz, Is., vii, 3. C'est cet aqueduc que Salomon fit obstruer, II Paral., xxxii, 30, pour faire passer l'eau sous terre vers l'ouest et l'amener dans la cité de David. Ainsi donc les eaux de Gihon-le-Haut, qui auparavant s'écoulaient à l'ouest de la ville dans le bassin inférieur et la vallée de Ben-Ennom, arrivèrent dans la ville par un conduit souterrain, afin de pourvoir aux besoins des habitants et d'échapper aux assiégeants. Les eaux se rassemblaient, soit dans la citerne que fit faire Ezéchias, xx, 20, soit dans le réservoir mentionné par Isafe, xxii, 44, et placé « inter duos muros ad aquam piscinæ veteris ». On suppose que c'est actuellement le réservoir qui se trouve non loin de la porte de Jaffa, connu vulgairement sous le nom d'étang d'Ezéchias et que les habitants appellent le Birket el Hammam, « l'étang du bain », parce que ses eaux alimentent un établissement de bains. ou encore Birket el Batrak, « l'étang des patriarches », Robinson, Palest., II, 429 et suiv. ; Recherches sur la topogr. de Jérusalem. 444 et suiv. Il est alimenté par un canal venant du Birket el Mamilla. Au reste cette identification, quoique vraisemblable, n'est point absolument certaine.

18. — *Vocaveruntque regem.* Ils demandèrent à parler au roi en personne, et voulaient qu'il vint sur les murs. Mais si Ezéchias ne vint pas, ce n'est, sans doute, pas par crainte, ἐπὶ δειλιάς, comme le dit Josèphe, mais ce fut plutôt parce qu'il crut au-dessous de sa dignité d'entrer en pourparlers avec les envoyés de

Sennachérib. — *Et Sobna scriba.* On admet généralement que c'est le même personnage dont il est parlé dans Isafe, xxii, 46 et suiv., et qui ayant été déposé de son office transféré à Helcias, aurait cependant obtenu la charge de secrétaire d'Etat, Cfr. II Rois, viii, 47. — *A commentariis.* Chancelier, V. II Rois, viii, 46.

19. — *Dixitque ad eos Rabsaces.* Si le troisième par le rang des officiers de Sennachérib prend la parole, c'est probablement parce que seul il possédait suffisamment la langue hébraïque, v. 26. Comme c'est à lui qu'échut en fait le rôle principal, il est même seul mentionné dans Isafe, xxxiv, 2-22. Mais rien n'autorise à dire avec les rabbins que c'était un Juif renégat. En réalité, il est assez naturel que le roi d'Assyrie ait eu à sa cour des employés capables de comprendre et de parler les langues des peuples voisins, afin de pouvoir communiquer facilement avec les étrangers qui venaient dans la capitale, soit pour apporter les tributs, soit pour demander des secours. — *Loquimini Ezechiæ.* Dans son discours Rabsacès cherche à prouver que le roi de Juda espère vainement pouvoir résister à la puissance assyrienne, parce que ni l'Egypte, v. 22, ni son Dieu, v. 23, ni son armée, v. 24 ne pourront le protéger. — *Rex magnus.* C'est le titre que prenaient fréquemment les rois d'Assyrie et qui passa aux souverains de Perse de la famille des Achéménides. C'est ainsi qu'ils se distinguaient des nombreux vassaux qui tenaient d'eux leur couronne. On lit en effet dans les inscriptions : Grand Roi, Puissant Roi, Rois des Rois. Roi du pays d'Assur, *sarron rabbon, sarron damnon, sar Kisiati*, Cfr. Esdr., vii, 12; Is., x, 8; Ezéch., xxvi, 7; Dan., ii, 37; Os., viii, 40. — *Quæ est ista fiducia, qua niteris?* Cette question nous semble peindre l'étonnement plutôt que

20. Peut-être as-tu tenu conseil pour te préparer au combat? En qui te confies-tu pour oser te révolter?

21. Mets-tu ton espérance dans le roseau brisé de l'Égypte, qui, si un homme s'y appuie, se rompt, pénètre dans sa main et la perce? Tel est Pharaon, roi d'Égypte, pour tous ceux qui se confient en lui.

22. Que si vous me dites : Nous avons confiance dans le Seigneur notre Dieu; n'est-ce pas celui dont Ezéchias a détruit les hauts lieux, et les autels, et il a donné cet ordre à Juda, et à Jérusalem : Vous adorerez à Jérusalem, devant cet autel?

23. Et maintenant, passez à mon maître, le roi des Assyriens, et je

20. Forsitan inisti consilium, ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare?

21. An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem si incubuerit homo, comminutus ingreditur manum ejus, et perforabit eam? sic est Pharaon rex Ægypti omnibus, qui confidunt in se.

22. Quod si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam : nonne iste est, cujus abstulit Ezechias excelsa et altaria; et præcepit Judæ et Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum regem Assyriorum,

le reproche, et par conséquent pourrait se traduire ainsi : Sur quoi l'appuies-tu pour avoir eu la témérité de te révolter? Nous préférons ce sens à cet autre : Quelle est cette confiance? c'est-à-dire, combien cette confiance est vaine?

20. — *Forsitan inisti consilium, ut præpares te ad prælium.* Hébreu : « Tu dis seulement une parole des lèvres : conseil et force pour la guerre », ou : « Tu dis — ce n'est qu'une parole des lèvres — conseil et force pour la guerre (sont à ma disposition) ». Dans les deux cas, le sens nous semble être le même, c'est-à-dire, le suivant : Tu prononces une parole qui ne sort que des lèvres et non du cœur, le siège de l'entendement, c'est-à-dire, une parole irréfléchie, Cfr. Prov., xiv, 23; Job., xi, 2, quand tu dis : J'ai force et conseil pour combattre. — *In quo confidis, ut...* Hébreu : « Maintenant (עַתָּה, *atah*), sur quoi te confies-tu, pour que tu te sois révolté? » ce qui, ce semble, signifie : Maintenant nous allons voir sur qui tu te confies, pour...

21. — *In baculo arundineo...* Cette comparaison est des plus heureuses et des plus appropriées à la circonstance. L'Égypte, en effet, est représentée par le Nil, qui abonde en roseaux, Is., xix, 6, et, d'ailleurs, en fait, pendant toute la période de l'histoire juive, ce royaume n'a jamais prêté qu'un appui trompeur, semblable en cela au roseau brisé qui paraît entier, et sur lequel on s'appuie, mais qui ne tarde pas à blesser celui qui a mis en lui sa confiance. Osée avait compté sur Sabacon et n'en perdit pas moins son royaume avec la vie, et dans la circonstance

présente, Ezéchias n'obtint aucun secours effectif de Tharaca. Plus tard, l'Égypte ne put pas empêcher la ruine du royaume de Juda. La politique de ce pays était d'encourager tous les petits États de Syrie contre les Assyriens, mais, au moment décisif, son aide faisait défaut. Sennachérib compare l'Égypte à un roseau brisé, non pas parce qu'il avait déjà brisé sa puissance, mais parce que, dans son orgueil, il la considérait déjà comme anéantie. Isaïe, xxx, 3-5, avait déjà averti le peuple de ne pas mettre sa confiance dans l'Égypte, dont un grand nombre attendait du secours. Ezéchiel xxix, 6 et suiv., employa plus tard la même comparaison que Rabsacès.

22. — *Quod si dixeritis mihi.* Dans Isaïe, on lit תַּחְמוֹר, *thomar*, au lieu de תַּחְמוֹר, *tgomron*, ce qui suppose que Rabsacès s'adresse directement au roi dans la personne de ses envoyés. — *Nonne iste est, cujus...* C'est une réflexion de l'envoyé de Sennachérib; à son point de vue tout païen, les réformes opérées par Ezéchias pouvaient lui paraître une irrévérence et une offense envers Dieu. Tout au moins c'est sous ce jour qu'il cherche à les présenter, et il est assez probable qu'il n'ignorait pas qu'elles avaient déplu à beaucoup de Juifs.

23. — *Nunc igitur transite...* Hébreu : « Maintenant mets-toi en relation avec mon maître... » — *Et videte an...* Ezéchias ne peut pas non plus s'appuyer sur son armée, car il ne pourrait pas même mettre en ligne deux mille cavaliers. Rabsacès veut simplement faire ressortir la faiblesse numérique de l'armée d'Ezéchias; par conséquent nous pen-



et dabo vobis duo millia equorum, et videte an habere valeatis ascensores eorum.

24. Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites?

25. Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum, ut demolirer eum? Dominus dixit mihi: Ascende ad terram hanc, et demolire eam.

26. Dixerunt autem Eliacim filius Helciæ, et Sobna, et Joahe, Rabsaci: Precamur ut loquaris nobis servis tuis Syriace: siquidem intelligimus hanc linguam, et non loquaris nobis Judaice, audiente populo, qui est super murum.

vous donnerai deux mille chevaux, et voyez si vous pouvez avoir leurs cavaliers.

24. Et comment pouvez-vous résister devant un seul satrape des plus petits serviteurs de mon maître? Est-ce que vous avez confiance dans l'Égypte, à cause des chars et des cavaliers?

25. Est-ce que je suis monté sans la volonté du Seigneur, jusqu'en ce lieu, pour le détruire? Le Seigneur m'a dit: Monte vers cette terre, et détruis-la.

26. Mais Eliacim, fils d'Helcias, et Sobna, et Joahé, dirent à Rabsacès: Nous vous en prions, parlez-nous Syriaque, à nous, vos serviteurs, car nous comprenons cette langue; et ne nous parlez pas hébreu, car le peuple qui est sur le mur, vous entend.

sons qu'on doit traduire הִתְעַרְב, *hithareb*, par « mets-toi en relation », comme nous l'avons fait, et non pas par « mets-toi en lutte », d'autant plus que עָרַב, *arab*, signifie *échanger, promettre pour un autre*, se lier avec quelqu'un, à la forme *hithpael*, et en aucun cas *engager une lutte*... La traduction des Septante *μιχθητε δη τῷ κυρίῳ*, ne prouve rien, ce semble, parce qu'elle est trop littérale pour ne pas être équivoque.

24. — *Et quomodo...*? Hébreu: « Et comment vent la repousser seulement l'un des plus petits gouverneurs de mon maître? » Le mot פָּחָה, *pakhah*, V. III Rois, x, 15, signifie proprement sous-gouverneur, c'est-à-dire, gouverneur d'une province sous un satrape, en langage militaire, un commandant d'armée en second. Le plus petit est celui qui a sous ses ordres le moins de soldats. — *An fiduciam habes...* Hébreu: « Et tu as confiance... », c'est-à-dire, ainsi, puisque ta puissance est si faible, tu mets ta confiance dans l'Égypte.

25. — *Dominus dixit mihi*. Après avoir cherché à détruire tous les motifs qui pouvaient donner quelque confiance à Ezéchias, Sennachérib, par la bouche de son envoyé, veut maintenant persuader que c'est le Dieu d'Israël qui l'envoie, assertion singulière et qui trahit une mauvaise foi manifeste. Cependant cette manière de parler laisserait supposer que le roi d'Assyrie considérait les succès obtenus jusqu'à ce jour comme la

preuve de sa mission, ou qu'il avait connaissance des prophéties d'Isaïe et qu'il prétendait les interpréter à son avantage. Cfr. Is., vii, 17-24, x, 5-12. — *Ad terram hanc*. C'est-à-dire, contre cette ville. Hébreu: « Contre ce lieu. »

26. — *Precamur...* Le langage hautain de Rabsacès pouvant faire sur le peuple une fâcheuse impression, les envoyés d'Ezéchias le prient de parler en langue arméenne, langue que, sans doute, les personnes instruites comprenaient suffisamment. — *Syriace*. Hébreu: אַרְמוֹרִית, *aramorith*, « en arméen ». C'était la langue en usage dans la Syrie, la Babylonie et la Mésopotamie, ne différant de l'assyrien que comme dialecte. C'était, sans doute, la langue commerciale de tous les pays à l'ouest du Tigre, celle qui servait aux relations entre les divers peuples de commune origine. Les Juifs instruits la connaissaient par conséquent aussi bien que les officiers de Sennachérib. Mais de ce que le peuple ne l'entendait pas, on ne saurait conclure qu'elle n'avait aucune parenté avec l'hébreu, car on sait que certains dialectes d'une même langue diffèrent entre eux assez sensiblement, pour que les habitants de diverses provinces ne puissent se comprendre entre eux. Selon la remarque de Schrader, un allemand du sud ne comprendrait certainement pas le danois ou le suédois qui non-seulement sont des langues indo-germaniques, mais qui même ne diffèrent de l'allemand que comme dia-

27. Et Rabsacès leur répondit : Est-ce à ton maître et à toi que mon maître m'a envoyé pour dire ces paroles, n'est-ce pas plutôt à ces hommes qui sont assis sur le mur, pour manger leurs excréments et boire leur urine avec vous?

28. Rabsacès se tint donc debout, et cria d'une voix forte, en hébreu, et dit : Ecoutez les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que dit le roi : Qu'Ezéchias ne vous séduise pas, car il ne pourra pas vous délivrer de ma main.

30. Et qu'il ne vous donne pas confiance dans le Seigneur, disant : Le Seigneur nous sauvera et nous délivrera, et cette ville ne sera pas livrée aux mains du roi des Assyriens.

31. N'écoutez pas Ezéchias; car voici ce que dit le roi des Assyriens : Faites avec moi ce qui vous est utile, et venez à moi, et chacun mangera de sa vigne et de son figuier, et vous boirez les eaux de vos citernes;

32. Jusqu'à ce que je vienne, et

27. Responditque eis Rabsaces, dicens : Numquid ad dominum tuum, et ad te misit me dominus meus, ut loquerer sermones hos, et non potius ad viros, qui sedent super murum, ut comedant stercora sua, et bibant urinam suam vobiscum?

28. Stetit itaque Rabsaces, et clamavit voce magna Judaice, et ait : Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex : Non vos seducat Ezechias : non enim poterit eruere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, dicens : Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit rex Assyriorum : Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me, et comedet unusquisque de vinea, et de ficu sua; et bibetis aquas de cisternis vestris.

32. Donec veniam, et transferam

lectes. — *Judaïce*. C'est-à-dire, dans le dialecte hébreu, lequel était seul universellement compris dans le royaume de Juda. — *Audiente populo, qui est...* On voit par là que les négociations avaient lieu très près des murs de la ville.

27. — *Ut concedant...* Rabsacès fait semblant de prendre les intérêts du peuple et montre à quelles extrémités un siège réduirait les habitants de la ville. Les massorètes ont remplacé הראייה « excrementa sua » et שיניהם « urinas suas », par des euphémismes צואתם, *isotham*, « exitum suum », et כיומי רגליהם, *mémé raglêhem*, « aquam pedum suorum ».

28. — *Stetit itaque Rabsaces*. C'est-à-dire, Rabsacès se tint tourné vers les murs de la ville pour s'adresser directement au peuple, ce qui ne signifie pas simplement qu'il se leva ou se tint debout. — *Audite verba regis magni*. Contrairement aux usages reçus dans les nations ayant quelque culture, Rabsacès

adresse la parole au peuple, et cherche à le soulever contre son souverain.

29. — *Non vos seducat Ezechias*. C'est-à-dire, n'écoutez pas les assurances que vous donne Ezéchias, lorsqu'il vous affirme qu'il pourra défendre et sauver la ville.

30. — *Neque fiduciam...* Peut-être Ezéchias, se confiant dans les prophéties qui lui promettaient une délivrance extraordinaire, Is., xxx, 34, xxxi, 4-9, avait-il assuré à son peuple que Dieu viendrait à son secours, Cfr. II Paral., xxxii, 44.

31. — *Facite mecum quod vobis utile est*. Hébreu : « Faites avec moi la paix », litt. « bénédiction ». ברכה, *beracah*. Mais ici ברהכ, signifie la *paix*, parce que la *paix* renferme l'idée de salut et de bénédiction. — *Et egredimini ad me*. C'est-à-dire, rendez-vous. — *Et concedet unusquisque...* C'est l'image de la *paix* et du bonheur dont chacun jouira.

32. — *Et transferam vos...* Même au cas où les Juifs se soumettraient, le roi d'Assyrie

vos in terram, quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam, et fertilem vini, terram panis et vinearum, terram olivarum, et olei ac mellis, et vivetis, et non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens : Dominus liberabit nos.

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum?

34. Ubi est deus Emath, et Arphad? ubi est deus Sepharvaim, Ana, et Ava? numquid liberaverunt Samariam de manu mea?

*Supr. 17, 24; Infr. 19, 43.*

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea?

que je vous transporte dans une terre qui est semblable à votre terre, dans une terre féconde et fertile en vin, une terre de pain et de vignes, une terre d'oliviers, et d'huile, et de miel, et vous vivrez, et vous ne mourrez pas. N'écoutez pas Ezéchias qui vous trompe, en disant : Le Seigneur vous délivrera.

33. Est-ce que les dieux des nations ont délivré leur terre des mains du roi des Assyriens?

34. Où est le dieu d'Emath et d'Arphad? Où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava? Est-ce qu'ils ont délivré de mes mains Samarie?

35. Quels sont ceux, parmi tous les dieux des pays, qui ont délivré de mes mains leur contrée, pour que le Seigneur puisse délivrer de mes mains Jérusalem?

vent les déporter, parce que c'était une mesure générale; mais pour ne pas les choquer il assure qu'il leur donnera un territoire qui sera semblable au leur. La description de cette contrée ressemble à celle du pays de Chanaan, Deut., VIII, 8, xxxiii, 28. Au reste ces belles promesses étaient, sans doute, mensongères. Nous ne voyons pas pourquoi Schrader suppose que nous n'avons pas là les paroles véritables de l'envoyé, mais seulement une reproduction librement interprétée et amplifiée par l'écrivain. Il apporte en preuve qu'il eût été trop maladroit de parler ainsi. Mais il faut réfléchir que la déportation était dans les habitudes des rois Assyriens, et que, par conséquent, les Juifs devaient s'y attendre. Le même auteur prétend aussi que l'historien a confondu les faits qui se rapportent à Sennachérib avec ceux qui se rapportent à Sargon et réciproquement, assertions que nous examinons ailleurs. — *Terram olivarum, et olei.* Hébreu : « Terram oleæ olei. » L'expression דִּית יִצְהָר, *zaïth issehar*, litt. « olea olei », désigne le bon olivier, l'olivier cultivé, par opposition à l'olivier sauvage.

33. — *Numquid liberaverunt...* L'orateur exalte la puissance assyrienne au-dessus de la puissance des dieux de chaque pays, même au-dessus de Jéhovah, dont il semble faire peu de cas, parce qu'il est le Dieu d'un petit pays, au risque de se contredire avec ce qu'il a dit précédemment.

34. — *Ubi est Deus Emath, et Arphad.* C'est là que Schrader prétend que notre historien fait confusion, en attribuant à Sennachérib la conquête d'Emath et d'Arphad, dont il est question dans les inscriptions de Sargon et nullement dans celles de Sennachérib. Schrader, Heiligsh., 204, 202. Mais une remarque bien simple suffit pour écarter cette difficulté, car on peut supposer que Sennachérib, s'identifiant avec ses prédécesseurs, comme représentant de la puissance de l'Assyrie, s'attribue à lui personnellement ce qui, de fait, appartient à d'autres. En résumé, ce serait une simple figure de rhétorique. Cfr. XIX, 3. Arphad, en hébreu Arpad, אַרְפַּד, en assyrien Arpaddo, dans le canon des Eponymes est toujours mentionnée à côté d'Emath, XIX, 43; Is., X, 9, xxvi, 19, xxxvii, 43 et Jér., XLX, 23, et par conséquent s'en trouvait peu éloignée. Il existe encore un gros bourg du nom d'Arfad, à peu près à sept lieues d'Alep, selon Abulféda. Tab. sy. édit. Kohler, p. 23, et Niebuhr, Reise. II, 45. C'est aujourd'hui le Tell Erfad ou Erfat, sur un affluent occidental de la rivière d'Alep, à environ trois milles au nord de cette ville. — *Sepharvaim.* 7. XVII, 24. — *Ana, et Ava.* Localités inconnues, Cfr., XIX, 43; Is., xxxvii, 43.

35. — *Quinam sunt...* C'est-à-dire, les dieux des contrées énumérées n'ont pu les protéger contre les Assyriens; Jéhovah de même sera impuissant à vous défendre.

36. Le peuple donc se tut, et ne lui répondit rien, car ils avaient reçu du roi l'ordre de ne pas lui répondre.

37. Et Eliacim, fils d'Helcias, intendant de la maison, et Sobna, scribe, et Joahé, fils d'Asaph préposé aux mémoires, vinrent à Ezéchias, les vêtements déchirés, et lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam; siquidem præceptum regis acceperant, ut non responderent ei.

37. Venitque Eliacim filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna scriba, et Joahe filius Asaph a commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

## CHAPITRE XIX

Après avoir entendu le rapport de ses envoyés, Ezéchias, rempli de douleur, entra dans le temple et dépêcha Sobna, Eliacim et les anciens des prêtres auprès d'Isaïe, à qui ils exposèrent la situation, lui demandant de prier pour le peuple (vv. 1-5). — Or, Isaïe leur répondit d'annoncer à Ezéchias que Dieu le délivrerait des Assyriens (vv. 6-7). — Rabsacès s'en retourna et trouva son maître occupé au siège de Lobna (v. 8). — Or, le roi d'Assyrie, à la nouvelle de l'approche de Tharaca, roi d'Ethiopie, envoya de nouveau une ambassade à Ezéchias, pour lui représenter qu'il espérait vainement être délivré des Assyriens (vv. 9-13). — Ezéchias, ayant lu la lettre de Sennachérib, monta au temple, l'exposa devant le Seigneur, et se mit en prière, conjurant Dieu de le délivrer, pour montrer aux nations qu'il était le seul Dieu véritable (vv. 14-19). — Alors Isaïe, fils d'Amos, fit dire à Ezéchias que le Seigneur avait exaucé sa prière et qu'il s'appretait à châtier l'orgueil et les blasphèmes du roi d'Assyrie qui n'entrerait pas à Jérusalem et s'en retournerait par le chemin par lequel il était venu (vv. 20-34). — Or, la nuit suivante, l'ange du Seigneur frappa 185 mille hommes dans l'armée des Assyriens; Sennachérib s'en retourna donc et demeura à Ninive (vv. 35-36). — Plus tard, il fut assassiné par deux de ses fils dans le temple de Néroch, et il eut pour successeur son fils Asarhaddon (v. 37).

1. Lorsque le roi Ezéchias eut entendu ces paroles, il déchira ses

1. Quæ cum audisset Ezechias rex, scidit vestimenta sua, et oper-

36. — *Tacuit itaque populus.* Dans Isaïe, xxxvi, 24, il n'est pas parlé du peuple, de sorte que *siluerunt* se rapporte aux envoyés d'Ezéchias. Le roi de Juda leur avait sans doute défendu de répliquer, soit pour se réserver à lui-même la réponse, soit pour ne pas exciter davantage les ennemis. Les envoyés se turent et le peuple imita leur silence, d'autant que personne n'avait qualité pour répondre. Probablement Ezéchias n'avait pas pensé à défendre au peuple de répondre, attendu qu'il ne savait pas d'avance que les ambassadeurs de Sennachérib adresseraient directement la parole aux habitants. Toutefois, nous sommes portés à croire qu'il n'avait pu moins faire que recommander à tout le monde la prudence et la circonspection, et c'est ainsi

que la conciliation entre les deux passages nous paraît se faire de la manière la plus naturelle.

37. — *Scissis vestibus.* Non-seulement à cause de la mauvaise nouvelle qu'ils apportaient, mais aussi à cause des blasphèmes qu'ils avaient dû entendre.

c. *Délivrance de Jérusalem; destruction de l'armée assyrienne; mort de Sennachérib, XIX.*

CHAP. XIX. — 1. — *Scidit vestimenta sua, et...* En entendant les blasphèmes proférés contre le Dieu vivant et les menaces contre la ville, Ezéchias déchire ses vêtements en signe de tristesse et d'effroi, et se revêt d'un sac, en signe de pénitence pour s'humilier devant le Seigneur, parce qu'il considère ce-

tus est sacco, ingressusque est domum Domini.

*Isa. 37, 1.*

2. Et misit Eliacim præpositum domus, et Sobnam scribam, et senes de sacerdotibus, operatos saccis, ad Isaiam prophetam filium Amos,

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, et increpationis et blasphemie, dies iste : Venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturiens.

4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis quem misit rex Assyriorum dominus suus, ut exprobraret Deum viventem, et argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus : et fac orationem pro reliquiis, quæ repertæ sunt.

5. Venerunt ergo servi regis Ezechie ad Isaiam.

6. Dixitque eis Isaias : Hæc dicitis domino vestro : Hæc dicit Dominus : Noli timere a facie sermonum,

vêlements et se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur,

2. Et il envoya Eliacim, intendant de la maison, et Soba, scribe, et les anciens des prêtres, couverts de sacs, au prophète Isaïe, fils d'Amos.

3. Ils dirent : Voici ce que dit Ezéchias : Ce jour est un jour de tribulation, et de reproche, et de blasphème. Les fils sont venus jusqu'à l'enfantement, et celle qui enfante n'a plus de forces.

4. Le Seigneur ton Dieu a sans doute entendu toutes les paroles de Rabsacès, que le roi des Assyriens, son maître, a envoyé pour blasphémer le Dieu vivant, et l'outrager par des paroles que le Seigneur ton Dieu a entendues. Fais une prière pour le reste du peuple qui se trouve encore.

5. Les serviteurs du roi Ezéchias vinrent donc à Isaïe.

6. Et Isaïe leur dit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez pas

qui s'est passé comme un châtiment de la justice divine. Il entre ensuite dans le temple pour implorer le secours du Seigneur et s'humilier de nouveau. La foi ne l'abandonne pas, mais elle est fortement éprouvée.

2. — *Et senes de sacerdotibus.* C'est-à-dire, les premiers d'entre les prêtres. Le choix des ambassadeurs montre assez de quelle considération jouissait Isaïe et combien les circonstances étaient critiques. On remarquera aussi quelle était la situation des prêtres vis-à-vis du prophète. Le sacerdoce était une institution héréditaire, tandis que les prophètes étaient élus directement par Dieu, et revêtus de son esprit. Telle est donc la raison de la supériorité des prophètes sur les prêtres. En ce moment, Isaïe était le seul homme à qui on pût avoir recours, parce qu'il était le représentant autorisé du Seigneur.

3. — *Et increpationes, et blasphemie.* Hébreu : « Et de châtiment et de réprobation », sous entendu, de la part de Dieu. En effet, תוכחה, *thokékhah*, signifie bien châtiment, Os., v, 9 ; Ps., cXLVIII, 7, et נאצרה, *neatsah*,

« mépris, réprobation », Deut., xxxii, 49 ; Lament., ii, 6. — *Venerunt filii...* En pareil cas, la vie de la mère et celle de l'enfant sont en danger ; c'est l'image de la plus extrême nécessité. Osée, xiii, 43, emploi la même comparaison.

4. — *Si forte audiat...* S'il prend en considération, c'est-à-dire, s'il a la pensée de châtier. La conjonction *si* en hébreu אוֹלַי *oulai*, « peut-être », n'exprime pas le doute mais plutôt l'espérance et la confiance. — *Deum viventem.* Par opposition aux divinités des païens. Cfr., I Rois xvii, 26, 36. — *Et argueret verbis.* Hébreu : « (et peut-être) il (le) châtiara pour les paroles qu'il a entendues ». En effet, והוכיח *vehokiakh*, ne fait pas suite à לְהַרְאֵה *lehareph*, comme s'il y avait להוריד *leh okikkh*, mais est la continuation de יושב *ischma*. — *Pro reliquis.* Le reste, c'est tout ce qui n'est pas encore tombé au pouvoir des Assyriens qui couvraient le pays, et s'étaient emparés de la plupart des places fortes. Peut-être est-il fait allusion à la destruction du royaume d'Israël. — *Quæ repertæ sunt.* Qui existent encore.

devant les paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Voilà que je lui enverrai un esprit, et il apprendra une nouvelle, et il retournera dans son pays, et je l'abattraï avec le glaive dans son pays.

8. Rabsacès retourna donc, et trouva le roi des Assyriens, assiégeant Lobna, car il avait appris qu'il s'était retiré de Lachis.

quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam, et dejiciam eum gladio in terra sua.

8. Reversus est ergo Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam : audierat enim quod recessisset de Lachis.

7. — *Pueri regii.* Cette expression, en hébreu נַעֲרֵי מַלְכָּךְ, *naaré méléke*, est un terme de mépris à l'adresse des grands officiers du roi d'Assyrie. — *Spiritum.* On a donné différents sens au mot רוּחַ, *ronakh*, litt. « spiritus » ; mais il nous semble qu'on doit entendre par là un esprit de crainte permanent, une disposition surnaturelle et invincible qui poussera le roi d'Assyrie à s'éloigner, à chaque bruit qu'il entendra, à chaque nouvelle qu'il apprendra. — *Et audiet nuntium.* Il ne peut pas être question de la nouvelle de la destruction de l'armée assyrienne, puisque Sennachérib en fut témoin, mais de l'annonce de l'approche de Tharaca. Cette nouvelle commença à le disposer au retour, mais l'anéantissement de toute son armée précipita son départ. En effet, après la seconde tentative que fit le roi d'Assyrie, v. 10 et suiv., la confiance d'Ezéchias pût déjà lui inspirer vaguement la pensée de renoncer à son entreprise ; mais après la grande catastrophe, la présence de Tharaca le fit se hâter dans ses décisions, car, par le fait, sa puissance n'était point brisée et il lui était encore facile, avec ses immenses ressources, de triompher du royaume d'Israël. — *Et dejiciam eum...* Hébreu : « Et je le ferai tomber par l'épée dans son pays ». Knobel soutient que cette phrase appartient à l'historien, et n'a été insérée ici qu'après coup ; mais comme elle se retrouve dans Isaïe, xxxvii, 7, et que les deux récits ont la même origine, c'est-à-dire, ont pour auteur Isaïe lui-même, on est obligé de considérer le passage en question comme authentique.

8. — *Lobnam.* On pense que cette ville devait être située au nord est de Lachis, V. Jos. x, 29. On pourrait en conclure que Sennachérib avait déjà prononcé son mouvement de retraite, et au lieu de continuer sa marche vers le sud, avait remonté vers le nord, à l'approche de Tharaca, ce que la suite du verset semble, d'ailleurs, indiquer. —

*Et quod recesserat...* Cette expression indiquerait que Sennachérib avait renoncé à s'emparer de Lobna, ou qu'il en avait abandonné le siège, à l'approche de l'armée égyptienne. Cependant le verset suivant donnerait à penser qu'il apprit l'arrivée de Tharaca pendant le siège même de Lachis. Pour tout concilier, on pourrait supposer que le roi d'Assyrie abandonna le siège de Lobna ou quitta cette ville à la nouvelle que Tharaca se mettait en marche, et qu'il somma de nouveau Jérusalem de se rendre, lorsque le roi égyptien se fut considérablement rapproché et qu'il pouvait craindre, par conséquent, de se trouver pris entre deux feux. — *De Tharaca.* Tharaca, en hébreu תִּרְחָקָה, dans les Septante Θαρακά, est le Ταρακός de Manéthon, le successeur de Sabacon ou Schabatoka II, le Séthos d'Hérodote, et le troisième roi de la xxv<sup>e</sup> dynastie d'Égypte, laquelle dynastie était éthiopienne. Strabon, xv, 681, l'appelle Τεάρων et le représente sous la figure d'un roi qui renverse ses ennemis vaincus, Brugsch, Hist. d'Égypte, I, 244 et suiv. Sur les monuments égyptiens son nom est écrit Toholga ou Tahargo : dans les inscriptions assyriennes, Tarkouou. Du reste, son nom ne se trouve que dans les inscriptions d'Assourbanipal, et non point dans celles de Sennachérib, où il est seulement désigné sous le titre de « roi de Méroé ». On voit cependant qu'il est le principal personnage. Voici en quels termes Assourbanipal commence le récit de sa campagne contre l'Égypte : « Dans ma première campagne, je m'avançai contre Makau et Méroé : Tihaca, le roi d'Égypte (et) d'Éthiopie, auquel Asarhaddon, le roi d'Assyrie, le prêtre mon générateur, avait fait essuyer une défaite, et dont il avait pris le pays en possession, ce Tihaca méprisa la puissance d'Assur, et des Istars, les grands dieux, mes maîtres, et se confia en ses propres forces ». Cfr. Schrader, Heiligsschrift., 203. D'après une stèle qui

9. Cumque audisset de Tharaca rege Æthiopiæ, dicentes : Ecce egressus est ut pugnet adversum te, et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicite Ezechix regi Juda : Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam : Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.

11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt reges Assyriorum universis terris, quomodo vastaverunt eas : num ergo solus poteris liberari ?

12. Numquid liberaverunt dii gentium singulos, quos vastaverunt

9. Et lorsqu'il eut entendu ceux qui lui dirent de Tharaca, roi d'Éthiopie : Voilà qu'il s'est mis en marche pour combattre contre toi, et lorsqu'il alla vers lui, il envoya des messagers à Ezéchias, et leur dit :

10. Dites ceci à Ezéchias roi de Juda : Que ton Dieu, en qui tu as confiance, ne te séduise pas ; ne dis pas : Jérusalem ne sera pas livrée aux mains du roi des Assyriens.

11. Car, tu as appris toi-même ce qu'ont fait les rois des Assyriens dans tous les pays, comment ils les ont dévastés. Pourras-tu donc être seul délivré ?

12. Est-ce que les dieux des nations ont délivré tous ceux qu'ont

place la naissance d'un Apis la 26<sup>e</sup> année de Tharaca, on peut assigner à ce roi à peu près 28 ans de règne, selon M. Lenormant 26. Quant à l'époque précise du règne de Tharaca, les opinions sont partagées. Selon Niebuhr, *Gesch. Assy.* 72, sa campagne contre Sennachérib eut lieu la 39<sup>e</sup> année de l'ère de Nabonassar, 740 ans avant Jésus-Christ, et le commencement de son règne sur l'Égypte, la 45<sup>e</sup> année, 702 avant Jésus-Christ. Brugsch, *Hist. d'Égypte*, 292, pense qu'il aurait commencé à régner l'an 693 avant Jésus-Christ, ce qui ne peut se concilier avec la chronologie de l'Ancien Testament. M. Lenormant, *Manuel*, II, 459, paraît cependant se rapprocher de cette dernière opinion, et suppose que Tharaca n'était encore que prince royal, lorsqu'il marcha contre Sennachérib. On peut encore admettre qu'il ne régnait à cette époque que sur l'Éthiopie et une faible partie de l'Égypte, car Isate l'appelle roi d'Éthiopie, *Is.*, xxxvii, 9, et mentionne ailleurs un pharaon égyptien qui semble être contemporain de Tharaca, *Is.*, xxx, 2.

10. — *Hæc dicite Ezechix...* Cette fois Sennachérib fait porter une lettre à Ezéchias, espérant mieux réussir de cette façon. L'argumentation est à peu près la même que dans le discours de Rabsacès, xviii, 49 et suiv., avec quelques noms de pays en plus, sans doute pour faire plus d'impression sur l'esprit du roi de Juda. Pour résister plus facilement à Tharaca, il était important pour Sennachérib d'avoir dans la Judée une solide base d'opérations. D'autre part, laisser Jérusalem derrière lui n'était pas sans danger ; mais il

n'avait pas le temps de s'emparer de vive force d'une ville aussi bien fortifiée. On se rappelle que le siège de Samarie dura près de trois ans, et nous verrons plus loin xxv, 4 et suiv., que Nabuchodonosor ne put s'emparer de Jérusalem que par la famine et après deux ans de siège. Aussi, Sennachérib fait une seconde tentative et cherche à déterminer Ezéchias à se rendre en lui vantant sa puissance. — *Non te seducat...* C'est-à-dire, ne te laisse pas tromper par la confiance que tu mets en ton Dieu.

11. — *Quomodo vastaverunt eas.* Hébreu : « Pour les mettre à l'anathème », c'est-à-dire, tandis qu'ils leur faisaient subir tous les effets de l'anathème, ou de manière à... L'expression להחרים, *lehakharimam*, est employée à dessein dans le but de faire ressortir davantage la ruine et la dévastation des contrées dont les habitants ont osé résister, *Cfr.*, Deut., II, 34, III, 6 ; Jos., VIII, 26 ; I Rois xv, 3, 8 ; Nomb., XXI, 3.

12. — *Singulos.* Dans ce verset, Sennachérib spécialise ce qu'il a indiqué en général dans le v. 11. — *Gozan.* Ce peut être tout aussi bien la province de Gauzanitis en Mésopotamie que la Gausania au-delà du Tigre, V. xvii, 6. — *Et Haram.* Haran, en hébreu הַרְרָן, *Kharran* ou *Charran*, est mentionnée sous le même nom dans les inscriptions. Schrader, *Heiligschr.*, 45. C'est la ville de *Carra* des Grecs et des Romains, où Crassus fut vaincu par les Parthes ; elle était au nord de la Mésopotamie, V. Gen., XI, 34. Sous ce nom on désigne toute la contrée environnante. — *Et Reseph.* En hébreu

dévasté mes pères, à savoir Gozan, et Haran. et Réseph. et les fils d'Eden, qui étaient à Thelassar?

13. Où est le roi d'Emath, et le roi d'Arphad, et le roi de la ville de Sepharvaïm, d'Ana, et d'Ava?

14. Lorsqu'Ezéchias eut reçu des mains des messagers, et eut lu la lettre, il monta dans la maison du Seigneur, et la déploya devant le Seigneur.

15. Et il pria en sa présence, disant : Seigneur, Dieu d'Israël, qui siègez sur les chérubins, vous êtes seul le Dieu de tous les rois de la terre; vous avez fait le ciel et la terre.

16. Inclinez votre oreille, et écoutez, ouvrez vos yeux, Seigneur, et voyez, écoutez les paroles de Sennachérib, qui a envoyé vers nous pour blasphémer le Dieu vivant.

patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden, qui erant in Thelassar?

13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana, et Ava?

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

15. Et oravit in conspectu ejus, dicens : Domine, Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ; tu fecisti cœlum et terram;

16. Inclina aurem tuam, et audi; aperi, Domine, oculos tuos, et vide; audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

רַצְפָּא. *Réséph*, ville de Mésopotamie fréquemment mentionnée dans les inscriptions; *Rasapa* ou *Rasappa* dans le canon des Eponymes, où elle apparaît à côté de Nisibe. d'Arrapha et d'Amid, villes de Mésopotamie. Schrader, Heiligsschr. 203. Il existait plusieurs villes de ce nom; mais il est probable qu'il s'agit de la plus célèbre, la Ῥαζαφα de Ptolémée, v. 15, située dans la Fahuyrène, sur le chemin de Racia à Emèse, à une journée de marche de l'Euphrate. Cfr., Gesen., Thes., 4308. — *Et filios Eden, qui erant...* Il doit être question d'une peuplade dont le chef-lieu était Thelassar. Eden ne peut être confondu avec בית-עדן, *Beth-Eden*, d'Amos I, 5 (domus voluptatis), car celle dernière était une ville de Syrie située dans une contrée très-agréable et que Ptolémée, v. 15, appelle Παράδεισος. Or, tout montre que nous sommes ici en Mésopotamie. En effet, dans l'inscription où Thelassar est mentionnée sous la forme Toul-Assouri, il est question à la ligne précédente de Bab-ilou, « Babylone ». De plus, on voit que le roi fait en cette ville des offrandes à Mérodach qui y était honoré; or, Mérodach était essentiellement une divinité babylonienne. Nous rapportons le passage d'après Schrader, Heiligsschr. 104 : « Je présenterai de hautes offrandes à Mérodach qui a une habitation à Thelassar ».

43. — *Rex Emath, et rex...* V. xviii, 34.

44. — *Et legisset eas.* Le sujet de la lettre nous a été présenté sous forme de commu-

nication verbale, évidemment parceque les messagers commencèrent par en faire à Ezéchias le résumé de vive voix et lui remirent ensuite le document qui confirmait leur dire. — *Et expandit eas.* Ezéchias étend la lettre devant le Seigneur, comme pour exposer devant lui les blasphèmes qu'elle contenait et en demander vengeance. Il faut bien se garder de voir là un acte de superstition et qui ferait penser, comme le prétend Gésenius, aux machines à prier des Thibétains, lesquels s'imaginent que leur dieu lit les prières qui sont écrites sur ces singuliers instruments. Il est difficile de comprendre comment on peut avoir l'idée d'attribuer à Ezéchias, l'un des rois les plus pieux et des plus éclairés du royaume de Juda, une semblable aberration.

45. — *Qui sedes super cherubim.* Cette expression fait allusion à l'alliance qui unit à Israël le Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, V. I Rois iv, 4, et Ex., xxv, 22. En vertu du pacte, le Dieu qui est assis sur les chérubins est tenu de porter secours à son peuple, quand il est dans le besoin. — *Tu es Deus solus...* Le Dieu d'Ezéchias se distingue des dieux locaux des Assyriens, car il est le Dieu unique et universel, Cfr., II Rois vii, 28; III Rois xviii, 39.

46. — *Inclina aurem tuam, et audi : aperi...* Ces appels réitérés montrent combien la prière d'Ezéchias était fervente. — *Ut exprobraret nobis...* Hébreu : « Pour blasphémer le Dieu vivant. »



17. Vere, Domine, dissipaverunt reges Assyriorum gentes, et terras omnium.

18. Et miserunt deos eorum in ignem : non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide, et perdidierunt eos.

19. Nunc igitur, Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus solus.

20. Misit autem Isaias filius Amos ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quæ deprecatus es me super Sennacherib rege Assyriorum, audivi.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont dissipé les peuples, et toutes leurs terres,

18. Et ils ont jeté leurs dieux dans le feu, car ce n'était pas des dieux, mais des œuvres de la main des hommes, en bois et en pierre, et ils les ont exterminés.

19. Maintenant donc, Seigneur notre Dieu, sauvez-nous de sa main. afin que tous les royaumes de la terre sachent que vous êtes seul le Seigneur Dieu.

20. Or, Isaïe, fils d'Amos, envoya dire à Ezéchias : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : J'ai entendu la prière que tu m'as adressée touchant Sennachérib roi des Assyriens.

47. — Vere, Domine... Ezéchias fait remarquer que les Assyriens ont quelques raisons de se glorifier de leur puissance ; mais il ne tarde pas à reconnaître que la raison de leurs succès est dans la vanité et le néant des divinités des peuples vaincus.

48. — Et miserunt deos eorum in ignem. Ezéchias ne cherche pas à prouver par là l'impiété des Assyriens ; mais, Sennachérib s'étant vanté qu'aucun roi n'avait pu lui résister, le saint roi fait valoir cette circonstance afin de déterminer Dieu à sauver son peuple et à montrer à tous les royaumes de la terre qu'il est le seul Dieu véritable. En général, les Assyriens emportaient les dieux des nations vaincues et les déposaient dans leurs temples comme des trophées de leurs victoires. Cependant, parfois, ils les détruisaient, probablement quand le travail en était grossier, et la matière de nulle valeur, ou quand leur poids rendait le transport à peu près impossible. Une pareille conduite dénotait, d'ailleurs, de la part des Assyriens, qu'ils comprenaient parfaitement ce que pouvait faire une religion nationale pour maintenir l'unité d'un peuple dont elle personnifiait, pour ainsi dire, l'individualité. — Et perdidierunt eos. C'est justement parce que ces dieux étaient de bois ou de pierre que les Assyriens les ont détruits.

49. — Hæc dixit Dominus... La réponse du Seigneur comprend trois parties. Dans la première Dieu s'adresse directement à l'arrogant Sennachérib et lui annonce que sa retraite sera le châtiment de son impiété, 21-28 ; Is. xxxvii, 22-29 ; dans la seconde, le prophète promet à

Ezéchias un signe en confirmation de la promesse de la délivrance de Jérusalem, 29-34 ; Is., ibid. 30-32 ; enfin, dans la troisième, l'insuccès de l'entreprise du roi d'Assyrie est annoncé d'une manière exacte et précise, 32-34 ; Is., ibid. 33-35. Nous avons ici une prophétie dans le vrai sens du mot, et, chercher à en affaiblir la portée ou à l'expliquer naturellement est peine inutile. Bien entendu, nous ne présumons pas que la prophétie en elle-même renferme une impossibilité, impossibilité qu'on ne saurait démontrer, et que les rationalistes admettent comme un axiôme, une vérité de sens commun. Or, en premier lieu, supposer que ce morceau est postérieur, c'est lui ôter toute sa signification, tout son intérêt, et, qui plus est, sa raison d'être. C'est aller au rebours du bon sens que de prétendre, aux dépens de la saine et droite raison, que ses contemporains aient pu se tromper aussi grossièrement sur un fait d'une importance majeure et comparable à la sortie d'Égypte. On peut, d'ailleurs, remarquer que cette prophétie porte en elle-même un caractère indéniable d'authenticité, car ce n'est pas ainsi que l'on raconte les faits du passé. D'autre part, affirmer, pour expliquer les promesses et la confiance d'Isaïe, que la peste avait déjà éclaté dans le camp des Assyriens, c'est émettre une assertion complètement gratuite que le texte ne justifie point, que l'événement justifierait encore moins, et qu'il eût été, humainement parlant, impossible de prévoir ; car une épidémie, si violente qu'elle soit, n'enlève pas toute une armée dans l'espace d'une nuit.

21. Voici la parole que le Seigneur a prononcée sur lui : La vierge, fille de Sion, t'a méprisé, et s'est moquée de toi, la fille de Jérusalem a branlé la tête derrière toi.

22. Qui as-tu insulté? Et qui as-tu blasphémé? Contre qui as-tu haussé ta voix, et as-tu levé tes yeux en haut? Contre le saint d'Israël.

23. Par l'organe de tes serviteurs, tu as blasphémé le Seigneur et tu as dit : Avec la multitude de mes chars, je suis monté sur les hauteurs

21. Iste est sermo, quem locutus est Dominus de eo : Sprevit te, et subsannavit te virgo filia Sion; post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Qui exprobrasti, et quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? contra Sanctum Israel.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, et dixisti : In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summi-

21. — *Virgo, filia Sion.* La traduction ordinaire « vierge, fille de Sion » est évidemment inexacte, car ces trois mots, dans le latin comme dans l'hébreu (בתולה בת-ציון *bethoulath bath-Tsion*), sont certainement en apposition, puisque c'est bien Sion qui est personnifiée sous la figure d'une vierge. Semblable locution se retrouve ailleurs pour désigner une contrée, Is., xxiii, 12; xlvii, 1; Jér., xlvi, 11; Lam., i, 15. Ici la qualification de vierge, adressée à Sion, indique que la ville de Jérusalem ne succombera pas, restera inviolable. Au reste, il est possible que Sion, la cité de David, soit distinguée à dessein de Jérusalem qui avait été prise et par Sésac III Rois xiv, 26 et par Joas, IV Rois xiv, 43. tandis qu'il est possible que jamais l'ennemi ne fût entré dans Sion depuis l'époque de David. Dans l'hébreu, בתולה בת-ציון est évidemment le sujet du verbe et n'est pas au vocatif. La ponctuation de la Vulgate nous paraît donc fautive, et nous croyons qu'on ne doit pas en tenir compte. — *Post tergum tuum...* Pendant que tu le retireras, Jérusalem secouera la tête en signe de mépris et de moquerie. Ce sens qui est celui de l'hébreu nous paraît beaucoup plus naturel. Il peint bien la fière contenance de Jérusalem et sa confiance inébranlable. Le roi d'Assyrie sera raillé et bafoué, parcequ'il a insulté et blasphémé le Saint d'Israël, v. 22.

22. — *Contra quem exaltasti vocem tuam.* C'est une allusion aux menaces que Sennachérib avait proférées par lui-même ou par ses envoyés. — *Et elevasti...* D'après la ponctuation massorétique l'hébreu doit se traduire ainsi : « Et tu élèves en haut tes yeux contre le Saint d'Israël. » Elever les yeux en haut, c'est simplement les lever vers le ciel; mais les élever en haut contre le Saint d'Israël, c'est, pour ainsi dire, se poser comme son égal, ce qui est la marque d'un orgueil démesuré. Dieu est appelé le Saint d'Israël, parce qu'il manifeste sa sainteté en Israël;

ce titre indique également qu'il ne laissera pas impunies les offenses faites à sa majesté. C'est d'ailleurs l'expression employée habituellement par Isaïe, ce qui prouve bien l'authenticité du passage et montre bien que c'est l'œuvre, non pas de l'auteur des Rois, mais du prophète lui-même.

23. — *In multitudine curruum meorum.* Hébreu : « Avec les chars. — *Ascendi...* Il n'est pas possible, dans le texte hébreu, de traduire par le parfait tous les verbes de ce verset et du suivant, car dans l'un et l'autre le futur suit le parfait, ce qui indique à la fois ce que Sennachérib avait fait et ce qu'il se proposait de faire. D'autre part, le sens général ne permet pas, ce semble, de rendre les deux versets par le futur, car il est plus naturel que le roi assyrien, en faisant étalage de sa puissance, parle d'abord de ses actes passés, puis de ses projets pour l'avenir. C'est pour ces raisons que nous adoptons la traduction suivante : « J'ai gravi la hauteur des montagnes, l'extrémité (le plus haut sommet) du Liban, et je couperai la hauteur de ses cèdres, le choix de ses cyprès, et j'irai à l'hôtellerie de sa fin, à la forêt de son jardin. » Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer que le langage mis dans la bouche de Sennachérib est un langage figuré et qu'il faut éviter de faire l'application de ces paroles avec trop de précision. C'est en style poétique la peinture des conquêtes que le roi d'Assyrie a faites, et de celles qu'il projette. Aucun roi d'Assyrie n'a jamais fait monter son char sur les sommets du Liban et ni Sennachérib, ni aucun de ses prédécesseurs n'avait encore pénétré en Egypte, V. verset suiv. Ces remarques faites, nous passons aux explications de détail. — *In summitate Libani.* Le Liban était considéré comme inaccessible aux chars, et par conséquent on peut admettre un premier sens qui est celui-ci : rien ne peut faire obstacle à ma puissance, les plus hauts sommets ne peuvent m'arrêter. Mais il faut con-

tate Libani, et succidi sublimes cedros ejus, et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, et saltum Carmeli ejus

24. Ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.

25. Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis

des montagnes, sur le sommet du Liban, et j'ai coupé ses cèdres sublimes et ses sapins choisis. Et je suis allé jusqu'à ses frontières, et la forêt de son Carmel,

24. Je l'ai abattue. Et j'ai bu les eaux étrangères, et j'ai desséché, avec les traces de mes pieds, toutes les eaux enfermées.

25. Est-ce que tu n'as pas appris ce que j'ai fait dès le commence-

sidérer aussi que le Liban protégeait au nord la Palestine, et qu'il était pour ainsi dire la clef ou la porte du pays. Cfr., Zach., xi, 4. Celui qui en avait pris possession était maître de la contrée ou pouvait facilement s'en emparer. Selon le D. Bahr, le Liban est le symbole du royaume de Juda, et ses derniers sommets représentent Jérusalem et la citadelle de Sion; mais nous ne pouvons adopter cette manière de voir, car la pensée générale ne nous semble pas permettre une pareille assimilation. C'est une des raisons qui nous font traduire עליתי, *abithi* (ascendi), par le parfait et non par le présent dans le sens du futur. — *Sublimes cedros ejus, et...* Conformément aux idées que nous avons exposées, par les cèdres et les cyprès, l'ornement et la richesse de la montagne, nous entendons particulièrement les richesses du pays, c'est-à-dire, ses productions naturelles et les travaux exécutés par la main des hommes, mais sans exclure les princes et les chefs du pays, qui sont déjà tombés sous les coups des conquérans. — *Ad terminos ejus.* L'hébreu « à l'hôtellerie de sa fin », ne signifie pas qu'une hôtellerie se trouvait au sommet du Liban, mais signifie simplement que le sommet, après une montée fatigante, devient un lieu de repos. On s'arrête et on reprend des forces avant de faire la descente. — *Et saltum Carmeli ejus.* Hébreu . « Et la forêt de son jardin, » c'est-à-dire, une forêt ressemblant à un jardin, et fournissant assez d'ombre pour pouvoir y faire halte et s'y reposer. Nous ne pensons donc pas que l'hôtellerie du Liban, ou plutôt le lieu du repos et la forêt du jardin représentent le palais du roi de Juda à Jérusalem, la ville elle-même où Sennachérib a dessein de s'établir et de camper. Le traducteur de la Vulgate a fait de כרמל, *karmel*, un nom propre, mais évidemment à tort, car le suffixe ך prouve qu'il faut prendre ce mot dans son sens naturel.

24. — *Ego succidi. Et bivi.* Hébreu : « J'ai creusé et j'ai bu des eaux étrangères et je dessécherais la plante de mes pieds tous

les torrents d'Egypte. » La ponctuation et la traduction de la Vulgate étant défectueuses dans le verset précédent, le traducteur a été conduit à faire rapporter קרתי, *karti*, et à le faire dériver de קרע, *kara*, « succidero » et non de קור, *kour*, « foderi ». Le texte hébreu, d'ailleurs, n'offre aucune difficulté, et il est très évident que כל יאורי מצור, *col ieoré matsor*, ne signifie pas « aquas clausas », mais « omnes torrentes Egypti » car il ne saurait y avoir aucun doute sur le sens de l'expression יאורי מצור, qui au singulier désigne toujours le Nil, le fleuve de l'Egypte; par conséquent, il est question ici des branches du Nil, car l'Egypte n'a qu'un fleuve. Ce verset se rapporte à la conquête de l'Egypte, tandis que le précédent concernait celle de la Palestine. De même que le Liban n'a pu arrêter les pas de Sennachérib, de même le désert de Tih, qui sépare l'Egypte de l'Asie, ne sera pas pour lui un obstacle malgré le manque d'eau. Cfr. Hérod. iii, 5; Robinson, Palest., i, 296. Le roi d'Assyrie creusera des puits et apportera de l'eau dans une contrée qui en manque pour subvenir aux besoins de son armée, car ces *eaux étrangères* ne sont pas des eaux qui appartiennent à un autre, et il ne faut pas entendre que Sennachérib creusera de nouveau les puits comblés par ses ennemis. L'emploi du parfait montre qu'il considère la chose comme déjà faite. Par contre, il se vante de dessécher les fleuves sous ses pas, hyperbole qui exprime l'idée qu'il a de sa puissance. Claudien, de Bell., Goth., v. 526 et suiv., fait parler Alaric à peu près de même :

..... Cum cesserit omnis  
Obsequiis natura meis? subsidere nostris  
Sub pedibus montes, arecere vidimus omnes  
Fregi Alpes, galeis Padum victricibus hausit.

25. — *Numquid...* Hébreu : « N'as-tu pas appris que de loin j'ai fait cela et depuis les temps anciens l'ai médité? Maintenant j'ai permis (litt. j'ai laissé venir) que les villes fortifiées soient à réduire en monceaux de

ment? Dès les jours antiques j'ai préparé ceci, et maintenant, je l'ai amené au terme. Les villes fortifiées des combattants seront comme des collines en ruine.

26. Ceux qui les habitent ont la main faible, ils ont tremblé, couverts de confusion, ils sont devenus comme le foin des champs et l'herbe verte des toits qui est desséchée avant d'arriver à la maturité.

27. J'ai connu d'avance ton habitation, et ta sortie, et ton entrée, et ton chemin, et ta fureur contre moi.

28. Tu as déliré contre moi et ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles. Je mettrai donc un cercle à tes narines, et un mors à tes lèvres, et je te ramènerai dans le chemin par lequel tu es venu.

29. Mais ceci sera pour toi un signe, Ezéchias : mange, cette année,

plasmavi illud, et nunc adduxi : eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt et confusi sunt, facti sunt velut fœnum agri; et virens herba tectorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

27. Habitaculum tuum, et egressum tuum, et introitum tuum, et viam tuam ego præscivi, et furorem tuum contra me.

28. Insanisti in me, et superbia tua ascendit in aures meas : ponam itaque circulum in naribus tuis, et camum in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum : Comede hoc anno quæ re-

pierres ». Dieu répond à Sennachérib et veut lui faire comprendre qu'il n'est entre ses mains que l'instrument de ses desseins; qu'il lui a donné le pouvoir de détruire; mais que bientôt il mettra un frein aux emportements de sa fureur impie. D'après la traduction latine, il semblerait plutôt que Dieu fait allusion à tout ce qu'il a fait pour son peuple. Mais le v. 27 montre qu'il faut autant que possible la faire concorder avec l'hébreu.

26. — *Humiles manus*. Hébreu : « Courts de main », c'est-à-dire sans force. — *Velut fœnum agri*. L'herbe des champs passe et disparaît vite. — *Et virens herba...* Hébreu : « Et la verdure de l'herbe, et le gazon des toits, et la nielle avant la tige. » Le gazon des toits qui n'a pas de racines jaunit et se dessèche encore plus vite que l'herbe des champs, et la nielle fait sécher la tige avant que l'épi n'arrive à maturité ou même ne puisse se former. Le roi d'Assyrie ne doit pas ses succès à la puissance de ses armes, mais seulement à la résolution que Dieu a prise de lui livrer les peuples qu'il a vaincus, sans qu'ils puissent lui opposer une résistance efficace. Tel est le sens de ces deux versets qui se rattachent étroitement l'un à l'autre.

27. — *Et egressum tuum et introitum tuum*. Ces expressions désignent l'ensemble de la conduite d'un homme, Ps. cxx, 8, cxxxviii, 2; Deut., xxviii, 6. — *Et furorem tuum*. C'est

la colère, résultat d'un orgueil excessif, du sentiment exagéré de sa puissance chez un impie.

28. — *Circulum in naribus tuis*. C'est de cette manière qu'on domptait les bêtes sauvages, Is., xxx, 28; Ezech., xix, 4, xxix, 4. On voit par les sculptures des monuments que les rois de Ninive et de Babylone faisaient subir à leurs prisonniers un traitement de ce genre. Toutefois en Assyrie l'anneau était ordinairement passé à la lèvre inférieure, tandis qu'à Babylone, c'était à la membrane du nez, Ancient Monarchies, II, 304, III, 436. — *Et camum in labiis tuis*. C'est le frein employé pour les chevaux. — *Et reducam te...* C'est-à-dire, je te ramènerai sans que tu aies atteint le but que tu te proposes (*Atlas Annessi*, p. xviii).

29. — *Hoc erit signum*. Le mot אִתָּךְ, *ath*, « signe », indique en général tout événement, tout acte qui doit servir à confirmer la vérité d'une promesse et d'une prophétie. Ce n'est donc pas nécessairement un miracle, mais parfois simplement l'annonce d'un événement en soi très naturel, comme par exemple dans l'occasion présente. — *Concede*. L'infinitif absolu אָכַל, *acol*, peut être traduit soit par le prétérit, soit par le futur, soit par l'imparfait. En adoptant l'imparfait, comme le font plusieurs commentateurs, on doit supposer que la première année, celle qui vit la retraite de Sennachérib, était une année sab-

pereris : in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur : porro in tertio anno seminate et metite; plantate vineas, et comedite fructum earum.

Isai. 38, 30.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquæ, et quod salvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quamobrem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam

ce que tu trouveras, et la seconde année ce qui naît spontanément. Mais la troisième année, semez et moisonnez, plantez des vignes et mangez leurs fruits.

30. Et tout ce qui restera de la maison de Juda jettera des racines en bas et fera des fruits en haut.

31. Car de Jérusalem sortira ce qui reste encore et de la montagne de Sion ce qui est sauvé. Le zèle du Seigneur des armées fera cela.

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur dit du roi des Assyriens : Il n'entrera pas dans cette ville, et il n'y enverra pas une flèche ; aucun

batique, Lévit., xxv, 5, et la suivante une année jubilaire, de sorte que deux récoltes de suite devaient manquer. Mais on ne voit pas dans la Loi, Lévit., l. c. que l'année jubilaire ait pu suivre une année sabbatique et, de plus, rien n'indique ici qu'il soit question d'année sabbatique ou jubilaire. En ce cas, le prophète aurait pour but de prémunir Ezéchias contre la crainte de la famine, qui, dans l'ordre naturel, aurait dû sévir, puisque, la première année, tout avait été ravagé, et que la seconde était une année sabbatique. Le fait que la famine n'arrivera pas et qu'on trouvera de quoi manger sera un signe pour Ezéchias. Mais le signe ne consiste pas à attendre encore un an pour pouvoir semer, et à récolter l'année d'après; ce signe c'est la prompte retraite de Sennachérib, qui bientôt, et bien avant qu'il soit trois ans, délivrera le pays de sa présence. Le contexte prouve qu'il faut l'entendre ainsi. V. 7, 25, car ce n'est pas l'année suivante que Sennachérib se vit forcé de se retirer, mais immédiatement. Il semble donc qu'on peut traduire par le présent ou le futur : « Vous mangerez », ou « vous mangerez ». En effet, on peut supposer que l'invasion des Assyriens eut lieu à l'automne, un peu avant les semailles, et que la destruction de leur armée eut lieu un an après. Pendant la première année, les semailles n'ayant pu être faites, on dut se nourrir de ce qui poussa naturellement dans les champs ; mais, après le départ de Sennachérib, l'état du pays dont les habitants avaient été massacrés ou s'étaient enfuis, ne permit pas de nouveau d'ensemencer le sol, ou du moins on ne put le faire que partiellement. En conséquence, la seconde récolte manqua totalement ou à peu

près. Il faut en effet considérer que la population avait dû diminuer beaucoup et quelle était à peu près sans ressources, puisque tout avait été pillé ou ravagé. Au moment où parle Isaïe, la première année n'est pas encore écoulée. Dans cette hypothèse, les Assyriens n'auraient occupé le pays que pendant un an ou un peu plus. En traduisant מכול, par le parfait, *hoc anno* s'entend de l'année qui vient de se terminer. En ce cas, l'explication est alors plus facile et le sens est celui-ci. De même que vous avez vécu pendant deux ans des produits naturels des champs, de même il est aussi certain que la troisième année vous... — *Quæ repereris*. Le mot ספִיחַ, *sapiakh*, désigne le blé qui a poussé spontanément après la récolte de l'année précédente, Lévit., xxv, 5, 4, *αυτοφυή* d'après Aquila et Théodorel. — *Quæ sponte nascuntur*. L'étymologie du mot סֹחֵיִשׁ, *sakhisch*, n'est pas connue ; mais le sens n'en est pas douteux. Il n'y a rien de bien extraordinaire à ce qu'un champ produise deux années de suite, sans être cultivé, en petite quantité bien entendu, le grain de la dernière récolte : mais la population ayant beaucoup diminué, ce peu devait lui suffire. Au reste, il ne faut pas interpréter trop strictement et supposer qu'il ne restait absolument rien de la dernière récolte.

30. — *Mittet radicem deorsum*. Il en sera du peuple comme des récoltes : ce qui aura survécu se développera et prendra un nouvel accroissement.

31. — *De Jerusalem quippe...* C'est de Jérusalem que sortira le salut, Is., II, 3, non-seulement parce que la puissance des Assyriens sera brisée sous ses murs, mais parce que Jérusalem et Sion sont le centre du

bouclier ne l'occupera, et aucune fortification ne l'environnera.

33. Il retournera par le chemin d'où il est venu, et il n'entrera pas dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Et je protégerai cette ville, et je la sauverai à cause de moi, et à cause de David, mon serviteur.

35. Il arriva donc, pendant cette nuit, que l'ange du Seigneur vint et frappa dans le camp des Assyriens cent quatre vingt-cinq mille hommes. Et lorsqu'il se leva, au point du jour, il vit tous les cadavres des morts, et il s'éloigna, et s'en alla.

clypeus, nec circumdabit eam munio.

33. Per viam. qua venit, revertetur : et civitatem hanc non ingreditur, dicit Dominus.

34. Protegamque urbem hanc, et salvabo eam propter me, et propter David servum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum, et recedens, abiit.

*Tob. 1, 21; Eccl. 48, 24; Isai. 37, 36; I Mach. 7, 41. II Mach. 8, 49.*

royaume de Dieu, le trône où il réside et que le salut du genre humain viendra de là, Is., l. c. La délivrance de Juda est la figure de la délivrance de l'Eglise en chaque persécution. — *Zelus Domini*. Cfr. Ex., xx, 5; Is., ix, 4-6.

33. — *Non ingreditur...* On remarquera la gradation. Non-seulement le roi d'Assyrie n'entrera pas dans la ville, mais il ne pourra ni l'attaquer, ni en faire le siège.

35. — *In nocte illa*. Certains pensent qu'il y a une lacune entre le v. 34 et le v. 35, ce que rien ne fait supposer. Tout au contraire, il paraît évident que l'auteur veut montrer dans notre verset que la prophétie contenue dans les précédents ne tarda pas à s'accomplir. On admet généralement que la nuit en question est celle qui suivit la prophétie faite par Isaïe. Cependant, selon Josèphe, la peste qui emporta l'armée de Sennachérib survint la première nuit du siège, Ant. l. c. X, c. 1, § 5. et son opinion est adoptée par les rabbins et par quelques auteurs modernes. Mais le texte ne dit nullement que l'armée assyrienne quitta Lobna, pour venir assiéger Jérusalem. En somme, il nous semble plutôt que les mots *in nocte illa* doivent être interprétés, comme l'a fait Ménochius. *in celebri illa nocte*, c'est-à-dire, dans la nuit célèbre pendant laquelle l'armée des Assyriens fut détruite. On remarquera, en effet, que ces mots manquent dans la relation d'Isaïe, et qu'ici même les Septante n'ont pas rendu *הַלַּיְלָה*, *habou*, et ont traduit *καὶ ἐγένετο νύκτως* « et il arriva pendant la nuit ». Toutefois, l'idée principale qui ressort des deux récits, c'est que la prédiction ne tarda pas à recevoir son accomplissement. Rien n'indique, d'ailleurs, que l'armée de Sennachérib fût concentrée en un seul point. Une partie avait dû rester sous les murs de

Jérusalem, une autre pouvait être à Lobna, et une troisième était peut-être en marche pour la capitale du royaume de Juda. — *Centum octoginta...* On a supposé que l'armée assyrienne avait été détruite par la peste; mais ses effets dépasseraient tout ce qu'on a jamais vu: il est évident qu'il faut admettre ici quelque chose de surnaturel. Aussi ceux qui ont voulu expliquer la chose naturellement ont été obligés de faire violence au texte ou de le considérer comme un récit mythique. Hérodote, II, 144, raconte que Séthon, prêtre de Vuhani, avait reçu de la divinité la promesse de remporter une grande victoire sur l'armée assyrienne, et que, la nuit suivante, les rats envahirent le camp des Assyriens près de Péluse et rongèrent les carquois, les arcs et les courroies des boucliers, de sorte que le lendemain les ennemis se trouvèrent hors d'état de combattre. Or, c'est évidemment une déformation fabuleuse du fait qui nous occupe, dont l'historien grec aura emprunté le récit aux Egyptiens. Les annales assyriennes, de leur côté, se taisent absolument sur l'issue de la campagne entreprise contre l'Egypte et la Syrie; mais ce silence fait justement comprendre qu'elle ne se termina pas à l'honneur de Sennachérib. Schrader. Heiligchr. 169-188, cite la principale inscription où il est question de cette expédition et fait à cette occasion des remarques très judicieuses. En réalité la défaite de Sennachérib est donc un fait historique que personne ne songe à nier. Quant à l'expliquer naturellement la tâche est difficile. On pourra entasser les nombres, multiplier les exemples, on ne nous citera jamais rien de comparable. Jamais peste ou épidémie quelconque n'a exercé de tels ravages et en si peu de temps. C'est donc bien l'ange du

36. Et reversus est Sennacherib rex Assyriorum, et mansit in Ninive.

37. Cumque adoraret in templo Nesroch deum suum, Adramelech et Sarasar filii ejus percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram

36. Et Sennachérib, roi des Assyriens, retourna et demeura à Ninive.

37. Et, pendant qu'il adorait dans le temple Nesroch, son Dieu, Adramelech et Sarasar, ses fils, le frappèrent du glaive, et s'enfuirent dans

Seigneur qui a frappé les Assyriens; mais de quelque manière que ce soit, la question importe peu. Quant au nombre lui-même, comme il se retrouve dans la relation parallèle d'Isaïe, dans les Machabées I Mac., vii, 34; II Mac., xv, 25 et aussi dans Josèphe, Ant. l. X, c. 1, § 5, on doit le considérer comme absolument historique, à quelques unités près, bien entendu, et non pas comme un nombre rond d'une approximation relative. — *Cumque dituculo surrexisset*. Hébreu : « Lorsqu'ils se furent levés le matin. » Il s'agit non-seulement du roi, mais du petit nombre de ceux qui furent épargnés. Si Sennachérib ne fut pas parmi les morts, c'est qu'il devait recevoir aussi le châtimeut de son orgueil et qu'une triste fin l'attendait.

36. — *Et mansit in Ninive*. C'est-à-dire, il se retira à Ninive, ce que confirment les inscriptions; mais il n'en faudrait pas conclure que désormais Sennachérib se tint en repos, et qu'il ne prit plus part à aucune guerre. Il nous parle lui-même de cinq expéditions, mais qui toutes furent dirigées soit à l'est, soit au nord, soit au sud de l'empire, et dont l'une fut entreprise, non pas contre Mérodach Baladan, qu'il avait déjà vaincu et détrôné dans une première campagne, mais contre son fils, nommé Nabou Soum Iskoum. Cfr. Schrader, Heiligschr. 205. Ce qui est avéré, c'est que Sennachérib n'entreprit plus rien contre la Judée, et c'est précisément ce que l'auteur veut dire. La ville de Ninive, en assyrien Ninoua, ne devint la capitale de l'Assyrie que vers la fin du neuvième siècle. Les ruines ont été retrouvées assez récemment au village de Koyoundjiek, vis-à-vis de Mossoul. Elle était presque entièrement bâtie sur des eminences artificielles, et de cette sorte couvrait un vaste espace. D'après une inscription de Sennachérib, ses murs avaient 360 stades de circuit. C'est à Koyoundjiek que se trouve le palais de Sennachérib. Cfr. Gen., x, 44 et 42.

37. — *Nesroch*, en hébreu נֶסְרוֹךְ, *Nisroch*, est peut-être la divinité représentée sur les monuments sous une forme humaine, à tête d'aigle ou de vautour, et avec des ailes, Cfr. Layard, Ninive; Annessi, p. xvi. On pense que le mot Nesroch correspond à l'assyrien Ninsuk auquel M. Oppert donne le sens de

« celui qui unit », ce qui indiquerait que cette divinité protégeait et bénissait les mariages; au contraire. Schrader, Heiligschr. 206, suppose qu'il signifie « le dispensateur ». Josèphe, Ant., l. X, c. 1, § 5, fait de Nesroch le nom d'un temple; Ἀνηρέθη ἐν τῷ ἰδίῳ ναφῶ Ἀράσκη λεγομένῳ, « il fut tué dans le temple, dit Araske », dit-il en parlant de Sennachérib. La Vulgate donne le même sens. — *Adramelech*. V. xvii, 34. — *Et Sarasar*. En hébreu שָׂרְסָר, *Scharétsar*, en assyrien, *Sarousour*, ce qui serait l'abréviation d'Assour (Bel, Norgal) *sarousour*, c'est-à-dire, « qu'Assur (Bel, Nergal) protège le roi ». En s'appuyant sur le récit d'Abydène, Schrader pense que le nom primitif du fils de Sennachérib aurait été *Nirgal-sar ousour*, « que Nirgal protège le roi », c'est-à-dire, *Nirglissor*. Schrader, Heiligschr. 206, 206. Les inscriptions assyriennes ne parlent pas du meurtre de Sennachérib; mais le fait est confirmé par Alex. Polyhistor, ou plutôt par Béroze, dans la Chronique arménienne, t. 43, conservée par Eusèbe, qui, toutefois, ne mentionne qu'un seul fils, Ardumusanus, comme meurtrier, et fait un second, Asordanus, (Asarhaddon) le vice-roi de Babylone. — *In terram Armenorum*. Hébreu : « Dans le pays d'Ararat. » Dans les inscriptions, le mot Ararat désignant l'Arménie se présente sous la forme *Ou ra ar ti*. Selon Moïse de Khorène, le pays d'Ararat désignait le centre de l'Arménie, en y comprenant la montagne de ce nom, V. Gen., viii, 4. — *Asarhaddon*. En hébreu אֶסַרְחַדְדֹּן, *Esar-Haddon*, en assyrien *Asoar-ah-eddon*; dans les Septante, Ἀσορδάν; dans Tobie, Σαρκεδονός; dans Josèphe, Ἀσαρχόνθος; dans Béroze, Asordanès; dans Abydène, Anerdès, et dans le canon de Ptolémée, Ἀσαπίδιος. On sait, d'après le canon des Eponymes, que son règne s'étend de 681 à 668. année où il remit le pouvoir à son fils Assourbanipal, se réservant seulement le gouvernement de Babylone. Mais il mourut l'année suivante, et eut pour successeur, dans le royaume de Babylone subordonné à Ninive, son second fils Samoulsamnugin, le Saosdonchin de Ptolémée. Dans les inscriptions des dernières années de sa vie, Asarhaddon s'intitule, « le roi des nations, le roi d'Égypte et d'Éthiopie », et il énumère 22 rois du pays

le pays des Arméniens, et Asarhad-  
don, son fils, régna à sa place.

Armeniorum, et regnavit Asarhad-  
don filius ejus pro eo.

Tob. 1, 26.

## CHAPITRE XX

En ces jours, Ezéchias étant tombé malade, Isaïe lui annonça de la part du Seigneur qu'il allait mourir ; mais Ezéchias s'étant mis en prière, le Seigneur lui fit dire par le prophète, qu'il guérirait, qu'il aurait encore quinze ans de vie, et qu'il serait délivré des Assyriens ; et, en effet, il fut bientôt revenu à la santé (vv. 1-7). — Or, le roi de Juda avait demandé un signe à Isaïe, et le prophète obtint que l'ombre reculât sur l'horloge d'Achaz (vv. 8-14). — A cette époque, Bérodech Baladan, roi de Babylone, envoya une ambassade à Ezéchias, qui s'empressa de montrer tous ses trésors (vv. 12-13). — Mais le prophète Isaïe vint ensuite trouver le roi, et lui annonça que tous ses trésors et tout ce qu'avaient fait ses pères seraient transportés à Babylone, ainsi que ses descendants (vv. 14-18). — Ezéchias se soumit avec résignation (v. 19). — Le reste de son histoire se trouve dans les annales de Juda (v. 20). — Il eut pour successeur son fils Manassé (v. 21).

1. En ce temps-là, Ezechias fut malade à la mort, et le prophète Isaïe, fils d'Amos, vint à lui, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mets ordre à ta maison, car tu mourras, et tu ne vivras pas.

2. Il tourna son visage vers le mur, et pria le Seigneur, et dit :

3. Je vous prie, Seigneur, et vous

1. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem ; et venit ad eum Isaias filius Amos, propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ, morieris enim tu, et non vives.

Par. 32 26 ; Isai. 38, 1.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit Dominum, dicens :

3. Obsecro, Domine, memento,

des Khatti (Syrie et Phénicie) qui lui rendirent hommage, entre autres *Minasi sar Jahondi*, c'est-à-dire, Manassès, roi de Juda.

d. *Maladie et guérison d'Ezéchias, xx, 1-11.*

CHAP. XX. — 1. — *In diebus illis.* Cette indication est quelque peu vague, et montre seulement que la maladie d'Ezéchias eut lieu à peu près en même temps que les événements racontés précédemment, ou plutôt à quelque relation avec eux. Plusieurs pensent que la maladie du roi suivit la retraite des Assyriens, mais le v. 5 paraît s'y opposer, et d'autant plus que le règne d'Ezéchias fut de 29 ans, et que l'invasion de Sennachérib eut lieu vers l'an 700. V. Introduction, Chronologie. Nous supposons qu'il y a interversion dans les chapitres et les faits dont l'ordre naturel serait celui-ci : 1<sup>o</sup> Ezéchias tombe malade la 44<sup>e</sup> année de son règne ; 2<sup>o</sup> peu de temps après, il reçoit l'ambassade de Méro-

dac Baladan ; 3<sup>o</sup> vers l'an 700, un peu moins de 45 ans après sa guérison, il est attaqué par Sennachérib, et est délivré miraculeusement. — *Præcipe domui tuæ.* C'est-à-dire, mets ta maison en ordre, mets tes affaires en état, et non pas, transmets à ta famille tes dernières volontés. — *Morieris enim tu.* C'est-à-dire, sans l'aide de Dieu, tu mourras. C'est une prophétie conditionnelle dans le genre de celle qui fut faite à Achab, III Rois, XXI, 21-29.

2. — *Qui convertit faciem suam.* Ezéchias se tourne du côté de la muraille pour prier avec plus de recueillement, et n'être pas distrait par la vue des assistants. Il avait alors à peu près quarante ans, et, mourir à la force de l'âge, paraissait aux hommes de l'Ancien-Testament le signe de la disgrâce de Dieu. Voilà pourquoi le saint roi est si troublé à l'annonce du prophète.

3. — *Quomodo ambulaverim...* Ezéchias rappelle à Dieu, non pas simplement que sa



quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te, fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii, factus est sermo Domini ad eum, dicens :

5. Revertere, et dic Ezechiaë duci populi mei : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas : et ecce sanavi te ; die tertio ascendes templum Domini.

6. Et addam diebus tuis quindecim annos ; sed et de manu regis Assyriorum liberabo te, et civitatem hanc, et protegam urbem istam propter me, et propter David servum meum.

7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cum attulis-

supplie de vous souvenir de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité, et avec un cœur parfait, et j'ai fait ce qui était agréable à vos yeux. Ezéchias pleura donc des larmes abondantes.

4. Et avant qu'Isaïe eût dépassé la moitié du vestibule, la parole du Seigneur lui fut adressée, disant :

5. Retourne, et dis à Ezéchias, chef de mon peuple : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu de David, ton père : J'ai écouté ta prière, et j'ai vu tes larmes, et voilà que je t'ai guéri. Au troisième jour, tu monteras au temple du Seigneur.

6. Et j'ajouterai à tes jours quinze années. Mais je délivrerai toi et cette ville des mains du roi des Assyriens, et je protégerai cette ville, à cause de moi, et à cause de David, mon serviteur.

7. Et Isaïe dit : Apportez une mesure de figes. Lorsqu'on l'eut ap-

vie a été pure, mais qu'il a montré, comme David, son zèle pour le culte du Seigneur et s'est opposé à toute idolâtrie, ainsi que le prouvent les expressions qu'il emploie, et que nous avons déjà rencontrées plusieurs fois, Cfr. III Rois, XI, 4 et 6. Il n'entreprend donc pas précisément sa justification ou son apologie, mais, se conformant à l'esprit de l'Ancien Testament, il fait valoir auprès de Dieu qu'il a été fidèle à la loi, et qu'il ne mérite pas d'être châtié et traité comme un roi impie. Du reste, il se résigne à son sort et se soumet à la volonté de Dieu. — *Flevit itaque...* Selon Josèphe, suivi par les Pères et bon nombre de commentateurs, Ezéchias pleure, parce qu'il va mourir sans laisser d'héritier ; mais rien ne prouve que Manassé qui lui succéda, il est vrai, à l'âge de douze ans, n'ait pas eu des frères qui moururent avant lui. Il est donc plus simple d'adopter les motifs que nous fournit Ezéchias lui-même dans son Cantique, Is., XXXVIII, 40 et suiv., il pleure parce qu'il meurt au milieu de ses jours, contrairement aux promesses divines concernant les hommes dont la vie avait été vertueuse.

4. — *Mediam partem atrii.* C'est la leçon du Kéri, car le Chétib porte « le milieu de la ville », ce qui s'entend de la cité de Sion. Il est probable que par עיר, on a désigné la ci-

tadelle royale, ce qui explique le Kéri, הרצ, *Khatser* (atrium).

6. — *Et de manu regis...* Cette prédiction n'a pas été imaginée après coup par l'historien, ce qui rendrait ce récit incompréhensible. D'autre part, elle ne suppose pas que Sennachérib avait déjà occupé le pays pour le ramener à l'obéissance, mais seulement que le royaume de Juda était encore tributaire, et qu'Ezéchias avait le projet de se soustraire à la servitude. — *Et propter David...* On ne doit pas conclure de ces paroles qu'Ezéchias n'avait pas encore de fils, et que pourtant la maison de Juda ne devait pas disparaître.

7. — *Massam ficorum.* L'expression דבלת תאנים, *debleth theénim*, désigne une sorte de gâteau de figes pressées. Les Anciens s'en servaient pour traiter les abcès ou les ulcères. S. Jérôme, dans son commentaire sur Isaïe, au ch. XXXVIII, s'exprime ainsi « Juxta artem medicorum siccioribus ficis atque contusis in cutis superficiem provocatur. » — *Super ulcus ejus.* Le mot שחין, *schékhin*, ne désigne jamais les bubons de la peste, mais seulement des ulcères de la peste, et d'autres ulcères inflammatoires, Job: II, 7; Ex., IX, 9. D'ailleurs, il n'est question que d'un seul ulcère et non de plusieurs, et la peste a toujours le caractère d'une épidémie. Il est donc ques-

portée, et qu'on l'eut placée sur sa plaie, il fut guéri.

8. Or, Ezéchias avait dit à Isaïe : Quel sera le signe que le Seigneur me guérira, et que je monterai, le troisième jour, au temple du Seigneur?

9. Isaïe dit : Voici quel sera le signe donné par le Seigneur, indiquant qu'il accomplira la parole qu'il a dite. Veux-tu que l'ombre monte de dix lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. Et Ezéchias dit : Que l'ombre croisse de dix lignes, c'est facile, et je ne veux pas que cela arrive, mais qu'elle retourne en arrière dix degrés.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, et il ramena l'ombre en arrière de dix degrés, par les

sent, et posuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam : Quod erit signum, quia Dominus me sanabit, et quia ascensus sum die tertia templum Domini?

9. Cui ait Isaias : Hoc erit signum a Domino, quod facturum sit Dominus sermonem, quem locutus est. Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Et ait Ezechias : Facile est umbram crescere decem lineis : nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.

11. Invocavit itaque Isaias propheta Dominum, et reduxit umbram per lineas, quibus jam descen-

tion, non de la peste, mais de quelque maladie inflammatoire, d'un anthrax, par exemple. Chronologiquement, le v. 7 semblerait devoir être placé après le v. 11, car il est probable que le prophète annonça d'abord au roi la parole du Seigneur, puis lui donna le signe qu'il demandait, enfin, employa le remède qui, par la vertu de Dieu, fit disparaître la maladie.

9. — *Vis ut ascendat...* La phrase hébraïque n'est pas aussi nette, et c'est par la réponse d'Ezéchias que l'on apprend qu'elle doit être interrogative, et qu'il faut suppléer ה devant הָלַכְהָּ, *halake*, ou tout au moins qu'elle est disjonctive. On peut alors traduire ainsi : « L'ombre avancera-t-elle de dix degrés? » ou bien : « L'ombre avancera encore de dix degrés ou reculera de dix degrés. »

10. — *Crescere.* Hébreu : « S'incliner », c'est-à-dire, descendre. — *Nec hoc volo ut fiat.* Hébreu : « Non », c'est-à-dire, ce ne serait pas pour moi un signe.

11. — *In horologio Achaz.* Hébreu : « Sur les degrés d'Achaz ». D'après les Septante et Josèphe, il s'agirait d'un escalier du palais d'Achaz, disposé de manière à indiquer les heures par l'ombre que projetait sur les marches un objet qui se trouvait auprès. Mais il est plus probable que l'horloge d'Achaz était une horloge solaire, car ces instruments avaient été déjà inventés par les Babyloniens. Hérod., II, 409, et il n'y aurait rien d'étonnant que le roi Achaz s'en fût procuré un. Quant à la construction de cette horloge,

nous ne pouvons rien savoir de précis, car les anciens avaient plusieurs sortes de montres solaires. Pour le mot מעלות, *maaloth*, « degré », que S. Jérôme traduit, tantôt par *linea*, tantôt par *gradus*, il désigne toute la série des degrés que l'ombre parcourt sur le cadran solaire, et ici l'horloge elle-même. On ne saurait, d'ailleurs, en conclure qu'il s'agit d'une colonne en forme d'obélisque, établie sur une plate-forme environnée de gradins ou de marches. L'expression *descendre* peut indiquer tout simplement que le cadran du gnomon était disposé verticalement, et les dix degrés en avant ou en arrière supposeraient seulement que le gnomon avait, pour le moins, 20 degrés ou vingt lignes pour marquer les heures. Il ne faut pas songer à expliquer le fait naturellement; mais, d'autre part, il est inutile, pour s'en rendre compte, de recourir à l'hypothèse du recul du soleil ou du mouvement de la terre, ou de quelque autre phénomène de ce genre. Il a suffi pour opérer ce prodige que Dieu changeât la direction des rayons du soleil, ou par réfraction ou autrement. Il serait non-seulement indécent, mais ridicule, de voir là un tour d'adresse, et de se représenter Isaïe comme un faiseur de tours de passe-passe. Il n'est guère plus raisonnable de supposer que le prophète avait des connaissances étendues en astronomie, et qu'il prévoyait une éclipse partielle de soleil, laquelle aurait eu lieu le 26 septembre de l'année 713 avant Jésus-Christ. En effet, non-seulement on n'est pas fondé à affirmer la

derat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.

12. In tempore illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum, litteras et munera ad Ezechiam : audierat enim quod ægrotasset Ezechias.

*Isa. 39, 1.*

science astronomique d'Isaïe, mais, de plus, on ne s'explique pas comment il aurait pu calculer avec autant de précision l'effet de l'éclipse sur le cadran solaire. En tout cas, l'auteur ne raconte certainement pas la chose comme un fait naturel, ce qui devrait suffire pour écarter jusqu'à l'idée de ces suppositions si étranges. Reste le mythe; mais pour voir là un mythe, il faut faire abstraction du texte qui est si clair, ou tout au moins le torturer passablement. Ce qui est vrai, c'est que le signe était bien choisi pour prouver à Ezéchias que la santé lui était rendue contrairement au cours naturel des choses. Le retour de l'ombre sur ses pas montrait que la vie d'Ezéchias, qui était arrivée à sa fin, devait, par la vertu de la toute-puissance de Dieu, être ramenée, pour ainsi dire, en arrière.

*e. Ambassade de Mérodach Baladan et imprudence d'Ezéchias, XI, 12-19.*

42. — *Berodach Baladan.* Isaïe, xxxix, 4, l'appelle Mérodach Baladan, ce qui est la vraie leçon, car on trouve dans Jérémie, L., 2, le nom du dieu Mérodach, en assyrien Mardouk. Les inscriptions cunéiformes ne laissent, d'ailleurs, aucune prise au doute, car nous y trouvons le nom de Mardouk-habal-iddina « Mérodach donne un fils ». Cfr. Schrader, *Monatsschr.*, 243. Dans Bérose, il est parlé d'un Marodach Baladan, Euseb., *Chron. armen.*, I, 42, qui régna un mois à Babylone et fut tué par Elibus, et le canon de Ptolémée mentionne un Mardokempad, qui régna de l'an 26 à 38 de l'ère de Nabonassar, c'est-à-dire, de 724 à 709 avant Jésus-Christ. Sur les monuments assyriens il est question d'un Mérodach Baladan, fils de Jakin, rendant hommage à Téglatphalasar, en 734. Sargon reprend une campagne contre Mérodach Baladan, aussi fils de Jakin, la 12<sup>e</sup> ou la 13<sup>e</sup> année de son règne, le détrône et le fait prisonnier. Une tablette de terre cuite trouvée à Khorsabad, nous apprend que ce Mérodach Baladan avait régné douze ans à Babylone en qualité de roi, c'est-à-dire, de 724 à 710, aussi bien d'après le canon de Ptolémée, que d'après les annales de Sargon. Les deux personnages n'en font qu'un, comme on l'admet

généralement. Mais, en outre, il est encore parlé d'un Mérodach Baladan que Sennachérib vainquit au commencement de son règne. Est-ce le même que le précédent? ou est-ce son fils? c'est ce que rien ne saurait décider pour le moment. Enfin, il n'est pas impossible que Mérodach Baladan se soit échappé de prison, et qu'il ait repris possession de son trône. Il ne l'est pas non plus qu'il ait régné avec des interruptions, sous quatre rois assyriens, Téglatphala-ar, Salmanasar, Sargon et Sennachérib, ce qui le ferait régner de 26 à 28 ans, de 734 à 705, année de l'avènement de Sennachérib. Le père du Mérodach Baladan de Sennachérib n'est pas nommé, mais il ne s'en suit pas que ce Mérodach ne soit pas le fils de Jakin. En tout cas, s'il y a eu deux Mérodach Baladan, c'est certainement du premier qu'il s'agit ici. En effet, le second, d'après le passage cité de la Chronique arménienne, n'ayant régné que six mois, il n'est pas probable qu'il ait eu le temps d'envoyer une ambassade à Ezéchias, d'autant plus qu'il ne tarda pas à être attaqué par Sennachérib. Au surplus, Sennachérib, qui détrôna ce Mérodach Baladan, ne monta sur le trône que vers l'an 705, ce qui reporterait l'ambassade dix ans après la guérison d'Ezechias et le miracle qui l'avait accompagnée, chose absolument invraisemblable. On peut donc conclure que c'est en 713 ou 712, au plus tard, que le roi de Babylone, qui méditait de se révolter, envoya des ambassadeurs à Ezéchias, pour rechercher son amitié et son alliance. Quant à la dénomination de fils de Jakin, on peut l'expliquer comme celle de fils d'Amri attribuée à Jéhu, et considérer que Jakin était un des ancêtres, ou simplement un des prédécesseurs de Mérodach sur le trône, que sa famille aurait primitivement occupé, on lit en effet, dans une inscription de Sennachérib : « Alors je me suis dirigé vers le pays de Bel-Yakin. Ce Mardouk-Baadon, que j'avais vaincu dans une première campagne... redoutait l'approche de mes forces immenses et l'issue des combats... Je fis sortir de la ville de Bel-Yakin... ses frères, ceux de sa race, etc. », Ménant, *Ann. des rois d'Assyrie*, p. 249. — *Audierat enim...* D'après II Paral., xxxii, 31, le but de l'ambassade était de

13. Mais, Ezéchias se réjouit à leur arrivée, et leur montra la maison des aromates, et l'or, et l'argent, et les divers parfums, et les huiles odorantes, et la maison des meubles précieux, et tout ce qu'il pouvait avoir dans ses trésors. Il n'y eut rien qu'Ezéchias ne leur montrât, dans sa maison, et dans tout son domaine.

13. Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias et ostendit eis domum aromatum, et aurum et argentum, et pigmenta varia, unguenta quoque, et domum vasorum suorum, et omnia quæ habere poterat in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua, et in omni potestate sua.

féliciter Ezéchias sur le rétablissement de sa santé, et en même temps de prendre des informations au sujet du prodige qui avait eu lieu dans le pays, c'est-à-dire, du signe qu'avait donné le prophète. C'était là le but ostensible et apparent, mais Josèphe, Ant., l. X, c. x, § 2, n'en parle même pas, et nous dit positivement que Mérodach demandait l'alliance du roi de Juda, σύμμαχον τε αὐτὸν εἶναί παρέκαλει καὶ φίλον. « il s'engageait à se faire son allié et son ami. »

13. — *Lætatus est.* Le texte hébreu paraît être fautif, et au lieu de וישכח, *vaischma*, « et il entendit », il faudrait lire, וישמח, *vaicemakh*, « et il se réjouit ». comme dans le texte parallèle d'Isaïe, ce qui est, d'ailleurs, la leçon de plusieurs manuscrits et de toutes les versions. — *In adventu eorum.* Hébreu : « Sur eux », c'est-à-dire, au sujet de la lettre et des présents, et, surtout des propositions qu'on dut lui faire, car l'alliance du roi de Babylone pouvait être fort avantageuse à Ezéchias, et le mettre en état de résister aux attaques des Assyriens. — *Domum aromatum.* Il n'est pas probable que נכות, *necoth*, soit l'abréviation de נכרות, « aromates », Gen., xxxviii, 25, xliii, 14, et, mieux vaut supposer que le mot dérive de l'inusité כות, *coth*, qui équivaut à כוס, *caus*, « conserver ». En ce cas, בית נכות, *beth nécoth*, signifierait « la maison des provisions. » On ne comprendrait guère, en effet, comment les aromates prendraient place avant l'or et l'argent. — *Unguenta quoque.* L'expression שכח הכור, *schémén hattob*, désigne, non pas l'huile d'olive fine, mais, d'après les rabbins, l'huile de baume récoltée dans les jardins royaux, car l'huile d'olive, qui n'était pas une rareté, n'aurait pas été conservée dans les trésors du palais, avec l'or, l'argent et les aromates. — *Et domum vasorum suorum.* C'est-à-dire, son arsenal, car le mot כלי, *keli*, désigne pas seulement les vases, et en général le mobilier, mais souvent aussi les instruments de guerre, *vasa bellica*. Or, dans le cas présent, il ne peut guère être question d'autre chose, car nous ne voyons pas que les rois de Juda aient eu des collections d'œuvres

d'art. — *Et in omni potestate sua.* C'est-à-dire, dans tout le ressort où il pouvait commander. On serait en droit de s'étonner qu'Ezéchias ait pu montrer aux envoyés de Mérodach des trésors aussi considérables, et qui, de plus, avaient été amassés par ses pères, v. 47, si l'ambassade était arrivé après le départ des Assyriens, car nous avons vu précédemment, xviii, 14-16, que le roi de Juda avait livré à Sennachérib tout l'or et tout l'argent qu'il avait pu trouver. C'est une grave difficulté pour ceux qui prétendent que les ambassadeurs de Mérodach suivirent de près la destruction de l'armée de Sennachérib. On cherche à l'écartier en disant qu'Ezéchias avait pu cacher une partie de ses trésors, qu'il avait reçu de riches présents après la défaite du roi d'Assyrie, II, Paral., xxxii, 23, qu'il s'était enrichi du butin fait sur l'ennemi, et par d'autres réflexions de cette valeur. Or, les textes ne favorisent en rien ces hypothèses, et, en particulier, on ne comprendrait guère pour quel motif Ezéchias aurait caché une partie de ses trésors, car évidemment, les Assyriens ne pouvaient savoir ce qu'il possédait, sans compter que le passage déjà cité, xviii, 14-16, montre bien qu'il réunit toutes les ressources dont il put disposer. On ne sait pas, du reste, quel fut le résultat positif des négociations. Il semble que Mérodach Baladan se révolta aussitôt après le retour de ses envoyés, en refusant le tribut au roi d'Assyrie. Alors Sargon marcha contre lui dans la 12<sup>e</sup> ou la 13<sup>e</sup> année de son règne, et réussit à le détrôner, à le faire prisonnier et à brûler la ville de Dour-Yakin, où il s'était réfugié. Quant à Ezéchias, rien ne prouve qu'il n'ait pas secoué le joug à peu près vers le même temps, car Sargon ayant de nombreux ennemis à combattre et plusieurs révoltes à étouffer, on comprend pourquoi ce fut Sennachérib qui, le premier, chercha à réduire de nouveau le royaume de Juda à l'obéissance. On voit assez par les monuments assyriens que les rois de Ninive, avaient grand peine à maintenir leur domination sur les peuples vaincus et assujettis, car chaque année il leur fallait entreprendre

14. Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei : Quid dixerunt viri isti? aut unde venerunt ad te? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille respondit : Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias : Omnia quaecumque sunt in domo mea, viderunt : nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiae : Audi sermonem Domini :

17. Ecce dies venient, et auferentur omnia, quæ sunt in domo tua, et quæ condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem; non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus sermo Domini, quem locutus

14. Mais, le prophète Isaïe vint au roi Ezéchias, et lui dit : Qu'ont dit ces hommes, et d'où sont-ils venus vers toi ? Ezéchias lui dit : Ils sont venus à moi d'une terre lointaine, de Babylone.

15. Et il reprit : Qu'ont-ils vu dans la maison ? Ezéchias dit : Ils ont vu tout ce qu'il y a dans ma maison ; il n'y a rien dans ma maison que je ne leur aie montré.

16. Isaïe donc, dit à Ezéchias : Ecoute la parole du Seigneur :

17. Voilà que des jours viendront où tout ce qui est dans ta maison, et tout ce que tes pères ont amassé jusqu'à ce jour, sera transporté à Babylone ; il ne restera rien, dit le Seigneur.

18. Et tes fils mêmes, qui sortiront de toi, que tu engendreras, seront pris et seront eunuques dans le palais du roi de Babylone.

19. Ezéchias dit à Isaïe : La parole du Seigneur, que tu as dite, est

des campagnes souvent pénibles pour forcer à la soumission des villes, des provinces et des royaumes.

14. — *Quid dixerunt...* Isaïe a pénétré le motif qui a amené les ambassadeurs, et s'il interroge Ezéchias, c'est pour lui faire avouer le secret de ses peines. — *De terra longinqua...* Dans la réponse du roi, on sent percer une certaine satisfaction, peut-être quelque vanité. C'est à dater de cette époque, que Babylone fut, pour ainsi dire, révélée aux Juifs. Dès lors, les yeux des prophètes se tournèrent constamment de son côté, et elle devint le sujet de leur sollicitude et de leur attention. La prophétie qui suit montre que Babylone ne tardera pas à remplacer l'Assyrie et à être à son tour l'effroi des nations, Cfr. Is., XL-LXLI; Habac., I, 6-11, II, 5-8; Mich., IV, 10.

18. — *Sed et de filiis tuis.* C'est-à-dire, parmi les descendants. — *Et erunt eunuchi.* Il ne faut pas prendre ce mot à la lettre, pas plus que l'hébreu סריסים, *sarisim*, mais lui donner la signification de *courtisans, camériers*, comme dans I Rois, VIII, 15. Daniel, par exemple, n'était point eunuque. C'était déjà assez d'humiliation pour la descendance de David. Pour l'accomplissement de cette menace, V. Dan., I, 2 et suiv.

19. — *Bonus sermo Domini...* Ezéchias se résigne à la volonté de Dieu, comme l'avait fait autrefois Héli, I Rois, III, 18; mais il ne faut pas entendre *bonus* dans le sens de *bienveillant*, car il n'y avait rien de bienveillant dans la menace qui venait d'être faite. Ezéchias veut seulement dire qu'il n'a rien à objecter, et qu'il trouve juste la conduite de Dieu. En quoi a péché Ezéchias? c'est ce que le texte ne précise pas. Doit-on admettre qu'il s'est rendu coupable de vanité, d'orgueil et d'ostentation en montrant ses trésors? Nous ne le pensons pas, bien que nous ne puissions nier que le saint roi ait éprouvé une certaine satisfaction à faire l'étalage de ses ressources. En effet, la punition, semble-t-il, serait hors de proportion avec la faute. Ezéchias avait pour but de faire voir que son alliance n'était pas à dédaigner, et c'est pourquoi il profita de l'occasion pour faire constater au roi babylonien l'état de ses richesses et de ses armements. Mais c'est justement en cela qu'il a failli, car cette conduite affectait une tendance à se confier en sa propre puissance plutôt qu'en l'assistance de Dieu, ce qui était essentiellement contraire à la constitution de l'État théocratique. Faire alliance avec l'étranger, avec le roi de Babylone, c'était manquer à son devoir de roi juif. — Sit

bonne; qu'il y ait pendant ma vie la paix et la vérité.

20. Mais le reste de l'histoire d'Ezéchias, et toute sa vaillance, et comment il fit une piscine et un aqueduc, et introduisit les eaux dans la ville, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

21. Et Ezéchias s'endormit avec ses pères, et Manassès, son fils, régna à sa place.

es; sit pax et veritas in diebus meis.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiae, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam, et aqueductum, et introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et regnavit Manasses filius ejus pro eo.

*pax*... Hébreu : « Et il dit : Puisse la paix et la vérité exister dans mes jours », c'est-à-dire, pendant ma vie. C'est le sens qui paraît le plus naturel, car הָלַל, *halo*, (nonne) n'a pas toujours le sens de l'interrogation, mais parfois celui de הֵן, הֵנָּה, *heu, hinnéh*, « voici », V. I Rois, xx, 37; II Rois, xv, 35; Job, xxii, 42. et la particule אִם, *im*, (si) exprime le désir. Toutefois, il ne faut pas penser qu'Ezéchias parle ainsi par égoïsme, ou avec le sentiment d'une résignation fataliste, mais plutôt parce qu'il désire ne pas voir les maux qu'on lui prédit. C'est donc l'expression de la tristesse et de la douleur, et, en effet, Josèphe affirme que le saint roi fut affligé, λυπηθείς, de ce qu'il venait d'entendre. La répétition de וַיֹּאמֶר, *vaïomer*, « il dit », montre qu'il y eut une pause, et que le roi ne s'adresse plus à Isafe. Quant au mot *veritas*, en hébreu : אֱמֶת, *émeth*, on doit le rendre d'après le contexte, non pas par *fidélité*, mais

plutôt par *stabilité*. D. Calmet interprète ainsi ce verset : « Justa sunt omnia, quæcumque Deus sancivit, sed utinam coerceat ultionis suæ censum, quamdiu vivo. »

f. *Mort d'Ezéchias*, xx, 20-21.

20. — *Quomodo fecerit*... Il s'agit, sans doute, non de l'aqueduc mentionné xviii, 47, et Is., vii: 3, mais de celui que fit faire Ezéchias à l'approche de Sennachérib, Cfr. II Paral., xxxii, 3 et suiv.

21. — *Cum patribus suis*. D'après II Paral., xxxii, 33, Ezéchias fut enseveli *super sepulchra filiorum David*, par conséquent, hors du tombeau des rois; mais ce fut, sans doute, par défaut de place, ou parce qu'il l'avait voulu et non par mépris pour sa personne, puisqu'on lit ensuite : « Et celebravit ejus exequias universus Juda, et omnes habitatores Jerusalem. »

## CHAPITRE XXI

Manassès régna 55 ans et fit le mal, car il releva les hauts lieux détruits par son père et rétablit le culte de Baal (vv. 1-3). — Il éleva des autels dans le temple de Jérusalem, fit passer son fils par le feu, et s'adonna à la magie et à la divination (vv. 4-6). — Il plaça même une idole dans le temple, malgré la défense de la Loi, et le peuple se laissa séduire par lui (vv. 7-9). — Aussi le Seigneur fit annoncer par ses prophètes qu'il traiterait Jérusalem et Juda comme il avait traité Samarie, et qu'il livrerait son peuple aux mains de ses ennemis, à cause du mal qu'il avait fait (vv. 10-15). — Manassès, en outre, fit couler le sang innocent (v. 16). — Le reste de son histoire se trouve dans les annales des rois de Juda (v. 17). — Il eut pour successeur Amon, son fils, qui régna deux ans et qui imita son père, car il honora les idoles et abandonna son Dieu (vv. 18-22). — Il mourut assassiné par ses serviteurs; mais le peuple châtia les meurtriers et lui donna Josias, son fils, pour successeur (vv. 23-24). — Le reste de l'histoire d'Amon se trouve dans les annales de Juda (v. 25). — Il fut enseveli dans le jardin d'Oza et eut Josias, son fils, pour successeur (v. 26).

1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Haphsiba.

II Par. 33, 1.

2. Fecitque malum in conspectu

1. Manassès était âgé de douze ans lorsqu'il commença à régner, et il régna cinquante cinq ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Haphsiba.

2. Et il fit le mal en présence du

B. Règne de Manassès, d'Amon et de Josias, xxi-xxii, 30.

a. Règne de Manassès, xxi, 1-18.

CHAP. XXI. — 1. — *Et Manasses.* Ce roi est mentionné dans une inscription d'Asarhaddon sous la forme « Minasii », parmi les vingt-deux rois des Khatti, et il en ressort qu'il était certainement tributaire du roi d'Assyrie. Il est très probable qu'il le fut aussi d'Assurbanipal, fils et successeur d'Asarhaddon, car dans une liste de rois tributaires, il est parlé d'un *sar Yahoudi*, « roi de Juda ». Une partie de l'inscription ayant été détruite, le nom du roi de Juda et d'autres noms encore y ont disparu; mais comme cette liste se rapporte à la première campagne d'Assurbanipal contre l'Égypte, campagne qui dû avoir lieu aussitôt après son avènement au trône, il n'est guère douteux qu'il ne s'agisse ici de Manassès; Schrader, Heiligchr., 227-230; V. II Paral., xxiii, 11-13. — *Et quinquaginta quinque annis.* Plusieurs auteurs ont trouvé bon de réduire à trente-cinq les années de Manassès, mais sans motifs suffisants, attendu que ce nombre se trouve ailleurs, II Paral., xxxiii, 1, et a été admis par les Septante et par Joseph, Ant., l. X, c. iii, § 2. Aucun roi d'Israël ou de Juda n'a régné aussi longtemps que Manassès, et cependant notre auteur ne nous fournit que très peu de renseignements sur cette époque. Il se contente de

nous exposer quel fut le caractère du gouvernement de Manassès au point de vue religieux, ce qui montre, une fois de plus, que la question religieuse occupe à ses yeux la place principale, et que le reste n'est qu'accessoire. Or, justement, Manassès fait époque, car si David a été le modèle et le type du véritable roi théocratique, le fils d'Ezéchias en est la contre-partie. Non-seulement il se livra à l'idolâtrie, mais il dépassa en impiété les rois d'Israël eux-mêmes, ainsi qu'on peut en juger par ce chapitre et par d'autres passages, Cfr. xxiii, 10; Jér., vii, 31; xix, 6. *Le péché de Manassès* devint typique au même titre que le *péché de Jéroboam*, III Rois, xii, 28 et suiv., xiv, 16, etc., et que *la voie d'Achab*, III Rois, xvi, 30, xxii, 53, etc.; en lui se résume le comble de l'apostasie, v, 16, xxiii, 26, xxiv, 3; II Paral., xxxiii, 9; Jér., xv, 4. — *Haphsiba.* En hébreu חַפְצִיבָה, *khephsibah*, « ma complaisance en elle », nom symbolique que le prophète Isaïe donne à Sion, comme étant celui que cette cité portera à l'avènement du Messie, is., lxii, 4. La tradition fait de Haphsiba, l'épouse d'Ezéchias, la fille d'Isaïe, mais sans beaucoup de probabilité. Peut-être est-ce à dessein que le prophète s'est servi de son nom.

2. — *Fecitque malum.* Malgré sa jeunesse, Manassès ne suivit pas l'exemple de son père, mais marcha dans la voie d'Achaz, son grand père. On s'expliquera le fait en supposant

Seigneur, suivant les idoles des nations, que le Seigneur avait exterminées devant les enfants d'Israël.

3. Et il se retourna et rebâtit les hauts lieux, qu'avait détruits Ezechias, son père. et il éleva des autels à Baal, et il fit des bois sacrés, comme avait fait Achab, roi d'Israël, et il adora toute la milice du ciel, et la servit.

4. Et il éleva des autels dans la maison du Seigneur, dont le Seigneur a dit : Je mettrai mon nom à Jérusalem.

5. Et il éleva des autels à toute la milice du ciel, dans les deux parvis du temple du Seigneur.

Domini, juxta idola gentium quas delevit Dominus a facie filiorum Israel.

3. Conversusque est, et ædificavit excelsa, quæ dissipaverat Ezechias pater ejus: et erexit aras Baal, et fecit lucos sicut fecerat Achab. rex Israel, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

II Par. 33, 3.

4. Extruxitque aras in domo domini, de qua dixit Dominus : In Jerusalem ponam nomen meum.

II Reg. 7, 10.

5. Et extruxit altaria universæ militiæ cœli in duobus atriis templi Domini.

qu'il subit l'influence des chefs du peuple, des prêtres et des faux prophètes qui ne voulaient plus de la loi du Seigneur et cherchaient en Égypte du secours contre les Assyriens, Is. xxv. 11, 7, 14 et suiv., xxx. 9 et suiv. On lui persuada non-seulement de détruire l'œuvre d'Ezéchias, mais même d'aller plus loin que personne ne l'avait fait avant lui. L'époque porte le caractère d'une réaction violente. Il semble, d'ailleurs, que ce furent les péchés du règne de Manassés qui remplirent la mesure de l'iniquité, et attirèrent sur Juda la sentence définitive, 7. 12 et suiv., que la piété de Josias ne put faire révoquer, xxiii, 26 ; Cfr. Jer. xv, 4. — *Juxta idola gentium, quas...* On voit par là que l'idolâtrie de Manassés fut particulièrement celle des peuples chanéens, xvi, 3, xvii, 8 ; III Rois. xiv, 24.

3. — *Conversusque est, et ædificavit.* C'est-à-dire, il construisit de nouveau, car tel est bien le sens de *וַיִּשָׁב וַיִּבְנֶה*, *vaiaschab vaiÿben*, litt. « il revint et construisit. » Les deux mots n'expriment qu'une seule pensée, tandis que dans la traduction de la Vulgate et dans celle des Septante, *καὶ ἐπέστρεψε καὶ ᾠκοδόμησε*, il faudrait interpréter « et il se convertit et il édifia... » — *Quæ dissipaverot...* V. xviii, 4. — *Lucos.* Hébreu : « Une Aschéra », sans doute, la statue mentionnée au 7. Dans les Paralipomènes, on trouve le pluriel *בעלים*, *Baalim* et *אשרות*, *Aschéroth*, ce qui généralise la pensée. — *Sicut fecerat Achaz.* V. III Rois xvi, 32 et suiv. — *Omnem militiam cœli.* Il s'agit ici du culte des astres proprement dit, ou du Sabéisme. Jusqu'à Manassés, il n'en avait pas été question ; mais à partir de son règne, ce culte fera de grands progrès. On pense généralement que les Juifs en firent l'emprunt aux Assyriens et aux Babyloniens ;

mais chez ces derniers, le culte des astres n'avait pas le même caractère. Aussi, est-il plus probable que c'est l'influence arabe qui s'est fait sentir en ce point. En tout cas, ce culte différerait sensiblement de celui des Phéniciens chez qui le soleil et la lune étaient considérés comme la force reproductive de la nature et étaient honorés sous les noms de Baal et d'Astarté. Ici, au contraire, nous avons purement le culte des astres envisagés dans leur immuabilité par rapport à l'état changeant et périssable de tout être terrestre. Les astres sont révéérés non-seulement comme les auteurs de tout ce qui naît et de tout ce qui meurt dans la nature, mais aussi comme les régulateurs du monde sublunaire, *Movers*, *Phœnix*. 1, 65, 161. C'est le développement de l'ancien Sabéisme, dans lequel les astres étaient honorés en plein air ou sur les toits des maisons, mais sans image. Comme chez les Perses, on consacrait au soleil des chars et des chevaux, xxiii, 44. Les autels dédiés aux astres et sur lesquels on brûlait de l'encens, Jér., xix, 13, étaient placés soit sur le sol, 7. 5, soit sur le toit des maisons, xxiii, 12 ; Soph., 1, 15. On adorait le soleil, la face tournée vers l'orient, Ezéch., viii, 16. Enfin, ce culte embrassait non-seulement le soleil et la lune, mais aussi les principales étoiles, les planètes, les signes du Zodiaque et les astres en rapport avec le Zodiaque. L'astrologie, la divination et la science des horoscopes s'y rattachaient aussi.

4. — *Extruxitque aras.* Ce sont, sans doute, les mêmes que ceux du verset suivant ; or, nous voyons qu'ils étaient non dans le temple mais dans les deux vestibules.

5. — *In duobus atriis templi.* C'est à-dire, non pas seulement dans le vestibule extérieur,



6. Et traduxit filium suum per ignem et ariolatus est, et observavit auguria et fecit pythones, et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, et irritaret eum.

7. Posuit quoque idolum luci, quem fecerat, in templo Domini; super quod locutus est Dominus ad David, et ad Salomonem filium ejus: In templo hoc, et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribus Israel, ponam nomen meum in semperiternum.

*II Reg. 7, 26; III Reg. 8, 46 et 9, 5.*

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israel de terra, quam dedi patribus eorum, si tamen custodierint opera omnia quæ præcepi eis, et universam legem, quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Illi verò non audierunt, sed seducti sunt a Manasse, ut facerent malum, super gentes, quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

6. Et il fit passer son fils par le feu, et il pratiqua les divinations, et il observa les augures, et il institua des pythons, et il multiplia les aruspices, de sorte qu'il fit le mal devant le Seigneur, et l'irrita.

7. Il mit aussi l'idole du bois, qu'il avait faite, dans le temple du Seigneur, dont le Seigneur avait dit à David et à Salomon, son fils : Dans ce temple, et à Jérusalem, que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël, je mettrai mon nom éternellement.

8. Et je ne ferai plus mouvoir le pied d'Israël, hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères, si toutefois, ils gardent effectivement tout ce que je leur ai prescrit, et toute la loi que leur a donnée mon serviteur Moïse.

9. Mais ils n'écoutèrent pas, et furent séduits par Manassès au point de faire plus de mal que les nations que le Seigneur extermina devant les enfants d'Israël.

mais aussi dans le vestibule des Prêtres, lequel était réservé au service divin.

6. — *Et traduxit...* V. xvi, 9 et xxiii, 40. — *Et ariolatus est, et...* V. Deut., xviii, 40 et Lévit., xix, 26. — *Et fecit pythones, et aruspices multiplicavit.* Hébreu : « Et il fit » c'est-à-dire, il constitua, « un nécromancien et des devins », litt. « de très sages gens. »

7. — *Idolum luci.* Hébreu : « La statue de l'Aschéra. » — *In templo Domini.* Manassès plaça cette statue dans le Saint, d'où Josias la fit enlever pour la détruire, xxiii, 6. Il ne semble pas qu'Athalie et Achaz eussent commis une pareille profanation, xi, 48, xvi, 44-48; II Paral., xxix, 5-7. — *Super quod...* Cfr. II Rois, vii, 43; III Rois, ix, 3. — *Ponam nomen meum...* Dieu avait choisi le temple pour sa demeure, symbole de l'adoption de son peuple; mais en y installant une idole, le peuple de Juda renonçait de fait au choix que Dieu avait fait de lui.

8. — *Et ultra non faciam...* Ces paroles se rapportent à la promesse mentionnée II Rois, vii, 40 : « Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum et habitabit sub eo, et non turbabitur amplius », promesse qui avait été accomplie par la construction du temple pré-

destiné à devenir le siège du nom du Seigneur, Cfr. III Rois, vi, 37. — *Si tamen...* Cfr. III Rois, ix, 6 et suiv.

9. — *Sed seducti sunt a Manasse.* L'exemple du roi et de la cour devint contagieux; aussi l'idolâtrie sous toutes ses formes se propagea plus qu'elle n'avait jamais fait. On éleva des autels à la milice des cieux presque dans chaque maison, Jér., xix, 43; Soph., i, 5; l'offrande des enfants dans la vallée de Ben-Ennom devint une pratique fréquente, Jér., vii, 34, xxxii, 35; Ezéch., xxiii, 37, et il était plus commun de jurer par Moloch que par Jéhovah. Soph., i, 5. Des débauchés furent installés dans le voisinage même du temple xxiii, 7; la cruauté et l'injustice des grands s'accrurent, Soph., iii, 4-3; les prophètes prophétisaient par Baal, Jér., ii, 8; les prêtres profanaient le sanctuaire et violaient la loi, Soph., i. c.; enfin, pour tout résumer, il eût été difficile de trouver, dans tout Jérusalem, un homme « faisant le jugement et cherchant la foi », Jér., vii, 2. Sous Manassès, l'idolâtrie atteignit donc son plus grand développement, et c'est à partir du règne de ce prince que la conversion du royaume de Juda devint impossible, et que le peuple fut mûr désormais

10. Et le Seigneur parla par le ministère des prophètes, ses serviteurs. et dit :

11. Parce que Manassès, roi de Juda, a fait ces abominations, pires que tout ce qu'ont fait les Amorrhéens avant lui, et qu'il a fait pécher aussi Juda, en ses immondices,

12. Voici donc ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : Voilà que je ferai fondre sur Jérusalem et sur Juda, des maux tels que les deux oreilles de quiconque les entendra, tinteront.

13. Et j'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie, et le poids de la maison d'Achab, et j'effacerai Jérusalem, comme ont coutume d'être effacées les tablettes, et en l'effaçant, je tournerai et ferai passer très souvent le style sur sa face.

14. Et j'abandonnerai les restes de mon héritage, et je les livrerai aux mains de leurs ennemis, et ils

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens :

11. Quia fecit Manasses rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis :

*Jerem. 15, 4.*

12. Propterea hæc dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam ; ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domus Achab ; et delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ ; et delens vertam, et ducam crebrius stylum super faciem ejus.

14. Dimittam vero reliquias hæreditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus : eruntque in

pour le bannissement, Cfr. xxiii, 26, xxiv, 3. — *Super gentes...* Les Chananéens s'étaient contentés d'honorer les divinités de leur pays ; mais les Juifs ajoutèrent à ces dieux ceux des Assyriens, tout en abandonnant le leur. le Dieu d'Israël.

10. — *In manu servorum suorum prophetarum.* On ne sait pas quels furent ces prophètes, et d'autant moins qu'aucun de ceux dont nous possédons les écrits ne peut être placé avec certitude au temps de Manassès. L'aïe peut-être ne vivait plus, et quant à Habacuc, on pense généralement qu'il vécut sous Josias. Cependant Osée pourrait avoir été le contemporain de Manassès, et il semblerait même qu'il écrivit la vie de ce roi, II Paral., xxxiii, 49.

11. — *Amorrhæi.* Le nom d'Amorrhéens désigne les Chananéens en général, V. III Rois, xxi, 26 ; Cfr. Ezéch., xvi, 3 ; Am., ii, 9.

12. — *Tinniant ambæ aures ejus.* De même qu'un son aigu et perçant fait mal à l'oreille, de même, la nouvelle du châtement qui atteindra Juda, remplira d'angoisse et d'effroi tous ceux qui l'apprendront, Cfr. I Rois, iii, 44 ; Jér., xix, 3.

13. — *Et pondus.* C'est-à-dire, le fil à plomb, en hébreu *משקולת*, *mischkolet*, « le niveau ». On se sert du cordeau et surtout

du niveau pour bâtir. Zach., i, 40, mais aussi pour détruire et pour égaler un édifice au ras du sol, Am., vii, 7. Le Seigneur menace donc de mettre Jérusalem au niveau du sol comme Samarie, en sorte qu'on pourra tirer le cordeau sur son emplacement. On comprend alors l'expression « perpendiculum ad desolationem », Is., xxxi, 44. Le cordeau de Samarie et le fil à plomb de la maison d'Achab sont ceux qui ont servi à détruire Samarie et la maison d'Achab. Ainsi donc, Dieu détruira Jérusalem comme il a détruit Samarie et périr ses habitants comme il a fait périr la maison d'Achab, ou mieux encore, il appliquera à Jérusalem la même mesure et la même loi qu'à Samarie. — *Et delebo...* Hébreu : « Et j'essuierai Jérusalem, comme on essuie un plat, qu'on retourne sur sa face », c'est-à-dire, qu'on retourne sens dessus-dessous quand il est essuyé. De cette manière il n'y reste pas une goutte d'eau. Cette figure exprime avec une énergie pittoresque combien la destruction de Jérusalem sera complète.

14. — *Reliquias hæreditatis meæ.* Depuis la dispersion des dix tribus, Juda n'était plus que le reste de l'héritage du Seigneur. — *In vastitatem, et in...* V. Is., xlii, 22 ; Jér., xxx, 46. Le livre des Paralipomènes II Paral.,

vastitatem, et in rapinam cunctis adversariis suis :

15. Eo quod fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os : absque peccatis suis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

*Infr. 24, 4.*

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

seront dévastés et pillés par tous leurs adversaires;

15. Parce qu'ils ont fait le mal devant moi, et ont persévéré à m'irriter, depuis le jour où leurs pères sont sortis de l'Égypte, jusqu'à ce jour.

16. De plus, Manassès a versé le sang innocent en si grande quantité, qu'il en a rempli Jérusalem jusqu'à la bouche, outre ses péchés, par lesquels il a fait pécher Juda, de manière à faire le mal devant le Seigneur.

17. Mais le reste de l'histoire de Manassès, et tout ce qu'il a fait, et le péché qu'il a commis, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda?

xxxiii. 14 et suiv., nous apprend, en outre, que Manassès fut emmené captif à Babylone, et que, s'étant humilié devant Dieu et l'ayant imploré, il fut rétabli sur son trône à Jérusalem. Il fit ensuite consolider les murs de sa capitale, mit des garnisons dans les places fortes, enleva l'idole du temple, détruisit les autels élevés dans Jérusalem et sur la montagne du temple, rétablit l'autel du Seigneur et ordonna au peuple d'y sacrifier. Comme le fait remarquer, le Dr Keil, ces détails ont été ici passés sous silence, attendu qu'ils n'ont qu'une importance très relative et que le retour de Manassès et sa conversion n'eurent pas de conséquences durables pour le royaume, car l'abolition officielle du culte idolâtrique ne changea pas les dispositions intimes du peuple, et aussitôt après la mort du roi pénitent, Amon, son fils, rétablit les idoles que son père avait mises de côté.

16. — *Insuper et sanguinem...* Non-seulement Manassès n'écouta pas les avertissements des prophètes, mais il les fit périr de mort violente, ainsi que ceux, sans doute, qui s'opposaient à ses projets. Voici comment s'exprime l'historien Josèphe à ce sujet : « il fit mourir tous les justes d'entre les Hébreux et n'épargna même pas les prophètes, car chaque jour il en faisait égorger quelques-uns, de sorte que Jérusalem était inondée de sang », Ant. l. X. c. iii, § 4. Il est bien évident qu'il n'en fut pas ainsi tout le temps du règne de Manassès jusqu'au moment de sa captivité; mais il serait possible que pendant une année entière ou même plus, il ne se passa pas de jour que ce roi impie ne fit couler le sang innocent. D'après la tradition

suivie par les Pères, en particulier par Tertulien, De Patientia, 14, et par S. Augustin, Civit. Dei, 18, 24, c'est Manassès qui aurait fait mourir Isafe, lequel aurait été scié dans un arbre creux où il s'était réfugié, Cfr. Hebr. xi, 37. Toutefois la chose n'est pas absolument certaine et on peut même douter que le prophète vécut encore sous le règne de Manassès. Tout au moins, il n'en est rien dit dans le titre qui précède ses œuvres, Cfr. Is., 1, 4. — *Usque ad os.* Hébreu : פה לפה, *peh lepeh*, « d'un bord à l'autre ».

17. — *Reliqua autem...* Nous avons parlé au v. 14 des additions que l'on trouve dans les Paralipomènes. Plusieurs d'entre les critiques modernes ont combattu l'authenticité et la véracité de ces données, ainsi que nous le dirons en son lieu, mais la plupart cependant leur conservent leur caractère historique. Cfr. II Paral., xxxiii, 14-20. — *Et peccatum ejus quod peccavit.* Les péchés de Manassès furent nombreux, car à ceux dont il a été parlé vv. 3-7 et v. 16, on peut ajouter les suivants : 1<sup>o</sup> il appela son fils Amon du nom d'une divinité égyptienne. V. v. 18; 2<sup>o</sup> non-seulement il permit les sacrifices humains, mais il consacra à cet usage un endroit spécial de la vallée de Ben-Ennon, lequel porta depuis lors le nom de Tophet; 3<sup>o</sup> il permit aux efféminés de s'établir dans le voisinage du temple, xxiii, 7; 4<sup>o</sup> il enleva du temple l'arche d'alliance, II Paral., xxxv, 3; 5<sup>o</sup> il profana l'autel des holocaustes, de sorte qu'il dut le réparer après sa conversion, II Paral., xviii, 16; 6<sup>o</sup> il détruisit, paraîtrait-il, tous les exemplaires de la Loi qu'il put trouver, de sorte que ce fut une importante

18. Et Manassès s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza, et Amon, son fils, régna à sa place.

19. Amon était âgé de vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna deux ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Messalemeth, fille d'Harus, de Jétéba.

20. Et il fit le mal devant le Seigneur, comme l'avait fait Manassès, son père.

21. Et il marcha dans toutes les voies où avait marché son père, et il servit les immondices qu'avait servies son père, et les adora.

22. Et il abandonna le Seigneur, Dieu de ses pères, et il ne marcha pas dans la voie du Seigneur.

23. Et ses serviteurs lui tendirent des embûches, et ils tuèrent le roi dans sa maison.

24. Mais le peuple du pays frappa tous ceux qui avaient conspiré contre Amon; et ils établirent pour leur roi, à sa place, Josias, son fils.

25. Mais le reste de l'histoire d'Amon et tout ce qu'il a fait, tout n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda.

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza : et regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset : duobus quoque annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Messalemeth filia Harus de Jeteba.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus.

21. Et ambulavit in omni via, per quam ambulaverat pater ejus : servivitque immunditiis, quibus servierat pater ejus, et adoravit eas.

22. Et dereliquit Dominum Deum patrum suorum, et non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus terræ, omnes qui conjuraverant contra regem Amon : et constituerunt sibi regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

découverte, lorsque l'on en retrouva une copie sous Josias, xxii. 8-13.

18. — *In horto domus suæ, in horto Ozæ.* La maison dont il est question ne peut être le palais bâti par David, puisque le jardin qui l'entoure est appelé jardin d'Oza, du nom probablement de son ancien possesseur. Cette maison était donc un château de plaisance dont nous ne pouvons reconnaître la position. Les uns le placent dans la vallée du Tyropœon, au pied de l'Ophel, d'autres sur la montagne de Sion; mais ce sont là de pures conjectures dénuées de toute preuve. On remarquera que, depuis Achaz, II Paral., xxvii. 27, aucun roi de Juda ne fut enseveli dans le sépulcre des rois. Ezéchias lui-même ne trouva place qu'à côté. II Paral., xxxii. 33; Manassès et Amon eurent leur sépulture dans le jardin d'Oza et Josias eut un tombeau particulier à côté de celui de ses ancêtres,

xxiii, 30, II Paral., xxxv, 24. Quant aux quatre derniers rois, trois moururent en captivité, xxiii, 34; un seul, Joakim, fut secrètement enseveli à Jérusalem xxiv, 6, 18. — *Et regnavit Amon.* Ce nom qui ne se rencontre qu'à cette époque et sous le règne de l'impie Achab, III Rois, xxii, 26, est identique dans sa forme hébraïque à celui du grand dieu des Egyptiens, Nahum, iii, 8. Il serait donc possible que Manassès l'eût choisi tout exprès pour plaire au roi d'Egypte.

b. Règne d'Amon, xxii, 19-26.

19. — *Duobus quoque annis...* Cfr. II Paral. xxxiii, 24-25. — *Jeteba.* Selon S. Jérôme dans l'Onomasticon, c'était « urbs antiquæ Judæ. » La position en est inconnue.

23. — *Servi sui.* — Probablement ceux qui l'approchaient de plus près; il s'agirait donc d'une conspiration de palais.

26. Sepelieruntque eum in sepulchro suo, in horto Oza : et regnavit Josias filius ejus pro eo.

26. Et ils l'ensevelirent dans son sépulcre, dans le jardin d'Oza, et Josias, son fils, régna à sa place.

## CHAPITRE XXII

Josias régna trente et un ans, et suivit les traces de David (vv. 6-2). — Or, la dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan dire à Helcias, le grand prêtre, d'employer l'argent qui avait été recueilli dans le temple à faire les réparations nécessaires dans la maison du Seigneur (vv. 3-7). — Or, Helcias remit à Saphan qui le lut, un volume qu'il avait trouvé dans le temple (v. 18). — Saphan revint auprès du roi, lui rendit compte de sa mission, et lui parla du livre découvert par Helcias (vv. 9-16). — Or, Josias, après en avoir entendu la lecture, déchira ses vêtements et ordonna de consulter le Seigneur au sujet de ce livre (vv. 14-13). — On alla donc interroger la prophétesse Holda qui répondit, que le Seigneur amènerait sur Jérusalem et sur Juda, les maux annoncés dans le livre de la Loi, parce qu'ils avaient abandonné leur Dieu et sacrifié aux divinités étrangères; que quant à Josias, en considération de son obéissance, de son humilité et de ses larmes, il serait réuni à ses pères sans voir les malheurs qui devaient fondre sur la contrée (vv. 14-20).

1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset, triginta et uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

*II Par. 34, 1.*

2. Fecit quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes

1. Josias était âgé de huit ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trente-huit ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Idida, fille d'Hadaia de Besecath.

2. Et il fit ce qui était agréable aux yeux du Seigneur, et il marcha

24. — *Populus terræ.* — Il s'agit non pas seulement de l'armée, mais du peuple en général, de la nation tout entière.

*c. Règne de Josias, xxii-xxiii, 30.*

CHAP. XXII. — 1. — *Octo annorum...* Amon étant mort à l'âge de vingt-quatre ans, xxi, 49, il dut avoir Josias dans sa seizième année, ce qui n'a pas lieu de surprendre en Orient. Ce fut le dernier roi israélite qui fut vraiment selon le cœur de Dieu, c'est-à-dire, qui se conduisit selon les principes de la théocratie pure. Comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, xviii, 4, l'auteur de l'Écclésiastique le met en parallèle avec David et Ezéchias. De plus, il dit même de lui ce qu'il ne dit d'aucun autre, Cfr., Eccli., xlix, 4-4. L'historien Josèphe le loue aussi sans réserve, Ant., l. X, c. IV, § 4. Or, si l'on considère, d'une part, que l'apostasie et la corruption avaient fait de grands progrès sous le long règne de Manassès, et sous celui d'Amon, son continuateur, d'autre part, que Josias n'était âgé que de huit ans à son avè-

nement, on s'étonnera avec raison qu'il n'ait pas cédé à l'entraînement général et qu'il ait été ce qu'il a été. Toutes les suppositions que l'on peut faire pour nous expliquer ce phénomène — cette espèce de miracle, restent forcément sans valeur, faute de données suffisantes, car nous ne savons même pas par qui, ni comment fut élevé Josias. Ce qui nous paraît plus vraisemblable, c'est que Dieu a suscité ce pieux roi et l'a dirigé dans sa conduite depuis le commencement. Un pareil roi était une grâce pour Juda, et, si le peuple n'en profitait pas, c'était la preuve probable que le royaume touchait à sa fin. — *Besecath.* Cette ville était dans la plaine de Juda, Jos., xv, 39, et c'est tout ce qu'on en sait.

2. — *Non declinavit...* Cette expression empruntée au Deutéronome v, 29, xvii, 14, 20, xxviii, 14, n'est appliquée qu'à Josias dans le livre des Rois; elle signifie que ce roi s'attacha fermement à la loi du Seigneur. Notre auteur ne nous parle guère que des réformes religieuses de Josias, et c'est, d'ailleurs, par là que ce règne fait époque, mais

dans toutes les voies de David son père, et il ne se détourna ni à droite, ni à gauche.

3. Mais la dix-huitième année du roi Josias, le roi envoya Saphan, fils d'Aslia, fils de Nessula, scribe du temple du Seigneur et lui dit :

on ne doit pas douter non plus que ce roi ne fût aussi un souverain distingué sous d'autres rapports. Nous pouvons, d'ailleurs, le conclure d'un passage du prophète Jérémie qui parle ainsi de Sellum, le fils de Josias : « Nunquid regnabis, quoniam confers te cedro? Pater tuus numquid non comedit et bibit, fecit judicium et justitiam tunc cum bene erat ei? Judicavit causam pauperis et egeni in bonum suum... » Jér., xxii, 15 et 16. Le témoignage de Josèphe est encore plus favorable et plus précis, Ant., l. X. c. IV § 4. Comme Josias étendit ses réformes même aux villes de Samarie, ce qui prouve qu'il faisait respecter son autorité dans l'ancien royaume des dix tribus. On s'expliquera, d'ailleurs, plus facilement le fait si l'on fait attention que le royaume d'Assyrie était alors en pleine décadence et vivement pressé par les Babyloniens et les Mèdes. En effet, c'est en 625 que Nabopolassar, le père de Nabuchodonosor, attaquait avec vigueur le royaume d'Assyrie et c'est en 623 que Josias commença ses réformes et put, en conséquence, les faire pénétrer dans le royaume d'Israël, sans que les rois de Ninive songeassent à s'y opposer.

3. — *Anno autem octavo decimo.* L'addition des Septante ἐν τῷ μνητῷ τῷ ὀγδοῷ, « dans le huitième mois » ne se trouve nulle part ailleurs, et ne mérite guère qu'on y fasse attention. On voit que l'auteur a voulu faire un tableau d'ensemble en réunissant tout ce que Josias a fait pour la restauration du culte divin et la destruction du culte idolâtrique. En effet, tout ce qui est raconté ici depuis ce verset jusqu'à xxiii, 23 ne paraît pas avoir eu lieu dans la même année, non pas précisément parce que le temps aurait manqué mais parce que Josias n'a pas dû attendre si longtemps pour prendre certaines dispositions d'une nécessité urgente, et dont l'omission ne se concilierait point avec la piété bien connue du saint roi. Il serait donc difficile de prétendre que le récit est distribué dans l'ordre chronologique. Nous voyons ici même, §§. 5 et 6, que les réparations du temple étaient déjà commencées; mais, de plus, par les Paralipomènes, nous apprenons que Josias, dès la huitième année de son règne, à l'âge de seize ans, commença à chercher le Dieu de David son père, et la douzième an-

vias David patris sui, non declinavit ad dexteram, sive ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo regis Josiæ, misit rex Saphan filium Aslia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei :

née à purifier Juda et Jérusalem du culte des idoles. II Paral., xxiv, et suiv. C'est dans la dix-huitième année, pendant que l'on purifiait le temple, que le livre de la Loi fut trouvé, qu'il fut présenté et lu au roi, l. c. v. 8-28; en suite de quoi l'alliance fut renouvelée, toutes les idoles qui subsistaient encore dans le pays furent détruites, ibid. v. 29-34, et la Pâque fut célébrée solennellement, ibid., 4-19. Or, évidemment, avant d'entreprendre la réparation du temple mentionnée ici en premier lieu, on avait dû au préalable enlever les idoles. Il est donc fort improbable que le renouvellement de l'alliance xxiii, 3, ait précédé chronologiquement les faits relatés à la suite jusqu'au v. 14 inclusivement, non compris ceux des versets 8 à 10. Josias, en effet, comme nous l'avons vu, s'étant mis à l'œuvre tout au moins dans la douzième année de son règne, ne pouvait guère ouvrir l'ère des réformes autrement que par le temple, ses alentours et la ville de Jérusalem. C'est seulement après ces préparatifs préliminaires que le renouvellement de l'alliance pouvait avoir quelque signification. En résumé et comme conclusion, les réformes qui étaient en cours d'exécution furent poussées avec une grande activité après la découverte du livre de la Loi, et même s'étendirent au dehors des limites du royaume de Juda. La différence des deux récits parallèles, s'explique par le but différent de chaque auteur. Le nôtre a eu principalement en vue d'exposer ce qui concerne l'abolition du culte des idoles et le rétablissement de celui du Seigneur, xxiii, 4-28. De cette sorte, ce qui précède, xxii, 3 à xxiii, 3, n'est qu'une introduction historique, et ce qui suit, xxiii, 24-24, la conclusion du fait capital mis en lumière. Dans les Paralipomènes, au contraire, II Paral., xxxv, 4-19, c'est la description de la Pâque qui est au premier plan, tandis que l'abolition du culte idolâtrique passe au rang de question accessoire, et se trouve racontée très brièvement, xxxiv, 4-7. Enfin, si la dix-huitième année de Josias est mentionnée ici spécialement et encore plus loin, xxiii, 24, c'est que les événements les plus importants par leurs conséquences eurent lieu cette année, c'est-à-dire, la découverte de la Loi, le renouvellement de l'alliance et la célébration de la Pâque. Quant aux détails des réformes

4. Vade ad Helciam sacerdotem magnum, ut conflatur pecunia, quæ illata est in templum Domini. quam collegerunt janitores templi a populo.

5. Deturque fabris per præpositos domus Domini : qui et distribuunt eam his qui operantur in templo Domini; ad instauranda sartatecta templi :

6. Tignariis videlicet et cæmentariis, et iis qui interrupta componunt; et ut emanent ligna, et lapides de lapidicinis, ad instaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant, et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan, scribam : Librum legis

4. Va au grand prêtre Helcias, afin que l'argent qui a été porté dans le temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple, soit recueilli;

5. Et qu'il soit donné par les préposés de la maison du Seigneur aux ouvriers, afin qu'il le distribuent à ceux qui travaillent dans le temple du Seigneur, pour restaurer les parties délabrées du temple.

6. C'est-à-dire aux charpentiers et aux maçons. et à ceux qui réparent les fentes des murailles, et afin que l'on achète du bois et des pierres des carrières pour restaurer le temple du Seigneur.

7. Cependant qu'on ne leur compte pas l'argent qu'ils reçoivent, mais qu'ils l'aient en leur pouvoir et leur bonne foi.

8. Or, le pontife Helcias dit au scribe Saphan : J'ai trouvé dans la

qui précédèrent, accompagnèrent ou suivirent ces événements, il serait impossible d'en retracer d'une manière tant soit peu précise l'ordre chronologique. — *Saphan*. Ce personnage est souvent mentionné dans Jérémie. Il était le père d'Ahikam, l'ami de ce prophète, Jér., xxvi, 24, et le grand père de Godolias, qui fut nommé gouverneur de Judée par les Babyloniens, xxv, 22. Plusieurs autres de ses descendants furent en faveur auprès des derniers rois de Judée. Jér., xxix, 3, xxxvi, 40-42, 25. D'après II Paral., xxxiv, 8, Saphan fut accompagné par Maasia, le commandant de la ville, et Joha, le chancelier. — *Scribam*. V. II Rois viii, 47.

4. — *Vade ad Helciam*... Helcias était le fils de Sellum, I Paral., vi, 43, autrement Mossollam, ibid., ix, 44, le père ou le grand père de Sarafas, I Paral., vi, 43, 44; Néh., xi, 44, grand-prêtre au temps de la captivité, xxvi, 48, et l'ancêtre d'Esdras le Scribe, Esdr., vii, 4. Depuis les réparations exécutées par Joas, xii, 5 et suiv., le temple, pendant un si long espace de temps, avait dû subir de notables détériorations, particulièrement sous Manassès et Amon. Or, quant aux nouvelles réparations, elles sont mentionnées ici uniquement parce qu'elles amenèrent la découverte du livre de la Loi, et c'est pour cette raison qu'il n'en est pas parlé plus au long. — *Ut conflatur pecunia*. En hébreu :

« Qu'il tienne l'argent prêt », car יתם, *iatem* forme hiphil de תם, *tamam*, signifie plutôt *tenir prêt* que *payer*, ce que le contexte confirme, d'ailleurs, suffisamment. La traduction des Septante *χωνεύσατε*, « faites fonder », est donc fautive, tout aussi bien que celle de la Vulgate; que l'on compare, d'ailleurs, xii, 44. — *Quam collegerant janitores*... Il semblerait que l'on avait pris les mêmes dispositions que du temps de Joas; en tout cas, nous savons que depuis quelque temps déjà on recueillait de l'argent pour les travaux à faire dans le temple, et ceci à la fois dans la Judée et la Samarie, II Paral., xxxiv, 9.

5. — *Fabris per præpositos domus Domini*. Hébreu : « Dans la maison de ceux qui font l'ouvrage, les préposés dans la maison du Seigneur », c'est-à-dire, entre les mains des architectes ou inspecteurs des travaux. Pour ce 7. et le suivant V. xii, 42 et suiv.

7. — *Verumtamen*... Cfr., xii, 46.

8. — *Librum Legis reperi*. L'expression ספר התורה, *sépher hattorah*, ne peut pas signifier autre chose que le « livre de la Loi », c'est-à-dire, le Pentateuque, et non pas « un livre de la Loi », car dans Esdras et Néhémie, de l'aveu général, c'est bien le Pentateuque tout entier qui est ainsi désigné de la même manière. D'après l'émotion causée par cette découverte et les paroles du passage pa-

maison du Seigneur, le Livre de la loi. Et Helcias donna le volume à Saphan, qui le lut.

9. Et le scribe Saphan vint au roi et lui rendit compte de ce qu'il avait ordonné et dit : Tes serviteurs ont recueilli l'argent qui a été trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné pour qu'il soit distribué aux ouvriers par les intendants des travaux du temple du Seigneur.

10. Le scribe Saphan poursuit son récit au roi et dit : Le prêtre Helcias m'a donné un livre. Lorsque Saphan le lut devant le roi,

11. Et que le roi entendit les pa-

réperi in domo Domini : deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.

*II Par. 34, 14.*

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait : Conflaverunt servi tui pecuniam quæ reperta est in domo Domini : et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. Et audisset rex verba libri

rallèle, « librum Legis Domini per manum Moysi », II Paral., xxxiv, 14, il s'agit, non pas d'un exemplaire quelconque, mais d'un exemplaire spécial et bien connu, l'exemplaire conservé officiellement dans le temple à côté de l'arche d'alliance, selon la loi du Deutéronome xxxi, 16. Un grand nombre ont pensé que c'était un exemplaire écrit de la main même de Moïse; mais l'expression *per manum Moysi* ne saurait être décisive par elle-même, car elle n'a pas nécessairement le sens précis qu'on voudrait lui donner, et peut tout aussi bien signifier « composé par Moïse », ou encore « déposé par Moïse », c'est-à-dire, d'après ses ordres. En tout cas, c'était tout au moins un exemplaire antique et officiel qui avait été perdu, nous ne savons comment, de même que nous ignorons où il fut retrouvé. On peut cependant supposer avec quelque vraisemblance que ce livre vénérable avait été caché sous le règne de Manassés pour le soustraire à la profanation ou à la destruction. Si l'on reconnût si facilement cet exemplaire, c'est qu'il se distinguait évidemment des autres, ce qui prouve une fois de plus que ce n'était pas une copie ordinaire. On ne saurait donc conclure du fait de cette découverte que les prêtres et les prophètes n'avaient plus entre leurs mains d'exemplaires du Pentateuque, et que celui-ci était le seul encore existant. D'autre part, on ne saurait admettre, vu les circonstances et le passage cité des Paralipomènes, que l'on ne découvrit qu'une collection de lois ou simplement le Deutéronome. Le renouvellement de l'alliance suppose nécessairement qu'on avait sous les yeux non-seulement le Deutéronome, mais le Pentateuque en entier. Josè-

phe est, d'ailleurs, très-précis en cette circonstance, car il parle expressément des livres sacrés, ἐτυγγάνει τοῖς ἱεραῖς βιβλίοις « il (Helcias) rencontre les livres sacrés ». Ant. l. X, c. IV, § 2. L'exposé et la critique des opinions rationalistes entraînerait trop loin et doivent, ce nous semble, trouver place ailleurs. Pour le moment, nous ferons seulement remarquer que l'on doit s'en tenir au texte et ne point se hasarder dans des conjectures aussi gratuites qu'in vraisemblables. On ne doit pas, en effet, dénaturer le récit et voir là une ruse des prêtres qui voulaient ressaisir l'influence qu'ils avaient perdue, ni admettre, comme le fait Erwald, que le livre du Deutéronome, composé sous Manassés en Egypte, fit ainsi sa première apparition. Ce n'est plus de la critique historique, mais simplement une œuvre d'imagination, un véritable roman. — *Qui et legit illud.* Il ne s'ensuit pas que Saphan lut immédiatement le livre en entier.

9. — *Conflaverunt servi tui...* Hébreu : « Tes serviteurs ont secoué l'argent », allusion probablement à l'opération pratiquée sous Joas, xii, 14, c'est-à-dire qu'on tira l'argent de la boîte pour le mettre dans des sacs. — *Fabris a præfectis...* Hébreu : « Aux architectes préposés dans la maison du Seigneur », V. 7. 8.

11. — *Et audivit rex...* Rien ne prouve que Saphan ait lu au roi tout le Pentateuque; mais il est au moins vraisemblable qu'il lui lut les menaces et les malédictions portées contre les transgresseurs de la Loi, Deut., xxviii, peut-être aussi le ch. xxv du Lévitique, puisque cette lecture fit sur Joas une si vive impression. On ne saurait, ce sem-



legis Domini, scidit vestimenta sua.

12. Et præcepit Helciæ sacerdoti, et Ahicam filio Saphan, et Achobor filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaiæ servo regis dicens :

13. Ite et consulite Dominum super me, et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius, quod inventum est : magna enim ira Domini succensa est contra nos : quia non audierunt patres nostri verba libri hujus, ut facerent ne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque, Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas custodis vestium, qui habitabat in Jerusalem in secunda : locutique sunt ad eam.

roles du Livre de la loi du Seigneur, il déchira ses vêtements.

12. Et il donna cet ordre au prêtre Helcias et à Ahicam, fils de Saphan, et à Achabor, fils de Micha, et au scribe Saphan, et à Asaïas, serviteur du roi, il leur dit :

13. Allez et consultez le Seigneur sur moi et sur le peuple, et sur tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé. Car la grande colère du Seigneur est allumée contre nous, parce que nos pères n'ont pas écouté les paroles de ce Livre, pour faire tout ce qui nous est prescrit.

14. Le prêtre Helcias et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaïas allèrent donc vers la prophétesse Holda, femme de Sellum, fils de Thecua, fils d'Aaras. gardien des vêtements, qui habitait à Jérusalem, dans la seconde partie, et ils lui parlèrent.

ble, supposer raisonnablement que Josias n'avait pas à sa disposition un exemplaire du Pentateuque, ou qu'il ne l'avait jamais lu, et qu'il n'avait de la Loi, qu'une connaissance traditionnelle. Mieux peut-être vaudrait supposer que, jusqu'alors, il n'avait pas apporté à la lecture de la Loi, une attention suffisante. Tout le monde sait, d'ailleurs, par expérience que la lecture de ce qu'on connaît déjà peut faire à certains moments une impression plus forte que jamais. Il semblerait donc qu'il en fut de même en cette occasion. On ne saurait, d'ailleurs, mettre en doute que le Pentateuque ne fût entre les mains des prophètes, puisqu'ils en avaient une connaissance étendue et approfondie.

12. — *Ahicam*. C'était le protecteur de Jérémie, Jér., xxvi, 24, et le père de Godolias, xxv, 22. — *Servus regis*. Probablement un de ceux qui étaient attachés spécialement à la personne du roi.

13. — *Consulite Dominum*... C'est-à-dire, cherchez la volonté de Dieu, ce qu'il a résolu à notre égard. — *Magna enim ira*... Ces paroles supposent que Saphan avait lu au roi les malédictions proférées, Lévit., xxvi et Deut., xxviii, contre les contempteurs de la loi, et d'autres passages de ce genre.

14. — *Ad Holdam prephetidem*. Si Josias envoie consulter cette prophétesse dont l'au-

torité paraît avoir été considérable, c'est sans doute parce que Jérémie et Sophonie ne se trouvaient pas alors à Jérusalem. L'exemple de cette prophétesse montre bien que Dieu ne fait acception de personne et distribue ses dons à qui il veut. C'est, d'ailleurs, la seule prophétesse de l'Ancien Testament, car, si la femme d'Isaïe est appelée ainsi, c'est uniquement parce qu'elle était l'épouse d'un prophète et la mère des fils d'un prophète, Is., viii, 3. Quant à Noadia dont parle Néhémie, Néh., 14, c'était une fausse prophétesse. Cependant les rabbins, Seder Olam 22, fixent le nombre des prophéteses de l'Ancien Testament à sept, mais tout à fait arbitrairement. — *Custodes vestium*. C'est-à-dire, ceux qui étaient chargés soit de la surveillance des vêtements des prêtres, soit de la garde-robe royale. — *In Secunda*. C'est-à-dire, dans l'autre partie de la ville, dans la ville basse. car, *בשנייה*, *mischnéh*, n'est certainement pas un nom propre, comme on peut en juger par l'expression de Néhémie, xi, 9, *עיר השנייה*, *air mischneh*, « la seconde ville », ce que Josèphe rend par *ἄλλη πόλις* « l'autre ville », Ant., l. XV, c. VI, § 5. S. Jérôme expliquant ces paroles de Sophonie, I, 10, « vox clamoris a porta piscium, et ululatus a secunda », s'exprime ainsi : « Quod autem, et ululatus a secunda, secundi muri in eodem climate portam significat. De

15. Et elle leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi :

16. Le Seigneur dit ceci : Voilà que j'accablerai de maux ce lieu et ses habitants, selon toutes les paroles de la Loi, qu'à lues le roi de Juda.

17. Parce qu'ils m'ont abandonné et ont sacrifié aux dieux étrangers, et m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains ; et mon indignation s'enflammera en ce lieu, et ne s'éteindra pas.

18. Mais vous parlerez ainsi au roi de Juda qui vous a envoyés pour consulter le Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que tu as écouté les paroles du Livre,

19. Et que ton cœur a été effrayé, et que tu t'es humilié devant le Seigneur, en entendant contre ce lieu et ses habitants, les paroles qui annoncent qu'ils seront un objet de stupeur et de malédiction, et que tu as déchiré tes vêtements, et que tu as pleuré devant moi, moi je t'ai écouté, dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je te réunirai à tes pères, et tu seras déposé en paix dans ton sépulcre, afin que tes yeux ne voient pas tous les maux que je ferai fondre sur ce lieu.

15. Et illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicit viro, qui misit vos ad me :

16. Hæc dicit Dominus : Ecce, ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba legis, quæ legit rex Juda :

17. Quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum : et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non exstinguetur.

18. Regi autem Juda. qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicitis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Pro eo quod audisti verba voluminis,

19. Et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum, et habitatores ejus, quod videlicet fierent in stuporem et in maledictum : et scidisti vestimenta tua, et flevisi coram me. et ego audivi, ait Dominus.

20. Idcirco colligam te ad patres tuos et colligeris ad sepulcrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

qua et in Pregnorum libro scriptum est : Et vivit etc., ad Holdam et hæc habitabat Jerusalem in secunda. »

45. — *Dicit viro, qui misit vos ad me.* Tout d'abord, Holda semble, par cette réponse, faire abstraction du roi et s'adresser, en général, à tous ceux qui voudront l'entendre ; plus loin elle parle au roi de Juda lui-même, parce que cette seconde partie de la prophétie le regarde personnellement.

46. — *Super locum istum.* C'est-à-dire, sur Jérusalem.

47. — *In cunctis operibus...* C'est-à-dire, avec les idoles, œuvres de leurs mains.

48. — *Pro eo quod audisti...* Hébreu : « Quant aux paroles que tu as entendues. » En effet, חוברים, *haddbarim*, ne peut se rappor-

ter ni à ce qui précède, ni à ce qui suit, mais doit être entendu ainsi dans le sens absolu.

49. — *Et perterritum est cor ejus.* Hébreu : « Parce que ton cœur a été amolli », c'est-à-dire, troublé devant les menaces faites aux pécheurs. Cfr. Deut., xx, 3 ; Is., vii, 4. Le sens de ces deux versets peut se rendre ainsi : Puisque tu m'as écouté, c'est-à-dire, puisque ton cœur a été ému des menaces que j'ai proférées, je t'écouterai aussi, c'est-à-dire, je ne réaliserai pas ces menaces à ton égard.

20. — *In pace.* Josias mourut dans un combat livré aux Egyptiens, xxiii, 29 ; par conséquent, cette expression signifie en cet endroit qu'il ne verra pas la ruine de Jérusalem, ainsi que le contexte le fait, d'ailleurs comprendre.

## CHAPITRE XXIII

Josias, ayant eu connaissance de la réponse de la prophétesse, convoqua les anciens du peuple et leur fit lire dans le temple les paroles du livre qui avait été découvert (vv. 1-2). — Il fit ensuite procéder au renouvellement de l'alliance (v. 2). — Il ordonna aussi de jeter hors du temple, et de détruire tout ce qui avait servi au culte de Baal et à celui des astres, abolit les devins, détruisit les demeures des efféminés, renversa et profana les hauts lieux dans tout le territoire de Juda et d'Israël (vv. 4-9). — Il souilla Tepheth dans la vallée du fils d'Ennom, enleva les chevaux consacrés au soleil, les autels placés sur le toit de la chambre d'Achaz, et pollua les hauts lieux que Salomon avait fait élever (vv. 10-13). — Il brisa les statues et mit à la place les ossements des morts (v. 14). — Il détruisit le sanctuaire de Béthel et le pollua avec les ossements des morts; toutefois, il respecta le tombeau de l'homme de Dieu qui avait jadis prédit ce qui arriverait (vv. 15-18). — Il abolit encore tous les hauts lieux des villes de Samarie et fit périr leurs prêtres (vv. 19-20). — Enfin en cette même année, Josias fit célébrer la Pâque d'une manière très-solennelle (vv. 21-23). — Il fit disparaître les devins, les idoles et toutes les abominations qui se trouvaient en Juda et à Jérusalem (v. 24). — Aucun roi ne s'attacha aussi sincèrement à Dieu; cependant la colère de Dieu provoquée par les crimes de Manassès ne fut pas apaisée (vv. 25-26). — En effet, le Seigneur annonçait qu'il ferait disparaître Juda (v. 27). — Le reste de l'histoire de Josias se trouve dans les annales de Juda (v. 28). — Sous son règne, Néchao, roi d'Egypte, s'étant avancé vers l'Euphrate, Josias alla à sa rencontre et périt à Mageddo (v. 29). — On l'emporta à Jérusalem, et le peuple mit à sa place son fils Joachaz, qui ne régna que trois mois et fit le mal devant le Seigneur (vv. 30-32). — Néchao le fit prisonnier et l'emmena en Egypte où il mourut, après l'avoir remplacé par son frère Eliacim auquel il imposa le nom de Joakim (vv. 33-34). — Joakim paya le tribut à Néchao et chacun fut imposé à cette fin (v. 35). — Il régna onze ans et fit le mal, ainsi que ses pères (vv. 36-37).

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

II Par. 36, 28.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo, sacerdotes et prophetæ, et omnis populus a parvo usque ad magnum: legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis, qui inventus est in domo Domini.

1. Et ils rapportèrent au roi ce qu'elle avait dit. Il envoya, et autour de lui se rassemblèrent tous les anciens de Juda et de Jérusalem.

2. Et le roi monta au temple du Seigneur, et avec lui, tous les hommes de Juda, et tous ceux qui habitaient Jérusalem, les prêtres, et les prophètes, et tout le peuple, depuis les petits jusqu'aux grands. Et tous l'écoutant, il lut toutes les paroles du livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur.

CHAP. XXIII. — 2. — *Et prophetæ.* On lit II Paral., xxxiv, 30: « et Levitæ. » Aussi plusieurs pensent qu'il ne faut pas prendre le mot *prophètes*, נביאים, *nebiim*, dans son sens strict, mais qu'il faut entendre par là les prédicateurs et les interprètes de la Loi, γραμματεῖς, ספריים, *saphraïm*, « les scribes », comme dans la paraphrase chaldaïque. Mais, ainsi que le

fait remarquer D. Calmet, il n'y a pas lieu de s'écarter de la lettre du texte, et d'autant moins que l'on ne saurait douter de l'existence des écoles de prophètes à cette époque. En ce temps, d'ailleurs, vivaient Jérémie, Baruch, Sophonie et la prophétesse Holda dont il a été question au chapitre précédent.

3. Et le roi se tint sur un degré, et il conclut l'alliance devant le Seigneur, afin qu'ils suivissent le Seigneur, et observassent ses préceptes, et ses témoignages, et ses cérémonies, de tout leur cœur et de toute leur âme, et renouvelassent les paroles de cette alliance, qui sont écrites dans ce livre. Et le peuple acquiesça au pacte.

4. Et le roi ordonna au pontife Helcias, et aux prêtres de second ordre, et aux portiers, de rejeter du temple du Seigneur tous les objets qui avaient été faits pour Baal, et pour le bois sacré, et pour toute la milice du ciel, et il les brûla hors de Jérusalem, dans la vallée de Cédron, et il porta leur poussière à Béthel.

5. Et il détruisit les aruspices que les rois de Juda avaient établis, pour sacrifier sur les hauts lieux, dans les villes de Juda et autour de Jérusalem, et ceux qui brûlaient de l'encens à Baal, et au soleil, et à la lune, et aux douze signes, et à toute la milice du ciel.

3. Stetitque rex super gradum; et fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus, et testimonia, et cæremonias, in omni corde, et in tota anima, et suscitarent verba fœderis hujus, quæ scripta erant in libro illo; acquievitque populus pacto.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa, quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cœli, et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

*Eccli. 49, 3.*

5. Et delevit aruspices, quos poverant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda, et in circuitu Jerusalem; et eos qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis, et omni militiæ cœli.

3. — *Super gradum. V. xi, 14.* — *Et fœdus percussit. V. xi, 17.* — *Acquievitque.* C'est bien ainsi que l'on doit traduire ויעמוד בבֵּרית, *vaiamod babberith*, et non pas par « persévéra (perstitit) dans l'alliance, » ce qui serait en contradiction avec ce que disent les prophètes et Jérémie en particulier, Jér., xi, 9 et suiv. xxv, 3 et suiv.

4. — *Et sacerdotibus secundi ordinis.* Ce sont les prêtres ordinaires, par opposition au grand-prêtre, et non les remplaçants du grand-prêtre, *vicarii*, comme le prétendent les rabbins. — *Et janitoribus.* Hébreu : « Aux gardiens du seuil. » Il s'agit des lévites chargés de la garde du temple, comme plus haut, xxii, 4. — *Omnia vasa.* Cette expression, en hébreu כֵּלֵי-כֶלִים, *kol helim*, comprend tous les objets qui servaient au culte de Baal et d'Asarté, même les autels et les statues. — *Et in luco.* Hébreu : « Et pour les Ascheras », V. xxii, 4. — *Et combussit ea.* C'était en conformité avec la Loi, Deut., vii, 25, xii, 3. — *Foris Jerusalem.* Parce que c'étaient des objets impurs. — *In convalle Cedron.* Hébreu : « Dans les champs de Cédron. » On doit cher-

cher ces champs ou cette vallée au nord-est de Jérusalem, à l'endroit où la vallée du Cédron a le plus de largeur et où le terrain est encore actuellement planté d'oliviers et d'autres arbres fruitiers, Robins., Palest., II, 33. — *Et tulit pulverem.* Il fit porter à Béthel la cendre et la poussière des objets brûlés ou brisés, non pas précisément pour polluer le principal sanctuaire de l'idolâtrie, mais plus probablement pour renvoyer détruits à leur lieu d'origine, les idoles, autels et autres objets du culte idolâtrique.

5. — *Et delevit aruspices.* Hébreu : « Et il fit cesser », ou « il éloigna les prêtres des hauts lieux », c'est-à-dire, il les empêcha d'exercer leurs fonctions, וְהִשְׁבִּיתָם, *hischbith*, ne signifie pas *détruire*. Quant au mot כַּמְרִים, *kamarim*, que l'on ne rencontre que trois fois, Os., x, 5, Soph., I, 4, si son étymologie est incertaine, il désigne évidemment des prêtres, et très probablement des personnages qui, sans appartenir au sacerdoce lévitique, remplissaient les fonctions sacerdotales auprès des hauts lieux, car ils sont distingués de ceux qui brûlaient de l'encens à Baal et qui

6. Et efferra fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulcra vulgi.

7. Destruxit quoque ædiculas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda; et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes, de Gabaa usque Bersabee; et destruxit aras portarum in

6. Et il fit transporter le bois hors de la maison du Seigneur, hors de Jérusalem, dans la vallée de Cédron, et là, il le brûla et le réduisit en poussière, qu'il jeta sur les sépulcres du peuple.

7. Il détruisit aussi les petites maisons des efféminés, qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels les femmes tissaient des espèces de petites tentes pour le bois sacré.

8. Et il rassembla tous les prêtres des villes de Juda, et il souilla les hauts lieux où les prêtres sacrifiaient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabée, et il détruisit les autels des

sont appelés כהנים, *cohanim*, v. 8. — *Ad sacrificandum*. Hébreu : « Pour encenser » — *Baal*. Ce mot désigne ici le culte des astres en général, spécifié ensuite dans le soleil, la lune et les étoiles. — *Et duodecim signis*. Il s'agit des signes du zodiaque, appelés en hébreu כוזלות, *mazzaloth*, « habitations, stations », où le soleil s'arrête successivement dans le cours de l'année. Dans Job., xxxviii, 22, on lit כוזלות, *mazzaroth*.

6. — *Lucum*. Hébreu : « L'Aschérah », האשרה, *hasschérah*, c'est-à-dire, la statue que Manassés avait fait placer dans le temple xxi, 37, qu'il avait éloignée à son retour de Babylone. Il Paral., xxxiii, 15, et que son fils Amon avait évidemment remise en place. On voit, d'ailleurs, par ce passage que la traduction du mot אשרה, *aschérah*, par *lucus*, est très certainement fautive. — *Et combussit eum ibi, et redegit...* Ces paroles montrent que la statue était en bois, mais revêtu de feuilles de métal. V. Ex., xxxii, 20. — *Super sepulcra vulgi*. C'est-à-dire, sur les tombeaux des gens du commun, de ceux qui n'étaient pas assez fortunés pour avoir un sépulcre de famille. On lit II Paral., xxxiv, 4 : « Et super tumulos eorum, qui eis immolare consueverant », ce qui est sans doute l'explication de notre texte, et non pas une glose arbitraire. Rien n'indique que la vallée du Cédron eût été spécialement choisie pour y ensevelir ceux qui honoraient les idoles; mais cependant on peut admettre que les tombeaux des serviteurs de Dieu et ceux des idolâtres n'étaient pas à la même place, n'étaient point confondus. D'ailleurs, comme, sous Manassés et Amon, l'idolâtrie avait fait de grands progrès parmi le peuple, on peut encore supposer que la plupart des gens du commun ensevelis dans la vallée du Cédron avaient par-

ticipé au culte idolâtrique, ce qui suffit pour concilier les deux passages et justifier le texte des Paralipomènes. L'acte de Josias eut donc pour but de polluer non-seulement la cendre et la poussière des idoles, mais aussi les tombeaux des idolâtres.

7. — *Ædiculas effeminatorum*. C'étaient des tentes ou des huttes qui avaient été dressées dans le portique extérieur, V. III Rois, xiv, 24, et où s'établissaient les personnages suffisamment désignés par le mot *efféminés*. — *Pro quibus mulieres...* Hébreu : « Où les femmes tissaient des maisons pour l'Aschérah. » On ne sait pas bien quel était le rôle de ces femmes ni ce qu'on doit entendre par *maisons*, בתי, *bathim*. On peut cependant penser que ces femmes étaient les prêtresses d'Astarté et que les *maisons*, étaient des sortes de tentes ou d'abris pour la statue de la déesse.

8. — *Omnes sacerdotes*. Josias réunit à Jérusalem ces prêtres qui étaient de descendance lévitique, comme le montre le v. 9, afin de les empêcher d'exercer leurs fonctions sur les hauts lieux. Comme ils avaient déshonoré leur dignité, ils durent être dépouillés des fonctions sacerdotales et mis au rang des simples lévites. Cfr. Ezéch., xlii, 10-14. — *Ubi sacrificabant sacerdotes*. Hébreu : « Où encensaient les prêtres », c'est-à-dire, ceux dont il a été parlé. — *De Gabaa usque Bersabee*. C'est-à-dire, dans tout le territoire du royaume. Gabaa aujourd'hui Djéba, Jos., xviii, 24, formait au nord l'extrême frontière de Juda et Bersabée était au sud la limite extrême du pays de Chanaan, V. Jos., xv, 28; Jug., xx, 1. — *Aras portarum*. Hébreu : « Les hauteurs », les *bamoth* (במות). « des portes ». — *Ab introitu...* Hébreu : « Celle qui a l'entrée de la porte de Josué le prince de la ville, (aussi bien que) celle qui à gauche de chacun

portes, à l'entrée de la porte de Josué, prince de la ville, qui était à la gauche de la porte de la ville.

9. Cependant, les prêtres des hauts lieux ne montèrent pas à l'autel du Seigneur, à Jérusalem, mais ils mangeaient seulement les azymes, au milieu de leurs frères.

10. Il souilla aussi Topheth, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, afin que personne ne consacrait son fils ou sa fille, à Moloch, par le feu.

11. Il enleva aussi les chevaux que les rois de Juda avaient donnés au soleil, à l'entrée du temple du Seigneur, près de l'appartement de l'eunuque Nathanmélech, qui était à Pharurim; et il brûla au feu les chars du soleil.

introitu ostii Josue principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem; sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii Ennom; ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem Moloch.

11. Abstulit quoque equos, quos dederant reges Juda, Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathanmelech eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem Solis combussit igni.

(en entrant), à la porte de la ville (était). » Il est difficile de traduire autrement, car il est question évidemment de deux hauteurs, de deux autels de hauts lieux qui se trouvaient à deux portes différentes, car le même autel ne pouvait être à la fois à l'entrée de la porte de Josué, et à gauche de la porte de la ville. On peut supposer que la porte de Josué était près de la citadelle à l'intérieur de la ville, et que l'autre était la porte de Jaffa, porte très fréquentée sans doute, mais qui pourtant ne l'était peut-être pas plus que celle qui donnait passage du côté d'Éphraïm. D'après la traduction de la Vulgate, il faut admettre que Josué avait son habitation et la porte de son habitation à la gauche de la porte de la ville où se seraient trouvés les autels en question.

9. — *Sacerdotes excelsorum.* Il s'agit des prêtres lévites des hauts lieux, v. 8, lesquels furent déclarés déchus de leur emploi. On leur permit cependant de manger les azymes, c'est-à-dire, les offrandes destinées aux prêtres, Lévit., vi, 9 et suiv., 22, non pas dans le lieu saint, mais seulement chez eux, dans leur famille, « in medio fratrum suorum. » Ils étaient ainsi assimilés aux prêtres qu'un défaut corporel frappait d'incapacité, Lévit., xxi, 17-22.

10. — *Tophet.* En hébreu תופת, *hattopheth*, avec l'article, ce qui indique l'endroit où l'on honorait Moloch et le désigne comme un lieu d'horreur, car תפת, Job., xvii, 6, dérive de תוף, *touph*, « conspuere ». Voici ce que dit S. Jérôme au ch. vii, v. 3 de Jérémie : « Tophet quæ est in valle filiorum Ennom, illum locum significat, qui Siloe fontibus irrigatur

et est amenu<sup>s</sup> atque nemorosus, hodieque hortorum præbet delicias. » — *In convalle filii Ennom.* La vallée de Ben-Ennom, ou du fils d'Ennom était au sud de la montagne de Sion, V. Jos., xv, 8. De l'hébreu בני-הנום, *Gebnhinnom*, les rabbins ont fait Γέεννα, *Gehenna*, Matt., v, 22, 29, pour désigner l'enfer ou le feu de l'enfer, parce que l'on immolait les enfants par le feu dans la vallée de Ben-Ennom.

11. — *Abstulit quoque equos.* Il n'est point dit que Josias les fit brûler ou briser comme il fit pour les chars; on en conclut donc avec raison que ces chevaux étaient vivants, et n'étaient ni en pierre, ni en métal. Nous savons, d'ailleurs, par Xénophon, *Cyrop.*, viii, 3, § 42, que les Perses consacraient au soleil un char et des chevaux, Cfr. *Q. Curt.* iii, 3, 44. Il est donc très probable que ce culte, ainsi que celui du soleil proprement dit, était venu de la haute Asie. — *Reges Juda.* Ces rois sont Achaz, Manassès et Amon. — *In introitu...* Hébreu : « En venant dans la maison du Seigneur à la cella de Nathanmelek. » Les chambres qui avaient été construites dans le portique extérieur servaient non-seulement de logement, mais aussi de magasin. Ezéch., xl, 45 et suiv.; I Paral., ix, 26; II Paral., xxxi, 42. On ne sait, d'ailleurs, en quel endroit on avait logé les chevaux, et quant à Nathanmelech, c'était apparemment leur gardien. — *Qui erat in Pharurim.* Dans le texte hébreu, c'est la cella de Nathanmelech qui se trouvait in *Pharurim*, « dans les Pharvars », car פרוורים, *Pharvarim*, est le pluriel de פרוור, *Pharvar*, identique à פרוור, *Pharar*, I Paral., xxvi, 48. Par conséquent, il ne faut pas voir

12. Altaria quoque, quæ erant super tecta cœnaculi Achaz. quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit rex; et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

13. Excelsa quoque, quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis Offensionis, quæ ædificaverat Salomon rex Israel Astaroth idolo Sidoniorum, et Chamos offensionis Moab, et Melchom abominationi filiorum Ammon polluit rex.

III Reg. 11, 7.

14. Et contrivit statuas, et succidit lucos; replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

15. Insuper et altare, quod erat

12. Le roi détruisit aussi les autels qui étaient sur le toit du cénacle d'Achaz et que les rois de Juda avaient faits, ainsi que les autels qu'avaient faits Manassès dans les deux parvis du temple du Seigneur; et de là, il courut et dispersa leurs cendres dans le torrent de Cédron.

13. Le roi pollua aussi les hauts lieux qui étaient à Jérusalem, à la droite de la montagne du Scandale, et que Salomon, roi d'Israël, avait élevés à Astaroth, idole des Sidoniens, et à Chamos, crime de Moab, et à Melchom, abomination des fils d'Ammon.

14 Et il brisa les statues, et abattit les bois sacrés, et remplit leurs places d'ossements de morts.

15. De plus, touchant l'autel qui

là un nom de localité. Nous savons par le passage cité que deux gardiens étaient placés en cet endroit (Vulg. per cellulas), tandis que quatre autres étaient *in via*, c'est-à-dire, à la porte qui conduisait à la rue. On comprend donc que l'espace désigné devait se trouver à l'intérieur du temple, ou, plus exactement, du portique extérieur, mais sans qu'on sache qu'elle en était la destination. — *Currus autem solis*... Il est probable que ces chars, ainsi que les chevaux, servaient dans les processions symboliques en l'honneur du soleil.

12. — *Super tecta cœnaculi Achaz*. Les autels élevés au-dessus de la chambre d'Achaz étaient dédiés à l'armée du ciel, Soph., I, 5; Jér., XIX, 13, XXXII, 29, et probablement avaient été érigés par Achaz lui-même. Ezéchias avait dû les enlever; mais Manassès et Amon n'avaient pas manqué de les remettre à leur place. On ne sait au juste où se trouvait ce *cœnaculum*, en hébreu *aliah*, עליה; mais, comme il s'agit ici du temple, on peut supposer que cette pièce était au-dessus d'un des bâtiments accessoires du portique, peut-être même à l'entrée du temple, puisque nous savons, Jér., XXXV, 4, que les constructions de la porte avaient des étages. — *Et altaria quæ fecerat Manasses*. V. XXI, 5. — *Et cucurrit inde*. C'est-à-dire, il se hâta, car il avait encore beaucoup à faire pour débarrasser le pays des hauts lieux. Le Dr Keil, faisant dériver ירץ, *iarats*, de רץ, *ratsats*, « briser », et non de רץ, *routs*, « courir », traduit : « Et il les broya de là », ce qui est con-

forme à la paraphrase chaldaïque וארויך כותוכן « et il les éloigna de là », et aux Septante, και καθήλεν αὐτὰ ἐκεῖθεν. Cette réflexion ne serait, sans doute, pas superflue après le verbe détruire; toutefois il faut remarquer que רץ signifie proprement *briser* et non pas *broyer* ou *réduire en poussière*.

13. — *Montis Offensionis*. La montagne du Scandale, en hébreu הרשפיה, *hammaschkhith*, « la montagne de la ruine », est le sommet méridional de la montagne des Oliviers, Voir III Rois, XI, 7. — *Quæ ædificaverat Salomon*. Il n'est pas probable qu'Ezéchias eût laissé debout les temples des idoles construits par Salomon. Cfr. II Paral., XXXI, 4. Aussi, il n'est pas dit que Josias les détruisit, mais seulement qu'il les pollua, ce qui s'entend de leur emplacement ou de ce qui pouvait en rester. On ne comprendrait pas, en effet, comment un roi aussi zélé qu'Ezéchias eût laissé subsister en face de la ville et du temple, les temples des idoles de Sidon et de Moab. Voir XVIII, 4. On peut donc se dispenser de recourir à l'explication suivante de Ménochius : « Ab impiis regibus excitata sunt fana et idola iis similia, quæ excitaverat Salomon iisdem locis, ideoque Salomoni tribuuntur primo illorum auctori.

14. — *Statuas*. En hébreu מצבות, *matseboth*, V. III Rois, 23. — *Lucos*. En hébreu אשרים, *Aschérim*. V. ibid. — *Replevitque*... Polluer l'emplacement des statues de Baal et d'Astarté, c'était polluer en même temps celui de leurs autels.

15. — *Insuper et altare*... Si Josias étend

était à Béthel, et le haut lieu qu'avait fait Jéroboam, fils de Nabath, qui fit pécher Israël, il détruisit et cet autel et le haut lieu; il les brûla et les réduisit en poussière, et il incendia aussi le bois sacré.

16. Et Josias, s'étant retourné, vit là des tombeaux qui étaient sur la montagne, et il envoya prendre les ossements des tombeaux, et les brûla sur l'autel, et le pollua, suivant la parole du Seigneur, qu'avait prononcée l'homme de Dieu qui avait prédit ces choses.

17. Et il dit : Quel est ce tombeau que je vois? Et les citoyens de cette ville lui répondirent : C'est le sépulcre de l'homme de Dieu qui vint de Juda et prédit ces choses, que vous avez faites sur l'autel de Béthel.

18. Et il dit : Laissez-le, que personne ne touche ses ossements. Et ses os demeurèrent intacts avec les os du prophète qui était venu de Samarie.

19. De plus, Josias détruisit tous les temples des hauts lieux qui étaient dans les villes de Samarie, et que les rois d'Israël avaient faits

in Bethel, et excelsum, quod fecerat Jeroboam filius Nabath, qui peccare fecit Israel; et altare illud, et excelsum destruxit, atque combussit, et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.

III Reg. 13, 32.

16. Et conversus Josias, vidit ibi sepulchra, quæ erant in monte; misitque et tulit ossa de sepulchris, et combussit ea super altare, et polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

III Reg. 13, 2.

17. Et ait : Quis est titulus ille, quem video? Responderuntque ei cives urbis illius : Sepulcrum est hominis Dei, qui venit de Juda, et prædixit verba hæc quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel, ad irritandum Dominum, abstulit

ses réformes au-delà du territoire de Juda, ce n'est certainement pas avec l'approbation tacite des rois d'Assyrie, mais parce qu'il profita de la faiblesse de l'empire Ninivite qui était alors vivement pressé par les Mèdes et les Babyloniens et penchait vers sa ruine. Il est absolument invraisemblable que le roi de Juda ait demandé à Nabopolassar une autorisation quelconque. En effet, avant même que ce dernier fût roi de Babylone, Josias avait fait faire des collectes pour la réparation du temple parmi les Israélites restés dans le pays, II Paral., xxxiv, 9, ce qui montre que ceux-ci étaient disposés à accueillir favorablement les réformes, et à renouer la chaîne de la tradition religieuse, sans que les Assyriens aient pu s'y opposer, vu la situation critique dans laquelle ils se trouvaient. — *Et excelsum*. L'hébreu הבמה, *habbamah*, « le hauteur, le haut lieu » est en opposition avec הכמה, *hammixlakh*, « l'autel », et sert à en

déterminer le caractère illégal. — *Et excelsum destruxit atque combussit*. Le haut lieu, *bamah*, était un bâtiment devant lequel se trouvaient les idoles. Josias fit brûler les bois et briser les métaux et les pierres. — *Lucum*. En hébreu l'Aschéra, c'est-à-dire la statue d'Astarté. D'après un passage d'Osée x, 5 et suiv., on peut conclure que les veaux d'or de Béthel avaient été emmenés par les Assyriens et remplacés, après l'arrivée des colons païens, par les idoles de Baal et d'Astarté, V. xvii, 29.

16. — *In monte*. Non pas sur la montagne même où était le haut lieu, mais sur une hauteur voisine. — *Juxta Verbum Domini*. Voir III Rois, xiii, 26-32.

17. — *Titulus*. En hébreu ציין, *tsiam*, « un monument », peut-être une colonne. On distinguait parfois les tombeaux des personnages remarquables par un monument, Ezéch. xxxix, 15; Gen., xxxv, 20; Jér., xxxi, 24.

18. — *De Samaria*. Le prophète qui était



Josias; et fecit eis secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum, qui erant ibi super altaria; et combussit ossa humana super ea; reversusque est Jerusalem.

21. Et præcepit omni populo, dicens: Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.

*II Par. 35. 4.*

22. Nec enim factum est Phase tale a diebus judicum, qui judicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel, et regum Juda,

23. Sicut in octavo decimo anno

pour irriter le Seigneur. Et il leur fit tout ce qu'il avait fait à Béthel.

10. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux, qui étaient là, sur les autels, et il brûla sur eux des ossements humains, et il retourna à Jérusalem.

21. Et il commanda à tout le peuple, disant: Faites la Pâque au Seigneur votre Dieu, selon ce qui est écrit dans le livre de cette alliance.

22. Car, depuis les jours des juges qui jugèrent Israël, et tous les jours des rois d'Israël, et des rois de Juda, il ne s'était fait aucune Pâque telle

23. Que cette Pâque faite pour le

venu de Juda, III Rois, XIII, 4, était donc originaire de Samarie.

20. — *Et occidit universos sacerdotes.* Si Josias traite plus sévèrement les prêtres d'Israël que ceux de Juda, v. 8 et 9, c'est qu'ils étaient, non des prêtres lévitiques, mais des prêtres idolâtres, et qu'en les mettant à mort le roi de Juda ne faisait que se conformer à la Loi, Deut., XVII, 2-7. Les réformes de Josias eurent ceci de particulier, qu'elles s'étendaient à tout, et furent aussi complètes que possible, tant pour l'abolition de l'idolâtrie que pour la restauration du culte divin dans toute sa perfection. Il fallait extirper le mal dans sa racine; aussi Josias n'épargna rien, pas même les mesures violentes, qui étaient, d'ailleurs, commandées par la circonstance, et dont on ne saurait lui faire un crime. On ne doit donc pas l'accuser de cruauté pour avoir fait périr les prêtres des idoles, car, outre qu'il ne faisait qu'agir en conformité avec la Loi, il faut considérer que des hommes qui recommandaient les sacrifices humains et en faisaient une pratique religieuse méritaient la mort, au nom même des lois sociales et politiques. Toutefois, malgré son zèle, le roi Josias ne parvint pas à atteindre le but qu'il se proposait, c'est-à-dire, la conversion sincère de son peuple, et, par suite, le relèvement de son royaume. Les pratiques du culte extérieur furent rétablies dans toute leur pureté, mais le fond des cœurs ne changea pas, et il y eut plus d'hypocrisie que de vérité dans la conduite du peuple. Cfr. Jér., III, 6 et suiv.; Soph., III, 6 et suiv. Aussi tous les efforts de Josias échouèrent et ne purent ni prévenir, ni même arrêter une chute désormais imminente. — *Super*

altaria. Le roi les fit tuer sur les autels où ils exerçaient leurs fonctions, afin de polluer ces mêmes autels, et non pas pour offrir des holocaustes humains, ce qui était justement contraire à ses principes et au but qu'il poursuivait. Par conséquent, l'hébreu *וַיִּזְבַּח* *vaz-lakh*, litt. *et immolavit*, a donc été très bien rendu par *et occidit*.

21. — *Fecit Phase.* Les textes parallèles, II Paral., xxxv, 4-19, sont beaucoup plus explicites au sujet de la célébration de cette Pâque. Ici, notre historien se contente de nous en signaler le caractère particulier. Voici donc ce qui la distingue de toutes les autres: premièrement, non-seulement Juda et Benjamin furent convoqués, mais aussi les restes des dix tribus, « tout Juda et Israël », II Paral., xxxiv, 18; secondement, cette fête fut célébrée selon toutes les prescriptions de la Loi mosaïque, ce qui n'avait pas eu lieu depuis le temps des Juges, car Ezéchias lui-même avait dû s'en écarter en plusieurs points, II Paral., xxx, 2 et suiv., 17-20. — *In libro fœderis hujus.* Hébreu: « Dans ce Livre de l'Alliance », c'est-à-dire, dans le livre qui avait été retrouvé, car *רִצְוֶה* *huzzeh*, au masculin ne peut que se rapporter à *סֵפֶר* *sépher*, et non à *בְּרִיתָא* *berith*.

22. — *A diebus Judicum...* C'est-à-dire, depuis le temps des Juges aucune Pâque n'avait été célébrée de la sorte, aussi conformément aux prescriptions légales. On ne comprend guère que l'on puisse prétendre, d'après ce passage, que la Pâque était tombée complètement en désuétude depuis l'époque en question, sous prétexte qu'il n'en est pas fait mention dans l'Écriture.

24. — *Sed et pythones et ariolos.* Hébreu:

Seigneur, à Jérusalem, la dix-huitième année du roi Josias.

24. Mais Josias abolit aussi les pythons, et les devins, et les figures des idoles, et les immondices, et les abominations qui avaient été dans la terre de Juda et à Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi, qui sont écrites dans le livre que le prêtre Helcias trouva dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y eut pas avant lui un roi semblable qui retourna au Seigneur de tout son cœur, et de toute son âme, et de toute sa force, suivant toute la loi de Moïse, et après lui, il ne s'en leva point qui lui fût semblable.

26. Cependant le Seigneur ne se détourna pas de la colère de sa grande fureur, dont s'était irritée sa fureur contre Juda, à cause des irritations par lesquelles l'avait provoqué Manassés.

27. C'est pourquoi le Seigneur dit : J'ôterai aussi Juda de devant ma face, comme j'ai ôté Israël, et je rejetterai cette ville que j'ai choisie, Jérusalem, et la maison dont j'ai dit : Mon nom sera là.

18. Mais le reste de l'histoire de Josias, et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda ?

regis Josiæ factum est Phase istud Domino in Jerusalem.

24. Sed et pythones, et arioles, et figuras idolorum, et immunditias, et abominationes, quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias; ut statueret verba legis, quæ scripta sunt in libro, quem invenit Helcias sacerdos in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysi; neque post eum surrexit similis illi.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam; propter irritationes, quibus provocaverat eum Manasses.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel; et projiciam civitatem hanc, quam elegi, Jerusalem, et domum de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

*Infr. 24, 2.*

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ?

« Et les nécromanciens et les augures », V. XXI, 6. — *Et figuras idolorum.* Hébreu : « Et les Térâphim », c'est-à-dire, les dieux domestiques, les dieux pénates, V. Gen., xxxi, 49; Jug., xviii, 44, Ezech., xxi, 26; Zach., x, 2, x, 2. — *Et abominationes, et immunditias,* V. III Rois, xv, 42, et IV Rois, xvii, 42.

25. — *Similis illi non fuit...* C'est-à-dire, aucun des rois de Juda, pas même Ezéchias, n'égalâ Josias pour le zèle qu'il déploya dans le but de faire reflourir la pureté du culte, Cfr. xviii, 5. On peut comparer l'éloge de Josias par Jérémie, Jér., xxi, 45 et suiv. — *In omni corde suo.* Cfr. Deut., vi, 5.

26. — *Verumtamen non est aversus...* Josias s'était attaché de tout son cœur au Sei-

gneur, et, dans son zèle, avait mis tout en œuvre pour convertir son peuple. Mais s'il avait renversé et détruit les idoles et leurs temples, il n'avait pas changé le cœur de ses sujets, et ses réformes n'avaient opéré, pour ainsi dire, qu'à la surface. Les dix premiers chapitres de Jérémie nous font bien voir combien la démoralisation de la nation était profonde; aussi le Seigneur ne rétracte pas sa sentence, xxi, 42 et suiv. — *Quibus provocaverat...* C'est Manassés qui, par son impiété et par ses injustices, avait provoqué sur Juda et Jérusalem une sentence irrévocable de réprobation. On lit la même chose, xxiv, 3 et Jér., xv, 4.

27. — *Sicut abstuli Israel.* Cfr. xvii, 20, 23.

29. In diebus ejus ascendit Pharao Nechao rex Ægypti, contra regem Assyriorum, ad flumen Euphraten : et abiit Josias rex in occursum ejus ; et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

II Par. 25, 20.

29. — *In diebus ejus...* L'expédition de Néchao et la mort de Josias furent les préludes de la ruine du royaume de Juda. Cfr. II Paral., xxxv, 20-24. — *Nechao rex Ægypti.* Néchao, en hébreu נְכַח, *Nechoh*, Νεχάω dans les Septante et Josèphe, est appelé Νεχώς par Hérodote, II 458 et suiv., IV, 42, et par Diodore de Sicile, I, 33. D'après Manéthon, c'était le sixième roi de la 26<sup>e</sup> dynastie (de Saïs), le fils de Psammétique I, et le petit-fils de Néchao I. Il fit creuser un canal pour réunir la Méditerranée à la mer Rouge, Hérod., II, 458, fit faire le tour de l'Afrique par mer, Hérod., IX, 42, et maintenait deux flottes, l'une sur la Méditerranée, l'autre sur la mer Rouge, *ibid.*, II, 459. Selon Brugsch, *Hist. d'Égypte*, I, 252, il aurait régné de 644 à 595 avant Jésus-Christ. Il n'est pas question de lui dans les inscriptions de Ninive ou de Babylone ; mais, toutefois, il est fait mention, dans les annales d'Assourbanipal, d'un roi égyptien *Nikououddi*, qualifié « roi de Memphis et de Saïs ». *sar Mimpi ou Saai*, lequel ne peut être autre que son aïeul Néchao I, dont le règne finit en 664 avant Jésus-Christ. Schrader, *Heiligsschr.* 234. — *Contra regem Assyriorum.* D'après le récit d'Abydène, Eusèbe, *Chron. Can.*, I, 9, et de Syncelle, il semblerait que la chute de Ninive précéda ou accompagna l'avènement de Nabopolassar en 625. En ce cas, pour justifier l'expression de la Bible, il suffit de dire que les Hébreux jusqu'alors ne distinguaient pas entre les rois de Ninive et ceux de Babylone, lesquels étaient tous pour eux des monarques assyriens. Nous citons, d'après Schrader, les deux passages des auteurs en question. Voici d'abord celui d'Abydène : « Post quem (Sardanapale. c'est-à-dire, Assourbanipal) Saracus imperitabat Assyriis : qui quidem certior factus turmarum vulgi collectitarum quæ a mari adversus se adventarent, continuo Busalussorum (Nabopolassarum) militiæ ducem Babylonem mittebat. Sed enim hic, capto rebellandi consilio Amuhiam Asdahagis Medorum principis filiam, nato suo Nabucodrossoro despondebat. Re omni cognita rex Saracus regiam Eboritam inflammabat. » Dans Syncelle, *édit.*, Bonn. p. 396. on lit : « Celui-ci (Nabopolassar), envoyé comme général par Saracus roi des Chaldéens, marche contre Saracus lui-même à Ninive. Or, Saracus, redou-

29. Pendant les jours de ce roi, Pharaon Néchao, roi d'Égypte, monta contre le roi des Assyriens, au fleuve d'Euphrate. Et le roi Josias alla à sa rencontre et il fut tué à Mageddo, lors qu'il l'eut vu.

tant son arrivée, se fit brûler. Et le même Nabopolassar, le père de Nabuchodonosor, s'empara de l'empire de Chaldée et de Babylone. » Cependant, si l'on suit les calculs d'Eusèbe et de S. Jérôme, la ruine de Ninive aurait eu lieu en 606, au plus tard en 605. C'est l'opinion adoptée par Schrader, *Heiligsschr.*, 234 et suiv., et par M. Fr. Lenormant, *Manuel*, II, 427. Cependant le premier fait régner Assourbanipal, qu'il prétend être le Chinéladan des Grecs et le Sardanapale d'Abydène. jusqu'en 626, et assimile Assourédili à Sarac. Saracus ou Assaracus, le dernier roi de Ninive.. M. Lenormant, au contraire, distingue Assourédili, qu'il fait succéder à son père, Assourbanipal, en 647, de Sarac, qui aurait régné de 625 à 606 ou 605, l'année de la ruine définitive de Ninive. En tout cas, Assourédili ou Saracus était certainement un roi assyrien, et, c'est bien contre les Assyriens que Néchao aurait entrepris sa campagne, puisqu'il la commença en 609, l'année de la mort de Josias. Cette expédition aurait alors duré trois ans et se serait terminée en 606, par la défaite complète du roi d'Égypte à Charcarnis ou Circésium. II Paral., xxv, 20, où Néchao eut affaire à Nabuchodonosor, le fils de Nabopolassar, Jér., xLxi, 2, qui était alors maître de tout l'empire assyrio-chaldéen. Cfr. Lenormant, *Manuel*, II, 220 et I, 470. Pour être complet, nous devons rapporter l'opinion de Josèphe, d'après lequel Néchao aurait entrepris son expédition contre les Mèdes et les Babyloniens qui avaient renversé l'empire d'Assyrie : « Néchao, le roi des Égyptiens, ayant rassemblé une armée, s'élança vers l'Euphrate, pour combattre les Mèdes et les Babyloniens qui avaient détruit l'empire des Perses, car il désirait régner sur l'Asie ». *Ant.*, I, X, c. v, § 2. Il semble donc difficile de trancher la question ; toutefois, nous préférons adopter l'opinion d'Eusèbe et de S. Jérôme, la plus généralement suivie et la plus conforme, d'ailleurs, à notre texte. — *Et abiit Josias.* Nous trouvons dans le récit parallèle. II Paral., xxxv, 24 et suiv., des détails qui nous manquent ici. Si Josias, malgré les assurances pacifiques de Néchao, s'avance contre lui, ce n'est point parce qu'il était à cette époque l'allié des Assyriens ou des Babyloniens, mais parce qu'il voulait empêcher le roi d'Égypte de traverser son territoire. « ἰ

30. Et ses serviteurs le portèrent mort de Mageddo, et le transportèrent à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulchre. Et le peuple du pays prit Joachaz, fils de Josias, et ils l'oignirent, et ils l'établirent roi à la place de son père.

31. Joachaz était âgé de vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, fille de Jérémie de Lobna.

32. Et il fit le mal devant le Seigneur, suivant ce qu'avaient fait ses pères.

33. Et Pharaon Néchao l'entraîna

30. Et portaverunt cum servi sui mortuum de Mageddo; et pertulerunt in Jerusalem, et sepelierunt eum in sepulcro suo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Josiæ; et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ de Lobna.

II Par. 36, 2.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. Vinxitque eum Pharaon Ne-

l'empêcha, dit Josèphe, avec une armée, de marcher contre les Médes. en passant par son pays ». μετὰ δυνάμειος εἶπεν αὐτὸν εἰς τῆς ἰδίας ποιῆσθαι χώρας τὴν ἐπὶ τοῦς Μηδοὺς ἔλασιν, Ant. I. X, c. v, § 4. Malgré les promesses et les assurances de Néchao, Josias persista à lui refuser le passage, τὴν οἰκίον διέρχεσθαι. Il devait, d'ailleurs, comprendre que, si les Égyptiens s'emparaient de la Coelé Syrie, c'en était fait de son indépendance. Il comprenait donc sa position et ses devoirs, et si la mort le frappa dès le début, c'est que Dieu le voulait ainsi, et que les jours du royaume de Juda étaient comptés. — *In Mageddo*. Mageddo est aujourd'hui le Khirbet Ledjoun, Jos., XII, 24, et si on lit dans Hérodote, Μάγδολον, il ne faut voir là qu'une transformation du mot Mageddo. La position de cette ville, dans la plaine d'Esdreton, indique que Néchao avait dû se servir de sa flotte et arriver d'Égypte par mer. En effet, si l'armée égyptienne eût pénétré en Palestine par le sud, on ne comprendrait pas comment Josias l'aurait laissé s'avancer jusqu'à Mageddo sans lui livrer bataille. Un passage d'Hérodote, II, 15, semble même confirmer l'hypothèse dont nous parlons. — *Et occisus est...* « Et il (Néchao) le tua, lorsqu'il le vit », c'est-à-dire, dès la première rencontre.

30. — *Mortuum de Mageddo*. Selon Josèphe, I. c., Josias, atteint d'une flèche au moment où il rangeait ses troupes en bataille, fit sonner la retraite, et revint à Jérusalem, où il mourut de sa blessure. D'après, II Paral., xxxv, 24, il semblerait aussi que Josias ne mourut que dans sa capitale; mais comme le texte est ici positif, il ne faut pas attacher trop d'importance à la place occupée par *mortuusque est*. Et, en effet, en comparant

Zach., XII, 14 avec le ψ. 25 des Paralipomènes, I. c., on est porté à conclure que le roi de Juda succomba en chemin à Adradremmon, aujourd'hui Rommaneh, au sud du Khirbet Ledjoun, et qu'il fut ensuite transporté à Jérusalem. Le peuple comprit, d'ailleurs, la perte qu'il faisait, et Josias fut universellement pleuré, surtout par Jérémie, II Paral., xxxv, 24 et 25. — *Populus terræ*. V. XXI, 24. — *Joachaz*. Le peuple choisit Joachaz, le plus jeune fils de Josias, V. 34 et 35 au lieu de Joakim, apparemment parce que l'on fondait sur ce prince de grandes espérances; mais on se trompa à son endroit, Jér., XXII, 40 et suiv.

C. Le royaume de Juda depuis Joachaz jusqu'à Sédecias, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Jérusalem et à la captivité, XXIII, 31-xxv.

a. Règns de Joachaz, XXIII, 31-35.

34. — *Joachaz*. Ce prince est appelé ailleurs Sellum, I Paral., III, 15; Jér., XXII, 44, ce qui fait penser qu'il prit à son avènement le nom de Joachaz, « celui que Dieu tient », parce que le nom de Sellum rappelait le souvenir d'un roi qui n'avait régné qu'un mois, xv, 43. Ezéchiel semble le comparer à un tyran, Ezéch., XIX, 3, et Josèphe, Ant., I. X, c. 5, § 2, le qualifie en ces termes. ἀσεβῆς δὲ καὶ μιὰρὸς τὸν τρόπον, « impie et de mœurs impures. » On remarquera, d'ailleurs, que l'auteur passe rapidement sur les faits des dernières années du royaume, parce que la catastrophe finale avait commencé, pour ainsi dire, avant la mort de Josias, et que le reste, auprès de cet événement capital, était de médiocre importance.

33. — *Vinxitque eum Pharaon*... Comme

chao in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem : et imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti et talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Nechao Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus; vertitque nomen ejus Joakim. Porro Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis; et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum

à Rebla, qui est dans la terre d'Emath, afin qu'il ne régnât pas à Jérusalem. Et il imposa au pays une amende de cent talents d'argent, et d'un talent d'or.

34. Et Pharaon Néchao établit roi Eliacim, fils de Josias, à la place de Josias, son père, et il changea son nom en Joakim; et il emmena Joachaz, et le conduisit en Egypte, où il mourut.

35. Et Joakim donna à Pharaon de l'argent et de l'or, après qu'il eut imposé au pays une taxe par tête, pour la recueillir selon l'ordre de Pharaon; et il exigea du peuple du pays, de chacun selon son pouvoir,

Joachaz ne régna que trois mois, il est difficile que Néchao ait eu le temps de marcher sur Jérusalem, de s'en emparer et de s'avancer ensuite aussi loin vers le nord. Aussi le Dr Keil suppose que le roi d'Egypte envoya une partie de son armée assiéger la capitale de Juda, tandis qu'il continuait à s'avancer vers l'Euphrate. Mais cette hypothèse n'est guère acceptable, car il n'est point vraisemblable que Jérusalem ait été emportée si facilement, attendu que Nabuchodonosor ne put s'en emparer qu'après un long siège. Il est donc plus raisonnable d'admettre le récit de Josèphe, d'après lequel Néchao aurait mandé Joachaz, et l'aurait traitreusement jeté dans les fers : « Or le roi d'Egypte, au retour du combat, manda Joachaz auprès de lui à Emath, ville de Syrie. Et, à son arrivée, il l'enchaîna... » Ant., l. x, c. v, § 2. Notre texte, d'ailleurs, affirme bien que c'est à Rébla que Joachaz fut chargé de chaînes, sans qu'il soit question du siège de Jérusalem. On ne peut rien conclure du témoignage d'Hérodote, II, 159 : « Après le combat (de Mageddo) il (Nechao), s'empara de Kadytis, grande ville de Syrie. » Or, le nom de Kadytis ne rappelle en rien celui de Jérusalem, et, d'après Hérodote lui-même, III, 5, il s'agit d'une cité maritime. — *In Rebla*. Rébla est aujourd'hui Réble, à environ douze heures au S. S. O. d'Oms (Emèse) sur l'el Ahsy (l'Oronte), dans une plaine très fertile traversée jadis par la route des caravanes qui allaient de Palestine à Thapsaque et à l'Euphrate, en passant par Emath, Emèse et Damas. Cette position devait être importante, puisque plus tard Nabuchodonosor y établit son quartier général, pendant le siège de Jérusalem et pendant celui de Tyr, xxv, 21 ;

Jér., xxxix, 5, LII, 9, 10, 26, 27. — *In terra Emath*. V. Jos., XIII, 5. — *Et talento auri*. Il y a une grande disproportion entre un talent d'or et cent talents d'argent. Aussi, plusieurs adoptent la leçon des Septante où on lit : « dix talents d'or » ; mais il faut remarquer que les mêmes chiffres se trouvent reproduits ailleurs. II Paral., xxxvi, 3; Esdr. I, 36, et, de plus, que dans l'hébreu on trouve le singulier ככר, *Kikar* (talent), et non le pluriel ככרים, *Kikarim*.

34. — *Pro Josia patre ejus*. Il semblerait donc que Néchao, après sa victoire de Mageddo, se considérait comme le maître du pays, et, en conséquence, n'avait pas voulu reconnaître le roi que le peuple s'était choisi sans sa participation. Il se pourrait aussi qu'Eliacim fût venu se plaindre auprès de lui et réclamer son appui. — *Vertitque nomen ejus Joakim*. En signe de vassalité et de dépendance et conformément aux usages de l'antique Orient, Gen., xli, 45; Esdr., v, 14; Dan., I, 7. Ordinairement ces noms étaient empruntés à quelque divinité païenne; mais comme Eliacim et plus tard Mathanias furent des noms tout à fait hébreux, on peut croire qu'ils les choisirent eux-mêmes, ce qui indiquerait peut-être que Néchao et Nabuchodonosor traitaient leurs vassaux autrement que leurs esclaves. Dans le cas présent, le mot Eliacim אלקים, *Eliakim*, fut transformé en Joakim, יהויקים, *Jehoiakim*, par le simple changement de אל, *el*, en יהוה, *ieho*, abréviation de יהוה, *Jehovah*, de sorte qu'il conserva la même signification, « Dieu relèvera. »

35. — *Argentum et aurum*... Il est question de nouveau du tribut. v. 33, parce que Joakim n'avait été nommé roi qu'à la condition de le payer.

de l'argent et de l'or, pour le donner à Pharaon Néchao.

36. Joakim était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Zébida, fille de Phadaia de Ruma.

37. Et il fit le mal devant le Seigneur, suivant tout ce qu'avaient fait ses pères.

de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset; et undecim annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Zebida filia Phadaia de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

## CHAPITRE XXIV

Joakim resta trois ans soumis à Nabuchodonosor, puis il se révolta, et le Seigneur fit ravager son royaume par des brigands, car il avait résolu de détruire Juda (¶¶. 1-4). — Il eut pour successeur son fils Joachim (¶¶. 5-6). — Or, le roi d'Égypte ne sortit plus de son pays, car le roi de Babylone lui avait enlevé toutes ses conquêtes (¶. 7). — Joachim commença à régner à l'âge de dix-huit ans, et fit le mal devant le Seigneur (¶¶. 8-9). — En ce temps, les serviteurs de Nabuchodonosor, roi de Babylone, vinrent assiéger Jérusalem et furent suivis de leur maître (¶¶. 10-11). — Et Joachim se rendit avec sa mère, ses serviteurs et ses princes auprès du roi de Babylone qui le retint prisonnier, et enleva ensuite tous les trésors du temple et du palais (¶¶. 12-13). — Il emmena, en outre, à Babylone toute la population de Jérusalem, sauf les pauvres et y compris Joachim et sa maison (¶¶. 14-16). — A la place de Joachim, il établit Mathanias auquel il imposa le nom de Sédécias (¶. 17). — Or, Sédécias régna onze ans, fit le mal comme Joakim et se révolta ensuite contre le roi de Babylone (¶¶. 18-20).

1. Pendant les jours de ce roi, Nabuchodonosor, roi de Babylone,

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor, rex Babylonis, et factus

b. Règne de Joakim, xxiii, 36-xxxiv, 7.

36. — *Viginti quoque annorum...* On voit qu'il avait deux ans de plus que Joachaz, son frère ¶. 34. — *De Ruma.* C'est probablement la même chose que Aruma, Jug., ix, 41.

37. — *Et fecit malum coram Domino.* Cfr. xxiv, 4; Jér., xxii, 43 et suiv., xxvi, 22 et suiv. Josèphe le représente comme την φύσιν ἀδίκος και κακούργος, και μήτε προς Θεόν δάιος, μήτε προς ανθρώπους ἐπιεικής, « injuste et mal-faisant par nature, et ni pieux envers Dieu, ni bon pour les hommes. » Ant. l. X, c. v, § 2.

CHAP. XXIV. — 1. — *Naburhodonosor.* Dans les Septante, *Ναβουχοδονοσορ*; dans Berosé et Josèphe, *Ναβουχοδονοσορος*; dans Strabon, xv, 4, 6, *Ναβουχοδρόσορος*; en hébreu נְבוּכַדְרֶצַּר, *Neboucadnetsar*, ou נְבוּכַדְרֶצַּר, *Neboucadretsur*, Jer., xxi, 27, xxii, 25 etc., autre forme qui doit être la vraie, puisqu'elle se rapproche davantage de la forme assyrienne *Naboukou-*

*douriousour*, mot composé de *Nabou* (Nébo, de *Koudour* (couronne) et de l'impératif *ousour*, de *nasar* (protéger), et qui signifie : « Nébo protège la couronne. » Dans l'hébreu, la forme נְבוּכַדְרֶצַּר, *Neboucadretsur*, a un sens approchant : « Nébo conserve la couronne ». D'après Berosé, Joseph. Contr. Ap., i, 20 et suiv., Alex. Polyhistor, Eusèb., Chron. arm. i. p. 44 et suiv., et le canon de Ptolémée, Nabuchodonosor régna 43 ans de 605 à 562 avant Jésus-Christ. Fils de Nabopolassar, le fondateur de la monarchie chaldéenne, il avait été associé à l'empire dès l'année 607. Nous savons qu'il fit une première expédition contre Jérusalem du temps de Joakim. Voir II Paral. xxxvi, 6; Dan., i, et suiv.; mais il ne s'en suit pas nécessairement que Joakim fut conduit à Babylone, bien que nous lisions, II Paral. l. c. : « Et vinctum catenis duxit ad Babylonem », car dans l'hébreu on trouve : « Pour le conduire à Babylone », ce qui ne

est ei Joakim servus tribus annis; et rursus rebellavit contra eum.

2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et la-

monta, et Joakim lui fut asservi pendant trois ans, et de nouveau il se révolta contre lui.

2. Et le Seigneur lui envoya des pillards de Chaldée, et des pillards de Syrie, et des pillards de Moab,

prouve pas que le fait ait eu lieu. D'ailleurs, Joakim ayant régné onze ans, xxiii, 36, il faudrait admettre qu'il fut rendu à la liberté, puisque la campagne de Nabuchodonosor coïncide tout au moins avec la cinquième année du roi de Juda; or, il n'est question nulle part ni de la captivité de Joakim, ni de sa mise en liberté et de son retour dans son royaume. Mais une difficulté reste à résoudre. D'après Daniel, i, 4, Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem la troisième année de Joakim, tandis que Jérémie place la bataille de Charcamis la quatrième année du roi de Juda, Jér., xlvi, 2, dont il fait la première année du roi babylonien, xxv, 4, et pendant laquelle il annonce les maux qui vont fondre sur Jérusalem et sur la nation, ibid, 9-14. Comme il n'y a pas de raison de suspecter la valeur historique du passage de Daniel, nous dirons que Nabuchodonosor commença son expédition la troisième année de Joakim, battit Néchao à Charcamis l'année suivante, Jér., xlvi, 2, et, poursuivant sa marche, eut encore le temps de s'emparer de Jérusalem, avant le commencement de la cinquième année, et d'emmener à Babylone une partie des vases du temple et un certain nombre d'otages, parmi lesquels se trouvait Daniel, II Paral., xxxvi, 7; Dan., i, 2 et suiv. Cependant nous ferons remarquer que Jérémie xxxvi, 9, parle d'un jeûne qui fut prescrit la cinquième année de Joakim et qui semble avoir précédé cette première invasion de Nabuchodonosor, car le prophète annonce au roi que Nabuchodonosor viendra promptement, « festinus veniet rex Babylon. » Aussi un commentateur moderne place la prise de Jérusalem la cinquième année de Joakim, et M. Lenormant, s'écartant encore davantage du texte sacré, fait choix de l'an 602, ce qui était la huitième année du roi de Juda. Selon cet historien, l'année qui suivit la bataille de Charcamis ou Karkémisch, Nabuchodonosor s'avança jusqu'aux frontières de l'Égypte et s'empara de toute la Syrie, mais sans toucher cette fois au royaume de Juda, parce que la mort de son père, arrivée en 604, le rappela précipitamment à Babylone. Il ne serait revenu en Syrie que deux ans après, et cette fois aurait pénétré jusqu'au cœur du royaume de Juda et rendu Joakim tributaire, Cfr. Manuel, i, 304, 304. Mais si nous examinons attentivement le texte de Jérémie,

xxxvi, 9 et suiv., 29 et suiv., rien ne nous oblige à croire que le jeûne dont parle le prophète ait précédé le premier siège de Jérusalem. Il semble même plutôt que les menaces du v. 29 ne peuvent s'y rapporter et annoncent, au contraire, la ruine définitive du royaume de Juda. Il ne serait pas du tout extraordinaire que l'on eût ordonné, après la première invasion de Nabuchodonosor, un jeûne général pour demander au Seigneur de préserver la nation de nouveaux maux, et, en même temps, pour s'humilier et reconnaître la justice de Dieu dans les faits qui venaient de se passer. Nous concluons donc que c'est bien dans la quatrième année de son règne, année de la bataille de Charcamis, que Joakim fut enchaîné pour être conduit à Babylone, sans qu'il soit prouvé pourtant qu'il fut réellement emmené en captivité, Dan., i, 4; II Paral., xxxvi, 6. Béroze nous donne des détails plus explicites sur la campagne de Nabuchodonosor; mais, pour ne pas nous étendre outre mesure, nous nous contenterons de renvoyer aux extraits de cet auteur contenus dans Josèphe, Ant. l. X, c. xi, § 4 et Contr. Ap. i, 19.

2. — *Immisitque ei Dominus...* Ces paroles montrent que c'est la justice de Dieu qui dirige tout, qui prépare la chute de Juda et qui châtie Joakim, non pas uniquement à cause de sa rébellion, mais parce qu'il continuait les péchés de Manassés. — *Latrunculos.* Le mot גִּדְדִּי, *ghedoude*, traduit par *latrunculos*, signifie *troupes*, ou plutôt *bandes*. On peut comprendre par là que Nabuchodonosor, suffisamment occupé chez lui après la mort de son père, ne put se mettre immédiatement en marche pour châtier l'infidélité de son vassal et se contenta, d'abord, de le faire attaquer par des bandes irrégulières recrutées parmi des peuplades qui lui étaient soumises et qui étaient très hostiles aux Juifs. Il n'est donc pas nécessaire de reculer, avec M. Lenormant, op. cit., le premier siège de Jérusalem jusqu'à l'année 602, la huitième de Joakim, pour faire coïncider la seconde expédition de Nabuchodonosor avec la onzième année du roi de Juda et la placer immédiatement après cette révolte. Rien ne s'oppose donc à ce que Joakim se soit révolté la septième ou la huitième année de son règne et que le roi de Babylone n'ait pu se mettre en devoir d'aller soumettre son vassal que trois ou quatre an-

et des pillards des fils d'Ammon; et il les envoya contre Juda pour l'exterminer, selon la parole du Seigneur qu'il avait dite par les prophètes ses serviteurs.

3. Et cela arriva en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, pour l'ôter de devant lui, à cause de tous les péchés qu'avait faits Manassès,

4. Et à cause du sang innocent qu'il avait répandu, et il avait rempli Jérusalem du sang des innocents, et voilà pourquoi le Seigneur ne voulut pas se rendre propice.

5. Mais le reste de l'histoire de Joakim et tout ce qu'il a fait, n'est-il pas écrit dans le Livre des paroles des jours des rois de Juda? Et Joakim s'endormit avec ses pères.

6. Et Joachin, son fils, régna à sa place.

7. Et le roi d'Égypte ne sortit plus de sa terre, car le roi de Baby-

trunculos filiorum Ammon; et immisit eos in Judam, ut disperderent eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

*Sup. 23, 27.*

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se propter peccata Manasse universa quæ fecit,

4. Et propter sanguinem innoxium, quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium; et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

*Supr. 21, 16.*

5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro Sermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis :

6. Et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. Et ultra non addidit rex Ægypti, ut egrederetur de terra sua : tu-

plus tard, c'est-à-dire lorsque Joakim était déjà mort, laissant le trône à son fils Joachin, v. 6 et suiv. Quoi qu'il en soit, si le territoire de Juda fut d'abord ravagé, les ennemis ne s'emparèrent pas de Jérusalem, V. v. 10. — *Ut perderent eum.* Il est question de Juda et non pas de son roi. — *Juxta verbum Domini, quod...* L'auteur veut dire que les incursions des ennemis étaient les avant-coureurs et l'annonce de l'application de la sentence que les prophètes avaient prononcée sur le pays.

3. — *Factum est autem hoc...* Hébreu : « Seulement selon le bouche (l'ordre) du Seigneur cela arriva contra Juda » c'est-à-dire, cela arriva uniquement parce que le Seigneur avait rejeté Juda à cause des péchés de Manassès auxquels le peuple n'avait pas renoncé, Cfr. *xxi, 12-16, xxxiii, 27.* — *Propter peccata Manasse.* Malgré les avertissements et les menaces des prophètes et malgré les mesures prises par Josias, le peuple avait continué à rester attaché aux iniquités de Manassès et à suivre son exemple.

4. — *Et ob hanc rem...* Dieu n'aurait pas consenti à épargner son peuple quand même Moïse et Samuel auraient intercédé pour lui, Jér., xv et suiv.

5. — *In libro sermonum...* C'est la der-

nière fois qu'il est fait mention de cet ouvrage, ce qui fait penser qu'il se terminait par la vie de Joakim. — *Et dormivit Joakim cum patribus suis.* Jérémie avait annoncé que Joakim serait privé de sépulture : « Sepultura asini sepeliatur, putrefactus et projectus extra portas Jerusalem », *xxii, 19.* et ailleurs *xxvi, 30* : « Et cadaver ejus projicietur ad æstum per diem et ad gelu per noctem. » Par conséquent, les paroles « et dormivit cum patribus suis » signifient simplement que Joakim mourut. Nous n'avons pas d'autres détails à ce sujet; mais, comme les textes cités indiquent que Joakim fut absolument privé de sépulture, on peut supposer qu'il périt dans un combat livré aux envahisseurs.

6. — *Et regnavit Joachin filius ejus...* Joachin n'ayant régné que trois mois, la prédiction de Jérémie au sujet de Joakim : « Non erit ex eo qui sedcat super solium David », Jér., *xxxvi, 30*, ne s'en trouve pas moins vérifiée, attendu qu'un règne aussi court n'a pas permis au fils du roi précédent de s'asseoir, c'est-à-dire de s'affermir sur le trône de David.

7. — *Et ultra non addidit...* Cette remarque a pour but de faire comprendre que Néchao était hors d'état de s'opposer aux con-



lerat enim rex Babylonis a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

8. Decem et octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Nohesta filia Elnathan de Jerusalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor regis Babylonis in Jerusalem, et circumdata est urbs munitionibus.

*Dan. 1, 1.*

11. Venitque Nabuchodonosor rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnarent eam.

12. Egressusque est Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipse et

lone avait pris tout ce qui était au roi d'Égypte, depuis le fleuve de l'Égypte jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

8. Joachin était âgé de dix-huit ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère se nommait Nohesta, fille d'Elnathan de Jérusalem.

9. Et il fit le mal devant le Seigneur, suivant tout ce qu'avait fait son père.

10. En ce temps-là, les serviteurs du roi de Babylone montèrent à Jérusalem et la ville fut entourée de travaux d'attaque.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint vers la ville, avec ses serviteurs, pour l'assiéger.

12. Et Joachin, roi de Juda, se rendit auprès du roi de Babylone

quêtes des Assyriens et que, par suite, les Juifs, n'en pouvant attendre aucun secours, étaient incapables de résister à Nabuchodonosor. — *A rivo Ægypti.* La rivière d'Égypte n'est point le Nil, mais l'Oued-el-Arîsch, frontière naturelle de l'Égypte du côté de la Palestine, V. Jos., XIII, 4; III Rois, XIII, 65.

*c. Règne de Joachin, XXIV, 8-16.*

8. — *Decem et octo annorum.* Huit ans seulement dans les Paralipomènes; mais c'est évidemment une faute de copiste. — *Joachin.* En hébreu יְחִיָּאֵךְ, *Jehoiachin*, ou יִרְמְיָךְ, *Joïachin*, « celui que Dieu fortifie », et aussi יְכִנְיָךְ, *Jechiniahou* (Jéchonias), I Paral., III, 16 et suiv., Jér., XXVII, 20, XXVIII, 4 et même כְּנִיָּאֵךְ, *Chaniahou*, Jér., XII, 24, 28, XXXVII, 4, ce qui est probablement l'abréviation vulgaire du nom de Jéchonias. — *Et tribus mensibus.* Plus exactement trois mois et dix jours, II Paral., XXXVI, 9. L'historien Josèphe confirme ce renseignement. Ant. I. X, c. VII, § 3. — *Filia Elnathan.* Elnathan était un des principaux personnages de l'entourage du roi Joakim, Jér., XXVI, 22, XXXVI, 12, 25.

8. — *Et fecit malum...* Ezéchiel le compare à un lion, et dit de lui : « Et didicit prædam capere, et homines devorare : didicit viduas facere, et civitates eorum in desertum adducere ». Ezéch., XIX, 6, 7.

10. — *In tempore illo.* C'est-à-dire pendant le règne de Joachin. On lit II Paral., XXXVI, 40 :

« Cumque anni circulus volveretur », en hébreu, « au tour de l'année », c'est-à-dire, au printemps, V. III Rois, XX, 22. — *Servi Nabuchodonosor...* Les bandes que Nabuchodonosor avait lancées contre le royaume de Juda n'ayant pu en faire la conquête, ni surtout s'emparer de Jérusalem, il envoya alors ses généraux avec une armée pour faire le siège de cette ville.

12. — *Egressus est Joachin...* C'est-à-dire, Joachin se rendit, V. I Rois, XI, 3; Jér., XXI, 9, XXXVIII, 47, apparemment parce qu'il reconnut l'impossibilité de tenir plus longtemps et plutôt peut-être parce qu'il espérait, par une soumission volontaire, désarmer la colère du vainqueur; mais son attente fut trompée. L'historien Josèphe fait en cette circonstance l'éloge de Joachin et prétend qu'il ne voulait pas que la ville courût des dangers à cause de lui. Il ajoute qu'il obtint des généraux de Nabuchodonosor la promesse qu'il ne lui serait fait aucun mal non plus qu'aux habitants de Jérusalem, promesse qui ne fut pas tenue. Ant. I. X, c. VII, § 4. Mais les textes sacrés ne contiennent rien de semblable et nulle part on ne rencontre un seul mot de louange à l'égard de Joachin. C'est plutôt tout le contraire, car les prophètes Jérémie et Ezéchiel s'expriment sévèrement sur son compte. Cfr. Jér., XII, 24-30; Ezéch., XIX, 5 et suiv. Par conséquent, il devient inutile de discuter les appréciations bienveillantes de plusieurs auteurs modernes qui re-

avec sa mère, et ses serviteurs, et ses princes, et ses eunuques; et le roi de Babylone le reçut, la huitième année de son règne.

13. Et il emporta tous les trésors de la maison du Seigneur et les trésors de la maison du roi, et il brisa tous les vases d'or que Salomon, roi d'Israël, avait fait dans le temple du Seigneur, selon la parole du Seigneur.

14. Et il transporta en captivité tout Jérusalem et tous les princes, et tous les forts de l'armée, dix mille

mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus; et suscepit eum rex Babylonis anno octavo regni sui.

13. Et protulit inde omnes thesauros domus Domini, et thesauros domus regniæ; et concidit universa vasa aurea, quæ fecerat Salomon rex Israel in templo Domini juxta verbum Domini.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes, et omnes fortes exercitus, decem millia

connaissent a Joachin, on ne sait vraiment pourquoi, de bonnes dispositions et certaines qualités. Nous citerons comme exemple de haute fantaisie historique ce passage d'Éwald : « Ce jeune prince dû s'accomoder en religion aux abus régnants; cependant il n'était pas sans avoir de bonnes qualités sur lesquelles on fondait certaines espérances. On se sentait à Jérusalem bien mieux que sous son père; aussi on le regretta d'autant plus lorsque, peu après, il fut emmené si jeune en captivité. » *Geschichte des Volkes Israel*, III, p. 794. En preuve, l'auteur cité renvoie au passage de Jérémie déjà mentionné et où entre autres choses nous relevons ces mots : « Numquid vas fictile atque contritum vir iste Jeconias? numquid vas absque voluptate? », et d'où il nous semble difficile de tirer un éloge, Cfr. Jér., xxii, 24-30. — *Et mater ejus*. La mère du roi est mentionnée à raison de l'influence qu'elle avait dans le royaume, principalement à la cour en qualité de reine-mère, de *Gebirah*, גְּבִירָה, Jér., xxix, 2; Cfr. III Rois, xiv, 24. — *Et suscepit eum*. C'est-à-dire, le fit prisonnier, comme la suite le montre; en hébreu : « et il le prit », וַיִּקַּח, *vaïkakh*. — *Anno octavo regni sui*. La première année de Nabuchodonosor coïncidant avec la quatrième de Joakim, Jér., xxv, 4, la huitième, par conséquent, coïncide aussi avec l'année qui suivit la onzième du même Joakim. Il faut remarquer, d'ailleurs, que l'auteur compte les années du règne de Nabuchodonosor à dater du moment où Nabopolassar, son père, lui confia le commandement de ses armées avec la mission d'aller s'opposer à la marche de Néchao. De cette sorte, Nabuchodonosor aurait régné 44 ans, puisque son successeur, Évilmérôdach, monta sur le trône la 37<sup>e</sup> année de la captivité de Joachin, xxv, 27.

13. — *Et concidit...* On ne saisit pas bien la signification de ce verbe, non plus que celle

de l'hébreu, וַיִּכְרַס, *vaïkathsets*, que les Septante ont traduit par συνέχοψε. Il est difficile d'entendre par là que Nabuchodonosor brisa tous les vases d'or, puisque plus tard Cyrus les retrouva à Babylone, Esdr., i, 7-44. D'autre part, si l'on comprend que le roi de Babylone enleva, litt., *coupa* les feuilles d'or qui recouvraient les vases, cette expression ne peut pas s'appliquer à tous; puisque plusieurs étaient en or massif. Peut-être pourrait-on penser que Nabuchodonosor enleva, détacha les vases du sol où ils étaient assujettis. Toutefois nous savons que, dans sa première expédition, il avait déjà emporté une partie des vases d'or, II Paral., xxxvi, 7; Dan., i, 2. On pourrait supposer que son choix s'était, d'abord, porté sur les vases en or inassif, et que, cette fois, il enleva l'or de ceux qui étaient seulement recouverts de plaques de ce métal. La troisième fois, il ne trouva plus que les grands vases d'airain, les colonnes du portique, outre quelques coupes et quelques encensoirs d'or et d'argent, xxv, 43-47; Jér., xxvii, 48 et suiv. — *Juxta verbum Domini*. V. xx, 47; Is., xxxix, 6; Jér., xv, 13, xvii, 3, etc.

44. — *Omnem Jerusalem*. C'est-à-dire, la meilleure partie de la population, car le sens de cette expression est restreint par ces paroles : « exceptis pauperibus populi terræ. » Ce verset énumère en gros les exilés, tandis que les deux suivants entrent dans le détail. Ils étaient partagés en deux classes, ainsi que nous allons le voir. — *Et universos principes*. Sous ce titre sont aussi compris les eunuques, 7, 46, ou les employés du palais, סַרְיִיִם, *sarribim*. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, des chefs de l'armée, mais des personnages les plus distingués et des employés. — *Et omnes fortes exercitus*. L'expression כָּל-גְּבוּרֵי חַיִל, *col-ghibori Khaïl*, désigne plutôt, comme précédemment, xv, 20, les gens riches et non pas les guerriers. Au 7, 46, ils sont appelés

in captivitate; et omnem artificem et clusorem; nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ;

15. Transtulit quoque Joachin in Babylonem, et matrem regis, et uxores regis, et eunuchos ejus; et judices terræ duxit Babylonem.

II Par. 36, 10; Esth. 2, 6 et 11, 4.

16. Et omnes viros robustos, septem millia, et artifices, et clusores mille, omnes viros fortes et bellatores; duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

Jerem. 24, 1; Ezech. 17, 12.

17. Et constituit Mathaniam patruum ejus pro eo, imposuitque nomen ei Sedeciam.

Jerem. 37, 1 et 52, 1.

18. Vigésimum et primum annum ætatis habebat Sedecias cum re-

hommes, et tous les ouvriers, et tous les serruriers. Rien ne fut laissé, excepte le pauvre peuple du pays.

15. Il transporta aussi à Babylone Joachin, et sa mère, et les femmes du roi, et ses éunuques. Il conduisit aussi en captivité, de Babylone à Jérusalem, les juges du pays.

16. Et tous les hommes robustes, au nombre de sept mille, et mille ouvriers et serruriers, et tous les vaillants hommes de guerre, le roi de Babylone les conduisit captifs à Babylone.

17. Et il établit, à la place de Joachin, Mathanias, son oncle, et lui donna le nom de Sédécias.

18. Sédécias avait vingt et un ans lorsqu'il commença à régner, et il

הַיָּדָוִד, *ausché Khaïl*, « hommes de puissance », et leur nombre se montait à sept mille. Avec les princes, ils formaient la première classe des exilés. — *Et omnem artificem et clusorem*. Cette seconde classe se composait de tous les artisans qui travaillaient le bois, le fer ou la pierre. Le sens de הַיָּדָוִד, *Kharasch*, n'est pas douteux, car ce mot désigne toute espèce d'artisan; mais quand à הַיָּדָוִד, *masgger*, il offre plus de difficulté. Les uns entendent par là ceux qui étaient en état de fermer, de fortifier la ville, tandis que d'autres traduisent par *serruriers*, ce qui comprendrait particulièrement les armuriers. — *Exceptis pauperibus populi terræ*. Il s'agit de la basse classe de la population dont Nabuchodonosor n'avait rien à craindre, puisque ces gens ne possédaient rien, Jér., xxxix, 10, n'avaient ni force, ni armes, ni argent.

15. — *Et judices terræ*. Hébreu : הַיָּדָוִד, *oulé haarets*, « les puissants du pays », c'est-à-dire, les chefs de tribus et de familles qui se trouvaient à Jérusalem. Il faut compter aussi parmi eux les prêtres et les prophètes, Jér., xxix, 1, et entre autres, Ezéchiel, Ezéch., 1, 4, ὁ προφήτης Ἰεζεκιέλος παῖς ὄν. Josephé, Ant., l. vi, § 3, en un mot, les chefs spirituels du peuple. — *In Babylonem*. C'est-à-dire, dans la Babylonie.

16. — *Et omnes viros robustos*. Nous avons déjà fait remarquer, v. 14, que l'expression הַיָּדָוִד, *ausché Khaïl*, désigne, non pas les guerriers, mais les principaux citoyens de la ville, les personnes les plus aisées, et

qui étaient au nombre de sept mille, car le total de ceux qui furent emmenés en captivité était de dix mille; par conséquent, les chefs du peuple et les employés du palais se montaient à deux mille. — *Et artifices et clusores*. Ceux qui furent emmenés en captivité faisaient la force de la population, et c'est pour quoi on les désigne ainsi. Il n'est pas question spécialement des guerriers, car, à cette époque surtout, tout homme valide devenait soldat lorsqu'il s'agissait du salut de la patrie.

d. Règne de Sédécias, xxiv, 17-xxv, 7

a. Aperçu du règne de Sédécias, xxiv, 17-20.

17. — *Patruum ejus*. Mathanias était le troisième fils de Josias, I Paral., iii, 15, et, par suite, l'oncle de Joachin. Par conséquent, מַתְנִי, *akhio*, dans les Paralipomènes. II Paral., xxxvi, 10, signifie donc « son parent », et non pas son frère. Aussi, S. Jérôme a traduit comme ici par *patruum ejus*, et les Septante par ἀδελφὸν τοῦ πατρὸς « Fratrem patris ». — Il est à presumer que Mathanias choisit lui-même le nom de Sédécias, en hébreu צְדִיקָה, *Tsidkiahou*, « celui à qui Dieu procure la justice », et que Nabuchodonosor n'eut qu'à l'approuver, V. xxiii, 24.

18. — *Vigésimum et primum annum...* Cfr. Jér. l.ii, 1-3, et II Paral., xxxvi, 11-13. — *Et undecim annis regnavit*. Le gouvernement de Sédécias ressemble à celui de son frère Joachin. Toutefois, Sédécias paraît avoir eu moins d'énergie pour le mal, car le prophète Jérémie

régna orze ans à Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, fille de Jérémie de Lobna.

19. Et il fit le mal devant le Seigneur, suivant tout ce qu'avait fait Joakim.

20. Car le Seigneur était irrité contre Jérusalem et contre Juda, jusqu'à ce qu'il les eut chassés de devant sa face. Et Sédécias se sépara du roi de Babylone.

gnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Irascebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie sua; recessitque Sedecias a rege Babylonis.

nous le représente comme d'un caractère faible et se laissant dominer sans résistance par les Grands de son royaume. Il ne voulut pas écouter ce que lui disait Jérémie, Jér., xxxviii, 2, « *noc erubuit faciem Jeremiæ prophetæ loquentis ad se ex ore Domini* », ainsi que nous lisons dans les Paralipomènes, II Paral., xxxvi, 42. — *Amital*. C'était aussi la mère de Joachaz, tandis que celle de Joakim s'appelait Zebida, xxiii, 36.

20. — *Irascebatur enim...* Hébreu : « Car à cause de la colère du Seigneur, cela arriva contre Jérusalem et contre Juda », c'est-à-dire, la conduite de Sédécias et du peuple provoqua l'exécution de la sentence que le Seigneur avait prononcée depuis longtemps. — *Donc projiceret eos*. V. III, 47, xvii, 23. *Recessitque Sedecias...* Nabuchodonosor avait fait prêter serment de fidélité à Sédécias, II Paral., xxxvi, 43; aussi le prophète Ezéchiel blâme le parjure de Sédécias, et le considère comme une offense faite à Dieu, Ezéch., xviii, 43 et suiv. On ne sait pas en quelle année Sédécias se révolta, mais on voit que le joug lui pesa de bonne heure. Peu après son avènement, il envoya une ambassade à Babylone, dans le but d'obtenir le retour des exilés, Jér., xxxix, 3, et la 4<sup>e</sup> année, il se rendit lui-même auprès du Nabuchodonosor,

probablement pour le même motif, et peut-être aussi pour protester de sa fidélité, Jér., LI, 59. Le cinquième mois de la même année, les ambassadeurs des Moabites, des Ammonites, des Tyriens et des Sidoniens vinrent pour conclure une alliance avec lui, Jér., xxvii, 3; de plus, les faux prophètes l'encourageaient à la révolte, Jér., xxviii. Enfin, il implora le secours de l'Égypte où régnait alors le Pharaon Ouhfrabel, l'Ophra de la Bible, l'Apriès des Grecs, pour en obtenir des chevaux et des soldats, « *ut daret sibi equos, et populum multum* », et crut pouvoir rompre les liens de la vassalité, malgré les avertissements de Jérémie, en un moment où, selon Niebuhr. Gesch. Ass. 244 et suiv., Nabuchodonosor était en guerre avec les Mèdes. Quoi qu'il en soit, comme l'armée chaldéenne parut sous les murs de Jérusalem la 9<sup>e</sup> année de Sédécias, la rébellion de ce prince ne peut être reculée plus loin qu'à sa 8<sup>e</sup> année; mais peut-être eut-elle lieu plutôt. Le ch. LII de Jérémie complète notre récit en plus d'un point, et ne s'en écarte pas sensiblement; il est donc probable que les deux relations proviennent de la même source, peut-être même d'un ouvrage de Jérémie ou de Baruch contenant l'histoire des dernières années du royaume de Juda.

## CHAPITRE XXV

Or, la neuvième année de Sédécias, Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem, et la onzième, la ville fut forcée et ses défenseurs s'enfuirent pendant la nuit; Sédécias aussi chercha à s'échapper, mais il fut pris et amené à Réblatha au roi de Babylone, qui fit tuer ses fils devant lui, lui creva les yeux et l'emmena enchaîné à Babylone (vv. 4-7). — La dix-neuvième année de Nabuchodonosor, Nabuzardan vint à Jérusalem, brûla le temple, le palais et la ville, détruisit les murailles de Jérusalem, et transporta à Babylone le reste des habitants, ne laissant dans le pays que ceux qui travaillaient la terre (vv. 8-12). — Les Chaldéens emportèrent aussi à Babylone les colonnes et les vases d'airain, ainsi que les vases d'or et d'argent qui étaient restés dans le temple (vv. 13-17). — De plus, Nabuzardan conduisit à Nabuchodonosor plusieurs personnages importants, et soixante hommes du peuple que le roi de Babylone fit mettre à mort à Réblatha; ainsi s'acheva la transmigration de Juda (vv. 18-24). — Enfin, Nabuchodonosor donna pour chef à ceux qui restaient dans le pays. Godolias, fils d'Ahicam, lequel conseilla au chef du peuple d'obéir au roi de Babylone; mais il fut bientôt assassiné, et alors le peuple et les chefs s'enfuirent en Egypte (vv. 22-26). — Or, la trente-septième année de Joachim, Evilmérôdach, le roi de Babylone, le fit sortir de prison, l'admit à sa table et pourvut à ses besoins, jusqu'à la fin de sa vie (vv. 27-30).

1. Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decima die mensis, venit Nabuchodonosor, rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus, in Jerusalem, et circumdederunt eam; et extruxerunt in circuitu ejus munitiones.

*Jerem. 39, 1 et 52, 4.*

2. Et clausa est civitas atque valata, usque ad undecimum annum regis Sedeciae,

1. Or, il arriva que la neuvième année de son règne, le dixième mois, et le dixième jour du mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint avec toute son armée à Jérusalem. Et ils l'entourèrent, et ils construisirent des fortifications tout autour.

2. Et la ville fut enfermée et entourée de circonvallations, jusqu'à la onzième année du roi Sédécias,

6. Siège et prise de Jérusalem; Sédécias est emmené à Babylone, xv, 4-7.

CHAP. XXV. — 1. — *Mense decimo, decima die mensis.* Si l'auteur indique le mois et le jour, c'est parce que les Juifs, pendant l'exil, jeûnaient en souvenir du triste événement relaté ici, le jour même où commença le siège, Zach., vii, 3, 5, xiii, 9. — *Venit Nabuchodonosor.* Nabuchodonosor ne vint pas lui-même assiéger Jérusalem, mais se contenta d'envoyer son armée et ses généraux, car il resta de sa personne à Réblatha ou Rébla, v. 6. Cfr. xxiii, 33; tout au moins, s'il commença lui-même le siège, il laissa plus tard à ses généraux la conduite des opérations, Cfr. Jér., xxxix, 4. — *Et circumdederunt eam.* Nabuchodonosor s'était, d'abord, emparé de toutes les autres places fortes du pays, sauf Lachis et Azéca, dont le siège commença en même temps que celui de Jérusalem, Jér., xxxiv, 7. Le même jour, Ezéchiel apprenait, par révélation, que Jérusalem était assiégée,

Ezéch., xxiv, 4. — *Munitiones.* Le sens du mot קִיט, *daïek*, est controversé, bien qu'il se rencontre encore ailleurs, Jér., lii, 4; Ezéch. iv, 12, xvii, 17, xxi, 27, xxvi, 4. Les Septante le traduisent ici par τείχος, « muraille »; dans Ezéchiel, par προμαχών, « rempart »; Ezéch., iv, 2, et aussi par βελύστασις, « baliste ». On le fait habituellement dériver de קִיט, *dok*, « speculari », et pour cette raison, plusieurs entendent par là des tours d'observation, ce qui semble s'accorder peu avec le contexte, car l'expression *in circuitu*, indique plutôt qu'il s'agit de travaux d'investissement. Il est donc plus naturel de comprendre par là les travaux du siège en général, travaux d'approche, tranchées, lignes de circonvallation, etc.

2. — *Et clausa est civitas...* Hébreu : « Et la ville fut assiégée. » Le siège dura en tout près de dix-huit mois, plus exactement dix-sept mois et vingt-sept jours, ce qui prouve que la ville était très fortifiée, II Paral.

3. Et au neuvième jour du mois. Et la famine régna dans la ville, et il n'y avait point de pain pour le peuple du pays.

4. Et une brèche fut faite à la ville, et tous les hommes de guerre s'enfuirent pendant la nuit, par le chemin de la porte qui est entre le double mur, près du jardin du roi. (Or, les Chaldéens assiégeaient la ville tout autour). Sédécias s'enfuit donc par le chemin qui mène aux plaines du désert.

5. Et l'armée des Chaldéens poursuivit le roi, et le saisit dans la plaine de Jéricho, et tous les guerriers qui étaient avec lui furent dispersés et l'abandonnèrent.

3. Nona die mensis; prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

4. Et interrupta est civitas; et omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum regis (porro Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem); fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campes tria solitudinis.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho; et omnes bellatores, qui erant cum eo, dispersi sunt, et reliquerunt eum.

xxxii, 5, xxx, 14. Il est possible, d'ailleurs, que les opérations aient été interrompues quelque temps, car l'armée chaldéenne se vit obligée d'aller à la rencontre d'Ophra, le roi d'Égypte, qui venait au secours des Juifs, et qu'elle réussit, ce semble, à repousser sans combat. Cfr. Jér., xxxvii, 5, 11; Ezéch., xvii, 47.

3. — *Nona die mensis.* Le 9<sup>e</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois, ainsi que nous l'apprend Jérémie. — *Prævaluitque fames.* Plein de confiance dans les Égyptiens et dans la force de Jérusalem, Sédécias resta sourd aux conseils de Jérémie qui l'exhortait à se rendre aux Chaldéens, Cfr. Jér., xxi, 37 et 38, et voulut résister jusqu'au bout. La famine vint alors désoler la ville et enfanter des scènes d'horreur. Cfr. Lam., ii, 20-30, iv, 9 et suiv.; Bar., ii, 3; Ezéch., v, 10. Il est évident, d'ailleurs, que la famine ne commença pas à sévir le 9<sup>e</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois, mais bien auparavant. Ainsi se vérifièrent les prophéties, Lévit., xxv, 29; Deut., xxviii, 53-57; Jér., xv, 2, xxvii, 13; Ezéch., iv, 56. — *Populo terræ.* Il s'agit du commun de la population de Jérusalem.

4. — *Et interrupta est civitas.* C'est-à-dire, la ville fut forcée. Nous apprenons, par Jérémie, Jér., xxix, 3 et suiv., que les Chaldéens pénétrèrent dans la ville par le mur du nord, le second mur qu'avaient élevé Ezéchias et Manassès, II Paral., xxxi, 5, xxxiii, 14, et que leurs chefs se postèrent à la porte du milieu, laquelle se trouvait dans le mur qui séparait la ville basse de la ville haute, et par où l'on avait accès de la première dans la seconde. Lorsque Sédécias les vit, il s'enfuit pendant la nuit avec ses guerriers. Le texte

hébreu est ici évidemment défectueux. Après כּל־אנשי הַמּוֹלַחַמָּה, *col ansché hannuilkhama*, manque certainement יברחו, *ibrékhou*, (fugerunt) et avant וַיֵּלֶכֶּה, *va yéléke*, le mot מֶלֶכֶה, *mélèke*, ou même דָּאֵשֶׁר רָאָה צְדִיקוֹהוּ כּוֹלֵךְ יְהוּדָה וַיְדוּ, si nous en jugeons d'après le passage de Jérémie. Aussi, les anciennes versions, y compris la Vulgate, suppléent, en partie du moins, à l'insuffisance de l'original. — *Quæ est inter duplicem murum.* Hébreu : « Entre les deux murs. » Le jardin du roi, d'après Néhémie, iii, 15, se trouvait auprès de l'étang de Siloé; la porte dont il est question était à l'entrée de la vallée du Tyropæon, au nord de la côte de Sion. Les deux murs ne sont pas un double mur, car on doit entendre par là le mur qui était à l'est de Sion, et celui qui était à l'ouest d'Ophel. La porte se trouvait donc dans le mur qui allait de Sion à Ophel, en passant par la vallée du Tyropæon. Elle s'appelait la porte des chevaux, Néh., iii, 28. — *Per viam quæ ducit...* Hébreu : « Par le chemin de l'Asraban », c'est-à-dire, de la plaine du Jourdain, V. Jos., xi, 2. xii, 3; II Rois, ii, 29, iv, 7. Les fuyards espéraient avoir le temps de traverser le fleuve, et de se mettre à l'abri des poursuites de l'ennemi.

5. — *Et persecutus est...* Comme l'armée chaldéenne campait autour de la ville, la fuite de Sédécias ne passa pas inaperçue. — *In planitie Jericho.* L'expression עֲרִיבוֹת יַרְעִיכֹה, *arloth Jarékho*, désigne la partie de la plaine du Jourdain qui entoure Jéricho, V. Jos., iv, 13. — *Et omnes bellatores, qui...* Il en arriva comme Ezéchiel l'avait prédit, Ezéch., xii, 3 et suiv.

6. — *In Reblatha.* V. xxiii, 22. D'après le

6. Apprehensum ergo regem iuxerunt ad regem Babylonis in Reblatha; qui locutus est cum eo iudicium.

7. Filios autem Sedeciæ occidit coram eo, et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis, venit Nabuzardan princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem.

6. Ils saisirent donc le roi et le conduisirent à Réblatha, au roi de Babylone, qui prononça son jugement.

7. Et il tua les fils de Sédécias devant lui, et il lui creva les yeux, et il le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone.

8. Le cinquième mois, le septième jour du mois, et la dix-neuvième année du roi de Babylone, Nabuzardan, chef de l'armée, serviteur du roi de Babylone, vint à Jérusalem.

verset 4<sup>er</sup>, il semblerait que Nabuchodonosor ouvrit en personne le siège de Jérusalem; mais, en tout cas, il est clair qu'il se retira plus tard à Rébla ou Réblata, pour être à portée de surveiller les détails de toute la campagne. — *Qui locutus est cum eo iudicium.* Le jugement de Sédécias fut sans doute promptement prononcé, car son crime était évident. Le châtement qui l'atteignit fut la juste récompense et de son parjure et de son affreuse opiniâtreté, car pendant le siège, il ne voulut pas écouter Jérémie, qui lui conseillait de se rendre aux Chaldéens pour éviter la ruine de la ville et de la nation, Jér., xxxviii, 47 et suiv., xxxii, 5, xxxiv, 3 et suiv. — *Filios autem...* Les fils de Sédécias seulement et non tous ses enfants, car ses filles furent conduites à Babylone, Jér., xli, 20. C'en était assez, d'ailleurs, pour mettre fin à toute la dynastie. En même temps que ses fils, Sédécias vit aussi mettre à mort tous les princes de Juda qui avaient pris la fuite avec lui, Jér., xxix, 6, lii, 40. — *Et oculos ejus effodit.* Hébreu : « Et il aveugla les yeux de Sédécias ». C'était chez les Babyloniens le châtement habituel infligé aux princes. Hérod., vii, 48. La même coutume, paraît-il, existe encore en Perse. Sédécias fut ensuite conduit à Babylone, où il resta jusqu'à sa mort, Jér., lii, 44. Le prophète Ézéchiel lui avait prédit qu'il serait transporté à Babylone, mais qu'il ne verrait pas cette ville et qu'il y mourrait. La maison de David avait possédé le trône pendant près de 500 ans, tandis que le royaume d'Israël n'avait duré que 250 ans, avec neuf dynasties. C'est une véritable merveille, qu'un si petit royaume ait pu se maintenir si longtemps au milieu de dangers et de complications sans nombre, à une époque où les plus grands empires disparaissaient et se succédaient avec une effrayante rapidité. La perpétuité de la dynastie de David est un fait extraordinaire, mais

dont la cause ne réside point dans la volonté des hommes, et était la conséquence des promesses divines, II Rois, vii 8 et suiv.

6. *Destruction de Jérusalem et du temple, et transportation du peuple à Babylone, xxv, 8-21.*

8. — *Septima die mensis.* D'après Jérémie, lii, 40, le dixième jour du mois, différence qui s'explique par une erreur dans la transcription du signe numéral, mais sans qu'on puisse savoir quelle est la vraie leçon. Toutefois, nous ferons remarquer que Josèphe, De Bell., j. i. vi, c. iv, § 8, affirme que le temple bâti par Hérode fut livré aux flammes le dix du cinquième mois, et ajoute que ce fut une coïncidence étonnante, attendu que c'était l'anniversaire du jour où le premier temple avait été brûlé par les Babyloniens. — *Annus nonus decimus.* La 49<sup>e</sup> année de Nabuchodonosor répond à la 44<sup>e</sup> de Sédécias, V. xxiv, 42. — *Nabuzardan.* Nabuzardan, en hébreu נְבוּזַרְדַּן, *Nebouzardan*, se lit en assyrien *Nabouzuriddina*, c'est-à-dire, « Nebo donna postérité », car ce nom est composé de *Nabou*, (Nébo), de *zir* = זֶרַע, *zéra*, « semence », et du préterit kal de *nadan* = נָתַן, *nathan*, « donner ». Schrader, Heiligsc'hr., 236. Nabuzardan n'est pas nommé parmi les chefs qui pénétrèrent dans la ville, Jér., xxxix, 43, il ne fut donc envoyé à Jérusalem qu'après la prise de la ville et le jugement de Sédécias; par conséquent, on comprend facilement qu'il ait pu s'écouler un mois entre l'entrée des Chaldéens dans la ville basse et la destruction opérée par Nabuzardan, sans qu'on soit obligé de supposer que la citadelle de Sion résista encore un mois, ce qui est absolument invraisemblable, puisque tous les guerriers avaient pris la fuite avec Sédécias. — *Princeps exercitus.* Hébreu : רַב טְבַחִים, *rab thabbakhim*, « chef des bourreaux », c'est-à-dire, chef de la garde royale. Comme chez les Egyptiens, V. Gen., xxxvii, 36, xxxix, 4,

9. Et il brûla la maison du Seigneur, et la maison du roi, et il consuma par le feu les maisons de Jérusalem, toutes les maisons.

10. Et toute l'armée des Chaldéens, qui était avec le chef des soldats, détruisit les murs de Jérusalem, tout autour.

11. Nabuzardan, chef de la milice, déporta le reste du peuple qui était demeuré dans la ville, et les transfuges qui avaient fui vers le roi de Babylon, et le reste de la foule.

12. Et il laissa, de tous les pauvres du pays, les vigneron et les agriculteurs.

13. Et les Chaldéens brisèrent les colonnes d'airain qui étaient dans le temple du Seigneur, et les bases, et la mer d'airain qui étaient dans la maison du Seigneur, et ils transportèrent tout l'airain à Babylone.

14. Ils prirent aussi les chaudières d'airain, et les coupes, et les tridents, et les scyphes, et les mortiers, et tous les objets d'airain qui servaient au culte.

15. Le chef de la milice prit aussi les encensoirs, et les fioles, et ce qui était en or, et ce qui était en argent;

9. Et succendit domum Domini, et domum regis; et domos Jerusalem, omnemque domum combussit igni.

Ps. 73, 7.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem, quæ remanserat in civitate, et perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquum vulgus, transtulit Nabuzardan princeps militiæ.

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas.

13. Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

Jerem. 27, 19.

14. Ollas quoque æreas, et trullas, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea, in quibus ministrabant, tulerunt.

15. Necnon et thuribula, et phialas, quæ aurea, aurea, et quæ argentea, argentea, tulit princeps militiæ;

c'était ce personnage qui était chargé des exécutions capitales. Le mot *thabakh*, répond à *כרתו*, *créthi*, chez les Juifs, I Rois, VIII, 48.

9. — *Omnemque domum...* Hébreu : « Et toute grande maison ». En effet, les vaincus durent au moins laisser de quoi se loger et de quoi loger ceux qu'ils laissèrent. Aussi on lit. II Paral., xxxvi, 49 « *Universas turres* », en hébreu « tous les palais ».

10. — *Destruxit omnis exercitus...* L'armée accomplissait l'œuvre de destruction dirigée par Nabuzardan.

11. — *Et reliquum vulgus.* On doit entendre par là, ce semble, le reste du bas peuple qui était resté à Jérusalem. Cependant, nous voyons, v. 12, que tous ne furent pas emmenés.

12. — *Et de pauperibus terræ...* C'est-à-dire, il laissa une partie du peuple et leur donna les vignes et les champs.

13. — *Columnas autem æreas.* V. III Rois, VII, 45 et suiv. On peut comparer la relation de Jérémie. Jér., LII, 17-23. — *Et bases.* V. III Rois, VII, 23 et suiv. — *Confregerunt Chaldæi.* Ces objets furent brisés, parce que leur volume en rendait le transport impossible.

14. — *Ollas quoque æreas...* Cfr. III Rois, VII, 40.

15. — *Quæ aurea, aurea, et quæ...* Hébreu : « Ce qui était d'or, or, ce qui était d'argent, argent, prit le chef des gardes. » Cette phrase supplée à une énumération plus détaillée, telle qu'elle se trouve dans Jérémie, LII, 19.

16. — *Id est columnas...* Hébreu : « Quant



16. Id est, columnas duas, mare unum, et bases quas fecerat Salomon in templo Domini; non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una; et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum; et retiaculum, et malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea; similem et columna secunda habebat ornatum.

III Reg. 7, 15; II Par. 3, 15; Jerem. 52, 21.

18. Tulit quoque princeps militiae Saraiam sacerdotem primum, et Sophoniam sacerdotem secundum, et tres janitores.

19. Et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros; et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate; et Sopher principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terræ; et sexaginta viros e vulgo qui inventi fuerant in civitate.

16. C'est-à-dire, les deux colonnes, la mer unique et les bases, que Salomon avait faites dans le temple du Seigneur. On ne pouvait peser l'airain de tous ces objets.

17. Une colonne avait dix-huit coudées de hauteur, et sur elle, un chapiteau d'airain, de trois coudées de hauteur, et un réseau, et des grenades sur le chapiteau de la colonne, tout en airain; et la seconde colonne avait un ornement semblable.

18. Le chef de la milice prit aussi Saraias, premier prêtre, et Sophonias, second prêtre, et trois portiers,

19. Et un eunuque de la ville qui commandait aux hommes de guerre, et cinq hommes de ceux qui se tenaient devant le roi, qu'il trouva dans la ville, et Sopher, chef de l'armée, qui exerçait les jeunes soldats du peuple du pays, et soixante hommes du peuple qui furent trouvés dans la ville.

aux deux colonnes, etc., il n'y avait pas à peser l'airain de tous ces objets. Jérémie, LII, 20, mentionne encore les douze bœufs d'airain, ce qui n'est pas l'addition d'un copiste, car on ne saurait prouver, d'après xvi, 15, que ces bœufs avaient été envoyés par Achaz à Téglathphalasar.

47. — *Derem et octo...* V. III Rois, VII, 46 et suiv. — *Trium cubitorum.* Cinq coudées dans Jér., LII, 22, et III Rois, VII, 46. — *Similem et columna...* Hébreu : « Et de même pour la seconde colonne sur le treillis. » On ne comprend pas bien ce que l'auteur a voulu dire, puisque les deux colonnes étaient en tout semblables. Peut-être a-t-il voulu abrégé, ou faire remarquer principalement une des ressemblances les plus frappantes.

48. — *Tulit quoque...* Pour les 48-21, Cfr. Jér., LII, 24-27. — *Saraiam.* Saraias était le grand-père ou le bis-aïeul d'Esdras, Esdr., VII, 1; I Paral., V, 40. — *Et Sophoniam.* Sophonias est probablement le même que le fils de Maasias, qui, d'après Jérémie, XXI, 1, XXIX, 25, XXXVIII, 3, occupait une haute position parmi les prêtres. — *Et tres janitores.* Hébreu : « Et trois gardiens de nuit », c'est-à-dire, les trois chefs des lévites préposés à la garde du temple, et qui, par

suite, faisaient partie des employés supérieurs de la maison du Seigneur.

49. — *Et de civitate.* C'est-à-dire, parmi les principaux citoyens de la ville. — *Eunuchum unum.* Le mot סריס, *saris*, ne doit évidemment pas être entendu dans son sens propre, vu surtout que ce personnage avait le commandement des gens de guerre. — *Et quinque viros...* C'est-à-dire, cinq (Jér. sept.) de ceux qui faisaient partie de l'entourage du roi, cinq de ses conseillers intimes. — *Et Sopher principem...* Hébreu : « Et le scribe du capitaine qui levait la population du pays pour le service militaire. Il n'est pas probable en effet, que ספר, *sopher*, soit un nom propre, et, d'autre part, il est à présumer que le chef de l'armée avait pris la fuite avec Sédécias, et que son scribe ou son secrétaire seul était resté, ce qui empêche d'admettre que הספר, *hassopher*, soit en apposition avec שר הצבא, *sar hatsaba*. C'était ce personnage qui était chargé de faire les levées et non le chef de l'armée, lequel, comme nous l'avons fait remarquer, avait dû suivre Sédécias. — *E vulgo.* Hébreu : « Du peuple de la terre. » Ces soixante hommes appartenaient probablement à ce qu'il y avait de plus distingué dans les campagnes, ou s'étaient fait remarquer

20. Nabuzardan, chef des soldats, les prit et les conduisit au roi de Babylone, à Réblatha.

21. Et le roi de Babylone les frappa et les tua à Reblatha, dans la terre d'Emath, et Juda fut transporté hors de son pays.

22. Mais Nabuchodonosor, roi de Babylone, mit à la tête du peuple qui était resté en Juda, et qu'il avait laissé, Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan.

23. Lorsque tous les chefs des soldats, et les hommes qui étaient avec eux, eurent appris que le roi de Babylone avait établi Godolias, Ismaël, fils de Nathanias, et Johanan, fils de Carée, et Saraia, fils de Tanchumeth, le Nétophatite, et Jézonias, fils de Maachathi, vinrent avec leurs compagnons, vers Godolias, à Maspha.

20. Quos tollens Nabuzardan, princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Emath; et translatus est Juda de terra sua.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam filii Saphan.

23. Quod cum audissent omnes duces militum ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quod constitueret rex Babylonis Godoliam; venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathaniæ, et Johanan filius Caree, et Saraia filius Thanehumeth Netophathites, et Jezonias filius Maachati, ipsi et socii eorum.

dans la défense de la ville. Voilà pourquoi le roi de Babylone les fit mourir au lieu de les déporter.

21. — *Et translatus est Juda de terra sua.* Après ces paroles, on lit dans la relation de Jérémie, LII, 28-30 : « Iste est populus, quem transtulit Nabuchodonosor : in anno septimo, Judæos tria millia et viginti tres : in anno octavo decimo, Nabuchodonosor de Jérusalem octingentas trigiinta duas : in anno vigesimo tertio Nabuchodonosor, transtulit Nabuzardan magister militiæ animas Judæorum septingentas quadraginta quinque. Omnes ergo animæ, quatuor millia sexcentæ. » Il y a contradiction apparente avec notre texte, où le nombre des déportés est de dix mille, XXIX, 14-16. Or, l'explication la plus simple et qui vient naturellement à la pensée, consiste à dire que Jérémie n'a énuméré que ceux qui étaient proprement de la tribu de Juda. Ainsi donc, dans la première déportation, on comptait 3032 Juifs ; les uns appartenaient soit à la tribu de Benjamin, soit aux restes des tribus d'Israël qui avaient fait cause commune avec leurs frères de Juda. Le nombre total pouvait donc égaler 10,000, comme nous le lisons ici, XXIV, 14. Si le nombre des déportés est comparativement beaucoup moindre à la seconde et à la troisième déportation, la raison est facile à découvrir. En effet, après une première, et, à plus forte raison, après une seconde opération de ce

genre, il restait nécessairement peu de personnes dont on dût avoir à craindre.

f. *Godolias est établi gouverneur de Judée ; il est assassiné et le peuple s'enfuit en Égypte, xxv, 22-26.*

22. — *Populo autem...* Les faits qui suivent ont été omis par Jérémie, LII, 28 et suiv., parce qu'il en fait mention ailleurs, XL et XLI et beaucoup plus au long. Le peuple qui restait se composait de femmes, d'enfants, de pauvres, de tous ceux enfin qu'on n'avait pas jugé utile d'emmener, Jos., XL, 7, XLI, 10, 16. — *Godoliam.* Vu ses relations avec Jérémie, auquel il avait sauvé la vie, Jér., XXVI, 24, Godolias avait dû appuyer les conseils que le prophète avait donnés à Sédécias, Jér., XXXVIII, 17 et suiv., et pour cette raison peut-être s'était attiré la confiance de Nabuchodonosor.

23. — *Omnes duces... et viri...* C'est-à-dire, les chefs de l'armée et tous ceux qui avaient échappé aux Chaldéens et s'étaient dispersés dans le pays, Jér., XL, 7. — *In Maspha.* Voir Jos., XVIII, 26. — *Johanan.* Nous savons par Jérémie, XL, 13 et suiv., que Johanan avertit Godolias de la trahison d'Ismaël et qu'après la mort du gouverneur, il se mit à la tête du peuple et se réfugia en Égypte, malgré les représentations du prophète Jérémie, Jér., XLI, 15 et suiv. — *Netophathites.* C'est-à-dire, originaire de Nétopha dans le voisinage de Bethléhem, Esdr., II, 22 ; Neh., VII, 26 ; V. II Rois,

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldæis ; manete in terra, et servite regi Babylonis et bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel filius Nathaniæ, filii Elisama de semine regio, et decem viri cum eo ; percusseruntque Godoliam, qui et mortuus est, sed et Judæos et Chaldæos, qui erant cum eo in Maspha.

26. Consurgensque omnis populus a parvo usque ad magnum, et principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. Factum est vero in anno trigesimo septimo transmigrationis Joachin regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis, su-

24. Et Godolias fit serment à eux et à leurs compagnons, et dit : Ne craignez pas de servir les Chaldéens, demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone, et tout ira bien pour vous.

25. Mais il arriva que le septième mois, Ismaël, fils de Nathaniâs, fils d'Elisama, de race royale, et dix hommes avec lui, vinrent et frappèrent Godolias, qui mourut, et les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui à Maspha.

26. Et tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et aux chefs des soldats, se leva et s'enfuit en Egypte, craignant les Chaldéens.

27. Mais, la trente-septième année de la transmigration de Joachin, roi de Juda, le douzième mois et le vingt-septième jour du mois.

xxiii, 28. — *Filius Maachathi*. Hébreu : « Fils du Maachathite », c'est-à-dire, dont le père était du pays de Maacha près de l'Hermon, V. Deut., III, 44.

24. — *Juravitque Godolias...* Comme ces hommes, qui avaient combattu les Chaldéens, craignaient les effets de leur vengeance, Godolias leur assure par serment qu'ils n'ont rien à craindre, s'ils veulent se tenir tranquilles. — *Nolite timere servire Chaldæis*. Hébreu : « Ne craignez pas les serviteurs des Chaldéens », c'est-à-dire, les employés Chaldéens qui sont sous mes ordres.

25. — *In mense septimo*. Deux mois à peine après l'incendie de Jérusalem. — *Percusseruntque Godoliam*. Au milieu d'un festin auquel Godolias les avait invités, Jér., xli, 4 et suiv. C'était le roi des Ammonites qui avait poussé Ismaël à assassiner Godolias, lequel, d'ailleurs, avait été prévenu, mais ne tint aucun compte de l'avertissement, Jér., xl, 43-46. — *Sed et Judæos et Chaldæos, qui...* Il s'agit des hommes que Godolias avait auprès de lui, sous ses ordres, pour sa protection.

26. — *Consurgensque omnis populus...* Après avoir fait massacrer Godolias et les siens et, de plus, un certain nombre d'hommes qui apportaient des présents au temple, Ismaël emmena avec lui les Juifs qui se trouvaient à Maspha et se disposa à passer avec eux chez les Ammonites. Mais il ne tarda pas à être poursuivi par Johanan et les autres guerriers et fut atteint à Gabaon ; tous ses

prisonniers passèrent à Johanan et huit hommes seulement s'échappèrent avec lui. Jér., xli, 4-15. Or, Johanan, suivi des autres chefs et du peuple qu'il ramenait, s'en alla dans les environs de Bethléhem dans l'intention de fuir en Egypte, par crainte des Chaldéens. Pourtant ils s'adressèrent à Jérémie pour connaître la volonté du Seigneur ; mais le prophète eut beau leur affirmer au nom du Seigneur qu'ils n'avaient rien à craindre des Chaldéens, s'ils restaient dans le pays, et leur prédire que, s'ils allaient en Egypte, ils périeraient tous par le glaive, la famine et la peste et qu'en outre, Dieu livrerait le pharaon Ophra aux mains de Nabuchodonosor, rien ne put les détourner de leur projet. Jér., xlii. Ils partirent donc, emmenant avec eux Jérémie et se fixèrent dans différentes villes de l'Egypte, où ils s'adonnèrent à l'idolâtrie, malgré les menaces et les avertissements du prophète, Jér., xliiii et xliiv.

g. *Joachin est rendu à la liberté et rétabli dans ses honneurs*, xxv, 27-30.

27. — *Sublevavit*. Elever ou relever la tête de quelqu'un, c'est le faire sortir de prison, c'est lui rendre ses honneurs et ses dignités, V. Gén., xl, 43. — *Evilmerodach*. D'après Schrader, Heilingchr., 236, la forme babylonienne de ce mot serait *Avil-Mardouk*, « homme de Mérodach » ; toutefois le nom de ce roi n'a pas été encore retrouvé dans les inscriptions. En hébreu, אַוּיְמֶרֶדָךְ, dans les Sep-

Evilmérodach, roi de Babylone, l'année où il commença de régner, releva de la prison la tête de Joachin, roi de Juda.

28. Et il lui parla avec bonté, et il plaça son trône au-dessus du trône des rois qui étaient avec lui à Babylone.

29. Et il changea les vêtements qu'il avait eus dans sa prison, et il mangea toujours le pain devant lui, tous les jours de sa vie.

30. Et il lui assigna sans interruption une subsistance qui lui était donnée chaque jour par le roi, tous les jours de sa vie.

blevavit Evilmerodach rex Babylo- nis, anno quo regnare cœperat, ca- put Joachin regis Juda de carcere.

28. Et locutus est ei benigne; et posuit thronum ejus super thronum regum, qui erant cum eo in Baby- lone.

29. Et mutavit vestes ejus, quas habuerat in carcere, et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ et dabatur ei a rege per singulos dies. omnibus diebus vitæ suæ.

tante, Ἐὐίχλ Μαρώθαχ ου Εὐαλαρωδεχ, enfin, dans le canon de Ptolémée, Ἰλλοαροῦδαμος, ce qui est peut-être une faute pour Ἰλαροῦδακος. D'après Bérosee, Joseph. c. Ap. 1, 20, et le canon de Ptolémée, Evilmérodach n'aurait régné que deux ans. Au jugement de Bérosee, il se montra cruel et impie. Il fut assassiné par Nériglissor. Il est évidemment faux qu'il ait régné dix-huit ans, comme le prétend Josèphe, Ant. 1. X. c. xi. § 2 ou douze ans, selon Alex. Polyhistor, Euseb. Chron. arm. 1, 45. — Anno quo... Probablement peu après son avènement, car c'est ordinairement cette occasion que l'on choisit pour gracier les condamnés.

28. — *Et locutus est ei...* Cfr. Jér., xii, 6. — *Super thronum regum, qui...* Il s'agit des rois vaincus que l'on gardait à la cour pour en rehausser l'éclat par leur présence. C'est ainsi que Cyrus fit pour Crésus, Hérod. 1. 88, Joachin obtint donc parmi ces rois la place la plus honorable, car il n'est pas nécessaire d'entendre qu'il eût un siège plus élevé.

29. — *Et mutavit...* C'est-à-dire, il ôta les habits qu'il avait en prison et en revêtit d'autres plus en rapport avec la dignité royale. Cfr. Gen., xli, 42. — *Cunctis diebus vitæ suæ...* Cfr. II Rois, ix, 7. Il n'est pas certain toutefois que Joachin soit mort avant Evilmérodach; mais rien ne s'oppose à ce que le successeur du roi babylonien lui ait continué les mêmes faveurs. On ne sait pas, d'ailleurs, quels furent les motifs qui engagèrent le roi de Babylone à gracier son prisonnier et à lui accorder ces marques de distinction; mais, en tout cas, on peut voir là une disposition de la Providence qui, dans ses décrets, avait résolu de châtier la race de David, à cause de son apostasie, mais ne voulait pas la rejeter tout à fait, II Rois, vii, 44 et suiv. L'heureux événement dont il est ici question était, d'ailleurs, bien fait pour consoler le peuple et lui faire espérer que Dieu mettrait fin à sa captivité, s'il se décidait à reconnaître la justice du châtement qui l'avait frappé et à se convertir sincèrement.

# TABLE DES LIVRES DES ROIS

(Tome second)

## DEUXIÈME LIVRE DE SAMUEL

ou

## DEUXIÈME LIVRE DES ROIS

TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

### TROISIÈME PARTIE

#### Règne de David

	Pages.
CHAPITRE I. . . . .	4
CHAPITRE II. . . . .	7
CHAPITRE III. . . . .	44
CHAPITRE IV. . . . .	23
CHAPITRE V. . . . .	26
CHAPITRE VI. . . . .	34
CHAPITRE VII. . . . .	41
CHAPITRE VIII. . . . .	48
CHAPITRE IX. . . . .	54
CHAPITRE X. . . . .	57

	Pages.
CHAPITRE XI. . . . .	64
CHAPITRE XII. . . . .	68
CHAPITRE XIII. . . . .	75
CHAPITRE XIV. . . . .	82
CHAPITRE XV. . . . .	89
CHAPITRE XVI. . . . .	96
CHAPITRE XVII. . . . .	104
CHAPITRE XVIII. . . . .	107
CHAPITRE XIX. . . . .	115
CHAPITRE XX. . . . .	124
CHAPITRE XXI. . . . .	130
CHAPITRE XXII. . . . .	135
CHAPITRE XXIII. . . . .	143
CHAPITRE XXIV. . . . .	153

## TROISIÈME (PREMIER) LIVRE DES ROIS

### PREMIÈRE PÉRIODE

#### Règne de Salomon

CHAPITRE I. . . . .	460
CHAPITRE II. . . . .	472
CHAPITRE III. . . . .	482
CHAPITRE IV. . . . .	490
CHAPITRE V. . . . .	499
CHAPITRE VI. . . . .	205
CHAPITRE VII. . . . .	216
CHAPITRE VIII. . . . .	233
CHAPITRE IX. . . . .	249
CHAPITRE X. . . . .	258
CHAPITRE XI. . . . .	268

### DEUXIÈME PÉRIODE

#### Histoire des deux royaumes d'Israël et de Juda jusqu'à la chute du premier

CHAPITRE XII. . . . .	284
CHAPITRE XIII. . . . .	291
CHAPITRE XIV. . . . .	299
CHAPITRE XV. . . . .	306
CHAPITRE XVI. . . . .	313
CHAPITRE XVII. . . . .	321
CHAPITRE XVIII. . . . .	329
CHAPITRE XIX. . . . .	340
CHAPITRE XX. . . . .	349
CHAPITRE XXI. . . . .	359
CHAPITRE XXII. . . . .	367

## QUATRIÈME (DEUXIÈME) LIVRE DES ROIS

### Histoire des deux royaumes d'Israël et de Juda jusqu'à la chute du premier (suite).

CHAPITRE I. . . . .	379
CHAPITRE II. . . . .	386
CHAPITRE III. . . . .	396
CHAPITRE IV. . . . .	404
CHAPITRE V. . . . .	414
CHAPITRE VI. . . . .	422
CHAPITRE VII. . . . .	434
CHAPITRE VIII. . . . .	436
CHAPITRE IX. . . . .	443
CHAPITRE X. . . . .	453
CHAPITRE XI. . . . .	462
CHAPITRE XII. . . . .	469
CHAPITRE XIII. . . . .	478
CHAPITRE XIV. . . . .	484

CHAPITRE XV. . . . .	489
CHAPITRE XVI. . . . .	492
CHAPITRE XVII. . . . .	505

### TROISIÈME PÉRIODE

#### Histoire du royaume de Juda depuis la dispersion des dix tribus jusqu'à la captivité de Babylone.

CHAPITRE XVIII. . . . .	519
CHAPITRE XIX. . . . .	530
CHAPITRE XX. . . . .	543
CHAPITRE XXI. . . . .	549
CHAPITRE XXII. . . . .	555
CHAPITRE XXIII. . . . .	564
CHAPITRE XXIV. . . . .	572
CHAPITRE XXV. . . . .	579

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME DES ROIS